


La gestion des pêches au Canada – des premiers jours jusqu'à l'an 2000

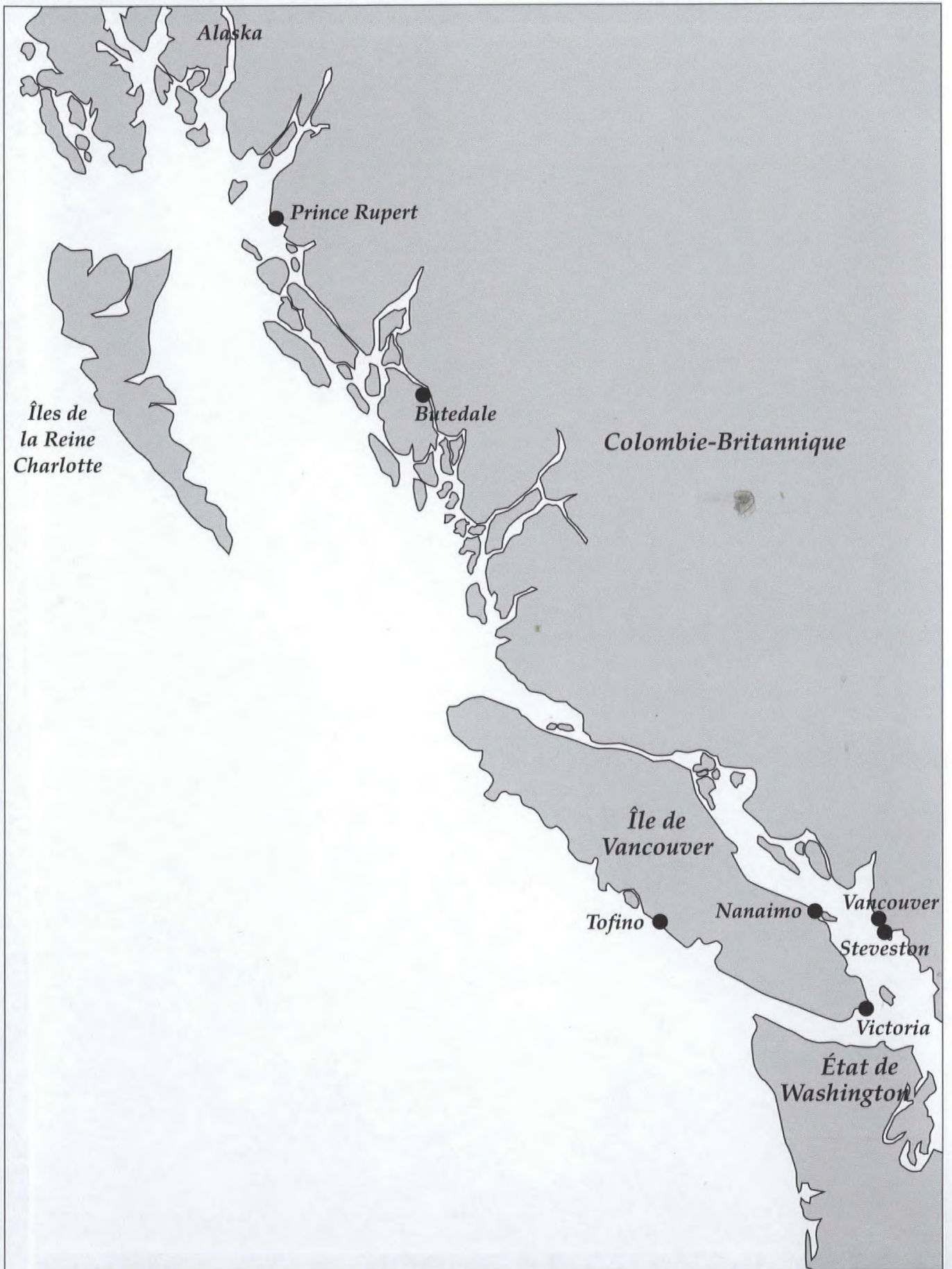
La gestion des pêches au Canada

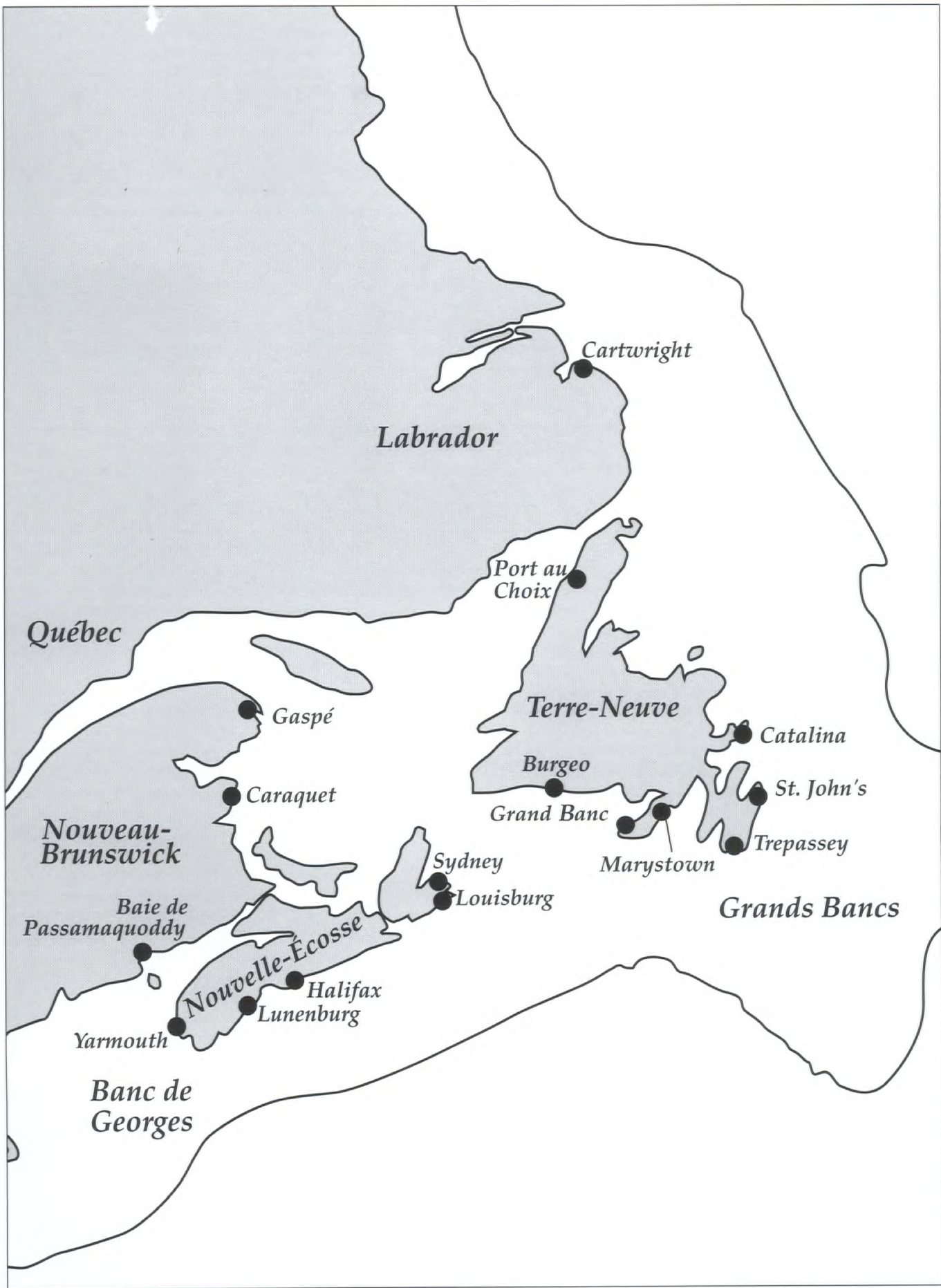
des premiers jours jusqu'à l'an 2000

 SEPTENTRION

Joseph Gough











La gestion des pêches au Canada

des premiers jours jusqu'à l'an 2000

Joseph Gough

Les éditions du Septentrion remercient le Conseil des Arts du Canada pour le soutien accordé à leur programme d'édition. Nous reconnaissons également l'aide financière du gouvernement du Canada par l'entremise du Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition (PADIÉ) pour nos activités d'édition.

Les éditions du Septentrion
1300, av. Maguire
Sillery (Québec)
G1T 1Z3

Diffusion au Canada:
Diffusion Dimedia
539, boul. Lebeau
Saint-Laurent (Québec)
H4N 1S2

Dépôt légal: 2008
Bibliothèque et Archives
nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada
ISBN 978-2-89448-551-4

Ventes en Europe:
Distribution du Nouveau Monde
30, rue Gay-Lussac
75005 Paris

Édition originale : Gough, Joseph, *Managing Canada's Fisheries : from early days to the year 2000*, les éditions du Septentrion en collaboration avec Pêches et Océans Canada et Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 2007.

Imprimé au Canada par Friesens

Publié par les éditions du Septentrion, en collaboration avec Pêches et Océans Canada et Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Tous droits réservés. La reproduction totale ou partielle de cet ouvrage, par quelque procédé que ce soit, tant électronique que mécanique, ou par photocopie ou enregistrement, est interdite sans l'autorisation écrite et préalable du ministre de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, 2008
Numéro de catalogue Fs23-493/2006F
ISBN 0-660-97142-9
MPO 2003-234



Imprimé sur du
papier recyclé

TABLE DES MATIÈRES

Cartes	ii
Tableaux, graphiques, statistiques	ii
Acronymes et sigles	v
Préface et remerciements	vii

Première partie – Les pêches avant la Confédération

1. La pêche autochtone	1
2. 1500-1713 : La pêche favorise la colonisation de l'Amérique du Nord	6
3. 1713-1791 : Des puissances rivales protègent et subventionnent les pêches	23
4. 1791-1848 : Les pêches se développent, la réglementation accuse un retard	43
5. 1848-1867 : Accumulation des problèmes liés à la pêche et adoption de lois musclées	69

Deuxième partie – De 1867 à 1914 : La réglementation des pêches

6. Événements nationaux et internationaux de 1867 à 1914	99
7. Les pêches en eau douce de 1867 à 1914	131
8. Sur la côte de l'Atlantique de 1867 à 1914	138
9. Terre-Neuve de 1867 à 1914	153
10. Sur la côte du Pacifique de 1867 à 1914	166
11. Les premiers règlements	177
Annexe 11.1 1909-1910 : un aperçu statistique	182

Troisième partie – De 1914 à 1945 : Prospérité éphémère et longue dépression

12. Événements nationaux et internationaux de 1914 à 1945	187
13. Les Maritimes et le Québec de 1914 à 1945	208
14. Terre-Neuve de 1914 à 1945	228
15. Les pêches en eau douce de 1914 à 1945	241
16. Sur la côte du Pacifique de 1914 à 1945	244

Quatrième partie – De 1945 à 1968 : L'ère du développement

17. Événements nationaux et internationaux de 1945 à 1968	267
18. Les Maritimes et le Québec de 1945 à 1968	297
19. Terre-Neuve de 1945 à 1968	319
20. Sur la côte du Pacifique de 1945 à 1968	336

Cinquième partie – De 1968 à 1984 : Mise en place d'un plan global de gestion des pêches

21. Événements nationaux et internationaux de 1968 à 1984	351
22. Sur la côte de l'Atlantique de 1968 à 1984	383
23. Les Maritimes et le Québec de 1968 à 1984	415
24. Terre-Neuve de 1968 à 1984	431
25. Sur la côte du Pacifique de 1968 à 1984	438

Sixième partie – De 1984 à 2000 : Priorité au fonctionnement du nouveau système

26. Événements nationaux et internationaux de 1984 à 2000	461
27. Sur la côte de l'Atlantique de 1984 à 2000	494
28. Les Maritimes et le Québec de 1984 à 2000	533
29. Terre-Neuve de 1984 à 2000	545
30. Sur la côte du Pacifique de 1984 à 2000	556
31. Observations finales	572

Notes	581
Glossaire	609
Bibliographie	611
Index	623

Cartes

Canada : deuxième de couverture	
Côte française, 1713-1783	29
Côte française, 1783-1904	39
Côte américaine, 1818	47
Zones de l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest (OPANO)	350
Ports de pêche sur les côtes Est et Ouest : deuxième de couverture	

Tableaux, graphiques, statistiques

Tableau 3-1 Pêche de la morue par les Français et les Britanniques, 1765	32
Graphique : Exportations terre-neuviennes de morue séchée, de 1806 à 1867	63
Graphique : Débarquements de morue à Terre-Neuve de 1806 à 1867	67
Tableau 5-1 Flotte de la Nouvelle-Écosse, années choisies	74
Tableau 5-2 Production de morue selon l'année, certains pays choisis, de 1846 à 1876	80
Les pêches canadiennes en 1880	113
Graphique : Pêcheurs au Canada, par région, 1878-1914	114
Tableau 7-1 Production du Manitoba, espèces et années choisies	137
Graphique : Débarquements de morue et d'aiglefin dans les Maritimes et au Québec, 1869-1914	143
Les pêches terre-neuviennes dans les années 1870	157
Graphique : Débarquements de morue à Terre-Neuve, 1867-1914	162
Graphique : Nombre de pêcheurs, par région, 1914-1945	188
Tableau 13-1 Navires et bateaux par province au Québec et dans les Maritimes, années choisies, 1924-1944	209
Tableau 13-2 Navires et bateaux au Québec et dans les Maritimes, années choisies, 1924-1944	209
Graphique : Débarquements d'espèces choisies dans les Maritimes et au Québec, 1914-1945	216
Graphique : Valeur des débarquements d'espèces choisies, Maritimes et Québec, 1914-1945	216
Tableau 14-1 Hommes participant à la pêche et au saurissage du poisson, années choisies	229
Graphique : Débarquements de morue à Terre-Neuve, 1914-1945	232
Graphique : Permis de pêche du saumon en Colombie-Britannique, 1914-1945	246
Tableau 16-1 Navires et bateaux en Colombie-Britannique, années choisies, 1924-1944	253
Graphique : Débarquements d'espèces choisies, Colombie-Britannique, 1914-1945	259
Graphique : Valeur des débarquements, d'espèces diverses, Colombie-Britannique, 1914-1945	260
Graphique : Pêcheurs au Canada, par région, 1945-1968	279
Graphique : Prises de poisson de fond et de hareng par les navires étrangers et canadiens dans l'Atlantique Nord-Ouest, 1955-1968	283
Graphique : Débarquements canadiens par région, 1945-1968	290
Graphique : Valeur des débarquements, par région, 1945-1968	290
Graphique : Bateaux canadiens et étrangers jaugeant 50 tonnes brutes et plus dans l'Atlantique Nord-Ouest, années choisies, 1959-1968	295
Tableau 18-1 Les flottes des Maritimes et du Québec, 1955 et 1968	300
Graphique : Débarquements Canada atlantique, par groupes d'espèces, 1955-1968	302
Graphique : Valeur des débarquements, Canada atlantique, par groupes d'espèces, 1955-1968	303
Graphique : Débarquements et valeur des débarquements dans les Maritimes et au Québec, 1945-1968	318
Tableau 19-1 Bateaux et navires de Terre-Neuve en 1956 et en 1968	328
Graphique : Volume et valeur des débarquements, Terre-Neuve, 1953-1968	333
Graphique : Débarquements de poisson de fond de l'Atlantique, espèces choisies, 1955-1968	334
Tableau 20-1 Bateaux et navires de la Colombie-Britannique, 1955 et 1970	339
Graphique : Débarquements, Colombie-Britannique, total et espèces choisies, 1945-1968	349
Graphique : Valeur des débarquements, Colombie-Britannique, total et espèces choisies, 1945-1968	349
Graphique : Pêcheurs enregistrés, par région, 1968-1984	379
Graphique : Débarquements par groupes d'espèces, Canada atlantique, 1968-1984	402
Graphique : Valeur des débarquements, Canada atlantique, par groupe d'espèces, 1968-1984	403

Tableau 23-1 Nombre de bateaux de pêche par classe dimensionnelle au Québec et dans les Maritimes, années choisies, 1968-1984	416
Graphique : Débarquements de mollusques et crustacés, Canada atlantique, 1968-1984	430
Graphique : Valeur des débarquements de mollusques et crustacés, Canada atlantique, espèces choisies, 1968-1984.	430
Tableau 24-1 Bateaux de pêche par classe dimensionnelle à Terre-Neuve, années choisies, 1968-1984 ...	434
Tableau 24-2 Revenu des pêcheurs tirant leur principal revenu de la pêche, Atlantique et Pacifique, 1968-1984.	437
Graphique : Débarquements en Colombie-Britannique, espèces choisies, 1968-1984	442
Graphique : Valeur des débarquements, Colombie-Britannique, total et espèces choisies, 1968-1984.	442
Tableau 25-1 Bateaux de pêche par classe dimensionnelle en Colombie-Britannique, 1970 et 1976.	443
Graphique : Débarquements de poisson de fond, Colombie-Britannique, 1968-1984	454
Graphique : Valeur des débarquements de poisson de fond, Colombie-Britannique, 1968-1984	454
Graphique : Débarquements des pêches maritimes au Canada, par région, 1984-2000.	473
Graphique : Valeur des débarquements des pêches maritimes au Canada, par région, 1984-2000	473
Graphique : Pêcheurs enregistrés, par région, 1984-2000	476
Graphique : Production aquicole au Canada, 1986-2000	492
Graphique : Valeur de la production aquicole au Canada, 1986-2000	492
Composition de la flotte de pêche du poisson de fond, années 1980.	500
Graphique : Pêcheurs et bateaux de pêche, Atlantique, 1984-2000	527
Tableau 27-1 Volume et valeur des groupes d'espèces importantes de l'Atlantique, 1989 et 1999	528
Graphique : Débarquements par groupes d'espèces, Canada atlantique, 1984-2000	530
Graphique : Valeur des débarquements par groupes d'espèces, Canada atlantique, 1984- 2000	530
Tableau 28-1 Flotte des Maritimes et du Québec, années choisies	534
Graphique : Débarquements, Maritimes et Québec, par groupe d'espèces, 1984-2000.	544
Graphique : Valeur des débarquements, Maritimes et Québec, par groupe d'espèces, 1984-2000	544
Tableau 29-1 Flotte de Terre-Neuve, années choisies, 1984-1999	550
Graphique : Débarquements, Terre-Neuve, par groupe d'espèces, 1984-2000	550
Graphique : Valeur des débarquements, Terre-Neuve, par groupe d'espèces, 1984-2000.	551
Tableau 29-2 Revenu des pêcheurs tirant le gros de leur revenu des pêches, Atlantique et Pacifique, 1984-1997.	553
Tableau 30-1 Flotte de la Colombie-Britannique, années choisies, 1984-1999	561
Graphique : Débarquements, Colombie-Britannique, total et espèces choisies, 1984-2000	570
Graphique : Valeur des débarquements, Colombie-Britannique, espèces choisies, 1984-2000	570



ACRONYMES ET SIGLES

ABN	Amérique britannique du Nord
AC	Assurance-chômage
AC	Régime d'assurance-chômage
ACDI	Agence canadienne de développement international
AE	Allocation d'entreprises
AFA	Atlantic Fishermen's Association
AHFMC	Atlantic Herring Fishermen's Marketing Co-operative
ALT	Accord à long terme
ANUP	Accord des Nations Unies sur la pêche
APC	Accord de projet conjoint
APECA	Agence de promotion économique du Canada atlantique
ARDA	<i>Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole</i>
ASC	Agent de services communautaires
ATNEP	Association terre-neuvienne des exportateurs de poisson
BFDR	Bureau fédéral de développement régional
CBH	Compagnie de la baie d'Hudson
CCP	Conseil canadien des pêches
CCPP	Conseil canadien des pêcheurs professionnels
CCRH	Conseil pour la conservation des ressources halieutiques
CCRHP	Conseil pour la conservation des ressources halieutiques du Pacifique
CCRPO	Conseil consultatif de recherche sur les pêcheries et les océans
CE	Communauté européenne
CICTA	Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique
CIEO	Centre international d'exploitation des océans
CIFP	Commission internationale du flétan du Pacifique
CIPPN	Commission internationale des pêcheries du Pacifique Nord
CIPSP	Commission internationale des pêcheries de saumon du Pacifique
CIPANO	Commission internationale pour les pêcheries de l'Atlantique Nord-Ouest
CMI	Commission mixte internationale
CNARP	Conseil nord-américain des recherches sur les pêches
CP	Concentré de protéine de poisson
CPR	Compagnie de chemin de fer du Canadien Pacifique
CDRA	Conseil de développement de la région de l'Atlantique
CRPC	Conseil de recherches sur les pêcheries du Canada
CSA	Canadian Sablefish Association
CSCPCA	Comité scientifique consultatif des pêches canadiennes dans l'Atlantique
CSU	Canadian Seamen's Union
DGR	Directeur général régional
DRHC	Développement des ressources humaines Canada
EC	Environnement Canada
FFAW	Fish, Food and Allied Workers
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FIPA	Fonds international pour la protection des animaux
FPA	Fishermen's Protective Association
FPE	Fédération des pêcheurs de l'Est
FPU	Fishermen's Protective Union
FSRS	Fishermen and Scientists Research Society
GCC	Garde côtière canadienne
GPS	Système mondial de localisation
GRC	Gendarmerie royale du Canada

LDP	<i>Loi sur le développement des pêches</i>
LSPA	La Stratégie du poisson de fond de l'Atlantique
MAINC	Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien
MEER	Ministère de l'Expansion économique régionale
MEIR	Ministère de l'Expansion industrielle régionale
MPO	Ministère des Pêches et des Océans
NFDA	Newfoundland Fisheries Development Authority
NNFC	Northern Native Fishing Corporation
OCPED	Office de commercialisation du poisson d'eau douce
OCS	Office canadien du poisson salé
OCSAN	Organisation pour la Conservation du Saumon de l'Atlantique Nord
OPANO	Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest
OPPP	Office des prix des produits de la pêche
PAGT	Programme d'aide générale de transition
PAIT	Programme pour l'avancement de la technologie
PAPA	Programme d'adaptation des pêches de l'Atlantique
PAPPFA	Programme d'aide pour la pêche des poissons de fond de l'Atlantique
PARPC	Programme d'adaptation et de restructuration des pêches canadiennes
PARPMN	Programme d'adaptation et de redressement de la pêche de la morue du Nord
PAT	Programme d'aide temporaire
PCR	Processus de consultation régionale
PIGP	Plan intégré de gestion des pêches
PMVS	Programme de mise en valeur des salmonidés
PRAPA	Programme de retraite anticipée des pêcheurs de l'Atlantique
PRFCA	Prince Rupert Fishermen's Co-operative Association
PRPPPF	Programme de retrait des permis de pêche du poisson de fond
PRPPPFA	Programme de retrait des permis de pêche du poisson de fond de l'Atlantique
PUM	Pêcheurs unis des Maritimes
PUQ	Pêcheurs unis du Québec
QI	Quota individuel
QIB	Quota individuel de bateau
QIT	Quota individuel transférable
RABP	Régime d'assurance des bateaux de pêche
RMS	Rendement maximal soutenu
ROS	Rendement optimal soutenu
SEI	Service de l'expansion industrielle
SFDA	Stratégie fédérale de développement de l'aquaculture
SIAP	Shipyard Industry Assistance Program
SMA	Sous-ministre adjoint
SPSM	Service des pêches et des sciences de la mer
St FX	Université St. Francis Xavier
SUF	Society of United Fishermen
TAC	Total autorisé de capture
TCA-Canada	Travailleurs et travailleuses canadien(ne)s de l'automobile
UE	Union européenne
UFAWU	United Fishermen and Allied Workers' Union
UNCLOS	Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer
UPM	Union des pêcheurs des Maritimes

PRÉFACE ET REMERCIEMENTS

Le présent récit trace les grandes lignes de la gestion des pêches commerciales au Canada, depuis l'époque précédant l'arrivée des Blancs jusqu'à l'an 2000. Le compte rendu d'une période aussi longue ne peut traiter en détail d'épisodes particuliers. Même si on voulait le faire, il serait difficile de formuler une opinion définitive sur les tenants et aboutissants, la justification et les conséquences d'interventions isolées en matière de gestion.

La table des matières définit clairement la structure de l'ouvrage. Il comprend six parties : Les pêches avant la Confédération; 1867-1914 : La réglementation des pêches; 1914-1945 : Prospérité éphémère et longue dépression; 1945-1968 : L'ère du développement; 1968-1984 : Mise en place d'un plan global de gestion des pêches; et 1984-2000 : Priorité au fonctionnement du nouveau système. Dans chaque partie, à compter de la Confédération, les chapitres traitent d'abord de questions nationales et internationales. Ils abordent ensuite, dans la mesure où il est possible de les démêler, d'autres questions concernant les diverses régions de pêche. Comme l'ouvrage porte surtout sur la gestion des pêches par les autorités fédérales, on accorde moins d'importance aux pêches en eau douce à partir du XX^e siècle étant donné que les gouvernements provinciaux étaient alors les principaux intervenants dans ce secteur.

Le récit met en lumière des questions récurrentes, par exemple la lutte entre les partisans du développement, d'une part, et de la conservation, d'autre part. Force est de constater, cependant, qu'aucun modèle de gestion globale ne s'en dégage. D'ailleurs, j'ai appris à me méfier des formules universelles en matière de gestion des pêches. Ceci étant dit, je me suis toutefois permis de formuler quelques conclusions modestes dans le dernier chapitre.

L'histoire de la gestion des pêches met clairement en lumière les efforts et le dévouement des fonctionnaires fédéraux et d'autres intervenants dans le secteur des pêches depuis la Confédération. Lorsque je fis part de cet ouvrage à l'ancien ministre des Pêches, Roméo LeBlanc, il observa que « l'enthousiasme au sein de ce ministère n'a jamais été mis en lumière à sa juste valeur ». Ce récit des principaux événements de l'histoire de la gestion des pêches ne vise pas à ce faire, mais j'espère qu'il éclairera la difficile et persistante lutte pour assurer la protection des ressources halieutiques et leur exploitation responsable.

Une assez longue période s'est écoulée depuis le début de ce projet. Ken Johnstone, auteur du livre intitulé *The Aquatic Explorers*, une histoire du Conseil de recherche sur les pêcheries du Canada, avait amorcé la narration de l'histoire de la gestion des pêches avant son décès prématuré en 1978. À peu près

à la même époque, je quittai le ministère des Pêches et de l'Environnement pour le secteur privé. En 1979, Ken Lucas, sous-ministre principal responsable des pêches au sein de l'administration fédérale, et J. Cam Stevenson, du secteur des publications scientifiques ministérielles à l'époque, appuyèrent la relance du projet de l'histoire de la gestion des pêches auquel le ministre Roméo LeBlanc donna son aval. Au cours des années suivantes, cependant, je ne pus consacrer qu'une partie de mon temps à ce projet en raison de certains imprévus. Mes recherches portèrent d'abord sur le cadre général de la gestion des pêches canadiennes dont je traçai le portrait préliminaire jusqu'à 1960. Suivant mon retour au ministère des Pêches et des Océans (MPO) en 1987, je publiai en 1991 une histoire partielle intitulée *Fisheries Management in Canada, 1880-1910*, laquelle s'inscrivait dans le cadre de la série des rapports manuscrits du MPO. Cependant, la révision et l'achèvement du projet de plus grande envergure durent être reportés pour diverses raisons.

Plusieurs années se sont aussi écoulées pendant que j'exerçais d'autres fonctions. Vers la fin de 2000, lorsque Jack Stagg, sous-ministre associé du MPO à l'époque et historien, prit connaissance du document portant sur la période de 1880 à 1910, il appuya le projet d'achèvement de l'ouvrage et le sous-ministre Wayne Wouters l'approuva. Je disposais donc d'une merveilleuse occasion de m'employer à étoffer l'histoire de la gestion des pêches, et ce, à temps plein. Pendant les deux années et demie précédant ma retraite du MPO, je me consacrai à des activités de recherche, de rédaction et de révision dans le cadre de ce projet. Le texte témoigne de l'état de mes connaissances jusqu'à 2003. La relecture, la traduction et d'autres tâches connexes ont exigé du temps depuis. Les successeurs de M. Wouters, notamment M. Larry Murray, continuèrent d'appuyer le projet et M. Jean-Claude Bouchard, durant son mandat à titre de sous-ministre associé, me procura une aide inestimable.

En fait, j'ai reçu de l'aide sous une forme ou une autre à tous les paliers du ministère et de personnes de l'extérieur. La liste des personnes auxquelles je suis reconnaissant est longue. Linda MacMillan et Denise Charron figurent toutefois en tête de liste : Linda, pour le soutien administratif concernant, entre autres, l'obtention des autorisations nécessaires, la coordination de la traduction et d'autres tâches d'édition, et Denise, pour l'organisation des travaux de mise en page, l'obtention de nombreuses photographies et d'autres activités de production. Je remercie Micheline Gilbert et Ted Gale pour leur apport au début du projet ainsi que Micheline Steals qui tapa patiemment de nombreuses révisions. Gord McWilliams, de Carisse Graphic Design, réalisa la

conception graphique de la publication, Sharon Stewart en corrigea les épreuves et Lexi-tech International effectua la traduction du texte.

L'espace manque ici pour nommer les dizaines de personnes qui se prêtèrent à des interviews enregistrées, surtout au début des années 1980. Certains personnages cependant, notamment Wilfred Templeman, Joey Smallwood et Alfred Needler sur la côte de l'Atlantique et Jimmy Sewid, Homer Stevens et Cliff Levelton sur la côte du Pacifique, incarnent la passion et le savoir que j'ai constatés chez l'ensemble des personnes interviewées. J'ai aussi hérité d'interviews réalisées par Ken Johnstone ainsi que de son premier récit partiel.

Un grand nombre de personnes acceptèrent de lire soit le manuscrit en entier, soit certaines parties de celui-ci. Je suis particulièrement reconnaissant à la professeure Shannon Ryan, de l'Université Memorial de Terre-Neuve, et à Peter Rider, historien et conservateur, provinces de l'Atlantique, au Musée canadien des civilisations. W.C. MacKenzie, Ron MacLeod, Bob Applebaum, Scott Parsons, Ralph Halliday et Pat Chamut, anciens fonctionnaires du MPO à la retraite, qui commentèrent de longues parties du manuscrit. Brian Richman partagea généreusement des données historiques. D'autres experts lurent des parties, des chapitres ou des passages de l'ouvrage, notamment Henry Lear, Arthur May, Greg Peacock, Doug Pezzack, Jake Rice, Max Stanfield et Robert Steinbock.

Je remercie aussi les nombreuses autres personnes, du MPO et d'ailleurs, qui ont accepté de partager faits et points de vue, qui m'ont écouté sur un sujet ou un autre ou qui m'ont appuyé d'une manière ou d'une autre. Il serait difficile de toutes les nommer, même la moitié, mais je tiens toutefois à souligner l'aide des personnes suivantes : Dennis Brock, Richard Cashin, Jerry Conway, Lynn Dolan, Dave Dunn, Charles Friend, Kate Glover, Jean-Eudes Haché, Jon Hansen, Tim Hsu, Jim Jones, Trevor Kenchington, Brian Lester, Charles Maginley, Alain Meuse, Don Pepper, Barry Rashotte, Victor Rabinovitch, Paul Steele, Ralph Surette, Steve Tilley, Bernard Vezina, ma mère, mon père et d'autres habitants de l'île Campobello, au Nouveau-Brunswick. Pour ce qui est des photographies, je me réjouis de la contribution de Bernard Collin, Paul Richer, Michel Thérien, Norwood Whynot et des membres de la Direction des ports pour petits bateaux. Feu Kevin McVeigh a pris la photo de la page couverture et bien d'autres. Geof Thompson a fourni les données informatisées pour les illustrations des côtes Est et Ouest de la deuxième page de couverture. Ceux et celles que l'espace m'empêche de nommer méritent également d'être remerciés.

Les imprimés consultés pour la rédaction du présent récit sont fort variés : livres, comptes rendus d'interviews, rapports annuels, discours et communiqués, rapports et notes de synthèse, presse spécialisée et générale et bon nombre de documents généraux comme les feuillets publiés par le MPO et

l'industrie. Quant aux livres, je me suis largement inspiré des ouvrages, énumérés dans la bibliographie, de Harold Innis, H.Y. Hind, D.W. Prowse, Moses Perley, Shannon Ryan, Scott Parsons, Scott Parsons et Henry Lear, Margaret Beattie Bogue, A.B. McCullough, Cicely Lyon et Geoff Meggs, source d'information supplémentaire. J'ai aussi puisé abondamment dans la revue spécialisée intitulée *Canadian Fishing Report* que j'ai publiée de 1979 à 1984. Une énorme quantité de renseignements sur les dernières décennies m'ont été communiqués dans le cadre de conversations informelles et d'autres activités. Pour la période des années 1990, les plans de gestion du MPO et certains sites Web se sont aussi révélés de riches sources de renseignements.

Les données statistiques, à moins d'indication contraire, proviennent essentiellement du site Web des Services statistiques du MPO et d'imprimés divers, y compris des rapports annuels, l'ancienne et regrettée *Revue statistique annuelle* et d'autres documents. Je remercie Kieth Brickley, anciennement du MPO, pour son aide particulière. Une petite fraction des données anonymes a été puisée auprès de Statistique Canada, fréquemment dans le site Web de données historiques de ce ministère. Les données des tableaux de la dernière partie du livre traitant des pêcheurs tirant le gros de leur revenu des pêches proviennent de Revenu Canada.

Il y a lieu de signaler que les méthodes de collecte ou de présentation de données statistiques ont parfois changé au fil des ans. Par exemple, les statistiques du MPO sur les débarquements après 1972 font habituellement état du poids vif ou « nominal » du poisson. Un autre changement notable est survenu sur le plan du « facteur de conversion » servant à calculer le poids vif à partir du poids de poisson salé et séché. Alors que les anciennes données ministérielles étaient calculées à partir d'un facteur de conversion plus faible, les graphiques portant sur la morue séchée sont basés sur un facteur de 4,88:1, soit un ratio utilisé par l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest (OPANO). Enfin, les statistiques sur les débarquements de l'OPANO et de son prédécesseur, la Commission internationale pour les pêcheries de l'Atlantique Nord-Ouest (CIPANO), portent habituellement sur le poisson et ne tiennent pas compte des mollusques et des crustacés, tel le homard.

On retrouve aux pages 268 et 286 l'illustration de diverses méthodes de pêche couramment utilisées sur la côte de l'Atlantique. La plupart de ces méthodes sont aussi utilisées sur la côte du Pacifique. Une photo d'un ligneur du Pacifique figure à la page 248. L'ouvrage comprend aussi une liste d'acronymes et de sigles ainsi qu'un glossaire. Précisions terminologiques : le terme « agent des pêches » désigne soit l'agent des pêches contemporain, soit les fonctionnaires d'antan occupant des fonctions analogues, mais dont le titre différait, par exemple, les inspecteurs. Quant aux peuples autochtones, j'emploie le plus souvent le terme « Autochtone », mais aussi le terme « Indien » selon le

contexte. Enfin, jusqu'aux années 1940, je distingue les « bateaux » des « navires » pontés de plus forte taille. Par la suite, conformément à l'usage en vigueur au MPO et dans l'industrie, les deux termes sont souvent synonymes.

Les cartes n'ont qu'une valeur illustrative. On pourrait en dire autant du texte, lequel ne vise pas présenter une information légalement exacte, mais plutôt à brosser un tableau raisonnablement fidèle de l'évolution de la gestion des pêches. Le plan de l'ouvrage est le mien; je l'ai établi au mieux de mes compétences. Certains aspects de la question pourraient faire l'objet de recherches plus poussées (par exemple, les origines de la *Loi sur les pêches* avant la Confédération) et je suis conscient que les

lecteurs avertis constateront soit des lacunes, soit des erreurs. Cela étant dit, l'auteur et ses collaborateurs ont pris toutes les précautions pour assurer la fidélité de ce récit. En conséquence, l'auteur et l'éditeur de cet ouvrage, le ministère des Pêches et des Océans, n'assument aucune responsabilité pour quelque erreur ou omission que ce soit. Nous accueillerons toutefois avec plaisir toute suggestion de modification en vue d'une édition ultérieure.

Je remercie enfin Marie McCormack, mon épouse, non seulement pour son aide et son appui, mais aussi pour sa patience face à l'accumulation, au cours des 25 dernières années, de plus de 200 cartons remplis de documents historiques qui jonchent les pièces de notre demeure.



PREMIÈRE PARTIE

LES PÊCHES AVANT LA CONFÉDÉRATION

CHAPITRE 1

La pêche autochtone

Pendant des milliers d'années avant que les Vikings ne débarquent sur les côtes du Canada, la survie de centaines de milliers d'Autochtones était tributaire de la pêche. Le poisson abondait. Durant la période du frai, les saumons s'entassaient à tel point dans les cours d'eau qu'un grand nombre se retrouvait à sec sur le rivage. Mais l'abondance n'était pas constante. En fait, les rivières ou les criques pouvaient être vides de poisson pendant une bonne partie de l'année. Par ailleurs, durant la période de frai, le poisson pouvait s'avérer immangeable. Les effets des cycles naturels pouvaient empêcher les montaisons. Le séchage à l'air ou le fumage du poisson en prévision de l'hiver exigeait des semaines de travail ardu. Et nonobstant les meilleures précautions, les animaux sauvages pouvaient marauder les caches de poisson séché ou congelé. Au fur et à mesure de la fluctuation des populations de gibier et des stocks de poisson, les Autochtones se déplaçaient d'un endroit à l'autre. La quête de nourriture était constante et les pénuries freinaient la croissance de la population¹.

Le poisson occupait une large place dans la religion et la culture. [Traduction] « L'unité de l'univers portait à croire que tous les êtres vivants étaient liés les uns aux autres – qu'ils avaient en effet une personnalité et dont certains étaient des humains et possédaient un esprit. [...] Il en était ainsi de certains objets que les peuples occidentaux considèrent comme inanimés, par exemple certaines pierres, qui, dans certaines conditions, pouvaient devenir vivantes ou être animées par un esprit »².

Les peuples autochtones utilisaient la presque totalité des techniques de pêche utilisées de nos jours. Pour capturer le poisson, ils fabriquaient des filets à partir de varech, de racines, de plantes et de lanières en peau de caribou. Ils façonnaient aussi un vaste éventail d'hameçons et de dards. Ils utilisaient souvent des flambeaux pour attirer le poisson. Et ils faisaient grand usage de bordigues dans les rivières et dans les voies d'eau à marée, particulièrement sur la côte du Pacifique³.

Emploi de méthodes « modernes » sur la côte du Pacifique

La région du Nord-Ouest, bordée par le Pacifique, assurait la subsistance d'une population de quelque 200 000 personnes. Les habitants de cette région, davantage sédentaires que la plupart des peuples autochtones, construisaient des huttes en bois dont la vie utile pouvait se prolonger sur plusieurs générations. Ils capturaient de vastes quantités de saumon – jusqu'à 17,5 millions de saumons par année, selon un auteur⁴. Outre cette capture et celle d'autres espèces de poissons, ils capturaient des mammifères marins, y compris des loutres de mer, des otaries, des phoques et des baleines. Ils séchaient le poisson et en constituaient des réserves pour l'hiver, puis ils empruntaient les sentiers de troc pour échanger la graisse de l'eulakane ou poisson-chandelle avec les



Pièges à poisson complexes dans le district de la rivière Stikine, en Colombie-Britannique. Photographie, env. 1900. (Bibliothèque et Archives Canada, PA-186340)

peuples de l'intérieur. Les bandes pratiquaient aussi le troc de certains produits comme le petit lard, l'huile, les œufs de hareng, le poisson séché et les myes⁵.

L'installation de barrages en travers des rivières et cours d'eau comptait parmi les techniques de pêche les plus importantes. (Il s'agissait de grilles à poisson qui laissaient passer l'eau tout en retenant le poisson.) En 1793, lorsque Alexander Mackenzie, le premier homme connu à traverser le continent, est arrivé sur la côte du Pacifique ayant traversé le Canada par voie terrestre, il a demandé aux Autochtones s'il pouvait examiner de près un barrage installé dans la rivière Bella Coola. Les Indiens n'ont pas accédé à sa demande, estimant qu'il

serait prudent de ne pas dévoiler à un étranger les détails d'une installation aussi essentielle. De loin, Mackenzie ne pouvait que s'étonner de l'ingéniosité de cette installation. Les Autochtones avaient enfoui un ensemble très élaboré de troncs d'arbres de petite taille dans le lit de la rivière, dont les extrémités atteignaient une hauteur de quatre pieds au-dessus du niveau de l'eau. Cette installation s'étendait sur une largeur correspondant à peu près au tiers de la rivière pour capturer les saumons qui tentaient de sauter par-dessus.

Les Indiens pratiquaient aussi la pêche à la traîne et à la turlutte pour attraper la morue du Pacifique, le flétan et le saumon. La nuit, pendant la montaison du saumon dans les rivières, certaines tribus en prenaient au dard ou en assommaient avec un gourdin. Parfois, ils utilisaient des filets trainants, suspendus entre deux pirogues, évoquant l'emploi d'un chalut. Parmi les autres techniques de pêche utilisées à l'époque, signalons l'utilisation de filets à poche, de filets maillants et d'autres dispositifs comme la gaffe des Nootka en forme de râteau assorti de dents façonnées d'os que l'on tirait vers soi à travers les bancs de hareng ou d'eulakane⁶.

Un rapport du gouvernement fédéral sur les pêches daté de 1886 décrivait les méthodes utilisées pour la pêche du goberge, y compris la pêche à la palangre. (La pêche à la palangre, sans doute une pratique traditionnelle chez les Haïdas, représentait une nouvelle technique de pêche controversée sur les côtes de l'Atlantique.) Les Haïdas utilisaient des lignes fabriquées d'algues géantes blanchies, tendues, séchées, fumées et nouées. Ils fixaient de 75 à 100 hameçons à une ligne à intervalles d'environ deux pieds. La forme particulière des hameçons façonnés de bois de pruche les empêchait de s'accrocher sur le fond rocheux des eaux entourant les îles de la Reine-Charlotte. Le pêcheur insérait un bâton appâté entre les deux bras de l'hameçon de bois. Lorsque le poisson délogeait le bâton appâté en le mordant, les deux extrémités de l'hameçon se refermaient comme un

ressort, retenant le poisson sans en pénétrer la chair. Le bâton remontait à la surface, signalant une prise au pêcheur. Enfin, le pêcheur haïda relâchait les nœuds coulants ingénieux qui retenaient les lourdes pierres servant de plomb. Il pouvait alors haler sa ligne plus facilement⁷.

Chaque année, en avril et en mai, peu importe les conditions du temps et de la mer, les Nuuchah'nulth (Nootka) de l'île de Vancouver prenaient la mer dans leurs pirogues pour chasser les baleines. Ils attachaient à leurs harpons une ligne fixée à un ballon d'air confectionné de peaux de phoque ou de vessies de poisson. Harponnée, une baleine plongeait, emportant avec elle un ballon d'air. Chaque fois qu'elle revenait à la surface, les Indiens lançaient d'autres harpons. Au bout d'un certain temps, les ballons d'air supportaient la baleine à la surface jusqu'à ce que mort s'ensuive.

Les peuples du Pacifique harponnaient aussi des loutres de mer et tuaient les otaries à coups de gourdin. Et plus adroitement, se couvrant le visage d'un masque et le corps de branches, ils attiraient les phoques en imitant un phoque se prélassant au soleil jusqu'à ce qu'ils puissent les attendre d'une flèche⁸.

Les pêches de l'Atlantique

En 1534, lorsque Jacques Cartier arriva dans le détroit de Belle-Isle, Port-au-Choix était un centre de pêche et de chasse au phoque depuis des milliers d'années. Cartier observa des Indiens qui chassaient le phoque en canoës d'écorce dans le détroit et d'autres qui pêchaient le maquereau avec des filets dans la baie de Gaspé⁹. Sept décennies plus tard, décrivant son séjour à Port Royal sur la baie de Fundy, de 1606 à 1607, Marc Lescarbot écrivait :

Et pour les prendre, les Sauvages font vne claye qui traverse le ruisseau, laquelle ilz tiennent quasi droite, appuyée contre des barres de bois en manière d'arcz-boutans : & y laissent vn

Lescarbot, sur les pêches autochtones

Dans son ouvrage *Histoire de la Nouvelle-France* (1606), Marc Lescarbot décrit le retour du poisson au printemps :

Ainsi ces bourgeois de la mer après les horrissons & furieuses tourmentes, viennent à s'élargir par les campagnes salées, ilz sautent, ilz treignent, ilz font l'amour, ilz s'approchent de la terre & viennent chercher le rafraichissement de l'eau douce. Et lors noz Sauvages susdits qui scavent les rendez-vous de chacun & le temps de leur retour, s'en vont les attendre en bonne devotion de leur faire la bien-venuë. L'Eplan est tout le premier poisson qui se presente au renouveau. [...] il y a certains ruisseaux où il y en vient vne telle manne, que par l'espace de cinq ou six semaines on y en prendroit pour nourrir toute une ville. Il y en a d'autres, où après l'Eplan vient le Haren avec la même foule [...]. Item les Sardines arrivent en leur saison en telle abondance, que quelquefois voulàs avoir quelque chose d'avantage que l'Ordinaire à souper, en moins d'vne heure nous en avions pris pour trois jours. [...] Les Esturgeons & Saumons gaignent le haut de la riviere du Dauphin audit Port Royal, où il y en a telle quantité, qu'ils emportent les rets que nous leur aviõs tedus [...]. En tous endroits le poissõ y abõde de même [...].

espace pour passer le poisson, lequel se trouve arrêté au retour de la marée en telle multitude qu'ilz le laissent perdre. Et quant aux Esturgeons. & Saumons, ilz les prennent de même, ou les harponnent, tellement qu'ilz sont heureux : Car au monde il n'y a rien de si bon que ces viandes fraîches.

Les peuples autochtones de l'Atlantique utilisaient un grand nombre d'autres moyens et méthodes : dards, turluttés, lignes fixes avec hameçons façonnés d'os ou de bois durci et appâtés, filets maillants et sennes, habituellement traînés depuis la rive ou sous la glace pour encercler le poisson. La nuit, ils utilisaient des flambeaux pour attirer le saumon, l'esturgeon ou les anguilles à proximité de leurs canoës afin de les darder.

Ils cueillaient aussi des crustacés à la main à plusieurs endroits. Lescarbot décrit la cueillette de vastes quantités de moules, de homards et de crabes sans filet ni embarcation, ainsi que la cueillette de coques, d'oursins et de pétoncles « deux fois plus gros que les huîtres ». Les Mi'kmaq et les Maliseets des provinces maritimes capturaient de petites baleines, des phoques, des morses, des esturgeons et des espadons¹⁰.

Dépendance des Inuits vis-à-vis des mammifères marins

La plupart des Inuits des régions arctiques vivaient le long des côtes la plupart du temps, se déplaçant vers l'intérieur au printemps pour chasser le caribou ou pêcher dans les lacs intérieurs. Leur subsistance était en grande partie tributaire du poisson et des mammifères marins qu'ils capturaient au moyen d'hameçons, de dards, de bordigues et autres moyens. Ils déposaient parfois des appâts, par exemple une dent d'ours, dans des trous percés dans la glace, dardant les poissons qui s'en approchaient. Pour capturer les phoques, ils utilisaient parfois une senne carrée fabriquée à partir de baleine¹¹.

Comme les Nootka, sur la côte du Pacifique, les Inuits capturaient des baleines à l'aide de harpons et de ballons d'air qui en accéléraient l'épuisement et les gardaient à la surface. Ils utilisaient aussi des pointes de harpon détachables. En fait, ils fixaient à une lance un harpon détachable auquel ils avaient attaché une ligne. Une fois l'animal harponné, la lance s'en détachait tandis que le harpon s'enfonçait dans la chair de la baleine. Les Inuits pouvaient alors capturer la baleine à l'aide de la ligne.

Du XIII^e au XVII^e siècle, selon l'historienne des Autochtones, Olive Dickason, la méthode de chasse à la baleine des Inuits était la plus évoluée du monde. Une fois [Traduction] « intégrée dans la chasse à la baleine à bord de navires hauturiers,

cette méthode donna l'élan à la chasse à la baleine dans les toutes les mers du monde »¹².

Les Inuits chassaient aussi le morse. Ils dépendaient particulièrement des phoques, non seulement pour leur alimentation et la fabrication de vêtements, mais aussi pour l'huile qu'ils utilisaient dans leurs lampes de pierre. Ils [Traduction] « craignaient surtout une déesse des mers qui, selon la croyance, régulaient le temps et les populations de phoques »¹³.

Succès des pratiques de conservation autochtones pendant des siècles

Moins dépendants de la pêche que les peuples côtiers, les peuples de l'intérieur s'y adonnaient néanmoins. Au sein des tribus pratiquant l'agriculture, par exemple les Iroquois, les femmes labouraient la terre durant l'été afin de libérer les hommes pour la pêche. Les peuples les moins dépendants de la pêche habitaient les Prairies où les lacs étaient rares, l'eau des rivières vaseuse, et le poisson moins abondant¹⁴.

Les Amérindiens ne disposaient pas de la panoplie des outils de gestion des pêches modernes assortis de nombreuses directives régissant la taille des filets et les engins de pêche, le type où le volume des prises, les saisons, les permis de pêche et ainsi de suite. Le poisson était abondant et la conservation des espèces ne posait aucun problème. Néanmoins, dans la région du Nord-Ouest bordée par le Pacifique, certaines coutumes interdisaient, par exemple, l'élimination de déchets dans une rivière à saumon, présageant déjà un souci pour la gestion de la ressource. Selon Diane Newell, [Traduction] « chaque groupe obéissait à des lois et coutumes régissant la pêche et les méthodes de pêche ». Par exemple, les barrages ne devaient pas s'étendre sur plus de la moitié de la largeur d'une rivière; les groupes en aval devaient ouvrir leurs barricades à l'avantage des pêcheurs en amont et l'échappée vers les frayères¹⁵.

Les Indiens observaient attentivement les étapes de la vie du saumon. Les Nuuchahnulth empoissonnaient les rivières à saumon en y déposant des œufs. Certains experts pouvaient prédire le début des montaisons et les effets du temps et des conditions de la mer¹⁶.

Certaines règles avaient un lien avec la spiritualité autochtone. Un grand nombre de tribus avaient adopté des rituels, des mythes et des tabous concernant le saumon. Des cérémonies solennelles avaient lieu au début de la montaison. De telles cérémonies ont pu favoriser l'échappement aux frayères en retardant la pêche. Nul ne pouvait jeter des déchets dans une rivière à saumon, de crainte que l'esprit du saumon n'en soit indigné. Chez les peuples de la Bella Coola, selon Roderick Haig-Brown, quiconque jetait des déchets dans une rivière durant la montaison du saumon était



Représentation de la pêche aux flambeaux en Amérique du Nord, 1813. (Artiste : John Heaviside-Clark, Bibliothèque et Archives Canada, C-41915)

passible de la peine de mort¹⁷. Reflétant l'importance de la mer, les Haïdas offraient la presque totalité de leurs sacrifices aux esprits de la mer, particulièrement à l'esprit des orques.

Newell souligne que [Traduction] « tous les régimes de gestion des ressources chez les Autochtones étaient fondés sur des pratiques communales »¹⁸. La construction d'un barrage de grande taille, par exemple, pouvait exiger l'intervention de la collectivité tout entière. Selon l'éminent anthropologue Diamond Jenness, [Traduction] « chaque homme contribuait à la construction et à l'entretien du barrage ou du verveux, et chaque homme avait droit à sa quote-part des prises. [...] Aux barrages, chaque homme gardait le poisson qu'il prenait, mais aucune famille n'était laissée dans le besoin »¹⁹.

Néanmoins, certains droits individuels ou collectifs pouvaient parfois se manifester. Dans un village du Pacifique, un rang hiérarchique supérieur s'accompagnait parfois non seulement d'un titre, mais aussi de certains privilèges, par exemple du droit de propriété d'un certain barrage. Les familles indiennes ou clans jouissaient d'un droit de propriété d'endroits de pêche particuliers remontant à des centaines d'années, droit qui leur avait été transmis en héritage ou en mariage et qui pouvait parfois être transféré à d'autres moyennant contrepartie. Aussi récemment que lors de l'éboulement de terrain dans le canyon de Hell's Gate du fleuve Fraser en 1913, les ingénieurs des pêches du gouvernement fédéral affectés à la



Chasse au phoque au XXe siècle. (Bibliothèque et Archives Canada, C-73178)



Pêche au harpon dans un piège à poissons chez les Inuits. Photographie, 1916. (Bibliothèque et Archives Canada, PA-165664)

réparation des dégâts durent traiter avec les Indiens qui étaient propriétaires de certains bancs de roche utilisés pour la pêche.

Et comme le souligne Diane Newell, le régime de gestion du saumon en Colombie-Britannique [Traduction] « a procuré un rendement soutenu pendant des milliers d'années ». Il a non seulement assuré des pêches abondantes, mais il a aussi [Traduction] « assuré des stocks de poisson suffisants pour tout le monde au fil des années »²⁰.

Les Européens perturbent la vie axée sur la pêche

On sait bien qu'au cours des siècles qui ont suivi l'arrivée de Colomb, de Cabot et de Cartier, les Européens transmirent de nouvelles maladies aux peuples autochtones et bouleversèrent leur mode de vie. Il est aussi signalé, quoique moins fréquemment, que les nouveaux arrivants perturbèrent l'approvisionnement des peuples autochtones en produits de la pêche et que cette perturbation empira au fil du temps. La chasse à la baleine et au morse dans l'Arctique à la fin du XIX^e siècle entraîna l'inanition répandue chez les Inuits²¹. Dans les années 1930, Diamond Jenness souligna qu'après des décennies d'influence européenne [Traduction] « sur de vastes régions de l'Arctique et de la région sub-

arctique, les Eskimos sont plus mal vêtus et nettement moins bien nourris que durant l'époque de leur isolement ».

[Traduction]

Le contact avec les Européens [...] a radicalement transformé les conditions économiques dans toutes les régions du Dominion [...] En Colombie-Britannique, les conserveries qui sont apparues comme des champignons à l'embouchure des fleuves Columbia, Fraser et Skeena ont énormément diminué les stocks de saumon dont l'alimentation quotidienne des Indiens était tributaire. [...] En fait, partout au pays, on assista à une importante carence des ressources alimentaires des tribus dont l'existence dépendait de la pêche et de la chasse, à l'exception des Iroquois et de certains voisins algonquins qui cultivaient le maïs. Les tribus ne constituaient plus des entités autonomes et indépendantes, mais [...] elles se sont toutes retrouvées prises dans le filet du système économique qui leur a été imposé de l'extérieur²².

CHAPITRE 2

1500-1713 : La pêche favorise la colonisation de l'Amérique du Nord

Au fur et à mesure que les explorateurs s'éloignaient des côtes de l'Afrique et qu'ils traversaient l'Atlantique, les régions de l'Europe occidentale tournées vers la mer s'installèrent au premier plan de l'histoire du monde. La mer favorisa à la fois les conquêtes et le commerce, dont une importante partie était liée aux vastes stocks de morue foisonnant au large des côtes de l'Amérique du Nord. L'Angleterre et la France deviendraient les deux principales puissances de pêche dans l'Atlantique Nord-Ouest, exploitant ces pêches pour nourrir leurs populations respectives, intensifier leur commerce et affermir leur puissance maritime.

Ces deux pays employaient des méthodes de pêche différentes, cependant, et cette différence engendra des conséquences importantes. Comme les Français disposaient d'amples réserves de sel, ils pouvaient saler le poisson en mer. Les Anglais, par contre, ne disposant pas de réserves de sel aussi importantes, procédaient au séchage du poisson à terre. La pêche côtière a donc aidé l'Angleterre, pays beaucoup plus petit que la France, à devancer sa rivale en matière de colonisation de l'Amérique du Nord.

Des eaux grouillantes de poisson

Dans un récit bien connu de son premier voyage en 1497, Cabot déclara que la mer qu'il avait traversée [Traduction] « grouillait de poisson que l'on peut capturer non seulement à l'aide d'un filet, mais aussi dans des paniers, lestés d'une roche, qu'on laisse caler dans l'eau. [...] [Ses compagnons] affirment qu'ils pouvaient capturer un si grand nombre de poissons que ce royaume pourrait désormais se passer de l'Islande d'où proviennent de vastes quantités du poisson dénommé stockfish »¹. (Il s'agit de morues séchées sans salage, un produit associé avec les pays scandinaves.) Selon une autre description, la mer au large des nouvelles terres [Traduction] « produisait de vastes quantités d'énormes poissons, des phoques et des poissons communément appelés saumons; on y trouve aussi des soles mesurant plus d'une verge en longueur; mais on y trouve surtout une grande abondance de ces poissons que les Sauvages appellent baccalaos [morue] »².

Les seuls Grands Bancs font plus de 30 000 milles carrés. Au fur et à mesure que les navigateurs s'approchaient des côtes, ils constataient la même abondance de poisson. Vers la fin des années 1500, au large des Îles de la Madeleine, des pêcheurs à bord d'un navire capturèrent 250 morues en une heure, et ce, avec seulement quatre hameçons. À la même époque, les navigateurs au large des côtes du Maine affirmaient qu'ils prenaient du poisson chaque fois qu'ils lançaient leurs hameçons à l'eau et que certains mesuraient cinq pieds en longueur et trois pieds en circonférence. D'autres s'émerveillaient des vastes stocks de poisson le long de la côte du Labrador³. (Le terme « Labrador », probablement d'origine portugaise, englobait à l'époque la rive continentale du détroit de Belle-Isle et une bonne partie de la rive nord du golfe du Saint-Laurent.)

Dans les années 1600, le gouverneur de New York écrivait que les eaux avoisinantes contenaient des homards d'une longueur de six pieds. D'autres écrits évoquaient des « morues de la taille d'un homme » (en fait, en 1895, une morue d'une longueur de six pieds pesant 211 livres a été prise au large du Massachusetts)⁴. Les pêcheurs capturaient des baleines à partir de barques à rames. Dans un écrit sur son voyage en Nouvelle-Angleterre, un voyageur signala la présence de « multitudes infinies » de maquereaux⁵. Le gouverneur de l'Acadie écrivit que la mer était « pavée de saumons ». Nonobstant toutes les histoires à dormir debout, des estimations récentes ont confirmé l'abondance prodigieuse des stocks de saumon à l'époque⁶. D'autres espèces étaient aussi abondantes et le sont restées pendant des générations. Même à la fin du XIX^e siècle, le frai du hareng le long des côtes de l'Atlantique s'amassait en couches d'une épaisseur de deux à trois pieds sur les plages. C'est du jamais vu de nos jours⁷. Au Labrador, dans les années 1860, une seule levée d'une senne de plage pouvait prendre de 4 000 à 5 000 morues. On utilisa les sennes de plage, technique dont le succès dépend d'une abondance de poisson telle que des bancs de poissons s'approchent à une faible distance de la rive, jusqu'au XX^e siècle.

La pêche de plage exige beaucoup d'espace et une main-d'œuvre abondante

L'Europe était avide du poisson des nouvelles pêcheries. Comme il prévoyait environ 150 jours maigres, le calendrier religieux de l'époque stimula la demande⁸. Durant la première moitié des années 1500, selon l'historien de Terre-Neuve D.W. Prowse, les pêcheurs de nombreux pays se livrèrent à...

[Traduction]

[...] un commerce de libre-échange florissant : les huiles, les vins et les fruits de la France, de l'Espagne et du Portugal étaient échangés contre la coutellerie anglaise et les cordages de l'ouest de l'Angleterre, des chapeaux d'étoffe, des casques et des articles de bonneterie. [...] Parmi les pêcheurs français et portugais, un certain nombre pêchaient depuis la plage et retournaient dans leurs pays avec du poisson salé vert, mais la majorité se réunissaient chaque année à St. John's, au printemps et à l'automne. Ils se dispersaient depuis ce port vers le nord et vers le sud pour pratiquer la pêche de plage, chaque nationalité se regroupant en flottes de quatre à six navires. Ils se donnaient rendez-vous à St. John's où les navires de chaque nation formaient un convoi pour rentrer au pays⁹.

Les premières pêches par les Européens ont été pratiquées le long des côtes de Terre-Neuve, du cap Breton et du détroit de Belle-Isle. Les hommes pêchaient à partir d'un navire ou de petites embarcations qu'ils avaient emportées à bord du navire. En règle générale, trois hommes pêchaient à partir d'une embarcation, tandis que deux autres s'employaient à sécher le poisson à terre. Ils étaient, éviscéraient et fendaient les morues, puis ils en enlevaient la colonne vertébrale avant de les saler et de les empiler pour en faire sortir l'humidité libérée par le sel. Ils laissaient le poisson empilé pendant des journées pour en assurer l'égouttement. Ils déposaient les foies de morues dans un bac pour en extraire l'huile. Une fois le sel absorbé par les morues, les travailleurs lavaient les poissons et les empilaient, puis ils les étendaient pour en faciliter le séchage à l'air.

Le séchage pouvait prendre plusieurs jours, voire des semaines, selon les conditions du temps. Durant cette opération, les hommes retournaient les poissons à intervalles plus ou moins fixes et veillaient à en prendre bon soin. Les morues étaient parfois séchées sur la grève, mais le plus souvent, elles étaient disposées sur des claies de séchage – des plateformes en bois surélevées. Avec l'intensification de la pêche, il fallait étendre des millions de poissons pour le séchage. Les claies de séchage occupaient beaucoup d'espace sur les grèves, source de conflits entre les navires qui se disputaient ces aires de conditionnement ou « cabanes de pêche »¹⁰.

Marc Lescarbot décrit cette opération dans son *Histoire de la Nouvelle-France* :

Il y a des ports en grand nombre en la Terre-neuve, & de Bacillos, où les navires se mettent à l'ancre pour trois mois. Déès le point du jour les mariniers vont en la campagne salée à vne, deux, ou trois lieuës prendre leur charge. Ils ont rempli chacun leur chaloupe à Vue ou deux

heures après midi, & retournent au port, où étans il y a vn grand echaffaut bati sur le bord de la mer, sur lequel on jette le poisson à la façon des gerbes par la fenetre d'vne grange. Il y a vne grande table sur laquelle le poisson jetté est accommodé comme dessus. Au bout de six heures on le tourne, & ainsi par plusieurs fois. Puis on recueille le tout, & le met-on en piles, & derechef au bout de huitaine à l'air. En fin étant sec on le serre. Mais pour le secher il ne faut point qu'il face de brumes, car il pourrira : ni trop de chaleur, car il roussoyera : ains vn temps tempéré & venteux¹¹.

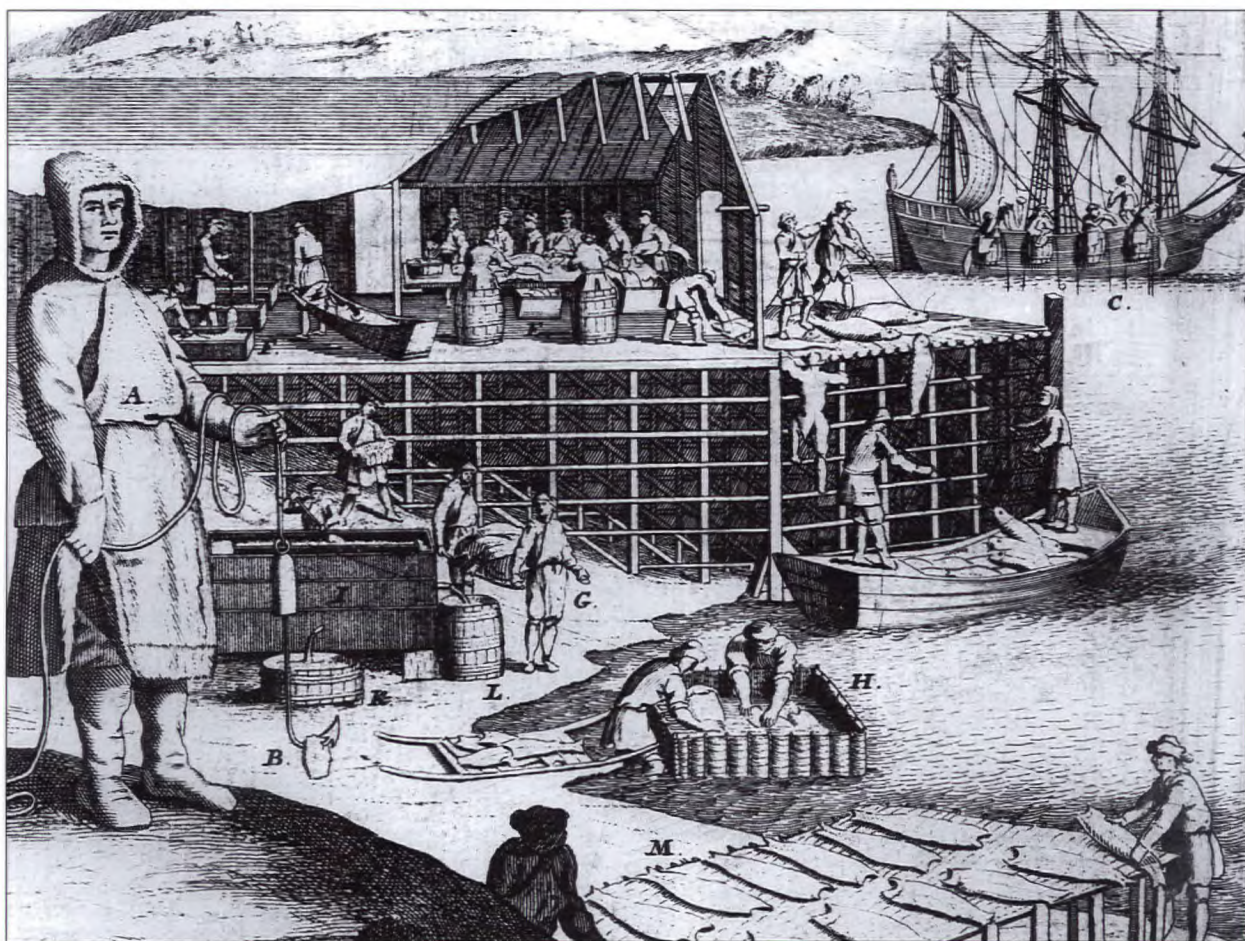
La méthode de séchage subit de nombreuses modifications au fil des années, surtout en réponse aux exigences de divers marchés. Le poisson salé et séché non seulement nourrissait les populations terrestres, mais il représentait par ailleurs un aliment idéal, facile à stocker et imputrescible pour les équipages des navires des grandes flottes de l'Europe occidentale.

La pêche sur les bancs exige davantage de sel

Au milieu des années 1500, certains navires ne se rendaient que sur les bancs du large, puis ils rentraient au pays sans avoir mouillé l'ancre le long de la côte. Ce trajet plus court permettait à certains navires de faire deux campagnes en une saison. Alors que la pêche de plage se pratiquait surtout en juin, en juillet et en août, la pêche sur les bancs (aussi appelée pêche à la morue verte) se prolongeait sur une période beaucoup plus longue. Mais la pêche sur les bancs exigeait davantage de sel que la pêche de plage¹².

Lescarbot décrit cette pêche comme suit :

Quinze ou vingt (plus ou moins) matelots ont chacū vne ligne (c'est vu cordeau) de quarçte ou cinquatē brasses, au bout de la quelle est vn grand hameçon amorcé, & vn plomb de trois livres pour le faire aller au fond. Avec cet outil ilz pechent les Morües, lesquelles sont si gouluës que si-tot dévalé, si-tot happé, là où il y a bonne pecherie. La Morüe tirée à bord, il y a des ais en forme de tables étroites le long du navire où le poisson se prepare. Il y en a vn qui coupe les têtes, & les jette communement dans la mer : vn autre les éventre & étrippe, & renvoye à son compagnon, qui leve la partie plus grosse de l'arrete. Cela fait on les met au salloir pour vingt-quatre heures : puis on les serre : & en cette façon on travaille perpetuellement (sans avoir égard au Dimanche, qui est chose impie, car c'est le jour du Seigneur) l'espace d'envirý trois mois, voiles bas, jusques à ce que la charge soit parfaite. Et pour-ce-que les pauvres matelots souffrent là du froid parmi les broüillis, principalement les plus hatez, qui partent en Fevrier : de là vient qu'on dit qu'« il fait froid en Canada »¹³.



Vue d'un village de pêche terre-neuvien au début des années 1700 montrant les activités de pêche, de nettoyage, d'extraction d'huile et de séchage. (Bibliothèque et Archives Canada, C-3686)

Pour une campagne sur les bancs, un navire français de 100 tonnes comptait un équipage de 15 à 18 hommes et stockait des provisions pour six mois. Les pêcheurs pêchaient directement à partir de plateformes installées sur un côté du navire sur lesquelles chaque pêcheur déposait un demi-tonneau atteignant la hauteur de sa taille. Des morceaux de hareng ou de morue servaient d'appât. La prise pouvait varier de 25 à 200 ou, exceptionnellement 350 ou 400 morues par jour, ce qui correspondait à peu près à la limite de la capacité d'un pêcheur.

Des garçons emportaient les poissons aux apprêteurs, qui les nettoyaient. Les saleurs salaient ensuite les poissons en couches et les laissaient s'égoutter pendant trois ou quatre jours. On répétait ce traitement, puis le poisson était prêt à mettre en tonneaux pour le transport en France. Le poisson salé à l'état humide serait ultérieurement séché à terre, mais cette méthode de séchage était inférieure au séchage à terre en campagne¹⁴.

Débuts de l'industrie de l'huile du Canada

Les Européens étaient aussi avides d'huile que de poisson. Lescarbot a constaté que :

Des foyes de Moruës noz Terre-neuviens font de l'huile, jettans iceux foyes dans des barils exposés au soleil, où ilz se fondent d'eux mêmes. C'est vn grand trafic que l'on fait en Europe des huiles des poissons de la Terre-Neuve. Et pour ce sujet plusieurs vont à la pecherie de la Baleine, & des Hippopotames, qu'ilz appellent la bête à la grand'dent [morse].

Lescarbot décrit les méthodes de chasse à la baleine sur le Saint-Laurent, près de Tadoussac, un habitat bien connu des baleines blanches (bélougas). Pour en obtenir l'huile, ils « la mettent en pieces, & dans des grandes chaudieres font bouillir la graisse qui se fond en huile, dont ils pourront remplir quatre cens barriques, plus ou moins, selon la grandeur de l'animal : & de la langue ordinairement on tire cinq &

six barriques »¹⁵. L'huile de poisson et de baleine, et plus tard, l'huile de phoque, était utilisée pour diverses fins en Grande-Bretagne et en Europe, entrant, par exemple, dans la fabrication du savon et le tannage du cuir, puis, de plus en plus, comme combustible dans les lampes à l'huile pour l'éclairage des maisons et des rues¹⁶.

La pêche crée de nombreux emplois connexes

À cette époque, tout comme aujourd'hui, l'industrie de la pêche engendra beaucoup de travail pour les constructeurs de bateaux, les marchands de fournitures et d'autres travailleurs. L'équipage des navires de pêche pouvait comprendre des voiliers, des forgerons et des menuisiers. Les navires quittaient leur port d'attache avec d'énormes quantités de sel et autres provisions : pain, bœuf, porc, bière, goudron, chandelles, fournitures de pêche et ainsi de suite. Les pêcheurs travaillaient selon un régime de partage.

Ils devaient quitter leur foyer pour passer plusieurs mois sur les pêcheries de plage – trimant fort, peu importe les conditions du temps – vivre à bord du navire ou dans une cabane à terre, manger des aliments bien ordinaires, et ce, sans beaucoup de livres (pour ceux qui pouvaient lire) et sans la présence de femmes. Assurément, ils n'avaient pas la vie facile. Les conditions de vie liées à la pêche sur les bancs n'étaient guère meilleures. L'eau potable était limitée et malodorante, la nourriture peu appétissante et le matériel de couchage ne changeait pas. Qui plus est, le navire tanguait et roulait constamment, naviguant souvent dans la brume sans que le capitaine ne soit trop sûr de la latitude, comprenant à peine le concept de longitude, ignorant sa position exacte la plupart du temps. Force est de constater, cependant, que des milliers de pêcheurs ne laissèrent aucun compte rendu de leur vie pour les générations futures¹⁷.

Les Européens joutent pour la suprématie

Essor et déclin des pêches portugaises et espagnoles

Le Portugal avait une forte tradition maritime, une tradition agricole peu développée, des réserves de sel bon marché et une population catholique obligée de consommer du poisson fréquemment. Ces facteurs ont contribué à l'essor d'une industrie de la pêche dans les eaux de l'Atlantique Nord-Ouest aussi tôt que 1506. [Traduction] « Du seul port d'Aveiro, soixante navires mettaient chaque année le cap sur Terre-Neuve. En 1550, le nombre passa à 150 ». Les pêcheurs portugais explorèrent des havres depuis le cap Breton jusqu'au Labrador, mais surtout le long de la presqu'île d'Avalon. Leurs voyages influèrent fortement sur la toponymie de Terre-Neuve¹⁸. Il semblerait, toutefois, que l'ampleur de la pêche portugaise durant les années 1500 était inférieure à celle de la pêche pratiquée par

les Français, les Espagnols et les Anglais¹⁹. La pêche portugaise déclina durant les années 1600 et ne connut un nouvel essor que durant les années 1800.

Au début des années 1500, l'Espagne, enrichie des cargaisons d'or que les conquistadors ramenèrent au pays depuis l'Amérique latine, connut un grand succès comme puissance maritime. En 1516, l'annexion de la Navarre par l'Espagne dota le pays d'une population d'intrépides pêcheurs basques. Un compte rendu de 1553 faisait état d'une flotte de 200 navires de pêche battant pavillon espagnol et comptant 6 000 hommes dans les eaux du nord-ouest de l'Atlantique. Dans les années 1570, plus de 100 navires (jaugeant probablement de 50 à 60 tonnes) pêchaient la morue à Terre-Neuve. De 20 à 30 de ces navires chassaient aussi la baleine²⁰.

Dans les années 1580, les relations entre l'Espagne et l'Angleterre s'assombrirent. En 1583, sir Humphrey Gilbert étendit le territoire régi par l'Angleterre le long des côtes de Terre-Neuve. Au cours des années suivantes, les navires anglais attaquèrent fréquemment les navires espagnols. En 1588, l'Espagne lança son Invincible Armada contre l'Angleterre, campagne qui échoua lamentablement. En 1603, l'Espagne et l'Angleterre signèrent un traité de paix, lequel serait respecté durant la majeure partie des années 1600.

Les Espagnols maintinrent leurs activités de pêche, mais de façon moins intensive. Mais en 1625, 41 navires transportant 295 chaloupes et 1 475 hommes quittaient toujours le port espagnol basque de San Sebastian et mettaient le cap vers l'ouest²¹. L'influence de l'Espagne, déclinait, toutefois, et sa flotte s'obscurcit dans l'insignifiance. La position d'infériorité de l'Espagne entraîna le développement d'un important marché de morue salée pour les Français et les Anglais dans la péninsule ibérique où la morue salée devint un plat recherché, apprêté selon des milliers de recettes.

Les Basques pêchent la morue et chassent la baleine

Nonobstant les allusions aux flottes espagnoles et françaises, leurs pêcheurs étaient mieux connus sous le nom de Basques. Même après l'annexion de la Navarre, située sur le golfe de Gascogne, pour une partie par la France et l'autre par l'Espagne, les Basques conservèrent leur caractère distinct. Les Français et les Basques espagnols en particulier fréquentaient les côtes de l'Amérique du Nord en grand nombre durant les années 1500. Le nom de nombreux endroits témoigne de leur passage : Port aux Basques, Trepassey, Placentia, Santa Maria (baie St. Mary's), Port au Choix (Portochova) et Renew's²².

Outre la pêche de la morue, les Basques dominaient dans la chasse à la baleine. Des fouilles archéologiques ont mis en lumière les activités d'une station baleinière installée dans la baie Red de Terre-Neuve où quelque 2 000 hommes chassaient et transformaient la baleine. À partir de chaloupes d'une longueur de 20 pieds environ, ils harponnaient des

baleines noires, fixant des ancrs flottantes à l'extrémité de leurs lignes pour retenir les baleines dans leur course²³.

Durant la seconde moitié des années 1500, des navires battant pavillon hollandais, français et anglais s'adonnèrent à la chasse à la baleine. À l'époque, certains d'entre eux chassaient aussi le morse. Mais à la fin des années 1500, la population de baleines noires le long des côtes de Terre-Neuve – les plus faciles à prendre à partir de petites embarcations – s'effondra. La présence des Basques diminua avec le déclin de la population de baleines durant la première moitié des années 1600. Quant au morse, les navires de pêche en avaient fortement diminué les populations dans le golfe du Saint-Laurent à la fin des années 1600²⁴.

Au diable la conservation

Les populations de baleines et de morses furent les premières espèces à subir un affaissement des stocks dans l'Atlantique Nord-Ouest. Les pêcheurs qui les poursuivaient constatèrent sans doute la rareté croissante de ces mammifères, mais personne ne semble avoir envisagé d'en limiter les captures. À l'époque, la pêche dans les ruisseaux et les rivières était régie par un assortiment de règlements. Mais l'océan fourmillait de poissons et de baleines. Si les stocks baissaient dans une région en particulier, on pouvait toujours se déplacer ailleurs pour en trouver davantage.

Quoi qu'il en soit, qui aurait veillé au contrôle des pêches? Les pays puissants invoquaient la liberté des

mers. La reine d'Angleterre Elizabeth I^{ère} déclara à l'ambassadeur d'Espagne en 1580 que [Traduction] « la mer et l'air appartiennent à tout le monde et aucun peuple ou aucune personne ne peut s'arroger le droit à l'océan, car ni l'usage public ni la coutume n'en permettent la possession ». En 1609, le savant hollandais Hugo Grotius fit observer, dans un livre intitulé *Mare Liberum*, que [Traduction] « la forêt peut être vidée de son gibier comme les rivières de leur poisson, mais que pareille éventualité est impossible pour ce qui est de la mer ». La notion de liberté en matière de navigation et de pêche soutenue par Grotius prévaudrait pendant longtemps.

Les flottes grossissent

Le nombre de navires mettant le cap sur les fonds de pêche de l'Atlantique Nord-Ouest augmentait sans cesse. En règle générale, ils jaugeaient de moins de 40 à plus de 100 tonneaux. En 1578, selon Anthony Parckhurst, 380 navires hauturiers mirent le cap sur ces fonds de pêche depuis l'Angleterre, l'Espagne, le Portugal et la France. Et ce nombre ne comprenait pas les petites embarcations qu'ils transportaient.

La prédominance des flottes battant respectivement pavillon anglais et français variait selon la fortune des armes et du commerce. Nonobstant les rares statistiques aléatoires de l'époque, leur nombre était manifestement important. Selon certains rapports des années 1600, la France et l'Angleterre envoyaient jusqu'à 20 000 hommes à la pêche dans l'Atlantique Nord-Ouest. Même si, par prudence, on supposait que



La chasse à la baleine par les Basques s'inscrivait dans le cadre d'une chasse internationale qui se développa dans divers secteurs de l'Atlantique Nord. Cette représentation de 1790 traite de la baleine et de la mise à mort d'ours au Groenland. (Bibliothèque et Archives Canada, C-111499)

La flotte multinationale

Le capitaine anglais Anthony Parckhurst décrit la flotte de pêche sur Terre-Neuve en 1578 en ces mots :

[Traduction]

Depuis mon premier voyage, il n'y a que quatre ans, la flotte (anglaise) est passée de 30 à 50 voiliers. [...] On m'a signalé que plus de 100 voiliers battant pavillon espagnol viennent pêcher la morue (morue verte, séchée une fois qu'ils sont de retour au pays) et 20 ou 30 navires qui viennent du golfe de Gascogne pour chasser la baleine et en extraire l'huile. Ces navires sont mieux équipés pour le transport de marchandises et de munitions que les navires de toute autre nation à l'exception des navires anglais qui font figure de seigneur dans les ports où ils pêchent [...] En ce qui a trait à leur taille, j'estime qu'ils jaugeant de cinq à six mille tonneaux. Le nombre des navires battant pavillon portugais n'excède guère 50 et ils jaugeant tout au plus trois mille tonneaux. Et comme les autres, ils rapportent des cargaisons de morue verte. Pour ce qui est des Français et des Bretons, leur flotte comprend environ cent cinquante voiliers, dont la plupart sont très petits, jaugeant quarante tonneaux tout au plus. Leur flotte compte néanmoins de grands vaisseaux dont certains peuvent jauger jusqu'à 7 000 tonneaux. Ils sont raisonnablement bien équipés, certes mieux que ceux du Portugal, mais moins bien que ceux de l'Espagne. Ils proviennent de toutes les régions de la France et de la Bretagne. Les navires battant pavillon espagnol proviennent de la plupart des ports de l'Espagne, tandis que les navires du Portugal proviennent des ports d'Aveiro et de Viana en plus de deux ou trois autres ports. Le volume de notre commerce avec l'Islande fait en sorte que nous ne sommes pas aussi nombreux dans ces eaux que les autres nations.

Quant aux espèces de poisson autres que la morue, on y pêche aussi le hareng, le saumon, le chabot à dos épineux, la plie que l'on devrait nommer flétan, le chien de mer et un autre poisson des plus savoureux que nous avons nommé poisson-chat, des huîtres et des moules dans lesquelles j'ai trouvé jusqu'à plus de 40 perles et qui, petites ou grosses, en contiennent presque toutes. [...] il y a aussi d'autres espèces de crustacés, par exemple des patelles, des coques, des homards et des crabes; et un poisson semblable à l'éperlan qui vient près de la rive et un autre appelé calmar²⁵.

ce nombre comprenait l'effectif de pêche des deux pays, il n'en reste pas moins qu'il s'agit d'un nombre important d'hommes se consacrant, pour la presque totalité, à la pêche de la morue²⁶.

Forte expansion des pêches de la France

Sur les plans du commerce, de la culture et de la population, la France des années 1500 l'emportait sur l'Angleterre. Son hégémonie s'étendit rapidement au secteur des pêches.

Pendant ses voyages de 1534 et 1535, Jacques Cartier constata que des pêcheurs français s'étaient déjà installés aux embouchures du golfe du Saint-Laurent. Parcourant le golfe et remontant le fleuve Saint-Laurent, Cartier découvrit une abondance de poisson et de baleines, notamment de baleines blanches ou bélougas à l'embouchure du Saguenay. Ses comptes rendus stimulèrent le développement d'un secteur des pêches florissant.

Les pêcheurs français élargirent leur secteur de pêche. En 1544, les Français étaient déjà établis au cap Breton, à Gaspé et sur l'île d'Anticosti, et leurs navires sillonnaient les eaux au large de l'est et du nord-est de Terre-Neuve.

Grâce à ses réserves de sel bon marché, la France s'adonna non seulement à la sécherie, mais aussi à la

pêche verte salée sur les bancs extracôtiers d'où les navires rentraient au pays sans s'arrêter à Terre-Neuve. Le compte rendu de Parckhurst, en 1578, faisait état de 150 navires français et bretons à Terre-Neuve. En 1599, quelque 100 navires battant pavillon français auraient envahi les bancs, certains effectuant deux campagnes. On signala la présence de 600 navires français sur les bancs de Terre-Neuve en 1611 et de 400 navires en 1630.

À la suite de la main-mise de l'Angleterre sur la presque île d'Avalon à la fin des années 1500, les navires français durent se déplacer, renforçant du même coup leur présence en Nouvelle-Écosse, notamment à Canso, dans la baie de Fundy, le long des côtes du Maine et dans le golfe du Saint-Laurent. Les vaisseaux français pêchaient la morue et faisaient la chasse aux morses et aux phoques dans les Îles de la Madeleine. Ils pêchaient aussi dans les eaux de l'île-du-Prince-Édouard, des îles de Caraquet et de Miscou, de Gaspé et de la rive nord du golfe du Saint-Laurent. Les navires de pêche pratiquaient aussi fréquemment la traite des fourrures. En fait, la traite des fourrures est issue des pêches. L'économie florissante de la France contribuait le capital nécessaire pour l'expansion de la flotte. On pouvait constater des arrangements complexes en matière de propriété. Il arrivait, par exemple, qu'un capitaine soit le propriétaire d'un

navire. Un autre pouvait détenir des parts, tandis que divers actionnaires se partageaient les revenus²⁷.

La flotte française atteint son apogée dans les années 1600

La puissance de la flotte hauturière de la France se maintint durant les années 1600. En 1669, Nicolas Denys signala que les opérations de sécherie des Français étaient alimentées par 100 à 150 navires dont les équipages se composaient de Basques et d'habitants de La Rochelle, de la Bretagne et de Bordeaux. Un navire de 200 tonneaux participant à la pêche à la morue séchée comptait un équipage de quelque 50 hommes et des provisions suffisantes pour un voyage de huit ou de neuf mois au bout desquels il pouvait afficher une prise moyenne de 200 000 poissons. Les villes portuaires de la Manche envoyaient de 200 à 250 navires à la pêche de la morue verte sur les bancs. Un navire de 200 tonneaux pêchant sur un seul banc avec un équipage réduit de 25 hommes pouvait prendre de 45 000 à 50 000 poissons.

De 1678 à 1689, alors que l'Angleterre était préoccupée par une série de conflits internes qui aboutirent à la Révolution anglaise et au décuplement des pouvoirs du gouvernement, les pêches de la France atteignirent leur sommet. En 1678, on estimait que la France comptait une flotte de 300 navires de pêche et un effectif de 20 000 hommes, dont 60 navires de fort tonnage dans la région de Placentia. Certains comptes rendus faisaient état d'estimations encore plus généreuses. Les navires participant à la pêche côtière, selon leur tonnage, pouvaient transporter jusqu'à 20 chaloupes.

Durant les années 1600, par suite des guerres dans lesquelles la France était engagée, la flotte française déployée dans le nord-ouest de l'Atlantique baissa à environ 100 navires. En 1710, durant la Guerre de la succession d'Espagne, la flotte fut réduite davantage, le nombre de navires passant à 50 ou 60. Il s'agissait tout de même d'une flotte importante, que la France augmenterait au siècle suivant, à l'aide de subventions²⁸.

Les colonies françaises : faibles et dispersées

Le développement des colonies de la France en Amérique du Nord s'est réalisé très lentement. Les colonies permanentes remontent à 1604 lorsque Samuel de Champlain, Pierre Du Gua de Monts et leurs compagnons passèrent l'hiver sur l'île St. Croix située au sud du Nouveau-Brunswick. L'année suivante, Champlain déplaça la colonie à Port Royal dans le bassin d'Annapolis en Nouvelle-Écosse. Il quitta l'Acadie en 1608 pour se rendre à Québec. Au moment de sa mort, à Québec, en 1635, la colonie ne comptait que quelques centaines d'habitants.

Dans l'intervalle, l'Acadie (dont le territoire se limitait essentiellement aux abords de la baie de Fundy avant de connaître une expansion) passait des mains

d'un gouverneur à l'autre, parfois sous l'égide des Anglais. La colonisation française se réalisa principalement dans les régions des bassins d'Annapolis et de Minas, et de l'isthme de Chignectou. Au début des années 1700, la population atteignait 2 000 âmes²⁹. Les Acadiens travaillaient leurs bonnes terres la plupart du temps, mais la pêche était une activité importante, et une société de pêche a vu le jour en 1682. Les autorités locales émettaient parfois des permis de pêche aux navires de la Nouvelle-Angleterre, mais il s'agissait en fait d'une formalité, car elles ne disposaient pas d'une flotte capable d'appliquer les règlements de l'époque ou d'empêcher les Anglais de pêcher dans les eaux avoisinantes ou de faire sécher leurs captures à terre³⁰.

Échec des concessions de pêche

Au cours des années 1600, la France octroya des concessions de pêche à divers intervenants, notamment dans le golfe du Saint-Laurent, mais celles-ci souffrirent de l'absence de clôtures. Dans les années 1640, lorsque Nicolas Denys établit un poste de pêche à Miscou, d'autres s'en emparèrent. Plus tard, une autre de ses concessions de terres depuis le cap Breton jusqu'à Gaspé ne parvint pas à s'épanouir. Les habitants de la Nouvelle-Angleterre menaient des raids sur l'Acadie où ils installaient des sécheries sans trop d'interférence. Ils attaquèrent aussi le Québec. Les Français tentaient parfois de contrôler la pêche par les Anglais en examinant leurs permis. À une occasion, ils saisirent huit navires anglais³¹.

Hors des concessions, dans les zones de pêche libre du secteur Sud du golfe du Saint-Laurent, les bons ports se faisaient rares. Les équipages des navires français se disputaient l'espace riverain disponible sur les grèves. En France, des fonctionnaires rédigeaient des règlements complexes précisant le nombre de chaloupes par navire et l'aire de rivage par chaloupe. Ces règlements favorisaient davantage les navires de pêche que les rares habitants. Il se peut fort bien que les concessions et la comédie bureaucratique aient découragé des colons potentiels. En tout cas, aucune des concessions côtières françaises ne réussit à développer une industrie des pêches dynamique. Une entreprise de pêche établie au cap Breton finit par faire faillite.

En 1662, les autorités françaises établirent une colonie à Placentia, leur première base véritable à Terre-Neuve. Cette colonie s'est organisée, de petits navires fournissant de l'appât, habituellement sous la forme de hareng du cap Ste-Marie, aux navires de fort tonnage. En 1681, des navires français jaugeant de 200 à 400 tonneaux fréquentaient Placentia. Et quelque 100 navires pêchaient depuis St. Mary's, le long de la partie Sud de la presqu'île d'Avalon, jusqu'à St-Pierre. Placentia survécut aux raids menés par les Anglais, mais sa population n'augmenta pas pour autant. Même en 1713, Terre-Neuve ne comptait que 180 habitants de descendance française³².

Les plus profondes racines de la Nouvelle-France se développèrent bien en amont du fleuve Saint-Laurent. En 1663, Louis XIV, le Roi-Soleil, plaça la Nouvelle-France sous son autorité directe. La France y envoya des soldats, encouragea la colonisation et établit une administration à Québec. Jean Talon fut nommé intendant de la Nouvelle-France en 1665. Les *Relations des Jésuites* donnent une description prometteuse de ses activités dans le secteur des pêches :

Les premières pensées de Monsieur Talon, Intendant pour le Roi en ce pays, furent de s'appliquer avec une activité infatigable, à la recherche de moyens par lequel il pourrait rendre le pays florissant.

Et il y a si bien réussi, qu'on met en usage les pêches de toute nature de poisson, qui se font très abondantes dans les rivières; comme de saumons, barbuës, bars, esturgeons; et même sans sortir du fleuve, de harangs et de morue, qu'on y fait verte et sèche, et dont le débit est en France de très grand profit. On en a cette année fait des esprouves par des chaloupes, qu'on a envoyées, et qui ont beaucoup produit.

Ce cette nature est la pêche du loup-marin, qui fournit de l'huile à tous le pais, et donne beaucoup de surabondant, qu'on envoie en France et aux Antilles. [...] La pêche du marsouin blanc, qu'on prétend faire réussir avec peu de dépense, fournira des huiles plus excellentes pour la manufacture, et même en plus grande quantité.

Le commerce que Monsieur Talon projette de faire avec les îles Antilles, ne sera pas l'un des derniers avantages de ce pays; et déjà pour en connaître l'utilité, il fait passer en ces îles dès cette année, de la morue verte et fraîche, du saumon salé, de l'anguille, des pois verts et blancs, de l'huile de poisson, du merin et des planches; le tout du cru du pays.

Mais comme les pêches sédentaires sont l'âme, et sont tout le soutien du négoce; il prétend les établir au plus tôt : et pour en venir à bout, il projette de faire quelque compagnie, pour en faire les premiers établissements, et soutenir la dépense de leurs commencements.

Ce passage se termine par une phrase qui reflète l'optimisme soutenu, à l'époque, relatif à l'essor des entreprises de pêche : « Dans un ou deux ans [elles] donneront des profits merveilleux »³³.

La gestion des pêches, terme inconnu à l'époque, se limitait essentiellement à des questions de commerce, de développement et de souveraineté. En 1664, la France frappa la morue de droits d'importation afin d'offrir un marché protégé à sa flotte. Un règlement adopté en 1669 permettait aux habitants du Canada d'exporter de la morue en France. Et selon un autre règlement adopté en 1685, le commerce de la Nouvelle-France avec les Antilles était exempté de droits.

En 1684, dans le cadre d'un règlement de conservation à l'époque, les autorités françaises interdirent l'usage de la turlutte, car en prenant une morue, ce dispositif pouvait en blesser d'autres, la fuite des poissons ainsi blessés entraînant la fuite d'un plus grand nombre. Cette décision n'entraîna toutefois pas la résolution du problème, au contraire. L'interdiction de la turlutte fit l'objet d'une controverse soutenue, suscitant des accusations telles que la pêche le long des côtes du Labrador en avait souffert³⁴.

Faiblesse soutenue de la pêche intérieure

Malgré un certain encouragement officiel, l'industrie de la pêche de la Nouvelle-France ne se révéla pas à la hauteur des attentes de Talon, qui l'envisageait comme « le moteur principal du commerce ». Des navires en provenance de l'Angleterre et de la Nouvelle-Angleterre faisaient la navette entre l'Europe, l'Amérique du Nord, les Antilles et l'Afrique, échangeant des cargaisons de rhum, de poisson salé, d'esclaves et d'autres marchandises. La Nouvelle-France ne réussit toutefois pas à développer un tel « commerce triangulaire ». Les lieux de pêche étaient épars et certains exigeaient de longs trajets pour le transport des cargaisons jusqu'aux marchés. La glace hivernale le long des côtes au nord-est de Terre-Neuve et dans le golfe et le fleuve Saint-Laurent écourtait la période de commerce. L'abondance du sel en provenance de la France favorisait la flotte de pêche sur les bancs en diminuant le besoin de séchage du poisson à terre, réduisant ainsi le nombre d'emplois potentiels dans les régions côtières. Par contre, la traite des fourrures créait des emplois à l'intérieur des terres. Dans les territoires anglais, la pêche et la colonisation s'opéraient en synergie. En Nouvelle-France, cependant, ces activités se nuisaient.

Même en amont du fleuve Saint-Laurent, les colonies étaient clairsemées. En 1663, tandis que Boston comptait 14 300 habitants, la Nouvelle-France n'en comptait que 2 500. Les Antilles avaient attiré un bien plus grand nombre de Français. On y comptait en effet 15 000 Français et 12 000 esclaves³⁵. Selon les historiens, les Français, nonobstant leurs explorations de régions éloignées, étaient moins attirés par l'émigration que les Anglais. Après 1666, la politique de la France offrait très peu d'encouragements à l'émigration³⁶. Par ailleurs, le climat du Canada n'incitait pas à la colonisation.

L'Angleterre encourage la pêche

Dans son ouvrage *The Wealth of Nations* (1776), Adam Smith écrit :

[Traduction]

Il semble que la législation ait presque continuellement eu pour objet d'accroître la puissance maritime et navale de la Grande-Bretagne en favorisant l'expansion de la pêche dans nos colonies. À ce chapitre, l'industrie des pêches a reçu tout l'encouragement que la liberté leur procure et elle a prospéré en conséquence³⁷.

L'intérêt de l'Angleterre relativement au développement du secteur des pêches se manifesta dès le début de la colonisation. Une loi promulguée en 1548 interdisait aux forces navales de percevoir des taxes sous forme d'espèces ou de poisson sur la flotte de pêche de Terre-Neuve. Une autre loi, promulguée durant le règne d'Henri VII, prévoyait une amende de dix livres pour l'achat de poisson en mer ou dans un port étranger. Durant le règne d'Élisabeth I^{re} (1558-1603), même si l'Angleterre avait tourné le dos au catholicisme romain sous l'influence des Tudors, une loi obligeait les citoyens à manger du poisson, plutôt que de la viande, le mercredi et le samedi. En outre, les navires transportant du poisson à l'extérieur de l'Angleterre étaient exempts des droits de douanes. Ces lois semblent avoir stimulé la croissance du secteur des pêches. Par ailleurs, l'Angleterre favorisa le développement de sa marine marchande.

Les lois de pays étrangers stimulèrent involontairement le développement des pêches en Amérique du Nord. Au début, les navires anglais s'adonnèrent à la pêche et au commerce avec l'Islande, échangeant des produits manufacturés contre du poisson (stockfish) qu'ils vendaient surtout sur les marchés du territoire continental européen. Anthony Parkhurst signala en 1578 que la flotte anglaise pêchant à Terre-Neuve ne comptait que 50 voiliers en raison de l'importance du commerce avec l'Islande. En 1580, le Danemark, qui contrôlait l'Islande, imposa un droit de permis aux navires anglais qui pêchaient là. En conséquence, les Anglais mirent le cap sur l'Atlantique Nord-Ouest, des intérêts de la ville de Bristol et de villes et villages du sud-ouest de l'Angleterre prenant l'initiative³⁸.

L'Angleterre colle aux côtes

En raison d'un accès limité à des réserves de sel et de leur expérience avec le stockfish non salé, les Anglais se spécialisèrent dans le séchage du poisson à terre. Ils inventèrent un procédé capable de produire du poisson bien séché et imputrescible qui se vendait bien sur le marché important de la Méditerranée. Les Anglais procédaient au salage à sec dans les régions moins humides, principalement dans la presqu'île

d'Avalon. Au début, ils avaient tendance à s'installer près des Portugais, auprès desquels ils pouvaient s'approvisionner en sel. La pêche à la morue séchée dépendait de la disponibilité de bois et d'espace sur le rivage. En conséquence, les pêcheurs anglais se déployaient le long de la côte pour construire des chafauds, des étendoirs et des habitations. Leur présence en grand nombre dans les régions où ils élaient de s'installer poussa leurs rivaux français à se disperser ailleurs³⁹.

Dans les régions où ils étaient bien présents, les Anglais commencèrent à s'attribuer un certain droit de suzeraineté. Bien qu'ils fussent moins nombreux au départ, ils possédaient fréquemment des navires de plus fort tonnage. Dans la région du sud de Terre-Neuve, on retrouvait des « amiraux » qui faisaient respecter l'ordre au sein de la flotte de navires des nations en présence. Selon la coutume, le premier capitaine arrivé dans une région assumait le rôle d'amiral pour la saison. (Les Français observaient cette coutume également.) En 1634, la « Western Charter », décrétée par le Conseil privé, officialisait la pratique.

Dans la presqu'île d'Avalon, les Anglais disposaient de bons havres qui se trouvaient assez près de leurs marchés d'outre-mer et leurs opérations pouvaient atteindre une masse critique dans un espace relativement restreint. Et tout comme en Nouvelle-Angleterre, la pêche et la colonisation s'opéraient en synergie. La population anglaise augmentait de part et d'autre de la Nouvelle-France, qui n'avait établi aucune colonie côtière dynamique.

L'Angleterre exploite une pêche libre

Le secteur de la pêche de Terre-Neuve prit son essor à la fin des années 1500. Au début, les navires approvisionnaient le marché intérieur. Puis, les guerres perturbèrent les pêches de la France pendant quelque temps. La France devait donc importer du poisson. L'Espagne également, surtout après que les attaques des Anglais eurent affaibli sa flotte de pêche et l'échec de son Invincible Armada. La péninsule ibérique devint alors un marché durable pour la flotte anglaise sans cesse croissante. Le commerce du poisson avec l'Europe et les pays de la Méditerranée contribua à l'élaboration du système de commerce généralisé de l'Angleterre⁴⁰.

Durant cette période, l'Angleterre accordait fréquemment des monopoles de commerce, par exemple le monopole accordé à la Compagnie des Indes orientales, constituée en société en 1600, ou à la Compagnie de la baie d'Hudson, plus tard au cours du même siècle. Mais l'expansion des pêches par des entreprises du sud-ouest de l'Angleterre se poursuivant en parallèle avec la participation d'un grand nombre au début des années 1590, les Anglais commencèrent à envoyer des navires dans le golfe du Saint-Laurent, d'abord à la chasse au morse, puis à la baleine⁴¹. Dans l'ensemble, cependant, ils fréquentaient surtout les pêcheries côtières de Terre-Neuve. Au

début des années 1600, l'industrie était en pleine expansion.

Selon un rapport de l'époque, quelque 500 navires quittaient l'Angleterre au mois d'avril de chaque année. En plus de revenir avec leur cargaison en septembre, les équipages de navires de pêche chargeaient aussi des navires qui transportaient du poisson aux ports de la Méditerranée où ils échangeaient leur cargaison pour le transport d'autres marchandises en Angleterre ou en Amérique du Nord. Les cargos anglais qui se rendaient à Terre-Neuve ont été dénommés « sack ships », vraisemblablement en raison du vin blanc sec (sack) qu'ils transportaient.

Un rapport de 1615 faisait état de 250 navires anglais le long des côtes de Terre-Neuve, jaugeant environ 60 tonneaux en moyenne et comptant un équipage de 20 hommes, soit 5 000 pêcheurs en tout. Une petite barque de 30 tonneaux transportait deux chaloupes. Un navire de 100 tonneaux, et un équipage de 40 hommes, exploitait huit chaloupes de trois hommes. Outre ces 24 pêcheurs, l'équipage comptait 7 éteteurs et coupeurs d'expérience, 2 mousses pour étaler le poisson sur des tables, 3 pour saler le poisson, 3 pour lancer le sel à terre afin de laver et de sécher le poisson.

Chacune des huit chaloupes capturant en moyenne 25 000 poissons, la prise de poisson depuis le printemps jusqu'à l'automne atteignait 200 000 poissons séchés, plus 12 tonnes d'huile de morue et 10 000 poissons verts (salés mais non séchés). Un navire pouvait transporter le poisson en France, dans la péninsule ibérique, en Italie ou dans les îles Britanniques. Le capitaine et l'équipage, les propriétaires et les fournisseurs de provisions recevaient, respectivement, environ un tiers des recettes.

En 1621, un autre rapport signalait que l'industrie de la pêche outre-mer de l'Angleterre comptait 200 navires et 10 000 hommes affectés, pour la plupart, à Terre-Neuve, mais avec un petit nombre en Nouvelle-Angleterre. En 1634, certains comptes rendus faisaient état d'un effectif de 18 000 hommes. En 1637, on signalait la présence de 500 navires anglais, puis en 1640, de 250 navires et de 20 000 hommes⁴².

Le transport de marchandises réduit la flotte de pêche

À compter de la fin des années 1620, des problèmes liés au marché et d'autres problèmes affaiblirent la flotte anglaise. Les guerres civiles des années 1640 réduisirent davantage la flotte des terre-neuviens du sud-ouest de l'Angleterre, dont le nombre passa à 100 navires. Par ailleurs, l'industrie du transport attirait des exploitants de navires qui abandonnaient la pêche. Au lieu de prendre leur propre poisson, de plus en plus de navires achetaient du poisson séché auprès de navires de moins fort tonnage basés à Terre-Neuve⁴³.

La première ruée vers la morue s'était apaisée, mais les pêches conservaient toute leur importance. Outre



Thomas Wesley McLean, peintre de l'histoire du Canada du XX^e siècle, représenta les bateaux de pêche utilisés dans le golfe du Saint-Laurent et le long de la côte de l'Atlantique. (Bibliothèque et Archives Canada, C-69713).

la marine et l'industrie du transport, les pêches constituaient le troisième pilier de l'empire maritime de l'Angleterre. Durant la seconde moitié du siècle en particulier, les commerçants anglais intensifièrent leur commerce avec le Brésil et les Antilles. La rapide montée de l'esclavage, là et en Virginie, avait entraîné une demande pour les qualités inférieures de poisson que les autres marchés refusaient. Les Anglais transportaient du poisson, d'autres marchandises et des esclaves dans les régions méridionales d'où ils rapportaient du sucre, du tabac et du rhum⁴⁴.

L'Angleterre freine la concurrence

En Nouvelle-Angleterre, la croissance rapide de la flotte coloniale portait atteinte au commerce des Anglais. L'Angleterre devait aussi livrer concurrence à l'Europe dans le domaine de l'industrie des transports, notamment aux Hollandais (dont la puissance maritime s'était développée par suite de la pêche du hareng).

De 1651 à 1673, afin d'assurer la protection de leur industrie des transports, les Anglais promulguèrent plusieurs lois visant le commerce et la navigation. Seuls les navires dont les propriétaires étaient des résidents de l'Angleterre ou de ses colonies étaient autorisés à transporter des marchandises depuis l'Asie, l'Afrique ou l'Amérique jusqu'aux ports de l'Angleterre ou de ses dépendances. D'autres pays européens pouvaient transporter des marchandises en provenance de leur pays d'attache, mais ils ne pouvaient pas en prendre ailleurs pour les transporter en Angleterre. Ces mesures aidèrent les Anglais à arracher une importante partie du commerce du transport de marchandises aux Hollandais, qui dominaient ce secteur antérieurement. Les *Lois sur la navigation* provoquèrent la guerre avec les Hollandais.

Les Anglais en sont sortis vainqueurs, exerçant par la suite leur suprématie maritime sur les Hollandais.

En vertu de ces lois, seuls les navires en provenance de l'Angleterre jouissaient d'une entière liberté de commerce. Les colonies anglaises étaient assujetties à certains droits, et ce, même aux fins de commerce les unes avec les autres. Qui plus est, les colonies ne pouvaient expédier certaines marchandises, par exemple le tabac et le sucre, qu'en Angleterre. (Leurs marchandises jouissaient parfois d'un traitement préférentiel, tout comme l'Angleterre jouissait d'un monopole partiel ou total dans les colonies.) Les marchandises en provenance de l'Europe continentale destinées aux colonies devaient transiter par l'Angleterre, bien que la Nouvelle-Angleterre eût obtenu une exemption partielle par rapport à cette règle⁴⁵. Les Anglais limitèrent le commerce et les industries manufacturières dans leurs dépendances d'outre-mer. Ils souscrivaient à l'idée que les colonies devaient être la source de matières premières, lesquelles seraient transformées en Angleterre, et que les marchés coloniaux seraient fermés à toutes les marchandises sauf celles de fabrication anglaise ou coloniale.

Modifiées de temps à autre, et de plus en plus complexes, les grandes lignes des lois sur la navigation régirent le commerce jusqu'au milieu du XIX^e siècle. Elles étaient le reflet de la théorie du commerce qui prédomina durant les années 1600 : l'or et l'argent constituaient les valeurs de base; les pays assuraient leur balance commerciale en encourageant les exportations et en freinant les importations. Les théories économiques se succèdent, cependant, et personne ne souscrit désormais au mercantilisme sous sa forme originale. Toujours est-il que les *Lois sur la navigation* sont restées en vigueur pendant la période durant laquelle l'Angleterre s'est assurée la suprématie maritime.

L'Angleterre privilégia les pêches non seulement comme source de richesse, mais aussi comme source de soutien naval. Des lois exemptaient les pêches de droits frappant les équipements utilisés (1660) et de toutes les taxes (1663)⁴⁶. Dans l'intervalle, afin de protéger sa flotte de pêche et de commerce, l'Angleterre dressa des obstacles à la colonisation de Terre-Neuve afin d'empêcher toute concurrence coloniale. Mais la Nouvelle-Angleterre était déjà trop forte pour se laisser imposer de telles mesures.

Les pêches favorisent le développement de la Nouvelle-Angleterre

Des comptes rendus publiés par des voyageurs au début des années 1600 entraînèrent l'affluence de navires de pêche vers la Nouvelle-Angleterre. Le capitaine John Smith écrivit que pour les colonies, la pêche constituait leur mine et la mer, le filon argenté de toute leur vertu.

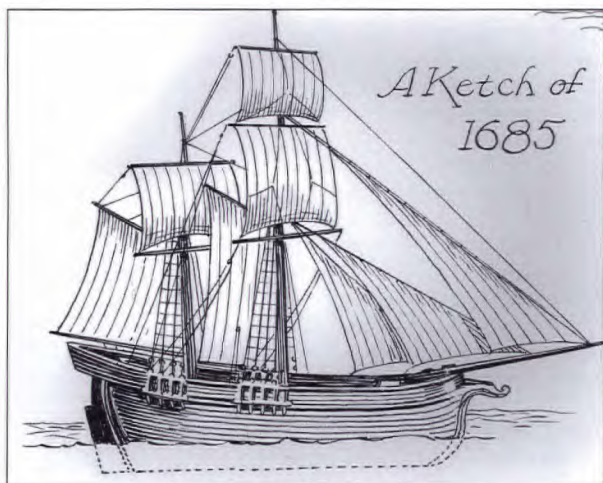
La colonie de Plymouth, établie en 1620, nourrissait des attentes très élevées. Sir Ferdinando Gorges, qui fut nommé au poste de trésorier du Council for New England en 1620, s'est vu décerner une charte visant le territoire situé entre 40 et 48 degrés de longitude (soit depuis l'État du New Jersey actuel jusqu'à Terre-Neuve). Personne ne devait naviguer le long des côtes sans obtenir au préalable un permis du Council for New England. Qui plus est, il était interdit aux pêcheurs de débarquer ou de se procurer du bois pour la construction de chaufauds.

Les navires de pêche en provenance du sud-ouest de l'Angleterre qui pêchaient le long des côtes de la Nouvelle-Angleterre résistèrent à l'application de ces règlements. Aussi leurs représentants ont-ils porté plainte devant le Parlement. De toute façon, la charte de Gorges tomba en désuétude. Les navires en provenance de l'Angleterre, ainsi que les résidents, purent désormais pêcher librement.

Les pêcheurs anglais trouvaient cependant qu'il était difficile de concurrencer la rapide expansion de l'industrie de la pêche coloniale. Les pêcheurs de la Nouvelle-Angleterre s'embarquaient dans de petits bateaux pendant les mois les plus chauds, puis ils séchaient leurs prises à terre. C'est surtout après 1630 que la pêche en hiver s'est développée pour capturer la morue, qui fréquentait les eaux peu profondes pour frayer. La pêche d'hiver et la pêche d'été ont donné à la Nouvelle-Angleterre les assises nécessaires pour la colonisation, l'agriculture, un secteur industriel et un commerce actifs à longueur d'année⁴⁷.

Les lois favorisent la pêche, mais privilégient la qualité

Le gouvernement du Massachusetts (dont le territoire comprenait le Maine) favorisait la pêche. Une loi promulguée en 1639 exemptait les pêcheurs du service militaire et accordait un congé fiscal de sept ans aux navires de pêche⁴⁸. Le gouvernement surveillait en outre la qualité du produit de la pêche. En 1641, le Massachusetts adopta des règles visant la normalisation des contenants de poisson mariné et la nomination de jaugeurs qui devaient s'assurer que les barils de poisson contenaient une quantité suffisante de produit. En 1651, les jaugeurs commencèrent à vérifier la détérioration et la qualité des produits de la mer⁴⁹. On pense qu'il s'agit du premier service d'inspection du poisson en Amérique du Nord. Chaque village devait nommer une personne compétente au poste d'inspecteur et cette personne devait « jurer devant Dieu » qu'elle allait dûment s'acquitter de ses fonctions. Une autre loi, promulguée en 1692, stipulait la production de produits séchés à l'exclusion de tout autre. De temps à autre, certains règlements avaient pour objet de conserver les stocks. En 1670, par exemple, la colonie de Plymouth décréta une saison de pêche interdite pour le maquereau. La pêche de l'alose, du saumon, du maquereau et d'autres espèces de rivière et d'estuaire était une importante activité⁵⁰.



Représentation de Thomas Wesley McLean. (Bibliothèque et Archives Canada, C-69715)

Les pêcheurs de la Nouvelle-Angleterre se mettent à courir les mers

Les pêcheurs de la Nouvelle-Angleterre ont tôt fait de développer la pêche sur les bancs du large. De petits bateaux pontés se rendaient sur les bancs les plus proches, y compris les bancs de Georges et de Jeffrey, salant le poisson en mer et le séchant à terre. Peu après, des navires de plus fort tonnage, par exemple des ketchs deux mâts, naviguaient de plus en plus loin au large. Les pêcheurs de la Nouvelle-Angleterre se rendaient en Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve pour la pêche et le commerce. Outre la pêche de la morue, ils ne tardèrent pas à pratiquer la chasse au morse et au phoque à l'île de Sable, voire aussi loin que Terre-Neuve⁵¹.

La chasse à la baleine depuis Long Island débuta dans les années 1640, peut-être même avant. Les baleines franches, qui nagent lentement, produisaient de vastes quantités d'huile. À terre, des gens faisaient le guet, puis partaient en chaloupe pour harponner les baleines et les tirer à terre où ils les faisaient fondre pour en extraire l'huile combustible. Les fanons, lames cornées souples qui garnissent la bouche des baleines et filtrent l'expulsion d'eau, retenant les petites proies dont elles se nourrissent, se prêtaient à divers usages. Plus à l'est, les habitants de l'île de Nantucket se mirent à chasser la baleine en 1672, se taillant graduellement une position de chef de file en ce domaine. Les habitants de la Nouvelle-Angleterre allaient continuer la chasse à la baleine pendant les XVII^e et XVIII^e siècles⁵².

Pendant ce temps, la pêche en eaux lointaines depuis l'Angleterre dans les eaux de la Nouvelle-Angleterre diminua. Durant les années 1620, quelque 40 ou 50 navires se rendaient dans les eaux de la Nouvelle-Angleterre. En 1637, ce nombre avait baissé à 15. La concurrence locale a probablement contribué à ce déclin, l'industrie des transports s'attirant d'anciens

navires de pêche. Vers les années 1660, les navires anglais délaissèrent la Nouvelle-Angleterre pour naviguer des eaux plus au nord⁵³.

Terre-Neuve, avec sa pénurie de biens matériels, représentait un des premiers marchés pour les pêcheurs-négociants. Après 1645, environ, les pêcheurs de la Nouvelle-Angleterre commencèrent à approvisionner Terre-Neuve en aliments – farine, sucre, maïs, et bœuf – et autres marchandises comme le bois d'œuvre, par exemple, et ce, malgré les règles et les droits imposés par l'Angleterre en matière de navigation. Certains déploraient, à l'époque, que Terre-Neuve n'était qu'un « magasin de marchandises de contrebande » et qu'en raison de la disponibilité de grandes quantités de rhum de provenance de la Nouvelle-Angleterre ou de navires anglais, « les pêcheurs se débauchaient »⁵⁴.

En 1650, la Nouvelle-Angleterre entretenait des relations commerciales avec la Virginie, l'Angleterre, la Hollande, la France, le Portugal et l'Espagne. La croissance de l'esclavage dans les Antilles stimula la demande pour les produits du poisson de qualité inférieure. Cette demande engendra le principal marché de la morue de la Nouvelle-Angleterre. L'été, les navires pouvaient pêcher au large de la Nouvelle-Écosse, puis faire quelques voyages aux Antilles en hiver d'où ils rapportaient du sucre, de la mélasse et du rhum, marchandises qui étoffaient leur commerce avec Terre-Neuve⁵⁵.

La Nouvelle-Angleterre devient une puissance

En 1662, quelque 300 navires s'adonnaient au commerce en pays lointains. La taille des flottes de pêche et de commerce de la Nouvelle-Angleterre ne cessait d'augmenter. En 1670, jusqu'à 30 chaloupes de la Nouvelle-Angleterre pêchaient depuis le seul village de Port Rossignol, en Acadie, tandis que 12 à 15 gros navires mouillaient à La Have. En 1700, la Nouvelle-Angleterre comptait plus de 200 navires de fort tonnage, et un millier de navires transitaient par Boston et Charleston chaque année. En 1708, on avançait que 300 navires de la Nouvelle-Angleterre avaient navigué au large de la côte acadienne. Et en 1713, quelque 300 navires participaient au commerce entre la Nouvelle-Angleterre, la Nouvelle-Écosse, Terre-Neuve et l'Angleterre⁵⁶.

La pêche, avec ses activités complémentaires comme l'exploitation forestière, la construction de navires, le transport de marchandises et le commerce, avait gagné ses lettres de noblesse en tant que moteur de l'économie de la Nouvelle-Angleterre; les générations ultérieures l'ont reconnu. L'image de la morue figurait sur la monnaie. L'État du Massachusetts adopte la morue comme emblème. Et les plaques d'immatriculation de cet État ont affiché l'image d'une morue pendant de nombreuses années au XX^e siècle. En mémoire des origines de la colonie, les législateurs du Massachusetts conservent un modèle en bois de la « morue sacrée » dans la Chambre législative.

Terre-Neuve enfreint la loi et devient une colonie

Plutôt que de privilégier l'établissement de monopoles, l'Angleterre avait permis la pêche libre à Terre-Neuve et en Nouvelle-Angleterre. Bien qu'elle eût exercé un certain contrôle par l'entremise des lois sur la navigation et d'autres lois, elle laissa libre cours au développement de la Nouvelle-Angleterre. L'Angleterre traita toutefois Terre-Neuve différemment, limitant sa liberté.

Le gouvernement anglais encouragea les premières initiatives de colonisation, dont aucune n'a vraiment porté fruit. L'île devint un campement de pêche que les intérêts du sud-ouest de l'Angleterre voulaient exploiter strictement au profit de leur industrie de la pêche en eaux lointaines. Ces intérêts favorisaient la pêche libre, mais pour leurs seuls navires et non pour les résidents de Terre-Neuve. Le Parlement britannique s'opposa à la colonisation plutôt que de l'appuyer. Les politiques de l'Angleterre, bien qu'elles n'aient jamais été strictement appliquées, suffirent toutefois pour retarder la colonisation et la croissance économique et politique de la colonie.

Le déclin des compagnies à charte

Dès les années 1500, certains pêcheurs passaient l'hiver à Terre-Neuve pour assurer le gardiennage de certaines installations. Des tentatives sporadiques de colonisation furent entreprises par des compagnies à charte. En 1610, John Guy of Bristol et ses associés reçurent une charte couvrant le territoire entre le cap Bonavista et le cap St. Mary's. La charte stipulait [Traduction] « [qu'] il n'est pas question de retirer [aux pêcheurs] le droit de pratiquer la pêche »⁵⁷. En 1611, cependant, et nonobstant la lettre de la charte, Guy établit des règlements visant les pêcheries de Terre-Neuve. Entre autres, ces règlements interdisaient à quiconque de jeter dans les eaux des havres toute matière nuisible (on se plaignait du fait que certains jetaient par-dessus bord les grosses pierres utilisées pour le pressage du poisson), déterminaient l'espace de rivage attribué aux « amiraux » et stipulaient qu'il ne fallait pas toucher aux chafauds.

Des financiers du sud-ouest de l'Angleterre s'opposèrent à l'installation des colons, allant parfois jusqu'à les attaquer et à brûler leurs bâtiments. La confusion au sujet des droits favorisait la piraterie et le vol. En conséquence, la colonie de Guy perdit graduellement son emprise et déperit. D'autres tentatives méthodiques de colonisation, y compris celles de Calvert (Lord Baltimore) et de Vaughan, à Ferryland et à Renewes, n'eurent aucun effet durable⁵⁸.

Loin de Londres, les navires de pêche se moquaient de la loi. Les capitaines faisaient la course les uns avec les autres pour arriver le premier aux divers havres et en devenir l'« amiral ». Les équipages pouvaient s'emparer des bateaux et des réserves de sel que

d'autres avaient laissés là pendant l'hiver. Ils pouvaient même brûler les chafauds et les fabriques des colons. Ils pêchaient le dimanche et dégradèrent les mouillages en versant de grosses pierres par-dessus bord. Ils détruisirent aussi de vastes forêts de la presqu'île d'Avalon par suite de l'abattage et écorçage excessifs d'arbres, d'une part, pour la construction de chafauds et de bâtiments et, d'autre part, pour couvrir le poisson sur les étendoirs. [Traduction] « En 1600, la côte est de Terre-Neuve – et très probablement une bonne partie du littoral entre Ferryland et Bonavista – se trouvait dans un état écologique lamentable »⁵⁹.

La « Western Charter »

La Western Charter, ratifiée en 1633-1634 par le Conseil privé, visait à remettre de l'ordre dans la situation tout en protégeant les intérêts des financiers du sud-ouest de l'Angleterre. Cette charte régularisa l'autorité des amiraux de la pêche. Le premier capitaine mouillant dans un havre en serait nommé amiral, mais ne serait autorisé à réclamer que l'espace nécessaire à terre, plus un peu d'espace additionnel en reconnaissance de son arrivée avant les autres. La pêche serait libre, mais elle serait régie par des règlements plus stricts portant, par exemple sur la protection des chafauds, des appâts et du sennage à boette⁶⁰.

En 1637, dans le cadre d'une dernière tentative méthodique de colonisation, David Kirke reçut une charte l'autorisant à assumer la direction de la colonie de Baltimore, à Ferryland, et à percevoir des taxes auprès de tous les étrangers achetant du poisson à Terre-Neuve, en prenant une partie de leurs prises (pratique qui engendra des plaines auprès du roi d'Angleterre, Charles II). La charte de Kirke, cependant, prévoyait des limites très strictes. Toutes les maisons, entre le cap Race et Bonavista, devaient être situées à une distance de six milles du littoral. Les « planters », ou colons, pouvaient pratiquer la pêche, sans toutefois jouir d'un monopole. La charte protégeait la pêche libre par la flotte anglaise. Quand même, les financiers du sud-ouest de l'Angleterre pensaient que Kirke usait trop volontiers de ses privilèges et, par suite de leurs interventions, il fut rappelé en 1651⁶². La colonisation ultérieure se réalisa dans le désordre, au fur et à mesure que les pêcheurs de la flotte de pêche s'installaient dans ces nouvelles terres.

Les membres d'équipage et les propriétaires de petits bateaux s'établissent à terre

Au début, les équipages des navires pêchaient à partir de leurs navires, mais ils ne tardèrent pas à pêcher à partir de petites embarcations qu'ils avaient emportées avec eux ou construites à terre. Ils se familiarisèrent avec les criques et les baies. Lorsqu'ils quittaient les lieux pour l'hiver, les capitaines de navires laissaient souvent derrière eux des membres

Extraits de la « Western Charter » de 1634

[Traduction]

Charles, par la grâce de Dieu roi d'Angleterre, de l'Écosse, de la France et de l'Irlande, défenseur de la foi et ainsi de suite...

... Alors que la région ou le pays du nom de Terre-Neuve [...] que nous tenons et que nos gens fréquentent depuis de nombreuses années, où ils pêchent le long des côtes de ce pays, ce qui a donné du travail à un grand nombre de personnes augmentant du même coup la navigation et le nombre des gens de mer de notre royaume [...] jusqu'à tout récemment certains de nos sujets s'établissaient dans ce pays, y résidant, ont imaginé qu'ils ne pouvaient pas être poursuivis pour avoir causé tout tort ou mal tant à terre qu'en pleine mer [...] et nos sujets se faisant du mal et s'adonnant à tous les excès aux dépens de la navigation et perturbant ce royaume [...]

1. Tout homme en ce pays qui tue autrui ou qui secrètement ou par la force vole des biens de toute autre personne d'une valeur de quarante shillings, sera sur-le-champ arrêté, détenu et emmené en Angleterre comme prisonnier...
2. Ni lest, ni pierres ni toute matière qui rendent les havres dangereux ne seront lancés par-dessus bord de manière à nuire auxdits havres...
3. Nul, soit pêcheur soit habitant, ne détruira, dégradera ou autrement endommagera les chafauds, les installations de cuisson, les étendoirs, les fers de lance, les clous ou tout autre objet faisant partie des chafauds...
4. Selon l'ancienne coutume, tout navire ou tout pêcheur qui mouille l'ancre dans un havre au nom de son navire, devient l'amiral dudit havre où, pour le moment, il ne lui sera attribué que le terrain et les chafauds nécessaires pour le nombre de bateaux qu'il emploiera, plus un seul bateau de plus qu'il n'en a besoin, en guise de privilège échouant au premier arrivé...
5. Nul ne découpera, dégradera ou autrement modifiera ou changera les marques de bateaux ou les barriques dans le but d'escroquer les propriétaires légitimes...
6. Nul n'endommagera, n'enlèvera, ne dérobera ou ne volera quelque poisson, barrique ou sel...
7. Nul ne mettra le feu aux forêts du pays ni endommagera celles-ci en écorçant les arbres...
8. Nul ne jettera l'ancre ou autrement nuira au halage des sennes pour la capture d'appât...
9. Nul ne pillera les filets dérivants, d'aménée ou trainés d'autrui... ni ne videra ou ne dérobera ce filets...
10. Nul n'établira une taverne pour la vente de vin, de bière ou d'alcools, de cidre ou de tabac pour le divertissement des pêcheurs, car ces établissements les débauchent au point où ils négligent leur travail; et de pauvres hommes mal dirigés non seulement dépendent, avant de rentrer à la maison, une bonne partie de leur *part* qui pourvoit à la survie et à l'entretien de leurs épouses et enfants, mais adoptent des comportements autrement nuisibles...⁶¹.

d'équipage chargés de couper du bois pour les étendoirs, les chafauds, les bateaux et les maisons et chargés de la surveillance des installations de pêche. Un petit nombre choisirent de s'établir en permanence et même de pêcher pour leur propre compte, profitant de la protection des criques et des anses où les navires de guerre ne pouvaient pas mouiller pour construire leurs maisons. [Traduction] « Ces gardiens, plus les déserteurs occasionnels des navires de pêche et les survivants de projets de colonisation échoués, devinrent les premiers colons européens permanents »⁶³. Ces premiers résidents vendaient leur poisson aux négociants de la Nouvelle-Angleterre et aux « sack ships » anglais.

À compter des années 1640, les navires de pêche amenaient parfois des pêcheurs dits « propriétaires de bye-boat » (petits bateaux ouverts) qui gardaient leurs propres petits bateaux à Terre-Neuve. Les patrons de « bye-boats » amenaient avec eux les équipages pour la saison. Au fil des ans, les patrons des « bye-boats »,

comme les gardiens, contribuèrent à la colonisation. Leurs épouses vinrent également. Vers 1650, la région de Terre-Neuve, peuplée surtout par les Anglais, s'étendait depuis le cap Bonavista jusqu'à Trepassey et comptait environ 1 500 résidents permanents, dont 350 femmes et enfants répartis dans 30 à 40 colonies. Ces résidents fournissaient de l'emploi à une population additionnelle de 1 000 pêcheurs « serviteurs » qui venaient y passer la saison⁶⁴.

[Traduction] « Les résidents retournaient souvent dans le sud-ouest de l'Angleterre pour y passer l'hiver, écrit Shannon Ryan, historienne du commerce du poisson salé, et les patrons des « bye-boats » passaient souvent l'hiver sur l'île (Terre-Neuve). De même, les capitaines de navires de pêche s'établissaient parfois à Terre-Neuve pour s'occuper du commerce de leur compagnie. Par ailleurs, certains capitaines et officiers de pont devenaient patrons de « bye-boats » pendant les périodes de dépression économique »⁶⁵.

Pourquoi s'y sont-ils établis?

Malgré les rigueurs du climat et de la vie sur l'île, celle-ci présentait des attraits : beauté des lieux, abondance de poisson et de bois pour le chauffage et la construction de bâtiments, profusion de baies à cueillir et d'animaux à piéger, et liberté. Grâce à la croissance du commerce avec la Nouvelle-Angleterre, il était désormais possible pour les résidents d'acquérir davantage de biens matériels à Terre-Neuve que dans leur pays natal. Certains pêcheurs terre-neuviens immigrèrent même une seconde fois, voyageant à bord de navires marchands pour s'établir en Nouvelle-Angleterre.

En Angleterre, certains préconisaient l'expansion de la colonisation à Terre-Neuve et l'amélioration de sa gouvernance. L'Angleterre continuerait de considérer l'industrie de la pêche comme une école de marins. Mais ce point de vue s'avéra perdant face aux représentations des financiers du sud-ouest de l'Angleterre, partisans de leur propre industrie de la pêche et adversaires d'une industrie résidente.

Nonobstant les dispositions de la « Western Charter », l'ordre n'y régnait que peu, voire pas du tout. Les amiraux de la pêche se comportaient en roi et en tyran et maltrahaient les pêcheurs. Selon les récits de l'époque, chaque habitation faisait aussi fonction de taverne. Les capitaines anglais obligeaient souvent les « planters » ou colons à leur acheter vin et brandy en plus de leurs achats de sel. Et on pouvait compter de 100 à 200 hommes enivrés dans la petite colonie de St. John's le jour du sabbat⁶⁶.

Portrait d'un amiral de la pêche selon Prowse

Je tenterai de décrire l'amiral de la pêche comme il apparaissait à nos ancêtres vêtu [...] d'un veston et d'un pantalon bleu, barbouillé légèrement de résine, de goudron et de mucus de poisson, chapeauté d'un vieux bonnet en peau de phoque qu'il avait volé à un Indien ou troqué pour un verre de rhum et une baguette de tabac. Le temple sacré de la loi et de la justice était une poissonnerie, tandis qu'une tinette de beurre renversée servait de banc au magistrat. La justice était rendue volontiers au plaideur qui la payait le plus cher. [...] Le plaideur qui se présentait pour soutenir sa cause avec une généreuse portion d'une potion locale [habituellement un mélange de rhum, de mélasse et de racinette] s'attirait rapidement la bienveillante attention du magistrat. Parfois, hélas, la dignité du tribunal attrapait un mauvais rhume lorsque le magistrat s'écrasait le nez par terre...⁶⁷.

Les « planters » ou colons obtiennent des concessions minimales

Avec le temps, la réalité de l'expansion de la colonisation entraîna des concessions. Le premier gouverneur nommé par le gouvernement anglais de 1653 à 1660, John Treworgie, sut mieux faire respecter l'ordre. De nouveaux règlements furent adoptés pour la protection des arbres et des chafauds et pour empêcher les colons de prendre trop d'espace sur la plage pour installer leurs chafauds et leurs étendoirs. Treworgie assura davantage de protection pour les colons, mais les financiers du sud-ouest de l'Angleterre et la politique du gouvernement continuaient de les désavantager. En 1661, l'augmentation du nombre de patrons de « bye-boats » entraîna le remaniement des règles de la Western Charter, y compris un addendum important visant à juguler la colonisation : [Traduction] « Il est interdit à tous les propriétaires de navires faisant le commerce avec Terre-Neuve de transporter des personnes autres que les membres de l'équipage ou toute autre personne susceptible de s'y installer »⁶⁸.

En 1671 et 1675, l'Angleterre adopta d'autres règlements défavorisant les colons, y compris l'insistance renouvelée sur l'interdiction de s'établir à moins de six milles du littoral, allant jusqu'à tenter de forcer les colons à quitter Terre-Neuve. Les équipages des navires de pêche renouvelèrent leurs assauts des installations des colons, installations qui s'avéraient alors souvent substantielles. Mais en 1677, de nouvelles lois stipulèrent que les colons pouvaient conserver leurs habitations et leurs chafauds. Et en 1680, d'autres règlements leur permirent de s'installer à proximité du littoral⁶⁹.

Fluctuation de la flotte anglaise et augmentation de la flotte terre-neuvienne

La pêche par les colons atteignait l'ampleur de la pêche en eaux lointaines d'antan. Selon un rapport de 1675, le nombre de colons anglais établis à Terre-Neuve s'élevait à 1 655 hommes. Ils exploitaient 277 navires et salaient 69 000 quintaux de poisson marchand dont la valeur atteignait plus du tiers de la valeur des prises des navires de pêche. La flotte de pêche basée en Angleterre demeurait néanmoins importante – comprenant en tout 125 navires de pêche – selon un rapport de 1676 – mais ce nombre diminua en raison des perturbations au pays. En 1684, par exemple, seulement 43 navires, ayant à bord 1 489 hommes et 294 chaloupes, pêchaient au large de Terre-Neuve. La flotte terre-neuvienne, comptant 340 navires, la surpassait en nombre et prenait presque autant de morue que les navires de pêche⁷⁰.

La taille de la flotte anglaise fluctuait selon l'évolution des guerres et du commerce. Elle rebondit en 1700 alors que 171 navires de pêche exploitaient 800 chaloupes par comparaison avec 764 chaloupes pour les résidents. Elle diminua durant la Guerre de la succession d'Espagne (1702-1713) et rebondit de

nouveau après le traité d'Utrecht (1713), lequel confirmait la possession de Terre-Neuve par les Anglais.

Tandis que l'industrie de la pêche de l'Angleterre marquait des sommets et des creux, celle de Terre-Neuve ne cessait de gagner en importance. Les résidents engagèrent des serveurs-pêcheurs, souvent des garçons irlandais, qui venaient à Terre-Neuve pour la saison de pêche. Parfois, ces jeunes gens s'installaient dans ces nouvelles terres. Au début des années 1700, on comptait environ 2 000 résidents⁷¹.

Les propriétaires de navires de pêche du sud-ouest de l'Angleterre continuaient de s'opposer à l'empiètement des colons dans leurs « aires » de pêche (terrain en bordure de la mer où ils installaient leurs étendards et leur équipement)⁷². En 1699, le Parlement adopta la *Newfoundland Act*, laquelle réaffirmait le premier droit des navires de pêche au littoral et aux pêches de Terre-Neuve. Toujours est-il que la loi rassura les colons quelque peu. Ils pouvaient conserver les bâtiments qu'ils avaient érigés avant 1685 ainsi que ceux qu'ils avaient construits par la suite sur une partie du littoral non utilisé par les navires de pêche. La loi favorisait aussi les patrons des « bye-boats » en les autorisant à construire des maisons et à aménager des aires de pêche dont ils avaient le droit de propriété⁷³.

Au début des années 1700, les Terre-Neuviens avaient obtenu une certaine reconnaissance de leur colonie. L'établissement d'une colonie sur l'île entraînait néanmoins une guerre des nerfs. En 1770, par exemple, les fondateurs de Twillingate durent s'esquiver pour s'établir dans leur nouveau petit port isolé⁷⁴. Ils devaient composer avec une situation difficile : droits de propriété limités, peu d'ordre public, aucun chemin et peu d'institutions gouvernementales, commerciales ou agricoles. Ils n'avaient que la pêche et leur commerce, via des transporteurs étrangers, avec la Nouvelle-Angleterre et les vieux pays. Ils habitaient le littoral d'une île sauvage qu'ils avaient colonisée d'une manière illégale.

Le poisson l'emporte sur les fourrures

Au début des années 1700, les Anglais exerçaient une suprématie sur terre et sur mer à Terre-Neuve, d'une part, et du Maine jusqu'à la Géorgie, d'autre part. Des pêcheurs de l'Angleterre et de la Nouvelle-Angleterre faisaient des sauts aux bords de la Nouvelle-France, faisant parfois sécher leur poisson en territoire français, parfois attaquant les colonies françaises. En 1713, le traité d'Utrecht ayant marqué la fin de la Guerre de la succession d'Espagne, l'Angleterre se vit accorder la possession incontestée de la baie d'Hudson, de Terre-Neuve et de la partie continentale de la Nouvelle-Écosse. Ainsi, les Anglais s'approprièrent une importante partie de la Nouvelle-France. Cinquante ans plus tard, ils s'empareraient de tout le territoire.

Pourquoi la France, pourtant premier pays d'Europe et possédant une marine, une flotte marchande et une

industrie de la pêche comparable à celle de l'Angleterre et, par surcroît, plus forte sur le plan militaire, a-t-elle perdu l'Amérique du Nord? La raison tient en partie au fait que son industrie de la pêche intérieure était moins importante, et partant qu'elle comptait un moins grand nombre de colons dans le Nouveau Monde.

En 1713, la France avait réalisé une des plus importantes saisies de terres de l'histoire du monde. Ses explorateurs et ses marchands s'étaient rendus aux extrémités du système des Grands Lacs, navigué le Mississippi et fondé la Louisiane. Une poignée de gens avaient revendiqué le cœur d'un continent. Mais sur la côte, la France n'avait qu'un maigre effectif. Son industrie de la pêche ne s'était pas développée pour les raisons mentionnées précédemment – répugnance à émigrer; attrait de l'agriculture et du commerce des fourrures à l'intérieur des terres chez ceux qui avaient émigré; réserves abondantes de sel réduisant l'importance du séchage sur terre; glaces annuelles empêchant la navigation dans le golfe et le fleuve Saint-Laurent; éloignement important des marchés; réglementation tatillonne qui freinait le développement; monopoles et chartes qui ont probablement davantage nui au développement de la pêche qu'ils ne l'ont favorisé.

Les Anglais, en revanche, encouragèrent la pêche libre, se spécialisant dans le séchage du poisson à terre. Ils occupèrent, à Terre-Neuve et en Nouvelle-Angleterre, des littoraux plus près des marchés et, dans le cas de la Nouvelle-Angleterre, libres de glaces et capables de soutenir une pêche hivernale, ce qui favorisait la création d'emplois à l'année. La pêche favorisa aussi le développement des secteurs de l'exploitation des forêts, de la marine marchande et du commerce. Et à Terre-Neuve, où le gouvernement britannique s'opposait à la colonisation, la pêche attira des colons quand même. En 1700, la population de Terre-Neuve atteignait déjà 2 000 habitants. Malgré l'opposition du gouvernement, la population avait augmenté autant que celle de l'Acadie, dont l'augmentation avait manifestement été favorisée par le gouvernement, dénombant également quelque 2 000 habitants. Comme les colons anglophones étaient beaucoup plus nombreux que les colons français sur la côte de l'Atlantique, les négociateurs du traité d'Utrecht n'ont pas hésité avant d'attribuer la Nouvelle-Écosse à l'Angleterre.

Ces tendances démographiques se poursuivraient, la croissance de la population des Anglais dépassant de beaucoup celle des Français, et ce, nonobstant un taux de natalité élevé en Nouvelle-France. Même au milieu des années 1700, les Français ne comptaient que 65 000 habitants au total; les quelque 10 000 Français établis sur la côte de l'Atlantique étaient pour la plupart des fermiers acadiens installés au fond de la baie de Fundy. La population des colons anglais installés principalement sur les côtes atteignait près d'un million d'habitants, soit un nombre dix fois plus grand que celui de la population de la Nouvelle-France⁷⁵.

La pêche côtière s'avéra un facteur clé de la suprématie britannique sur les côtes de l'Atlantique. Cette suprématie contribua à la prise de contrôle de l'Acadie, de Terre-Neuve, de la baie d'Hudson et, finalement, du Québec, cœur de la traite des fourrures. Dans les colonies de l'Amérique du Nord, le poisson l'emporta sur les fourrures.

Manque de gestion

La gestion des pêches peut se résumer aux éléments suivants :

- Comprendre la ressource.
- Instaurer un système juridique, administratif et des mesures d'application de la loi aux fins de conservation, de protection et de souveraineté.
- Exploiter les stocks de poisson en tenant compte, entre autres, des sous-éléments suivants :
 - définir un but et lier la pêche à des buts économiques, sociaux ou autres, par exemple la souveraineté;
 - contrôler le degré d'exploitation dans l'intérêt de la conservation et de la satisfaction des intérêts commerciaux et de loisirs;
 - limiter l'accès à la ressource et sa distribution, c'est-à-dire, qui a droit au poisson;
 - veiller à la manutention appropriée du poisson et à la qualité des produits du poisson;
 - veiller au développement des pêches et des marchés;
 - veiller à la gouvernance, c'est-à-dire, qui prend les décisions et comment.

Lesquels de ces éléments étaient-ils évidents en 1713? Sur le plan de la connaissance de la ressource, certaines personnes avaient fait des observations limitées sur les habitudes et les migrations du poisson, et défini quelques aspects de leur biologie⁷⁶. Mais aucune étude systématique de la ressource n'avait été amorcée. Sur le plan administratif, le système juridique en était à ses premiers balbutiements, comme en faisaient foi la justice sommaire administrée par les amiraux de la pêche et les licences imposées par diverses autorités compétentes. Force est de constater, cependant, l'absence d'une approche exhaustive en matière de conservation visant la pêche en mer et de toute tendance à cet égard.

La France et l'Angleterre tentèrent de tirer le meilleur profit de l'abondance du poisson, liant la pêche aux buts nationaux en matière de commerce et de puissance maritime. Les deux pays adoptèrent de nombreuses lois pour en favoriser le développement. « À qui revient le poisson? » était une question importante à l'époque, comme en font foi les chartes, les monopoles et les licences attribués et les nombreux conflits, sur l'eau et à terre. Mais en général, la gestion des pêches n'était pas un domaine d'activité en soi, mais un sous-produit du soutien politique pour favoriser l'atteinte de buts économiques et militaires.

CHAPITRE 3

1713-1791 : Des puissances rivales protègent et subventionnent les pêches

La période de 1713 à 1791 vit la carte de l'Amérique du Nord évoluer et prendre à peu près sa configuration actuelle. La Nouvelle-France disparut de la carte, les frontières des États-Unis se dessinèrent, tout comme celles d'une série de colonies de l'Amérique du Nord britannique (ANB), présages de la Confédération canadienne.

La pêche en eaux éloignées conserva son importance en France et en Grande-Bretagne (nom attribué à ce pays depuis 1707), car les gouvernements de ces pays la percevaient encore comme une école de marins. En Amérique du Nord, la puissance de la Nouvelle-Angleterre reposait sur son économie maritime, tandis que la subsistance de Terre-Neuve était entièrement tributaire de la pêche. De plus, au Québec et dans les Maritimes, l'industrie de la pêche était en plein essor.

Cependant, l'aspect économique de la pêche s'assombrissait. L'Angleterre et la France, en particulier, eurent recours à des subventions pour assurer la puissance de leurs flottes d'outre-mer. La Nouvelle-Angleterre, bastion de l'entreprise privée, et les Maritimes firent de même à la longue. On adopta des mesures rudimentaires pour régir la pêche maritime. En outre, la conservation devenait un sujet de préoccupation dans le secteur de la pêche en rivière et en estuaire – surtout dans le cas du saumon, une espèce visée par bon nombre de lois.

Au début de la période, la France et la Nouvelle-France occupaient toujours une place importante. Malgré la perte de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Écosse péninsulaire officialisée par le traité d'Utrecht en 1713, la France conserva le cap Breton, l'Isle Saint-Jean (devenue l'Île-du-Prince-Édouard) et les côtes continentales du golfe du Saint-Laurent. Dans le cadre du Traité, la Grande-Bretagne permit à la France de pêcher et de sécher le poisson dans un territoire représentant approximativement la moitié supérieure de l'île de Terre-Neuve. De même, une importante flotte basée en France pêchait encore sur les bancs de Terre-Neuve. L'île de Terre-Neuve comptait quelques colons britanniques, tandis que la Nouvelle-Écosse n'en comptait pratiquement aucun; les Acadiens étaient majoritaires.

Sur la côte, la Nouvelle-Angleterre et les 13 autres colonies situées au sud de la Nouvelle-Écosse éclipsaient toute la population installée au nord. Toutefois, les futurs Américains étaient encore enclavés entre la côte de l'Atlantique et les Appalaches, au-delà desquelles se trouvaient d'immenses territoires peuplés par les Amérindiens et revendiqués par la France. Sur la côte aussi bien qu'à l'intérieur des terres, la lutte pour l'Amérique du Nord était encore ouverte.

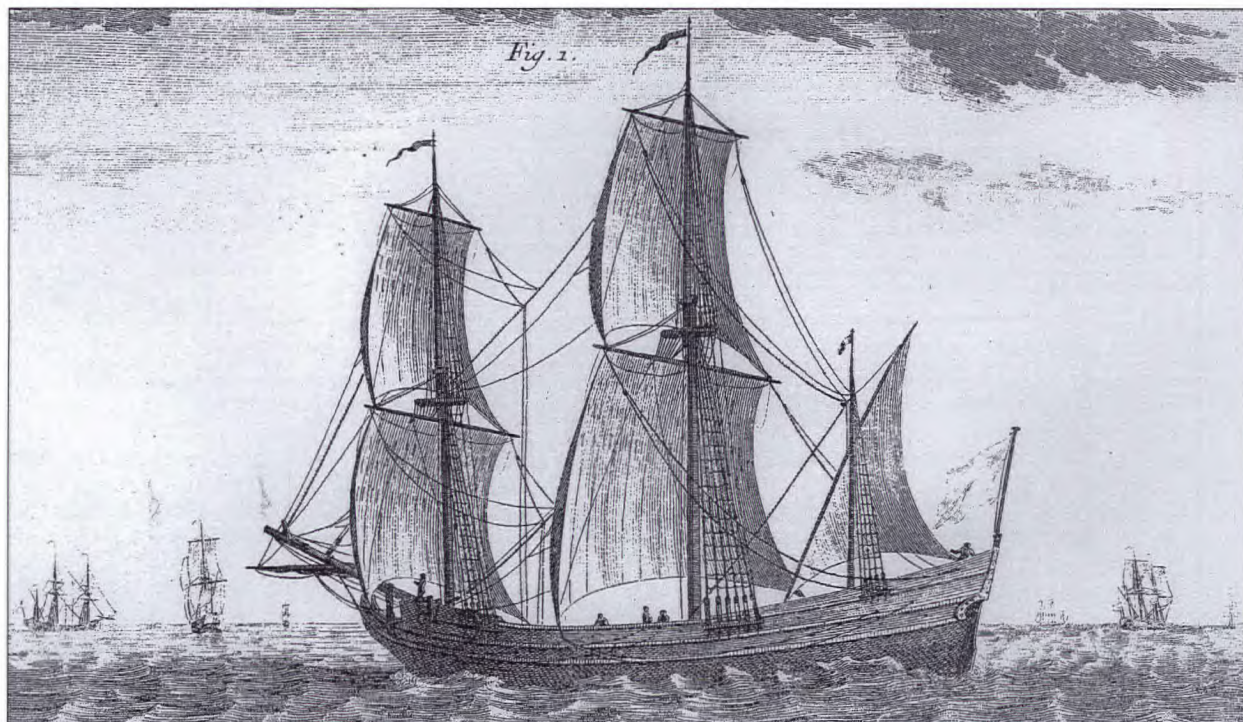
Les résidents de Terre-Neuve s'imposent

À Terre-Neuve, les Français ayant quitté Placentia, les quelque 2 000 colons britanniques avaient l'entière jouissance de l'île. Cependant, dans certaines zones du nord de l'île, ils devaient toujours composer avec les pêcheurs français. Et leurs intérêts restaient subordonnés à ceux de la métropole.

Les navires de pêche britanniques et leurs petits bateaux dominaient encore les côtes de Terre-Neuve. Au nombre de moins d'une centaine durant la Guerre de la succession d'Espagne, la flotte des bateaux de pêche augmenta après la paix conclue en 1713. Cependant, la pêche côtière connut bientôt un important recul. [Traduction] « Le dur et long hiver de 1713-1714 avait engendré une série de mauvaises années de pêche en refroidissant l'eau le long de la côte; s'ensuivit la "pire saison depuis de nombreuses années" »¹.

Les intérêts de la métropole réagirent en envoyant de plus petits bateaux prendre les poissons des bancs du large et les ramener à terre où d'autres procédaient à leur séchage. Des navires de 40 à 100 tonnes pouvant transporter de sept à douze hommes pêchaient sur les bancs de Trinity South jusqu'à Trepassey. Ils s'aperçurent que [Traduction] « chaque poisson renferme un appât pouvant servir à prendre un autre poisson; en ouvrant sa gueule, on peut se constituer une réserve d'appâts frais » à même les poissons que les morues avaient engloutis. Les Britanniques embauchaient certains résidents à titre de pêcheurs². Il s'agissait de la première pêche au large effectuée de façon systématique et dont les produits étaient transformés sur les côtes de Terre-Neuve. Par la suite, la flotte se divisa en navires côtiers et en terre-neuvas (navires qui pratiquaient la pêche sur les bancs de Terre-Neuve ou de la Nouvelle-Angleterre).

Sur la côte, une description contemporaine de la pêche effectuée à bord de bateaux mis à la mer depuis les navires de pêche indique que [Traduction] « les hommes se nourrissent de bœuf, de poisson, de purée de pois cassés, etc. et brassent de la bière faite de mélasse et d'épinette. Quittant les ports à bord de chaloupes en groupes de cinq ou de sept, les



Bateau de pêche à la morue séchée. Illustration de l'académicien Henri-Louis Duhamel du Monceau. (Source : *Traité général des pesches*, Duhamel du Monceau, 1772, vol. 2, section 1, deuxième partie, planche XIV, fig. 1)

hommes prennent le poisson à la ligne et à l'hameçon; au début de l'année, ils n'ont que leurs muscles et leurs lances, mais vers la mi-juin, l'appât de compose de capelan, de calmar et de hareng frais, tandis qu'à la fin de l'année, ils ne pêchent qu'avec du hareng, en employant des filets conçus pour ce type d'appât ». Sur les bateaux de pêche, les salaires remplacèrent les parts au début du siècle³.

Les navires britanniques ne cessaient d'arriver. En 1750, leur nombre s'élevait à 93 navires de pêche et « sack ships » (gros navires destinés au transport de grandes cargaisons) transportant quelque 1 600 hommes et 200 bateaux. Les propriétaires de « bye-boats » (petits bateaux ouverts) étaient eux aussi fort nombreux; en 1751, environ 550 d'entre eux engageaient plus de 3 800 employés⁴. Parmi les navires britanniques, la pêche sur les bancs prédominait; environ les deux tiers des 354 navires de la puissante flotte de 1769 pêchaient sur les bancs⁵. Pendant ce temps, les navires de pêche perdaient du terrain sur le rivage.

Les résidents commencent à dominer le secteur de la pêche

L'île de Terre-Neuve était d'une grande beauté et regorgeait de poissons, mais la vie pouvait y être dure. En 1714, un observateur remarqua que Terre-Neuve comptait environ 500 familles, mais que [Traduction] « leur situation fait encore plus pitié que celle des esclaves et des nègres »⁶. La même

année, il a été signalé que les résidents exploitaient quelque 360 bateaux, auxquels s'ajoutaient 133 « bye-boats ». La production de ces flottilles représentait environ le tiers de la récolte de poisson des 106 navires de pêche et de leurs 441 barques⁷.

Alors que les navires de pêche se rendaient de plus en plus sur les bancs, des résidents enhardis prirent le contrôle de certaines zones de pêche côtière. Ces résidents envahissants repoussèrent les navires de pêche vers les ports isolés⁸, engendrant ainsi de nouveaux conflits. En 1718, un document intitulé *Report of the Lords Commissioners for Trade and Plantations to His Majesty* souligna le besoin de déplacer les habitants de l'île⁹. En 1719, celle-ci comptait environ 2 300 résidents et de nouvelles colonies s'y établissaient. Les résidents dépendaient des engagés venus d'Angleterre ou d'Irlande pour la saison. En 1750, environ 850 colonies de pêcheurs, situées dans des centaines d'anses ou de ports naturels et comptant une population de quelques milliers de résidents, dépendaient de quelque 5 400 pêcheurs agissant à titre de « serviteurs »¹⁰.

Les colons se dispersèrent le long de la côte Nord-Est, où la saison était plus courte et où les poissons se vendaient à un prix inférieur. Les colons devaient démonter les chafauds chaque année afin de les protéger de la glace. Néanmoins, le poisson y était abondant; pour les manipuler, huit hommes devaient se trouver à bord du bateau, comparativement à six ou sept dans le sud de l'île.

Bien que la pêche à la ligne et à l'hameçon était la méthode la plus courante pour la pêche de la morue, les pêcheurs se servaient de filets pour attraper les poissons comme le hareng et le capelan. Plus tard au cours du siècle, ils utilisèrent parfois des sennes tirées du rivage afin d'attraper des morues se déplaçant en bancs près de la côte. Certains affirmaient que les sennes tirées depuis le rivage constituaient une activité destructrice, car [Traduction] « une grande quantité de petits poissons, [...] après avoir été enfermés dans la senne (et ne valant guère l'attention de la personne qui la hale) sont à pourrir »¹¹.

Établissement d'un système de troc

Alors que la population de résidents allait en grandissant, certains marchands, souvent soutenus par les Anglais ou Anglais eux-mêmes, prenaient une place dominante dans les collectivités de pêcheurs. Au milieu du siècle, on se plaignait du fait que les marchands s'accaparaient les réserves de provisions et les vendaient aux résidents à des prix exorbitants [Traduction] « au moyen desquels ils les maintenaient dans un état de pauvreté, d'endettement et de dépendance à leur égard »¹². Cette situation favorisa l'adoption d'un système de crédit ou de troc. Les marchands offrirent d'abord du crédit à leurs propres « serveurs », puis aux propriétaires de bateaux locaux qui vendaient leurs prises aux marchands.

Voici un compte rendu rédigé en 1765 :

[Traduction]

Dans le but de s'approprier le fruit du labeur des pauvres habitants, ces marchands, commerçants et propriétaires de bateaux les pressaient d'accepter des marchandises à l'avance en échange de ce fruit, les amenant à contracter des dettes sans possibilité de les rembourser [...] Dans ces conditions oppressantes, dépourvus de toute possibilité d'améliorer leur sort, les habitants s'abandonnent à ce mode de vie dissolu [...] et demeurent en état d'asservissement¹³.

Les habitants de la Nouvelle-Angleterre apportent des marchandises, mais ramènent des colons

Tandis que la population augmentait, les commerçants itinérants faisaient de très bonnes affaires. Certains venaient d'Europe, mais la plupart venaient de la Nouvelle-Angleterre. Les navires faisant le commerce du poisson transportaient du rhum, de la mélasse, du sel, du porc, du cidre, des vêtements et d'autres fournitures. Le commerce était en constante progression : en 1716, un total de 31 navires marchands de la Nouvelle-Angleterre

mouillaient à Terre-Neuve; en 1774, on en comptait 175. Les habitants de la Nouvelle-Angleterre passaient souvent outre aux taxes britanniques; leur commerce se rapprochait en effet de la contrebande.

Bon nombre de pêcheurs terre-neuviens émigrèrent à bord de navires marchands de la Nouvelle-Angleterre. Les propriétaires de bye-boats encourageaient parfois leurs serveurs à émigrer, car cela leur évitait de payer leur traversée de retour dans la métropole. Il est estimé qu'en 1717 seulement, quelque 1 300 pêcheurs émigrèrent depuis Terre-Neuve vers la Nouvelle-Angleterre¹⁴.

Le gouvernement tire de l'arrière

À la fin des années 1760, la population comptait 11 000 ou 12 000 habitants, y compris de 5 000 à 7 000 serviteurs migrants. Les résidents exploitaient désormais plus de 1 200 bateaux, dont plus de 500 à Conception Bay seulement. Durant les années 1770, les résidents produisaient plus de 300 000 quintaux de poisson, excédant ainsi la production des navires de pêche britanniques, dont le nombre était encore important.

L'application de la loi et l'assurance de l'ordre public se manifestaient par à-coups. À compter du début du siècle, les gouverneurs maritimes exerçaient davantage d'autorité: Un gouverneur résident fut nommé en 1729. Les amiraux de pêche conservèrent leur autorité sur les questions de pêche jusqu'à la fin du siècle, n'arrivant à satisfaire personne sinon eux-mêmes. En fait, selon un rapport rédigé en 1751, ils se souciaient uniquement de leur propre pêche. Le gouverneur Palliser écrivit en 1764 que [Traduction] « ce sont en majorité des hommes ignorants et illettrés... »¹⁵.

Dans l'ensemble, Terre-Neuve demeura arriérée, traînant loin derrière la Nouvelle-Angleterre. Le gouvernement de la métropole adoptait parfois une attitude méprisante à l'égard des ports de pêche isolés. En 1765, un rapport du Conseil privé fit observer que le conflit opposant les partisans de la pêche et de la colonisation écartait toute possibilité de progrès de part et d'autre. On se plaignait de la quantité de rhum consommé à Terre-Neuve et de l'incompétence des colons irlandais dont le nombre ne cessait d'augmenter et qui, en 1750, excédait celui des Anglais à St. John's¹⁶. En 1765, le gouverneur Palliser écrivit que les résidents ne parvinrent jamais à devenir de bons marins ou de bons pêcheurs, et joindraient probablement les rangs de l'ennemi en cas de guerre. Les critiques à l'égard des résidents s'accompagnaient d'éloges visant les navires de pêche. En 1766, le célèbre Edmund Burke écrivit que [Traduction] « les affaires que nous brassons à Terre-Neuve constituent les plus profitables de toutes les activités commerciales que nous menons de par le monde »¹⁷.

Les pêches de la Nouvelle-Angleterre s'étendent vers le nord

Tandis que Terre-Neuve avançait à pas de tortue, la Nouvelle-Angleterre et ses voisins du Sud progressaient à pas de charge. En 1713, les colonies depuis le Maine jusqu'à la Géorgie jouissaient d'un dynamisme exceptionnel, leurs économies respectives se développant à l'intérieur des terres. La mer demeurait toutefois au cœur de l'activité commerciale, la Nouvelle-Angleterre faisant figure de proue.

Durant le premier quart du siècle (probablement en 1714 à Gloucester), les habitants de la Nouvelle-Angleterre conçurent la goélette, un vaisseau étroit, rapide et à gréement aurique qui dominerait l'Atlantique Nord-Ouest pendant les deux siècles suivants. Les goélettes de Nouvelle-Angleterre, dont un grand nombre mesuraient environ 65 pieds, avaient souvent deux mâts, une proue arrondie et un pont arrière surélevé¹⁸.

Après 1720, la Nouvelle-Écosse péninsulaire étant désormais britannique, les habitants de la Nouvelle-Angleterre intensifièrent la pêche qu'ils pratiquaient au large et au nord. Certains pêcheurs s'établirent en Nouvelle-Écosse, surtout à Canso. Chaque année, de nombreuses goélettes effectuaient cinq voyages au banc de l'Île de Sable, au banc de Brown, à d'autres bancs situés à proximité du cap de Sable, ainsi qu'au banc Georges, plus près de leur port d'attache. Elles se livraient au commerce en cours de route, troquant par exemple des poissons à Canso en retour de produits européens apportés par des « sack ships » d'Angleterre. Les pêcheurs de la Nouvelle-Angleterre faisaient sécher leur poisson sur le rivage pour l'exporter ensuite, surtout en Angleterre et aux Antilles.

La pêche, la construction navale et le commerce se renforçant mutuellement, diverses collectivités constituèrent leur propre flotte. En 1742,



Représentation par Thomas Wesley McLean. (Bibliothèque et Archives Canada, C-69714)

Gloucester comptait environ 70 goélettes pêchant sur les Grands Bancs. Marblehead en exploitait une soixantaine. Le Massachusetts comptait désormais quelque 400 goélettes, de même qu'un grand nombre de ketchs, de chaloupes et de bateaux non pontés¹⁹.

La croissance se poursuivit. Selon une estimation, au cours de la décennie allant de 1765 à 1775, la flotte de pêche du Massachusetts comptait 665 navires d'une moyenne de 40 tonneaux transportant quelque 4 405 hommes. Environ 350 navires de 70 à 180 tonneaux, dotés d'un équipage de huit hommes, transportaient le poisson au marché²⁰. À elle seule, la ville de Boston comptait 600 navires de pêche et marchands en 1770. La valeur des exportations du Massachusetts en Europe et aux Antilles était estimée à 1,25 millions de dollars. Le commerce maritime favorisait également le secteur de la fabrication²¹.

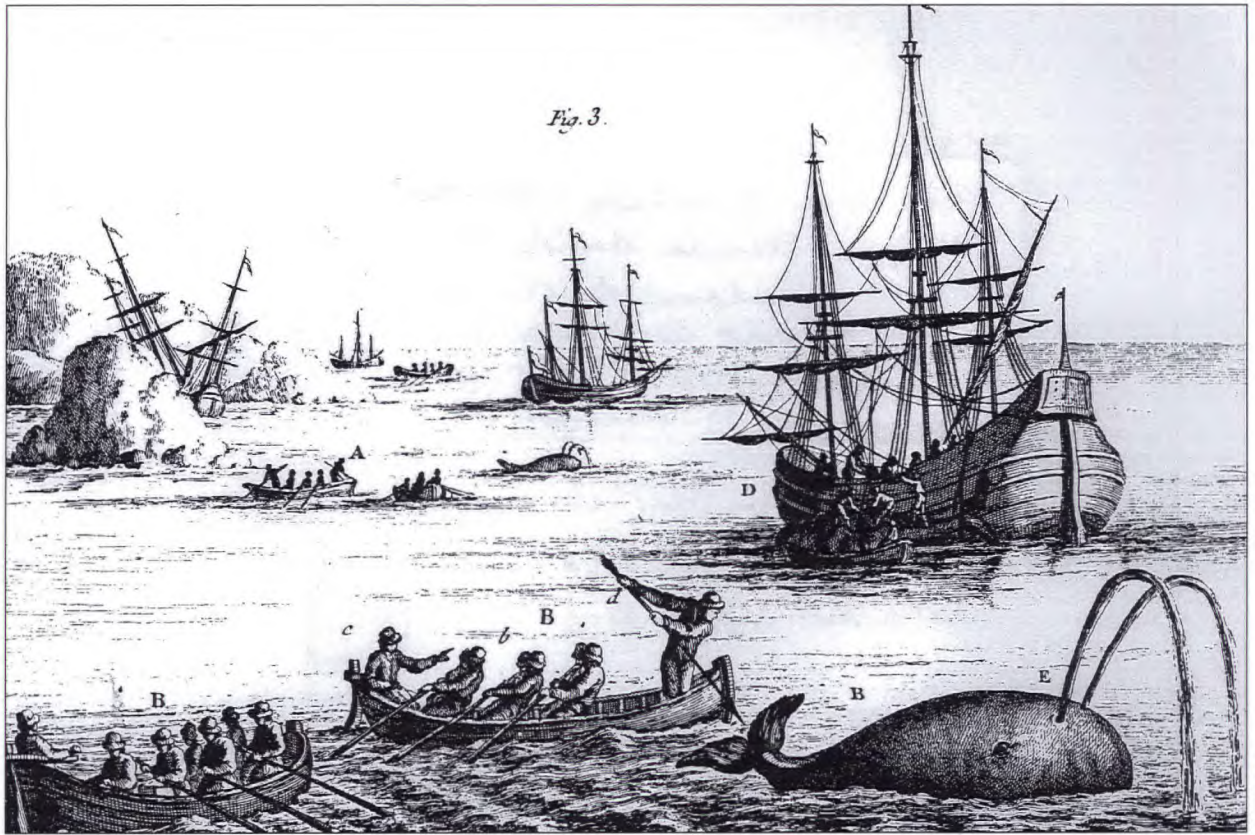
Les habitants de la Nouvelle-Angleterre contournent les restrictions

Les habitants de la Nouvelle-Angleterre se livraient au commerce là où ils le pouvaient, parfois même en Nouvelle-France. Par exemple, un navire pouvait troquer des provisions et du goudron à Terre-Neuve contre du poisson de qualité inférieure, et aller vendre ce dernier aux propriétaires d'esclaves des Antilles contre du coton, du sucre ou de la mélasse. De retour chez eux, les commerçants pouvaient fabriquer du rhum à partir de la mélasse et le vendre aux marchands d'esclaves, aux Amérindiens, aux Terre-Neuviens ou aux Africains. Les commerçants pouvaient tout aussi bien acheter du poisson à Terre-Neuve (le poisson salé et séché de la Nouvelle-Angleterre se vendant moins bien en Europe), le transporter en Méditerranée, puis charger une cargaison en Angleterre, en Hollande ou dans la Baltique pour le voyage de retour. Ils vendaient parfois même le navire en Angleterre ou en Europe, puis faisaient la traversée de retour et en construisaient un autre.

La Grande-Bretagne, suivant les pratiques mercantiles de l'époque, tentait de contrôler le commerce de la Nouvelle-Angleterre à son propre avantage. En 1733, la Grande-Bretagne adopta le *Molasses Act* dans le but de restreindre le commerce auquel s'adonnait la Nouvelle-Angleterre avec les Antilles non britanniques. Souvent, les habitants de la Nouvelle-Angleterre contournaient de telles lois, mais l'irritation qu'elles provoquaient entraînerait un conflit.

Les baleiniers ratissent les mers

Les flottes de baleiniers de la Nouvelle-Angleterre, qui ratissaient les océans Atlantique et Pacifique, témoignaient du dynamisme et de l'ambition qui caractérisaient cette colonie. En 1712, les baleines



L'attaque d'une baleine. Une autre baleine est en voie de dépeçage le long du bateau. (Source : *Traité général des pesches*, Duhamel du Monceau, 1772, deuxième partie, vol. 3, section X, planche I, fig. 3)

noires se raréfiant, les habitants de l'île de Nantucket commencèrent à traquer les cachalots en s'éloignant de plus en plus des côtes. Leur blanc de baleine produisait une huile de meilleure qualité. Au début, les pêcheurs baleiniers ramenaient la graisse au rivage pour la fonte. Au cours des années 1750, ils commencèrent à faire fondre la graisse en mer. Durant la seconde moitié du siècle, la Nouvelle-Angleterre produisit un grand nombre de chandelles fabriquées de blanc de baleine et brûlant avec éclat, et les exportèrent en Europe et aux Antilles.

La chasse à la baleine était un commerce florissant partout ailleurs. Depuis environ 1720, le détroit de Davis était devenu un lieu de chasse d'envergure internationale. Les baleiniers hollandais établirent leur domination dès le début. Le gouvernement britannique, souhaitant obtenir une plus grande quantité d'huile à des fins industrielles et d'éclairage public, commença à subventionner les baleiniers en 1733. À la fin du siècle, la flotte britannique avait de loin dépassé celle des Hollandais.

En 1732, les baleiniers américains se rendaient dans le détroit de Davis, puis dans la baie de Baffin et d'autres régions de l'Arctique. À partir des années

1770, les baleiniers de la Nouvelle-Angleterre gagnèrent l'océan Pacifique en contournant le cap Horn. Comme le déclara Edmund Burke aux parlementaires britanniques à l'époque de la Révolution américaine : [Traduction] « Leur pêche les amènent sur toutes les mers. Leur labeur s'accomplit sous tous les climats. [...] et toute cette activité est effectuée par un peuple qui, hier comme aujourd'hui, n'a pas encore atteint la maturité »²².

Pendant ce temps, les baleiniers américains pêchaient dans le nord-ouest de l'Atlantique. Au cours des années 1730, des chasseurs de baleine provenant principalement de Nantucket menaient leurs activités depuis Canso afin d'attraper les baleines dans les eaux des Grands Bancs²³. Les Américains pêchaient également le long de la côte septentrionale. Un compte rendu, remontant aux alentours de 1770, fit état d'une centaine de « sloops » et de goélettes de 50 à 100 tonneaux qui traquaient les baleines et la morue dans le golfe du Saint-Laurent.

En 1764, les autorités britanniques adoptèrent une loi visant à encourager la chasse à la baleine par leurs dominions au nord de la Nouvelle-Angleterre. Les droits sur les nageoires de baleines furent

réduits jusqu'en 1770. Ces mesures pourraient avoir favorisé la croissance de la chasse à la baleine en Nouvelle-Écosse. En fait, le port de Halifax comptait plusieurs baléinières en 1784²⁴. Certains pêcheurs de l'île de Nantucket émigrèrent en 1785 à un endroit qui devint éventuellement la ville de Dartmouth, en face de Halifax, de l'autre côté du havre.

Anéantissement du morse

Les pêcheurs de la Nouvelle-Angleterre chassaient le morse aux Îles de la Madeleine. Ils tuèrent quelque 1 990 bêtes en 1765²⁵, poussant ainsi le gouverneur Palliser de Terre-Neuve à formuler des plaintes. La chasse du morse soulevait des préoccupations à l'Isle Saint-Jean (devenue l'Île-du-Prince-Édouard). La première loi adoptée par l'assemblée législative dont cette colonie se dota en 1763 visait à améliorer la réglementation de la chasse à la vache marine sur l'Isle Saint-Jean. La loi stipulait qu'il fallait avoir un permis pour chasser la vache marine. Elle prévoyait également une saison de chasse allant d'octobre à novembre, prévoyant des amendes pour punir la chasse sans permis ou hors saison, ou toute tentative d'empêcher les vaches marines de gagner le rivage.

Mais les problèmes persistaient. Le gouverneur Patterson, responsable de l'île, observa en 1774 que [Traduction] « les vaisseaux de la Nouvelle-Angleterre chassent la baleine, la vache marine et la morue de façon très imparfaite, et dans une mesure ne correspondant qu'au vingtième de leurs possibilités »²⁶. En outre, les navires français tuaient les morses par centaines à Miscou, dans le golfe du Saint-Laurent.

Jadis, le morse était relativement abondant aux Îles de la Madeleine, à l'île de Sable et dans le Sud de Terre-Neuve : ces régions en comptaient possiblement 250 000²⁷. Toutefois, la surexploitation mena bientôt à l'extinction commerciale de l'espèce.

La pêche prend lentement son envol dans les Maritimes

La Nouvelle-Écosse traînait loin derrière la Nouvelle-Angleterre. Au cours des décennies suivant la signature du traité d'Utrecht, en 1713, les autorités britanniques se désintéressèrent en grande partie de la nouvelle colonie. La population était composée de quelques marchands, de troupes et de pêcheurs installés principalement à Canso. Chaque été, des centaines de pêcheurs de la Nouvelle-Angleterre s'y réunissaient, ce qui en faisait un important centre de pêche et de commerce. Autrement, la Nouvelle-Écosse était pratiquement une colonie fantôme. Cependant, à compter du milieu du XVIII^e siècle, les efforts du gouvernement, conjugués au dynamisme

commercial des colons, favorisa le développement d'une colonie appréciable, mais beaucoup moins importante que la Nouvelle-Angleterre.

Lunenburg se développe

Au milieu du siècle, les Britanniques déployèrent certains efforts en matière de colonisation. En 1753, afin de cultiver la terre et de renforcer leur revendication de l'Acadie, ils amenèrent à un port de Nouvelle-Écosse quelque 1 453 protestants suisses et allemands. Au fil du temps, les colons de Lunenburg se dispersèrent dans les environs, se mêlant dans une certaine mesure aux gens originaires de la Nouvelle-Angleterre et aux autres colons.

Au bout de quelques années, les Allemands de Lunenburg (ou les « Hollandais », comme les pêcheurs néo-écossais les appelaient parfois) exploitaient une pêche de « petits bateaux », lesquels se rendaient jusqu'aux bancs ou aux fonds de pêche côtiers²⁸. Éventuellement, ils firent preuve d'un dynamisme inné qui assura la renommée de la collectivité. Les pêcheurs de la Nouvelle-Écosse se rendaient plus loin au large des côtes que ceux des autres provinces maritimes, et les Lunenbourgeois faisaient souvent figure de fer de lance.

La Nouvelle-Écosse adopte des normes en matière de qualité

D'autres colons commençaient à arriver. Après la fin de la Guerre de sept ans, en 1763, de nombreux « pré-loyalistes » arrivèrent de la Nouvelle-Angleterre. Certains partirent occuper les terres arables acadiennes, tandis que d'autres s'installèrent sur les terres donnant sur l'océan, comme au cap de Sable et à Yarmouth. Des colons provenant des Îles Britanniques se joignirent à eux. En 1763, après la chute de la Nouvelle-France, la Nouvelle-Écosse s'accapara les territoires qu'on appelle désormais le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard. La Nouvelle-Écosse comptait environ 8 000 habitants en 1763, mais plus de 17 000 en 1775, dont plus de la moitié venaient de la Nouvelle-Angleterre²⁹ et qui apportèrent leur esprit d'indépendance et d'entreprise.

La Nouvelle-Écosse avait du poisson, du bois et une position géographique comparable à celle de la Nouvelle-Angleterre aux fins du commerce triangulaire avec l'Europe et les Antilles. L'entreprise se tourna éventuellement vers l'océan. Des comptes rendus formulés à compter des années 1750 font état de la construction de navires en Nouvelle-Écosse³⁰. En 1766, la province comptait 367 bateaux, 119 goélettes et trois navires grées en carré³¹.

En 1751, et encore en 1757, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse offrit des primes pour le poisson séché et saumuré. (Le poisson « saumuré » désigne

tout poisson salé dans la saumure; il s'agissait souvent de hareng ou de maquereau.) En 1762, le gouvernement établit des normes concernant la quantité de poisson à exporter et les dimensions des conteneurs³².

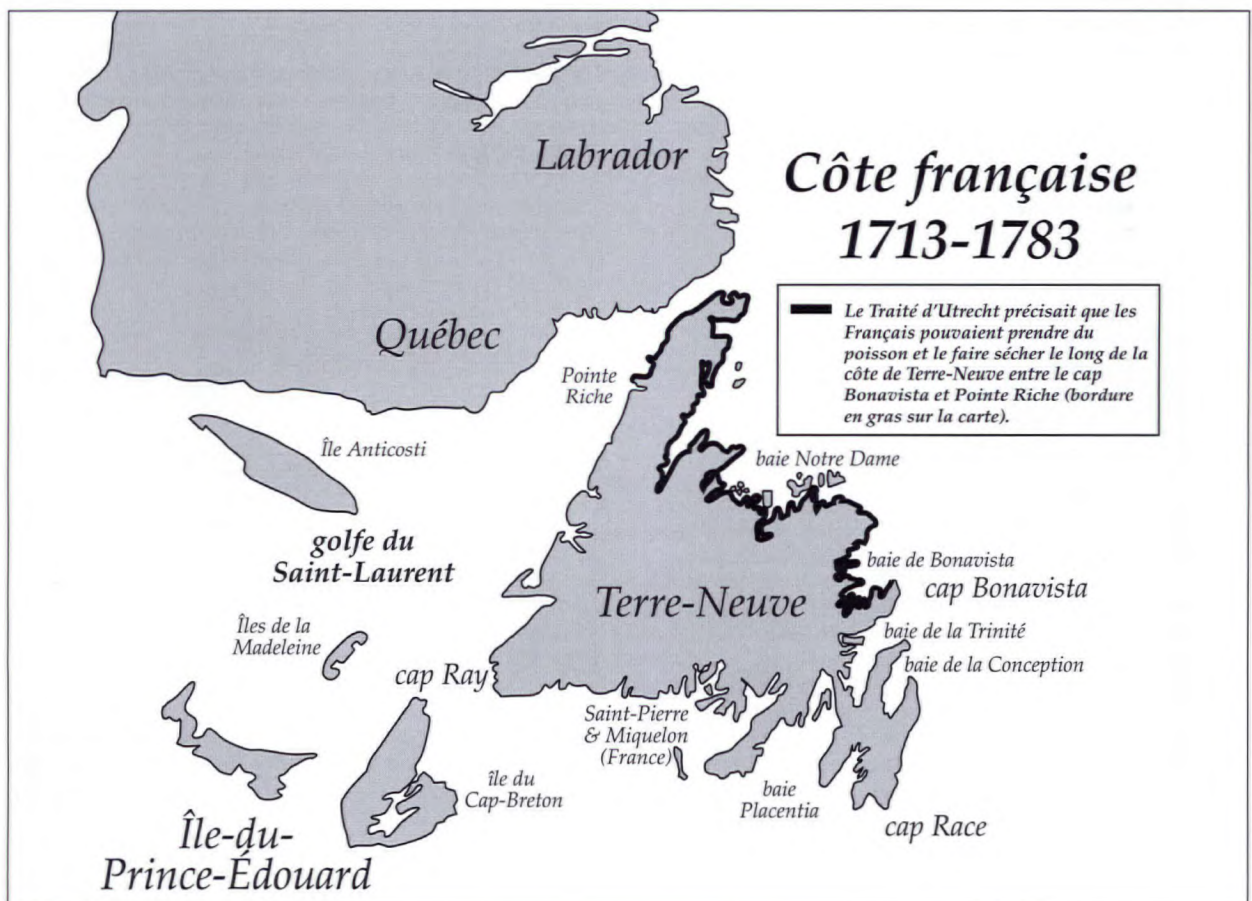
Comme l'observa le chroniqueur et propriétaire de navire Simeon Perkins au sujet de la nouvelle colonie de Liverpool, tous n'étaient pas aussi prospères. Les Néo-Écossais subissaient la concurrence des Terres-Neuviens et des insulaires anglo-normands qui en vinrent à dominer un grand nombre de pêches françaises dans le golfe. Perkins écrivit que des gens vivaient « en situation de pauvreté ». Le commerce naval était encore d'une importance relativement faible, tandis que les navires concurrents de la Nouvelle-Angleterre parsemaient l'horizon³³.

La pêche française conserve son dynamisme

Au début de la période allant de 1713 à 1791, la France exploitait encore d'importantes pêches sur les bancs et les rivages de l'Atlantique. Le traité

d'Utrecht stipulait que dans certaines régions de Terre-Neuve, [Traduction] « les sujets de la France seront autorisés à prendre le poisson et à le sécher à terre ». Cette « Côte française » s'étendait du Cap Bonavista, sur la côte nord-est de Terre-Neuve, jusqu'à la pointe de la péninsule Great Northern, en descendant le long de la côte Ouest de la péninsule jusqu'à Pointe Riche, près du village actuel de Port au Choix. La France occupait également le golfe du Saint-Laurent, l'Isle Saint-Jean (devenue l'Île-du-Prince-Édouard) et le Cap-Breton. Afin de compenser la perte de la Nouvelle-Écosse péninsulaire, les Français commencèrent à construire une imposante forteresse à Louisbourg et encouragèrent la colonisation du Cap-Breton.

En 1719, on dit que 500 navires quittèrent la France en direction de l'Atlantique Nord-Ouest et que 200 des plus grands navires s'adonnèrent à la pêche sur les bancs. Aux environs de 1740, selon une estimation possiblement exagérée, la sécherie française employait 414 navires et 24 500 hommes répartis dans des endroits tels le Cap-Breton, Gaspé et Terre-Neuve. La pêche sur bancs mobilisait quant à elle 150 navires et 3 000 hommes³⁴.



La pêche du Cap-Breton prend de l'ampleur

N'ayant plus aucune base à Terre-Neuve depuis 1713, de nombreux Français établis à Placentia déménagèrent au Cap-Breton, où les nouvelles fortifications de Louisbourg leur assuraient une certaine protection. Dans les années 1750, la population de l'île avait grimpé à 4 000 personnes. La colonisation s'intensifia également à l'Isle Saint-Jean.

Au Cap-Breton, la pêche était en plein essor. Selon un compte rendu de 1739, les Français possédaient 500 barques réparties en peu partout sur l'île. Trois hommes pêchaient dans la chaloupe et deux hommes procédaient au saurissage sur le rivage. Une barque pouvait produire quelque 300 quintaux de poisson d'avril à septembre; on procédait à différents types de saurissage en fonction des divers marchés de la France, de l'Espagne, du Portugal et de l'Italie, où le poisson des Français rapportait davantage que celui des Anglais [Traduction] « en raison de l'attention portée au saurissage et de la méthode qu'ils emploient pour trier et mesurer le poisson en fonction des marchés appropriés ». Une pêche d'hiver menée principalement par de petits bateaux se déroulait dans l'Atlantique, de grands navires arrivant de France pour acheter leurs produits ou se livrer à la pêche. La pêche prenait son envol :

[Traduction]

Les hommes pêchaient parfois à bord de chaloupes, mais généralement à bord de goélettes faisant de vingt à quarante tonnes et qui se rendaient au banc de l'île de Sable, au banc Quero, au Banc de Saint-Pierre et à tous les bancs de la côte de la Nouvelle-Écosse. Ils dépeçaient le poisson en de nombreux morceaux dans les ports anglais inhabités le long de cette côte. En 1720, la pêche française s'effectuait tout au plus par une quinzaine ou une vingtaine de navires, mais peu de barques et aucune goélette, dont le nombre a cependant augmenté depuis. Outre les navires français, dont le chargement est destiné à l'Europe, il y avait annuellement plus de trente grosses « sloops », des goélettes et des bateaux de type « Briggs » dont les chargements étaient destinés aux colonies françaises des Antilles.

Deux décennies plus tard, une évaluation britannique réalisée en 1762 constatait : [Traduction] « La sécherie établie sur la côte du Cap-Breton et de l'Acadie, à partir du cap Breton jusqu'au fleuve Saint-Laurent, était surtout exploitée par les habitants, qui possédaient 800 navires pêchant ici et là, dont chacun transportait quatre hommes en moyenne, et prenait 300 quintaux de poisson; ils exploitaient également

une soixantaine de « sloops », de goélettes, etc. à bord desquelles se trouvaient dix hommes en moyenne, et qui prenaient 800 quintaux de poisson »³⁵.

La Nouvelle-France traîne derrière la Nouvelle-Angleterre

À l'exception du Cap-Breton, les activités de pêche menées par les résidents de la Nouvelle-France demeuraient négligeables. On assistait néanmoins, à l'époque, à une certaine expansion maritime. En 1731, le gouvernement français offrit une prime pour tout navire construit en Nouvelle-France. Cette mesure donna lieu à un certain essor de la construction navale et à la mise en chantier d'une dizaine de navires de 40 à 100 tonnes en 1732. De 1720 à 1740, des intérêts situés près de Québec construisirent environ 200 navires en tout pour le commerce avec le Cap-Breton et les Antilles françaises³⁶.

Le commerce prospérait, surtout à Québec, à Montréal et à Louisbourg, port qui faisait des affaires avec Canso et la Nouvelle-Angleterre, et ce, en dépit de restrictions officielles. Les marchands des environs de Québec investirent dans la pêche et la traite des fourrures à Gaspé et le long de la rive Nord du golfe du Saint-Laurent, qui devint éventuellement le Labrador. Les pêcheurs commencèrent à chasser le phoque le long de la rive Nord en installant des systèmes de filets complexes parmi les anses et les rochers.

Cependant, la Nouvelle-France traînait loin derrière la Nouvelle-Angleterre. Le gouverneur et l'intendant de la Nouvelle-France déclara en 1737 que [Traduction] « la pauvreté extrême est la règle au Canada »³⁷. En soi, la bureaucratie entravait le progrès en imposant une réglementation outrancière parfois accompagnée de corruption. La plupart des gens pratiquaient une agriculture de subsistance qui représentait le fondement de leur existence.

Les Britanniques expulsent les Acadiens

Sur la côte de l'Atlantique, le principal groupe de résidents d'expression française se composait d'agriculteurs acadiens installés en Nouvelle-Écosse. En 1650, ils n'étaient que 500. En 1750, leur nombre se chiffrait entre 10 000 et 13 000, augmentation fulgurante stimulée davantage par le taux de natalité que par l'immigration. La colonisation acadienne s'était intensifiée principalement dans le bassin d'Annapolis, le bassin de Minas et l'isthme de Chignecto. Des colonies françaises de moindre envergure s'enracinèrent à d'autres endroits, notamment sur les deux rives de la baie de Fundy, au cap de Sable et tout le long de la côte sud du golfe du Saint-Laurent à partir du Cap-Breton³⁸.



Campement de pêche français des années 1700. (Source : *Traité général des pesches*, Duhamel du Monceau, 1772, vol. 2, section 1, deuxième partie, planche XVIII)

En 1745, durant la Guerre de la succession d'Autriche, les habitants de la Nouvelle-Angleterre prirent la grande forteresse de Louisbourg sans coup férir. Par suite de négociations de paix, Louisbourg revint aux Français en 1748. Toutefois, en 1749, les Britanniques fondèrent Halifax afin d'y établir une base navale et une capitale provinciale et de faire contrepoids à Louisbourg. Certains Acadiens inquiets se rapprochèrent des endroits contrôlés par les Français à l'Isle Saint-Jean et sur la côte du golfe du Saint-Laurent.

Les hostilités reprirent en 1754, alors que les Virginiens se heurtèrent aux Français à l'intérieur des terres d'Amérique du Nord. En 1755, fâchés par le refus des Acadiens « neutres » de prêter allégeance à la Couronne, les Britanniques déportèrent quelque 6 000 hommes, femmes et enfants de la péninsule de la Nouvelle-Écosse. Certains évitèrent la déportation en fuyant vers des régions du Nouveau-Brunswick contrôlées par les Français et aussi loin qu'à Gaspé et la vallée du Saint-Laurent. Ils contribuèrent ainsi à la croissance de la population de l'Isle Saint-Jean, laquelle comptait alors plusieurs milliers d'habitants.

En 1756, la guerre de Sept Ans éclata. Les Britanniques, commandés par Wolfe, prirent Louisbourg en 1758; ils pouvaient désormais dominer le Golfe. Une fois de plus, les Acadiens furent déportés du Cap-Breton, du continent et de l'Isle Saint-Jean. La population de l'île fut réduite à quelques centaines de personnes. En 1763, il ne restait que trois ou quatre mille Français dans toute

l'Acadie³⁹. Au fil des ans, beaucoup d'exilés regagnèrent leur ancienne patrie, mais dès leur retour, ils constatèrent que leurs meilleures terres arables leur avaient été usurpées.

Les Autochtones et les gouverneurs de Nouvelle-Écosse signent des traités de paix

Au cours des années 1750 et 1760, les gouverneurs britanniques de Nouvelle-Écosse conclurent plusieurs traités de paix et d'amitié avec des tribus micmaques et malécites ainsi qu'avec la tribu Passamaquoddy. Le traité de 1760 stipulait que les Autochtones devaient [Traduction] « se soumettre à Sa Majesté de la façon la plus parfaite, la plus généreuse et la plus solennelle », mais certaines de ses dispositions liaient la Couronne. Près de deux siècles et demi plus tard, la décision prise par la Cour suprême du Canada en 1999 dans l'affaire *Marshall* précisa que les traités conclus à l'époque conféraient certains droits de pêche commerciale.

Néanmoins, au cours des décennies et des siècles suivant 1760, les Autochtones de l'Atlantique ne jouèrent pas un rôle important dans la pêche commerciale à laquelle se livraient les nouveaux venus. Ils s'y adonnèrent ici et là, mais à petite échelle. Ils y participaient parfois de façon plus active, comme dans le cas de la pêche au marsouin de Nouvelle-Écosse, qui disparut au XX^e siècle, et de la pêche dans le Nord du Labrador.

Les Britanniques prennent le Canada; la France conserve ses droits de pêche

Les Britanniques prirent la ville de Québec en 1759, et la Nouvelle-France tomba peu après. Par suite du traité de Paris signé en 1763, la côte Atlantique devint britannique, et ce, de l'Arctique jusqu'au golfe du Mexique. (Le traité de Paris mit également un terme officiel à toute revendication espagnole à l'égard de droits de pêche et de séchage à Terre-Neuve)⁴⁰.

La France ne conserva que les îles de Saint-Pierre et Miquelon, tout près de la péninsule Burin, sur la côte sud de Terre-Neuve. Outre ces importantes parcelles de terre, la France conserva ses droits de pêche et de séchage dans le Nord de Terre-Neuve, comme le stipulait le traité d'Utrecht. De plus, la France conserva [Traduction] « la liberté de pêcher dans le golfe du Saint-Laurent, à condition que les sujets de France ne pratiquent pas ladite pêche à une distance inférieure à trois lieues de toutes les côtes appartenant à la Grande-Bretagne [...] [et] à une distance inférieure à quinze lieues des côtes de l'île du Cap-Breton »⁴¹.

La dernière règle visait sans doute à empêcher les Français de s'immiscer dans la pêche côtière des navires et des colons britanniques. Bien qu'on fit peu mention de cette règle au cours des années suivantes, il semble qu'il se soit agi de la première exploitation des zones extracôtières au Canada. Auparavant, sur le plan officiel, rien ne pouvait empêcher un navire français de pêcher près des côtes britanniques, hormis bien sûr le fait que les Français n'auraient peut-être pas pu procéder au séchage sur la côte, ce qui représentait un obstacle bien concret.

La France recourt à des subventions

La pêche hauturière par les Français demeurait

considérable. Le gouvernement la soutenait au moyen de subventions. En 1767, tout navire ayant pêché près de la côte française, entre Bonavista et Cape St. John (plus au nord, dans la baie Notre Dame), obtint une prime de 500 livres. L'année suivante vit les primes augmenter pour les navires de plus grandes dimensions : 750 livres pour un équipage de 40 à 60 hommes, et 1 000 livres pour un équipage de plus de 60 hommes. La France commença également à verser des primes de 25 sols par quintal de morue exporté aux Antilles⁴². Le tableau 3-1 indique que les Français pêchant à Terre-Neuve en 1765 disposaient d'un plus grand nombre de navires que les Britanniques et affichaient une production très légèrement inférieure.

Modifications de la carte continentale

À l'intérieur des terres, la Proclamation royale de 1763 créa la province de Québec, laquelle ne représentait qu'une fraction du territoire de l'ancienne Nouvelle-France. Terre-Neuve prit possession de la majeure partie du Labrador, du golfe du Saint-Laurent, de l'île d'Anticosti et des Îles de la Madeleine. La Nouvelle-Écosse obtint le Cap-Breton, l'Île-du-Prince-Édouard et le territoire actuel du Nouveau-Brunswick.

Les vastes terres qui s'étendent à l'ouest des rivières se jetant dans l'Atlantique (équivalant à peu près aux Appalaches) devinrent un territoire amérindien. Ainsi, la Proclamation de 1763 irrita les sujets britanniques du Québec qui voyaient leur territoire amputé, de même que ceux de la Nouvelle-Angleterre et des autres colonies côtières, qui voyaient leur expansion vers l'ouest bloquée.

Les Autochtones, apparemment protégés par l'immense territoire leur étant réservé, devinrent en

Tableau 3-1. Pêche de la morue par les Français et les Britanniques, 1765 (selon H. Y. Hind, 1877)

	Français	Anglais
Nombre de navires	339	293
" hommes	14 952	17 876
" tonnage	40 795	31 621
" bateaux	1 765	1 823
" sennes	617
Quintaux de poisson	488 790	522 512
Tonneaux d'huile	6 840
Chafauds	109	1 005
Tonnes d'huile	1 760	2 384 ³ / ₄
Fûts de saumon	1 172
Vaches marines (îles de la Madeleine)	1 190
Tonnes d'huile	125
Valeur de l'huile de phoque produite l'hiver précédent	5 109 £

Les chiffres concernant les Anglais comprennent les 9 976 habitants de Terre-Neuve⁴³.

fait plus vulnérables. Jadis, la France et l'Angleterre, qui se disputaient encore l'Amérique du Nord, pratiquaient une politique d'équilibre du pouvoir, chacune négociant des avantages en sa faveur en fonction de la conjoncture. Avec la chute de la Nouvelle-France, cet équilibre fut rompu.

Des marchands anglais et de la Nouvelle-Angleterre affluèrent au Québec. Ces nouveaux résidents se plaignirent de la taille réduite de la province. L'Acte de Québec de 1774 prescrivit l'agrandissement du territoire de la province. À l'intérieur du continent, le Québec englobait désormais une partie du territoire amérindien au sud des Grands Lacs, entre les rivières Mississipi et Ohio. Ce transfert de terres occidentales à la province nordique provoqua la colère de la population de la Nouvelle-Angleterre et des autres colonies côtières. Sur la côte, le Québec récupéra l'île d'Anticosti, les îles de la Madeleine et l'ensemble du Labrador, hormis les terres de la Compagnie de la Baie d'Hudson.

La population du Québec, favorisée par le taux de natalité légendaire des francophones et par l'afflux de 20 000 anglophones, grimpa de 65 000 habitants en 1760 à plus de 160 000 habitants en 1791, soit un nombre largement supérieur à celui de la population combinée des Maritimes et de Terre-Neuve.

Les insulaires anglo-normands s'installent dans le golfe

Après la signature du traité de Paris en 1763, de nombreux exilés acadiens regagnèrent leur patrie. Dans la région de la baie de Fundy, comme les habitants de la Nouvelle-Angleterre s'étaient emparés des meilleures terres agricoles, les Acadiens durent s'installer ailleurs. Dans la région de Pubnico-Argyle-Wedgeport, dans le sud-ouest de la Nouvelle-Écosse, région de pêche traditionnelle des Acadiens, ceux-ci s'employèrent vigoureusement à pêcher. Dans la baie Ste-Marie, ils se livrèrent d'abord à l'exploitation forestière, puis mirent sur pied une industrie de pêche des plus vigoureuses. D'autres s'installèrent à l'Isle Madame, au large du Cap-Breton. Toutefois, la majeure partie de la population acadienne habitait désormais le long des côtes du golfe de Saint-Laurent, mais surtout au Nouveau-Brunswick. Une importante proportion des hommes s'adonnèrent à la pêche. Au début, ces derniers n'avaient que peu d'argent et ne disposaient que de petits bateaux.

Qui dominerait la pêche dans le golfe, ouverte aux sujets britanniques par le traité de Paris en 1763? Plusieurs autres groupes étaient présents : des Québécois, des Néo-Écossais provenant de cette colonie encore toute petite, des Terre-Neuviens et des pêcheurs de la Nouvelle-Angleterre. Les Yankees intensifièrent rapidement leurs activités de pêche et de commerce. Dans la région de la baie des Chaleurs, le rhum était parfois fort utile pour

persuader les pêcheurs locaux de vendre leur morue séchée aux marchands de la Nouvelle-Angleterre⁴⁴.

Cependant, une nouvelle force arriva sur les côtes : les marchands de l'île de Jersey et des autres îles anglo-normandes, possessions anglaises situées près de la côte française. Les insulaires anglo-Normands, bilingues, s'avancèrent rapidement dans le golfe francophone, où le Cap-Breton et la péninsule de Gaspé offraient les conditions appropriées pour sécher le poisson et préparer un produit de haute qualité et légèrement salé⁴⁵.

En 1763, Jacques Robin demanda une concession à l'embouchure de la rivière Miramichi et il commença plus tard à embaucher des Acadiens qui avaient fui la déportation ou en étaient revenus. Certains Amérindiens pêchèrent également pour la famille Robin. Avant longtemps, les Robin se livrèrent au commerce de la morue, de l'huile de morue et de baleine, et parfois de la fourrure. Ils créèrent des établissements à Carleton et à Paspébiac, sur la péninsule gaspésienne, ainsi qu'à Arichat et à Chéticamp, au Cap-Breton, entre autres. En 1777, il fut estimé qu'annuellement, l'industrie de la pêche de Gaspé employait 12 vaisseaux et exportait quelque 16 000 quintaux de poissons en moyenne.

La famille Janvrin s'installa aux îles de la Madeleine après 1782. D'autres intérêts des îles anglo-normandes (parfois appelée compagnies de Jersey) s'établirent sur les rivages du golfe⁴⁶. Bien que leur fortune ait varié sur le plan individuel, ces compagnies s'enracinèrent solidement. Elles contrôlèrent les pêcheurs canadiens-français d'une poignée de fer pendant un siècle.

Terre-Neuve : Palliser prend les commandes

Après la guerre de Sept Ans, le gouvernement britannique voulut refaire de l'industrie de la pêche une « école de marins ». Sir Hugh Palliser, gouverneur de Terre-Neuve de 1764 à 1768, puis député du Parlement de Londres, devint l'homme fort et le représentant impérial du secteur de la pêche. L'historien terre-neuvien D.W. Prowse en fit une description sommaire :

[Traduction]

Nos histoires chantent les louanges de Palliser; à certains égards, il a droit à notre gratitude – il ne fait aucun doute que la prime [subvention incitative] pour la pêche [...] est attribuable à ses efforts. [...]

Le gouverneur n'avait qu'un seul grand défaut – sa propre vision circonscrite ne lui permettait pas de voir l'horizon; son esprit s'était imprégné du concept étroit qui prévalait à l'époque, selon lequel il devait s'agir d'une colonie de pêche dont l'unique et suprême raison d'être consistait à

préparer des hommes en vue de leur service dans la Marine. [...] Il faut impitoyablement balayer toute autre considération ou toute tentative de favoriser la colonisation, la culture et la civilisation. [...] S'étant aperçu, malgré sa cécité, de l'impossibilité d'empêcher l'implantation, il abusa tant du colon que de la colonie⁴⁷.

De 1763 à 1774, les gouverneurs de Terre-Neuve contrôlaient également le Labrador (qui comprenait alors une partie de la côte nord du golfe du Saint-Laurent), l'île d'Anticosti et les îles de la Madeleine. Palliser prit rapidement des mesures contre la concurrence coloniale.

Le régime français avait concédé des chartes aux résidents de la Nouvelle-France, leur accordant des droits de pêche et de chasse au phoque le long du Labrador. Après la guerre de Sept Ans, les nouveaux maîtres britanniques de la Nouvelle-France en firent de même pour leurs propres colons, leur accordant même des subventions. En 1765, Palliser révoqua ces chartes. Ce geste sema la consternation parmi les marchands anglais du Québec, qui venaient tout juste d'investir dans les concessions de pêche. Des marchands basés à Terre-Neuve envahirent leurs territoires; Palliser, voulant assurer leur protection, érigea des fortifications à Chateau Bay, à la pointe septentrionale du détroit de Belle Isle, et envoya un détachement de troupes afin de surveiller les affaires sur la côte du Labrador⁴⁸.

Palliser devait également composer avec les flottes de la France et de la Nouvelle-Angleterre. Le long de la côte qu'on appelait « Treaty Shore », les Français firent bon usage de leurs droits de pêche et de séchage. Quelque 1 455 bateaux et 12 367 hommes vinrent à Terre-Neuve en 1774, à bord de 273 navires français et produisirent 215 000 quintaux de poisson fumé et 3 153 tonneaux d'huile⁴⁹. Palliser appliqua les lois sévèrement, ne laissant aucune liberté de manœuvre aux Français. Aux yeux de Palliser, selon Prowse, [Traduction] « tous les conflits [concernant la pêche française] devraient être réglés par les seules autorités anglaises. [...] [Le Traité] ne conféra par le moindre droit aux Français de prendre le saumon, de se livrer au commerce ou d'en faire le trafic; ils ne devaient pêcher que la morue et la faire sécher à terre. Ils ne furent même pas autorisés à se tailler des mâts ou à se construire des bateaux ». Des Français capturèrent une baleine à Great Orange Harbour, mais Palliser la leur enleva et la vendit⁵⁰.

Des règles adoptées en 1766 permirent aux autres colonies, notamment la Nouvelle-Angleterre, de participer à la pêche, mais la distance, conjuguée aux règles, nuisait à leurs opérations⁵¹. Palliser surveillait la contrebande de près et considérait leurs activités avec méfiance, surtout la chasse à la baleine. Il se plaignit au gouverneur du Massachusetts qu'il avait fait la paix avec les « Esquimaux » du Labrador, mais que [Traduction]

« certains vaisseaux de Nouvelle-Angleterre, contrairement aux ordres que j'avais publiés, partirent vers le nord et volèrent, pillèrent et tuèrent certains de leurs aînés, de leurs femmes et de leurs enfants laissés à la maison; je m'attends donc à des troubles cette année, la revanche étant leur principe déclaré »⁵².

La pêche de la morue produit une récolte abondante

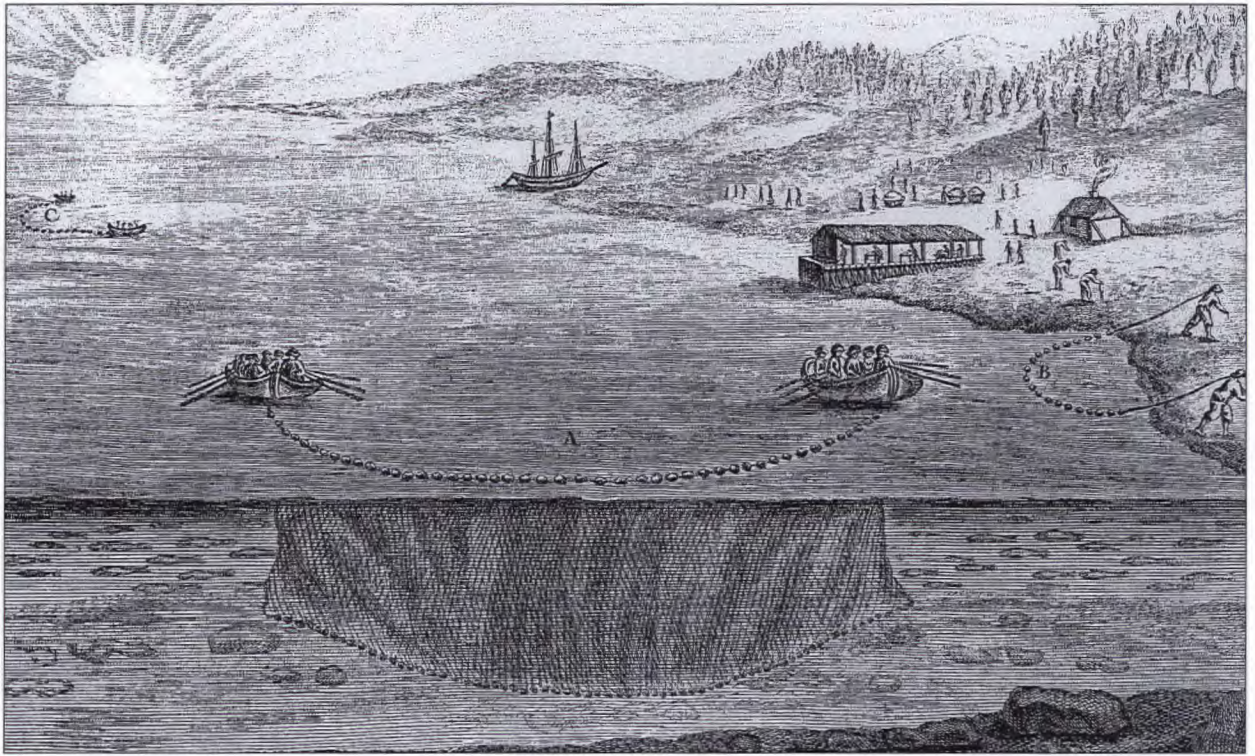
Encouragée par le gouvernement, la pêche britannique atteignit un point culminant en 1771, alors que quelque 369 bateaux y participaient, mais en 1774, le nombre de bateaux avait baissé à 254. Le nombre de terre-neuvas représentait désormais environ le tiers ou les deux tiers de la flotte. De même, les propriétaires de « bye-boats » pêchaient encore. En 1774, ils étaient plus nombreux – comptant 518 bateaux – que les navires de pêche qui se dénombrèrent à 451.

Cependant, les colons de Terre-Neuve prenaient une longueur d'avance sur les Britanniques. La flotte de pêche résidente comptait en 1774 environ 1 500 bateaux, soit davantage que la flotte des navires de pêche et des « bye-boats » réunis⁵³. La même année, les navires de pêche transportèrent, outre leur propre équipage, près de 5 000 passagers pour prêter main-forte aux activités des pêches de Terre-Neuve. L'Irlande en fournit la plus grande part, suivie par l'Angleterre et l'île de Jersey⁵⁴. Dans les années 1780, les résidents produisirent au moins la moitié du total des prises britanniques, et leur part allait croissant⁵⁵.

Après plus de deux siècles d'exploitation, les eaux autour de Terre-Neuve livraient toujours d'énormes prises. Durant l'année de pointe de 1788, la production totale des Britanniques et des Terre-Neuviens s'élevait à 949 000 quintaux, soit environ 106 millions de livres de produits. Disons que la morue séchée comptait pour les trois quarts de cette production. En utilisant un facteur de conversion de 4,88 (valeur désormais utilisée aux fins de tels calculs), l'équivalent en poids vif s'établirait à quelque 177 000 tonnes, ou 390 millions de livres. Le poisson salé en saumure, à un facteur de conversion de 2,7, correspondrait à un équivalent de poissons vifs de plus de 200 000 tonnes, une importante quantité, et ce, sans même compter les produits de pêche des Français ou des Américains.

La Loi de Palliser profite exclusivement aux Britanniques

Après avoir quitté Terre-Neuve en 1768, Palliser devint membre du Parlement d'Angleterre. C'est à ce titre qu'il échafauda ce qu'on pourrait qualifier soit de dernier grand geste d'intérêt personnel de la part des Britanniques, soit de première tentative majeure de réglementation des pêches en Amérique du Nord



Pêche du capelan à la senne de plage. (Source : *Traité général des pesches*, Duhamel du Monceau, 1772, vol. 2, section 1, deuxième partie, planche XII, fig. 1)

britannique. La *Loi de Palliser* de 1775 visait des fins multiples : favoriser et subventionner les navires de pêche britanniques à Terre-Neuve, maintenir la productivité de l'école de marins, exclure les Américains des pêches, procurer aux habitants de Terre-Neuve des marchandises de Grande-Bretagne et stopper la croissance de la colonisation.

Selon Palliser, la pêche devait être réservée aux vaisseaux britanniques et aux résidents de Terre-Neuve. Les colons à l'extérieur de Terre-Neuve – y compris les Québécois, les habitants de la Nouvelle-Angleterre, et ceux de Nouvelle-Écosse – en étaient exclus. En pleine période de tensions entre les Britanniques et les Américains, cette exclusion souleva une forte indignation en Nouvelle-Angleterre. Les navires de pêche britanniques, immatriculés en Angleterre et d'un tonnage supérieur à 50 tonnes, reçurent des primes pour pêcher sur les bancs. La chasse à la baleine faisait également l'objet de mesures incitatives. Les vaisseaux de pêche pouvaient apporter des provisions d'outre-mer sans payer de taxes (ce qui aidait les résidents qui ne pouvaient plus s'approvisionner auprès de fournisseurs de la Nouvelle-Angleterre). De plus, l'huile et les peaux de phoques étaient exemptes de droits, ce qui visait apparemment à favoriser l'essor de la chasse de ce mammifère⁵⁶.

Une fois de plus, la loi limitait les droits de propriété des résidents. Elle prévoyait par ailleurs certains avantages visant les équipages de navires de pêche. Les exploitants étaient tenus de conclure des ententes écrites avec leur équipage, et les serviteurs-pêcheurs jouissaient de droits inaliénables au produit de la vente d'huile et de poisson pour assurer le versement de leur salaire⁵⁷.

Ayant remarqué les avantages ainsi consentis aux intérêts de la métropole, un groupe de marchands, de propriétaires de bateaux et d'habitants de Petty Harbour et de Tor Bay, dans les environs de St. John's, demandèrent leurs propres primes. Ils voulaient aussi susciter l'adoption de mesures visant à contrer le gaspillage de petits poissons dans les sennes à morue, l'écorçage des arbres servant à recouvrir les étendoirs et les huttes, et la destruction d'oiseaux sur les îles du Nord (les habitants chassaient les oiseaux pour les manger et s'en servaient comme appât, mais les équipages de pêche les tuaient pour ensuite en vendre les plumes).

Les marchands pétitionnaires voulaient que tous les commerçants soient obligés d'exploiter une chaloupe de pêche. Les marchands, désormais bien établis, exploitant des bateaux et vendant des produits aux pêcheurs, formulèrent cette recommandation parce qu'ils n'appréciaient guère la concurrence que leur livraient les plus petits

commerçants qui n'exploitaient aucun bateau. Les marchands estimaient réellement qu'ils méritaient de vendre leurs produits sur un marché captif, en raison de salaires « très élevés », voire « énormes », qu'ils versaient à leurs employés⁵⁸.

Certains changements seraient éventuellement apportés à la *Loi de Palliser*. Une modification adoptée en 1786 prolongea de dix ans le paiement de primes (en fait, les primes furent versées jusqu'en 1803). La modification de 1786 exigeait également que les vaisseaux de pêche agrandissent les mailles de leurs filets de trois pouces et demi à quatre pouces afin de protéger les petits poissons. Cette disposition, qui concernait les sennes à morue déployées près de la plage, constitua l'une des premières règles de conservation s'appliquant à la pêche en mer. Une règle connexe stipulait qu'il était interdit d'abattre les oiseaux pouvant servir d'appât ou de nourriture à la seule fin d'en vendre les plumes⁵⁹.

Déclin de la pêche des Britanniques

Quelles furent les répercussions de la *Loi de Palliser*? Citons Innis : [Traduction] « Les efforts visant à limiter la colonisation et à accroître le nombre de navires de pêche par voie législative ont échoué »⁶⁰. À long terme, ce fut effectivement le cas. À court terme cependant, la *Loi de Palliser* se traduisit par l'arrivée d'un plus grand nombre encore de vaisseaux d'Angleterre. En fait, la flotte migratoire atteignit un maximum historique de 389 vaisseaux en 1788.

Si la *Loi de Palliser* s'est révélée avantageuse, qui peut dire dans quelle mesure? Il a toujours été difficile d'évaluer la réglementation des pêches compte tenu du fatras de ressources, de marchés et d'autres variables. En général, les autorités en matière de réglementation réagissaient à la pression et portaient moins d'attention à l'analyse des résultats. Même lorsqu'elles voulaient en faire l'analyse, la fluctuation de l'effet des divers facteurs en présence défiait souvent toute analyse.

En tous les cas, la pêche britannique migratoire demeura assez importante de 1790 à 1792, la flotte comptant en moyenne 260 vaisseaux durant cette période. Puis d'autres facteurs entrèrent en ligne de compte. La température froide des eaux et le caractère défavorable des conditions commerciales servirent mal les intérêts des Britanniques au début des années 1790. En 1788, 140 vaisseaux participèrent à la pêche sur les bancs au large de St. John's, ville encore principalement britannique, mais en 1792, ce chiffre avait baissé à 70. Qui plus est, de 1793 à 1814, les guerres que se livraient la France et la Grande-Bretagne entravèrent les activités de pêche des deux pays, et ce, à l'avantage des habitants de Terre-Neuve. En 1795, les pêcheurs britanniques avaient vu leur nombre chuter à 1 400, comparativement à 5 200 en 1784,

et la pêche à partir de « bye-boats » avait pratiquement disparu. Pendant ce temps, le nombre de pêcheurs résidents passa de 5 100 à 7 100⁶¹.

La chasse au phoque prend de l'ampleur

Au cours de la période allant de 1713 à 1791, la chasse au phoque, première importante initiative d'exploitation des ressources de la mer au pays, prenait lentement de l'ampleur. Son essor survint alors que les résidents longeaient la côte vers le nord pour se rapprocher des endroits où se trouvaient les bébés phoques. En 1738, les établissements de Twillingate et de Fogo vendaient de l'huile de phoque.

Au début, les Terre-Neuviens capturaient les phoques près du rivage au moyen de filets et à bord d'esquifs allant sur les glaces. Cette méthode de chasse, bien qu'irrégulière, produisait d'importantes quantités d'huile servant à l'éclairage, à la fabrication de savon et à d'autres fins. Au fil du temps, le commerce des peaux l'emporta; les fabricants de chapeaux, de souliers, de selles et de coffres de Grande-Bretagne et d'ailleurs les utilisaient à bon escient. En 1791-1792, quelque 7 000 phoques auraient été capturés à Bonavista⁶².

L'essor de la chasse au phoque et de la pêche de la morue favorisa l'établissement de nouvelles colonies. En 1700, la population comptait environ 2 000 personnes, dont moins de 500 Français; en 1789, elle se chiffrait à quelque 19 000 personnes. En 1791, les résidents et les visiteurs exploitaient près de 1 400 chafauds⁶³. Les résidents avaient accru leur flotte de goélettes, qui comptait aussi bien des petits vaisseaux (25 à 35 tonnes) que des gros (de 50 à 75 tonnes). La construction navale se développa à Trinity et à Harbour Grace. La concurrence croissante livrée par la flotte des résidents contribua à réduire le nombre de navires de pêche, dont les guerres avaient déjà entraîné la réduction.

Les résidents gagnaient du terrain, et ce, malgré les obstacles. En 1786, le Conseil privé britannique, poursuivant sa vieille lutte contre la colonisation, recommanda de ne pas ériger de nouveaux immeubles sur le front de mer et de ne pas renforcer les droits de propriété à Terre-Neuve. Néanmoins, le nombre de propriétés, tout comme l'influence des résidents, ne cessait de croître; le gouvernement britannique y réagit lentement. En 1791 et en 1792, le Parlement adopta des lois constituant des tribunaux à Terre-Neuve, remplaçant ainsi la loi des amiraux de pêche⁶⁴.

Les guerres et les tarifs entravent la pêche des Américains

À la fin du XVIII^e siècle, alors que les habitants de Terre-Neuve commençaient à peine à s'affirmer en

tant qu'entité sociopolitique, ceux de la Nouvelle-Angleterre avaient depuis longtemps fait leurs adieux aux Britanniques.

Au cours des années 1760, après la guerre de Sept Ans et la chute de la Nouvelle-France, la Grande-Bretagne avait tenté de renforcer son contrôle sur les colonies américaines. La Proclamation de 1763 et l'Acte de Québec restreignaient leur expansion vers l'ouest. Londres tenta d'augmenter les taxes afin de payer la guerre de Sept Ans, ce à quoi les colonies s'opposèrent. Les règlements impériaux établirent de nouveaux droits d'importation que les autorités essayèrent de percevoir en adoptant des mesures plus draconiennes que jamais auparavant.

Alors que les tensions montaient, la Grande-Bretagne ferma le port de Boston au commerce en 1774. D'autres lois, comme la *Loi de Palliser*, limitèrent le commerce de la Nouvelle-Angleterre et lui interdit de pêcher au large des provinces du Nord; il semble donc que la pêche ait joué un certain

Extrait du traité de Versailles portant sur les pêches

[Traduction]

Il est convenu que le peuple des États-Unis continuera de jouir sans encombres du droit de prendre tout type de poisson sur le Grand Banc et sur tous les autres bancs de Terre-Neuve, de même que dans le golfe du Saint-Laurent et dans les eaux exploitées jusqu'à présent par les habitants des deux pays. En outre, les habitants des États-Unis auront la liberté de prendre n'importe quelle espèce de poisson sur telle partie de la côte de Terre-Neuve exploitée par les pêcheurs britanniques (mais pas de le sécher ou de le saurir sur l'île même) et aussi sur les côtes, les baies et les bras de mer de tout autre dominion de Sa Majesté britannique en terre d'Amérique. De plus, les pêcheurs américains conserveront la liberté de sécher et de saurir toute espèce de poisson dans n'importe quel port, baie ou bras de mer inhabité de la Nouvelle-Écosse, des Îles de la Madeleine et du Labrador, et ce, tant et aussi longtemps que ces lieux demeureront inhabités; toutefois, aussitôt qu'ils seront habités, il sera illégal pour lesdits pêcheurs de sécher ou de saurir le poisson en de telles implantations, à moins de la conclusion antérieure d'une entente à cet effet avec les habitants, les propriétaires ou les possesseurs du terrain en question.

rôle dans le déclenchement de la révolution. Les habitants de la Nouvelle-Angleterre réagirent en interdisant à leurs résidents d'approvisionner les vaisseaux anglais. La Grande-Bretagne adopta ensuite la loi intitulée *Prohibitory Act*, laquelle interdisait à toute nation de commercer avec les colonies américaines. La Déclaration d'indépendance fut proclamée en 1776, entraînant la guerre de la révolution américaine, laquelle aboutit à l'obtention d'un statut de nation pour les États-Unis⁶⁵.

Un traité délimite une « Côte américaine »

En négociant le traité de Versailles en 1783, la Grande-Bretagne ne jouissait pas vraiment d'une position de force. Les États-Unis obtinrent des territoires s'étendant à l'ouest jusqu'au Mississippi et au nord jusqu'aux environs de la frontière actuelle. En outre, ils récupérèrent leurs privilèges de pêche dans les eaux du Nord. Les Américains pouvaient donc pêcher n'importe où le long des côtes des colonies britanniques, la pêche en mer étant un droit et la pêche côtière, une liberté. La liberté relative au séchage sur le rivage ne s'appliquait qu'à la Nouvelle-Écosse péninsulaire, au territoire actuel de Nouveau-Brunswick, aux Îles de la Madeleine et au Labrador (dont le territoire s'étendait à l'est depuis Mont-Joli, un point de la côte Nord adjacent à la pointe orientale de l'île d'Anticosti). Même en ces endroits, elle s'appliquait uniquement dans des zones inhabitées.

Les limites de la Côte française se déplacent

En 1778, la France vint en aide aux colons américains en rébellion; le Traité de paix concernait notamment les intérêts français. Les limites de la Côte française, où les Français jouissaient de droits de pêche et de séchage, furent déplacées en sens inverse des aiguilles d'une montre. Au lieu de commencer au cap Bonavista, cette côte s'étendait désormais à partir du cap St. John, un point de la baie Notre-Dame situé encore plus au nord. Ce déplacement ouvrit toutes grandes les portes aux colons anglais poussant vers le Nord. La Côte française longeant la péninsule Great Northern se prolongeait désormais jusqu'au cap Ray, la pointe sud-ouest de l'île. Les Français gagnèrent ainsi du territoire sur la côte sud-ouest de l'île, fait qui se révéla éventuellement d'une grande importance.

La France appuyait toujours la pêche. En 1785, elle accorda des primes additionnelles pour le poisson séché transporté aux Antilles et en Europe, et imposa de nouveaux droits sur les poissons provenant de pays étrangers. Cependant, l'industrie de la pêche française avait déperî. Sa flotte de pêche passa de 431 navires en 1769 à 86 en 1786. En 1792, après la Révolution française de 1789, elle n'en comptait plus que 46⁶⁶.

La Grande-Bretagne entrave le commerce des colonies avec les États-Unis

Les Britanniques admettaient le principe selon lequel les Américains étaient autorisés à pêcher et à sécher le poisson en Amérique du Nord britannique (ANB), mais ils bloquèrent d'emblée le commerce des produits de la pêche auquel se livrait la Nouvelle-Angleterre sur les marchés des Antilles britanniques. Ils interdirent également aux vaisseaux américains de commercer avec les colonies de l'ANB. Seuls les navires britanniques pouvaient aller et venir à des fins commerciales. Ce règne de la Grande-Bretagne se traduirait par de nouvelles possibilités pour les pêcheurs et les commerçants des Maritimes⁶⁷.

Les divers États américains étaient désormais indépendants de la Grande-Bretagne, mais leur union était loin d'être parfaite pour autant. Irrités par les politiques britanniques d'après-guerre, ils cherchèrent à établir une puissance collective. En fait, [Traduction] « la difficulté d'assurer une action concertée pour lancer des mesures de représailles contre la politique britannique contribua au mouvement en faveur de l'adoption d'une constitution fédérale américaine », laquelle fut ratifiée en 1788⁶⁸.

Ainsi, l'essor de la pêche avait renforcé l'économie de la Nouvelle-Angleterre. Les sources d'irritation en matière de pêche avaient contribué au déclenchement de la révolution, et les revirements subséquents contribuèrent à l'orientation de la constitution des États-Unis d'Amérique.

La Nouvelle-Angleterre accorde des subventions

Préoccupée par l'état du commerce du poisson et souffrant des conséquences des restrictions imposées par les Britanniques, la Nouvelle-Angleterre n'hésita pas à offrir des primes pour la pêche. À compter de 1789, le gouvernement imposa des droits sur les importations et offrit des primes pour encourager la production de poisson séché ou saumuré. En 1792, les primes furent accordées de manière à subventionner les opérations plutôt que la production. Les vaisseaux d'un tonnage de cinq à 20 tonnes recevaient un dollar la tonne, tandis que ceux d'un tonnage de 20 à 30 tonnes recevaient 2,50 \$ la tonne. Les primes furent ultérieurement majorées. Les vaisseaux pouvaient aussi acheter du sel et des engins de pêche dans des ports étrangers sans payer de droits⁶⁹.

Les primes stimulèrent l'esprit d'entreprise naturel des habitants de la Nouvelle-Angleterre. De 1786 à 1790, il est estimé que 539 navires transportant 3 400 hommes exportèrent annuellement environ un quart de million de quintaux de poisson séché. Les pêches locales – du

maquereau, du hareng, des palourdes et du homard – étaient en plein essor. Le commerce avec les Antilles fut rétabli en 1794, parallèlement avec le développement du commerce avec l'Europe. Au large des colonies septentrionales, la Nouvelle-Angleterre déploya d'immenses efforts en matière de pêche.

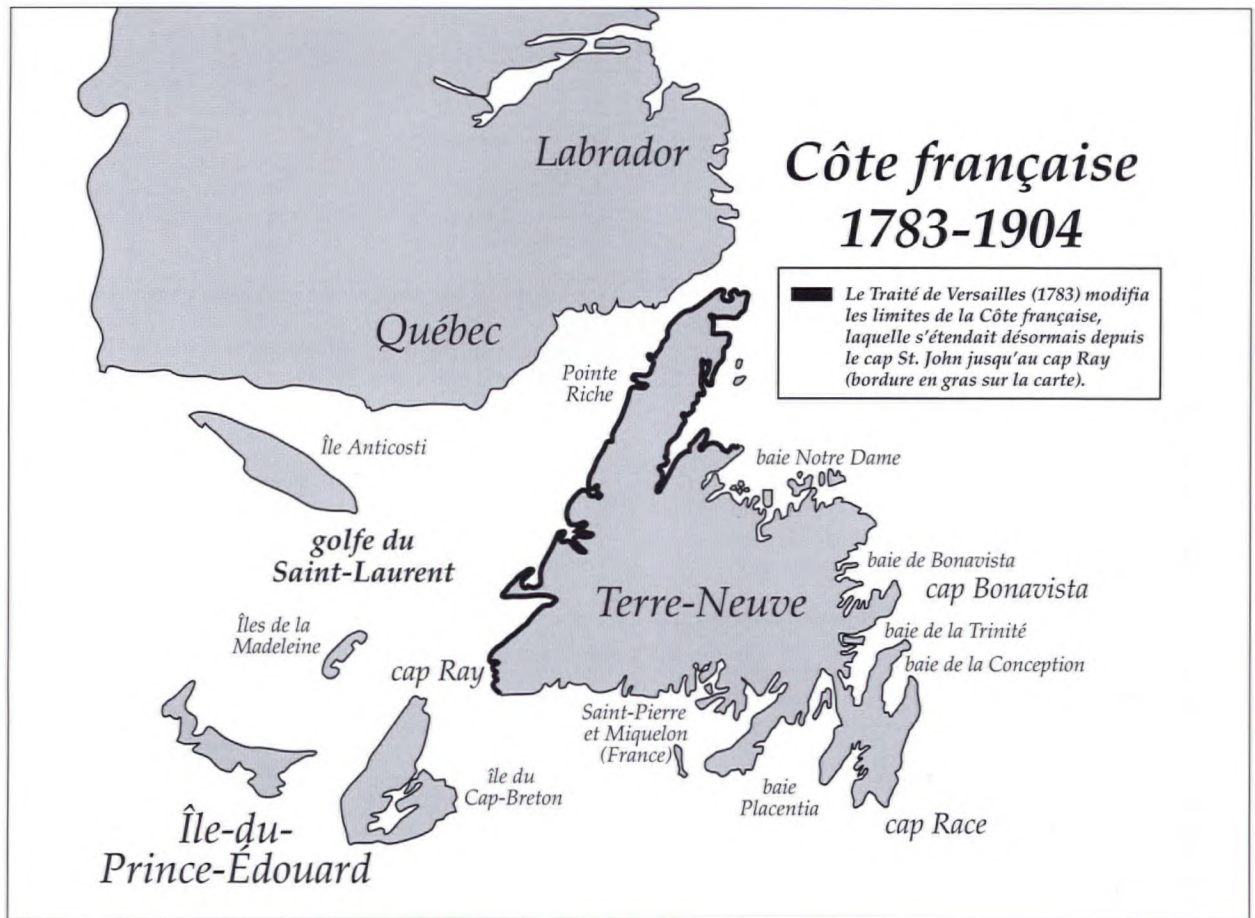
Les pêcheurs de la Nouvelle-Écosse tentent de bloquer ceux de la Nouvelle-Angleterre

Pendant ce temps, la colonie de la Nouvelle-Écosse, en pleine expansion, tentait d'écarter les pêcheurs américains. Après la révolution américaine, l'arrivée de quelque 20 000 loyalistes, soldats licenciés et réfugiés eut pour effet de doubler la population de la Nouvelle-Écosse. En 1784, les autorités britanniques découpèrent les provinces séparées du Cap-Breton (jusqu'à 1820) et du Nouveau-Brunswick.

Il était interdit aux vaisseaux de la Nouvelle-Angleterre de commercer avec les colonies septentrionales ou de faire sécher le poisson dans des zones habitées, mais ils firent preuve d'habiles astuces pour contourner les règlements. Il fallait les surveiller. En 1786, George Leonard fut nommé surintendant du commerce et des pêcheries de la Nouvelle-Écosse; il disposa bientôt de quatre adjoints. Il semble que Leonard fut le premier haut fonctionnaire nommé à un tel poste dans l'ensemble des colonies de l'ANB. Son autorité s'appliqua éventuellement à toutes les Maritimes, y compris Terre-Neuve. Leonard patrouillait avec beaucoup de zèle à bord du brick *The Earl of Moira*, mais la flotte de navires américains qui se livraient à la pêche, au commerce et à la contrebande disposaient de plusieurs centaines de vaisseaux.

En 1787, Leonard, voulant empêcher les Américains de sécher leur propre poisson, leur ordonna d'envoyer leurs prises sur la côte dans des vaisseaux appartenant aux sujets du roi et d'obtenir l'aide des équipages de ces vaisseaux pour le séchage de leurs prises. En 1793, de 40 à 50 vaisseaux américains furent accusés d'avoir jeté des abats par-dessus bord, une pratique interdite par les autorités de la Nouvelle-Écosse. Et dans ce qui semble être la première forme de délivrance d'autorisation locale dans les Maritimes, les pêcheurs souhaitant obtenir des permis de pêche devaient avoir un bateau dans la province, prêter allégeance au roi et payer un droit de 2 \$⁷⁰.

Les marchands continuèrent de se plaindre des activités de pêche des Américains et du fait que ces derniers faisaient passer en contrebande des marchandises de moindre prix pour faire le commerce du poisson et d'autres articles locaux. Au cours des années 1750, la Nouvelle-Écosse avait subventionné la production. En 1786, la colonie offrit des primes pour l'exploitation de vaisseaux, vraisemblablement en réaction aux plaintes formulées par des intérêts commerciaux. Ces primes



s'appliquèrent d'abord aux vaisseaux de plus de 40 tonnes, puis uniquement aux vaisseaux de plus de 75 tonnes⁷¹. Tout en s'efforçant d'écarter les Américains, les Néo-Écossais déployèrent maints efforts pour prendre le contrôle de leurs activités commerciales le plus rapidement possible, y compris celles qu'ils menaient à Terre-Neuve et aux Antilles.

Le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard prennent forme

En 1784, lorsque le Nouveau-Brunswick devint une province distincte, quelque 14 000 loyalistes s'y installèrent aux côtés des Acadiens, largement inférieurs en nombre. Doté de forêts abondantes, le Nouveau-Brunswick fonda son économie marine sur les pêches, le transport des marchandises et le commerce, en accordant une grande importance à la construction de navires et au commerce du bois. Au cours de la décennie suivant 1783, le Nouveau-Brunswick aurait construit 93 navires gréés en carré et 71 « sloops » et goélettes⁷².

Après 1763, l'Isle Saint-Jean tomba sous le contrôle de la Nouvelle-Écosse, mais devint une

colonie distincte en 1769, prenant le nom d'Île-du-Prince-Édouard en 1799. En raison de l'absentéisme des propriétaires, la colonisation progressa à pas de tortue. En 1798, la population se chiffrait à seulement 4 000 habitants. La majorité s'était orientée vers l'agriculture plutôt que la pêche. Certains entrevoyaient le potentiel de la pêche, mais son développement serait lent⁷³.

Gestion : les règlements visent d'abord les eaux côtières

Pendant et après le XVIII^e siècle, la gestion des pêches hauturières axée sur la conservation évoluerait lentement. Les gouvernements visaient plutôt à assurer un accès aux pêcheries pour leurs vaisseaux, tout en favorisant le commerce au moyen de tarifs et de subventions. Ils établissaient parfois des normes de qualité minimales. L'abondance des stocks faisant l'objet de pêche hauturière semblait inépuisable.

Les premières mesures de conservation visaient la pêche dans les rivières et le long des côtes. Plus la colonisation s'intensifiait, plus la pêche du saumon,

du hareng, de l'alose, du gaspareau et d'autres espèces gagna en importance. Graduellement, ces espèces entrèrent dans le commerce. Les gens constatèrent que les populations locales de poissons se faisaient moins nombreuses. Par suite du souci grandissant pour la conservation, des règlements furent adoptés, surtout à l'égard du saumon.

La pêche du saumon prend un tournant commercial

La Nouvelle-Angleterre exportait du saumon dans les années 1600, tandis que la Nouvelle-Écosse en exportait depuis au moins 1773. En 1789, cette province produisait 10 000 tonneaux de maquereau, de saumon et de hareng, de même que 20 000 quintaux de morue, 1 500 tonneaux de baleine et d'huile de poisson et 10 000 livres de fanons⁷⁴. Comparativement à l'industrie de la pêche de la Nouvelle-Angleterre, celle de la Nouvelle-Écosse, à l'époque, était d'une importance négligeable, mais croissante.

De bonnes rivières à saumon se déversaient dans le golfe du Saint-Laurent et dans les années 1700, les Français exportaient de petites quantités de ce poisson dans la métropole. Après la guerre de Sept Ans et l'arrivée d'habitants des îles de la Manche, les entreprises de la famille Robin et d'autres commerçants se mirent à exporter du saumon. La pêche se développa à Restigouche, bien que Charles Robin se plaignit en 1787 que le poissons harponné par les Amérindiens était de piètre qualité et ne convenait qu'au marché des Antilles⁷⁵. La pêche du saumon se développa aussi dans la baie de Fundy, où une entreprise commerciale du Massachusetts – Simonds, Hazen and White – se vit accorder un permis pour développer la pêche dans la région de Saint John. Son succès relatif à la pêche du saumon et d'autres espèces encouragea de nouveaux colons à s'installer⁷⁶.

En 1723, à Terre-Neuve, un dénommé George Skeffington, appuyé par des capitaux de la Nouvelle-Angleterre, obtint un monopole de 21 ans pour pratiquer la pêche du saumon à partir de certains ports situés au nord du cap Bonavista. Il vendit du saumon salé à l'Espagne et à l'Italie. En 1757, plusieurs exploitants exportaient du saumon saumuré. Ce type de pêche se développa jusque dans la baie Notre-Dame et avait atteint le Labrador à la fin du siècle. Les pêcheurs se servaient de bordigues et de filets dont le diamètre des mailles mesurait quatre pouces. En 1786, une douzaine d'entreprises de pêche du saumon existantes produisaient plusieurs centaines de fûts (tonneau d'une dimension supérieure à un baril, mais inférieure à un tonneau).

Les colons procédèrent comme les Autochtones, qui avaient souvent pris le saumon au moyen de harpons ou de bordigues faites de pierres ou de broussailles. Cependant, l'utilisation de filets

devenait de plus en plus courante. La production augmenta en flèche au XVIII^e siècle. R. W. Dunfield, historien qui concentrait ses travaux sur le saumon de l'Atlantique, calcula qu'en Amérique du Nord britannique, entre 1762 et 1784, les prises fluctuaient annuellement entre trois et huit millions de livres (de 1 300 à 3 700 tonnes environ), et représentaient au moins un million de saumons certaines années⁷⁷.

Le saumon engendre de nouveaux règlements

C'est le saumon qui stimula l'évolution de la gestion des pêches, parce que les gens pouvaient en constater la beauté, la vigueur et la vulnérabilité. Les colons l'ayant pêché jusqu'à en épuiser l'abondance initiale, une vague de règlements furent adoptés. Au fil du temps, des techniques de gestion analogues à celles utilisées pour le saumon – réglementation des saisons, des engins de pêche, des dimensions et ainsi de suite – seraient appliquées à la pêche maritime.

Dunfield dressa la liste d'un grand nombre de règlements initiaux. En Nouvelle-Angleterre, la pêche et les barrages de moulin causaient un grand tort au saumon. Diverses localités adoptèrent des lois exigeant l'établissement de passes à poisson, la nomination de responsables et l'imposition de limites à la pêche. En Nouvelle-Écosse, un règlement adopté en 1763 stipulait que les juges devaient [Traduction] « annuellement, aux premières séances, [...] réglementer la pêche en rivière et forcer les personnes transgressant les règlements à verser une somme de 10 £, dont la moitié sera remise aux pauvres et l'autre à l'informateur, qu'il faudra recouvrer devant la Cour d'archives. La loi s'appliquera pendant deux ans ». Ce règlement semble avoir été à la source d'une disposition durable de la *Loi sur les pêches*, laquelle stipule qu'une partie de l'amende soit remise à la personne qui signale l'infraction.

Un règlement adopté en 1770 rendit illégal de jeter le poisson dans la mer à moins de trois lieues du rivage (possiblement parce que les pêcheurs croyaient que les poissons morts et pourris faisaient fuir les autres poissons). De plus, en 1775, les juges furent investis du pouvoir de nommer des surveillants des pêches, généralisant ainsi une pratique qui, jusque-là, était occasionnelle⁷⁸.

Les règlements variaient selon les volontés de la population locale. À Saint John, au Nouveau-Brunswick, le conseil municipal contrôlait la pêche en port et implanta la tradition consistant à attribuer les concessions de poissons au moyen d'une loterie. En 1780, la législature de l'Île-du-Prince-Édouard réagit à la baisse de l'abondance en adoptant une [Traduction] « loi pour réglementer la pêche du saumon, de la truite de mer et de l'anguille ». Cette disposition établit la saison de pêche au saumon du 15 janvier au 30 septembre, permettant ainsi aux saumons d'échapper temporairement à l'assaut des pêches durant quelque temps.

Dans les Maritimes, notamment au Nouveau-Brunswick, les droits de pêche étaient habituellement attachés aux droits de propriété. Quiconque achetait un terrain sur la berge devenait par le fait même propriétaire des lieux de pêche au même endroit. En 1765, le gouverneur de la Nouvelle-Écosse, dont le territoire englobait alors le territoire actuel du Nouveau-Brunswick, accorda des terres le long de la rivière Miramichi à Davidson et à Cort, deux Écossais ayant eu l'idée de développer la pêche du saumon. Les autorités le leur permirent, à condition qu'ils défrichent aussi les terres et encouragent la colonisation. Au milieu des années 1770, ils exportaient jusqu'à 850 000 livres de saumon par année. Cependant, leur pêche privée gênait d'autres personnes⁷⁹.

Le 4 août 1785, Benjamin Marston, alors shérif de la région de la rivière Miramichi, écrivit au secrétaire de la nouvelle province du Nouveau-Brunswick, implorant le gouvernement d'imposer des règlements en matière de pêche au saumon.

[Traduction]

La pêche du saumon établie dans cette rivière est d'une grande importance et digne de l'attention du gouvernement. [...] la production annuelle est incertaine, mais le déclin marqué de la production de cette rivière par rapport au moment où Davidson et Cort obtinrent leur concession est inévitablement imputable au caractère destructeur de la méthode de pêche du poisson, laquelle s'effectue principalement au moyen de filets.

J'ai oublié de mentionner une autre vilaine conséquence de l'utilisation des filets croisés, qui privent tous les susmentionnés de l'égalité des chances en matière de pêche. Ces dommages surviennent surtout au détriment des Indiens dont les lieux de pêche sont situés en amont de la concession de D. & C., et ce, dans les deux bras de la rivière⁸⁰.

Il est possible que de telles protestations aient eu des effets. En 1786, après l'afflux des loyalistes, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse adoptèrent des lois analogues à celles du Massachusetts afin de retirer toute encombre entravant leurs rivières. Ces lois tombèrent en désuétude, mais d'autres s'ensuivirent, prescrivant entre autres l'interdiction de pêcher le dimanche, des pénalités pouvant aller jusqu'à 30 jours de prison, la fermeture saisonnière des rivières Miramichi et Restigouche (du 30 août au 1^{er} avril), des règlements concernant la longueur des filets sur la rivière Miramichi et l'obligation de construire des passes à poissons aux barrages⁸¹. Aussi, à Terre-Neuve, aux environs de 1774, le gouverneur décréta, selon Prowse, « un ensemble de règlements admirable » concernant la pêche du saumon⁸².

Ces premiers règlements des colonies de l'ANB catalysèrent la réglementation, mais les lois tombaient parfois en désuétude. En outre, l'application des lois et règlements, l'éducation en matière de conservation et l'observation des lois laissaient manifestement à désirer. Le commun des mortels, dépourvu de propriété le long de la rivière, avait peu de raisons d'obéir aux règles, lesquelles avantageaient les propriétaires riverains. Les doléances se multipliaient à l'égard des propriétaires de lieux de pêche du saumon qui exploitaient ces lieux sans payer les moindres droits et qui s'attendaient à ce que le public assume les frais de leur protection⁸³.

Les subventions représentent une importante méthode de « gestion » des pêches

Dans le secteur de la pêche maritime, des formes rudimentaires d'application de la loi commençaient à se faire jour, George Leonard ayant donné l'exemple. Cependant, le commerce primait la conservation. Les divers règlements visant à assurer la qualité du poisson constituaient une tentative de protéger le commerce. Les conflits internationaux concernant les droits de pêche et les droits de douane découlaient de motifs économiques. En 1791, les subventions comptaient parmi les principales formes d'intervention dans le domaine des pêches.

Au cours des années 1500 et 1600, de puissantes flottes s'étaient développées, et ce, sans subventions. Dans les années 1700, les ressources halieutiques étaient abondantes et la demande du marché, fondamentalement persistante. Alors, comment expliquer la pratique croissante consistant à subventionner la pêche maritime?

Une partie de l'explication trouve ses sources dans la lutte pour assurer une présence sur les mers. La Grande-Bretagne encourageait la pêche de la morue et la chasse à la baleine à des fins tant économiques que militaires. L'argument selon lequel la pêche était une « école de marins » pour la marine prévalait toujours parmi les autres pays. À compter de 1767, après avoir perdu la Nouvelle-France, la France s'employa énergiquement à offrir des primes afin de protéger sa place sur les océans. La Nouvelle-Angleterre adopta cette pratique en 1789, alors que la guerre avait affaibli sa flotte de pêche et de commerce. Le futur président des États-Unis, John Adams, qualifia la pêche de « école de marins et source de puissance navale »⁸⁴. De plus, la Nouvelle-Écosse commença à accorder des subventions en 1751, aux débuts de la colonisation active; il était alors tout naturel de vouloir reconstituer la flotte.

Cependant, outre toutes ces raisons, le souffle de la prospérité n'atteignait généralement pas le secteur des pêches, comme en témoignaient les rapports exposant les piètres conditions des pêcheurs, notamment à Terre-Neuve. On peut imaginer que dans chaque pays, les propriétaires de

vaisseaux exerçaient des pressions pour obtenir de l'aide.

À elle seule, la pêche engendrait rarement la prospérité

En général, sur la côte de l'Atlantique, la prospérité ne semblait pas provenir de l'exercice exclusif de la pêche, mais bien d'une combinaison d'activités de pêche, de transport de marchandises et de commerce, surtout en marge d'activités manufacturières et agricoles. Toutes ces activités étaient manifestement évidentes en Nouvelle-Angleterre, mais, hormis la pêche, elles brillaient par leur absence à Terre-Neuve. Si la pêche à elle seule était gage de prospérité, Terre-Neuve aurait été la plus riche de toutes les colonies, mais elle était la plus pauvre.

Les propriétaires de vaisseaux de taille notable pouvaient s'en servir pour la pêche, l'affrètement ou le commerce. Cependant, les pêcheurs qui

exploitaient de petits bateaux, lesquels formaient la grande majorité des pêcheurs en Amérique du Nord britannique, ne pouvaient vendre le produit de leur pêche qu'à l'échelon local, tout en pratiquant une agriculture de subsistance.

Malgré la rareté des pêcheurs riches, l'industrie ne manquait jamais de main-d'œuvre. Il faut des dizaines d'années d'expérience pour devenir capitaine, connaissant tout au sujet d'un bateau, des eaux locales, de la navigation, de la prise et du traitement du poisson et des relations avec les gens. Cependant, il était facile d'amorcer le processus d'apprentissage. La pêche n'exigeait aucune éducation formelle; les propriétaires de petits bateaux n'avaient qu'à effectuer un investissement minime, tandis que les membres d'équipage n'avaient aucun investissement à faire. Les autres types d'emplois étaient rares; souvent, la pêche représentait un gagne-pain de dernier recours pour les pauvres et les gens sans instruction.

CHAPITRE 4

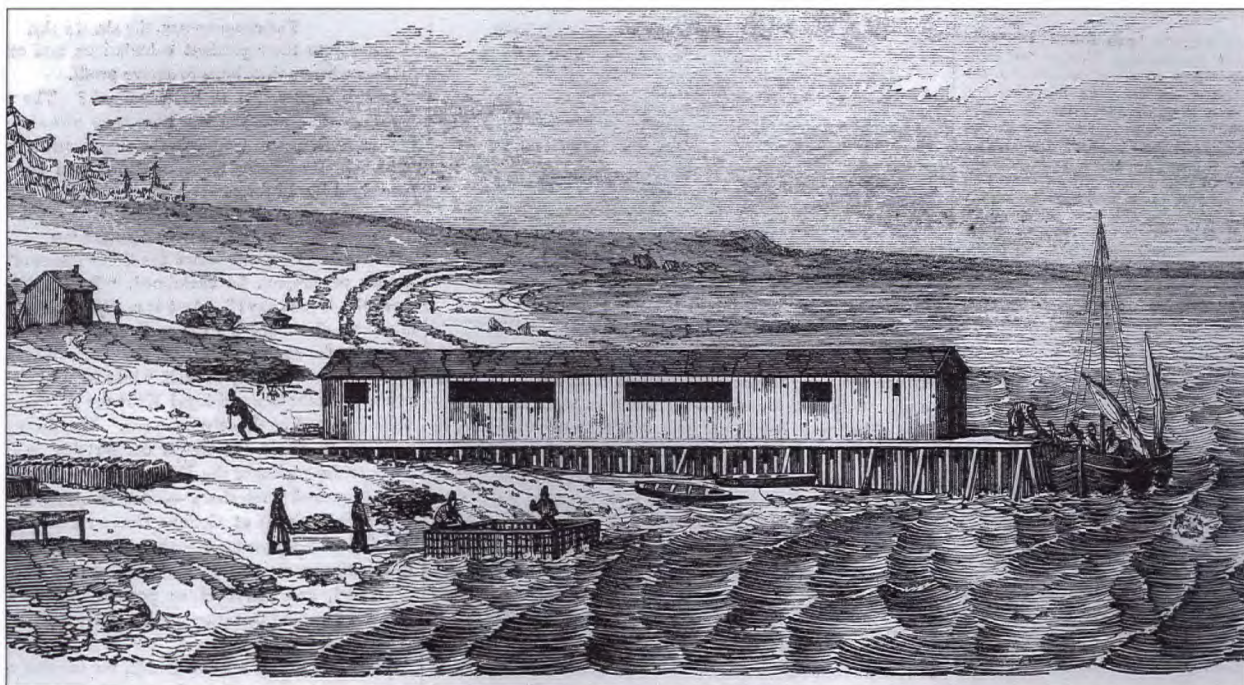
1791-1848 : Les pêches se développent, la réglementation accuse un retard

La période en question commença en 1791, année de la création du Haut-Canada et du Bas-Canada, et prit fin en 1848, l'année de l'établissement d'un gouvernement responsable. Plusieurs colonies – les deux Canadas, le Nouveau-Brunswick, l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse, le Cap-Breton et Terre-Neuve – étaient en plein essor. De nouveaux immigrants suivirent les loyalistes, faisant ainsi augmenter la population dans chaque colonie – la doublant, la triplant, la quadruplant, voire même davantage. La pêche en eaux éloignées des Britanniques s'estompait. Les pêches pratiquées par les résidents de l'Amérique du Nord britannique se développèrent, nonobstant la concurrence de leurs rivaux français et américains. L'économie mari-time florissait : les pêches se développaient, les chantiers navals étaient en pleine expansion et une flotte marchande sillonnait les océans du monde entier.

Les eaux côtières grouillant de poissons, il suffisait de se procurer un petit bateau pour joindre le secteur de la pêche. Il semble probable que cette facilité ait nui à la prospérité. Il est concevable que tout comme au XX^e siècle, lorsqu'une pêche commençait à dégager des profits, d'autres vaisseaux entraient en jeu, influant sur les ressources, mais davantage sur le marché, où les acheteurs pouvaient choisir parmi les produits de vendeurs différents.

Néanmoins, en dépit des faibles revenus et de la concurrence féroce qui la caractérisait, la pêche présentait des aspects intéressants. Mentionnons

notamment la fierté, la dextérité et l'indépendance que procurait l'exploitation d'un bateau. Les pêcheurs connaissaient chaque partie du bateau et du grément; certains pouvaient même le construire. Ils savaient comment se déplacer dans le brouillard et connaissaient le son des vagues de chaque anse, les signes de la présence de poisson ainsi qu'un millier de trucs du métier. Il y avait aussi la beauté de la côte, le sentiment que procurait la navigation sur l'eau, la possibilité d'une prise importante, la compagnie des hommes et leurs histoires et la vie au sein d'une petite collectivité dont les membres se connaissent pour la vie.



Campement de pêche français, Terre-Neuve, 1844. (Bibliothèque et Archives Canada, C-8856)

Le Québec et les Maritimes : pêche croissante, problèmes grandissants

L'impulsion donnée au développement des pêches provenait en grand partie des guerres anglo-françaises (de 1793 à 1815) et de la guerre anglo-américaine (de 1812 à 1814), lesquelles nuisirent aux pêches de la France, de l'Angleterre et de la Nouvelle-Angleterre. Cependant, après 1815, la concurrence étrangère s'accrut. Les pêcheurs américains itinérants conçurent la senne coulissante, la turlutte pour la pêche du maquereau, la palangre, ainsi que des goélettes de plus fort tonnage et de meilleure qualité. Certains types de pêche gagnèrent une importance appréciable, outre la pêche du poisson démersal. Les Français et les Américains dominaient la pêche au large de l'Amérique du Nord britannique et ils avaient le droit de saler le poisson sur le rivage.

Les colonies de l'ANB défendirent vigoureusement leur industrie de la pêche. Elles eurent recours à des règles commerciales et à des subventions, et tentèrent de faire respecter la nouvelle limite de trois milles avec l'appui de la marine britannique et en déployant elles-mêmes des efforts à cette fin. À l'instar de leurs rivaux américains, elles se livrèrent davantage à la pêche du hareng et du maquereau. Par ailleurs, l'industrie de la chasse au phoque de Terre-Neuve devint une industrie de première importance.

La côte de l'Atlantique présentait de nombreux signes de vigueur et de prospérité. Peu de choses réjouissent l'œil davantage que la vue de voiliers, de quais bondés et de gens travaillant au bord de la mer, se livrant à un commerce florissant. Encore aujourd'hui, les gens de la côte Est racontent des histoires du temps jadis transmises par leurs aïeux, selon lesquels une « forêt de mâts » peuplait la baie, et les quais étaient si nombreux qu'il était possible de longer le port sans toucher terre.

Malgré cela, les colonies continentales commençaient à se tourner davantage vers l'intérieur que vers les côtes pour assurer leur croissance. Durant les années 1840, alors que le système britannique de préférences commerciales impériales prenait fin, des politiciens et des dirigeants commerciaux, en proie à de vives inquiétudes, rêvaient de conclure des ententes de coopération avec leurs rivaux américains. Les colonies de l'ANB signeraient bientôt un accord de libre-échange avec les États-Unis, la pêche représentant le clou de l'entente.

Au milieu du siècle, l'inquiétude augmentait à l'égard de la conservation dans le secteur des pêches, surtout à l'égard des lieux de pêche en eau douce et de la pêche côtière. Les colonies adoptèrent des lois locales, toutes d'une efficacité douteuse. Tout compte fait, la pêche était en plein essor, mais il en était de même des inquiétudes qu'elle engendrait.

Au cours de la période allant de 1791 à 1848, les Maritimes connurent un essor sans précédent. La population de la Nouvelle-Écosse devint neuf fois plus nombreuse, passant de 30 000 habitants environ en 1790 à quelque 276 800 habitants en 1851. Le Nouveau-Brunswick, pour sa part, vit sa population augmenter de 4 500 personnes en 1775 à 193 800 personnes en 1851. En 1770, l'Île-du-Prince-Édouard comptait vraisemblablement quelques milliers de colons, dont la majorité étaient Français; en 1848, sa population s'établissait à 62 700 habitants.

Cependant, le Canada central, fort de terres plus vastes et de meilleure qualité, se développait encore plus rapidement. Au Bas-Canada (Québec), la population passa d'environ 60 000 personnes en 1760 à plus de 890 300 personnes en 1851 — soit près du double de la population combinée des Maritimes¹. Le Haut-Canada connut également une augmentation prolongée de sa population par suite de l'affluence des loyalistes et d'autres colons nord-américains et britanniques.

Les guerres britanniques dynamisèrent l'économie de l'Atlantique. Les guerres anglo-françaises survenues de 1793 à 1815 eurent pour effet non seulement de restreindre les flottes de pêche de la France et de la Grande-Bretagne, mais aussi d'interrompre les arrivages de bois d'œuvre en provenance de la Baltique. La Grande-Bretagne dut ainsi se tourner davantage vers ses colonies dotées de forêts vierges et d'immenses ressources halieutiques. Pendant ce temps, les conflits anglo-américains réduisirent la pêche américaine au large des Maritimes, donnant ainsi la chance aux provinces d'approvisionner les marchés de la Nouvelle-Angleterre dans les Antilles.

L'exploitation forestière prévalait au Nouveau-Brunswick et l'agriculture dominait dans l'Île-du-Prince-Édouard, mais la pêche s'imposait toujours comme le secteur omniprésent de l'économie des Maritimes. Les villages et les colonies surgissant le long de la côte pouvaient exploiter des fermes pour subvenir à leurs besoins, transformer leur propre bois et établir une menuiserie et une forge. Il leur fallait toutefois de la corde, du sel et de nombreux produits fabriqués à l'étranger. Leur principale denrée commerciale était le poisson, qu'ils salaient sur des étendoirs ou qu'ils saumuraient dans des tonneaux le long du rivage. Chaque région avait sa propre flottille de pêche (négligeable dans le cas de l'Île-du-Prince-Édouard) et ses propres établissements commerciaux.

Les routes étaient rares et en mauvais état. Il fallait transporter de nombreuses marchandises par bateau. Les navires polyvalents pouvaient à la fois pêcher et transporter des marchandises. La Nouvelle-Écosse se dota d'une flotte non négligeable

comprenant des navires de grandes dimensions. En 1801, à elle seule, la ville de Liverpool comptait un navire de 200 tonnes, 14 bricks, 25 goélettes et une « sloop ». Les commerçants maritimes avaient eu le temps d'établir des liens solides avec l'Europe et les Antilles. À Terre-Neuve, ils supplantèrent largement le commerce traditionnel mené avec la Nouvelle-Angleterre².

La Nouvelle-Écosse subventionne la pêche

La flotte de la Nouvelle-Écosse recevait fréquemment des primes afin de l'aider à livrer concurrence aux flottes subventionnées de la France et de la Nouvelle-Angleterre. En 1800, les pêcheurs de Ketch Harbour, près de Halifax, réclamèrent des primes en raison de leur état de « détresse et pauvreté ». Un comité législatif fit allusion aux « pêcheries anéanties » du comté. En 1802, la Nouvelle-Écosse accorda une prime d'un shilling par quintal de morue salée. De 1806 à 1808, et encore en 1815 et en 1818, la colonie accorda des primes sur les importations de sel³. En 1806 et en 1807, les provinces tentèrent d'accorder des primes en fonction du tonnage du navire et de la production pour la pêche effectuée au Labrador et le commerce avec les Antilles. De plus, en 1806 et en 1807, le gouvernement impérial versa des primes sur les exportations terre-neuviennes et britannico-américaines de poisson salé, de hareng, de maquereau et de saumon.

Des primes payées aux exportateurs plutôt qu'aux personnes œuvrant dans l'industrie de la pêche suscitérent des plaintes. Le système fut élargi et modifié en 1810 et en 1811. En 1811, le chroniqueur Simeon Perkins, de Liverpool, envoya son équipage effectuer un bref voyage de pêche pour « accumuler les quatre mois qui nous donneront droit à la prime »⁴.

La construction navale gagne en importance

La pêche et le commerce, surtout le commerce du bois d'œuvre, stimulèrent l'essor de la construction navale. Les réserves en provenance de la Baltique étant bloquées, Londres promulgua des tarifs préférentiels pour le bois d'œuvre provenant de ses colonies. Des chantiers de construction navale s'ouvraient un peu partout. Alors que la Nouvelle-Écosse avait tendance à construire de plus petits bateaux pour le cabotage, la pêche et le transport commercial, le Nouveau-Brunswick construisait un grand nombre de vaisseaux de plus grandes dimensions pour le transport du bois d'œuvre. Les chantiers de construction navale s'étendaient sur une vingtaine de kilomètres, sur les deux rives de la rivière Miramichi. Tout le long de la côte de l'Atlantique, les vaisseaux quittaient par centaines les cales de construction.

Déclin de la flotte britannique et expansion de la flotte américaine

Pendant ce temps, la grande pêche pratiquée par les Britanniques dans l'Atlantique Nord-Ouest déclinait. Les guerres, à compter de 1793, la perte conséquente du marché espagnol et le retrait des primes en 1803 affaiblirent la flotte britannique. En 1806, peu de navires se rendirent à Terre-Neuve. La presqu'île d'Avalon, de Bay Bulls à Trepassey, avait déjà été fréquentée par plus de 200 « terre-neuvas », dont les propriétaires étaient majoritairement Anglais; en 1807, il n'y en avait presque plus. En 1804, les « sack ships » n'étaient plus que 20. Terre-Neuve multipliait ses exportations, mais les pêcheurs résidents fournissaient désormais presque toutes les prises⁵.

Alors que la pêche des Britanniques s'éteignait, celle des Américains se développait. En 1783, le traité de Paris accorda aux Américains la permission de pêcher le long de la côte de l'Amérique du Nord britannique et de sécher le poisson sur le rivage de la péninsule de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, des Îles de la Madeleine et de l'Est du Labrador. Pour compenser, les Britanniques avaient limité le commerce des États-Unis avec les colonies de l'ANB.

Si les Britanniques pensaient que les restrictions sur le commerce entraveraient la pêche des Américains, ils faisaient fausse route. Des subventions et un esprit d'entreprise naturel donnèrent une impulsion à la flotte de la Nouvelle-Angleterre qui se livra, à compter de 1794, à un commerce florissant avec l'étranger et avec les Antilles britanniques. Des flottes imposantes pêchaient au large des côtes de l'Amérique du Nord britannique. De 1790 à 1810, il est estimé que plus de 1 200 vaisseaux prirent la direction du nord, soit 584 aux bancs situés au large de la Nouvelle-Angleterre et de la Nouvelle-Écosse, et 648 à la baie des Chaleurs et au Labrador. Les pêcheurs britanniques se plaignirent que les goélettes de Nouvelle-Angleterre les chassaient du Labrador. Les Américains exportaient du poisson salé en France et en Espagne, ainsi que sur leur principal marché dans les Antilles.

Des navires se rendant à la baie des Chaleurs et au Labrador faisaient un voyage annuel et employaient en moyenne 5 800 hommes et garçons. Les navires américains s'activaient également aux Îles de la Madeleine et commençaient alors à pêcher à la baie St-Georges, au large de la partie occidentale de Terre-Neuve. Cette partie de la flotte [Traduction] « ramena une moyenne de 648 000 quintaux de poissons, d'une valeur de 5 \$ le quintal, et de 20 000 barils d'huile ».

Il s'agissait de quantités importantes. Comme on l'a expliqué précédemment, un quintal correspondait à 112 livres de produit; pour obtenir

l'équivalent en poids vif, il faut multiplier par environ trois dans le cas du poisson salé en saumure, et par près de cinq dans le cas du poisson salé à sec. Selon leur proportion de poisson salé en saumure et séché à sec, les Américains auraient pris plus de 100 000 tonnes de poisson (une tonne équivalant à 2 205 livres), et ce, uniquement dans le golfe du Saint-Laurent et au Labrador, outre les prises importantes qu'ils réalisaient sur les bancs⁶.

Les flottes française, britannique et canadienne augmentèrent considérablement le total des prises. La flotte des années 1700 ne comptait que des voiliers, des petits bateaux et des barques de pêche à la palangrotte, soit la méthode la moins efficace. Ils réalisèrent néanmoins des prises considérables, ce qui témoigne à la fois de leur dur labeur et de l'abondance phénoménale des eaux de pêche.

Les restrictions favorisent les commerçants et les contrebandiers des Maritimes

La Grande-Bretagne ayant restreint le commerce avec les États-Unis, les habitants des provinces Maritimes purent occuper l'espace ainsi laissé vacant en se livrant à leur propre commerce. Cependant, afin de répondre aux demandes des Antilles et de Terre-Neuve, les commerçants des Maritimes avaient besoin de produits américains. En conséquence, les gouvernements coloniaux assouplirent certaines des restrictions imposées aux produits américains. Fait plus important encore, les contrebandiers prenaient souvent les lois restantes à la légère. [Traduction] « Les îles Passamaquoddy [Campobello, Deer Island et Indian Island, au Nouveau-Brunswick] devinrent le centre d'un commerce informel si florissant qu'il enlevait toute utilité aux statistiques commerciales »⁷. Là et ailleurs, les habitants des Maritimes commerçaient à l'ombre, chargeant du poisson ou, fréquemment, du gypse (plâtre de Paris) provenant du sous-sol de la partie supérieure de la baie de Fundy, dans des vaisseaux américains.

En 1794, lorsque le traité de Jay permit aux Américains de regagner leur marché des Antilles britanniques, le commerce des Maritimes avec les Antilles chuta. Les maisons de marchands de Halifax se plaignirent que les Américains vendaient à bas prix. Les Néo-Écossais demandèrent l'imposition de nouvelles restrictions sur la Nouvelle-Angleterre et l'attribution de nouvelles primes en province⁸. Puis, la guerre vint une nouvelle fois au secours des Maritimes.

Les blocus et les embargos se soldent par la guerre

En 1806, Napoléon ordonna à tous les sujets sous sa domination, y compris ceux des Antilles françaises, de cesser tout commerce avec les Britanniques. Tout navire s'adonnant au commerce deviendrait une prise de guerre légale. La Grande-

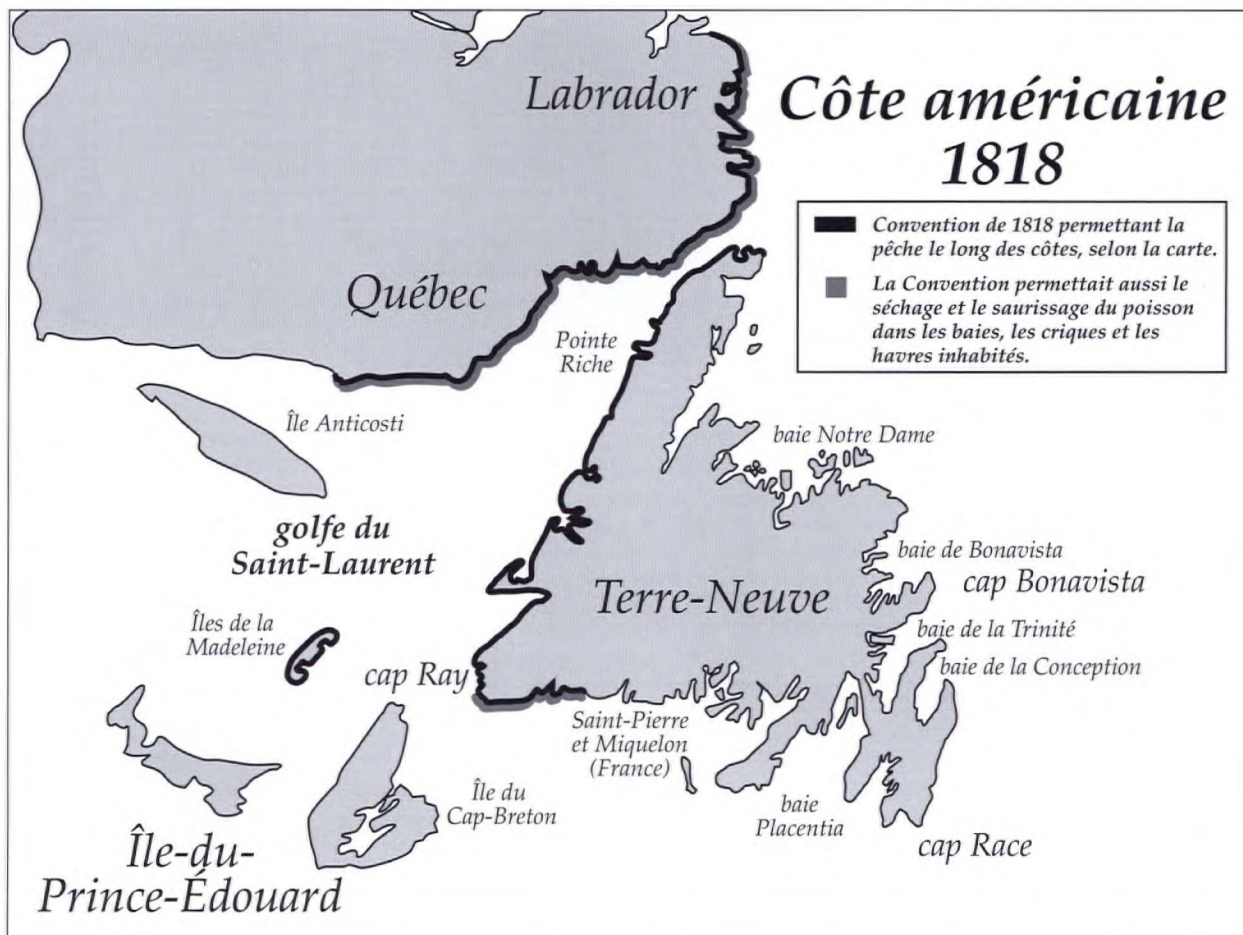
Bretagne l'imita. Désormais, chaque puissance bloquait l'accès aux possessions de l'autre puissance dans les Antilles et ailleurs, ce qui eut pour effet de réduire le commerce américain.

Puis, la loi américaine contribua elle-même à l'embouteillage de sa propre flotte. La Grande-Bretagne contrôlait les mers depuis la bataille de Trafalgar, en 1805. Les forces navales britanniques fouillaient arbitrairement les vaisseaux américains à la recherche de déserteurs britanniques, et forçaient parfois les Américains à intégrer leurs propres forces navales. En 1807, le président Thomas Jefferson riposta en adoptant une loi d'embargo interdisant tout commerce avec l'étranger. Il souhaitait ainsi affamer les Britanniques jusqu'à ce qu'ils entendent raison. Cependant, les Britanniques s'en sortirent sans avoir besoin de produits américains. L'embargo échoua et se retourna contre le peuple du président Jefferson. En une seule année, les exportations des États-Unis diminuèrent, passant à un cinquième de leur volume précédent. Bien que Jefferson eût adouci son angle d'attaque, les difficultés persistèrent.

La confusion engendrée par l'épisode avait favorisé les Maritimes. La pêche américaine le long des côtes du Labrador et de Terre-Neuve avait baissé considérablement à la suite du déclenchement des nouvelles hostilités. Cette chute ouvrit toutes grandes les portes des marchés au poisson des Maritimes et de Terre-Neuve. Les exportateurs de la Nouvelle-Écosse vendirent plus de poisson aux Antilles et outre-mer.

Au chapitre du commerce, les contrebandiers de Passamaquoddy et d'autres endroits continuaient de transporter le poisson et d'autres produits par-delà la frontière brumeuse séparant l'ANB des États-Unis⁹. En outre, les autorités des Maritimes obtinrent de la Grande-Bretagne l'établissement de ports libres en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick (y compris Halifax, Shelburne, St. Andrews et Saint John), où elles pourraient encore recevoir et transborder des produits sans tenir compte des embargos. Les commerçants des Maritimes obtinrent un autre avantage en 1811, par suite de l'assouplissement partiel des lois sur la navigation. Désormais, les vaisseaux coloniaux pouvaient ramener des produits de la Méditerranée en Amérique du Nord britannique sans s'arrêter en Angleterre pour payer des droits de douane. Grâce à tout cela, les habitants des provinces maritimes développèrent un commerce florissant, en partie avec l'Europe, mais surtout avec les Antilles¹⁰.

Pendant ce temps, Londres et Washington dérivèrent vers un conflit armé. En 1812, lorsque la guerre éclata, la Grande-Bretagne soutint que les Américains avaient par le fait même perdu tout privilège de pêche au large des côtes de l'Amérique du Nord britannique. Les habitants des Maritimes détenaient alors un quasi-monopole sur la pêche. Ils intensifièrent à nouveau leur commerce du poisson avec les Antilles, où la puissance navale de la



Grande-Bretagne tenait les Américains à distance. Et ils se livraient encore à la contrebande avec les habitants de la Nouvelle-Angleterre, surtout à Passamaquoddy Bay, ces derniers s'intéressant peu à la guerre¹¹.

Des patrouilles arraisonnent des navires américains

La guerre de 1812-1814 cimentera l'identité nationale des États-Unis, contribua à bâtir celle du Canada et marqua le début d'une longue période de paix entre les deux pays. Toutefois, pour les entreprises de pêche des Maritimes, la paix signifiait le retour à la réalité d'une féroce concurrence américaine.

Les Américains soutinrent que leurs privilèges de pêche devaient être rétablis. Les Britanniques, convaincus du contraire, arraisonnèrent un grand nombre de vaisseaux américains au cours de la période allant de 1815 à 1818. En juin 1815, le NSM *Jaseur* saisit huit navires américains et les envoya à Halifax à titre de prises de guerre. Le capitaine avertit plusieurs autres vaisseaux de ne pas

approcher à moins de 60 milles des côtes; les autorités impériales désavouèrent éventuellement ce précurseur de la limite de 200 milles. En 1816, les Britanniques stationnèrent le H.M.S. *Menai*, armé de 64 canons, dans la baie de Fundy. En juin 1817, le H.M.S. *Dee* saisit 20 navires américains ancrés, filets déployés, à Cape Negro et aux Ragged Islands, en Nouvelle-Écosse; le capitaine les envoya à Halifax aux fins d'adjudication¹².

La Convention de 1818 encadre la pêche américaine

À la suite de protestations américaines, le Royaume-Uni (titre politique depuis 1800) et les États-Unis amorcèrent la rédaction d'un traité de commerce général dont la portée s'étendait jusqu'aux pêches. La convention qui en résulta fut signée à Londres le 20 octobre 1818.

En vertu de l'entente précédente, conclue en 1783, les Américains pouvaient pêcher partout au large des côtes de l'Amérique du Nord britannique, et ce, jusqu'aux plages. La Convention de 1818 établissait une limite de trois milles – peut-être la

première limite juridique du genre¹³. Il n'y aurait aucune activité de pêche américaine à moins de trois milles marins de [Traduction] « toute côte ou baie ou tout bras de mer ou havre faisant partie des dominions de Sa Majesté britannique en Amérique », hormis certaines zones définies. Les Américains pouvaient désormais pêcher aux Îles de la Madeleine, au Labrador (au nord de Mont-Joli), ainsi que le long de la côte Ouest de Terre-Neuve et de la côte Sud-Ouest de l'île située entre Ramea et Cape Ray. Cette disposition représentait une grande perte pour les Américains, comparativement à 1783, et une grande victoire pour les colons de l'ANB, de Gaspé et de la côte Nord à l'ouest de Mont-Joli.

Concernant le séchage du poisson sur le rivage, l'entente de 1783 permettait aux Américains d'utiliser des baies inhabitées en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick, aux Îles de la Madeleine et au Labrador. Ils avaient maintenant perdu l'accès à toutes ces zones sauf le Labrador, mais avaient par contre obtenu l'accès à la côte Sud-Ouest de Terre-Neuve, entre Ramea et le cap Ray. Comme avant, une fois que les baies devenaient habitées, les Américains devaient demander la permission aux résidents pour saler le poisson sur le rivage. Par ailleurs, une autre disposition venait s'ajouter aux précédentes : les Américains pouvaient accoster partout aux seules fins de s'abriter, d'effectuer des

réparations, d'acheter du bois ou de chercher de l'eau, mais [Traduction] « à aucune autre fin, quelle qu'elle soit ».

Dans l'ensemble, la Convention de 1818 protégeait les Maritimes et la Gaspésie en canalisant les efforts de pêche des Américains au nord et en leur permettant de procéder au séchage sur la côte Sud-Ouest de Terre-Neuve. Les Terre-Neuviens furent les seuls habitants de l'Amérique du Nord britannique à céder quoi que ce soit. Ils gagnèrent cependant une limite de trois milles protégeant l'Est et la majeure partie de la côte Sud. En vertu du traité de Paris signé en 1763, Terre-Neuve continua d'accueillir la flotte française, qui pouvait pêcher et saler le poisson le long de la côte Ouest et d'une partie de la côte Nord-Est. (Les côtes française et américaine se chevauchaient sur la côte Ouest.)

La Convention comportait des lacunes qui embrouilleraient les relations en matière de pêche. Quelle était la définition d'une baie? La limite de trois milles consistait-elle en une ligne tracée de pointe en pointe, comme le soutinrent éventuellement les Britanniques, ou commençait-elle à partir de la côte elle-même, comme le prétendaient les Américains? La dernière interprétation aurait eu pour effet de permettre à ces derniers d'accéder à toute baie d'une largeur de plus de six milles, telles la baie Placentia ou la baie de

Texte partiel de la Convention de Londres de 1818 entre les États-Unis et la Grande-Bretagne

[Traduction]

Attendu que des différends sont survenus concernant le fait que les États-Unis revendiquent, pour leurs habitants, le droit de prendre, de sécher et de saurir le poisson sur le rivage de havres, de baies, de côtes et de criques des dominions de Sa Majesté britannique situés en Amérique, les deux Hautes Parties Contractantes conviennent que les habitants desdits États-Unis disposeront, pour toujours, à l'instar des sujets de Sa Majesté britannique, du droit de prendre tout type de poisson sur la partie de la côte Sud de Terre-Neuve qui s'étend du cap Ray jusqu'aux îles Ramea, sur les côtes Ouest et Nord de Terre-Neuve, dudit cap Ray jusqu'aux îles Quirpon, au large des côtes des Îles de la Madeleine, et aussi le long des havres, des côtes, des baies et des ruisseaux à partir de Mont-Joly, sur la côte Sud du Labrador [ce point continental est situé approximativement en face de l'île d'Anticosti], jusqu'aux détroits de Belle Isle inclusivement, et de là, vers le nord, indéfiniment, le long de la côte, sans toutefois porter préjudice à quelque droit exclusif consenti à la Compagnie de la Baie d'Hudson; les parties conviennent également que les pêcheurs américains auront aussi le droit, et ce, pour toujours, de sécher et de saurir le poisson dans tout havre ou toute baie ou crique inhabitées de la partie Sud de la côte de Terre-Neuve décrite ci-dessus; cependant, aussitôt qu'un de ces endroits, ou une des parties de ces endroits, devient habité, il sera illégal pour ledit pêcheur d'y sécher ou d'y saurir le poisson, à moins qu'une entente visant cette fin précise ait été conclue avec les habitants, les propriétaires ou les possesseurs du terrain. Et les États-Unis renoncent, par la présente et pour toujours, à tout droit dont disposaient ou que revendiquaient leurs habitants à l'égard de la capture, du séchage ou du saurissage du poisson sur les lieux ou à moins de trois milles d'une côte, d'une baie, d'une crique ou d'un havre des dominions de Sa Majesté britannique en Amérique, qui ne sont pas inclus dans les limites mentionnées précédemment, à condition toutefois que les pêcheurs des États-Unis se voient autorisés à accéder à de tels havres et baies afin d'y chercher refuge, d'y effectuer des réparations, d'y acheter du bois et de s'y procurer de l'eau, et ce, à aucune autre fin, quelle qu'elle soit. Ils seront toutefois visés par les restrictions nécessaires pour les empêcher d'y prendre, d'y sécher ou d'y saurir le poisson, ou d'abuser de quelque autre manière que ce soit des privilèges leur étant réservés par la présente.

Fundy. Et qu'en était-il de la gestion des pêches? Les « libertés » de pêche dont disposaient les Américains leur permettaient-ils de ne pas respecter les règlements coloniaux?

D'emblée, les colons et la presse britannique attaquèrent le Traité, lequel, selon eux, était trop favorable aux Américains. La flotte de la Nouvelle-Angleterre réapparut, en force. Les centaines de vaisseaux américains stationnés à Orphan Bank, dans le golfe du Saint-Laurent, furent blâmés pour l'affaissement des stocks de morue côtiers de la baie des Chaleurs et à de la Gaspésie¹⁴.

Les Américains dominent la pêche sur bancs et la pêche côtière

Les Américains voyaient le Canada comme une source intarissable de poissons. En 1822, John Quincy Adams, alors secrétaire d'État, puis éventuellement président, écrivit que [Traduction] « les portions des pêcheries auxquelles nous avons droit, même au sein du territoire britannique, sont d'une grande importance pour cette Union. Pour la Nouvelle-Angleterre, c'est la plus précieuse de toutes les possessions sur terre ». Et encore :

[Traduction]

Le Dieu de la nature semble avoir conçu les rivages, les ruisseaux et les bras de la baie de Fundy, de la baie des Chaleurs, du golfe du Saint-Laurent, des détroits de Belle Isle et de la côte du Labrador comme un immense ovaire de poissons – un dépôt inépuisable de cette sorte d'aliment, approvisionnant non seulement les États-Unis, mais aussi le continent européen. À la saison appropriée, afin d'en prendre une abondance infinie, il suffit simplement d'appâter l'hameçon et de tendre la ligne; à l'occasion, ce n'est même pas nécessaire. Dans une eau claire, près de la côte, on peut en voir des myriades et parfois, la grève en est presque littéralement pavée¹⁵.

À Terre-Neuve, la pêche hauturière des Britanniques avait pratiquement disparu au cours des guerres. Les paix conclues avec les Américains en 1814 et avec les Français en 1815 ne provoquèrent pas une grande reprise des activités. L'industrie de la pêche perdait de sa réputation de grande école de marins; la vapeur et l'acier commençaient à exiger des marins ayant reçu une formation spéciale. La Grande-Bretagne était à l'avant-garde de la révolution industrielle; les entrepreneurs plaçaient leur argent ailleurs que dans la pêche, en proie à une vive concurrence coloniale. En 1817, moins de 50 vaisseaux de pêche arrivèrent à Terre-Neuve en provenance de Grande-Bretagne. En 1823, il n'y en avait plus que 15, ne produisant que 34 000 quintaux, comparativement

aux 750 000 quintaux pêchés par les résidents à bord de leurs bateaux¹⁶.

La flotte britannique était encore en activité. Au Labrador, la pêche s'intensifiait; en 1829, on dit que l'Angleterre et l'île de Jersey y dépêchèrent 80 vaisseaux et 4 000 hommes. Même au milieu du siècle, les compagnies de Jersey envoyaient encore des navires et des bateaux travailler dans le golfe du Saint-Laurent¹⁷. Néanmoins, la flotte traditionnelle de navires de pêche n'était plus que l'ombre de son envergure d'antan. Le gouvernement britannique laissa la flotte mourir à petit feu. Pendant ce temps, la France et la Nouvelle-Angleterre auraient recours aux subventions, et ce, sans lésiner. Leurs flottes livreraient concurrence à celles des colonies de l'ANB pendant plus d'un siècle.

Les habitants de la Nouvelle-Angleterre disposaient d'une industrie de pêche importante, pêchant sur le banc Georges pour y capturer la morue, l'aiglefin et le maquereau, ce dernier servant d'appât et de nourriture. Plus au nord, les Américains occupaient les bancs et les côtes de l'ANB, se faufilant parfois à l'intérieur de la limite de trois milles. Au printemps, un vaisseau pouvait se rendre sur les bancs les plus proches, aller ensuite pêcher la morue au Labrador et le maquereau dans le golfe du Saint-Laurent, puis clore l'année sur les bancs en novembre. Les vaisseaux américains embarquaient souvent des pêcheurs néo-écossais pour leur voyage vers le Nord, en leur versant un salaire moyen de 20 \$ par mois. Ils achetaient aussi du hareng et d'autres appâts auprès des pêcheurs locaux¹⁸.

Quant au Labrador, un rapport naval britannique rédigé en 1820 fit état de la présence de 530 voiliers américains, surtout des goélettes accompagnées de quelques bricks et « sloops », soit un total dix fois supérieur aux 49 vaisseaux d'origine britannique, surtout terre-neuvienne¹⁹. L'effectif de la flotte américaine était estimé à 5 830 hommes²⁰. En 1829, des 2 108 vaisseaux et des 24 110 hommes présents au Labrador, on comptait 1 500 navires américains et un effectif de 15 000 hommes. En 1843, on dit que de 700 à 800 bâtiments à voiles américains franchissaient le détroit de Canso chaque année, ramenant près d'un demi-million de quintaux de poisson des eaux britanniques aux États-Unis et achetant de nombreuses provisions dans les collectivités installées le long du détroit²¹.

Les vaisseaux pêchant au Labrador se déplaçaient souvent de havre en havre, suivant le capelan vers le nord, car celui-ci attirait les morues et servait d'appât. Les navires jetaient l'ancre, puis mettaient à l'eau trois ou quatre bateaux pêchant à la ligne et à l'hameçon ou avec des sennes. Même si les Américains jouissaient du privilège de sécher le poisson au Labrador, ils le salaient souvent en vrac pour le voyage de retour.

Les Grands Bancs attireraient également davantage de vaisseaux. Au cours des années 1830-1850,

Marblehead envoyait habituellement entre 50 et 100 vaisseaux de 50 à 70 tonnes aux Grands Bancs pour la pêche à la ligne, et ce, deux fois par année. Les Américains étaient solidement implantés partout au large de la côte de l'ANB. En 1851, un millier de vaisseaux américains, comptant 15 000 hommes environ, pêchaient au Canada. En comparaison, durant la décennie précédente, la Nouvelle-Écosse ne disposait que de 10 000 pêcheurs exploitant de petits bateaux ouverts plutôt que des navires²².

Les États-Unis reconquièrent le marché des Antilles britanniques et subventionnent les pêches

Au cours des guerres, l'industrie américaine de la pêche avait subi des pertes sur les marchés de l'Europe. Après 1814, la Nouvelle-Angleterre ne retrouva jamais son importance dans le marché espagnol, dominé par Terre-Neuve et la Norvège. Cependant, la Nouvelle-Angleterre pouvait vendre à un marché intérieur croissant, de même qu'aux Antilles non britanniques. En 1823, les pressions des Américains se traduisirent par l'ouverture du commerce des Antilles britanniques aux vaisseaux et aux produits des États-Unis. Au début, le poisson en était exclu, mais cette restriction disparut en 1830. Les Américains pouvaient désormais envoyer des navires marchands aux colonies britanniques et au Royaume-Uni. Les Américains se livraient à un commerce florissant aux Antilles (lequel déclina quelque peu après 1833, alors que les Britanniques abolirent l'esclavage dans toutes leurs possessions)²³.

Les primes et les droits de douane aidèrent les Américains. En 1819, le gouvernement établit des primes élevées d'une valeur de 3,50 \$ à 4,00 \$ par tonne de navire, selon la taille du navire et de l'équipage. Les vaisseaux jaugeant en moyenne 60 tonnes, une subvention typique pouvait facilement atteindre 250 \$, ce qui équivaut à la valeur de 40 à 50 quintaux, soit environ cinq pour cent de la production du vaisseau. L'octroi de subventions se poursuivrait jusqu'en 1866.

Divers droits s'appliquèrent aux produits étrangers pendant la majeure partie de la période, par exemple le droit de 1 \$ sur le poisson séché ou fumé – montant important, puisque la valeur totale d'un quintal ne s'élevait qu'à 5 ou 6 \$. Parmi les autres droits prescrits, signalons ceux de 2 \$ par baril de saumon, de 1.50 \$ par baril de maquereau et de 1 \$ par baril d'autres poissons saumurés²⁴. Les États-Unis, dont les habitants étaient réputés à juste titre pour leurs énergies et leurs entreprises privées, ne tardèrent pourtant pas à miser sur la puissance de l'État pour favoriser leur industrie de pêche.

La pêche du maquereau et du hareng gagne en importance

Les pêcheurs de la Nouvelle-Angleterre pêchaient le maquereau depuis longtemps déjà. Au cours des années 1600, ils le pêchaient à la senne de plage à partir du rivage, pour ensuite le pêcher à la ligne, puis éventuellement à la traîne. Cependant, l'industrie de la pêche demeurait modeste. Au cours des années 1800, l'immense flotte de pêche du poisson démersal des États-Unis se mit à pêcher le maquereau en guise de pêche d'appoint. Aux environs de 1815, les pêcheurs du Massachusetts conçurent une turlutte d'une grande efficacité pour la pêche du maquereau. Ils contribuèrent ainsi à établir une pêche importante qui s'étendait du Delaware aux côtes du Canada et qui mobilisait près de 2 000 vaisseaux dans les années 1830.

En raison des fluctuations naturelles ou des pressions exercées par la pêche, le maquereau ne tarda pas à se raréfier au large de Gloucester. Les Américains commencèrent à pêcher dans le golfe du Saint-Laurent aux environs de 1834 et s'y adonnèrent jusqu'aux années 1870. Au fil du temps, un nombre croissant de Canadiens trouvèrent de l'emploi dans la flotte américaine, laquelle fournissait de l'emploi à quelque 10 000 hommes à son apogée. Les prises américaines fluctuaient grandement; certaines années, des intérêts américains durent importer de grandes quantités de poisson provenant de l'Amérique du Nord britannique²⁵.

Des années 1830 aux années 1880, les pêcheurs de la Nouvelle-Angleterre pêchèrent également beaucoup de hareng au large des côtes de l'Amérique du Nord britannique. Ils en achetèrent aussi aux pêcheurs locaux. Parmi leurs méthodes de pêche, signalons la pêche au flambeau (consistant à attirer le hareng au moyen de flammes), les filets maillants et les bordigues²⁶. Le hareng servait aussi bien d'appât que de nourriture. En 1839, par exemple, près de 150 goélettes américaines de 60 à 80 tonnes « produisirent » du hareng saumuré aux Îles de la Madeleine²⁷.

Les Américains mettent au point la senne coulissante

En 1826, si ce n'est plus tôt, les pêcheurs américains inventèrent la senne coulissante, qui représente encore le meilleur moyen de capturer de grands volumes d'espèces pélagiques (telles le hareng, le capelan, le maquereau et le thon, qui vivent sous la surface et se rassemblent en vastes bancs)²⁸. Les pêcheurs avaient longtemps utilisé des sennes (parfois appelées sennes traînantes ou sennes de plage) pour encercler les bancs de poisson à proximité du rivage. Les pêcheurs faisaient passer un filet derrière le poisson, souvent entre deux points de terre, afin de bloquer sa fuite. Une têtère

retenait le haut du filet à la surface, tandis qu'une ralingue plombée entraînait le bord inférieur jusqu'au fond. Les hommes halaient le filet pour ramener la senne et le poisson à terre.

La senne coulissante transforma ce processus. Les pêcheurs ajoutaient des anneaux métalliques au bas du filet et faisaient passer une ligne entre ceux-ci. Après avoir encerclé le poisson, ils tiraient sur le câble de serrage afin de refermer l'ouverture à la base du filet de façon à former une poche, comme une bourse. Le filet était suspendu dans l'eau comme un bol flottant; les poissons ne pouvaient s'en échapper. Les pêcheurs n'avaient plus besoin de rester sur les hauts-fonds ni de caler leurs sennes jusqu'au fond. Les bateaux pouvaient pêcher à la senne coulissante en mer.

En eaux plus profondes, le poisson de fond se déplace habituellement à une trop grande profondeur pour la pêche à la senne coulissante. La senne coulissante deviendrait toutefois une technique d'importance majeure pour la pêche des espèces pélagiques qui vivent plus près de la surface, révolutionnant notamment la pêche du maquereau. La technique de la coulisse remplaça graduellement la turlutte pour la pêche du maquereau; son usage s'étendit à la pêche de l'aloise tyran et à la pêche du hareng. Les Américains commencèrent à utiliser des moteurs à vapeur pour actionner les sennes coulissantes et les sennes traditionnelles. Au cours des années 1860 et 1870, certains habitants de la Nouvelle-Angleterre protestèrent contre la senne coulissante, comme ils l'avaient fait dans le cas de la turlutte à maquereau, pour des motifs de conservation²⁹. En 1878, un vaisseau de Gloucester navigua jusqu'en Norvège pour pêcher le maquereau à la senne coulissante. Un journal norvégien écrivit : [Traduction] « Il est évident que les pêcheurs norvégiens devront abandonner leur ancien mode de pêche au profit de la méthode de pêche américaine s'ils ne veulent pas perdre tous les avantages dont ils jouissaient jusqu'à maintenant »³⁰.

La pêche fraîche au premier plan

Alors que les villes se développaient et que le transport s'améliorait, les pêcheurs américains intensifiaient leur commerce de poissons frais. En 1837, des exploitants américains commencèrent à transporter des poissons vivants capturés près des côtes à Boston dans des barques de pêche aux fins de transport par train. La pêche fraîche exploita d'abord les stocks côtiers, puis elle se déplaça sur le banc de Georges. Au milieu du siècle, les vaisseaux apportaient de la glace (provenant d'étangs gelés) au banc de Georges et ramenaient de l'aiglefin mis sur glace.

Ils conservaient également sur glace le flétan, l'humble roi des poissons de fond, apprécié tant pour sa saveur que pour sa résistance à la détérioration. Aux environs de 1850, la flotte de Gloucester comptait à elle seule plus de 60 vaisseaux de pêche du flétan. En

1846, quelque 29 vaisseaux se livraient à la pêche d'hiver sur le banc Georges; en 1873, il y en avait 250. Cependant, même au milieu du siècle, le flétan se faisait rare. Bon nombre de vaisseaux américains délaissèrent le flétan pour la morue, et ce, tant sur le banc Georges que sur le Grand Banc³¹.

La chasse à la baleine de la Nouvelle-Angleterre se développe

Un petit nombre de vaisseaux américains continuaient à chasser la baleine dans l'Atlantique. De 1796 à 1807, une douzaine d'embarcations la chassaient au large de la côte Sud de Terre-Neuve, dans la zone Hermitage-Despair-Fortune, mais les conflits opposant les Américains aux Britanniques les obligèrent à mettre fin à leurs activités. Toutefois, à compter de 1800, la majorité des baleiniers de la Nouvelle-Angleterre découvrirent qu'ils pouvaient faire encore mieux dans le Pacifique. Les navires contournaient le cap Horn à l'occasion de voyages qui duraient plusieurs années. En 1848, la flotte américaine de baleiniers comptait plus de 700 navires et avait pénétré dans la région arctique du Pacifique.

Pendant ce temps, l'industrie nord-américaine, qui avait stimulé la demande d'huile de baleine, était sur le point d'y trouver un succédané. Au cours des années 1840, Abraham Gesner, de la Nouvelle-Écosse, mit au point une forme de kérosène bon marché, ou « huile de charbon », distillée à partir de charbon ou de pétrole. Avant longtemps, ce produit devint l'huile d'éclairage standard. Des entrepreneurs de l'Ontario et de la Pennsylvanie ne tardèrent pas à forer des puits de pétrole afin de produire du kérosène. Bien que les produits de la pêche à la baleine fussent encore en demande, le kérosène remplaça bientôt l'huile de baleine comme principal moyen de lubrification et d'illumination. (Gesner, inventeur et géologue, s'intéressait également à la pêche. Le livre qu'il écrivit en 1847 sur le Nouveau-Brunswick souligna l'énergie dominatrice des Américains, le retard relatif de la pêche coloniale et les inquiétudes grandissantes que suscitaient les dommages faits aux stocks de poisson)³².

Les Français subventionnent une puissante industrie de la pêche

Les colonies de l'ANB faisaient face à une concurrence d'outre-mer qui venait s'ajouter à celle que leur livrait la Nouvelle-Angleterre. Au début de la période allant de 1791 à 1848, la Révolution française et les guerres napoléoniennes détruisirent pratiquement la pêche en eaux éloignées des Français. Les primes furent suspendues en 1793; leur rétablissement, en 1802, produisit peu d'effets.

Toutefois, en 1815, après les guerres napoléoniennes, la France renforça ses tarifs et accorda de nouvelles primes : 50 francs par homme à bord de



Chasse à la baleine, env. 1850-1870. (Currier et Ives, Bibliothèque et Archives Canada, C-32708)

navires pêchant le long des côtes de Terre-Neuve et de Saint-Pierre et Miquelon, et 15 francs par homme à bord de navires pêchant dans la mer du Nord et sur les Grands Bancs. Les exportations faisaient également l'objet de primes. Les primes étaient majorées de temps à autre. Avec le temps, on estima qu'elles équivalaient au coût total afférent à la prise et au saurissage du poisson. [Traduction] « Les observateurs contemporains s'entendent pour dire que le système de primes permit à la France de devenir un important exportateur de poisson salé, et de le rester »³³.

Les mesures aidèrent la flotte à rebondir. En 1830, on dit qu'elle comptait quelque 12 000 hommes à bord de 300 à 400 navires sur les bancs. En tout, 300 autres vaisseaux se livraient à la pêche côtière; chacun d'entre eux employait une cinquantaine d'hommes et cinq garçons. L'industrie de la pêche française avait retrouvé son importance. Le gouvernement français contrôlait étroitement les opérations en affectant les navires à des ports précis au moyen d'un tirage³⁴.

La flotte française met au point la palangre

Avant le XIX^e siècle, les pêcheurs à la morue de l'Atlantique Nord-Ouest utilisaient surtout des palangrottes pour pêcher depuis le navire ou le bateau. Ils utilisaient également des sennes de plage. Durant les années 1800, certains soutenaient que les sennes à morue françaises avaient ruiné la pêche septentrionale³⁵. Les pêcheurs qui employaient des palangrottes ne pouvaient y attacher que quelques hameçons.

Les Français avaient changé tout cela en mettant au point la palangre, qui comportait un grand nombre d'hameçons fixés à une « ligne de fond » déployée près du fond de la mer. Les pêcheurs de

Dieppe concurent la palangre durant la seconde moitié du XVIII^e siècle. Son usage se généralisa après les guerres napoléoniennes. Grâce à la palangre, un seul petit bateau pouvait pêcher avec des centaines d'hameçons, tandis qu'un navire transportant un certain nombre de bateaux en disposait de milliers.

Depuis les premiers jours de la pêche dans l'Atlantique Nord-Ouest, les navires transportaient couramment de petits bateaux, mais seulement pour la pêche côtière. Désormais, les Français commençaient à les mettre à l'eau sur des bancs au large, ce qui permettait d'utiliser un plus grand nombre de palangres.

Les navires français appelés « terre-neuvas » étaient dotés de deux chaloupes assez grandes qu'ils mettaient à l'eau depuis chaque côté du vaisseau. Il s'agissait d'un travail dangereux. Certains vaisseaux laissaient filer un cordage de sécurité les reliant au navire. D'autres navires omettaient cette mesure de sécurité. En conséquence, des pêcheurs se perdaient sur l'eau et mouraient. Le ministre de la Marine ordonna à la flotte d'utiliser des cordages de sécurité, mais ces derniers gênaient la mobilité, et les entrailles de poisson flottant près du navire attiraient des chiens de mer qui repoussaient la morue. Les équipages des chaloupes ne tardèrent pas à prendre l'habitude de pêcher sans cordage de sécurité. Les Français commencèrent aussi à remplacer les hameçons de fer par de nouveaux hameçons d'acier produits en série³⁶.

En 1820, les vieux pêcheurs français, de même que les pêcheurs anglais des Grands Bancs, se plaignirent du fait que les palangres, interdites par le gouvernement anglais, faisaient disparaître l'espèce. Les grosses morues mères échappaient à la

ligne dormante, mais se faisaient prendre par la palangre, installée plus près du fond qu'elles fréquentent. [Traduction] « Pleine d'œufs, elles rapportaient gros aux pêcheurs avides qui n'avaient cure de l'avenir. » Certains Français protestèrent aussi à l'effet que la palangre faisait baisser la qualité du poisson, à cause du temps qu'il passait accroché à l'hameçon. Cependant, la palangre donnait de meilleures prises, et son usage se propagea irrésistiblement³⁷.

Son utilisation gagna la Nouvelle-Angleterre au cours des années 1840 et les Maritimes durant les années 1850, sinon avant³⁸.

Le Québec et les Maritimes trouvent leur rythme

Les Américains dominaient la pêche à bord de navires dans l'Atlantique Nord-Ouest où la présence des Français demeurait importante, mais le Québec et les Maritimes gagnaient rapidement du terrain, forts de leur propre flotte de navires et de milliers de petits bateaux. Les guerres anglo-américaines et anglo-françaises leur donnèrent la chance de se développer, et ils en profitèrent. Toutefois, la fin des guerres constitua pour eux un recul. Une brève dépression frappa la côte de l'ANB et fut spécialement sévère à Terre-Neuve. Les Américains se virent accorder encore une fois d'anciens privilèges de pêche en vertu de la Convention de 1818. Puis, les provinces perdirent leurs marchés en Europe, où la concurrence française et norvégienne renaissait. En raison de la concurrence croissante en provenance de l'Europe, les colonies de l'ANB commencèrent à s'intéresser aux marchés de l'Amérique du Nord, des Antilles et des « Brésils », vocable désignant les états indépendants d'Amérique du Sud. Là aussi, ils durent affronter une concurrence renouvelée de la part de la Nouvelle-Angleterre.

Le développement des flottes du Québec et des Maritimes se poursuivit néanmoins. Les côtes de la Nouvelle-Écosse et de la baie de Fundy, au sud-ouest du Nouveau-Brunswick, présentaient des avantages similaires à ceux de la Nouvelle-Angleterre : emplacement favorable au commerce, absence de glace, longue saison de pêche et bonne diversité d'espèces. Les ressources halieutiques qui s'y trouvaient étaient supérieures à celles de la Nouvelle-Angleterre. En outre, des colons loyalistes et pré-loyalistes provenant de cette région y avaient afflué, apportant avec eux des traditions d'autonomie gouvernementale et de commerce.

De petites mais puissantes colonies de pêche étaient apparues. En 1828, celle de Yarmouth comptait 65 navires d'une moyenne de 46 tonnes engagés dans le commerce et la pêche côtière et dont une vingtaine se livrait au commerce avec les Antilles. Barrington comptait quant à elle

69 vaisseaux et 62 bateaux. Les colonies de Digby, Chester, Port Medway, Liverpool, Sydney, Pictou et de nombreux autres ports en pleine croissance possédaient des vaisseaux qui naviguaient depuis les Antilles jusqu'au Labrador. Depuis Halifax, 67 bricks et 77 goélettes s'adonnaient au cabotage, à la pêche et au commerce dans les Antilles, au Brésil et en Europe. Les habitants des colonies possédaient par ailleurs un grand nombre d'embarcations plus petites pour la pêche à la journée.

En 1828, plus d'une centaine de navires mouillaient à Lunenburg, dont une vingtaine commerçaient avec les Antilles. La colonie commençait à distancer les autres. Les habitants de Lunenburg avaient recours à l'association de capitaux pour financer leurs bateaux : ils soutenaient les capitaines prometteurs en achetant une ou plusieurs des 64 participations attribuées à une goélette. Grâce au système d'association de capitaux, Lunenburg constitua une flotte imposante pour la pêche sur les bancs.

En 1828, le Cap-Breton comptait 340 vaisseaux immatriculés d'une moyenne de 50 tonneaux, vraisemblablement plus d'un millier de petits bateaux et un certain nombre d'établissements commerciaux, y compris des entreprises de l'île de Jersey, la plus grande des îles anglo-normandes. En 1843, on estimait qu'environ 5 000 pêcheurs habitaient les régions de Canso et du Cap-Breton et qu'ils disposaient de plus de 120 chaloupes et de 1 700 bateaux, soit autant que dans le reste de la province. En tout, la Nouvelle-Écosse comptait approximativement 10 000 pêcheurs et 3 400 bateaux³⁹.

La plupart des Québécois et des résidents des Maritimes pêchaient non loin des côtes, tandis que d'autres allaient plus loin. En 1830, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick, surtout ce dernier, envoyèrent au Labrador quelque 1 200 hommes à bord de 100 à 200 vaisseaux. En 1831, des quelque 27 goélettes équipées aux îles de la Madeleine, une dizaine se rendirent pêcher au Labrador⁴⁰. En 1840, la Nouvelle-Écosse exporta quelque 327 000 quintaux de poisson, une quantité considérable équivalant probablement à 81 000 tonnes de poids vif. La province produisit également 71 600 barils de poisson salé vert et 27 750 boîtes de poisson fumé. Les Antilles achetèrent bien plus de la moitié du poisson séché, et près de la moitié du poisson vert et du poisson fumé. Les exportations étaient destinées à d'autres colonies de l'ANB, aux États-Unis, aux Brésils, à la Grande-Bretagne, à l'Europe et à l'Afrique⁴¹.

À l'île-du-Prince-Édouard, la pêche connut des débuts plus modestes. Un rapport rédigé en 1803 fait état d'un total d'environ 70 vaisseaux mouillant à l'île, pour la plupart des goélettes appartenant à des colons français installés sur la côte Nord. Cependant, la pêche y était une occupation

irrégulière. Les navires servaient également au commerce des produits agricoles de Halifax et de Terre-Neuve. Les navires américains poursuivaient leur domination des pêcheries entourant l'Île-du-Prince-Édouard durant plusieurs décennies⁴².

Les pêcheurs vivent souvent dans la pauvreté

En 1831, un membre de l'assemblée législative de la Nouvelle-Écosse déclara que [Traduction] « l'existence même du commerce dans ces colonies septentrionales repose sur la prospérité des pêches, lesquelles constituent le principal soutien du commerce avec les Antilles : si notre industrie de la pêche venait à périr, nous ne pourrions pas fournir de bois d'œuvre aux îles, ni de nombreux autres articles, car cette industrie exerce une incidence directe ou indirecte sur toutes les autres branches du commerce de ces colonies atlantiques ». Une pétition antérieure présentait le même argument : [Traduction] « Lorsque les pêches et le commerce afférent fleurissent, les effets bénéfiques se font ressentir dans chaque secteur de l'industrie, et l'agriculteur, le bûcheron et [...] le mécanicien jouissent tous d'un élan immédiat et généralisé »⁴³. À Lunenburg, la morue était si importante qu'un clocher d'église y arbore toujours une girouette ayant la forme d'une morue.

Cependant, la croissance n'était pas toujours aussi marquée, et la prospérité, pas aussi répandue. Les petits bateaux ouverts occupaient une place largement prépondérante. Les navires existants avaient tendance à être plus petits que les goélettes américaines (à l'exception possible des vaisseaux de Lunenburg). Il y eut un grand nombre de plaintes à l'égard du retard des Maritimes comparativement aux États-Unis.

En raison de leurs ressources et de leur emplacement, la Nouvelle-Écosse et la baie de Fundy représentaient pour les pêcheurs une occasion unique d'améliorer leur sort. Cependant, un rapport typique rédigé au cours des années 1830 souligna le retard de l'île de Grand Manan, du côté néo-brunswickois de la baie de Fundy. Les habitants y pêchaient et y plantaient quelques pommes de terres, mais le rapport mentionne que leurs efforts se révélèrent infructueux, soulignant qu'ils se devaient d'imiter les États-Unis et d'utiliser des filets au lieu d'hameçons pour pêcher le maquereau⁴⁴. Et en Nouvelle-Écosse, on disait que les pêcheurs, « en divisant leur temps entre le cabotage, l'agriculture et la pêche [...] n'arrivaient pas à produire de bons résultats »⁴⁵.

En Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve, il était courant que les pêcheurs coupent leur propre bois et construisent leurs propres embarcations. Thomas Chandler Haliburton écrivit que [Traduction] « le Néo-Écossais [...] se trouve souvent à superviser en même temps l'exploitation d'une ferme et la construction d'un navire; non seulement peut-il prendre et saurir un chargement de poisson, mais il

peut également trouver son chemin jusqu'aux Antilles ou en Méditerranée; c'est un homme à tout faire, mais un expert de rien »⁴⁶. Les pêcheurs propriétaires, réputés pauvres pour la plupart, se procuraient leur équipement à crédit (à taux élevés). À l'époque, les membres d'équipage recevaient généralement des salaires, ce qui contrastait avec la pratique américaine consistant à diviser la prise en plusieurs parts⁴⁷.

En 1827, un membre de l'assemblée législative de la Nouvelle-Écosse, provenant de Barrington, dans le Sud-Ouest de la province, où la pêche était relativement florissante, affirma : [Traduction] « Je n'ai jamais connu parmi l'ensemble de mes électeurs un seul homme ayant amélioré son sort grâce à la pêche et à la pêche uniquement; les propriétaires de navire ou de parts de navire ne les avaient pas acquis grâce à la pêche; ils les avaient achetés en des temps meilleurs, en se livrant au commerce de cabotage, en transportant du plâtre de Paris, etc. » Les pêcheurs, poursuivit-il,

[Traduction]

constituent le principal effectif et soutien du commerce de leur pays; ils sont la plus grande source de revenus; le principal article d'exportation provient de leur labeur; leurs gains contribuent à enrichir un grand nombre de commerçants et contribuent à l'agrandissement de leur pays. Toutefois, bien que formant une large proportion de la population, ils vivent littéralement en état de servitude [...] Leur métier non rentable les a dénué de tout moyen d'améliorer leur situation, et les condamne à un état de servitude perpétuelle, leur éducation et leur mœurs ayant été presque totalement négligées⁴⁸.

Les compagnies de Jersey dominent la pêche dans le golfe

Malgré les difficultés particulières de certaines entreprises, l'économie maritime était en plein essor partout dans les provinces de l'Atlantique. Dans le golfe du Saint-Laurent, où s'effectuait une pêche plus saisonnière et plus éloignée des marchés, les grandes compagnies, moins nombreuses, prédominaient. Les firmes des îles anglo-normandes comme les Robin (qui possédaient des installations à Pasbébiac, Percé, Grand River et Newport) exploitaient un système de troc qui plaçait les pêcheurs en état d'endettement semi-permanent. Là comme ailleurs, les pêcheurs faisaient preuve de versatilité dans leurs activités de pêche et d'agriculture. Cependant, ils recevaient seulement de minuscules parcelles de terre pour l'agriculture, ce qui les forçait à concentrer leurs efforts sur la pêche. La moitié de leur rémunération était versée en nature, tandis que l'autre moitié était payée en argent, qu'ils ne pouvaient dépenser qu'au magasin

Perley trace un portrait des compagnies de Jersey

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick chargea l'avocat naturaliste Moses H. Perley en 1848-1849 de faire le point sur la situation du poisson et des pêches de la province. Son rapport, empreint de perspicacité, fit état de l'importance et de l'influence des compagnies de Jersey. Il fit remarquer la forte présence des pêcheurs britanniques, lesquels venaient toujours travailler dans le golfe aux côtés des pêcheurs locaux, de même que la présence de produits étrangers dans les magasins, témoignant des tendances contemporaines en matière de commerce.

[Traduction]

- Les marchands de Jersey [...] poursuivent ces pêches avec un zèle et une assiduité inlassables affichant, dit-on, des profits considérables. [...] Ils emploient plus d'une centaine de vaisseaux [...] outre les petites embarcations nécessaires pour pêcher le long des côtes. Deux des plus importantes firmes de Jersey, Messrs. Robin and Co. et Nicolle Brothers, sont réputées employer – directement ou indirectement – près d'un millier de personnes.
 - Sur la plage de Pasbébiac se trouve le dépôt de la riche et réputée firme de Charles Robin and Co., de Jersey. [...] Tous les printemps, une flotte entière de navires et de brigantins appartenant à la firme arrive à Pasbébiac en provenance de Jersey, avec des équipages doubles et toutes les provisions nécessaires pour la saison. Ces vaisseaux sont amarrés devant la plage, leurs voiles dépliées et entreposées et leurs mâts de flèche et leurs vergues, démontés et rangés. Tous les vaisseaux sont placés sous la responsabilité d'un maître et de son équipage, qui les entretiennent durant l'été et qui distribuent le sel servant de lest au besoin. Les autres maîtres et membres d'équipage sont envoyés dans des bateaux et des chaloupes à divers endroits de la baie pour y pêcher et prendre le poisson des pêcheurs faisant affaire avec la firme. Une fois la saison de pêche terminée, ces navires repartent avec leurs chargements à destination du Brésil et des Antilles, mais plus fréquemment en mer Méditerranée, aux ports de Messine et de Naples.
 - Les « cabanes de pêche » à Miscou sont fermées en hiver, et placées sous la responsabilité de l'un des résidents ci-dessus, qu'on appelle le « gardien de la cabane ». Les hommes de Jersey employés ici durant l'été retournent passer l'hiver à Jersey ou embarquent à bord de navires qui transportent le poisson séché aux marchés de la Méditerranée pour revenir au printemps. Ils sont uniquement des oiseaux de passage n'ayant aucun lien dans la province ni aucun intérêt à l'égard de sa prospérité générale.
 - À la pêcherie exploitée à Shippagan par Wm. Fruing & Co., une des compagnies de Jersey :
[...] soixante bateaux, transportant chacun deux hommes et un garçon, s'adonnaient à la pêche. [...] Presque tous les pêcheurs de cette colonie étaient des colons français qui exploitaient de petites fermes ou de petits terrains environnants à des fins agricoles. [...] Ceux qui sont trop pauvres pour acheter des bateaux les louaient à la firme pour la saison [...]
- Les pêcheurs sont payés dix shillings le quintal de morue et cinq shillings pour les lingues et l'aiglefin, soit le montant payable en produits du magasin de la firme, à Point Amacque; où une importante quantité de produits étrangers d'une grande diversité sont entreposés. On y trouvait des bas de Jersey, du beurre irlandais, de la mélasse de Cuba, des biscuits de Naples d'un poids d'une demi-livre chacun, du sucre brésilien, des citrons siciliens, du brandy napolitain, du tabac américain et des produits anglais, néerlandais et allemands, mais aucun produit de fabrication coloniale, hormis le porc et la farine.
- Certains des résidents de Shippagan, plus isolés, s'adonnent à la fois à la pêche et à l'agriculture, saurissant le poisson eux-mêmes et le vendant au terme de la saison aux marchands de Jersey, ou à d'autres, comme ils le jugent approprié⁴⁹.



Séchage du poisson chez un marchand du golfe vers la fin du siècle. (Photographie : Jules-Ernest Livernois, photographe de Québec, 1851-1933. Bibliothèque et Archives Canada, PA-23872)

de la compagnie. Si les pêcheurs manquaient de rembourser leur dette, les propriétaires pouvaient les forcer à l'acquitter en les obligeant à s'engager à bord de leurs navires. Mais le fait de devoir un certain montant à la compagnie faisait partie du quotidien; les familles de pêcheurs ne s'attendaient jamais vraiment à régler toutes leurs dettes⁵⁰. Toute possibilité d'établir une école était exclue. [Traduction] « S'ils étaient éduqués, écrivit Philippe Robin, seraient-ils des pêcheurs plus adroits⁵¹? » Des plaintes d'asservissement furent formulées⁵².

Il convient toutefois de remarquer que les compagnies elles-mêmes n'encaissaient que de faibles bénéfices. De nombreuses firmes anglo-normandes présentes dans le golfe firent bientôt faillite⁵³. Au début, la plupart des bateaux appartenaient aux compagnies anglo-normandes. Mais les pêcheurs commencèrent graduellement à acheter leurs propres bateaux. À la fin du XIX^e siècle, les pêcheurs-propriétaires dominaient la flotte⁵⁴.

Les pêcheurs des Maritimes produisent davantage de hareng et de maquereau

Grâce à la croissance démographique des Maritimes et à l'amélioration du transport, les pêches secondaires firent l'objet d'un commerce de plus grande envergure. Les pré-loyalistes et les loyalistes de la seconde moitié du XVIII^e siècle furent les pionniers de la pêche commerciale du hareng et du maquereau. Parmi les méthodes courantes, mentionnons les sennes de plage, les bateaux de pêche à filets maillants et la pêche avec ligne et hameçon. En Nouvelle-Écosse, à Digby, la

production grimpa de 630 à quelque 5 600 barils entre 1824 et 1826. À Halifax, les exportations de maquereau quadruplèrent, passant d'environ 19 000 barils en 1839 à plus de 83 000 en 1846. Les exportations de poisson saumuré, souvent du maquereau et du hareng, passèrent d'environ 61 000 à 136 000 barils⁵⁵. Au Nouveau-Brunswick, cependant, un rapport gouvernemental rédigé au milieu du siècle déplorait l'inexistence de la pêche du maquereau dans cette province⁵⁶.

Bien que le hareng fréquente la majeure partie de la côte de l'Atlantique, la baie de Fundy est le plan d'eau où la production est la plus régulière. Au début des années 1800, la pêche au flambeau était un mode de pêche courant à l'île de Grand Manan, dans la baie de Fundy. Les pêcheurs opérant de nuit allumaient un flambeau fixé à l'étrave du bateau, puis, au moyen d'une époussette, ramassaient le hareng attiré par la lumière⁵⁷. La pêche au flambeau fut pratiquée aux îles de Grand Manan et de Campobello jusqu'au milieu du XX^e siècle.

L'importante pêcherie de Grand Manan, exploitée également par les vaisseaux néo-écossais et américains, faisait l'objet d'une certaine réglementation. Moses Perley, un visiteur, se laissa dire que la longueur des filets des navires ne pouvait excéder 30 brasses et que celle des bateaux était limitée à 15 brasses. Le maintien de l'ordre pouvait cependant se révéler problématique. Parfois, un seul bateau du gouvernement tentait de maintenir la loi et l'ordre parmi une centaine de navires s'adonnant à la pêche. [Traduction] « Les filets se faisaient continuellement voler ou détruire, spécialement durant les nuits froides et venteuses [...] On disait que les coupables avaient ramé furtivement parmi

les filets à bord de bateaux au fond desquels on avait attaché de vieilles faux, causant ainsi des dommages considérables. »

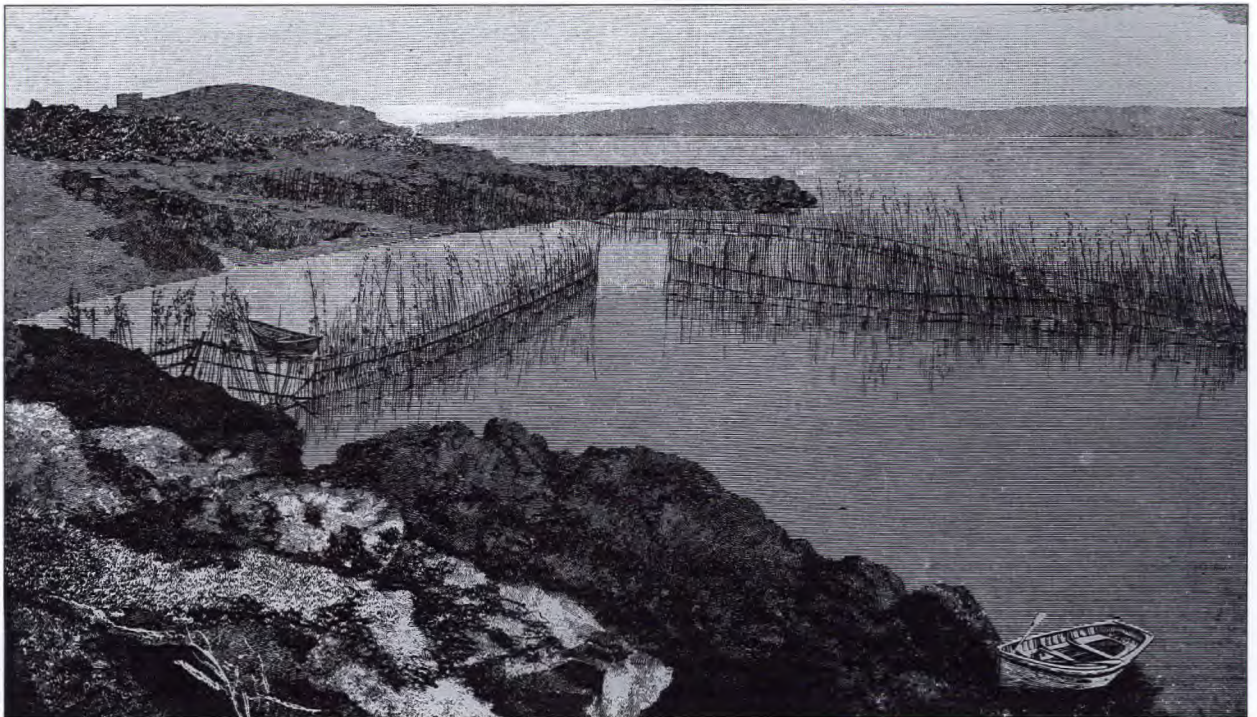
En 1850, la pêche du hareng et du maquereau à la bordigue était pratique courante du côté néo-brunswickois de la baie de Fundy. Les Autochtones avaient utilisé des bordigues de pierres ou de branchages que les pêcheurs blancs adaptèrent, semble-t-il, à leurs propres fins. Les pêcheurs néo-écossais commencèrent à installer des parcs en fascines à compter de la seconde moitié des années 1700. Il semble que l'usage des bordigues se développa aux environs de 1820. De l'autre côté de la baie de Fundy, à Campobello, au Nouveau-Brunswick, et à Lubec, au Maine, les pêcheurs commençaient également à établir des bordigues, pratique qui se propagea graduellement dans la région. Les pêcheurs à la bordigue enfonçaient de gros piliers de bois au fond de l'eau, y attachaient des perches et les enroulaient de ficelle, formant ainsi un piège semi-circulaire. Les poissons qui se déplaçaient en bancs le long de la côte suivaient un mur qui les menait dans la bordigue; les pêcheurs fermaient ensuite l'ouverture de la bordigue au moyen d'un filet « d'arrêt ». Les pêcheurs à la bordigue commencèrent à utiliser de petites sennes coulissantes afin de prendre le poisson lorsque celles-ci devinrent populaires. La pêche à la bordigue devint la principale méthode de pêche du hareng dans le sud-ouest du Nouveau-Brunswick⁵⁸.

La pêche au homard démarre

La nouvelle technologie favorisa le lancement d'une des plus importantes pêches commerciales. La première personne à manger un homard devait avoir les nerfs solides pour espérer tirer quelque chose de bon de cette espèce caractérisée par des pinces, des pattes d'araignée et des yeux exorbités. Mais les gens s'y habituèrent graduellement. Les Autochtones avaient toujours capturé le homard⁵⁹. Les pionniers français de Port Royal le pêchaient à la main au début des années 1600. Au cours des années 1700, les pêcheurs des Maritimes gaffaient, prenaient et harponnaient le homard destiné aux petits marchés locaux. Les colons installés dans la baie des Chaleurs en utilisèrent des milliers comme engrais.

Au début des années 1800, la pêche commerciale du homard démarra au Massachusetts et se propagea à l'Est, atteignant le Maine dans les années 1840 et les Maritimes au cours des années 1850 et 1860. Les pêcheurs à bord de barques ou de voiliers utilisaient un verveux au centre duquel se trouvait un appât. Les pêcheurs pouvaient attacher 20 verveux ou plus à un câble, formant ainsi un chalut.

Au début, on écoulait les prises sur les marchés locaux, et ce, à faible prix. Cette situation changea lorsqu'il devint possible de conserver les homards dans des viviers et de les transporter. Au début des



Un des premiers modèles de parc en fascines. (Source : Goode, 1887, avec la permission de Bill McMullon)

années 1800, la France mit au point une technique de préservation de la nourriture dans des contenants, initialement en verre. La compagnie Underwood, du Massachusetts, devint un chef de file en Amérique du Nord, conditionnant le homard et le saumon au cours des années 1820, d'abord en utilisant de l'eau bouillante et des bocaux de verre. D'autres se servirent de boîtes de conserves⁶⁰.

En 1839, à Saint John, au Nouveau-Brunswick, Tristan Halliday mettait en conserve le homard et le saumon, produisant ainsi le premier saumon en conserve en Amérique du Nord. Après avoir observé les installations de T. Halliday à Saint John, Upham Treat, un entrepreneur de la région d'Eastport, au Maine, commença à mettre en conserve le homard, le saumon et le maquereau. Éventuellement, il en fit de même avec la morue, le bœuf et le mouton. En 1840, Charles Mitchell, un Écossais, se mit à confectionner des conserves de saumon et de viandes à Halifax, puis il fit de même avec le poisson aux É.-U., contribuant ainsi à propager la pratique. Aux environs de 1845, une conserverie s'établit à l'île du Portage, sur la côte Est du Nouveau-Brunswick. Au cours des années suivantes, d'autres furent établies à Kouchibouguac, au Nouveau-Brunswick, et à Yarmouth, en Nouvelle-Écosse⁶¹.

Le homard foisonnait. Un compte rendu rédigé à l'Île-du-Prince-Édouard en 1839 observa que son abondance était telle que les vieux colons le méprisaient. [Traduction] « On ne devrait jamais les servir au dîner, et nul ne devrait en manger le matin ou le soir plus d'une fois par semaine »⁶². Ailleurs cependant, les consommateurs en redemandaient; les conserveries se multiplieraient bientôt plus rapidement que les homards. La mise en conserve resta un processus manuel laborieux durant la majeure partie du siècle, car il fallait couper des bandes de métal pour former les boîtes, et en souder les côtés, le fond et le dessus⁶³.

Les gouvernements s'activent

Poussées en partie par leur dynamisme naturel et en partie par leur impatience à l'égard des mesures de contrôle britanniques, les colonies de l'ANB prirent graduellement en main le contrôle de leurs propres affaires. À l'instar de l'Angleterre et de la Nouvelle-Angleterre, chaque province avait désormais une assemblée élue, dont la première fut celle de la Nouvelle-Écosse, en 1758. Cependant, les gouverneurs britanniques et leurs associés contrôlaient encore en grande partie les lois, les finances et les nominations officielles. Les gouverneurs et les assemblées se disputaient fréquemment. Les assemblées élues n'étaient pas nécessairement très représentatives; en Nouvelle-Écosse, par exemple, les marchands de Halifax contrôlaient un grand nombre d'activités.

Des mouvements réformistes faisaient campagne afin de remplacer les cliques et les conseils dirigeants. Les Canadas et la Nouvelle-Écosse obtinrent un gouvernement responsable en 1848, l'Île-du-Prince-

Édouard en 1851, le Nouveau-Brunswick en 1854 et Terre-Neuve en 1855. Il s'agissait d'un point tournant en matière de démocratie; les cabinets coloniaux tenaient le pouvoir uniquement avec l'appui majoritaire de l'assemblée élue.

Durant l'évolution ayant abouti à l'installation d'un gouvernement responsable, les intérêts de l'industrie de la pêche entreprirent des démarches auprès des représentants et des responsables élus, notamment auprès de ceux qui les aideraient davantage. Les gouvernements coloniaux, profitant d'une aide occasionnelle de Londres, encadraient les pêcheries en adoptant des règlements commerciaux, en accordant des subventions et en appliquant la loi contre la pêche étrangère.

Le système mercantile britannique s'appliquait toujours. La Grande-Bretagne et ses colonies jouissaient d'une position commerciale mutuellement préférentielle en raison de règlements complexes; lesquels entravaient le commerce des colonies à l'extérieur du réseau britannique. Cependant, les Nord-Américains n'avaient jamais vraiment respecté le système, et maintenant celui-ci craquait de partout. Des intérêts de l'ANB firent pression pour obtenir la liberté de commerce et l'imposition de tarifs et autres restrictions connexes contre d'autres, lorsque cela leur convenait. Avec le temps, la Grande-Bretagne elle-même voulut s'affranchir du système encombrant et des demandes coloniales incessantes qu'il engendrait.

On prêtait peu d'attention à la conservation des pêcheries en mer, en dépit de certains rapports faisant état d'une baisse des stocks le long des côtes. Les autorités portèrent plus d'attention à la conservation relative à la pêche intérieure, mais les lois se révélaient souvent inefficaces à cette fin.

Les gouvernements des Maritimes accordent des subventions

La Nouvelle-Écosse avait eu recours à des subventions, avant la guerre de 1812. Durant la dépression d'après-guerre, la province offrit des primes pour la morue et le « poisson à écailles » (désignation courante des poissons de fond autres que la morue, comme l'aiglefin et la goberge). En 1823, lorsque le gouvernement britannique autorisa le commerce entre les États-Unis et les Antilles britanniques, les colonies déplorèrent le changement. Elles se plaignirent également des taxes qu'elles devaient payer pour le matériel de pêche qu'elles importaient pour leurs propres vaisseaux.

La Nouvelle-Écosse favorisa davantage l'industrie. En 1824, des primes furent accordées pour les exportations de poisson « exportable » (c.-à-d. de bonne qualité commercialisable) en Europe, en Afrique, au Mexique et en Amérique du Sud. De 1828 à 1830, les exportations de morue firent l'objet de primes additionnelles et les règles furent élargies pour y inclure le poisson transporté dans des navires appartenant à d'autres pays. La colonie

entreprit des tentatives similaires afin de favoriser notamment la pêche du maquereau, et encouragea également le transport par bateau en abaissant certaines taxes. Les primes contribuèrent à intéresser les propriétaires de plusieurs vaisseaux à la chasse à la baleine⁶⁴.

En 1828, la Nouvelle-Écosse incita l'industrie à pourvoir à ses propres améliorations. Une nouvelle société visant à encourager les pêches offrit des primes pour le poisson pêché près des côtes, au Labrador et dans le golfe du Saint-Laurent, ainsi que pour les vaisseaux livrant la plus grande quantité de poisson « commercialisable » à Halifax.

Le Nouveau-Brunswick eut moins recours aux primes, mais en 1824 et en 1825, il offrit 20 shillings par tonne de produits aux vaisseaux. Sur le plan commercial, le Nouveau-Brunswick jouissait de bonnes réserves de sel grâce à son florissant commerce de bois d'œuvre. Les pêcheurs de la Nouvelle-Écosse traitaient souvent avec Saint John pour obtenir du sel⁶⁵.

En 1825, l'assemblée législative de l'Île-du-Prince-Édouard adopta une loi sur les pêches, laquelle prescrivait des conditions pour l'embauche et l'emploi des pêcheurs, établissait une saison de pêche allant du 15 avril au 1^{er} novembre et assurait une certaine protection aux huîtres. Une autre loi, adoptée en 1829, prévoyait la remise de primes en fonction du tonnage du navire et des exportations de morue. La flotte était encore petite : selon un témoignage, seulement 11 navires et 38 hommes s'adonnaient à la pêche commerciale. Les primes se poursuivirent de façon intermittente, sans grande conséquence⁶⁶.

Les gouvernements tentent d'imposer une meilleure qualité et des règles de conservation

De 1791 à 1848, en plus d'accorder des primes, les administrations coloniales portèrent un peu plus d'attention à la réglementation de la pêche en soi, adoptant seulement quelques règlements, en matière de qualité et de conservation. En Nouvelle-Écosse, le comté d'Annapolis commença à nommer des responsables de pêche dès 1772. Ceux-ci étaient proposés par un grand jury et nommés par la Cour des sessions. Mentionnons les nominations effectuées en 1797 : un mesureur de poisson, un inspecteur de hareng fumé, un inspecteur de poisson saumuré, un jaugeur et trois superviseurs des pêches⁶⁷. En 1827, la Nouvelle-Écosse adopta un règlement encadrant la fabrication de barils, de même que diverses lois et modifications se rapportant au poisson saumuré; en 1828, elle adopta une loi en matière d'inspection, modifiée en 1829, qui régissait le poisson saumuré.

Il semble que de telles mesures se révélèrent sans conséquences déterminantes; en fait, la qualité faisait toujours l'objet de plaintes. Certains prétendaient que l'utilisation des sennes de plage à Canso produisait un maquereau de moindre qualité que la pêche à la ligne

et aux hameçons et que le poisson pourri sur la plage repoussait le poisson de qualité. En 1829, les orateurs à l'assemblée législative réclamèrent une application plus sévère de la loi tout en déplorant certains problèmes administratifs. On affirmait aussi que les gaspareaux de la Nouvelle-Écosse avaient « virtuellement perdu leur bonne réputation » et que le hareng écossais les avait remplacés. Le poisson de mauvaise qualité était envoyé aux Antilles britanniques en tant que [Traduction] « nourriture écœurante pour les malheureux esclaves africains ». L'adoption d'une loi régissant l'inspection « serait un geste d'humanité ».

En 1833, la Nouvelle-Écosse adopta une loi prévoyant la nomination d'inspecteurs des pêches dans tous les districts⁶⁸. L'étude de rapports ultérieurs révèle qu'il s'agissait de postes à temps partiel plus ou moins efficaces. En 1829, l'Île-du-Prince-Édouard adopta ses premiers règlements en matière de qualité, lesquels régissaient les dimensions des barils à poisson et l'inspection des exportations⁶⁹.

En 1845, le Nouveau-Brunswick adopta des lois musclées pour la conservation du saumon. Cependant, celles-ci étaient plus ou moins appliquées⁷⁰. Comme il a été mentionné précédemment, le Nouveau-Brunswick avait aussi limité la quantité de filets afin de protéger la pêche de hareng de l'île de Grand Manan.

En 1823, le Québec promulgua des règlements régissant la qualité du poisson, spécialement le poisson saumuré — hareng, saumon, alose et esturgeon — et nomma des inspecteurs à Montréal et à Québec. En 1824, la province adopta des règlements en matière de conservation, lesquels visaient surtout le saumon. Il semble que ces mesures aient produit des effets mitigés. En dépit des préoccupations croissantes à l'égard des pêcheries, ni le Québec ni les Maritimes ne prirent les choses en main.

Les Britanniques saisissent des vaisseaux américains

Pendant ce temps, des problèmes en haute mer suscitérent l'application d'autres mesures gouvernementales. En ce qui concerne la pêche à la morue, les grands vaisseaux américains rapides éperonnaient parfois les bateaux néo-écossais. À cet effet, certains capitaines renforçaient leurs beauprés et s'armaient de canons. Les propriétaires de navires de la Nouvelle-Angleterre incitaient un grand nombre de résidents des Maritimes et de Terre-Neuve à migrer et à pêcher avec eux; les capitaines néo-écossais de navires américains, dénommés « Yankees blanchis », se méritèrent la pire réputation⁷¹.

Certains Néo-Écossais voulaient davantage de navires de plus forte taille pour la pêche sur les bancs, plus de dépenses d'équipement et une pêche plus spécialisée plutôt que des pêcheurs travaillant à la fois au cabotage, à l'agriculture et à la pêche. Devant l'assemblée législative, une entreprise affirma qu'avant d'investir, les capitalistes voulaient

avoir la certitude que les pêches côtières, à l'intérieur de limites imposées par traité, appartenaient bel et bien aux sujets britanniques⁷², et que la loi serait appliquée.

En 1835, les autorités néo-écossaises saisirent quatre navires américains. En 1836, la province adopta une loi de louvoiement permettant aux agents des recettes de monter à bord de vaisseaux pénétrant dans la limite de trois milles. En 1838, les autorités impériales décidèrent de déployer un petit vaisseau armé (« goélette des recettes ») sur la côte néo-écossaise et un autre à l'Île-du-Prince-Édouard. En 1840, deux navires américains furent saisis pour avoir acheté de l'appât. Il semble que les nouveaux règlements, conjugués à un usage accru des goélettes des recettes, aient réduit la pêche américaine en Nouvelle-Écosse⁷³.

Les Américains se disputaient constamment avec les Britanniques à savoir si la limite de trois milles commençait à partir de la côte ou si elle s'établissait en fonction de la ligne de fermeture cap à cap. En 1843, la saisie de la goélette *Washington*, dans la baie de Fundy, conjuguée à une autre saisie effectuée à l'intérieur d'une ligne de fermeture cap à cap, au cap Breton, souleva des débats houleux. La Grande-Bretagne ordonna de permettre aux pêcheurs américains d'entrer dans la baie de Fundy, seule baie reconnue comme étant ouverte⁷⁴. Plus tard, en 1853, alors que la Grande-Bretagne et les États-Unis tentaient de régler des conflits dans une atmosphère plus amicale, un arbitre trancha : la baie de Fundy ne constituait pas une véritable baie, telle que comprise dans le traité de 1818, en raison de ses vastes dimensions⁷⁵.

Les provinces sœurs de la Nouvelle-Écosse agirent plus lentement. En 1843, l'Île-du-Prince-Édouard adopta une loi de louvoiement, suivie par le Nouveau-Brunswick en 1853. Les autorités néo-écossaises, ou les patrouilles britanniques menées en Nouvelle-Écosse, procédaient toujours au plus grand nombre de saisies⁷⁶. Dans l'ensemble, de 1818 à 1851, les colonies britanniques détruisirent 25 des 51 navires qu'elles avaient saisis. Au cours de la même période, les Américains firent au moins 16 000 voyages aux Maritimes. Il ne fait aucun doute que nombreux furent ceux qui s'aventurèrent furtivement à l'intérieur de la limite de trois milles, mais la démarche plus agressive adoptée par les provinces poussa les Américains à mieux se comporter qu'ils ne l'auraient fait autrement⁷⁷.

Effondrement du système commercial colonial

Pendant ce temps, dans le secteur de la construction navale désormais florissant, les chantiers plus spacieux, y compris ceux du Québec et des Grands Lacs, privilégiaient la construction de navires plus importants. Dans les Maritimes, la construction de navires de pêche prit la forme d'une industrie artisanale exécutée dans de petits chantiers navals tout le long de la côte.

Cependant, des changements plus considérables étaient imminents. Le système commercial des colonies britanniques – les lois régissant la navigation, les tarifs et toutes les tentatives visant à établir un réseau impérial se renforçant lui-même – était rudement mis à l'épreuve, tant dans la métropole que dans les colonies. La Grande-Bretagne était à l'avant-garde de la révolution industrielle; ses usines produisaient des montagnes de marchandises à la recherche de marchés. Les fabricants et les politiciens envisageaient les avantages du système de libre-échange dans le cadre duquel ils pouvaient simplifier le système, recevoir des matières premières sans restriction, acheter de la nourriture importée à moindre prix, accroître l'emploi industriel et expédier des produits finis à un monde reconnaissant. Pendant ce temps, les colonies elles-mêmes tentaient, non sans une certaine ambivalence, de sortir du vieux système. Un grand nombre de Britanniques considéraient les colonies comme un fardeau; selon les tenants de ce point de vue, l'accroissement de leur autonomie profiterait à tout un chacun.

Les lois commerciales complexes s'assouplissaient. En 1826, la Grande-Bretagne autorisa l'ouverture d'autres ports dans les Maritimes aux fins de transbordement. D'autres changements permirent aux navires étrangers d'approvisionner les colonies directement et autorisèrent les vaisseaux coloniaux à commercer plus librement avec les régions non britanniques, y compris le Brésil et les autres pays sud-américains. En vertu d'une mesure importante prise en 1830, les colonies de l'ANB obtinrent le pouvoir d'imposer leurs propres tarifs protecteurs.

Une autre série de réformes, notamment en 1846 et en 1849, fit disparaître les vestiges du vieux système colonial. Les navires étrangers pouvaient maintenant aller et venir librement. Les colonies pourraient désormais commercer à leur guise, abroger la préférence accordée aux produits britanniques et utiliser leurs tarifs pour limiter la concurrence ou gagner des revenus. Le vieux système mercantile passa à l'histoire⁷⁸.

La liberté, cependant, entraîna une perte de sécurité. Le choc que représentait la liberté de commerce accrue coïncida avec la dépression des années 1840. Les gouvernements des provinces de l'Atlantique commencèrent à se détourner de l'économie maritime pour s'intéresser aux chemins de fer, à la fabrication et au continent⁷⁹. Le sentiment général voulait la réciprocité avec les États-Unis – un abaissement de taxes mutuel. Les Maritimes souhaitaient le libre-échange, tandis que les États-Unis désiraient obtenir plus de privilèges de pêche dans les colonies britanniques. Tous deux verraient leurs désirs se concrétiser au cours des années 1850.

Terre-Neuve : plus de poisson, moins de prospérité

De 1791 à 1848, à l'instar du Québec et des Maritimes, Terre-Neuve s'affirma de plus en plus, mais connu plus de difficultés et un progrès moins rapide.

Au cours des années 1790, Terre-Neuve gagna du terrain dans le secteur des pêches, tandis que ses concurrents français et britanniques en perdirent. Étant donné les conflits entre la Grande-Bretagne et les États-Unis, l'argent et les émigrants de Terre-Neuve aboutissant aux États-Unis se raréfiaient. De même, les restrictions britanniques entravèrent d'abord le commerce de la Nouvelle-Angleterre avec les Antilles britanniques, ouvrant de nouveaux débouchés pour Terre-Neuve.

La population de Terre-Neuve grimpa d'environ 10 000 personnes en 1776 à quelque 122 600 en 1851. Il s'agissait cependant d'une population relativement modeste comparativement au demi-million de personnes habitant les Maritimes et au 900 000 habitants ou presque du Bas-Canada⁸⁰. Terre-Neuve était confrontée à des conditions plus rigoureuses que les autres provinces. Les arbres étaient plus petits et poussaient plus lentement. En outre, les terres agricoles étaient limitées. L'industrie de la fabrication, qui se développait lentement dans les Maritimes pour répondre aux besoins de la population locale, était peu répandue à Terre-Neuve. Malgré l'essor de certaines activités maritimes comme la chasse au phoque, la colonie dépendait encore largement de la morue, comme les pêcheurs ordinaires dépendaient des marchands.

Terre-Neuve jouissait des plus importants stocks de morue, mais sa prospérité et son autonomie laissaient à désirer. En 1791, la colonie n'avait pas encore une assemblée législative ni le pouvoir d'exploiter ses propres pêcheries ou de gérer ses autres activités. Des comptes rendus de l'époque faisaient souvent état de détresse et de pauvreté. En 1799, le gouverneur de l'île écrivit :

[Traduction]

... à moins que ces pauvres miséreux n'émigrent, ils seront confrontés à la famine; comment pourrait-il en être autrement lorsque le marchand a le pouvoir de fixer le prix des produits achetés par les pêcheurs et du poisson que ces derniers prennent pour lui. Nous voyons ainsi un ensemble de personnes malheureuses travaillant comme des esclaves, au péril de leur vie, alors qu'au terme de leur service (que leurs efforts fussent fructueux ou non), ils se retrouvent non seulement sans aucun gain, mais lourdement endettés, comme si on voulait les forcer à émigrer ou à les conduire au seuil du désespoir⁸¹.



Abattage des phoques à Terre-Neuve. (Source : *History of Newfoundland*, Prowse)

Cependant, Terre-Neuve, forte de ses immenses réserves de morue, développait sa propre flotte et affichait une certaine indépendance d'esprit. Quant aux Maritimes, les guerres que livrait la Grande-Bretagne à la France et aux États-Unis accélérèrent leur croissance. En 1795, l'industrie du poisson salé de Terre-Neuve employait environ 7 100 hommes résidents. [Traduction] « En 1805, il semble que le centre de l'industrie terre-neuvienne de la pêche se déplaçait de la métropole à St. John's »⁸². Au début des années 1820, les pêcheurs résidents ne se fiaient plus sur les employés migrants, car ils étaient assez nombreux pour prendre le poisson eux-mêmes⁸³. Les résidents avaient développé une petite pêche sur les bancs, de même qu'une pêche importante plus près de la côte.

La chasse au phoque emploie des milliers de personnes

Le nouveau dynamisme de Terre-Neuve et sa capacité de s'affirmer tenaient, en grande partie, de la chasse au phoque. Les guerres anglo-françaises ayant commencé au cours des années 1790 stimulèrent la chasse au phoque. Comme les Français étaient moins présents, les Terre-Neuviens étendirent leur territoire de chasse vers le nord. À la fin du siècle, ces derniers naviguaient à bord de voiliers afin de se rendre au large, sur les lieux de mise bas, soit les bancs de glaces flottantes.

La pêche de la morue qu'effectuaient les navires basés à Terre-Neuve fournissait des vaisseaux; la chasse au phoque contribua à son tour à la croissance de la flotte se rendant sur les bancs. En 1800, une cinquantaine de navires s'adonnaient à cette chasse. Vers la mi-mars, des marchands de St. John's et de Conception Bay envoyaient des vaisseaux d'un tonnage allant jusqu'à 75 tonnes, avec 10 à 20 hommes à bord, vers le nord à la rencontre des banquises. Les artilleurs abattaient les plus gros phoques au moyen de fusils; les autres

étaient abattus au moyen de gourdins, puis trainés jusqu'aux navires où ils étaient dépecés. Un « bon » navire pouvait regagner sa base dans les cinq semaines suivant son départ, décharger et faire un second voyage. Une fois les phoques déchargés, le gras était déversé dans des fûts, séché au soleil, puis placé dans des cuves où l'huile montait à la surface et l'eau s'égouttait par le fond. Après l'extraction de l'huile, la graisse qui restait était bouillie afin de produire de l'huile de phoque ordinaire⁸⁴. Un phoque fournissait de 10 à 15 gallons d'huile⁸⁵.

En Europe, la demande d'huile de phoque suivit la croissance économique. En 1799, les pêcheurs de St. John's capturèrent quelque 80 000 phoques, tandis que ceux de Conception Bay en prirent environ la moitié de ce nombre. En 1804, quelque 1 600 hommes capturèrent 156 000 phoques. En 1805, des 131 vaisseaux partis pour pratiquer cette chasse dangereuse, 25 se fracassèrent contre la glace. En 1834, à St. John's, 125 navires et 3 000 hommes s'adonnèrent à la chasse du phoque. Selon Prowse, la pêche modifia les habitudes sociales de certains, les poussant à travailler à la fin de l'hiver plutôt que de passer leur temps à boire et à danser⁸⁶. La production de fourrures passa d'une moyenne de 197 000, de 1816 à 1820, à plus de 520 000, de 1841 à 1845. Au milieu du siècle, la chasse au phoque pouvait fournir de l'emploi à plus de 10 000 hommes et les prises pouvaient atteindre plus d'un demi million de phoques⁸⁷.

Dans le cas des Terre-Neuviens, la chasse au phoque s'avéra une réalisation historique. Il s'agissait du premier type d'activité maritime qu'ils avaient créée, complètement indispensable de la pêche de la morue et fer de lance d'une nouvelle période de croissance. Le départ des vaisseaux pour les campagnes de chasse devint une grande occasion de porter des toasts en prévision de « ponts ensanglantés ». Durant les années 1840, un rédacteur observa que [Traduction] « l'intérêt de chacun, du plus riche au plus pauvre, est lié à la chasse au phoque, et la campagne de chasse engendre probablement plus d'anxiété, de passion et de sollicitude que toute autre question à Terre-Neuve, voire dans le monde entier »⁸⁸.

La participation de la Nouvelle-Écosse à la chasse au phoque demeura négligeable. Entre 1827 et 1829, quelques navires de la Nouvelle-Écosse prirent des phoques à Terre-Neuve, mais leur expérience se révéla décevante. Une vingtaine de navires du Cap-Breton capturèrent des phoques dans le golfe⁸⁹.

Bateaux dits « de l'Ouest » et « jacks »

Les petits bateaux occupaient une position dominante à Terre-Neuve. Cependant, la chasse au phoque contribua à l'évolution de la flotte. Les premiers navires pontés destinés à la chasse au

Chanson de chasse au phoque

Non seulement la chasse au phoque rapportait de l'argent à la fin des hivers rigoureux, mais elle procurait aussi toute une aventure sur glace. Les Terre-Neuviens, fidèles à leur habitude, la célébraient en musique. Voici un extrait tiré d'une chanson :

The Block House Flag is up today to
welcome home the stranger
And Stewart's House is looking out for
Barbour in the Ranger
But Job's are wishing Blandford first
who never missed the patches
He struck them on the twenty-third
and filled her to the hatches.

The first of the Fleet is off Torbay,
All with their colours flying:
And Girls are busy starching shirts
And pans of beefsteaks frying.

Though some may sing of lords or
kings,
Brave heroes in each battle,
Our boys for fat, would gaff and bat,
And make the whitecoats rattle.

They's kill their foe at every blow
(Was Waterloo more grander?)
To face, who could, an old dog hood
Like a plucky Newfoundlander?⁹⁰

phoque mesuraient de 40 à 50 pieds de longueur et de 14 à 15 pieds de largeur. Selon Prowse, [Traduction] « le gréement de type goélette se popularisa au début de la chasse au phoque. Les premières descriptions de cette industrie distinguent la chasse effectuée à partir de chaloupes de celle menée depuis les goélettes. L'utilisation de vaisseaux de plus grandes dimensions constitue la seule innovation introduite dans le secteur, aux environs de 1798 »⁹¹.

Divers noms furent donnés à différents types de goélettes. Le « jack » de Terre-Neuve était un [Traduction] « navire ponté à deux mâts, à gréement aurique d'un tonnage variant entre 5 et 20 tonnes [...] utilisé à diverses fins pour la pêche ». Ces navires mesuraient de 25 à 30 pieds de long. Le bateau dit « de l'Ouest », ou bateau du cap (utilisé à l'Ouest du cap Race, sur la côte Sud), plus grand, pesait de 15 à 30 tonnes et sa quille mesurait de 40 à 50 pieds. Les bateaux de type « jack » et du cap restaient plus près de la côte que les goélettes de plus fort tonnage⁹².



La ville de St. John's (Terre-Neuve) avant le feu de 1846. (Source : *History of Newfoundland*, Prowse)

La pêche prend son essor au Labrador

Annexés au Québec en 1774, le Labrador et l'île d'Anticosti (mais pas les Îles de la Madeleine) furent cédés à Terre-Neuve en 1809. Les Québécois pratiquant la pêche du saumon et la chasse au phoque protestèrent. En 1825, le Québec récupéra la côte du Labrador, à l'ouest de Blanc Sablon, et l'île d'Anticosti. La frontière politique de la côte du Labrador était maintenant définitive. Sur le plan toponymique, le terme *Labrador* désignait d'abord la majeure partie de la côte nord du Québec, mais au fil du temps, cette désignation s'appliqua à la région située au nord de Blanc Sablon.

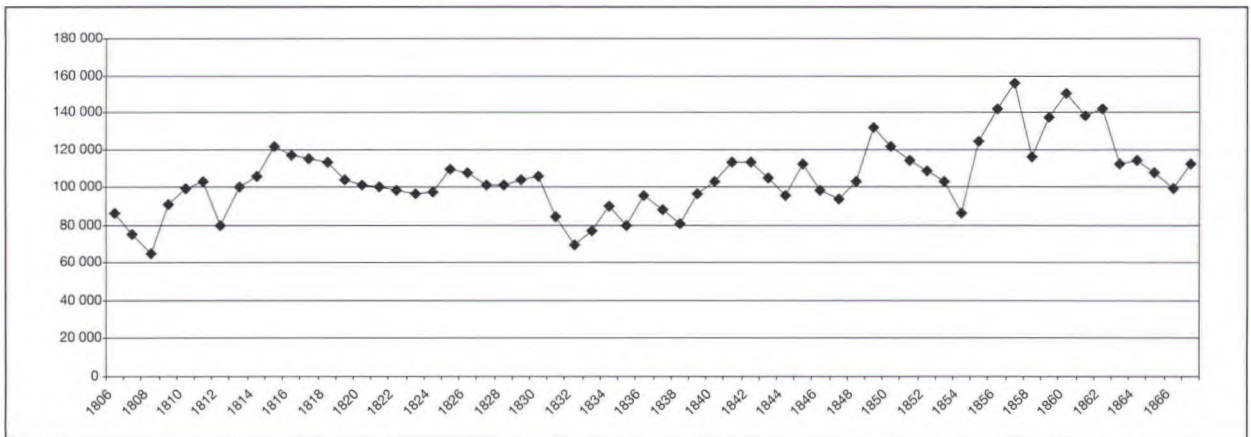
Au sud de Sandwich Bay (région actuelle de Cartwright), la pêche se pratiquait depuis les années 1750⁹³. Éventuellement, de plus en plus de navires prirent la direction du nord jusqu'à la pointe orientale du cap Charles, qu'ils contournaient. Des

pêcheurs du monde entier commencèrent à rivaliser pour la morue du Labrador.

La paix entraîne des défis

Les ressources halieutiques de Terre-Neuve ne cessaient d'épater les voyageurs. Aux environs de 1818, Anspach décrit comme suit une scène nocturne de la baie de la Conception pendant que le capelan roulait : les baleines et la morue bondissaient hors de l'eau sur toute la surface de la baie; il y avait du capelan partout et les femmes, munies de brouettes et de paniers, chargeaient le poisson tout le long de la grève, tandis que les pêcheurs le prenaient au moyen d'éperviers pour s'en servir comme appât.

Les prix du poisson étaient montés en flèche durant les guerres que livra la Grande-Bretagne à la



Exportations terre-neuviennes de morue séchée, de 1806 à 1867 (en milliers de livres)

France et aux États-Unis. La perte du marché américain était négligeable comparativement aux gains réalisés en Europe. Les exportations de morue de Terre-Neuve doublèrent quasiment, passant d'environ 660 000 quintaux en 1804 à plus d'un million en 1815 et en 1816. Cette dernière année, plus de la moitié des prises furent expédiées en Espagne, au Portugal et en Italie, tandis que le reste fut destiné aux Antilles, à la Grande-Bretagne et à l'Amérique du Nord britannique⁹⁴.

Toutefois, les guerres prirent fin en 1815. La concurrence des pêcheurs français et américains conjuguée à celle des marchés de ces pays, de la Norvège et d'autres pays, fit chuter la demande. Une sévère dépression s'ensuivit, et nombreuses furent les faillites. L'émigration vers le continent augmentait. La nouvelle classe de marchands survécut à la tempête et la croissance fut relancée. Pendant ce temps, un autre marché prenait de plus en plus d'importance. Les exportations au Brésil augmentèrent d'environ 2 000 quintaux en 1814 à 64 000 quintaux en 1825⁹⁵.

La pêche, la chasse au phoque et le transport de marchandises favorisèrent l'essor des chantiers navals. En 1804, on estimait que Terre-Neuve comptait 150 goélettes⁹⁶. En 1830, elle disposait de 18 terre-neuvas et de 301 « bateaux des îles », et 3 797 autres bateaux se livraient à la pêche côtière⁹⁷.

Des années 1830 jusqu'au XX^e siècle, le nombre de goélettes faisant partie de la flotte de Terre-Neuve passa à plusieurs centaines de bâtiments. Les navires pêchaient surtout le long de la longue côte de Terre-Neuve et du Labrador, séchant le poisson sitôt capturé au lieu de pêcher sur les bancs situés au large. Les goélettes de pêche de Terre-Neuve constituaient l'assise du développement de goélettes marchandes, mais cette activité ne connut jamais l'ampleur affichée par celle des Maritimes, lesquelles disposaient d'un plus grand nombre de produits et

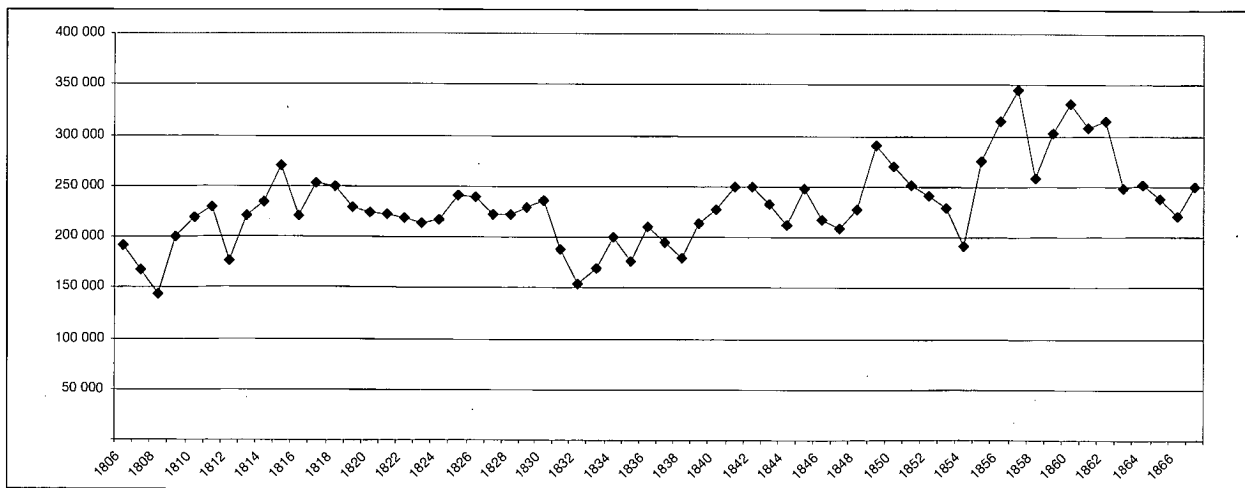
d'une main-d'œuvre plus nombreuse. Selon Prowse, aux environs des années 1840, les marchands de la baie de la Conception commencèrent à acheter des navires de type « sloop » aux provinces.

Explosion de la pêche au Labrador

La majeure partie de la croissance des pêches survint au Labrador, où la flotte terre-neuvienne avait beaucoup de compagnie. En 1820, quelque 5 800 pêcheurs américains s'y rendaient. Au cours des années 1820, des navires de Lunenburg, en Nouvelle-Écosse, en firent leur lieu de pêche principal⁹⁸. Durant les années 1830, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick envoyaient de 100 à 200 vaisseaux au Labrador. En 1831, des 27 navires équipés aux Îles de la Madeleine, 10 se rendirent au Labrador.

La flotte anglaise d'outre-mer, bien qu'affaiblie, figurait encore légèrement au tableau. Malgré le déclin et la disparition éventuelle de cette flotte, les compagnies anglaises maintenaient des entreprises dans le golfe, à Terre-Neuve et au Labrador⁹⁹. Il était difficile d'établir, dans le cas des entreprises les plus importantes, s'il s'agissait d'entreprises terre-neuviennes ou anglaises.

Durant les guerres napoléoniennes, les Terre-Neuviens avaient exploité la Côte française abandonnée du nord-est et de l'ouest de Terre-Neuve. Après la paix conclue en 1815, les Français occupèrent la baie de nouveau, repoussant ainsi de nombreux Terre-Neuviens vers le nord, sur la côte du Labrador. De 1814 à la fin des années 1820, la pêche qu'ils avaient établie au Labrador avait sextuplé. En 1825, quelque 200 navires se rendirent au Labrador à partir de la baie de la Conception, et de 60 à 70 vaisseaux firent de même depuis St. John's. Environ 5 000 Terre-Neuviens exploitèrent la pêcherie¹⁰⁰. Outre la morue, ils



Débarquements de morue à Terre-Neuve, de 1806 à 1867, en tonnes. Valeurs établies à partir des exportations de morue séchée à l'aide du facteur de conversion de 4,88 unités de poids sec par unité de poids vif.

pouvaient capturer de petites quantités de phoques et de saumon.

De nombreuses goélettes terre-neuviennes chassaient d'abord le phoque, du mois de mars au mois de mai, puis se rendaient au Labrador jusqu'en octobre. Les pêcheurs, du moins aux débuts, utilisaient principalement des sennes au Labrador, puisque la morue y était abondante près de la plage. Les « itinérants » se déplaçaient le long de la côte vers le nord, en suivant généralement le capelan, utilisé comme appât. Les « permanents » apportaient de petits bateaux et pêchaient à un seul endroit, parfois pour le compte d'un établissement de pêche situé non loin, sur la côte. En 1829, des propriétaires anglais installés à Dartmouth possédaient six ou sept établissements au Labrador, tandis que les compagnies de Jersey en avaient quatre ou cinq. Une petite population de résidents permanents s'installa graduellement.

Les pêcheurs de Terre-Neuve intensifièrent leurs activités au Labrador, mais faisaient toujours face à une vive concurrence. Au milieu du siècle, les marchands de Terre-Neuve se plaignirent du nombre élevé de navires provenant des États-Unis et des provinces avoisinantes, et de leur monopole du commerce avec les résidents du Labrador¹⁰¹.

Les pêcheurs ancrés au bas de la pyramide « halieucratique »

La classe de marchands de Terre-Neuve, qui livrerait éventuellement concurrence aux intérêts de la métropole, émanait elle-même de ces intérêts. En général, les plus grandes sociétés de St. John's étaient encore contrôlées depuis l'Angleterre. Les propriétaires de sociétés prenaient parfois leur retraite dans la mère patrie. Parmi les familles de marchands établies à Terre-Neuve, mentionnons les Shea, les Crosby et les Harvey, en affaires depuis au moins 1770. La société Baine Johnston, pour sa part, commença ses opérations en 1780. La firme Job Brothers avait été fondée au Devonshire, en Angleterre, dans les années 1700. La firme Bowrings s'est lancée en affaires en 1811¹⁰². Les compagnies de Jersey étaient puissantes sur la côte Sud et le long du Labrador.

Durant les années 1830, la « classe halieucratique » de Terre-Neuve, nommée ainsi dans un compte rendu de l'époque, plaçait les principaux marchands, les hauts responsables et certains avocats et médecins au sommet de la pyramide; en second lieu venaient les petits marchands, les commerçants importants, les responsables secondaires, des médecins et des avocats; en troisième lieu se trouvaient les épiciers, les maîtres mécaniciens et les propriétaires de goélettes; puis, les pêcheurs ancrés au bas de la pyramide¹⁰³. Cependant, des études récentes semblent indiquer que les pêcheurs les plus prospères, qui possédaient de grands navires, pouvaient jouir d'un statut plus élevé¹⁰⁴.

Certains marchands étaient propriétaires de quelques vaisseaux; des colons, sur une plus petite échelle, en exploitaient d'autres. Grâce à leurs propres bateaux et à l'aide de leur famille et de pêcheurs serviteurs, les colons pouvaient « produire » le poisson à moindre coût que les marchands ou les autres propriétaires de bateaux qui employaient des salariés. La majorité des autres participants à la pêche possédaient leurs propres bateaux ouverts ou travaillaient comme pêcheurs serviteurs. L'analphabétisme était très répandu.

Les colons et les pêcheurs à plus petite échelle continuaient de souffrir de leur endettement vis-à-vis des principaux marchands. Selon des comptes rendus de l'époque, les marchands se réunissaient une fois l'an pour fixer le prix du poisson et ajuster le prix des provisions de façon à ce que les colons puissent à peine s'en sortir. Dans certaines régions, les marchands émettaient leur propre monnaie, laquelle n'était valable que dans leurs magasins¹⁰⁵.

Les Irlandais représentaient une importante proportion des pêcheurs salariés employés par les marchands ou les colons. Certains arrivèrent en vertu d'une caution, qu'ils remboursaient en travaillant. Citons un compte rendu : [Traduction] « L'esclavage des pêcheurs de Terre-Neuve, qui remonte à leur arrivée au pays, se perpétue au moyen d'un système d'extorsion flagrante et honteuse. [...] Les prix sont si élevés que la dette initiale contractée par les émigrants pour payer leur voyage continue d'augmenter rapidement au lieu de baisser, et ce, en les maintenant sous l'emprise d'une servitude pénible et fidèle »¹⁰⁶.

Le hareng, le maquereau et le homard retiennent l'attention

L'importance de la chasse au phoque et de la pêche de la morue n'empêcha guère l'essor de pêches différentes, lesquelles ajoutaient une certaine variété au secteur.

Terre-Neuve exporta annuellement plus de 10 000 barils de hareng durant la plupart des années 1840, et près de 21 000 barils en 1845. Le hareng sauri et mis en tonneau ne constituait qu'une petite partie de la prise, dont la majeure partie ne fut pas consignée¹⁰⁷. Les grandes flottes étrangères achetaient la plupart du hareng afin de l'utiliser comme appât, surtout après que les Français eurent mis au point la palangre. Des navires français achetaient l'appât sur la côte Sud; parfois, les pêcheurs de Terre-Neuve allaient vendre le leur à Saint-Pierre¹⁰⁸.

Terre-Neuve se situe à la limite de l'aire de distribution du maquereau. Cette espèce s'y trouvait toutefois en quantité abondante à certains moments, tant et aussi bien qu'elle gênait les pêcheurs et servait d'engrais. De faibles quantités en furent exportées de 1814 jusqu'aux années 1830. Lorsque le maquereau se raréfia, on raconta

qu'il avait été [Traduction] « chassé des côtes par un sort »¹⁰⁹.

La première exportation de homard de Terre-Neuve remonte à 1856; il s'agissait possiblement de homard vivant, car la première mise en conserve ne survint qu'en 1858, sur la côte Ouest, près de la baie des Îles¹¹⁰.

« Chasseur de baleines depuis vingt-cinq ans »

La chanson folklorique terre-neuvienne, *Jack Was Every Inch a Sailor*, qui raconte l'histoire d'un jeune homme « chasseur de baleines depuis vingt-cinq ans », témoigne de la présence d'une industrie qui ne fut jamais imposante, mais tout de même plus importante qu'ailleurs sur la côte de l'ANB.

Les habitants de la Nouvelle-Angleterre avaient déjà chassé la baleine au large de la côte Sud-Ouest de l'île. En 1807, après l'interruption provoquée par les conflits entre l'Angleterre et les États-Unis, une exploitation appartenant à des intérêts terre-neuviens fut mise sur pied. Des primes encourageaient la pêche à la baleine, qui conserva son importance jusqu'au milieu du siècle. Les harponneurs quittaient le rivage à bord de chaloupes à rames. Une station baleinière fut exploitée de 1850 jusqu'à 1890, probablement pour la chasse aux petites baleines¹¹¹.

La chasse à la baleine eut également lieu dans les autres colonies de l'ANB. En 1858, un rapport de la province du Canada soulignait que [Traduction] « peu sont conscients de la valeur de la chasse à la baleine dans notre golfe et nos rivières ». Cette année-là, la chasse à partir de la Gaspésie produisit 1 624 barils d'huile de baleine¹¹².

Le gouvernement décrète des primes

Les lois britanniques avaient freiné la colonisation et le développement d'institutions civiles à Terre-Neuve. Cependant, en 1813, les années de pressions exercées par les résidents poussèrent la Grande-Bretagne à autoriser la vente de terrains. Les Britanniques souhaitaient toujours décourager la colonisation, mais les autorités impériales se devaient de reconnaître la puissance croissante des résidents. Pendant que le gouvernement s'établissait lentement, les autorités impériales, puis éventuellement locales, devaient régler des questions relevant de la pêche et répondre à des demandes d'assistance.

Le paiement des premières primes accordées pour la morue, instituées avec l'encouragement du gouverneur Palliser dans le but de venir en aide aux navires britanniques à Terre-Neuve, cessa en 1803. Selon H.A. Innis, toutefois, une prime impériale de deux shillings le quintal avait été consentie à Terre-Neuve et en Nouvelle-Écosse en 1806 et en 1807. Les pertes cruciales découlant du marasme économique suivant l'année 1815 donnèrent lieu à une autre prime, d'une valeur de trois shillings par

quintal de morue pêchée à Terre-Neuve¹¹³.

Après 1820, la Grande-Bretagne permit aux vaisseaux étrangers de fournir des biens et des produits de la terre aux postes de pêche de Terre-Neuve. L'assouplissement des restrictions, en vigueur et la fin du monopole des Britanniques sur le transport des marchandises renforcèrent les commerçants locaux. Certaines grandes compagnies britanniques furent remplacées par de petites compagnies terre-neuviennes, dont certaines exploitaient généralement de petites goélettes pour colporter et acheter du poisson, [Traduction] « intervenant entre le marchand et son colon, en lui achetant le poisson sous son nez »¹¹⁴.

En 1824, Terre-Neuve obtint une assemblée législative élue et un certain contrôle sur une partie de ses finances en vertu de nouvelles lois. En 1833, un gouvernement représentatif complet doté d'une Chambre d'assemblée était en place, mais le nouveau système était en proie à des crises de croissance et critiqué par certains marchands.

La concurrence croissante livrée par la France et la Nouvelle-Angleterre stimula la demande de pouvoir politique. Les Terre-Neuviens souhaitaient élargir leur contrôle sur l'industrie de la pêche, établir davantage de mesures de conservation et instituer des lois pour contrôler la vente d'appât aux non-Terre-Neuviens. Hors du domaine de la pêche, d'autres mécanismes gouvernementaux furent mis en place afin de favoriser l'agriculture, l'industrie et le commerce¹¹⁵.

Les colonies se disputent la capture d'appât

Tout le long de la côte de l'Amérique du Nord britannique, la croissance de la pêche du hareng, du maquereau, du capelan, et même de la palourde tenait essentiellement aux gens du pays, aux Français et aux Américains qui achetaient des appâts, notamment au moment où l'usage de palangres se répandait. À Terre-Neuve, la demande engendra d'énormes ventes de hareng en provenance de la côte Sud. Les débats faisaient rage concernant les avantages et les désavantages de la vente d'appât aux concurrents, surtout à la flotte française d'outre-mer et de Saint-Pierre, qui jouissait de primes¹¹⁶.

La colonie engagea diverses tentatives visant à restreindre la vente d'appât. En 1845, Terre-Neuve frappa d'une taxe l'exportation de poisson-appât. En 1846-1847, un croiseur britannique aida à appliquer la nouvelle règle, tout en surveillant la contrebande et d'autres empiètements. Cependant, l'industrie de la pêche française subit visiblement peu de répercussions, car les Terre-Neuviens vendaient clandestinement de l'appât aux navires français ou à des acheteurs de Saint-Pierre et Miquelon.

La même taxe sur le poisson-appât toucha les États-Unis et les Maritimes. La Nouvelle-Écosse protesta et, en 1849, une nouvelle loi terre-



Pêche du capelan à la senne de plage à un campement de pêche, à Terre-Neuve, pour constituer des stocks d'appât pour la pêche de la morue, 1844. (Bibliothèque et Archives du Canada, C-8857)

neuvienne exempta les colonies britanniques de la taxe en question. Les ventes de hareng des baies Fortune et St-Georges reprirent immédiatement, le poisson étant expédié à Halifax et aux États-Unis pour servir d'aliment et d'appât.

Dans son ensemble, la taxe sur le poisson-appât de Terre-Neuve ne produisit pratiquement aucun effet. Cependant, elle témoignait de l'intérêt de Terre-Neuve pour le contrôle de ses ressources locales à ses propres fins¹¹⁷.

Sur le Pacifique

La Compagnie de la Baie d'Hudson exporte du saumon du Pacifique

En 1774, lorsque les premiers marins espagnols aperçurent la côte de la Colombie-Britannique, les Européens pêchaient déjà dans l'Atlantique depuis près de trois siècles. En Colombie-Britannique, l'homme blanc commença à pêcher sur le tard, et cette activité se développa lentement durant la période allant de 1791 à 1848.

À la fin des années 1700, les baleiniers de la Nouvelle-Angleterre patrouillaient déjà le long de la côte. Au début des années 1800, la Compagnie du Nord-Ouest et la Compagnie de la Baie d'Hudson (CBH) entreprirent l'exploration de certaines parties de cette région et y établirent des postes de traite de fourrures. Le trappage appauvrit rapidement la population de loutres de mer¹¹⁸. En 1827, la CBH (selon les premiers colonisateurs en Colombie-Britannique, la version anglaise de cet acronyme, H.B.C., signifiait « Here before Christ » [Ici avant Jésus-Christ]) établit Fort Langley, à 53 kilomètres de l'embouchure de la rivière Fraser. En 1829, le poste commença à saurir et à exporter le saumon. Les hommes autochtones prenaient le saumon,

tandis que les femmes le nettoyaient, le saurissaient et l'emballaient.

Les Autochtones, qui avaient pêché de grandes quantités de saumon depuis des millénaires, le saurissaient sans sel, laissant l'air et le soleil faire le travail. La CBH ajouta du sel au processus. En 1835, Fort Langley exporta plus de 3 000 barils de saumon saumuré, principalement à Hawaï, pour alimenter les équipages de baleiniers y passant l'hiver. En 1851, la compagnie établit une autre pêche à l'île San Juan, qu'elle exploita jusqu'à ce que l'archipel du même nom passe sous administration américaine, en 1872¹¹⁹. Toutefois, jusqu'à cette année, la pêche commerciale effectuée par les non-Autochtones en Colombie-Britannique était négligeable comparativement à celle de l'Atlantique.

Dans l'Atlantique : quelles furent les retombées de l'âge d'or?

En 1848, la côte de l'Atlantique possédait une flotte imposante en plein essor. Les provinces Maritimes venaient au quatrième rang mondial pour ce qui est du transport de marchandises. De plus, l'industrie de la pêche de l'ANB, y compris Terre-Neuve, dépassait la production américaine.

La Nouvelle-Écosse occupait le premier rang en termes de population et de commerce, ses vaisseaux parcourant les mers du monde entier. Les autres provinces de l'Atlantique prenaient également part à l'économie maritime, et ce, à divers degrés : le Nouveau-Brunswick se préoccupait davantage des forêts et de la construction navale que la Nouvelle-Écosse; l'Île-du-Prince-Édouard se tournait davantage vers l'agriculture; et Terre-Neuve était essentiellement tributaire de la pêche.

Considérée comme faisant partie intégrante du complexe marchandises-commerce-construction navale, l'industrie de la pêche était vigoureuse. Considérée indépendamment des autres secteurs, elle affichait toutefois des faiblesses. On entendait souvent des témoignages faisant état de la grande pauvreté des pêcheurs de l'ANB comparativement à ceux des États-Unis. De nombreux pêcheurs émigrèrent de Terre-Neuve aux Maritimes, ou de la côte de l'ANB à la Nouvelle-Angleterre, en raison d'une défavorisation généralisée.

Il existe probablement des comptes rendus faisant état de riches pêcheurs durant la première moitié du XIX^e siècle, l'âge d'or des Maritimes. L'auteur du présent document n'en a trouvé aucun. Il faut alors se demander qui construisit les grandes vieilles maisons qui caractérisent un si grand nombre de villes et villages des provinces de l'Atlantique? Elles furent manifestement construites par des propriétaires de grandes entreprises, notamment du secteur de la pêche, mais aussi du secteur de l'exploitation forestière, de la construction navale et du commerce. Les pêcheurs ordinaires avaient peu de chances d'obtenir une éducation, de l'argent et du pouvoir.

La situation des pêcheurs était-elle pire que celle des citoyens ordinaires? Il semble bien que ce fut le cas, en moyenne. Des comptes rendus de l'époque font souvent allusion à leur état de pauvreté. De plus, le fait de travailler sur l'eau contribuait à leur isolement. Ils étaient moins enclins que les agriculteurs à étudier, à planifier ou à s'organiser à leur avantage mutuel. On peut soupçonner que quelques-uns s'en sortaient fort bien, qu'un certain nombre se tiraient d'affaire adéquatement, mais que la majorité souffraient de faibles revenus et d'instabilité.

Néanmoins, il est difficile de porter un jugement sombre et permanent sur la vie des pêcheurs de l'ANB. Malgré tous les discours sur le servage sévissant dans l'industrie de la pêche, les pêcheurs affichaient en général un esprit d'indépendance et d'autonomie. Ils étaient habituellement propriétaires de leur maison; en outre, le long de la côte de l'Atlantique, il semble qu'ils possédaient généralement de petits bateaux, et ce, depuis le tout début. Il était parfois difficile de déterminer si un pêcheur ressemblait davantage à un paysan qu'à un roi. Quant aux grandes firmes de marchands, si elles se révélaient des créancières exigeantes à l'égard d'une grande partie des habitants de la côte, force est de constater qu'elles constituaient néanmoins les sources du commerce.

La gestion des pêches tient essentiellement à la gestion du commerce

Comme par le passé, les lois et les mesures coloniales appliquées de 1791 à 1848 pour réglementer l'industrie de la pêche avaient pour

objet principal d'encourager la prospérité commerciale. Ce dessein fut à l'origine des primes, des tarifs et des négociations entourant les droits et les privilèges de pêche; à Terre-Neuve, les tentatives visant à contrôler le commerce du poisson-appât avait le même objet. Les règlements concernant la qualité s'inspiraient des mêmes motifs.

Le bien-être des pêcheurs, dont la majorité avaient peu d'instruction, d'argent ou d'influence, faisait l'objet d'un intérêt mitigé. À condition d'être propriétaires terriens, ils pouvaient voter pour élire les membres d'assemblées d'élus, dont les pouvoirs étaient inférieurs à ceux des conseils d'administration. Ces derniers constituaient essentiellement des oligarchies de représentants issus des classes marchande, juridique et bureaucratique siégeant parfois durant plusieurs décennies.

Il n'y eut pratiquement aucune tentative de comprendre le comportement et la biologie du poisson, ou de le protéger. Bien que les autorités locales nommaient des superviseurs locaux, l'application des rares lois était irrégulière et avait peu d'effets. En général, hormis les règlements sur le saumon, ce qu'on appelle maintenant la gestion des ressources n'existait pas.

Certaines tendances à long terme se dégagent néanmoins :

- préoccupation concernant la qualité du poisson, sans volonté de s'attaquer pleinement au problème;
- manque de minutie comparable en matière de conservation;
- tendance - plus forte à Terre-Neuve qu'aux Maritimes et au Québec - à exploiter les règlements à fond et de tenter de contrôler le commerce des appâts.

Les primes accordées en 1828 par la Nouvelle-Écosse pour favoriser la qualité des produits figurent parmi les tentatives d'amélioration occasionnelles, menées sans grand entrain. Mais essentiellement, la démarche gouvernementale était fragmentée, à l'instar de l'industrie, qui était disséminée le long de la côte et n'avait aucune représentation centrale.

Néanmoins, les gouvernements assumaient un rôle plus actif qu'au cours des périodes précédentes. Les primes, les tarifs et les autres mesures du genre exerçaient manifestement une certaine influence, autrement elles n'auraient pas suscité autant de pressions politiques et de protestations. Selon des commentaires de l'époque, on peut affirmer hors de tout doute que c'est grâce aux subventions, notamment celles qu'accordait la France, que les bateaux purent continuer de pêcher, sans quoi ceux-ci auraient été affectés à d'autres secteurs d'activité.

CHAPITRE 5

1848-1867 : Accumulation des problèmes liés à la pêche et adoption de lois musclées

En 1848, avec le début d'un gouvernement responsable, les colonies de l'ANB étaient toujours en plein essor. En 1820, Terre-Neuve et les provinces des Maritimes comptaient quelque 200 000 personnes environ, la majorité étant des loyalistes et des immigrants provenant de la périphérie celte de la Grande-Bretagne. En 1870, leur population avait grimpé à quelque 900 000 personnes, nées au pays pour la plupart¹. En 1871, peu après la Confédération, la population combinée du Québec et de l'Ontario était trois fois supérieure à celle des Maritimes et de Terre-Neuve réunies.

Sur la côte, la vaste majorité des gens vivaient encore dans des zones rurales. La pêche, de même que le transport de marchandises, le commerce et la construction navale, avait conservé son importance cruciale pour l'économie, et ce, dans plusieurs régions. La pêche de la morue n'avait rien perdu de son caractère vigoureux. Au cours des années 1850, les exportations de morue séchée de Terre-Neuve dépassèrent souvent un million de quintaux², ce qui (selon les tables de conversion actuelles) équivaudrait à près de 250 000 tonnes de poids vif. On dit que les Français pêchèrent 1,2 million de quintaux sur les bancs; si c'était vrai, le poids brut total de morue s'établirait à un demi-million de tonnes, et ce, sans même compter les prises de morue canadiennes et américaines.

En 1866, dans les Maritimes et la province du Canada, la valeur des prises de 20 000 pêcheurs environ, hommes et garçons, se chiffrait à quelque 4 à 5 millions de dollars. En 1870, la production de poisson d'eaux froides de Terre-Neuve et du Canada avait une valeur supérieure à celle de la Nouvelle-Angleterre (les totaux étaient de 7 M\$ pour le Canada et de près de 7,3 M\$ pour Terre-Neuve, contre 5,3 M\$ pour les États-Unis). Les Canadiens et les Terre-Neuviens pêchaient donc davantage que les Américains, même si les pêcheurs de la Nouvelle-Angleterre exploitaient encore la plus importante flotte de navires en termes de tonnage. En 1876, la Nouvelle-Angleterre comptait [Traduction] « un total de 80 000 tonnes de navires engagés seulement dans la pêche de la morue et du maquereau. [...] Il s'agit d'un total considérablement supérieur au tonnage total (61 551 tonnes) employé par les Terre-Neuviens pour exploiter leurs immenses pêcheries; il représente près du double du tonnage (44 881 tonnes) utilisé dans l'industrie de la pêche du Dominion du Canada ». En ce qui concerne la morue, le Canada, et Terre-Neuve en particulier, affichait désormais une production supérieure à celle de l'Écosse (de loin, par surcroît), de la France et de la Norvège. Le Canada et Terre-Neuve réunis commençaient à rivaliser avec la production de hareng de l'Écosse et de la Norvège³.

Au cours de la période allant de 1848 à 1867, la pêche contribua à la conclusion du Traité de réciprocité (libre-échange) avec les États-Unis. Elle joua également un rôle dans le processus ayant mené à la Confédération. Néanmoins, au Québec et dans les Maritimes, la prépondérance de l'industrie commença à se dissiper durant cette période. Bien que l'économie des provinces de l'Atlantique, qui

reposait sur le transport de marchandises, la pêche et le commerce, était à son point culminant, les politiciens et les entrepreneurs avaient le regard tourné vers l'intérieur des terres.

Les colons affluèrent au Canada central et dans le Midwest des États-Unis. Les grandes villes intérieures se développaient, tandis que les chemins de fer s'étendaient partout au pays. De nouveaux procédés permettaient la production en série d'huile et d'acier. Une économie moderne reposait principalement sur le transport terrestre, les ressources terrestres et une population continentale. L'intérêt se détournait de l'économie maritime. La pêche maritime prenait l'allure d'un cousin pauvre.

En général, la main-d'œuvre de l'industrie de la pêche était insuffisamment instruite. Désorganisée, elle attirait peu d'attention. Les hommes travaillaient loin des yeux, expédiaient leur poisson à des pays étrangers et avaient tendance à moins participer aux affaires communautaires que les résidents de la côte. La pêche était une frontière quasi permanente, peu comprise des terriens et dépourvue de toute volonté ou de capacité d'autoréglementation.

Les gouvernements continuaient de remanier les règlements concernant les rivières, mais négligeaient les pêches maritimes, à l'exception des efforts déployés pour repousser les Américains. Les colonies continentales dotées des pêcheries les moins importantes avaient pourtant les lois les plus ambitieuses en matière de pêche. La province du Canada adopta des lois, lesquelles donneraient lieu à la *Loi des pêcheries* adoptée après la Confédération, une des lois les plus musclées du monde en la matière.

Traiter avec les Américains : de la résistance à la réciprocité

La flotte de la Nouvelle-Angleterre, facteur déterminant du développement des États-Unis, poussa également les Maritimes à s'unir, ou du moins, à coopérer. L'autodéfense de l'industrie de la pêche constituait le principal motif de leur démarche.

L'industrie de la pêche, laquelle était en pleine croissance dans l'ANB, reposait largement sur des bateaux ouverts ou des petits navires pontés pêchant près de la côte⁴. Les Américains possédaient de grandes goélettes rapides qui ne respectaient pas la limite de trois milles. Au milieu du siècle, Moses Perley observa que [Traduction] « de sept à huit centaines de navires de pêche américains pénètrent annuellement dans le golfe du Saint-Laurent où, se dispersant partout sur ce vaste plan d'eau avec peu de considération pour les limites leur étant imposées par voie de traité, ils poursuivent leurs activités sans entrave, repartant plus souvent qu'autrement les cales pleines de poisson d'une grande valeur et quittant leurs postes sans payer de tarifs entiers et valables »⁵.

Parfois, des conflits éclataient. À l'île de Grand Manan, juste au large de Baie Passamaquoddy, au Nouveau-Brunswick, des émeutes éclatèrent au début du siècle, tandis que les résidents tentaient d'empêcher les Américains de pénétrer à l'intérieur de la limite de trois milles⁶. Pendant que Perley effectuait une visite de l'île, au milieu du siècle, une goélette de Lubec, au Maine, jeta l'ancre dans les parages d'une pêcherie de merlu. [Traduction] « Les pêcheurs [...] encerclèrent la goélette avec leurs bateaux en enjoignant le capitaine de partir; sur son refus, ils ramèrent vers le rivage pour y chercher des renforts munis d'armes à feu, après quoi le capitaine leva l'ancre et fit voile »⁷.

Les relations pouvaient également être harmonieuses. Près de la côte de Grand Manan, dans le passage de Head Harbour, au large de l'île Campobello, Perley constata que [Traduction] « les bateaux de pêche d'Eastport et d'autres endroits situés à l'intérieur des limites des États-Unis pêchent avec un nombre égal de bateaux britanniques, et se mêlent librement à ces derniers sur leur pêcherie, près de West Isles, où le poisson foisonne [...] Il est très agréable d'observer en une belle journée quelque deux ou trois cents bateaux pêchant dans le panache, rapprochés les uns des autres à un point tel qu'il restait tout juste l'espace nécessaire pour hisser le poisson »⁸.

Ailleurs, toutefois, les imposants vaisseaux des États-Unis soulevaient des préoccupations. Des frictions survenues dans le secteur de la pêche susciterent l'application de mesures concertées parmi les provinces, et ce, bien avant la Confédération. En 1851, à l'occasion d'une rencontre à Toronto, la province du Canada accepta de fournir un navire à vapeur, ou deux voiliers ou

plus, afin de maintenir l'ordre dans le golfe et le long de la côte du Labrador. La Nouvelle-Écosse accepta de continuer à exploiter tout au moins les deux navires qu'elle possédait à cette fin. Le Nouveau-Brunswick se déclara prêt à fournir au moins un navire afin de patrouiller la baie de Fundy, seule baie reconnue ouverte aux Américains, cependant tenus de respecter la limite de trois milles. En 1852, l'Île-du-Prince-Édouard fournit un navire également⁹.

Plus important, encore, la Grande-Bretagne annonça en 1852 qu'elle constituerait une flotte de petits navires à voiles et à vapeur afin de faire respecter la Convention de 1818¹⁰. Grâce au nombre accru de vaisseaux montant la garde, le Nouveau-Brunswick saisit un navire américain à Grand Manan¹¹, et un garde-côte armé de la Nouvelle-Écosse, le *Telegraph*, saisit une goélette à maquereau américaine au large de l'Île-du-Prince-Édouard. En 1852, un journal de Gloucester publia un reportage indiquant que [Traduction] « les commandants des croiseurs britanniques ont l'habitude de déguiser leur navire en navire de pêche, afin de piéger les vaisseaux américains à leur portée, devenant ainsi des pêcheurs d'hommes et de bourses. [...] Certains des trucs utilisés par les représentants provinciaux déshonoreraient n'importe quel marin ».

Les patrouilles perturbaient la pêche américaine dans la baie des Chaleurs et à l'intérieur de la limite de trois milles, réduisant ainsi de moitié la prise de maquereau de la Nouvelle-Angleterre. Et comme si cela ne suffisait pas, en octobre 1852, des vents violents coulèrent 21 navires américains au large de Souris, à l'Île-du-Prince-Édouard¹², et ce, après le coup de vent dénommé « Yankee gale », survenu l'année précédente, qui coula d'innombrables navires américains et quelques navires de l'ANB.

Tandis que les Américains voulaient plus de poisson, allant même jusqu'à réduire leurs tarifs en 1848¹³, les Canadiens souhaitaient élargir leur accès au marché des É.-U. pour y vendre leur poisson et d'autres produits. Les mesures canadiennes prises contre les navires des États-Unis créèrent un climat de tension, allégé par les possibilités commerciales.

La réciprocité améliore les perspectives d'avenir

Pendant ce temps, à la fin des années 1830, la Grande-Bretagne libéralisa le commerce, mettant ainsi un terme au système commercial complexe et aux lois régissant la navigation alors en vigueur dans les colonies. Cette mesure ébranla les intérêts commerciaux dans la province du Canada, incitant les marchands à conclure un nouvel accord avec les États-Unis. Les colonies côtières, qui avaient lutté pour protéger leur pêche des Américains, envisageaient désormais la possibilité de l'ouvrir au commerce. Comme l'écrivit J.B. Brebner :

[Traduction]

[...] l'accès gratuit du poisson, du charbon, de navires et du bois d'œuvre de la Nouvelle-Écosse au marché américain méritait une certaine considération, particulièrement si la Grande-Bretagne était susceptible de s'acharner à résoudre la controverse entourant les pêches sans déférer à la Nouvelle-Écosse. Le Nouveau-Brunswick s'inquiétait moins des pêches que de débouchés pour son bois d'œuvre et ses navires. L'Île-du-Prince-Édouard, dont l'abondance des produits agricoles en faisait le point de ravitaillement (et centre de contrebande) naturel des pêcheurs américains, était tout à fait disposée à troquer la pêche côtière contre le libre-échange. Terre-Neuve, apathique au début, se rendit ultérieurement compte des avantages que comportait le marché américain pour son poisson¹⁴.

Aux premiers abords, les États-Unis se montrèrent tièdes à l'idée d'un commerce réciproque plus ouvert. Les manœuvres navales britanniques menées contre les pêcheurs américains ravivèrent l'intérêt des É.-U. en faveur d'une entente. La Grande-Bretagne elle-même, soucieuse d'éviter d'autres conflits de pêche avec les États-Unis, appuyait la réciprocité, à l'instar de ses gouverneurs coloniaux. Le résultat ultime fut le Traité de réciprocité de 1854-1866, étroitement associé aux pêches.

Ce traité, proclamé le 11 septembre 1854, stipulait que chaque partie pouvait pêcher dans les eaux territoriales de l'autre (les Canadiens pouvaient descendre vers le sud jusqu'à 36 degrés Nord, près du cap Hatteras). Outre le droit de pêcher à l'intérieur de la limite de trois milles, les pêcheurs américains pouvaient acheter de l'appât dans les ports de l'ANB et y saurir le poisson, tout comme les pêcheurs locaux. Aucune des parties ne pouvait pêcher le saumon, l'alose ou toute espèce de rivière dans l'autre pays. Le poisson, la farine, les céréales, le bois d'œuvre et les autres produits naturels furent exonérés de taxes; ces produits canadiens pouvaient entrer sur le marché américain sans restrictions. Trois commissaires, y compris Joseph Howe, le grand champion néo-écossais du gouvernement responsable, seraient chargés d'administrer le Traité¹⁵.

Les résultats furent considérables. Les pêcheurs américains maintinrent leur forte présence dans les eaux canadiennes jusqu'à la guerre civile américaine de 1861-1865. Cependant, le Traité stimula également les pêches canadiennes. Le maquereau avait toujours fait l'objet d'une pêche exclusivement américaine. Les tarifs ayant été supprimés, les Canadiens commencèrent à pêcher le maquereau tout le long de la côte, utilisant principalement des palangres¹⁶.

Les exportations des produits de la pêche grimpèrent en flèche et l'économie générale des Maritimes s'améliora; mentionnons toutefois que cet essor découle partiellement d'autres facteurs, comme l'expansion des chemins de fer. Le commerce avec les États-Unis s'intensifia au cours des années. Ce fut le cas, notamment, des exportations de poisson, de bois d'œuvre et de charbon. Le nombre de vaisseaux américains qui achetaient des provisions à Canso, à l'Île-du-Prince-Édouard et ailleurs, était tellement élevé qu'il soulevait des craintes selon lesquelles la présence économique des États-Unis se traduirait éventuellement par une annexion¹⁷.

À l'Île-du-Prince-Édouard, l'assemblée législative compléta le Traité de réciprocité en permettant aux Américains d'acheter des terrains le long de la côte. Les goélettes américaines, qui devaient auparavant ramener leurs prises au pays pouvaient maintenant les décharger localement, puis retourner pêcher. Des entreprises contrôlées par les Américains affluèrent, stimulant ainsi l'industrie de la pêche. En 1861, quelque 89 entreprises américaines y étaient présentes. Les exportations de morue doublèrent, passant de 8 500 quintaux en 1854 à 19 000 en 1859, une année d'abondance. Les exportations de poisson saumuré passèrent de moins de 4 000 barils en 1854 à plus de 17 500 en 1863. Les exportations de produits agricoles crurent encore plus rapidement¹⁸.

La réciprocité marqua l'esprit des habitants de la côte de l'Atlantique. Elle coïncidait avec l'essor de l'économie marine axée sur la pêche, le commerce et la construction de navires en bois. Un certain nombre de facteurs, comme le remplacement des navires en bois par des navires en acier, affaiblirent cette économie plus tard au cours du siècle. Mais nombreux furent ceux pour qui le principal problème se résumait à la perte de la réciprocité. Durant plusieurs générations, des habitants des Maritimes nourrirent le sentiment que le maintien du libre-échange aurait empêché le déclin de la région durant une certaine d'années par rapport au Canada central.

Expansion du commerce du poisson frais

Pendant ce temps, le commerce du poisson évoluait. L'augmentation de la demande américaine de poisson frais suivit la croissance de la population et le développement des chemins de fer. En 1858, les premiers convois de poisson frais furent expédiés de Boston à New York dans de la glace. La réfrigération mécanique apparut durant les années 1860, mais il fallut attendre des années avant que son usage ne se généralise dans le secteur des pêches. La glace, qui provenait essentiellement de marais gelés, était conservée dans des glaciers. Le commerce du poisson frais provenant de pêches côtières et des bancs avoisinants commença à percer le marché du

poisson saumuré de la Nouvelle-Angleterre¹⁹. Pendant que la pression de la pêche se faisait plus forte sur les lieux de pêche adjacents, des goélettes américaines, plus grandes et plus rapides, s'intéressèrent davantage aux pêches au large de la Nouvelle-Écosse.

La pêche du flétan, poisson savoureux qui se conserve bien, exemplifiait la pratique de recherche du poisson et la réduction des stocks. Vendu à proximité des eaux d'où il provenait, le flétan frais était également salé. En 1850, les navires de pêche avaient épuisé les stocks côtiers et pêchaient le flétan sur les bancs, notamment le banc de Georges. Au cours des années 1860 et 1870, les pêcheurs de Gloucester pêchèrent le flétan le long de la côte canadienne du Labrador. Aux environs de 1865, les Américains commencèrent à pêcher le flétan de façon systématique sur les Grands Bancs. Les navires salant le flétan se rendaient aussi loin qu'au Groenland. La constante diminution des stocks de flétan obligea de nombreux pêcheurs à s'en détourner pour pêcher la morue sur les Grands Bancs et sur le banc de Georges²⁰.

La pêche au flétan se poursuivrait, entraînant la raréfaction de l'espèce au large du Canada atlantique et sa quasi-disparition au large de la Nouvelle-Angleterre, tant et aussi bien qu'à la fin du XX^e siècle, le flétan ne faisait plus l'objet d'aucune pêche commerciale.

Les pêches du maquereau et du hareng gagnent en importance

Les Américains dominaient également la pêche du maquereau et du hareng, laquelle gagnait en importance. En 1851, on raconta qu'entre 1 000 et 1 200 navires américains pêchaient le maquereau dans le golfe du Saint-Laurent²¹. Voici la description qu'en fit Perley :

[Traduction]

Les pêcheurs de maquereau américains qui fréquentent les eaux du golfe emploient un mode de pêche à la ligne qu'on appelle la « pêche à la traîne ». Lorsqu'ils croisent un banc de poisson, seules les voiles qui assurent le déplacement facile du navire sont déployées, une brise fraîche (appelée brise à maquereau) étant considérée comme étant la plus favorable pour la pêche. [...] S'il n'y a aucun poisson en vue, le pêcheur de maquereau américain ferle toutes les voiles de son navire en atteignant un repaire familier [...] et commence à jeter des appâts à la mer afin d'attirer le poisson à la surface. Les appâts se composent habituellement de petits maquereaux ou de harengs salés coupés en morceaux par une machine appelé le « moulin à appâts ».

Les pêcheurs pulvérisaient également les palourdes pour s'en servir comme appât. Ils prenaient le maquereau ainsi attiré au moyen de palangrottes. À Canso, ils employaient aussi des sennes de plage et des filets dérivants²². L'usage de la senne coulissante s'intensifia sous l'influence des vaisseaux de la flotte qui pêchaient près du Maine et du Massachusetts²³.

Commerce du poisson gelé et de l'engrais

En 1855, les pêcheurs de la Nouvelle-Angleterre vendaient aussi du hareng gelé naturellement, pêché sur les bancs nordiques, comme appât ou nourriture – il s'agit probablement du premier usage d'aliments congelés en Amérique du Nord. Les premiers voyages vers ces bancs nordiques partaient de Terre-Neuve. Plus tard, les pêcheurs prirent le hareng destiné à la congélation en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick. Le hareng congelé stimula fortement le commerce de hareng entre l'ANB et les États-Unis²⁴.

Au milieu du siècle, les Américains de l'Est du Maine produisaient de l'huile de hareng dans de petites usines, utilisant les résidus comme engrais, ou « guano ». Upham Treat, mentionné précédemment, s'établit à Treat's Island, sur la frontière entre l'île de Campobello, au Nouveau-Brunswick, et Eastport et Lubec, au Maine. Il produisit du hareng fumé, de l'huile et du guano, de même que d'autres produits, et il s'essaya à produire un type de guano fabriqué à partir de fucus²⁵.

Ce qu'on appela plus tard pêche de réduction s'étendit depuis le Maine jusqu'aux Maritimes. Des machines assuraient la cuisson, le pressage, plus le séchage de particules ou d'abats de poisson, produisant ainsi de l'huile et de l'engrais (et, plus tard, de la farine de poisson destinée aux animaux). Ce produit de faible valeur nécessitait de forts volumes de matières premières; les pêcheurs s'attaquèrent donc aux espèces pélagiques abondantes se rassemblant en bancs denses, comme le hareng.

Les colonies de l'ANB développent le commerce du maquereau et du hareng

Comme la senne coulissante ne nécessitait aucun appât et facilitait la pêche hauturière, les Américains avaient moins besoin de pénétrer à l'intérieur de la zone de trois milles pour pêcher le maquereau²⁶. Ils pouvaient l'acheter dans les Maritimes, qui en possédaient des réserves croissantes, et s'en servir comme appât ou comme aliment. Au cours des années 1860, les exportations canadiennes de maquereau saumuré à destination des États-Unis excédaient souvent 60 000 barils et une valeur de 400 000 \$.

Le hareng permit l'essor d'une industrie variée, dont la prise d'appât constituait une partie



Aux premiers temps de la pêche au homard néo-angléterrienne (Source : Goode, 1887)

importante²⁷. La baie de Fundy et le Maine oriental furent de hauts lieux de la production de hareng, capturé au moyen de bordigues, de filets maillants et de flambeaux. Des navires de la baie de Passamaquoddy, y compris d'Eastport et de Lubec du côté américain, et de Campobello du côté canadien, comblaient les pénuries saisonnières en traquant le hareng ailleurs²⁸. En 1850, par exemple, des navires de Campobello pêchèrent le hareng à Terre-Neuve, aux Îles de la Madeleine, dans la baie St. Georges et aux îles Tusket, en Nouvelle-Écosse. En 1867, des navires de Campobello exploitaient encore la pêcherie de hareng de Terre-Neuve²⁹. Des vaisseaux de la Nouvelle-Écosse se rendirent également plus loin, échangeant des légumes et d'autres produits contre du hareng de Terre-Neuve.

Des pêcheurs de la baie de Fundy pratiquaient une pêche hivernale depuis la frontière des États-Unis jusqu'à la pointe Lepreau, au Nouveau-Brunswick; ils vendaient du hareng frais ou congelé aux acheteurs américains et supplantèrent graduellement l'industrie terre-neuvienne du hareng congelé. Ailleurs également, les entreprises fumaient et saumuraient des quantités croissantes de hareng. Au Québec et dans les Maritimes, la production de hareng salé, fumé et séché s'élevait annuellement à plus d'un demi-million de barils en 1869. Habituellement, durant les années 1870, le Nouveau-Brunswick prenait 43 pourcent de la prise totale, la Nouvelle-Écosse, 32 pourcent, le Québec, 21 pourcent, et l'Île-du-Prince-Édouard, 4 pourcent. En ajoutant Terre-Neuve, la prise de l'ANB pourrait

avoir atteint un million de barils de hareng par an pendant les années 1870³⁰.

La pêche des Maritimes : importante, mais anémique

En général, l'économie côtière enregistra certains progrès sur les plans de la fabrication, de l'agriculture et d'autres industries. De plus, le bois d'œuvre et la construction navale occupaient une place particulièrement importante au Nouveau-Brunswick. Cependant, les provinces étaient largement tributaires du commerce maritime et halieutique. En Nouvelle-Écosse, le poisson représentait près de la moitié des exportations³¹.

En 1848-1849, comme il a été mentionné dans le chapitre précédent, le gouvernement du Nouveau-Brunswick embaucha Moses Perley pour mener une enquête sur les pêches de la province. Ses rapports, publiés en 1852, firent la description complète des pêches menées au Nouveau-Brunswick tout en présentant de l'information détaillée sur la pêche dans les provinces avoisinantes. Il fit état du sous-développement de certaines pêches, de l'affaissement des stocks d'autres pêches et de lacunes en matière de conservation et de la qualité des produits. Il décrivit la pauvreté de nombreux pêcheurs, surtout dans le golfe du Saint-Laurent, et le manque d'éducation et d'organisation dans l'industrie.

Perley mentionna également que la flotte américaine éclipsait la flotte locale dans le golfe. [Traduction] « Les habitants du Nouveau-Brunswick ne portent pas un

grand intérêt à la pêche profonde à la morue dans le golfe. Quelques goélettes quittent des postes de pêche du comté de Gloucester [...] pour se rendre sur le banc de Bradelle, à environ cinquante milles de Miscou [...] [Sur le même banc], à l'été de 1839, le NSM *Champion* [...] croisa une flotte composée de 600 à 700 goélettes de pêche américaines, pêchant exclusivement la morue ».

Du côté de l'ANB, les grandes « compagnies de Jersey », comme celle de la famille Robin, dominaient toujours la pêche dans le golfe. Ailleurs, les pêcheurs côtoyaient les petites compagnies. En fait, le golfe présenterait une plus grande diversité durant les années précédant la Confédération, notamment à la suite de l'établissement de nouvelles firmes, outre celles des Robin et des Janvrin³². Perley présenta une image plus positive des pêches de Campobello, de Grand Manan et d'ailleurs dans la baie de Fundy, tout en soulignant, là aussi, leurs problèmes et leurs possibilités de progrès.

Perley soutenait que les Néo-Brunswickois pouvaient fort bien pêcher la morue à la palangre, méthode que les Français avaient mise au point et que les Anglais commençaient à utiliser à Terre-Neuve³³. Les chaluts offraient également certaines possibilités. « L'usage de ce filet est fort répandu dans les pêcheries de la Manche, où on l'appelle le filet traînant, le chalut ou le trémil », écrit Perley. [Traduction] « Il s'agit d'un filet triangulaire d'une hauteur d'un pied doté d'une ouverture d'une largeur de vingt à trente pieds; la barque de pêche traîne le filet suspendu afin de racler le fond et de capturer tout ce qui nage à quelques pouces de celui-ci. [...] La convention entre la France et la Grande-Bretagne concernant les pêches de la Manche stipule l'interdiction de tout chalut dont la largeur des mailles est inférieure à un pouce et trois quarts de nœud en nœud. » On en savait peu au sujet du poisson plat dans le golfe puisque personne n'utilisait de chalut de fond, lequel constitue le meilleur moyen de l'attraper. Perley lançait donc un premier appel en faveur d'une méthode dont la popularité, qui gagna le Canada au cours du siècle suivant, fut la source d'une controverse interminable.

Selon lui, le Nouveau-Brunswick se devait également d'exploiter davantage son réseau ferroviaire pour commercialiser le poisson. [Traduction] « Le saumon frais, emballé dans la glace, transporté de Saint John à Boston sur les navires à vapeur durant la dernière saison, apparut sur les tables d'Albany, de Buffalo, de Niagara Falls, de New York et de Philadelphie en parfaite condition trois jours après son expédition, et ce, grâce aux capacités de transport des États-Unis. [...] En misant sur les chemins de fer, les pêches du golfe du Saint-Laurent, affichant maintenant trop peu d'importance et de valeur, deviendraient l'un des atouts les plus attrayants du Nouveau-Brunswick — une source de prospérité infaillible et intarissable »³⁴.

La pêche du homard se développe

Perley visita les installations commerciales d'Upham Heat, du côté américain de la baie de Passamaquoddy. Des bateaux canadiens y apportaient le saumon de Saint John emballé dans de la glace, tandis que des pêcheurs américains transportaient des homards vivants dans des « barques dotées de cages » en provenance des pêches de l'Ouest. [Traduction] « Lorsqu'ils arrivent trop nombreux en même temps, ils sont placés dans des eaux de marée, dans une sorte de bac, ou d'enclos, entouré de hauts palis, et y sont nourris jusqu'à ce qu'on puisse les bouillir et les emballer »³⁵. Il s'agit là d'un exemple précoce de l'utilisation de l'enclos à homard, comme on en voit couramment dans la baie de Passamaquoddy et ailleurs dans la baie de Fundy.

Les homards étaient bon marché. En fait, Treat les payait 5 dollars la centaine, ou cinq cents l'unité. [Traduction] « Le homard se trouve partout sur la côte, indiqua Perley; dans la baie des Chaleurs, il y en a tellement qu'on en capture des milliers afin d'engraisser la terre. [...] Chaque champ de pommes de terre [près de Shippagan et de Caraquet] est jonché de carapaces de homards, chacun affichant deux, voire trois, homards. »

Les conserveries commençaient à s'établir. [Traduction] « En quelques années, un établissement a été construit sur l'île Portage, à l'embouchure de la rivière Miramichi, et un autre à l'embouchure de la rivière Kouchibouguac, pour mettre les homards en conserve, dans des contenants métalliques hermétiquement fermés et destinés à l'exportation. [...] Seule la demande peut limiter ce moyen de préserver le homard, car l'offre est pratiquement illimitée. » On prenait les homards au moyen de grands verveux. À Grand Manan, dans la baie de Fundy, on pouvait prendre les homards « à l'aide d'une gaffe, en quantités quasi illimitées »³⁶.

Abondance des espèces sous-exploitées

Les espèces sous-exploitées, comme on les désigna plus tard au XX^e siècle, occupaient une large part des pensées de Perley. Le golfe foisonnait de crabes de toutes tailles et de crevettes en quantités infinies. [Traduction] « Parfois, les eaux des détroits de Terre-Neuve semblent épaissies par la nuée de crevettes qui s'y déplacent ... » Cependant, la pêche au crabe et à la crevette ne s'intensifierait que plus d'un siècle plus tard.

Perley signala que parmi les poissons à nageoires, [Traduction] « le poisson plat commun est si abondant dans le golfe qu'il sert essentiellement à engraisser la terre ». Quant au hareng, [Traduction] « la pêche du hareng du golfe du Saint-Laurent et de la baie des Chaleurs, malgré l'abondance et la qualité des stocks, produit une quantité de poisson à peine suffisante pour l'exportation et pour éviter

que le hareng ne soit complètement exclu des statistiques. De toutes les pêches du golfe du Saint-Laurent, aucune ne pourrait être accrue davantage que celle ci... »³⁷.

Néanmoins, Perley avait raison de se préoccuper de la population de hareng. Il signala que dans la baie des Chaleurs, celle-ci avait grandement diminué. Juste à l'extérieur du port de Bathurst,

[Traduction]

... une plage où les harengs déposaient habituellement d'immenses quantités de frai fut ainsi nommée « Plage du frai de hareng ». [Un observateur local] avait vu le frai rejeté sur la plage par les vagues déferlantes en longs rouleaux épais que charriaient les fermiers avoisinants, qui l'utilisaient comme fumure de couverture pour leurs champs! De toute évidence, cette façon de faire honteuse détruisait complètement la pêche du hareng à cet endroit, et lui porta un dur coup tout le long de la côte³⁸.

À certains endroits dans la baie de Fundy, le frai de hareng gluant était si dense que, selon certains observateurs, [Traduction] « il n'était pas inhabituel de trouver, le matin, que celui-ci avait rendu la corde du filet (enfléchure à 9 brins) aussi épaisse que le bras d'un homme, tandis que le câble d'un navire pouvait prendre les dimensions d'un tonneau de cinq gallons ». Il souligna toutefois qu'à l'île de Grand Manan, [Traduction] « la destruction massive des harengs et de leur frai au cap méridional de l'île est un fléau qui exige un remède immédiat »³⁹.

En dépit de cris d'alarme répétés et de tentatives de réglementation, la pêche dans les parages du cap méridional de l'île de Grand Manan serait éventuellement appelée à disparaître. Pendant ce temps, les usines de réduction exerçaient une pression additionnelle sur le hareng. En 1867, le gouvernement reçut des plaintes selon lesquelles les usines de réduction prenaient trop de poisson⁴⁰.

Un rapport fait état de l'affaissement des stocks

Le rapport de Perley fit mention de certaines déplétions. [Traduction] « Au début de la colonisation du pays, les quantités de saumon dans les rivières Restigouche et Miramichi étaient tout à fait prodigieuses. Bien que la récolte annuelle y soit toujours abondante, les stocks diminuent d'année en année. Cet affaissement ne surprend guère lorsqu'on considère que de nombreux ruisseaux jadis fréquentés par le saumon lui sont dorénavant bloqués par les barrages de moulin dépourvus de passes migratoires. »

Les barrages de moulins fournissaient de l'énergie hydraulique pour scier les billes destinées à la construction navale, à la construction domiciliaire

et au commerce du bois d'œuvre. Mais la production de cette énergie entraîna le blocage et la pollution des cours d'eau. [Traduction] « Ce rapport met en lumière les torts causés par la sciure de bois et les rebuts des moulins jetés dans les havres et les rivières, ainsi que la destruction massive du saumon dans ses frayères situées plus en amont des rivières »⁴¹. Au moment de la Confédération, les exportations de saumon du Nouveau-Brunswick avaient déjà amorcé leur déclin⁴².

Les habitants de l'Est du Nouveau-Brunswick avaient commencé à pêcher des huîtres. Cependant, Perley observa également que [Traduction] « l'exploitation actuelle de la pêcherie d'huîtres de la côte du golfe détruira toutes les huîtres de bonne qualité d'ici quelques années ». De fortes lamentations se feraient entendre au sujet des huîtres au cours des décennies suivantes.

Quant à la truite, [Traduction] « ce beau poisson fait l'objet d'une destruction massive dans de nombreuses rivières du nord de la province ». De plus, [Traduction] « en raison de l'importance attachée à la pêche au gaspareau, l'assemblée législative adopta occasionnellement diverses lois aux fins de sa protection et de sa réglementation. Mais comme ces lois furent ou ignorées ou mal appliquées, cette pêche décline rapidement ».

En ce qui a trait à la pêche en mer, [Traduction] « la morue de la baie des Chaleurs est plus valorisée sur les marchés de la Méditerranée et s'y vendra plus facilement et plus cher que toute autre morue, et ce, en tout temps. [...] Au cours des dernières années, les doléances se multiplièrent dans la partie supérieure de la baie des Chaleurs concernant le déclin de la pêche de la morue. [...] En Gaspésie, les établissements de pêche sont désertés et tombent en ruine »⁴³.

Affaissement des stocks : mythe ou réalité?

Perley ne présenta pas de statistiques exhaustives ni de prévisions à long terme, mais il n'était pas dupe. Il était manifeste que l'affaissement des stocks touchait diverses pêches au milieu du siècle, tant le long des côtes qu'au large. Mais quelle en était l'importance?

De nombreux comptes rendus doivent avoir témoigné du recul des stocks de poisson à un niveau d'abondance moindre, mais néanmoins susceptible de produire d'importants volumes. Une pêche inexploitée ne produit rien; toute pêche cause nécessairement un certain affaissement des stocks. Dans une perspective contemporaine, il existe un niveau de pêche optimal (variant toutefois en fonction des conditions environnementales) qui permet de protéger les stocks tout en produisant de bonnes prises. Au-delà de ce niveau, une pêche peut souffrir de la surpêche au-delà du rendement optimal, laquelle réduit les récoltes éventuelles. L'intensification de la pêche peut entraîner la pire

des conséquences : la surpêche du recrutement, qui fait obstacle à la capacité de reproduction du stock.

À cette époque, les dommages les plus visibles se manifestaient dans les pêches en eaux douces. Les barrages d'usines entraînaient souvent la mort des saumons et d'autres espèces. Cependant, même dans les pêches maritimes, l'affaissement des stocks de flétan et les difficultés de la pêche sur les frayères de hareng de l'île de Grand Manan mettaient en lumière les conséquences d'une grave surpêche.

Les problèmes de qualité persistent

[Traduction] « Partout, les lois qui régissent l'inspection du poisson sont considérées nulles et non avenues, signala Perley. Tous les poissons capturés dans la baie de Fundy, du côté du Nouveau-Brunswick, font l'objet d'un saurissage tout à fait inadéquat, qu'il s'agisse du saumurage, du séchage ou du fumage; en outre, il y a de grands écarts quant au poids indiqué sur les barils de poisson saumuré. En fait, on ne peut aucunement se fier à l'inspection, ni au poids du poisson [...] Cet échec est tel qu'il empêche les pêcheurs d'obtenir le meilleur prix pour ce poisson et de l'expédier à des marchés étrangers éloignés »⁴⁴.

Perley décrivit le traitement du merlu provenant de la pêche de Grand Manan :

[Traduction]

Les pêcheurs installent temporairement des panneaux de bois sur la plage ouverte afin d'y couper le poisson, que l'on ne peut qualifier de nettoyé, car l'opération n'en prévoit pas le lavage à l'eau. Après avoir été maladroitement éviscérés et coupés au moyen de couteaux d'une qualité exceptionnellement mauvaise, les poissons sont jetés sur les graviers, emportés sur des boyards sur lesquels ils sont entassés, trois ou quatre à la fois, au moyen de fourches. Ensuite, on les dépose sur une balance afin de les peser, puis on les remet, toujours à l'aide de fourches, sur les boyards, que l'on vide dans des tonneaux de marinage, toujours au moyen de fourches; les poissons sont alors perforés de toutes parts et présentent un aspect qui n'est pas plus appétissant qu'une masse de chair ensanglantée et encrassée⁴⁵.

Toujours en rapport avec Grand Manan, [Traduction] « l'auteur rencontra une soixantaine de pêcheurs et leur expliqua les imperfections de leur traitement du hareng [...] Les pêcheurs furent informés qu'en plus des marchés étrangers que pourrait leur ouvrir un meilleur système de traitement et d'inspection, il existait au Canada une demande importante de poisson bien traité, tout comme dans les États occidentaux longeant les Grands Lacs ». Mais Perley rencontra un certain scepticisme. [Traduction] « Les pêcheurs

rétorquèrent qu'en l'absence d'un système généralisé, il ne servait à quiconque de traiter son poisson mieux que son voisin, car il n'obtiendrait pas de meilleur prix, tous les poissons d'une même localité étant cotés ensemble et offerts à faible prix »⁴⁶.

Les pêcheurs avaient mis le doigt sur un problème qui durerait plusieurs générations et qui persiste encore dans certaines régions. L'usage de la fourche, par exemple, demeura courant jusqu'à la fin du XX^e siècle. Pourquoi les pêcheurs s'emploieraient-ils à fournir un produit de meilleure qualité en l'absence d'une récompense commensurable par le marché?

État d'asservissement de certains pêcheurs

Perley constata la pauvreté et l'impuissance de certains pêcheurs, notamment sur la côte du golfe du Saint-Laurent :

[Traduction]

Tous les colons de Pointe Miscou se plaignaient amèrement de leur pauvreté et de leur asservissement. Ils se disaient complètement sous le joug de leurs dettes envers des marchands de Jersey qui imposaient les prix et les conditions qu'ils voulaient. Les pêcheurs semblaient désirer plus que toute autre chose l'établissement d'une école; en outre, chose surprenante, ils mentionnèrent qu'ils n'avaient jamais reçu la visite d'un prêtre ou d'un membre du clergé de quelque confession que ce soit. Les enfants grandissaient non baptisés et dans l'ignorance la plus totale [...]

De nombreux pêcheurs d'autres localités du nord de la province vivent dans le même état de pauvreté et d'asservissement. Les Néo-Brunswickois plus favorisés seront sans aucun doute surpris d'apprendre que certains de leurs compatriotes, dans la même colonie, vivent une situation pire que celle des esclaves du Sud⁴⁷.

Les Terre-Neuviens dominent la chasse au phoque dans le golfe

Moses Perley signala que dans le golfe du Saint-Laurent, [Traduction] « les Terre-Neuviens chassent le phoque de façon très intense dans des goélettes d'une capacité de charge de quatre-vingts tonnes dont l'équipage compte trente hommes. Cette chasse comporte des dangers terribles, mais le chasseur de phoque hardi de Terre-Neuve est avide d'aventures périlleuses ».

Les autres colonies se livraient aussi à la chasse des mammifères marins, mais dans une moindre mesure. Au milieu du siècle, les navires du Nouveau-Brunswick chassèrent le phoque et la baleine dans le golfe et prirent nombre de baleines à bosse⁴⁸. En 1859, dix baleiniers appareillèrent de la

baie de Gaspé⁴⁹. Les habitants du Cap-Breton, encouragés par une modeste prime accordée par la Nouvelle-Écosse, avaient commencé à capturer des phoques sur les « prés à phoque » des glaces flottantes.

La Nouvelle-Écosse domine la pêche maritime des provinces de l'Atlantique

La pêche que pratiquaient les navires de la Nouvelle-Écosse était de loin supérieure à celle qu'effectuaient ceux du Nouveau-Brunswick. Perley cita un Néo-Écossais :

[Traduction]

Nos « banquiers » sont généralement de petites dimensions, d'un tonnage de 20 à 50 tonnes, et moins bien construits ou équipés que ceux des Américains. Nos vaisseaux vont en mer du 1^{er} avril au 1^{er} mai. Ils continuent de pêcher la morue, jusqu'au 10 juin environ, sur les divers bancs situés entre le cap de Sable et le cap Canso. [...]

En juin nos « banquiers » vont au Cap-Breton, dans le golfe du Saint-Laurent ou au Labrador, d'où ils retournent chargés de morue, de peaux de phoques, etc. Nombreux sont ceux qui reviennent à la fin d'août et commencent à prendre le chien de mer afin d'en extraire l'huile de foie.

Une fois que la pêche au chien de mer a ralenti, nos navires procèdent ensuite à la capture de harengs et de maquereaux, et continuent de pêcher ce dernier jusqu'à la fin novembre. Durant certaines saisons, cela s'effectue au moyen de filets et de sennes; mais la quantité prise dans les sennes est parfois très importante, ce qui fait que le traitement du poisson laisse à désirer. [...]

Quant au second secteur, celui de la pêche côtière ou littorale, son importance tout le long de notre côte est tantôt inférieure au premier, tantôt supérieure. Les embarcations utilisées se composent de baleinières transportant un équipage de 2 à 4 hommes et de grands voiliers non pontés⁵⁰.

Selon d'autres sources, l'industrie de la pêche en Nouvelle-Écosse employait plus de 10 000 hommes en 1851, total qui grimpa à plus de 20 000 en 1874. En 1851, la province comptait 812 navires pontés. En 1857, près de 150 goélettes néo-écossaises avaient jeté l'ancre à Blanc Sablon seulement. La localité de Lunenburg était renommée pour sa flotte de grandes goélettes. La flotte locale de la Nouvelle-Écosse, composée de bateaux plus petits, vit le nombre de ses bateaux grimper de 5 161 en 1851 à 7 670 en 1869, et doubler avant la fin du siècle (voir le tableau 5-1).

En ce qui concerne le poisson de fond, la Nouvelle-Écosse, à la fin des années 1860 et au

début des années 1870, prenait habituellement 80 pourcent de la prise d'aiglefin, de merlu et de goberge, et 54 pourcent de la récolte de morue. Le Québec se classait deuxième avec 38 pourcent, le Nouveau-Brunswick troisième avec 6 pourcent, tandis que l'Île-du-Prince-Édouard ne capturait que 2 pourcent des prises de morues. Le homard deviendrait une spécialité de l'Île-du-Prince-Édouard, mais en 1873, cette province ne comptait que deux conserveries de homard.

En ce qui concerne les espèces pélagiques, la Nouvelle-Écosse prenait également 80 pourcent de la prise totale de maquereau. Seule sa pêche du hareng suivait celle du Nouveau-Brunswick. (À un certain moment, les Néo-Brunswickois acquièrent le surnom d'« étouffeurs de hareng », sobriquet qu'ils partageaient parfois avec les Scandinaves et d'autres habitants des Maritimes; les Néo-Écossais devinrent pour leur part des « Bluenosers »⁵¹.)

Tableau 5-1.
Flotte de la Nouvelle-Écosse, années choisies

	Navires	Bateaux	Hommes
1851	812	5 161	10 394
1861	900	8 816	14 332
1869	635	7 670	17 557

Les Maritimes adoptent d'autres lois en matière de pêche

Le rapport de Perley faisait état d'un grand nombre de bonnes choses, tout en mettant en lumière des situations préoccupantes. Au milieu du siècle, aucune colonie ne possédait un système exhaustif de gestion des pêches. Signalons, cependant, certains efforts dispersés. Les assemblées législatives du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse avaient chacune créé un comité des pêches. L'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve n'avaient établi aucune administration particulière en matière de pêches. Avant 1867, au Bas-Canada et au Haut-Canada, l'administration des pêches était assurée par les instances responsables de l'administration des terres de la Couronne. Mais partout, la réglementation était empreinte d'une certaine faiblesse⁵².

Au Nouveau-Brunswick, plusieurs des recommandations de Perley entrèrent en vigueur en vertu des lois sur les pêches adoptées par le Nouveau-Brunswick en 1851 et en 1852. Aux fins de la conservation des espèces, les lois stipulaient clairement les saisons d'interdiction de la pêche du saumon et du hareng à l'île de Grand Manan. Dorénavant, chaque nouveau barrage devait comporter une passe migratoire; de plus, il était

interdit de déverser toute dosse, planche flacheuse ou autres résidus de scierie – hormis la sciure de bois – dans les rivières.

Perley avait fait état de problèmes liés à l'application de la loi, citant une plainte formulée dans la région de Miramichi selon laquelle les surveillants restaient les bras croisés pendant que les colons blancs pêchaient partout au filet, à la senne, à la traîne et au harpon. Cette situation allait de soi, car ils ne recevaient aucune rémunération; ils pouvaient même être tenus d'assumer les dépens liés à la poursuite de contrevenants. Perley recommanda des mesures qu'on appellerait maintenant des frais d'utilisation : [Traduction] « Il faut percevoir une cotisation modeste frappant tous les filets de saumon en usage, et affecter les montants ainsi récoltés au paiement des surveillants des pêches. » De la même façon, il recommandait d'affecter les « loyers » liés aux « cabanes de pêche » à l'amélioration des pêches⁵³.

La loi adoptée en 1851 autorisa le lieutenant-gouverneur en conseil à promulguer des règlements et à nommer des garde-pêche. Le système ne tarda pas à se révéler ridicule. Un garde-pêche apprit sa nomination deux ans après le fait, lorsqu'il aperçut son nom dans la Gazette provinciale; durant deux ans, il n'avait reçu aucune rémunération⁵⁴.

Le Nouveau-Brunswick fait l'essai de concessions

Perley faisait l'éloge du concept des concessions. Un siècle et demi plus tard, les partisans du permis d'entrée limitée et des quotas individuels adoptaient le même raisonnement : toute personne directement responsable de la santé des stocks de poisson et susceptible de bénéficier de leur abondance serait motivée à en promouvoir la conservation.

La pêche des huîtres suscita la considération des concessions et de ce qu'on appelle aujourd'hui l'aquaculture. Selon Perley, il serait possible d'améliorer les pêches, en veillant à [Traduction] « l'application de restrictions et de règlements judicieux, en encourageant la formation de bancs artificiels, ou "lieux de ponte" à des endroits favorables. [...] Plusieurs personnes établies le long de la côte donnèrent entendre à l'auteur qu'ils établiraient de nouveaux grands bancs en eau de mer en retirant les huîtres des eaux mixtes de l'estuaire, où leur valeur est presque nulle, s'ils pouvaient obtenir un droit d'accès exclusif à ces bancs une fois ceux-ci établis et suivant la promulgation de règlements pour en prévenir le pillage »⁵⁵.

Les propriétaires de terres longeant les rivières à saumon étaient déjà propriétaires des lieux de pêche avoisinants. Perley recommanda l'octroi de concessions sur les terres de la Couronne. [Traduction] « Les pêches de la Couronne dans les rivières dont les rives ne sont pas concédées

devraient faire l'objet de concessions, à condition que chaque détenteur de concession ne pêche que durant la saison appropriée et protège la rivière en tout temps. » La rivière Nepisiguit, qui traverse le nord du Nouveau-Brunswick pour se jeter dans la baie des Chaleurs, constituait un exemple de ce qu'il proposait : [Traduction] « Cette pêche pourrait être concédée à une personne responsable qui serait autorisée à pêcher dans la rivière, durant la saison appropriée, et tenue de la protéger en tout autre temps, ce qu'elle ferait efficacement, en toute probabilité »⁵⁶. Perley recommanda également que le gouvernement installe et concède des postes de pêche (cabanes de pêche) le long du littoral du golfe du Saint-Laurent appartenant aux provinces. La législation adoptée par suite du rapport de Perley permit au lieutenant-gouverneur d'octroyer des concessions ou des permis d'occupation pour des postes de pêche situés sur des rives, des plages et des îles non concédées (c.-à-d. appartenant à la Couronne) sur le territoire de la province, et ce, pour une période allant jusqu'à cinq ans⁵⁷.

Perley était un des premiers partisans de la pêche sportive au Nouveau-Brunswick. Sa suggestion préconisant l'attribution de concessions n'était pas sans intérêt pour ce secteur. En 1863, la province commença à concéder des lieux précis pour la pêche sportive, rôle éventuellement attribué au gouvernement du Dominion en 1867⁵⁸.

Tout en préconisant l'octroi de concessions régularisées, Perley s'inscrit en faux contre le principe de la loterie jadis organisée chaque année au port de Saint John, où la ville octroyait des droits de pêche que les pêcheurs achetaient aux gagnants. Il estimait qu'il faudrait plutôt vendre les concessions aux enchères⁵⁹. Il semble que la corporation civile commença à tenir une loterie destinée uniquement aux pêcheurs, puis à leur louer les mouillages, réalisant ainsi des recettes de 2 500 \$ par année⁶⁰.

Éducation et organisation des pêcheurs

Le rapport de Perley préconisait l'établissement d'une école de métiers pour les pêcheurs. [Traduction] « L'établissement de quelques écoles supérieures à Grand Manan, à Campobello, à West Isles et probablement à d'autres endroits, où les jeunes pêcheurs pourraient apprendre la tenue de livres comptables, la navigation, des notions d'astronomie ainsi que d'autres domaines d'apprentissage pouvant leur être utiles dans l'exercice de leur métier, constituerait l'un des appuis les plus précieux que l'on pourrait leur apporter. »

Cette recommandation n'améliora nullement la scolarisation des pêcheurs. Toutefois, les gouvernements provinciaux des années 1850 tentèrent de renforcer l'organisation des pêcheurs et de favoriser l'emploi de meilleures pratiques. En

1851, le Nouveau-Brunswick finança des sociétés de pêche, leur accordant un montant trois fois supérieur aux souscriptions des membres. Les sociétés devaient dépenser les fonds pour améliorer les pêches et, en particulier, l'octroi de « primes » (c.-à-d. des bourses) pour le poisson de qualité supérieure. Les sociétés de pêche s'installèrent d'abord aux îles Grand Manan, Deer et Campobello, dans la baie de Fundy. À Campobello, un organisateur jugea que ces sociétés annonçaient « l'aube d'une nouvelle ère pour les pêcheurs »⁶¹. La foire aux poissons de Campobello, instituée par la société, survécut jusqu'au XX^e siècle⁶². Les autres sociétés du Nouveau-Brunswick, pour leur part, laissèrent peu de traces.

La Nouvelle-Écosse et l'Î.-P.-É. amorcent de faibles tentatives de gestion

En 1853, la Nouvelle-Écosse créa une association provinciale pour la protection des pêches et du gibier de l'intérieur des terres. Ce groupe avait pour mandat de remettre certaines rivières en valeur. En 1867, cependant, force était de constater qu'il languissait. Toujours en 1853, l'affaissement des stocks de poisson des rivières de la Nouvelle-Écosse suscita l'adoption d'une loi créant un poste de garde-pêche dans chaque comté. Cette mesure n'entraîna aucun avantage appréciable. Un capitaine nommé Charnley préconisa un mécanisme plus complexe pour élaborer un ensemble exhaustif de règlements en matière de pêche. Cette suggestion tomba, mais elle témoigne de la grande préoccupation des gens⁶³.

Le gouvernement fixa plutôt son attention sur les modes de pêche. Les pêcheurs de Lunenburg commencèrent à employer des palangres au cours des années 1850⁶⁴. Certains pêcheurs de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick protestèrent, soutenant que cette méthode capturait les grands poissons-mères et blessait les reproducteurs. Dans l'assemblée législative de la Nouvelle-Écosse, la palangre fut critiquée comme étant [Traduction] « un des maux engendrés par le système de prime [français] – progéniture naturelle d'un vil parent ». Le gouvernement français accordait une [Traduction] « énorme prime de dix francs [...] pour chaque quintal de poisson capturé par les pêcheurs ». Il fut mentionné que la pêcherie des Grands Bancs était gravement compromise et que le banc Banquereau, où la pêche venait tout juste de commencer, était déjà complètement ruiné à cause de la pêche à la palangre. Les pêcheurs de la baie de Fundy se plainquirent eux aussi de la palangre⁶⁵.

Aux environs de 1862, agissant au nom de la Nouvelle-Écosse, la Grande-Bretagne transmit une requête à la France demandant à celle-ci de prendre des mesures pour empêcher que la pêche à la palangre épuise les bancs. Les Français prièrent les

Néo-Écossais de s'occuper de leurs propres affaires : il était préférable de laisser chaque pays administrer ses propres pêches⁶⁶. Dans les Maritimes, l'usage de la palangre continua de se répandre.

La Nouvelle-Écosse appliqua d'autres mesures occasionnelles. En 1851, la colonie créa une prime à l'intention des personnes qui pêchaient le maquereau à la ligne et à l'hameçon pendant trois mois ou plus⁶⁷. La même année, la Nouvelle-Écosse adopta une loi générale portant sur la réglementation et l'inspection de certains produits, y compris le poisson. Cette loi prévoyait que chaque comté aurait un inspecteur en chef du poisson et qu'il serait habilité à nommer des suppléants. La loi établit différentes catégories (« qualités ») pour le maquereau, le saumon, un autre poisson saumuré et le hareng fumé. Les produits destinés à l'exportation devaient satisfaire une inspection, à défaut d'une pénalité de cinq shillings par tonneau⁶⁸. L'Île-du-Prince-Édouard portait quant à elle moins d'attention aux pêches. En 1851, toutefois, le gouvernement de l'île établit des primes en matière de pêche.

Dans l'ensemble, durant les années précédant la Confédération et spécialement durant la période de réciprocité, aucun gouvernement des Maritimes n'établit fermement son contrôle sur les pêches. Les règlements commerciaux, les subventions et la souveraineté suscitaient une certaine confusion dans l'industrie, mais peu de règlements s'appliquaient aux opérations de pêche comme telle, hormis les règlements sporadiques sur l'inspection et les règles occasionnelles concernant le maillage des filets ou les lieux de pêche à terre.

Terre-Neuve : morue, phoques et acier

Au début de la période allant de 1848 à 1867, la flotte de pêche de la morue de Terre-Neuve se révéla une force majeure. Du milieu et jusqu'à la fin du siècle, les exportations de morue variaient habituellement entre un million et 1,4 million de quintaux. Les navires exploitaient principalement la pêcherie du Labrador, le terme *Labrador* désignant encore une partie de la côte Nord ainsi que des zones plus nordiques⁶⁹. Nonobstant la forte présence des Américains dans la région, les Québécois et les habitants des Maritimes y pêchaient également et les Terre-Neuviens y étaient présents en grand nombre. Comparativement aux pays européens, Terre-Neuve jouissait d'une bonne longueur d'avance en termes de production de morue, comme l'illustre le tableau 5-2⁷⁰.

Au Labrador, un homme pouvait prendre jusqu'à deux tonnes de poisson par jour durant la saison de pêche. Les épouses et les familles des pêcheurs aidaient à saurir le poisson. L'extraction d'huile de foie de morue se poursuivait⁷¹; elle deviendrait avec

le temps un produit de santé. Les pêcheurs misaient davantage sur les méthodes à grande échelle – les sennes à morue et les palangres – qui aggravèrent les problèmes de qualité⁷².

Les navires de pêche terre-neuviens se déplacèrent graduellement vers le Labrador, surtout après la chute des prises de morue au nord de Terre-Neuve. Les navires pêchaient désormais au nord de Cartwright et de la baie Sandwich, et se rendirent au nord du cap Harrison dans les années 1860. En 1876, quelque 400 embarcations pêchaient au nord du cap Harrison. La majorité d'entre elles avaient à leur bord huit hommes, trois bateaux de pêche et une chaloupe⁷³.

Le nombre de navires terre-neuviens pêchant sur les bancs du large était relativement bas. De plus petits bateaux pêchaient dans les eaux locales aux environs des endroits colonisés – c'est-à-dire le long de la majeure partie de la côte Est et de la côte Sud, et de plus en plus sur la côte Ouest. En 1857, quelque 3 000 colons terre-neuviens avaient colonisé la Côte française. La même année, près de 38 600 hommes pêchaient et saurissaient le poisson, représentant 90,4 pourcent de toutes les personnes ayant un emploi. L'économie était tributaire des pêches.

Les chasseurs de phoques se tournent vers l'acier et la vapeur

La chasse au phoque était extrêmement fructueuse. Elle produisait parfois plus d'un demi-million de peaux au début des années 1850, bien que les prises ne tardèrent pas à retomber sous la barre des 400 000 durant le reste de cette période. En 1857, à l'apogée de la participation de Terre-Neuve, 370 navires et 13 600 hommes s'adonnaient à cette chasse. Les navires jaugeaient désormais une centaine de tonnes et transportaient plus de 30 hommes d'équipage.

La chasse au phoque avait contribué à l'expansion de la flotte de goélettes et de la colonie elle-même. Shannon Ryan, historienne terre-neuvienne, affirma que si la morue attirait les colons, les phoques les retenaient.

La majorité des phoques se retrouvaient sur les radeaux de glace provenant du front glaciaire voguant à la dérive dans l'Atlantique Nord-Est au large de Terre-Neuve et au sud du Labrador. Les voiliers à vapeur, qu'il était devenu courant de voir sur les océans, permettaient aux entreprises chassant le phoque de disposer d'une puissance et d'une résistance accrues dans les eaux jonchées de glaces. En 1863, les firmes Griebes et Baine Johnston achetèrent le *Wolf* et le *Bloodhound*, respectivement. D'autres entreprises d'importance les imitèrent. Les grands navires de fabrication

Tableau 5-2. Production de morue selon l'année, certains pays choisis, de 1846 à 1876
(selon H. Y. Hind, 1877)

ANNÉES	ÉCOSSE		NORVÈGE	TERRE-NEUVE	CANADA	FRANCE
	Saurissage de morue, de lingue et de merlu	Exportation de morue, de lingue et de merlu	Exportation de morue, de lingue, de merlu, de goberge et d'aiglefin	Exportation de morue	Prise de morue	
	Quintaux	Quintaux	Quintaux	Quintaux	Quintaux	
De 1846 à 1850	90 486	25 832	537 450	980 336		Environ 500 000 quintaux par année provenant de l'Atlantique du Nord-Ouest
De 1851 à 1855	104 780	21 499	605 737	953 858		
De 1856 à 1860	108 968	32 847	666 076	1 220 154		
De 1861 à 1865	108 658	41 011	751 382	1 056 551		
De 1866 à 1870	126 032	50 925		1 130 176 ¹		
De 1871 à 1875	151 375	64 159		1 333 009	785 426	

1. Moyenne des années 1867, 1869 et 1870

Retour du *Hunter*

D.W. Prowse, grand chroniqueur de Terre-Neuve, décrivit ainsi le retour d'une goélette de chasse au phoque :

[Traduction]

Les colons, accompagnés de leur famille, de leurs chiens et de leurs chèvres, se rendaient annuellement au Labrador pour la saison de chasse. Jusqu'à tout récemment, cette importante migration s'effectuait à bord de voiliers, principalement de petites goélettes; au surpeuplement des logements s'ajoutait une pénurie de logements appropriés pour les femmes [...]

Je me rappelle d'un épisode de cette migration vers le Labrador. Durant les trois premières semaines de novembre 1868, il régnait une grande inquiétude à Brigus concernant le brick de William John Rabbit, le *Hunter*; on savait qu'il s'agissait d'un vieux navire qui accusait un retard considérable. [...] Un matin, alors que le jour se levait, je fus réveillé par un bruit et un dérangement inhabituels dans le village. En regardant par la fenêtre, je vis un bonhomme chauve portant des vêtements amples et mal attachés filer dans la rue en s'écriant, à pleins poumons : « *Le Hunter arrive! Le Hunter arrive!* »

Le cri galvanisa Brigus; les hommes et les femmes, à demi vêtus et agités sortirent en vitesse pour voir la vieille goélette abîmée qui contournait la pointe. Ses voiles pendaient, lâches et effilochées, son vieux gréement vétuste et délabré, ses espars courtauds ne portant plus que ses huniers, mais quelle joie, quelle ivresse ce vieux navire peu maniable procura-t-il à Brigus en ce splendide matin ensoleillé de novembre.

Accompagné de plusieurs autres, je me rendis à bord du *Hunter*; la scène imprégna mon esprit à tout jamais : les femmes et les enfants, les chèvres, les porcs et les chiens s'entassaient dans la cale. J'estime que les visions et les odeurs dont j'ai témoigné me permettent désormais de m'imaginer clairement les horreurs du voyage qu'on appelait le « Middle Passage » et des souffrances des nègres enchaînés dans la cale du négrier⁷⁴.

écossaise devinrent connus sous le nom de « coques en bois » de la chasse du phoque.

La nouvelle technologie provoqua la transformation de cette activité. Premièrement, elle accéléra la centralisation de la chasse au phoque et du commerce du poisson salé par les grands marchands de St. John's, lesquels pouvaient se permettre d'acheter des vapeurs. Au milieu et à la fin des années 1860, St. John's prédominait dans ce secteur. Les firmes de petits villages isolés, appartenant toujours à des intérêts de l'Angleterre, déperissaient.

Deuxièmement, chaque nouveau vapeur déplaçait de nombreux voiliers, modifiant ainsi la composition de la flotte. (Les vapeurs eux-mêmes étaient dotés de voiles à gréement en carré, mais aussi de gros et puissants moteurs.) En 1853, près de 300 navires phoquiers mouillaient dans le port de St. John's et dans la baie de la Conception; en 1862, il en restait encore 187. Fait contrastant, un rapport publié en 1874 affirma que [Traduction] « la chasse du phoque sera surtout effectuée par les vapeurs — pas moins de 23 de ces vaisseaux sont sur le point de quitter St. John's, ou l'ont déjà quittée, pour effectuer cette campagne. Les rares voiliers de la flotte chassant le phoque quittèrent le port la semaine dernière ». En 1881, à peine 15 voiliers se rendirent sur les glaces; ceux-ci provenaient

principalement de Harbour Grace, dans la baie de la Conception. De petites goélettes morutières continuèrent de chasser le phoque près de la côte, spécialement le long de la côte Sud-Ouest de Terre-Neuve; cependant, la principale flotte de voiliers abandonna cette chasse.

Même avant l'arrivée des navires à vapeur, les observateurs commençaient à se préoccuper des stocks de phoques. D'aucuns préconisaient la prévention du « gaspillage » des phoques : les chasseurs de phoques tuaient les phoques et les laissaient sur la glace, puis se montraient incapables de les récupérer. Les navires commencèrent également à accomplir deux voyages, tuant les vieux phoques reproducteurs lorsque les jeunes venaient à manquer. Le gouvernement entreprit des tentatives de législation, lesquelles se sont avérées infructueuses. Aucune mesure concrète ne serait appliquée avant les années 1870, lorsque la loi établit des saisons de chasse et pénalisa la mise à mort de phoques « chats » inférieurs à un certain poids. Les subventions arriveraient à leur tour.

Alors que les vapeurs s'imposaient par rapport aux voiliers, des comptes rendus de l'époque déplorèrent la perte d'emplois et la diminution de l'activité riveraine. Un rapport publié en 1871 soulignait :

[Traduction]

L'usage des vapeurs, bien qu'il soit avantageux à certains égards, n'aurait pas seulement l'effet d'enrichir les capitalistes, mais ferait perdre leur emploi à la moitié des hommes d'équipage des voiliers. Prenons pour exemple l'une ou l'autre des plus importantes campagnes menées l'an dernier; supposons que sa prise soit de 28 000 phoques, laquelle représente une campagne relativement rentable pour une flotte de neuf voiliers et 400 hommes — tandis qu'un vapeur pourrait faire le même travail avec seulement 180 hommes. Est-ce un argument contre le vapeur? Certainement pas. [...] Le vapeur a fait ses preuves aux fins de la chasse au phoque et dans d'autres industries. [...] Cependant, les faits nous préviennent que nonobstant ces résultats excellents, la population générale en retire peu d'avantages durables - voire aucun. [...] La suggestion la plus inévitablement et ardemment préconisée tient à la nécessité de trouver de nouveaux emplois pour ceux que l'abandon des voiliers aura largués⁷⁵.

L'auteur avait cerné un mystère qui embrouillerait la gestion des pêches dans un grand nombre de conflits ultérieurs. Lorsque de nouvelles techniques faisaient leur apparition dans l'économie non maritime, la libre entreprise, la concurrence capitaliste et l'invisible main-mise du marché obtenaient généralement le bénéfice du doute, et ce, à juste titre. Si ces nouvelles techniques entraînaient la perte de centaines d'emplois, il semblait toutefois que d'autres possibilités se manifesteraient, que la productivité générale augmenterait et que la population aurait confiance dans son sort. Cependant, la pêche pourrait donner lieu à un scénario différent. La ressource pouvait s'affaïsser, tout comme la productivité réelle. (À Terre-Neuve, lorsque les vapeurs décimèrent la concurrence des voiliers, la production de peaux baissa.) Pareille conjoncture pourrait être marquée par l'absence d'emplois de substitution. Des collectivités pourraient fondre ou disparaître.

Dans certains cas, de plus petits bateaux pourraient générer un meilleur rendement du capital investi, mais là encore, ils ne pourraient concurrencer les navires de plus fort tonnage capables de ratisser le poisson avant les autres, affichant ainsi une production par homme supérieure, mais à un coût plus élevé. Tout exploitant possédant une embarcation lui appartenant en règle, mais plus vieille, avait l'impression que pour avoir la moindre chance de livrer concurrence, il devait emprunter de l'argent et investir dans un plus grand bateau ou un meilleur engin; autrement, il n'aurait aucun avenir. Ainsi, la course au poisson pouvait brouiller le rationalisme économique et faire dérailler la planification à long

terme. Souvent, la véritable rentabilité d'une entreprise n'était même pas calculée, sans parler des coûts encore moins tangibles supportés par la ressource et par la collectivité.

Si la conjoncture économique était souvent trouble, les changements n'en étaient pas moins clairs pour ceux qui se faisaient dépasser. Chaque source de panique à l'égard du déclin des pêches trouverait son politicien, et le pousserait à appliquer des mesures spéciales afin de conserver des emplois, une collectivité ou un « mode de vie ».

Tentatives isolées d'organisation

De toutes les colonies de l'ANB, Terre-Neuve affichait l'économie la moins diversifiée, la plus grande dépendance à l'égard des pêches, et la pêche la plus homogène, la chasse au phoque et la pêche de la morue occupant presque toute la population active. Ces circonstances étaient davantage favorables à l'activisme syndical qu'ailleurs dans les Maritimes. En 1832, les chasseurs de phoques déclenchèrent une grève à Harbour Grace et à Carbonear afin de pousser les marchands à payer en espèces plutôt qu'en nature ou sous forme de troc. Lorsqu'ils se déclarèrent insatisfaits des résultats, [Traduction] « un imposant groupe d'hommes montèrent à bord du navire *Perseverance* de la firme Ridley, armés de scies, de haches et de fusils et, forçant les officiers dormant sous le pont à rester où ils se trouvaient, causèrent des dommages considérables ». Les chasseurs de phoques avaient gagné leur point.

D'autres protestations, au cours des années suivantes, entraînent des gains additionnels. En 1845, Henry Supple, capitaine, organisa d'importantes réunions au nom des chasseurs de phoques. Un compte rendu de l'époque indique qu'à l'occasion d'une « réunion monstre » à la baie de la Conception, d'où [Traduction] « la procession en six rangs s'avança dans la ville de Brigus, s'immobilisant sur le bassin. On raconta que cette procession comptait en tout 3 000 hommes solides ». En 1853, les protestations des chasseurs de phoques suscitérent des plaintes déplorant la « brutalité de leur violence et de leur intimidation ». Un syndicat des chasseurs de phoque regroupant des habitants du littoral fut créé en 1855⁷⁶.

En général, après les années 1850, la paix sociale prévalut, hormis quelques refus de travail — [Traduction] « un triste commentaire sur l'état de crise frappant l'industrie plutôt que l'heureux reflet de meilleures conditions »⁷⁷.

En dehors du secteur de la chasse au phoque, le premier organisme de pêcheurs affichant une certaine continuité prit une forme assez différente. L'année 1862 marqua la création de la Heart's Content Fishermen's Society. S'ensuivit, en 1873, la Society of United Fishermen (SUF), qui s'établit dans un grand nombre de collectivités et dura de

nombreuses années. Les salles de réunion de la SUF existent toujours à Terre-Neuve. La SUF lutta-t-elle pour l'amélioration des prix, des lois ou des conditions de vie? En fait, il s'agissait non pas d'un organisme de défense des intérêts de ses membres, mais d'une loge protestante, dotée de ses propres robes, parades et de tous les autres attributs connexes. En 1871, reflétant la division religieuse de Terre-Neuve, les catholiques réagirent en créant leur propre organisation syndicale, la Star of the Sea⁷⁸.

En 1863, une « société de pêcheurs » de Terre-Neuve protesta auprès du gouvernement contre les éléments suivants : l'utilisation du capelan comme engrais, les palangres, les sennes à hareng, les sennes à morue, les filets à morue, la turlutte et la prise de hareng durant la période de frai⁷⁹. À cette époque, comme plus tard, les pêcheurs s'unissaient plus facilement pour se plaindre auprès du gouvernement que pour toute autre raison. Toutefois, comme ailleurs dans les Maritimes, ces premières organisations laissèrent peu de traces, à l'exception de la SUF.

Le dossier des pêches précipite l'avènement d'un gouvernement responsable

Durant les années 1860, Terre-Neuve tentait de protéger ses propres intérêts contre la nouvelle concurrence livrée par le Bas-Canada au Labrador et contre la constante présence américaine. Dans le but de décourager les pêcheurs et commerçants étrangers, la colonie imposa des taxes sur les produits importés⁸⁰.

Pendant ce temps, la Norvège livrait une concurrence accrue sur les marchés européens, tout comme la France, qui prenait et séchait le poisson sur les côtes occidentale et septentrionale de Terre-Neuve⁸¹. Les autorités de Terre-Neuve se souciaient du fait que les Français s'aventuraient hors des limites qui leur avaient été imposées. En 1853, Terre-Neuve demanda à la Grande-Bretagne d'envoyer un vapeur de guerre l'hiver et le printemps afin de contrôler la pêche française. La Grande-Bretagne suggéra à Terre-Neuve d'utiliser ses propres goélettes à cette fin, comme le faisait la Nouvelle-Écosse. Toutefois, cela coûtait de l'argent, et les tentatives de Terre-Neuve d'obtenir du financement pour affecter des patrouilles de pêche contribuèrent à l'avènement du gouvernement responsable⁸².

La chasse au phoque accéléra également l'émergence d'un gouvernement local en renforçant l'économie et en contribuant à libérer Terre-Neuve du joug des intérêts mercantiles britanniques. En fait, Shannon Ryan soutient que [Traduction] « Terre-Neuve n'aurait pas obtenu un gouvernement responsable si la pêche à la morue était demeurée sa seule industrie »⁸³.

Le gouvernement responsable fut institué en 1832, mais la campagne en faveur de l'établissement d'un gouvernement entièrement

responsable, dont l'organe exécutif serait responsable, devant les membres élus, se poursuivit au cours des années suivantes. En 1854, un orateur tint les propos suivants à l'assemblée législative :

[Traduction]

À Terre-Neuve, il n'est pas rare qu'un colon abatte et sorte de la forêt le bois et les autres matériaux nécessaires à la construction d'un navire, de la quille jusqu'au mât de flèche, puis en assure le commandement et la manœuvre afin de s'adonner au commerce colonial. Il est donc manifeste que de tels hommes ne sont pas dépourvus de l'intelligence qui les habiliterait à devenir les bénéficiaires d'un système de droit constitutionnel qui faisait prospérer leurs colonies sœurs⁸⁴.

Après une agitation parlementaire causée en partie par le dossier des pêches, Terre-Neuve obtint un gouvernement responsable et un statut de colonie à part entière en 1855.

La « Grande Charte » de Terre-Neuve

En 1857, un enjeu majeur toucha l'âme maritime de Terre-Neuve. La Grande-Bretagne reconnut que les droits consentis à la France conféraient à cette dernière l'usage exclusif de certaines sections de la côte. Dans les faits, cette décision interdirait l'accès des Terre-Neuviens à certaines parties de l'île. Le gouvernement de Terre-Neuve objecta que l'accord britannique allait à l'encontre du principe de « sanction locale ». La colonie n'avait souscrit au Traité de réciprocité conclu avec les États-Unis qu'après avoir obtenu la sanction de l'assemblée législative locale; le même principe devait donc s'appliquer à l'accord convenu avec les Français.

Confrontée aux protestations de Terre-Neuve, que soutenaient les autres colonies, la Grande-Bretagne se retira de son accord avec la France. La défaite de la convention renforça le contrôle de Terre-Neuve sur ses ressources naturelles, dont la position devait plus tard porter le nom de Grande Charte (Magna Carta) de Terre-Neuve.

Il reste que la Grande-Bretagne tentait toujours de limiter la marge de manœuvre de la colonie. Lorsque Terre-Neuve voulut contrôler les terres longeant la Côte française, Londres s'y opposa. Toutefois, à l'aube des années 1880, la Grande-Bretagne reconnut la compétence territoriale de Terre-Neuve sur la Côte française⁸⁵. La nomination de magistrats et d'agents de police s'ajouta à l'élection de membres de l'assemblée législative. La France conserva ses droits de pêche côtière, mais le nombre de Terre-Neuviens ne cessait d'augmenter.

La flotte française était encore assez grande, bien qu'elle variait selon les conditions de pêche, et faisait l'objet d'importantes subventions. En 1860, 123 navires, avec 3 900 hommes à bord, pêchaient

sur les bancs, et 105 navires, transportant 6 200 hommes, pêchaient le long de la côte Nord-Est. En 1867, 137 vaisseaux de pêche se rendirent sur les bancs, auxquels vinrent s'ajouter 34 navires le long de la côte Nord-Est. La même année, l'île française de Saint-Pierre exploitait quelque 95 « sloops » et petites goélettes pêchant sur les bancs et dans le golfe, de même que 350 embarcations plus petites, employant en tout environ 1 500 hommes⁸⁶.

Expansion du commerce du poisson-appât

La croissance de la demande étrangère d'appât terre-neuvien peut s'expliquer par la multiplication des hameçons découlant de l'utilisation accrue de palangres et doris lâchés en mer. En 1855, par exemple, 40 goélettes et 684 bateaux comptant près de 2 500 hommes capturaient du poisson-appât le long de la côte Sud de Terre-Neuve pour le vendre aux Français. À Fortune Bay, le volume du commerce du poisson-appât équivalait probablement à celui du commerce de la morue à certains moments. En 1864, les Terre-Neuviens exportèrent pas moins de 74 000 barils de hareng et 40 000 tonneaux de capelan à Saint-Pierre pour servir d'appât. L'offre et la demande fluctuaient tellement que les prix oscillaient entre un et trente francs le baril⁸⁷.

Les pêcheurs de la Nouvelle-Angleterre voulaient également se procurer de l'appât, surtout après que le Traité de réciprocité de 1854 ait favorisé une intensification de la pêche américaine dans les eaux de l'ANB. En plus de pêcher le poisson-appât pour eux-mêmes, les pêcheurs de la Nouvelle-Angleterre, comme il a été mentionné précédemment, ramenaient des harengs congelés naturellement obtenus auprès des Terre-Neuviens pour s'en servir comme appât pour la pêche au banc de Georges en février, ainsi que pour les vendre comme aliments. Au cours des années 1870, les Américains encouragèrent la construction de glaciers afin d'y conserver l'appât et de fournir de la glace aux navires américains pour qu'ils puissent conserver leur poisson à bord.

Les Terre-Neuviens étendirent aussi leur commerce d'exportation de hareng alimentaire, bien que son importance demeurât négligeable comparativement au commerce du poisson-appât : quelque 42 600 barils de hareng sauri furent exportés en 1874, sur une production totale de plus de 270 000 barils⁸⁸.

Alors que le nombre de vaisseaux cherchant à prendre ou à acheter le hareng à Terre-Neuve augmentait, notamment à Fortune Bay, sur la côte Sud, et dans la région située entre Blanc Sablon et Indian Tickle, au Labrador, des plaintes surgirent concernant les dommages causés par la pêche à la senne⁸⁹.

Terre-Neuve multiplie les règles

Après la proclamation de la Grande Charte de 1857, le gouvernement de Terre-Neuve prit une part plus active dans la gestion des pêches, tenant des audiences et adoptant des règlements. En 1858, la colonie établit des règlements concernant les dimensions des mailles des filets et interdit les exportations d'appâts d'avril à août afin de freiner la pêche étrangère.

En 1862, Terre-Neuve limita l'utilisation des sennes coulissantes par ses pêcheurs, et établit des saisons de pêche interdite. Il s'agissait probablement de mesures de conservation s'ajoutant à une préoccupation de ralentir la quantité de poisson-appât aboutissant dans les navires étrangers.

En 1866, au terme du Traité de réciprocité, Terre-Neuve interdit la pêche américaine à l'intérieur de la limite de trois milles, la pêche le long de la côte dénommée Treaty Shore (sur les côtes Ouest et Sud-Ouest) faisant exception à la règle. Les navires américains se mirent alors à acheter de l'appât plutôt que de le pêcher⁹⁰. Terre-Neuve estimait qu'elle possédait une arme lui permettant de contrôler le poisson-appât, et elle s'en servirait au cours des décennies suivantes.

La mise en conserve gagne le Pacifique

Au début de la période allant de 1848 à 1867, à l'autre bout de ce qui deviendrait le Canada, les hommes blancs pêchant dans le Pacifique étaient peu nombreux, et leur colonie était minuscule. En 1849, la Compagnie de la Baie d'Hudson (CBH) prit possession de l'île de Vancouver afin de la coloniser. En 1856, James Douglas fut nommé gouverneur de l'île. Au milieu du siècle, les blancs n'exploitaient qu'une poignée de postes de traite des fourrures le long de la côte et des rivières de l'intérieur. Cependant, la croissance se manifesterait désormais rapidement, stimulée par une ruée vers l'or sur la rivière Fraser.

Au début, la pêche se limitait aux exportations de poisson sauri de la CBH. En 1858, les débuts de la ruée vers l'or provoquèrent des affrontements entre les Autochtones et les prospecteurs qui envahissaient leurs lieux de pêche⁹¹. La même année, la CBH cessa d'exporter le saumon de la rivière Fraser. Malgré cela, en 1863, une nouvelle usine de saurissage du saumon s'établit à Beechy Bay, et une autre s'installa sur le fleuve Fraser en 1864.

La nouvelle technologie s'appliquait désormais à la mise en conserve de produits du saumon. En 1864, la rivière Sacramento, en Californie, fut le premier site de mise en conserve du saumon du Pacifique. En 1867, la mise en conserve fut essayée



Les peuples autochtones de la Colombie-Britannique pratiquaient une pêche très diversifiée. Cette photo montre des entrepôts pour le poisson séché, c.-à-d., des caches de saumon. (Bibliothèque et Archives Canada, C-24288)

à titre expérimental en Colombie-Britannique. À l'époque, la ruée vers l'or avait attiré des milliers de nouveaux colons en Californie et en Colombie-Britannique, stimulant la demande d'aliments en conserve⁹². Une importante industrie allait prendre son essor.

Les Canadas unis : multiplication des lois, renforcement de l'administration

En 1848, la province du Canada constituait déjà largement la région la plus peuplée de l'Amérique du Nord britannique; on y retrouvait une importante industrie de pêche maritime. La Gaspésie et la rive Nord du golfe du Saint-Laurent affichaient une production d'une valeur de plus d'un million de dollars en 1864, la morue représentant près des deux tiers des prises totales, suivie par le hareng, l'huile de phoque, l'huile de foie de morue et le saumon. La flotte se composait de 157 vaisseaux et d'environ 2 600 bateaux non pontés, dont les membres d'équipage étaient presque tous des pêcheurs de morue à la palangrotte⁹³.

Dans le Haut-Canada, qui deviendrait l'Ontario, les gens pêchaient dans les Grands Lacs afin de nourrir la population croissante. Les premiers colons y avaient trouvé une grande abondance de corégones, de truites, d'esturgeons et d'autres espèces. Le saumon atlantique, confiné aux eaux du lac Ontario, se rassemblait en bancs si denses qu'on pouvait le prendre à la pelle ou à la main⁹⁴.

Du côté américain du lac Érié, la pêche commerciale commença aux environs de 1795. Le



Des Indiens pêchent le saumon sur le fleuve Fraser, env. 1889. (Reproduction partielle d'une photographie, Bibliothèque et Archives Canada, PA-148734)

début de la pêche du corégone à la senne de plage sur le lac Ontario, en 1807, coïncida avec l'arrivée massive de nouveaux colons dans le Haut-Canada. En 1815, l'usage de la senne de plage s'était répandu du côté ontarien du lac Érié. Au milieu du siècle, les pêcheurs utilisaient des filets maillants et des verveux, un enclos fixe formé par des filets attachés à des piquets près du rivage. Cette méthode permettait de garder le poisson en vie, un net avantage sur le plan de la commercialisation. Comme ailleurs, l'usage de la senne de plage disparaissait graduellement, à mesure que la pêche

épuisait l'abondance initiale des stocks. Le premier remorqueur à vapeur utilisé pour la pêche arriva au lac Huron en 1860⁹⁵.

L'importance de l'industrie de pêche des deux Canadas était négligeable comparativement à celle des Maritimes. Néanmoins, la province du Canada établirait les lois les plus musclées et l'administration la plus influente de la période précédant la Confédération. Les premiers règlements se révélèrent modestes et ponctuels, comme dans les Maritimes. Une loi adoptée en 1807 dans le Haut-Canada imposa des règles concernant les engins de pêche sur le lac Ontario et interdit les filets aux embouchures des cours d'eau à saumon. S'ensuivit l'établissement d'une saison de pêche interdite et d'exigences relatives aux passes migratoires⁹⁶.

Le grand progrès survint au cours des années 1850. Une loi adoptée en 1853, visant à favoriser l'essor de la pêche maritime, indiqua clairement que tous les sujets britanniques pouvaient pêcher le long de la côte du Labrador (y compris une grande partie de la côte Nord actuelle), où la question de compétence suscitait depuis longtemps une certaine confusion. La loi de 1853 stipulait que les pêcheurs du Canada [Traduction] « avaient été fermement empêchés, au cours des dernières années, de pêcher le long des côtes et autour des îles contiguës ».

En 1856, d'autres règlements contribuèrent au développement de la pêche maritime. Les pêcheurs de Gaspé et de la baie des Chaleurs s'installèrent à des endroits comme Natashquan et Sept-Îles, où six nouvelles entreprises de pêche à la morue furent lancées en 1857. En 1876, on disait que 17 firmes de Gaspé possédaient 30 établissements sur la Côte-Nord. De Godbout, à l'embouchure du Saint-Laurent, jusqu'à Blanc Sablon, on estime qu'elles employaient 1 225 personnes et exploitaient 3 00 navires⁹⁷. Et de nombreux nouveaux colons, en provenance de Terre-Neuve, s'installèrent à l'est de Harrington Harbour. Les villages le long de cette partie de la côte conservent toujours un aspect et l'accent terre-neuviens.

Pierre Fortin et *La Canadienne* patrouillent le golfe du Saint-Laurent

Pendant ce temps, Pierre Fortin commandait *La Canadienne*, la goélette de patrouille du Canada. Année après année, de 1852 à 1865, le capitaine Fortin parcourut le golfe du Saint-Laurent, où il s'appliqua à régler les conflits, à montrer le drapeau aux navires américains, à présenter des rapports et à recommander des mesures d'amélioration des pêches aux gouvernements et aux pêcheurs.

Fortin participa à un grand nombre d'activités. Par exemple, son successeur, Théophile Têtu, fit état en 1867 des résultats des activités ostréicoles de Fortin. La même année, Têtu signala que l'interdiction des harpons et des bordigues de même

que la réduction des filets avaient entraîné une augmentation du nombre de saumons. « Le système fonctionne », déclara-t-il⁹⁸.

Un système administratif musclé se dessine

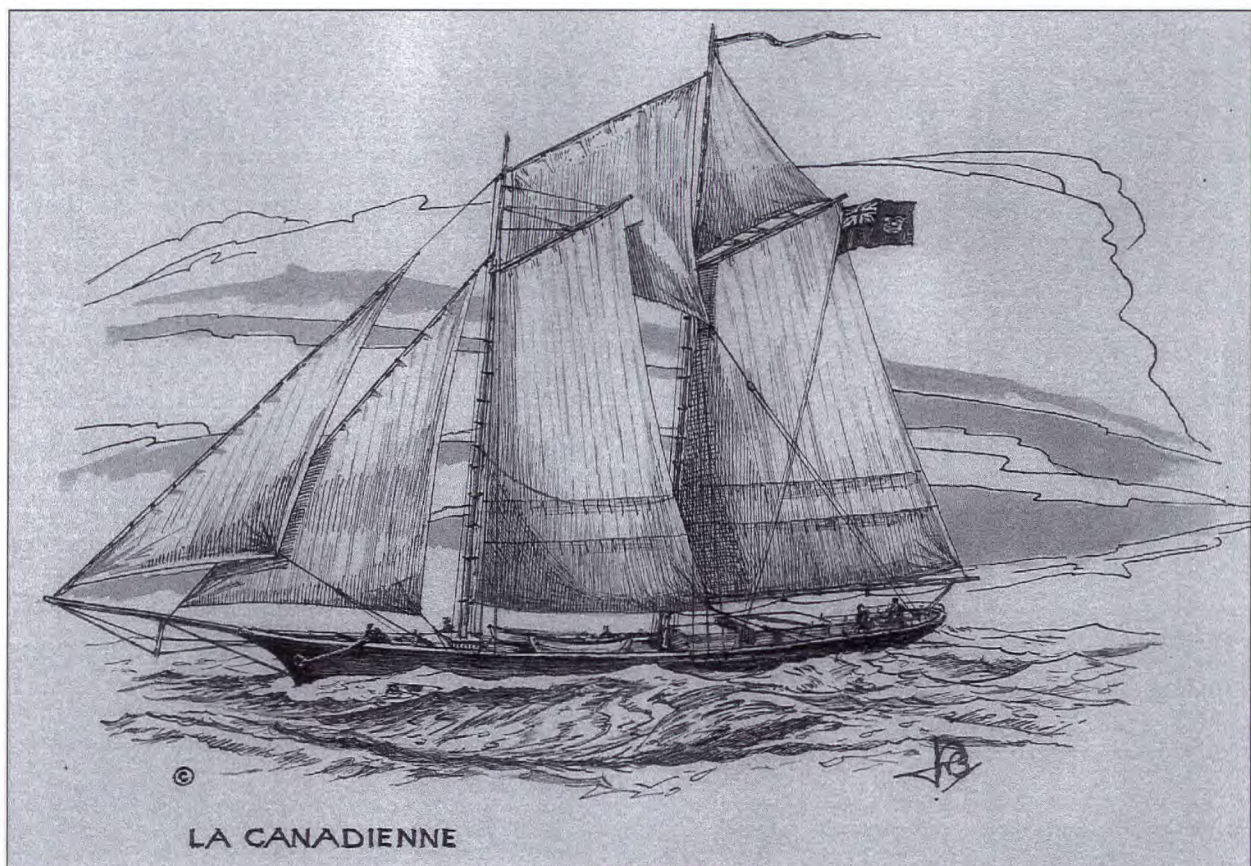
En 1857, la province du Canada adopta une loi concernant les pêches, laquelle fut renforcée en 1858. Cette loi établit l'administration des pêches la plus musclée de toutes les provinces de l'ANB, encouragea la propagation artificielle de poisson (système précurseur de l'aquaculture), interdit certaines formes de pollution et institua le cadre nécessaire au contrôle des pêches au moyen de permis et de concessions.

Du côté administratif, le gouverneur en conseil assumerait dorénavant certains pouvoirs de pêche exercés jusque-là par les municipalités. La loi de 1858 rendit le Commissaire des Terres de la Couronne responsable de l'application des règlements en matière de pêche. Le gouvernement pouvait désormais nommer un surintendant des pêches pour le Haut-Canada et un autre pour le Bas-Canada. Dans le Haut-Canada, le premier surintendant des pêches fut John McCuaig, assisté d'un agent subalterne. En 1866, le Haut-Canada employait 18 surveillants des pêches, de même qu'un certain nombre de garde-pêche nommés sur une base saisonnière pour protéger les frayères. Richard Nettle devint le premier surintendant du Bas-Canada, commandant dix surveillants. Un comité spécial de l'assemblée législative devait rendre compte de l'application de la loi sur les pêches⁹⁹.

Adoption du régime des permis et des concessions

La loi promulguée en 1858 favorisait sans réserve l'établissement de permis et de concessions, qui deviendraient d'importants outils de gestion des pêches. L'idée n'était pas récente. Aux premiers jours de la pêche en eaux nord-américaines, les Anglais avaient accordé des droits ou des privilèges exclusifs relativement à la pêche de rivière; les Français firent de même, mais y ajoutèrent les pêches en mer. Après la chute de la Nouvelle-France, le gouverneur Palliser fit annuler les privilèges de pêche consentis aux parties privées le long du Labrador. Ces privilèges semblent avoir disparu du secteur des pêches en mer.

Mais les droits de pêche dans les rivières subsistèrent. Il doit avoir semblé naturel que toute pêche située le long d'un terrain appartienne au propriétaire dudit terrain. Les droits de pêche du saumon étaient courants au Nouveau-Brunswick; ils le sont d'ailleurs toujours. Sur certaines rivières, dont les meilleurs exemples sont la Miramichi et la Restigouche, toute personne achetant une propriété au bord de la rivière achète habituellement le droit



La Canadienne de Fortin. Croquis de l'artiste F.R. Berchem, à partir d'une gravure sur bois. (Avec la permission de Bernard Collin, Garde côtière canadienne)

de pêche y étant associé, même si le poisson relève de l'intérêt public, et que le gouvernement régit toujours l'exploitation de cette ressource.

Dans la province du Canada, le gouvernement de 1845 refusa d'émettre une nouvelle concession pour une pêcherie située dans la rivière Sainte-Claire, [Traduction] « le procureur général ayant déclaré que le droit de pêcher en mer constitue un droit public ». Néanmoins, le gouvernement avait [Traduction] « loué ou émis des permis d'occupation des terres de la Couronne qui longeaient les lieux convoités. Dans le cas d'une pêcherie exploitée à la senne, un tel permis remettrait le contrôle réel de la pêcherie entre les mains du titulaire du permis »¹⁰⁰. En 1852, après que plusieurs parties de Tadoussac eurent présenté une demande afin d'obtenir la concession du privilège exclusif de pêcher le « marsouin » (il s'agissait sans doute de bélugas), il fut décidé d'offrir la concession au moyen d'un concours public. Un concours analogue fut organisé à La Malbaie, ce qui démontre que le concept des concessions était en place (tout comme au Nouveau-Brunswick, où Moses Perley en avait vanté les mérites). En 1856, dans le Bas-Canada, le capitaine Pierre Fortin préconisa l'octroi de permis pour la

pêche dans le golfe du Saint-Laurent. Ces permis étaient toutefois considérés comme contraires à la loi promulguée en 1853, laquelle avait stipulé que tous les sujets britanniques pouvaient pêcher le long de la côte du Labrador.

La loi de 1857 stipulait que [Traduction] « chaque sujet de Sa Majesté possédant pacifiquement tout poste de pêche au saumon ou de chasse au phoque [...] en sera jugé le propriétaire... » Toutefois, elle restait muette sur la question des permis et des concessions. Cependant, un responsable des pêches nommé en vertu de cette loi en ferait la promotion.

En septembre 1857, Richard Nettle, surintendant du Bas-Canada, fit état de pêches destructrices dans les rivières à saumon. Les Amérindiens pêchaient le saumon au flambeau, et [Traduction] « toutes sortes de navires provenant de divers endroits [pêchaient] dans chaque baie et rivière le long de la côte [au filet et au harpon]. Il est impossible d'établir la quantité de poisson prise sur la rive Nord cette année. [...] Les centaines de filets placés dans les baies et les rivières, [...] conjugués à la vilaine pratique du harpon, anéantirent pratiquement tous les stocks de poisson ». Et Nettle de conclure : [Traduction] « J'ai désormais l'honneur

Nettle et Whitcher font la promotion des permis et des concessions

Il semble probable que Richard Nettle, surintendant des pêcheries du Haut-Canada, fut le principal instigateur du pouvoir d'émettre des permis. Lorsqu'il fit un compte rendu de ses voyages dans les baies et les rivières, Nettle cita fréquemment les avantages des permis, comme dans le cas suivant :

[Traduction]

L'exemple suivant suffira à illustrer la nécessité de réglementer les filets :

M. Joseph Eden, du bassin de Gaspé, exploitait un lieu de pêche très productif en face de sa propriété.

Son voisin, voyant son succès, déploya un filet à quelque centaines de verges en aval de celui de M. Eden, plus près de l'embouchure de la rivière. Ce geste entraîna l'entière destruction du lieu de pêche de M. Eden et l'établissement de la pêche de son voisin.

Le processus se répète dans toutes les rivières et appelle l'application de mesures immédiates. Il faut établir des postes de pêche convenables, émettre un permis et imposer un loyer nominal.

M. Nettle prit en exemple des concessions d'outre-mer : les droits de pêche du saumon de la rivière Tay avaient été loués moyennant la « somme incroyable de 18 500 £ par année ».

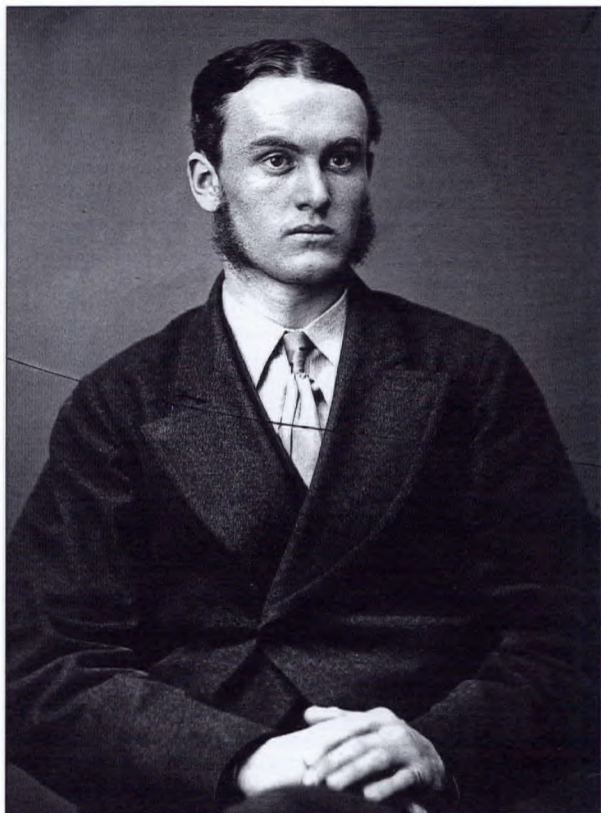
Un autre employé de l'administration des terres de la Couronne, William F. Whitcher, avait commencé sa carrière en 1848 à titre de commis, puis gravit les échelons. En 1858, il relevait de Nettle. Le compte rendu suivant, rédigé par Whitcher, traduit bien les attitudes de l'époque à l'égard des Autochtones :

[Traduction]

Je réussis à dissuader plusieurs Indiens, entre autres, de harponner le saumon dans le district du Saguenay en lançant des avertissements et en faisant preuve de vigilance personnelle.

Ces abus s'expliquent en grande partie par l'ignorance et les fausses croyances plutôt que par une faute délibérée ou malveillante. Bien sûr, il existe des exceptions, mais celles-ci sont plutôt atténuées par les préjugés de l'habitude et l'aveuglement de cette détermination entêtée qui caractérise presque tous ceux qui sont endurcis par une vie à demi sauvage, rude et isolée. Qui plus est, de telles particularités cèdent plus souvent qu'elles ne s'opposent à une intention ferme, expliquée de façon patiente et administrée avec considération, en faisant preuve à la fois de réserve, de prudence et d'urgence.

En 1858, Whitcher résuma la logique des permis et des concessions en termes analogues à ceux des économistes de la fin du XX^e siècle, mais avec plus d'éloquence. Il s'insurgea contre l'appât du gain facile dérivé de la pêche et contre la répartition du rendement parmi trop d'« occupants suicidaires » affichant des « recettes pratiquement nulles » alors que la ressource s'épuisait.



W. F. Whitcher. (Bibliothèque et Archives Canada, PA-175336)

[Traduction]

Il existe [...] un autre sujet qui mérite votre plus sérieuse attention. Il s'agit de la prompte concession de tous les lieux de pêche du saumon de qualité supérieure dans le Bas-Saint-Laurent et ses affluents, et de la réunion des nombreux postes côtiers de qualité inférieure dans le cadre d'un régime de permis accessoires.

La pêche libre, sans discernement, engendre non seulement un grand nombre de fléaux sociaux – elle détruit aussi les précieuses pêcheries précitées, mais aussi des épreuves positives produisant une récolte abondante. La coutume favorise la vie facile et abonde de tentations de vie paresseuse et dissolue. Je pourrais souligner des exemples fréquents d'hommes valides ayant succombé à cette tentation et adopté une existence oisive et imprévoyante. Des personnes qui pourraient, pour elles-mêmes et leur famille, jouir des confort et de la compétence qui récompense une persévérance diligente en matière d'agriculture (en dépit de toutes les rigueurs du climat et de la piètre qualité du sol) passent maintenant la précieuse saison dans un état d'indolence, à demi affamés et quasi sauvages. Tentés par l'habitude, par l'espoir – trop souvent illusoire – de réaliser des gains plus rapidement, nombreux sont ceux qui abandonnent leur ferme et gaspillent leurs énergies à effectuer une pêche précaire, n'ayant ni les moyens ni l'énergie pour travailler de façon appropriée.

À l'arrivée de l'hiver, ils se retrouvent dans le besoin et certains, laissant leur famille grelottante braver la famine imminente, s'en vont embrasser la compagnie des chasseurs indiens pour la campagne de chasse d'hiver et la fièvre, le labeur et l'oisiveté qui caractérisent la vie du trappeur. La désignation de lieux de pêche appropriés et l'imposition d'un loyer modeste, en contrepartie d'une protection et de l'application de règlements visant les titulaires de permis, contribueraient à décourager ces occupants suicidaires, donnant à leurs voisins, qui sont en mesure de les exploiter avec succès, l'accès à ces plans d'eau délimités. Jouissant ainsi des privilèges exclusifs, ils pourraient même investir un capital suffisant (à la mesure de leurs maigres moyens) pour obtenir un rendement favorable. Aujourd'hui, à chaque saison, les mêmes pêcheries sont tellement achalandées que les recettes sont pratiquement nulles, tandis que la source des réserves se tarit rapidement [...]

Il faut appliquer le système de concession de ruisseaux et l'émission de permis pour les pêches de moindre envergure de façon à assurer une protection à tout le moins minimale des pêches du saumon et de la truite de mer¹⁰¹.

Whitcher assumerait la responsabilité des pêcheries du Haut-Canada et du Bas-Canada et deviendrait commissaire des pêches après la Confédération. Dans le cadre de ses fonctions, il poursuivrait sa promotion des permis et des concessions.

de proposer ce que je conçois comme le seul remède efficace contre la destruction totale des pêcheries de saumon du Saint-Laurent, et recommande humblement :

« [...] Que le droit de pêche du saumon du Saint-Laurent et de ses tributaires (y compris les baies), fasse l'objet de soumissions et de concours publics. »

Nettle ajouta que les recettes provenant de ces concessions serviraient à assurer une protection efficace au moyen de navires. Leurs effets bénéfiques [Traduction] « offriraient une garantie aux pêcheurs bien disposés tout en inspirant la terreur aux contrevenants à la loi »¹⁰¹.

La loi sur les pêches promulguée le 16 avril 1858 stipulait que [Traduction] « le gouverneur en conseil peut, d'une part, accorder des concessions et des permis de pêche spéciaux, d'une durée maximale de neuf ans, visant les terres de la Couronne et, d'autre part, appliquer chaque règlement qui sera jugé nécessaire ou opportun afin d'améliorer la gestion et la réglementation des pêches dans cette province ».

Utilisation des permis et des concessions

Dans un rapport de 1858, le commissaire des terres de la Couronne releva les faits suivants :

[Traduction]

Dans la mesure où cela concerne les principales pêcheries commerciales dans les eaux du Haut-Canada, un système de concession des terres de la Couronne inoccupées pour l'exploitation d'une entreprise de pêche et nécessaire à l'exécution de la pêche, a déjà été adopté. [...]

En ce qui concerne les pêcheries de saumon du Bas-Canada, il a été recommandé d'offrir par voie de concours public divers lieux de pêche au filet aux embouchures de certaines rivières à saumon réputées et tributaires du bas du fleuve Saint-Laurent. Les soumissions (venant à échéance le 15 mars) ont été appelées pour la location de ces cours d'eau pour une période de cinq ans...

Le rapport mentionnait également qu'au chapitre des pêcheries en eaux douces, [Traduction] « la réglementation et la gouvernance vont de pair avec le principe de leur développement économique »¹⁰³.

Diverses mesures gouvernementales mirent le nouveau pouvoir en lumière. En 1858, un décret en Conseil précisa que quiconque souhaitait pêcher le saumon et la truite de mer dans le Bas-Canada devait se procurer un permis. La même année, le commissaire des terres de la Couronne fut autorisé à annoncer, en Europe et en Amérique, la disponibilité de certains lieux de pêche, et ce, dans un effort manifeste visant à stimuler des soumissions. En janvier 1859, un avis du commissaire des terres de la Couronne précisa que le surintendant des pêches du Bas-Canada avait le pouvoir d'octroyer des permis saisonniers (du 1^{er} mai au 30 juillet), pour les postes de pêche du saumon et de la truite de mer situés sur des terres de la Couronne longeant le fleuve Saint-Laurent et ses affluents, moyennant des « loyers discrétionnaires »¹⁰⁴.

Désormais, les permis et les concessions figuraient clairement dans la loi, du moins en ce qui concerne les terres publiques, de même que le pouvoir d'élaborer [Traduction] « tout règlement visant à améliorer la gestion et la réglementation ». Cependant, les nouveaux pouvoirs soulevaient déjà des questions complexes qui réapparaîtraient ultérieurement. Qui méritait d'obtenir l'accès au poisson, et ce, par quels moyens?

John McCuaig, surintendant des pêches du Haut-Canada, se renseigna auprès des pêcheurs pour connaître les meilleures façons de procéder en rapport avec l'émission de permis et de concessions. Il souligna que l'offre de concessions aux spéculateurs rapporterait le plus d'argent :

[Traduction]

Toutefois, les questions persistent – cette méthode serait-elle respectueuse des concessionnaires passés et présents? Par ailleurs, s'agirait-il du meilleur moyen de s'assurer du contrôle ultérieur des pêcheries lacustres et de stimuler leur développement à titre de ressources naturelles et de matières premières commercialisables? Cependant, il ne faut pas que les personnes concernées oublient que les « intérêts acquis » conférés par une longue jouissance des profits de la pêche libre ne sont fondés que sur la tolérance, et que leurs titulaires ont déjà été largement indemnisés.

McCuaig recommanda de concéder les postes inoccupés, sur terre et sur mer, au premier demandeur, et ce selon leur valeur établie, ou de les offrir par vente publique. En cas de revendications multiples, il faudrait accorder la concession ou le privilège de pêche au plus offrant. Quant aux frais

imposés pour pêcher ailleurs, [Traduction] « certains préconisent l'imposition d'un droit de permis pour chaque bateau de pêche; d'autres de frapper d'une douane par baril la part de baril revenant à chaque pêcheur ». McCuaig recommanda plutôt l'application de droits en fonction de la longueur du filet¹⁰⁵.

L'imposition de permis dans le Haut-Canada se buta de plein fouet à l'opposition des pêcheurs, qui se croyaient déjà propriétaires des lieux de pêche du fait de leur occupation. Selon A.B. McCullough, responsable des pêches dans les Grands Lacs, [Traduction] « un homme chargé de rendre compte des infractions à la *Loi des pêcheries* à Burlington Beach fut sévèrement battu, et en 1863, le surintendant William Gibbard disparut alors qu'il enquêtait sur les infractions survenues à l'île Manitoulin. On présuma qu'il fut tué »¹⁰⁶.

Dans le Bas-Canada, diverses concessions furent mises en place avec plus ou moins de difficulté. Par exemple, en 1860, les titulaires de privilèges de pêche dans les rivières Escoumins, Moisie et Godbout demandèrent la remise de leurs loyers pour cette année précise. En 1864, un comité spécial de l'assemblée législative observa que les rivières à saumon avaient été concédées précipitamment en 1859, et recommanda de compenser en conséquence les pêcheurs ainsi dépossédés.

Nonobstant les problèmes susmentionnés, le nouveau système était désormais solidement en place. On estimait que l'intérêt personnel inciterait les titulaires de concessions à conserver la ressource et à maintenir les profits qu'ils en tiraient¹⁰⁷.

La salmoniculture suscite un intérêt à l'égard des concessions

L'intérêt nouvellement porté à l'égard des concessions allait de pair avec les nouveaux espoirs que suscitait la salmoniculture. En 1857, Richard Nettle procéda à l'élevage artificiel de salmonidés près de la ville de Québec, devenant ainsi la première personne à s'y adonner au Canada¹⁰⁸. Malgré sa connotation magique, l'élevage de salmonidés repose sur un fondement somme toute assez simple : il faut extraire la laitance du mâle et les œufs de la femelle, puis les mélanger dans un seau. Le traitement approprié des œufs fertilisés assure un taux de survie largement supérieur à celui des œufs de saumon à l'état sauvage.

La *Loi des pêcheries* promulguée en 1857 comporte la première mention de l'élevage de salmonidés. [Traduction] « Le ministre du Commissaire des terres de la Couronne érigera une infrastructure pour la reproduction artificielle du poisson afin d'encourager l'accumulation de renseignements concernant la production de saumon et d'autres poissons. » L'infrastructure, qui comprenait des bacs de ponte et un étang, s'inspirait des installations de Nettle.

Ce dernier entretenait des relations avec les éleveurs de poisson en Irlande afin d'obtenir de l'information et des réserves d'œufs. Le rapport qu'il signait en 1857 faisait mention de [Traduction] « plusieurs groupes [...] qui attendent impatiemment l'intervention du gouvernement à l'égard de la concession de plusieurs rivières à saumon dans la province inférieure et qui s'adonneraient à l'élevage de salmonidés sans plus attendre, et ce, sur une très grande échelle »¹⁰⁹.

La pisciculture et les concessions étaient étroitement liées. Dans le Bas-Canada, en 1857, un dénommé Boswell, de Québec, acheta la seigneurie de Jacques Cartier, ainsi que les « anciens droits français », afin de restaurer la rivière Jacques-Cartier en y faisant l'élevage des salmonidés; il abandonna le projet lorsqu'il devint manifeste que le gouvernement ne pouvait protéger son saumon¹¹⁰. En décembre 1859, certains droits de pêche furent accordés sur les lacs Mégantic, Louisa et Aylmer à un dénommé De Courtenay, « dans le but d'y exploiter un système de reproduction ». Dans le Haut-Canada, Samuel Wilmot commença à élever le saumon en 1865. En 1866, un décret en conseil réserva la crique Wilson, près de Newcastle, en Ontario, à la reproduction naturelle et artificielle de salmonidés. Wilmot devint responsable des pêches en 1868 et poursuivit une longue carrière dans le domaine de la pisciculture¹¹¹.

Nonobstant ces débuts modestes, la pisciculture deviendrait une tendance dominante au cours du siècle. Malgré son association initiale avec le concept des concessions privées, elle se déroulerait ultimement sous les auspices du gouvernement.

Adoption de nouvelles lois d'une grande portée

Les législateurs de la province du Canada multiplièrent rapidement les règlements. La loi de 1857 comportait les premières dispositions liées à la protection de l'habitat, comme on les appelle aujourd'hui. Les propriétaires de glissoires ou de barrages installés sur toute rivière à saumon devaient mettre en place une passe migratoire, entre le 1^{er} juin et le 20 octobre, dont les formes et les dimensions étaient précisées par le gouverneur en conseil. De plus, quiconque se faisait prendre à jeter du lest par-dessus bord dans une rivière, dans un havre ou dans une rade exploitée par des pêcheurs, ou à jeter des abats de poissons dans une rivière ou à moins de trois milles de la côte continentale ou insulaire, pouvait être passible d'une amende n'excédant pas 20 livres.

Cette loi ambitieuse établit également des saisons de pêche interdite (du 1^{er} août au 1^{er} mars dans le Bas-Canada et du 1^{er} septembre au 10 mars dans le Haut-Canada) durant lesquelles personne ne pouvait pêcher le saumon autrement qu'avec une ligne et un hameçon. Elle interdit l'utilisation de

flambeaux pour pêcher le saumon dans le Bas-Canada, et celle des flambeaux et des harpons pour pêcher le saumon, le maskinongé, la truite mouchetée ou la perche dans le Haut-Canada. Elle établit aussi des saisons pour les autres espèces et stipula que personne ne pouvait construire d'étang d'élevage dans quelque rivière ou ruisseau que ce soit.

D'autres dispositions s'appliquaient aux pêcheurs et à leurs employeurs. Personne ne pouvait saisir le bateau ou l'engin de pêche nécessaire à la subsistance ou aux activités de pêche d'un pêcheur durant la saison allant du 1^{er} mai au 1^{er} novembre, sauf aux fins de récupération des pénalités ou des amendes imposées en vertu de cette loi. Il semble que cette mesure ait protégé les pêcheurs des crédettes pendant toute la saison. Une autre règle avantageait les employeurs, établissant des pénalités pour quiconque contrevenait à une entente verbale portant sur le poisson. Au chapitre de l'application de la loi, la Couronne se réservait la moitié des amendes et des confiscations imposées à quiconque en vertu de cette loi, tandis que le plaignant en obtenait l'autre moitié. (Les lois régissant les pêches dans les autres provinces avant la Confédération comportaient fréquemment des clauses analogues.)

La loi promulguée en 1858 stipula l'exigence d'un permis pour prendre des huîtres, établit des limites pour les mailles des sennes à morue et des filets à saumon, et intégra d'autres dispositions de conservation. Un règlement ultérieur interdit la pêche de la morue ou du flétan au moyen de palangres (lignes fixes ou lignes de fond) à moins de trois milles des côtes des Îles de la Madeleine; cette interdiction témoignait de la résistance typique à l'arrivée de nouveaux engins.

La loi de 1858 aborda également la question du développement en offrant des primes aux navires engagés dans la chasse du phoque et de la baleine ou la pêche de la morue, du maquereau et du hareng (trois dollars par tonne de navire pour trois mois de pêche consécutive, la prime augmentant en cas d'une plus longue période). L'équipage obtenait un tiers de la prime, tandis que le reste était destiné au propriétaire.

Une autre loi, adoptée en 1859, investit le gouverneur en conseil du pouvoir de nommer des inspecteurs chargés d'inspecter l'huile et le poisson leur étant volontairement soumis à cette fin et de certifier que les produits répondaient aux normes gouvernementales. Le concept supposait que le fabricant souhaiterait faire inspecter son poisson, puisque le timbre d'approbation du gouvernement pourrait l'aider à le vendre. Les seules pénalités que comportait la loi seraient infligées à l'inspecteur lui-même en cas d'exécution imparfaite, ou à quiconque trafiquerait les timbres ou les marques que celui-ci apposerait sur les barils ou les boîtes¹¹².

La loi de 1865 regroupe d'importants pouvoirs

En 1865, une nouvelle loi sur les pêches visant les deux Canadas unis prévoyait des frais et des permis, de vastes pouvoirs de gestion et un autre élément d'importance majeure : le pouvoir d'intervention relativement aux « substances délétères ». Dans une note de service envoyée à Alex Campbell, commissaire des terres de la Couronne, W.F. Witcher expliqua que la loi énoncerait clairement les pouvoirs de la Couronne et prévoirait la nomination de surveillants locaux. Elle autoriserait également l'octroi de concessions et l'établissement de périodes de pêche interdite plus courtes et plus souples. Elle traitait aussi des passes migratoires et des types d'engins de pêche.

Le projet de loi suscita un vif intérêt parmi les législateurs. Le débat aborda la question des droits de pêche des seigneurs du Bas-Canada; la décision du juge Dorion selon laquelle un droit de pêche peut appartenir à un particulier; le fait que la nouvelle loi ne concernait que la réglementation et non pas l'appartenance d'entreprises de pêche privées; les lacunes des projets de loi précédents, qui n'accordaient qu'une courte période de concession, attirant ainsi peu d'investisseurs; et le titre de la Couronne sur toutes les eaux de pêche du Haut-Canada. Les discussions portèrent également sur l'affaissement des stocks de poisson, la pollution des rivières par la sciure de bois, l'utilisation des passes migratoires et les saisons de pêche interdite. Certains mentionnèrent la possibilité d'abolir les parcs en fascines et les engins de pêche fixes, de repousser l'usage des filets maillants à cinq milles des côtes, de restreindre l'emploi des sennes et des palangres, et ainsi de suite.

La loi fut éventuellement adoptée le 18 septembre 1865. À l'égard des permis, l'article 3 stipulait que :

[Traduction]

le commissaire des Terres de la Couronne peut, là où la loi ne confère aucun droit de pêche exclusif aux particuliers, émettre des permis de pêche et des concessions sur les pêcheries, peu importe l'endroit et le mode d'exécution de ladite pêche, et octroyer des permis d'occupation des terres publiques en rapport avec les pêches; toutefois, les concessions et les permis accordés pour toute période excédant neuf années ne seront émis qu'en vertu de l'autorité du gouverneur général en conseil.

La loi précédente, adoptée en 1858, avait autorisé les permis et les concessions uniquement sur les terres de la Couronne; la loi de 1865 semblait en généraliser l'octroi partout.

Le 16 avril 1867, peu avant la Confédération, deux autres règles d'une portée considérable entrèrent en vigueur. Dans le Bas-Canada, il serait interdit de prendre le saumon au filet sans permis

ou sans concession; dans le Haut-Canada, cette interdiction viserait la pêche au filet dans son ensemble¹³.

Les pouvoirs considérables précisés dans la législation de la province du Canada en matière de pêche seraient enchâssés dans les statuts du Canada après la proclamation de la Confédération canadienne, en 1867. Les permis et les concessions occuperaient une place importante, mais leur application ne fut jamais aussi exhaustive et efficace que les premiers administrateurs l'auraient souhaité.

La loi interdit les « substances nocives »

De nos jours, la *Loi sur les pêches* fédérale représente encore la législation la plus musclée au Canada sur le plan environnemental. Ses dispositions trouvent leur source dans les lois de la province du Canada.

Diverses lois entrées en vigueur durant les années 1830 et 1840 avaient interdit le déversement de résidus d'usines dans les cours d'eau navigables. Suivant la loi de 1857, qui édicta l'interdiction de déverser du lest et des déchets de poisson, la loi de 1858 comprenait des dispositions visant à contrer le déversement de chaux, de produits chimiques ou de drogues dans les eaux fréquentées par certaines espèces de poisson.

La loi de 1865, sans doute influencée par la législation contemporaine de la Grande-Bretagne, élargit la terminologie pertinente. L'article 18 de cette loi comporte la disposition suivante :

[Traduction]

Quiconque jette par dessus bord du lest, des cendres de charbon, des pierres ou toute autre matière délétère ou préjudiciable, dans toute rivière, tout port, toute rade ou toute étendue d'eau faisant l'objet d'une exploitation halieutique, ou qui lance par-dessus bord ou laisse tomber sur tout banc de pêche ou toute pêcherie, ou qui laisse, dépose ou entraîne à jeter, à laisser ou à déposer sur le rivage, la plage ou la rive de toutes eaux, ou sur la plage entre la laisse de haute mer et la laisse de basse mer, à l'intérieur de tout estuaire, ou à moins de deux cents verges de l'embouchure de toute rivière à saumon, des restants ou des abats de poisson, ou de mammifères marins, ou qui laisse le poisson pourrir dans un filet ou un autre article de pêche, encourra, pour toute infraction précitée, une pénalité n'excédant pas cent dollars, ou une peine d'emprisonnement ne dépassant pas deux mois ...

L'actuelle *Loi sur les pêches* comporte toujours l'expression « substance nocive », qui constitue la pierre angulaire de la protection environnementale.

De vastes pouvoirs prévoient une « gestion améliorée »

Parallèlement aux dispositions clés portant sur la pollution et l'octroi de permis, la loi de 1865 autorisait la prise de [Traduction] « tout règlement » pouvant se révéler nécessaire à « l'amélioration de la gestion et de la réglementation des pêcheries sur la côte maritime et à l'intérieur des terres ». Cette disposition fut également adoptée dans la *Loi des pêcheries* promulguée après la proclamation de la Confédération.

Ainsi, les législateurs d'avant la Confédération créèrent un puissant ensemble d'outils qui dépassaient largement le cadre de la conservation et visaient la qualité du poisson, le développement des pêches, le contrôle de la pollution, des transactions commerciales, les permis et les concessions, et « tout règlement connexe », selon le besoin. Au Dominion du Canada, les futurs ministres exploiteraient souvent la loi à des fins économiques et sociales.

Les pêches et la Confédération

Au début des années 1860, le Dominion du Canada n'était qu'une possibilité. Personne ne savait si les colonies et les partis politiques réussiraient à mettre leurs différences de côté afin de former un nouveau pays. Cependant, le contexte international pousserait les colonies dans cette direction. Les changements, influant sur le secteur des pêches, eurent également un certain effet.

Intensification de la pêche : doris et palangres

En 1848, les pêcheurs à bord des banquiers de la Nouvelle-Angleterre pêchaient toujours la morue à la palangrotte depuis le pont des goélettes. Les pêcheurs côtiers pêchaient souvent à bord de doris, bateau à rames doté d'un fond plat et de côtés arrondis qui semble tirer son origine du Massachusetts avant les années 1800. Quiconque avait déjà navigué à bord d'un doris savait à quel point il s'agissait d'une embarcation merveilleuse – chancelante, mais dure à faire chavirer.

Déjà, sur les bancs, les Français mettaient à l'eau de petits bateaux depuis les navires de pêche. Puis, en Nouvelle-Angleterre, quelqu'un se rendit compte que les doris dotés de bancs de nage amovibles pourraient facilement s'empiler sur le pont d'une goélette. En 1855, les goélettes transportaient des doris d'une longueur de quatre mètres sur les bancs du large; on les mettaient à la mer afin d'étendre la portée des pêcheurs pêchant à la palangrotte. En 1860, les pêcheurs utilisaient des doris afin de pêcher à la palangre, technique conçue par les Français et adoptée par les autres flottes. Les Américains découvrirent que la palangre prenait beaucoup plus de morues de plus grandes dimensions et d'un âge plus avancé, dont un grand nombre pesait près de cent livres. Cependant, [Traduction] « les gros poissons ont tous été pris au bout d'un certain temps »¹¹⁴.

Le tonnage des goélettes passa de 45 tonnes environ à plus de 75 tonnes en 1885, tonnage habituel d'un clipper¹¹⁵. Les palangres multipliaient le nombre d'hameçons, lesquels étaient désormais produits en série; l'utilisation des doris entraîna



Pêche à bord de doris sur les Grands Bancs. (Dessin de Thomas Wesley McLean, Bibliothèque et Archives Canada, C-69716)

l'augmentation du nombre de palangres; les grandes goélettes pouvaient transporter plus de doris et ainsi de suite – en 1860, les ingrédients étaient réunis pour entraîner une augmentation exceptionnelle de la capacité de pêche.

La guerre retarde l'expansion de la pêche américaine

La guerre civile déchira les États-Unis de 1861 à 1865, retardant leur industrie de pêche et compromettant leurs relations avec la Grande-Bretagne. Les Américains estimaient, non sans justification, que la Grande-Bretagne prêtait main-forte aux forces navales confédérées. Une fois la guerre terminée, un sentiment antibritannique surgit. En 1866, les États-Unis se retirèrent du Traité de réciprocité; cela signifiait qu'ils n'auraient plus le droit de pêcher à moins de trois milles de la plupart des côtes de l'ANB. De même, Washington abrogea l'ancienne prime, en vigueur depuis 1813, versée par tonne de vaisseau au propriétaire et aux pêcheurs. Les Américains détenaient encore des privilèges sur la côte de Terre-Neuve, du Labrador et des îles de la Madeleine en vertu de la Convention de 1818. Cependant, en 1862, Terre-Neuve avait commencé à frapper de fortes taxes les biens et les alcools dont les navires étrangers faisaient le commerce. Cette mesure nuisit à la pêche et à l'achat du poisson-appât¹¹⁶.

Sous l'effet de telles mesures, le tonnage de la flotte connut une chute incroyable de 70 pourcent par rapport au tonnage de 1862¹¹⁷. Dans le golfe du Saint-Laurent, une partie du déclin survint lorsque les pêcheurs de maquereau se rendirent compte que la nouvelle senne coulissante, tout en étant supérieure à la turlutte à maquereau, produisait de meilleures prises hors du golfe. Au Labrador, la pêche de la morue par les Américains connut un déclin subit, non seulement en raison de l'attitude de Terre-Neuve et de la perte des droits de pêche réciproques, mais aussi à cause de nouvelles possibilités au large¹¹⁸.

Les Américains mettent le cap sur les bancs

À compter d'environ 1870, les pêcheurs américains, grâce à leurs goélettes plus grosses et plus rapides, s'intéressèrent surtout aux gros poissons des bancs, du banc de Georges jusqu'aux Grands Bancs, où ils disposaient de l'espace nécessaire au déploiement de leurs palangres¹¹⁹. Ils continuaient toutefois de pratiquer une importante pêche de poisson-appât le long de la côte. Toutefois, le reste du siècle s'avéra essentiellement l'âge d'or de la pêche sur les bancs du large grâce aux goélettes dotées de doris déployant des palangres et à bord desquelles le poisson était salé avant le séchage à terre.

La pêche était déjà une activité pénible et aventureuse. Mettre des hommes à la mer dans des

doris dans les vagues et le brouillard des bancs du large, la rendait encore plus ardue. Caractérisés par Kipling dans son œuvre *Captain Courageous*, les Américains étaient des coriaces, des fonceurs et des gagnieurs ballottant sur les eaux loin de chez eux. Le nombre d'hommes perdus en mer est révélateur de leur lutte acharnée. De 1831 à 1875, Gloucester à elle seule perdit 333 navires et 1 590 hommes, dont un grand nombre au large des Maritimes et de Terre-Neuve (d'où provenaient beaucoup d'immigrants arrivés d'abord en Nouvelle-Angleterre)¹²⁰. La flotte de pêche canadienne perdit également des navires, dont 105 coulèrent au large de l'Amérique du Nord britannique de 1868 à 1876, comparativement aux 62 navires américains perdus sur ces mêmes rivages durant cette période¹²¹.

Pendant ce temps, le système des doris gagna les autres flottes. Les Français s'en tinrent d'abord à leurs grandes chaloupes. Cependant, en 1872, les goélettes locales de Saint-Pierre et Miquelon commencèrent à utiliser des doris de style américain. Les navires de la France métropolitaine faisaient encore un certain usage des chaloupes plus lourdes, mais à la fin des années 1870, ils les abandonnèrent au profit du doris¹²². Les Portugais, qui s'étaient remis à pêcher sur les Grands Bancs au cours des années 1830, adopteraient eux aussi le doris¹²³.

La fin de la réciprocité secoue les pêches canadiennes

Au Canada, la suppression de la réciprocité, en 1866, plongea le secteur des pêches dans le désarroi. Les taxes américaines frappant les exportations de poisson canadien deviendraient un important obstacle. Répondant à une tentative de renouveler la réciprocité, les États-Unis offrirent, avec réticence, de détacher une courte liste d'articles, par exemple les pierres meulières, les meules à aiguiser et les chiffons. Ils offrirent également de révoquer les primes versées aux pêcheurs américains (ce qu'ils firent peu après de toute façon); les taxes frappant le poisson canadien, cependant, seraient maintenues¹²⁴. Les négociations se révélèrent infructueuses.

Dans les Maritimes, certains exploitants vendirent leur navire pour recommencer à pêcher à bord de bateaux. La situation des pêcheurs de la Nouvelle-Écosse s'aggravait, notamment à cause d'une crise connexe touchant les pêches en rivière, et de la pêche du saumon en particulier. La province mit sur pied des fonds d'aide d'urgence pour les pêcheurs¹²⁵.

Les Américains voulaient toujours pêcher le poisson canadien. Ils violaient parfois la limite de trois milles à cette fin. En 1866, un journal de Gloucester signala qu'en dépit de la perte des privilèges de pêche côtière, [Traduction] « la flotte comportera de 30 à 40 voiliers additionnels; malgré les risques considérables associés à l'entreprise, nos

pêcheurs n'ont aucune crainte; ils guetteront attentivement l'arrivée de croiseurs anglais et feront des voyages fructueux malgré ces derniers ».

La menace américaine suscite un intérêt pour la Confédération

Les États-Unis se sentaient agressifs. Ils supportaient mal les rapports qu'entretenaient la Grande-Bretagne et l'Amérique du Nord britannique avec les États Confédérés. Selon la doctrine de la destinée manifeste, les États-Unis ambitionnaient d'absorber le Canada, sentiment qui était devenu un profond désir. Un grand nombre de dirigeants politiques de la Grande-Bretagne auraient été heureux de voir le Canada intégrer les États-Unis. Les querelles touchant la métropole faisaient également partie du tableau; les membres irlandais-américains du mouvement des Fenians cherchaient à nuire aux Britanniques en lançant des raids visant à prendre les provinces au nord¹²⁶.

Se méfiant des Américains, les colonies de l'ANB nourrissaient possiblement elles aussi un certain ressentiment, ou besoin de dignité, à l'égard de la métropole. En 1860, Sir Charles Tupper, premier ministre de la Nouvelle-Écosse, déclara que [Traduction] « nous sommes actuellement dépourvus de nom ou de nationalité. [...] Qu'est-ce qu'un britanno-américain, sinon un homme considéré comme le dépendant d'un empire qui, malgré sa grandeur et sa gloire, ne lui reconnaît pas le droit d'être représenté au sénat, ni de posséder quelque intérêt digne de la considération impériale »¹²⁷.

La promesse de développement économique, de même que l'expansion du Canada d'une mer à l'autre, primait sur toute autre considération dans les années 1860. Peu de gens s'intéressaient à la croissance de la capacité de pêche maritime. On s'intéressait plutôt au transport de marchandises, puisque la côte de l'Atlantique constituerait le point de jonction d'un commerce florissant offrant de grandes possibilités au chapitre des chemins de fer, de la fabrication, des services gouvernementaux, etc. Les politiciens des provinces des Maritimes cherchaient à progresser en intégrant l'économie canadienne, plus importante. Les mines de charbon et les autres avantages que possédait la Nouvelle-Écosse en feraient [Traduction] « le grand comptoir commercial des fabricants de l'Amérique britannique »¹²⁸.

Tupper tente de repousser les Américains

La pêche constituait malgré tout une grande industrie exigeant une certaine forme de protection contre les Américains. Dans certains milieux, le fait de leur refuser l'accès au poisson pourrait les inciter à renouveler le Traité de réciprocité, ou tout au moins, les tenir à l'écart. Après avoir acheté un petit

navire, la Nouvelle-Écosse annonça, en mars 1866, sa décision de saisir et de confisquer les vaisseaux américains repérés à moins de trois milles des côtes¹²⁹.

Pareille démonstration de force par le premier ministre Tupper ne cadrait pas du tout avec la politique de la Grande-Bretagne impériale, qui désirait désormais établir des relations harmonieuses avec l'Union américaine, sortie victorieuse de la guerre de sécession. Londres souhaitait le rétablissement des privilèges de pêche américains. La Grande-Bretagne entraîna les politiciens du Haut-Canada et du Bas-Canada (ce dernier possédait ses propres intérêts de pêche dans la baie de Gaspé et sur la côte Nord) dans son sillage. Ceux-ci étaient maintenant disposés à ouvrir l'accès aux vaisseaux américains, sous réserve d'un droit de permis, qu'ils étaient justifiés de réclamer.

La province du Canada a recours à la diplomatie

En 1866, dans une lettre, la province du Canada assura la Grande-Bretagne que ni l'ancien Canada (la législature unie du Haut-Canada et du Bas-Canada) ni le nouveau Canada ne souhaitaient de conflits avec les États-Unis. En même temps, la pêche était d'une grande importance pour le nouveau Canada. Les tarifs imposés par les Américains après la fin de la réciprocité entraîneraient la nécessité de trouver de nouveaux débouchés. Le contrôle de l'offre de poisson pouvait ouvrir de nouvelles voies commerciales.

La Grande-Bretagne proposait alors que le Canada rétablisse désormais les privilèges de pêche des Américains, espérant ainsi favoriser le renouvellement du Traité de réciprocité. La lettre affirmait qu'une telle politique serait malvenue et qu'elle entraînerait des conséquences négatives, compromettant même la probabilité du renouvellement du Traité de réciprocité. Aux yeux des États-Unis, l'octroi de privilèges serait perçu comme une faiblesse, ce qui augmenterait le risque de collision. [Traduction] « jusqu'à ce que ni l'un ni l'autre des pays ne puisse reculer dans l'honneur ». Malgré cela, précisait la lettre, et dans le but d'éviter tout conflit, la province du Canada invitait les Maritimes à s'unir au Canada pour émettre des permis moyennant des frais modérés, mais uniquement pour l'année en cours¹³⁰.

Cette proposition modérée mérita l'approbation des Britanniques. En juin 1866, les Américains furent autorisés à pêcher à moins de trois milles des côtes, et devaient payer des frais modestes de 50 cents par tonne de jauge.

En Nouvelle-Écosse, le premier ministre Tupper s'opposait encore au concept dans son ensemble; le fait d'offrir un privilège aux É.-U. nuirait aux chances de renouvellement de la réciprocité. Il affirmait que les Anglais donnaient littéralement les

pêcheries. Dans l'atmosphère surchauffée, Tupper alla même jusqu'à prétendre que la question des pêches pouvait bloquer la Confédération¹³¹.

Mais il mentionna également la faiblesse de la Nouvelle-Écosse sans le Canada. En mars 1867, devant l'assemblée législative de la Nouvelle-Écosse, il déclara que les permis de pêche étaient le fruit d'un [Traduction] « compromis proposé au gouvernement britannique par le Canada. Les Canadiens sont prêts à établir un système de permis en matière de pêche, et hier comme aujourd'hui, nous sommes à leur merci. Si le Canada tombe, nous tomberons. Nous n'avons aucun statut qui nous soit propre et nous n'avons aucune position en rapport avec l'Empire, hormis celle qui nous est reconnue en vertu du Canada. [...] Il est bien connu que la voix des Canadiens a toujours fait l'objet du plus grand respect, bien que nous ayons un intérêt prépondérant à l'égard des pêches »¹³².

Les Américains obtinrent donc leurs permis, en retour de quoi les Canadiens gagnèrent fort peu. Les revenus provenant de la vente de permis devaient fournir l'argent nécessaire à la création d'une flotte de protection. Toutefois, selon les estimations, seulement 451 des 800 navires américains ayant capturé pour quatre millions de dollars de poisson en 1866 s'acquittèrent des frais. Les revenus n'atteignirent que 13 000 \$. Pendant ce temps, les Canadiens payèrent des taxes d'une valeur de 220 000 \$ sur le poisson expédié aux États-Unis.

Le premier ministre Tupper agit effectivement de façon unilatérale, juste avant la Confédération, afin de doubler les droits de permis imposés par la Nouvelle-Écosse, et ce, sans en informer ni les autres colonies, ni l'Angleterre. Ce geste produisit peu d'effets. Ainsi, la Confédération serait proclamée en juillet 1867, période marquée par une atmosphère tendue dans le secteur des pêches¹³³.

Pourquoi établir la compétence des instances fédérales?

Avant la Confédération, à la Conférence de Québec de 1866, les dirigeants de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et des Canadas reconnaissaient que les pêches relèveraient du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux. Plus tard, toutefois, lorsque la Conférence de Londres établit la liste finale faisant état des compétences pertinentes, seul le gouvernement fédéral se vit attribuer la responsabilité des « pêches côtières et intérieures ». Pourquoi?

Les pressions internationales influèrent probablement sur cette décision. L'historien Kenneth Pryke, soulignant la tendance centralisatrice qui régnait à la Conférence de Londres, ajoute que la compétence fédérale en matière de pêches [Traduction] « découla manifestement de la dispute survenue au printemps

précédent concernant les permis de pêche ». En outre, H.A. Innis semble indiquer que le pouvoir fédéral en matière de pêches traduisait l'importance de la Confédération comme mesure de résistance à la Nouvelle-Angleterre¹³⁴.

Les Maritimes s'étaient souvent tournées vers la Grande-Bretagne pour obtenir de l'aide contre les Américains, mais Londres devenait de moins en moins enthousiaste et souhaitait vivre en harmonie avec les États-Unis. Par conséquent, il semblait logique que les provinces côtières se tournent vers le nouveau gouvernement du Dominion pour faire appliquer la loi. C. Tupper, premier ministre de la Nouvelle-Écosse, croyait probablement qu'il pourrait persuader le futur Canada d'adopter une position ferme; ses attentes furent comblées après la Confédération.

Hormis le pouvoir en matière d'application de la loi, il se peut que d'autres facteurs soient entrés en jeu. On peut supposer que les problèmes liés aux pêches poussèrent les politiciens provinciaux présents à la Conférence de Londres à attribuer ce pouvoir à l'échelon fédéral. Les participants à la Conférence « convinrent que le gouvernement fédéral pouvait, pour le bénéfice du Canada, entreprendre des travaux relevant normalement de la compétence provinciale¹³⁵. Il vaut la peine de souligner que peu après la Confédération, Francis Hincks, ministre des Finances, affirmerait que [Traduction] « les pêches ne sont qu'une dépense ». On pourrait même supposer, comme la province du Canada adoptait de nouveaux règlements en matière d'administration des pêches, que les délégués canadiens croyaient en un gouvernement central fort et pensaient que l'échelon fédéral serait le plus compétent en la matière.

Aujourd'hui, certains observateurs invoquent une autre raison pour justifier la compétence fédérale : le gouvernement fédéral doit disposer de pouvoirs pour arbitrer la concurrence à laquelle se livrent les intérêts provinciaux en matière de pêches. Cependant, avant la Confédération, lorsque la ressource était encore relativement abondante et que les gens pouvaient pêcher là où ils l'entendaient et prendre tout ce qu'ils voulaient, ce raisonnement aurait été plus faible.

Peu importe la raison, la Confédération affirma de façon claire et vive la compétence fédérale sur les pêches. La situation reflétait ainsi la pensée de Sir John A. MacDonald, qui souhaitait un gouvernement central fort.

La pêche maritime en marge des préoccupations nationales

Au moment de la Confédération, la pêche était devenue, et demeurerait, une industrie en proie aux contradictions. Secteur d'importance historique sur la côte de l'Atlantique, elle occupait encore une

importance prédominante dans plusieurs régions. À Terre-Neuve, colonie distincte du Canada jusqu'en 1949, la pêche demeurait au cœur même de l'économie. Mais au Canada, malgré sa grande importance régionale, la pêche perdait du terrain sur l'échiquier de l'économie nationale. La nouvelle Confédération s'intéresserait essentiellement au secteur de la fabrication, aux métiers et aux services urbains, aux chemins de fer et à l'intérieur du continent.

Les pêches n'avaient rien perdu de leur vigueur. Les comptes rendus décrivant la côte de l'Atlantique durant cette période brossent fréquemment un tableau de centres de pêche florissants dotés d'une profusion de quais et de « forêts de mâts ». De plus, les pêches montraient un certain potentiel d'expansion, comme l'illustrent la généralisation de la pêche à la palangre sur les bancs et le développement des pêches du hareng, du homard et du saumon du Pacifique.

Néanmoins, la pêche ne représente qu'un volet de l'histoire. Une bonne partie du dynamisme des ports florissants de l'Atlantique provenait du transport de marchandises et de personnes. Et si l'on peut témoigner d'un âge d'or des Maritimes, on ne peut évoquer un âge d'or des pêches, du moins en termes de revenus monétaires. Peu de comptes rendus de l'époque associent la pêche comme telle avec la richesse. Ils font plutôt état d'un dur labeur comportant de grands risques et entraînant de fréquents naufrages et noyades. Au moment de la proclamation de la Confédération, étant donné les nombreux rapports faisant état de pauvreté et de détresse, le secteur des pêches semblait comporter davantage de problèmes que de promesses d'heureuses perspectives.

Pourquoi les Canadiens favoriseraient-ils la réglementation?

La Nouvelle-Angleterre connut la pression exercée par la pêche, les problèmes locaux et les règlements connexes avant les autres colonies de l'ANB. Néanmoins, la province du Canada, puis le Dominion subséquent, auraient davantage recours à la réglementation. Pourquoi en fut-il ainsi?

Il est souvent mentionné que « la paix, l'ordre et le bon gouvernement » caractérisaient davantage les colonies septentrionales que « le droit à la vie, à la liberté et à la poursuite du bonheur » préconisé par les Américains. Dans la majeure partie du Canada, les autorités gouvernementales s'installèrent avant l'arrivée des colons. L'industrie privée avait moins de poids. Même si tel était le cas en règle générale, les colonies de l'ANB affichaient néanmoins une grande diversité. La loi présentant la plus grande portée en matière de pêches fut adoptée non pas aux Maritimes, mais bien dans la province du Canada.

C'est peut être à cause du climat de croissance et de progrès qui prévalait : les immigrants affluaient,

les industries se développaient et les gens n'hésitaient pas à s'attaquer aux grandes questions de l'heure. Cependant, en ce qui concerne l'émission de permis, la réglementation aurait pu aussi bien découler de circonstances particulières. La pêche du saumon, du corégone et d'autres espèces s'effectuait principalement à partir de postes de pêche installés sur la côte. Les concessions et les mesures de contrôle visant l'exploitation des terres étaient connues et on en étendit facilement la portée pour comprendre les eaux adjacentes.

En dernier lieu, le caractère des premiers législateurs et fonctionnaires, des hommes énergiques comme Richard Nettle et W.F. Whitcher, explique peut-être la propension à la réglementation des instances dirigeantes. En tous les cas, la province du Canada légua au nouveau Dominion une loi sur les pêches à la fois rigoureuse et durable.

Réglementation abondante plutôt qu'exhaustive

Bien que les autorités de l'ANB avant la Confédération aient manifesté déjà une prédilection pour la réglementation, surtout dans la province du Canada, il faut se garder d'en exagérer l'importance. Les lois des différentes colonies abordaient un grand nombre de questions : souveraineté, conservation, qualité du poisson, commerce et développement.

Cependant, et pour les Maritimes en particulier, les dispositions de la réglementation étaient souvent superficielles. En ce qui concerne la qualité du poisson, par exemple, les gouvernements prenaient acte des problèmes et nommaient des surveillants sur une base occasionnelle, mais ne déployèrent jamais d'efforts importants pour les résoudre. Les mesures de conservation étaient faibles. Les rapports rédigés juste après la Confédération dépeignaient les efforts de gestion précédents comme un échec. La réglementation était abondante plutôt qu'exhaustive.

Les concepts de gestion qui prévalaient en Amérique du Nord britannique s'enracinèrent davantage lorsque Perley et Whitcher envisagèrent et d'utiliser des permis et des concessions de façon systématique pour assurer la contribution de l'entreprise privée à l'intérêt public. Cependant, ils pensaient surtout au saumon. En fait, la plupart des systèmes de réglementation établis à l'époque concernaient la pêche dans les rivières et le long des côtes, pêche d'une importance négligeable comparativement à la grande pêche de la morue et d'autres poissons de fond, essentiellement non réglementée.

Dans l'Atlantique, la pêche maritime était une vieille industrie individualiste, jouissant de ressources encore abondantes, laquelle, malgré ses problèmes, constituait essentiellement une affaire rentable. En 1864, un membre de l'assemblée législative de Terre-Neuve se leva pour affirmer que [Traduction] « la pêche de la morue ne semble subir

aucun déclin [...] mais [...] force est de constater une importante augmentation de la population. Par conséquent, la production doit subvenir aux besoins d'un nombre largement supérieur de pêcheurs et de leur famille. Si la population maintient sa croissance et sa dépendance à l'égard de la pêche, les résultats naturels suivront inévitablement »¹³⁶. Cependant, peu de gens tenaient pareil discours. La pêche du poisson de fond se poursuivait comme avant, les prises et la qualité affichant quelques déclin occasionnels, sans toutefois soulever de débat public et encore moins de réforme en profondeur.

Le pêcheur et l'agriculteur

Les agriculteurs obtenaient désormais plus d'attention. Au milieu du siècle, ils constituaient une force politique aux Maritimes. Les agriculteurs continueraient de marquer des progrès au cours du siècle suivant, comme en témoigne le déploiement d'efforts en matière d'éducation (la Nouvelle-Écosse se dota d'un collège agricole en 1885) et l'établissement de conseillers agricoles, d'organismes représentants, de coopératives, de caisses d'épargne et de crédit, d'offices de commercialisation, d'une assurance-récolte et de plans de stabilisation. Peu d'efforts parallèles ciblerent les pêcheurs avant la fin de la Seconde Guerre mondiale.

Dans une certaine mesure, cette situation était naturelle. Même dans les Maritimes, il y avait davantage de cultivateurs pratiquant une agriculture de subsistance ou commerciale que de pêcheurs. Durant les années 1880, la Nouvelle-Écosse comptait deux fois plus de cultivateurs que de pêcheurs (environ 59 000 comparativement à 24 000), tandis que le Nouveau-Brunswick en avait quatre fois plus (50 000 contre 12 000) et l'Î.-P.-É., cinq fois plus (21 000 contre 4 000). Le Canada dans son ensemble comptait plus de dix fois plus de cultivateurs (723 000) que de pêcheurs (65 600).

Il existait toutefois d'autres raisons pour lesquelles les pêcheurs étaient moins organisés et

obtenaient moins d'attention. Ils travaillaient dans un monde différent, sur l'eau. En plus d'avoir un tempérament individualiste, ils étaient invisibles, peu instruits et disséminés géographiquement. On assistait à l'organisation de cours et à la publication de livres et d'articles portant sur l'agriculture. La pêche stimulait beaucoup moins la réflexion. La plantation et l'entretien des champs appelaient une certaine planification, tandis que le poisson était déjà là. Les pêcheurs exerçaient une occupation étrange, voire sauvage, du fait qu'ils chassaient des animaux en mer.

Les activités des cultivateurs leur assuraient rarement la richesse, mais ils jouissaient au moins du droit à la propriété privée et d'une présence politique. Les pêcheurs ne disposaient pleinement ni de l'un, ni de l'autre, quoiqu'ils aient souvent capté l'attention de la gent politique grâce à des efforts *ad hoc*. On peut considérer que le monde occidental repose sur trois piliers : l'entreprise privée, le vote et l'infrastructure sous-jacente et moins tangible que constituent l'éducation, l'information et l'apport d'attitudes constructives, y compris le partage des responsabilités. Ces trois piliers n'étaient pas très solides dans le secteur des pêches collectives.

Cependant, la pêche avait encore ses planches de salut. La vie était imprégnée d'une certaine dose de fierté et de liberté, notamment chez les propriétaires de bateaux. Les défis inhérents à la pêche dans l'Atlantique produisirent un grand nombre de familles nobles et autosuffisantes qui menaient des vies décentes ou, du moins, tolérables. Ces familles établirent des collectivités où les conversations, le sens de l'humour, les conditions du temps, la beauté, les histoires d'amour, les conflits et les affaires saisissaient l'esprit des gens comme le fait une pièce de théâtre qui vous emballa, au point d'y participer. Malgré les départs forcés, quiconque grandit dans une collectivité de pêcheurs y laisse son âme.

DEUXIÈME PARTIE : DE 1867 À 1914

LA RÉGLEMENTATION DES PÊCHES

CHAPITRE 6

Événements nationaux et internationaux de 1867 à 1914

Après la proclamation de la Confédération canadienne, en 1867, l'économie maritime fondée sur le bois, le vent et l'eau donnait des signes d'essoufflement, alors que le charbon, l'acier et la machine à vapeur occupaient de nouveaux créneaux. La construction de routes et de chemins de fer – dont celle du chemin de fer Intercolonial entre Halifax et Québec, achevée en 1876 –, faisait l'objet de subventions gouvernementales; avec la multiplication de ces voies de circulation, la terre ferme en vint à remplacer l'eau aux fins de transport pour le commerce. En mer, les routes des vapeurs, pour lesquelles des subventions étaient souvent versées, portèrent un dur coup au commerce assuré par les navires en bois. Par ailleurs, les Britanniques avaient cessé de s'intéresser au bois d'œuvre, industrie qui, de toute façon, se déplaçait vers de nouvelles forêts à l'intérieur des terres.

Les provinces côtières voulaient elles-mêmes participer au nouvel industrialisme continental, à plus forte raison dans le contexte de la récession qui toucha la majeure partie de l'Occident au cours du dernier quart de siècle. La côte Est ne tenait cependant qu'un rôle marginal dans la nouvelle économie. La construction de bateaux et le commerce maritime déclinaient. Nombre de gens considéraient désormais la pêche comme leur planche de salut, mais cette activité n'allait pas suffire, à elle seule, à maintenir la prospérité qu'avait jusque-là assurée l'ancienne économie maritime.

Avant la Confédération, on ne s'était guère intéressé à la gestion ou à la recherche sur les pêches maritimes. L'essor rapide de la mise en conserve du homard de l'Atlantique et du saumon du Pacifique allait cependant changer la donne. Des usines apparurent dans toutes les anses inhabitées. Vingt ans après son lancement, l'industrie de la mise en conserve du homard et du saumon atteignit pratiquement son rendement maximal. Cependant, la menace d'une sursaturation du marché et de la diminution des prises se faisait jour.

Après avoir été alerté par des rapports faisant état de la surpêche du homard, de la raréfaction de l'alose et de la menace d'extinction qui pesait sur l'esturgeon, le ministère de la Marine et des Pêcheries, nouvellement constitué, adopta quantité de règlements de plus en plus précis, lesquels reflétaient parfois une problématique sociale et économique. Au lieu de prendre exemple sur les États-Unis, où prévalait la politique du laisser-faire, le Canada tenta de surveiller et de réglementer tout ce qui pouvait l'être. Le conflit sur la pêche, qui opposa les deux pays, allait contribuer à l'affirmation de la souveraineté canadienne.

Peter Mitchell, le premier des ministres de la Marine et des Pêcheries, et le commissaire aux pêcheries W. F. Witcher mirent en œuvre une formule active, qui perdura. Les fonctionnaires du Ministère et les membres de commissions royales énoncèrent de

nouveaux règlements, qui visaient de nombreuses pêches. Tandis que les employés du Service des pêches travaillaient intensément, l'application des règlements ne s'effectuait pas toujours avec une égale rigueur. On se heurta par exemple à des difficultés lorsqu'on tenta, à plusieurs reprises, de limiter le nombre de permis. Cependant, Mitchell, Witcher et le successeur de ce dernier, E. E. Prince, n'étaient pas du type à esquiver les problèmes.

Les gestionnaires qui se sont succédé à l'époque ont établi la réglementation qui caractérisa la gestion des pêches jusqu'à la période qui suivit la Seconde Guerre mondiale. De nos jours, la formule préconisée par le Canada en matière de pêcheries se ressent encore de cette réglementation.

Constat d'une situation critique

De 1867 aux alentours de 1880, le nouveau Dominion établit des lois musclées en matière de pêche, ainsi qu'une administration nationale. Le ministère de la Marine et des Pêcheries fut constitué le 1^{er} juillet 1867. Peter Mitchell, natif de Newcastle (Nouveau-Brunswick), en devint ministre, sous Sir John A. Macdonald. Ancien premier ministre du Nouveau-Brunswick, Mitchell avait travaillé à l'inclusion de sa province dans la Confédération.

Dans les provinces, les anciennes lois sur les pêcheries restèrent d'abord en vigueur. Mitchell commanda des rapports sur les pêches de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick, nouveaux partenaires du Dominion. Les rapports obtenus, révélateurs de mauvaise gestion et de désordre, poussèrent Mitchell à proposer une nouvelle loi en matière de pêche, semblable à celle qui était en vigueur dans les anciens Canadas.

Dans un rapport intitulé *Report on the Fisheries of Nova Scotia*, qu'avait commandé Mitchell, Thomas Knight écrivit que les pêches fournissaient du travail à au moins un cinquième de la population adulte mâle



L'hon. Peter Mitchell, sénateur, ministre de la Marine et des Pêcheries, juillet 1869. (Reproduction partielle d'une photographie, Bibliothèque et Archives Canada, PA-25313)

de cette province. Les Néo-Écossais pêchaient sur les bancs et participaient aux pêches du Labrador, de Gaspé et du golfe du Saint-Laurent. Cependant, les poissons s'étaient raréfiés en Nouvelle-Écosse. Les bordigues et les palangres avaient eu un effet dévastateur; la raréfaction du poisson-appât posait un problème; la construction de passes migratoires s'imposait sur certaines rivières; le saumon, le gaspareau, l'alose et la truite de mer étaient en voie d'extinction. Il était en outre nécessaire d'établir des sociétés de pêche en Nouvelle-Écosse. Knight releva la supériorité de l'ancienne loi canadienne sur les pêcheries, laquelle était demeurée en vigueur en Ontario et au Québec. W. H. Johnston, qui examina également la question des pêches néo-écossaises, répertoria de nombreux problèmes. La Nouvelle-Écosse avait établi des lois sur l'inspection du poisson dans chaque comté, mais il fallait désormais centraliser le système de législation.

Mitchell fut informé que l'abolition du Traité de réciprocité avait nui aux pêches néo-écossaises. La Nouvelle-Écosse prit donc le parti de s'opposer à l'octroi de permis à des navires étrangers, et d'exiger, en échange de la concession de droits à ces navires, le renouvellement du Traité. La présence de nombreux navires étrangers – la flotte de pêche du maquereau qui sillonnait les eaux du golfe en comptait plus d'un millier – et la raréfaction du poisson-appât contribuaient à maintenir les pêcheurs de la province

dans un état de pauvreté. La pêche côtière au filet pratiquée se révélait insuffisante; la pêche hauturière et la pêche côtière étaient toutes deux nécessaires. Mais pour pouvoir pêcher en haute mer, les pêcheurs avaient besoin de l'assistance financière gouvernementale ou de primes¹.

Dans un rapport provenant du Nouveau-Brunswick, W. H. Venning souligna que le poisson était [Traduction] « une pure richesse, n'exigeant ni temps ni labour ». Les problèmes liés à cette ressource étaient cependant nombreux : les pêcheurs transgressaient les lois de la province, comme celle qui interdisait la pêche au filet dérivant dans les havres et les rivières; les garde-pêche et les surveillants s'étaient avérés inefficaces; à Grand Manan, les bordigues étaient en voie d'anéantir la pêche du hareng, les mesures de protection concernant les frayères devaient être renforcées, et de grandes quantités de jeunes harengs étaient acheminées vers des usines de transformation du poisson. La dévastation était généralisée.

Les lois du Nouveau-Brunswick régissant l'inspection des produits du poisson n'étaient pas mises en application. Venning avança l'idée que le Nouveau-Brunswick devait se doter d'une loi sur les pêches semblable à celle des deux Canadas, afin d'éviter le dépeuplement des rivières de la province, à l'instar des rivières américaines, [Traduction] « par des pratiques que toute personne sensée estimerait déplorables »².

Ainsi, des rapports solidement étayés en provenance des deux provinces Maritimes confédérées soulignaient de nombreux problèmes liés aux pêcheries, et proposaient l'établissement d'une loi semblable à la celle adoptée en 1865 par la Province du Canada.

Mise en place d'une administration des pêches

Pendant ce temps, l'administration des pêches prenait forme. Originaire d'Écosse, William Smith devint sous-ministre de la Marine et des Pêcheries le 11 novembre 1867. Bien qu'il ne fût « pas un homme populaire », Smith s'acquit une réputation grâce à son indépendance politique et à l'économie dont il faisait preuve dans son administration.

Au cours des années qui suivirent la nomination de Smith, l'effectif des bureaux du ministère de la Marine et des Pêcheries atteignit quelque 25 employés, tandis qu'environ 1 200 employés œuvraient sur le terrain. Le nombre de ces derniers qui travaillaient dans le domaine des pêches n'atteignait probablement pas 600. Les tâches des autres portaient, entre autres, sur l'entretien des feux et des phares, des bouées, des ports et des havres, des quais et des jetées, et au pilotage des navires gouvernementaux³.

Fonctionnaire à l'époque de la Province du Canada, W. F. Whitcher devint le principal fonctionnaire administratif des pêches au sein du nouveau Dominion. Le nom du sous-ministre Smith n'apparaît que rarement dans les rapports annuels sur les pêches, bien qu'il ait sans doute exercé une certaine

influence. C'est plutôt le nom de Whitcher qui figure à côté de celui de Mitchell dans ces documents, ainsi que dans les circulaires et avis concernant l'industrie de la pêche. Il semble que Whitcher ait conservé la responsabilité immédiate des pêcheries ontariennes et québécoises, alors que la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick nommèrent leurs propres inspecteurs. En 1873, Whitcher signait les rapports annuels à titre de « commissaire aux pêcheries ».

Whitcher avait déjà traité la question des lois fondamentales sur les pêcheries à l'époque de la Province du Canada. Il allait maintenant participer à l'élaboration de la *Loi des pêcheries* fédérale. Whitcher [Traduction] « était considéré comme un habile dirigeant et un gestionnaire courageux »⁴. Sous Mitchell, il mit en place le Service des pêches fédéral. Il milita pour l'inspection obligatoire des produits du poisson, eut l'idée d'octroyer des baux et des permis de pêche et appuya la mise en place d'un vaste réseau d'écloseries et de passes migratoires. Il contribua en outre à l'obtention, en 1884, du statut de ministère indépendant dont put jouir le ministère des Pêcheries pendant un certain nombre d'années.

La Loi des pêcheries : à l'image de la loi de la Province du Canada

En 1868, dans le rapport annuel du ministère de la Marine et des Pêcheries, le ministre Peter Mitchell souligna que les pêches des Maritimes, aux premiers temps de la Confédération, se caractérisaient par une mauvaise gestion et l'imminence de l'affaissement des stocks de poisson. Étant donné que les anciennes lois de la Province du Canada avaient fait leurs preuves, il chargea Whitcher de mener une enquête visant à déterminer s'il serait souhaitable que ces lois soient mises en application dans la totalité du Dominion. La conclusion fut positive. Les lois édictées au préalable dans les deux provinces Maritimes pourraient malgré tout demeurer en vigueur, mais elles seraient éventuellement modifiées⁵. Par ailleurs, la Nouvelle-Écosse conserverait, pour l'heure, le droit de nommer ses surveillants des pêches.

La *Loi des pêcheries* (« Un acte pour réglementer la pêche et protéger les pêcheries ») reçut la sanction royale le 22 mai 1868. Cette loi prévoyait le droit d'adopter des règlements, « quels qu'ils soient », à l'égard de « l'amélioration de la gestion et de la réglementation » des pêches pratiquées sur la côte maritime et dans les eaux intérieures; elle régissait l'octroi des baux et des permis; elle interdisait le déversement de substances nocives dans les eaux; elle comprenait des dispositions concernant la pisciculture, les passes migratoires, les refuges ichtyologiques et la protection des jeunes poissons; elle prévoyait des tailles réglementaires et des périodes de fermeture, et restreignait l'usage de certains engins de pêche; elle comportait, en outre, un grand nombre de dispositions particulières, ayant trait, pour l'essentiel, à la pêche du saumon et à la pêche continentale. Le

seul règlement concernant la pêche de la morue établissait des dimensions minimales pour les sennes. D'autres dispositions régissaient la pêche des huîtres et la manière de chasser le phoque ou la baleine. Des modifications furent apportées à la *Loi* en 1886 et en 1906⁶.

Incidences de la Loi des pêcheries

La loi fédérale sur les pêcheries a résisté au temps : ses dispositions initiales, notamment celles qui visent les permis et la pollution, étaient assez strictes pour satisfaire à la plupart des besoins actuels en matière de gestion des pêches. Cette loi régit explicitement certaines questions, et elle confère le droit d'adopter des règlements particuliers à l'égard d'autres questions. Quantité de règlements furent établis en vertu de ce droit au fil des années. Pour adopter ou modifier un règlement, le Ministère doit obtenir un décret en conseil. Les règlements proposés par le ministre doivent ensuite être ratifiés par le Conseil privé (dont tous les membres du cabinet font partie, en théorie, mais qui se limite, en pratique, à un comité).

De nos jours, quand des problèmes de gestion surviennent, le ministre et ses fonctionnaires peuvent parfois établir des politiques en s'inspirant des dispositions fondamentales de la *Loi*. Dans certaines circonstances, ils choisissent toutefois d'adopter de nouveaux règlements. Ces règlements présentent l'avantage d'être clairs et concrets; en contrepartie, il semble qu'ils entravent parfois l'action du Ministère lui-même.

Si un agent ou un gestionnaire des pêches fait face à une situation d'urgence concernant la préservation d'une espèce, les règlements en vigueur peuvent être modifiés, conformément aux dispositions de la *Loi*. Dans le cas de problèmes complexes, les fonctionnaires du Ministère tentent parfois d'amener le secteur privé à se soumettre volontairement à de nouvelles règles, en attendant que de nouveaux règlements soient promulgués. Au cours des années 1980 et 1990, les gestionnaires des pêches ont multiplié les règlements précisant les conditions auxquelles devaient se soumettre les détenteurs de permis de pêche.

Le Service de protection de la pêche et la souveraineté

Le gouvernement Macdonald fusionna la *Loi des pêcheries* avec l'*Acte concernant la pêche par les navires étrangers*. Aux termes de cet Acte, étroitement apparenté à la loi de louvoiement néo-écossaise de 1836, les navires étrangers n'étaient plus autorisés à pêcher sans permis dans les eaux canadiennes. Les pêcheurs qui enfreignaient cette règle s'exposaient à la saisie de leur navire, de leur équipement et de leurs prises. L'Acte fut renforcé en mai 1870⁷.



La flotte de Mitchell arraisonne des bateaux américains. Représentation graphique publiée dans *Canadian Illustrated News*, 12 mars 1870. (Bibliothèque et Archives Canada, C-48733)

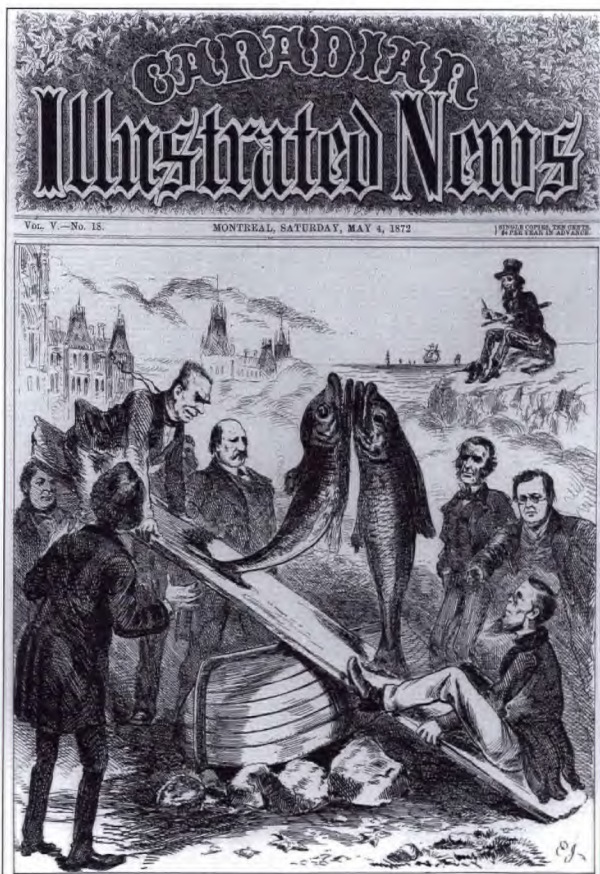
Comme la *Loi des pêcheries*, cet Acte fut efficace. L'actuelle *Loi sur la protection des pêcheries côtières* en est issue.

Les Américains résistent à la réglementation sur les permis

L'Acte concernant la pêche par les navires étrangers fut adopté à un moment où les rapports entre le Canada et les États-Unis étaient tendus. En dépit de bancs nationaux qui leur fournissaient des quantités accrues de poissons, les Américains voulaient conserver le droit de pêcher sur la côte canadienne. La doctrine de la « destinée manifeste » était dans l'air du temps, et certains Américains voulaient plus que des droits de pêche : ils souhaitaient en effet l'annexion du Canada. Les Américains d'origine irlandaise, qui souhaitaient une mainmise sur le Canada, cherchaient à soulever l'opinion publique. Par ailleurs, le gouvernement américain tâchait à l'époque d'obtenir une compensation de la part des Britanniques pour les dommages infligés par l'Alabama et par d'autres navires des États confédérés. Cette affaire était un point d'honneur national d'une telle importance que l'influent sénateur Sumner proposa, à un certain moment, que la Couronne britannique cédât aux États-Unis l'Amérique du Nord tout entière. Des dirigeants britanniques comme Gladstone s'attendaient plus ou moins à ce que le Canada soit annexé aux États-Unis; d'autres l'espéraient peut-être⁸.

Après l'abolition du Traité de réciprocité en 1866, la Grande-Bretagne avait fait valoir son autorité sur l'Amérique du Nord britannique pour autoriser les navires américains à pêcher à moins de trois milles des côtes, moyennant des droits de 50 cents la tonne. En Nouvelle-Écosse, Tupper augmenta ces droits à un dollar, et les autres provinces emboîtèrent le pas. Après la création du Dominion du Canada, dont le Royaume-Uni continuait toutefois de régir les relations extérieures, Mitchell et Tupper obtinrent des Britanniques une nouvelle augmentation des droits, lesquels furent fixés à deux dollars la tonne⁹. Devenu membre du cabinet Macdonald, Tupper pensait que cette augmentation rendrait les Américains favorables au renouvellement du Traité de réciprocité.

La conséquence immédiate de cette nouvelle augmentation fut toutefois une multiplication des pratiques illégales. Moins de 300 navires américains avaient acquitté les droits de pêche en 1867; en 1868, seulement 68 navires les payèrent; en 1869, seuls 12 des 162 navires qui furent arraisonnés détenaient un permis. Les navires américains fréquentant la baie de Passamaquoddy s'enregistraient parfois au Canada, en reproduisant des numéros d'enregistrement britanniques¹⁰. Comme l'écrivit l'historien J. B. Brebner, [Traduction] « les Américains refusaient tout simplement d'admettre que le Canada oserait leur refuser l'accès à ses eaux; la marine britannique, chargée de maintenir l'ordre sur les côtes, était quant à elle beaucoup trop permissive, et se montrait



Canadian Illustrated News, numéro du 4 mai 1872, article traitant des négociations sur les pêches entre le Canada et les États-Unis. (Bibliothèque et Archives Canada, C-58593)

désireuse d'éviter les problèmes qui découleraient de la stricte application des règles »¹¹.

Mitchell et Macdonald s'en prennent aux Américains

Le gouvernement Macdonald s'employa résolument à tirer le meilleur parti de la situation. La Couronne britannique n'étant plus le fiable gardien d'autrefois, Mitchell mit sur pied, au printemps de 1868, une nouvelle police maritime, chargée de voir au respect des lois et règlements concernant les côtes et les pêches. Il commanda six nouveaux navires, dont les coûts totalisèrent presque un million de dollars¹². Ces navires, qui constituèrent la première flotte armée de la police maritime canadienne, se révéleraient d'une grande importance pour la suite des événements.

Fidèles à leur politique laxiste, les Britanniques avaient ordonné à la marine, en 1866, de laisser les navires américains en paix, sauf s'ils pêchaient à moins de trois milles des côtes, ou à l'intérieur de baies ou de havres dont l'entrée mesurait moins de dix milles. La tolérance était cependant telle qu'un navire américain pouvait recevoir jusqu'à trois avertissements avant d'être contraint à acquitter les droits prévus ou à

quitter les eaux. Mitchell voulait des mesures plus sévères. En 1869, il obtint de la Grande-Bretagne que des équipes d'hommes provenant de l'équipage de navires de guerre soient postées le long de la côte pour renforcer la surveillance exercée par les navires de patrouille britanniques. Mais la Couronne rejeta toutes les requêtes visant l'instauration d'une politique musclée et intransigeante.

Le Canada avait désormais ses propres navires; il pouvait également disposer, de temps à autre, du navire principal affecté au service du Dominion, le *Druid*. Quand les lords de l'amirauté voulurent que ces vaisseaux fussent placés sous l'autorité des forces navales britanniques, Mitchell s'y opposa et eut gain de cause. En 1868, il obtint des Britanniques l'autorisation de faire passer de trois à un le nombre d'avertissements donnés aux navires américains. Cependant, le nombre de permis achetés continuait de décroître. L'indulgence des Britanniques avait pour contrepartie l'agressivité des pêcheurs américains, dont certains étaient armés de fusils. À la même époque, l'Île-du-Prince-Édouard sapait les fondements du nouveau Canada¹³.

L'Île-du-Prince-Édouard s'allie à la flotte américaine

Les pêches de l'Île-du-Prince-Édouard avaient gagné en importance depuis le milieu du siècle. En 1851, le gouvernement de l'île avait mis sur pied un système de primes visant à promouvoir les pêches. Grâce à ce système et à l'avantageux Traité de réciprocité, la flotte de navires de l'Île-du-Prince-Édouard prit de l'ampleur. Elle déclina cependant après que l'abolition du Traité eut mis fin au libre-échange qui réglait le commerce du poisson. La flotte de navires demeurait cependant d'une importance primordiale pour la pêche à l'Île-du-Prince-Édouard.

Tandis que le Canada s'efforçait d'écarter les Américains de ses pêcheries côtières, l'Île-du-Prince-Édouard autorisa ces derniers à pêcher dans ses eaux territoriales. Cette décision procura des bénéfices commerciaux aux habitants de l'île et leur permit d'obtenir du travail sur des navires américains. L'Île-du-Prince-Édouard prit le relais de Canso pour ce qui est du lucratif commerce du poisson-appât, des barils et d'autres accessoires, ainsi que du transbordement. Elle devint une base de pêche américaine sise au large des côtes canadiennes. Le Canada éleva des objections, mais la Grande-Bretagne appuya finalement l'Île-du-Prince-Édouard. Les navires américains jouissaient également d'une sympathie marquée en dehors de cette province, leurs équipages étant souvent composés de Canadiens, notamment d'habitants de Canso¹⁴.

Le Canada ferme la zone de trois milles et saisit des navires américains

Tout en exerçant des pressions sur les Britanniques afin de resserrer l'application des lois et des

règlements, Mitchell tenta d'établir des accords avec les Américains. En 1869, il déclara que les deux pays pourraient en arriver à un accord satisfaisant sur les pêches, pour peu que les États-Unis conviennent d'instaurer des relations commerciales avantageuses pour les deux parties. Mais cette année-là, les discussions n'ont rien donné : l'administration Grant refusa les propositions canadiennes visant à renouveler le Traité de réciprocité. À la fin des années 1860, des vaisseaux américains naviguaient impunément dans les eaux canadiennes, et les États-Unis n'affichaient aucun désir d'harmoniser les relations commerciales. Mitchell, de tempérament impétueux, et le gouvernement Macdonald commençaient à en avoir assez.

Le 9 janvier 1870, le Canada suspendit complètement l'octroi de permis aux navires américains et interdit à ceux-ci de pêcher à moins de trois milles des côtes. Mitchell déploya ses nouveaux navires de patrouille après avoir dicté des ordres stricts aux capitaines et aux équipages. Les navires de la police maritime ressemblaient à s'y méprendre aux goélettes de pêche américaines; ils pouvaient donc approcher ces dernières sans éveiller de soupçons. Les officiers canadiens arraisonnèrent quelque 400 navires américains, dont 15 furent saisis et déclarés confisqués par le gouvernement canadien.

Les interventions canadiennes dérangèrent considérablement Londres et forcèrent la main aux Britanniques. Les autorités de la Grande-Bretagne envoyèrent en renfort des navires aux Canadiens, insistant toutefois pour que ces derniers adoptent une attitude modérée à l'endroit des Américains. Pendant ce temps, Mitchell continuait d'importuner le Colonial Office en mettant en doute le désir des Britanniques d'arrêter les navires américains qui contrevenaient aux règlements. Après avoir sonné l'alarme auprès du gouvernement britannique, Mitchell tâcha d'inciter le gouvernement canadien à proposer que la Grande-Bretagne et les États-Unis créent une Haute commission internationale au sein de laquelle le Dominion serait représenté.

Les saisies par le Canada avaient cependant soulevé la colère des Américains, ce qui contribua à porter à leur apogée les idées annexionnistes. En décembre 1870, le président Grant déclara que le Dominion du Canada, une [Traduction] « entité politique semi-indépendante mais irresponsable, a exercé de manière inamicale les pouvoirs qui lui ont été dévolus ».

Les Américains étaient partagés : certains réclamaient des représailles, d'autres préconisaient la paix. Les États-Unis avaient cependant intérêt à entretenir de bonnes relations avec la Grande-Bretagne, entre autres pour des raisons financières. Pour sa part, la Grande-Bretagne désirait que ses relations avec les États-Unis demeurent harmonieuses, en partie à cause des problèmes qui se manifestaient en Europe. La création de la Haute commission internationale demandée par le Canada fut annoncée en février 1871. Le premier ministre Macdonald en devint membre¹⁵.

Le Canada se taille une place et obtient le libre-échange du poisson

Macdonald, fermement soutenu par Mitchell, Tupper et d'autres membres du cabinet, pressa les commissaires britanniques de donner satisfaction au Canada. Francis Hincks, ministre des Finances, écrivit ce qui suit à Macdonald, qui était à Washington : [Traduction] « Nous ne nous opposons pas à l'idée de refuser [aux Américains le droit de pêcher dans nos eaux et la liberté d'action dans le Saint-Laurent]. Nos pêches nous imposent des dépenses, en contrepartie desquelles nous devons demander l'instauration d'un système d'échanges réciproques sans restriction. Si nous concédons des droits, l'Angleterre *deura nous donner une compensation*. Mais aucun droit ne doit être accordé à l'égard des pêches si nous ne pouvons au moins obtenir l'importation gratuite de notre poisson ainsi que l'abolition des droits de douanes, ou tout au moins l'imposition de droits modiques, en ce qui concerne le bois d'œuvre, le sel et, particulièrement, le charbon »¹⁶.

Macdonald fut aussi intransigeant que possible. Il mandata Tupper d'aviser le Colonial Office que [Traduction] « le Canada se considère comme propriétaire de ses pêcheries côtières, et que ces dernières ne peuvent être cédées sans son consentement ». La pêche permettant de former des marins, Macdonald souleva le bien-fondé d'offrir aux Américains la possibilité d'un pareil apprentissage¹⁷. Mais les Britanniques préférèrent encore amadouer les États-Unis. Macdonald résuma la situation comme suit : [Traduction] « [Les autres commissaires britanniques] semblent exclusivement se soucier d'une chose, soit de rentrer en Angleterre avec, en poche, un traité qui réglerait tout, peu importe les désavantages qu'il présenterait pour le Canada »¹⁸. Il constata par ailleurs que : [Traduction] « [les] commissaires américains ont découvert en leurs homologues britanniques une nature si malléable que leur audace ne connaît maintenant plus de limites »¹⁹.

Le Canada n'obtint jamais le libre-échange absolu qu'il désirait. La Grande-Bretagne força néanmoins un accord, dont les clauses furent énoncées dans le *Traité de Washington* de 1871. Ce Traité accordait aux États-Unis et au Canada le droit de pêcher dans les eaux du pays voisin pour une période de dix ans, à compter de 1873; il établissait le libre-échange à l'égard du poisson et de l'huile de poisson (à l'exclusion du poisson des eaux intérieures et du poisson conservé dans l'huile); il prévoyait en outre une compensation financière pour le Canada et pour Terre-Neuve, où se pratiquaient les pêcheries les plus lucratives. Le montant de cette compensation fut soumis à l'arbitrage, de même que les réclamations des Américains concernant l'Alabama et le conflit de frontière dont faisaient l'objet les îles San Juan, sur la côte du Pacifique. Les goélettes américaines étaient cependant revenues en force dans les eaux canadiennes, et nombre d'entre elles avaient

recommencé à pêcher le maquereau dans le golfe du Saint-Laurent.

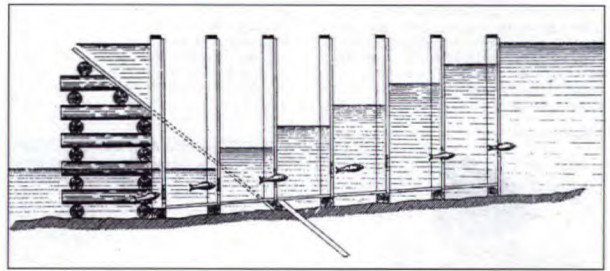
Le Néo-Écossais Joseph Howe, qui avait fait campagne contre la Confédération, déclara que l'Angleterre avait sacrifié les intérêts canadiens pour acheter la paix. Macdonald fit remarquer que le discours de Howe sur cette question était « plus mal à propos qu'il ne manquait de bon sens »; il écrivit par ailleurs à Tupper qu'il avait [Traduction] « été tenté, sur le coup, de remettre sa démission »²⁰.

Malgré les intérêts britanniques et américains qui allaient à l'encontre des siens, le nouveau Dominion avait accompli des progrès importants relativement au commerce du poisson, et il avait sensiblement amélioré sa position sur l'échiquier international. Mitchell, Macdonald et le cabinet avaient mis la force nationale du Canada en jeu. Celle-ci gagna en vigueur lors du conflit sur les pêcheries, première épreuve digne de ce nom à laquelle fut soumise la souveraineté canadienne. S'il est vrai que la Grande-Bretagne ne leur avait guère laissé voix au chapitre au moment de négocier le *Traité de Washington*, il n'en demeure pas moins que c'étaient les Canadiens – notamment Mitchell et sa police maritime – qui avaient amené les Américains et les Britanniques à négocier. Le *Traité de Washington* fut, d'une certaine façon, révélateur de la reconnaissance du Canada transcontinental par les Américains. Il marqua le début d'une longue tradition de paix et de respect mutuel entre le Canada, les États-Unis et la Grande-Bretagne²¹.

Le gouvernement mise sur les tarifs douaniers et la « Politique nationale »

Les conflits concernant les pêches cessèrent de constituer un enjeu diplomatique majeur par suite du *Traité de Washington*, dont ils avaient précipité la ratification. Si, au cours des années qui suivirent, les pêches provoquèrent encore des frictions à l'échelle internationale, elles ne furent jamais plus, excepté à Terre-Neuve, l'objet d'importants et perpétuels débats qui avaient jusque-là enflammé les hautes sphères de la politique.

Après que le *Traité de Washington* eut seulement rétabli le libre-échange du poisson, le gouvernement libéral d'Alexander Mackenzie, qui accéda au pouvoir en 1873, tenta de rendre au libre-échange sa portée d'autrefois, mais sans succès. Quand Sir John A. Macdonald reprit le pouvoir en 1878, son gouvernement adopta l'attitude contraire : il imposa de nouveaux droits de douane sur les produits manufacturés. Ces droits accrurent cependant les coûts que devaient assumer les pêcheurs et les fermiers des Maritimes, et ils entravèrent les échanges commerciaux. Les droits de douane élevés constituaient un aspect de la « Politique nationale »; cette dernière prévoyait également l'achèvement du chemin de fer du Canadian Pacific et la subvention du transport maritime par des vapeurs rapides vers l'Europe et l'Asie, mesures qui visaient respectivement à favoriser la colonisation de l'Ouest et l'exportation.



Le ministère construisit un grand nombre de passes à poissons pour contourner les barrages d'usines. Cette représentation figurait dans le rapport annuel de 1891.

L'indemnité de Halifax engendre des primes

Conformément aux dispositions du *Traité de réciprocité*, une Commission des pêches se réunit à Halifax en 1877 afin de fixer le montant du paiement qui serait versé au Canada en contrepartie des privilèges qu'il concédait en matière de pêches. Albert Smith, qui avait succédé à Mitchell en tant que ministre, joua un rôle primordial dans la négociation, ce qui lui valut le titre de chevalier. L'« indemnité de Halifax » fut versée en 1879; Terre-Neuve toucha environ un million de dollars et le Canada, environ 4,5 millions²².

Les députés des Maritimes firent pression pour que le gouvernement canadien distribue dans les zones côtières l'argent reçu. En 1882, le Parlement décida que le gouvernement affecterait 150 000 \$ par année au développement des pêches. La *Loi sur les pêches maritimes* du 17 mai 1882, qui fit suite à cette décision, prévoyait l'octroi [Traduction] d'« une subvention annuelle visant à promouvoir le développement des pêches maritimes et la construction de navires de pêche ». Pendant de nombreuses années, des primes modiques, dont le montant diminua avec les années, furent versées directement aux pêcheurs. (Le père de l'auteur du présent ouvrage, qui fut pêcheur sa vie durant, ne demanda qu'une prime, en 1937; il reçut une somme qui lui permit tout juste d'acheter une paire de bottes.) Le montant de la subvention annuelle passa à 160 000 \$ en 1891; il demeura inchangé jusqu'aux années 1960, époque où le gouvernement décida d'affecter la subvention à des programmes généraux visant les pêcheurs. Le montant total des primes versées de 1882 à 1967-1968 s'éleva à environ 13,7 millions de dollars.

L'Île-du-Prince-Édouard se joint au Canada

Les successeurs de Mitchell n'apportèrent guère de modifications notables à la situation. Albert J. Smith fut ministre de la Marine et des Pêcheries de 1873 à 1878 au sein du gouvernement libéral d'Alexander Mackenzie. (À titre de premier ministre du Nouveau-Brunswick, il avait presque réussi à empêcher la Confédération, qu'il considérait comme un stratagème tortueux issu des [Traduction] « cerveaux obséquieux des politiciens canadiens »²³.)

L'Île-du-Prince-Édouard se joignit à la Confédération pendant que Smith était ministre. À l'époque du conflit canado-américain sur les pêcheries, l'Île-du-Prince-Édouard s'était enrichie en soutenant la flotte américaine. Cependant, le rétablissement du libre-échange en matière de pêches, en 1871, avait remis sur le même pied le Canada et cette province. Par ailleurs, l'Île-du-Prince-Édouard, qui s'était enflammée pour le chemin de fer, avait fait construire une voie ferrée traversant toute sa colonie, ce qui l'avait laissée avec une dette considérable. En 1873, elle trouva donc refuge au sein de la Confédération, et le Canada prit en charge ses dettes.

Le 7 octobre 1875, la portée de la *Loi des pêcheries* fut étendue à la nouvelle province. Quand le gouvernement conservateur de sir John A. Macdonald reprit le pouvoir en 1878, le portefeuille de la Marine et des Pêcheries fut confié à James C. Pope, propriétaire de bateaux et ancien premier ministre qui avait fait entrer l'Île-du-Prince-Édouard dans la Confédération. Pope fut ministre jusqu'en 1882.

Les règlements se multiplient

Six cents employés affectés aux pêches

Depuis la création du Dominion jusqu'aux alentours de 1880, le nouveau Service des pêches mit plusieurs choses en place, qu'il s'agisse de sa propre fondation et de l'embauche de ses premiers employés, du décret de la *Loi des pêcheries* musclée et de règlements restreignant les droits des navires étrangers, de la mise sur pied d'un système de permis et de baux, de la mise en œuvre d'écloseries, ou de l'établissement d'une réglementation générale visant la conservation des espèces, laquelle, par exemple, prohibait les explosifs et prévoyait une période de fermeture hebdomadaire pour certaines pêches. Des alentours de 1880 à 1914, des centaines de règlements particuliers concernant les pêches seraient établis dans l'ensemble du pays. Nombre d'entre eux furent créés par des commissions royales itinérantes.

L'effectif du personnel extérieur augmenta sous Whitcher et les ministres qui se succédèrent. L'expansion du Service des pêches fut favorisée par une enquête réalisée en 1868 et en 1869, menée, dans l'ensemble du Dominion, par un comité spécial des pêches et de la navigation que constitua la Chambre des communes. Cette enquête fut une tribune à laquelle surveillants, pêcheurs et autres personnes qui connaissaient bien le secteur des pêches de leur région purent exposer leurs observations et leurs doléances²⁴. En 1871, on comptait déjà plus de 90 surveillants, qui touchaient en général une rémunération d'au moins 100 \$ (et qui détenaient, de droit, des pouvoirs de magistrat), et 160 garde-pêche, qui gagnaient habituellement 25 \$ environ.

À Ottawa, le bureau central du ministère de la Marine et de Pêcheries était modeste : en 1880, le personnel qui y travaillait se composait de 25 employés seulement, y compris le ministre J. C. Pope. Celui-ci,

le sous-ministre William Smith et le commissaire aux pêcheries W. F. Whitcher touchaient respectivement un salaire de 7 000 \$, 3 200 \$ et 2 400 \$. En 1880 toujours, le personnel extérieur du Service des pêches (c'est-à-dire le personnel qui ne se trouvait pas à Ottawa) comptait 594 agents des pêches, y compris les inspecteurs, les surveillants et les gardes-pêche. De ces agents, deux seulement veillaient au respect des règlements en Colombie-Britannique, soit l'inspecteur A. C. Anderson, qui recevait 600 \$ par année, et le surveillant George Pittendreigh, dont la rémunération annuelle se chiffrait à 500 \$. Quinze membres du personnel extérieur travaillaient dans les dix écloseries qui avaient été mises sur pied. Des dépenses liées aux pêcheries, qui dépassaient les 86 000 \$, la pisciculture absorbait plus de 29 000 \$. Avec ses 240 agents des pêches, la Nouvelle-Écosse disposait de l'effectif le plus important.

Les inspecteurs et leurs subordonnés, les surveillants, étaient à l'avant-scène. À cette époque, qui a précédé la réforme de la fonction publique et l'avènement du principe du mérite, les nominations s'effectuaient essentiellement en fonction de motifs politiques. Le poste de garde-pêche, notamment, ne constituait qu'un travail à temps partiel. Les garde-pêche pouvaient donc se consacrer principalement au travail agricole ou à une autre occupation. Dans les premiers temps, les agents locaux n'étaient pas rémunérés durant l'hiver, ce qui favorisa des mouvements d'effectifs importants²⁵. (Les titres des agents varièrent au fil des années, mais, de manière générale, un garde-pêche, un gardien ou un patrouilleur exerçait ses fonctions durant une saison, après avoir été engagé par un agent occupant un poste supérieur. Certains étaient engagés pour patrouiller des zones spécifiques à bord de leur propre bateau.)

Avant que Mitchell n'ait mis sur pied sa police maritime, le Ministère disposait d'un seul navire de patrouille. Pierre Fortin, qui avait veillé à l'application des lois dans le golfe du Saint-Laurent pendant de nombreuses années, remit le commandement de *La Canadienne* à Théophile Tétu en 1867. Le capitaine Tétu entreprit immédiatement la continuation des travaux : il fit par exemple instruire des affaires criminelles et ordonna la destruction de passerelles surplombant des chutes d'eau à partir desquelles des Autochtones harponnaient des saumons attirés par des torches. Tétu avança l'idée qu'il pourrait être approprié, dans bien des cas, de refaire l'éducation des gens qui prenaient part aux pêcheries. D'après lui, il était inexact que les poissons du golfe du Saint-Laurent étaient moins nombreux qu'auparavant; c'était plutôt le nombre de bateaux qui avait augmenté, laissant moins de poissons pour chacun d'eux. Tétu mourut malheureusement à l'âge de 34 ans, durant son voyage de 1868. La patrouille du golfe, cependant, lui survécut.

Mitchell avait donné un élan à la flotte de protection des pêches immédiatement après la création du Dominion. Mais sa police maritime déclina au début des années 1870, après la résolution du conflit canado-

américain sur les pêches. En 1880, la flotte du Service de protection de la pêche était revenue à ses dimensions initiales : elle ne comptait plus qu'un navire, lequel patrouillait le golfe du Saint-Laurent et le bas du fleuve²⁶.

La crainte de l'affaissement des stocks engendre de nouveaux règlements

À mesure que le personnel s'accroissait, les règlements visant la conservation se multipliaient. Ces règlements étaient souvent adoptés, semble-t-il, en réponse aux demandes du peuple. Aujourd'hui encore, la lecture des rapports rédigés par les agents des pêches de Whitcher est prenante. Écrits dans un langage clair, ces rapports sont révélateurs d'un souci des pêches, d'une conscience de leur complexité et de préoccupations concernant autant la vie des gens que des problèmes concrets. Les agents des premiers temps observaient, écoutaient et formulaient des suggestions, comme les commissions royales le feraient ultérieurement au sein d'une structure mieux organisée. Si le ministre et le Ministère estimaient qu'une intervention s'imposait, un nouveau règlement était établi, lequel suppléait les règlements locaux qu'avaient adoptés les provinces avant la Confédération.

Les problèmes auxquels devait faire face le personnel extérieur étaient légion. Dans le premier rapport publié par le Ministère, après la création du Dominion, un agent du Nouveau-Brunswick fit état du « mépris absolu » des lois sur les pêches. Un autre agent écrivit [Traduction] qu'« aucune région ne disposait d'autant de rivières propres à la pêche que la Nouvelle-Écosse, mais [que] ces rivières étaient les plus dévastées d'entre toutes »²⁷. À cette époque, la crainte de l'affaissement des stocks, notamment ceux des poissons d'eau douce, se répandait.

Les barrages d'usines et la sciure de bois continuaient de faire peser une menace sur les poissons de rivière. De nouveaux règlements interdirent donc le déversement de sciure dans les cours d'eau navigables. Les usines de pâte et de papier s'étaient cependant multipliées au Canada après 1864, et Whitcher remarqua, dans les années 1870, que la mise en application des lois concernant les déchets d'usine manquait de rigueur : [Traduction] « Il est pratiquement impossible d'en arriver au respect généralisé de cette législation compte tenu de l'indifférence persistante et de l'opposition active des manufacturiers. » Dans des circulaires qu'il rédigea en 1875 et en 1876, Whitcher demanda à ses agents québécois de limiter leurs interventions ayant trait au respect de la fermeture de la pêche au saumon le dimanche, pour autant que l'échappée soit suffisante dans les rivières. Cependant, la réglementation concernant le déversement illégal de déchets d'usine devrait être mise en application rigoureusement. Une autre circulaire de 1876 avisa les agents des pêches de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick de l'abolition complète de la réduction des amendes à la

moitié de la somme. Ce fut la fin d'une pratique apparue bien avant la Confédération dans les réglementations provinciales.

De nombreux règlements visaient évidemment la pêche au saumon. Une taxe sur les débarquements, qui entra en vigueur le 22 juillet 1875, établit à 40 cents par 200 livres le montant qui devait être payé à l'égard du saumon pêché au filet. Dans le cas de l'achigan, cette taxe fut fixée à 20 cents par 200 livres²⁸.

Les pêches maritimes : une réglementation moins envahissante

Le Service des pêches fut plus lent à réglementer les pêches maritimes : la pêche en eau douce, dont les effets ravageurs étaient manifestes, semblait prioritaire. Il n'empêche que des préoccupations se faisaient jour. Whitcher écrivit ce qui suit en 1874 : [Traduction] « [L]e Ministère a toujours évité de limiter de quelque façon que ce soit la pêche hauturière, mais il sera peut-être nécessaire d'établir des règlements concernant cette pêche afin d'obvier à tout conflit et aux nuisances mutuelles. » Ainsi, au lieu d'interdire la pêche de la morue à la senne sur les côtes du Labrador, il pourrait être opportun de voir à ce qu'aucune interférence ne survienne entre la pêche à la senne de plage et la pêche à la ligne pratiquée à partir de bateaux. En 1875, Whitcher transmit une circulaire aux agents des pêches afin d'obtenir des renseignements concernant les effets des palangres. Il semble qu'il fut rassuré par les réponses des agents étant donné qu'aucun règlement ne fut adopté à ce sujet.

Dans les années 1870, le commissaire aux pêcheries exprima également certaines inquiétudes concernant des pratiques en usage dans le cadre de la pêche des huîtres et du homard. Par ailleurs, le grand potentiel pour la pêche des nouveaux navires à vapeur, lesquels venaient parfois d'outre-mer, constituait une menace pour les phoques. Dans le rapport annuel de 1874, Whitcher nota ce qui suit :

[Traduction]

L'implacable destin des espèces chassées ou pêchées de manière outrancière dans les champs, les forêts et les eaux - l'extermination - menace de frapper sous peu les phoques du golfe du Saint-Laurent. À l'époque où les phoques étaient chassés sur les glaces à partir de bateaux et au moyen de filets, les aléas de la poursuite garantissaient une protection naturelle à ces animaux. Leur nombre avait néanmoins progressivement diminué, en raison de la chasse annuelle autorisée. La récente apparition des vapeurs a cependant permis aux pêcheurs de surmonter nombre de difficultés et de traquer efficacement leurs proies, pour ensuite les massacrer inconsidérément. [...] À un certain moment la saison dernière, près de quarante vapeurs et autant de bâtiments à voiles

provenant de divers ports européens se livraient à cette activité destructrice; ils commirent des ravages si considérables qu'ils suscitèrent une appréhension universelle. À peu près au même moment, on s'interrogeait sur de vastes opérations effectuées par des vapeurs américains dans le golfe du Saint-Laurent.

Whitcher déclara qu'il ne pourrait recommander que soient établis des règlements visant les chasseurs de phoques canadiens tant que le *Traité de Washington* n'imposerait aucune restriction aux chasseurs américains.

Whitcher fait la promotion des baux et des permis

Tout en veillant à la mise en place de règlements particuliers, Whitcher s'employait à promouvoir un plan d'une portée beaucoup plus large. En 1873, des habitants de la Nouvelle-Écosse avaient fait parvenir une pétition au ministre Mitchell au sujet du déclin de la pêche en rivière, du manque de garde-pêche et d'autres problèmes. Whitcher confirma à Mitchell que les garde-pêche n'étaient pas nombreux. L'échec de la mise en œuvre, en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick, du système de baux en vigueur au Québec et en Ontario constituait cependant un problème plus grave, étant donné que l'émission de baux et de permis était moins compliquée, tout en procurant des revenus plus élevés.

Dans son rapport annuel, Whitcher s'exprima comme suit :

[Traduction]

Des zones de pêche sises sur plusieurs rivières à saumon du Saint-Laurent sont actuellement vacantes, et d'autres deviendront disponibles au cours du printemps prochain. Nous proposons d'aviser la population de l'existence de ces lieux, et de lui offrir la possibilité d'acquiescer des droits de pêche à leur égard. Quand les rivières sont fréquentées par des pêcheurs sportifs, elles bénéficient d'une protection accrue. Et à l'apport monétaire qu'elles génèrent pour les pêches s'ajoute l'avantage qu'elles passent alors sous la tutelle de gardiens locaux et que les dépenses y afférentes cessent en conséquence d'être prélevées à même les fonds publics.

Ailleurs, Whitcher aborda la question des filets à saumon qui avaient été retirés de la rivière Restigouche et de la rivière Moisie. Il souligna l'accroissement de la population de saumons qui s'en était suivie :

[Traduction]

En ce qui a trait à ces deux rivières, il a maintenant été démontré clairement que la pêche au filet immodérée entrave sérieusement la

reconstitution des populations de saumons, et qu'une telle pêche constitue un inconvénient indéniable pour les pêcheurs eux-mêmes. Il a également été établi, de manière pratiquement aussi certaine, que des filets moins nombreux mais disposés judicieusement garantissent le maintien d'un stock de reproducteurs permanent et procurent à leurs propriétaires un rendement beaucoup plus intéressant. On doit tenir compte de ces observations dans l'établissement de la réglementation sur la pêche au saumon. L'occupation de lieux propices à la pêche du saumon en vertu de titres formels permet aux occupants d'économiser à la fois leurs capitaux et leur travail, et de participer à la sauvegarde de cette ressource publique qu'est le saumon. Il est extrêmement difficile de veiller à ce que l'exploitation des pêcheries n'outrepasse pas les limites raisonnables là où l'on pêche sans méthode ni prévoyance et où les pêcheurs sont incités à des excès comme ceux qu'entraînent la rivalité ou la promesse de gains temporaires. À l'opposé, le Ministère parvient aisément à contrôler la pratique de la pêche là où les occupants sont assurés qu'ils conserveront leurs titres et qu'ils pourront tirer profit, chaque année, des bénéfices découlant de la modération dont ils ont fait preuve la saison précédente.

Whitcher ajouta cette note : [Traduction] « [I] n'est pas facile de convaincre les pêcheurs des économies et avantages qu'entraînerait, pour eux, le respect des principes sur lesquels sont fondées les lois sur la conservation, principes en fonction desquels sont mis en application les règlements du Ministère. Il semble que le recours aux exemples les plus criants soit le seul moyen de les inciter à se pencher sérieusement sur les problèmes. » Un exemple comme celui de l'accroissement de la population de la rivière Moisie devait cependant suffire. (À l'instar d'un grand nombre de ses successeurs, Whitcher exprima l'étonnement qu'il éprouvait en constatant que les pêcheurs ne se rendaient pas compte de ce que le Ministère faisait pour eux; il n'entreprit toutefois jamais de campagne de sensibilisation visant à gagner leur adhésion.)

Les effets de la mise en œuvre du système de baux et de permis furent toutefois différents de ceux qu'escomptait Whitcher. Au Nouveau-Brunswick, les nouveaux baux concernant la pêche du saumon allaient hâter l'instruction d'une affaire judiciaire qui allait amoindrir la compétence fédérale en matière de pêche en eau douce. La concession de baux ne se généralisa jamais sur la côte Atlantique, excepté sur quelques rivières ou dans le cas de certaines pêches de plage; quant aux permis, là où on en octroya, ils demeurèrent essentiellement une formalité un siècle durant.

Dans la région du Pacifique cependant, les baux et les permis devinrent rapidement une mesure importante de la gestion des pêches. Le recours aux permis de pêche serait rétabli sur la côte Atlantique,

La justification des baux et des permis selon Whitcher

Dans le rapport de 1873, on trouve un long exposé de Whitcher concernant les baux et les permis, lequel mérite d'être reproduit intégralement étant donné qu'il traite d'une question primordiale concernant la gestion des pêches :

[Traduction]

Nous recommandons en toute déférence que la mise en application du système d'octroi de baux et de permis de pêche prévu dans la *Loi des pêcheries* soit resserrée en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick, provinces où ce système a été introduit précédemment, afin qu'il y soit appliqué avec autant de rigueur que dans les provinces de l'Ontario et du Québec.

En Ontario et au Québec, le système a été mis en œuvre progressivement, à partir de 1856. Il ne vise pratiquement aucune autre espèce que le saumon et la truite de mer au Québec, et le corégone et la truite saumonée en Ontario. Ses effets pourraient encore être largement étendus, sans qu'il en vienne à toucher la pêche hauturière de la morue, du flétan, du maquereau, du hareng ou d'autres poissons à écailles. Avant la Confédération, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick s'étaient déjà dotés de principes semblables, mais la portée de ces derniers était très limitée. Le gouvernement de Nouvelle-Écosse avait accordé un bail à l'égard de bancs d'huîtres, et le gouvernement du Nouveau-Brunswick avait concédé, contre un loyer pratiquement nul, un bail de pêche du saumon. En plus des droits exigés pour les baux, une taxe modique était perçue par les autorités municipales à l'égard des filets à saumon. Au port de St. John's, dans le cadre de concessions de droits de pêche par la Couronne, la société civile accordait des postes d'amarrage en location lors d'une loterie, ce qui lui valait quelque 2 500 \$ par année. En outre, les pêcheurs de saumon de la Réserve navale de l'île Portage, au Nouveau-Brunswick, devaient acquitter un loyer de 598,78 \$ par année, somme qui leur procurait des droits sur des « lots » de pêche de l'Amirauté. Les loyers perçus servaient aux dépenses locales. Depuis la Confédération, des permis spéciaux ont été octroyés en Nouvelle-Écosse à l'égard de trappes en filet. Au Nouveau-Brunswick, plusieurs permis saisonniers ont été émis à l'égard de la pêche du saumon au filet, et quelques baux visant la pêche à la ligne ont été concédés à l'égard de la même espèce.

Selon l'optique de la *Loi des pêcheries*, le système de concession de droits de pêche est évidemment une mesure administrative fondamentale. La généralisation éventuelle de la concession de baux et de l'émission de permis est la prémissesur laquelle repose la formulation de certaines dispositions de cette loi, laquelle autorise des exceptions impératives comme celles qu'imposent les titres juridiques, l'occupation antérieure et les créances privilégiées.

Il n'est plus nécessaire de décrire en détail les avantages de la *Loi*, laquelle se révèle profitable depuis plusieurs années, bien qu'elle n'ait été mise en application que partiellement. Mentionnons seulement ici que, d'une part, elle systématise l'industrie de la pêche et donne lieu à la prise en charge par des particuliers de dépenses liées à la garde et à l'amélioration des cours d'eau – lesquelles dépenses devraient autrement être prélevées sur les fonds publics –, et, d'autre part, qu'elle favorise l'investissement de capitaux et assure la pérennité et la sécurité de l'industrie des pêches, ce qui accroît l'importance des droits de pêche aux yeux de chaque pêcheur et du grand public, lesquels étaient jusque-là soumis aux caprices du hasard et n'allaient pas tarder à devenir complètement improductifs. Les revenus sont en fait une conséquence de la *Loi*, et non son principal objet.

Quand les provinces des Maritimes se sont jointes à la Confédération, les lois provinciales sur les pêcheries de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick ont d'abord primé sur la législation du Dominion, au nom de la raison d'État. Cette même raison d'État a, depuis, empêché toute action dans ces provinces, exception faite de la simple mise en application du principe des baux et des permis là où des précédents avaient été établis par les gouvernements provinciaux. Notre ministère a tenté, à deux reprises, de passer à l'étape suivante, sans succès.

Aucune législation ne devra être créée et aucune refonte de lois ne sera nécessaire. La seule mesure qui devra être mise en œuvre dans ces provinces consiste en l'établissement, par le Ministère, de postes de pêche chargés de l'émission de permis et de la concession de baux, mesure qui a été appliquée,

précédemment, en Ontario et au Québec. Cependant, comme nous traitons de cette matière à la lumière d'une « politique », il pourrait être à-propos de faire entériner la présente proposition par un arrêté, qui établirait formellement une *Réglementation sur les pêcheries*, laquelle interdirait la pratique de toute pêche soumise au système de baux et de permis à quiconque n'aurait pas acquitté les droits y afférents. La démarche ci-dessus correspond à celle qui a été privilégiée en Ontario et au Québec.

Il serait sans doute opportun, dans un premier temps, de donner suite aux nombreuses demandes qui ont été présentées, et d'agir là où aucune revendication contradictoire ne rend la situation défavorable. Tout au long de la mise en œuvre du système précité, il faudra faire preuve à tous égards d'une volonté manifeste d'obtenir l'adhésion du grand public et de soutenir les véritables intérêts des pêcheurs. Chaque cas devra faire l'objet d'un examen approfondi, et les plus grandes précautions devront être prises afin d'éviter de heurter les préjugés, de léser les intérêts ou de compromettre la situation de quiconque sera touché par les nouvelles mesures. Il faudra en outre être très sensible aux questions de l'antériorité de l'occupation et des utilisateurs reconnus. Les pêches hauturière et continentale devront être soigneusement distinguées des pêches en rivière et en estuaire. À l'humble avis du soussigné, seules ces dernières devraient être soumises au système d'occupation en vertu des permis et des baux (pour le moment du moins).

Le soussigné estime qu'il n'est pas opportun de se livrer à des prévisions concernant les revenus directs que pourrait entraîner l'octroi de baux et de permis, lesquels sont, en règle générale, accordés contre une somme négligeable. Un système de réglementation et d'exploitation économique de droits de pêche concédés sous forme de titres peut se révéler plus profitable s'il est conçu comme une mesure de protection auxiliaire visant la conservation des espèces et la capacité de production des pêches continentales. Il n'est cependant pas impossible qu'avec le temps, ce système en vienne à produire des revenus qui suffiraient à le rendre autosuffisant.

Dans le rapport annuel de 1876, Whitcher avança des arguments supplémentaires : [Traduction] « En plus de garantir aux pêcheurs l'exclusivité à l'égard de certains droits de pêche et de prévenir tout litige, le système de baux et de permis rend superflue la lourde et foisonnante réglementation qui prévaut actuellement, étant donné que les baux et les permis peuvent s'assortir de conditions équivalant aux interdictions prévues par des règlements. » Des droits définis précisément, par ailleurs, ne nuiraient pas aux titulaires de campements de pêche; ils contribueraient plutôt à rendre permanente l'occupation de ces campements, qui étaient alors établis temporairement et dont l'existence aurait pu être remise en cause.

À la différence qu'ils sont mieux écrits, les propos de Whitcher sont similaires à ceux qui figurent dans n'importe quelle étude des années 1970 et 1980, époque où nombre de gens ont redécouvert les notions d'accès limité, de droit de quasi-propriété, de « loyer sur les ressources » et de « recouvrement des coûts ».

dans les années 1960 et 1970, époque à laquelle l'« accès limité » devint la principale mesure de la gestion des pêches.

Une réglementation concise mais musclée

En 1886, les principales lois du Dominion en matière de pêches auraient pu être résumées sur une seule page. Primant diverses réglementations locales, ces lois prévoyaient des saisons et des périodes hebdomadaires de fermeture de la pêche et interdisaient la pêche au filet dans les « eaux publiques » (qui étaient évidemment propriétés de la Couronne), sauf aux détenteurs de baux et de permis. Elles établissaient par ailleurs des restrictions à l'égard des barrières, de la dimension des filets et de l'utilisation d'explosifs ou de poisons, et prévoyaient la construction de passes migratoires sur les lieux des barrages d'usine.

Si la liste à la page 111 semble brève, le pouvoir était cependant solidement ancré. Le Service des pêches

employait déjà la quasi-totalité des méthodes de réglementation qui seraient en usage par la suite. Il avait autorité pour accorder les droits de pêche, pour décider où, quand et comment serait pratiquée cette activité, et pour décider des espèces qui seraient pêchées. Le Ministère accordait déjà des permis établissant des copropriétés et des pêches semi-privées, et il mettait déjà en application ce que nous appelons aujourd'hui le principe de l'utilisateur-payeur en imposant une taxe sur les débarquements de saumon. En outre, la législation en vigueur protégeait les cours d'eau canadiens en y interdisant la construction de digues et le déversement de substances nocives. Cela étant dit, la réglementation était encore tempérée par la précaution, comme à l'époque où Whitcher se montrait réticent devant l'idée de prendre des mesures relativement à la pêche hauturière.

LOIS DE PÊCHE DU CANADA.

TABLEAU DES SAISONS RÉSERVÉES, LE 1^{ER} JANVIER 1886.

Espèces de poisson.	Ontario.	Québec.	Nouvelle-Ecosse.	Nouveau-Brunswick.	lie du Prince-Edouard.
Saumon (aux rets).....		Du 15 août au 1er mars	Du 1er août au 1er mai.	Du 15 août au 1er mars	
do (à la ligne).....		Du 1er sept. au 1er mai	Du 15 sept. au 1er fév.	Du 15 sept. au 1er fév.	
do do rivière Ristigouche.....		Du 15 août au 1er mai		Du 15 août au 1er mai	
Truite mouchetée (<i>Salmo Fontinalis</i>).....	Du 15 sept. au 1er mai	Du 1er oct. au 1er jan.			Du 1er oct. au 1er déc.
Grosse truite grise, longue et win- ninish.....		Du 15 oct. au 1er déc.			
Doré.....	Du 15 avril au 15 mai.	Du 15 avril au 15 mai.			
Maskinongé.....	Du 15 avril au 15 juin.	Du 15 avril au 15 juin.			
Poisson blanc et truite saumonée.....	Du 1er nov. au 30 nov.				
Poisson blanc.....		Du 10 nov. au 1er déc.			
Bar.....				Du 1er mars au 1er oct.	
Eperlan.....			Du 15 avril au 15 mai.	Du 15 avril au 15 mai.	
Homard.....		L'usage, sans licence, de Du 20 août au 20 avril	Du 1er août au 1er avril (côte ouest.) Du 20 août au 20 avril (côte nord.)	Du 1er août au 1er avril (côte sud.) Du 20 août au 20 avril (côte nord.)	Du 20 août au 20 avril
Esturgeon.....				Du 31 août au 1er mai	
Hutres.....		Du 1er juin au 15 sept.	Du 1er juin au 15 sept.	Du 1er juin au 15 sept.	Du 1er juin au 15 sept.

NOTE.—Les lois de pêche ne s'appliquent que partiellement à la Colombie-Britannique et au Manitoba. Les saisons réservées dans cette dernière province sont : poisson blanc, du 20 octobre au 1er novembre, et la truite mouchetée, du 1er octobre au 1er janvier.

ANALYSE DES LOIS DE PÊCHE.

La pêche aux rets de toute sorte est défendue dans les eaux publiques, excepté sous l'autorité de baux ou de licences.

La grandeur des rets est réglée de manière à empêcher de tuer le jeune poisson. Les rets ne peuvent être tendus, et l'on ne peut se servir de seines de manière à barrer les chenaux et les baies.

Il est pourvu à un certain temps réservé chaque semaine à part les saisons réservées spéciales.

L'usage de substances explosives ou empoisonnées pour la capture du poisson est illégal.

Les barrages des moulins devront être munis de bonnes passes-migratoires. Des modèles ou dessins seront fournis sur demande par le département.



Le rapport annuel de 1878 contenait des illustrations de l'écloserie du Dominion située à Newcastle (Ontario), la première installation de Wilmot.

Wilmot favorise l'établissement d'écloseries

Comme nous l'avons mentionné précédemment, l'idée d'implanter un système de baux et de permis dans la Province du Canada était entre autres liée à la question de la pisciculture. De 1867 à 1914, le Ministère fit grand cas de cette technique, et le réseau des écloseries gagna en importance. Ce regain d'intérêt était essentiellement attribuable au travail d'un homme : Samuel Wilmot.

Après que Richard Nettle eut procédé à ses essais, dans les années 1850, Wilmot s'intéressa au saumon du lac Ontario dans les eaux de Wilmot Creek, près de Newcastle. (Le saumon de l'Ontario était identique au saumon de l'Atlantique, à cela près qu'il passait apparemment la totalité de sa vie dans le lac Ontario.) À l'automne, les montaisons dans ce cours d'eau, au-delà de la ferme de Wilmot, diminuaient. Durant les années 1860, Wilmot construisit des bassins dans la cave de sa ferme afin d'y élever des saumons. Il préleva d'abord des œufs dans la rivière, pour ensuite privilégier la ponte artificielle. En mélangeant dans un seau les œufs et la laitance de saumons matures, il obtint une proportion beaucoup plus élevée d'œufs fertilisés. Wilmot acquit la certitude que les écloseries empêcheraient l'extinction du saumon.

Il demanda, sans succès, des droits d'exploitation s'appliquant à une partie du littoral du lac Ontario; en vertu de ces droits, il aurait pu transférer ses saumons dans ce lac afin qu'ils y croissent, et lui seul aurait été autorisé à pêcher dans la zone visée. Le gouvernement du Haut-Canada conclut toutefois un accord avec lui au sujet de l'exploitation d'une écloserie à Wilmot Creek. Les œufs récoltés en 1866 permirent à Wilmot d'obtenir près de 15 000 alevins. Le gouvernement prit des mesures pour que l'écloserie soit agrandie, de sorte

qu'elle produisit, au cours des 50 années qui suivirent, des millions de poissons d'espèces diverses.

Au Nouveau-Brunswick, une tentative antérieure d'établir une écloserie privée sur la rivière Miramichi avait donné lieu à des complications attribuables, entre autres raisons, à la participation des Américains. Le Ministère révoqua le permis²⁹. Mais en 1873, ce même ministère faisait construire des écloseries sur la rivière Restigouche, sur la rivière Miramichi et à Gaspé, mettant ainsi à exécution une proposition de Wilmot. En 1875, des dispositions réglementaires spéciales, à l'Île-du-Prince-Édouard, vouèrent les rivières Midgell, Morell, Dunk et Winter à la propagation naturelle et artificielle du saumon.

En 1876, le Ministère nomma Wilmot surintendant de la pisciculture pour le Canada, titre qu'il conserva jusqu'en 1895. De nombreuses espèces, parmi lesquelles le saumon occupait le premier rang, furent élevées dans des écloseries. Le Ministère investirait des efforts considérables et des montants importants dans la pisciculture, et des décennies durant, les agents des écloseries rédigeaient, d'une main infatuée, de glorieux rapports sur les progrès de cette technique. Il reste cependant que les résultats tangibles demeurèrent peu nombreux. Au Nouveau-Brunswick, les prises de saumon atteignirent un maximum dans les années 1870, ce qu'explique peut-être une intensification de l'effort de pêche, mais elles déclinerent ensuite jusque dans les années 1930³⁰. Et en dépit des écloseries, les populations de saumon de certaines rivières disparurent complètement, comme celles de nombreux cours d'eau de la Nouvelle-Angleterre.

Les conséquences néfastes des modifications de l'environnement l'emportèrent largement sur les bénéfices apportés par les écloseries. La déforestation causa le rétrécissement de certains cours d'eau et fit augmenter les écarts de température auxquels ils étaient sujets. La raréfaction de la nourriture provenant des rives, l'ensablement, l'abaissement des niveaux d'eau, les barrages et la pression de la pêche sont autant de facteurs qui nuisaient au saumon.

Whitcher avait encouragé le développement des écloseries pour compenser certaines pertes, mais il était conscient de leurs limites. Il écrivit ce qui suit en 1874 :

[Traduction]

[S]il est exact que presque tous les cours d'eau importants de l'Ontario, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et de certaines parties du Québec renfermaient, il y a 50 ou 60 ans, des espèces anadromes, il est également vrai que l'environnement de nombre d'entre eux a radicalement changé depuis. Les arbres situés le long des rives ont été abattus et sont maintenant si rares, même auprès des eaux d'amont, que les neiges de l'hiver et les pluies de l'été s'évaporent

plus rapidement. Et les ruisseaux profonds qui traversaient autrefois des forêts vierges font désormais figure, durant la saison chaude, de maigres ruisseaux qui serpentent à travers des prairies et des terres cultivées. Les frayères, autrefois isolées, sont aujourd'hui piétinées sans cesse par des troupeaux de bovins menés en pâture, et l'on ne rencontre souvent, à des milles à la ronde, qu'un mince filet d'eau, qui coule au milieu des barres et des lits de gravier. Et si la colonisation du pays a entraîné cette transformation de nos rivières, la construction d'usines et de barrages sur la plupart d'entre elles, ainsi que les opérations liées à l'exploitation forestière ont amplifié les

changements. La plupart des barrages ont été construits il y a de nombreuses années, avant qu'aucune loi concernant la conservation des poissons ne fût édictée. Ils ont causé le dépeuplement d'un très grand nombre de petites rivières, et, compte-tenu des transformations de l'environnement, on peut douter sérieusement que ces rivières contiendront jamais d'autres poissons, pas même celles où a été tentée l'expérience coûteuse du repeuplement au moyen de l'élevage³¹.

Les écloseries furent donc mises à l'épreuve. Mais l'espoir de rétablir l'abondance d'autrefois s'amenuisa peu à peu.

Les pêches canadiennes en 1880

Le Service des pêches devait traiter avec une industrie de taille dont la valeur, selon les statistiques, dépassait peut-être 14,5 millions de dollars en 1880 (on a souvent dit que l'industrie des pêches était sous-évaluée, vu les statistiques déficientes de l'époque). Au même moment, cette industrie connaissait un renouveau, attribuable à la mise en conserve; des conserveries de saumon voyaient le jour dans le Pacifique, tandis qu'apparaissaient sur la côte Atlantique des conserveries de sardine et de homard. Les pêches maritimes canadiennes étaient plus florissantes que jamais. Cependant, la pêche de la morue plafonnait.

En 1880, la valeur des pêches de la Nouvelle-Écosse se chiffra à 6,3 millions de dollars. De cette somme, près de 2,5 millions provenaient de la pêche de la morue. Le maquereau en baril arrivait deuxième (1,3 millions de dollars), suivi du homard en conserve (612 000 \$), du hareng en baril, de l'aiglefin, de l'huile de poisson, du merlu, de la goberge et d'autres produits. La province employait 731 navires et 11 210 bateaux, dont l'effectif se chiffrait à 6 748 et à 22 798 hommes respectivement. Le commerce principal était bien entendu celui du poisson salé séché, mais on pratiquait aussi le saumurage et le fumage. On gardait du saumon dans la glace pour le vendre frais; on commercialisait également du saumon fumé, en conserve et en baril. À Digby et à Halifax, on vendait du poisson frais, à petite échelle.

Au Nouveau-Brunswick, la valeur des produits de la pêche dépassa les 2,7 millions de dollars. Le homard en conserve était le produit le plus lucratif (710 000 \$). Venaient ensuite le hareng en baril, la morue salée, le merlu, le maquereau en baril, le saumon frais conservé dans la glace, le hareng fumé, les sardines, puis d'autres produits. L'industrie des pêches du Nouveau-Brunswick comptait 220 navires et 4 219 bateaux, dont les équipages totalisaient respectivement 1 175 et 7 391 hommes.

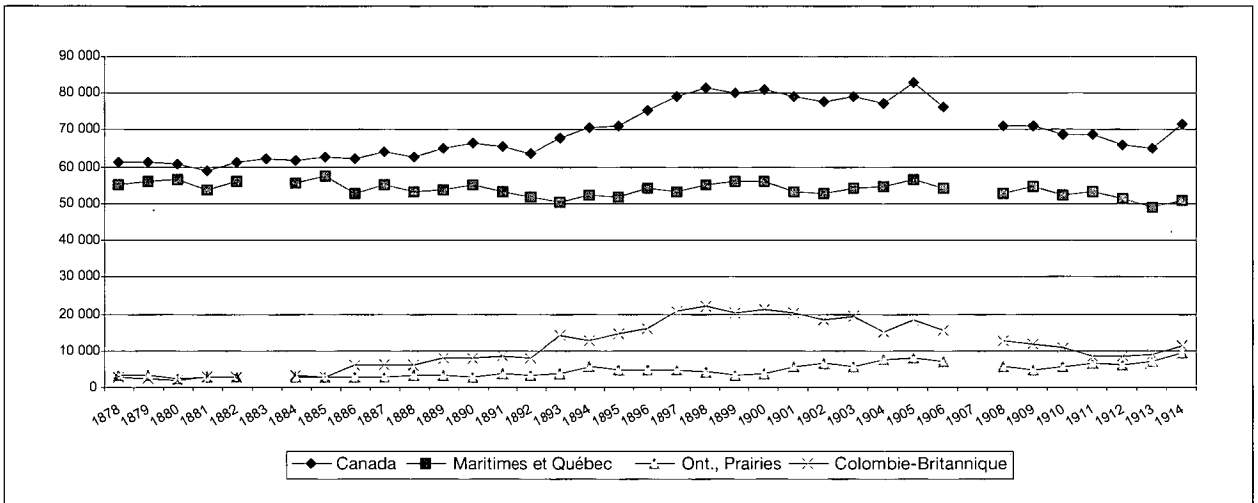
Les pêches de l'Île-du-Prince-Édouard rapportèrent plus de 1,6 million de dollars. Les profits découlant de la mise en conserve du homard atteignirent 710 000 \$, comme au Nouveau-Brunswick. Les produits les plus lucratifs étaient ensuite le maquereau en baril, la morue, le hareng en baril et les huitres en baril (61 000 \$); d'autres produits étaient également commercialisés. À l'Île-du-Prince-Édouard, 32 navires et 1 383 bateaux étaient voués à la pêche. Au total, leurs équipages comptaient respectivement 161 et 3 864 hommes.

Au Québec, en 1880, la valeur des produits de la pêche était presque aussi importante qu'au Nouveau-Brunswick, dépassant les 2,6 millions de dollars. Les revenus tirés de la morue s'établirent à 1,5 million de dollars environ, tandis que le homard rapporta 76 400 \$, le hareng, 73 800 \$, les peaux de phoque, 25 600 \$ et l'huile de baleine, 5 400 \$. La flotte de cette province comptait 166 navires, dont les équipages comptaient au total 843 marins, et 3 398 bateaux de pêche, à bord desquels travaillaient 10 692 pêcheurs et habitants du littoral.

En 1880 toujours, les pêches de l'Ontario produisirent des revenus d'environ 445 000 \$. Le corégone était le poisson le plus lucratif; la truite, le hareng, le doré jaune et l'esturgeon venaient ensuite. (D'autres poissons remplacèrent peu après ces espèces prisées, que la surpêche raréfia.) Au total, les équipages des 18 navires et des 865 bateaux qui prenaient part aux pêches ontariennes comptaient respectivement 54 et 2 076 hommes.

La valeur des produits de l'industrie de la pêche de la Colombie-Britannique, qui se chiffra à plus de 713 000 \$ cette année-là, représentait moins de 5 % de la valeur affichée par l'industrie canadienne. Le saumon en conserve rapporta les revenus les plus importants, soit 401 000 \$; les fourrures de phoque rapportèrent 163 000 \$, et le reste des revenus provint de la pêche du chien de mer, de la chasse au phoque et au marsouin, ainsi que du commerce de divers autres produits, y compris le flétan frais et le hareng, vendus en petites quantités. La flotte de pêche de la Colombie-Britannique était constituée de 4 vapeurs, de 10 goélettes, de 317 bateaux et de 93 canots de cèdre qui servaient à la chasse au phoque.

En 1880, en tout et pour tout, les pêches canadiennes mobilisaient 1 181 navires et 25 266 bateaux, sur lesquels travaillaient respectivement un total de 8 757 et de 52 577 marins. Au total, on dénombrait 60 657 hommes pour 25 266 bateaux de pêche. À l'époque, les rapports ministériels n'incluaient toujours pas de données concernant les milliers de personnes qui prenaient part à cette industrie en pratiquant la pêche côtière ou la pêche en eau douce dans les Prairies. Bien qu'elle se fût accrue et qu'elle atteignit alors pratiquement 1 200 navires, la flotte canadienne était toujours passablement moins nombreuse que celle de la Nouvelle-Angleterre. En 1886, la Nouvelle-Angleterre employait en effet 18 000 hommes environ, répartis sur 1 956 navires, dont un grand nombre pêchaient toujours au large du Canada. De ces navires, 1 530 pêchaient des « poissons comestibles », 215 se consacraient à la pêche aux mollusques et au homard, 177 chassaient la baleine et le phoque, et 34 pêchaient l'alose tyran.



Pêcheurs au Canada, par région, 1878-1914.

Les frictions internationales refont surface

Les États-Unis mettent fin au libre-échange dans le domaine des pêches

Au terme des querelles et des négociations qui avaient abouti à la ratification du *Traité de Washington* en 1871, le Canada avait obtenu un accord de libre-échange qui touchait exclusivement les pêches, alors qu'il désirait un système de libre-échange généralisé. Dans les années 1880, l'accord limité aux pêcheries fut lui-même aboli, en raison du ressentiment que la Nouvelle-Angleterre nourrissait envers le Canada. Les pêcheurs américains se

plaignaient en effet de la concurrence du Canada, que le libre-échange dans le domaine des pêches rendait « injuste ». Ils étaient également mécontents de l'indemnité de Halifax, dont le montant avait été fixé en 1877. Les pêcheurs de la Nouvelle-Angleterre estimaient que 5,5 millions de dollars était un prix outrageusement élevé pour des droits de pêche; par surcroît, cette somme servait de financement à leurs concurrents.

Au même moment, les Américains se désintéressèrent de la pêche côtière pratiquée dans les eaux canadiennes et terre-neuviennes. Dans le golfe du Saint-Laurent, le nombre de navires américains pêchant le maquereau déclina : il n'en restait qu'un en 1882, alors qu'on en comptait 254 en 1873. Les pêcheurs de poisson de fond américains étaient de

moins en moins enclins à faire sécher le poisson sur le rivage; ils privilégiaient désormais le salage et la commercialisation de poissons frais pêchés sur les bancs³².

En 1883, une résolution conjointe du Sénat et de la Chambre des représentants établit que les dispositions sur la pêche du *Traité de Washington* seraient abrogées en 1885³³. En 1887, Spencer Baird, commissaire au poisson et aux pêches des États-Unis, expliqua sommairement pourquoi la Nouvelle-Angleterre se désintéressait des eaux de l'Amérique du Nord britannique. En gros, les poissons se faisaient maintenant plus rares dans la zone des trois milles, et les Américains n'avaient plus besoin de pêcher autant de poissons qu'avant dans cette zone, qu'il s'agisse de poisson-appât ou de poisson destiné à la consommation. Il n'en demeure pas moins qu'une flotte américaine importante continuait de fréquenter les eaux nordiques.

La pêche du flétan à proximité des provinces avait décliné. Depuis 1875, les Américains n'avaient pris aucun flétan ailleurs qu'en eau profonde. Leurs besoins en matière de poisson-appât pêché dans les eaux côtières de l'Amérique du Nord britannique avaient par conséquent diminué. Dans le cas de la grande pêche du flétan, on pouvait en effet se contenter de charger les navires d'une petite quantité d'appât, qui suffirait à pêcher un jour ou deux. Par la suite, on utilisait comme appât des « poissons à rejeter » ou de petits flétans.

Des navires de Gloucester qui pêchaient la morue en haute mer avec des palangres continuaient cependant d'utiliser de l'appât frais pris dans les eaux des provinces. Les équipages d'un grand nombre de ces navires étaient composés de Canadiens, qui incitaient les propriétaires à se procurer de l'appât frais au Canada, essentiellement parce qu'ils avaient de la parenté là-bas. Mais d'autres navires pêchaient la morue au moyen de palangres et d'appât salé chargé avant l'appareillage. En Nouvelle-Angleterre, la pêche au filet maillant, qui ne nécessitait aucun appât, se répandait dans les zones côtières, ce qui fit encore diminuer la demande d'appât de hareng congelé que le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve commercialisaient.

Selon Baird, ce qui intéressait alors plus que tout les États-Unis, dans la zone de trois milles, était la pêche du maquereau. Mais les Américains pêchaient maintenant ce poisson avec plus d'efficacité au large de leurs propres côtes, car ils disposaient de navires plus grands et de plus grandes sennes coulissantes. La plupart des pêcheurs américains n'approchaient pas à moins de 25 ou 30 milles des côtes canadiennes; le plus souvent, ils gardaient en fait une distance de quelque 100 ou 200 milles. Au cours des derniers temps, c'est au large de la côte américaine qu'ils avaient capturé leurs prises les plus importantes de maquereau.

La convention de 1818 permettait encore aux navires américains de pêcher le long de la Côte

française, qui incluait les Îles de la Madeleine, une partie de Terre-Neuve, la côte nord du Québec et le Labrador. Mais en ces lieux, la pêche ne fournissait plus, selon Baird, qu'un nombre limité de poissons.

L'appât du Canada n'était plus une ressource vitale. La demande dont il faisait l'objet avait notamment chuté à cause des débats auxquels il avait donné lieu, par suite desquels l'utilisation d'appât pêché localement s'était répandue au Maine et au Massachusetts. Dans un rapport qu'il écrivit deux ans plus tard, Baird déclara que l'abrogation des dispositions sur la pêche du *Traité de Washington* n'avait eu qu'une incidence mineure sur les pêches américaines³⁴.

Recul du poisson salé

La résiliation du libre-échange eut par contre une incidence certaine sur les pêcheurs canadiens. Les Américains assujettirent les produits du poisson à des droits de douanes importants. Le commerce de la morue séchée et d'autres produits salés était en outre miné par les tendances du marché. En effet, la viande et le poisson frais gagnaient en popularité à cette époque. Par ailleurs, la prospérité des colons des Antilles fut compromise par les débuts de la culture de la betterave à sucre aux États-Unis, ce qui nuisit encore au commerce du poisson salé de l'Amérique du Nord britannique. Le transport de marchandises par bateau et l'industrie de la construction navale déclinerent à la même époque, et il devint difficile de gagner sa vie en cumulant la pêche et d'autres métiers.

L'abrogation par les Américains des dispositions concernant la pêche contribua à affaiblir l'économie côtière par rapport à l'économie canadienne. La pêche continuait néanmoins de fournir un grand nombre d'emplois. En fait, cette industrie fournissait encore un gagne-pain à la majorité des habitants de la côte, compte tenu de l'effet d'entraînement qu'elle exerçait sur la construction navale, le commerce du poisson, la fabrication d'équipements et des commerces locaux de toute sorte. L'importance des pêches perdit du terrain, cependant, lorsque s'affaiblit l'économie maritime qui y était liée : on perçut davantage les pêches comme un emploi traditionnel. On y travaillait faute de mieux; il s'agissait d'un emploi de dernier recours.

Les tensions canado-américaines se ravivent

La fin du commerce réciproque en matière de pêcheries, en 1885, donna lieu à de nouvelles tensions internationales dans l'Atlantique. Au cours des années 1880 et 1890, le Canada dut par ailleurs défendre ses intérêts dans les Grands Lacs et sur les côtes du Pacifique et de l'Arctique, que diverses nations entendaient exploiter; le ministère de la Marine et des Pêcheries se trouva alors sur la ligne de front.

Certains ministres de l'époque se portèrent à la défense de la souveraineté canadienne. Après que le gouvernement conservateur de Macdonald eut repris le

pouvoir, le néo-écossais A. W. MacLelan devint ministre de la Marine et des Pêcheries, poste qu'il occupa de 1882 à 1885. Originaire du Nouveau-Brunswick, George E. Foster lui succéda de 1885 à 1888. Ce dernier embrassa par hasard la carrière de politicien. Le premier ministre Macdonald entendit fortuitement Foster qui donnait une conférence publique sur la tempérance. Bien qu'il ne fût pas lui-même un adepte des principes défendus par Foster, Macdonald, impressionné par l'éloquence de l'orateur, s'exclama : « Faites-le entrer en politique³⁵! » Foster entra au Parlement quelques mois plus tard, et devint ministre peu de temps après. Ce fût l'amorce de la brillante carrière politique de cet homme, qui conserva le portefeuille des Finances pendant de nombreuses années. Mais aux premiers temps de sa vie politique, Foster eut fort à faire avec les pêcheries.

Après la ratification du *Traité de Washington*, la flotte de surveillance avait diminué : en 1880, elle n'était plus composée que d'un navire à voiles, *La Canadienne*, qui patrouillait le golfe du Saint-Laurent et le Bas-Saint-Laurent. Un croiseur de 154 pieds portant le même nom remplaça ce navire en 1881; William Wakeham en assura le commandement.

Le rapport annuel de 1886 précisait que, l'accord de réciprocité en matière de pêcheries ayant pris fin en 1885, le gouvernement canadien se voyait [Traduction] « contraint d'adopter des mesures visant à assurer la protection de ses droits ». Le Canada recommença donc à appliquer strictement les lois et règlements restreignant les droits des navires de pêche américains. Huit navires de patrouille furent ajoutés à la flotte, portant ainsi à neuf le nombre de navires dont disposait un Service de protection de la pêche renouvelé³⁶.

Une flotte nombreuse de navires américains continuait cependant de fréquenter les eaux canadiennes. Bien qu'ils eussent été privés de leurs droits de pêche dans la zone de trois milles, au large des Maritimes et de Gaspé, rien n'empêchait ces navires de pêcher au large de la Côte française, soit aux îles de la Madeleine, à Terre-Neuve et au Labrador. À l'extérieur des Maritimes, ils pouvaient seulement pêcher à l'extérieur de la zone de trois milles; mais certains navires n'hésitaient pas à enfreindre cette règle.

La nouvelle flotte de surveillance saisit des bâtiments américains

Selon les termes de la convention de 1818, les Américains n'étaient autorisés à naviguer en eaux canadiennes, ailleurs que dans les parages de la Côte française, que pour chercher un abri ou se procurer du bois ou de l'eau. La pêche leur était interdite dans la zone de trois milles, aucun membre d'équipage et aucun poisson ne devaient y être transbordés, et aucun appât ne pouvait y être acheté. Afin d'assurer l'application de ces règlements, le ministre George

Foster donna les pleins pouvoirs à ses patrouilleurs. Tout en adoptant une attitude conciliante, leur dit-il, [Traduction] « vous aborderez tout navire de pêche étranger ». Le Service de protection arraisonna quelque 700 navires étrangers en 1886, et plus de 1 300 l'année suivante. Plusieurs navires américains furent saisis dans le cadre de ces activités³⁷.

Cette situation souleva un tollé de protestations chez les Américains. Les politiciens s'indignèrent devant la « brutalité » et l'« inhumanité » des Canadiens. Le gouvernement du Canada était allé jusqu'à sanctionner des pêcheurs canadiens qui avaient procuré des fournitures à des navires américains à l'extérieur de la zone de trois milles. Interdirait-on aux pêcheurs américains d'accoster dans un port canadien afin d'acheter un journal? Les empêcherait-on de s'introduire dans les eaux canadiennes s'ils devaient enterrer des morts³⁸?

Si les protestations américaines semblaient exagérées, certains agents canadiens excédèrent certes la mesure. On a ainsi rapporté qu'après que des marins américains eurent acheté des denrées alimentaires à l'île-du-Prince-Édouard, des patrouilleurs canadiens administrèrent un émétique à l'un d'eux afin qu'il vannisse son *repas illégitime*³⁹.

Les États-Unis répliquèrent au moyen d'une loi d'embargo en vertu de laquelle le gouvernement pouvait décider de fermer les ports américains aux navires canadiens, ou de prohiber la vente de poissons canadiens ou de quelque produit que ce soit sur les marchés américains. Les Canadiens jouissaient cependant d'une certaine sympathie des Américains. En 1886, le Boston Fish Bureau, qui s'exprimait alors, selon toute vraisemblance, au nom d'importateurs, demanda qu'un nouvel accord de commerce réciproque fût établi. Cet organisme qualifia de prétexte les plaintes formulées par des propriétaires de navires américains qui prétendaient que les Canadiens leur nuisaient : les équipages des navires américains n'étaient-ils pas, après tout, composés de Canadiens?

La question des Canadiens qui travaillaient sur des navires américains refit surface à plusieurs reprises. De nombreux marins – dont Donald MacKay, réputé constructeur de goélette, et Joshua Slocum, qui navigua le premier autour du monde en solitaire – avaient traversé la frontière avec les émigrants qui quittèrent massivement les provinces des Maritimes pour s'établir en Nouvelle-Angleterre. Certains avancèrent que les propriétaires des navires américains embauchaient des marins canadiens parce que ceux-ci coûtaient moins cher. Il semble cependant que les équipages de la flotte nationale étaient essentiellement constitués de marins américains : selon un rapport de 1887, 14 240 pêcheurs travaillaient sur les bateaux de la flotte de l'Atlantique Nord, et 78 pourcent d'entre eux étaient de nationalité américaine⁴⁰.

Le « *modus vivendi* » apaise les relations

En 1888, des négociateurs américains et canadiens voulurent substituer une entente révisée au *Traité de Washington*, mais les protestations du Massachusetts firent obstacle à la ratification d'un nouvel accord⁴¹. Cette année-là, les deux pays et la Grande-Bretagne conclurent néanmoins un *modus vivendi*, d'une portée plus restreinte. Bien qu'il leur serait toujours interdit de pêcher dans la zone de trois milles (excepté le long de la Côte française), les navires américains seraient désormais autorisés, en contrepartie d'une redevance annuelle, à accoster dans les ports du Canada et de Terre-Neuve, afin de s'y procurer des fournitures, de procéder à des réparations, ou de transborder du poisson ou des membres d'équipage.

Ce *modus vivendi* fut établi à titre de mesure temporaire; des négociations visant à établir un nouveau traité devaient y faire suite, mais les deux parties ne conclurent jamais cet autre traité⁴². La mer se tranquillisa néanmoins à la suite de l'établissement du *modus vivendi*, qui resta en vigueur jusque dans les années 1920. En 1890, un seul bateau avait fait l'objet d'une saisie, soit la goélette *Davy Crockett*, qui avait mis des doris de pêche à l'eau à l'intérieur de la zone de trois milles, dans le golfe du Saint-Laurent.

En dépit de leurs nouveaux privilèges d'escale, les Américains fréquentaient moins les eaux canadiennes qu'auparavant, étant davantage enclins à pêcher près de chez eux. Au banc de LaHave, au sud-ouest de la Nouvelle-Écosse, des pêcheurs de la Nouvelle-Angleterre s'adonnèrent à une pêche importante axée sur l'aiglefin frais. De manière générale, ces pêcheurs négligeaient cependant les bancs de la Nouvelle-Écosse et les Grands Bancs : le nombre de navires américains y passa de 300 dans les années 1880 à 60 en 1910⁴³.

Les Canadiens avaient espéré que le *modus vivendi* donnerait lieu à des relations commerciales plus avantageuses. Mais dans les années 1890, les États-Unis haussèrent leurs tarifs douaniers généraux, ce qui porta un dur coup à l'économie canadienne. Et en 1898, la mainmise des États-Unis sur Porto Rico priva le Canada d'une zone d'exportation franche.

Le phoque à fourrure du Pacifique suscite un nouveau litige

Au moment où le *modus vivendi* de 1888 fut établi du côté de l'Atlantique, un autre conflit sévissait dans le Pacifique, plus particulièrement dans la mer de Bering. Les Canadiens avaient en effet commencé à exploiter, à cet endroit, des ressources dont les Américains s'estimaient propriétaires.

Après l'achat de l'Alaska en 1867, les Américains avaient commencé à chasser, sur la terre ferme, les phoques des roqueries des îles Pribilof. Ce fut là le premier avantage important que les États-Unis tirèrent de leur achat. Au cours des années 1880, ces populations de phoque commencèrent à diminuer à la suite de l'invasion d'Américains et de Canadiens qui,

depuis San Francisco et Victoria, venaient chasser les phoques dans ces îles, à bord de goélettes et en mer libre. En 1886, 20 goélettes canadiennes prenaient part à cette chasse; elles avaient à leur bord 79 marins ordinaires et 380 chasseurs autochtones. Ces derniers quittaient les goélettes à bord de canots pour se livrer à des poursuites périlleuses sur l'océan. Alexander C. Anderson, surveillant des pêches, décrivit ainsi cette chasse dans le rapport annuel de 1880 :

[Traduction]

Actuellement, le succès serait impossible sans l'aide des Indiens de la côte Ouest, qui manœuvrent les canots d'une main de maître et qui sont rompus à cette chasse. On les rétribue en leur donnant une partie du produit de la chasse : ils reçoivent, je crois, un tiers des phoques capturés, ou une somme équivalant au prix du tiers des captures. Les chasseurs indiens montent à bord de petites goélettes, et l'on charge leurs canots. Deux chasseurs embarqueront dans chacun. Se tenant à la cape au large des côtes, les canots, quand le temps le permet, sont lancés rapidement et s'approchent précautionneusement des phoques, pendant que ceux-ci dorment à la surface. Les animaux sont exclusivement chassés au moyen de harpons dont la pointe barbelée se sépare du reste quand la proie est atteinte. À cette pointe est attachée une ligne. On raconte que s'il n'est pas tué sur le coup, l'animal, blessé, attaque féroce ses agresseurs; la lutte inégale qui s'ensuit, très brève, prend fin lorsqu'un coup est asséné sur la tête de l'animal au moyen d'une massue que l'on garde toujours à portée de main. Il arrive bien entendu, à l'occasion, que des accidents surviennent. On dit que la scène est alors très excitante pour ceux qui observent le déroulement de la chasse depuis le pont de la goélette.

Bien qu'ils pratiquassent également la chasse au phoque en haute mer, les Américains accusèrent les chasseurs canadiens d'être responsables de la diminution de leurs prises. En 1886, des pataches des douanes américaines saisirent en haute mer trois navires phoquiers canadiens, mais ceux-ci furent toutefois relâchés après que les Britanniques eurent protesté. Les États-Unis pressèrent la Grande-Bretagne et d'autres pays de convenir d'une saison de fermeture de la chasse internationale, mais les Canadiens objectèrent que les restrictions proposées les priveraient de la majeure partie de leur saison de chasse et donnaient à penser que les Américains bénéficieraient de droits exclusifs dans la mer de Bering.

Les Américains saisirent d'autres navires canadiens au cours des années qui suivirent, tout en laissant leurs propres navires phoquiers chasser en haute mer. Les États-Unis revendiquèrent l'autorité souveraine



Partie de la flotte de chasse au phoque désarmée pour l'hiver, Victoria Harbour (C.-B.), 1891. (Bibliothèque et Archives Canada, PA-110161, détail)

sur la mer de Bering et sur le nord du Pacifique en soutenant que ces eaux faisaient partie du territoire de l'Alaska, et ils y interdirent la chasse non autorisée aux animaux à fourrure. Les Canadiens répliquèrent en saisissant des navires phoquiers américains.

Pendant ce temps, les conservateurs remaniaient le cabinet. Fils de Charles Tupper – le premier ministre de Nouvelle-Écosse qui avait autrefois mené des batailles concernant les pêcheries et qui occuperait brièvement, en 1896, le poste de premier ministre du Canada –, Charles Hibbert Tupper remplaça Foster en 1888. Ce nouveau ministre, qui conserva le portefeuille de la Marine et des Pêcheries jusqu'en 1894, adopta la ligne dure à l'égard de la querelle sur les phoques.

En 1891, la chasse en haute mer fut interdite aux Canadiens aux termes d'un accord britannico-américain, en attendant que la question soit réglée par arbitrage. Des croiseurs américains et britanniques expulsèrent de la mer de Béring 41 navires, d'environ 65 tonnes en moyenne. Mais en 1893, un tribunal international sanctionna le droit des Canadiens de chasser le phoque dans les eaux internationales, sous réserve de certaines règles de conservation. Après quelques atermoiements, le Congrès paya finalement 473 000 \$US au Canada en compensation de l'ingérence passée. Quelques membres du tribunal, cependant, s'étaient déclarés favorables aux droits de propriété des Américains sur les phoques de la haute mer, étant donné que ces derniers étaient conçus, naissaient et grandissaient en sol américain.

Les Américains cessèrent eux-mêmes de chasser le

phoque en haute mer en 1897, pour se consacrer exclusivement à la chasse sur la terre ferme. Mais les Canadiens continuèrent de chasser cet animal, en dépit de l'opposition et du harcèlement des États-Unis. Ainsi, une dispute complexe opposant les intérêts du Canada, des États-Unis et de la Grande-Bretagne s'amorça en 1908, après que la Compagnie de Victoria eut envoyé 16 navires dans les eaux nordiques. À l'époque, la Russie et le Japon chassaient également le phoque, qui, surexploité, commençait à se raréfier.

En 1911, ce litige persistant fut réglé lors d'une conférence internationale à laquelle participa W. A. Found, haut fonctionnaire de la Marine et des Pêcheries et conseiller des plénipotentiaires britanniques. Il fut établi qu'aux îles Pribylov, les Américains seraient seuls autorisés à chasser le phoque à fourrure sur la terre ferme. Les autres pays visés par cette décision – le Canada, le Japon et la Russie – recevraient une partie du produit de cette chasse. Le Canada obtint 15 pour cent, et une compensation fut versée aux pêcheurs canadiens en contrepartie de pertes subies antérieurement. Cette nouvelle entente instaura la paix⁴⁴.

Coups de feu sur les Grands Lacs

Pendant ce temps, la flotte de surveillance du ministère de la Marine et des Pêcheries patrouillait les Grands Lacs, et ce, depuis 1888⁴⁵. Les Américains représentaient une menace multiple; ils pêchaient du côté canadien de la frontière et ils exerçaient une



Le *Petrel*. (Avec la permission de Bernard Collin, Garde côtière canadienne)

influence appréciable sur l'industrie de la pêche du Canada, notamment depuis que les tarifs douaniers de 1890 avaient pratiquement fermé leur marché aux vendeurs de poisson canadiens.

Charles Tupper et John Costigan, qui lui succéda en 1894, travaillèrent à l'application plus stricte de la réglementation. Sur les Grands Lacs comme ailleurs, les vapeurs du Dominion assuraient la surveillance des pêches, tenaient lieu d'autorités douanières et accomplissaient d'autres tâches. Au milieu des années 1890, des chalands américains tirés par des remorqueurs partaient de Detroit pour déverser des déchets au Canada. En 1895, Edward Dunn, capitaine du *Petrel*, tira un coup de feu dans la proue d'un remorqueur à déchets. Des tribunaux canadiens imposèrent des amendes aux contrevenants, et une enquête menée ultérieurement par les Américains donna raison aux Canadiens. À un autre moment, Dunn arrêta un groupe important de riches Américains qui faisaient une excursion de pêche sportive, ce qui donna lieu à une consternation mêlée d'amusement du côté des États-Unis⁴⁶.

En 1903, lors d'une patrouille visant à réprimer le braconnage américain, d'autres coups de feu furent tirés du *Petrel* – toujours commandé par le capitaine Dunn – vers un navire américain. Ce navire, le *Silver Spray*, s'échappa cependant. Au cours de la même sortie, le *Petrel* saisit trois autres remorqueurs et confisqua des centaines de filets. En 1905, le *Vigilant*, nouveau navire de patrouille lui aussi placé sous les ordres du capitaine Dunn, fit accidentellement chavirer un navire américain, le *Grace M*. Deux pêcheurs se noyèrent; Dunn en repêcha trois⁴⁷.

Des affrontements d'un océan à l'autre

En plus des querelles majeures qui opposaient le Canada et les États-Unis, des frictions de moindre importance se firent jour à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle. Ces frictions résultaient souvent de la

volonté du Canada d'établir des mesures de conservation visant les eaux internationales, volonté qui se heurtait à la méthode moins limitative des États-Unis.

Le ministre Peter Mitchell réclama la collaboration internationale à l'égard de la conservation des espèces dès 1872. Sans elle, les effets de la réglementation canadienne risquaient d'être affaiblis par la pêche à laquelle se livraient les Américains, dans certaines zones frontalières du lac Érié et du lac Huron, par exemple. Deux ans plus tard, le Canada proposa une entente réciproque qui régirait, entre autres, les pêches dans les Grands Lacs, mais l'idée fut étouffée dans l'œuf⁴⁸. Des problèmes persistaient un peu partout. Les trappes en filet tendues par les Américains, par exemple, se multipliaient dans les Grands Lacs. En 1891, le rapport annuel du Ministère déplora la surpêche américaine et souligna la supériorité de la réglementation canadienne.

Une phrase prophétique de ce rapport déclarait que la compétence de chaque État américain en matière de pêches rendait difficile l'établissement de quelque réglementation que ce soit. Cette situation constitua la pierre d'achoppement d'un grand nombre de projets d'accords visant la conservation des espèces : les ententes proposées présentaient des inconvénients locaux, et étant donné que les États-Unis ne disposaient pas d'une puissante agence des pêches qui aurait pu exercer son autorité à l'échelon local, les politiciens américains faisaient généralement prévaloir les intérêts particuliers.

Au début des années 1890, les Canadiens demandèrent aux Américains de prendre des mesures visant à atténuer leurs pratiques polluantes dans le cours supérieur de la rivière Saint-Jean, où l'on comptait dix usines américaines pour une usine canadienne; ils demandèrent que fût réduit le nombre de paradières utilisées dans les Grands Lacs (où les mesures de conservation nationales, aux dires des agents du Canada, permettaient aux pêcheurs canadiens de prendre autant de poissons que les Américains, avec quatre fois moins de filets); ils réclamèrent en outre la réglementation de la pêche du saumon dans le fleuve Fraser et de la pêche du maquereau à la senne coulissante. En 1892, des délégués américains exprimèrent leur admiration pour la réglementation canadienne lors d'une conférence canado-américaine sur les pêches. En 1893, une commission mixte examina pour la première fois la question de la pêche et de la pollution dans les eaux frontalières. Composée du Canadien William Wakeham et de l'Américain Richard Rathbun, cette commission publia en 1897 un rapport détaillé sur [Traduction] « le maintien des pêches dans les eaux frontalières du Canada et des États-Unis », et elle proposa des mesures correctives. Le Ministère canadien applaudit à ce rapport, mais le Congrès refusa de l'entériner⁴⁹.

Dans le Pacifique, un nombre accru de conserveries américaines utilisaient désormais le poisson du fleuve Fraser. Des pêcheurs américains interceptaient le

saumon qui retournait aux frayères de ce fleuve afin de s'y reproduire, au moment où il passait dans les eaux américaines. Une commission royale fédérale qui exerça son mandat de 1905 à 1907 souligna que l'expansion américaine avait porté préjudice aux stocks du fleuve Fraser.

Alors que le Canada avait interdit l'usage de la senne coulissante en Colombie-Britannique, les États-Unis autorisaient toujours leurs pêcheurs à employer la trappe en filet, la senne coulissante et même le filet rotatif, instrument redoutablement efficace qui capturait les poissons dans des godets fixés à une roue que faisait tourner le courant. Après que les Américains se furent taillé la part du lion relativement au saumon du fleuve Fraser, le Service des pêches décida, en 1904, de permettre aux pêcheurs canadiens de lutter à forces égales. L'interdiction d'utiliser la trappe en filet, la senne traînante et la senne coulissante fut donc levée⁵⁰. Les Américains ont ainsi favorisé, d'une certaine façon, l'essor de puissantes méthodes de pêche qui auraient pu rester prohibées.

En 1908, les gouvernements britannique, canadien et américain débattirent une proposition de traité visant à établir une réglementation qui aurait régi la pêche en eaux frontalières d'un océan à l'autre, depuis le fleuve Fraser jusqu'à la baie de Passamaquoddy. Une commission internationale des pêcheries créée pour l'occasion fut chargée de la rédaction du projet de règlement. Mais ce traité n'entra jamais en vigueur, principalement à cause de l'opposition de l'industrie américaine⁵¹. D'autres négociations échouèrent en 1919, en 1921 et en 1930, avant qu'on en arrive finalement à la ratification d'un traité sur la pêche dans le fleuve Fraser.

Le Canada et les États-Unis s'entendaient mieux au sujet des eaux qu'au sujet des pêches. En 1909, la Commission mixte internationale fut établie en vertu du *Traité des eaux limitrophes* conclu avec les États-Unis. Trois commissaires de chaque pays seraient chargés de traiter les problèmes relatifs à la protection des eaux frontalières, à leur répartition et à leur exploitation (par exemple, au moyen de l'hydro-électricité). La Commission mixte internationale amorça ses travaux en 1912. Elle produisit des rapports et émit des recommandations à l'égard de nombreuses questions, comme celle de la dérivation des eaux. On considère en général que ce fut une commission efficace.

Le Service de protection de la pêche donne ses lettres de noblesse à la marine

Avant la ratification du *Traité de Washington* en 1871, puis encore dans les années 1890, le service de surveillance des pêches avait protégé la souveraineté canadienne. Au début des années 1900, ce service devint le cœur de la Marine canadienne.

Les ministres avaient été remplacés entre-temps. John Costigan, un Néo-Brunswickois qui s'était fait connaître en tant que porte-parole des catholiques

irlandais du Canada, fut ministre de 1894 à 1896. Quand le gouvernement libéral de Wilfrid Laurier prit le pouvoir, Louis H. Davies, de l'Île-du-Prince-Édouard, obtint le portefeuille de la Marine et des Pêcheries, auquel il renonça, après plusieurs années, par suite de sa nomination à la Cour suprême. En 1902, James Sutherland devint responsable du Ministère; il conserva le portefeuille pendant dix mois. Un député québécois, J. Raymond Préfontaine, lui succéda en novembre 1902, et demeura en poste jusqu'à son décès, en 1905. Préfontaine fut le premier à se rendre en Colombie-Britannique à titre de ministre de la Marine et des Pêcheries.

Par la suite, Laurier fut lui-même responsable du Ministère pendant deux mois, après quoi, en février 1906, il nomma ministre Louis-Philippe Brodeur, son protégé, qui conserva le poste jusqu'en 1911. En 1908, durant le mandat de Brodeur, le Parlement mit sur pied le Comité permanent de la marine et des pêcheries. Brodeur jouerait un rôle de premier plan dans la création de la Marine canadienne.

Alors même que s'affirmait la conscience nationale des Canadiens, se renforçait chez les Britanniques le sentiment d'être voués à une destinée impériale. Le repli insulaire était chose du passé; les Britanniques s'enorgueillissaient désormais de leur empire. Rivalisant avec les puissances impériales française et allemande, les Britanniques s'intéressèrent à nouveau au pouvoir maritime. L'idée fut avancée que le Canada et d'autres colonies devraient apporter une contribution financière pour assurer la suprématie de la Marine royale sur les mers.

Au Canada, les opinions divergeaient. Le gouvernement britannique, les nombreux impérialistes du Canada et l'opposition conservatrice voulaient tous que le premier ministre Laurier accepte de participer au financement de la Marine royale. D'autres commençaient cependant à penser que le Canada pourrait fonder sa propre marine, qui veillerait à la protection de ses côtes et des Grands Lacs. La flotte de surveillance des pêches fournissait un argument aux défenseurs de cette idée.

En 1886, à la suite de l'expansion du Service de protection de la pêche, le gouvernement avait mis en service un certain nombre de navires canadiens. Dans les années 1890, la flotte prit de l'ampleur quand le gouvernement acheta et fit construire un total de cinq vaisseaux armés, mesurant tous plus de 100 pieds. En 1900, le Service ne disposait toujours que de neuf navires, mais ceux-ci étaient de meilleure qualité que les bateaux précédents. Les équipages commencèrent à porter des uniformes en 1894⁵².

La présence continue des Américains dans l'Arctique et à Terre-Neuve, des incidents occasionnels sur les Grands Lacs et les litiges concernant la frontière de l'Alaska faisaient persister des préoccupations concernant de possibles empiètements par les Américains. Un jugement controversé rendu en 1903 concéda aux États-Unis l'actuelle bande côtière de l'Alaska, qui longe la frontière nord-ouest de la

Colombie-Britannique. Une part de ce jugement définissait ce que l'on appelle communément la ligne AB, laquelle s'étend entre deux points situés du côté américain, à l'extrémité sud de la bande côtière. (Diverses querelles liées aux pêches ont eu lieu depuis, par suite de revendications américaines à l'égard d'eaux territoriales se déployant au large de cette ligne.)

La flotte de surveillance devient une flotte militaire

À la suite d'une conférence des colonies sur la défense tenue en 1902, le Service de protection de la pêche exerça davantage un rôle maritime. Cette même année, le Ministère devint responsable de la souveraineté dans l'Arctique. En 1904, le Ministère acquit trois autres navires armés, dont le *Canada*, qui mesurait 200 pieds, et le *Vigilant*, bâtiment de 176 pieds que l'on considère comme le premier navire de guerre moderne construit au pays. Avec un effectif de 73 officiers et matelots, le *Canada* faisait fonction de bâtiment de guerre, à bord duquel une milice navale commença à s'entraîner. Vers 1909-1910, la flotte de surveillance comptait 13 navires et 255 hommes d'équipage. Elle comprenait également de petits bateaux de guerre, pourvus d'étraves à éperon et de canons.

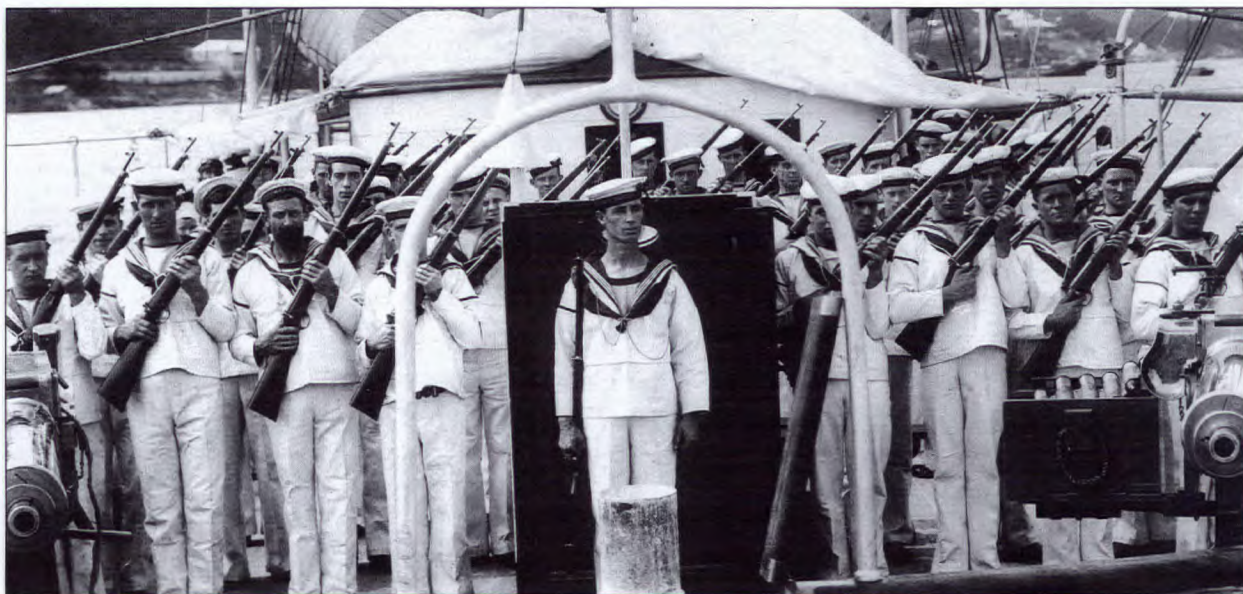
En 1904, le Ministère, dirigé par Préfontaine, rédigea un projet de loi concernant une milice navale, qui visait à ajouter 800 officiers et miliciens à son effectif. Ce projet n'aboutit cependant jamais, car Laurier préférait éviter toute controverse à cette époque. Cependant, le gouvernement Laurier battait en brèche l'idée d'une contribution canadienne à la Marine impériale. En 1907, lors d'une autre



Le *Vigilant*, mesurant 176 pieds de longueur, fut construit dans le chantier Polson Iron Works, à Toronto.

conférence des colonies sur la défense, Louis-Philippe Brodeur, alors ministre de la Marine et des Pêcheries, déclara aux représentants britanniques et coloniaux que le Canada avait déjà assumé une partie raisonnable des coûts liés à la navigation, par le truchement de son Service de protection de la pêche et de travaux divers.

En 1907 toujours, une flotte de 16 navires de guerre américains, qui fit grand bruit quand elle navigua autour du monde, raviva les préoccupations des Canadiens à l'égard de l'insuffisance de leurs propres forces navales. En 1908, le Ministère se réorganisa en renforçant sa marine. Charles E. Kingsmill, capitaine canadien de la Marine royale, quitta son poste pour devenir directeur du Service de la marine canadienne. Ancien directeur du chantier naval fédéral de Sorel



Équipage du *Canada*, le croiseur du Service de la protection de la pêche. (Bibliothèque et Archives Canada, PA-123950)

(Québec), George Desbarats devint sous-ministre. En 1909, le Parlement avalisa une résolution en faveur de la mise sur pied d'une milice navale relevant du ministère de la Marine et des Pêcheries.

Pendant ce temps en Grande-Bretagne, les inquiétudes que suscitait la force grandissante de la marine allemande s'amplifiaient, comme en fait foi la « crise des cuirassés » de 1909. Au Canada, cette situation eut pour double effet d'accroître la préoccupation pour les questions navales et d'en rendre plus confuse la perception. Le Dominion renforçait déjà sa flotte de surveillance des pêches, et il songeait à l'employer comme milice navale. À ce moment, certains réclamèrent cependant des mesures plus énergiques et plus visibles, soit le versement d'une contribution financière à la Marine royale ou la mise sur pied d'une marine canadienne plus imposante, qui serait davantage qu'une milice et qui, au lieu de se borner à défendre les côtes canadiennes, défendrait avec plus d'ardeur les intérêts de la Couronne.

Après avoir soupesé les enjeux, le gouvernement Laurier décida finalement d'accroître la visibilité de la Marine canadienne. Brodeur, alors ministre responsable de la Marine et des Pêcheries, introduisit auprès du Parlement la *Loi du service naval*, en vertu de laquelle la Marine royale du Canada fut fondée le 4 mai 1910. Brodeur hérita du portefeuille du Service naval lorsque celui-ci fut octroyé pour la première fois, le 3 juin 1910, cependant qu'il demeurait ministre de la Marine et des Pêcheries. Le sous-ministre George Desbarats remplit également deux offices, jusqu'à ce qu'Alexander Johnston le remplace à la Marine et aux Pêcheries, en 1911, tandis que Charles Kingsmill, directeur des Services maritimes du Ministère, devenait directeur de la Marine.

En 1911, Brodeur céda ses deux portefeuilles par suite de sa nomination à la Cour suprême du Canada. Un autre député du Québec lui succéda : Rodolphe Lemieux. Ce dernier fut ministre durant deux mois seulement, après quoi le gouvernement Laurier perdit le pouvoir, en octobre, par suite de la création de la Marine et de sa nouvelle tentative de réinstaurer le commerce réciproque avec les États-Unis. Les nationalistes canadiens-français et les conservateurs fédéralistes avaient uni leurs voix pour protester contre la politique navale de Laurier : les premiers lui reprochaient d'en faire trop, les seconds, pas assez.

Sous le gouvernement conservateur de Robert Borden, Sir John D. Hazen, ancien premier ministre du Nouveau-Brunswick, devint ministre de la Marine et des Pêcheries et fut nommé d'office ministre du Service naval. La Marine survécut à l'antipathie initiale du gouvernement Borden; elle ne possédait cependant que deux navires en propre quand éclata la Première Guerre mondiale⁵³.

Le Ministère défend la souveraineté du Canada dans l'Arctique

Le ministère de la Marine et des Pêcheries appuya les revendications canadiennes à l'égard de l'Arctique, lesquelles étaient loin d'être acceptées à l'échelle internationale. Diverses nations s'étaient en effet solidement implantées dans le Nord.

Les Américains chassaient la baleine dans l'est et l'ouest de l'Arctique. Après 1850, quand les vapeurs devinrent plus communs, l'efficacité des chasseurs de baleines fut encore accrue par des armes d'épaule avec lesquelles ils tiraient des lances à tête explosive. Le canon-harpon d'étrave, avec lequel on lançait des missiles explosifs, apparut ensuite, en 1870. La demande se maintenait. Bien que les lampes fussent désormais alimentées au pétrole, et non plus à l'huile de baleine, on commercialisait encore divers produits obtenus à partir de ces animaux, comme des fanons, que l'on utilisait pour confectionner des corsets, ou de l'huile de graissage. Les chasseurs de baleines poussèrent plus avant dans l'est de l'Arctique. En 1860, des baleiniers de la Nouvelle-Angleterre atteignirent le nord-ouest de la baie d'Hudson. En 1874, les États-Unis demandèrent l'autorisation de chasser la baleine à l'île de Baffin et d'y exploiter des mines. Par suite de l'agitation qui résulta de cette demande, la Grande-Bretagne accepta, en 1880, que le Canada revendique désormais les droits de souveraineté qu'elle avait elle-même réclamés jusque-là.

Gordon, Wakeham et Bernier effectuent des missions dans le Nord

Il était indispensable que la cession de ces droits fût étayée par une présence canadienne dans le Nord. Le gouvernement canadien envoya donc des expéditions dans cette région en 1884, en 1885 et en 1886, sous le commandement d'Andrew Robertson Gordon, ancien lieutenant de la Marine royale devenu officier du service de surveillance des pêches. Lors de sa première expédition, Gordon affréta un vapeur terre-neuvien qui servait à la chasse au phoque, le *Neptune*. Après une reconnaissance du terrain, Gordon recommanda qu'une gare terminus soit établie à Churchill, un poste de la Compagnie de la Baie d'Hudson. (Cette gare ne fut construite que des décennies plus tard, en 1931.)

Les expéditions de Gordon n'étaient qu'une première étape: la présence étrangère dans l'Arctique était toujours importante. À l'Ouest, les baleiniers américains continuaient leur avancée. De 1880 aux alentours de 1914, ils pêchèrent dans la mer de Beaufort. Par ailleurs, des baleiniers d'outre-mer fréquentaient toujours l'est de l'Arctique, et des explorateurs américains et norvégiens s'ajoutaient aux effectifs étrangers présents dans le Nord.

Le gouvernement canadien envoya de nombreuses expéditions dans l'Arctique au tournant du siècle. Les travaux effectués en 1897 dans la baie d'Hudson et au



Canon-harpon sur un vapeur de la Colombie-Britannique armé pour la chasse à la baleine. (Bibliothèque et Archives Canada, PA-40995, détail)

large du Labrador par le *Diana*, commandé par William Wakeham du service de surveillance des pêches, méritent d'être cités. À la baie de Cumberland, dans une gare maritime utilisée par des chasseurs de baleines écossais, Wakeham planta le Union Jack et proclama que la terre de Baffin et tous les territoires adjacents étaient, désormais et pour toujours, assujettis à la Couronne britannique.

En 1902, le ministère de la Marine et des Pêcheries devint responsable de la souveraineté dans l'Arctique. En 1903, le gouvernement Laurier commença à envoyer des agents de la Police à cheval du Nord-Ouest (aujourd'hui la Gendarmerie royale du Canada) à la baie d'Hudson et à l'île Herschel, au large de la côte du Yukon. Ils devaient y planter le drapeau et faire respecter l'ordre et la loi, ce qui n'était pas toujours une



Le capitaine Joseph-Elzéar Bernier (centre) et son équipage à Winter Harbour, Melville Island (T. N.-O.), le 1^{er} juillet 1909. (Bibliothèque et Archives Canada, C-1198.)

mince affaire car les chasseurs de baleine américains qui se trouvaient là par suite de leur recrutement par des embaucheurs étaient souvent portés à l'ivrognerie. Le *Neptune*, le même bateau qu'avait commandé le capitaine Gordon en 1880, emmena dans le Nord les agents de la police montée.

En 1906, le Canada modifia la *Loi des pêcheries* afin de proclamer que la totalité des eaux de la baie d'Hudson faisait désormais partie des eaux territoriales canadiennes. De 1904 à 1911, le gouvernement envoya l'*Arctic* en expédition à plusieurs reprises, sous le commandement de Joseph-Elzéar Bernier (jeune homme, ce dernier avait été homme d'équipage sur *La Canadienne*, sous les ordres de Pierre Fortin). Chargé d'explorer et de percevoir des droits de douanes, le capitaine Bernier obéissait aux ordres du Ministère à titre d'agent des pêches. À la suite de son expédition de 1906-1907, Bernier écrivit que le nombre de baleinières américaines et écossaises pêchant au large de l'île de Baffin et dans la baie d'Hudson, qui s'élevait à quelque 600 ou 630 lors des années antérieures, était passé à environ 50, et que ces baleinières, lors de son dernier passage, n'avaient rencontré aucune baleine.

Bernier proclama la souveraineté à divers endroits. En 1909, il dévoila sur l'île Melville une plaque qui officialisait l'appartenance au Canada de l'archipel Arctique. En 1910, il commença à octroyer des permis aux baleinières étrangères, affermissant ainsi la souveraineté canadienne. À la fin de la décennie, les prétentions du Canada sur les territoires arctiques semblaient passablement acceptées par la communauté internationale. Des événements qui surviendraient au cours des années 1920 les justifieraient pleinement.

Pendant ce temps, les baleines boréales de l'Arctique se raréfiaient, et de nouveaux matériaux se substituaient aux fanons. Quand éclata la Première Guerre mondiale, on ne pêchait pratiquement plus la baleine dans l'Arctique.

Le ministère des Pêcheries devient autonome pour quelque temps

Pendant que le ministère de la Marine et des Pêcheries renforçait les positions du Canada, le Service des pêches tâchait de faire reconnaître sa propre importance. En 1881, quand James Pope était ministre, Whitcher avait signalé que le Service employait près de 700 agents « fort intelligents », qui veillaient sur une industrie de 16 millions de dollars, laquelle exportait 40 pourcent de sa production. Dans le rapport annuel portant sur l'année en question, il se déclara franchement insatisfait du manque de considération dont on faisait preuve à l'égard de la section du Ministère qui se consacrait aux pêches. Les *Fisheries Statements* ou avis concernant les pêcheries, déplora-t-il, avaient été [Traduction] « placés entre le "rapport du responsable du ballon horaire de Saint John (Nouveau-Brunswick)" et des rapports

secondaires concernant "divers hôpitaux de la marine" ». Whitcher s'emporta : il vanta les mérites de ses agents des pêches, souligna l'importance de l'industrie des pêches et critiqua à mots couverts le sous-ministre William Smith.

En 1884, le gouvernement – peut-être influencé par l'emportement de Whitcher – scinda en deux le ministère de la Marine et des Pêcheries, pour une brève période. Deux sous-ministres furent nommés, tous deux relevant du même ministre (c'est-à-dire MacLelan, puis Foster, puis enfin Tupper). Les rapports annuels furent dès lors produits par le ministère des Pêcheries. (C'est sous l'autorité du ministère des Pêcheries, et non du ministère de la Marine et des Pêcheries, que le Service de protection de la pêche fut mis sur pied, au milieu des années 1880.) John Tilton devint sous-ministre des Pêcheries, poste qu'il conserva jusqu'à sa retraite, en 1891. À la suite de la réunification du ministère de la Marine et des Pêcheries, William Smith redevint sous-ministre. Il demeura en poste de 1892 à 1896, année où il prit sa retraite. F. Gourdeau lui succéda; il fut remplacé par George Desbarats en 1909.

Whitcher avait cependant quitté son poste après avoir signé, en 1882, un dernier rapport annuel en tant que commissaire aux pêcheries. Ce titre cessa d'être en usage quand les Pêcheries furent constituées en ministère indépendant. Il réapparut en 1893.

Prince et Gordon se font connaître

En 1893, le Ministère recruta donc un nouveau commissaire aux pêcheries, Edward E. Prince, qui enseignait alors la zoologie au Mungo's College de Glasgow, en Écosse. Quand Samuel Wilmot prit sa retraite, en 1895, Prince devint également responsable de la pisciculture.

Jusqu'à la Première Guerre mondiale, Prince fut la figure de proue de la gestion des pêches. Il s'intéressa à tout ce qui en relevait, écrivit quantité d'articles sur la gestion des pêches et la biologie, et présida un grand nombre des commissions royales qui établirent la réglementation en matière de pêcheries qui s'applique encore de nos jours.

Bien qu'il détint également le titre d'inspecteur général, Prince ne s'occupa jamais activement de la gestion quotidienne. S'il fut conscient de la nécessité de restreindre le nombre de permis de pêche du homard, il ne réussit jamais à imposer de limite; il n'amena par ailleurs jamais le Ministère à travailler activement au développement des pêches, bien qu'il eût reconnu que cette industrie était sous-développée.

En 1909, Prince abandonna complètement ses fonctions de direction pour se consacrer à des travaux d'envergure internationale et pour prendre part à des commissions. On pourrait penser qu'à la fin de sa carrière, Prince abandonna tout pour se consacrer à ses recherches, léguant le travail quotidien à W. A. Found et à d'autres fonctionnaires. Found, qui s'était joint au Service des pêches à titre de secrétaire en 1898, se vit attribuer en 1911 le titre nouvellement



Le professeur Prince (à gauche), l'ancien juge en chef McGuire et Euston Sisley, à Big Quill Lake, à l'occasion de la réunion de l'Alberta and Saskatchewan Fisheries Commission créée en 1910.

créé de surintendant des pêcheries. Il exercerait une influence majeure sur les pêches après la Guerre.

Quant à Prince, le « professeur sympathique », il fut décrit par certains de ses successeurs en des termes frôlant l'irrévérence. A. G. Huntsman, l'homme de science qui exerça la plus grande influence sur la recherche en matière de pêche durant la première moitié du XX^e siècle, a mis en question les aptitudes de scientifique de Prince, tout en soulignant ses capacités de naturaliste. Il n'en demeure pas moins que Prince a été un personnage important, tant en ce qui concerne la gestion des pêches que la science.

À l'avant-scène de la gestion des pêches pendant une période plus brève, Andrew Robertson Gordon – l'officier du service de surveillance des pêches qui avait dirigé les expéditions de la baie d'Hudson dans les années 1880 – se distingua également à la fin du siècle. Participant toujours aux patrouilles de surveillance, Gordon devint capitaine de la flotte de protection des pêches en 1891. Il conserva ce poste jusqu'à son décès, en 1893⁵⁴. On constate, à la lecture de ses rapports, la vivacité de son intelligence et la justesse de sa vision des choses.

En 1889, Gordon fit un rapport sur les avantages qui découleraient d'une enquête sur les marées et les courants. Il contribua, par son travail, à l'établissement des annuaires des marées et à la création du Tidal and Current Service (Service des marées et courants) en 1893⁵⁵. Les premiers travaux de Gordon, notamment l'enquête dans la baie Georgienne et certains travaux subséquents, favorisèrent la mise sur pied du Service hydrographique du Canada, qui vit officiellement le jour en 1904.

Comme Whitcher, Gordon prônait l'octroi de permis. Après sa troisième expédition dans la baie d'Hudson, il recommanda au gouvernement de commencer à émettre des permis à l'intention des chasseurs de baleine étrangers. Il s'opposa à ce que la Compagnie de la Baie d'Hudson et les pêcheurs américains accaparent tous les profits engendrés par les ressources du Nord-Ouest. Il se prononça également

en faveur de l'octroi de baux visant les rivières à saumon⁵⁶.

À l'égard de la préservation du saumon, Gordon préconisa ce que nous appelons aujourd'hui une « méthode écosystémique ». Il écrivit que l'extinction des espèces anadromes de la Nouvelle-Angleterre était maintenant achevée, et que [Traduction] « l'épuisement ou l'appauvrissement d'une espèce ne peut manquer d'avoir une incidence sur d'autres espèces ». Les côtes alimentent la mer, écrivit Gordon, mais la Nouvelle-Angleterre avait déjà dévasté les siennes, et le Canada commençait à faire de même. L'exploitation forestière affectait l'équilibre des rivières; il était donc essentiel de laisser des arbres sur les berges pour en favoriser l'intégrité. L'aménagement de passes migratoires se révélait par ailleurs indispensable, de même que la protection des rivières contre la pollution.

Gordon soutint qu'il fallait cesser de pêcher des espèces anadromes pour s'en servir comme appât, et que l'on devait plutôt tâcher de sauvegarder le hareng et d'autres poissons de mer en utilisant des glaciers et des réfrigérateurs. Quelques années plus tard, le Ministère mit en œuvre un programme de congélation de l'appât. Comme plusieurs autres, Gordon s'éleva contre la pêche à la senne coulissante. Dans le rapport annuel de 1890, il énuméra des raisons pour lesquelles il y avait lieu d'interdire ces filets. On peut penser que le Ministère ne fut pas sourd à ses propos étant donné que la senne coulissante fut prohibée en 1891.

Le capitaine de la flotte de protection des pêches proposa la mise sur pied d'une commission des prêts aux pêcheurs. Cela permettrait aux Canadiens de rivaliser avec les Français, qui bénéficiaient de subventions, et avec les Américains, qui disposaient de capitaux importants. Un demi-siècle plus tard, les gouvernements provinciaux commencèrent à fonder des commissions de ce genre. Gordon recommanda en outre de consigner les prises sur des graphiques statistiques quadrillés. Ce n'est cependant qu'au cours des années 1930 et 1940 que le Conseil de recherches sur les pêcheries donna suite à cette idée.

Gordon milita enfin pour la création du Fisheries Intelligence Bureau (Service de renseignement sur les pêches), qui vit le jour en 1889. Pendant ses nombreuses années d'existence, cet organisme recueillit des données, qu'il transmettait à l'industrie, sur les emplacements des bancs de poissons au large des côtes, sur la disponibilité d'appât, etc.⁵⁷

La crainte de l'affaissement des stocks s'installe

Dans les années 1880, avant même l'entrée en scène de Prince et Gordon, le Ministère se préoccupait plus que jamais de la surpêche et de l'affaissement des stocks. Les prises de homards atteignirent un sommet au cours de ces années, et l'on constata la raréfaction de l'espèce. À Terre-Neuve, la pêche de la morue avait connu un ralentissement important, qui avait alarmé les Canadiens. Divers rapports – appuyés ou non sur des statistiques – faisaient état de la raréfaction du



Esturgeon de 1 020 livres, New Westminster (C.-B.)
(Bibliothèque et Archives Canada, PA-40976)

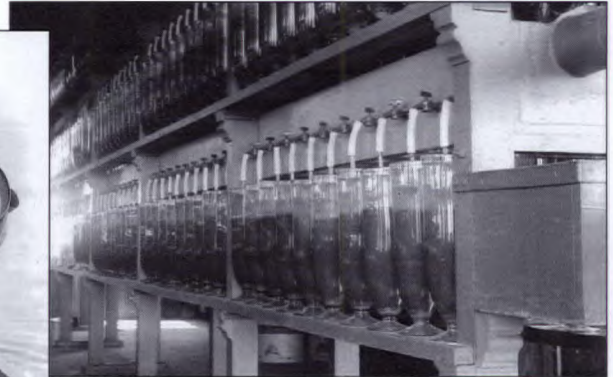
saumon des Grands Lacs et d'autres espèces lacustres, ainsi que de la diminution des stocks de baleines, de morses, de maquereaux, d'esturgeons et d'espèces côtières variées. Certaines pêches commerciales avaient débuté tout récemment, et les espèces visées commençaient déjà à se raréfier⁵⁸.

Les statistiques restaient cependant lacunaires, et l'affaissement des stocks n'était pas quantifié avec précision. Au XX^e siècle, certains biologistes se moqueraient d'anciens récits évoquant des bancs de poissons si denses que l'on pouvait [Traduction] « traverser les rivières en marchant dessus ». Il reste que les rapports produits par des observateurs de l'époque font état de quantités prodigieuses et, parfois, de spécimens gigantesques, comme l'esturgeon de 1 000 livres que captura un Autochtone de la Colombie-Britannique en 1880. Les plaintes qui fusaient de partout semblaient indiquer que la pêche côtière et la pêche en rivière connaissaient, en certains lieux, un déclin fulgurant.

L'abandon progressif des sennes de plage, qui ne sont efficaces que si le poisson s'approche des rivages, était un signe des temps. Dans de nombreuses régions, le Ministère avait lui-même imposé des règles strictes visant les sennes de plage afin de préserver le poisson qui restait près des côtes. Les règlements étaient précis, comme celui qui prévoyait que les seuls pêcheurs autorisés à utiliser des sennes de plage à Peggy's Cove (Nouvelle-Écosse) étaient ceux qui demeuraient à moins de cinq milles du village.

Les rapports annuels du Ministère révélaient de nombreuses inquiétudes. Dans les Maritimes, par exemple, la pêche à l'alose avait fortement décliné. À Grand Manan, au Nouveau-Brunswick, la pêche côtière avait connu le même sort (le chien de mer en fut partiellement tenu responsable). Et on continuait, dans les rapports de l'époque, de crier au scandale relativement à la pêche aux huîtres.

Tandis que s'amplifiaient les problèmes liés aux ressources et à l'industrie, le gouvernement expérimenta une solution en trois volets : on développa plus avant la pisciculture, on intensifia la recherche scientifique et, par dessus tout, on édicta quantité de



De g. à d. dans le sens des aiguilles d'une montre : station d'alevinage du saumon, Harrison Lake (C.-B.); homarderie, Canso (N.-É.); l'intérieur d'une éclosérie, Point Edward (Ont.); mise à l'eau d'alevins de l'éclosérie de Point Edward dans un lac en avril 1911. (Bibliothèque et Archives Canada, PA-11609, PA-20724; PA-60797; PA-133228)

nouveaux règlements, élaborés par de nombreuses commissions royales.

La pisciculture atteint un sommet

On continua de construire des passes migratoires à cette époque⁵⁹, mais ce sont les écloséries qui avaient la cote. Les premières expériences de Samuel Wilmot avaient eu une large audience, et on se figurait qu'elles permettraient de préserver, et même d'accroître, les stocks de saumon des Grands Lacs. En 1890, l'enthousiasme pour les écloséries s'était répandu sur la côte du Pacifique et dans tout le Canada. Des dizaines de bassins furent aménagés dans les eaux côtières et continentales.

En plus du saumon, auquel on se consacrait avant tout, les écloséries produisaient de l'aloose, du corégone, du doré jaune, de la truite et d'autres espèces. En 1891, la création d'une éclosérie de homards canadienne à Bayview (Nouveau-Brunswick), sur le détroit de Northumberland, faisait suite à l'ouverture d'une éclosérie de homards à Terre-Neuve, où l'aquaculture était également populaire. Une éclosérie de morues avait par ailleurs été établie à Dildo, dans cette colonie, dans l'espoir, qui resta vain, de produire des spécimens de cette espèce.

Les incidences des écloséries sur les populations de poissons n'étaient guère évaluées. Les pisciculteurs tenaient pour acquis qu'une production nombreuse d'alevins devait forcément être bénéfique. De leur côté, les Américains faisaient comme les Canadiens. Spencer Baird, le réputé commissaire au poisson et aux pêcheries des États-Unis, employa des années durant le *Fish Hawk*, un navire hydrographique, à la libération en mer de millions de jeunes aloses, homards et représentants d'espèces diverses. Les braves fusaient de partout... cependant que la recherche stagnait.

À chaque année, Samuel Wilmot, qui était en charge de la pisciculture au Canada, témoignait dans ses rapports des progrès considérables accomplis par les écloséries. La première éclosérie à saumons de la Colombie-Britannique fut établie sur le fleuve Fraser en 1884, face à New Westminster. À cette époque, le Québec disposait de quatre écloséries; l'Ontario, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse en comptaient deux chacun; et à l'Île-du-Prince-Édouard, l'aquaculture était pratiquée dans un unique établissement.

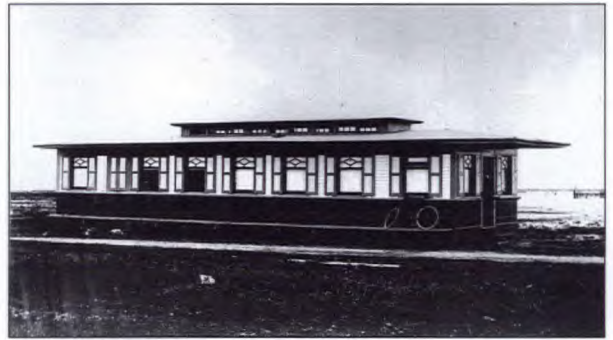
Le nombre de ces établissements s'accrut cependant au fil des ans. En 1910, on dénombrait huit écloséries en Colombie-Britannique et au Québec, cinq en

Ontario, au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse, et trois à l'Île-du-Prince-Édouard. Plus d'un million d'alevins produits dans des écloseries étaient alors libérés chaque année. Ces établissements commençaient cependant à inspirer des doutes à certains agents. Un inspecteur des pêches de la Colombie-Britannique remarqua ainsi que le désencombrement des cours d'eau valait infiniment mieux que la reproduction en écloserie pour ce qui est de l'accroissement des populations de saumons. Le scepticisme commençait également à apparaître à Terre-Neuve. Sur la côte Atlantique, les écloseries à homards fermeraient en 1917, cependant qu'on continuerait d'élever d'autres espèces aquatiques.

La transplantation d'espèces gagne en popularité

La transplantation d'espèces, comme les écloseries, donnait l'impression de pouvoir restaurer l'abondance passée à partir d'à peu près rien. Au cours des années 1880, l'inspecteur des pêches Thomas Mowat tenta de transplanter des homards en Colombie-Britannique, expérience qui fut à nouveau tentée en 1896 et en 1905. On essaya également, dans les années 1890 et au début du XX^e siècle, d'implanter des corégones dans des lacs de la Colombie-Britannique, et des saumons de l'Atlantique et des huîtres dans les eaux de cette province. On obtint un certain succès dans le dernier cas. Du côté de l'Atlantique, le Service des pêches expérimenta une nouvelle technique sur les homards : on gardait des femelles œuvées dans des viviers jusqu'à la fermeture de la pêche, puis on les relâchait en pleine mer. Le service tenta en outre de transplanter des bars noirs en Colombie-Britannique et dans l'ouest de l'Ontario.

En 1898, Prince nota qu'il était impératif de procéder à de nouvelles recherches scientifiques : de nombreux amateurs se livraient alors à la transplantation de poissons, et leur activité risquait d'avoir des effets plus néfastes que bénéfiques. Les dangers furent bientôt démontrés preuve à l'appui. En 1896, des carpes s'échappèrent en effet d'un étang peuplé et gagnèrent, pour s'y propager, les Grands Lacs, puis le Manitoba (on soupçonne que des spécimens provenant de lieux différents aient également gagné les Grands Lacs et les eaux manitobaines au même moment). Dans les eaux qu'elles atteignirent, les carpes causèrent des torts qui touchèrent non seulement les poissons autochtones, mais également les oiseaux, qui pâtirent des dommages infligés à la flore aquatique. La carpe, un « poisson ordinaire », fait l'objet d'une pêche commerciale insignifiante. Il s'agit fondamentalement d'une espèce nuisible, contre laquelle les mesures restrictives n'avaient guère été efficaces. L'introduction inopinée de cette espèce dans les Grands Lacs, cependant, causa des dommages qui ne purent être réparés qu'au prix de longs efforts⁶⁰.



Le premier laboratoire flottant, St. Andrews (N.-B.)
(Photo utilisée avec la permission de Bill McMullon)

Les stations de biologie apparaissent

Vers la fin du XIX^e siècle, la gestion des pêches et la science n'entretenaient encore que des rapports ténus. Outre-mer, l'ichtyologie marquait cependant des progrès. La Marine Biological Association vit ainsi le jour en Angleterre en 1884. Quatre ans plus tard était fondé à Plymouth un laboratoire de recherche halieutique, où E. W. L. Holt effectua des travaux fondateurs en biologie, fit la démonstration de l'affaissement des stocks et proposa certains des premiers règlements modernes concernant les pêcheries. Le Danois C. G. J. Peterson amorçait lui aussi des travaux fondamentaux portant sur la dynamique des populations et la nécessité de réglementer les pêches.

Au Canada, Whitcher avait applaudi les travaux sur les pêches de la Natural History Society of Montréal. Dans les années 1890, Prince et d'autres prônèrent la fondation d'une station de biologie, idée qu'appuya à son tour la Société royale du Canada. En 1898, le ministre de la Marine et des Pêcheries, Sir L. H. Davies, entérina une proposition de la Société royale, et le Parlement autorisa, en juin, le versement d'une somme de 7 000 \$ destinée à couvrir les coûts de la construction et de la première année d'exploitation d'un laboratoire flottant qui serait établi à St. Andrews, au Nouveau-Brunswick.

Ce laboratoire fut construit en 1899. On y effectua des recherches à son port d'attache de St. Andrews, ainsi qu'à Canso (Nouvelle-Écosse), à Malpèque (Île-du-Prince-Édouard), où l'on étudia les huîtres, et à Gaspé. En 1907, il commença à prendre l'eau tandis qu'il était remorqué sur le Saint-Laurent. On n'en trouve plus mention dans les archives postérieures à 1908. Le Service des pêches fit construire deux laboratoires côtiers en 1908 : l'un à St. Andrews, l'autre à Nanaimo, sur l'île de Vancouver⁶¹.

Bien que l'Ontario eût alors bénéficié de solides assises en matière de pêche, le gouvernement fédéral, poussé par Prince, fit établir en 1901 une station de biologie à Go Home Bay, dans la baie Georgienne. L'exploitation de cette station se poursuivit jusqu'en 1913⁶².

Les premières stations de biologie étaient relativement indépendantes du Ministère et de l'industrie des pêches. Comme l'avait recommandé la Société royale, la première des stations de St. Andrews fut administrée par un conseil de gestion *ad hoc*. Ce conseil incluait Prince, qui agissait à titre de directeur, et plusieurs professeurs d'université. Cette station devait collaborer étroitement avec les universités canadiennes dont les chercheurs effectueraient tout le travail scientifique qu'ils pourraient raisonnablement accomplir.

Les scientifiques s'affranchissent des gestionnaires

Au cours des premières années, le budget d'exploitation des stations de biologie était établi par le Ministère. Il semble que W. A. Found, le nouvel homme fort du Ministère, ait été responsable du refus des fonds supplémentaires que les scientifiques avaient demandés afin d'acheter des publications allemandes et françaises. Ce refus choqua le conseil de gestion, lequel fit des représentations auprès des politiciens. Ces démarches aboutirent, en 1912, à la création de l'Office de biologie du Canada, qui se vit attribuer un mandat distinct et un budget par le Parlement⁶³. Bien que Prince, président de l'ancien conseil de gestion dès 1900, ait présidé le nouveau conseil jusqu'en 1921, les scientifiques des universités surent rester indépendants du Ministère.

Dans *The Aquatic Explorers*, Ken Johnstone a fait la chronique des nombreux accomplissements scientifiques de l'Office. Mais l'affranchissement des scientifiques entrava toute initiative en matière de gestion et ôta au Ministère toute envie de les inviter à se pencher sur les problèmes de l'industrie. Les relations entre le Ministère et l'Office, déjà superficielles, s'étiolèrent après le départ de Prince, qui avait jusque-là assuré la communication entre les scientifiques et les gestionnaires. Tandis que le Service des pêches continuait d'expérimenter empiriquement de nouvelles méthodes de gestion, les professeurs des universités et leurs étudiants poursuivaient des travaux de recherche fondamentale en biologie, sur les migrations, etc. L'idée qui sous-tendait toute la recherche était que les résultats profiteraient ultérieurement aux espèces et à l'industrie des pêches. Le Ministère et l'industrie n'obtinrent cependant une influence digne de mention sur les travaux de l'Office qu'après des dizaines d'années.

Éminent entre tous, A. P. Knight, de l'Université Queen's, était du nombre des premiers scientifiques. L'Office commença à publier, en 1901, les *Contributions to Canadian Biology*, périodique scientifique dont le titre devint en 1925 *Contributions to Canadian Biology and Fisheries*, puis, en 1934, *Journal of the Biological Board of Canada*.

Vers la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle, le Service des pêches offrait pour sa part d'autres connaissances scientifiques au grand public, par

l'intermédiaire d'un petit musée des pêches établi à Ottawa.

Les agents des pêches et les commissions royales multiplient les règlements

Nonobstant l'apport des pisciculteurs et des premiers scientifiques, les principaux progrès en matière de conservation des espèces aquatiques tinrent, à cette époque, à la multiplication de règlements visant la pêche en eau douce et certaines pêches maritimes. Quantité de ces règlements furent édictés par suite de plaintes formulées par les habitants des zones de pêche ou à la suite de suggestions soumises par des agents des pêches (dont l'effectif fut renforcé, en 1893, quand on commença à verser aux agents locaux la moitié de leur salaire durant l'hiver, bien que les rivières fussent glacées et les pêches continentales, interrompues)⁶⁴. On constata à quel point les agents étaient préoccupés par la conservation des espèces quand les inspecteurs des pêches de tout le pays se rencontrèrent à Ottawa, en 1891. En plus d'adresser des conseils sur les pêches de la Colombie-Britannique à la commission royale qui se penchait alors sur cette question, les inspecteurs déclarèrent que :

- la seine coulissante devait être interdite;
- la pêche au harpon devait être interdite;
- il était impératif d'établir des zones d'interdiction relativement à la pêche au homard;
- le filet maillant était aussi dommageable que la paradière (qu'on avait alors en abomination);
- de nouvelles périodes de fermeture devaient être instaurées à l'égard de l'alose, de la truite et d'autres espèces;
- une période de fermeture saisonnière devait être établie, selon laquelle il serait interdit de pêcher le maquereau au filet durant le jour, du 1^{er} juin au 1^{er} septembre;
- à l'intérieur des baies, la pêche à la palangre à moins de deux milles des côtes devait être interdite pendant la nuit;
- des refuges ichtyologiques où pourraient frayer les poissons de certaines espèces devaient être créés (à l'exemple des frayères à harengs de Grand Manan, au Nouveau-Brunswick);
- les bouées de pêcheurs devaient être marquées d'un signe distinctif⁶⁵.

Des règlements furent établis pour donner suite à la plupart de ces recommandations, et la multiplication des règlements se poursuivit allègrement. Par exemple, la portée de l'interdiction d'employer des roquettes ou des explosifs fut étendue en 1894 afin que toutes les espèces soient protégées par cette mesure⁶⁶.

Avec les agents des pêches, les commissions royales, qui avaient la faveur des Canadiens, furent la principale source de règlements en matière de pêches. En réaction contre la baisse des prises, le Ministère mit

sur pied, de 1890 à 1920, des dizaines de commissions royales, dont au moins neuf se consacrèrent aux pêches de la Colombie-Britannique. En règle générale, une commission était constituée d'un petit groupe de spécialistes, au sein duquel se trouvait souvent E. E. Prince. Ces spécialistes rencontraient des gens dont l'emploi était lié à la pêche en cause, puis ils établissaient des règlements, lesquels portaient habituellement sur la taille des prises, les engins de pêche et les saisons autorisées pour la pratique de certaines pêches. Les commissions royales de l'époque façonnèrent le processus qui marquerait la gestion des pêches canadiennes jusque dans les années 1960.

Ce processus, fondé sur une certaine consultation, présentait des avantages que l'on reconnaît encore aujourd'hui. Lors des audiences des commissions, les habitants de la région visée avaient leur mot à dire. Quand les positions de l'industrie et de la bureaucratie se durcissaient, les commissaires pouvaient souvent résoudre la situation en proposant une manière différente.

Mais cette façon de faire risquait de donner lieu à un salmigondis de règlements proposés localement, d'autant plus qu'au tournant du siècle, les connaissances authentiques en matière de pêcheries étaient insuffisantes. Pêcheurs et exploitants d'usine avançaient de nombreuses raisons pour expliquer l'affaissement des stocks et croyaient souvent être les seuls à détenir la vérité. En 1898, Prince nota que des pêcheurs expérimentés de la baie de Fundy avaient expliqué les fluctuations de l'industrie du hareng en évoquant seize raisons différentes.

Les pêcheurs de partout avaient tendance à soutenir que l'affaissement des stocks était causé par les engins de pêche employés par leurs concurrents. Sous le mandat de Prince, par exemple, les pêcheurs qui utilisaient des filets maillants soutenaient que la surpêche du hareng était attribuable aux bordigues. On s'indigna par ailleurs, dans les années 1890, des effets meurtriers de la paradière, des dommages causés par les sennes coulissantes, des palangres, qui laissaient au sol des poissons morts dont le pourrissement était préjudiciable aux lieux de pêche, et ainsi de suite.

Prince, cependant, ne perdait pas de vue les questions fondamentales. Il releva qu'à Terre-Neuve, on s'était alarmé parce que le déclin des prises avait fait passer la flotte de pêche sur les bancs de 330 bateaux en 1889 à 58 en 1894, et que les diverses parties avaient alors expliqué cette situation en avançant 59 raisons différentes. Selon Prince, la véritable cause de ce déclin était cependant le retard qu'accusait la province relativement aux méthodes de pêche et à la commercialisation (la diminution des subsides versés à cette flotte par le gouvernement a néanmoins constitué un facteur d'importance capitale de ce déclin, comme l'a souligné Shannon Ryan)⁶⁷.

Si Prince était conscient de la complexité des problèmes et de leurs explications contradictoires, il était également très préoccupé par l'affaissement des stocks. Il remarqua par exemple, en 1898, que la

surpêche avait détérioré les stocks d'aloses, de homards, d'huitres et d'aloses tyrans, et qu'elle avait altéré, de manière générale, les écosystèmes des Grands Lacs. Par ailleurs, il fut sans doute le plus prolifique des auteurs de règlements.

Prince exposa, en 1902, le raisonnement qui sous-tendait l'établissement d'un si grand nombre de nouveaux règlements :

[Traduction]

De manière générale, la réglementation sur les pêches a été élaborée en fonction de quatre facteurs principaux. Le premier d'entre eux est la protection des poissons, sans lesquels il n'y aurait ni pêcheurs ni industrie des pêches. [...] Le second facteur est la protection des intérêts des pêcheurs, considérés comme les membres d'une industrie. [...] On a tenu compte, en troisième lieu, des intérêts de l'État, considéré dans son ensemble. [...] L'intérêt public [...] s'oppose parfois - et parfois dramatiquement - à la préservation des poissons ou à la protection des intérêts des pêcheurs. On pourrait citer ici de nombreuses autorités pour démontrer que l'intérêt public doit toujours prédominer. [...] La réglementation a enfin été établie en fonction des intérêts internationaux [...]. Les débats, entre les nations ont souvent atteint un point critique et dangereux en raison duquel les intérêts internationaux ont dû prévaloir sur la protection des poissons et sur les intérêts des pêcheurs et de la nation⁶⁸.

Prince avait mis le doigt sur le problème des objectifs conflictuels; que le Ministère essaierait de résoudre à maintes reprises au cours des années suivantes, mais en vain⁶⁹. Il fallut par ailleurs attendre près d'un siècle pour que le gouvernement tente de mettre en application des principes éducatifs et démocratiques qui inciteraient les personnes visées à adapter leurs pratiques à de nouvelles circonstances. En général, les règlements continuèrent plutôt d'être élaborés selon la même procédure qu'avant : quand des plaintes avaient été enregistrées par des agents, les fonctionnaires et les ministres se réunissaient hâtivement, prenaient la décision qui semblait la plus judicieuse sur le coup, et attendaient ensuite qu'un nouveau problème surgisse.

La loi sur l'inspection est renforcée

Dans les années 1870, Whitcher avait tenté sans succès de rendre obligatoire l'inspection des produits du poisson. Selon son plan, les agents des pêches auraient inspecté les prises tout en continuant d'exercer leurs autres fonctions. L'inspection aurait fait l'objet de droits modiques pour bonifier le salaire négligeable que les agents recevaient à titre d'employés du Service de protection de la pêche. Le Parlement adopta une *Loi sur l'inspection*, mais le plan de Whitcher ne fut jamais réalisé entièrement.

Des problèmes persistèrent cependant, notamment en ce qui concerne le saurissage du hareng. En 1890, le sous-ministre Tilton, citant abondamment les parties intéressées, rédigea une longue justification visant à démontrer la nécessité d'une loi sur l'inspection. La nouvelle loi entra en vigueur cette année-là⁷⁰.

On demeurait cependant libre de se soumettre ou non à la *Loi sur l'inspection*. Les producteurs pouvaient, s'ils le désiraient, demander au Ministère d'inspecter leurs produits. On s'était imaginé que les exportateurs considéreraient comme une judicieuse stratégie de mise en marché l'apposition sur leurs barils du timbre d'approbation gouvernemental, raisonnement qu'avaient suivi certains commerçants avant la Confédération. Mais l'intérêt personnel qu'on avait présumé se révéla un faible incitatif, et de nombreux exportateurs continuèrent de vendre du poisson qu'ils avaient eux-mêmes inspecté et approuvé.

Le gouvernement subventionne le transport du poisson frais

Tout en veillant à la réglementation et à l'amélioration de la ressource, le gouvernement se pencha plus avant sur la question du développement des pêches.

Le commerce du poisson frais connaissait un essor manifeste aux États-Unis. Et au début des années 1870, Whitcher nota une intensification du commerce du poisson frais au Canada, commerce qui se développerait davantage au fil des ans. Du saumon frais conservé dans la glace était régulièrement envoyé par vapeur de Saint John à Boston et, en 1879, on commença à en expédier en Grande-Bretagne; en

1878, des homards vivants étaient envoyés, par vapeur également, de Yarmouth à Boston; de nombreuses espèces d'eau douce et d'eau salée, dont les huîtres, le maquereau, le hareng et le poisson de fond, étaient commercialisées sur le marché restreint du poisson frais; en 1885, on vendait du poisson frais à Digby, à Yarmouth et à Lunenburg durant l'hiver, époque où le froid en facilitait la conservation.

Le transport ferroviaire favorisa l'industrie naissante. On gardait le poisson au frais dans des caisses et des entrepôts au moyen d'un mélange de glace et de sel. Les manutentionnaires utilisaient de la glace naturelle, prélevée dans des étangs puis conservée dans des glacières, ou de la glace artificielle, que l'on produisait depuis peu. Les entrepôts frigorifiques et la congélation se répandirent à la fin du XIX^e siècle. La réfrigération domestique progressa cependant plus lentement : elle ne prit de l'importance qu'à la fin des années 1930.

Les habitants des Maritimes s'en tenaient encore, pour l'essentiel, au poisson séché et saumuré. En 1907, le Parlement adopta une loi en vertu de laquelle la construction d'entrepôts frigorifiques pourrait être subventionnée à hauteur de 30 pourcent. Afin d'encourager le commerce du poisson frais, le gouvernement canadien décida, cette année-là, de soutenir financièrement, sur les côtes Est et Ouest, le transport du poisson frais vers les marchés au moyen de wagons réfrigérants (des coffres remplis de glace et de sel, que l'on rechargeait lors de certains arrêts, aux extrémités des wagons afin d'en refroidir l'air). La subvention du tiers des frais d'expédition de quantités inférieures à celles d'un chargement complet devant être livrées par exprès semblerait avoir favorisé le commerce du poisson frais. Il s'agissait de la première tentative majeure de soutenir la mise en marché.

CHAPITRE 7

Les pêches en eau douce de 1867 à 1914

Dans l'ancienne Province du Canada, les pêches continentales avaient inspiré les principaux éléments constitutifs de la *Loi des pêcheries*, y compris le régime des permis. Au cours des années qui suivirent sa création, le Service des pêches se préoccupa avant tout de la préservation de certaines espèces d'eau douce. Les problèmes liés à ces espèces se perpétueraient de 1867 à 1914. Mais au tournant du siècle, l'autorité du gouvernement fédéral à l'égard des pêches continentales n'était pratiquement plus reconnue.

La domination étrangère et la menace de l'affaissement des stocks dans les Grands Lacs

Le ministère de la Marine et des Pêcheries continuait d'octroyer des baux et des permis dans la région des Grands Lacs. [Traduction] « Des représentants du Ministère [...] examinaient les demandes de permis et les approuvaient ou les rejetaient en se fondant sur une appréciation de la demande elle-même et sur le nombre de permis considéré comme la limite au-delà de laquelle les populations de poissons seraient menacées. » Les permis ne pouvaient être transférés d'un pêcheur à un autre, et le Ministère refusa souvent d'accorder des permis aux pêcheurs qui avaient contrevenu à ce règlement. Un pêcheur ne pouvait tenir pour acquis qu'il obtiendrait un permis à l'égard d'un lieu donné pour la simple raison qu'il y pêchait depuis longtemps.

L'application des règlements constituait un problème majeur : certains pêcheurs se cachaient et pêchaient comme ils l'entendaient. Dans les années 1890, le Service des pêches comptait 33 surveillants, qui veillaient au respect des règlements sur les lacs, et 90 agents. Les surveillants des pêches, tout comme leurs collègues dans d'autres secteurs, recevaient un salaire modique et devaient habituellement occuper un second emploi. Les députés exerçaient une influence

sur les nominations. Il reste cependant qu'il y avait d'excellents agents¹.

Tandis qu'il amorçait un long combat d'arrière-garde afin de protéger le saumon de la côte Atlantique, le Service des pêches était en voie de perdre une autre bataille, en Ontario. Malgré le système de baux et de permis de Whitcher en vigueur en certains lieux, et en dépit des travaux de Wilmot et d'autres pisciculteurs, le saumon du lac Ontario connut un déclin rapide à partir de 1879 environ. Ce déclin s'expliquait à la fois par l'industrialisation et l'urbanisation, par les modifications des niveaux d'eau et par la pression de la pêche. Aux alentours de 1890, le saumon avait pratiquement disparu du lac Ontario, y compris celui du Wilmot Creek où il avait été autrefois si nombreux que les femmes pouvaient le capturer en utilisant leurs jupons de flanelle en guise de sennes².

Cependant, de nombreuses espèces, dont le corégone et le doré jaune, étaient toujours présentes. Les pêcheurs du lac Érié et du lac Ontario, dont un grand nombre vivaient à proximité de marchés, apportèrent la plus importante contribution au développement d'une vigoureuse industrie canadienne du poisson frais. Les trains et les vapeurs des années 1850 stimulèrent le commerce de ce type de poisson. Les pêcheries donnèrent d'abord lieu à des opérations financières de petite envergure. Mais comme l'a



Indiens pêchant dans les rapides à Sault Ste. Marie (Ont.), env. 1885. (Bibliothèque et Archives Canada, PA-164372)



Poisson frais dans des caisses dans la baie de Quinte (Ont.). Avant les années 1980, la mise en caisse du poisson n'était pas une pratique courante le long de la côte de l'Atlantique. (Bibliothèque et Archives Canada, NL-13105)



Flottille de pêche à Goderich (Ontario), 1884. Vers la fin du XIX^e siècle, les remorqueurs à vapeur halaient souvent les voiliers jusqu'au port. (Bibliothèque et Archives Canada, NL-13100)

souligné A. B. McCullough, les technologies plus avancées du dernier quart de siècle – remorqueurs à vapeur ou filets plus nombreux – appelaient des investissements plus considérables. Plusieurs sociétés importantes virent le jour, dont certaines passèrent aux mains des Américains.

De manière générale, les États-Unis ont en fait dominé les pêches du XIX^e siècle des deux côtés de la frontière. Les navires américains traversaient la frontière maritime, et des commerçants des États-Unis dirigeaient un grand nombre d'opérations du côté du Canada en dépit de la réglementation sur les permis. Établie à Chicago, la Booth Packing Company dominait l'industrie du lac Supérieur au tournant du siècle. Cette société ne tarderait pas à s'imposer également sur les lacs Huron et Ontario.

Les petits commerçants indépendants du Canada se débrouillaient mieux dans la région du lac Érié, où ils

étaient à la fois près des marchés et des lieux de pêche. Au cours des premières années du XX^e siècle, les Canadiens s'affirmèrent davantage. De manière générale, les pêcheurs autochtones virent cependant leur situation se dégrader, dans cette région comme partout ailleurs³.

Au début du XX^e siècle, les pêcheurs ontariens utilisaient fréquemment des bateaux de pêche à filets maillants propulsés par des moteurs. Ils recouraient désormais à des filets maillants ultraprofonds, ou « chaluts bœufs », pour pêcher le cisco de lac. Le lac Érié demeurait le plus prolifique des Grands Lacs : on y prenait parfois autant de poisson que dans les quatre autres lacs confondus.

Au cours du dernier quart du XIX^e siècle, on s'alarma vivement des dommages causés par la paradière, par suite d'observations inquiétantes concernant certaines espèces d'eau douce. Dans le rapport annuel de 1891, on déplorait que [Traduction] « [l]es poissons de toutes espèces et de toute taille étaient pêchés du matin au soir et du soir au matin, en saison, hors de saison et tout au long de toutes les saisons, et [que] les ravages de cette pêche n'étaient tempérés pour aucun motif, sinon l'affaissement des stocks ». Ce rapport soulignait que la paradière était le principal facteur de l'affaissement des stocks de nombreuses espèces dans le nord-est des États-Unis et dans les Grands Lacs. Le Canada ne pouvait néanmoins interdire complètement l'utilisation de cet engin de pêche, sans lequel les pêcheurs canadiens n'auraient pu concurrencer les pêcheurs américains.

Pour modérer les effets de la redoutable paradière, le Ministère expérimenta des dispositifs permettant aux petits poissons de s'échapper, limita le nombre de

paradières par pêcheur et établit des saisons de pêche interdite à l'égard de cet engin de pêche. La paradière subsista cependant, en dépit de toutes les alarmes. À la fin du XX^e siècle, on en trouvait encore dans les Grands Lacs.

En 1893-1894, une commission sur les pêches de l'Ontario établit de nouvelles saisons de pêche interdite. Cette commission recommanda en outre d'accroître la dimension des mailles de filets, qui passerait de quatre pouces à cinq pouces, et l'établissement de refuges ichtyologiques voués au frai. Elle proposa également des règlements concernant les paradières et leurs mailles, et exposa avec éloquence les causes de l'affaissement des stocks parmi lesquelles figuraient les conséquences de l'exploitation forestière.

Le Ministère, qui tâchait de voir à la mise en vigueur et au respect des règlements, devait cependant faire face à de nombreux obstacles, et les Canadiens et les Américains qui pêchaient illégalement n'étaient pas son unique problème : les politiciens eux-mêmes compliquaient parfois cette tâche. A. B. McCullough décrivit ainsi la situation :

[Traduction]

Les pêcheurs locaux [de la Detroit River] demandaient au commissaire aux pêcheries, E. Prince, que la saison de pêche soit prolongée. À la suite du refus de Prince, ils adressaient leur demande aux députés, lesquels la transmettaient au ministre qui, la plupart des années, renversait la décision de Prince et accordait la prolongation demandée⁴.

Après la création du Dominion, le ministère fédéral n'avait jamais limité strictement le nombre de pêcheurs autorisés à pêcher dans les Grands Lacs; il avait plutôt eu recours à des baux exclusifs, principalement à l'égard du saumon, jusqu'à ce que cette espèce eût disparu. Dans les années 1890, le Ministère réagit cependant au déclin des prises dans l'extrémité ouest du lac Érié en limitant le nombre de permis accordés à l'égard de certaines zones. Le nombre total de permis devint sensiblement moins élevé⁵.

Les provinces prennent en charge certaines pêches en eau douce

Dans tout l'est du Canada, la pêche en rivière était depuis longtemps une source de tracas. On s'inquiétait entre autres pour l'esturgeon et l'achigan. Le Ministère interdit, en 1892, que l'achigan soit pêché dans le Saint-Laurent afin d'en prévenir l'extermination complète⁶. Le Ministère adopta également des règlements limitant l'emploi du verveux, souvent utilisé sur les rivières. La pêche à l'esturgeon connut un déclin au cours des années 1890, et les agents des pêches s'opposèrent à la capture de ce poisson au moyen de palangres. Au cours des décennies suivantes, la pêche à l'esturgeon continua à décliner et fut pratiquement réduite à néant.

Le saumon était le poisson de rivière auquel on s'intéressait avant tout. Il faisait l'objet de nombreux règlements fédéraux. Mais cette espèce fut à l'origine du premier affaiblissement majeur de l'administration fédérale des pêches.

Après que l'Acte de l'Amérique du Nord britannique eut accordé au Dominion les pleins pouvoirs relativement aux côtes maritimes et aux pêches continentales canadiennes, le Ministère avait agi comme il l'avait entendu à l'égard de toutes les pêcheries. Mais les provinces commençaient à affermir leur autorité dans de nombreux domaines. Au cours des années 1880, Sir John A. Macdonald cessa d'abroger les lois provinciales avec l'insouciance audace qu'il avait jusqu'alors affichée. Durant les décennies qui suivirent, une longue série de causes de droit, jugées en Grande-Bretagne par le Comité judiciaire du Conseil privé, réduisit peu à peu le pouvoir du gouvernement fédéral. En général, les jugements accordaient aux pouvoirs provinciaux la primauté sur la propriété et les droits civils.

La compétence fédérale en matière de pêches fit l'objet d'une remise en question précoce. En 1882, l'affaire de *La Reine c. Robertson*, qui traitait des baux à l'égard de rivières à saumon au Nouveau-Brunswick, ouvrit la première brèche sérieuse à la compétence fédérale. Durant les années 1860 et 1870, le commissaire aux pêcheries W. F. Witcher avait fait grand cas des baux de pêche au saumon, croyant que les intérêts personnels et les profits potentiels favoriseraient la conservation. Mais l'octroi de baux n'avait pas suffi à juguler la disparition du saumon des Grands Lacs, espèce qui souffrait déjà des modifications de l'environnement. Les baux devaient maintenant subir le contrecoup de décisions judiciaires.

Dans l'affaire de *La Reine c. Robertson*, la Cour suprême du Canada statua qu'en dépit de sa compétence législative visant toutes les pêches, le gouvernement du Dominion n'avait pas autorité pour administrer les cours d'eau non navigables, pour intervenir dans leur gestion ou pour accorder des baux de pêche exclusifs à leur égard. Le droit public en matière de pêche s'appliquait exclusivement aux eaux avec marée. Dans les autres eaux, il n'importait pas que les lits des cours d'eau ou le sol appartenissent à la Couronne du chef d'une province ou à un particulier détenant un titre émis par la Couronne. Dans aucun des cas le gouvernement fédéral n'avait autorité pour octroyer des baux⁷.

Witcher écrivit aux Néo-Brunswickois qui détenaient des baux fédéraux afin de les aviser que la situation avait changé. En 1883, la province commença à vendre aux enchères des baux destinés aux pêcheurs sportifs à l'égard de longs segments de rivières à saumon qui sillonnaient les terres publiques.

Ailleurs, des baux continuaient cependant d'être octroyés à l'égard de certaines pêches continentales et de pêches en estuaire. Les permis et les baux garantissaient l'ordre, et la menace de leur résiliation procurait au Ministère une force dissuasive.

L'idéologie qui avait sous-tendu la mise en place du système de baux et de permis avait cependant perdu du terrain. Les théories de Whitcher concernant les avantages que présentait l'entreprise privée relativement à l'industrie et à la conservation des espèces avaient été étroitement associées aux baux, lesquels procuraient à un propriétaire unique une autorité relativement importante sur un endroit donné. Les avis du Ministère vantant les bienfaits des baux à l'égard de la conservation et de l'entreprise privée se faisaient cependant plus rares. Il semble que l'affaissement des stocks de saumon du lac Ontario, la négation de la compétence fédérale au Nouveau-Brunswick et, peut-être, la retraite de Whitcher dans les années 1880 aient tous contribué à rendre caduque l'idéologie des baux et des permis.

Le Ministère demeurait cependant aussi strict qu'avant pour ce qui est des permis accordés à l'égard des Grands Lacs, et il n'hésita pas, à un certain nombre de reprises, à en annuler⁸. Mais les provinces se raidissaient contre l'autorité fédérale dans de nombreux domaines, dont celui des pêches. En 1891, plusieurs provinces avaient adopté des lois importantes. Il semble que ces provinces aient voulu intervenir davantage dans la gestion des pêches à la fois parce qu'elles se souciaient de cette activité et parce qu'elles espéraient profiter des revenus tirés des droits de permis. En 1892, le Québec mit en question la compétence fédérale en matière de pêches continentales, notamment à l'égard d'un bail accordé sur la rivière Richelieu. En 1894, l'Ontario adopta un code de réglementation des pêches; la Colombie-Britannique fit de même en 1897.

La question des compétences des instances en présence fut à nouveau portée devant les tribunaux. Le Comité judiciaire du Conseil privé du Royaume-Uni trancha ce nouveau litige en 1898 en divisant la compétence en matière de pêches au Canada. Ce jugement confirma que l'établissement de règlements et de restrictions concernant les pêches relevait exclusivement de la compétence fédérale, et que le gouvernement du Canada avait le droit de percevoir [Traduction] « une taxe sur des permis accordant des droits de pêche ».

On reconnaissait cependant aux provinces tous les droits de propriété dont elles jouissaient avant la Confédération relativement à la pêche. À l'époque, la propriété des berges d'une rivière donnait souvent le droit d'y pêcher. On accordait en outre aux provinces le droit de percevoir des taxes sur les pêches, lesquelles s'ajouteraient à celles qu'imposait le Parlement.

À la suite du jugement de 1898, le gouvernement de l'Ontario prit en charge la concession de baux et l'émission de permis ainsi que la protection des pêches sur son territoire. Plus tard, de 1913 à 1926, il acquit progressivement la responsabilité des écloseries, jusqu'alors assumée par l'administration fédérale. Une longue et âpre procédure avait eu lieu au préalable, durant laquelle les deux gouvernements se querellèrent au sujet de divers aspects de

l'administration des pêches. Au terme de cette bataille, le gouvernement fédéral se retira complètement. Après 1913, le Dominion ferma sa station de biologie des Grands Lacs. Le Service de protection des pêches cessa de patrouiller ces lacs en 1922⁹.

Pendant ce temps, le Québec prenait lui aussi en charge la gestion de ses pêches continentales et, de 1913 à 1920, des écloseries sises sur son territoire. Au cours des années 1920, on céda au Québec la gestion de ses pêcheries maritimes. Dans les autres provinces, la situation demeurait cependant inchangée, sauf en Colombie-Britannique, où les autorités provinciales commençaient à se doter de pouvoirs plus importants en matière de pêches côtières.

Le gouvernement fédéral conserva le droit d'accorder des permis à l'égard des eaux avec marée. Il continua aussi d'exercer son contrôle sur les usines de transformation établies sur les côtes et continuait donc d'accorder les permis à l'égard des conserveries de saumon et de homard. Par ailleurs, le jugement de 1898 autorisait le gouvernement fédéral à percevoir une taxe sur tout permis octroyé par une province; il confirmait que les ports publics, de même que la pêche pratiquée par les pêcheurs de ces ports, étaient de compétence fédérale. En outre, une décision ultérieure, rendue en 1899, statua que le Canada pouvait établir des règlements sur les pêches, lesquels pourraient avoir une incidence sur les droits de propriété provinciaux, bien que les provinces eussent conservé les droits en question¹⁰.

Les décisions judiciaires et les arrangements subséquents suscitérent une grande confusion. Dans le cas des pêches en eau sans marée, les provinces administraient les droits de propriété, mais le gouvernement fédéral avait autorité en matière de gestion. Au fil du temps, les deux ordres de gouvernement établirent toutefois des arrangements à des fins pratiques. De manière générale, les provinces qui assuraient la gestion de leurs pêches proposaient des règlements au gouvernement fédéral. En règle générale, ce dernier adoptait les règlements comme on les lui proposait, et les provinces voyaient ensuite à leur application. Dans le cas du saumon, le gouvernement fédéral était cependant responsable des permis de pêche en eau salée, des périodes de fermeture et d'autres mesures de conservation visant la quasi-totalité des eaux. Il se chargea en outre, globalement, de l'application des règlements concernant cette espèce. Les provinces étaient généralement à l'avant-scène pour ce qui est des mesures concernant la truite d'eau douce et des espèces similaires, mais les agents fédéraux intervenaient parfois. Habituellement, les permis de pêche en eau douce étaient émis par les provinces¹¹.

La situation du Nouveau-Brunswick est particulièrement complexe. Les « droits de riverain » des propriétaires avaient été à l'origine de l'affaire de *La Reine c. Robertson*. Ces droits sont toujours en vigueur de nos jours, notamment sur les rivières Miramichi et Restigouche, où la propriété privée et les

baux de la Couronne laissent peu d'espace de pêche pour les citoyens ordinaires. Cette situation prévaut également, mais dans une moindre mesure, sur le fleuve Saint-Jean et la rivière Nepisiguit. Certains actes sous seing privé traitent de la question de la pêche. Par ailleurs, la province octroie des baux de pêche à l'égard des terres publiques. Sur les plus importantes rivières à saumon, la Miramichi et la Restigouche, le grand public ne peut pêcher ce poisson qu'en de rares endroits. Dans les autres provinces, le grand public jouit d'une plus grande liberté. Certaines provinces ont même aboli les droits privés, comme le fit la Nouvelle-Écosse en 1911. Dans tous les cas, les questions concernant les périodes de pêche et la manière de pêcher demeurent cependant, en dernier recours, de compétence fédérale, le poisson étant une ressource d'intérêt public¹².

Les pêches de l'Ontario continuent de décliner

La gestion des pêches par les provinces n'améliora guère la situation sur les Grands Lacs. Plus laxiste que l'avait été le ministère fédéral, l'Ontario privilégia une gestion des pêches qui se rapprochait davantage de la méthode américaine¹³. En conséquence, on assista au déclin continu des pêches de cette province. Dans le rapport ministériel annuel de 1908, on peut lire que [Traduction] « les mots ne suffiraient pas à décrire la profusion de poissons que l'on trouvait autrefois [dans la baie Georgienne] ». Le corégone s'était raréfié et les populations de poissons ordinaires avaient augmenté. Les autorités fédérales et provinciales avaient établi des règlements limitant l'utilisation des trappes en filet et des sennes, mais ceux-ci furent sans effet. Sur les Grands Lacs, la surpêche des espèces recherchées était solidement ancrée; ces espèces furent progressivement remplacées par des poissons de moindre valeur.

L'esturgeon, autrefois considéré comme un poisson nuisible et utilisé comme engrais, s'était raréfié en 1900. Les barrages avaient précipité le déclin de cette espèce, qui fraie en rivière. Le touladi s'était également raréfié à la fin du siècle, et les prises de corégone avaient considérablement diminué, probablement sous l'influence de la surpêche et de la dégradation de l'environnement. Le cisco de lac offre un exemple précoce de l'appropriation d'une niche écologique devenue libre par une espèce de moindre valeur : il prit en effet la place du corégone, qui se raréfiait dans les Grands Lacs. Mais tandis que la valeur monétaire des prises décroissait, la production totale demeurait relativement stable.

Sur le lac Érié, les prises de cisco de lac accusèrent une baisse importante dans les années 1920, probablement en raison d'une pêche trop intense¹⁴. Le doré noir amorça un lent déclin après 1916, lequel, selon toute vraisemblance, s'expliquait également par la surpêche et la détérioration de l'environnement. L'importance des débarquements de doré bleu varia considérablement à partir de 1915, sans doute sous l'effet d'un effort de pêche trop important. Mais tandis



Filets remplis de poissons sur le rivage, 1907. (Bibliothèque et Archives Canada, PA-60883)

que certaines espèces se raréfiaient, les populations de doré jaune et de perchaude devenaient de plus en plus nombreuses.

Pour couronner le tout, la grande lamproie marine, prédateur qui peuplait depuis longtemps le lac Ontario, fit de nouveaux ravages dans ce lac au cours des années 1920. Dans les années 1930, elle gagna le lac Érié, puis le lac Huron, où elle nuisit aux stocks de poissons. Ce n'est qu'après la Seconde Guerre mondiale que les autorités fédérales et provinciales découvrirent un poison qui éliminait les lamproies sans nuire aux autres espèces¹⁵. D'autres poissons nuisibles – la carpe, l'éperlan et le gaspareau – se répandirent dans les Grands Lacs, parfois en conséquence de transplantations malavisées.

Quand la Première Guerre mondiale prit fin, la tendance qui dominerait ultérieurement les pêcheries des Grands Lacs était établie. Dans les années 1970, J. H. Leach et S. J. Nepszy, du ministère des Richesses naturelles de l'Ontario, résumèrent comme suit l'évolution des pêches dans les Grands Lacs :

[Traduction]

La pêche commerciale est, de toutes les activités humaines, celle qui a eu les effets les plus notables et les plus constants sur les populations [de poissons]. Toutes les espèces qui intéressent l'homme ont été touchées. Les pêches commerciales pratiquées sur le lac Érié ont fait l'objet, tout au long de leur histoire, d'une réglementation inadéquate [...]. Regier et Loftus ont appelé « effet de pêche en expansion » l'exploitation successive de stocks divers dans le cadre de pêches polyvalentes. En gros, ce phénomène correspond au transfert graduel de l'effort de pêche d'espèces recherchées vers des espèces moins prisées, après que les populations des premières espèces ont atteint une densité maximale, puis commencé à décroître. L'effet de pêche en expansion comprend l'accroissement

des capacités des pêcheurs, lequel s'explique par l'amélioration des engins de pêche, par des navires plus nombreux et plus grands, et par une connaissance accrue du comportement des poissons. Ce processus, qui s'amorça sur le lac Érié au XIX^e siècle, se poursuit de nos jours¹⁶.

Les pêches du Manitoba se développent

Le gouvernement fédéral continua de gérer les pêches des Prairies, même après que la décision judiciaire de 1898 eut été rendue. Au Manitoba, un campement de pêche commerciale avait commencé à approvisionner Winnipeg au début des années 1880. Après que le chemin de fer l'eut atteint en 1885, cette ville s'agrandit à toute vitesse.

La pêche au filet maillant commença à se développer sur le lac Winnipeg, et on commença bientôt à en exporter les produits. Parmi les espèces principales, on pêchait le corégone, le doré jaune et le brochet. L'industrie des pêches de Winnipeg commercialisait également du caviar et de la laquaiche aux yeux d'or, de même que des poissons ordinaires de moindre valeur. Dans les Prairies, la valeur des expéditions de l'industrie de la pêche passa de 30 600 \$ en 1876 à 745 500 \$ en 1896. Des pêcheurs autochtones étaient souvent employés par des entrepreneurs de race blanche. Aux premiers temps, des entreprises des États-Unis dominaient l'industrie de la pêche, mais leur domination s'atténua après 1905.

La *Loi des pêcheries* entra en vigueur au Manitoba le 1^{er} octobre 1880. En 1884, le Ministère nomma un inspecteur à Winnipeg et affecta un surveillant au district de Qu'Appelle. En 1891, par suite d'un rapport de Wilmot traitant du lac Winnipeg et du Manitoba, le Ministère mit sur pied une administration appropriée et établit, pour la première fois, des règlements concernant le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest.

Des conflits opposant les Autochtones et les nouveaux gestionnaires des pêches émergeaient,



Bateaux de pêche à l'embouchure de la rivière Little Saskatchewan, Manitoba, 1890. Un remorqueur à vapeur se trouve derrière les voiliers. (Bibliothèque et Archives Canada, PA-52766)

comme c'était le cas en Colombie-Britannique. On rapporta que certains Autochtones ne respectaient pas les périodes de fermeture et qu'ils vendaient à des commerçants les produits de leur pêche illégale¹⁷.

Des quotas de pêche dans les Prairies

La raréfaction du corégone souleva des craintes à l'égard de la surexploitation du lac Winnipeg. Il devint évident dans les lacs isolés, comme dans les rivières des Prairies, que les espèces n'étaient pas inépuisables. Sur la côte du Pacifique, on limiterait le nombre de permis après avoir pris conscience de la vulnérabilité des ressources. Dans les Prairies, on opta pour l'imposition de quotas.

En 1892, le Ministère limita la pêche à la partie nord du lac Winnipeg et il imposa aux entreprises une limite de 20 000 verges de filet. La seconde de ces mesures eut pour effet de limiter à moins de 20 bateaux les flottes des entreprises. Le Ministère restreignait donc l'effort de pêche que pouvaient déployer les entreprises individuelles, mais n'en limitait pas le nombre.

Le 14 avril 1894, un décret prohiba l'utilisation des remorqueurs - navires motorisés souvent utilisés pour tirer jusqu'aux quais des voiliers ou des chaloupes -, sauf pour l'expédition de produits commerciaux. De nouveaux règlements venaient encore s'opposer à l'introduction de nouvelles technologies, lesquelles s'imposeraient néanmoins au fil du temps.

Après qu'une commission d'enquête eut fait état de l'affaissement des stocks du lac Winnipeg, Prince et les autres commissaires rédigeèrent des règlements visant :

- la révocation du permis qui autorisait la Commercial Company à employer des remorqueurs à vapeur. L'objectif de cette mesure était [Traduction] « de retirer aux sociétés et aux associations commerciales tout pouvoir sur les pêcheries et, dans la mesure du possible, de placer cette industrie entre les mains des authentiques pêcheurs ». Des dispositions prévoyaient cependant que des remorqueurs pourraient être employés pour tirer les petits bateaux des simples pêcheurs;
- la délimitation de la zone où la pêche serait autorisée durant l'été;
- l'accroissement progressif de la dimension des mailles des filets employés pour pêcher le corégone, afin qu'un plus grand nombre de jeunes spécimens puisse s'échapper;
- la diminution du nombre de filets et d'engins de pêche employés par le personnel des remorqueurs (des règlements prévoyaient déjà qu'on ne pouvait se servir que d'hameçons appâtés et de filets maillants à bord de ces bateaux);
- la limitation du nombre total de corégones qui pourraient être capturés durant l'été.

Un quota de 2,5 millions de livres fut par la suite établi à l'égard des corégones pêchés dans le lac Winnipeg. L'imposition de quotas visant des lacs se poursuivit au Manitoba. Les autorités ontariennes en fixèrent également à l'égard de la pêche au corégone. Ce fut sans doute la première fois que des quotas furent systématiquement appliqués à des pêches canadiennes. Le souci de protéger les intérêts des « authentiques » pêcheurs indépendants était également remarquable, lequel souci avait suscité des mesures fondées sur des motifs étrangers à la conservation¹⁸.

Les permis étaient au premier plan de ces mesures de réglementation foisonnante. La commission royale nota que durant 20 ans, le Service des pêches avait émis deux types de permis, soit le permis commercial ordinaire et le permis « personnel », lequel procurait des droits de pêche limités. On avait cependant eu des problèmes avec certains détenteurs de permis personnels, qui avaient fait le commerce de leurs prises. La commission recommanda donc que l'on supprime les permis personnels, que les colons et les Autochtones soient autorisés à employer 100 verges de filet, et que soit révisée la procédure fastidieuse selon laquelle les demandes de permis devaient être envoyées à Ottawa.

La commercialisation préoccupait également les commissaires. Les plaintes qu'ils formulèrent à ce sujet seraient réitérées des décennies durant dans les Prairies. Les acheteurs américains abusèrent de leurs pouvoirs et se livraient à des pratiques commerciales douteuses. Les commissaires proposèrent donc des mesures qui garantiraient aux commerçants canadiens un approvisionnement raisonnable.

À propos d'un autre problème récurrent, les commissaires firent valoir ce qui suit :

[Traduction]

Des demandes fort insistantes visant à obtenir des prolongations des saisons de pêche sont envoyées à Ottawa. Elles ont pour prétexte, dans certains cas, un nombre considérablement inférieur aux attentes de prises pêchées en saison. [...] Que l'on soumette des demandes susceptibles de nuire aux populations de poissons à des moments où ces dernières s'avèrent [...] particulièrement peu nombreuses

surprend notre commission. [...] Nous sommes d'avis que les poissons doivent précisément bénéficier de mesures de conservation au moment où la densité des populations semble faible¹⁹.

Prince et ses collègues avaient mis le doigt sur un problème qui perdurerait. Certaines mesures qui, aux yeux des gestionnaires, semblaient indispensables à la conservation, étaient pour les pêcheurs synonymes de désespoir, et ce, nonobstant le fait que l'application convenable de ces mesures les aurait aidés à réaliser leurs objectifs à long terme.

La production globale du Manitoba doubla de 1900 à 1909, passant de 10,7 millions à 20,5 millions de livres. Le tableau 7-1 décrit la production de cette province pour les principales espèces qui y étaient pêchées.

Les autorités fédérales ignorent souvent les leçons des pêches en eau douce

Étant donné que le présent ouvrage traite essentiellement de la gestion des pêches par les autorités fédérales, nous ne traiterons plus guère de l'histoire de la gestion des pêches par l'Ontario, et n'aborderons plus que rarement la gestion des pêches dans les Prairies après 1930, époque à laquelle les gouvernements provinciaux assumèrent la responsabilité de la gestion des pêches en eau douce. Il importe néanmoins de souligner que les pêches en eau douce, de même que l'extinction du saumon de l'Ontario et les changements écologiques dans les Grands Lacs, ont souvent révélé la facilité avec laquelle les activités des pêcheurs et de la société en général peuvent rapidement nuire aux pêches. Les problèmes qui toucheraient les pêcheries se sont souvent manifestés, en premier lieu, dans les rivières canadiennes, les Grands Lacs et les eaux des Prairies.

Les gestionnaires des pêcheries en eau douce ont expérimenté, bien avant les agents fédéraux, certaines solutions, comme les quotas individuels ou les quotas concernant la totalité des prises. Mais les gestionnaires des vastes pêcheries maritimes ignorèrent, de manière générale, toutes les leçons liées à la gestion des pêches en eau douce.

Tableau 7-1. Production du Manitoba (en livres), espèces et années choisies²⁰

Espèce	1895	1900	1905	1909
Corégone	4 270 319	5 872 400	8 005 000	4 662 100
Doré jaune	931 190	2 275 100	6 900 000	5 750 400
Brochet	689 395	444 300	3 790 000	3 067 100
Esturgeon	104 240	981 500	600 000	94 300
Cisco	278 800	204 200	2 074 000	834 200
Poisson-chat	79 724	184 400	500 000	87 200

CHAPITRE 8

Sur la côte de l'Atlantique de 1867 à 1914

Bien qu'elle fût encore une colonie indépendante, Terre-Neuve affichait certaines caractéristiques en commun avec les provinces des Maritimes et le Québec. Nous traiterons dans les pages qui suivent de certains aspects des pêches concernant l'ensemble de la côte Atlantique, avant de nous pencher plus spécifiquement sur des questions propres aux Maritimes et au Québec. Nous aborderons ensuite le cas de Terre-Neuve.



Appâtage de palangres de la flotte de goélettes, 1910. (Bibliothèque et Archives Canada, C-37550)

L'économie de l'Atlantique perd du terrain

De 1867 à 1914, tandis que le Canada s'imposait davantage sur le plan international, la côte Atlantique voyait sa situation au sein du Canada se dégrader. À la fin des années 1870, la flotte des Maritimes était encore la troisième ou la quatrième en importance à l'échelle internationale. Par ailleurs, une certaine croissance persistait sur la côte : l'industrialisation stimula en effet le développement des industries houillère et sidérurgique en Nouvelle-Écosse. Mais c'est au Québec et en Ontario que les développements les plus importants eurent lieu. En fait, l'attraction du Canada central pour l'industrie sidérurgique semblait être plus forte que celle des Maritimes. Terre-Neuve, quant à elle, présentait les mêmes faiblesses que les Maritimes et le Québec, mais elle disposait de ressources plus modestes pour les contrebalancer.

La situation économique se transformait. On traversait depuis 1873 une récession internationale qui touchait de nombreux secteurs, y compris le commerce du bois du Nouveau-Brunswick. Par

ailleurs, après 1878, des subventions furent versées à l'égard des chemins de fer et des navires à vapeur au titre de la « Politique nationale », laquelle protégeait les industries manufacturières par ses tarifs douaniers élevés et encourageait la colonisation de l'Ouest. Or, si les vapeurs favorisèrent l'exportation, ils n'apportèrent rien aux constructeurs de navires de bois des Maritimes ni aux propriétaires de ces bâtiments. Les navires de bois, au contraire, perdirent davantage de terrain. Les goélettes étaient susceptibles de brûler ou de couler, et les tempêtes constituaient pour elles une menace (on estime ainsi qu'environ 1 000 hommes d'équipage trouvèrent la mort à bord de navires phoquiens terre-neuviens de 1810 à 1870, et que quelque 400 bâtiments de ce genre furent perdus au cours de la même période). Tandis que les vapeurs, plus sûrs et plus fiables, minaient le commerce des navires de bois en commerçant avec les Antilles, le Brésil et d'autres pays étrangers, certains propriétaires de bateaux se détournèrent de la mer pour concentrer leurs investissements sur la côte. De nombreux chantiers navals fermèrent leurs portes.

Certains investisseurs, qui avaient des intérêts dans le commerce maritime, s'opposèrent à la confédération. Par ailleurs, certains éléments de la population des Maritimes attribuèrent ultérieurement l'affaiblissement de l'économie de la côte Atlantique aux nouveaux tarifs. Il n'en demeure pas moins qu'à l'époque, ces tarifs apportèrent un soutien important à plusieurs régions des Maritimes. Certains entrepreneurs de ces provinces fondèrent des sociétés manufacturières, dont un grand nombre réussirent. L'avènement des vapeurs, qui entraîna la désuétude des bateaux de bois, ainsi que le chemin de fer et les attraits de l'économie continentale expliquent sans doute davantage que les tarifs douaniers le retard relatif qu'accusaient les Maritimes. En effet, l'économie maritime terre-neuvienne déclina autant que celle de ces provinces, bien que Terre-Neuve fût alors indépendante du Canada et qu'elle ne fût pas assujettie à ses tarifs douaniers.

Dernier pilier important de l'ancienne économie côtière, la pêche prendrait encore de l'importance dans certaines régions, mais elle ne suffirait pas à elle seule à contrebalancer le déclin progressif des autres industries maritimes ou à fournir des emplois suffisamment payants à la totalité des habitants. La population s'accroissait cependant sur la côte Atlantique : dans les Maritimes, le nombre d'habitants, inférieur à 800 000 en 1871, dépassait les 900 000 en 1911; à Terre-Neuve, la population passa de 197 000 habitants en 1884 à environ 243 000 en 1911. Mais les populations de l'Ontario et du Québec étaient beaucoup plus importantes et elles croissaient plus rapidement.

Des rapports font état du danger de la surpêche

S'il est vrai que le Service des pêches s'inquiéta essentiellement, au cours des années qui suivirent sa création, de la conservation de certaines espèces d'eau douce, un rapport important de 1877 mit en lumière des problèmes qui toucheraient ultérieurement les pêcheries maritimes.

Afin de préparer adéquatement la plaidoirie canadienne concernant l'indemnité de Halifax, le Ministère avait confié au naturaliste et géologue canadien Henry Youle Hind le mandat de préparer un rapport sur les pêcheries et leur valeur. Hind étudia aussi bien les pêches de Terre-Neuve que celles du Canada atlantique. Deux tiers de siècle plus tard, le réputé biologiste A. G. Hunstman dit du rapport de Hind qu'il constituait [Traduction] « une présentation remarquable mais méconnue des connaissances océanographiques existantes concernant les lois de causalité qui régissaient les pêcheries du Canada atlantique »¹.

Hind nota que la surpêche se généralisait aux États-Unis et au Canada. Si les populations de poissons étaient inépuisables, comme le prétendaient certains, pourquoi l'aloise tyran avait-il disparu de l'est du Maine et de la baie de Fundy?, demanda-t-il. Pourquoi les populations de morues avaient-elles diminué si

dramatiquement en Nouvelle-Angleterre? Les habitants de Gloucester pêchaient davantage en haute mer, mais ce n'était pas seulement parce que le chemin de fer et la glace avaient favorisé la pêche sur les bancs : c'était également en raison de l'extinction des espèces côtières. Le problème qui se posait dans le Dominion était particulier : dans les eaux canadiennes, la plupart des pêcheurs britanniques et étrangers capturaient du poisson-appât, ce qui entraînait une pénurie de nourriture pour les espèces plus prisées.

Hind nota dans son rapport que la pêche côtière soutenait toujours l'industrie dans les deux pays. Aux États-Unis, la pêche hauturière ne rapportait qu'un cinquième des revenus de pêche nationaux, lesquels se chiffraient à 43 millions de dollars. Les États-Unis disposaient en propre de ressources moins importantes que le Canada, mais le tonnage de leur flotte itinérante de pêche de la morue et du maquereau équivalait presque au double du tonnage de la flotte canadienne tout entière. Depuis la ratification du traité de Washington, les navires américains pouvaient de nouveau pêcher n'importe où. Aussi les Américains pêchaient-ils la morue du banc de Georges – en employant comme appât des harengs du Nord –, puis le maquereau, au large de la Nouvelle-Angleterre et du Canada, puis enfin, auprès des côtes, la morue et d'autres espèces qui se rapprochaient de la terre ferme à mesure que l'eau se réchauffait.

Hind souligna que l'appât canadien et terre-neuvien était d'une grande importance pour la flotte américaine (quoique la diminution de la demande américaine, que nous avons mentionnée précédemment, eût lieu à l'époque même où Hind rédigeait son rapport). C'était en effet le hareng de Terre-Neuve qui avait rendu possible la pêche hivernale sur le banc de Georges. Par ailleurs, la flotte française dépendait elle aussi d'appât pêché sur le littoral. Mais la pêche à l'appât, telle qu'on la pratiquait alors, était « suicidaire ».

Dans le golfe du Saint-Laurent, les Américains pêchaient avant tout le poisson-appât. Ils employaient également du hareng de la baie de Fundy. Ils recouraient alors plus qu'auparavant à la senne coulissante, engin de pêche des plus efficaces, et ils achetaient d'énormes quantités d'appât. Les Américains ruinaient les pêches et réduisaient les Néo-Écossais et les Terre-Neuviens au statut de pêcheurs d'appât. Si on les avait autorisés à poursuivre leur pêche dans les eaux canadiennes, les stocks auraient continué de décroître, ce qui aurait ultérieurement nu à la pêche hauturière, puisque les écosystèmes côtiers influent sur ceux des eaux profondes. Nombreuses étaient les régions où les populations de poissons avaient diminué, et ce phénomène menaçait de se propager.

Selon Hind, les pêches canadiennes avaient pâti de la sous-estimation de leur valeur. Tandis que les navires de la Nouvelle-Écosse demeuraient rares sur les bancs, de nombreux terre-neuviens américains pêchaient sur le Grand Banc, le banc de Georges et le banc de LaHave. Les navires américains étaient plus gros que les navires canadiens, jaugeant de 70 à

120 tonnes. Mais en dépit de leur taille et de leur nombre, leurs prises au large de l'Amérique du Nord britannique ne correspondaient qu'à un peu plus de la moitié des prises canadiennes et terre-neuviennes confondues. La flotte commerciale du Canada, essentiellement composée de navires de pêche, était par ailleurs la cinquième en importance dans le monde, après celles du Royaume-Uni, des États-Unis, de la Norvège et de l'Italie.

L'Amérique du Nord britannique avait tout simplement plus de poisson que la plupart des autres parties du monde. De la nourriture et des œufs qui parvenaient de façon interrompue en certains lieux – comme le détroit de Canso, le littoral sud de Terre-Neuve ou le détroit de Belle Isle – aidaient les espèces locales à survivre à une pêche intense. Mais les populations d'autres régions pouvaient être exterminées rapidement.

À Terre-Neuve, on avait autrefois trouvé du maquereau en abondance, mais cette espèce s'était raréfiée. À la baie des Chaleurs et dans la partie sud du golfe, les populations de morues avaient diminué parce qu'on avait pêché en très grandes quantités le hareng et le capelan, utilisés comme appât et comme engrais. Le gouvernement terre-neuvien avait réagi en édictant des lois interdisant de fertiliser le sol avec des capelans. Les palangres placées près du fond de l'eau, avec lesquelles on capturait des poissons femelles, causaient également des dommages. Hind nota que les exportations de poissons femelles avaient augmenté au cours des années qui précédèrent son étude. Les sennes et les trappes détérioraient également les ressources halieutiques.

Hind traita principalement de la valeur des ressources canadiennes, des prélèvements des Américains sur ces ressources et des dangers connexes. Il aborda également des questions d'ordre scientifique et d'autres questions liées aux pêches. Il précisa, par exemple, les dates auxquelles les morues arrivaient en divers endroits du Labrador, ainsi que les périodes de pêche concernant diverses espèces. Il souligna que les pêcheurs de l'époque, comme ceux d'aujourd'hui, refusaient de collaborer à l'avancement de la science halieutique parce qu'ils craignaient que le progrès de cette science n'entraîne la création de nouveaux règlements. Il aborda au passage l'accord entre la Norvège et le Royaume-Uni, aux termes duquel les phoques du Groenland devaient être tués selon des méthodes particulières moins cruelles et en fonction de critères industriels².

Les Maritimes et le Québec

Le moteur transforme l'industrie

Dans les Maritimes et au Québec, la période de 1867 à 1914 fut caractérisée par une croissance importante de la pêche du homard et du hareng. De nouvelles usines donnèrent naissance à un nouvel



Séchage du poisson à Digby (N.-É.). (Bibliothèque et Archives Canada, PA-20733)

industrialisme. Des entrepôts frigorifiques voués à la conservation du poisson et de l'appât furent construits, d'abord aux États-Unis, puis au Canada. Par ailleurs, la transformation mécanique du poisson et de ses déchets en engrais se répandit vers l'Est.

La flotte était encore constituée, pour l'essentiel, de milliers de barques à rames et de voiliers non pontés manœuvrés par un homme seul ou un petit équipage, et de centaines de goélettes, qui appartenaient souvent à des familles. L'essor de la pêche du homard et du hareng permit à un plus grand nombre de pêcheurs de se consacrer à des espèces diverses et de commercer avec différents acheteurs au cours d'une même année. De nombreux pêcheurs avaient une seconde occupation : agriculture de subsistance, travail en forêt ou autres travaux qu'ils pouvaient effectuer à leur domicile. Certains effectuaient des migrations saisonnières vers les villes³. Les bateaux à vapeur, d'abord exploités dans les eaux côtières, mirent un certain temps à gagner la haute mer. Par ailleurs, quelques chalutiers firent leur apparition au tournant du siècle. En mer, le changement technologique le plus important fut cependant le moteur à essence, qui apparut au début du XX^e siècle.

En 1910 et en 1911, quelques 5 000 bateaux qui naviguaient dans les eaux du Dominion étaient propulsés par des moteurs à essence. En 1917, on en comptait environ 15 000. Dans le moteur à rupteur, une magnéto activée par le moteur lui-même provoquait l'allumage. Des moteurs de marques réputées furent fabriqués dans les Maritimes, dont les moteurs Acadia et Stewart Imperial. Le moteur à essence introduisit les petits pêcheurs à un moyen de locomotion plus pratique que le bateau à rames ou le « sloop ». Il permettait de couvrir de plus grandes distances, et ce, avec davantage de fiabilité. Le bateau de type « Cape-Island », doté d'une timonerie et d'une cabine à l'avant, fit son apparition au début du XX^e siècle à l'île du cap de Sable (Nouvelle-Écosse).

En 1918, de plus grands bateaux à moteur avaient commencé à pêcher sur les bancs les plus rapprochés de la côte atlantique⁴.

Le commerce du poisson de fond ne progresse guère

Pendant ce temps, une pêche primordiale donnait des résultats mitigés : la pêche du poisson de fond. Dans le Nord du golfe, les filets maillants gagnaient en popularité, tout comme les trappes à morue. Au Sud, le commerce du poisson frais commençait à prendre son essor. Le nombre de goélettes de pêche en haute mer se multiplia et quelques chalutiers se joignirent bientôt à elles.

Les progrès de l'ancien commerce de la morue salée séchée étaient cependant contrebalancés par divers problèmes. La production de ce type de poisson déclina après avoir atteint un sommet en 1886. Selon Innis, ce déclin était attribuable à celui des voiliers en bois – lequel entraîna de lourdes conséquences pour de nombreux ports –, à la concurrence suscitée par la betterave sucrière – qui avait ébranlé les marchés des pays tributaires de la canne à sucre –, aux hausses des tarifs douaniers des pays importateurs, ainsi qu'à l'intensification de la concurrence du poisson frais et des produits à base de viande⁵.

Les grandes sociétés commerciales du golfe changèrent de rôle à la fin du siècle. Le marché de la morue languissait. En 1880, les prix baissèrent à un niveau qu'ils n'avaient pas affiché depuis 1830. En 1886, les deux entreprises de la famille Robin établies dans le golfe connurent des problèmes; la société Le Boutillier eut également des ennuis. Les sociétés concurrentes constituaient une menace qui s'intensifiait. Les dirigeants de Robin procédèrent rapidement à une restructuration et à une fusion. Cette société se concentra davantage sur le commerce de détail, mais elle continua néanmoins de commercialiser de la morue.

Bien que la domination de Robin sur le golfe fût révolue, cette société demeura active. En 1910, Robin Collas vendit son usine de Canso à la Maritime Fish Company, mais elle acheta cependant l'usine de l'Atlantic Fisheries établie à Lunenburg, ainsi que deux autres entreprises qui vendaient du poisson salé. La société Robin, Jones & Whitman fut constituée à la suite de ces opérations. Après la guerre, cependant, le commerce du poisson salé de cet entrepreneur déclina⁶.

Lunenburg domine la pêche sur les bancs

Après la Confédération, la Nouvelle-Écosse s'était mise à pêcher de grandes quantités de poissons sur les bancs du large, y compris les Grands Bancs. De nombreuses raisons avaient incité les Néo-Écossais à pêcher sur ces bancs. Au large, Terre-Neuve bénéficiait d'un certain avantage sur ses concurrents car elle empêchait, dans une certaine mesure, les

habitants des Maritimes et de la Nouvelle-Angleterre de se procurer de l'appât pêché sur ses côtes, ou d'effectuer des échanges commerciaux avec ses habitants ou ceux du Labrador. Divers problèmes minaient par ailleurs les pêcheries côtières. Au Labrador, les pêches avaient connu des fluctuations prononcées. La pêche pratiquée près des côtes de la Nouvelle-Écosse avait elle-même décliné. Et sous l'effet de l'importante pression de la pêche américaine, la pêche du maquereau était devenue précaire.

Les Néo-Écossais qui exploitaient des navires durent revoir leurs stratégies. Vers 1873, à Lunenburg notamment, on emboîta le pas aux Américains, qui s'étaient tournés vers les bancs du large. À la même époque, la flotte de Lunenburg adopta la palangre ainsi que le doris à fond plat, embarcation typique de Gloucester. L'usage de palangres appâtées suscita d'abord des protestations, et les pêcheurs eurent de la difficulté à trouver de l'appât. Tandis que les Américains développaient plus avant leur commerce du poisson frais, les habitants de Lunenburg se concentraient principalement sur le poisson salé, ce qui s'explique notamment par la marge de manœuvre accrue dont le poisson canadien jouissait sur le marché des Antilles depuis que les Américains commercialisaient du poisson non conditionné⁷.

La grande pêche, qui nécessitait des bâtiments imposants, prit de l'ampleur à Lunenburg; les pêcheurs locaux s'embarquèrent désormais sur des goélettes de 80 à 100 tonneaux. Pourquoi ce petit village prit-il les devants sur des ports voisins comme Liverpool et Lockeport, qui étaient aussi bien situés, et même sur des villages terre-neuviens qui se trouvaient pratiquement à côté des Grands Bancs? Aucune raison majeure ne s'impose d'elle-même, sinon la propension au dur labeur des habitants de Lunenburg, de même que leur désir d'investir dans des pêches gérées localement. Les goélettes appartenaient en effet à des sociétés par actions, au sein desquelles des pêcheurs tenaient souvent des rôles importants.

En 1910, la flotte de Lunenburg dépassait 140 navires. Cette flotte devait cependant composer avec de nombreux obstacles. Les consommateurs américains, par exemple, achetaient davantage de poisson frais, on n'avait plus accès à certains marchés latino-américains, et la concurrence de certains pays étrangers s'était renforcée avec l'apparition des chalutiers. Scott Balcom, autorité suprême en ce qui concerne la flotte de Lunenburg, a cependant écrit que l'efficacité des navires de Lunenburg a permis de pallier ces obstacles jusqu'après la Première Guerre mondiale. Les entrepreneurs de Lunenburg réussirent même à franchir la Crise de 1929, à la suite de laquelle ils mirent sur pied la plus importante flotte et la plus grande entreprise de pêche du Canada atlantique⁸.

Les premiers chalutiers font leur apparition

À la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle, tandis que l'industrie du poisson frais prenait de l'essor aux États-



Le *Rayon d'Or*, un des premiers chalutiers. (Musée maritime de l'Atlantique, MP15.87.23)

Unis, certains Néo-Écossais se mirent à commercialiser ce produit de la pêche. Quelques chalutiers apparurent après le tournant du siècle; leurs prises viendraient alimenter le commerce du poisson frais.

L'usage des chaluts de fond traînés par des bateaux s'était répandu en Europe au XIX^e siècle. Les pêcheurs avaient d'abord utilisé une perche fixe pour tenir ouvert le filet pendant qu'il raclait le fond de la mer. Les chaluts à perche furent remplacés par des chaluts à panneaux, constitués de deux « portes » de bois que la résistance de l'eau orientait de manière à ce que le filet demeure ouvert. En 1876, le chalutier à vapeur fit son apparition en France.

En 1897, on utilisa pour la première fois un chalutier à vapeur en Nouvelle-Écosse⁹. Vers 1910, un certain nombre de ces bateaux étaient basés dans le port de la ville de Canso. En 1917, on comptait quatre chalutiers à vapeur sur la côte de l'Atlantique, et un sur la côte du Pacifique. On a dit des chalutiers de l'Atlantique qu'ils ont [Traduction] « apporté un énorme élan au commerce du poisson frais, grâce à leurs débarquements réguliers ». En conséquence, la quantité de morue, d'aiglefin, de merlu et de goberge séchée baissa, tandis qu'une plus grande quantité était destinée au commerce du poisson frais, congelé, saumuré, fumé ou mis en conserve. Les entrepôts frigorifiques dans lesquels on congelait ou réfrigérait le poisson s'étaient répandus quand la guerre éclata¹⁰.

Des navires qui prenaient part à la grande pêche de l'Atlantique, les voiliers constituaient toujours la majorité; des voiliers équipés de moteurs, à bord desquels on pêchait à la palangre, s'ajoutèrent ultérieurement à cette flotte. Des entreprises familiales étaient souvent propriétaires de goélettes; certaines n'en avaient qu'une, d'autres en possédaient quelques douzaines.

Des congélateurs d'appât pour aider les pêcheurs à s'organiser

À la fin du XIX^e siècle, des entrepôts frigorifiques conçus en fonction des nouvelles méthodes de réfrigération mécaniques et électriques apparurent ici

et là. On y conservait les poissons au frais ou on les y congelait. En 1910, le fonctionnaire du Ministère R. N. Venning fit la prédiction – qui fut loin de se réaliser – que le commerce du homard bouilli dans sa coquille avant d'être congelé supplanterait le marché encore récent du homard vivant. En fait, la frigorification ne s'imposa guère, pour ce qui est du commerce du poisson, avant l'avènement de nouveaux progrès technologiques, réalisés à partir des années 1920. Entre-temps, le ministère fédéral subventionna les congélateurs d'appât afin de faciliter le travail des pêcheurs et de les aider à s'organiser.

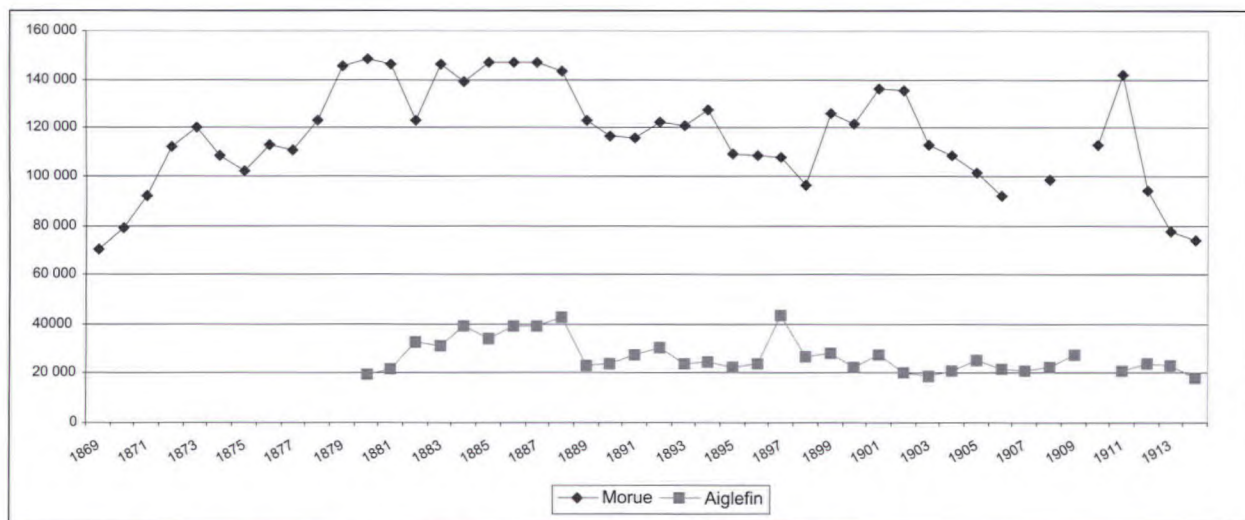
Vers 1891, le Ministère commença à publier des bulletins sur l'appât. On y indiquait où on pouvait acheter de l'appât frais, et on y fournissait des renseignements concernant la construction de congélateurs fonctionnant avec un mélange de sel et de glace. À la suite d'une commission royale sur la pêche au homard dirigée par E. E. Prince en 1898, le Ministère adopta des lois, en application desquelles il fournit des congélateurs d'appât et versa des primes aux associations qui en assuraient l'entretien. En 1908, 45 congélateurs d'appât avaient été mis en service.

Avant la Confédération, le Nouveau-Brunswick et, dans une certaine mesure, la Nouvelle-Écosse avaient commandité des sociétés de pêche dans le but d'aider les gens de l'industrie à mieux s'organiser et de les inciter à adopter des pratiques souhaitables. Après la création du Dominion, la mise à l'épreuve des congélateurs d'appât fut la première tentative importante effectuée en vue d'obtenir des résultats similaires. En 1909, on comptait 62 congélateurs d'appât. Mais le programme disparut progressivement au cours des années qui suivirent.

La pêche du poisson de fond est essentiellement non réglementée

La plupart des règlements ne visaient encore que la pêche en rivière et la pêche de plage. Le Service des pêches n'avait établi que de rares règlements concernant la pêche du poisson de fond – la plus importante de toutes – et il n'avait commandité aucune commission royale majeure à l'égard de celle-ci. Le commerce du poisson salé, plus ancien et extrêmement actif, dominait purement et simplement tout le reste.

Un résumé de la réglementation daté de 1911 précise que la morue ne pouvait être pêchée à la senne à moins d'un demi-mille des lieux où l'on pêchait à la ligne hameçonnée, et que les mailles latérales des sennes à morue devaient mesurer au moins quatre pouces, tandis que celles du fond ne devaient pas mesurer moins de trois pouces. Dans le golfe du Saint-Laurent, les pêcheurs devaient obtenir un permis pour utiliser des trappes en filets auprès des côtes. La dimension des mailles de ces filets et leur espacement étaient réglementés, et la pêche à la turlutte était interdite. Ces règlements visaient la pêche côtière; la pêche hauturière se pratiquait librement¹¹.



Débarquements de morue et d'aiglefin (tonnes) dans les Maritimes et au Québec, 1869-1914.

Des tentatives dispersées visèrent le développement des pêches. En 1891, le Ministère versa une subvention à un dénommé Cathcart Thompson de Halifax pour la réalisation d'expériences visant le séchage du poisson sur des tampons absorbants. Ce fut le début d'une longue série de tentatives visant à trouver une manière de sécher la morue à l'intérieur, ce qui aurait réglé les problèmes que posaient la pluie et le brouillard dans le cas du séchage en plein air. En 1905, le Service des pêches construisit une installation de séchage de morue à Souris (Île-du-Prince-Édouard); il la donna à bail en 1909. Le gouvernement subventionna par ailleurs le transport du poisson frais à compter de 1907, comme nous l'avons mentionné précédemment.

La pêche pélagique : la mise en conserve transforme la pêche du hareng

Les Maritimes produisaient déjà du hareng salé et fumé. Le rapport que rédigea Perley au milieu du siècle décrit une pêche substantielle, qu'alimentait



Emballeuses de sardines à Eastport. (Source : Goode, 1887)

notamment la baie de Fundy. Les Américains, en particulier, s'étaient adonnés à la pêche au maquereau dans les eaux du golfe. La technologie de la mise en conserve permettrait maintenant à l'industrie de la sardine et du hareng de s'implanter dans la baie de Fundy. À la même époque, les sennes coulissantes traînées par des vapeurs commencèrent à susciter des craintes. Ces filets seraient interdits en raison de la menace d'épuisement qu'ils feraient peser sur les populations de maquereaux.

Au début de la période allant de 1867 à 1914, le commerce de l'appât était évidemment encore florissant. Les Américains pêchaient ou achetaient du hareng provenant des eaux territoriales canadiennes. Durant l'hiver, le long des rives de la baie de Fundy, des pêcheurs du Nouveau-Brunswick vendaient toujours du hareng congelé à des Américains¹². En 1874 et en 1875, des entrepreneurs américains dépêchaient une trentaine de goélettes au Nouveau-Brunswick, et une vingtaine à Terre-Neuve pour y acheter du hareng qui servirait d'appât. Ces bateaux iraient ensuite pêcher sur le banc de Georges, avant de se rendre sur le Grand Banc de Terre-Neuve et sur le banc Western, au large de la Nouvelle-Écosse¹³.

À la même époque, les Américains tâchaient, avec un succès mitigé, de mettre en conserve diverses espèces et divers produits : anguille, alose tyran, éperlan, esturgeon fumé, flétan (sur la côte du Pacifique), maquereau, pétoncle, truite fumée, brochet fumé, carpe fumée, caviar, aiglefin fumé, croquettes de morue et chaudrées. À l'est du Maine et au sud du Nouveau-Brunswick, on trouvait non seulement des harengs matures, mais aussi une profusion de jeunes spécimens, notamment dans la baie Passamaquoddy.

L'idée d'utiliser des petits harengs en guise de « sardines » s'inspirait d'une pratique européenne, répandue notamment en France. En 1875, à la suite de l'échec d'une première tentative, des hommes d'affaires

new-yorkais fondèrent à Eastport l'Eagle Preserved Fish Company qui, comme les nombreuses entreprises qui seraient fondées ultérieurement, apposa souvent des étiquettes françaises sur ses produits afin de gagner des clients. En 1886, 4 315 employés travaillaient dans les 45 sardinerie situées dans l'est du Maine. Ce nombre ne cessa d'augmenter : en 1900, on dénombrait, au Maine, 75 sardinerie, dont 51 se trouvaient dans la région d'Eastport-Lubec.

Le traitement en usine représentait un travail considérable : on devait saler le poisson, l'étendre sur des claies de séchage (c'est-à-dire des supports de bois ou de cordes), le faire sécher – à l'extérieur, sous l'action du soleil, ou à l'intérieur, au moyen de séchoirs artificiels – et le faire frire dans l'huile ou le cuire à la vapeur. Il fallait en outre fabriquer les boîtes de conserves, les remplir de sardines, d'huile, d'épices, etc., souder la partie supérieure des contenants (certains ouvriers pouvaient en souder un millier par jour), les immerger dans l'eau bouillante, y percer un petit trou afin que l'air surchauffé s'en échappe, les sceller de nouveau avec une goutte de soudure, les nettoyer, puis enfin les mettre dans des cartons. Vers le début du siècle, les usines furent équipées de machines qui fabriquaient et scellaient les boîtes de conserves. Au XX^e siècle, le machinisme simplifia la mise en conserve des sardines; on dut cependant continuer, du moins jusqu'à récemment, de placer à la main chaque minuscule poisson dans les contenants¹⁴.

La pêche du hareng à la bordigue prend de l'ampleur

Le hareng traité dans les usines d'Eastport et de Lubec provenait de la pêche à la bordigue, qui se répandait rapidement, principalement dans les eaux canadiennes. Les pêcheurs à la bordigue capturaient les poissons avec des sennes qu'ils tiraient jusqu'à la plage ou disposaient en cercle à l'intérieur de parcs en fascines pour ensuite charger les prises à l'épuisette. De petits voiliers non pontés de 18 à 30 pieds de long transportaient le hareng jusqu'aux usines. Dans les années 1880, ces embarcations étaient parfois remorquées vers les usines par des vapeurs.

Le gouvernement canadien assujettit bientôt la construction de bordigues à des droits de 5 \$. Une nouvelle bordigue ne pouvait être placée à moins de 600 pieds d'une autre et elle ne devait aucunement nuire aux activités des autres pêcheurs. L'agent des pêches local inspectait les lieux avant de soumettre une recommandation à l'inspecteur en chef de la province, qui émettait les permis. Un pêcheur qui avait obtenu un permis pour un endroit donné avait la priorité : il pouvait conserver ses droits même s'il ne construisait pas de bordigue ou n'entretenait pas celles dont il disposait déjà. Un pêcheur qui voulait exploiter un site inutilisé à l'égard duquel un permis avait été octroyé à un autre pêcheur devait obtenir une autorisation signée par ce dernier. Certains pêcheurs achetèrent des droits visant de nombreux lieux de



Pêche du hareng à la senne coulissante à l'intérieur d'un parc en fascines. (Source : Goode, 1887)

pêche, pour ensuite les vendre à leurs voisins. Ce fut une forme précoce de restriction des permis.

Après 1880, les pêcheurs des rives de la baie de Fundy commencèrent à utiliser des sennes traînantes qu'ils déployaient le long des plages, à l'extérieur des bordigues. Une cinquantaine ou une soixantaine de grands bateaux munis de sennes furent bientôt au travail. Le propriétaire d'une conserverie introduisit ensuite les habitants de la région à la senne coulissante, qui pouvait être utilisée en mer libre. Un voilier de petite taille pouvait utiliser efficacement une senne coulissante mesurant 250 brasses.

Les pêcheurs à la bordigue protestèrent contre l'essor rapide de la pêche à la senne coulissante : celle-ci les privait des avantages qu'ils auraient dû tirer de leurs bordigues, à l'égard desquelles ils avaient payé des droits d'exploitation. À l'époque, la pêche du hareng à la senne avait déjà été interdit au Maine. Le gouvernement canadien résolut que la pêche à la bordigue était une industrie établie, laquelle devait être protégée. En août 1886, il interdit la pêche du hareng soit à la senne traînante, soit à la senne coulissante. La senne coulissante ferait ultérieurement l'objet d'une interdiction plus générale.

Pendant ce temps, la pêche à la bordigue, qui devait alimenter les nouvelles usines, continuait de se développer. En 1893, on comptait 240 bordigues dans toute la baie de Passamaquoddy. Au Canada, les tarifs douaniers exigés par les États-Unis à l'égard des sardines en conserve freinèrent la construction d'usines.

Dans les années 1880, une petite sardinerie canadienne fut établie à St. Andrews, près de la frontière. C'est cependant dans un village voisin, Blacks Harbour, que cette industrie parviendrait à s'implanter solidement. Connors Brothers fut fondée en 1885; en 1895, la grande usine de cette entreprise était toujours la seule sardinerie en service au Canada¹⁵. D'autres entrepreneurs établiraient des sardinerie par la suite, mais au fil du temps, un grand nombre d'entre elles tomberaient sous la coupe de

Connors Brothers. L'industrie de la sardine fut capitale pour l'emploi dans le sud-ouest du Nouveau-Brunswick.

Le Service des pêches tente de bonifier la pêche du gros hareng

À la même époque, le Service des pêches effectuait des tentatives visant à développer plus avant la pêche du gros hareng, que l'on fumait et saumurait dans diverses régions des Maritimes. En 1889, le Ministère fit préparer un rapport sur la pêche du hareng du Royaume-Uni et de la Hollande. Les propos que les pêcheurs canadiens tinrent au comité affecté à cette tâche furent similaires à ceux que Moses Perley avait recueillis lors de l'enquête qu'il avait menée dans la baie de Fundy quarante ans plus tôt : une meilleure qualité impliquait un meilleur prix. Mais cette idée fut omise dans le rapport final, qui comportait pourtant de nombreuses recommandations.

Au début du XX^e siècle, E. E. Prince fit venir de la Grande-Bretagne J. J. Cowie et une demi-douzaine de femmes spécialisées dans le traitement du hareng; ces Britanniques furent chargées d'enseigner aux Canadiens de meilleures méthodes de saurissage. Cowie, qui deviendrait un pilier du Ministère, fit également une démonstration de la pêche maritime au filet maillant « dérivant », telle que la pratiquaient les Britanniques. Mais ces enseignements eurent des incidences minimes.

Le hareng faisait déjà l'objet d'une pêche importante. En 1890, le capitaine Gordon, du Service de protection de la pêche, releva que sur la côte Atlantique du Canada, on utilisait probablement un total de 1 110 milles de filet pour pêcher le hareng et le maquereau. En 1914, les débarquements annuels de hareng, dans les Maritimes et au Québec, dépassaient les 90 000 tonnes; ils étaient plus importants que les débarquements de morue, quoique leur valeur fut considérablement moins élevée.

La pêche à l'éperlan des Maritimes, entre autres pêches en estuaire ou en haute mer, connut également un essor rapide dans les années 1880. Au cours de cette décennie, le Ministère étendit la portée de sa réglementation sur l'éperlan afin qu'elle s'applique autant à la Nouvelle-Écosse qu'au Nouveau-Brunswick, et des permis spéciaux furent délivrés à l'égard des filets à poche.

La senne coulissante suscite des craintes

Dans les années 1870, les pêcheurs américains employaient souvent, dans leurs propres eaux et dans les eaux du Nord, de grandes sennes de plage et de grandes sennes coulissantes, mises en place et tirées au moyen de dispositifs à vapeur. De mai à août, au nord-est de Terre-Neuve, des navires américains pêchaient sur le littoral en employant des sennes qui mesuraient de 333 à 336 mètres de longueur et qui pouvaient atteindre 28 mètres de profondeur. Ils



Conditionneuses de hareng écossaises au Canada.

capturaient parfois 30 000 morues en un seul coup de filet. Ils utilisaient également des sennes coulissantes, notamment pour pêcher le maquereau. Vers 1888, on commença à utiliser des vapeurs, en plus des goélettes, pour pêcher à la senne coulissante. Ces vapeurs étaient équipés de treuils et de grands filets mesurant de 190 à 225 brasses de longueur. La senne et la senne coulissante suscitaient cependant des craintes, aux États-Unis comme au Canada¹⁶.

Le gouvernement canadien commença à limiter l'usage de la senne dans le cas de la pêche à la sardine, comme nous l'avons mentionné précédemment; il restreignit également l'usage de ces filets relativement à d'autres pêches. Un arrêté émis dès 1876 prohiba complètement la pêche à la morue à la senne coulissante à moins d'un demi-mille des lieux où des pêcheurs employaient des lignes hameçonnées. Un autre arrêté de 1876 frappa d'interdiction les alosiers (terme par lequel on désignait vraisemblablement les sennes de plage) de plus de 250 brasses dans les comtés d'Albert et de Westmorland (Nouveau-Brunswick). En 1877, un arrêté interdit de pêcher à la senne le gaspareau et le bar dans certaines régions du Nouveau-Brunswick, et l'éperlan dans l'ensemble du Canada¹⁷.

La raréfaction du maquereau dans le golfe du Saint-Laurent, qui s'était amorcée à la fin des années 1880, contribua à canaliser les craintes associées aux sennes. L'emploi de ces filets par les Américains avait entraîné le déclin des populations côtières. Les représentants du Ministère et les pêcheurs tinrent en outre la senne coulissante pour responsable de l'affaissement des stocks de maquereau. Le Ministère établit divers règlements visant à protéger cette espèce, y compris l'interdiction, entrée en vigueur en 1892, de laisser à l'eau des filets à maquereau, à hareng ou à gaspareau durant le jour, ou de lier plus de 60 brasses de filets maillants. La réglementation visait cependant la senne coulissante avant tout¹⁸.

Le gouvernement canadien, qui avait déjà interdit la capture de sardines au moyen de sennes coulissantes, soumit aux États-Unis l'idée d'une interdiction internationale visant cet engin de pêche. Il serait en effet malaisé de demander aux pêcheurs canadiens d'abandonner la senne coulissante si les Américains continuaient d'y avoir recours au large du Canada.

Les États-Unis n'ayant pas donné suite à cette proposition, le gouvernement canadien interdit néanmoins l'utilisation de la senne coulissante le 28 août 1891. Quiconque emploierait cet engin de pêche serait passible d'une amende de 50 à 500 \$, et le gouvernement pourrait confisquer son bateau et tout l'équipement employé pour manœuvrer le filet. Cette interdiction demeura en vigueur, dans l'Atlantique, jusqu'aux années 1930.

Les palangres et les trappes à morue devinrent d'usage courant, bien qu'elles eussent également occasionné des plaintes quand on avait commencé à les utiliser pour capturer des poissons de fond. Mais la senne coulissante avec laquelle on capturait des espèces pélagiques permettait de prendre des quantités de poisson plus importantes en un unique coup de filet, ce qui explique qu'elle fut condamnée des décennies durant.

La pêche à l'alose s'essouffle

Pendant ce temps, une autre espèce apparentée au hareng traversait une période difficile. Prince présida la Commission du Dominion sur la pêche de l'alose. Cette commission, dont le mandat dura de 1908 à 1910, recueillit d'innombrables lamentations concernant une pêche qui se mourait. Selon les estimations du rapport, une soixantaine de fermiers avaient pêché l'alose au fond de la baie de Fundy à la fin des années 1860. La pêche de l'alose avait ensuite pris de l'envergure : au milieu des années 1870, environ 40 bateaux pêchaient cette espèce au fond de la baie, tandis que 130 ou 140 bateaux capturaient des aloses à Pré-d'en-Haut et que plus de 90 autres en prenaient à Port-à-Pique et à Economy Point. Selon la Commission, la dernière de ces régions ne comptait cependant plus que 10 ou 12 bateaux au moment où le rapport fut produit. L'histoire de la pêche de l'alose tout entière semblait se résumer à une abondance de poisson suivie d'un affaissement des stocks.

La pêche de l'alose ne se rapprocha jamais de ce qu'elle avait été auparavant. On croit aujourd'hui que



Examen de casiers à homards dans le secteur des grottes marines dénommées The Ovens, près de Lunenburg (N.-É.), 1879. (Bibliothèque et Archives Canada, PA-51113)

le déclin de cette espèce s'explique essentiellement par les barrages et la pollution des rivières américaines, d'où, semble-t-il, provenaient la plupart des aloses. Mais à l'époque, l'affaissement des stocks fut avant tout attribué aux bordigues¹⁹. Quoi qu'il en soit, le nombre de bordigues employées dans la baie de Fundy pour pêcher l'alose diminua progressivement au fond de la baie de Fundy, à mesure que les stocks s'amenuisaient.

La pêche au homard soutient 600 usines

Dès 1873, soit six ans après la Confédération, le commissaire aux pêcheries W. F. Whitcher émit une mise en garde concernant la surpêche du homard :

[Traduction]

Le commerce associé à cette pêche a récemment gagné en importance. Il est principalement établi sur les côtes de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick. On compte actuellement une quarantaine d'usines de transformation et de mise en conserve du homard en Nouvelle-Écosse, et on estime qu'environ 24 usines de ce genre sont en service au Nouveau-Brunswick. [...] [L'accroissement rapide du volume et de la valeur des denrées produites dans ces établissements] met en évidence la nécessité de veiller à l'exploitation judicieuse et à la perpétuation de la ressource naturelle qui les approvisionne. Il semble qu'une surpêche ait réduit à néant les prises de homards le long de la côte Nord-Est des États-Unis et que les entreprises responsables de cette situation pêchent maintenant dans les eaux canadiennes. La pêche inconsidérée qui risque de se répandre le long de nos côtes pourrait donc avoir des conséquences similaires. Il ne fait aucun doute que durant une brève période, tous les acteurs de l'industrie du homard s'enrichiront, et il pourra d'abord sembler que les vastes et rapides progrès de cette industrie profitent au pays. Mais tôt ou tard, une réaction s'amorcera forcément, laquelle sera caractérisée par un affaiblissement ou l'anéantissement de la pêche en question. [...] Rien n'est plus aisé que d'anéantir la pêche d'un mollusque ou d'un crustacé, et rien n'est plus difficile que de la rétablir. L'exemple de la pêche aux huîtres au Canada devrait nous servir de mise en garde²⁰.

Les Canadiens emboîtèrent néanmoins le pas aux Américains, et la pêche du homard de l'Atlantique prit de l'ampleur à une vitesse démesurée. De 1873 à 1883, le nombre de conserveries de homard établies dans les Maritimes passa d'une soixantaine à près de 600. Une centaine de ces usines se trouvaient sur l'Île-du-Prince-Édouard. Au Québec, le nombre de conserveries de homard passa de 11 en 1877 à 99 en 1889²¹. La plupart des usines étaient petites et la main-d'œuvre y travaillait intensément. Certains

ouvriers avaient pour tâche de souder manuellement les boîtes de conserves. On commença par ailleurs à l'époque à exporter des homards vivants vers les États-Unis.

Des règlements concernant la pêche au homard furent bientôt établis. Les premiers d'entre eux, édictés en 1873, interdisaient la capture de femelles œuvées, de spécimens pesant moins d'une livre et demie ou de homards à carapace molle (c'est-à-dire les spécimens qui venaient de muer et qui se vendaient moins facilement). Whitcher écrivit à ses agents des pêches afin d'obtenir leur avis sur l'instauration de périodes de fermeture de la pêche; à compter de 1874, des règlements fixèrent des périodes d'interdiction de pêche. En plus d'imposer une saison de fermeture dans l'ensemble des Maritimes en juillet et en août, les nouveaux règlements interdisaient de pêcher des spécimens d'une longueur totale inférieure à neuf pouces. Les industriels des Maritimes protestèrent vivement.

En 1877 et en 1879, les périodes de fermeture furent modifiées sur la côte Atlantique. Les nouvelles périodes de fermeture, plus longues, variaient en fonction des régions. L'instauration de ces périodes visait à la fois à favoriser la capture des homards au moment où ils étaient dans leur condition optimale, et à freiner l'exploitation de ce crustacé. Dans son étude sur les conséquences économiques de la réglementation sur le homard, qui date de 1974, Gordon DeWolf souligna [Traduction] qu'« un effet majeur des longues périodes de fermeture de la pêche fut la transformation de la pêche du homard en travail à temps partiel. Des pêcheurs qui comptaient sur leurs ventes pour assurer leur subsistance durant l'hiver se plaignirent [...], de même que des propriétaires de conserveries, de la brièveté de la saison de pêche ».

La pêche du homard n'était pas un simple complément à la pêche du poisson de fond ou d'autres espèces : elle devint l'activité principale de certains pêcheurs. L'apparition de nouvelles usines permit aux pêcheurs de se soustraire plus facilement à la domination des marchands qui avaient régné jusque-là. Dans le golfe du Saint-Laurent, le homard contribua à mettre fin à la suprématie des anciennes maisons de Jersey. Au tournant du siècle, le moteur à essence accroîtrait encore le sentiment d'indépendance des petits pêcheurs.

Le nombre de pêcheurs et celui des casiers à homards, sans cesse croissants, ne faisaient l'objet d'aucun règlement. Dans les années 1880, le Service des pêches considéra néanmoins, dans une certaine mesure, l'idée d'octroyer des baux et des permis. Gordon DeWolf a rapporté ce qui suit :

[Traduction]

Des disputes concernant les droits de propriété opposèrent souvent des conserveurs. Le long de la côte, une conserverie pouvait dominer une zone s'étendant sur deux à quatre milles.

La prospérité d'une conserverie, cependant, incitait parfois d'autres industriels à bâtir des usines dans la même région. Les conserveurs établis se plaignirent de ce qu'ils considéraient comme une compétition déloyale et ils réclamèrent un système de baux en vertu duquel des droits de propriété clairement définis leur seraient concédés. Les inspecteurs des pêches recommandèrent également aux autorités l'implantation d'un système de baux qui aurait pour objet de stabiliser l'industrie. [...] Ils soutinrent que les conserveurs se soucieraient davantage de protéger le homard si des droits de propriété futurs leur étaient garantis. Le gouvernement fédéral trancha cependant en faveur de la libre concurrence; il soutint que des droits de pêche exclusifs donneraient lieu à un monopole qui priverait les pêcheurs de leur pouvoir de négociation²².

Tandis que les règlements des premiers temps subissaient diverses modifications, un nouveau marché se faisait jour : celui du homard vivant. Les pêcheurs savaient déjà que le homard pouvait survivre hors de la mer. Au début du XIX^e siècle, des Néo-Écossais avaient chargé un voilier de plusieurs barils de homards vivants, qu'ils envoyèrent au roi-George III. À la fin des années 1870, après que la pêche commerciale se fut développée, on avait commencé à expédier par bateau des homards vivants en Nouvelle-Angleterre. En 1891, le Ministère assista le capitaine McGray, qui se proposait d'envoyer des homards vivants en Angleterre.

Une forte baisse des prises suscite de nouveaux règlements

Au milieu des années 1880, il paraissait évident que la pêche du homard était excessive et que la situation ne pouvait plus durer. En 1887, une commission royale tenta, entre autres choses, de protéger les homards durant leur période de reproduction. Cette année-là, de nouvelles périodes de fermeture de la pêche furent instaurées, par suite des recommandations de la commission. La pêche au homard fut interdite du 1^{er} juillet au 31 décembre à l'ouest de Canso, et du 15 juillet au 31 décembre partout ailleurs.

Au début des années 1890, Samuel Wilmot et E. E. Prince recommandèrent l'application de critères plus rigoureux en matière d'émission de permis de pêche du homard et des restrictions quant au nombre de conserveries²³. (À compter de 1893, les conserveries durent acquitter des droits de permis proportionnels à la quantité de conserves produites; deux dollars furent exigés par centaine de caisses.) Ces mesures eurent cependant peu d'effets évidents. La valeur du homard continua de s'accroître; à la fin du siècle, elle s'approchait de celle de la morue salée. Le poids moyen des prises avait baissé : par le passé, on capturait des homards pesant entre deux et quatre

livres; ceux que l'on prenait désormais pesaient une livre ou moins.

En 1898, le rapport d'une commission royale présidée par Prince constitua le point culminant d'une période caractérisée par de nombreux rapports et l'adoption de nouveaux règlements. Ce rapport mentionnait que [Traduction] « le rendement insuffisant de la pêche du maquereau, de la morue et d'autres espèces a largement incité de nombreux pêcheurs à se tourner vers le homard, et cette situation explique que la pêche du homard soit pratiquement devenue la seule industrie primaire sur de grandes portions de la côte ».

Selon ce rapport, il aurait mieux valu que les conserveries du Canada appartiennent à des Canadiens, même si les Américains avaient été les pionniers de la mise en conserve du homard. On recommanda donc au gouvernement de ne plus accorder de permis à des propriétaires américains. Les conserveries devraient par ailleurs être équidistantes le long de la côte, et certaines pourraient tâcher d'atténuer la lourde concurrence en produisant également des conserves de fruits. Il serait enfin approprié d'établir des refuges temporaires, où la pêche au homard serait interdite, et de voir à ce que de plus amples connaissances soient inculquées aux travailleurs de l'industrie.

Il semble que la plupart de ces recommandations n'aient guère eu de conséquences notables. L'enquête de la commission royale eut néanmoins pour résultat la création de six districts de pêche du homard. Dans les districts du Sud, la pêche serait autorisée durant de longues périodes en automne et en hiver; l'été, on pourrait pêcher dans les districts du Nord, pendant des périodes plus brèves. La taille des prises fit également l'objet de nouveaux règlements; on pouvait prendre de gros spécimens dans le Sud, et de plus petits spécimens dans les « districts des conserveries » de l'est de la Nouvelle-Écosse, du Cap-Breton et du golfe.

La Commission royale de 1898 déclara qu'il était [Traduction] « impossible de déterminer les effets de la réglementation antérieure ». Elle se borna néanmoins, pour l'essentiel, à discourir sur les anciens règlements, dont elle étendit la portée aux provinces des Maritimes. Les règlements recommandés par Prince – qui firent l'objet d'ajustements périodiques visant les saisons de pêche –, les districts et les dimensions minimales demeurèrent les mesures fondamentales de la gestion de la pêche du homard jusqu'aux années 1960²⁴.

En dépit des nouveaux règlements, les débarquements de homards continuèrent de décroître au Canada; ils passèrent de 45 000 tonnes en 1890 à environ 30 000 tonnes en 1909. Le nombre de conserveries passa quant à lui de 578 à 760 de 1896 à 1900, mais il retomba à 593 en 1909-1910.

Les pêcheurs capturaient des spécimens de plus en plus jeunes. Le moteur à essence, qui se répandit vers le début du XX^e siècle, permit aux pêcheurs de retirer environ 250 ou 300 casiers; jusqu'alors, ils avaient pu en retirer quelque 75 ou 90 à bord d'un doris ou d'un voilier.

Relâchement de la réglementation par suite du rapport Wakeham

Le Ministère tenta de resserrer la réglementation sur les permis de pêche du homard compte tenu du déclin alarmant de ce crustacé. Cette mesure suscita des plaintes et l'on demanda, à la suite de sa mise en application, une nouvelle enquête. Celle-ci fut dûment menée, en 1909, par le redoutable capitaine William Wakeham, officier responsable de la direction des pêches du golfe. Wakeham était moins préoccupé que ses prédécesseurs par la surpêche. S'il convenait que la taille des homards avait décliné, il souligna que l'industrie de la mise en conserve était restée plutôt stable en raison de l'intensification de l'effort de pêche, du plus grand nombre de bateaux, de l'amélioration des casiers et de l'apparition des bateaux motorisés, lesquels permettaient de pêcher sur un territoire plus vaste. S'il était vrai que l'on ne pourrait pas drainer indéfiniment cette ressource, le homard faisait toujours preuve d'une « vivacité impressionnante ».

On dirait aujourd'hui que Wakeham fut un réformateur. Il recommanda la liberté de pêche à l'égard du homard, et que cette pêche ne soit plus assujettie à un système de permis; il proposa en outre l'abolition de toute mesure limitant le nombre de conserveries, sous réserve qu'une même personne ne pourrait posséder un trop grand nombre d'établissements. Il fit encore la recommandation singulière de n'imposer aucune taille limite, excepté dans la région de la baie de Fundy, qui alimentait le marché du homard vivant. Il se prononça cependant en faveur d'une mise en application plus stricte de la réglementation en vigueur.

De nouveaux règlements établis en 1910 fixèrent à 4,5 pouces la longueur minimale de la carapace des homards pêchés dans les comtés de Charlotte et de Saint-Jean (Nouveau-Brunswick) et à 9 pouces la longueur totale des spécimens capturés dans les autres régions de la baie de Fundy. Les limites de taille disparurent partout ailleurs. Par suite des recommandations de Wakeham, des règlements établissant une distance minimale entre les lattes des casiers furent toutefois mis en application dans le reste des Maritimes, afin de permettre aux petits spécimens de s'échapper. Cependant, ces règlements furent eux aussi abrogés en 1914.

Le Ministère demanda aux responsables des usines de lui communiquer le nombre de pêcheurs et d'ouvriers qu'ils employaient, le nombre de casiers dont ils disposaient, etc. Le Service des pêches déclara pour sa part qu'il comptait soutenir les coopératives de pêcheurs. Peu de changements furent cependant apportés à la réglementation, qui concernait essentiellement les saisons de pêche, la protection des femelles œuvées et, dans la baie de Fundy, la taille des prises²⁵.

L'enquête de Wakeham mit un terme, pour plusieurs décennies, aux tentatives sérieuses visant à limiter le nombre de permis de pêche du homard. Le fait que Wakeham ait dénié tout affaissement des

stocks, notion qu'il considérait comme une exagération, et sa remise en cause des limites de taille ont peut-être également favorisé un certain relâchement de l'application des règlements, laquelle n'avait jamais été bien rigoureuse aux premiers temps de la pêche.

Prince ne réussit pas à limiter l'accès à la pêche

La pêche du homard poursuit son déclin. Alors qu'aux alentours de 1900, les prises atteignaient environ 32 000 tonnes, elles étaient inférieures à 20 000 tonnes en 1920. Le nombre de conserveries établies dans les Maritimes continua également de décroître : il n'en restait que 512 en 1920.

En 1912 et en 1913, Prince présida une autre commission royale sur les crustacés et les mollusques de l'Atlantique. Prince nota que la surveillance des pêches par bateau était inefficace et que de nombreuses mesures devaient être prises afin de remédier à la situation, dont la mise en service de bateaux motorisés.

La commission examina une fois de plus l'ancien problème de la limitation du nombre de permis. En 1913, 25 000 pêcheurs capturaient du homard dans les Maritimes. Selon les commissaires, le Ministère devait se montrer aussi rigoureux qu'il l'avait été dans ses premières années relativement aux permis et limiter l'accès à l'industrie, nonobstant l'opposition de celle-ci. Prince écrivit : [Traduction] « Il sera difficile de faire appliquer les mesures de conservation souhaitables tant que la pêche du homard pourra être pratiquée librement le long des côtes canadiennes. À défaut de mesures de ce genre, ajouta-t-il, la pêche au homard sera anéantie. » Il fallut néanmoins attendre plus d'un demi-siècle pour que le Ministère limite l'accès à cette pêche.

Une autre recommandation capitale fut laissée en suspens. Les membres de la commission royale avaient noté que la portée des permis de pêche au homard pourrait être limitée à des zones spécifiques. Ce n'est que des décennies plus tard qu'un règlement fut établi à cet effet. À la même époque, les commissaires rejetèrent l'idée d'imposer une limite de 300 casiers par bateau. Selon eux, cette mesure ne serait jamais respectée. À compter des années 1960 et 1970, des limites du nombre de casiers feraient cependant partie intégrante des mesures de gestion en matière de pêche du homard.

La commission royale nota que le marquage de spécimens avait permis de conclure que les homards ne migraient pas, conclusion qui résista passablement bien au temps (quoique des études plus récentes aient démontré que les homards de certaines régions migrent sur plus de 100 kilomètres et que la dérive des larves peut causer des phénomènes qui auront des incidences sur les populations d'un autre endroit).

Peu de changements firent suite à la commission de 1912-1913. Les perturbations et les inquiétudes liées à la pêche du homard des Maritimes s'atténuèrent

néanmoins, sans toutefois s'effacer complètement. Un grand nombre d'agents des pêches et de garde-pêche continuèrent de veiller à l'application des règlements sur la pêche du homard. On assista aussi, de temps à autre, à la saisie de bateaux qui pêchaient illégalement.

La pêche du pétoncle s'amorce; la pêche aux huîtres s'essouffle

Dans les années 1890, une modeste pêche du pétoncle vit le jour sur la côte néo-brunswickoise de la baie de Fundy, dans la région de L'Étang (près de Blacks Harbour). Mieux connue, la pêche du pétoncle de Digby (Nouvelle-Écosse) ne commença à se développer qu'aux alentours de 1920²⁶. La pêche des huîtres, visible et pratiquée auprès des côtes, bénéficiait d'une attention plus marquée.

La pêche aux huîtres suscitait déjà des inquiétudes au début des années 1870. Une période de fermeture allant du 1^{er} juin au 15 septembre fut instituée en 1875; en 1887, le gouvernement chargea une commission [Traduction] d'« étudier la situation de la pêche du homard et des huîtres au Canada et de préparer un rapport sur cette question ». Thomas Kemp, expert britannique engagé pour l'occasion, vitupéra les excès de la surpêche ainsi que la cupidité et la stupidité régnantes, qui avaient détérioré la pêche aux huîtres. Il recommanda l'adoption de règlements visant la taille, les périodes de pêche et l'émission de permis. John Tilton, sous-ministre des Pêcheries, fit état de la menace d'extinction qui pesait sur les huîtres. En 1891, le Ministère commença à délivrer des permis aux pêcheurs d'huîtres (sans en limiter le nombre) et à attribuer des baux. Il fit également circuler une pétition auprès du grand public pour obtenir le renforcement de ses pouvoirs concernant la pêche des huîtres. En 1893, le gouvernement adopta de nouveaux règlements concernant la taille des prises et les saisons de pêche, mais ces mesures ne suffirent pas à régler la situation. En 1898, W. F. Ganong, professeur émérite, affirma que la pêche aux huîtres serait vouée à un lent anéantissement si le gouvernement n'intervenait pas énergiquement.

La production culmina dans les années 1880 et au début des années 1890; elle atteignit un sommet en 1882, année où 64 600 barils furent produits. Mais de 1902 à 1909, la production annuelle fut inférieure à 40 000 barils, en dépit d'une demande croissante. Et comme le souligna Prince, dans le contexte de la commission sur les crustacés et les mollusques de 1912-1913, aucun pêcheur ne pouvait gagner sa vie en se consacrant exclusivement à la pêche aux huîtres.

Certains observateurs attribuèrent l'affaiblissement des stocks à la liberté de pêche et à l'insouciance généralisée. On écrivit en 1911, dans un rapport de la *Commission of Conservation Canada* : [Traduction] « Aux premiers temps, on brûlait les huîtres afin d'obtenir de la chaux par la combustion des coquilles. La pêche sous la glace, qui n'a été interdite qu'au cours de la dernière décennie, endommageait aussi

énormément les stocks d'huîtres. Après avoir percé un trou dans la glace, on ratissait les mollusques au fond de l'eau, puis on triait les prises, les plus grosses huîtres étant destinées aux marchés. Les plus petites étaient abandonnées sur la glace, où elles mouraient de froid. » Avant qu'une loi ne soit adoptée, la pêche estivale occasionnait des dommages similaires. En outre, les fermiers contribuaient au déclin des stocks en employant des excavatrices mécaniques pour se procurer des coquilles, considérées comme un engrais de grande valeur.

Des lois avaient cependant limité l'usage des excavatrices, prévu une période de fermeture applicable dans l'ensemble du Dominion, interdit la pêche sous la glace, la nuit et le dimanche, établi une taille minimale et rendu les permis obligatoires. L'attribution de baux suscitait par ailleurs des espoirs chez les agents des pêches : une mesure de ce genre inciterait peut-être les particuliers à travailler à la conservation.

Avant le jugement de 1898 sur la compétence en matière de pêcheries, le gouvernement du Dominion avait cédé à bail de vastes territoires. La décision du tribunal fut cependant à l'origine d'une impasse concernant la question de savoir qui émettrait les permis : le gouvernement fédéral était responsable de la pêche, mais les provinces réclamaient la compétence sur les bancs d'huîtres situés le long de la côte. En 1910, on n'avait encore attribué qu'un nombre limité de baux.

Afin de résoudre la question, le Ministère modifia la *Loi des pêcheries* en 1910 de manière à permettre la négociation d'ententes selon lesquelles les provinces assumeraient la responsabilité de l'administration des baux. Des ententes furent conclues avec l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick et la Colombie-Britannique, mais les provinces refusèrent de prendre en charge la gestion des bancs d'huîtres publics. Les manœuvres des gouvernements fédéral et provinciaux empêchèrent la réalisation de progrès notables dans le domaine de l'ostréiculture au cours des années qui suivirent.

Pendant ce temps, Ernest Kemp continuait de rédiger de longs rapports sur la manière d'élever les huîtres et d'en réglementer la pêche. Le Service des pêches lui fournit des fonds pour qu'il achète un remorqueur à vapeur qu'il utiliserait pour déposer des huîtres de semence dans des bancs de culture et pour nettoyer les bancs d'huîtres²⁷.

Le chien de mer entrave les progrès

Au début des années 1900, le Ministère avait à son actif divers travaux de recherche-développement, y compris ceux de Kemp sur les huîtres, des recherches antérieures sur le maquereau et sur la pêche d'exploration sur la côte du Pacifique, ainsi que les efforts considérables que Wilmot et d'autres avaient déployés dans le domaine de la pisciculture. D'autres travaux, qui touchaient essentiellement des espèces



Usine de réduction du chien de mer, Canso (N.-É.)
(Bibliothèque et Archives Canada, PA-20728)

sous-utilisées, furent pour la plupart abandonnés progressivement.

L'espèce sous-utilisée par excellence est le chien de mer, poisson nuisible qui dévore d'autres espèces et qui détruit les lignes et les filets. La question ne tardait pas à se poser : pourquoi, alors, ne pas le pêcher pour faire de l'argent et favoriser la conservation?

Prince traita de la question du chien de mer dans un rapport spécial qu'il prépara en 1903. Dans ce rapport, il évoquait l'idée de les dynamiter ou de leur inoculer des maladies mortelles. En 1904, le gouvernement rejeta l'idée d'un système de primes. Il expérimenta plutôt une pêche de réduction : le chien de mer serait transformé, par pulvérisation, en huile et en engrais. Le gouvernement établit ainsi une usine de réduction à Canso (Nouvelle-Écosse); il y fit livrer les poissons nuisibles, dont on tira de l'engrais et de la farine de poisson. Deux autres usines furent construites dans les quelques années qui suivirent.

Ces usines fermèrent cependant leurs portes au cours de la décennie suivante. Le chien de mer s'était en effet révélé plus difficile à pêcher qu'on ne l'avait cru, et il était difficile à manipuler; dans l'ensemble, l'entreprise visant le chien de mer n'était pas rentable. À la suite de ces premiers efforts, on tenta à de nombreuses reprises de régler la question du chien de mer, mais sans succès.

Dans un autre rapport, daté de 1907, Prince traita d'autres ressources sous-utilisées, comme le poisson-chat, l'esturgeon, la raie, l'anguille de roche, les œufs de poisson en général, l'ormeau, la moule, le varech, le morse et la baleine. Il prit soin de souligner qu'un marché et un volume qui permettraient à des pêcheurs de gagner leur vie étaient essentiels.

Peu de progrès furent cependant réalisés au cours des années qui suivirent en ce qui concerne la majorité de ces espèces. Une pêche à l'anguille de faible envergure se maintenait, mais l'esturgeon ne tarda pas à se raréfier. À Terre-Neuve, les populations de baleines menaçaient de se raréfier rapidement après avoir connu un bref essor. Le morse, quant à lui, était toujours sous-utilisé parce qu'il ne s'était pas remis de la chasse intense dont il avait fait l'objet antérieurement²⁸.

Après la Seconde Guerre mondiale, on exploitait davantage certaines espèces encore plus « sous-utilisées »; parmi celles qu'avait répertoriées Prince – la moule, l'ormeau (en Colombie-Britannique) et la baleine – firent l'objet d'une exploitation plus intense, et l'on se mit à récolter davantage de varech et d'œufs de poisson. Mais à cette époque encore, le développement des pêches se résumait à une série d'efforts intermittents, de commencements et d'échecs nombreux. Prince avait raison de souligner que le volume et, notamment, les marchés étaient des éléments clés de toute réussite.

La pêche au saumon fait l'objet d'une réglementation serrée

Le saumon des Maritimes et du Québec suscitait des inquiétudes majeures depuis des décennies. Dans ces provinces, ce poisson faisait l'objet d'une faible pêche commerciale. La pêche sportive, cependant, connaissait une popularité sans cesse croissante. Vers la fin du XIX^e siècle, un grand nombre de « capitalistes américains » commencèrent à pratiquer la pêche sportive au Canada. Les pêcheurs apprirent bientôt à exercer des pressions politiques. En 1891, le Ministère fit état, dans son rapport annuel, de nombreux griefs formulés par les membres du club de pêche au saumon de Restigouche.

Bien que les provinces fussent responsables de la gestion des droits de pêche privée, le Service des pêches était toujours chargé d'établir les règlements visant la pêche du saumon dans l'ensemble du pays. En 1910, le Service avait adopté des règlements concernant tous les aspects de cette pêche : périodes de pêche interdite au filet et à la mouche, limite de poids (trois livres), limites sur les dimensions des mailles, espacement des filets et pêche interdite à moins de 200 verges des cours d'eau de fraye, etc. Des règlements particuliers aux provinces avaient également été adoptés. Au Nouveau-Brunswick, par exemple, on exigeait des droits de permis s'élevant à trois cents par brasse de filet. Les agents des pêches avaient par ailleurs autorisé les Autochtones à pratiquer une pêche de subsistance.

Un long combat s'était alors fermement engagé pour assurer la protection d'une espèce pratiquement devenue, pour de nombreuses personnes, un objet d'adoration : le saumon de l'Atlantique. La beauté et la vitalité des spécimens de cette espèce, leurs longues migrations – durant lesquelles ils affrontaient des myriades de dangers avant d'atteindre leurs frayères – et leur force, qui faisait contrepoids à leur vulnérabilité, avaient frappé l'imagination des écoliers, des pêcheurs, des agents de protection de la nature et des agents des pêches eux-mêmes. Les scientifiques et les gestionnaires de plusieurs générations travailleraient dans l'intérêt du saumon de l'Atlantique, se livrant à un combat qui se perpétue encore aujourd'hui.



Ruisseau envahi par le poisson, env. 1878-1883.
(Bibliothèque et Archives Canada, PA-214194)

Les Autochtones pêchent le marsouin

Sur la côte Atlantique, la participation des Autochtones aux pêches commerciales était, en général, plutôt limitée. Ils dominaient cependant une pêche méconnue : des deux côtés de la baie de Fundy, des Mi'kmaq et des pêcheurs de la baie de Passamaquoddy capturaient des marsouins, dont on tirait une huile de graissage et une huile combustible de qualité supérieure. Un article publié dans un magazine américain en 1880 rapportait que dans la portion néo-brunswickoise de la baie de Passamaquoddy, dans le sud de la province, [Traduction] « les Indiens de la tribu Passamaquoddy tirent principalement leur subsistance de la pêche au marsouin ». Les pêcheurs autochtones faisaient feu sur les marsouins avant de les harponner; ils les halaient ensuite à bord d'un frêle esquif, même quand le temps était très mauvais. L'expansion du commerce des huiles à base de pétrole mit cependant un terme à la pêche au marsouin²⁹.

Réglementation : davantage fébrile que complète

Des enquêtes de moindre importance furent menées pendant que les commissions royales majeures exerçaient leur mandat. En 1903, par exemple, une commission royale se pencha sur la question de la pêche de la sardine dans la baie de Fundy. En 1903 et en 1904, les pêches du Nouveau-Brunswick en général, et celles du comté de Gloucester en particulier, firent également l'objet d'une enquête. En 1906, John F. Calder tâcha de déterminer dans quelle proportion les Américains qui pêchaient du côté canadien de la

baie de Passamaquoddy, au Nouveau-Brunswick, avaient acquitté des droits de permis. Une autre commission royale, dont le mandat débuta en 1908, suivit par ailleurs le déclin de la pêche à l'alose dans la baie de Fundy, et un arrêté promulgué le 12 septembre 1907 établit une quantité de nouveaux règlements sur les pêches, lesquels s'appliqueraient dans tout le Dominion³⁰.

Les interventions du Service des pêches avaient une portée plus vaste qu'auparavant, comme celles qui visaient à limiter certaines pêches, par exemple la pêche du homard, et à en promouvoir d'autres, comme la pêche du chien de mer. Le Service faisait construire des écloseries, il fournissait des congélateurs d'appât aux pêcheurs, et tâchait de favoriser la croissance du commerce du poisson frais en subventionnant le transport de ce produit. (Le gouvernement fédéral avait en outre mis de nombreux quais publics à la disposition des pêcheurs dans les ports de pêche.) On compilait des statistiques concernant la production, la science progressait et des gestionnaires comme Prince réfléchissaient sur tous les aspects de la gestion des pêches.

Il était cependant rare que les mesures soient appliquées rigoureusement et à grande échelle. On ne mit jamais entièrement en application les règlements visant les permis et l'accès limité, et leurs effets ne furent jamais évalués sérieusement, ni à cette époque ni ultérieurement. Les agents surveillaient plutôt l'évolution des pêches et réagissaient, au besoin, de la manière qui semblait alors la plus sensée et la plus appropriée. Dans bien des cas, les décisions n'étaient prises qu'à la suite de l'enquête d'une commission royale.

La croissance l'emporte sur le progrès

La période de 1867 à 1914 fut une période de croissance importante pour les pêches des Maritimes et du Québec : la pêche du poisson de fond atteignit un sommet (avant de décroître), les conserveries de homard se multiplièrent, les débarquements de harengs s'accrurent et les moteurs à essence transformèrent le paysage, sur terre et sur mer. Mais cette croissance était plutôt attribuable à l'expansion qu'à des améliorations.

De 1880 à 1910, les pêcheurs des Maritimes manquèrent généralement d'organisation et ils n'eurent qu'une influence mineure sur la politique canadienne. Bien qu'on dispose de peu de renseignements concernant les revenus des pêcheurs, l'émigration continue donne à penser qu'ils étaient généralement modestes. En 1890, le capitaine Gordon, du Service de protection de la pêche, écrivit qu'un homme d'équipage travaillant sur un *highliner* pouvait gagner 150 \$ par saison; le revenu des marins qui pêchaient le poisson de fond, le maquereau ou le hareng à bord des navires moyens les plus performants se chiffrait plutôt aux alentours de 88 \$. Les pêcheurs conservaient le quart des prises qu'ils pêchaient à la ligne, et on leur donnait un baril de

poissons chaque fois qu'ils en remplissaient cinq en pêchant au filet. Le propriétaire d'un navire ordinaire gagnait environ 280 \$ par saison³¹.

Grosso modo, les pêcheurs du sud des Maritimes étaient, de tous les pêcheurs de l'Atlantique, ceux qui s'en tiraient le mieux. Sauf exception, plus les pêcheurs vivaient au nord et à l'est, moins leurs bateaux étaient gros et moins leurs revenus étaient élevés. Bien que la situation variât, les pêcheurs manquaient, au premier chef, d'argent et de pouvoir, et leur industrie était désormais à la remorque – et non plus à la tête – de l'économie.

Cowie dénonce l'absence de progrès

J. J. Cowie, qui fut au service du Ministère pendant des décennies après avoir été recruté par Prince, publia dans le rapport annuel du ministère de 1909-1910 un article intitulé « The Non-progression of the Atlantic Fisheries of Canada ». Plutôt que d'embrasser le commerce du poisson frais comme l'avaient fait les Américains, le Canada atlantique s'était calé dans le commerce du poisson salé, ce qui avait entravé son développement. Ce n'était que depuis peu, écrivit Cowie; que l'on trouvait des filets fumés sur le marché de Halifax. Le commerce de détail languissait, le transport continuait de poser problème malgré la nouvelle subvention, et les produits du poisson canadiens avaient besoin de publicité. Cowie suggéra l'instauration d'un programme d'inspection et une réorganisation du Fisheries Intelligence Bureau (Service de renseignement sur les pêches), lequel s'était révélé inefficace.

Les vives critiques de Cowie furent une première : à l'époque, le Ministère ne s'était encore jamais exprimé aussi ouvertement au sujet de l'inertie et de la mollesse de l'industrie de l'Atlantique. Au cours des décennies suivantes, des plaintes semblables se feraient entendre à maintes reprises. On tenta souvent de faire progresser les choses, mais on n'obtint guère de succès; un élément essentiel semblait toujours faire défaut.

Les Maritimes avaient été plus prospères au milieu du XIX^e siècle, âge d'or où prédominait une économie vigoureuse fondée sur le bois, le vent et l'eau. Les dirigeants de la politique et du monde des affaires auraient-ils pu préserver, après la Confédération, cette place forte du commerce, où la construction de bateaux, la pêche et le transport se renforçaient mutuellement? Cette idée séduisante n'aurait probablement pas pu se concrétiser. L'ancienne économie maritime s'était appuyée sur quatre piliers, à savoir le bois, le transport par bateau, le commerce et la pêche. De ces quatre secteurs d'activité, seule la pêche put conserver, au XX^e siècle, une importance comparable à celle qu'elle avait eu par le passé. La vapeur et l'acier détrônèrent les autres. Or, l'industrie de la pêche n'aurait guère pu, à elle seule, rendre sa vigueur globale à l'ancienne économie maritime, dont les multiples éléments s'affermisssaient les uns les autres.

CHAPITRE 9

Terre-Neuve de 1867 à 1914

Une économie faible et des pêches mal en point

Terre-Neuve fut soumise à une pression intense à la fin du XIX^e siècle : sa population augmentait – elle quintupla au cours du siècle –, mais ses pêcheries stagnaient. La pêche demeurait une industrie vitale pour les Terre-Neuviens; peu d'emplois étaient offerts dans d'autres domaines. Les dirigeants de la colonie, comme ceux des provinces Maritimes, mettaient leurs espoirs dans d'autres secteurs d'activité. Le gouvernement terre-neuvien entreprit la construction de voies ferrées en 1880, à l'époque où le gouvernement Macdonald faisait construire les chemins de fer de la Canadian Pacific. Cinq ans plus tard, alors que la Canadian Pacific parvenait en Colombie-Britannique, le chemin de fer terre-neuvien, qui partait de St. John's, avait seulement atteint Harbour Grace, un port voisin.



Grosses morues provenant d'une trappe à Battle Harbour, Labrador. La plus grosse, mesurant 5 pieds et 5 pouces de longueur, pesait 60 livres. Source : R.E. Holloway, *Through Newfoundland with the Camera*, 1910. (Bibliothèque et Archives Canada, C-76178)

La colonie s'endetta considérablement pour construire son chemin de fer. De surcroît, un incendie détruisit la majeure partie de St John's en 1892, et en 1894, le système bancaire s'effondra. Des banques canadiennes s'installèrent par la suite à Terre-Neuve. La colonie s'intéressa, pour quelque temps, à la

Confédération, mais on rompit les discussions quand le Canada refusa de prendre en charge la totalité de la dette de Terre-Neuve, laquelle se chiffrait à 16 millions de dollars. La Grande-Bretagne dut fournir une aide financière à Terre-Neuve en 1895.

À la suite du déclin de l'économie fondée sur le bois, le vent et l'eau, Terre-Neuve fut soumise aux mêmes bouleversements que les provinces des Maritimes. La crise y fut cependant plus profonde. Bien que l'abondance de ses stocks de morue fût légendaire, Terre-Neuve ne bénéficiait pas de pêches aussi variées que les provinces des Maritimes, et la pêche terre-neuvienne était davantage tributaire des saisons. De plus, la colonie entretenait des liens plus ténus que les Maritimes avec la nouvelle économie continentale fondée sur le chemin de fer, l'agriculture et l'industrie manufacturière. La colonie se débattit cependant : elle acheva peu à peu la construction de son chemin de fer, elle favorisa les investissements étrangers, elle fit la promotion de projets miniers, et ainsi de suite, avec un optimisme devant lequel les habitants des Maritimes prenaient des allures d'existentialistes moroses. Mais la diversification de l'industrie prendrait beaucoup de temps.

Événements internationaux : Terre-Neuve affronte les flottes étrangères

Au début de la période allant de 1867 à 1914, Terre-Neuve tâchait encore d'affirmer son pouvoir dans le domaine de la pêche maritime. Tandis que la colonie affermissait sa présence dans les eaux labradoriennes, le gouvernement s'en prit à des commerçants étrangers, qui tiraient eux aussi profit de ces eaux. Il adopta entre autres des mesures visant les goélettes américaines. Des droits de douane furent imposés à l'égard de produits étrangers. Toutes les anciennes sociétés qui possédaient des bateaux de pêche, et qui en étaient venues à se concentrer principalement ou exclusivement sur le commerce, disparurent pour de bon. La dernière ferma ses portes lors de la dépression générale qui débuta en 1873. Les pêcheurs de Terre-Neuve et du Bas Canada affermissaient leur position dans les eaux labradoriennes. La Nouvelle-Écosse en subit le contrecoup¹.

En 1871, quand toute la côte terre-neuvienne fut rouverte par suite du rétablissement de la réciprocité en matière de pêcheries, certains navires américains, qui avaient jusque-là acheté du hareng aux Terre-Neuviens, se mirent à pêcher leur appât à la senne. Ils isolaient parfois des quantités de hareng dans des baies jusqu'à l'arrivée de l'hiver, moment où ils pouvaient transporter vers le sud les poissons congelés, qui leur servaient de nourriture ou d'appât.

Terre-Neuve avait déjà imposé à ses pêcheurs des restrictions concernant l'usage de la senne coulissante. En 1876, la colonie adopta une loi interdisant la pêche à la senne du 20 octobre au 25 avril, soit durant la période où les Américains recueillaient des harengs congelés. On interdit également aux pêcheurs d'emprisonner des harengs dans des baies.

L'incident de la baie Fortune indigna les Américains

Le 6 janvier 1878 survint ce que les gouvernements appelèrent « l'incident de la baie Fortune ». Un groupe de Terre-Neuviens chassa des Américains qui pêchaient à la senne à Long Harbour, dans la baie Fortune, et détruisit un grand nombre de filets appartenant à ces derniers².

Cet événement souleva une question que la convention de 1818 ne tranchait pas : le Canada et Terre-Neuve avaient-ils le droit de réglementer la pêche littorale pratiquée par les Américains? Le gouvernement britannique soutint que le *Traité de Washington* et des traités antérieurs avaient autorisé les Américains à pratiquer une pêche réglementée, et non à pêcher librement; les Américains devaient en effet respecter la réglementation locale. Les États-Unis prétendaient quant à eux que les Britanniques les dépossédaient de droits que leur reconnaissait le *Traité* et que, d'une manière ou d'une autre, la violence faite aux pêcheurs américains devait être compensée.

D'autres incidents eurent lieu par la suite à la baie de la Conception (Terre-Neuve) et au Cap-Breton. La résistance entrava la pêche américaine. Spencer Baird, commissaire aux pêcheries des États-Unis, nota en 1887 que les Américains avaient pratiquement cessé de capturer du poisson-appât – notamment depuis l'incident de la baie Fortune – en raison de l'opposition à laquelle ils avaient fait face, au nord, quand ils en avaient pêché. Ils achetaient dorénavant la plupart du hareng qu'ils utilisaient, ou ils engageaient des pêcheurs des provinces pour que ces derniers le pêchent pour eux.

Si l'incident de la baie Fortune contribua à écarter les Américains de la pêche du hareng, il les incita également à se distancer de l'Accord de réciprocité visant les pêches. L'incident de la baie Fortune, qui amplifia le mécontentement auquel avait donné lieu l'indemnité de Halifax, incita les Américains à abroger, en 1885, les dispositions sur les pêches du *Traité de Washington*. De son côté, le Canada dut faire face, à compter de 1880, à une situation où les Américains étaient autorisés, en vertu du *modus vivendi* britannico-américain, à utiliser les ports de Terre-Neuve, sous réserve qu'ils acquittassent leurs droits de permis³.

Des lois limitent la vente d'appât

Après l'abolition de l'Accord de réciprocité en matière de pêches, le commerce restreint que Terre-Neuve entretenait avec les Américains s'affaiblit. La colonie fut davantage tributaire des pays européens, mais le commerce avec ces derniers déclinait également en raison de l'intensification de la concurrence française et norvégienne.

Les politiciens terre-neuviens figurèrent, une fois de plus, que la domination du marché de l'appât serait un puissant levier de pouvoir économique. Des étrangers utilisaient de l'appât acheté à Terre-Neuve pour pêcher la morue, notamment les pêcheurs français, richement

subventionnés. Pourquoi, alors, ne pas cesser de vendre de l'appât aux étrangers?

En 1886 et en 1887, des lois restreignirent la vente d'appât aux étrangers, sauf aux Canadiens. Terre-Neuve accusa plus tard les pêcheurs du Canada d'affaiblir la législation sur l'appât en vendant, à des Français de Saint-Pierre et Miquelon, du poisson-appât, y compris du hareng du Cap-Breton, des Îles de la Madeleine, et même de Terre-Neuve. Pendant ce temps, les Français, qui ne disposaient plus d'autant d'appât terre-neuvien qu'auparavant, commencèrent à utiliser de l'appât salé; ils employaient également de l'appât qu'ils pêchaient sur les bancs. Il est difficile de savoir dans quelle mesure la législation sur l'appât ralentit l'activité des pêcheurs français.

En 1890, les Français purent acheter des permis donnant droit à des privilèges d'escale, conformément à un *modus vivendi* semblable à l'arrangement que le Canada et Terre-Neuve avaient conclu avec les États-Unis. Cette entente tempéra la situation, mais des tensions persistèrent⁴.

Le Canada bat en brèche l'Accord de réciprocité terre-neuvien

La législation sur l'appât suscita des réactions de la part des Américains. Ces derniers, qui ne pouvaient même plus acheter de l'appât aux Terre-Neuviens après que les nouvelles lois en eurent restreint le commerce, devaient pêcher leur poisson-appât eux-mêmes au large de la Côte française, ou emporter avec eux de l'appât capturé dans d'autres eaux. Cette situation constituait un inconvénient pour les Américains qui pêchaient à Terre-Neuve, dont le nombre, bien qu'en baisse, était toujours considérable. En 1890, Robert Bond, ministre du gouvernement de Terre-Neuve, négocia avec le secrétaire d'État américain James Blaine un accord réciproque restreint, qui aurait entre autres autorisé les Américains à pêcher ou à acheter des appâts à Terre-Neuve et qui aurait permis aux habitants de la colonie d'exporter du poisson en franchise aux États-Unis.

Le Canada, qui craignait l'expansionnisme américain, souleva diverses objections. Pourquoi les pêches de Terre-Neuve profiteraient-elles davantage aux États-Unis qu'à la sœur patrie de la colonie? Tout accord de réciprocité ne se devait-il pas de profiter à l'ensemble de l'Amérique du Nord britannique? Au terme d'une dispute diplomatique, la Grande-Bretagne empêcha l'entrée en vigueur du traité entre Terre-Neuve et les États-Unis. Terre-Neuve considéra cette intervention comme une offense grave; des décennies plus tard, certains Terre-Neuviens l'avaient encore sur le cœur.

Piquée au vif par le Canada, Terre-Neuve imposa de nouvelles restrictions concernant le poisson-appât. Ces mesures ne visaient cependant plus les Américains, qui purent de nouveau en acheter. Le Canada riposta en imposant des droits de douane sur le poisson terre-neuvien, et Terre-Neuve imposa, en retour, des droits

sur la farine canadienne. En 1892, la guerre des tarifs douaniers s'atténua, et les Canadiens purent de nouveau acheter des permis qui les autorisaient à acheter de l'appât⁵. À cette époque, les Américains achetaient de grandes quantités de ce type de poisson : en 1898, à baie Placentia, deux ou trois mille Terre-Neuviens vendaient du hareng à des étrangers, et des centaines d'autres en pêchaient dans la baie St. Georges.

En 1902, Bond, devenu premier ministre, tenta une nouvelle fois d'établir un traité avec les États-Unis, qu'il élaborait avec le secrétaire d'État américain John Hay. Cette fois, c'est le Sénat américain qui, en 1904, refusa son adoption.

Terre-Neuve acquiert le droit de réglementer la pêche étrangère

La colonie revint à la charge contre les Américains. Ces derniers réclamaient toujours le droit de pêcher conformément à leur propre réglementation au large des côtes sud-ouest et ouest de la Côte française, tandis que Terre-Neuve revendiquait le droit de réglementer la pêche américaine dans ces eaux. La question de savoir si les Américains pouvaient employer la senne coulissante, interdite aux Terre-Neuviens, était un enjeu primordial de ce débat.

Après que le Sénat américain eut rejeté le traité négocié par Bond et Hay, Terre-Neuve limita de nouveau la vente d'appât aux pêcheurs américains. Le *Foreign Vessels Fishing Act* de Terre-Neuve, entré en vigueur en 1905, prévoyait la saisie des navires américains qui feraient usage d'appât ou qui emploieraient des équipages terre-neuviens. Mais il était souvent difficile de limiter le commerce de l'appât : les pêcheurs des côtes sud et ouest, éloignées de St. John's, n'entendaient pas renoncer aux profits qu'ils en tiraient. Aussi, un marché clandestin se perpétuait-il. Les Américains pêchaient cependant leur propre appât quand ils le pouvaient.

Les effets des nouvelles lois suffirent néanmoins à irriter les Américains, qui entrèrent en pourparlers avec la Grande-Bretagne afin de régler l'affaire. Les débats qui eurent lieu aboutirent à l'établissement, en 1906, d'un autre *modus vivendi* : les Américains furent autorisés, sous réserve de certaines conditions, à pêcher le poisson-appât avec des sennes coulissantes au large de la Côte française et à engager des Terre-Neuviens à bord des navires qui pêchaient à l'extérieur de la zone de trois milles.

Les Terre-Neuviens protestèrent cependant contre le nouveau *modus vivendi*. La Grande-Bretagne et les États-Unis soumièrent finalement toute la question de la pêche américaine au tribunal de La Haye, dont le jugement, rendu en 1910, confirma dans une large mesure l'autorité de Terre-Neuve sur la pêche américaine et le commerce de l'appât. La Grande-Bretagne et ses possessions – en l'occurrence, Terre-Neuve – conservèrent leur domination absolue sur les eaux territoriales situées au large de la Côte française.

Mais les règlements imposés par Terre-Neuve devaient être raisonnables, et les pêcheurs locaux et américains, traités équitablement. Par ailleurs, Terre-Neuve devait toujours se conformer à la convention de 1818, qui permettait aux Américains d'exercer leurs activités le long de la Côte française.

Le jugement régla en outre des litiges corrélatifs. Les Américains, par exemple, avaient le droit d'embaucher des pêcheurs terre-neuviens ou canadiens, mais Terre-Neuve et le Canada pouvaient interdire à leurs citoyens de travailler sur des navires américains (au lieu d'interdire aux Américains de les engager). Par ailleurs, la zone de trois milles devait être délimitée selon les irrégularités de la côte, sauf dans le cas de l'ouverture des baies dont les extrémités seraient reliées par une ligne droite.

De toute façon, les Américains étaient moins intéressés qu'auparavant à faire sécher du poisson le long de la Côte française ou à pêcher de l'appât qu'ils utiliseraient eux-mêmes. Dans les eaux du Nord, leur flotte s'amenuisait. Après la décision du tribunal de La Haye, les questions sur les pêches opposant le Canada et les États-Unis furent réglées avec plus de retenue et de souplesse⁶.

La Côte française tombe sous la coupe de Terre-Neuve

La pêche du homard donna lieu à un autre litige complexe. Vers 1880, des colons terre-neuviens avaient commencé à pêcher le homard. Des navires français se livraient également à cette pêche, et la France et Terre-Neuve voulaient toutes deux exploiter la Côte française de l'ouest de Terre-Neuve. Bien que la France n'eût aucun droit d'établissement, elle revendiquait l'exclusivité de la pêche au large de la Côte française. Les Français soutenaient qu'ils devaient être autorisés à exploiter des conserveries de homard sur ses rives, en vertu des mêmes droits qui les autorisaient à y sécher la morue.

Les Terre-Neuviens exerçaient cependant des pressions vers l'Ouest. La Grande-Bretagne s'opposa d'abord à la détermination des Terre-Neuviens, mais en



Bateaux de pêche, cap au Nord sur le Labrador. (Bibliothèque et Archives Canada, C-19130)

1881, elle concéda que la Côte française était du ressort de la colonie⁷. Les Français protestèrent cependant quand les Terre-Neuviens commencèrent à établir des conserveries de homard sur cette côte. En 1887, un navire de guerre français démolit un établissement. Des accusations et des contre-accusations suivirent : les Terre-Neuviens s'élevaient contre les conserveries de homard françaises, tandis que les Français récriminaient contre les Terre-Neuviens, qui plaçaient des trappes à morue dans des zones sur lesquelles ils estimaient avoir autorité.

En 1889, Terre-Neuve interdit la trappe à morue le long de la Côte française. Un *modus vivendi* assigna à chaque conserverie de homard, française ou britannique (c'est-à-dire terre-neuvienne), une partie de la côte; ces zones furent placées sous l'autorité de « commodores » français ou britanniques. Le nombre de conserveries britanniques s'était accru : on en dénombrait 59 en 1887. L'industrie française était moins imposante : en 1894, elle comptait 14 usines, alimentées par 15 navires, et elle employait 649 travailleurs. On adopta une règle, dans les années 1890, selon laquelle aucune nouvelle usine ne pouvait être établie sans le consentement des deux parties. Le homard demeura néanmoins l'objet d'un litige épineux⁸.

Terre-Neuve étend son pouvoir

En 1904, la Grande-Bretagne et la France ratifiaient l'« *Entente cordiale* ». Pour régler leur différend, elles convinrent, entre autres, que la France cesserait de revendiquer des droits d'exploitation exclusifs à l'égard de la Côte française, qui s'étendait sur toute la côte ouest de Terre-Neuve et qui se prolongeait, sur la côte Nord-Est, jusqu'au cap St. John.

L'*Entente cordiale* ouvrit indiscutablement les eaux de la Côte française aux pêcheurs terre-neuviens. Les conserveries de homard françaises disparurent, et les Terre-Neuviens prirent l'industrie en main. La France renonça au droit de débarquer et de sécher du poisson sur la Côte française en contrepartie d'une compensation financière versée par les Britanniques; les Français bénéficieraient cependant, durant l'été, de droits de pêche équivalents à ceux dont ils avaient disposé jusque-là. Les droits de pêche des Français se perpétuaient donc, mais sous une forme différente.

Les autorités terre-neuviennes se préoccupaient toujours de la contrebande d'appât à laquelle on se livrait à Saint-Pierre et Miquelon; elles fustigèrent le Canada, qui permettait que l'appât des Maritimes soit vendu aux Français. Mais le litige de la Côte française s'estompa au cours des années qui suivirent. Beaucoup moins de navires appareillèrent des ports de France ou de Saint-Pierre pour gagner les côtes terre-neuviennes. Les habitants de Saint-Pierre continuèrent cependant de pêcher dans leurs propres eaux. Les Français, quant à eux, continuèrent de prendre, sur les Grands Bancs, des poissons qu'ils saumuraient. L'intensité de cette pêche, à laquelle

prenaient part 226 navires en 1904, demeura sensiblement la même jusqu'à la Seconde Guerre mondiale⁹.

La pêche de 1867 à 1914 : l'importante flotte terre-neuvienne n'entraîne qu'une faible croissance

Dans les années 1870, l'ampleur de la flotte de Terre-Neuve s'apparentait à celle de la flotte des

Maritimes et du Québec, quoique la colonie disposât d'un moins grand nombre de terre-neuviens. Le nombre de pêcheurs terre-neuviens, qui dépassait 50 000, avoisinait aussi le nombre de pêcheurs que comptaient le Québec et les Maritimes. La croissance des pêches était cependant entravée, à Terre-Neuve, par un territoire moins vaste. La pêche de la morue, à laquelle avaient pris part, des siècles durant, quantités d'embarcations non pontées, avait atteint un sommet à la fin du siècle, puis avait décliné. Des fluctuations

Les pêches terre-neuviennes dans les années 1870

Selon le rapport de 1877 de H. Y. Hind, mentionné précédemment, les pêches terre-neuviennes de l'époque se portaient fort bien. De manière générale, la colonie devançait la Norvège pour ce qui est de la production de la morue. Par ailleurs, en Amérique du Nord, [Traduction] « le rendement annuel moyen de la pêche maritime américaine – dont le gros des prises proviennent du large de l'Amérique du Nord britannique – dépassait à peine la moitié des prises du Dominion additionnées à celles de Terre-Neuve ».

Le rapport de Hind fait état d'une flotte imposante, qui pêchait essentiellement le long de la côte :

[Traduction]

À Terre-Neuve, la PÊCHE HAUTURIÈRE, que l'on distingue de la pêche pratiquée en eaux côtières, c'est-à-dire à moins de trois milles marins de la côte, existe à peine. Les navires recensés servent principalement à la navigation d'un lieu de pêche côtière à l'autre le long de l'île de Terre-Neuve, ou sont affectés aux pêches labradoriennes. Au total, 18 611 bateaux servaient à la pêche côtière en 1874, alors qu'on en comptait 14 755 en 1869; le nombre de pêcheurs et de conditionneurs de poisson est quant à lui passé de 37 259 en 1869 à 45 854 en 1874. Le nombre de navires s'élevait à 1 197 en 1874; ces derniers totalisaient 61 551 tonneaux, et 8 391 marins pêcheurs travaillaient à leur bord. Ces statistiques tiennent compte des navires phoquiers. [...] Le type des bâtiments ou des embarcations est, dans une certaine mesure, révélateur de l'usage que l'on en fait. Les bateaux pontés, qui sont indispensables à la pêche pratiquée au-delà de la limite de trois milles marins, servent essentiellement à la PÊCHE HAUTURIÈRE. En revanche, les lieux où l'on ne rencontre que des embarcations non pontées sont généralement des lieux de PÊCHE de 10 à 100 brasses de profondeur, ou même plus. On appelle PÊCHE SÉDENTAIRE celle que l'on pratique à partir des plages, en recourant à des embarcations non pontées; cette pêche vise par exemple le maquereau et le hareng et, plus particulièrement, le capelan, l'éperlan et le lançon. La pêche hauturière et la pêche côtière dépendent toutes deux largement de la pêche sédentaire pour ce qui est de l'appât. Les pêcheries terre-neuviennes sont également caractérisées par les nombreuses aires de conditionnement utilisées par les pêcheurs. Le nombre de ces installations est passé de 7 444 en 1869 à 8 902 en 1874.

En 1876, les Maritimes et le Québec disposaient de 20 241 bateaux de pêche côtière et de 1 379 navires, soit un peu plus que Terre-Neuve dans les deux cas. Généralement, le tonnage des navires des Maritimes et du Québec, qui se chiffrait en moyenne à 32,5 tonneaux, était cependant inférieur. Environ un quinzième des 21 620 bateaux de ces provinces étaient des navires pontés, soit la même proportion qu'à Terre-Neuve. Grosso modo, les deux flottes s'équivalaient.

Le personnel œuvrant dans le secteur des pêches de Terre-Neuve était également comparable à celui des Maritimes et du Québec. En 1874, à Terre-Neuve, la capture et le conditionnement des espèces visées par la pêche côtière occupaient 45 854 personnes. Par ailleurs, 8 394 « marins pêcheurs » travaillaient à bord de la flotte de navires. L'effectif de pêche terre-neuvien totalisait 54 248 hommes, y compris les chasseurs de phoques. Dans les Maritimes et au Québec, 40 023 hommes prenaient part aux pêches côtières, et 9 097 hommes travaillaient à bord de navires de pêche. Au total, 49 120 personnes étaient affectées à la pêche et au conditionnement du poisson.

À Terre-Neuve, la morue constituait bien entendu la pêche la plus importante, et de loin. En 1874, les revenus tirés de la morue séchée s'élevèrent à 6,1 millions de dollars. L'huile de phoque rapporta 610 000 \$, le hareng saumuré, 569 000 \$, les peaux de phoque, 518 000 \$, l'huile de morue, 470 000 \$, et le saumon, 118 000 \$.



Morues étalées pour le séchage et goélettes à l'arrière-plan. (Bibliothèque et Archives Canada, C-74893)

semblables avaient eu lieu au Québec et dans les Maritimes, mais ces provinces pouvaient se tourner vers une plus grande variété d'autres espèces. Le hareng et le homard, ainsi que d'autres espèces qu'elles exploiteraient ultérieurement, y étaient en effet plus abondants qu'à Terre-Neuve, et la pêche de ces espèces pouvait compenser les pertes d'emploi associées à la pêche du poisson de fond.

Des primes favorisent la pêche sur les bancs

À Terre-Neuve, la pêche de la morue atteignit des sommets dans les années 1870 et 1880. Mais la croissance de cette pêche ne suivait pas le rythme de l'augmentation de la population : de 1845 à 1891, alors que le nombre des Terre-Neuviens avait plus que doublé, les exportations de morue s'étaient seulement accrues de 25 pourcent. En 1880, le Joint Committee of Council and House of Assembly affirma qu'il y avait peu d'espoir d'une croissance soutenue du rendement des pêches.

L'entrée en scène des vapeurs avait, à l'époque, causé une diminution du nombre de chasseurs de phoques. La chasse au phoque elle-même connut un déclin dans les années 1860. L'historien Prowse écrivit, dans les années 1890 : [Traduction] « [l]a politique et les vapeurs ont, plus que toute autre cause, ruiné la classe moyenne, c'est-à-dire les commerçants aisés qui abondaient autrefois dans les petits villages isolés ». Les navires phoquiers à coque d'acier affaiblirent l'industrie de la construction de navires à coque en bois tout le long de la côte, comme l'avaient

fait les vapeurs d'acier qui ouvrirent de nouvelles routes maritimes vers les Antilles et le Brésil dans les années 1880.

Dans les années 1870 et 1880, le gouvernement versa des primes afin de venir en aide aux industries de la pêche et de la construction navale. Ces primes contribuèrent à renforcer la pêche sur les bancs, sur la côte Sud notamment. Le nombre de terre-neuviens passa à 279 en 1890. Bien que ce nombre décrût peu après, quand les primes cessèrent d'être versées, la pêche sur les bancs demeura plus vigoureuse qu'elle ne l'avait été auparavant. En 1901, la flotte de pêche sur les bancs comptait 118 navires; le Grand Banc était leur principale destination.

(La côte Sud continuerait de dominer la pêche sur les bancs. En 1937, une commission d'enquête sur les pêches terre-neuviennes releva que les seules flottes de terre-neuviens de la colonie étaient basées à la baie Fortune et à la baie Placentia, [Traduction] « régions les plus rapprochées des Grands Bancs, qui offraient les conditions les plus favorables. Les plus gros navires pouvaient aller pêcher, en septembre et en octobre, jusqu'au Labrador et au détroit de Belle Isle, et au cours des dernières années, certains navires qui avaient mis le cap sur le Nord s'étaient même rendus au Groenland¹⁰. »)

À la même époque, les navires terre-neuviens affermissaient leur emprise sur le Labrador, tandis que les goélettes américaines et certaines goélettes canadiennes se tournaient vers la pêche hauturière sur les Grands Bancs et les bancs du Sud. La pêche itinérante du Labrador atteignit son apogée entre 1900

et 1910; plus de 1 400 navires y prirent part au cours d'une même saison. La flotte de goélettes terre-neuvienne était largement composée de vieux navires néo-écossais.

La trappe à morue se popularise

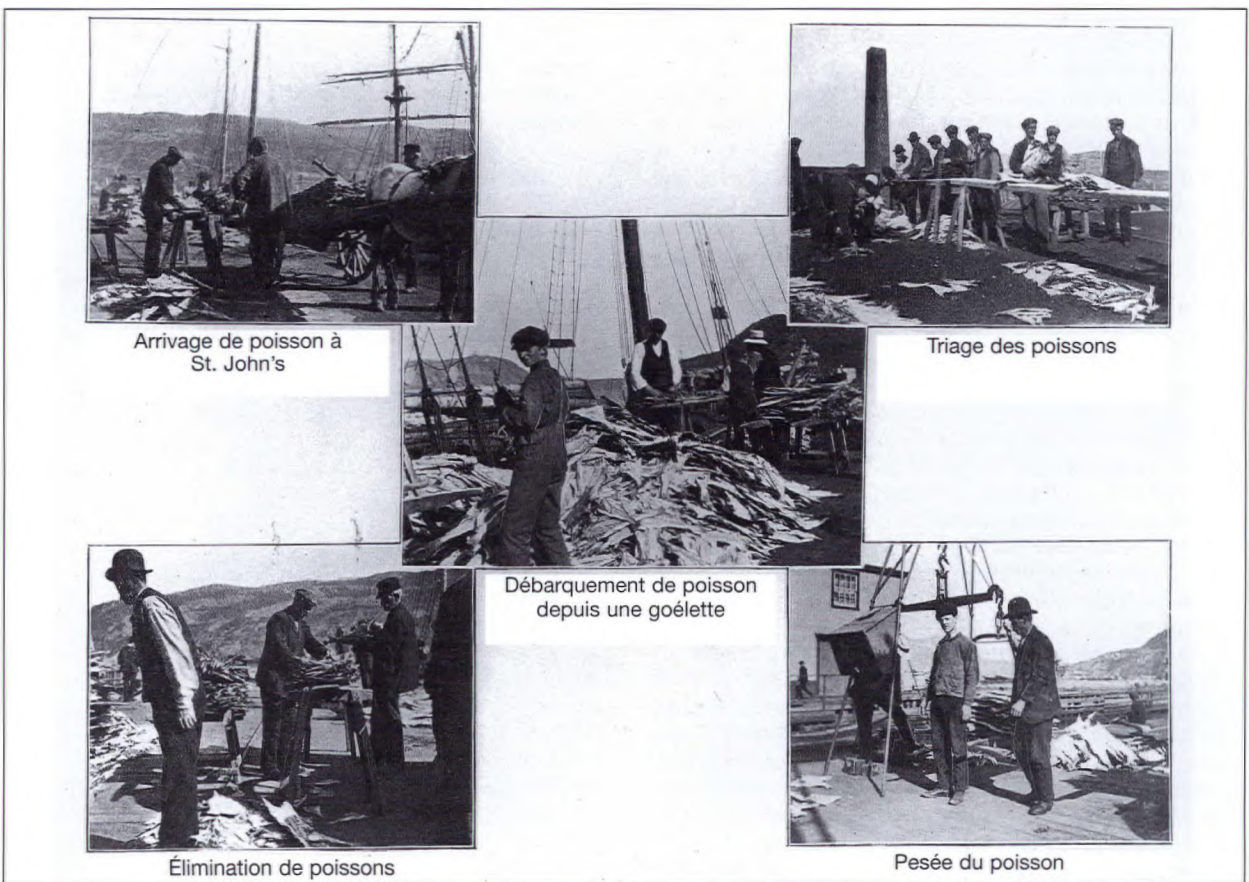
La trappe à morue terre-neuvienne, bien qu'elle s'apparentât à des engins de pêche employés durant les décennies précédentes, n'apparut pas avant 1871 environ. Elle fut créée par W. H. Whiteley, colon établi à Bonne Espérance, sur la Basse-Côte-Nord du Québec. Whiteley fut également surveillant des pêches du Canada pour la région de Bonne Espérance (soit 60 milles de côte environ) de 1867 à 1897.

Dans la demande de permis qu'il soumit aux autorités canadiennes en 1876, Whiteley employait le terme « paradière » pour désigner sa nouvelle invention. La trappe à morue était constituée, comme divers autres pièges à poissons, d'un filet d'amenerie tendu depuis le rivage, qui guidait les poissons vers l'entrée d'une enceinte. Elle ressemblait, selon une description qu'on en fit, [Traduction] « à une salle munie d'un plancher, d'une porte et de murs constitués de cordes entrelacées ».



Levée d'une trappe à morue à Indian Harbour (T.-N.-L.).
(Photo : R. E. Holloway, Bibliothèque et Archives Canada, C-46721)

La trappe à morue se popularisa si rapidement que Whiteley lui-même en vint à considérer qu'elle constituait une menace. Au Québec, sur la côte du Labrador, les pêcheurs de rivage émirent bientôt des plaintes concernant les goélettes qui employaient cet engin de pêche. En 1894, Whiteley recommanda l'instauration d'une réglementation régissant les quelque 400 navires qui pêchaient près de la côte et qui appartenaient, pour la plupart, à des Terre-Neuviens.



Arrivage de poisson à
St. John's

Triage des poissons

Débarquement de poisson
depuis une goélette

Élimination de poissons

Pesée du poisson

Manutention du poisson à St. John's (T.-N.-L.), 1910. (Photos : R.E. Holloway, Bibliothèque et Archives Canada, C-76173)

Des règlements furent établis relativement à la pêche à la morue dans le golfe du Saint-Laurent, en application desquels les pêcheurs durent se procurer un permis pour chaque trappe qu'ils possédaient. On donna la priorité aux pêcheurs locaux pour ce qui est du choix des emplacements. Les trappes à morue ne devaient pas nuire à la pêche du saumon, une distance minimale de 250 verges devait les séparer, et chaque navire ne pouvait faire usage que d'une seule trappe. Les filets d'amenée devaient être tendus à partir du rivage, une dimension minimale s'appliquait aux mailles, et des droits de 50 cents devaient être acquittés pour chaque brasse de filet d'amenée. En outre, le palangre et le filet maillant ne pouvaient être employés à moins de trois milles d'une île, et la turlutte était interdite¹¹.

La trappe à morue s'imposa principalement à Terre-Neuve, où elle devint, dans de nombreuses régions, l'engin de pêche par excellence.

Les volumes s'accroissent mais la qualité diminue

Comparativement aux lignes hameçonnées et à la senne à morue utilisées près des côtes, la trappe à morue permettait de capturer un plus grand volume de prises et de pêcher pendant une période plus longue. Par ailleurs, l'avènement des vapeurs facilita la traversée vers le Labrador, entraînant une augmentation du nombre de campements de pêche dans cette région. L'encadrement des opérations par les marchands, y compris la vérification de la qualité, se relâcha cependant à l'époque, ce qui s'explique partiellement par le fait que les trappes à morues fournissaient davantage de petits et de jeunes spécimens, et que le conditionnement s'effectuait plus rapidement. De plus en plus de pêcheurs vendaient leur morue salée « telle quelle » à un prix fixe, peu importe la qualité.

Pendant ce temps, le marché s'affaiblissait, car certains acheteurs traversaient des périodes difficiles. Aux États-Unis, la popularité du poisson frais continuait de s'accroître aux dépens du poisson salé, et certains pays comme Puerto Rico et Cuba, qui étaient sous tutelle américaine, augmentaient leurs tarifs douaniers. Le marché brésilien fut le seul à progresser pendant la dernière partie du siècle. Une concurrence européenne importante s'était instituée : celle de la France et de la Norvège, qui tiraient profit de leurs chalutiers.

Les procédures de mise en marché de Terre-Neuve étaient défaillantes. Incapables de maintenir quelque prix que ce fût, les exportateurs, petits et gros, se ruèrent vers les marchés d'outre-mer, afin d'y écouler leur poisson. Les premiers arrivages qui furent débarqués en Espagne furent achetés au meilleur prix; cela incita les commerçants, intéressés par les importantes cargaisons initiales, à acheter à un prix unique une grande quantité du poisson non classé (tel quel) du Labrador. La vente en consignation devint de



Femmes s'occupant des étendoirs à Terre-Neuve, 1903.
(Bibliothèque et Archives Canada, PA-124429)

plus en plus fréquente. Une mise en marché inefficace et une structure industrielle chancelante laissèrent donc les pêcheurs aux prises avec des prix bas et instables.

Tandis que le siècle tirait à sa fin, d'anciennes sociétés commerciales qui comptaient parmi les plus importantes se rabattirent sur le commerce de gros et le marchandage. De plus petits entrepreneurs – marchands locaux possédant plusieurs navires ou familles ne disposant que d'un voilier, par exemple – tentèrent de faire concurrence aux anciens commerçants, mais ils furent incapables d'offrir des produits de qualité comparable¹².

La vie aux alentours de la baie

Les pêcheurs terre-neuviens ne se rendaient pas tous dans les eaux du Labrador. La baie St. Mary's, dans le sud de la presqu'île d'Avalon, était une région typique : on y trouvait une variété de bateaux plus ou moins gros, dont des goélettes de tailles diverses, qui pêchaient principalement dans la baie ou près de sa sortie, ainsi que des navires plus imposants, qui se rendaient sur les Grands Bancs. Des marchands locaux possédaient des magasins et de petites flottes, et ils pouvaient consentir des prêts modiques. Pour obtenir un crédit plus substantiel, les propriétaires de bateaux devaient négocier avec les marchands de St. John's.

À la fin de la saison, les propriétaires chargeaient le produit de leur pêche, qui pouvait totaliser quelque 30, 50 ou 100 quintaux, à bord d'un de leurs navires ou de celui d'un autre propriétaire. Le navire en question se rendait à St. John's, afin de livrer les prises à des sociétés comme Job Brothers ou Bowring's. Les propriétaires emmenaient ou envoyaient également une liste de toutes les fournitures dont ils auraient besoin au cours de l'année suivante; ces fournitures seraient ramenées par le même bateau. La somme d'argent qui revenait aux propriétaires, déduction faite



Bateaux de pêche à la sortie du port de St. John's (T.-N.-L.), env. 1909. (Bibliothèque et Archives Canada, C-37556)

du prix des fournitures, était parfois minime. En mars, « mois de la faim », les fonds venaient à manquer sérieusement, et des colons engageaient parfois des personnes démunies qui ne recevaient, pour tout salaire, que de la nourriture ou quelques vêtements¹³.

La vie reprenait quand la nouvelle saison approchait. Les pêcheurs préparaient alors leurs bateaux et leurs filets. Peter Cashin, politicien terre-neuvien, écrivit qu'au XIX^e siècle,

[Traduction]

[l]’automobile et le camion n’existaient pas. On n’aurait jamais pensé qu’un bateau pût être équipé d’un moteur; les caboteurs étaient entièrement tributaires d’un vent suffisant pour la vitesse, de doris, de deux paires de rames par doris, de quatre rames d’épinette de 18 pieds et d’une godille.

[...] Une activité bouillonnante avait lieu en avril, en mai et en juin. Des centaines ou plutôt des milliers de pêcheurs et de colons se rendaient à St. John’s afin de s’y procurer, auprès des divers marchands, les fournitures dont ils avaient besoin pour pratiquer la pêche de la morue. Le petit havre de St. John’s était alors littéralement envahi par des navires et des goélettes de toutes tailles, qui arrivaient pratiquement de toutes les régions de la colonie¹⁴.

Sur les rives des baies, le troc dominait les échanges commerciaux. Les commerçants locaux qui vendaient des articles ménagers et d’autres marchandises achetaient du poisson; ils déduisaient du montant qu’un pêcheur leur devait celui du poisson qu’ils lui achetaient. Il arrivait que certains pêcheurs ne reçoivent pas un sou durant plusieurs années. On consommait beaucoup de poisson. Quand des poulets furent importés sur la côte Nord-Est, certaines personnes, inaccoutumées à ces volailles, préférèrent les garder comme animaux domestiques.

Au tournant du siècle, les engins de pêche utilisés étaient essentiellement la palangrotte, la palangre, la

trappe à morue (qui était rare), et la senne à morue (qui se raréfiait rapidement). Après que Bowring eut tenté sans succès, en 1899, d’employer des chalutiers, ces bateaux ne furent plus utilisés jusqu’au milieu des années 1920. Le moteur à essence fit son apparition à Terre-Neuve en 1910. En 1914, environ 4 000 pêcheurs terre-neuviens possédaient des moteurs, achetés, pour la plupart, au Canada¹⁵.

Les décès en mer étaient fréquents. En 1885, un vent violent fit couler 70 ou 80 navires près de la côte du Labrador, entraînant la mort de 70 hommes, femmes et enfants. En 1902, année plus typique, dix-sept personnes trouvèrent la mort sur les bancs de pêche, et huit décès furent associés à la pêche côtière et aux pêches du Labrador (la flotte de Gloucester subit des pertes encore plus importantes).

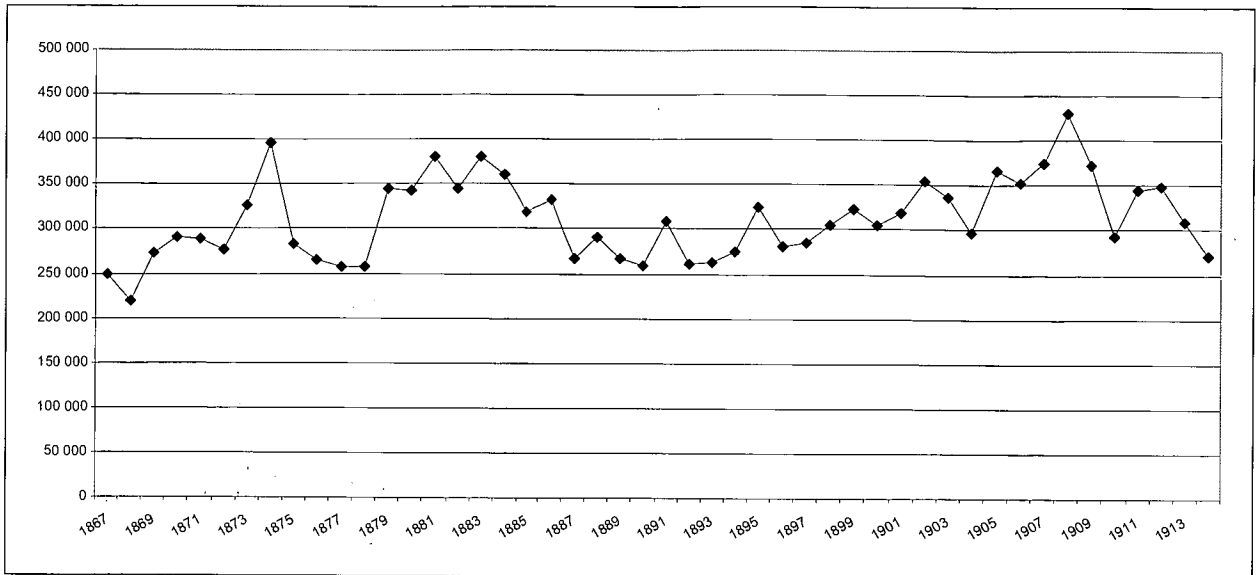
Les pêcheurs pouvaient rester près de chez eux pendant toute la saison, ou partir au loin. Les pêcheurs sédentaires, souvent accompagnés par leur famille, pouvaient gagner leurs lieux de pêche à bord de bateaux à moteur, de goélettes ou de caboteurs à vapeur. Les pêcheurs itinérants se déplaçaient d’un endroit à l’autre, le long de la côte, à bord de leurs goélettes. Les deux types de pêcheurs regagnaient la terre ferme chaque jour. La pêche itinérante du Labrador atteignit son apogée entre 1890 et 1910; plus de 1 400 navires y prirent part au cours d’une même saison.

Les débuts de la gestion locale

Bien qu’elle défendit vigoureusement ses intérêts à l’échelle internationale, Terre-Neuve commençait à peine à se préoccuper de la conservation des espèces. Au fil des ans, la plus ancienne des colonies avait établi moins de règlements sur les pêches que les Maritimes. La pêche en rivière, dont on réglait les problèmes particuliers en adoptant des règlements locaux, était peu importante. En fait, le gouvernement de Terre-Neuve n’était guère organisé, et cette colonie, qui dépendait exclusivement de la pêche jusque dans les années 1880, ne s’était pas encore dotée d’un ministère des Pêches.

Dans les années 1880 cependant, la colonie adopta certains règlements en matière de conservation, comme des restrictions visant la dimension des mailles des filets¹⁶. Puis, en 1890, le gouvernement mit sur pied la Newfoundland Fisheries Commission (Commission des pêches de Terre-Neuve), et il engagea un expert norvégien, Adolph Neilsen, chargéant celui-ci de prendre les choses en main. En 1898, la Commission devint le Department of Marine and Fisheries (ministère de la Marine et des Pêches). Aux alentours de 1902, les autorités fondèrent le Newfoundland Fisheries Board (Office des pêches de Terre-Neuve), associé au Ministère. Ce nouvel organisme faisait office de conseil consultatif¹⁷.

Quelques règlements, comme l’interdiction d’employer des trappes à morue dans certaines régions, visaient à prévenir les conflits liés aux engins de pêche. Mais l’énorme pêche du poisson de fond



Débarquements de morue à Terre-Neuve, 1867-1914. Terre-Neuve affichait d'importantes prises. Ces données concernant les débarquements, en tonnes, sont fondées sur les statistiques d'exportation de morue séchée à la suite de l'application d'un facteur de conversion de 4,88.

faisait l'objet d'une réglementation ténue. On se concentrait davantage sur les mesures incitatives : Terre-Neuve établit ainsi, d'abord à Burin, en 1893, un programme de subventions axées sur la frigidification de l'appât (dans un mélange de glace et de sel), mais les pêcheurs n'en assurèrent pas le suivi.

Dans le cadre d'autres travaux de développement, le ministère distribua des instructions concernant le saurissage et l'emballage du hareng, ainsi que la préparation de l'huile de foie de morue. La pêche à la morue semblait une ressource plus précieuse depuis que l'on préparait cette huile selon une nouvelle méthode norvégienne. Le gouvernement tentait par ailleurs de favoriser la production de morues salées de meilleure qualité.

L'industrie elle-même adoptait de nouvelles méthodes. La trappe à morue se substituait rapidement à la senne à morue. En 1870, la société Job Brothers tentait, à Terre-Neuve, de produire de l'engrais à la baie Bulls, à Catalina et à Lance-au-Loup; elle fit construire deux petits vapeurs, qui se chargeaient de ramener la matière première¹⁸.

De nouveaux règlements concernant la pêche du saumon et du hareng

À l'instar du ministère fédéral aux premiers temps de son existence, le nouveau ministère des Pêches terre-neuvien se préoccupa grandement de la conservation des espèces d'eau douce et des espèces côtières. Il tâcha d'empêcher la pêche au filet illégale, de mettre en place des passes migratoires et ainsi de suite. Certains fonctionnaires du Ministère remarquèrent, en 1902, que la pêche au filet était en voie d'exterminer le saumon de la rivière Gander. Selon ces fonctionnaires, il aurait mieux valu venir en

aide à la nature en laissant les poissons évoluer librement que d'essayer de compenser la surpêche au moyen d'écloseries coûteuses. Le ministère terre-neuvien commença à faire construire des échelles à poissons en 1904, soit des décennies après le gouvernement canadien¹⁹.

Vers 1900, des entrepreneurs terre-neuviens commencèrent à exporter du saumon frais aux États-Unis, comme les Maritimes le faisaient depuis des dizaines d'années²⁰. Au Labrador, les pêcheurs des goélettes terre-neuviennes emballaient simplement le poisson dans des morceaux de glace prélevés sur les icebergs. Le saumon frais remplaça peu à peu le saumon saumuré, dont le commerce se pratiquait depuis longtemps. Le Ministère restreignit l'emploi des filets dans les rivières à saumon.

Les Terre-Neuviens exportaient déjà du hareng salé. Le gouvernement de la colonie tâcha de favoriser la consommation du hareng. À cette fin, il fit venir des emballeurs d'Écosse, en 1898 et en 1899, afin qu'ils apprennent aux Terre-Neuviens à saurer le hareng. Une partie des harengs capturés furent emballés selon la technique de saurissage supérieure des Écossais, mais le gouvernement du moment constata que l'industrie ne semblait guère se développer. À l'époque comme aujourd'hui, le marché terre-neuvien du hareng connaissait des hauts et des bas. À Fortune, sur la côte Sud, on soutenait que les déchets de poisson avaient dégradé les lieux de pêche. Par ailleurs, au début du siècle, la pêche du hareng avait décliné au Labrador.

Les Américains et les Canadiens continuaient cependant d'acheter du hareng congelé, qu'ils ramenaient chez eux pour l'utiliser comme appât ou comme nourriture. Afin d'accroître les revenus, le gouvernement imposa un prix minimum de 1,25 \$ par

baril. Ce fut probablement la première mesure gouvernementale, canadienne ou terre-neuvienne, instituant un prix minimum devant être exigé à l'égard d'un produit de la pêche. Dans les années qui suivirent, les gouvernements qui se succédèrent à Terre-Neuve interviendraient sur le marché à de nombreuses reprises.

Prosperité et déclin de la pêche du homard

La pêche du homard qui se développait à Terre-Neuve était notable, bien qu'elle ne se comparât jamais, loin s'en faut, à celle des Maritimes. On commença à mettre du homard en conserve en 1858. L'exportation du homard vivant débuta quant à elle en 1879; il fallut cependant des décennies pour que les quantités exportées deviennent importantes.

En 1890, Terre-Neuve établit des dimensions minimales visant les homards, mais les pêcheurs ne se soumièrent guère à cette nouvelle obligation. Le gouvernement interdit également l'utilisation de femelles œuvées et il établit des saisons de pêche interdite, lesquelles furent modifiées par la suite.

Le homard était vendu à vil prix. Au début, les pêcheurs terre-neuviens touchaient entre 70 et 80 cents par centaine de livres. En plus de la lance, de l'hameçon et de la gaffe, les pêcheurs utilisaient, aux premiers temps, des filets montés sur des cerceaux, qu'ils manœuvraient à la main. Dans les années 1880, certains pêcheurs de la côte Ouest de Terre-Neuve étaient trop pauvres pour acheter des filets. Terre-Neuve interdit les filets à main de 1905 à 1910; à ce moment, la trappe traditionnelle était entrée dans l'usage.

En 1898, Terre-Neuve comptait 1 020 « conserveries » de homard, dont la plupart étaient, bien entendu, de très petite taille. Le personnel de certains de ces établissements se limitait à une seule personne. La colonie avait établi de nombreuses écloséries de homards, probablement de petite envergure elles aussi. En 1890, un règlement attribua aux autorités le droit d'exiger que les pêcheurs ramènent les femelles œuvées aux écloséries, afin que le gouvernement puisse voir à l'incubation des œufs, puis à la mise à l'eau des jeunes spécimens. On essaya des années durant de réintroduire dans leur milieu naturel les homards ainsi obtenus. On abandonna cependant cette pratique au début des années 1920.

En 1900, 1 400 conserveries de homard étaient en service dans la colonie. En 1913, on en comptait 2 762, nombre qui a de quoi surprendre. Toutefois, la production annuelle moyenne s'établissait seulement à six caisses par usine. Par ailleurs, la taille des homards diminuait. Le ministère terre-neuvien ne disposait plus que de trois écloséries de homard, et les fonctionnaires remettaient leur efficacité en question. Les populations diminuèrent au fil des ans. Au cours des années 1920, les homards devinrent si rares que les autorités en interdirent la pêche pendant trois ans²¹.

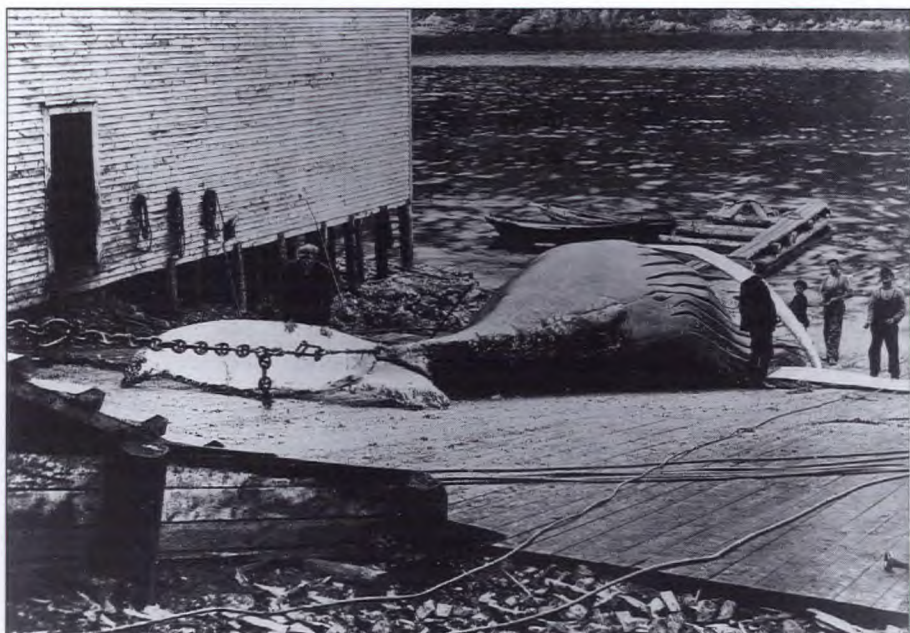


Le renommé vapeur de chasse au phoque *Terra Nova* a aussi participé à des explorations arctiques et antarctiques. (Bibliothèque et Archives Canada, C-2013779)

La chasse au phoque s'essouffle

Après les années 1860, la chasse au phoque connut un ralentissement qui toucha aussi bien les débarquements que les revenus et l'emploi. La production d'huile déclina notamment, à mesure que les produits pétroliers remplaçaient les huiles marines. Dans les années 1890, les revenus tirés de l'exportation de produits dérivés du phoque ne représentaient plus que le tiers de ce qu'ils avaient été dans les années 1850; la proportion des exportations terre-neuviennes de ces produits passa, au cours de la même période, de 25 à 9 pourcent.

Au cours des années 1860, on avait commencé à équiper de moteurs à vapeurs les grands navires phoquiers à coque en bois. Dans les années 1880, environ 20 navires à vapeur dominaient la chasse au phoque; ils pouvaient dépasser les 200 tonneaux et avoir à leur bord des équipages comptant près de 200 hommes. Ces navires avaient pris la place d'une foule de plus petits navires. L'effectif total des navires phoquiers, qui dépassait les 10 000 hommes dans les années 1850, n'en comptait plus que 5 000. Au début du XX^e siècle, les exportations de peaux de phoque rapportaient en moyenne 250 000 \$; dans les années 1830, 1840 et 1850, elles dépassaient les 400 000 \$. L'insuffisance des salaires, liée à la diminution des revenus, incita les chasseurs de phoques à se mettre en grève en 1902.



Rorqual à bosse, Snooks Arm (T.-N.-L.), 1910. Un des lobes de la nageoire caudale lui a été enlevé. (Photo : R. E. Holloway, Bibliothèque et Archives Canada, C-76175)

En 1898, le gouvernement de Terre-Neuve commença à verser aux propriétaires de navires une prime de quatre dollars par tonneau pour chaque navire qui prenait part à la chasse au phoque. Mais les effets de cette mesure, qui voulait favoriser les bateaux à voiles, furent mineurs. La tendance aux gros navires persistait, tandis que la production continuait de décliner. On commença à utiliser des vapeurs à coque d'acier en 1906. Le plus gros d'entre eux, le *Stephano*, faisait 2 143 tonneaux.

Certaines goélettes vouées à la pêche et au commerce chassaient encore le phoque en saison, notamment près de la côte Sud du golfe. Le produit de leur chasse représentait cependant moins de 10 pourcent du total des prises. L'emploi continua de décliner. Dans les années 1920, l'effectif des navires phoquiers tomba sous la barre de 2 000 hommes; la population avait alors largement dépassé les 200 000 habitants. Bien que les hauts et les bas de la chasse au phoque fussent alors pleinement incorporés à la culture et à l'autoreprésentation des Terre-Neuviens, cette chasse ne tenait plus un rôle de premier plan dans l'économie de la colonie.

Le gouvernement avait commencé à faire face aux problèmes de la chasse au phoque par voie de législation dès 1866. Le règlement le plus important entra en vigueur en 1873; en vertu de ce règlement, on devait laisser les blanchons devenir aussi gros que possible avant de les tuer. Par ailleurs, les voiliers ne pouvaient appareiller avant le 5 mars, et les vapeurs étaient confinés au port jusqu'au 10 mars. Une autre loi, qui entra en vigueur en 1879, interdit aux chasseurs de tuer des phoques juvéniles. D'autres lois

et règlements furent établis par la suite à l'égard d'autres aspects de la chasse au phoque. Il semble toutefois que le déclin de cette chasse s'explique autant, sinon plus, par des motifs économiques que par des préoccupations concernant la conservation et l'abondance²².

La chasse à la baleine de Terre-Neuve dépasse celle du Canada

Par suite d'une expansion rapide, Terre-Neuve prit les devants dans le domaine de la chasse à la baleine. Au Canada, cette pêche était peu importante, et on la pratiquait par intermittence. Dans l'estuaire du Saint-Laurent, une pêche de subsistance à la bordigue

visant le bélouga se perpétuait depuis l'époque de la Nouvelle-France. À Gaspé, on cessa dans les années 1890 de chasser les diverses espèces de baleines qu'on avait longtemps capturées à bord de goélettes.

Avant les années 1890, la chasse à la baleine était demeurée une activité mineure à Terre-Neuve. Adolph Nielsen, surintendant des pêcheries de Terre-Neuve, était originaire de Norvège, pays dont les populations de baleines avaient décliné par suite de l'apparition des nouveaux canons-harpons. Vers la fin des années 1890, il parvint à intéresser certains de ses compatriotes à la chasse à la baleine à Terre-Neuve.

La chasse à la baleine de Terre-Neuve fut, aux premiers temps, largement dominée par les Norvégiens, qui pêchaient à bord de bateaux construits dans leur pays. Des intérêts américains et britanniques se mirent cependant de la partie, et l'on embaucha, dans les usines, des sujets britanniques. La chasse à la baleine devint, pour une brève période, une industrie considérable. Le marché était encore dynamique : si le kérosène et d'autres produits pétroliers avaient fait baisser la demande pour les huiles d'animaux marins, on achetait encore des fanons pour confectionner des corsets, des parapluies, des cravaches et d'autres objets²³.

Dans leur histoire de la pêche à la baleine, Tonnessen et ses collaborateurs racontent qu'après avoir été harponné au large de Terre-Neuve, un rorqual bleu de 83 pieds a remorqué en tous sens, au milieu des icebergs, un baleinier de 545 tonnes, à une vitesse de deux milles à l'heure, de 19 heures à minuit, et ce, en dépit du moteur du bateau qui tournait à mi-régime en marche arrière. Il fallut ensuite dix heures et demie

aux pêcheurs pour tuer cette baleine. Une autre baleine traîna le vapeur *Puma* à l'inverse du sens de la marche, tirant presque sous l'eau la poupe du navire dont le moteur tournait pourtant à plein régime en marche avant. Il fallut 27 heures pour tuer ce mammifère²⁴.

(La chasse à la baleine devenait parfois frénétique. Le capitaine William Wakeham, agent du ministère fédéral, décrit l'exaltation sanglante des équipages américains qui chassaient la baleine et le morse dans la baie d'Hudson. On a par ailleurs rapporté l'histoire d'hommes de la baie St. Mary's, à Terre-Neuve, qui, au début du siècle, portaient le long du rivage le cercueil d'une vieille dame dont on célébrait les funérailles et qu'on allait enterrer au cimetière. De petites baleines s'approchèrent de la rive, et les hommes les attaquèrent avec des haches et tout ce qui leur tomba sous la main. Quelqu'un remarqua finalement le cercueil qui flottait au loin après avoir été emporté par la marée.)

De 1898 à 1911, 20 stations de dépeçage furent établies à Terre-Neuve. En 1904, 1 275 baleines furent capturées. En 1914, la plupart des usines avaient fermé leurs portes en raison de l'insuffisance des prises. Une usine de la Newfoundland Steam Whaling Company établie à Rose-au-Rue, dans la baie Placentia, demeura cependant en service jusqu'en 1946. Une autre usine, à Hawke's Harbour, exerça ses activités jusqu'en 1951; elle rouvrit ses portes en 1956, pour les refermer en 1959. Dans les années 1960, une reprise modérée de l'industrie suffit à l'approvisionnement de deux usines terre-neuviennes²⁵.

Les populations de baleines déclinèrent malgré les lois apparemment strictes de Terre-Neuve. Aux termes de la *Whaling Industry Act* du 22 avril 1902, on accorda des permis valides pour une période limitée seulement, et le nombre de bateaux de pêche fut limité. Tonnessen et ses collaborateurs ont cependant

souligné qu'aucune loi ne restreignait la durée de la saison de chasse ni le nombre de prises. Par ailleurs, le gouvernement continua d'accorder des permis, en dépit des avertissements émis par l'inspecteur Nielsen en 1903. Si des mesures visaient à limiter le nombre de permis, il semble qu'elles furent mises en application avec une certaine désinvolture.

L'apathie du secteur des pêches

Dans les premières années du XX^e siècle, les efforts du nouveau ministère de la Marine et des Pêches de Terre-Neuve ne suffirent pas à éclaircir le tableau, généralement sombre, des pêches de la colonie. L'usage de la trappe à morue s'était répandu, et la pêche sur les bancs avait pris de l'envergure. Mais les Terre-Neuviens se tournèrent moins rapidement vers les bancs que les Américains ou les Néo-Écossais, et ils étaient trop loin des marchés pour pouvoir développer un véritable commerce du poisson frais. En outre, Terre-Neuve ne s'était guère intéressée aux chalutiers, elle avait été incapable de diversifier ses pêches avec autant de succès que ses concurrents, et elle évoluait, à certains égards, en marge de l'industrie, nonobstant ses abondants stocks de morue. Par surcroît, même les capitaines des bateaux de pêche canadiens et américains se désintéressaient du poisson de la colonie.

Si J. J. Cowie, qui produisit un rapport sur les pêches canadiennes de l'Atlantique en 1909-1910, s'était rendu à Terre-Neuve, il y aurait observé une situation semblable à celle qui existait dans les régions les moins productives des Maritimes et du Québec. L'« absence de progrès » qu'il déplorait était encore plus flagrante dans la colonie. De 1880 à 1910, aucune industrie ne se développa, à Terre-Neuve, avec une vigueur comparable à celle des industries du homard et de la sardine des Maritimes. Terre-Neuve était par ailleurs lente à se tourner vers de nouvelles industries.

CHAPITRE 10

Sur la côte du Pacifique de 1867 à 1914

Croissance rapide du secteur de la transformation du saumon

Jusqu'à l'apparition de la boîte de conserve, les foisonnantes rivières à saumon de la Colombie-Britannique n'alimentaient qu'un modeste commerce, fondé sur le saumon salé et le saumon en baril. Dans les années 1860, des conserveries apparurent en Californie et au nord-ouest des États-Unis, et une première entreprise fut lancée à titre expérimental en Colombie-Britannique¹. En 1870, quatre associés – MM. Hennessy, Loggie, Ewen et Wise – firent construire la première conserverie de saumon de Colombie-Britannique à Annieville, tout juste en aval de New Westminster, sur le fleuve Fraser.

En 1880, on comptait huit usines sur le fleuve Fraser, dans le sud de la Colombie-Britannique, trois sur les rivières Skeena et Nass, dans le nord, et une sur les rives de la baie Alert. Dans les cours d'eau, les pêcheurs capturaient le poisson à bord de bateaux à rames ou de petits voiliers. De nombreux pêcheurs, sinon la majorité d'entre eux, étaient des Autochtones, qui pêchaient à bord d'embarcations appartenant aux conserveurs². Dans les usines, on employait les techniques complexes d'usage courant dans les conserveries de homard et de sardine. Dans les années 1870, les habitants de la Colombie-Britannique commencèrent à pêcher le hareng, le flétan, l'esturgeon, la baleine, le phoque et d'autres espèces, y compris le chien de mer (qui était acheminé à une usine d'huile de foie de poisson des Îles de la Reine-Charlotte). Le saumon demeurait cependant, et de loin, l'espèce la plus importante³.

Le chemin de fer transcontinental, exploité à compter de 1886, apporta un élan au commerce des conserves de la Colombie-Britannique et donna naissance à un nouveau commerce du poisson frais. À compter de 1887, on construisit des entrepôts

frigorifiques sur le fleuve Fraser. Une grande partie de la main-d'œuvre chargée de construire les conserveries et d'y travailler était composée d'immigrants chinois et japonais et d'Autochtones. Une influence japonaise importante se fit longtemps sentir, dans le village de



Fraser Fishing Fleet.



30.000 Salmon.



Salmon Canneries on Fraser River.



Interior of Salmon Cannery.

Scènes de la pêche du saumon au début du XX^e siècle. (Bibliothèque et Archives Canada, PA-32198)

Steveston notamment, à l'embouchure du fleuve Fraser, au sud de Vancouver. La flotte de pêche compta bientôt des immigrants de diverses origines, y compris des Scandinaves, des Grecs, des Anglais, des Italiens, des Français, ainsi qu'un nombre croissant de Japonais; les pêcheurs autochtones de cette flotte se faisaient également plus nombreux⁴.

Le nombre de conserveries de saumon quintupla pratiquement de 1880 à 1899, passant de 12 à 59. Le saumon rouge remplaça le saumon quinnat (chinook) en tant qu'espèce de prédilection. À Burrard Inlet, à Vancouver, un entrepreneur mit sur pied, en 1883, une usine mobile pour la mise en conserve et la production d'huile, mais cette usine, appelée Spratt's Ark, ferma ses portes au bout de deux ans. Des conserveries furent construites partout sur la côte, ce qui amena des habitants de la province à s'établir en des endroits aussi éloignés que Rivers Inlet et Smith's Inlet. Le poisson foisonnait et le gaspillage était considérable; le saumon rose, le saumon kéta et d'autres espèces moins prisées étaient rejetés à la mer⁵.

Le nombre de conserveries s'accrut plus rapidement que la production de la pêche au saumon. Le nombre de caisses produites annuellement dépassa les 400 000 à la fin des années 1880; il franchit parfois le cap du million dans les années 1890 et au début des années 1900. Le nombre de caisses fréquemment plus élevé dans les années qui suivirent s'explique en grande partie par le fait qu'après 1903 environ, l'industrie accrut sa production en commercialisant du saumon rose et du saumon kéta, espèces de moindre valeur, en plus du saumon rouge, du coho et du quinnat. On exporta pour la première fois du saumon kéta salé en 1897, à destination du Japon.

En 1892, on commença à congeler du saumon à des fins commerciales sur les rives du fleuve Columbia, pratique qui s'implanta ensuite sur la côte. À l'époque, on avait commencé à utiliser la lame trancheuse pour couper le saumon et à conditionner les conserves au moyen de remplisseuses mécaniques. L'électricité favorisa l'industrie. Des machines furent créées qui pouvaient sceller les conserves sans soudure. La Smith Butchering Machine fit son apparition sur le marché en 1905. Cette machine coupait la tête et la queue des saumons et elle les éviscérait à un rythme rapide et constant. Le surnom de cet appareil, « Iron Chink », témoigne de la prépondérance des travailleurs d'usine chinois – souvent embauchés en groupes par des entrepreneurs originaires du même pays – et, bien entendu, de certains modes de pensée de l'époque.

Les bateaux de pêche du fleuve Fraser devinrent plus gros à mesure que la concurrence les poussait vers l'embouchure. Les chaloupes que l'on rencontrait sur ce cours d'eau firent place à des bateaux à coque arrondie. Vers la fin du XIX^e siècle, les bateaux de pêche étaient emmenés aux usines par des remorqueurs à vapeur, comme sur la côte Est et sur les lacs. Le moteur à essence transforma la situation en dotant les petites embarcations d'une force de propulsion automatique. À l'époque de la Première Guerre mondiale, la majeure partie de la flotte du

fleuve Fraser était motorisée. Le moteur à essence entraîna, à compter de 1913 environ, un essor considérable de la pêche à la traine, moins coûteuse que la pêche au filet maillant⁶.

Le Service des pêches s'établit en Colombie-Britannique

James Cooper fut l'agent des pêches fédéral en Colombie-Britannique de 1871 à 1876. Le 8 mai 1876, le gouvernement du Canada étendit la portée de la *Loi des pêcheries* à la Colombie-Britannique. À l'époque, les Autochtones furent cependant exclus de la réglementation.

Alexander Caulfield Anderson, pionnier et écrivain de la Colombie-Britannique, devint surveillant des pêches en 1877 et exerça cette fonction jusqu'en 1882. Le titre de l'agent en chef devint ensuite celui d'inspecteur », et George Pittendreigh occupa ce poste jusqu'en 1886. Thomas Mowat fut inspecteur de 1886 à 1891; il fut remplacé par John McNab, dont le mandat dura jusqu'en 1900; C. B. Sword reprit le flambeau, pour la période allant de 1900 à 1911. Le Service des pêches divisa la côte en districts et perçut des droits en fonction de ces divisions géographiques. Le district 1 correspondait à la région du Fraser, le district 2, à la côte Nord du détroit de Johnstone, et le district 3, au détroit de Johnstone et à l'Île de Vancouver. En 1910, les responsables de district s'étaient acquis un respect notable. Certains en profitaient pleinement : ils exerçaient leur ascendant sur les Autochtones, qui, chaque année, les emmenaient vers l'amont de rivières à bord d'embarcations à rames, afin qu'ils puissent observer les habitats naturels et les frayères.

Le Service des pêches favorise le développement

Inspecteur de 1886 à 1891, Thomas Mowat est l'une de ces brillantes personnalités qui se révèlent à la lecture des pages empoussiérées des rapports annuels du Ministère. Les expéditions de pêche qu'il fit le long des côtes et en haute mer, en y « prospectant pour trouver du poisson », comme il le disait, constituèrent les premières expéditions de pêche d'exploration du Ministère. Mowat encouragea des concitoyens à se lancer dans de nouvelles entreprises et contribua notamment à l'établissement d'une pêche de la morue charbonnière dans les Îles de la Reine-Charlotte. Il tenta également, en 1888, de transplanter des homards à Cape Disappointment, mais cette expérience prouva cependant que l'endroit portait bien son nom⁷. (Huit décennies plus tard, le ministère des Pêcheries échouerait de la même manière en tentant de transplanter des spécimens à Useless Inlet.) Bien entendu, le gouvernement fédéral investissait avant tout ses efforts dans les écloséries. En 1910, on en comptait huit en Colombie-Britannique.

Après que le Conseil privé du Royaume-Uni eut prononcé son jugement sur les pêcheries en 1898, la

Colombie-Britannique joua un rôle plus considérable dans la gestion de la pêche. John Pease Babcock, qui fut nommé commissaire aux pêcheries de la Colombie-Britannique, s'intéressa de près aux problèmes de la biologie et de la gestion des pêcheries. Il travailla entre autres à l'évaluation et au dénombrement de l'« échappée » de saumons qui atteignait les frayères de diverses rivières, question que le ministère fédéral étudierait par la suite sur des centaines de cours d'eau. Au cours des années qui suivirent, on se fonda de plus en plus sur ces données pour limiter les prises afin de garantir une échappée suffisante. Avec le temps, les agents du Ministère commencèrent peu à peu se livrer à des prédictions concernant le nombre de prises, en se fondant sur les échappées antérieures. Ces calculs furent effectués, pour l'essentiel, sans le concours de la science fondamentale, mais plutôt selon la science empirique, à partir des observations des agents des pêches. (Tandis que les questions de compétence se réglaient progressivement, la province devint responsable de la pêche sportive dans ses eaux sans marée, à l'exclusion des espèces anadromes qui frayent en rivière, mais qui passent l'essentiel de leur vie en mer. La pêche au saumon demeura de compétence fédérale.)

Les agents des pêches rencontrent les Autochtones

Décimés par la maladie et perturbés par l'arrivée de l'homme blanc, les peuples autochtones de la Colombie-Britannique s'accrochèrent à leurs pêches et destinèrent une partie de leurs prises au commerce. Aux premiers temps, les règlements du Ministère sur le saumon ne s'appliquaient généralement pas aux pêches autochtones⁸.

Il arriva, à une occasion du moins, que des Autochtones fassent en retour bénéficier des Blancs de mesures d'exception. En effet, l'inspecteur McNab a rapporté en 1888 que le chef de la région du Nass lui avait déclaré qu'il était propriétaire de tout le poisson des environs, que les pêcheurs blancs devraient lui acheter des permis, et qu'il garderait la moitié de l'argent perçu. Le chef laissa cependant les Blancs pêcher sans permis cette année-là. Plus tôt, Thomas Mowat avait eu des problèmes avec des Autochtones de la région de Skeena. À Masset, dans les Îles de la Reine-Charlotte, des constables autochtones furent nommés, ce qui contribua à apaiser les tensions⁹.

De nombreux Autochtones pêchaient pour le compte des nouvelles conserveries. Peu à peu, cependant, le gouvernement exerça son contrôle sur les pêches autochtones. En 1880, le surveillant des pêches Alexander C. Anderson observa que les conserveurs contournaient les saisons de pêche interdite en achetant du poisson aux Autochtones. Le Ministère commença donc à réglementer ce commerce dans le bas Fraser¹⁰. En 1889, de nouveaux règlements sur les permis, qui visaient à réglementer plus étroitement la pêche commerciale du saumon,

précisaient que les Autochtones pouvaient continuer de pêcher sans permis, mais à des fins alimentaires seulement. Les *General Fishery Regulations* établissaient ce qui suit :

[Traduction]

1. La pêche au filet ou au moyen de tout autre engin sans bail ni permis accordé par le Ministère, [...] est interdite dans toutes les eaux de la Colombie-Britannique, sous réserve que les Indiens demeurent libres en tout temps de pêcher par quelque moyen que ce soit, hormis le filet dérivant et le harpon, pour assurer leur subsistance, mais non pour vendre leurs prises, pour les troquer ou pour en faire le commerce.

En dépit du droit à une pêche de subsistance qui avait été accordé aux Autochtones, le Ministère demanda à ceux-ci d'obtenir une autorisation avant de pêcher, à compter de 1894. En 1900, de nouveaux règlements renforcèrent cette exigence. Le Ministère émettait désormais des permis qui étaient valides pour des périodes et des zones de pêche particulières et qui précisaient les engins pouvant être utilisés¹¹.

Selon la perspective du Ministère, les Autochtones bénéficiaient toujours de droits de pêche, et il était plus facile de réglementer la pêche commerciale si on la distinguait de la pêche de subsistance. Les Autochtones considéraient cependant qu'on les dépossédait d'un droit ancestral. La réglementation des pêches autochtones donna lieu, sur la côte, à des tensions qui se perpétueraient longtemps.

Un incident qui survint en 1904, semblable à bien d'autres, peut illustrer les conflits que suscita la domination du Ministère sur les pêches autochtones. Des conserveurs du Nord établis sur la Skeena s'étaient plaints de la pêche autochtone. L'inspecteur des pêches H. Helgesen se rendit donc, en compagnie d'un garde-pêche, sur la rivière Babine, affluent important de la Skeena. Sept milles en amont de la Babine, ils découvrirent [Traduction] « deux immenses digues, qui retenaient d'énormes quantités de poissons ». Helgesen évoque une structure complexe faite de pièces de bois enfoncées dans le lit de la rivière, lesquelles pièces étaient retenues par des entretoises et consolidées par des traverses; il décrit des [Traduction] « panneaux admirables constitués de lames de bois entrecroisées liées de bandes d'écorce [...], et qui formaient une clôture magnifique que ne pouvait franchir aucun poisson ». Après avoir passé les coulisses aménagées sur ces barrières, les poissons se retrouvaient dans des trappes ou pouvaient remonter la rivière plus avant, jusqu'à ce qu'ils atteignent une autre digue.

Helgesen avisa le chef que les Autochtones n'avaient pas le droit de construire de digues, qu'ils ne pouvaient barrer qu'un tiers de la rivière au moyen de filets, qu'ils devaient respecter la saison de pêche interdite, qu'ils ne pouvaient plus vendre leurs prises comme ils l'avaient fait auparavant, et qu'ils ne devaient pas capturer plus

de poisson qu'il n'en fallait pour assurer la subsistance de leurs familles. [Traduction] « Le chef émit quant à lui diverses idées, dont certaines étaient bien fondées. Il affirma que les Indiens bénéficiaient depuis toujours d'un droit incontestable, et que si on le leur retirait, les aînés manqueraient de nourriture [...]; il demanda dans quelle mesure le gouvernement les soutiendrait; il déclara qu'il considérait comme injuste qu'on leur interdise de vendre une partie de leurs prises, alors que les conserveurs vendaient toutes les leurs [...]; il souligna également que leur pêche endommageait moins les populations de poissons que celle qui alimentait les conserveries. »

Helgesen poursuivit son voyage et détruisit plusieurs trappes disposées sur la Babine. Il découvrit d'immenses fumoirs, qui produisaient du saumon fumé à profusion. Le saumon était un « élément négociable », que l'on vendait, que l'on troquait et qui servait même, d'une certaine façon, de monnaie légale. Dans son rapport, Helgesen recommanda que des garde-pêche permanents soient postés dans la région.

Les tensions se perpétuèrent sur la Skeena et le ministre Brodeur, à Ottawa, fut informé de la situation. Le Ministère promit, conformément à une entente conclue en 1906, de fournir à chaque chef de famille une quantité de filets qui lui permettrait de subvenir aux besoins des siens et même de vendre une partie de ses prises. Des territoires et des écoles furent en outre promis aux Autochtones. Mais toutes les digues furent défaites¹².

Une réglementation musclée vise le saumon

Aux États-Unis, le filet rotatif causait des dommages considérables à la pêche en rivière. Cet engin de pêche presque parfait, que nous avons mentionné précédemment, ressemblait un peu à une grande roue de foire. Le mouvement de l'eau dans la partie inférieure du filet entraînait la rotation du filet et la remontée continue des godets en position inférieure, lesquels se remplissaient de poissons qu'ils déchargeaient automatiquement. Certains filets rotatifs étaient aussi gros qu'une maison.

En Colombie-Britannique, les autorités interdirent la pêche au filet rotatif, à la paradière et à la trappe sur le Fraser, et elles instaurèrent une période de pêche interdite hebdomadaire. En 1878, un arrêté prohiba le filet dérivant, sauf dans les eaux de marée. On interdit en outre aux pêcheurs de bloquer plus du tiers des eaux de marée d'une rivière au moyen de filets dérivants, et la pêche fut interdite le samedi, à compter de 8 h, et le dimanche¹³.

D'autres règlements, établis en 1888 et en 1889, fixèrent une dimension minimale pour les mailles des filets dérivants employés pour capturer des saumons, limitèrent la longueur des filets à 150 brasses, ramenèrent à 24 heures la période de pêche interdite, et restreignirent l'usage des sennes en Colombie-Britannique (quoique la senne traînante demeura en usage dans certaines régions particulières)¹⁴.



Malgré leur interdiction en Colombie-Britannique, l'utilisation de filets rotatifs persista au Yukon; photo env. 1948. (Bibliothèque et Archives Canada, C-14102)

Le Ministère limite le nombre de permis de pêche du saumon

Dans l'Atlantique, le Ministère s'était, en général, abstenu d'imposer des permis à l'égard de la pêche en eau salée. En Colombie-Britannique, cependant, selon les événements rapportés par Geoff Megg dans son histoire de la pêche du saumon, le Ministère accorda par contre des permis de pêche à compter de 1877, notamment aux conserveurs, lesquels possédaient à l'époque la majeure partie de la flotte.

Ces permis autorisaient leurs détenteurs à pêcher, que ce soit pour leur propre compte ou pour une conserverie. En 1881, le surveillant des pêches A. C. Anderson recommanda que les conserveries elles-mêmes soient assujetties à un système de permis. Le gouvernement adopta cette mesure en 1882. Le Service des pêches distribua d'abord les permis avec prodigalité. Une concurrence excessive contraignit cependant certaines conserveries à fermer leurs portes dans les années 1880, tandis que la préservation du saumon devenait une préoccupation plus vive.

En 1887, le garde-pêche Chas. F. Green rapporta que pas moins de 250 bateaux pêchaient à Canoe Pass, dans le bas Fraser. Il recommanda de restreindre le nombre de permis de pêche et de limiter à 40 le nombre de bateaux qui pourraient pêcher, à contrat ou autrement, pour le compte d'une conserverie. Un autre garde-pêche émit des idées similaires. En 1888, le rapport annuel du Ministère évoquait la « leçon des fleuves Sacramento et Columbia », qui avaient été dépeuplés. Le Service des pêches voulait éviter les erreurs des Américains. Par ailleurs, le grand public et les conserveurs eux-mêmes s'inquiétaient de la situation.

En novembre 1888, le ministre Charles Tupper imposa une limite au nombre de bateaux autorisés à pêcher dans le Fraser. Le gouvernement resserra cette

LOIS DE PÊCHE AU CANADA.
Saisons réservées, au 31 décembre 1887.

Espèces de poisson.	Ontario.	Québec.	Nouvelle-Ecosse.	Nouveau-Brunswick.	Ile du Prince-Edouard.	Manitoba et T. N.-O.
Saumon (aux rets).....		Du 1er août au 1er mai.	Du 15 août au 1er mars.	Du 15 août au 1er mars.		
do (à la ligne).....		Du 15 août au 1er fév.	Du 15 août au 1er fév.	Du 15 août au 1er fév.		
Truite mouchetée (<i>Salvelinus Fontinalis</i>).	Du 5 sept. au 1er mai.	Du 1er oct. au 1er janv.	Du 1er oct. au 1er avril.	Du 1er oct. au 1er avril.	Du 1er oct. au 1er déc.	Du 1er oct. au 1er jan.
Grosse truite grise, <i>lunge</i> , winnoniche et saumon de lac.		Du 15 oct. au 1er déc.	Du 1er oct. au 1er avril.	Du 1er oct. au 1er avril.		
Doré.....	Du 15 avril au 15 mai.	Du 15 avril au 15 mai.				Du 15 avril au 15 mai.
Achigan et maskinongé.....	Du 15 avril au 15 juin.	Du 15 avril au 15 juin.				
Poisson blanc et truite sau- monée.....	Du 1er nov. au 30 nov.					
Poisson blanc.....		Du 10 nov. au 1er déc.				Du 5 oct au 10 nov.
Bar.....				Du 1er mars au 1er oct.		
Eperlan.....		Du 1er avril au 1er juil.	Du 1er avril au 1er juil.	Du 1er avril au 1er juil.	Du 1er avril au 1er juil.	
Homard.....		Du 15 juillet au 31 déc.	Du 1er juil. au 31 déc.	Du 1er juil. au 31 déc.	Du 15 juillet au 31 déc.	
			L'usage, sans licence, de rets à poche est défendu. Sur la côte Atlantique, depuis le cap Canso jusqu'à la frontière, E.-U., du 15 juil. au 31 déc., dans les autres eaux de la N.-E. et du N.-Brunswick.			
Esturgeon.....				Du 31 août au 1er mai.		Du 1er mai au 15 juin.
Huîtres.....		Du 1er juin au 15 sept.	Du 1er juin au 15 sept.	Du 1er juin au 15 sept.	Du 1er juin au 15 sept.	

NOTE.—Les règlements suivants sont applicables à la province de la Colombie-Britannique :—

1. La pêche aux rets n'est permise que sous l'autorité de licences.
2. Les rets à saumon devront avoir des mailles d'au moins 6 pouces étendues.
3. L'emploi des filets dérivants sera restreint aux eaux à marée. Les filets ne devront barrer plus d'un tiers d'une rivière. La pêche sera discontinuée depuis 6 p.m. le samedi jusqu'à 6 a.m. le lundi.
4. Le ministre de la marine et des pêcheries déterminera le nombre des bateaux, seines ou rets qui seront employés sur chaque cours d'eau.
5. La saison réservée pour la truite est fixée depuis le 15 octobre jusqu'au 15 mars.

ANALYSE DES LOIS DE PÊCHE.

La pêche aux rets de toute sorte est défendue dans les eaux publiques, excepté sous l'autorité de baux ou de licences.

La grandeur des rets est réglée de manière à empêcher de tuer le jeune poisson. Les rets ne peuvent être tendus, et l'on ne peut se servir de seines de manière à barrer les chenaux et les baies.

Il est pourvu à un certain temps réservé chaque semaine à part les saisons réservées spéciales.

L'usage des substances explosives ou empoisonnées pour la capture du poisson est illégal.

Les barrages des moulins devront être munis de bonnes passes-migratoires. Des modèles ou dessins seront fournis sur demandes par le département.

Les dispositions ci-dessus et les saisons réservées sont augmentées dans des cas spéciaux, sous l'autorité de l'Acte des pêcheries, par une défense totale de pêcher à des époques fixes.

mesure en 1889 et en 1890. Tupper limita à 500 le nombre de permis de pêche accordés à l'égard du Fraser. De ces permis, 350 furent émis à l'intention des conserveries et répartis en fonction de la capacité de production des usines et 150 furent accordés à des propriétaires d'entrepôts frigorifiques et à des pêcheurs indépendants. Des permis seraient accordés aux nouvelles usines en fonction de leur capacité de production. On établit par ailleurs un règlement interdisant que des filets maillants soient disposés sur plus du tiers de la largeur des rivières¹⁵.

Assouplissement du règlement concernant le nombre de permis

La vente de permis prit son essor presque aussitôt, et les pêcheurs indépendants, dont le nombre augmentait, exercèrent des pressions afin que la réglementation soit assouplie. En 1890, le Service des pêches leva partiellement les restrictions, ce qui alarma certains fonctionnaires.

Le gouvernement mit sur pied une commission d'enquête chargée d'examiner la question des pêcheries en Colombie-Britannique. Nommé responsable de la commission, le surintendant général de la pisciculture, Samuel Wilmot, ne passa que deux jours dans la région du Fraser. Dans son rapport, il indiqua qu'il y avait lieu de limiter le nombre de bateaux et le nombre de conserveries. Les critiques qu'il formula à l'égard de l'imprévoyance des pêcheurs et du gaspillage flagrant des conserveurs suscitérent des réactions hostiles, par suite desquelles on manda, en 1892, une autre commission royale... qui fut également dirigée par Wilmot.

Wilmot et deux autres commissaires devaient tenir compte de nombreuses questions :

- Les conserveurs et les pêcheurs indépendants se plaignaient concurremment de ne pouvoir obtenir de permis pour leurs bateaux de pêche. Quelles mesures faudrait-il prendre, dans ces circonstances, à l'égard des détenteurs de permis qui n'exerçaient pas leurs droits?
- Les conserveurs craignaient que la limitation du nombre d'usines occasionne un monopole dans le domaine de la mise en conserve.
- Les pêcheurs réclamaient la liberté de pêche, de crainte que les conserveurs n'établissent un monopole sur la pêche après avoir mis la main sur tous les permis.
- Qu'advenait-il des droits des pêcheurs blancs dans un contexte où les conserveurs privilégiaient la main-d'œuvre japonaise? Par ailleurs, il ne fallait pas oublier les quelque 3 000 ou 3 500 Autochtones du fleuve Fraser, qui n'avaient obtenu que 40 permis. (« Leur présence est préférable à celle des Chinois »¹⁶, écrivit Wilmot.)

Wilmot se prononça en faveur de la réglementation mais il ne parvint pas à faire une grande impression sur l'industrie en Colombie-Britannique. (Il se trompait notamment en pensant que le saumon du Pacifique, comme celui de l'Atlantique, pouvait

continuer de vivre après le frai.) L'un des deux commissaires de la province, qui était le président de l'assemblée législative provinciale, s'opposa fermement à la limitation du nombre de permis et à l'interdiction de pêcher à la senne à l'embouchure des fleuves et des rivières.

À la suite de l'enquête de la commission royale, le Ministère adopta, le 3 mars 1894, de nouveaux règlements concernant les permis. Le nombre de conserveries ne ferait l'objet d'aucune restriction. On limiterait plutôt le nombre de permis dont pourrait bénéficier chaque usine. Le nombre maximal de bateaux autorisés à pêcher sur le Fraser fut cependant aboli. Tout pêcheur authentique de citoyenneté britannique aurait droit à un permis, les exportateurs et les conditionneurs pourraient en acheter un maximum de sept, et les conserveurs ne pourraient obtenir plus de vingt « permis limités ». Les permis ne seraient pas transférables : tout permis inutilisé devrait être retourné au Ministère par son détenteur.

Bien que la réglementation globale eût été abolie, le principe de la réduction de l'effort de pêche au moyen d'un système de permis persistait, puisque le nombre de bateaux par usine était limité. Mais ce relâchement de la législation favorisa peut-être la construction de nouvelles conserveries, et il n'est pas improbable qu'on ait parfois veillé avec une certaine désinvolture à l'application des règlements¹⁷. L'effet le plus général de l'assouplissement de la réglementation fut cependant de susciter une ruée sur le saumon du Fraser.

Le nombre de conserveries passa de 27 en 1892 à 54 en 1897, puis à 73 en 1901¹⁸. Alors que Tupper avait voulu imposer une limite de 500 permis, on comptait sur le Fraser, en 1893, 1 174 bateaux de pêche, dont 909 appartenaient aux conserveurs. La liberté de pêche battait cependant en brèche la domination des conserveries sur la flotte de pêche : en 1900, l'industrie de la conserve n'employait plus que 450 des bateaux de la flotte du Fraser qui, devenue immense, en comptait alors 3 683.

Désormais, les équipages de la flotte étaient majoritairement composés d'immigrants japonais. Ces derniers détenaient 1 804 permis. Le nombre de permis octroyés à des Autochtones, lesquels pêchaient principalement à bord des bateaux des conserveurs, passa de 850 en 1896 à 423 en 1900¹⁹. Une commission royale dont le mandat dura de 1905 à 1907 nota que les pêcheurs japonais s'étaient dans une large mesure substitués aux pêcheurs blancs et autochtones sur le fleuve Fraser²⁰.

De nouveaux règlements limitent la pêche

Si le Ministère assouplit la réglementation sur les permis dans les années 1890, il resserra d'autres règlements. Ce fut notamment le cas après qu'E. E. Prince eut dirigé, en 1895, une des nombreuses commissions royales sur les pêches de la Colombie-Britannique. De nouveaux règlements visèrent la dimension des mailles, la longueur et la profondeur des filets, de même que l'élimination des déchets de



La pêche sur le fleuve Fraser au début du XX^e siècle. (Bibliothèque et Archives Canada, PA-31855)

poisson. Le Ministère installa également des bornes de pêche afin que les bateaux ne s'avancent pas trop avant dans les fleuves ou les rivières.

Le Ministère avait déjà réglementé l'usage des trappes en filet, qui déployaient leur imposante structure depuis le rivage. Des pêcheurs de saumon canadiens durent obtenir une autorisation spéciale pour mettre en place une première trappe en filet à Boundary Bay, en 1894. À cet endroit, les Canadiens devaient concurrencer les Américains qui pêchaient à la trappe le poisson du Fraser, dans le détroit de Juan de Fuca. Comme nous l'avons déjà mentionné, le Ministère autorisa par ailleurs la construction d'autres trappes en 1904, compte tenu de la conjoncture internationale²¹.

À la même époque, les conserveurs commençaient à s'inquiéter de leur approvisionnement en poisson, en raison, notamment, de la concurrence des Américains, soumis à une réglementation moins stricte. En 1904, la rivalité internationale incita le gouvernement canadien à assouplir sa réglementation sur la pêche du saumon à la senne traînante et à la senne coulissante par les Blancs et les Autochtones (quoique les Autochtones fussent encore assujettis à des restrictions concernant la senne coulissante²²). Tout pêcheur qui recourait à l'un de ces engins devait obtenir un permis et acquitter des droits. Le long de la côte, on donna à bail de nombreux droits de pêche à la senne traînante à des conserveurs, lesquels embauchaient comme pêcheurs des membres de bandes autochtones. En 1906, le Ministère interdit partiellement la senne coulissante, dont l'usage fut limité à certaines eaux²³, mais celle-ci demeura néanmoins d'usage courant. À compter de 1909, des

règlements fixèrent une longueur maximale de 500 brasses pour les sennes coulissantes et de 300 brasses pour les sennes traînantes, ainsi qu'une dimension minimale de trois pouces pour les mailles de ces filets. La senne coulissante facilita la capture du saumon coho, du saumon kéta et du saumon rose²⁴.

Un nombre limité de permis pour les conserveries du Nord

Le nombre de conserveries atteignit un nouveau sommet en 1901 : 73 usines étaient alors en service. En 1902, la B. C. Packers Association, qui venait d'être constituée et que soutenaient des intérêts financiers de l'Est du pays, acheta 42 de ces usines – dont 30 étaient situées sur le Fraser – ainsi que 2 entrepôts frigorifiques. Certaines des usines furent aussitôt fermées²⁵. Ce fut là la première d'une série de fusions importantes qui toucheraient l'industrie de la conserve en Colombie-Britannique.

Les propriétaires de conserveries de saumon s'étaient par le passé élevés contre certaines restrictions antérieures. Dans les années 1890, le ministre Charles Tupper avait décrit la fougue inapaisable avec laquelle certains d'entre eux s'étaient [Traduction] « sauvagement [...] attaqués à son ministère et à sa propre personne »²⁶. Cependant, ils commençaient à réaliser que le nombre de poissons était limité. Dans le Fraser et ses affluents, la situation s'était dégradée : des barrages construits par des bûcherons avaient anéanti une bonne partie de l'abondante montaison dans la rivière Adams, tandis que d'autres barrages, construits par des exploitants de mines d'or, avaient détérioré les populations de

saumons de la Quesnel.

En 1900, la Fraser River Cannery Association tenta d'instaurer une limite de 20 bateaux par conserveur, mesure qui serait appliquée volontairement. En 1904, les conserveurs réduisirent de leur propre gré le nombre de bateaux dans les eaux nordiques du district 2. Le gouvernement instaura par la suite des règlements. En 1908, par suite de perturbations survenues en Colombie-Britannique, de nouveaux règlements fédéraux stipulèrent que les conserveries de saumon devaient obtenir des permis d'exploitation. Le Ministère annonça qu'aucun permis supplémentaire ne serait émis pour des conserveries situées dans le Nord de la province²⁷.

On privilégiait de nouveau l'accès limité à l'industrie, du moins en ce qui concernait les usines du Nord. À la même époque, les conserveurs s'accordèrent pour imposer des limites à leur pêche dans les eaux nordiques. Ils fixèrent à 850 et à 750 respectivement le nombre maximal de bateaux qui pêcheraient sur la Skeena et à Rivers Inlet, et ils déterminèrent eux-mêmes le nombre de bateaux que chaque conserveur pourrait employer, en tenant compte de la capacité de production des usines et de leur production antérieure. Mais cet accord volontaire se fragilisa à compter de 1909.

À cette époque, le gouvernement provincial s'intéressait étroitement aux pêcheries (il s'y intéressa notamment dans les années qui précédèrent 1915, année où une décision judiciaire raffermit la compétence fédérale). En 1910, le dynamique John Pease Babcock fut chargé de décider du nombre de bateaux que pourrait employer chaque usine.

Babcock accepta également de diriger une commission fédérale-provinciale sur la répartition des bateaux, à laquelle siégea un seul autre commissaire. Cette commission proposa un nouveau plan, que le gouvernement fédéral adopta. Ce plan précisait le nombre de bateaux dont pourrait disposer chaque usine aux alentours de la Skeena et de Rivers Inlet, il prévoyait l'égalité de répartition des bateaux de la Nass entre les quatre usines établies sur cette rivière, et il spécifiait le nombre de navires que pourraient utiliser les autres conserveries du Nord. On n'avait encore jamais tenté, à l'époque, de restreindre l'effort de pêche avec autant de vigueur²⁸.

Le Ministère allège la réglementation dans le Nord

Si les conserveurs du Nord ne pouvaient employer qu'un nombre limité de bateaux, ils pouvaient en théorie acheter des quantités supplémentaires de poisson à des pêcheurs indépendants. En pratique cependant, les pêches du Nord étaient dominées par des bateaux de pêche à filets maillants travaillant pour le compte des conserveurs, bateaux que manœuvraient souvent des Autochtones. Par ailleurs, le plan de répartition des bateaux avait effectivement restreint la flotte de pêche.

Une intervention qui eut lieu par la suite fournit un exemple frappant des restrictions sur l'exploitation de nouvelles technologies : en 1911, le Ministère interdit l'usage de bateaux à moteur au nord de Cape Caution (c'est-à-dire au nord du détroit de Georgie et du détroit de Johnstone). Cette mesure ne fut pas adoptée par souci de conservation; elle visait plutôt à équilibrer la pêche. En effet, si on retirait aux Blancs l'avantage que leur procuraient les bateaux à moteur, les pêcheurs autochtones des bateaux des conserveries pourraient les concurrencer à forces plus ou moins égales²⁹. L'interdiction générale d'employer des bateaux à moteur se révéla cependant inefficace. Le Ministère la modifia donc en 1912, de sorte qu'elle ne visa plus que les bateaux de pêche à filets maillants, et non plus les ligneurs et les senneurs (ainsi modifiée, l'interdiction subsista jusqu'en 1924).

Dans le Nord, on modifia bientôt la réglementation. En 1912, le surintendant des pêcheries du Canada W. A. Found, l'inspecteur en chef F. H. Cunningham, représentant principal du Ministère en Colombie-Britannique, et le fonctionnaire provincial D. N. McIntyre se rendirent sur la côte Nord. Afin de favoriser le développement de cette région, ils recommandèrent que soit haussé le nombre maximal de permis d'exploitation de conserverie. Le Ministère autorisa donc bientôt l'octroi de permis à de nouvelles usines, tout en continuant de limiter le nombre total de conserveries. Les représentants gouvernementaux recommandèrent en outre que davantage de permis soient accordés à « d'authentiques pêcheurs de race blanche » qui pourraient se soustraire à la domination des conserveries, et que l'on continue d'accroître le nombre de ces permis au fil du temps. Des permis illimités, qui n'engageaient pas les pêcheurs envers les conserveurs, furent dûment accordés par la suite³⁰.

La Colombie-Britannique à l'avant-garde de la limitation des permis

Compte tenu de ses mesures visant les usines et les bateaux, la Colombie-Britannique était à l'avant-garde de la limitation des permis, même si la limitation du nombre de permis avait connu divers avatars et de multiples faux départs. Par ailleurs, une restriction de l'accès d'un autre genre avait fait son apparition, avant même que le gel de permis visant le Fraser n'ait été édicté.

Le Ministère attribuait des baux de pêche locaux, qui visaient souvent des criques. Habituellement, les conserveurs qui détenaient ces baux embauchaient des Autochtones qui, dans leurs zones de pêche traditionnelles, capturaient des poissons en les encerclant dans des sennes traînantes, pour ensuite les tirer vers le rivage. Les pêcheurs à la senne pouvaient s'avancer jusqu'à une distance de 200 verges dans l'estuaire.

Ces baux donnaient lieu à de petits monopoles locaux, mais les plaintes étaient rares. Conformément aux exigences du Ministère, les détenteurs de permis

exclusifs devaient acquitter un loyer, se soumettre à des règlements et, parfois, respecter d'autres conditions. Quand S. A. Spencer obtint, en 1902, un bail exclusif de neuf ans visant les eaux de marée de la rivière Nimpkish et des alentours, le Ministère l'obligea à construire et à exploiter une écloserie de saumons. D'autres baux stipulaient, par exemple, qu'une conserverie serait tenue d'engager des membres de la population locale pour le travail d'usine.

Le raisonnement à la base de l'attribution de ces baux était, dans une certaine mesure, le même que celui qu'avait suivi Whitcher : on supposait que le titulaire d'un bail veillerait à la conservation, dans son propre intérêt. Cicely Lyons écrit ce qui suit au sujet de cette politique dans son ouvrage sur l'industrie du saumon du Pacifique : [Traduction] « Cette façon de faire connut un certain succès. Le système sur lequel elle se fondait comportait cependant un défaut majeur : il laissait la porte ouverte au favoritisme politique. Or, comme on pouvait s'y attendre, des abus furent commis³¹. »

Les baux de pêche à la senne traînante devinrent plus nombreux après 1904. La commission royale de 1905-1907 affirma qu'il n'était pas souhaitable que le Ministère continue d'octroyer des baux, mais cette politique demeura en vigueur.

Comme on peut déjà le deviner, les considérations qui motivaient l'émission de permis en Colombie-Britannique pouvaient se situer bien au-delà du souci de la conservation. En 1911, par exemple, le Service des pêches justifia l'octroi d'un permis à une conserverie nouvellement établie dans les Îles de la Reine-Charlotte en alléguant que cette usine n'embaucherait que des pêcheurs canadiens ou européens, ce qui favoriserait la colonisation. En 1912, le Service rejeta en revanche une demande soumise par la British Columbia Packers Association, parce que cette société était trop importante et qu'on craignait qu'elle n'instituât un monopole.

La réglementation s'introduisit également dans le domaine de la commercialisation. Un règlement



Déchargement de harengs à l'aide d'une époussette mécanique près de Prince Rupert (C.-B.), 1913. (Bibliothèque et Archives Canada, PA-30017)

adopté en 1904 interdit l'exportation de saumon frais capturé avec des trappes en filet; cette mesure visait, selon toute vraisemblance, à protéger l'industrie de la transformation contre les concurrents étrangers qui achetaient des matières premières canadiennes. Un règlement de 1907 généralisa cette mesure : aucun saumon ne put dès lors être exporté avant d'avoir été transformé dans une usine canadienne³². Au cours des décennies suivantes, la réglementation sur les exportations serait tantôt assouplie, tantôt resserrée.

La pêche commerciale du hareng démarre

En Colombie-Britannique, les Autochtones mangeaient depuis des siècles du hareng ainsi que des œufs de hareng qu'ils faisaient sécher après les avoir recueillis avec des branches de cèdre dans des frayères peu profondes. Le hareng fut commercialisé à compter de 1877, quand on se mit à exporter du hareng saur en Amérique du Sud³³. Dans les années 1880, des pêcheurs de sardines italiens étaient du nombre des premiers pêcheurs à la senne. On pêchait surtout avec des sennes de plage. Aux premiers temps, les baies étaient peuplées de quantités prodigieuses de harengs, mais le nombre de ces poissons décru avec le temps. Selon Thomas Mowat, l'un des premiers surintendants des pêcheries, le hareng avait déserté Burrard Inlet par suite de l'augmentation du trafic maritime. Là où ces poissons avaient jadis semblé une ressource inépuisable, les sennes n'en attrapaient plus que quelques poignées. En 1905, le Ministère assujettit donc les bateaux de pêche à filet maillant à un régime de permis³⁴.

Jusqu'au début du XX^e siècle, la pêche du hareng demeura plutôt modeste et épisodique. Elle gagna en importance quand la pêche au flétan, qui prenait de l'ampleur, stimula la demande d'appât, et qu'un marché du hareng salé à sec se développa en Orient. En 1910, le Ministère interdit l'exportation de hareng cru aux fins de conditionnement ou de transformation en farine, ce qui favorisa peut-être la croissance de l'industrie en Colombie-Britannique.

À compter de 1908, les pêcheurs durent se procurer un permis pour pêcher le hareng à la senne traînante. Des règlements stipulèrent les dimensions des mailles ainsi que la longueur des filets maillants et des sennes traînantes. À compter de 1910 environ, on pêchait couramment le hareng à la senne coulissante. En 1913, le Ministère commença à émettre des permis à l'égard de cet engin de pêche, qui dominait alors une importante pêche au hareng³⁵.

La Nouvelle-Angleterre à l'avant garde de la pêche du flétan

À la fin des années 1880, trois petits voiliers de la Nouvelle-Angleterre commencèrent à pêcher le flétan au large de l'État de Washington. Ces navires étaient équipés de doris, depuis lesquels les pêcheurs capturaient les poissons. Le poisson, conservé dans la

glace, était expédié par train d'un bout à l'autre des États-Unis. Le gros des prises était envoyé à Boston. En 1888, un habitant de Gloucester, Sol Jacobs, se rendit au large de la Colombie-Britannique et y pêcha le flétan dans les eaux canadiennes, soit à l'intérieur de la zone de trois milles. En 1889, Thomas Mowat écrivit que la pêche canadienne du flétan était encore pratiquement inexistante et que cette situation perdurerait tant que les Américains pêcheraient dans les eaux canadiennes.

À compter de 1892, des wagons réfrigérants de la Canadian Pacific firent la navette entre la Colombie-Britannique et le reste du Canada. Cela favorisa l'activité des pêcheurs de flétan canadiens et américains, qui débarquaient leurs prises sur la côte de la Colombie-Britannique. Au début du XX^e siècle, les pêcheurs de flétan délaissèrent la côte, où l'espèce se raréfiait, pour gagner le large.

Les hommes qui pêchaient le hareng et le saumon étaient habituellement les mêmes, et ils employaient généralement les mêmes bateaux pour pêcher ces deux espèces. La pêche au flétan était cependant d'une nature différente. On pêcha d'abord cette espèce à bord de goélettes à voiles et de gros vapeurs. Les pêcheurs s'embarquèrent ensuite à bord de goélettes propulsées par des moteurs à essence et équipées de cinq à sept doris. En 1913, les pêcheurs britanniques commencèrent à pêcher à la palangre depuis les navires. La pêche à la palangre demandait une force considérable; on racontait que les pêcheurs de flétan pouvaient être reconnus à la grosseur de leur bras droit, qui se musclait à force de hisser de gros poissons par-dessus les plats-bords.

Après que de nouveaux bateaux – dont un grand nombre étaient manœuvrés par des pêcheurs de Scandinavie ou de Nouvelle-Angleterre – se furent intégrés à la flotte de pêche du flétan, des fonctionnaires du Ministère constatèrent que les bancs se dépeuplaient. Certains craignaient que le flétan ne fût complètement exterminé. Quoiqu'il en soit, les mesures visant cette pêche internationale demeurèrent rares jusqu'à dans les années 1920 et 1930³⁶.

La chasse à la baleine du Pacifique prend de l'envergure

Dans le Pacifique, comme dans les Maritimes et au Québec, la chasse à la baleine avait été pratiquée par intermittence durant la dernière partie du XIX^e siècle. Au tournant du siècle, Terre-Neuve déploya des efforts considérables. Quelques usines de transformation de baleines apparurent en Colombie-Britannique après 1909, tandis que les stocks de Terre-Neuve déclinaient. Certaines de ces usines embauchaient des pêcheurs terre-neuviens et disposaient de bateaux et de capitaux provenant de la colonie. Une autre usine était en service au Québec. Le Canada adopta des lois, lesquelles s'inspiraient largement de celles de Terre-Neuve.



Vapeur de pêche du flétan de la Colombie-Britannique figurant dans le rapport annuel de 1910-1911. [Traduction] « Ces bateaux pêchent au large de la côte Nord de la Colombie-Britannique, puis ils mettent le cap sur Vancouver avec leurs prises. Les doris servent à [...] étendre et à lever les lignes sur les fonds de pêche, comme on le fait pour la pêche de la morue de l'Atlantique ».

Tous les bateaux et tous les manufacturiers durent se procurer un permis. Le ministre devait approuver le choix du site sur lequel une usine serait construite, voir à ce que l'entreprise soit administrée correctement, examiner les plans de la machinerie, et ainsi de suite. On retirerait les permis des détenteurs qui n'auraient pas profité de leurs droits durant une période de deux ans. Les droits de permis s'établissaient à 800 \$ pour la première année, à 1 000 \$ pour la seconde et à 1 200 \$ pour les années suivantes. Les industriels pouvaient cependant choisir de verser 2 pourcent de leurs revenus bruts au gouvernement, ce qui leur permettait d'acquitter des droits en fonction de leur production, conformément à la politique qui prévalait à l'égard des conserveries de homard³⁷.

La faible expansion de la chasse à la baleine en Colombie-Britannique s'était résorbée quand survint la Première Guerre mondiale. Une entreprise, cependant, ne discontinua jamais ses activités de 1904 à 1942. En 1947, la famille Gibson, la B. C. Packers et Nelson Bros. donnèrent un second souffle à cette industrie, à Coal Harbour. Hormis quelques années d'interruption, leur nouvelle entreprise demeura active sous une forme ou une autre jusqu'en 1967, année où la Western Canada Whaling Company ferma finalement ses portes.

La commission royale qui examina la question des pêches en Colombie-Britannique de 1905 à 1907 s'intéressa, entre autres espèces, au chien de mer. On considéra la commercialisation de cette espèce nuisible, mais la situation n'évolua guère. La commission recommanda que des primes soient versées aux pêcheurs qui tuaient des phoques, mammifères considérés comme des prédateurs nuisibles. Cette recommandation fut adoptée ultérieurement.

Les pêcheurs de la Colombie-Britannique s'organisent

Les pêcheurs de l'Atlantique étaient dispersés sur des milliers de kilomètres. Les pêcheurs de la Colombie-Britannique, cependant, étaient regroupés à l'embouchure des rivières et se rencontraient quand ils se rendaient aux usines. Par ailleurs, l'urbanisation de la province s'était déjà amorcée, et des immigrants récemment arrivés d'Europe avaient vu des organisations à l'œuvre dans leurs pays d'origine. Toutes ces circonstances expliquent que les organisations de pêcheurs se soient multipliées plus rapidement en Colombie-Britannique que dans l'Est du pays.

En 1893, des pêcheurs constituèrent l'éphémère Fraser River Fishermen's Protective and Benevolent Association. Les pêcheurs japonais n'étaient pas admis au sein de cette organisation, qui cherchait à les exclure de l'industrie. À cette époque, aucune association ne regroupait les pêcheurs autochtones qui travaillaient à bord des bateaux des conserveries. L'association du Fraser recruta quelques-uns de ces pêcheurs et, en 1903, elle déclencha la première d'une série de grèves des pêcheurs de la Colombie-Britannique. Des concessions furent accordées par suite de ces grèves³⁸.

En 1899, des pêcheurs de New Westminster se regroupèrent en syndicat. Des pêcheurs de Vancouver les imitèrent quelques mois plus tard et tentèrent de s'adjoindre des membres japonais. En 1899, des pêcheurs blancs de New Westminster fondèrent la Fraser River Fishermen's Union, qui étendit ses activités dans l'ensemble du delta du Fraser. À partir de ce moment, rares furent les pêcheurs du Fraser qui ne faisaient pas partie d'une organisation ou d'une association. La Fishermen's Benevolent Society, qui représentait des pêcheurs japonais, fut créée cette même année.

Dans *Tides of Change*, ouvrage qui relate l'histoire des organisations de pêcheurs de la côte Ouest, A. V. Hill mentionne des grèves importantes qui eurent lieu au début du XX^e siècle. La milice fédérale fut appelée à l'occasion d'une de ces grèves; ses membres furent surnommés les « Sockeye Fusiliers ». Les différents groupes de pêcheurs - Blancs, Autochtones et Japonais - n'avaient pas l'habitude de se mêler les uns aux autres, mais ils unirent parfois leurs forces lors de grèves qui eurent lieu en 1900 et en 1901. Il n'en demeure pas moins que les Blancs et les Autochtones s'opposeraient aux pêcheurs japonais, à l'époque et ultérieurement³⁹.

La mesure privilégiée n'était cependant pas la grève générale, mais le boycottage local d'acheteurs particuliers par de petits groupes de pêcheurs. Hill nota que les acheteurs de la Colombie-Britannique (comme ceux de la côte Atlantique) établissaient souvent leur domination sur les pêcheurs en les finançant. Un prêt destiné à l'achat d'un bateau ou de filets s'accompagnait d'une obligation tacite de vendre

les prises au prêteur. Redevables aux acheteurs, les pêcheurs se trouvaient dans une situation qui ne leur permettait pas de négocier fermement leurs prix. La négociation était néanmoins une pratique beaucoup plus répandue sur la côte du Pacifique que sur la côte de l'Atlantique.

La Pacific Halibut Fishermen's Union vit le jour en 1901. Cette association comptait de nombreux membres originaires de Scandinavie, région dont les habitants sont, en général, plus portés que les pêcheurs canadiens à constituer des associations. En 1912, la Pacific Halibut Fishermen's Union se joignit à la nouvelle Deep Sea Fishermen's Union. Cette dernière s'était déjà acquis une certaine réputation et avait remporté des batailles concernant les prix, bien que la New England Fishing Company eût embauché, en 1904 puis en 1909, des briseurs de grève qui avaient remplacé les pêcheurs de flétan. La Deep Sea Fishermen's Union, dont le siège était à Prince Rupert, exerça ses activités durant plusieurs décennies.

Les entreprises s'organisaient également : après la disparition d'une première association, les producteurs de saumon du Pacifique constituèrent en 1897 la Combination of Cannery Packers. En 1899, cette association fut rebaptisée British Columbia Salmon Packers Association. En 1900, les conserveurs du fleuve Fraser formèrent un regroupement indépendant, la Fraser River Cannery Association, dont le nom fut d'abord retenu quand elle fusionna, en 1902, avec la Salmon Packers Association. En 1909, cette association prit le nom de British Columbia Cannery Association. On lui assigna divers autres noms au fil du temps : Fisheries Association, puis Fisheries Council of British Columbia. Elle représentait essentiellement, à cette époque, les sociétés les plus importantes⁴⁰.

L'industrie de la Colombie-Britannique plus dynamique que celle de l'Atlantique

Les conserveurs de la Colombie-Britannique avaient plus d'initiative que ceux de l'Atlantique. En 1901, par exemple, ils convinrent à la suite d'un vote de constituer un fond de supplémentaire de 7 500 \$, lequel serait destiné à promouvoir les pêches. Ils se prononcèrent également en faveur de l'apposition d'un cachet gouvernemental sur leurs produits.

Vers 1914, les pêches de la Colombie-Britannique, encore à leurs débuts, se caractérisaient par certains traits qu'elles conserveraient longtemps. Des exploitants importants, comme la B. C. Packers ou la New England Fishing Company, avaient fait leur entrée en scène. L'élan avait été donné aux pêches les plus importantes, soit celles du saumon, du flétan et du hareng. L'industrie naissante était par ailleurs organisée et articulée, et elle était devenue plus active. Elle était désormais tout aussi disposée que le gouvernement à élaborer des politiques de gestion des pêches qu'à respecter celles que ce dernier pourrait établir.

CHAPITRE 11

Les premiers règlements

Les fondements de la gestion des pêches canadiennes furent établis durant la période de 1867 à 1914. Le gouvernement du Canada mit alors en place une législation musclée visant à la fois les pêches, la protection de l'environnement et la pêche par les navires étrangers. Le Ministère des raffermit la souveraineté canadienne, mit sur pied une administration nationale et établit fermement son autorité sur la gestion des pêches d'un océan à l'autre. Il établit des règlements visant toutes les pêches importantes, il déploya des efforts considérables relativement aux écloséries et il subventionna d'autres initiatives de développement, comme le transport du poisson frais. Le souci de la conservation motivait habituellement les décisions du Ministère à l'égard des pêcheries. À l'occasion, des critères sociaux ou économiques s'ajoutaient cependant à ce motif. Les fonctionnaires concurrent et éprouvèrent la quasi-totalité des théories sur les pêches qui prévaudraient au cours des années suivantes.

La compréhension des phénomènes liés à la pêche se développa grâce aux stations de biologie, aux relevés statistiques et rapports divers des agents des pêches, et aux travaux des nombreuses commissions royales qui établirent les premiers règlements portant sur les pêches canadiennes. Whitcher, Prince et leurs collègues traitèrent des problèmes des pêches avec une perspicacité qui n'a rien à envier à celle des experts et des commissaires qui leur succédèrent.

Le Service des pêches, dont l'effectif s'accrut pour se chiffrer, en 1910, à 1 200 employés environ, travaillait avec ardeur. Des règlements visaient toutes les pêches majeures, bien que la réglementation sur le poisson de fond fût peu développée.

Une réglementation diversifiée

Dans les années 1880, on pouvait consigner sur une seule page le résumé des lois sur les pêches en vigueur dans le Dominion. En 1911, il fallait environ 30 pages pour résumer les lois fédérales et provinciales. La tendance aux règlements détaillés était alors solidement ancrée. De nombreux règlements concernaient les permis. On avait par ailleurs établi des périodes de pêche interdite et des zones d'interdiction, des tailles minimales pour certaines espèces, comme le saumon, et des limites visant la longueur des filets, l'espacement entre ceux-ci ou la dimension de leurs mailles. D'autres règlements imposaient ou interdisaient certains engins de pêche, assujettissaient les filets à une taxe calculée en fonction de leur longueur, et ainsi de suite. En Colombie-Britannique, les conserveurs devaient voir à ce que des normes sanitaires soient respectées dans leurs usines afin de conserver leurs permis.

Le Ministère pouvait réserver certaines eaux à la pisciculture ou exiger la construction d'une passe migratoire afin que les poissons puissent franchir un barrage. Il avait autorité pour préserver les eaux des pêcheries des substances toxiques, comme les produits chimiques ou la sciure de bois. Il pouvait également limiter les exportations de poisson (les étrangers devaient quant à eux obtenir un permis pour pêcher à la ligne au Canada). Aux termes de certaines dispositions de la *Loi des pêcheries*, le Ministère pouvait encore imposer des restrictions supplémentaires. Alors qu'il s'était, au préalable, essentiellement préoccupé de conservation, le Ministère commençait à diversifier ses activités : il se penchait désormais sur des problèmes liés à la qualité

des produits, au développement de l'industrie, à la mise en marché et, à l'occasion, au statut des pêcheurs (ce fut le cas, par exemple, quand Prince recommanda que l'on protège les intérêts des pêcheurs indépendants du Manitoba).

Les premiers fonctionnaires créèrent ainsi un Ministère dont les activités étaient diversifiées, mais qui, la plupart du temps, réagissait aux problèmes au lieu de promouvoir des conditions d'exploitation rationnelle de la ressource¹.

La portée de la réglementation s'étend aux côtes

À la fin de la période de 1867 à 1914, le gros de la réglementation en matière de pêches visait encore les pêches continentales. Parmi les provinces côtières, la Colombie-Britannique s'était dotée de l'appareil réglementaire le plus complexe. La plupart des règlements de cette province avaient cependant été adoptés à l'égard de la pêche du saumon, poisson que l'on capturait à la fois en eau douce et en eau salée. À l'époque, on se rendait déjà compte de la vulnérabilité des espèces de rivière et d'estuaire.

Les pêches maritimes de l'Atlantique avaient fait l'objet d'interventions moins nombreuses. La croissance de la pêche au homard avait néanmoins donné lieu à la mise en vigueur d'une profusion de règlements. Les espèces pélagiques comme le hareng ou le maquereau forcèrent également, à leur façon, nombre de décisions concernant les pêches, en raison de leurs migrations et de leur concentration que l'on observait parfois à proximité des côtes. Les espèces pélagiques furent à l'origine de nombreuses mesures : la première interdiction importante visant un engin de

pêche – la senne coulissante –, la mise en vigueur du *Bait Act* de Terre-Neuve et de la loi sur l'inspection de 1890 à l'égard du poisson saumuré, la création du Fisheries Intelligence Bureau (Service de renseignement sur les pêches) et la mise en place du programme de congélation de l'appât.

La gestion varie en fonction des régions

Au début du XX^e siècle, la gestion des pêches dans le Dominion variait quelque peu en fonction de l'endroit, en raison de particularités régionales.

Les technologies des premiers temps avaient contribué à la fragmentation des pêcheries de l'Atlantique. Le salage de la morue s'effectuait principalement à partir de poissons pêchés localement, et les étendoirs occupaient une large portion des plages. Les pêcheurs allaient s'établir dans de nouvelles anses à mesure que les populations des anciens villages atteignaient leur densité maximale. Vu la nature de l'industrie locale, les pêcheurs installèrent leurs habitations sur un mince cordon qui longeait la côte, ce qui entrava la consolidation de la situation économique et la rationalisation des activités. L'indépendance des villages côtiers et l'esprit communautaire qui y régnait entraînèrent la fragmentation ainsi que des retards fréquents. Les pêcheurs de l'Atlantique étaient moins éduqués, moins organisés et moins disciplinés que ceux de la Colombie-Britannique, et un moins grand nombre d'emplois de substitution s'offrait à eux. Des habitants émirent des protestations diverses et explicitèrent les mesures qui s'imposaient, mais ce fut souvent en vain. Prince réclama une gestion stricte des permis, sans succès.

Les pêches des Grands Lacs relevèrent de la compétence provinciale au cours de la période de 1880 à 1910. Les gestionnaires autorisèrent l'exploitation successive de diverses espèces, les espèces les plus prisées étant remplacées, au fil du temps, par des espèces de moindre valeur. L'industrie de la pêche des Grands Lacs était toutefois assez modeste, et les pêcheurs de cette région avaient accès à de nombreux emplois dans d'autres domaines. Les producteurs profitaient d'un vigoureux marché du poisson frais, situé à proximité, et la prospérité générale de l'économie tempéra les problèmes liés aux pêches.

Dans les Prairies, l'industrie de la pêche était encore jeune. Tandis que Winnipeg connaissait une croissance rapide et que d'autres villes commençaient à se développer, des problèmes liés aux pêches lacustres, souvent pratiquées loin des zones urbanisées, commençaient à se manifester. Comme dans l'Atlantique, la fragmentation et le manque d'emplois de substitution aggravaient les problèmes. À compter de la période de 1880 à 1910, on adopta des règlements dont les effets potentiels étaient considérables, comme la réglementation sur les quotas; cette dernière n'eut cependant pas d'incidences notables en raison de son application trop laxiste.

La qualité, la domination américaine sur la mise en marché et d'autres problèmes suscitèrent de fréquentes plaintes jusqu'après la Seconde Guerre mondiale.

En 1910, l'industrie de la Colombie-Britannique, à peine âgée d'une trentaine d'années, semblait déjà plus unie, mieux réglementée et plus favorable à la synergie que l'industrie de l'Atlantique. En outre, les gestionnaires fédéraux et provinciaux basés sur la côte du Pacifique avaient une tendance plus nette que leurs homologues de l'Est à prendre les choses en main et à aller au bout des choses. Pourquoi cette différence?

Entre autres raisons, l'économie globale de la Colombie-Britannique semblait déjà plus prospère. Dans les différentes régions de la province, des opérations financières nombreuses et un transfert des connaissances efficace favorisaient l'industrie des pêches. L'économie vigoureuse simplifiait la tâche des travailleurs à faible revenu, qui pouvaient délaisser l'industrie de la pêche pour se réorienter vers d'autres domaines.

L'affaissement des stocks était un phénomène encore assez récent dans le Pacifique. Les habitants de la Colombie-Britannique pouvaient encore contempler, ou du moins se rappeler, la générosité originelle de l'océan, qui se manifesta par exemple quand un banc de hareng se retrouva à sec sur une place de Nanaimo après le retrait des eaux, et ce, sur une distance de deux milles et en tas qui atteignaient la hauteur du genou². L'amenuisement des stocks et des pertes comme celle des montaisons du saumon anadrome dans la Quesnel frappèrent l'imagination et la conscience collective des habitants de la côte Ouest. La nouvelle industrie avait atteint une dimension critique, qui influa sur la gestion des pêches de la province. Les flottes de pêche du saumon se massaient devant les villes. La pêche s'intensifia à un rythme accéléré qui entraîna l'affaissement des stocks. Des règlements d'une vaste portée furent adoptés par la suite, y compris la limitation du nombre de permis. Tandis que les gestionnaires de l'Atlantique et des Prairies consacraient toute leur énergie à amadouer l'industrie, ou à la chapitrer et à en déplorer les pratiques, l'industrie du Pacifique, plus souvent qu'autrement, traçait la voie pour les gestionnaires des pêches. Pendant la majeure partie du XX^e siècle, l'industrie des pêches du Pacifique réussit mieux que celle de l'Atlantique à fournir systématiquement une subsistance convenable et des produits de qualité.

L'information et l'organisation favorisent la gestion des pêches en Colombie-Britannique

L'avantage de la Colombie-Britannique sur l'Atlantique en ce qui touche les pêches s'explique en partie par un afflux de connaissances plus important. La plupart des pêcheurs de cette province vivaient près de Victoria, de Vancouver, de Nanaimo ou de Prince Rupert, villes qui étaient toutes en plein essor. Il était plus simple, dans ce contexte, de constituer des

associations. Par ailleurs, le désir de prendre les pêches en main et de travailler au succès de l'industrie était plus vif en Colombie-Britannique que dans l'Est du Canada.

La question de l'information, de l'organisation des pêcheurs et de l'interdépendance, plutôt que la fragmentation, fut d'une importance capitale sur le plan de la gestion des pêches. Les membres de l'industrie entretenaient des liens plus étroits en Colombie-Britannique que dans les provinces de l'Atlantique, et ce, en raison du type de colonisation dans l'Ouest, du nombre plus restreint d'espèces importantes et des habitudes de migration du saumon. Les associations étaient plus nombreuses sur la côte du Pacifique, et on y travaillait davantage à la rationalisation des activités.

Sur la côte de l'Atlantique, les gestionnaires des pêches insistaient parfois sur l'importance de l'éducation et des associations. On effectua des tentatives dispersées visant à améliorer la situation dans l'industrie, mais peu d'entre elles eurent des effets durables. Les commissions royales de la fin du XIX^e et du début du XX^e siècle ne prévoyaient aucune disposition visant l'information ou la consultation systématique de l'industrie, et cette lacune se perpétua. Il n'en demeure pas moins que les nombreuses commissions constituèrent des forums d'information et de consultation qui, pour rudimentaires qu'ils étaient, s'avèrent plus efficaces que ceux qui seraient tenus à certaines époques ultérieures.

Prince et ses collègues rédigeaient tous les règlements et les dispositions pertinentes à l'époque, mais dans quelle mesure les agents veillaient-ils au respect de la réglementation et à quel point les pêcheurs s'y soumettaient-ils? Il reste difficile de répondre à cette question, en dépit du passage des années. L'application des lois et règlements constituait toujours un problème. En 1894, le ministre Charles Tupper nota que [Traduction] « tout contrevenant puni d'une sanction fait l'objet, dans son district, d'innombrables témoignages de sympathie », et que certaines personnes ralliaient l'opinion publique contre ce qu'elles considéraient comme un ministère « tyrannique »³.

Il reste cependant que les Canadiens sont depuis longtemps assez respectueux des autorités relativement à la pêche. Ce respect transparait dans les récits des personnes âgées et dans les documents qui relatent d'anciennes controverses. L'industrie s'opposa très souvent aux règlements, alors qu'elle n'en aurait simplement pas tenu compte si elle les avait tenus pour négligeables. Dans les années 1870, le commissaire américain au poisson et aux pêches écrivit que les pêcheurs canadiens obéissaient davantage à la réglementation que les pêcheurs américains (lesquels devaient par ailleurs composer avec des règlements moins nombreux⁴). Cela étant dit, les pêcheurs rebelles demeurèrent toujours nombreux et, au cours des décennies qui suivirent, les agents des

pêches prirent part à des milliers d'affrontements, qui les opposèrent parfois à des hommes armés et en colère.

La limitation des permis demeure rare

Par son travail en faveur de la mise en place d'un régime de baux et de permis, Whitcher fut un précurseur des idées qui seraient en vogue à la fin du XX^e siècle. Il semblait déjà évident, à son époque, que la liberté de pêche risquait d'occasionner une concurrence débridée ainsi que des problèmes de conservation et des pertes de profit. Quand il vantait les mérites des permis et des baux, Whitcher ne les présentait pas seulement comme un moyen de surveillance, mais aussi comme une manière de tirer profit d'instincts économiques naturels : si les détenteurs de baux pouvaient bénéficier directement et exclusivement des avantages d'un tel système, ils cesseraient de considérer la protection des espèces comme un idéal inaccessible, défendu par des gêneurs travaillant pour le compte du gouvernement; une incitation financière les porterait au contraire à se préoccuper de la préservation et de la multiplication des dons de la nature.

Cependant, après que les baux de pêche visant les eaux sans marée furent devenus de compétence provinciale, le gouvernement du Dominion ne tenta que rarement de limiter le nombre de permis de pêche, sauf en ce qui concerne la pêche du saumon en Colombie-Britannique. Pour ce qui est de nombreuses autres pêches, le Ministère continua d'émettre des permis sans en restreindre le nombre. Cette pratique se poursuivit notamment à l'égard de pêches continentales et de pêches d'estuaire pratiquées au moyen de trappes en filet ou de filets à poche. Les risques associés à ces engins de pêche étaient visibles. Des mesures s'avéraient par ailleurs nécessaires compte tenu de la proximité des rives, qui rendait prioritaire la question de la gestion du territoire.

Vers le début du XX^e siècle, on émettait des permis visant l'Atlantique à l'égard de la pêche à la ligne, des filets à poche, des parcs réservoirs, des trappes en filet, des filets à alose, à éperlan, à esturgeon et à bar, des bordigues à hareng, de la pêche aux palourdes et aux huitres, et d'engins de pêche au saumon de divers types. La Colombie-Britannique émettait divers types de permis pour la pêche du saumon; d'autres permis visaient la pêche à la ligne ainsi que la pêche d'un grand nombre d'espèces, dont l'ormeau, la palourde et le crabe. Bien que les pêches de la Colombie-Britannique fussent régies par une multitude de règlements sur les permis, la limitation des permis n'avait été instaurée qu'à l'égard de la pêche du saumon. Par ailleurs, les restrictions visant les permis étaient rares dans les Maritimes. Alors que les arguments de Whitcher se fondaient sur des bénéfices économiques, la réglementation sur les permis avait désormais pour objet principal la protection des pêches. Grâce aux permis, on réussit à imposer un

certain ordre au sein de l'industrie et à exclure les pêcheurs les plus négligents. L'éventuelle révocation des permis constituait par ailleurs une menace dont le gouvernement put tirer profit.

Un siècle plus tard, les théoriciens, puis les gestionnaires des pêches, s'entendraient pour dire que le libre accès avait entraîné l'émission d'un trop grand nombre de permis, une dépendance excessive et, en bout de ligne, la surpêche et l'affaissement des stocks. Certains partisans de ces idées militèrent en faveur de la restriction du nombre de permis, de l'instauration de quotas globaux, puis, enfin, de quotas individuels. Selon eux, les revenus chuteraient et des espèces abondamment pêchées se raréfieraient si l'on ne mettait pas ces mesures à exécution. Les gouvernements devaient résoudre une équation complexe : trouver le juste équilibre entre le nombre d'emplois liés aux pêches, l'abondance et le rendement des espèces, et les revenus tirés de la pêche, afin que l'industrie soit aussi rentable que possible pour le mieux-être de la société.

Les avantages de la limitation des permis avaient semblé évidents à Whitcher et à Prince au siècle précédent, et les fonctionnaires des premiers temps avaient restreint le nombre de permis concernant certaines espèces. On peut donc se demander pourquoi les fonctionnaires et les ministres de l'époque hésitaient-ils à établir des règlements visant le contrôle total des permis émis à l'égard de chacune des pêches majeures. Leurs raisons étaient certes nombreuses, et la résistance spontanée des pêcheurs à toute réglementation devait être du nombre. Un facteur capital a cependant pu être le fait que ce que les économistes considéreraient ultérieurement comme un inexorable schéma d'épuisement ne se concrétisa pas entièrement dans le cas de la plus importante de toutes les pêches, la pêche du poisson de fond de l'Atlantique.

Tandis que les espèces pêchées en rivière et en estuaire s'étaient raréfiées, les espèces démersales semblaient encore, à la fin du XIX^e siècle, une ressource pratiquement inépuisable. (Au milieu du XX^e siècle, il semblait encore que la pêche du poisson de fond présentait un grand potentiel de développement.) Les principaux problèmes de cette pêche découlaient d'une toute autre conjoncture : qualité insatisfaisante, coordination défaillante sur les plans de la production et de la mise en marché, et autres problèmes liés à la commercialisation.

Un grand nombre de gens, embarqués sur de petits bateaux non pontés, se livraient à une pêche de faible envergure. Ils n'espéraient tirer aucun profit important de cette activité, mais aucun autre secteur ne leur aurait permis de mieux s'en tirer. Le transport de marchandises par bateau, le commerce et l'industrie du bois déclinaient, et les emplois de substitution étaient rares. Comme l'écrivit W. C. MacKenzie, spécialiste de l'économie des pêches du XX^e siècle, [Traduction] « ils n'étaient pas pauvres parce qu'ils étaient pêcheurs; ils étaient pêcheurs parce qu'ils étaient pauvres ». En l'absence de tout risque

important lié à la conservation des espèces, la limitation stricte de l'octroi de permis aurait constitué, pour ainsi dire, une mesure dictatoriale. Au début du XX^e siècle, Prince avait en fait recommandé l'accès limité à la pêche au homard, qui déclinait, mais on lui avait répliqué que les homards pourraient survivre sans qu'aucune mesure de ce genre soit adoptée.

Les tentatives des gestionnaires du tournant du siècle de limiter la quantité totale d'engins employés par les pêcheurs ne furent guère plus nombreuses (quoiqu'ils aient parfois imposé des droits de permis calculés en fonction de la longueur des filets, ou limité la longueur de ces derniers). Ces gestionnaires tentèrent plutôt, à de multiples reprises, de limiter indirectement l'effort de pêche au moyen de périodes de pêche interdite (dont pouvaient entre autres bénéficier les poissons frayants) et d'autres mesures. Par ailleurs, ils appliquèrent à bon escient la deuxième mesure fondamentale de la gestion des pêcheries, qui concerne la taille et l'âge des spécimens capturés, en adoptant des règlements qui précisaient des dimensions minimales pour les mailles de filet et la taille des spécimens pêchés. Là où aucune restriction ne s'applique au nombre de pêcheurs ou aux engins de pêche qu'ils emploient, les limites de taille peuvent malgré tout permettre aux poissons de se développer pleinement, d'atteindre ainsi une valeur maximale, et de se reproduire.

L'évaluation laisse à désirer

Une critique davantage pertinente, adressée aux gestionnaires durant la période de 1867 à 1914 et au cours des années qui suivirent, visait l'évaluation, trop relâchée, des mesures de gestion.

En 1974, Gordon DeWolf, du ministère fédéral des Pêcheries, étudia la gestion de la pêche au homard au cours de l'histoire canadienne. Il en arriva à des conclusions semblables à celles de la commission royale qu'avait dirigée Prince en 1898 : il était difficile de quantifier les gains ou les pertes attribuables aux règlements appliqués antérieurement. DeWolf ajouta que des motifs sérieux justifiaient la remise en question de l'efficacité de la plupart des mesures de conservation, et que ces dernières avaient parfois été source d'inefficacité économique.

Les remarques de DeWolf au sujet de la difficulté de quantifier les bénéfices attribuables aux mesures de gestion pourraient s'appliquer à la plupart des pêches de l'époque et d'aujourd'hui. Les nombreuses variables auraient, d'une manière ou d'une autre, complexifié l'évaluation des mesures de gestion des pêches; il n'en est pas moins difficile d'admettre que les tentatives de mener à bien cette tâche furent rarissimes, notamment aux premiers temps. Les gestionnaires des pêcheries effectuèrent des expériences empiriques, sans le concours de la science; quant aux scientifiques de l'Office de biologie, qui se consacraient à l'histoire naturelle des poissons, ils participaient rarement à la mise à l'essai des nouvelles mesures de gestion.

La seconde conclusion de DeWolf, selon laquelle de nombreuses mesures visant la pêche au homard avaient été nuisibles, sous-entend-elle que les myriades de règlements visant d'autres espèces ne furent d'aucune utilité, et ce, en dépit des efforts et des fonds considérables qui furent investis à leur égard au fil des décennies?

Il est plus probable qu'en définitive, ces règlements eurent des effets positifs, notamment si l'on compare la situation qui découla de leur mise en application à celle qui aurait prévalu si les pêcheries n'avaient été

soumises à aucune restriction. Le principe le plus fondamental de la gestion des pêches est de donner au poisson la chance de se développer et de se reproduire. La foisonnante réglementation canadienne tenait compte de ce principe, et elle contribua à stabiliser l'industrie

Au bout du compte, les gestionnaires des pêches de 1867 à 1914 accomplirent un travail impressionnant. Ils croyaient en ce qu'ils faisaient et ils furent à l'origine d'une attitude favorable à la protection des ressources, attitude qui perdura.

ANNEXE 11.1

1909-1910 : un aperçu statistique

Le Service des pêches

De 1880 à l'exercice financier 1909-1910, le personnel extérieur des pêches doubla plus ou moins, atteignant 1 200 employés. Parmi ces derniers, on comptait 680 gardiens saisonniers et 255 hommes affectés à la flotte de surveillance. En 1909-1910, cette flotte comptait 13 navires. Les agents des pêches utilisaient également des petits bateaux de patrouille. (Un rapport rédigé durant la Seconde Guerre mondiale mentionnait par exemple qu'en Colombie-Britannique, un inspecteur avait été affecté à chacun des trois districts, et que la province comptait 19 surveillants, 25 patrouilleurs et gardiens, et 19 bateaux de patrouille.) Le nombre d'écloseries avait pratiquement quadruplé en 1909-1910; on en comptait alors 37, y compris des établissements d'élevage du saumon, du homard, du corégone et du doré jaune. Plus de 100 personnes travaillaient dans les écloseries. Durant l'exercice financier en question, 180 000 \$ furent investis dans les écloseries, somme qui dépassait le total des salaires des agents des pêches.

La valeur de la production

Les statistiques de l'époque concernant l'industrie ne sont guère fiables, mais elles révèlent tout de même certaines tendances. En une trentaine d'années, la valeur des produits des pêches canadiennes doubla pratiquement, passant d'environ 15 millions à 30 millions de dollars. La Colombie-Britannique arrivait en tête. La flotte de pêche de l'Atlantique s'accrut beaucoup plus rapidement que la valeur de la production. Dans son article intitulé « The Non-progression of the Atlantic Fisheries of Canada », publié dans le rapport annuel du Ministère de 1909-1910, J. Cowie écrit : [Traduction] « Nous constatons, d'une part, que les rendements accrus sont ceux des pêches de la Colombie-Britannique et des eaux continentales de l'Ouest, et, d'autre part, que la valeur totale des produits des pêches des quatre provinces de l'Est est pratiquement restée la même au cours des vingt-cinq dernières années. »

En 1880, la valeur de la production de la Colombie-Britannique se chiffrait à environ 700 000 \$. En 1909-1910, elle dépassa les 10 millions de dollars et représentait environ le tiers de la valeur totale de la production de l'industrie canadienne. À la même époque, les statistiques concernant les pêches des Prairies et du Yukon, inexistantes au préalable, faisaient état de revenus se chiffrant à 1,4 million de dollars. Au cours de la même période, la valeur des industries des Maritimes et du Québec afficha une faible croissance, passant d'environ 13 millions à 16 millions de dollars, et ce, en dépit des progrès de la pêche du homard.

Le changement le plus important relativement aux produits tenait à la valeur supérieure du saumon parmi les espèces les plus lucratives. En 1909-1910, le saumon rapporta des revenus de plus de 8 millions de dollars. Le commerce de la morue rapporta quant à lui 3,9 millions de dollars. Celui du homard le suivait de

près, le homard vivant comptant désormais pour le tiers de la valeur du commerce total.

Bien que la morue fût encore essentiellement salée et séchée, le commerce du poisson frais progressait. Le commerce de l'aiglefin frais, qui dépassait les 300 000 \$, procura des revenus plus de deux fois supérieurs à ceux qu'on tira de la morue fraîche. Au total, les revenus associés au commerce de l'aiglefin s'établirent à 830 000 \$. Le merlu rapporta 367 000 \$, le hareng - frais, salé ou fumé -, plus de 2,7 millions de dollars, et les sardines, plus d'un demi-million. La valeur des peaux de bélouga se chiffra à 436 000 \$, celle des produits de la baleine, à plus de 300 000 \$, et le commerce de l'anguille rapporta plus de 100 000 \$. L'industrie se diversifiait : le rapport de 1909-1910 mentionne 56 produits différents, y compris le flétan, l'espadon, la dulse, la loutre de mer, le calmar, le maquereau, et d'autres espèces d'eau salée et d'eau douce.

Certaines pêches plus anciennes stagnaient ou déclinaient cependant. La production de morue séchée était moins importante qu'en 1880, la pêche des huîtres avait également connu un déclin, et des problèmes notoires avaient affaibli la pêche du homard.

La flotte

De 1880 à 1909, le nombre total de petits bateaux utilisés dans le Dominion passa de 25 300 à 41 200. Mais si le nombre de bateaux augmenta de 63 pourcent, le nombre de pêcheurs qui s'embarquaient à leur bord n'augmenta que de 10 pourcent, passant de 51 900 à 60 700. Il semble que le moteur à essence, de plus en plus utilisé, ait incité de nombreux pêcheurs à acheter leurs propres bateaux et à les manœuvrer seuls ou avec un équipage réduit. En 1910-1911, quelque 5 000 pêcheurs canadiens disposaient d'un moteur à essence. En 1915, environ 15 000 bateaux étaient dotés d'un moteur.

Du côté des grands bâtiments, le nombre de navires passa de 1 200 à 1 750. Selon les statistiques du Ministère, le nombre de pêcheurs travaillant à bord de ceux-ci diminua cependant, passant de 8 800 à 7 900. Cette diminution est sans doute attribuable aux moteurs, qui permettaient d'employer un moins grand nombre d'hommes. En 1909, le nombre total de bateaux et de navires se chiffrait à 42 900, et le nombre de pêcheurs, à 68 700.

Sur les littoraux, le nombre d'employés travaillant dans les conserveries de homard passa de 13 000 en 1895 à 18 700 en 1899. En 1908, ce nombre ne s'élevait plus qu'à 11 400, ayant décliné en même temps que les débarquements. (Les données statistiques sur les conserveries ne tenaient pas compte des employés riverains qui conditionnaient la morue ou d'autres espèces dans le cadre des pêches traditionnelles.) En 1910, le Ministère dénombra 12 800 et 8 700 employés riverains sur les côtes de l'Atlantique et du Pacifique. Au total, 24 000 employés travaillaient pour l'industrie des pêches sur les côtes Est et Ouest (sans tenir compte de Terre-Neuve). Par comparaison, l'industrie de l'agriculture canadienne employait, à la même époque, plus de 900 000 travailleurs.

Points saillants par province

En 1909-1910, la valeur de la production de la Colombie-Britannique, soit 10,3 millions de dollars, dépassait celle de toutes les autres provinces. Le saumon en conserve avait rapporté, à lui seul, 6,5 millions, et le saumon saumuré ou salé à sec, 1 million. La pêche du flétan produisit des revenus de plus d'un million de dollars. Le hareng frais (512 000 \$), les produits de la baleine (315 000 \$), les poissons ordinaires ou mixtes (140 000 \$), les peaux de phoques à fourrure (124 000 \$), les huîtres (31 000 \$), de même que l'huile et les engrais de poisson firent également l'objet d'un commerce important.

L'industrie en Colombie-Britannique disposait désormais de 173 navires, y compris 32 navires phoquiers, et de 5 635 bateaux. Les équipages des phoquiers totalisaient 886 personnes, tandis que 9 925 travaillaient à bord des bateaux. La valeur de cette flotte était plus élevée que celle de la flotte des autres provinces; elle se chiffrait à 6,8 millions de dollars. Les conserveries et les hangars de conditionnement du poisson fournissaient du travail à 8 689 employés, ce qui plaçait la Colombie-Britannique loin devant le Nouveau-Brunswick, où abondaient pourtant les sardineries et les conserveries de homard.

Dans les Prairies, la valeur de la production de l'industrie manitobaine atteignit 1 million de dollars. Cette production était dominée par le doré jaune, le corégone, les poissons ordinaires et les espèces de pêche mixte, et le brochet. Le Manitoba disposait de 10 navires, dont la majorité étaient des remorqueurs, et de 288 bateaux, à bord desquels travaillaient

respectivement 74 et 565 personnes. Deux cents employés travaillaient dans les conserveries et les hangars de conditionnement manitobains. L'industrie de la Saskatchewan, dominée par le corégone, rapporta 174 000 \$. Les statistiques indiquent que cette province disposait de 565 bateaux, à bord desquels travaillaient 565 personnes, mais elles ne font état d'aucun emploi dans des conserveries ou des hangars de conditionnement. Les industries de l'Alberta et du territoire du Yukon rapportèrent 196 000 \$. Le corégone domina là aussi la production. L'Alberta comptait 362 bateaux, à bord desquels travaillaient 732 personnes. Au Yukon, 136 hommes travaillaient à bord de 68 bateaux.

Durant l'exercice financier 1909-1910, la production de l'Ontario totalisa 2,2 millions de dollars. La truite domina l'industrie ontarienne (516 000 \$). Le corégone, le hareng frais, le doré jaune et le brochet venaient ensuite. L'esturgeon rapporta quant à lui 33 000 \$, et le caviar, 8 700 \$. L'industrie de l'Ontario comptait 145 navires (principalement des remorqueurs) et 1 623 bateaux, à bord desquels les équipages totalisaient 708 et 2 893 personnes respectivement. Le rapport annuel ne mentionne aucune conserverie ni aucun hangar de conditionnement, ce qui signifie peut-être que la quasi-totalité des prises ontariennes étaient déjà destinées au marché du poisson frais.

Entre 1880 et 1909-1910, la valeur de la production de l'industrie du Québec baissa, passant de 2,6 millions à 1,8 million de dollars. Les revenus tirés de la morue séchée, qui s'élevèrent à 803 000 \$ en 1909-1910, furent les plus importants. Venaient ensuite le homard en conserve (282 000 \$), le poisson-appât, le saumon frais, le maquereau salé, le hareng salé, les engrais et les huiles de poisson, et d'autres produits. Le Québec disposait alors de 42 navires et de 6 133 bateaux, dont les effectifs totaux se chiffraient respectivement à 104 et à 10 691 personnes. Les conserveries et les hangars de conditionnement fournissaient de l'emploi à 1 259 personnes.

Au cours de la période considérée, la valeur des produits de l'industrie de la Nouvelle-Écosse augmenta de près de 2 millions, pour s'établir à 8,1 millions de dollars. Les revenus provenant de la morue séchée demeuraient les plus élevés. Ils se chiffraient à 2,5 millions de dollars, comme en 1880. Le homard en conserve rapporta 1,1 million de dollars, et le homard vivant, 771 000 \$. Le hareng était alors passé au troisième rang (avec des revenus de 564 000 \$ pour le hareng salé, de 166 000 \$ pour le hareng frais, et de 43 000 \$ pour le hareng fumé et le kipper). Le maquereau venait ensuite (le maquereau salé et le maquereau frais rapportèrent respectivement 455 000 \$ et 319 000 \$). Les autres produits importants incluaient l'aiglefin (additionnés, les revenus associés à l'aiglefin frais et à l'aiglefin fumé dépassaient désormais ceux que procurait l'aiglefin séché), la gorgone, le merlu, le flétan, le saumon, et une

multitude de produits mineurs comme l'éperlan, l'alose, la plie, le poisson-appât, les huiles et la farine de poisson. L'espadon était par ailleurs en voie de devenir une espèce importante.

La flotte de la Nouvelle-Écosse s'était considérablement accrue : elle comptait désormais 16 102 bateaux. Le nombre d'emplois au sein de la flotte avait toutefois chuté, s'établissant à 18 583. La Nouvelle-Écosse disposait maintenant de 785 navires, soit 54 de plus qu'en 1880, et elle comptait entre 50 et 100 goélettes de pêche en doris qui se rendaient sur les bancs. Le nombre d'hommes travaillant à bord des navires, qui se chiffrait alors à 4 575, était considérablement moins élevé que par le passé, mais la production par personne avait augmenté. Dans cette province, les conserveries et les hangars de conditionnement généraient 3 515 emplois.

En 1909-1910, la valeur de l'industrie au Nouveau-Brunswick avait atteint 4,7 millions de dollars. Les revenus associés au hareng sous toutes ses formes – salé, frais, fumé, ou fumé et salé (kipper) – et à la sardine – fraîche, salée ou en conserve – dépassèrent 1,3 million de dollars. Les ventes de homard en conserve avaient baissé, s'arrêtant à 624 000 \$. Quant à eux, les homards vivants avaient rapporté 146 000 \$. Au Nouveau-Brunswick, l'éperlan rapportait désormais plus que la morue. Le saumon (notamment le saumon frais), la goberge, la palourde, l'huître et l'esturgeon étaient également des espèces importantes.

La flotte de pêche néo-brunswickoise, comme celle de la Nouvelle-Écosse, s'était notablement accrue (elle comptait désormais 512 navires, nombre sensiblement supérieur au double de ce qu'il était trente ans plus tôt, et 8 414 bateaux, soit environ deux fois plus qu'en 1880). L'emploi avait augmenté sur les navires et les bateaux : leurs équipages respectifs totalisaient désormais 1 459 et 13 366 hommes. Le nombre de navires avait cependant augmenté plus rapidement que le nombre d'hommes d'équipage travaillant à leur bord. Le rendement par travailleur était demeuré stable, tandis que le rendement par bâtiment avait baissé. La Nouvelle-Écosse avait pris les devants pour ce qui est de la production par personne, ce qui ne s'expliquait pas tant par un accroissement du volume des prises que par un nombre de pêcheurs moins élevé qu'auparavant. La main-d'œuvre des conserveries et des hangars de conditionnement du Nouveau-Brunswick, totalisant 5 602 travailleurs, était plus nombreuse que celle de la Nouvelle-Écosse.

En 1909-1910, les revenus de l'industrie de l'Île-du-Prince-Édouard, nettement inférieurs à ceux de 1880, se chiffèrent à 1,2 million de dollars. Les revenus tirés du homard en conserve avaient légèrement baissé; ils se chiffraient désormais à 677 000 \$. Le homard vivant rapporta seulement 13 000 \$, mais le commerce des huîtres connut une croissance importante, rapportant 94 600 \$. La morue, le merlu, le hareng, le maquereau et le poisson-appât, de même que des coquillages comme la palourde, la mye et le pétoncle, étaient

également des espèces importantes pour la petite industrie de l'Île-du-Prince-Édouard.

Cette province disposait maintenant de 83 navires, ce qui correspondait pratiquement au triple des embarcations pontées qu'on avait auparavant pu considérer comme dignes de ce nom. Leur effectif, qui totalisait 125 hommes, était toutefois moins important qu'auparavant. La flotte de bateaux s'était également accrue considérablement. Elle comptait désormais 1 989 bateaux, mais son effectif total avait diminué, passant à 3 278 hommes. À l'Île-du-Prince-Édouard, 2 429 employés travaillaient dans des conserveries et des hangars de conditionnement.

Terre-Neuve

Les deux activités les plus rentables de Terre-Neuve, la pêche de la morue et la chasse au phoque, atteignirent un sommet vers la fin du XIX^e siècle, puis elles déclinèrent.

La pêche au homard ralentissait également. Le nombre de livres de homard mis en conserve s'était chiffré à 632 000 en 1875, à 6 millions en 1880, et à 16 millions en 1890. Il déclina par la suite, passant de 8,3 millions en 1900 à 7,2 millions en 1905, puis à 5,7 millions en 1910. En 1910, 2 081 permis de pêche du homard avaient été émis, et 4 487 pêcheurs s'étaient livrés à cette activité. En 1915, la production, qui avait continué sa chute, ne totalisait plus que 1,4 million de livres. En 1924, elle n'atteignait plus que 759 000 livres. Les autorités interdirent alors la pêche du homard pour trois ans, ce qui permit à l'espèce de reprendre une certaine vigueur.

En 1910, la pêche sur les bancs, surtout pratiquée par des pêcheurs de la côte Sud, semblait plus vigoureuse qu'elle ne l'avait été dans les années 1870. Des équipages totalisant 1 567 hommes, embarqués sur 101 bateaux, gagnaient les bancs. Le tonnage de l'ensemble des navires atteignait 6 630 tonneaux. La production de poisson séché s'établissait à 144 500 quintaux, soit, en moyenne, 92 quintaux par tête.

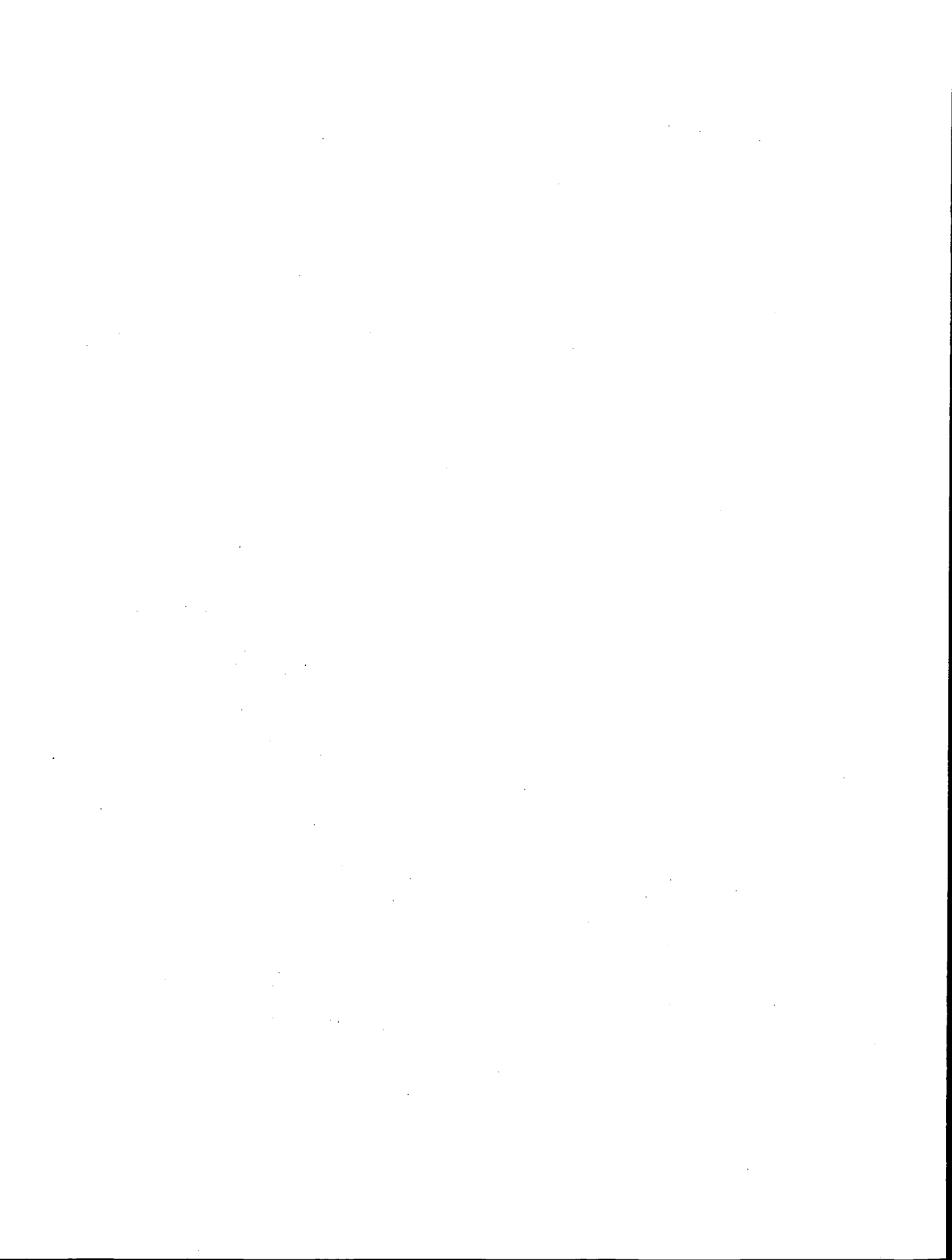
En 1910, l'industrie des pêches du Labrador était alimentée par 1 126 goélettes et 12 050 personnes; on utilisait quelque 3 000 trappes à morue. La côte du Labrador était peuplée par 750 résidents permanents, qui disposaient de 10 goélettes et de 150 trappes. La flotte de navires phoquiers à vapeur comptait 19 bâtiments et 3 364 pêcheurs, qui capturèrent 333 000 phoques. Le rapport annuel ne fournit aucune statistique à l'égard des petits bateaux.

Le nombre d'hommes employés pour la pêche ou le conditionnement du poisson, qui variait vraisemblablement en fonction de la quantité de prises, se chiffrà à 38 578 en 1857, à 45 854 en 1874, à 36 694 en 1891, à 41 231 en 1901 et à 43 795 en 1911. Les statistiques indiquent que le nombre de femmes qui travaillaient dans le domaine des pêcheries (en tant que conditionneuses) s'établissait à 18 081 en 1891, à 21 443 en 1901 et à 23 245 en 1911. En 1857,

90,4 pourcent des hommes qui faisaient partie de la population active terre-neuvienne travaillaient dans le secteur des pêches. En 1911, cette proportion n'était plus que de 53,1 pourcent.

En 1910, Terre-Neuve exporta 1,5 millions de quintaux de morue séchée, qui rapportèrent un total de 7,3 millions de dollars. Les peaux de phoque rapportèrent 460 000 \$, tout comme l'huile de phoque. Les revenus produits par le homard en conserve, lesquels étaient inférieurs à 3 000 \$ en 1876,

atteignaient alors 338 000\$. Les autres produits exportés les plus lucratifs étaient l'huile de morue (353 000 \$), le hareng saumuré (157 000 \$), l'huile de baleine (147 340 \$), le hareng en vrac (93 000 \$), le saumon saumuré (57 000 \$) et le hareng congelé (52 000 \$). D'autres produits faisaient l'objet d'un commerce moins important, comme la truite, les vessies gazeuses et les langues, le calmar et le capelan séché.



TROISIÈME PARTIE : DE 1914 À 1945

PROSPÉRITÉ ÉPHÉMÈRE ET LONGUE DÉPRESSION

CHAPITRE 12

Événements nationaux et internationaux de 1914 à 1945

De 1914 à 1945, l'industrie de la pêche dans la région de l'Atlantique connut des périodes difficiles. Tantôt permise, tantôt interdite, la pêche suivait le flot des vagues de prospérité du temps de guerre. En Colombie-Britannique (C.-B.), l'industrie se révéla plus dynamique, en dépit de ses problèmes particuliers.

La Première Guerre mondiale entraîna une période de grande prospérité dans le secteur des pêches du Canada. L'armée avait besoin de nourriture, tout comme les marchés mondiaux qui avaient perdu leurs sources d'approvisionnement européennes. La valeur de la production des pêches du pays doubla quasiment de 1915 à 1917, atteignant 52 millions de dollars la dernière année de cette période. La Commission canadienne du Ravitaillement fixait les prix et achetait de grandes quantités de poisson, assurant à la fois une certaine stabilité et un accès solide au marché.

Au tournant du siècle, la flotte se composait encore principalement de milliers de barques à rames et de voiliers ouverts, de centaines de goélettes et de quelques vapeurs. En 1917, à l'échelle du Dominion, quelque 15 000 navires utilisaient des moteurs à essence, soit trois fois plus qu'en 1910-1911¹. La C.-B. produisait des moteurs de marque Easthope; les marques Acadia et Stewart Imperial étaient très populaires dans les provinces atlantiques. Durant les années 1920, certains vaisseaux de plus grandes dimensions s'équipèrent de moteurs diesels. Les moteurs étendirent le rayon de navigation des bateaux, même les plus modestes, contribuant ainsi à augmenter la pression de la pêche dans plusieurs zones de pêche. Leur arrivée entraîna aussi la création de nouvelles entreprises de vente d'essence et de réparation.

Cependant, même durant la prospérité du temps de guerre, l'industrie de la pêche affichait de nombreuses faiblesses. En 1915, D. J. Byrne, de la Canadian Fisheries Association, dressa une longue liste des

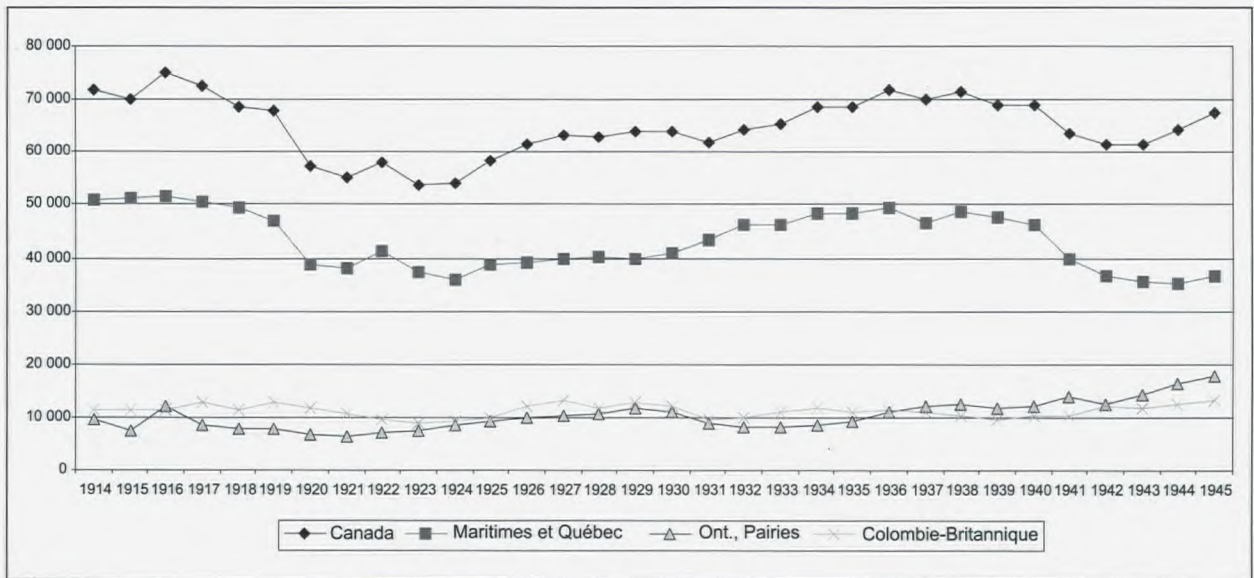


Goélette de pêche dans le détroit de Canso (N.-É.). Le nombre de goélettes diminua durant la Crise de 1929. (Bibliothèque et Archives Canada, C-338, s.d.)



Bateaux de pêche côtière sur la côte de l'Atlantique (photo non datée).

problèmes frappant l'industrie. Les congélateurs d'appât, subventionnés par le gouvernement, permirent de compenser la fréquente rareté d'appât. Malgré l'éta-blissement d'usines de réduction visant à réduire les populations de chien de mer, cette espèce constituait une vraie plaie. Le transport connaissait des problèmes à cause des coûts élevés associés à la manipulation et à la livraison jusqu'aux centres de consommation (nonobstant l'utilité des subventions accordées par le Ministère pour les expéditions express). La consommation canadienne de poisson était faible; il fallait sensibiliser le public au fait que le poisson constitue un excellent substitut nutritif aux viandes et à la volaille se vendant à fort prix. Les détaillants considéraient le commerce de faibles volumes de poisson comme un mal nécessaire, car même si le poisson faisait l'objet d'un traitement médiocre, ce commerce dégagait une bonne marge sur le coût de revient. Il fallait informer les grands magasins de la facilité associée à la conservation et à l'étalage du poisson. Le développement du marché



Nombre de pêcheurs, par région, 1914-1945

s'imposait. Pour sa part, la Canadian Fisheries Association souhaitait que le gouvernement délègue une mission commerciale en Angleterre afin d'y promouvoir les produits de la pêche.

E. E. Prince, représentant le ministère de la Marine et des Pêcheries et le Conseil de biologie, allongea la liste des lacunes établie par Byrne. Les pêcheurs souffraient d'une organisation déficiente. En général, l'industrie souffrait d'un manque de coopération de la part du gouvernement. Le mauvais traitement que le poisson subissait aux mains des pêcheurs à chaque étape de sa transformation, depuis sa capture jusqu'à sa présentation aux consommateurs, nuisait à la qualité des produits (« ils semblent prendre un malin plaisir à malmenier le poisson et à lui sauter dessus »). E. E. Prince affirma que le public n'appuyait pas suffisamment les agents du Ministère : [Traduction] « Si un homme expédiait un chargement de homards illégaux, tout le monde[...] semblait sympathiser avec le pauvre pêcheur. » L'industrie se moquait de certains règlements, mais son attitude était justifiée dans certains cas².

Néanmoins, la prospérité du temps de guerre donnerait l'illusion que l'industrie était désormais plus en mesure de s'occuper de ses affaires. Le Ministère abandonna la plupart de ses efforts de développement. Par ailleurs, il mit fin à ses efforts visant à limiter le nombre de pêcheurs. Il renonça également aux tentatives d'application des principes d'analyse scientifique à la gestion des pêches que préconisait E. E. Prince. W. A. Found devint le personnage dominant du Service des pêches. En exerçant sans répit une administration pragmatique, Found sut incliquer une culture d'efficacité au Service, mais sa vision était quelque peu limitée.

Le Conseil de biologie nourrissait toujours un lien d'indépendance à l'égard du Ministère. La séparation

des penseurs et des acteurs nuisait à la créativité et à l'analyse approfondie des questions importantes. Le Service des pêches employait de nombreuses personnes intelligentes, y compris Found lui-même, mais l'administration privilégiait désormais la routine administrative quotidienne et l'application des règles, notamment dans les provinces de l'Atlantique. Le Conseil de biologie, fort de son groupe d'experts composé de jeunes et brillants universitaires, orientait ses travaux en fonction des intérêts des divers chercheurs plutôt que sur la ressource et l'industrie, considérées comme un système.

Durant les années 1920, l'industrie était confrontée à des problèmes externes, notamment des conflits avec les États-Unis concernant les tarifs douaniers. Toutefois, dans les provinces de l'Atlantique en particulier, les problèmes internes étaient tout aussi graves, voire pires. Dans l'ensemble, les fondements de l'industrie étaient fragiles, comme le souligna une étude approfondie réalisée par la firme Cockfield, Brown & Company, Ltd.

La grande dépression des années 1930 frappa les pêcheurs de plein fouet, car ceux-ci étaient généralement désorganisés et dépourvus d'influence auprès des instances financières et politiques. L'industrie de la Colombie-Britannique connut de nombreuses difficultés, y compris des fermetures de conserveries et des pertes d'emplois. Les travailleurs autochtones en particulier souffrirent de la perte des emplois de conserverie³. Néanmoins, la C.-B. se portait un peu mieux que les provinces de l'Atlantique, comme d'habitude. Les conserveries favorisaient l'inspection obligatoire, laquelle renforçait la réputation de leurs produits. Le saumon s'était également raréfié par suite du glissement de terrain dans le canyon de Hell's Gate du fleuve Fraser en 1913; la situation du flétan suscitait aussi des préoccupations. Cependant,

d'importants efforts furent déployés à l'échelle nationale et internationale afin d'améliorer la pêche de ces deux espèces. L'industrie du saumon de la C.-B. se livrait à une autre grande consolidation, tout en insistant auprès du gouvernement pour qu'il adoptât des mesures en vue d'améliorer la conservation des ressources halieutiques.

Ailleurs, les pêcheurs étaient en proie à la détresse et au désespoir. Peu de pêcheurs de l'Atlantique gagnaient un revenu sécurisant. Ils pouvaient certes subvenir à leurs besoins : la majorité d'entre eux étaient propriétaires de leur maison et capables de cultiver la terre et de prendre du poisson pour se nourrir. Cependant, la vie était une lutte constante. En Nouvelle-Écosse, zone de pêche traditionnellement plus conservatrice, des grèves et des émeutes éclatèrent un peu avant la fin du siècle.

Dans les provinces de l'Atlantique, le Ministère et le secteur privé, qui était fragmenté, ne donnèrent qu'un faible élan au changement. Des mesures virent le jour uniquement après qu'une chute des prix eut causé une dépression avant même la Crise de 1929 : une commission royale entraîna l'interdiction des chalutiers et le parrainage de coopératives de pêcheurs par le Ministère. Ces mesures furent synonymes d'organisation et d'espoir pour les pêcheurs de certaines parties du Québec et des Maritimes. La situation de Terre-Neuve était la pire de toutes; non seulement elle souffrit d'une détresse accablante durant la Crise, mais en plus, elle perdit son autonomie gouvernementale alors que l'économie s'écroulait.

Les gouvernements du Canada et de Terre-Neuve s'engagèrent davantage dans le secteur des pêches au cours de la dernière partie de la décennie. La création de l'Office du poisson de conserve du Canada et du Fisheries Board de Terre-Neuve constituèrent deux interventions importantes. Puis, la Seconde Guerre mondiale changea la donne. Les pêcheurs de la côte Est, motivés en partie par des raisons financières, s'engagèrent en masse. Pour ceux qui continuèrent de pêcher, la demande de temps de guerre entraîna une nouvelle période de prospérité. Une fois de plus, une commission de ravitaillement prit le contrôle de la distribution alimentaire; les inquiétudes à l'égard du marché suscitées par la grande Crise de 1929 se dissipèrent.

Remaniement du Ministère

Fusion des Pêches et de la Marine

De 1911 à 1917, Sir John D. Hazen continua d'assumer le poste de ministre de la Marine et des Pêcheries et, de par ses fonctions, celui de ministre du Service naval. Après le déclenchement de la Première Guerre mondiale, le volet marine l'emporta sur celui des pêches; les rapports annuels de la Direction des pêches furent publiés sous l'autorité du ministère du Service naval. Alors que la guerre tirait à sa fin, Charles C. Ballantyne, un Ontarien, prit la relève de 1917 à

1920, toujours à titre de ministre du Service naval et de ministre de la Marine et des Pêcheries.

De 1911 à 1914, le ministre disposait de deux hauts représentants : Charles E. Kingsmill, directeur de la Marine, et Alexander Johnston, sous-ministre de la Marine et des Pêcheries. En 1914, G. J. Desbarats, ancien sous-ministre du ministère de la Marine et des Pêcheries, devint sous-ministre adjoint du Service naval dont relevaient désormais les pêches. (Relevant des sous-ministres susmentionnés, W.A. Found détenait cependant le véritable pouvoir en matière de pêches.) En 1920, les agences responsables des pêches et des forces navales se scindèrent; le rapport annuel de la Direction des pêches souligna que [Traduction] « l'expérience révèle que les fonctions du Service naval et celles de la Direction des pêches n'ont vraiment rien en commun ».

C. C. Ballantyne demeura ministre de la Marine et des Pêcheries jusqu'en 1921. En cette année électorale, le nouveau gouvernement libéral de M. Mackenzie King le remplaça par Ernest Lapointe, du Québec, un important personnage de l'administration King, lequel fut remplacé en 1923 par P. J. A. Cardin, également de Québec. En 1926, le gouvernement conservateur de courte durée d'Arthur Meighen ne nomma aucun ministre à temps plein pour diriger ce ministère. Après une élection la même année, Cardin regagna son poste et le conserva jusqu'en 1930.

Found procède à la consolidation

E. E. Prince était devenu commissaire aux pêcheries en 1893, titre qu'il conserva jusqu'en 1925. Cependant, en 1914, le pouvoir se retrouvait, pour l'essentiel, entre les mains de William Ambrose Found, de l'Île-du-Prince-Édouard. En 1898, W. A. Found, jadis enseignant, était devenu secrétaire du chef de la Direction des pêches; en 1911, il avait été nommé surintendant des pêcheries. Dans le cadre de ses fonctions, il effectua une réforme administrative approfondie.

Le Service des pêches de grande envergure établi par Whitcher avait ses lacunes. Citons la Commission royale de 1909-1910 sur les pêcheries du Manitoba et de Keewatin : [Traduction] « Nous ne préconisons pas



Le *Thiepval*, patrouilleur du Service de la protection de la pêche dans le détroit d'Hécate (C.-B.). (Bibliothèque et Archives Canada, PA-40990)



Patrouilleur du Service de la protection de la pêche dans le port de Lockeport (N.-É.). (Bibliothèque et Archives Canada, PA-48057, s.d.)

le maintien du système actuel, formé d'un large effectif de surveillants des pêches mal rémunérés et d'un personnel de garde-pêche encore moins bien payé. Tout le territoire devrait être sous la supervision de six ou huit surveillants actifs et adéquatement rémunérés. » En outre, selon la Commission, les agents des pêches devaient disposer d'une embarcation plus performante que leur gros et lent bateau patrouilleur, que les braconniers pouvaient facilement voir approcher.

La qualité des fonctionnaires des pêches affectés au « service externe » faisait fréquemment l'objet de plaintes. Seuls les inspecteurs en chef, les inspecteurs et les surveillants étaient des employés permanents. La Direction employait des garde-pêche au besoin pour aider les superviseurs. La plupart des postes étaient à temps partiel. Un surveillant pouvait fort bien être cultivateur d'abord, puis agent des pêches en deuxième ou en troisième lieu. Un grand nombre d'entre eux, sinon tous, étaient dévoués et excellents, mais les politiciens influençaient sur leur nomination, ce qui engendrait des plaintes additionnelles, surtout avant la création de la Commission de la fonction publique, en 1908.

Sur papier, le système était vaste, mais le rapport annuel de 1917 affirma que [Traduction] « dans la plupart des régions des provinces de l'Est, l'organisation est inefficace. Le nombre d'agents est anormalement élevé, mais comme ils ne reçoivent que de maigres pitances, il est déraisonnable de s'attendre à ce qu'ils consacrent tout le temps nécessaire à l'exercice de leurs fonctions en matière de pêche. Il est essentiel de procéder sans délai à une refonte complète de cette partie du Service. »

Found entama la réorganisation dans le sud-ouest de la Nouvelle-Écosse, puis il implanta le même système ailleurs⁴. La structure fondée sur une base provinciale fut remplacée par trois grandes divisions : l'Est, les Prairies et l'Ouest (C.-B.)⁵. Chaque division était dirigée par un inspecteur en chef. Sous ses ordres, des inspecteurs contrôlaient de vastes territoires et dirigeaient des surveillants, lesquels étaient affectés à des districts particuliers. Malgré l'augmentation de la proportion du nombre d'emplois à temps plein, le nombre d'emplois total diminuait.

Par exemple, dans la Division de l'Est, le nombre de surveillants passa de 92 à 56.

Les plaintes concernant la bureaucratie et l'application de la loi diminuèrent après le remaniement de Found. Les surveillants disposaient d'un bon degré de pouvoir local. Toutefois, l'étendue des régions était toujours aussi décourageante. En 1918, la Colombie-Britannique avait 1 inspecteur en chef, 3 inspecteurs, 20 surveillants (qu'on nommerait aujourd'hui des agents des pêches), 30 gardes-pêche et quatre commis⁶. Durant les années 1920, le district 2 de la Colombie-Britannique, dans le nord de la province, disposait d'un surveillant, d'un assistant, de dix personnes œuvrant de long de la côte et de deux autres travaillant à l'intérieur des terres, sur les frayères : 14 personnes avaient donc la responsabilité d'appliquer la loi sur des milliers de milles de côtes et de rivières⁷.

Cette organisation des pêches, fondée sur des divisions régionales, durerait plusieurs décennies. Une Division de la publicité et du transport fut créée en 1919. Celle-ci publiait des annonces dans les magazines, offrait des prix aux écoliers pour des compositions portant sur les poissons, et ainsi de suite⁸. L'attention accrue portée à la promotion émanait en grande partie des travaux de la nouvelle Canadian Fisheries Association, où Frederick William Wallace jouait un rôle déterminant. En 1914, ce dernier fonda le magazine *Canadian Fisherman*, qui demeura longtemps la bible de l'industrie, spécialement parmi les entreprises de transformation. Wallace écrivit plusieurs ouvrages remarquables, dont *Wooden Ships and Iron Men*, au sujet de la pêche et du monde marin.

Le Québec prend le relais de la gestion des pêches

En 1922, le Québec, qui avait déjà pris le contrôle des pêches continentales et des écloseries du gouvernement du Dominion, prit le relais de la gestion des pêches à engins fixes en eau salée.

Le Québec et la Colombie-Britannique avaient tenté d'accroître leurs pouvoirs en matière de pêche. Les revenus du secteur constituaient parfois un motif à cette fin. Dans un cas précis, le gouvernement de la C.-B. avait tenté d'imposer des droits de permis et une taxe d'un dollar pour chaque millier de poissons capturés⁹. En 1913 et encore en 1920, le Comité judiciaire du Conseil privé britannique avait mis un terme aux revendications provinciales liées aux eaux de marée et aux cours d'eau navigables¹⁰. Cette dernière décision établit hors de tout doute le droit public de pêcher dans toutes les eaux, qu'elles soient navigables ou sans marée. Ce droit n'étant pas un droit de propriété, [Traduction] « dans les faits, le Parlement du Dominion est investi de la compétence exclusive pour s'en occuper ».

Cependant, les droits civils et les droits de propriété relevaient encore de la compétence des provinces.



Nettoyage du poisson, South Beach, Percé (Québec), 1916. (Bibliothèque et Archives Canada, PA-11352)

Certaines situations pouvaient cependant susciter des conflits. Citons le cas d'une propriété recouverte entourée d'eau qui constitue également l'habitat du poisson, par exemple un engin de pêche fixe installé au fond de l'eau. Une grande partie des pêches du Québec reposait alors sur l'usage de filets ou de parcs à poissons attachés au rivage¹¹. La situation se compliquait. Les pêcheurs devaient fréquemment obtenir des permis auprès des gouvernements du Québec et de la fédération.

En 1922, afin d'améliorer leur situation et d'obtenir la bonne volonté du Québec en vue de l'application de mesures de conservation du saumon, le gouvernement fédéral céda au Québec la gestion des pêches locales. En vertu de l'entente administrative conclue à cette fin, la province prit également en charge l'inspection des activités¹². Cependant, en ce qui concerne les Îles de la Madeleine, les autorités fédérales gardèrent le contrôle de la gestion et de l'inspection, et ce, jusqu'en 1943.

Ainsi, à compter de 1922 (et jusqu'en 1984), le Québec contrôlait l'émission de permis, l'application de la loi, l'établissement des règles (le gouvernement fédéral devait toutefois adopter les règlements formels proposés par la province), le développement et d'autres activités. Au début des années 1920, l'industrie de la pêche du Québec représentait généralement 15 pourcent de la valeur de celle du Canada atlantique. Les autorités provinciales recouraient parfois à des interventions, comme l'établissement d'entrepôts frigorifiques. Et lorsque la morue séchée de Gaspé fit l'objet de tarifs élevés, le gouvernement provincial déploya des efforts acharnés afin d'obtenir des concessions commerciales¹³.

Le gouvernement fédéral perd sa compétence sur la transformation

Le gouvernement du Dominion avait réussi à garder le contrôle des activités de transformation à la suite de divers affrontements avec les autorités provinciales et de batailles juridiques. Cette situation changerait également.

En 1927, la Somerville Cannery Company chercha à établir une conserverie à Seal Cove, à proximité de Prince Rupert, en Colombie-Britannique. Bien que le personnage principal de cette initiative, Francis Millerd, obtint un permis provincial, le gouvernement du Dominion refusa de lui accorder un permis de conserverie en lui signalant qu'il pouvait seulement saler le saumon.



La « Dominion », une des conserveries du nord de la C.-B. (Bibliothèque et Archives Canada, PA-47826)

Des décisions judiciaires successives décrétèrent que la Direction des pêches n'avait pas le pouvoir d'empêcher l'établissement de cette conserverie. Le 28 mai 1928, la Cour suprême décréta que les articles de la *Loi des pêcheries* de 1914 exigeant que les exploitants se procurent un permis annuel pour exploiter une conserverie de saumon ou une saurissérie, ou en fait n'importe quelle conserverie, étaient *ultra vires* du Parlement du Canada. [Traduction] « Une conserverie n'est aucunement incluse, ni en pratique ni en vertu de quelque définition que ce soit, dans quelque pêche maritime ou continentale que ce soit ». Les conserveries tombaient plutôt sous la coupe des pouvoirs provinciaux en matière de droits civils et de propriété.

En Angleterre, le Comité judiciaire du Conseil privé, fidèle à sa tradition consistant à élargir les droits provinciaux, confirma cette décision¹⁴. Ainsi disparut le pouvoir fédéral relatif à l'émission de permis d'usine.

Francis Millerd écrivit au *Vancouver Sun* que [Traduction] « les gouvernements devraient limiter leurs fonctions à la conservation et à la surveillance des pêches. Ils devront laisser au particulier le droit de disposer de ces poissons comme il l'entend, après les avoir pêchés en tout légalité [...] De façon générale, je crois que cette disposition est la meilleure pour le pays. [...] L'ambition constitue probablement la première raison de vivre, et quiconque la détruit se trouve à tout détruire »¹⁵.

Il s'agissait d'un plaidoyer éloquent en faveur de la libre entreprise. À peine dix ans plus tôt, toutefois, d'autres propriétaires de conserveries en C.-B. avaient réclamé une surveillance serrée des permis de conserverie afin de protéger leurs propres intérêts. Le surdéveloppement des usines de transformation, à l'instar de celui des flottes, demeurerait une question épineuse dans le domaine des pêches canadiennes.

La décision de 1928 assombrît le tableau au chapitre de l'inspection. Dans le but d'appliquer les règlements régissant la qualité du poisson, le ministère fédéral devait désormais exercer son autorité constitutionnelle sur le commerce interprovincial et international¹⁶. Dépourvu de toute compétence en matière de transformation, il devait désormais surmonter des handicaps l'empêchant d'influer sur la qualité et la commercialisation et de freiner le surdéveloppement.

Création du ministère des Pêcheries

En 1920, Found fut nommé directeur des pêches et sous-ministre adjoint, sans jamais avoir quitté Ottawa pour travailler sur le terrain. La Canadian Fisheries Association et le magazine de F. W. Wallace, *Canadian Fisherman*, maintenaient la pression en faveur de la création d'un ministère distinct¹⁷. En 1927, une Commission royale sur les pêches des Maritimes les appuya; et en 1928, Mackenzie King promit d'établir un ministère distinct. Cette année-là, Found devint sous-ministre des pêches. Enfin, en 1930, le gouvernement constitua le ministère des Pêcheries.



E. N. Rhodes, un des premiers ministres du ministère des Pêcheries distinct. (Bibliothèque et Archives Canada, C-45314)

Une kyrielle de ministres se succédèrent à la direction du nouveau ministère, dont un certain nombre n'en furent le titulaire qu'à temps partiel. Cyrus MacMillan, natif de l'Île-du-Prince-Édouard, ancien directeur du département des études anglaises à l'université McGill et membre de la Commission royale sur les pêches de l'Atlantique de 1927-1928, devint le premier ministre des Pêcheries en juin 1930, mais il n'en fut le titulaire que pour deux mois, c'est-à-dire jusqu'à l'élection qui suivit sa nomination. En août, le nouveau gouvernement de R. B. Bennett nomma Edgar N. Rhodes, ancien premier ministre de la Nouvelle-Écosse, au poste de ministre des Pêcheries. Rhodes quitta en 1932 pour rejoindre le ministère des Finances.

Pendant ce temps, D. H. Sutherland avait été nommé sous-ministre adjoint auprès de Found; il dirigeait aussi auparavant la Division de l'Est du Ministère. Cette dernière disparut au début des années 1930, lorsque les provinces des Prairies prirent en charge la gestion de leurs pêches. A. J. Whitmore, qui était entré au Service des pêches en 1919, assumait la direction de la Division de l'Ouest à compter de 1929.

Au début des années 1930, les pêches constituaient habituellement un poste à temps partiel pour les ministres détenant d'autres portefeuilles. Alfred Duranleau, de Québec, ministre de la Marine du gouvernement Bennett, servit à titre de ministre des

Pêcheries par intérim de 1932 à novembre 1934. Grote Stirling, de la Colombie-Britannique, prit la relève jusqu'en août 1935. William G. Ernst, représentant la circonscription de Queen's - Lunenburg, en Nouvelle-Écosse, devint ministre des Pêcheries à temps plein durant deux mois, jusqu'à la chute du gouvernement Bennet, en octobre. Le gouvernement de MacKenzie King favorisa l'émergence d'une certaine stabilité. Joseph Michaud, de l'intérieur du Nouveau-Brunswick, devint ministre et demeura en poste jusqu'en 1942, suivi par Ernest Bertrand, de Québec, jusqu'en 1945.

W.A. Found contrôle tout

Durant la majeure partie de la période allant de 1914 à 1945, tandis que les ministres se succédaient, un seul homme dominait l'administration des pêches : W. A. Found. Lorsque Found, en 1920, à titre de directeur des pêches, entreprit un voyage dans l'Ouest avec le ministre C. C. Ballantyne, des observateurs en Colombie-Britannique constatèrent que Found semblait être le patron¹⁸. Cette impression persista.

Citons un agent des pêches basé en Colombie-Britannique et possédant de longs états de service : [Traduction] « Durant les jours précédant la Seconde Guerre mondiale, nous ne savions pas qui était le ministre. Le ministre des Pêcheries exercerait ses fonctions pendant une année ou deux, question de permettre au premier ministre de se familiariser avec les rouages du Cabinet »¹⁹. Un autre observateur de l'époque déclara que [Traduction] « W. A. Found, c'est le Ministère! »



W.A. Found

Au début des années 1930, Alfred Neeler, qui devint éventuellement ministre des Pêcheries, était un jeune scientifique travaillant en ostréiculture à l'Île-du-Prince-Édouard. Il cita un exemple de la mainmise de W. A. Found sur l'appareil administratif. Lorsque le Ministère encouragea la concession de sites ostréicoles, un certain pêcheur [Traduction] « dont les yeux bleu vif dégageaient un regard de folie » s'éleva en faux contre la privatisation des lieux de pêche publics. Il écrivit une lettre à Found et obtint une réponse qui ne lui donna pas satisfaction. Il écrivit une autre lettre en l'envoyant cette fois au ministre, et obtint une autre réponse de Found. Non content de celle-ci, il adressa une autre lettre, cette fois au gouverneur général, et reçut une réponse signée par Found. Sous l'effet du vestige d'une mentalité coloniale, il écrivit au roi. La réponse, une fois de plus, lui parvint de Found.

Found était d'une grande gentillesse dans ses relations personnelles, mais ses habitudes économes attirèrent l'attention. Les employés spéculaient sur la vie utile du manteau de raton laveur qu'il portait année après année. Une fois, les agents des pêches confisquèrent le cheval d'un pêcheur pris à pêcher illégalement; comme les tribunaux tardaient à se saisir de l'affaire, le Ministère finit par payer la nourriture du cheval. Les lettres affluaient : Found tentait d'obtenir du pêcheur qu'il reprenne son cheval pour l'hiver, mais le pêcheur refusait, car il savait reconnaître une pension gratuite lorsqu'il en voyait une. Les économies de bouts de chandelles caractérisaient l'ensemble du système bureaucratique. Lorsqu'un agent des pêches en poste dans le nord de la Colombie-Britannique présenta une demande de remboursement de 50 cents pour son goûter et de 50 cents pour celui de son cheval à son superviseur, ce dernier s'opposa à ces dépenses, et la question fut renvoyée à Ottawa²⁰.

L'organisation des régions se poursuit

Durant les années 1930, outre les trois divisions régionales, l'administration centrale à Ottawa abritait la Division de la promotion et de l'inspection, dirigée par Cowie (en 1928, les activités de publicité furent confiées aux responsables de l'inspection), la Division de la pisciculture et la Division de l'ingénierie, laquelle fut intégrée à la division de l'administration en 1935. Certains remaniements de cette structure furent effectués occasionnellement. À compter de 1937, la Division de la publicité et des statistiques comprenait un directeur de la publicité, un agent de publicité et deux démonstrateurs-conférenciers. L'administration centrale comprenait également une section chargée des permis, une division responsable des comptes, la Section des établissements, laquelle comprenait un effectif de commis, de dactylographes et de sténographes, la Section de la correspondance, et un bibliothécaire.

Tout compte fait, à la fin des années 1930 et au début des années 1940, le « service interne » affichait un effectif de 50 à 60 employés. Une fois nommés, les responsables avaient tendance à conserver le même

poste et le même salaire des années durant. Found gagnait un salaire annuel relativement princier de 9 000 \$, tandis que Sutherland, à titre de sous-ministre adjoint, touchait environ 4 500 \$ et que Cowie, directeur de la promotion et de l'inspection des pêches, recevait environ 4 000 \$. Joe Whitmore, de la Division de l'Ouest, recevait un salaire annuel de 3 600 \$.

En Colombie-Britannique et dans les provinces des Maritimes, à la fin des années 1930 et au début des années 1940, le service externe comptait environ 150 postes permanents. Cependant, comme toujours depuis l'époque de Whitcher, l'emploi de personnel saisonnier multipliait ce chiffre.

À l'extérieur de l'administration centrale, la ville de Halifax abritait le bureau central de la Division de l'Est. Le superviseur de la Division recevait un salaire annuel de 3 500 \$ à 4 020 \$. La Nouvelle-Écosse comprenait trois districts. Chacun relevait d'un superviseur qui touchait de 2 100 \$ à 2 800 \$. On y trouvait aussi de 8 à 14 inspecteurs des pêches et un sténographe touchant entre 1 100 \$ et 1 400 \$ par année environ. Le Nouveau-Brunswick, qui comptait trois districts, et l'Île-du-Prince-Édouard, qui en avait deux, étaient organisés de façon analogue (bien qu'un des districts de l'île ne comptait qu'un seul inspecteur).

Le titre d'inspecteur désignait une personne qui exerçait des fonctions de supervision; il désignait désormais un poste équivalant à celui d'un agent des pêches. Les agents ne possédaient pas d'uniforme, mais portaient une casquette d'officier de la marine ornée d'un insigne²¹. D'habitude, les inspecteurs locaux étaient responsables de quelques gardiens ou patrouilleurs qui, parfois, n'offraient pas seulement leurs propres services, mais louaient aussi leur bateau. Le Ministère possédait également son propre patrouilleur.

En Colombie-Britannique, le major J. A. Motherwell occupait le poste de superviseur divisionnaire des pêches. Le bureau central de Vancouver comprenait 11 postes de nature cléricale et sténographique. Il y avait trois districts en C.-B., dotés de 9 à 13 inspecteurs, pour la plupart affectés à des sous-districts. Le Canned Salmon Inspection Lab, établi en 1935, était le seul laboratoire d'inspection du ministère à l'époque; il employait trois chimistes et un sténographe. Les provinces des Prairies avaient disposé de 24 employés jusqu'à la prise de contrôle provinciale²².

Les écloséries comptaient également un grand nombre d'employés, mais bon nombre cessèrent leurs activités durant les années 1930, car leur utilité était remise en question.

Finn remplace Found

Found conserva son poste de sous-ministre jusqu'à sa retraite, en décembre 1938 (il mourut à Ottawa en mars 1940). J. J. Cowie le remplaça, à titre de sous-ministre par intérim, jusqu'en juillet 1940. Malgré la courte durée de son mandat, certains observateurs estimaient qu'il s'était révélé un excellent

sous-ministre, surtout en raison de son souci pour les résultats tangibles et concrets.

Donovan B. Finn succéda à J. J. Cowie. Détenteur d'un doctorat, Finn avait travaillé au Conseil de biologie, dirigeant l'installation technique de Prince Rupert, puis celle de Halifax. Il était très intelligent et sa pensée se fixait habituellement à long terme. Durant la guerre, il siégea à divers organismes nationaux et internationaux; il représenta le Canada à l'occasion de la Conférence de Québec de 1945, qui établit la charte de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). En 1946, Finn quitta le ministère pour devenir directeur de la Division des pêches de la FAO, poste qu'il occupa jusqu'en 1964²³.

Le conseil de biologie fonctionne indépendamment du Ministère

Pendant ce temps, le Conseil de biologie et le Service des pêches s'étaient progressivement dissociés. Prince représentait encore un point de liaison, mais son importance diminuait. Il quitta la présidence du Conseil de biologie en 1921, et le poste de commissaire aux pêcheries en 1925.

En 1919, dans le but de retrouver une certaine capacité scientifique, W. A. Found tenta d'établir une division scientifique au sein du Service des pêches. Le Ministère soutenait que le Conseil, composé uniquement d'universitaires canadiens, faisait trop peu. Le Ministère souhaitait que le Conseil entreprenne davantage de travaux techniques et d'éducation en plus de ses travaux de recherche fondamentale. Le Conseil éluda ce défi. Le Ministère ne comportait qu'un seul poste scientifique, celui de zoologue associé occupé par Andrew Halkett, mais ce poste fut aboli en 1932²⁴.

Le Conseil établit des stations technologiques

En 1922, la Commission royale sur les pêches de la Colombie-Britannique affirma que le Conseil, doté d'un budget de 40 000 \$, représentait un gaspillage d'argent. Il n'employait aucun scientifique permanent, seulement des universitaires bénévoles, et il y avait lieu



La station de biologie de St. Andrews (N.-B.), juin 1920.



Spécimens conservés dans le musée de la station de biologie de St. Andrews (N.-B.), 1920.

de procéder à sa réorganisation²⁵. Durant les années suivantes, le Conseil porta une attention accrue aux travaux liés à l'industrie de la pêche.

Après la retraite de Prince, en 1921, A. P. Knight, de l'Université Queen's, devint président du Conseil et le resta jusqu'en 1926. À la suite de discussions amorcées en 1923 entre Knight, le Conseil et le Ministère, des représentants de l'industrie – des conditionneurs pour la plupart – devinrent membres du Conseil. J. J. Cowie, un protégé de Prince, en devint membre également, favorisant ainsi la liaison entre le Conseil et le Ministère. La plupart des travaux du Conseil émanaient de suggestions formulées par le Ministère.

En 1923, le Parlement approuva la création de stations de pêche expérimentale à vocation technique à Halifax et à Prince Rupert. Le Conseil fut invité à entreprendre des activités d'information auprès des pêcheurs et des préposés au traitement du poisson. A. G. Huntsman, directeur des installations à St. Andrews, dirigea également la station technique de Halifax, qui amorça ses activités en 1924. La station de Prince Rupert fut inaugurée en 1925, sous la direction de W. B. Clemens, qui fut bientôt remplacé par D. B. Finn, futur sous-ministre.

En 1929, le Conseil de biologie établit une sous-station à Ellerslie, à l'Île-du-Prince-Édouard, dont les activités étaient axées sur les huîtres. En 1936, la station de pêche expérimentale de Gaspé fut établie à Grande-Rivière, au Québec. Au cours des décennies suivantes, les stations technologiques se concentreraient essentiellement sur la transformation et la qualité du poisson²⁶.

Ainsi, on entreprit de combler les besoins de l'industrie dans une certaine mesure. Cependant, les directeurs des stations de biologie de St. Andrews et de Nanaimo menaient leur barque comme ils l'entendaient, bien qu'ils dussent suivre les

orientations du Conseil. S'ils ne constituaient pas deux solitudes, le Conseil et le Ministère ne faisaient pas partie du même ménage; leur relation s'apparentait davantage à celle de cousins éloignés. Tous les étés, des étudiants et des enseignants universitaires s'installaient dans des dortoirs à St. Andrews et Nanaimo, et ce, jusqu'à la fin de la saison. Ultérieurement, Huntsman lui-même finit par admettre la faiblesse du Conseil à l'égard des questions touchant l'industrie²⁷.

La science devient une vocation à temps plein

Tous les emplois étaient de nature saisonnière. Cet état de fait persista jusqu'en 1925. En fait, Huntsman, directeur de la station de St. Andrews, ne passa jamais l'hiver sur la côte²⁸. Au début des années 1930, les travailleurs « bénévoles » – soit des professeurs et des étudiants provenant souvent de l'Université de Toronto – effectuaient toujours la majeure partie de la recherche.

À compter de 1931, alors que la grande dépression grugeait les budgets, le Conseil offrit moins d'aide aux travailleurs bénévoles, au grand chagrin de Huntsman, entre autres. On en vint à privilégier l'embauche de personnel à plein temps, surtout après l'arrivée à la présidence du Conseil d'A. T. Cameron, de l'Université du Manitoba, bien que la présidence ne constituât toujours qu'un poste à temps partiel. Les résidences destinées aux bénévoles fermèrent leurs portes²⁹.

La revue du Conseil porta plusieurs noms successifs. De 1901 à 1925, elle porta le nom de *Contributions to Canadian Biology*; en 1926, elle fut rebaptisée *Contributions to Canadian Biology and Fisheries*. En 1934, elle fut renommée *Journal of the Biological Board of Canada* pour devenir, en 1937, le *Journal du Conseil de recherche sur les pêcheries du Canada*, après que le Conseil de biologie est devenu le Conseil de recherches sur les pêcheries du Canada (CRPC) par suite de l'adoption d'une nouvelle loi.

Le CRPC menait des études biologiques approfondies, retraçant le cycle biologique des poissons et leurs migrations. En outre, les stations technologiques accomplissaient un travail utile au chapitre du traitement et des produits du poisson. Durant les années 1930, en Colombie-Britannique, la station de Nanaimo rassemblait les inspecteurs des pêches chaque année pour les renseigner sur les derniers progrès scientifiques.

Il convient toutefois de mentionner la faiblesse de l'analyse de l'industrie de la pêche en tant que système, avec toutes ses forces, ses faiblesses et ses intérêts contradictoires. Par ailleurs, le Ministère ne disposait ni d'une Direction économique digne de ce nom, ni d'un Service d'analyses connexe. Les stations de biologie effectuaient parfois des travaux directement liés à l'industrie à la demande d'un ministère ou lorsqu'un scientifique s'intéressait à une question

particulière. Par ailleurs, J. J. Cowie entretenait une bonne relation avec le CRPC. Néanmoins, ce n'est qu'après la Seconde Guerre mondiale que l'on assisterait, d'une part, à une coopération étroite entre les scientifiques et les gestionnaires et, d'autre part, à l'analyse approfondie des mécanismes de l'industrie.

Le Conseil acquiert un savoir en matière de biologie

Archibald Gowanlock Huntsman, de l'Université de Toronto, était le chef de file du secteur de la recherche sur les pêches de l'Atlantique. Il en savait plus que tout autre sur tout. Huntsman avait travaillé à la station biologique du CRPC à la baie Georgienne. Il devint inspecteur à St. Andrews en 1912.

Malgré l'influence de Huntsman, les professeurs et les étudiants universitaires effectuaient essentiellement leurs recherches en fonction de leurs propres intérêts. Leurs travaux ne correspondaient pas nécessairement aux besoins immédiats de l'industrie. Par exemple, en 1915, le Conseil monta une grande expédition scientifique dans le golfe du Saint-Laurent. Celle-ci devait se concentrer sur le hareng, mais le scientifique responsable, le Norvégien Johan Hjort, lui donna davantage l'aspect d'une expédition océanographique. De plus, en dépit du fait que la station de St. Andrews était située au milieu d'une zone de pêche intensive du hareng, le Conseil continuait d'afficher une certaine nonchalance à l'égard de l'espèce parce que, comme l'observa Huntsman plus tard, un membre du Conseil issu de l'industrie avait perdu de l'argent en investissant dans le hareng³⁰.

Néanmoins, le Conseil accumulait les connaissances fondamentales sur un grand nombre d'espèces dans le cadre de projets comme le marquage précoce du homard, par exemple. Le marquage facilita par ailleurs la description des migrations du maquereau, de l'aloise, de la morue, du hareng et d'autres espèces. Au cours des années 1920, les scientifiques apprirent que le saumon du Cap-Breton nageait aussi loin que le détroit de Belle Isle (des travaux ultérieurs révéleraient des migrations beaucoup plus longues). Le Conseil élaborait une liste de contrôle des espèces présentes à Terre-Neuve et dans le Canada atlantique. Huntsman œuvra à la reproduction naturelle de homards et recommanda le repeuplement de certaines parties de la côte en homards et l'adoption de limites supérieures sur la taille des prises, bien que cette mesure se révélât infructueuse³¹.

Début des recherches internationales

Dans le Pacifique, le marquage du saumon rouge effectué par les scientifiques canadiens et américains en 1918 constitue le premier travail de recherche internationale. En ce qui concerne l'Atlantique, au tournant du siècle, les pays européens avaient établi le Conseil international pour l'exploration de la mer. En



Le Zoarces du Conseil de biologie.

1921, à la suite d'une conférence informelle donnée par des spécialistes des pêches à Ottawa, les États-Unis, le Canada et Terre-Neuve mirent sur pied l'International Committee on Deep Sea Fisheries investigations. En 1923, ce comité devint le North American Council on Fisheries Investigations (NACFI), lequel demeura en activité jusqu'en 1938. La France en devint membre et le NACFI effectua diverses études dans le domaine des pêches et de l'océanographie. Dans un cas survenu au cours des années 1930, le Conseil de biologie s'unit à des scientifiques américains afin d'étudier les effets éventuels de la proposition du projet international de production d'énergie marémotrice dans la baie de Passamaquoddy. Les scientifiques lancèrent des avertissements au sujet des dommages possibles que pourraient subir les pêcheries situées à l'intérieur des barrages et des conséquences imprévisibles d'une telle intervention sur les parages extérieurs³².

Parmi les autres efforts dignes de mention entrepris dans l'Atlantique au cours des années 1920 et 1930, mentionnons les recherches menées par Alfred Needler sur l'aiglefin, de même que sa promotion de l'ostréiculture à l'Île-du-Prince-Édouard. R. A. MacKenzie se joignit à d'autres scientifiques afin de mener des recherches sur la biologie et les opérations relatives à la pêche en haute mer. En 1931, le Ministère lui-même commença à recueillir des comptes rendus de voyages effectués par les navires équipés de chaluts à planches; en 1939, il fit de même avec les goélettes et les navires pêchant à la palangre³³. En matière de technologie, Huntsman mena des travaux sur la congélation des filets de poisson, et en 1937, la station technologique de Halifax conçut une cellule de fumage mécanique d'une grande efficacité pour fumer le poisson³⁴.

Parmi les travaux réalisés dans le Pacifique, mentionnons le suivi des migrations du saumon, du hareng, du flétan et d'autres espèces, ainsi que la « lecture » des écailles et des otolithes (concrétion minérale dans l'oreille interne qui sert à communiquer

les vibrations sonores) afin de déterminer la taille et l'âge du saumon et du flétan. Durant les années 1930, Alfred Tester mena des travaux d'une grande importance sur le hareng; entres autres, il s'allia aux pêcheurs, qui tenaient des journaux de timonerie pour le Conseil. R. Earle Foerster et ses collègues effectuèrent des travaux fondamentaux sur le saumon, y compris une réévaluation des stations salmonicoles de l'époque, qui entraîna la fermeture de certaines d'entre elles.

Outre-mer, le russe Baranov élabora les premiers modèles théoriques pour calculer l'augmentation et le déclin des populations de poisson. Ce travail, de même que d'autres travaux entrepris outre-mer, jeta les bases d'un cadre pour l'analyse des populations³⁵. Au Canada, peu de travaux furent axés directement sur la question de l'abondance. Les scientifiques étaient pourtant conscients de la question. En 1933, par exemple, J. L. Hart, qui devint plus tard président du CRPC, observa qu'il était possible d'épuiser les stocks, comme ce fut le cas du saumon rouge, du flétan, de l'alose, du saumon de l'Atlantique et du hareng. Cependant, de façon générale, peu de personnes se préoccupaient de la surpêche et de la dynamique des populations. Dans le Pacifique, la situation du saumon rouge suscitait certaines inquiétudes; Foerster accomplit un travail novateur au chapitre des écloséries et des populations; cependant, les scientifiques de l'Atlantique avaient une connaissance limitée de telles questions. Pour citer Alfred Needler : [Traduction] « Durant les années 1920, pour une personne comme moi, un étudiant diplômé se promenant en observant l'aiglefin, la côte du Pacifique aurait très bien pu être la Chine, tant j'étais dépaycé. »

La recherche océanographique prend de l'ampleur

Le Conseil et le gouvernement menaient aussi des travaux dans le domaine de l'océanographie. Une expédition nordique montée en 1914 se pencha sur les pêches dans la baie James et la baie d'Hudson. Les scientifiques canadiens, américains et norvégiens faisant partie de l'expédition dirigée par le norvégien Hjort en 1915, dans le golfe du Saint-Laurent et au large de la Nouvelle-Écosse, réalisèrent des travaux d'une importance fondamentale au chapitre de l'océanographie de l'Atlantique. De 1913 à 1918, les expéditions gouvernementales dans l'Arctique canadien dirigées par Vilhjalmur Stefansson permirent d'accroître l'étendue des connaissances au sujet de cette région. Au cours des années 1920, l'équipage du *Zoarces*, navire du Conseil faisant 90 pieds et à coque de goélette, réalisa des travaux à divers endroits dans l'Atlantique. H. B. Hachey, qui joignit le Conseil en 1928, prit la direction de l'expédition d'étude sur les pêches de la baie d'Hudson en 1930; grâce à cette initiative, le Canada put commencer à rattraper les Danois et les Américains sur le plan de l'océanographie dans l'Arctique canadien. L'expédition produisit le

premier relevé détaillé de la circulation de l'eau et de l'océanographie physique dans l'Arctique.

Tout compte fait, comme l'explique Ken Johnstone dans son ouvrage intitulé *The Aquatic Explorers*, le Conseil assumait la majeure partie de l'activité relative aux pêches et aux océans du Canada en temps de paix et jeta les assises de la réputation mondiale du pays.

Traités et perte de compétences

Fluctuation des tarifs douaniers des États-Unis

Les fonctionnaires canadiens se préoccupaient toujours des échanges commerciaux avec les États-Unis. De 1914 à 1945, le flétan et le saumon du Pacifique firent l'objet d'importants traités. Toutefois, les relations en matière de tarifs douaniers constituaient le thème le plus constant. Les restrictions américaines gênèrent les relations jusqu'à la Première Guerre mondiale. Elles furent allégées un certain temps, puis resserrées de nouveau.

Depuis 1897, les tarifs douaniers habituels s'étaient élevés d'un quart de cent à un cent par livre de poisson frais ou congelé, un peu plus pour le poisson salé, et beaucoup plus – jusqu'à 30 pourcent – pour le poisson conditionné dans l'huile. La tentative avortée du gouvernement Laurier de conclure le Traité de réciprocité de 1911 aurait entraîné l'entrée de la plupart des poissons en franchise de douane. Les intérêts de pêche de Gloucester s'élevèrent en faux contre le Traité, craignant que l'industrie canadienne – grâce à ses vaisseaux bon marché, aux primes continues offertes en vertu de l'indemnité de Halifax et à sa proximité immédiate des bancs de pêche – n'absorbe une grande partie de l'industrie de la Nouvelle-Angleterre. Le Congrès approuva le Traité quand même, mais la défaite électorale de Laurier le condamna bientôt à l'échec.

Il reste que le commerce du poisson passa près de faire l'objet d'un accord de libre-échange en vertu du *U.S. Tariff Act* de 1913. Les tarifs douaniers demeurèrent élevés pour le poisson (hormis les crustacés) dans l'huile (25 pourcent), le poisson en conserve sans huile (15 pourcent) et le poisson dépouillé ou dont les arêtes ont été ôtées (0,75 cent la livre). Toutefois, pratiquement tous les autres produits – les crustacés, le poisson frais, gelé, préparé ou en conserve, y compris les principaux produits de la morue et du maquereau salés – étaient exempts de tout droit de douane³⁶. Les nouveaux tarifs, conjugués à la forte demande du temps de guerre, contribuèrent grandement à l'essor de l'industrie.

En 1914, après avoir réduit ses tarifs douaniers, le gouvernement américain voulait que le Canada assouplisse ses privilèges d'escale. Le *modus vivendi* – l'achat facile de privilèges portuaires – ne s'appliquait qu'à l'Atlantique; en 1904, le Canada le limita aux voiliers, sous prétexte que l'esprit de l'entente initiale ne visait que ceux-ci. Les États-Unis souhaitaient obtenir des privilèges d'escale pour les navires propulsés.

Le Canada formula ses propres demandes. Depuis 1897, le Canada permettait aux pêcheurs de flétan américains de décharger leurs prises en Colombie-Britannique, où les acheteurs pouvaient les envoyer en douane aux États-Unis³⁷. Cependant, les États-Unis refusaient de laisser les vaisseaux canadiens y décharger le poisson provenant directement des bancs de pêche et les empêchaient de s'y rendre depuis les ports de ce pays.

Les deux pays convoquèrent une commission conjointe appelée la *American-Canadian Fisheries Conference*, laquelle siégea de 1917 à 1919 et tint des audiences en 1918. Le « pacte Hazen-Redfield », principal fruit des travaux de cette Commission, vint remplacer temporairement le *modus vivendi*. En vertu de cet accord, les navires de pêche de chaque pays pouvaient pénétrer dans les ports de l'autre pays depuis les lieux de pêche, y disposer de leurs prises, prendre des réserves et mettre le cap sur les bancs de pêche après être passés aux douanes. Cette organisation subsista jusqu'en 1922. Durant cette période, les navires canadiens déchargèrent des cargaisons de poisson d'une valeur d'environ un demi-million de dollars à Boston, Gloucester et Portland³⁸. Forts d'un accès portuaire réciproque et d'une exemption de droits de douane sur la plupart des espèces de poisson, les deux pays avaient pratiquement recréé la réciprocité antérieure en matière de pêche, à l'exception bien sûr du fait que les Américains ne possédaient plus de privilèges de pêche à l'intérieur de la limite de trois milles.

Le *U.S. Tariff Act* de 1920, adopté dans le but de protéger les industries nationales, renversa la situation en imposant de nouveaux droits de douane onéreux, plus élevés que jamais, sur presque tous les produits. Les prix offerts aux pêcheurs du Canada chutèrent. En 1924, le Canada mit donc fin à l'ancien *modus vivendi*, dans le cadre duquel les pêcheurs des États-Unis payaient de légers droits de permis en échange de privilèges d'escale. Cette mesure eut peu de répercussions; les privilèges d'escale avaient perdu de leur importance, car désormais, les navires américains pêchaient essentiellement sur les bancs hauturiers et retournaient directement en Nouvelle-Angleterre.

Aux États-Unis, la pêche intensive fit baisser la population d'aiglefin du banc de Georges, laquelle atteignit un nouvel équilibre. Cependant, la rareté ne provoqua aucun abaissement des droits de douane, auxquels l'industrie de la pêche de la Nouvelle-Angleterre tenait toujours. La fameuse loi Smoot-Hawley de 1930, souvent blâmée pour avoir empiré la Grande Crise, augmenta les droits imposés sur certains produits.

La Conférence économique impériale de 1932 conféra un léger avantage au poisson canadien en Angleterre. Mais en Amérique du Nord, les tarifs douaniers entravaient le commerce canadien. Malgré cela, en 1933, le Canada rétablit certains privilèges destinés aux pêcheurs américains, leur permettant d'acheter de l'appât, de la glace, des sennes, des lignes et d'autres fournitures dans les ports canadiens, mais leur interdisant tout transbordement ou toute



Vapeurs à coque d'acier de la Canadian Fish and Cold Storage, 1920. (Bibliothèque et Archives Canada, PA-95084)



Les premiers vapeurs pour la pêche du flétan ont cédé la place aux goélettes de pêche à doris, lesquels ont été proscrits dans les années 1930. (Bibliothèque et Archives Canada, PA-40998)

embauche de membres d'équipage. L'industrie de la pêche des États-Unis ne semblait plus constituer une grande menace; le changement favorisa le commerce dans les ports canadiens³⁹. En décembre 1934, le *Halifax Herald* faisait état des réjouissances à Yarmouth par suite du renouvellement des privilèges d'escale dans les ports américains pour l'année 1935.

La Commission du flétan à l'avant-garde de la gestion à l'échelle internationale

Outre les enjeux commerciaux, l'*American-Canadian Fisheries Conference* de 1918 traita de questions de conservation. Les deux pays déplorèrent la baisse vertigineuse des stocks d'esturgeon et recommandèrent l'imposition d'un moratoire de dix ans sur la pêche de cette espèce. En ce qui concerne la pêche du homard, les Canadiens se plaignaient du fait que les bateaux-viviers américains, équipés pour le transport de homards vivants, pêchaient au sud-ouest de la Nouvelle-Écosse, tout juste à l'extérieur de la limite de trois milles, durant les saisons canadiennes de pêche interdite, et ce, en utilisant les ports canadiens la nuit. L'industrie américaine elle-même cessa cette pratique, et ce, sans l'intervention du gouvernement⁴⁰. Les Canadiens exprimèrent également leurs préoccupations à l'égard de la pêche du flétan dans le Pacifique. Bien que la conférence ne produisit aucun accord à ce chapitre, elle fit ressortir la question.

Le flétan fréquentait aussi bien la Californie que l'Alaska, mais la plus grande abondance se trouvait au large de la Colombie-Britannique, et plus particulièrement dans le golfe de l'Alaska. Les Américains récoltaient la majeure partie des prises. Au fil du temps, les navires poussèrent plus loin et une pêche hivernale fut développée dans la mer de Béring. Des deux côtés de la frontière, les pêcheurs scandinaves jouaient un rôle de premier plan. Plus

tard, de nombreux Néo-Écossais et Terre-Neuviens joignirent la pêche canadienne.

La participation du Canada à la pêche du flétan, faible au début, s'intensifia, surtout après l'établissement d'un lien ferroviaire menant à Prince Rupert, en 1914. L'année suivante, les débarquements avaient doublé. Toutefois, en dépit d'une saison de pêche interdite, le flétan s'était raréfié. En 1916 et en 1917, W. F. Thompson souligna l'affaissement des stocks dans des rapports rédigés à l'intention du commissaire aux pêcheries de la Colombie-Britannique. En 1918, l'*American-Canadian Fisheries Conference* rédigea un traité axé sur la conservation, les droits de douane et les privilèges de pêche réciproques. Le Sénat des États-Unis s'y opposa, toutefois, et finit par le bloquer⁴¹.

Les deux pays tinrent d'autres discussions, séparant la question du flétan des questions complexes liées à l'utilisation des ports et aux tarifs douaniers. W. A. Found joua un rôle clé dans le cadre des négociations. En mars 1923, le ministre Ernest Lapointe et le représentant américain signèrent la Convention pour la conservation des pêcheries de flétan du Pacifique nord et de la mer de Béring. À l'insistance de MacKenzie King, le Canada signa de son propre chef; il s'agissait du premier traité que le Canada ou tout autre état membre du Commonwealth signait en son nom propre, sans égard à la Grande-Bretagne.

Le traité institua une période de pêche interdite allant du 16 novembre au 15 février et établit la Commission internationale des pêcheries. La Commission devait mener ses propres travaux scientifiques et W. F. Thompson fut nommé directeur des enquêtes. Des études indiquèrent que les stocks de la Colombie-Britannique et de l'Alaska étaient largement distincts, mais pas entièrement. En 1929, il était devenu manifeste que la période de pêche interdite produisait peu d'effets bénéfiques; les stocks diminuaient toujours et l'exploitation de la pêcherie au large de la Colombie-Britannique retirait annuellement quelque 40 pourcent des stocks.

En 1930, les deux gouvernements approuvèrent le renouvellement de la Convention. Celle-ci, ratifiée en 1931, constituait la Commission internationale du flétan du Pacifique (CIFP), plus puissante que la précédente. Afin d'appuyer les commissaires provenant à parts égales des deux côtés de la frontière, la CIFP embaucha du personnel permanent à Seattle, y compris des spécialistes scientifiques et techniques. Elle se mérita une réputation d'impartialité et de professionnalisme. Une fois que la Commission avait formulé ses recommandations, les deux pays adoptaient habituellement les règlements et les politiques nécessaires et assuraient leur exécution.

La CIFP mit également sur pied un comité consultatif industriel - le *Conference Board* - auquel il prêtait beaucoup d'attention. Les pêcheurs scandinaves, notamment à cause de leur caractère et de leurs relations transfrontalières, exercèrent une influence sur le développement et le fonctionnement de

cette entreprise en matière de coopération internationale. La Commission déposerait ses recommandations en matière de réglementation pour l'année devant une assemblée ouverte composée de pêcheurs, favorisant ainsi le développement d'un climat de confiance. Représentés par des associations puissantes, les propriétaires de navires pêchant le flétan exerçaient une grande influence. La Commission exigeait que les pêcheurs se procurent des permis et tiennent des journaux de bord.

En plus de promulguer des périodes de pêche interdite, la CIFP pouvait établir des zones réglementées. Elle en établit trois : la Colombie-Britannique faisait partie de la zone 2, qui s'étendait des environs du cap Flattery, dans l'État de Washington, jusqu'au cap Spencer, dans le sud-est de l'Alaska. La CIFP pouvait aussi réglementer le type d'engin utilisé; elle déconseillait fortement l'usage de palangres et vers le milieu et la fin des années 1930, elle interdit les goélettes de pêche à doris, qui tendaient à disparaître. La limitation des engins de pêche à la palangre écarta également les chalutiers, qui suscitaient la controverse sur la côte de l'Atlantique. La Commission avait également le pouvoir de fixer les dimensions minimales du poisson pêché, d'établir des zones réglementées et de désigner certaines zones interdites comme bancs de reproduction.

Dans le cadre du contrôle qu'elle pouvait exercer sur l'intensité de la pêche, la CIFP pouvait établir des quotas, ce qu'elle fit, fixant les premiers quotas dans le secteur des pêches maritimes du Canada, et les premiers quotas internationaux jamais institués. À l'instar des restrictions visant les engins de pêche, les quotas de zones devinrent une méthode de gestion de première importance. La CIFP établit l'ouverture des saisons de pêche saisonnière dont la durée était fixée en fonction des quotas. Les débarquements, qui avaient semblé décliner, se stabilisèrent. Le nombre de bateaux de pêche grimpa durant les années 1930, celui des bateaux américains passant d'environ 300 à 400,



Le canyon de Hell's Gate du fleuve Fraser, lieu d'un glissement de terrain dévastateur, photo de 1912. (Bibliothèque et Archives Canada, C-6921)

et celui des bateaux canadiens, d'un peu plus de 100 à environ 170⁴².

Plus tard, les analystes du secteur des pêches se demandèrent si les méthodes employées par la Commission avaient entraîné les meilleures retombées possibles sur les plans biologique et économique. En particulier, certains critiquèrent le manque de restrictions concernant le nombre de bateaux. Toutefois, il est généralement admis que la CIFP améliora tant les prises que les taux de prises, innova en matière de réglementation des pêches maritimes et fut à l'origine d'une des premières réussites dans le domaine de la gestion internationale des pêcheries.

La réglementation internationale de la pêche du saumon progresse lentement

La collaboration en matière de réglementation de la pêche du flétan progressa à la vitesse de l'éclair comparativement à celle dont le saumon faisait l'objet. Le fleuve Fraser constituait le plus important cours d'eau de reproduction du saumon. Le Canada payait pour en assurer la gestion et tentait de retenir ses propres pêcheurs. Les Américains, cependant, soumis à moins de restrictions, pouvaient intercepter le saumon du Fraser en cours de migration dans le détroit de Juan de Fuca. En effet, après 1900, ces derniers prenaient généralement la majeure partie de la prise globale du Fraser, capturant parfois même jusqu'à deux fois plus de poissons que les Canadiens. Les préoccupations canadiennes se multiplièrent après que les glissements de terrain désastreux survenus en 1913 et en 1914 dans le canyon de Hell's Gate eurent bloqué une importante quantité de saumons tentant de rejoindre leurs frayères en amont. La conférence canado-américaine sur les pêches de 1918 affirma que l'on pourrait qualifier de « criminelle » l'absence de toute intervention pour remédier à la situation.

Dans le but de protéger le saumon rouge, la conférence ébaucha une entente, que le Sénat des États-Unis bloqua par suite de l'opposition de l'industrie de la conserve américaine, basée à Puget Sound, dans l'État de Washington. La conférence réussit cependant à susciter plus de recherches sur le saumon. En 1921, de nouvelles négociations menées avec cet État étudièrent la possibilité d'imposer, d'une part, une période de fermeture de la pêche de cinq ans afin de laisser les stocks se reconstituer, et d'autre part, l'interdiction permanente des sennes coulissantes. Ce projet échoua, comme les autres.

Tout au long des années 1920, ni les restrictions visant la pêche ni les travaux de restauration ne permirent réellement au Fraser de se rétablir. En 1928, de nouvelles négociations se soldèrent par une proposition de traité en vertu duquel les pêcheurs canadiens et américains obtiendraient des parts à peu près égales de la prise globale. Le Canada ratifia le traité en 1930. Une fois de plus, les intérêts de pêche de Puget Sound, craignant les pertes et les restrictions, réussirent à bloquer le traité au Congrès américain. En

Colombie-Britannique, les esprits s'échauffèrent à un point tel que le commissaire des pêches provincial suggéra d'abandonner le Fraser et de transférer tous les œufs qui s'y trouvaient dans des éclosiers situés le long de la Skeena et à Rivers Inlet.

Pendant, les amateurs de pêche sportive, dont le nombre augmentait aux États-Unis, manifestèrent leur appui en faveur d'un traité. En 1934, grâce à leurs pressions, les pêcheurs sportifs obtinrent l'interdiction des pièges à poisson dans l'État de Washington; cette mesure ne tarda pas à faire diminuer les prises américaines en deçà des prises canadiennes. L'interdiction des pièges à poisson mit fin à une longue dispute entre les pêcheurs qui les utilisaient et ceux qui utilisaient la senne coulissante; ces derniers se soumettaient désormais davantage à la réglementation internationale.

La province de la Colombie-Britannique et l'État de Washington organisèrent une conférence informelle portant sur le traité; en juillet 1937, les États-Unis le ratifièrent finalement – plus de deux décennies après les glissements dans le canyon de Hell's Gate et plus de quatre décennies après la tenue des premières discussions sur la réglementation internationale, en 1892. Même à l'époque, le traité prévoyait huit années de recherches scientifiques avant que la commission créée par celui-ci ne soit investie du pouvoir d'adopter des règlements.

La nouvelle Commission internationale des pêcheries de saumon du Pacifique (CIPSP), dotée d'un conseil d'administration international, d'un directeur et de son propre personnel scientifique, ressemblait à la Commission sur le flétan. La CIPSP amorça ses recherches en 1938 en les harmonisant avec d'autres efforts des deux gouvernements axés sur les migrations, la prévention de la surpêche, le retrait des obstacles à la migration et les façons de protéger et de faciliter la propagation des espèces⁴³.

Le système d'émission de permis s'assouplit

Le règlement de questions internationales et de questions de compétence des divers ordres de gouvernement s'échelonna sur plusieurs décennies. Pendant que les discussions à cette fin se poursuivaient, le Service des pêches du Canada procédait à la modification de certaines de ses démarches en matière de gestion.

L'émission de permis perdit de l'importance, notamment en Colombie-Britannique. Dans cette province, comme nous le verrons, la pression exercée par les anciens combattants de la Première Guerre mondiale et par d'autres pêcheurs indépendants mit un terme aux restrictions liées aux permis. Toutefois, dans d'autres régions, le Service des pêches semblait se désintéresser de l'émission de permis comme méthode de gestion privilégiée.

Au début de la période, il fallait se procurer des permis pour pratiquer de nombreuses pêches continentales et de plage. Le rapport annuel de 1917

soulignait que [Traduction] « personne n'est autorisé à pratiquer la plupart des pêches dont l'exploitation est limitée, à moins d'obtenir un permis de pêche auprès du Ministère. [...] Au cours de l'exercice qui vient de se terminer, 26 565 permis ont été émis ». Évidemment, le nombre total de bateaux et de pêcheurs était bien plus élevé. Néanmoins, le Ministère n'hésitait pas à recourir aux permis lorsqu'il en voyait le besoin, et se montrait très ingénieux dans la prescription de modalités d'application connexes.

Par exemple, les détenteurs de permis pour la pêche à la trappe en filet du saumon au Nouveau-Brunswick ainsi que de la morue et du hareng dans le golfe du Saint-Laurent payaient des droits proportionnels à la quantité d'engins utilisés. Au Manitoba et dans la région de Keewatin, divers permis donnaient droit à des filets de longueurs différentes. Les conserveries de saumon, à l'instar des usines baleinières et des usines de transformation du homard, payaient des droits de permis proportionnels à leur production. Dans certains cas, il fallait même que le Ministère approuve l'établissement de l'usine et les modalités de son exploitation. Outre la conservation, les règles prescrivaient notamment une interdiction des bateaux à moteur dans le nord de la Colombie-Britannique. On retrouvait certains exemples de privilèges exclusifs (il s'agissait en fait de monopoles locaux) dans l'industrie de la pêche à la senne traînante de cette province. Parfois, des restrictions régionales s'appliquaient : par exemple, seuls les résidents pouvaient pêcher dans le fleuve Fraser entre les localités de New Westminster et Mission⁴⁴.

Bon nombre de permis émis avant la Première Guerre mondiale furent maintenus durant ce conflit et, en 1919, le Ministère commença à émettre des permis aux pêcheurs de homard de l'Atlantique. Cependant, les permis limitaient rarement l'accès à la pêche. Les vastes pêches maritimes de hareng et de poisson de fond de l'Atlantique furent autorisées sans permis. En général, le Service des pêches cessa de préconiser des théories avancées antérieurement selon lesquelles les baux ou la limitation du nombre des permis, pourraient favoriser la conservation et la rentabilité. Dans les faits, les permis devinrent une question *pro forma*.

Suppression des subventions pour le transport

Tout en assouplissant les permis, le Ministère, comme enchanté par la prospérité du temps de guerre, abandonna également un des premiers incitatifs au développement : la subvention liée au transport annoncée en 1907.

La « subvention du tiers » s'appliquait aux expéditions express de poisson constituant des chargements incomplets. Cependant, en 1917, plusieurs envois en wagons complets arrivaient toutes les semaines de chaque côte sans quelque subvention que ce soit. Dans l'Atlantique, le train rapide de marchandises *Sea Food Special*, dont le trajet durait

trois jours, transportait le poisson dans des wagons réfrigérés jusqu'à Montréal et Toronto. La subvention avait connu un tel succès, selon le rapport annuel de 1917, qu'elle avait presque réussi à [Traduction] « positionner le commerce du poisson de sorte qu'il puisse désormais voler de ses propres ailes ».

Le rapport annuel du Ministère prévoyait l'expansion continue des marchés après la guerre. Deux conditions préalables étaient toutefois nécessaires : un transport ferroviaire adéquat à des tarifs raisonnables et l'acceptation du poisson congelé par les consommateurs. Le poisson congelé de façon appropriée dès son déchargement, expédié congelé dans des wagons réfrigérés et vendu congelé [Traduction] « n'était surpassé que par le poisson vendu au bord de la mer » et sa qualité dépassait largement celle du poisson emballé dans de la glace, même lorsque celui-ci était transporté dans des wagons réfrigérés. Cependant, des décennies s'écouleraient avant que le poisson congelé ne devienne populaire.

En 1918, le Ministère cessa d'accorder la principale subvention pour le poisson de l'Atlantique, d'une part, et le saumon et le flétan du Pacifique, d'autre part, mais continua temporairement de verser une subvention supérieure, soit la « subvention du deux tiers », pour les expéditions de plie et de morue du Pacifique, qu'il s'agisse d'envois par convoi-marchandises ou express. Cette mesure contribua à l'essor de la pêche de ces espèces alors sous-exploitées⁴⁵.

Après avoir aboli cette subvention, le Ministère s'intéressa dans une certaine mesure à la promotion et à la commercialisation du poisson. La Canadian Fisheries Association, dirigée par F.W. Wallace de la revue *Canadian Fisherman*, exerçait des pressions auprès du gouvernement pour que celui-ci fasse la promotion du poisson au Canada et dans le cadre de missions commerciales à l'étranger⁴⁶. La firme Cockfield, Brown & Company en fit une certaine publicité de 1915 à 1917. De plus, durant plusieurs années, le Ministère présenta une exposition sur les pêches à l'Exposition nationale canadienne à Toronto, y compris [Traduction] « un restaurant de poisson de première classe » servant « un bon dîner de poisson pour à peine 35 cents »⁴⁷.

Pendant cette décennie, outre les subventions pour le transport, le Ministère abandonna ses congélateurs d'appât. La Commission royale sur les pêcheries de l'Atlantique de 1927 affirmerait éventuellement que « l'histoire des congélateurs d'appât est une histoire d'échec ». L'incertitude de l'offre et de la demande d'appâts avait affaibli les associations qui devaient exploiter les congélateurs. Il ne fait aucun doute que les obstacles habituellement associés à l'Atlantique, à savoir l'isolement, la fragmentation et le manque d'instruction et d'organisation, y étaient pour quelque chose. En outre, les congélateurs privés réduisaient le besoin d'associations de propriétaires de congélateurs d'appât.

Pleins feux sur la qualité des produits

Pendant l'entre-deux-guerres, le Ministère déploierait des efforts récurrents, mais trop souvent inefficaces, afin d'améliorer la qualité, le traitement et la commercialisation des produits de la pêche.

Des lois antérieures privilégiaient les inspections volontaires fondées sur la théorie soutenant que les exportateurs soumettraient leurs produits à l'inspection parce qu'un timbre d'approbation du gouvernement en favoriserait la commercialisation. Cette démarche eut toutefois des effets limités. De même, dans certains cas, le Ministère avait rendu les permis d'usine conditionnels à leur exploitation sanitaire. Cependant, les produits ne faisaient pas l'objet d'une inspection systématique.

En 1914, la *Loi sur l'inspection du poisson* élargit les pouvoirs en matière d'inspection. La loi stipula des normes obligatoires pour les contenants de poisson mariné (terme pouvant englober le hareng, le maquereau, le poisson de fond salé en saumure ou tout autre produit emballé dans la saumure), l'inspection des produits s'effectuant toujours de façon volontaire, cependant. L'année suivante, le Ministère exerça un contrôle plus direct sur l'inspection des conserveries. En 1917, le gouvernement renforça la loi sur l'inspection⁴⁸. Des plaintes formulées par les soldats au sujet de la qualité du merlu poussèrent le Conseil de biologie à effectuer des travaux centrés sur la qualité⁴⁹.

En 1920, une nouvelle *Loi sur l'inspection du poisson* dépassa le simple cadre des contenants de poisson saumuré en permettant au Ministère d'inspecter tous les poissons saumurés directement. Des normes minimales visant le saumon en conserve furent adoptées⁵⁰. Durant les années suivantes, de nouvelles règles s'accumulèrent. La Direction des pêches commença à inspecter le hareng salé à sec exporté en Chine. En 1923, la Direction établit des règles d'inspection pour le hareng fumé vendu aux Antilles. En 1924, les inspecteurs obtinrent le pouvoir de visiter les tonnelleres (fabricants de tonneaux); en 1927, le Ministère, en coopération avec l'industrie du poisson, établit des normes juridiques – il s'agissait essentiellement de définitions – visant la morue, l'aiglefin, le merlu, le brochet et la goberge séchés ou salés. En 1928, la portée de la *Loi sur l'inspection du poisson* s'étendit à toutes les activités liées au saurissage. J. J. Crowie contribua à former les personnes œuvrant au traitement du poisson salé.

Au début, des personnes nommées par le gouvernement se chargeaient de l'inspection. En 1920, le Ministère plaça l'inspection sous la responsabilité du chef du Service des pêches, lequel embauchait des travailleurs salariés à cette fin. En 1929, ces travailleurs furent remplacés par des employés réguliers. Au Conseil de biologie, les scientifiques menaient un vaste éventail de projets. G. B. Reed, entre autres, s'attaqua au problème de l'altération de la couleur du homard en conserve. Il démontra que la

solution consistait à accélérer le traitement de façon à placer les conserves dans l'autoclave plus rapidement. En 1927, le Conseil de biologie mena une enquête auprès des homarderies canadiennes et découvrit que la plupart d'entre elles ne convenaient pas à cette activité. En 1930, le Conseil et le Ministère commencèrent à effectuer des enquêtes annuelles. En 1937, 95 pourcent des conserveries fonctionnaient de façon appropriée, mais certains problèmes subsistaient.

Pendant ce temps, la Division de la publicité, du transport et du marketing, qui avait amorcé ses travaux en 1919, orchestra diverses promotions : elle fit pression sur le Grand Trunk Railroad en faveur de l'amélioration du service de train rapide de marchandises, vanta les mérites d'une journée nationale du poisson, produisit des brochures, favorisa des concours de rédaction scolaire axés sur le poisson et tenta de convaincre les pêcheurs de cesser d'utiliser des fourches pour manipuler le poisson par des activités éducatives. En 1928, le Ministère fusionna les sections respectivement chargées de la promotion et de l'inspection. Des spécialistes de la cuisson du poisson visiteraient des centres urbains afin d'y faire des exposés et des démonstrations. Parfois, le Ministère instruisait les pêcheurs sur les techniques de manutention et de traitement du poisson.

Les efforts du personnel du Service de renseignement sur les pêches venaient s'ajouter à ces travaux. Le nombre de bateaux équipés de postes émetteurs-récepteurs radiophoniques avait augmenté; parmi les activités de renseignement accomplies à l'époque, mentionnons la transmission radiophonique de rapports sur la température, l'appât et la glace depuis Halifax, Louisbourg et Saint John. Le Ministère télégraphiait également des renseignements sur les réserves d'appât à certains ports⁵¹.

De vieux problèmes défient les nouvelles lois

Le Ministère s'engageait plus activement à l'amélioration de la qualité du poisson. Cependant, peu de lois prescrivaient l'adoption de normes de produits. Les normes existantes représentaient davantage des lignes directrices que des règles strictes. La question que les pêcheurs avaient posée à Moses Perley huit décennies plus tôt demeura sans réponse : pourquoi devraient-ils s'employer à améliorer la qualité de leurs produits s'ils ne recevaient pas plus d'argent?

Un rapport rédigé en 1932 par le cabinet de consultants Cockfield, Brown & Company fit état de problèmes généralisés touchant la qualité – présence d'arêtes, saveur rebutante, mauvaise odeur, fraîcheur déficiente – et fit ressortir le caractère insatisfaisant du système d'exploitation, que l'industrie elle-même souhaitait améliorer :

[Traduction]

L'achat de poisson n'est pas empreint d'une confiance équivalente à celle qui est associée à l'achat de viande. C'est parce que jusqu'à présent, le poisson arrive à la table du consommateur dans un état peu attrayant, ce qui fait en sorte qu'une importante proportion du marché de consommation est plutôt apathique à l'égard du poisson. [...]

Quant à savoir si l'inspection du poisson relève de la compétence fédérale ou provinciale, la question reste en suspens. [...]

Il est évident que la législation existante ne représente pas un succès complet en pratique et qu'il y aurait lieu de renforcer l'ensemble du système. [...]

Il semblerait [...] y avoir beaucoup de chevauchements. Par exemple, la *Loi sur l'inspection du poisson* traite du poisson saumuré et du poisson fumé, la *Loi sur les pêches* concerne les huîtres, la *Loi sur les viandes et conserves alimentaires* vise le poisson en conserve, et la *Loi sur les aliments et drogues* traite du poisson en général. Il semblerait que la *Loi sur les aliments et drogues* établit un fondement juridique relatif à l'inspection du poisson frais et du poisson congelé. Toutefois, l'inspection pratique réalisée en vertu de cette loi est insuffisante, ce qui représente un inconvénient, car seulement 25 inspecteurs ont été nommés. [...]

Il est vrai qu'il existe des clauses prévoyant une inspection adéquate, mais la mesure de leur application véritable demeure problématique⁵².

La Colombie-Britannique prend les devants en matière de qualité

Pendant ce temps, l'industrie du saumon en conserve de la Colombie-Britannique, nourrissant l'espoir de faire modifier les droits de douane en Angleterre, demandait au gouvernement d'en faire plus au chapitre de l'inspection. En 1932, une modification de la *Loi sur les viandes et conserves alimentaires* édicta l'inspection obligatoire des produits en conserves, et ce, partout au pays. Puis, en 1936, le ministre établit un laboratoire d'inspection du saumon en conserve en Colombie-Britannique – le premier établissement du genre pour la tenue d'inspections minutieuses et organisées. Plusieurs autres établissements analogues suivraient au cours des années subséquentes, surtout durant les années 1950 et 1960⁵³.

Le Conseil de biologie fait la promotion des filets congelés

Les premières méthodes de congélation étaient lentes et produisaient souvent un produit de mauvaise qualité. Les années 1920 virent d'importantes améliorations de la technologie de congélation rapide, ou surgélation. Clarence Birdseye, de la Nouvelle-Angleterre, faisait figure de chef de file dans le domaine. À la fin des années 1920, au Canada, Huntsman et ses collègues s'employèrent à surgeler les filets à l'air, dans la saumure et au moyen d'autres méthodes. Ils mirent au point des congélateurs « à chemise », c'est-à-dire, des congélateurs à double paroi renfermant une couche d'air. Huntsman et ses collègues prirent des dispositions pour commercialiser des filets surgelés dénommés « Ice Fillets » dans les magasins de Toronto⁵⁴.

Huntsman affirma plus tard que lui et ses collègues étaient une trentaine d'année en avance sur leur temps. Il reprocha à un marchand de Toronto d'avoir discrédité la nouvelle méthode, de crainte qu'elle nuise aux ventes de poisson « frais »⁵⁵. Il fallut attendre des années avant que les industries et les compagnies de chemin de fer adoptent les entrepôts frigorifiques à double paroi et que le poisson congelé devienne un produit alimentaire de grande consommation au Canada. Après l'échec de l'expérience du poisson congelé, Huntsman prêta moins d'attention à la technologie et se consacra à la biologie.

L'inspection et la commercialisation progressent lentement

La Deuxième Guerre mondiale entraîna certains changements. Après l'embargo imposé aux conserves de homard canadiennes par les Britanniques, le sous-ministre D. B. Finn imposa quelques réformes visant la qualité des produits. Dans les Prairies, où la manipulation des règlements du service des douanes des États-Unis, par l'industrie américaine causait des problèmes aux exportateurs canadiens, les gouvernements fédéral et provinciaux amorcèrent l'inspection conjointe du grand corégone en 1944. Le laboratoire d'inspection du poisson en Colombie-Britannique, qui procédait déjà à l'inspection du saumon, se mit à inspecter le hareng en conserve destiné à l'exportation en fonction de normes obligatoires. En 1945, le gouvernement fédéral établit un laboratoire d'inspection du poisson dans les Maritimes, une décennie plus tard qu'en Colombie-Britannique⁵⁶.

Aussi, pendant la guerre, après un grand nombre de tentatives engagées par de nombreuses personnes, le laboratoire technique du CRPC élabora ce qu'on considère comme le premier séchoir artificiel à prix abordable pour le poisson salé⁵⁷. Ces séchoirs comprenaient tout simplement un élément chauffant et un ventilateur pour souffler la chaleur produite sur le poisson. Le séchage mécanique s'effectuait

principalement durant les mois plus frais, car l'humidité estivale de l'air extérieur causait des problèmes. Les séchoirs ne pouvaient produire le produit de haute qualité et légèrement salé résultant du séchage extérieur sur des étendoirs. Malgré cela, il reste que les séchoirs mécaniques constituaient des appareils d'un grand secours dont l'exploitation se généralisa, avec le temps, dans l'industrie de l'Atlantique.

Malgré son succès occasionnel, le système d'inspection fonctionnait toujours à petite échelle et reposait essentiellement sur l'observation volontaire de la réglementation. Les plaintes concernant la qualité du poisson demeuraient fréquentes. Dans les provinces de l'Atlantique en particulier, la filière du poisson, de l'eau à la table, semblait ténue et truffée de lacunes que les observateurs pouvaient facilement exagérer. L'industrie de l'Atlantique procurait de l'emploi à plusieurs milliers de personnes; elle faisait donc manifestement quelque chose de bien. En termes de qualité du produit, cependant, elle projeta rarement une véritable impression de vigueur et de progrès durant l'entre-deux-guerres.

Un rapport critique l'incohérence de l'industrie

Les problèmes étaient nombreux et généralisés. Le rapport de Cockfield, Brown & Company de 1932 sur la qualité des produits et cité précédemment fit état d'un malaise général. Le Ministère avait chargé les consultants de faire le point sur l'industrie et ses marchés en vue d'accroître les ventes au Canada et plus particulièrement sur les marchés étrangers. Leur rapport, en plusieurs volumes, préconisait des réformes en profondeur :

[Traduction]

La désorganisation de l'industrie canadienne de la pêche [...] découle en partie de la dispersion géographique des ressources et en partie du manque total d'intercommunication caractérisant l'époque de l'établissement de chacune de ses branches. Il ne s'agit pas d'un nouveau problème, mais d'un problème qui s'est aggravé constamment au fil de nombreuses années. [...] Le rendement des efforts et des capitaux investis dans chaque volet de l'industrie se rapprochent du point zéro; il est impossible d'y consacrer de nouveaux capitaux pour apporter les améliorations nécessaires et l'ajout d'équipements et d'usines.

Le rapport souligna le besoin d'améliorer la qualité et la commercialisation des produits et de freiner le surdéveloppement de l'industrie, qu'il qualifia de fragmentée et dépourvue de coordination. La politique de conservation devait limiter les saisons, les lieux de pêche et les permis. Elle devait, par ailleurs, laisser les

gens pêcher comme ils l'entendaient. L'industrie devait aussi exploiter davantage les chaluts, la réfrigération et la surgélation. Un meilleur système d'inspection s'imposait, tout comme la cueillette systématique de renseignements sur les marchés. Le rapport constata aussi que la promotion était quasi inexistante; la publication des prix du poisson constituait pratiquement la seule forme de publicité. Petit à petit, il fallait procéder à des réformes, à l'intégration et à la consolidation de l'industrie, et ce, jusqu'à ce qu'elle fonctionne en tant que système intégral⁵⁸.

Le rapport de Cockfield, Brown & Company présagea de nombreuses études ultérieures, tant par le vaste éventail de problèmes qu'il mit en lumière que par le peu de résultats qu'il engendra. Le rapport ne fut suivi d'aucun changement d'envergure ayant pour but d'assurer le bon fonctionnement de l'industrie. Il y eut toutefois des améliorations limitées.

Le gouvernement intensifia quelque peu ses efforts en matière de promotion. Le Ministère et les conserveurs de saumon de la Colombie-Britannique entreprirent une campagne conjointe. En 1935, le Ministère intensifia sa publicité des produits du poisson au Canada et à l'étranger; le Parlement mit de côté 200 000 \$ aux fins de la promotion. En 1937, le Ministère mena une étude sur les marchés étrangers pour le poisson salé ou saumuré. La même année, le ministre J. E. Michaud annonça que durant les deux derniers mois d'une campagne de publicité intensive, le Ministère et la Canadian Fisheries Association s'allieraient pour lancer une campagne de sensibilisation visant à améliorer le traitement du poisson vendu au détail⁵⁹.

À cette époque, le pays souffrait de la misère endémique engendrée par la Grande Crise; rien ne semblait pouvoir améliorer la situation. Dans le cadre de ses mesures de secours, le gouvernement fédéral expédia des quantités considérables de morue de l'Atlantique, salée ou séchée, dans les provinces des Prairies pour prêter main-forte à l'industrie et nourrir les affamés. Cependant, cette mesure se révéla souvent infructueuse, car peu de personnes savaient comment faire cuire le poisson salé. Certains utilisaient le poisson tranché à plat comme bardeaux pour réparer les maisons dont la toiture coulait⁶⁰.

En 1932, le Québec fut le premier gouvernement provincial à établir des établissements d'entreposage frigorifique destinés à l'industrie de la pêche. Cette mesure favorisa l'orientation de l'industrie sur le marché du poisson congelé. Les entrepôts frigorifiques du Québec, généralement de petite envergure, virent à former un vaste réseau. Dans les années 1960, le Québec exploitait 53 entrepôts frigorifiques, 108 dépôts de collecte, huit installations de production de glace artificielle, six dépôts de sel et une sécherie⁶¹.

Les « espèces sous-utilisées » attirent l'attention

Tout en s'employant à améliorer des produits classiques avec des résultats peu concluants, le



Ponte artificielle dans une écloserie.

Ministère et l'industrie tentèrent d'en élaborer de nouveaux. Au début de la période allant de 1914 à 1945, le Ministère abandonna ses usines de réduction du chien de mer. Cependant, J. J. Cowie reprit sa promotion de la pêche au filet dérivant et sa production de hareng salé à l'écossaise, mais le projet ne combla jamais ses espoirs. Au cours des années suivantes, l'industrie commença à utiliser les entrailles de la morue et du merlu afin de produire de la colle de poisson, ou ichtyocolle, ainsi que des filtres pour la bière et le vin. Du côté de la baie de Fundy longeant le Maine, les Américains commencèrent à utiliser les écailles du hareng, souvent fournies par des pêcheurs canadiens, pour produire une « essence de perle » destinée aux joailliers. Des huiles d'espèces marines, allant du hareng à la baleine, constituaient toujours un produit d'usage courant, et ce, nonobstant le développement de l'industrie du pétrole. La farine de poisson, le fertilisant et l'huile de foie de morue servaient également à des fins industrielles. Divers autres produits dérivés commencèrent également à être utilisés⁶².

Les écloseries sombrent lentement

Au début de la période allant de 1914 à 1945, les efforts les plus importants entrepris afin de favoriser le développement des pêches se traduisaient par des tentatives visant à accroître l'abondance des stocks en établissant des écloseries plutôt que par l'application de nouvelles méthodes sur les plans de la pêche, du traitement ou de la commercialisation. À un certain moment, les écloseries disposaient probablement d'un effectif régional équivalent à celui qui était responsable de l'application des lois et règlements sur les pêches, en excluant les gardes temporaires embauchés sur une base annuelle. Le rapport annuel de 1917 du Ministère répertoria 50 écloseries dans le Dominion; celles-ci

étaient essentiellement axées sur la reproduction du saumon, mais elles effectuaient des travaux sur d'autres espèces, comme en témoignent les 14 écloséries de homards. Il y avait également 11 écloséries secondaires, six viviers à saumon et un vivier à homard. On utilisait du gravier dans les viviers d'élevage artificiels pour reproduire les frayères naturelles. Les travailleurs de l'éclosérie utilisaient également des bacs d'incubation. Le rapport annuel soulignait que [Traduction] « la preuve des résultats les plus satisfaisants des activités ministérielles concernant la reproduction du poisson est manifeste, et ce, à tous les égards ».

En pratique, cependant, force était de constater l'absence de preuve tangible de résultats satisfaisants. Lorsque les prises de poisson augmentaient, on en ignorait les causes. A. P. Knight, du Conseil de biologie, étudia les homarderies, mais y trouva peu de valeur. En 1917, le Ministère décida d'en cesser l'exploitation.

L'enquête sur les pêches réalisée conjointement par les gouvernements du Canada et des États-Unis conclut en 1918 que les écloséries de saumon rouge n'avaient pas produit de résultats concrets. (Pendant ce temps, en 1914, le Ministère avait fermé trois écloséries de saumon en Colombie-Britannique.) Cependant, en 1919, dans le rapport annuel du Ministère, l'inspecteur en chef Cunningham, agent des pêches de la C.-B. depuis 1912, répliqua aux critiques en se livrant à des conjonctures sur les résultats qu'on aurait pu obtenir si les gens avaient dépensé autant d'énergie à pratiquer la conservation qu'à critiquer les écloséries. Les écloséries de saumon poursuivirent leurs activités.

Il en fut de même des travaux axés sur la transplantation. Les huîtres japonaises furent introduites en Colombie-Britannique en 1912. À l'instar des écloséries, les installations de transplantation pouvaient engendrer certaines illusions, comme en témoigne cette déclaration prononcée en 1911 au sujet des récentes tentatives de transplantation de homard en Colombie-Britannique : [Traduction] « Il semble évident que ce précieux crustacé prospérera dans son nouvel environnement »⁶³. Or, il se trouve que les transplantations de poissons effectuées avec succès pouvaient tout aussi bien se révéler utiles que nuisibles.

Les travaux du Ministère relatifs aux écloséries se révélèrent une expérience grandiose dépourvue d'analyses, de mesures de contrôle et, dans une moindre mesure, de recherches. Les scientifiques du Conseil ne s'intéressèrent que lentement aux écloséries et à l'amélioration des espèces. De plus, lorsque Huntsman voulut tenter d'établir des courants d'eau douce artificiels afin d'aider le saumon à se rendre en amont, le Ministère manifesta peu d'intérêt⁶⁴.

On continuait, ici et là, de mettre en doute les écloséries. En 1922, la Commission royale sur les pêcheries de la Colombie-Britannique affirma qu'il n'y avait aucune preuve que les écloséries avaient favorisé

la pêche du saumon. La quantité d'alevins libérés augmentait, tandis que la prise globale diminuait. Selon la Commission, la Direction devait faire l'évaluation des écloséries et intensifier ses efforts pour dégager les cours d'eau. La même Commission, qui avait considéré le budget de 40 000 \$ accordé au Conseil de biologie comme du gaspillage, fit état des coûts largement supérieurs des écloséries qui atteignaient de 130 000 \$ à 140 000 \$ en Colombie-Britannique seulement.

Néanmoins, les écloséries subsistèrent un peu partout au Canada, bien que certaines fermetures survinssent ici et là. En 1926, le gouvernement du Dominion en exploitait encore 36, tandis que le Québec en comptait environ 13 et l'Ontario, à peu près 18⁶⁵.

Jusque là, à la demande du Ministère, le Conseil de biologie avait commencé à étudier la production d'écloséries de saumon du Pacifique par rapport à la reproduction naturelle. R. E. Foerster, qui travaillait à Cultus Lake, en Colombie-Britannique, était le personnage clé de cette initiative. L'étude conclut que les écloséries offraient peu d'avantages par rapport à leurs coûts. (Les travaux entrepris à Cultus Lake établirent également la preuve définitive de l'instinct de retour des saumons à des cours d'eau particuliers⁶⁶.) Au début des années 1930, la Colombie-Britannique possédait encore 14 écloséries, mais elles amorçaient leur déclin. En 1934 et en 1935, les travailleurs cessèrent de recueillir les œufs de saumon pour en faire la culture. Les stations qui restaient mirent fin à leurs activités en 1937. La même année, le gouvernement fédéral confia la responsabilité de l'élevage du poisson de sport à la province de la Colombie-Britannique.

Outre ses travaux liés aux écloséries, le Service des pêches avait entretenu des passes migratoires et dégagé des cours d'eau, en plus de s'opposer à l'érection de barrages ou d'en réduire le nombre. Ces travaux étaient jugés plus rentables et devaient s'intensifier après les fermetures d'écloséries en C.-B., mais ils tardèrent à prendre leur essor, et s'estompèrent durant la Seconde Guerre mondiale⁶⁷.

Quant aux tentatives engagées par le Ministère afin de venir en aide à la nature en Colombie-Britannique, signalons que les huîtres transplantées des Maritimes semblaient avoir disparu en 1936, à l'instar des huîtres indigènes de la Colombie-Britannique. Les huîtres japonaises s'étaient toutefois implantées plus solidement; elles constitueraient le moteur d'une industrie modeste⁶⁸.

Au début des années 1930, les Maritimes possédaient encore 20 écloséries, qui échappèrent à la fermeture. Alfred Needler se remémora que [Traduction] « les travaux de Foerster à Cultus Lake [en C.-B.] permirent de constater que malgré un certain accroissement de l'abondance des stocks, cette activité rapportait peu. Found n'aimait pas gaspiller de l'argent; les écloséries cessèrent donc leurs activités. Cependant, ces résultats ne s'appliquaient pas au saumon de l'Atlantique. Il n'y eut pas de grand remue-

ménage concernant les écloseries au moment de la fermeture des établissements du Pacifique. Il se peut que certaines écloseries de l'Atlantique aient fermé, mais il n'y eut pas d'enquête comparable ».

Au fil du temps, les écloseries des Maritimes cessèrent leurs efforts visant l'accroissement de l'abondance du poisson commercial au profit du repeuplement des stocks de poisson recherché par les pêcheurs sportifs. Le public appuyait de tels efforts. Needler se remémora une situation où les responsables des pêches eux-mêmes proposèrent des fermetures d'écloseries à l'Île-du-Prince-Édouard en affirmant que l'échappée et le frai naturels suffisaient au maintien des stocks; l'opinion publique mit fin à cet argument. Néanmoins, dit-il, [Traduction] « la plupart du temps, les écloseries constituaient un gaspillage d'énergie. La gestion, honteusement mauvaise, était monnaie courante. La plupart des poissons d'élevage étaient relâchés à des endroits auxquels le saumon pouvait facilement accéder de toute façon. Si les écloseries avaient relâché les poissons d'élevage ailleurs, elles auraient pu réaliser de bons coups »⁶⁹.

À compter de 1930, lorsque les provinces des Prairies assumèrent la gestion des pêches par délégation, le gouvernement fédéral commença à leur céder ses écloseries. Les écloseries de la Colombie-Britannique ayant fermé leurs portes, le gouvernement fédéral conclut la période de 1914 à 1945 en exploitant seulement ses écloseries des Maritimes. L'épisode des écloseries, s'il se révéla en grande partie inutile à l'époque, produisit une mine d'information et traça une orientation qui favorisa leur réapparition après la Seconde Guerre mondiale.

La guerre entraîne des subventions de développement

À la fin des années 1930, la plupart des mesures de développement à l'échelle nationale - écloseries, subventions pour le transport et efforts de promotion - avaient été sensiblement réduites ou abandonnées. En plus, malgré le caractère courant des subventions directement destinées à la pêche ou à la construction navale avant la Confédération, le gouvernement du Dominion ne les avait pas rétablies.

La Seconde Guerre mondiale entraîna le rétablissement des subventions pour la construction navale. Cette mesure répondait davantage aux impératifs de la nouvelle conjoncture qu'au besoin d'aide de l'industrie, car les prix et la demande étaient élevés. Du jour au lendemain, le développement fut

placé au premier rang des priorités. W. C. MacKenzie, économiste spécialiste des pêches, se remémora plus tard qu'au début de la guerre, [Traduction] « la tâche consistait à accroître la production alimentaire aussi rapidement que possible. Cette orientation provoqua un renversement de la politique consistant à limiter l'usage de la technologie. Les pêcheurs gagnaient autant qu'ils le pouvaient en exerçant la plupart des autres emplois leur étant offerts, mais leurs coûts grugeaient leurs profits et ils ne pouvaient pas se permettre de financer de nouveaux bateaux. À l'époque, il s'agissait possiblement de la raison d'être des programmes de prêts et de subventions »⁷⁰.

En Nouvelle-Écosse, principale province de pêche hauturière des Maritimes, la flotte de pêche de vaisseaux pontés et d'un tonnage supérieur à 20 tonnes, constituée essentiellement de goélettes, avait diminué, passant de 71 bateaux en 1939 à seulement 25 en 1943. Cette réduction de la flotte s'explique en grande partie par le fait que la guerre en poussa plus d'un vers le transport de marchandises. Il devint difficile de faire construire ou réparer des navires. En plus, les règlements des années 1930, qui seront décrits plus tard, avaient réduit la flotte de chalutiers à seulement trois bâtiments.

Les premières subventions furent accordées en 1942, lorsque le gouvernement versa 165 \$ par tonne brute aux fins de la construction de chalands ou de senneurs d'une longueur variant de 72 à 78 pieds en Colombie-Britannique. Onze navires furent mis en chantier. Quelques mois plus tard, la construction de chalutiers de fond dans l'Atlantique commença à faire l'objet d'une subvention analogue, bien que celle-ci eut des effets moindres. Le gouvernement offrit également une subvention correspondant aux deux tiers du coût total de la conversion de goélettes en chalutiers de fond, et ce, jusqu'à concurrence de 12 000 \$.

En 1944, le gouvernement fit les premières tentatives visant à encourager des groupes de pêcheurs à acquérir de plus grands bateaux. Un nouveau décret adopté en vertu de la *Loi sur les mesures de guerre* stipulait que la subvention de 165 \$ par tonne brute s'appliquait aux groupes composés d'au moins quatre pêcheurs construisant des chalutiers de fond ou des palangriers d'une longueur minimale de 55 pieds.

Les subventions destinées à la construction navale gagnaient en importance après la guerre et deviendraient une des principales caractéristiques de l'industrie de la pêche jusque dans les années 1980.

CHAPITRE 13

Les Maritimes et le Québec de 1914 à 1945

Dans l'Atlantique, au début de la période allant de 1914 à 1945, les témoignages faisant état de grandes abondances de poisson se raréfiaient. Il y avait aussi moins de tollés concernant l'affaissement des stocks, peut-être parce que les pêcheurs exploitant les eaux côtières et les bancs environnants s'étaient habitués à des prises moins importantes.

Les pêches de la morue et du poisson de fond demeuraient les plus répandues, les pêcheurs et leur famille salant leurs propres prises dans des anses tout le long du littoral. Le homard se trouvait également tout le long du littoral, mais il ne se rassemblait jamais en bancs, comme la morue ou le hareng. La nature étendue des pêcheries nuisait à la consolidation de l'industrie. En général, le profil de l'industrie se résumait à un grand nombre de petits bateaux et d'entreprises individuelles ou familiales.



Goélettes dans le port de Halifax.

Les moteurs à essence et la nouvelle demande au temps de la guerre et de l'après-guerre avaient accru la mobilité et l'indépendance des plus de 40 000 pêcheurs locaux exploitant de petits bateaux. Ces pêcheurs possédaient leurs propres maisons et leurs propres bateaux dont l'équipage se limitait à un ou deux hommes. Les centaines de goélettes constituaient une minorité, alors que les goélettes pêchant sur les bancs représentaient quant à elles une minorité encore plus petite. Ces dernières pouvaient être assez imposantes, par exemple le *Bluenose* dont la longueur atteignait 161 pieds et qui fut éventuellement représenté sur la pièce de monnaie canadienne de dix cents. Les goélettes les plus imposantes appartenaient aux entreprises familiales ou à des partenariats de plus grande envergure. De même, à cette époque comme plus tard, les entreprises de traitement et de négoce aidaient parfois les pêcheurs à financer des bateaux

dont les dimensions excédaient une taille minimale. Le cas échéant, il était entendu que les pêcheurs vendraient leurs prises à cette entreprise.

La pêche demeurait une occupation dangereuse au Canada. Par exemple, en 1918, les noyades se chiffèrent à 28 sur la côte de l'Atlantique du Canada et à 19 sur la côte du Pacifique. Terre-Neuve subit fréquemment de lourdes pertes, dont le pire exemple survint en 1914, alors que les 78 hommes à bord du phoquier *Newfoundland* et les 173 hommes à bord du *Southern Cross* périrent¹.

La prospérité du temps de guerre favorise l'expansion de la flotte de pêche du poisson de fond

Au début de la Première Guerre mondiale, la demande élevée pour les produits de la pêche entraîna

Tableau 13-1.**Navires et bateaux par province (pêches maritimes) au Québec et dans les Maritimes, années choisies, 1924-1944**

	Î.-P.-É.			N.-É.			N.-B.			Qc		
	1924	1934	1944	1924	1934	1944	1924	1934	1944	1924	1934	1944
Navires	7	4	8	378	303	520	314	340	335	7	50	123
Bateaux	1 902	2 420	1 854	10 232	10 502	8 645	7 649	7 389	6 220	3 939	6 104	5 424
Navires de transport	7	15	18	184	126	65	61	139	66	17	9	17

Tableau 13-2.**Navires et bateaux (pêches maritimes) au Québec et dans les Maritimes, années choisies, 1924-1944**

	1924	1934	1944
Navires	713	697	986
Bateaux	23 722	26 415	22 143
Navires de transport	269	289	166
Total	24 704	27 401	23 295

une certaine prospérité. La petite ville de Shelburne, dans le sud-ouest de la Nouvelle-Écosse, abritait huit ateliers de construction de doris. Lunenburg devint « merveilleusement prospère » et manquait de pêcheurs². À l'occasion d'une conférence, J. J. Cowie déclara : [Traduction] « Sur la baie de Fundy on trouve un village de 2 000 à 3 000 personnes. Ces gens possèdent de magnifiques habitations et de vingt à trente automobiles. [...] Nos pêcheurs d'eau salée ne sauraient être accusés d'ignorance et de manque d'éducation »³.

Dans le commerce du poisson de fond, le poisson salé occupait toujours le premier rang; il s'agissait essentiellement de morue salée-séchée. De même, l'aiglefin était largement destiné au commerce du poisson salé; on le séchait pour l'exporter en Europe méridionale. La goberge et le merlu soutenaient également une importante industrie de saison. Cependant, le commerce du poisson frais gagnait en importance. Plusieurs chalutiers s'y adonnaient, contribuant ainsi à l'augmentation de l'offre.

Lorsque des pêcheurs côtiers protestèrent contre les chalutiers, les autorités gouvernementales s'interrogèrent à savoir si leurs doléances ne découlaient pas davantage d'une rivalité plutôt que

d'un souci de conservation. Toutefois, le Ministère donna le bénéfice du doute aux intérêts côtiers et repoussa les chalutiers à 12 milles au large⁴. Ce règlement est toujours en vigueur. (Terre-Neuve ne possédait aucun règlement analogue.)

En 1919, après avoir vu les chalutiers à vapeur à l'œuvre, les pêcheurs de la Nouvelle-Angleterre, qui exploitaient des goélettes équipées de moteurs à essence, avaient aussi adopté le chalut de fond. Les entreprises de Lunenburg et d'ailleurs au Canada se mirent à acheter quelques chalutiers de fond, en dépit de l'opposition des pêcheurs pratiquant la pêche avec ligne et hameçon. Pendant ce temps, en 1918, de plus imposants bateaux à moteur de la Nouvelle-Écosse avaient commencé à exploiter les bancs de l'Atlantique, plus rapprochés, en pêchant habituellement au moyen de palangres.

La Nouvelle-Écosse continua d'envoyer des goélettes plus imposantes, habituellement équipées de moteurs et de voiles, en campagne de pêche à la palangre sur les bancs⁵. De nombreuses goélettes de plus petites dimensions pêchaient plus près de la côte, à la palangre ou à la palangrotte. Dans le golfe, on estime qu'une centaine de goélettes, voire davantage, partaient en campagne depuis la péninsule acadienne, bien que cette flotte fût moins prospère car de nombreuses goélettes étaient dépourvues de moteur, même dans les années 1920. Et la plupart de celles-ci étaient sous le contrôle d'une poignée d'entreprises - les Loggie, Robin Jones, Young et Robichaud⁶.

La région du golfe, malgré la reprise économique engendrée par la guerre, souffrait toujours de l'émigration et de la lenteur du développement. En effet, des pêcheurs canadiens du long de la côte, de même que les Acadiens du sud-ouest de la Nouvelle-Écosse, cherchaient du travail aux États-Unis. En 1918, on dit que le port de Gloucester hébergeait plus de pêcheurs canadiens (897) et terre-neuviens (237) que de pêcheurs américains (754).

Le commerce canadien de poisson frais poursuivit son essor au cours des années 1920. Les équipages de goélettes de Lunenburg qui salaient le poisson l'été pêchaient l'hiver pour vendre leurs produits à

l'industrie du poisson frais. Des vaisseaux provenant d'endroits tels Lockeport se rendraient jusque dans le nord du golfe du Saint-Laurent, voire au Labrador, afin d'y pêcher le flétan, qui se conservait bien dans la glace. Les améliorations apportées sur le plan du transport faciliteraient l'expédition de poisson frais à l'intérieur des terres. En 1926, le ministère fédéral de l'Agriculture subventionna la construction d'un vaste dépôt frigorifique à Halifax; la Commission portuaire l'acheta et loua des espaces aux marchands de poisson. Jusque-là, la pêche du poisson de fond semblait tout au moins progresser.

L'industrie du poisson de fond en retard sur la concurrence

L'industrie du poisson de fond semblait toutefois fragile comparativement à la concurrence européenne et de la Nouvelle-Angleterre. Les habitants de la Nouvelle-Angleterre adoptèrent plus rapidement les chalutiers à vapeur, à compter de 1905. En 1929, le nombre de goélettes à chalut, qui firent leur apparition en 1919, atteignait 198. Le moteur diesel se propagera surtout après 1928, venant multiplier la puissance des chalutiers de fond. La Nouvelle-Angleterre possédait encore de vieux morutiers à palangre, comme le *Bluenose* de la Nouvelle-Écosse, mais les nouveaux chalutiers pélagiques et de fond capables de suivre le poisson occupaient désormais une place dominante dans la flotte. En 1931, ils comptèrent pour 58 pourcent des débarquements. Les pêcheurs de la Nouvelle-Angleterre concentraient leurs activités sur les bancs plus rapprochés, surtout le banc de Georges. En 1929, seulement 5 pourcent de la prise totale de la Nouvelle-Angleterre provenait des bancs canadiens et terre-neuviens.

Dans les usines de transformation du poisson, les pêcheurs de la Nouvelle-Angleterre mirent au point les chaînes de filetage en 1921 et commencèrent à commercialiser les filets emballés. Avant cela, les clients ou les poissonniers devaient eux-mêmes procéder au filetage. Les filets de poisson élargirent le



Le *Promotion*, un des premiers chalutiers à perche, déchargeant du poisson frais à Liverpool (N.-É.)

marché, entraînant ainsi la multiplication des usines de poisson frais qui privilégiaient l'aiglefin. Bien qu'il s'agisse d'un poisson dur à trancher en vue de la salaison, sa taille était généralement uniforme, et convenaient donc au filetage. Il y eut également un certain regain d'intérêt à l'égard du flétan.

Après 1923, les techniques améliorées stimulèrent le commerce du poisson congelé. La congélation gagnait en importance. La société General Sea Foods adopta le processus de surgélation à haute pression Birdseye. La pêche au chalut de fond, le filetage et la congélation permirent à la Nouvelle-Angleterre de jeter les assises de l'industrie du poisson congelé de l'Atlantique Nord-Ouest.

En plus d'accuser un retard sur le plan du commerce du poisson frais et congelé, le Canada et Terre-Neuve se laissaient également distancer par les Scandinaves sur celui du poisson salé. L'Islande, qui jouissait d'une plus longue saison de pêche que Terre-Neuve, adopta plus rapidement les navires à moteur et les chalutiers. Ce pays, ayant uniformisé une méthode de saurissage du poisson, améliora ses méthodes de traitement et de commercialisation. Le poisson islandais se vendait à des prix plus élevés que le poisson de Terre-Neuve et du Canada. Il convient également de mentionner que la Norvège, dont l'industrie de la pêche profitait d'un appui ferme du gouvernement, constituait un puissant concurrent. À Terre-Neuve, comme cela arrivait fréquemment dans les Maritimes, les pêcheurs devaient à la fois prendre et fumer le poisson, tandis qu'en Norvège, cette dernière tâche revenait aux marchands⁷.

Les difficultés de la pêche du poisson de fond affaiblissent l'industrie

Au Canada, la qualité du poisson salé avait encore baissé durant la Première Guerre mondiale, alors que la demande élevée en favorisait la vente. Certains producteurs de poisson salé avaient une piètre estime du produit qu'ils vendaient aux Antilles, le qualifiant toujours de « nourriture d'esclave ». Selon les dires, il arrivait souvent que des déchets de poisson traînant au sol étaient ramassés et mélangés au produit.

Alors que d'autres pays commençaient à consolider leurs efforts de commercialisation, les Canadiens vendaient le poisson salé séparément, en réduisant les prix. En 1921, les prix subirent une chute marquée, ce qui contribua au découragement des propriétaires des navires de Lunenburg qui se rendaient sur les bancs. Durant les années suivantes, l'augmentation des droits de douane, non seulement aux États-Unis, mais aussi à Cuba, en Jamaïque et en République dominicaine, aggrava la situation. Pendant ce temps, alors que les chalutiers européens s'emparaient des marchés européens, Terre-Neuve, qui dépendait presque totalement du poisson salé, devait vendre ses produits sur les marchés des Antilles et de l'Amérique du Sud, dominés par les Néo-Écossais. Aux environs de 1926, une guerre commerciale axée sur l'approvisionnement

provoqua une chute de 50 pourcent des prix pour la morue.

Dans les Maritimes, les entreprises faisant le commerce du poisson tentaient de s'adapter à l'évolution de la conjoncture. Cependant, l'industrie de l'Atlantique n'avait pas la capacité de se ressaisir pour entreprendre de grands changements, et le gouvernement ne lança aucune initiative d'importance. Les entreprises faisant le commerce du poisson luttèrent pour éviter de sombrer, tandis que les pêcheurs eux-mêmes disposaient d'une faible marge de manœuvre. Dans le comté de Lunenburg, la flotte hauturière, forte de plus de 140 navires durant la décennie précédente, en comptait moins d'une centaine en 1925. Des fonds de secours destinés aux pêcheurs et les indemnités d'accident du travail furent institués. À Canso, le jour de la Fête du Dominion, en 1927, les pêcheurs mirent le drapeau en berne en signe de deuil pour leur industrie. Le Québec éprouvait des problèmes similaires à la fin des années 1920. Tout le long des côtes de l'Atlantique, le nombre de quais privé ne cessa de diminuer, tandis que s'assombrissait le destin des goélettes.

La chute du prix de la morue entraîna dans son sillage celui du « poisson à écailles » (y compris l'aiglefin, le merlu, la goberge et le brochet). D'autres produits salés – le hareng, le maquereau et le gaspareau saumurés – virent également leurs prix chuter. Les exploitants jetèrent leur dévolu sur le homard et le poisson frais ou congelé, mais ils étaient aussi victimes de la faiblesse des prix et d'une concurrence excessive. Le problème du poisson salé fit ricochet sur l'industrie toute entière, et ce, avant même la Grande Crise⁸.

La Commission MacLean limite le nombre de chalutiers

L'effondrement des prix du poisson frais et du poisson salé, conjugué à l'adversité qui marqua l'année 1927, provoqua la constitution d'une autre commission royale – communément appelée la Commission MacLean, d'après son président – sur les pêches dans les provinces des Maritimes et aux Îles de la Madeleine. La Commission, qui siégea en 1927 et en 1928, entendit des plaintes à propos de tout et de rien. Cependant, les plaintes des pêcheurs œuvrant à bord de petits bateaux à l'égard de la présence croissante de chalutiers constituaient le principal enjeu; ces pêcheurs se disaient motivés par la conservation et par le fait que les chalutiers, selon eux, nuisaient au marché. Les chalutiers représentaient un nouvel élément, tandis que la chute des prix constituait un nouveau changement; les pêcheurs associèrent les deux.

Comparativement aux centaines de goélettes pêchant à la palangre et aux milliers de pêcheurs à la palangre et à la palangrotte dans les eaux côtières, le nombre de chalutiers pélagiques était peu élevé : il n'y en avait que 11 en 1926, année d'abondance⁹. Ils étaient toutefois devenus une importante source

d'approvisionnement de quelques grandes usines, surtout l'hiver, lorsque les petits bateaux étaient souvent immobilisés.

La majorité des membres de la Commission conclurent que les chalutiers de fond pouvaient effectivement nuire aux stocks de poisson en détruisant l'habitat ou, plus probablement, en tuant les poissons immatures. Cependant, les problèmes de nature économique étaient les plus graves. En conséquence, les commissaires accordèrent peu d'attention aux plaintes selon lesquelles la moindre qualité du poisson pris par les chalutiers portait atteinte aux marchés et à la consommation. Le « cœur du problème » était plutôt que les sociétés de chalutiers, grâce à la plus grande fiabilité de leur approvisionnement, exerçaient une influence démesurée sur le marché. Lorsque le poisson était abondant, les producteurs traditionnels livrant concurrence aux chalutiers obtenaient des prix plus bas, ou alors ne parvenaient pas à vendre leurs produits. Déclarant que [Traduction] « dans tout pays, l'industrie a pour fonction de former les hommes et de produire des biens afin d'assurer des moyens de subsistance et de générer des profits », la Commission réclama l'interdiction des chalutiers à vapeur¹⁰. Ses travaux entraînent l'imposition de restrictions très sévères à la flotte de chalutiers, et ce, jusqu'à la Seconde Guerre mondiale.

La Commission royale décèle de nombreuses lacunes

Comme la plupart des enquêtes portant sur les pêches, la commission royale de 1927-1928 (Commission MacLean) se prononça sur une longue liste de sujets. Certains de ses avis entraîneraient des mesures, tandis que d'autres seraient relégués aux oubliettes. La Commission réclama la création d'un ministère des Pêches distinct (il fut créé en 1930); la réglementation internationale des chalutiers; la réalisation d'une étude internationale sur la morue, l'aiglefin et les chalutiers; la constitution de sanctuaires ichtyologiques; le rétablissement des limites sur la taille des homards (ce qui arriva en 1934); la réalisation d'études sur les huîtres et les pétoncles; l'intensification des travaux ministériels en matière de statistique et de renseignement; l'élargissement du rôle des agents des pêches; l'amélioration de l'inspection et l'application plus sévère de la loi (le Ministère réagit en assurant une formation d'une durée de six mois à certains agents de l'Atlantique); l'amélioration de la qualité des produits et l'utilisation de normes de classification; l'accroissement du recours à la surgélation au détriment des techniques d'antan qui produisaient un « poisson spongieux et insipide ».

Comme Prince et Whitcher des décennies plus tôt, et à l'instar de nombreux rapports publiés lors des décennies suivantes, la Commission cerna des lacunes au chapitre de l'information, de l'éducation et de la compréhension du public. L'industrie devait déployer plus d'efforts en matière d'éducation. On

recommandait notamment d'embaucher des instructeurs itinérants plutôt que de publier des bulletins que personne ne lisait. En 1928, le Ministère réagit en accordant une subvention à l'Université Dalhousie pour réaliser des travaux éducatifs dans le domaine des pêches. Par ailleurs, de tels efforts se méritaient peu d'attention. Le principal outil d'information, outre les publications gouvernementales, était le magazine *Canadian Fisherman* dont la circulation permettait de rejoindre tous les secteurs de l'industrie.

La Commission réclama également un appui en faveur des coopératives de pêcheurs. Cette recommandation susciterait d'importants changements qui seront abordés plus tard. Cependant, les chalutiers constituaient le principal enjeu de l'époque.

Les limites imposées aux chalutiers déclenchent une longue controverse

Suivant la recommandation de la Commission, le Ministère exigea que tous les chalutiers se procurent un permis auprès du ministre et soient immatriculés au Canada. (Les petits chalutiers de fond devaient également se procurer un permis.) Le nouvel ordre du jour réduisit à néant toute possibilité de chalutiers additionnels. Pendant ce temps, les règlements entravèrent l'exploitation de la flotte existante, qui devait pêcher à une distance d'au moins 12 milles de la côte. Le 30 octobre 1929, un décret frappa les chalutiers de taxes spéciales. Le gouvernement taxait également les débarquements des chalutiers étrangers destinés à des usines canadiennes. En 1931, d'autres règlements imposèrent un droit d'immatriculation de 500 \$ par chalutier.

En 1931, la National Fish Company s'opposa aux règles imposées aux chalutiers devant la Cour suprême. Elle fut déboutée. Pendant ce temps, la Maritime Fish Company abandonna son usine de Canso; une société basée à New York, l'Atlantic Coast Fisheries Company of New York, lui succéda. À Hawkesbury, les chalutiers mirent fin à leurs activités. En 1933, le gouvernement fédéral n'avait émis que quatre permis de chalutier. D'autres restrictions s'ensuivirent. À la fin des années 1930, seuls trois chalutiers étaient en activité pour le compte de la National Fish Company.

La taxe sur les chalutiers s'appliquait à l'échelle nationale. En Colombie-Britannique, le nombre de chalutiers, qui avait augmenté dans le détroit de Georgie, diminua à son tour, comme dans les Maritimes. Il n'augmenterait pas de nouveau avant les années 1940¹¹.

Tout cela porta un dur coup à la pêche hauturière à l'année longue par les grands navires, laquelle contribuait au développement de l'industrie du poisson frais et du poisson congelé. Pendant ce temps, les restrictions imposées aux chalutiers n'entraînèrent aucune amélioration manifeste de la pêche côtière. Au contraire, les conditions se détériorèrent constamment, la crise des pêches s'ajoutant à la Grande Crise.

Les restrictions imposées aux chalutiers marquèrent le début de nombreuses années de controverse. Les partisans des chalutiers soutenaient que les mesures gouvernementales ne faisaient qu'aider les concurrents d'outre-mer, en plus d'aggraver le retard technologique de l'industrie de l'Atlantique et de retarder l'établissement d'une industrie moderne du poisson congelé. Pendant ce temps, les Européens exploitaient des milliers de chalutiers pélagiques et de chalutiers de fond (bateaux de moindres dimensions employant une technologie similaire), dont un bon nombre pêchaient sur les Grands Bancs. Quelque 300 autres chalutiers pêchaient depuis les ports américains. Partisans de l'envers de la médaille, les adeptes de la pêche côtière affirmaient que les chalutiers supplanteraient la pêche côtière et détruiraient des collectivités entières.

Comme c'était le cas de nombreuses mesures adoptées en matière de pêche, il était difficile d'évaluer précisément les effets des restrictions imposées aux chalutiers sur les prix, les emplois et les collectivités. Jusqu'à présent, personne n'a conçu d'instrument permettant de mesurer précisément les effets sociaux et économiques des diverses technologies mises en valeur dans les domaines de la pêche et du traitement du poisson¹².

Le commerce du poisson frais se développe lentement

Même sans les chalutiers, le commerce du poisson frais, voire celui du poisson congelé, se développèrent quelque peu. Des navires en provenance de Halifax, de Lockeport et de divers autres ports y prirent part. Au début des années 1940, la prise globale de la flotte de Lunenburg se composait de poisson frais, surtout l'hiver, et de poisson salé, et ce, à parts à peu près égales. En ce qui concerne le poisson salé, les goélettes se rendaient à Terre-Neuve l'hiver afin de s'y procurer de l'appât congelé, puis elles entreprenaient une campagne sur les bancs au printemps et deux autres campagnes durant l'été. Certaines allaient plus loin, se procurant de l'appât congelé au Groenland et pêchant sur les bancs avoisinants.



Appâtage de palangres à bord d'une goélette.



Déploiement de palangres à bord d'un doris.

Malgré les tarifs douaniers américains, les tarifs ferroviaires canadiens permettaient d'exporter du poisson frais à des taux concurrentiels dans le Midwest américain. Les transporteurs routiers et ferroviaires utilisaient encore du sel et des boîtes de glace afin d'abaisser la température ambiante. Cette méthode d'antan nuisait à la qualité des produits, et ce, tant du poisson frais que du poisson congelé. À la station technique de Prince Rupert, l'ingénieur Otto Young donna suite aux travaux de Huntsman sur les entrepôts frigorifiques à double paroi et effectua d'autres études. Cependant, l'adoption généralisée de méthodes de transport frigorifique convenables se ferait attendre plusieurs années¹³.

Les scientifiques se penchent sur la pêche maritime

Pendant ce temps, les scientifiques du Conseil de biologie commençaient à étudier les stocks des pêches maritimes et les rouages de l'industrie. Alfred W. H. Needler, étudiant diplômé sous la direction de Huntsman, amorça sa carrière à la station de St. Andrews en 1923 et en 1924, œuvrant à la compilation de statistiques sur les pêches. Les données alors recueillies par les représentants du Ministère faisaient état de cycles d'abondance, mais n'indiquaient pas les lieux de capture du poisson au large.

Needler se mit à étudier les migrations du poisson, notamment de l'aiglefin. [Traduction] « Je partais dans des doris dont le seul moyen de propulsion était un moteur auxiliaire. Je montais aussi à bord de palangriers, qui étaient alors dépourvus de treuils à palangre. » Il préleva des échantillons de prises commerciales tout le long de la côte en déterminant l'âge, la taille, le sexe et le contenu stomacal des poissons. [Traduction] « Je perdis presque la vue en observant les écailles à la lentille du microscope parce qu'il fallait que mes yeux fassent la mise au point. »

Needler détermina que l'aiglefin dans les zones sud et ouest du chenal de Fundy se distinguait de l'aiglefin du plateau néo-écossais, qui se distinguait à son tour de l'aiglefin du banc de Saint-Pierre. L'aiglefin de Passamaquoddy était apparenté à celui du banc de Georges, comme l'aiglefin de Digby l'était à celui du

banc de Brown. [Traduction] « L'information portant sur la morue et les autres espèces était limitée, tout comme les renseignements concernant l'aiglefin. Il se déroulait cependant de nombreux travaux analogues aux miens qui esquisaient le contexte général dans son ensemble »¹⁴.

Le commerce du poisson salé prend du retard

L'aiglefin constituait une prise de choix. Plusieurs décennies plus tard, Needler se rappela que [Traduction] « la pêche par les chalutiers de Boston s'intensifia au début des années 1920. Sur le banc de Georges et dans les parages environnants, les prises d'aiglefin, qui se chiffraient à quelque 50 millions de livres, atteignaient désormais 275 millions de livres. Il était impossible de les maintenir à ce niveau. Elles baissèrent à 100 millions de livres. On croyait qu'il s'agissait d'une réaction à la surpêche, mais cette baisse ne constituait que l'atteinte d'un nouvel équilibre. La baisse des prises mena éventuellement à une importante augmentation des études des populations en Nouvelle-Angleterre et suscita plus d'intérêt pour la réglementation internationale ».

La flotte de la Nouvelle-Angleterre réagit en utilisant des bateaux plus rapides pour aller jusqu'aux bancs les plus éloignés, au large du Canada. En 1935, les Américains commencèrent à pratiquer la pêche au chalut pour capturer le sébaste au large du Canada; les Canadiens ne s'adonnèrent à cette pêche qu'en 1947. Alors que les Terre-Neuviens ne pêchaient pratiquement pas le flétan, les Américains le pêchaient à 150 milles des côtes du Labrador¹⁵.

Les Américains frappaient le poisson séché de tarifs douaniers supérieurs à ceux qu'ils appliquaient aux importations de poisson salé en saumure qu'ils pouvaient transformer eux-mêmes en morue salée sans arêtes ou en croquettes de poisson. Cette mesure entraîna une baisse du nombre d'emplois liés au séchage du poisson dans les Maritimes. Terre-Neuve vendait plus de poisson salé aux Antilles et à l'Amérique latine, ce qui entraîna le déclin du commerce des Maritimes. Dans l'ensemble, malgré le maintien du volume associé au commerce canadien du poisson salé vert, le commerce du poisson salé à sec languissait. De 1929 à 1939, la quantité totale de poisson de fond salé dans l'Est du Canada chuta d'environ 101 000 à 57 000 tonnes¹⁶.

Les grandes entreprises de poisson de fond dominant

En Nouvelle-Écosse et dans la baie de Fundy, en particulier, la plupart des sociétés de pêche et de commerce étaient de petites ou moyennes entreprises. Le déclin du poisson salé, conjugué aux effets de la Grande Crise, en élimina un grand nombre. Au même moment, des changements au sein de l'industrie favorisaient les entreprises de plus grande taille à certains égards. L'exploitation de chalutiers et d'usines de filetage exigeait capital et savoir-faire. Les



Bateaux de pêche et installation de congélation, North Sydney (N.-É.), env. 1926. (Bibliothèque et Archives Canada, PA-41860)

entreprises se livrant au commerce du poisson frais ou congelé avaient besoin de congélateurs et d'entrepôts frigorifiques, et ce, non seulement pour conserver leurs produits finis, mais aussi pour y entreposer les débarquements de poisson excédentaire provenant de leurs propres navires ou des bateaux d'armateurs indépendants.

Certains pêcheurs prenaient du poisson de fond partout dans les Maritimes et au Québec, mais ils pouvaient parfois pêcher d'autres espèces, comme le homard et le hareng. Les plus importants exploitants spécialisés dans la pêche de poisson de fond exploitaient des goélettes de la Nouvelle-Écosse et quelques chalutiers. Une étude estima que les pêcheurs hauturiers prenaient chacun en moyenne environ 36 tonnes de poisson par année, comparativement à moins de 6 tonnes pour les pêcheurs côtiers¹⁷. Les goélettes pêchaient à partir de ports comme Shelburne, Lockeport, Halifax, Canso et North Sydney; le port de Lunenburg affichait la plus grande activité.

À la fin de 1937, selon le *Chronicle*, un quotidien de Halifax, la flotte de Lunenburg comptait 41 goélettes de pêche, soit 25 de plus qu'un an plus tôt. Au moins la moitié d'entre elles appartenaient à trois entreprises se livrant au transport de marchandises et au commerce du poisson : Adams and Knickle, Zwicker and Company et W. C. Smith and Company¹⁸, cette dernière occupant une place particulièrement importante dans le commerce du poisson frais.

La W. C. Smith Company fut lancée à Lunenburg en 1899 comme société de pêche, exploitant 6 navires la première année et 14 l'année suivante. Elle en exploita bientôt une vingtaine, qui étaient affectés à la pêche durant les mois plus chauds, puis au

commerce local ou à des affrètements en Europe et aux Antilles à l'automne et en hiver. Le sel, le poisson salé, les produits et le hareng congelé figuraient parmi les chargements habituels. Après la Première Guerre mondiale, la société entreprit la transformation du poisson salé. En 1926, devançant la plupart de ses concurrents, elle construisit un entrepôt frigorifique et une usine de transformation du poisson frais à Lunenburg. En 1928, l'entreprise construisit son premier chalutier de bois à moteur diesel. En 1929, elle ouvrit une conserverie, et en 1930, une usine de farine de poisson. La Smith équipa ses navires de radiotéléphones au cours des années 1930, prenant une fois de plus le pas sur ses concurrents. En 1938, une société de portefeuille, Smith Fisheries Ltd., intégra les deux principales divisions de l'entreprise, qui comptait maintenant des installations dans sept ports, ainsi que des établissements de vente en gros à Montréal, Toronto et New York¹⁹.

À cette époque, une autre grande organisation fit son entrée dans le commerce du poisson frais : la Maritime National Fish Company, basée à Halifax et issue de la fusion de la National Fish et de la Maritime Fish. Une autre fusion réalisée durant les années 1940 unirait cette entreprise propriétaire de chalutiers et les intérêts de Smith Fisheries, constituant ainsi la National Sea Products, qui devint une immense entreprise lors de la période d'après-guerre.

La dépression frappe durement les pêcheurs

Pour la plupart des pêcheurs et des entreprises, les conditions se détériorèrent de plus en plus à compter du milieu des années 1920. Les prix étaient bas, et la commercialisation, à en juger par les comptes rendus de l'époque, consistait à livrer une concurrence féroce afin de vendre des produits de qualité inégale.

Les journaux de Halifax ont fait le portrait de la



Illustration de Ritchie dans le *Halifax Mail*, 7 janvier, 1937. (Avec la permission de National Sea Products)



Famille de un pêcheur près de Gaspé (Qc), env. 1930. (Bibliothèque et Archives Canada, PA-125344)



Bateaux de pêche à Newport (Qc), 1940. (Bibliothèque et Archives Canada, PA-57021)

situation. La flotte de Lunenburg avait diminué; en 1912, année record, elle comptait 136 navires, tandis qu'en 1936, elle n'en comptait plus que 25, dont les débarquements correspondaient à une valeur marchande de 350 000 \$, soit un dixième de leur valeur en 1919. Les prix associés à la morue avaient chuté, passant de 14 \$ le quintal à environ 4,50 \$. Pendant ce temps, le prix des bottes de caoutchouc avait grimpé de 3 \$ à 5,50 \$ la paire, tandis que celui des peaux de phoque avait augmenté de 2,50 \$ à 5 \$. Un navire dont la construction coûtait 7 300 \$ en 1912 coûtait désormais 20 000 \$, et davantage s'il était équipé d'un moteur.

Les équipages de pêche à bord de goélettes se partageaient la moitié de la valeur des débarquements; l'autre moitié était destinée au paiement du capitaine, du cuisinier, des décolleurs et des égorgeurs (qui préparaient le poisson à bord), ainsi qu'à la rémunération des investisseurs, le cas échéant. Les goélettes transportaient habituellement 20 dorissiers, un cuisinier, un ingénieur et un capitaine. Souvent, le cuisinier et l'ingénieur recevaient un dollar par jour en plus de leur part. Un dorissier agissait à titre de maître d'équipage. [Traduction] « Dans la grande majorité des cas, les pêcheurs ne gagnaient guère plus de 7 ou 8 \$ par semaine. À une ou deux heures du matin, ils mettaient les doris à la mer, torche à la main, et ils pêchaient toute la journée dans l'océan Atlantique sous un froid hivernal. Habituellement, ils ne retrouvaient pas leur couchette avant 11 heures du soir »²⁰.

Les Terre-Neuviens prenaient souvent la place de certains Néo-Écossais qui abandonnaient la pêche sur goélette à cause de la rémunération dérisoire, créant ainsi une tradition de travail dans la flotte hauturière de la Nouvelle-Écosse. Tant à Terre-Neuve que dans les provinces des Maritimes, de nombreux pêcheurs cherchaient encore du travail saisonnier aux États-Unis. Au début des années 1930, toutefois, de nouvelles restrictions américaines touchant les

travailleurs migrants firent en sorte que ces derniers avaient plus de mal à traverser la frontière, aggravant ainsi la situation de nombreuses familles²¹. Pendant que les pêcheurs cherchaient du travail au sud, certains bateaux se déplaçaient plus au nord. Les pêcheurs de la Nouvelle-Angleterre, exploitant désormais de petits chalutiers de fond, vendaient parfois de vieux morutiers aux Néo-Écossais qui, à leur tour, vendaient leurs vieux navires aux Terre-Neuviens²².

Confrontées à une période difficile, les familles de pêcheurs retiraient toute la nourriture qu'elles pouvaient obtenir du poisson et du homard. Celles qui ne disposaient pas d'une terre propice à la culture maraîchère vivaient une situation davantage précaire. À Campobello, lieu de naissance de l'auteur, les gens avouèrent des années plus tard s'être livrés à de petites astuces consistant par exemple à ouvrir une conserve par le bas, puis à la laisser sur les étagères du garde-manger afin de laisser croire aux voisins en visite qu'elles avaient de bonnes réserves de nourriture. Un autre truc consistait à placer un petit morceau de navet dans un plat laissé sur l'étagère du haut afin de faire croire qu'il s'agissait de beurre.

Néanmoins, les pêcheurs de la baie de Fundy et du sud-ouest de la Nouvelle-Écosse se portaient probablement un peu mieux que ceux de l'est de la Nouvelle-Écosse, du golfe et du Québec. Les zones méridionales étaient plus rapprochées des marchés américains et la vente de homard vivant contribuait à leurs revenus monétaires. (Il en fut de même des contrebandiers d'alcool, un peu partout dans les Maritimes durant les années 1920, qui cessèrent leurs activités en 1933 lorsque les États-Unis levèrent la prohibition.)

À Canso, à la fin des années 1930, les pêcheurs côtiers gagnaient environ 90 cents par jour²³. Un journal de Halifax fit état des travaux ardu effectués pour une rémunération minimale :

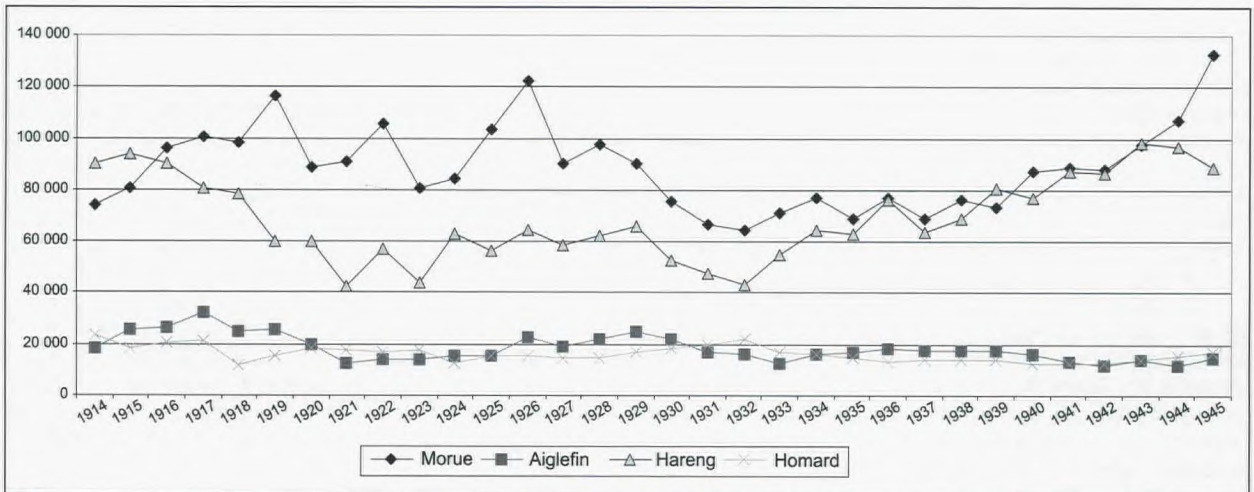
[Traduction]

Durant cette nuit noire de décembre, dans le tumulte et l'obscurité sur une mer mugissante, dans un bateau trop petit pour permettre l'installation d'un four ou de toute autre source de chaleur, ces hommes, après avoir déployé leur palangre à la lumière de torches, devaient parfois attendre plusieurs heures avant que le poisson ne gobe l'appât pour ensuite haler les lignes.

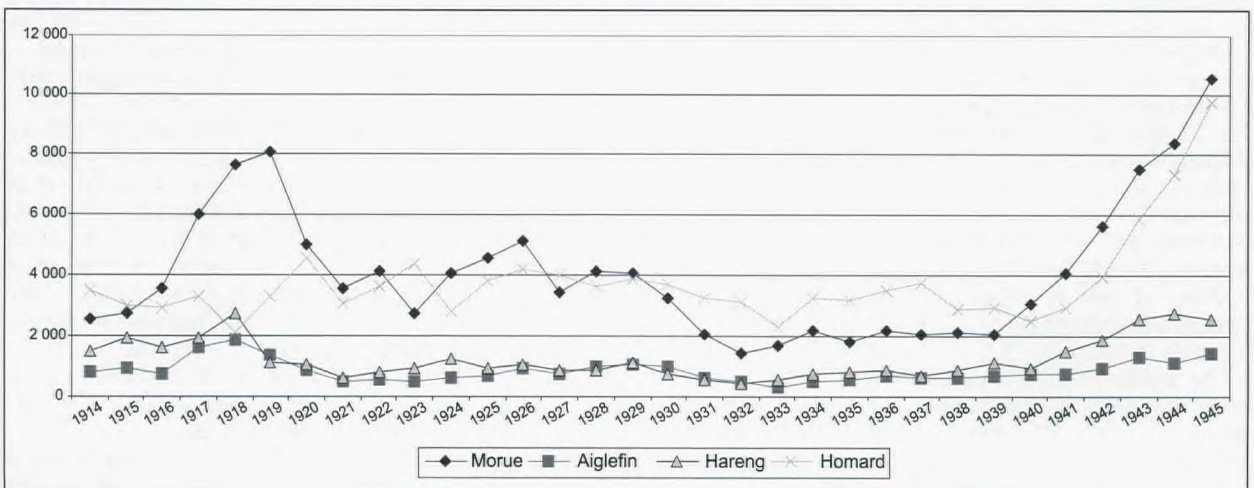
Ils n'avaient pas le temps de s'asseoir durant tout ce temps. Ils se tenaient sur une petite plateforme de bois dont la surface ne dépassait pas 130 centimètres carrés. Ils ne pouvaient aller et venir. Ils devaient garder l'équilibre sur une mer agitée, balançant les bras et frappant des pieds engourdis pour ne pas périr. Puis, après une

éternité d'attente, venait la tâche ardue du « halage », compliquée par des doigts raidis par le froid.

Les conditions n'étaient guère meilleures dans le golfe, où certains marchands de la péninsule acadienne contraignaient encore les pêcheurs à traiter uniquement avec le magasin de la compagnie. De façon générale, à la fin des années 1930, les pêcheurs du Canada atlantique gagnaient peut-être 450 \$ ou moins par année, montant à même duquel il leur fallait payer les frais liés à l'exploitation du bateau et aux activités connexes, ce qui en laissait peu pour vivre. Une autre étude établit leur revenu net type à 300 \$. En Nouvelle-Écosse, le fonds de secours versait une allocation hebdomadaire d'un dollar pour les adultes et de 25 cents pour chaque enfant²⁴.



Débarquements d'espèces choisies (tonnes) dans les Maritimes et au Québec, de 1914 à 1945. Les débarquements de la plupart des espèces ainsi que leur valeur fléchirent au début des années 1930, soit au plus bas de la Grande Crise.



Valeur des débarquements (en milliers de dollars), espèces choisies, dans les Maritimes et au Québec, de 1914 à 1945. Les valeurs grimèrent en flèche après le début de la guerre.

Le mouvement coopératif vient en aide aux pêcheurs

Dans le golfe du Saint-Laurent et dans l'est de la Nouvelle-Écosse en particulier, le mouvement coopératif prêta main-forte aux pêcheurs. Parmi les personnages les plus influents, mentionnons Moses Coady, prêtre et enseignant à l'université St. Francis Xavier, et son cousin Jimmy Tompkins, un prêtre dont les opinions radicales lui firent perdre sa place à la même université. (Les deux cousins étaient natifs de Margaree, au Cap-Breton.) Tompkins contribua à l'établissement de plusieurs des premières coopératives. Il concourut également à la fomentation de l'émoi causé par la Commission royale de 1927-1928, devant laquelle Coady se prononça de façon passionnée au sujet de l'éducation et de l'organisation des pêcheurs. La Commission recommanda à son tour, d'une part, que l'université entreprenne des travaux de vulgarisation et, d'autre part, que le Ministère soutienne les coopératives de pêcheurs.

L'Université, qui envisageait déjà de procéder ainsi, institua son département de vulgarisation en 1928 et nomma Coady directeur de celui-ci. Le sous-ministre W. A. Found observa que les organisations étaient utiles au gouvernement, mais exprima des doutes à l'égard de la capacité des pêcheurs à gérer leurs propres coopératives²⁵. Malgré cela, en 1929, le Ministère embaucha Moses Coady à titre de promoteur des organisations de pêcheurs.

Les coopératives étaient courantes en Europe et dans certaines parties du Canada, notamment parmi les agriculteurs. Certaines prenaient déjà racine au Québec et dans les Maritimes. Les organisations prenaient diverses formes : tantôt exploitant des magasins, tantôt pratiquant une agriculture de marché, tantôt accordant du crédit. Parmi leurs caractères communs, signalons le principe d'un vote par membre; la distribution des surplus ou des profits selon le niveau de participation; et l'accent sur l'éducation.

Coady, Tompkins, A. B. MacDonald et d'autres collègues du nouveau département de vulgarisation furent les chefs de file de ce qu'on appelle le mouvement d'Antigonish. Financés en partie par le ministère des Pêcheries, ils se firent les promoteurs de l'initiative personnelle dans toutes les collectivités, incitant les gens à devenir « maîtres de leur propre destin ». Les événements s'enchaînaient souvent comme suit : assemblée publique, établissement d'un cercle d'étude, puis mise sur pied d'une coopérative de crédit, d'une coopérative d'habitation ou d'une coopérative de pêcheurs, la dernière devenant de plus en plus fréquente.

Le terrain se révéla propice en de maints endroits. Plus tard, Coady écrivit que

[Traduction]

[d]urant des décennies [...] les pêcheurs et les agriculteurs de l'est du Canada avaient enduré une grande dépression. Peu de périodes leur furent notablement favorables, mais pour l'essentiel, le vieil ordre signifiait la misère et la pauvreté pour des milliers d'entre eux. [...]

L'ouvrier industriel ne jouissait pas d'un sort bien plus favorable. [...] Sur une période de cinquante ans, l'est du Canada perdit 450 000 habitants au profit d'autres régions de l'Amérique du Nord. Cette tendance eut l'effet d'une anémie pernicieuse sur des centaines de collectivités. Pour les gens de l'est du Canada, ce fut une période marquée par [...] une série de dépressions, des jours sombres pendant lesquels les hommes vivaient dans la crainte et l'insécurité, incapables de s'intéresser à autre chose qu'à la lutte acharnée visant à joindre les deux bouts²⁶.

Parmi les premières coopératives de pêcheurs se trouvaient celle de Little Dover, près de Canso, en Nouvelle-Écosse, dont Tompkins avait contribué à l'organisation au début des années 1920; celle de Tignish, à l'Île-du-Prince-Édouard, établie en 1924; et celle de la Gloucester Fishermen's Association, établie en 1928 au Nouveau-Brunswick. Le mouvement s'accéléra après 1928 : près de 150 organisations de pêcheurs se constituèrent, tant dans le domaine de la production que dans celui de la mise en marché²⁷. Elles devinrent populaires, surtout dans les régions acadiennes des Maritimes. En 1942, il n'y avait pas moins de 67 coopératives pour la seule mise en conserve du homard.

Certaines coopératives survécurent, certaines échouèrent. Graduellement, une certaine confluence s'opéra. En 1930, la United Maritime Fishermen (UMF) tint une convention inaugurale à Halifax; Coady agissait à titre de président et A. L. Barry, surintendant des pêches ministériel en poste à Moncton, occupait le poste de secrétaire. Des représentants provenant d'un peu partout dans les Maritimes y assistèrent, l'absence de représentants de la flotte hauturière de Lunenburg étant une exception notable. L'UMF devait être un organisme éducatif central chargé de la cueillette et de la diffusion d'information sur les conditions du marché, les techniques de pêche et l'organisation de coopératives. En 1932, l'organisation commença à publier la revue *United Maritime Fishermen*; cette initiative ouvrit la voie à des publications issues de l'université St. Francis Xavier.

En 1934, à la demande de coopératives membres, l'UMF se tourna vers le marché pour acheter et vendre du poisson et se procurer des fournitures. Tant l'organisme central que les coopératives en général conservèrent leur fougueux élan durant les années 1930. Cependant, de nombreux travailleurs partirent à

la guerre, et la prospérité d'après-guerre amoindrit la nécessité du mouvement d'entraide. L'impulsion des coopératives s'atténua. Les nouvelles distractions que constituaient la radio, les films et les voitures, puis la télévision, nuisirent à la constitution et au fonctionnement des cercles d'étude locaux qui avaient engendré les coopératives. L'individualisme des pêcheurs et la réticence de certaines coopératives à adopter de bons principes d'affaires, par exemple embaucher de bons gestionnaires et renvoyer les mauvais, constituaient d'autres forces qui en ralentissaient la croissance.

(La consolidation et la rationalisation de l'UMF se poursuivraient pendant plusieurs décennies. En 1980, année marquant son 50^e anniversaire, elle exploitait huit usines et une vingtaine d'établissements, par exemple des bureaux de vente, des centres d'approvisionnement, des poissonneries et ainsi de suite, gérés directement par la « Centrale ». Elle assurait également la mise en marché des produits des 27 coopératives membres. L'UMF était propriétaire de trois grands navires et représentait environ 2 500 pêcheurs indépendants, outre les aide-pêcheurs saisonniers. Cependant, une nouvelle crise financière au sein de l'industrie de l'Atlantique durant les années 1980 provoquerait sa disparition²⁸.)

Une commission royale d'enquête sur les écarts de prix réclame une réforme

Pendant que le mouvement coopératif prenait de la vigueur, une commission sur l'écart des prix créée par le gouvernement fédéral, qui siégea de 1934 à 1935, ajouta sa voix au concert des demandes de réformes. Alors que le gouvernement de R. B. Bennett subissait des attaques en raison de son inaction face à la Grande Crise, H. H. Stevens, ministre non conformiste, dirigea cette enquête sur les pratiques commerciales, y compris les faibles rendements qu'obtenaient les producteurs primaires.

La Commission porta une attention considérable aux pêches de l'Atlantique et entendit des déclarations passionnées sur un vaste éventail de sujets. Les petits exploitants préconisaient l'abolition des chalutiers. Il fallait nommer un ministre des Pêches à temps plein. Un fond fédéral devait permettre la promotion des vertus alimentaires du poisson. Un office devait pouvoir établir les prix minimaux. Le gouvernement devait égaliser les taux de fret à partir de tous les points de chargement en Nouvelle-Écosse à destination des marchés de Montréal et de Toronto. Le Dominion et les provinces devaient établir un fonds qui ferait crédit aux pêcheurs pour l'achat d'engins et de bateaux de pêche. De même, le gouvernement devait administrer la *Dominion Marketing Act* (loi fédérale d'organisation des marchés) de façon à stimuler l'adoption de mesures coopératives au sein de l'industrie.

Du côté des grandes entreprises de transformation, H. G. Connor, de la Maritime National Fish Company, s'opposa à l'utilisation de la *Dominion Marketing Act* ou de toute autre forme de contrôle du marché du

poisson. Le gouvernement devait plutôt subventionner les cargos rapides pour le transport du poisson frais en Grande-Bretagne. Selon Connor, c'étaient les petits marchands de poisson qui pratiquaient une concurrence sauvage et qui gâchaient les prix, et non pas les grandes entreprises. Le ministère des Pêcheries du Dominion annonçait quotidiennement les prix aux capitaines de goélette; aucune coalition de compagnies n'imposait des prix aux pêcheurs. [Traduction] « L'Époque du petit pêcheur côtier est révolue », déclara Connor à l'époque²⁹.

Dans son rapport, la Commission réclama avec insistance l'amélioration de l'organisation et de la coordination de l'industrie, ainsi que l'appui solide du gouvernement à l'égard des changements proposés. Elle demanda notamment au gouvernement de superviser la conclusion d'accords entre certains secteurs industriels visant à [Traduction] « modifier la concurrence sauvage et régler l'industrie en général ». Parmi les changements liés aux pêches, signalons l'uniformité des taux de fret relatifs aux expéditions depuis les provinces de l'Atlantique, l'inspection adéquate et obligatoire des produits du poisson, l'arrêt graduel de toute l'activité des chalutiers et l'encouragement du mouvement coopératif.

Qui plus est, la commercialisation devait relever d'une régie des pêches appuyée par des comités consultatifs locaux sur le poisson frais, le poisson fumé, le homard et ainsi de suite. Cette régie ferait tout en son pouvoir pour augmenter les prix offerts aux pêcheurs, veiller à la précision des qualités de poisson, établir une norme de qualité supérieure, assurer l'inspection du classement du poisson, supprimer les expéditions de chargements en consignment, éliminer la concurrence sauvage, orienter la production excédentaire du poisson de façon à obtenir les meilleurs rendements, et étudier des possibilités de développement d'autres marchés d'exportation. De même, le gouvernement du Dominion devait faire crédit aux pêcheurs afin de leur permettre d'acheter et de réparer du matériel, des engins de pêche et ainsi de suite³⁰.

Il s'agissait d'un appel à l'intervention gouvernementale sur une grande échelle. Cependant, aucun effort fédéral digne de mention ne s'ensuivit. Les changements découlant des recommandations de la Commission furent accomplis petit à petit, parfois par les provinces.

La Nouvelle-Écosse établit une commission de prêts aux pêcheurs

Au cours des années 1930, alors que l'assistance sociale était essentiellement une responsabilité provinciale, les prestations versées aux collectivités de pêcheurs variaient selon l'endroit. De 1935 à 1939, le ministère fédéral des Pêcheries, par l'intermédiaire des provinces, accorda aux pêcheurs des fonds additionnels de 300 000 \$ à 500 000 \$; mentionnons toutefois que la Colombie-Britannique refusa toute assistance.



Pêcheur de Minudie (N.-É.), dans le bassin de Cumberland de la baie de Fundy, pêchant l'aloise à marée basse. Photo non datée.

En 1935, la province de la Nouvelle-Écosse réussit à persuader le gouvernement fédéral de répartir les fonds de façon à donner 25 pourcent aux cas de secours authentiques, 15 pourcent aux coopératives de pêche et le reste aux pêcheurs, au lieu de distribuer un petit montant d'argent à chacun d'eux. En 1936 et en 1937, la province versa des subventions pour la morue séchée et le poisson à écailles. La même année, en vertu d'une entente fédérale-provinciale, les pêcheurs à la ligne de la Nouvelle-Écosse reçurent des prêts d'une valeur de 157 000 \$. En 1938, le gouvernement fédéral finança les deux tiers de tels prêts, lesquels s'élevaient à 450 000 \$.

Il s'agissait là des débuts du Nova Scotia Fishermen's Loan Board, éventuellement administré par la province, et renommé plusieurs fois depuis. D'autres provinces de l'Atlantique établirent plus tard leurs propres commissions de prêts aux pêcheurs³¹.

La Nouvelle-Écosse en proie aux grèves et aux lock-outs

Les coopératives produisirent les effets les plus importants dans le golfe du Saint-Laurent, encourageant les pêcheurs à vendre et acheter le poisson de leur propre chef. Ailleurs, en Nouvelle-Écosse, les pêcheurs traditionnellement conservateurs et individualistes acceptaient les prix fixés par les acheteurs. Cependant, ces prix étaient minimes, et le ressentiment des pêcheurs allait en grandissant.

En 1937, les journaux de Halifax publièrent des articles faisant état du fait que les pêcheurs gagnaient environ trois cents l'heure, et moins de 50 dollars par mois. Le *Halifax Herald* se demandait pourquoi les immenses réserves de morue saumurée demeuraient invendues. [Traduction] « Qu'en est-il de cette sinistre opposition aux efforts des pêcheurs côtiers qui tentent de vendre leurs propres marchandises? [...] Est-ce, comme le veut la rumeur, une question de conseils d'administration interdépendants, de possession d'actions mutuelles, ou de collusion délibérée visant à maintenir les prix à un faible niveau? [...] Y a-t-il dans l'industrie un diable aux tentacules visqueuses qui saigne à blanc les hommes, les femmes et les enfants de chaque port et chaque anse de la Nouvelle-Écosse^{32?} »

En Nouvelle-Écosse, malgré les tentatives effectuées en ce sens, l'organisation des pêcheurs était faible. La Fishermen's Union of Nova Scotia, en activité de 1905 à 1930 environ, réclamait parfois des avantages au gouvernement. Un des personnages les plus influents de l'époque avait pour nom Moses Nickerson, acheteur de poisson et membre de l'assemblée législative de Clark's Harbour, sur l'île de Cape Sable. L'UMF trouva des adhérents en Nouvelle-Écosse durant les années 1930, mais à Lockeport, par exemple, les pêcheurs se découragèrent et finirent par abandonner. Par ailleurs, à la fin des années 1920, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse mit sur pied la Fishermen's Federation. Neuf « stations » furent établies le long de la côte, mesure qui entraîna une certaine augmentation des prix. Chaque station était une coopérative locale autonome dépourvue de mécanismes de négociation collective. La fédération engageait divers intérêts : des capitaines de goélettes, leur équipage et des pêcheurs côtiers.

En 1937, des membres du Parti Communiste du Canada contribuèrent à la syndicalisation des travailleurs de trois usines de transformation du poisson situées à Halifax et à leur intégration dans la



Manutentionnaires de poisson déchargeant une goélette à Halifax en 1939.

Fishhandlers and Fish Cutters Union, une filiale de l'American Federation of Labor. Cet automne-là, le syndicat tenta de négocier avec la National Fish; mais la *Trade Union Act* adoptée par la province en 1937 ne clarifia pas les procédures de certification, et la National Fish refusa toute négociation. Les quais étaient devenus de véritables champs de bataille et d'affrontement³³.

C'est alors que les pêcheurs entrèrent dans la ronde. Le célèbre capitaine Angus Walters, du *Bluenose*, appela à la création d'un front uni sous la bannière de la Fishermen's Federation, regroupant les pêcheurs de la région allant de Cape Sable au Cap-Breton, afin de faire monter le prix de l'aiglefin d'un quart de cent. Lorsque la Fish Buyers Association signifia son refus de négocier, 800 pêcheurs amarrèrent leurs bateaux, privant ainsi de poisson quelque neuf entreprises de Lunenburg et d'Halifax. Alors que de nouvelles stations de la Fishermen's Federation s'établissaient, le capitaine Walters et la Fishermen's Federation s'allièrent à la Fishhandlers Union.

En guise de représailles, la National Fish licencia une soixantaine de syndiqués à Halifax. Le 7 janvier 1938, le syndicat répliqua en déclenchant une grève générale. Cependant, au sein de l'alliance de la Fishermen's Federation, des tensions commençaient à se manifester entre les capitaines de goélettes et les pêcheurs côtiers. Le 17 janvier, la National Fish majora ses prix. La flotte de goélettes de Lunenburg retourna pêcher et la Fishermen's Federation ne tarda pas à disparaître de la carte. De même, l'entreprise rembaucha les 60 travailleurs licenciés de Halifax et offrit de tenir un vote afin de déterminer si tous les employés souhaitaient l'avènement d'un syndicat. Les

travailleurs récemment embauchés firent pencher la balance en faveur de la compagnie. La grève de Halifax prit fin.

Par contre, à Lockeport, au sud-ouest de Halifax, l'intérêt à l'égard de la syndicalisation ne faiblit guère. En 1939, la Canadian Seamen's Union (CSU), regroupant des travailleurs de l'industrie du transport de marchandises sur les Grands Lacs, amorça ses efforts de syndicalisation. En août 1939, les pêcheurs et les travailleurs d'usine de Lockeport formèrent la Canadian Fishermen's Union, affiliée à la CSU. Toutefois, la Swim Brothers et la Lockeport Company Limited, qui exploitaient les deux usines de la collectivité, refusèrent de négocier et imposèrent un lock-out aux travailleurs. Le lock-out de Lockeport se prolongea jusqu'en décembre. Le syndicat mit sur pied sa propre coopérative de pêche et de transformation du poisson. Les tensions s'exacerbaient tandis que circulaient des histoires selon lesquelles des « rouges » ou communistes dirigeaient le syndicat. La GRC se manifesta.

Puis, les compagnies annoncèrent leur réouverture tout en signifiant leur refus d'embaucher les syndiqués affiliés à une organisation externe. Le syndicat fit appel à tous ses adhérents, au nombre de 700, pour les assigner aux lignes de piquetage. Les gens bloquèrent les chemins de fer et mirent en déroute une cinquantaine d'agents de la GRC en leur lançant des pierres.

Éventuellement, quelque 200 agents de la GRC arrivèrent dans le petit village pour y rétablir l'ordre. Toute l'affaire tourna court en janvier 1940, lorsque le gouvernement de la Nouvelle-Écosse affirma que les pêcheurs n'étaient pas des employés de la compagnie



Séchage de la morue à Yarmouth (N.-É.) en 1927.



Le chalutier à propulsion diesel *Cape North*, un exemple des bateaux qui remplacèrent les goélettes de pêche à la palangre pour approvisionner l'industrie du poisson congelé.

et ne pouvaient donc pas se syndiquer en vertu de la *Trade Union Act* de la Nouvelle-Écosse. Un syndicat composé de manœuvres de la transformation du poisson survécut, mais les compagnies refusèrent de reconnaître la CSU³⁴.

La Seconde Guerre mondiale éclata avant que le lock-out ne prenne fin. La syndicalisation disparut temporairement de l'ordre du jour.

Le gouvernement met sur pied l'Office de mise en marché du poisson salé

Les exportations de poisson salé affichèrent une baisse de deux tiers de leur valeur au cours des années 1930, et ce, pour plusieurs raisons : la concurrence, la faiblesse des marchés et la Grande Crise en général. Le poisson congelé obtenait un meilleur prix que le poisson salé, lequel était destiné principalement aux pays pauvres. La concurrence livrée par le Canada atlantique dans le commerce du poisson frais et du poisson congelé se caractérisait moins par la modernisation que par la faiblesse des prix de vente et d'achat.

Pendant ce temps, dans l'industrie du poisson salé, la situation désespérée poussa les gouvernements à intervenir plus massivement. En 1937, la Nouvelle-Écosse commença à soutenir les prix du poisson salé au moyen de paiements différentiels, c'est-à-dire des subventions visant à contrebalancer les pertes encourues. En 1938, les paiements s'élevaient à un dollar par quintal de morue séchée et à 86 cent et deux tiers par quintal de poisson à écailles, c'est-à-dire les autres poissons de fond salés comme l'aiglefin et la goberge. Le gouvernement fédéral apporta également son concours en 1939. Ce geste semble avoir apaisé les tensions caractérisant le marché du poisson salé et, ce faisant, les crispations des intervenants sur les marchés du poisson frais, du homard et du maquereau.

En 1939, les pressions politiques aboutirent à la création de l'Office du poisson de conserve, qui avait

pour mission d'accroître l'assistance déjà offerte. Donovan B. Finn, du Fisheries Research Board, devint président de l'Office du poisson de conserve; une année plus tard, il devint sous-ministre des Pêcheries. Le nom de Stewart Bates, membre de l'Office du poisson de conserve et de l'Université Dalhousie, devint éventuellement célèbre dans l'administration des pêches fédérale. Bates recruta un diplômé de Dalhousie natif du Cap-Breton, le jeune économiste William C. (Bill) MacKenzie.

L'Office avait le pouvoir de subventionner les exportations à hauteur de 25 pourcent de la valeur du produit, mais il n'en éprouva jamais le besoin. En 1987, Bill MacKenzie se remémora : [Traduction] « Je fus affecté à l'Office en 1940, après le début de la guerre. J'avais fixé un plan quadrillé au mur du bureau afin d'y inscrire les prix. En quelques mois à peine, les prix dépassèrent le cadre du tableau et montèrent jusqu'au plafond »³⁵.

La Seconde Guerre mondiale mit fin à la concurrence livrée par la Norvège et l'Islande, en plus d'entraîner l'augmentation générale des prix du poisson. De nouveaux emplois attirèrent certaines personnes qui tentaient laborieusement de gagner leur vie en s'adonnant à la pêche côtière. La prospérité régnait et l'Office du poisson de conserve disparut dans les méandres du système général de mesures de contrôle du temps de guerre³⁶.

La guerre accélère la conversion au poisson congelé

Alors que la guerre stimulait la demande, les prix montèrent en flèche, spécialement dans le cas du poisson congelé. En 1939, 34 pourcent du poisson de fond du Canada atlantique se vendait frais ou congelé, tandis que 54 pourcent se vendait salé; le reste des prises se vendait sous forme de poisson fumé et de miettes de gades en conserve. En 1943, le poisson de fond congelé dépassa la marque des 50 pourcent. Le changement s'opéra surtout au Québec, fort d'un vaste réseau d'entrepôts frigorifiques. Tout le long de la côte de l'Atlantique, les entreprises de traitement du poisson commencèrent à orienter une partie ou l'ensemble de leur production vers le poisson congelé. Le poisson salé demeurait toutefois d'une importance non négligeable, notamment la morue salée à sec provenant d'endroits comme Gaspé et le sud-ouest de la Nouvelle-Écosse.

La flotte de goélettes de la Nouvelle-Écosse réalisa d'importantes prises durant la guerre, compte tenu de l'inactivité relative des autres entreprises de pêche. Il était assez courant de voir une goélette débarquer jusqu'à 90 tonnes (200 000 livres) d'aiglefin en dix jours, voire une semaine³⁷. Cependant, les chalutiers constituaient la meilleure machine de pêche. Ayant la productivité à l'esprit, le gouvernement relâcha, avec prudence, ses restrictions à l'égard du chalutage. En 1943, poussés par la demande du temps de guerre et les subventions gouvernementales accordées à la cons-

truction navale, les intérêts Smith de Lunenburg passèrent un contrat pour la construction de deux chalutiers de 132 pieds, le *Cape North* et le *Cape LaHave*, achevés en 1945. Ce marché marqua le début du changement qui s'opérerait à l'échelle de la flotte toute entière. Une décennie plus tard, il restait peu de goélettes dans les Maritimes, et ce, en partie parce que les chalutiers pélagiques et les chalutiers de fond rendaient la pêche plus facile et en partie parce que les exploitants de goélettes éprouvaient des difficultés à recruter des hommes d'équipage.

Une commission des vivres régit la commercialisation en temps de guerre

Le sous-ministre D. B. Finn servit à titre de



président du Comité des approvisionnements en vivres du Canada de 1943 à 1946. La Commission des prix et du commerce en temps de guerre, établie en vertu de la *Loi sur les mesures de guerre*, contrôlait les prix et les salaires. L'épicerie, l'essence et d'autres biens faisaient l'objet d'un rationnement. La Commission recruta des hommes d'affaires et leur confia le mandat de gérer les industries qu'ils connaissaient mieux que quiconque. Les entreprises de traitement du poisson étaient tenues de respecter les prix plafonds établis pour le poisson frais, congelé, fumé ou mis en conserve; la Commission contrôlait la majoration des prix associés à la vente en gros et au détail.

La Commission mixte des vivres des Alliés, établie à Washington, pouvait établir les prix et les contingents de production, en plus de contrôler l'approvisionnement des troupes et de la population civile des pays alliés. Il s'agissait de partager les ressources limitées de façon aussi équitable que possible. Raymond Gushue, du Newfoundland Fisheries Board, fut nommé président de la section



Sens des aiguilles d'une montre à partir du coin supérieur gauche : Bordigue à hareng, île de Grand Manan (N.-B.) (Bibliothèque et Archives Canada, PA-41653). Pêche à la senne coulissante à l'intérieur d'une bordigue. Mise en boîte de sardines à l'usine Connors Brothers, Blacks Harbour (N.-B.), env. 1925-1930. (Bibliothèque et Archives Canada, PA-41675). Enfilage de harengs sur des tiges pour le saurissage à l'usine de la National Fish Co., Halifax (N.-É.). (Bibliothèque et Archives Canada, PA-41878)

chargée des pêches; D. B. Finn représentait le Canada, mais se faisait habituellement remplacer par Stewart Bates.

Les décisions de la Commission mixte des vivres eurent un effet marqué sur le commerce du saumon en conserve du Pacifique et du poisson salé de l'Atlantique. En vertu d'accords internationaux, le ministère des Pêcheries administra l'exportation de poisson salé sur divers marchés en fonction de prix convenus. À l'aube de l'après-guerre, Bill MacKenzie commença à représenter le Canada aux réunions tenues à Washington sur les exportations de poisson, et ce, jusqu'en 1947, à la suite du rétablissement de la libre concurrence sur les marchés.

La guerre entraîna d'autres effets sur les pêches. Sur la côte du Pacifique comme sur celle de l'Atlantique, le gouvernement réquisitionna quelques navires de pêche à diverses fins. Les opérations militaires venaient s'ajouter aux inquiétudes ressenties des pêcheurs. Durant la Première Guerre mondiale, des convois canadiens avaient éperonné et coulé quelques goélettes. Cependant, lors de la Seconde Guerre mondiale, Wendell Williams, de Lockeport, accompagné d'autres pêcheurs, pêchait l'espadon sur le banc de Georges lorsqu'un sous-marin allemand commença à mitrailler le navire à bord duquel il se trouvait. M. Williams et ses compagnons abandonnèrent celui-ci, et durent parcourir plus de 160 kilomètres à la rame afin de retourner en Nouvelle-Écosse.

Espèces pélagiques : retour de la senne coulissante

Les comptes rendus historiques des pêcheurs de l'Atlantique portent surtout sur le poisson de fond, et ce, à juste titre : aucun autre groupe d'espèces n'offrait autant de possibilités sur le plan des prises, de l'emploi et du revenu. Des milliers de pêcheurs passaient d'une espèce à l'autre, mais certains ne s'intéressaient qu'aux mollusques ou aux espèces pélagiques comme le hareng. Notons que cette dernière pêche subit d'importants changements de 1914 à 1945.

Les pêcheurs capturaient le hareng tout le long de la côte, mais la pêche la plus intensive se pratiquait dans la baie de Fundy, surtout du côté du Nouveau-Brunswick. La Deuxième Guerre mondiale entraîna une forte augmentation de la demande. Cependant, la paix provoqua une chute brutale des prix; la sardine (hareng juvénile) vendue aux usines canadiennes et américaines vit son prix passer de 70 \$ à 5 \$ le tonneau³⁸. La pêche dans la baie de Fundy se poursuivit, fournissant du hareng pour la sardine, pour le hareng fumé destiné aux marchés du Sud et pour d'autres produits. L'exploitation de bordigues constituait la principale méthode de pêche. À l'intérieur de ces immenses pièges à poisson, les pêcheurs étaient autorisés à utiliser de petites sennes coulissantes pour prendre le hareng, malgré l'interdiction générale d'utilisation de cet engin de pêche. Plusieurs centaines de permis de bordigues avaient été émis. Il semblerait

qu'à tout moment, plus de 200 bordigues étaient exploitées³⁹. À compter de 1926, les prises de sardine fluctuèrent entre 10 000 et 45 000 tonnes environ. Les débarquements effectués au Maine étaient habituellement inférieurs en termes de poids⁴⁰.

La Grande Crise fit des ravages dans l'industrie de la sardine, entraînant la fermeture de nombreuses usines américaines qui achetaient du hareng canadien. Lorsque la Commission royale d'enquête sur les écarts de prix, dirigée par H. H. Stevens, s'arrêta au Nouveau-Brunswick, les représentations effectuées par les pêcheurs de l'île de Campobello, appuyés par la société Connors Brothers, de Black's Harbour, au N.-B., entraînèrent la levée de l'interdiction de la senne coulissante, alors que les pêcheurs tentaient de trouver de meilleurs moyens de faire de l'argent. Des navires de Campobello et de toute la région de la baie de Passamaquoddy commencèrent à pêcher la sardine à la senne coulissante l'hiver, d'abord le long de la côte du Nouveau-Brunswick, puis, à compter de 1945, en Nouvelle-Écosse. Dans cette dernière province, le Ministère autorisa la pêche à la senne estivale vers la fin des années 1940.

Les pêcheurs commencèrent à utiliser des sondes à ultrasons pour la pêche à la senne : ces sondes à écho émettaient une impulsion sonore qui montrait, sur un rouleau de papier, non seulement le contour du fond, mais aussi les bancs de poisson situés sous le bateau. Les sondes à ultrasons servant à détecter le poisson avaient fait l'objet d'essais à la fin des années 1920. Au cours des années 1930, Albert Tester, du CRPC, en fit l'essai pour le sennage des harengs, et la B.C. Packers dota quelques navires de ces dispositifs. Les progrès réalisés durant la guerre en matière de détection par sonar transformeraient davantage la pêche au hareng après 1945.

Croissance de la pêche du thon et de l'espadon

Depuis le début du siècle, à l'instar des Américains, les Néo-Écossais capturaient l'espadon pour le vendre sur le marché du poisson frais de la Nouvelle-



Bateau de pêche à l'espadon avec un observateur au mât et un autre sur la plate-forme de harponnage. (Office national du film)

Angleterre. Un harponneur accrochait l'espadon à l'aide d'un harpon depuis une plate-forme saillant au-dessus de l'étrave. L'espadon migrait en direction nord depuis les eaux tropicales, faisant l'objet d'une pêche effectuée du printemps jusqu'en décembre, et du banc de Georges jusqu'aux Grands Bancs. Les Néo-Écossais le pêchaient essentiellement au large du Cap-Breton. Certains pêcheurs capturaient l'espadon à bord de petits bateaux locaux, tandis que d'autres déménagèrent au Cap-Breton en provenance d'autres parties de la côte. Au début, les débarquements étaient modestes. La réfrigération et le commerce du poisson frais favorisèrent une certaine croissance. Durant les années 1930 et 1940, on pense que jusqu'à 400 navires se sont livrés à cette pêche⁴¹.

Les eaux canadiennes attiraient également de gros thons rouges. Une importante pêche sportive se développa à Wedgeport, collectivité située près de l'extrémité sud-ouest de la Nouvelle-Écosse. De 1937 à 1976, le village abritait l'International Tuna Cup Match, compétition qui attirait parfois des participants célèbres du Canada et des États-Unis. Une autre pêche sportive se développa à Terre-Neuve. Le thon semblait abonder : aux environs de 1930, des habitants de la baie des Îles de Terre-Neuve en auraient aperçu 200 en une journée⁴². Tant en Nouvelle-Écosse qu'à Terre-Neuve, la pêche sportive du thon attirerait des sportifs bien nantis durant bon nombre d'années.

La chasse d'un autre grand mammifère marin, le bélouga, se pratiquait non pas à des fins sportives, mais bien dans le but d'éliminer un prédateur concurrent. Au cours des années 1930, dans le fleuve Saint-Laurent, habitat propice aux bélougas, le gouvernement du Québec remettait des primes aux chasseurs de ce mammifère – geste qui aurait été impensable plus tard au cours du siècle, car le bélouga se raréfia dans le Saint-Laurent et dans ses autres principaux parages, soit le détroit de Cumberland et la baie d'Ungava⁴³.

Les prises de homard ne cessent de diminuer

Avant la guerre, le Ministère avait supprimé les limites de taille du homard partout sauf dans la baie de Fundy. Par ailleurs, comme Prince n'avait pas réussi à limiter le nombre de permis, le nombre de pêcheurs de homards atteignait 25 000 en 1913⁴⁴. Pourtant, rien de tout cela ne freina la baisse des prises. Celles-ci chutèrent de 32 000 tonnes, au tournant du siècle, à moins de 20 000 en 1919. Quant au nombre de conserveries, il baissa de 760 en 1900 à 469 en 1919.

D'autres préoccupations avaient été soulevées. En 1918, la Direction des pêches proposa que la mise en conserve du homard ne soit autorisée qu'aux deux ans ou que la pêche en soit interdite pendant un certain nombre d'années. Cette proposition resta lettre morte, mais le Ministère raccourcit les saisons de pêche du homard. De même, en 1919, il commença à exiger des permis pour la pêche du homard, sans pour autant en restreindre le nombre. Tout un chacun pouvait pêcher le homard. Comme dans le cas des autres pêches, on



Au travail dans une homarderie. (Office national du film)

visait à renforcer l'application de la loi (le contrevenant voyait son permis révoqué) et à établir l'ordre, dans une certaine mesure. Le droit de permis s'élevait à 25 cents, une somme minime⁴⁵.

Le niveau d'agitation et d'inquiétude au sujet du homard des Maritimes baissa quelque peu, à l'instar de la pêche elle-même. Un grand nombre d'agents des pêches et de garde-pêche continuaient à s'occuper de l'application des règlements sur le homard. De temps en temps, on arraisonnait des bateaux qui pêchaient illégalement. En 1919 et en 1936, des commissions royales étudièrent les problèmes persistants que représentaient la pêche et la mise en conserve illégales au Nouveau-Brunswick, des pratiques qui prévalaient sur la côte du golfe.

Les prises n'excédèrent pas 20 000 tonnes tout au long des années 1920. La valeur des débarquements s'éleva à 11,5 millions de dollars en 1920, mais en 1919, elle n'atteignait que 10,5 millions, alors qu'il ne restait plus qu'environ 300 homarderies. L'industrie s'intéressait maintenant davantage au homard vivant, spécialement face à la concurrence des conserves de crabe japonaises. La tendance se manifesta d'abord dans la région de la baie de Fundy et au sud-ouest de la Nouvelle-Écosse puis, graduellement, dans l'ensemble de la province. La taille moyenne des homards capturés augmenta, car le commerce du homard vivant exigeait des spécimens dont la taille était supérieure à celle des homards destinés aux conserveries⁴⁶.

Le gouvernement facilite la distribution du homard

En 1927, dans le cadre d'une initiative de développement, chose rare durant l'entre-deux-guerres, la Direction des pêches établit un service de collecte du homard et du poisson frais dans l'est de la Nouvelle-Écosse, de Port Bickerton à Canso. En 1929, ce service prit de l'ampleur et s'étendit à six secteurs de la côte; 20 bateaux transportaient de la glace, de l'appât et des cartons d'expédition. Le gouvernement mit fin au programme après quelques années. En 1930, le Ministère commença à subventionner le

transport de homard vivant de l'est de la Nouvelle-Écosse jusqu'à Boston. Ce projet donna naissance à des entreprises privées⁴⁷.

Peu de nouveaux règlements furent adoptés durant les années 1920. La Commission royale sur les pêches de 1927-1928 observa que de saines pratiques de fabrication pouvaient stimuler les ventes, et ce, malgré le nombre excessif de homarderies. La Commission suggéra le rétablissement des limites de taille, mais cette suggestion ne produisit rien dans l'immédiat. Cependant, en 1934, le Ministère rétablit les limites de taille aussi loin à l'est qu'au Cap-Breton. La même année, le Ministère réorganisa les districts de pêche du homard en quelque 17 zones et interdit aux pêcheurs de pêcher dans plus d'un district par année⁴⁸.

Les prises augmentèrent brièvement au début des années 1930, puis amorcèrent un nouveau déclin alarmant, qui se solda par une production inférieure à 15 000 tonnes. Il se peut que la pression accrue exercée par la pêche ait contribué au déclin. L'économiste H. Scott Gordon décrit plus tard la situation qui prévalait à l'Île-du-Prince-Édouard durant les années 1930, alors que le homard, et non pas le poisson de fond, constituait de loin la pêche la plus importante. Alors que la Grande Crise se concrétisait et que les emplois se raréfiaient, de plus en plus de gens se mirent à pêcher, car n'importe qui pouvait accéder à cette occupation. En conséquence, les prises augmentèrent pendant un certain temps, mais le nombre croissant de pêcheurs n'entraîna pas d'augmentations sensibles des prises totales. Trop de gens pêchaient. Leur situation devenait désespérée.

[Traduction]

Les rendements de la pêche suffisaient à peine à subvenir aux besoins fondamentaux et dans certains cas, les recettes ne suffisaient pas pour couvrir les coûts. [...] Une augmentation du nombre de pêcheurs n'eut pour effet que de réduire la production moyenne de chaque homme. [...] Les prises de homard connurent une baisse importante après 1932. En somme, l'augmentation du nombre de pêcheurs aggrava une situation que la diminution des prix et de la récolte avait déjà rendue mauvaise. [...] En 1939, à l'Île-du-Prince-Édouard, le nombre de pêcheurs était 50 pourcent plus élevé que dix ans plus tôt. Une ou deux années après le début de la guerre, ces pêcheurs « excédentaires » avalent quitté l'industrie⁴⁹.

À la veille de la Seconde Guerre mondiale, la pêche du homard produisait de faibles résultats; les débarquements et les prix payés ne dépassaient pas ceux de 1918. Les prises augmentèrent durant la guerre, période marquée par d'importants changements en matière de réglementation. En 1940, les limites de taille s'appliquèrent partout dans les Maritimes, alors que le gouvernement institua une

limite de 15 cm (6 po) sur la longueur totale dans les zones de pêche du homard destiné aux conserveries. Ces dernières se situaient principalement dans le golfe, qui était plus éloigné du marché du homard vif de Boston. En 1941, le gouvernement augmenta la limite de taille existante dans les zones de « marché » comme la baie de Fundy, la faisant passer d'une longueur de carapace de 7,8 cm (3 1/16 po) à 8 cm (3 1/8 po). Dans les régions peuplées de conserveries, la limite de longueur totale augmenta à 7 pouces. Pendant ce temps, de nouveaux règlements obligèrent les exploitants de viviers à homards à libérer les femelles œuvées⁵⁰.

Dans l'industrie de la mise en conserve, la qualité du produit demeurait problématique, malgré les décennies de plaintes et les travaux sporadiques du Ministère et du CRPC. Comme nous l'avons mentionné précédemment, le gouvernement britannique imposa un embargo sur les importations de homard en conserve du Canada. Le sous-ministre Finn intervint dans l'affaire, et l'embargo suscita l'imposition de nouvelles mesures de contrôle sur la qualité des produits canadiens. Les difficultés liées aux produits en conserve poussèrent plus de gens à se livrer au commerce du homard vivant. En 1942, le homard frais représentait 45 pourcent de la production des Maritimes⁵¹.

La pêche de pétoncles se développe à Digby

Durant la Première Guerre mondiale, la pêche de pétoncles demeurait une activité d'importance négligeable, générant peu de règlements ministériels. Les pêcheurs étaient disséminés dans la baie de Fundy et au sud de la Nouvelle-Écosse⁵².

La pêche de pétoncles se développa grâce à la utilisation généralisée des moteurs à essence et des chalutiers de fond. En 1920, des pêcheurs de Digby, en Nouvelle-Écosse, trouvèrent des pétoncles sur des bancs côtiers avoisinants et commencèrent à les pêcher au moyen de dragues. En 1929, certains pêcheurs de Digby avaient acquis de plus grands bateaux et pêchaient plus loin au large⁵³.

En 1928 et en 1929, le Ministère, qui se livrait à une pêche exploratoire, découvrit des pétoncles ailleurs au large de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard. Cependant, la ville de Digby demeurerait le centre principal de la pêche côtière du pétoncle.

Needler dirige le développement de l'ostréiculture

En ce qui concerne les pêches de plage, la pêche des coques revêtait une importance considérable et elle faisait l'objet de rares règlements, d'ailleurs peu exigeants. La pêche des huîtres, malgré sa moindre importance globale, intéressait davantage les instances ministérielles. Les principales pêches étaient situées dans le golfe du Saint-Laurent, notamment à l'Île-du-Prince-Édouard. Les fonctionnaires continuèrent de

croire que l'ostréiculture en concession pouvait remédier aux piètres efforts en matière de conservation et aux autres problèmes touchant la pêche sauvage. En 1912, des mesures avaient été prises dans les Maritimes pour transférer aux provinces la responsabilité de l'administration des concessions. Ces mesures brisèrent une impasse antérieure. Les bancs publics continuaient de relever de la compétence du Dominion.

L'ostréiculture suscita beaucoup d'intérêt en 1913. Cependant, les huîtres de semence importées du Connecticut étaient atteintes d'une maladie qui frappa les bancs de Malpeque, à l'Île-du-Prince-Édouard, aux environs de 1914. Cette maladie entraîna la mort de 98 pourcent des huîtres de cette région. Elle entraîna ensuite la disparition des huîtres en divers endroits dans le détroit de Northumberland et au large du Nouveau-Brunswick. Un afflux d'étoiles de mer nuisit également aux huîtres.

Les zones de concessions et les lieux sauvages furent dévastés. La production d'huîtres des Maritimes baissa à 12 800 barils en 1920. Alors que la maladie de Malpeque régressait, la production ostréicole grimpa lentement pour atteindre environ 20 000 barils de 1925 à 1928. Cependant, d'autres problèmes subsistèrent, notamment la pêche irresponsable, la pollution, la maladie et le conflit des compétences, aucun ordre de gouvernement n'exerçant le plein contrôle.

Les provinces, qui s'étaient pourtant disputées pendant plusieurs décennies pour obtenir la compétence en matière d'attribution de concessions, ne se trainèrent pas moins les pieds en matière de développement. En 1928, l'Île-du-Prince-Édouard accepta de céder la responsabilité des concessions ostréicoles au gouvernement fédéral, qui accepta en contrepartie de contribuer au développement de l'industrie. Le sous-ministre Found, natif de l'Île-du-Prince-Édouard, estimait que l'ostréiculture avait un important potentiel et demanda l'assistance du Conseil de biologie.

Le sujet avait déjà fait l'objet de recherches. En plus des initiatives d'Ernest Kemp, on y avait déjà pratiqué une ostréiculture « empirique » au XIX^e siècle. Joseph Stafford, employé du Conseil de 1904 à 1913, avait rassemblé des connaissances scientifiques et formulé des recommandations en matière de gestion dont l'industrie et les gouvernements n'ont pas tenu compte en grande partie. Le vapeur *Ostrea* avait servi à certains travaux, comme le nettoyage des moules provenant des bancs d'huîtres publics. Cependant, l'ostréiculture ne prit un essor qu'en 1929, lorsque le Conseil envoya le jeune scientifique Alfred Needler à l'Île-du-Prince-Édouard afin d'y étudier les huîtres. Les efforts déployés par Needler constituent un excellent exemple en matière de développement fondé sur le jumelage de la science, de la pratique et de la politique.

[Traduction] « La seule consigne que Huntsman me donna fut la suivante : "Si vous voulez apprendre à cultiver des huîtres, cultivez-les" ». Needler choisit un

endroit sur la rivière Bideford, près de la baie Malpeque; c'est là que le Conseil établirait la sous-station Ellerslie. Durant les premières phases du projet, en compagnie de quelques collègues, y compris l'ingénieur des pêches Harry Lynch au début du projet, il se mit à ramasser les naissains d'huîtres et à cultiver des huîtres dans des réservoirs situés sur le rivage. Malgré le fait que Needler trouva des huîtres résistantes aux maladies au fond de la baie Malpeque, celles-ci se révélèrent toujours porteuses de la maladie et à l'origine de l'infection des bancs sains. Au lieu de tenter de combattre la maladie en procédant à des transplantations massives, les employés la laissèrent suivre son cours.

Après la fécondation et le stade d'embryogenèse, les naissains se fixent sur des objets qui se trouvent dans l'eau. Needler utilisa un collecteur d'invention récente : des boîtes à œufs enduites de béton. Ce collecteur facilita la séparation des naissains et la culture d'huîtres individuelles bien formées. Mais habituellement, dès que les éleveurs mettaient les huîtres au fond, celles-ci s'envasaient ou se faisaient manger par les étoiles de mer. Needler et ses collègues concurent des plateaux flottants, dotés d'un fond grillagé, qui servaient à la culture des huîtres durant leur premier été d'existence. Une fois l'automne arrivé, lorsque venait le temps de mettre les huîtres au fond, la plupart d'entre elles étaient de taille suffisante pour le parage et capables de résister à l'étoile de mer. Plus tard, Needler évoqua les souvenirs suivants :

[Traduction]

En 1931, je rédigeai un rapport résumant nos découvertes et recommandant la concession d'huîtrières. Le Ministère adopta des mesures conséquentes à la fin de 1931. Mais il fallut payer les pots cassés. Les pêcheurs se demandaient pourquoi on ne les laissait pas pêcher les stocks en voie de renouvellement. Des discours furent prononcés sur les marches des magasins de campagne. L'atmosphère était troublée. Certaines personnes soutenaient que les concessions étaient illégales.

Malgré l'opposition, les concessions s'établissaient à foison. Aux environs de 1935, l'atmosphère changea. L'Oyster Growers Association fut établie cette année-là. L'Association organisa une journée champêtre et organisa des démonstrations pratiques : comment recueillir des naissains; comment tuer des étoiles de mer au moyen de balais et de chaux vive; ce qui se produit lorsqu'on ne sépare pas les grappes de naissains; et ainsi de suite. Ce sont les travailleurs du Conseil qui organisèrent les expositions. L'église fournissait le dîner : pétoncles et aliments du genre au prix de 35 cents l'assiette, faisant un profit, et ce, à l'ombre des bouleaux.

Plusieurs milliers de personnes se présentèrent. Thane Campbell, premier ministre, prit la parole. Toutefois, l'opposition persistait. Comme le premier ministre, incertain, ne savait que faire, il donna lecture du poème *The Walrus and the Carpenter* [poème de Lewis Carroll dans lequel figurent des huîtres].

Une seconde journée champêtre fut organisée ultérieurement. L'opposition s'effondra au fil des journées champêtres; tout le monde en vint à vouloir une concession. Certains se mirent à exploiter des concessions à grande échelle. En quatre ans, un homme investit plus de 3 000 \$ et installa des centaines de plateaux.

Needler et certains de ses collègues continuèrent de s'attaquer aux problèmes d'ordre pratique : protéger les plateaux en bois contre les tarettes, diffuser des bulletins aux ostréiculteurs, faire des expériences sur le contrôle de la population d'étoiles de mer, et ainsi de suite. En 1931, le Nouveau-Brunswick suivit l'exemple de l'Île-du-Prince-Édouard et rendit le pouvoir d'attribuer des concessions au gouvernement fédéral; la Nouvelle-Écosse l'imita en 1936. Ce transfert de compétence visait tous les bivalves. Needler et ses collègues étudièrent également la culture des myes et des palourdes américaines. En 1938, l'Île-du-Prince-Édouard comptait 594 concessions outre celles qui avaient été attribuées à des particuliers sur le continent. La production totale de l'Île-du-Prince-Édouard s'accrut sensiblement. Et Needler de rajouter :

[Traduction]

Il s'agissait d'une préoccupation constante jusqu'en 1939. Puis vint la guerre et la disparition de toute la main-d'œuvre excédentaire. L'ostréiculture est une activité à forte intensité de main-d'œuvre. Certains ostréiculteurs qui comptaient parmi les meilleurs partirent pour la guerre. Quelques-uns des exploitants de concessions avaient été fermiers, ou propriétaires de renardières, secteur qui était alors en déclin.

Les pêcheurs n'étaient ni aussi bons, ni aussi responsables, que les fermiers. Ces derniers étaient habitués à planifier des années à l'avance et connaissaient les résultats de l'amélioration des sols et d'autres activités. Ils acquièrent cette capacité à l'enfance. Les pêcheurs se font élever tout autrement. Et la capacité de travail des pêcheurs varie selon l'endroit. Cela fait une différence. Certaines personnes font toujours de l'agriculture, et l'ostréiculture peut être payante.

L'ostréiculture m'a appris beaucoup de choses. J'étais seul la plupart du temps, et j'en ai

constaté l'évolution. Je me rendis compte qu'on ne peut se contenter de dire aux gens quoi faire. Il faut leur montrer, et ce, d'une manière qui fait appel à leurs propres connaissances.

L'ostréiculture constituait le projet ministériel de développement des pêches le plus couronné de succès jusque là. Grâce à ses études, à sa persévérance et à la coopération des insulaires, Needler créa de l'emploi pour des centaines d'années-personnes durant les sombres années trente. Plus tard, au cours des années 1950 et 1960, il superviserait de nombreuses réalisations en matière de pêche, étape par étape, en bâtissant des ponts, comme il l'avait fait à l'Île-du-Prince-Édouard⁵⁴.

La guerre revigore les pêches

En ce qui concerne le Québec et les Maritimes, l'entre-deux-guerres fut essentiellement une triste période. L'échec des efforts ministériels visant à revigorer les pêches à l'époque de la Grande Crise ne constitue pas une honte en soi; le gouvernement national était tout aussi impuissant à stimuler l'économie dans son ensemble. Ceci étant dit, le secteur des pêches était particulièrement fragile. Ultérieurement, W. C. MacKenzie, économiste spécialisé en matière de pêches, fit l'observation suivante : [Traduction] « J'estime que la situation des pêcheurs s'était lentement détériorée durant le XX^e siècle. Les pêches traditionnelles accueillirent le maximum d'intervenants. Lors de la Grande Crise, nombreux furent ceux qui tâtèrent de la pêche comme un grand nombre s'adonnèrent à l'agriculture de subsistance, tout simplement parce qu'il n'y avait rien d'autre à faire »⁵⁵.

Une étude réalisée durant les années 1940 révéla que la pêche, dont la valeur de la production s'élevait à seulement 13 millions de dollars en 1937, était devenue la moindre des principales industries des Maritimes. Les bateaux étaient petits et sous-capitalisés. Le secteur de la transformation des produits de la pêche était sous-développé.

La guerre entraîna une baisse du nombre de pêcheurs de l'ordre de 40 pourcent; les gens étaient attirés par d'autres industries, de même que par les forces navales et la marine marchande⁵⁶. Certains anciens combattants se remirent à pêcher après la guerre, mais de nombreux autres partirent pour les centres industriels en pleine croissance, loin de l'Atlantique.

Pour le nombre considérable de gens qui n'abandonnèrent pas la pêche, la guerre constitua un point tournant d'une grande importance, car elle mit fin au régime étouffant des années de la Grande Crise et institua une mentalité qui mettait l'accent sur le développement et la productivité comme jamais auparavant.

CHAPITRE 14

Terre-Neuve de 1914 à 1945

Au début de la période allant de 1914 à 1945, le secteur des pêches de Terre-Neuve profita de la Première Guerre mondiale qui interrompit l'approvisionnement de l'Europe en poisson, stimula la demande et, de manière générale, fit grimper la quantité d'argent en circulation. La construction navale s'intensifia et l'utilisation de moteurs à essence se généralisa dans toute la flotte. Plus d'un millier de goélettes, grandes et petites, de même que des milliers de petits bateaux et plus de 40 000 hommes, prenaient part à la pêche.

Le nombre de goélettes pêchant sur les bancs chuta brusquement juste après la guerre, passant de plus d'une centaine à moins de 50. Cependant, le total des prises terre-neuviennes de morue demeura élevé, atteignant plus de 200 000 tonnes par année et, par deux fois, plus de 300 000 tonnes. La pêche nordique et celle du Labrador maintinrent leur élan. Dans le cadre de la pêche itinérante, des centaines de goélettes partaient vers le nord chaque année. Des milliers de pêcheurs sédentaires se rendaient à destination à bord des nouveaux vapeurs côtiers, emportant de petits bateaux avec eux. Certains s'adonnaient à la pêche à bord d'embarcations qu'ils avaient laissées aux campements de pêche. Les pêcheurs pouvaient désormais renvoyer leur poisson salé sur les mêmes vapeurs ou sur des bateaux collecteurs.

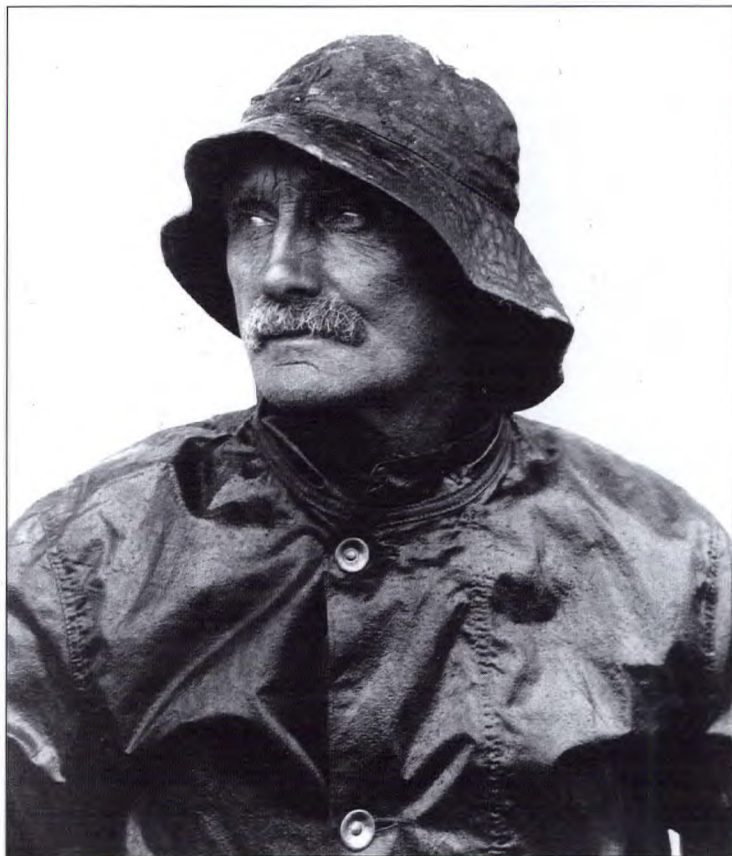
Les congélateurs d'appât devinrent plus courants à la fin de la guerre. À l'instar du Canada, le gouvernement de Terre-Neuve prêta main-forte aux pêcheurs pour l'exploitation des congélateurs d'appât, puis cessa ses efforts à cette fin. Malgré quelques tentatives de congélation du poisson en vue de sa commercialisation avant la fin de la Première Guerre mondiale, ce commerce ne réussit pas à s'implanter. Pendant ce temps, dans l'industrie de la morue salée, certains exploitants utilisaient désormais de simples séchoirs intérieurs : le poisson était accroché aux chevrons et un gros bidon d'acier servait de four.

Hormis l'essor économique d'après-guerre, l'industrie de la pêche n'était pas très dynamique. Elle connaissait déjà de graves problèmes à la fin du XIX^e siècle, étant alors incapable de bien faire vivre la plupart des gens qu'elle occupait. Et les problèmes ne feraient que s'aggraver.

Chaque impression semble indiquer que les pêcheurs de Terre-Neuve prenaient du retard par rapport à ceux du sud des Maritimes, les pêcheurs du golfe s'inscrivant entre les deux. Bon nombre de Terre-Neuviens émigrèrent au Canada central ou en Nouvelle-Angleterre (« les États de Boston ») et à New York. Ils le faisaient parfois de façon saisonnière, prenant le train ou le bateau pour retourner à la maison pour la pêche estivale¹.

Pêcheurs, bateaux et navires

Le tableau ci-dessous affiche le nombre de pêcheurs de Terre-Neuve pour certaines années et leur proportion élevée, mais décroissante, de la main-d'œuvre et de la population totale. Les femmes et les



Pêcheur, env. 1930. (Bibliothèque et Archives Canada, PA-148591, attribué à Fred C. Sears)

enfants s'adonnèrent en grand nombre au saurissage du poisson. (Nota : les chiffres présentés pour l'année 1935 s'appliquent uniquement aux pêcheurs de morue.) En ce qui concerne la flotte, le recensement

Tableau 14-1.
Hommes participant à la pêche et au saurissage du poisson, années choisies

Année	Nombre	En pourcentage de la population active	En pourcentage de la population totale
1911	43 795	53,1	18,1
1921	40 511	50,4	15,4
1935	35 018	39,5	12,1
1945	31 634	31,0	9,8

effectué en 1921 par Terre-Neuve (source de l'information ci-dessus) dénombra 1 881 navires et 24 406 bateaux. Les navires se répartissaient ainsi : 771 navires à vapeur ou à essence; 831 voiliers de 20 à 60 tonneaux; 278 voiliers de plus de 60 tonneaux.

Les bateaux, qui formaient une immense flotte équivalente à celles du Québec et des Maritimes combinées, étaient catégorisés selon le nombre de quintaux qu'ils pouvaient contenir. La plupart d'entre eux, au nombre de 23 794, s'inscrivaient dans la catégorie de 4 à 30 quintaux. Le nombre de bateaux d'une capacité supérieure à 30 quintaux se chiffrait à 612.

Une commission d'enquête sur les pêches de Terre-Neuve, établie en 1937, fit état de 1 317 navires environ, soit une baisse non négligeable. Ce total comprenait 612 goélettes de pêche, 224 goélettes à moteur auxiliaire, 116 navires de pêche itinérants du Labrador, 300 goélettes de taille moyenne et 65 terre-neuviens. Au tournant du siècle, la flotte des banquiers comptait environ 100 navires. Ce nombre chuta à une cinquantaine à la fin des années 1920, pour s'accroître à nouveau par la suite.

Alors que la flotte de navires avait diminué, le nombre de bateaux avait augmenté de plusieurs milliers pour s'établir à 28 978. Cette flotte comptait 18 454 doris, 898 doris à moteur et 9 626 bateaux à moteur.

Le Service des pêches réglemente d'une main faible

Les premières années du siècle virent le règlement de controverses internationales impliquant les Américains et les Français. Le gouvernement réduisit désormais son intervention dans le secteur des pêches. Les règlements adoptés par le ministère de la Marine et des Pêcheries découlaient habituellement de questions locales, par exemple la conservation dans les rivières à saumon. La pêche de la morue était laissée au gré de la nature, mais des règlements locaux encadraient souvent l'aménagement d'emplacements de trappes et autres choses du genre. Dans une colonie où la pêche constituait de loin la principale occupation, le gouvernement osait à peine limiter le nombre de

participants, et ce, même si les revenus étaient habituellement bas. Par ailleurs, il ne préconisait pas de changements à l'aspect commercial de l'industrie, qui affichait des lacunes en matière de qualité et de commercialisation, nonobstant son influence sociale et politique.

Coaker inspire la création d'un immense syndicat de pêcheurs

Les pêcheurs eux-mêmes, dirigés par William Ford Coaker, menèrent une grande campagne en faveur du changement. Né à St. John's en 1871, Coaker occupa plusieurs emplois dans le monde des affaires avant de se lancer dans l'agriculture, près de Herring Neck, sur



William Ford Coaker

la baie de Notre Dame, sur la côte nord-est de Terre-Neuve. Coaker lisait abondamment et réfléchissait profondément sur ses lectures.

En 1908, après une année de pêche désastreuse, Coaker syndiqua des pêcheurs locaux, qui se joignirent à la Fishermen's Protective Union (FPU), dont la devise, "To each his own", se traduirait par « À chacun sa part ». Le syndicat se développa rapidement. En 1910, la FPU entama la publication d'un journal, le *Fishermen's Advocate*. Dans ses pages, Coaker demandait si le pêcheur recevait sa juste part quand

[Traduction]

[...] il embarque à bord d'un vapeur côtier en tant que passager d'entrepont où il dort comme un chien, mange comme un cochon et où on le traite comme un serf? Reçoit-il sa juste part lorsqu'il chasse le phoque et doit vivre comme une brute et travailler comme un chien...? Reçoit-il sa juste part lorsqu'il paie des impôts servant à entretenir cinq splendides collèges à St. John's [...] pendant que des milliers d'enfants de pêcheurs grandissent illettrés? Reçoit-il sa juste part lorsqu'il se voit contraint de payer l'entretien d'un hôpital à St. John's tandis que des pêcheurs, leurs filles et leur femme meurent tous les jours dans de petits villages isolés dépourvus d'hôpitaux²?

La Fishermen's Union Trading Company fut créée en 1911. Elle comptait 4 magasins d'achats au comptant réservés à ses membres. Avec le temps, la FPU en vint à compter 27 magasins et 7 comptoirs temporaires. Elle acheta des locaux sur le bord de mer à St. John's, une fabrique de vêtements (qui ferma cependant ses portes en 1914) et un vapeur.

La FPU voulait introduire certains changements dans l'industrie. Elle voulait notamment réduire le nombre de chalutiers français, limiter l'utilisation des moteurs à essence et contrôler l'abattage des arbres près de la côte. Le syndicat souhaitait également modifier les activités industrielles elles-mêmes. Il préconisait l'amélioration de la conservation, la réforme du ministère des Pêcheries et la création par l'État d'un fonds de crédit. Il désirait la diffusion d'information sur les prix, la présence d'agents commerciaux à l'étranger, l'établissement d'installations d'entreposage frigorifique pour l'appât et le poisson, et la fin du système de prix unique pour la prise entière (telle quelle).

Lors du congrès annuel de la FPU de 1912, à Bonavista, les membres lancèrent un appel en faveur de réformes sociales comme la pension de vieillesse, le salaire minimum, un système d'écoles du soir dans les petits villages isolés, des écoles pour chaque localité d'importance, une éducation gratuite et obligatoire sept mois par année, des conseils scolaires et municipaux élus et des téléphones interurbains pour tous les

villages. En ce qui concerne les pêches, la FPU préconisait des changements de grande envergure. Il fallait normaliser et mettre en place un nouveau système de tri et d'inspection pour les produits de la pêche. Une commission permanente devait superviser le tri du poisson et la fixation des prix du poisson expédié directement de la côte du Labrador³. La lutte pour l'adoption de ces réformes dominerait la politique liée aux pêches durant une décennie.

En 1914, le syndicat comptait 20 000 membres, principalement sur la côte Nord. Les autorités de l'église catholique romaine se méfiaient du mouvement de Coaker et freinèrent sa progression dans l'importante presqu'île d'Avalon. Cependant, pour ses partisans, Coaker avait tout d'un dieu. Lorsqu'il visitait les petits ports isolés, non seulement les gens construisaient des couloirs voûtés sur la plage où il débarquait, mais ils faisaient aussi partir de gros canons de chasse au phoque en guise de célébration. Le syndicat possédait son hymne bien à lui, dont voici une strophe le comparant à Moïse au temps de l'Exode d'Égypte :

We are coming, Mr. Coaker, men from Green
Bay's rocky shore,
Men who stand the snow white billows down on
stormy Labrador;
They are ready and awaiting, strong and solid,
firm and bold,
To be led by you like Moses, led the Israelites of
old.
They are ready for to sever from the merchants'
servile throng,
We are coming, Mr. Coaker, and we're forty
thousand strong⁴.

Le syndicat forme un parti politique

La FPU tenta de faire augmenter le prix du poisson et de l'huile marine; en 1912, elle brisa une coalition que l'on soupçonnait de maintenir les prix à la baisse. Coaker soutenait depuis le début que pour réaliser de véritables réformes, le syndicat devait assumer un rôle politique. La FPU présenta des candidats à l'élection de 1913 et fit élire 11 députés. Leurs projets de loi portant sur la chasse au phoque et l'exploitation forestière contribuèrent à améliorer les conditions de travail. En 1917, le parti syndical s'intégra à un gouvernement de coalition. Après l'élection de 1919, Coaker devint ministre de la Marine et des Pêches dans le gouvernement de Sir Richard Squire.

Pendant ce temps, la prospérité du temps de guerre avait favorisé le syndicat. En 1916, le transport de marchandises ayant accusé une baisse importante, la FPU lança une entreprise de construction navale. Elle commença à acheter des marchandises en grande quantité à l'intention des pêcheurs. Elle acheta aussi du poisson au Labrador et plus tard, au cours des années 1920, elle exploiterait des voiliers. Coaker

fonda Port Union sur la baie de la Trinité et y établit de nouveaux quartiers⁵.

Coaker s'attaque à la qualité et à la commercialisation

En sa qualité de ministre de la Marine et des Pêches, Coaker avait déjà engagé une lutte visant à améliorer la qualité et la commercialisation du poisson. À la fin de la guerre, l'évolution des devises et de la concurrence entraîna des perturbations dans l'industrie. Les vieux problèmes persistaient; la qualité et le marché faisaient l'objet de plaintes depuis plusieurs décennies. Les marchands emballaient et exportaient leur propre poisson, sans inspection. En général, le poisson était mis sur le marché en consignment. Trois ou quatre vapeurs transportant du poisson de Terre-Neuve pouvaient se retrouver en même temps dans un port étranger, ce qui produisait une surabondance pendant que l'unique agent cherchait preneur.

L'industrie avait déjà tenté d'améliorer le système. En 1911, quinze sociétés se regroupèrent afin de poster un agent en Espagne. Un autre groupe fit de même en Italie, puis conclut éventuellement un accord volontaire sur les prix. La société d'agents George Hawes and Company établit des entrepôts frigorifiques à Lisbonne et ailleurs. Cependant, les problèmes demeuraient entiers, en partie à cause du manque de classement et d'inspection du poisson du Labrador⁶. Coaker décida, comme il l'avait déjà promis, de restructurer l'industrie de façon à lui conférer un niveau d'efficacité dont les pêcheurs bénéficieraient.

Coaker élaborait un plan visant à améliorer la commercialisation du poisson. Le gouvernement ferait monter ou baisser les prix de vente selon les circonstances – des prix élevés pour générer plus de profits, des bas prix pour obtenir plus de volume, au besoin. Une proclamation, le 20 novembre 1919, stipula que les exportateurs devaient se procurer des permis. Les exportateurs combattirent cette mesure et un tribunal jugea le décret illégal. Coaker et le gouvernement eurent toutefois recours à la *Loi sur les mesures de guerre* pour en forcer l'adoption.

En décembre, Coaker imposa des conditions aux prix à l'exportation, aux conditions de vente et aux dispositions de consignment pour les divers marchés. Le gouvernement affecta des délégués commerciaux des pêches à l'étranger. Les exportateurs devaient accepter d'expédier telle ou telle qualité à tel ou tel endroit. Il fallait obtenir un permis pour chaque chargement.

Exaspérés par les taxes sur les exportations, les exportateurs continuèrent de s'opposer aux réformes. Les perturbations que connaissaient les marchés méditerranéens, ajoutées aux fluctuations du taux de change, exacerbèrent la situation. En outre, les mesures de contrôle de Coaker entraînaient pour les Terre-Neuviens la perte de marchés au profit de marchands de Halifax. Pendant ce temps, certains exportateurs continuèrent de vendre leurs produits hors des cadres du nouveau système.

En janvier 1921, toute l'entreprise s'écroula et le gouvernement rappela ses délégués au commerce du poisson. L'effondrement du plan de Coaker provoqua une chute immédiate des prix. Le concept de consolidation de la commercialisation des exportations disparut de la carte jusqu'au début des années 1930.

En 1921, le gouvernement adopta une multitude d'autres règlements ayant pour but de fixer des prix minimums pour l'appât vendu aux étrangers, de restreindre l'utilisation des palangres, de réglementer l'établissement des emplacements de trappes, d'établir des règles pour la transformation de l'huile de foie de morue, et ainsi de suite. Pendant ce temps, la situation du commerce du poisson salé s'aggravait. Les pêcheurs devaient payer des tarifs douaniers élevés sur leur équipement. Terre-Neuve était dépourvue d'une flotte marchande de bonne taille. Les frais associés au transport de marchandises gonflaient le coût de la vie.

Le pouvoir politique de la FPU s'était affaibli, surtout après 1924. Le syndicat poursuivit ses activités locales sur un vaste territoire. Cependant, rien n'eut pour effet de régler les problèmes de base touchant les pêches, lesquels constituaient également les problèmes de base qui affligeaient Terre-Neuve. En 1925, Coaker, dans un élan prophétique, suggéra la mise sur pied d'une commission gouvernementale de neuf membres afin de réaliser des réformes fondamentales. De plus, en 1926, il fit la prédiction suivante :

[Traduction]

À mon avis, le jour approche où le pays sera contraint de décider, probablement le dos au mur, s'il sera gouverné par une commission élue par le peuple, par des personnes nommées par le gouvernement britannique afin de diriger une colonie de la Couronne ou comme une île perdue, minée par la pauvreté, administrée comme une province du Canada.

En 1927, un jugement du Conseil privé britannique trancha en faveur de Terre-Neuve, au détriment du Canada, et lui accorda le contrôle de l'intérieur du Labrador. Il s'agissait là de rares bonnes nouvelles. Lourdemment endettée à cause de la construction des chemins de fer, de la guerre, de la perte des revenus de la pêche et du sous-développement général, Terre-Neuve était en train de perdre la capacité de diriger ses propres affaires. En 1927, Sir John Crosbie, ministre des Finances, affirmait que la colonie était au bord de la faillite. Coaker reprit du pouvoir lors de l'élection de 1928; en 1930, il présenta un autre projet de loi donnant corps à ses opinions, mais la Chambre basse ne l'adopta point. Après sa retraite à titre de président du syndicat, Coaker se mit à passer plus de temps dans une demeure qu'il avait acquise en Jamaïque. Il mourut en 1938⁷.

Les réformes de Coaker auraient-elles pu prévenir la perte de l'autonomie gouvernementale?

Selon deux historiens de Terre-Neuve, Ian MacDonald et David Alexander, l'échec des réformes appliquées aux pêches par Coaker en 1919 est un point tournant du déclin de Terre-Neuve et de la perte éventuelle de son autonomie gouvernementale. À leur avis, l'échec des réformes entraîna une détérioration de la qualité du poisson salé. Dépourvue d'une industrie de pêche puissante et bien organisée, et en proie au déclin des secteurs de la construction navale, du transport de marchandises et de l'économie en général, Terre-Neuve perdrait la maîtrise de sa destinée durant les années 1930.

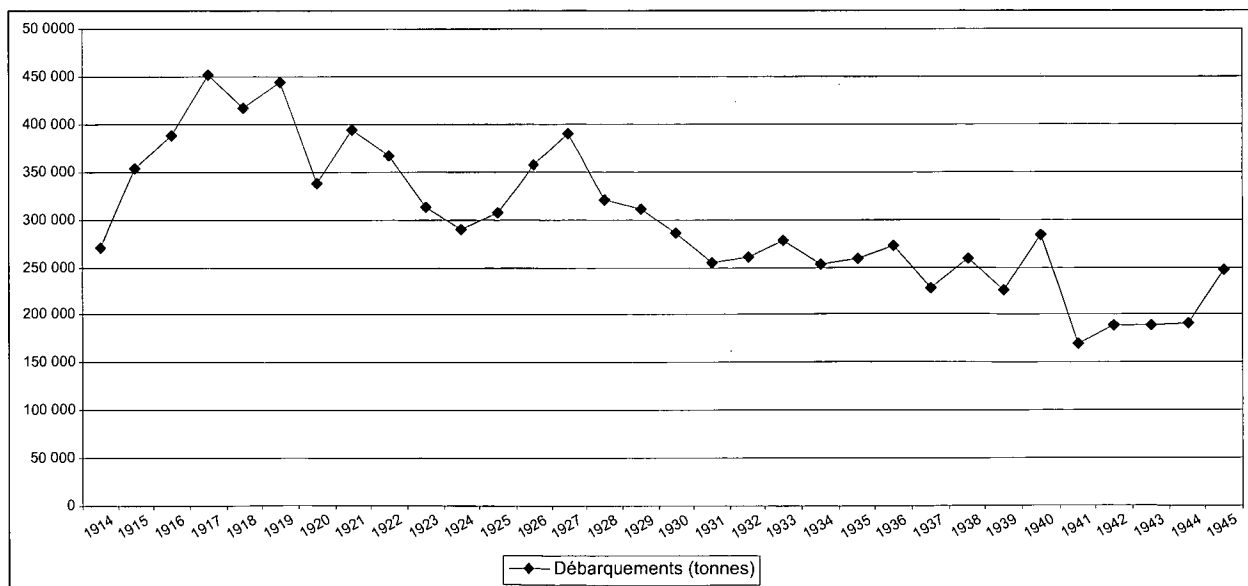
Le concept de Coaker favorisant le contrôle et la consolidation de la commercialisation du poisson était parfois invoqué au Canada, ce qui soulevait habituellement une vive opposition. Les partisans actuels des marchés libres soutiennent que l'industrie peut réagir plus rapidement à l'évolution de la conjoncture qu'une société contrôlée par le gouvernement. Même si le gouvernement ou une commission industrielle établissait ne serait-ce que des lignes directrices, il ou elle obligerait néanmoins l'industrie à composer non seulement avec les conditions variables des marchés, mais aussi avec les idées obscures et changeantes des bureaucrates, peu enclins à l'innovation. En général, les mesures de contrôle de grande envergure comme celles de Coaker sont inappropriées; elles auraient entraîné des conséquences néfastes pour Terre-Neuve si elles avaient perduré.

À l'opposé de tout cela, les partisans du plan de Coaker peuvent soutenir que pratiquement tous les observateurs de l'époque trouvaient à redire sur le système existant régissant le commerce du poisson salé. Cette denrée connue et traditionnelle constituait un cas quelque peu spécial. L'échec des réformes précéda l'effondrement de l'économie de Terre-Neuve. Au cours des décennies suivantes, Terre-Neuve, par l'intermédiaire de son propre gouvernement, puis de l'Office canadien du poisson salé, finit par obtenir la consolidation de la commercialisation du poisson salé, laquelle, de l'avis général, donna de bons résultats.

Même en faisant abstraction des réformes controversées du système de commercialisation, Coaker avait d'incroyables réalisations à son actif. Dix ans après être parti de rien, son syndicat achetait du poisson, construisait des navires, achetait des marchandises en grande quantité, publiait son propre journal et faisait partie intégrale du gouvernement du pays. Ces réalisations à elles seules auraient rendu Coaker célèbre dans l'histoire des pêches de Terre-Neuve. Ajoutons à cela son projet, qu'il vint près de réussir, visant à changer tout le système du poisson salé, et sa stature devient colossale.

Terre-Neuve perd son autonomie gouvernementale

Comme ce fut le cas dans les autres provinces des Maritimes, la Grande Crise ne tarda pas à frapper l'industrie de la pêche de Terre-Neuve. Les flottes européennes de chalutiers modernes s'imposaient sur le marché du poisson salé. À la fin des années 1920, les exportateurs de Terre-Neuve inondèrent de poisson les



Les débarquements de morue ne cessèrent de diminuer à Terre-Neuve après la Première Guerre mondiale. Ces chiffres, en tonnes, furent calculés à partir des exportations de morue salée (facteur de conversion de 4,88) et ne tiennent pas compte des prises destinées à l'industrie du poisson frais-congelé, lesquelles augmentèrent au début de la Deuxième Guerre mondiale.

marchés des Caraïbes et de l'Amérique latine, faisant chuter leurs propres prix, de même que ceux qu'obtenaient les provinces des Maritimes. De nombreux pêcheurs indépendants possédant des flottes de goélettes composées d'une dizaine ou d'une vingtaine de bâtiments, voire davantage, perdirent ces marchés⁸. Les prix du poisson chutèrent à tel point qu'en certains endroits, la pêche cessa complètement. En novembre 1929, comme si les dieux de la mer eux-mêmes étaient en colère, un tremblement de terre dans la région des Grands Bancs fit déferler un tsunami sur les collectivités de la péninsule de Burin, tuant 28 personnes et détruisant des maisons, des quais, des étendoirs et une partie de la production de poisson salé. Selon les gens de la région, le tremblement de terre et le tsunami qui s'ensuivit entraînent la pénurie de poisson qui marqua les années subséquentes.

La conjoncture du début des années 1930 poussa le gouvernement à intervenir davantage. En 1933, il annonça une forme d'aide financière : à tout pêcheur incapable d'obtenir du crédit auprès des marchands, le gouvernement offrirait de l'équiper, de lui fournir du sel à bon marché et de procéder à la commercialisation de son poisson; le prêt gouvernemental serait remboursé à partir des revenus du pêcheur. Cependant, ce plan se révéla trop coûteux⁹. Des congélateurs d'appât et des entrepôts frigorifiques avaient été établis ici et là durant les années précédentes, et en 1934, le gouvernement implanta des entrepôts frigorifiques d'appât en huit endroits situés un peu partout dans l'île¹⁰. Le Newfoundland Bait Service resterait en activité durant encore plusieurs décennies.

En ce qui concerne l'épineuse question de la vente du poisson salé, le gouvernement tenta à deux reprises – en 1931 et en 1932 – de remettre en vigueur les réformes préconisées par Coaker en matière de pêche, mais les exportateurs refusèrent de coopérer¹¹. Un autre projet de loi, adopté en 1933, autorisa la création de la Salt Codfish Exportation Board. Ce plan réservait une part importante aux exportateurs par l'intermédiaire d'une association dont les membres étaient nommés dans la loi. Cependant, les choses traînèrent alors que le gouvernement s'effondrait.

Le chaos régnait. La plupart des revenus gouvernementaux étaient destinés au paiement d'intérêts et à des fonds de secours. La pêche accusait un retard technologique, les autres industries étaient fragiles, le commerce extérieur périlait, la dette engendrée par la construction des chemins de fer était élevée; bref, tout était empreint de difficulté. Comme Coaker l'avait craint, Terre-Neuve allait tomber sous la coupe de tiers. Le Royaume-Uni mit sur pied une Commission royale sur les affaires de Terre-Neuve; le rapport de la Commission, rédigé en 1933 par le vicomte Amulree, recommanda l'établissement d'un gouvernement par commission. Ayant perdu son statut de Dominion, Terre-Neuve devint une colonie de la Couronne en 1934. Trois siècles après la Western Charter de 1634, Londres établissait une fois de plus

les règles du jeu. Six commissaires, dont trois Britanniques et trois Terre-Neuviens, dirigeaient la colonie; les pêches relevaient du commissaire des ressources naturelles.

Thompson jette les bases des sciences halieutiques

Alors que Terre-Neuve se dirigeait vers une crise, le gouvernement embaucha un biologiste écossais, Harold Thompson, en réponse à des propositions du Memorial University College. En 1930, Thompson étudia la situation de l'industrie de la pêche dans l'île et releva de nombreux cas de sous-développement.

Il mit en lumière des lacunes dans le séchage de la morue de Terre-Neuve : poisson racorni par le soleil et ainsi de suite. L'industrie devait porter plus d'attention au traitement et à la transformation du poisson. Il y avait aussi un besoin d'agents spécialement formés pour accomplir un travail d'information dans les petits villages isolés. De toute façon, selon Thompson, le marché du poisson salé, confiné aux populations plus pauvres des Antilles, de l'Europe méridionale et de l'Amérique du sud, périlait. L'industrie se devait d'accroître sa production de poisson congelé et en conserve.

Certaines espèces étaient presque inexploitées. Les Terre-Neuviens ne pêchaient ni ne consommaient véritablement de poisson plat. Un habitant d'un village isolé indiqua à Thompson que les enfants croyaient que le poisson plat était toxique. Pendant que les navires américains pêchaient le flétan à seulement quelques milles à l'est du Labrador, les Terre-Neuviens ignoraient tout de cette espèce.

En tous cas, Terre-Neuve était pratiquement dépourvue de la capacité de pêcher le poisson plat du large. Le seul chalutier terre-neuvien, le *Cape Agulhas*, pêchait essentiellement l'aiglefin pour le marché du poisson salé. Les tarifs douaniers des États-Unis entravaient la commercialisation de l'aiglefin frais. Selon Thompson, Terre-Neuve avait besoin de chalutiers.

Un progrès avait déjà été réalisé : la congélation avait stimulé la pêche du saumon. Avant 1925, la plupart des prises de saumon de Terre-Neuve étaient saumurées ou exportées à l'état frais dans de la glace, par exemple à bord de chalutiers étrangers à destination de l'Angleterre. Thompson signala que la « congélation semi-rapide » (c'est-à-dire congélation accélérée produisant une qualité supérieure) avait déjà stimulé l'installation de trappes à saumon; en 1930, les prises excédèrent de 50 pourcent de celles de 1929. Pendant ce temps, en 1929, la pêche sportive au saumon attira plus de 400 pêcheurs à la ligne provenant de l'extérieur. La colonie leur imposait une « taxe à la canne ».

Thompson observa qu'en dépit de tentatives antérieures visant à développer la production de hareng salé à l'écossaise, l'exportation de ce produit en Europe ne remportait pas un grand succès, puisque

l'Europe jouissait déjà de ses propres approvisionnements en hareng et de ses propres emballeurs pour en assurer le traitement. L'industrie du hareng de Terre-Neuve était loin d'être prospère. Le *klondyking* (vente directe des produits de la pêche en mer à des navires étrangers) s'effectuait toujours à la baie des Îles, sur la côte Ouest. Des navires de Terre-Neuve, de la Nouvelle-Écosse et de la Nouvelle-Angleterre y pêchaient de novembre à février, en plus de pêcher dans les baies Fortune et Placentia à partir du mois de janvier. Cependant, Thompson affirma qu'il fallait cesser de spéculer sur les immenses ressources de hareng, du moins jusqu'à ce que quelqu'un mène une étude appropriée sur le sujet¹².

En 1931, dans la foulée du rapport de Thompson, le gouvernement établit le Newfoundland Fishery Research Laboratory à Bay Bulls et nomma Thompson directeur. Le laboratoire utilisa le *Cape Agulhas* à temps partiel. On dit cependant que les autorités en matière de pêche n'utilisaient que trop peu la nouvelle station. Thompson remit sa démission en 1936; W. F. Hampton lui succéda l'année suivante. Cette année-là, le laboratoire de Bay Bulls fut rasé par un incendie. En 1937, le personnel déménagea à St. John's et intégra le laboratoire général du gouvernement. En dépit de cette turbulence, durant les années 1930, les chercheurs de Terre-Neuve entreprirent avec succès des études scientifiques sur les principales pêches commerciales : la morue, l'aiglefin et le saumon de l'Atlantique¹³.

Templeman insuffle de la vigueur à la science

Thompson donna une saveur pratique à son étude scientifique : Quelles espèces pouvait-on pêcher? Que pouvait-on en faire? Ce souci des considérations pratiques subsista dans les travaux scientifiques entrepris ultérieurement, surtout ceux du réputé Wilfred Templeman. Fils de pêcheur de la côte Est, Templeman étudia à l'Université McGill et travailla à la station de St. Andrews durant un été. Il retourna à Terre-Neuve et devint éventuellement chef du département de biologie de la Memorial University of Newfoundland.

Durant les années 1930, Templeman mena des travaux sur diverses espèces. [Traduction] « Dans le cadre d'une expérience sur le chien de mer à la baie Placentia, nous en pêchâmes de grandes quantités pour la production de farine de poisson, mais les mouches s'en mêlèrent et les asticots foisonnèrent, au point de constituer le fait saillant de l'expérience. Nous pûmes démontrer non seulement la possibilité de capturer le chien de mer, mais aussi la non-rentabilité de cette pêche. » Durant les années 1930, Templeman mena également des recherches sur le homard, qui aboutirent à la rédaction d'une importante publication en 1941 sur la pêche du homard de Terre-Neuve. Ce document jeta également un éclairage sur la situation du homard dans d'autres régions de l'Atlantique.

À l'occasion d'un entretien ultérieur, Templeman observa que la guerre avait peu influé sur les sciences

halieutiques à Terre-Neuve. [Traduction] « De toute façon, nous étions dépourvus de navires de recherche. » Cependant, cette situation changerait, après 1944, à la suite de la nomination de Templeman au poste de directeur du Newfoundland Government Laboratory, laboratoire effectuant tous les travaux scientifiques et chimiques pour la colonie. Templeman orienta les recherches sur les pêches autant qu'il le put¹⁴. Le laboratoire commença à planifier l'acquisition d'un navire de recherches, le *Investigator II*, au moyen duquel Templeman modifierait éventuellement la carte des pêcheries de l'Atlantique Nord-Ouest.

Les temps durs persistent

Au milieu des années 1930, pendant que Templeman entamait ses travaux, Terre-Neuve et son industrie de la pêche étaient en proie au désespoir engendré par la Grande Crise. La production de morue salée s'était stabilisée et n'affichait que les fluctuations normales. En 1891, 36 700 hommes avaient produit 1 244 800 quintaux de poisson destiné à l'exportation; en 1935, les chiffres étaient pratiquement les mêmes : 36 500 hommes produisant 1 233 200 quintaux, soit environ 34 quintaux (dont les prix varient de deux à quatre dollars l'unité) ou 3 800 livres par homme, assez pour remplir un petit camion. Cependant, il arrivait rarement qu'on puisse trouver un camion tellement l'argent se faisant rare.

Au Canada, durant les années 1930, les travailleurs gagnaient en moyenne 1 050 \$ par année, tandis qu'à Terre-Neuve, le revenu moyen s'élevait à seulement 280 \$. Selon l'historien David Alexander, les pêcheurs de Terre-Neuve ne gagnaient que la moitié de ce montant, soit environ 140 \$; leur qualité de vie équivalait néanmoins à celle des autres Terre-Neuviens. Après un demi-siècle de tentatives de développement, la colonie accusait encore un très grand retard sur le Canada : [Traduction] « Terre-Neuve tournait au ralenti »¹⁵. Une personne sur cinq était incapable de lire ou d'écrire. Les services gouvernementaux étaient moins importants qu'au Canada. Les prestations d'aide sociale ne s'élevaient qu'à six cents par jour, un chiffre gravé dans la mémoire des Terre-Neuviens ayant vécu l'époque de la Grande Crise.

La pêche s'effectuait toujours à la palangrotte, à la palangre et au moyen de trappes à morue, les filets maillants étant rares et les chalutiers quasiment inexistantes. Aucune de ces méthodes de pêche ne générerait un revenu convenable. Don Jamieson, commentateur et politicien de Terre-Neuve, se remémora plus tard que [Traduction] « la concurrence sauvage poussait souvent les compagnies au bord de la faillite. Les goélettes se rendaient à Oporto et à d'autres endroits sans même avoir l'assurance d'un marché pour leurs produits. Il n'était pas inhabituel de voir un chergement pourrir pendant que l'exportateur cherchait un acheteur ».

Jamieson affirma que [Traduction] « la majorité des pêcheurs ne se débarrassaient jamais du fardeau de

leurs dettes. Le système était essentiellement de nature féodale, et certains propriétaires de commerces vivaient comme des seigneurs féodaux, prenant tout ce qu'ils pouvaient et vivant dans l'abondance »¹⁶.

Cyril Pike, né en 1921, raconta le déroulement habituel de la pêche du saumon au Labrador vers la fin des années 1930 et au début des années 1940 dans la publication de l'Université Memorial intitulée *Decks Awash* :

[Traduction]

Nous partions vers le premier juin et nos parents nous retiraient de l'école environ une semaine avant le départ. Nous ne retournerions jamais avant la période allant du 20 octobre à la première semaine de novembre. Vous voyez combien nous manquions de jours d'école; c'est pourquoi beaucoup de gens, notamment les plus vieux pêcheurs, ne sont pas scolarisés aujourd'hui. [...]

Avec un peu de chance, au Labrador, nous pouvions expédier au marchand une quantité suffisante de saumon à la fin juin ou au début juillet. Nous retournerions à la maison en novembre. Si le marchand conservait notre argent dans ses locaux, il ne le nous remettait pas avant Noël, et ce, non sans avoir tenté de nous extirper jusqu'au dernier cent avant de nous le remettre. Si ce marchand nous offrait du travail à l'automne autour de ses locaux ou sa demeure, il ne nous verserait jamais d'argent liquide. Le marchand avait de petits billets, semblables aux feuilles d'un livret de reçus, appelés des *Blue tail* d'après la couleur du talon du livret. Vous pouviez travailler chez lui et gagner, disons, vingt dollars. Il vous remettait un *Blue tail* en guise de paiement, vous obligeant ainsi à revenir à son magasin, car il n'était pas valable chez un autre marchand. Supposons que vous vous présentiez chez ce marchand et que vous dépensiez pour une valeur de 5 dollars. Vous lui présenteriez votre *Blue tail* de 20 dollars et il vous remettrait un autre *Blue tail* d'une valeur de quinze dollars en retour. Voilà pourquoi le pêcheur appartenait au marchand. Il n'avait aucune chance au monde de s'en sortir. [...]¹⁷

Templeman avait une opinion plus nuancée sur le système de paiement en nature :

[Traduction]

Je viens d'une famille de pêcheurs établie depuis plusieurs siècles à Bonavista. Mon père employait quatre membres d'équipage. Lors d'une mauvaise année, le pêcheur à qui appartenait le bateau se conduisait un peu

comme un marchand, car il devait accorder du crédit. Il fallait bien donner quelque chose à l'équipage. Il s'agissait d'une existence menée au jour le jour, reposant en grande partie sur le crédit. Une fois, j'ai demandé à mon père ce qu'il lui restait une fois tous les produits vendus et les comptes réglés; il me répondit : « un dollar ».

Hormis le marchand, les pêcheurs ne disposaient d'aucune autre source de revenu. Les banques ne leur étaient pas accessibles, puisqu'ils ne possédaient rien qu'elles puissent saisir, le cas échéant. Les pêcheurs devaient disposer de crédit; le système des marchands représentait la seule possibilité d'en obtenir. Certains marchands prospéraient, tandis que d'autres déclaraient faillite. À mesure que je grandissais, il était de coutume de s'insurger contre le système de crédit. Mais qu'y avait-il d'autre? C'était tout ce qu'il y avait à l'époque¹⁸.

La déclin du commerce du poisson affaiblit les flottes de goélettes des bancs et du Labrador; ce déclin se poursuivait. De 1935 à 1950, la flotte de pêche itinérante chuta de 75 à 80 p. 100¹⁹. Plusieurs décennies plus tard, Thompson fit le récit suivant :

[Traduction]

La pêche à la ligne que nous effectuions sur les bancs du large pour prendre la morue agonisait durant les années 1930. Jadis, un grand nombre de goélettes se rendaient au Labrador; cependant, l'avènement des moteurs entraîna leur remplacement par de plus petits bateaux. Durant les années 1930, il y avait toujours des goélettes dénommées *jack boats* de 40 à 50 pieds sur la côte Sud; il s'agissait de goélettes équipées de deux doris.

Avant les années 1940, les pêcheurs exploitant des trappes à morue étaient généralement plus riches que les autres; un piège coûtait plus cher et exigeait quatre hommes. Les pêcheurs intermédiaires pêchaient à la ligne avec un hameçon doté d'un appât; parfois, ce faisant, ils installaient également une palangre. Ils testaient toujours les lieux en pêchant à la turlutte avant de jeter l'ancre; ce type de pêche n'est pas aussi fructueux lorsque le bateau est ancré. Parfois, ils ne faisaient que pêcher à la turlutte au lieu de pêcher à la ligne ou d'installer une palangre.

Les chalutiers pouvaient pêcher au large sans opposition; cependant, leur nombre augmenta lentement, car il n'y avait pas de marché pour le poisson frais. On congelait une certaine quantité de saumon, mais pas beaucoup de poisson de fond²⁰.

La pêche constituait toujours le pilier de l'économie de Terre-Neuve, mais le pourcentage de son apport baissait tandis que d'autres industries se développaient, surtout après que la guerre eut entraîné la construction de bases navales et aériennes américaines. En 1935, les pêches maritimes de Terre-Neuve employaient 45 pourcent de la main-d'œuvre; en 1945, ce pourcentage avait chuté à 31 pourcent.

À l'étranger, les flottes concurrentes gagnaient en puissance. La Norvège avait adopté des réformes du style de celles adoptées par Coaker, y compris l'inspection, la normalisation et plus tard, le contrôle des prix; ces mesures aidèrent la Norvège à expulser les Terre-Neuviens du marché méditerranéen²¹. La France, quant à elle, avait conservé une importante flotte de pêche sur les bancs du nord-ouest de l'Atlantique, où les chalutiers prenaient graduellement la place des goélettes. En 1928, la France possédait 47 chalutiers; en 1934, elle n'en avait plus que 37, mais il convient de mentionner que certains atteignaient un tonnage de 2 000 tonnes²².

Le commerce du poisson congelé s'amorce

Seules quelques lueurs d'espoir atténuèrent la morosité de l'industrie de la pêche de Terre-Neuve. Chose rare, l'huile de foie de morue, un vieux produit dont l'importance s'amplifiait depuis les années 1920, profitait de marchés florissants. Afin d'extraire l'huile, les pêcheurs ou les petites entreprises de transformation laissaient les foies de ce poisson pourrir au soleil ou les chauffaient pour ensuite les écraser au moyen d'une presse à vis. Arthur May, qui devint éventuellement un célèbre scientifique et gestionnaire de pêche, se rappela que dans les années 1940, alors qu'il était garçon, il embarquait sur le bateau de son oncle afin d'extraire l'huile des foies des morues placées sur les séchoirs à poisson pour le compte de la compagnie Munn. [Traduction] « Mon oncle buvait beaucoup d'huile, à même le baril. De nombreuses personnes portaient alors de longues combinaisons, tant l'hiver que l'été, et la sienne était jaunie par l'huile de foie de morue qu'il transpirait. » Dans les années 1950, l'arrivée des vitamines synthétiques porta un dur coup au commerce d'huile de foie de morue.

Certains exploitants tentaient de se moderniser. Les Harvey exploitèrent le chalutier *Cape Agulhas* de 1925 à 1930; en 1935, les Chasbie procédèrent à l'acquisition du chalutier à vapeur *Imperialist*. Certaines compagnies s'étaient déjà lancées un peu à l'aveuglette dans la congélation de l'appât et du poisson, surtout durant la Première Guerre mondiale. Cependant, tant à l'égard du poisson frais que du poisson congelé, les progrès étaient lents²³.

Hazen Russell fut le précurseur de changements ultérieurs. Natif de Grand Manan, au Nouveau-Brunswick, il arriva à Terre-Neuve afin d'y ouvrir une succursale de la Banque de la Nouvelle-Écosse à Catalina, sur la côte Nord de la province. En 1918, Coaker le recruta afin de gérer les activités

commerciales de la Fishermen's Protective Union. Russell fit installer un petit entrepôt frigorifique afin de congeler l'appât et le saumon. En 1928, il passa au service de la compagnie Job Brothers Ltd., qui avait acheté un navire frigorifique de 5 000 tonnes, le *Blue Peter*, pour servir d'entrepôt frigorifique flottant. Russell l'équipa d'un nouveau gréement, d'un système de congélation en saumure et d'une fabrique de mise en conserve afin d'emballer du saumon sur la côte Nord de la province et au Labrador; il s'agissait d'un des premiers navires-usines. Russell convertit d'autres navires au diesel et à la réfrigération; au cours des années 1940, il forma la Blue Peter Steamships Ltd., entreprise de transport de marchandises.

Pendant ce temps, en 1939, il mit sur pied la Bonavista Cold Storage Company, grande usine de congélation du poisson. Désormais, les pêcheurs locaux pouvaient vendre leur poisson, frais ou salé. À la fin de la guerre, l'entreprise prit de l'expansion, et devint peu après un des principaux exploitants du domaine de la congélation et du chalutage²⁴.

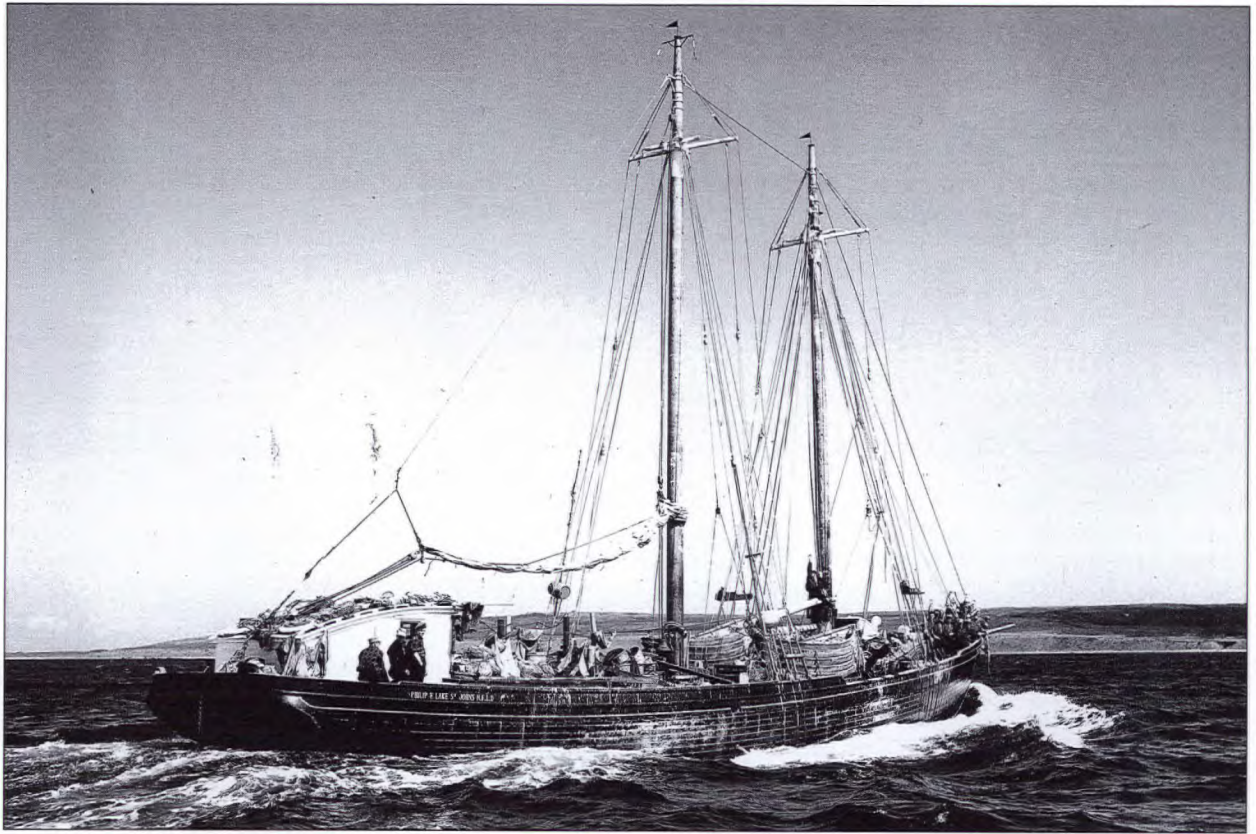
Même les pionniers travailleurs comme Russell, qui tentaient toujours d'innover et de produire des produits de haute qualité, purent difficilement prendre leur élan, du moins jusqu'au déclenchement de la guerre. Pendant ce temps, au milieu des années 1930, les conditions désastreuses poussèrent le gouvernement à réaliser de nouvelles interventions, espérant contre toute attente un revirement de situation.

Le gouvernement accroît son contrôle sur l'industrie

Sous la Commission du gouvernement, le ministère des Ressources naturelles patrouillait les cours d'eau, exploitait le service de l'appât, et ainsi de suite. Concernant la pêche maritime, certains règlements adoptés en matière de conservation réglementaient les dimensions des filets des trappes à morue, la distance séparant les trappes et l'emplacement des trappes. Cependant, la conservation ne semblait poser aucun défi digne de mention. On s'intéressa davantage à l'aspect commercial de la pêche.

D'autres pays, souffrant des répercussions de la Grande Crise, tentaient de mettre de l'ordre dans le marché des pêches. En 1932, l'Islande établit son contrôle sur le prix de la morue salée; la Norvège l'imita en 1933, suivie par la Suède, en 1934. Terre-Neuve, plus d'une décennie après la tentative de Coaker, déclencha ses propres interventions, encore plus rigoureuses.

En 1935, le gouvernement adopta une nouvelle loi intitulée *Act for the better organization of the trade in salt codfish*. Cette loi établit le Salt Codfish Board chargé d'émettre les permis aux exportateurs, de recommander des normes à la Commission, et de formuler des recommandations concernant la réglementation des expéditions de morue. Une association rattachée à cet organisme devint plus tard



Les goélettes à moteur utilisaient leurs voiles au besoin. Cette photo de 1939 montre la goélette à doris *Philip E. Lake*, immatriculée à St. John's (T.-N.-L.). (Office national du film)

la Newfoundland Fish Trades Association. Des mesures de contrôle encore plus rigoureuses furent établies en avril 1936, lorsque le commissaire P. Dunn et le ministère des Ressources naturelles remplacèrent le Salt Cod Board par un nouvel organisme, le Newfoundland Fisheries Board (Office des pêches de Terre-Neuve).

Ce nouvel organisme possédait de vastes pouvoirs en matière de réglementation pour contrôler la commercialisation du poisson et la pêche. Il minimisa les appels d'offres concurrentiels des exportateurs et s'employa à développer des marchés et à améliorer la qualité du poisson.

En ce qui concerne la qualité du produit, de nouveaux inspecteurs appliquant de nouvelles normes entrèrent en fonction. Bien que l'inspection eût déjà fait l'objet de lois antérieures en 1920, en 1932 et en 1935, l'Office promulgua le premier véritable décret en la matière. Au début des années 1940, il employait 26 inspecteurs, en plus d'aides temporaires. Outre la surveillance des produits alimentaires, les inspecteurs menaient des travaux relatifs à la conservation du homard en saison, ainsi que d'autres travaux liés aux pêches maritimes. D'autres responsables supervisaient les rivières à saumon²⁵.

Une commission d'enquête préconise un rôle important pour le gouvernement

Pendant que le Newfoundland Fisheries Board s'organisait, une commission d'enquête sur les pêches maritimes de Terre-Neuve, qui siégea de 1935 à 1937, exemplifiait l'attitude plus rigoureuse qui prévalait. Les gouvernements antérieurs, affirma-t-elle, avaient porté trop peu d'attention à la pêche, pourtant d'une grande importance. [Traduction] « Le ministère de la Marine et des Pêches, en existence depuis 1898, ne semble pas avoir été en mesure de se donner une grande importance dans le domaine de la pêche. » Il n'avait établi aucune statistique et [Traduction] « il subsiste même un doute au sujet des lois et des règlements locaux en vigueur aux fins du contrôle de la pêche ». La Commission résuma ainsi les activités du Ministère :

[Traduction]

Il est prouvé que certains efforts ont été entrepris à compter de 1910 pour étudier le développement des pêches, mais ils se sont révélés pour l'essentiel intermittents, et les bénéfices qui auraient pu en découler furent reeduits à néant à cause de l'opportunisme

politique et de la Guerre mondiale. On a favorisé dans une certaine mesure la construction d'installations de conservation frigorifiques; la pêche du hareng au moyen de filets dérivants; l'établissement d'un groupe d'inspecteurs de pêche pour l'huile de foie de morue, puis pour le poisson saumuré; l'octroi d'une aide financière afin de stimuler la production; la réglementation et le contrôle des prix du poisson à l'exportation et l'achat de poisson à même des fonds gouvernementaux lorsqu'il était impossible de le vendre aux exportateurs à un prix jugé équitable. La plupart des tentatives étaient en fait des mesures d'urgence et aucun mouvement constructif ne fut lancé en faveur des pêches, à l'exception des encouragements à la construction d'entrepôts frigorifiques et de la nomination d'inspecteurs.

La Commission recommanda [Traduction] « l'adoption sans délais d'une politique d'envergure, rigoureuse et libérale ». Selon elle, le gouvernement devrait établir un ministère des Pêches distinct; un fonds pour aider les pêcheurs à reprendre leurs chafauds, leurs bateaux et leurs engins; un fonds pour les aider à rembourser des dettes contractées antérieurement; des subventions de secours pour la saison de 1937-1938, et ainsi de suite. Certaines recommandations restèrent lettre morte, y compris celle qui préconisait l'établissement d'un ministère distinct. Néanmoins, la Commission souligna l'affirmation nouvellement démontrée par la Commission du gouvernement depuis 1934.

La création du Newfoundland Fisheries Board constituait la principale intervention gouvernementale. Raymond Gushue le présida 1936 à 1952. Comme le souligna Don Jamieson, Gushue « devint Monsieur Pêche de Terre-Neuve ». Le Fisheries Board pouvait émettre des permis aux exportateurs, établir les conditions de leurs activités, contrôler la circulation des produits et ainsi de suite. Les exportateurs devaient se procurer des permis et payer des droits qui étaient versés aux fonds utilisés par le Fisheries Board. Celui-ci constitua des groupes d'exportateurs détenant des droits exclusifs en rapport avec des marchés particuliers, dont l'Espagne, le Portugal et Puerto Rico. Il désigna aussi des représentants à l'étranger.

Le Fisheries Board concentra son attention sur la morue et le hareng. L'établissement d'une prime sur le chien de mer, de rabais sur l'essence et, en 1939, de prix minimums pour la morue, en vertu du *Fishermen's Assistance Act*, figurent parmi les autres activités dignes de mention réalisées par la Commission du gouvernement.

De même, en 1939, le gouvernement conclut une entente avec la société américaine General Seafoods Company, selon laquelle Terre-Neuve construirait une usine sur la côte Sud afin que l'entreprise américaine l'exploite. Le but recherché consistait à faciliter

l'admission des produits de l'usine en franchise de droits aux États-Unis, au même titre que des produits de la pêche américains. Une entente analogue était déjà en vigueur aux Îles de la Madeleine, où une compagnie américaine employait environ 200 pêcheurs locaux à bord d'une centaine de navires. Une trentaine de travailleurs locaux salaient le poisson à terre avant de l'expédier aux États-Unis en franchise de droits dans des navires américains en tant que « produit américain ». Toutefois, lorsque Terre-Neuve tenta d'appliquer ce principe à l'industrie du poisson congelé, les pêcheurs et les ouvriers d'usine de la Nouvelle-Angleterre protestèrent. Le Congrès américain fit en sorte d'empêcher l'importation du poisson congelé « américain » traité à Terre-Neuve de la même façon, en franchise de droits²⁶.

La Commission du gouvernement fut le précurseur du programme de réinstallation de Joey Smallwood en faisant la promotion d'une colonisation rurale volontaire équivalant plus ou moins à l'établissement de coopératives. Certaines centraient leurs activités sur la pêche, par exemple une coopérative de pêche du homard prospère située sur la côte Ouest de Terre-Neuve²⁷.

Vingt ans après les réformes commerciales tentées par Coaker, la Commission du gouvernement avait accompli à peu près tout ce que celui-ci avait souhaité. Le Fisheries Board contrôlait la qualité et le classement du poisson, les permis des exportateurs, l'envoi des expéditions et les prix offerts aux pêcheurs. Cependant, comme au Canada, la Seconde Guerre mondiale annula toute la pertinence de ce type d'efforts. Des milliers de Terre-Neuviens participèrent à la construction et à l'exploitation des bases américaines, allégeant ainsi la pression exercée sur la pêche. Une période de relative prospérité s'ensuivit, même si les conditions demeuraient plus dures qu'au Canada. En ce qui concerne la pêche, il n'était plus nécessaire de fixer des prix minimums pour les pêcheurs. En raison de la demande de temps de guerre, le problème consistait moins à trouver un marché qu'à distribuer le poisson aux Alliés, une tâche pour laquelle Gushue serait appelé à jouer un rôle déterminant.

La pêche du homard se remet d'années de fermeture

En 1914, au début de la Première Guerre mondiale, la flotte de pêche du homard de Terre-Neuve était assez grande, mais celle des Maritimes lui était supérieure. La pêche du homard était plus développée sur les côtes Sud et Ouest. En 1913, près de 2 800 conserveries de homard obtenaient toujours un permis annuel. Il s'agissait pour la plupart de très modestes exploitations qui vendaient leurs produits à de plus grandes entreprises. La qualité laissait souvent à désirer.

La diminution de l'abondance initiale des stocks stimula l'intérêt pour la conservation. On adopta des saisons de pêche échelonnées en fonction de régions. L'ouverture des saisons commençait au sud et progressait vers le nord au fur et à mesure du réchauffement de la température. Terre-Neuve tenta de mettre en place des homarderies, mais elle dut abandonner ce projet après qu'une étude canadienne réalisée en 1917 en eut démontré la faible rentabilité²⁸. Au cours de la période allant de 1914 à 1920, le ministère de la Marine et des Pêches de Terre-Neuve achèterait des homards femelles œuvées (porteuses d'œufs) capturées accidentellement par les pêcheurs pour les remettre en liberté. Cette pratique poussa les pêcheurs à prendre des homards œuvés par exprès.

Durant les années 1920, la chute rapide des prises mena à l'application d'une mesure radicale : en 1925, les autorités proclamèrent la fermeture de la pêche jusqu'en 1928. L'effet de cette mesure sur la ressource s'est avéré peu probant, en partie à cause de la faiblesse de l'application de l'interdiction de pêche. Ce n'est qu'après la réouverture officielle que l'industrie de Terre-Neuve commença à exporter des homards vivants en quantité importante²⁹. De telles exportations augmentèrent durant les années 1930 et 1940, la compagnie A. Northcott, de Lewisporte, faisant figure de proue à ce chapitre. Pendant ce temps, le nombre de conserveries chuta rapidement; seulement 73 d'entre elles étaient toujours en activité en 1942. Il arrivait fréquemment que certaines conserveries mettent en conserve des homards n'ayant pas la taille minimale ou des femelles œuvées. Templeman recommanda leur fermeture³⁰.

Au début des années 1940, Templeman entreprit des travaux de recherche fondamentale sur la biologie du homard. Gushue, du Newfoundland Fisheries Board, lui prodigua des encouragements dans l'espoir d'accroître la production. Les expériences de Templeman persuadèrent le gouvernement de Terre-Neuve de maintenir les règlements élaborés par le surintendant Nielsen au tournant du siècle pour réglementer l'espacement des lattes des casiers à homard. En 1975, un groupe de travail fédéral sur le homard affirma que [Traduction] « le travail de pionnier accompli par Templeman jeta les bases de l'ensemble des travaux de recherche ultérieurs portant sur le homard au Canada »³¹.

La flotte des phoquiers déperit

Les années 1914 et 1945 apportèrent leur lot de mauvaises nouvelles à l'égard de la pêche de la morue, du hareng et du homard. Cependant, la situation fut encore pire en ce qui concerne la chasse au phoque.

Les exportations de plus 400 000 peaux de phoque enregistrées au milieu du XIX^e siècle chutèrent à un peu moins de 250 000 peaux au tournant du siècle, avant de tomber à 145 000 dans les années 1920.

L'exploitation des vapeurs en acier utilisés pour la chasse au phoque coûtait cher et leur saison

d'exploitation, contrairement à celle des navires de pêche et de chasse au phoque d'antan, était courte. Peinant à dégager des profits, les compagnies vendirent certains des meilleurs vapeurs durant la Première Guerre mondiale, notamment à la Russie qui les affecta au transport de minerai en provenance de l'Arctique. [Traduction] « Au début des années 1920, la flotte ne comptait plus que huit ou dix navires³². » Durant les années 1920, certains exploitants utilisèrent des avions pour repérer les troupeaux de phoques, les transportant parfois même jusqu'aux banquises à bord de navires, où les chasseurs de phoques aménageaient des bandes de décollage et d'atterrissage de fortune³³.

Les gens rivalisaient toujours pour obtenir des postes dans la flotte de phoquiers dont le nombre ne cessait de diminuer; la chasse représentait à la fois un revenu durant le mois de mars, dit « le mois des ventres affamés » et, dans une certaine mesure, un rite culturel et une affirmation de masculinité³⁴. Les conditions de vie et de travail pouvaient s'avérer épouvantables. Citons en exemple cette description du premier voyage d'un jeune chasseur de phoque à bord du *Terra Nova* au début des années 1940 :

[Traduction]

Nous devons continuellement reconstituer nos réserves d'eau [...] en faisant fondre des blocs de glace. Nous formions une chaîne pour le transport des blocs de glace à bord. Les blocs étaient placés dans un bac et exposés à la vapeur pour les faire fondre. L'eau ainsi obtenue avait un goût terrible. Elle contenait habituellement du sel et de la poussière de charbon. Il n'y en avait pas assez pour que nous puissions nous laver; en fait, il n'y avait pas d'endroit pour se laver. Les poux infestaient les lieux. [...] Je me souviens qu'en plus de nous raser, nous nous coupions les cheveux mutuellement pour nous débarrasser des poux. [...] Les couchettes étaient recouvertes de poussière de charbon, le gras de phoque avait rendu les planchers glissants et nos vêtements étaient maculés de sang [...]

[De retour à terre] Je me rendis au contrôle des alcools, dans l'ouest de la ville, et demandai une bouteille de rhum. [...] On me dit que je ne pouvais pas en acheter avant l'âge de 21 ans. [...] Je rétorquai que je revenais des glaces. Le commis me demanda combien d'argent j'avais gagné et je lui répondis : « 130 dollars, monsieur ». Il me dit alors : « Si tu es parti sur les glaces, tu peux acheter une bouteille de rhum. » [...] Lorsque je revins à la maison, le lendemain, j'appelai ma mère à l'étage et lui remis l'argent. Elle ne prononça aucun mot. Elle me regarda et se mit à pleurer. Je savais qu'il s'agissait de la plus grosse somme d'argent qu'elle ait jamais vue dans toute sa vie³⁵.

En 1939, il ne restait que sept vapeurs en service; durant la Seconde Guerre mondiale, le gouvernement en réquisitionna la plupart. À la fin de la guerre, la vieille flotte de vapeurs servant à la chasse au phoque n'existait plus. La guerre ne fut pas synonyme de prospérité pour le secteur de la chasse au phoque comme elle l'avait été pour celui de la pêche de la morue. Alors que les dépenses de temps de guerre changeaient le visage de l'île, les gens se précipitaient sur d'autres emplois. La chasse côtière et la chasse à bord de petits bateaux se poursuivirent, mais sur une petite échelle. La chasse au phoque n'était essentiellement plus que l'ombre de ce qu'elle avait déjà été³⁶.

La guerre transforme le paysage

De 1914 à 1945, l'industrie de la pêche connut une période mouvementée. Les réformes comme celles que préconisaient Coaker et qui avaient semblé trop visionnaires au début, revêtaient un aspect pratique à la fin des années 1930. La Commission royale de 1935-1937 considérait qu'il était certes raisonnable pour le gouvernement de s'intéresser à la principale industrie de l'île et d'y consacrer des ressources. Toutefois, il s'agissait d'une industrie qui n'arrivait pas à assurer une subsistance convenable à sa main-d'œuvre. Et lorsque le gouvernement décida d'exercer une gestion rigoureuse, minutieuse et globale du secteur des pêches, la Seconde Guerre mondiale, le progrès technologique et le développement économique transformèrent le paysage. Au cours des années suivantes, l'union politique avec le Canada atténuerait certaines des mesures interventionnistes en matière de gestion des pêches.

CHAPITRE 15

Les pêches en eau douce de 1914 à 1945

Même après que les autorités provinciales eurent pris en charge la gestion des pêches au Québec et en Ontario, au début du siècle, le gouvernement fédéral contrôlait toujours les pêches dans les Prairies. En 1929, cependant, le Dominion céda le contrôle des ressources naturelles aux provinces des Prairies. En 1930, ces provinces confièrent la gestion des pêches à l'un ou l'autre ministère à vocation pertinente en lui conférant les pouvoirs délégués par le Dominion. Le présent ouvrage, qui traite essentiellement de la gestion fédérale sur les côtes de l'Atlantique et du Pacifique, n'abordera que brièvement la gestion des provinces des Prairies jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, voire jusqu'après celle-ci dans certains cas.

Au moment du déclenchement de la Première Guerre mondiale, les commissions royales dirigées par Prince et d'autres avaient déjà établi bon nombre de règlements. La gestion des pêches des provinces des Prairies subit peu de changements durant les années 1920. La croissance des peuplements au Canada et dans le nord des États-Unis agrandit le marché du poisson frais. Les chemins de fer étendirent leurs voies à de nouveaux lacs, ouvrant ainsi l'accès à de nouvelles pêcheries. Les moteurs à essence remplacèrent graduellement les voiliers et les bateaux à rames après la Première Guerre mondiale.

Les pêcheurs se heurtent à des problèmes de marché

Bien que les pêcheurs des Grands Lacs aient bénéficié de la vigueur de l'économie ontarienne et de la proximité des marchés des grandes villes, de nombreux Manitobains vivaient dans la pauvreté. Au fur et à mesure que les routes et les chemins de fer faciliteraient l'accès aux lacs du Nord, de nouvelles pêches produiraient des prises record, lesquelles diminueraient ultérieurement. Les pêcheurs du Nord,

souvent des Amérindiens, avaient encore plus de difficulté à vendre leurs produits sur le marché. Comme une importante proportion des prises était destinée au nord des États-Unis, les intérêts américains exerçaient une influence sur les marchés dont l'importance donnait fréquemment lieu à des plaintes de manipulation. Alors que la Grande Crise prenait racine, l'industrie semblait plus puissante dans le Sud et plus fragile dans le Nord. L'absence de coordination au sein de l'industrie faisait l'objet de plaintes généralisées.



Remorqueur de pêche à filets maillants appareillé à Port Dover (Ont.) sur le lac Érié, après-guerre. (Photo : W. E. Kennedy)

En 1933, une Commission royale sur les pêches du Manitoba proposa une restructuration massive. Elle préconisa l'établissement d'un organisme central pour améliorer le contrôle et la coordination du marché. La Commission recommanda de contrôler plus strictement l'émission de permis aux pêcheurs et d'abaisser les quotas de prises dans les lacs. Il fallait aussi réagir à l'influence des « affairistes américains ». Lorsque les acheteurs américains avaient accumulé des réserves suffisantes, ils persuadaient le service des douanes des États-Unis de retourner les expéditions provenant du Canada pour cause d'infection parasitaire, que le problème soit réel ou non. La province avait besoin d'une association de pêcheurs et davantage d'action collective¹.

Durant la Grande Crise on assista à peu d'interventions gouvernementales. La recommandation présentée en 1933 visant l'amélioration de la commercialisation préfigura une solution qui ne viendrait que plusieurs décennies plus tard. Après la Seconde Guerre mondiale, alors que les plaintes chroniques avaient repris de plus belle, les gouvernements fédéral et provinciaux établirent éventuellement l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce (OCPED), en 1969, afin de contrôler la production et la commercialisation. L'OCPED connut des débuts cahoteux, mais des lendemains couronnés de succès; au début du XXI^e siècle, il n'avait rien perdu de son dynamisme. En Saskatchewan, où la pêche était moins importante, les gouvernements dirigés par le CCF intervinrent énergiquement durant l'après-guerre.

Quotas individuels et limitation du nombre de permis

Pendant ce temps, les Prairies avaient essayé de limiter le nombre de permis et les quotas individuels. Même avant la Première Guerre mondiale, le ministère fédéral avait commencé à établir des quotas de prises visant certains lacs et certaines espèces. L'utilisation de quotas se poursuivit et se propagea sous l'administration fédérale, puis sous l'administration provinciale. À la fin de la Crise, les quotas lacustres furent transformés en quotas par bateau. En 1939, le Manitoba fixa à 65 le nombre de bateaux à moteur sur le lac Winnipeg, en plus de limiter le poids total de la capture par bateau à 4 500 kilogrammes, soit bien en deçà de la moyenne de l'année précédente.

Le but visé consistait à améliorer la conservation et à réduire l'offre afin de faire monter les prix offerts aux pêcheurs. Le gouvernement émettait des permis de pêche en fonction de l'ancienneté et d'autres facteurs – par exemple, le nombre d'enfants à charge. Le processus de sélection suscita de très fortes tensions parmi les pêcheurs qui perdirent leur permis.

Les règlements concernant les quotas individuels et la réduction du nombre de permis ne furent pas appliqués rigoureusement, notamment en raison de l'amélioration des conditions d'exploitation et de

l'augmentation des prix afférents à la demande de temps de guerre. Le nombre de permis doubla pratiquement en 1942, à l'instar de la limite de prises par bateau².

La hausse des revenus fit monter la demande de poisson frais, notamment sur le marché de Chicago, en plein essor. La production s'accrut au Manitoba et en Saskatchewan. Après la Seconde Guerre mondiale, le gouvernement du Manitoba revint à la charge au sujet des quotas individuels, imposant une limite à la fois sur les prises par bateau et le nombre de permis émis pour la pêche sur les lacs Winnipeg et Winnipegosis. Citons l'étude détaillée réalisée par T. A. Judson au sujet des pêches des Prairies :

[Traduction]

Une limite fut imposée sur le nombre de permis (600) et les captures (cinq millions de livres, toutes espèces confondues, à l'exception du brochet et du mulet). Ces restrictions n'eurent aucun effet sur les opérations de pêche parce que, d'une part, la limite imposée au nombre de permis équivalait presque au maximum jamais distribué pour le lac, et d'autre part, la limite de captures était même supérieure à la prise record de 6 372 900 livres enregistrée pour toutes les espèces en 1942-1943. En dépit d'un certain souhait de prévenir une autre forte détérioration de la prise par homme, aucun programme de gestion sérieux n'était apparent³.

De 1946 à 1948, les captures d'espèces de plus grande valeur diminuèrent dans toute la région. Certains pêcheurs abandonnèrent par dépit, tandis que d'autres commencèrent à exploiter de nouvelles régions. Cependant, l'exploitation excessive des lacs devint de plus en plus problématique durant les années d'après-guerre. La limite du nombre de permis devint une pratique courante au Manitoba et en Saskatchewan.

Un des objectifs des délibérations ayant abouti à l'imposition de limites sur le nombre de permis consistait à accroître l'indépendance des pêcheurs vis-à-vis des acheteurs. Mais selon Judson, les acheteurs impatientes d'assurer l'offre courtoisèrent les pêcheurs titulaires de permis en leur offrant des bateaux de location, toutes dépenses payées. La forte proportion de bateaux de location permettait aux acheteurs de conserver leur contrôle des prix.

En ce qui concerne l'importante pêche automnale dans le lac Winnipeg, les règlements manitobains visant à protéger les emplois firent de la yole (bateau à fond plat construit de madriers d'une longueur variant de 18 à 20 pieds et habituellement équipé d'un moteur hors-bord) la principale embarcation de pêche. Cette situation nuisait cependant à la qualité du poisson, car souvent, les yoles n'avaient ni la capacité de transporter de la glace, ni celle de protéger le poisson du soleil⁴.

Même si l'émission de permis persista comme pratique courante dans le secteur des pêches du Manitoba, l'attribution de quotas individuels disparut après la guerre pour réapparaître durant les années 1970. En résumé, les lacs des Prairies furent les premiers plans d'eau à faire l'objet de quotas généraux, de quotas individuels, de permis et de tentatives de gestion de la commercialisation, mais il fallut attendre

des décennies avant que des mesures vigoureuses et appliquées intégralement ne soient adoptées. Là encore, il aurait été tout à l'avantage des gestionnaires fédéraux de porter plus d'attention aux modestes pêches intérieures, qui offraient, d'une certaine façon, des possibilités de test aux fins de la gestion des pêches.

CHAPITRE 16

Sur la côte du Pacifique de 1914 à 1945

Au début de la période allant de 1914 à 1945, l'industrie du saumon du Pacifique fut touchée par deux importants phénomènes opposés : l'augmentation de la demande découlant de la Première Guerre mondiale et une perte considérable des approvisionnements.

La guerre gonfla le marché pour le saumon rose et le saumon kéta, ainsi que pour le saumon rouge, le saumon coho et le saumon quinnat. Le prix de vente du saumon rose, qui s'élevait à trois cents l'unité en 1913, se chiffrait à 32 cents en 1917. Dans la flotte, les moteurs à essence facilitaient la pêche; à compter d'environ 1913, ils entraînèrent une augmentation de la pêche à la traîne, moins coûteuse que la pêche aux filets maillants. Les moteurs de marque Easthope et Vivian, de fabrication locale, devinrent très populaires.

En dépit d'une consolidation effectuée par la B.C. Packers durant la décennie précédente, le nombre de conserveries de saumon atteignit de nouveaux sommets. Il y en avait 56 en 1910, produisant une moyenne de 13 600 caisses chacune, puis 63 en 1915, affichant une moyenne de 18 000 caisses, et 84 en 1919, avec une moyenne de 18 800 caisses. L'année 1917 marqua un point culminant; 84 conserveries produisirent une moyenne de 18 500 caisses¹.

L'industrie fit ses premiers pas dans le fleuve Fraser. Pendant que les conserveries se multipliaient dans les régions situées plus au nord, le réseau du Fraser subit une perte qui hanterait l'industrie durant plusieurs décennies. En 1913 et en 1914, les équipes de travailleurs affectés à la construction d'une voie ferrée des Chemins de fer nationaux du Canada causèrent des glissements de terrain dans le canyon de Hell's Gate du fleuve Fraser, à quelque 210 kilomètres en amont de son embouchure. Le canyon devint un torrent composé d'eaux quasiment infranchissables.

Le désastre de Hell's Gate aggrava des dommages antérieurs. Dans le réseau fluvial du Fraser, un barrage de bûcheron avait nui de façon durable aux populations naguère abondantes de la rivière Upper Adams et du bassin d'alimentation de la rivière Quesnel. Les dommages causés par les récents glissements de terrain dans le canyon de Hell's Gate

étaient encore pires. En dépit des tentatives de l'ingénieur-fonctionnaire John McHugh, consistant à retirer des roches pour aménager des chenaux², le glissement de terrain bloquait toujours la montaison du poisson, et ce, beaucoup plus qu'on ne le pensait. La lourde pression exercée par les pêcheurs du Canada et des États-Unis aggrava la situation du saumon en migration. Les montaisons du fleuve Fraser dégingolèrent. Durant les années 1920, les montaisons moyennes du Fraser ne représentaient plus que 16 pourcent de celles d'avant 1917³.

Puisque le Canada et les États-Unis exploitaient tous deux les stocks du Fraser, la gestion et l'application de mesures correctives exigeaient une coopération internationale. Cependant, il fallut attendre jusqu'aux années 1930 et 1940 avant qu'elles ne soient appliquées. Pendant ce temps, le Fraser offrait un rendement bien en deçà de son potentiel.



Remorquage de bateaux de pêche du saumon après une journée de pêche, rivière Skeena, 1921.

Néanmoins, il y avait beaucoup d'autres rivières, et la demande de temps de guerre faisait monter les prix. Le Ministère tentait de contrôler le nombre de pêcheurs et de conserveries. Mais pour les personnes qui voulaient se lancer dans ces activités, il semblait y avoir des possibilités de croissance, surtout dans le Nord, où le public et les politiciens favorisaient la colonisation. Les débarquements étaient toujours en hausse, mais ils chuteraient temporairement au début des années 1920.

La question de l'allocation du poisson marqua le début de la période allant de 1914 à 1945. Durant les années 1890, le Ministère avait tenté de limiter le nombre de pêcheurs et de conserveries sur le Fraser, tant pour des motifs économiques qu'à des fins de conservation. Poussé par la nécessité de trouver du poisson, le Ministère avait assoupli ses mécanismes de contrôle sur le Fraser, mais au début des années 1900, il imposa des restrictions sur les bateaux et les conserveries dans le Nord.

Durant la Première Guerre mondiale et après celle-ci, les pressions politiques s'intensifieraient afin de développer le Nord et de donner aux anciens combattants une chance de gagner leur vie. Ces pressions entraîneraient l'assouplissement des mesures de contrôle imposées aux conserveries et aux pêcheurs blancs. Le Ministère continuerait d'exercer un contrôle serré sur les pêcheurs amérindiens. Il le relâcherait ultérieurement, mais les Autochtones qui voulaient posséder leurs propres bateaux étaient tout de même confrontés à des obstacles sur le plan financier. Le Ministère imposerait aussi des mesures de contrôle spéciales aux pêcheurs canadiens de descendance japonaise; ces restrictions seraient les plus durables.

Voilà en résumé les grandes lignes du système d'émission de permis en vigueur au cours des années 1910 et 1920. Les détails constituent une histoire complexe et changeante, exposée d'une façon plus complète dans l'ouvrage de Geoff Meggs intitulé *Salmon: The Decline of the B.C. Fishery*.

Levée de la restriction du nombre de conserveries

Alors que les conserveries s'étaient multipliées le long du Fraser avant les glissements de terrain dans le canyon de Hell's Gate en 1913 et en 1914, le Ministère en avait strictement limité le nombre dans les eaux plus au nord, et ce, depuis 1908. Il fixa également le nombre de bateaux dont pouvait disposer chaque conserverie, en fonction des exigences de conservation et de la capacité de l'usine. Dans certains cas, il précisa les engins à utiliser : par exemple, à Namu et à Smith Inlet, chaque conserverie pouvait utiliser 1 senne coulissante, 8 sennes traînantes et 25 filets maillants. Et le Ministère continua d'interdire les filets maillants dans les limites du District 2, au nord de Cape Caution (un point continental situé en face de l'extrémité nord de l'île de Vancouver).

Bien que les permis de pêche aient été plus strictement contrôlés dans le Nord, ils faisaient



Petits vapeurs de la flotte dite « des maringouins » à Prince Rupert (C.-B.), 1916. (Bibliothèque et Archives Canada, PA-30248)

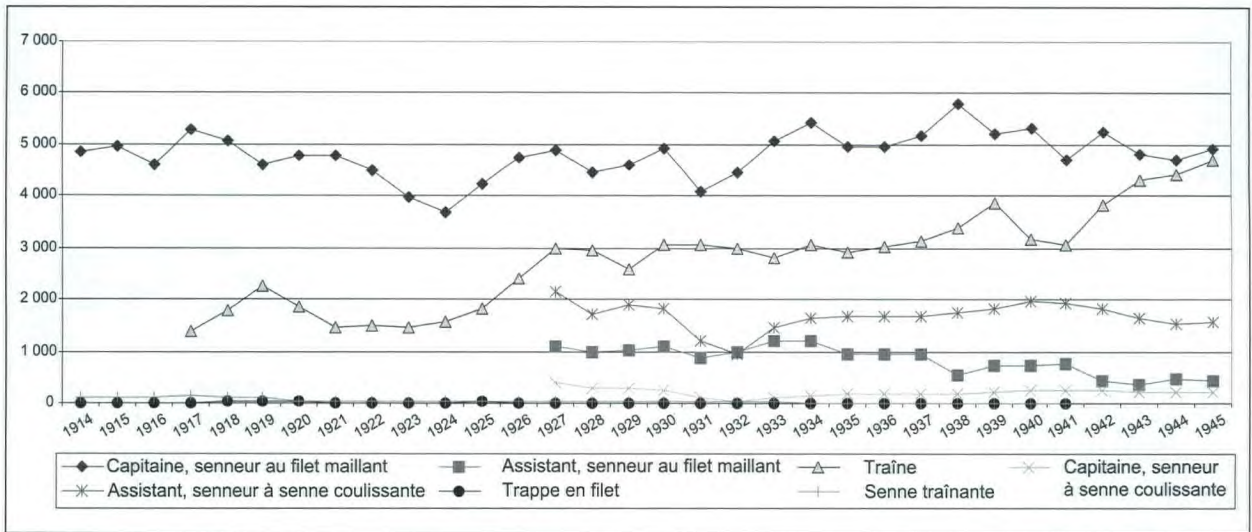
également l'objet de restrictions ailleurs en Colombie-Britannique. Il semble que le Ministère ait contrôlé de près les permis de senne coulissante et de senne traînante à l'échelle de la province. Par moments, certains se plaignaient du fait que les agents des pêches émettaient des permis de pêche et de mise en conserve de manière discriminatoire. Même dans les pêches dont l'accès était ouvert, le Ministère exigeait souvent que les pêcheurs se procurent des permis et présentent des comptes rendus de leurs prises à l'agent des pêches.

Dans les régions nordiques, les mesures de contrôle convenaient aux objectifs de conservation du Ministère et favorisaient la rentabilité et la stabilité des conserveries. Cependant, une voie ferrée en direction de Prince Rupert était en cours de construction, et la pression montait en faveur de la colonisation et du développement du Nord. Par conséquent, en 1912, le Ministère avait commencé à alléger les restrictions imposées aux conserveries du Nord.

Il émit également des permis de pêche aux pêcheurs blancs authentiques indépendamment des conserveries, mais en limitant leur nombre. Pendant les années de guerre, les conserveries éprouvèrent des difficultés à recruter de la main-d'œuvre pour leurs bateaux et leurs usines; elles recrutèrent donc un grand nombre de Japonais. Cependant, en ce qui concerne la flotte indépendante, le Ministère favorisait les pêcheurs blancs au détriment des Japonais et des Autochtones.

Face à l'intensification de demandes d'expansion, le Ministère fit des concessions. En 1917, il voulut lever les restrictions concernant le nombre de conserveries dans le nord de la Colombie-Britannique. Il décida également de rompre les liens attachant les bateaux aux conserveries du Nord, mettant ainsi fin au système de « catégories de bateaux »; il émettrait plutôt des permis de pêche aux pêcheurs de façon indépendante. Et il prévoyait permettre l'utilisation de bateaux motorisés pour la pêche aux filets maillants dans le Nord.

Les conserveurs établis se défendirent en soutenant que cette politique les conduirait tout droit vers la



Le graphique représente le nombre de permis de pêche du saumon entre les deux guerres. Le nombre de pêcheurs plafonna dans les années 1920 et 1930.

faillite, en plus de mener au chaos et de placer les pêcheurs dans la pire position qu'ils aient connue. Le gouvernement réagit en mettant sur pied une autre commission royale, présidée par W. Sanford Evans, un économiste et statisticien de Winnipeg.

Whitcher, Prince et d'autres avaient constaté les avantages associés à la limitation du nombre de permis, tant sur le plan de la conservation que sur celui de l'efficacité économique. Evans exprima ce concept de façon à la fois claire et rafraîchissante :

[Traduction]

Le public a clairement le devoir de ne pas seulement maintenir le niveau actuel des stocks de saumon, mais aussi de l'accroître chaque année, et ce, jusqu'à ce qu'ils atteignent leur niveau économique maximum; d'autre part, il nous semble également clair qu'il faudrait, dans la mesure du possible, stabiliser toutes les conditions liées à l'industrie et prévenir ou éviter toute utilisation excessive du capital et de la main-d'œuvre. [...] Il ne semble pas que la solution à ce problème consiste à encourager ou autoriser l'emploi d'une quantité de capital ou de main-d'œuvre supérieure à celle qu'exige l'accomplissement d'un travail efficace. On peut servir l'intérêt public d'autres façons. Ceux qui pêchent dans les eaux de marée jouissent d'un privilège constituant un droit public, mais le grand public a tout de même voix au chapitre en ce qui a trait à l'industrie, et ce, à titre de contribuable et de consommateur. Toute hausse trop importante du coût de la production fera disparaître tout espoir que les consommateurs bénéficieront de la situation.

Evans ajouta que tout profit excédentaire de l'industrie de la mise en conserve devait revenir au public. Cependant, ses vues sur le contrôle du capital et de la main-d'œuvre suscitèrent peu d'attention.

Evans recommanda le rétablissement de la restriction de permis pour les conserveries du Nord. Cependant, les gouvernements fédéral et provincial voulaient tous deux ouvrir l'accès à de nouveaux territoires en Colombie-Britannique. Le Ministère accorda donc sept nouveaux permis de conserverie tout en imposant des droits de permis accrus et une taxe sur la production des conserveries. Le principe du contrôle gouvernemental demeurerait intact, mais en pratique, les limites s'assouplissaient.

Evans recommanda également que le Ministère continue de restreindre le nombre de bateaux de pêche, tout en émettant des permis de pêche aux filets maillants aux sujets britanniques qui étaient des pêcheurs « authentiques », et ce, indépendamment des conserveries. Ce changement, conforme à l'intention initiale du Ministère, fut adopté; le système de classification des bateaux qui associait un nombre fixe de bateaux à chaque conserverie en vertu de permis « limités » disparut. Les conserveurs étaient encore propriétaires de la flotte nordique, mais le Ministère émettrait désormais comme il l'entendrait les permis destinés aux bateaux indépendants ou appartenant à une conserverie.

Par suite d'une autre recommandation d'Evans, le Ministère abandonna l'idée de permettre l'utilisation de bateaux de pêche à filets maillants à moteur dans le Nord; il prolongea plutôt leur interdiction jusqu'en 1924. Cette mesure convenait aux conserveurs, qui affirmèrent, dans le cadre d'une enquête subséquente, qu'il leur serait difficile de financer les pêcheurs (ce qui constituait déjà une pratique courante) souhaitant

acheter des bateaux à moteur plutôt que des embarcations sans moteur. De même, les pêcheurs blancs et amérindiens des rivières Skeena et Nass craignaient que l'autorisation de bateaux à moteur fasse grimper leurs dépenses et permette aux pêcheurs japonais de les évincer.

Cette mesure finit par multiplier le nombre de permis et de conserveries dans le Nord, mais le Ministère tentait encore d'exercer des contrôles. En 1918, l'inspecteur en chef Cunningham signala que la demande incessante de permis par les soldats revenant de la guerre devenait un problème grave. Si on émettait un trop grand nombre de permis de pêche à la senne dans une petite région dépourvue de grandes quantités de saumon, la pression exercée par la pêche pourrait constituer une menace pour l'espèce⁴. Néanmoins, le Ministère continua de faire preuve de générosité sur le plan de l'émission de permis aux anciens combattants.

Bien que le Ministère autorisât l'établissement de conserveries additionnelles dans le Nord, le nombre total de conserveries exploitées en Colombie-Britannique ne tarda pas à chuter pour des motifs d'ordre commercial. Après avoir atteint un total de 84 en 1917, leur nombre tomba à environ 60 au début des années 1920, alors que les prises étaient faibles, puis il grimpa à 76 en 1926.

La restriction de l'accès à la pêche disparaît

En 1919, le Ministère autorisa 46 nouveaux permis de sennes coulissantes et de sennes traînantes aux soldats de retour du front, sur 150 demandes. Seuls les blancs pouvaient obtenir des permis de pêche à la senne. Les nouvelles sennes firent monter la pression exercée par la pêche sur la côte Ouest de l'île de Vancouver, tant et si bien que « presque aucun saumon kéta ne s'échappa ». Les anciens combattants firent aussi gonfler le nombre de permis de pêche à filets maillants dans le nord de la Colombie-Britannique.⁵

Le trafic de permis, bien qu'illégal, devenait problématique. Le rapport annuel du Ministère de 1919 fit état de la possibilité que les soldats revenant au pays, qui se procuraient des permis mais ne s'en servaient pas, vendent leurs permis aux pêcheurs japonais, qui pouvaient ainsi obtenir le contrôle de la pêcherie. Par suite de plaintes contre la discrimination présumée en matière d'émission de permis, une commission royale se pencha sur le sujet en 1919.

Pendant ce temps, le commissaire des pêches de la Colombie-Britannique, William Sloan, recommandait que le gouvernement prenne en charge et exploite les pêches du saumon, assurant ainsi la conservation de l'espèce, l'élimination des dépenses inutiles et une baisse des prix du poisson offert au public. Selon Sloan, si le gouvernement fédéral n'était pas disposé à ce faire, il se devait de laisser la province prendre charge des pêches. Cette proposition d'une pêche exploitée par la Couronne resta lettre morte⁶.

Les anciens combattants continuèrent d'insister pour obtenir des privilèges de pêche; ils voulaient mettre fin à toutes les mesures de contrôle limitant

encore leur nombre. Dans un cas précis, des soldats de retour au pays et s'opposant au privilège de pêche à la senne traînante d'une société de mise en conserve à Quashella Creek, Smith Inlet, détruisirent des filets de la compagnie et causèrent des dommages d'une valeur de plusieurs milliers de dollars⁷.

Le Ministère abandonna la lutte à cause de pressions de toutes parts relatives à l'émission des permis et de problèmes multiples. En 1919, Found recommanda de lever toute restriction sur les permis de pêche ou de mise en conserve : [Traduction] « Nous devons protéger le secteur en raccourcissant la saison de pêche, au besoin, et en nommant assez d'agents des pêches pour prévenir toute pêche illégale »⁸. À compter de 1920, abandonnant ses efforts de réglementation du nombre de bateaux pour des motifs d'économie et de conservation, le Ministère s'appuierait sur des mesures comme la réglementation du temps de pêche, de la zone, des engins et de la taille du poisson.

Durant les années 1920 et 1930, le nombre de pêcheurs se stabilisa dans la tranche de 10 000 à 12 000. L'accès accru à la pêche n'empêcha pas l'établissement d'un équilibre naturel. Même si la restriction du nombre de permis aurait pu provoquer une hausse des revenus moyens, les pêcheurs de la Colombie-Britannique se portaient déjà mieux que ceux de l'Atlantique.

La senne traînante cède aux filets maillants traînés par des bateaux à moteur

Au fur et à mesure que le Ministère facilitait l'accès à la pêche, il amorça la résiliation graduelle des vieux baux de pêche à la senne traînante. Le Ministère avait attribué ces baux tout le long de la côte, aux conserveries pour la plupart, mais celles-ci omettaient parfois de les exploiter. Souvent, le Ministère exigeait que les conserveries s'entendent avec des familles d'Autochtones à l'échelon local qui revendiquaient leurs droits de pêche traditionnels dans un cours



Des Autochtones pêchant le saumon à la senne traînante sur la rivière Nimpkish (C.-B.), env. 1930. (Bibliothèque et Archives Canada, PA-205827)

d'eau. Le cas échéant, les Autochtones pêcheraient pour la conserverie dans leurs lieux de pêche traditionnels. Certains baux étaient attribués directement à des groupes autochtones.

Cependant, les privilèges exclusifs allaient à l'encontre de la nouvelle tendance en faveur du libre accès à la pêche. Les pêcheurs blancs indépendants s'y opposèrent, tandis que certains conserveurs eux-mêmes considéraient les vieilles conventions de bail comme étant dépassées. Cunningham et Found souhaitaient en supprimer autant que possible⁹. Le fait de se débarrasser des sennes traînantes éliminerait un problème de conservation éventuel à l'embouchure des rivières et permettrait à la flotte croissante de bateaux pêchant à la senne coulissante d'élargir leur territoire de pêche. Donc, tout en émettant plus de permis, surtout aux pêcheurs blancs, le Ministère réduisit le nombre de baux. Le nombre de permis de pêche à la senne traînante chuta de près de 140 en 1917 à moins de 40 en 1921.

La plupart, mais pas la totalité, des privilèges de pêche à la senne traînante étaient réservés aux Autochtones se livrant à la pêche vivrière. Cependant, de nouveaux règlements les repoussèrent plus loin des embouchures des rivières et des criques, ce qui rendait la pêche plus difficile. Quelques permis de pêche à la senne traînante resteraient en vigueur durant plusieurs décennies. Mais la réduction générale du nombre de sennes traînantes permit aux pêcheurs indépendants d'intensifier leur pêche. En même temps, elle délogea un grand nombre d'Autochtones tributaires de la pêche à la senne traînante pour qui l'obtention des nouveaux permis indépendants se révéla difficile. Ils obtinrent la permission d'exploiter des bateaux senneurs appartenant aux conserveries par suite de pressions exercées par l'agence indienne du gouvernement¹⁰.

Dans le sillage de l'assouplissement de l'émission des permis de pêche et de conserverie dans le Nord, en 1922, l'industrie de la Colombie-Britannique obtint la création d'une autre commission royale. Présidée par William Duff, député fédéral de Lunenburg, en Nouvelle-Écosse, la Commission recommanda de



Photo non datée d'un ligneur montrant les perches qui suspendent les lignes garnies d'hameçons.

laisser les choses telles quelles pour les pêcheurs blancs. Dans le nord de la Colombie-Britannique, où la flotte principale se composait toujours de voiliers et de barques à rames appartenant à des conserveries et exploitées par des Amérindiens, la Commission royale recommanda l'autorisation de bateaux de pêche à filets maillants à moteur, reprenant ainsi le souhait antérieur de la Direction des pêches. Cette dernière donna suite à cette recommandation en 1924. Les yoles à voiles commencèrent à disparaître, tandis que les pêcheurs blancs équipés de bateaux à moteur se multipliaient.

Le Ministère impose des restrictions aux pêcheurs japonais

La Commission Duff recommanda également de réduire de 40 pourcent le nombre de permis de pêche, hormis les permis bre étaient maintenant des Canadiens naturalisés) qui comptaient pour une grande partie de l'effectif de la flotte. À compter de 1923, la Direction réduisit leur nombre, suivant la recommandation de la Commission. Les « orientaux » ne pouvaient pas exploiter les bateaux senneurs, ni y travailler comme membre d'équipage. Ils pouvaient pêcher à la traîne dans certains secteurs seulement, mais pas le long de la côte septentrionale ni de la côte centrale¹¹.

Les nouvelles restrictions s'ajoutèrent à des restrictions antérieures. La situation raciale en Colombie-Britannique s'était depuis longtemps dégradée, comme en font foi diverses émeutes et perturbations, par exemple l'incident du *Komagata Maru*, survenu en 1914, navire transportant des immigrants qui se vit refuser l'entrée au pays, et l'exclusion des Asiatiques du processus électoral et de la fonction publique.

Dans l'industrie de la pêche, les immigrants chinois avaient participé à la construction et à l'exploitation des conserveries. Les pêcheurs japonais s'étaient taillés une place importante sur l'eau; leur exécution était supérieure à celle des Blancs, comme au chapitre de la pêche et de la salaison à sec du hareng destiné aux marchés d'Orient. Cependant, le discours de l'époque témoignait de préjudice racial. Dans les années 1890, Samuel Wilmot avait dit qu'il était préférable d'émettre des permis aux Indiens plutôt qu'aux Chinois. Les Blancs repoussèrent les pêcheurs japonais qui voulaient adhérer à la Fraser River Fishermen's Protective and Benevolent Association. En 1911, après avoir autorisé l'établissement d'une nouvelle conserverie aux îles de la Reine-Charlotte – en dépit des mesures de restriction des conserveries en vigueur – Ottawa stipula que celle-ci ne devait employer que des pêcheurs canadiens ou européens, de façon à favoriser la colonisation de la région. Plus tard, une autre nouvelle conserverie obtint un permis à condition d'employer uniquement des pêcheurs amérindiens. À compter de 1912, le Ministère favorisa l'émission de permis aux pêcheurs blancs dans le Nord.

Bon nombre de Japonais pêchaient déjà à bord de leurs propres bateaux ou de bateaux appartenant à une conserverie. Pendant la guerre, ils furent les premiers à pêcher à la traîne sur la côte Ouest de l'île de Vancouver, où le ministère les confinait aux secteurs du Sud. Après la guerre, le Ministère autorisa l'ouverture de pêcheries situées dans le Nord en accordant de nouveaux permis « indépendants » réservés exclusivement aux Blancs. L'exclusion des Japonais, pourtant devenus sujets britanniques, relevait d'une politique ministérielle, bien que Found ait reconnu le caractère discutable de la légalité de la politique.

Malgré ces restrictions, les Canadiens d'origine japonaise exploitaient déjà environ la moitié de la flotte de bateaux de pêche à filets maillants de la Colombie-Britannique, et à peu près un quart de la flotte de pêche à la traîne. Les députés fédéraux de la Colombie-britannique, les pêcheurs blancs et amérindiens et d'autres intérêts réclamèrent l'imposition de mesures de contrôle visant les Japonais. La question fut portée à l'attention du cabinet fédéral. En 1922, le Ministère commença à réduire le nombre de permis accordés aux Canadiens d'origine japonaise. Il imposa d'abord une réduction d'un tiers de leur flotte de pêche à la traîne pour la ramener à 334 bateaux. Le Ministère procéda ensuite à une importante réduction dans d'autres secteurs.

La Commission Duff de 1922, ayant conclu que le Ministère agissait trop lentement, interrompit cet effort. Même si les pêcheurs canadiens d'origine japonaise prononcèrent des plaidoyers éloquentes et mirent en doute la « justice britannique », la Commission recommanda une réduction de 40 pourcent de leurs permis de pêche aux filets maillants. Parmi ceux qui restaient, il était préférable d'accorder des permis aux « Orientaux naturalisés ». Found recommanda au ministre Ernest Lapointe une réduction additionnelle de la flotte japonaise de pêche à la traîne.

En 1921, le Ministère avait accordé des permis à presque 4 800 capitaines de bateaux de pêche à filets maillants et aux capitaines de quelque 1 450 bateaux de pêche à la traîne, pour un total approximatif de 6 200 permis, sans compter les permis émis aux matelots de pont sur les bateaux de pêche à filets maillants. Les Canadiens japonais constituaient le groupe le plus important, exploitant 2 600 bateaux, dont environ 1 100 dans les eaux septentrionales, près de 900 sur le Fraser (où ils étaient plus nombreux que les Blancs et les Amérindiens) et la plupart des autres le long de la côte Ouest de l'île de Vancouver. (Le nombre des pêcheurs blancs s'élevait à 2 200, y compris 1 600 pêcheurs aux filets maillants, tandis que le nombre de pêcheurs autochtones atteignait environ 1 200, dont 970 pêchaient aux filets maillants pour les conserveries du Nord.)

Les réductions successives du nombre de permis accordés pour diverses pêches grugeaient sans cesse la

flotte japonaise. En 1927, Found signala que le Ministère en avait éliminé 1 374. L'exclusion des Canadiens d'origine japonaise survint malgré l'opposition du major Motherwell, responsable du Pacifique au sein de la Direction des pêches, et des conserveurs eux-mêmes.

D'autres restrictions s'appliquaient aux Japonais. Leurs bateaux indépendants furent frappés d'une interdiction visant l'utilisation de moteurs à essence dans les eaux septentrionales. Sur ces eaux (District 2), la Commission Duff avait recommandé d'attribuer « un nombre réduit de permis aux Orientaux » pêchant pour les conserveries, en proportion avec leur emploi précédent. Cependant, aucune mesure ne visait à les éliminer; les conserveries pouvaient obtenir du poisson meilleur marché auprès des Japonais, lesquels, selon Geoff Meggs, travaillaient dans [Traduction] « des conditions de servilité sans précédent ».

Eddie Moore, agent des pêches durant les années 1920, affirma que [Traduction] « les Japonais n'avaient pas le droit d'utiliser des sennes dans le Nord. Les conserveries possédaient des listes de Japonais; chacune d'entre elles pouvait employer un nombre limité de Japonais sur leurs bateaux ». Ces derniers se limitaient aux pêcheurs au filet maillant, aux pêcheurs à la traîne dans certaines régions, aux « emballeurs » et aux collecteurs. D'autres limites géographiques, surnommées « Jap boundaries », s'appliquaient à l'embouchure de certaines rivières et certains cours d'eau, obligeant les Japonais à pêcher plus au large que les autres pêcheurs¹².

Les complexités inhérentes à l'émission de permis venaient s'ajouter aux coûts prohibitifs et aux restrictions draconiennes visant les Canadiens d'origine japonaise, surtout dans le Nord. En 1926, ces derniers se défendirent en plaidant une cause judiciaire revendiquant leur droit d'obtenir des permis. Tant la Cour Suprême du Canada que le Conseil privé britannique leur donnèrent raison. En 1931, les Canadiens japonais avaient déjà réussi à faire lever l'interdiction des moteurs à essence dans le Nord, de même que le système limitant leur nombre dans les flottes des conserveries. Par ailleurs, les pressions politiques visant à expulser les Asiatiques s'étaient atténuées. (Mais la sensibilité des pêcheurs blancs était toujours à fleur de peau. Ron MacLeod, fils d'un agent des pêches sur l'île de Vancouver, se rappela que lorsque les Canadiens d'origine japonaise affluèrent dans une nouvelle zone de pêche après l'interdiction des bateaux à moteur, les Blancs les chassèrent à coups de fusils.)

À la fin des années 1930, les pêcheurs canadiens d'origine japonaise détenaient environ 15 pourcent des permis de pêche commerciale, surtout pour la pêche aux filets maillants et à la traîne : il s'agissait d'un chiffre élevé, mais bien en deçà de leur proportion antérieure. Des Canadiens d'origine japonaise travaillaient également dans un grand nombre de conserveries, notamment dans le village de Steveston.

Les pêcheurs blancs dominaient désormais le secteur. Les Canadiens d'origine japonaise et les Autochtones étaient beaucoup plus faibles qu'au début du siècle¹³.

Les organisations de pêcheurs se développent

La Colombie-Britannique attira des pêcheurs de partout. Après l'exécution du traité international sur la chasse au phoque, une commission royale chargée du règlement des revendications consigna le témoignage de pêcheurs de Yarmouth, Halifax, Shad Bay, Arichat, Digby et d'autres endroits des Maritimes; de Terre-Neuve; de la Suède (un Suédois raconta qu'il battait les grèves pour gagner sa vie); et du Japon. John Haan, un Européen, expliqua qu'il arriva en Amérique du Nord, partit à l'aventure autour du monde dans un canot de 10 mètres, abandonna ce dernier, se mit à faire de l'élevage du bétail, œuvra sur des bateaux à vapeur, perdit tout ce qu'il possédait, devint voleur de bétail et finit par travailler sur un bateau patrouilleur¹⁴.

La Colombie-Britannique continua d'engendrer des organisations de pêcheurs. La Deep Sea Fishermen's Union représentait les pêcheurs de flétan. Mais la plupart des organisations surgissaient au sein de la flotte de pêche du saumon. La Fraser River Fishermen's Protective Association mena ses activités de 1914 à 1919, puis devint la B.C. Fishermen's Protective Association, laquelle annonça sa fusion avec la nouvelle United Fishermen and Allied Workers' Union en 1945.

Les organisations se regroupaient souvent sur une base raciale. En 1926, la Fishermen's Benevolent Society, représentant les pêcheurs japonais, fusionna avec l'Amalgamated Association of Fishermen of B.C., une autre organisation japonaise basée à Vancouver et possédant quatre succursales. Au même moment, la B.C. Fishermen's Protective Association représentait les pêcheurs blancs dans le Sud. Un autre groupe, la B.C. Fishermen's Association, s'établit en 1924, puis fusionna avec la Fishermen's Protective Association (FPA) en 1928. La même année, la FPA déclencha une grève qui se solda par l'augmentation du prix du saumon rouge, de 65 cents à 70 cents.

La Northern B.C. Salmon Fishermen's Association fut mise sur pied à Prince Rupert en 1920, mais ne dura que deux ans. Également basée à Prince Rupert, la Fish Packers' Union of B.C. poursuivit ses activités de 1918 à 1935. La United Fishermen of B.C. fut créée à Sointula en 1917 et cessa ses activités en 1924. Toutefois, en 1929, Sointula donna naissance à un autre groupe, la B.C. Fishermen's Co-operative Association, première coopérative de pêcheurs en Colombie-Britannique.

Au Québec et dans les Maritimes, pendant tout ce temps, les pêcheurs n'étaient pas syndiqués pour la plupart (bien que la FPU de Coaker se développât à Terre-Neuve). Pourquoi les pêcheurs de la Colombie-Britannique s'organisèrent-ils plus rapidement? Parmi les raisons probables, mentionnons les modes de pêche et de colonisation. Dans cette province, les pêcheurs se

regroupaient en plus grand nombre pour former des groupes assez importants, surtout dans les environs de l'estuaire du Fraser. De même, la province venait d'accueillir des immigrants provenant de pays où la syndicalisation était monnaie courante. La structure de l'industrie de la mise en conserve du saumon représentait un autre facteur : les compagnies, plus grandes et moins nombreuses que dans l'Est, représentaient ainsi une cible plus facile pour les grévistes ou les négociateurs.

Les conserveurs eux-mêmes avaient toujours été organisés. En 1924, la British Columbia Cannery Association modifia ses règlements pour accueillir d'autres entreprises de transformation et devint partie intégrale de l'Association des manufacturiers canadiens. Cette disposition subsista jusqu'en 1939¹⁵.

Des agents des pêches sont affectés dans des régions isolées

En 1921, le major J. A. Motherwell succéda à F. H. Cunningham à titre d'inspecteur en chef de la Colombie-Britannique. Motherwell occuperait ce poste (éventuellement renommé superviseur en chef) jusqu'en 1946, supervisant les agents des pêches le long de la côte. Il y avait de fortes concentrations de pêcheurs près de Vancouver, de Victoria et d'autres agglomérations du Sud. Fait contrastant, à l'extérieur de Prince Rupert, les côtes centrale et septentrionale comptaient une faible population. La plupart des principaux bras de mer étaient pourvus d'une conserverie, mais souvent dépourvus de toute agglomération environnante à proprement parler. L'agent des pêches s'occupait des rassemblements saisonniers de gens et de poisson. Les travailleurs et les superviseurs de conserveries se présentaient durant la saison de la pêche du saumon. Les navires côtiers prenaient des travailleurs autochtones ou d'autres travailleurs et les déposaient à divers endroits comme Rivers Inlet. Les travailleurs vivaient habituellement dans de petits bâtiments érigés par la conserverie. Les bateaux appartenant à la conserverie pêchaient dans les eaux environnantes, et des senneurs indépendants provenant d'ailleurs s'y rassemblaient.

Dans le District 2, au nord du détroit de Johnstone, le Ministère comptait dix agents des pêches (un pour chaque sous-district) sur la côte dans les années 1920, en plus d'un superviseur et d'un superviseur adjoint. Deux personnes travaillaient dans la partie supérieure de la rivière Skeena, patrouillant essentiellement les frayères dans les rivières. En 1933, la province employait 31 inspecteurs (agents des pêches) en tout. La plupart des agents nolisèrent des bateaux patrouilleurs conduits par leurs propriétaires et embauchèrent des garde-pêche pour les aider à surveiller la pêche. Durant les années 1920, la Direction des pêches commença à utiliser les hydravions, dont un s'écrasa malheureusement en 1928. Don McLaren, un as de la Première Guerre



Les familles autochtones voyageaient à bord de bateaux côtiers pour aller travailler dans les conserveries du Nord durant la saison de pêche. (Bibliothèque et Archives Canada, PA-41175)

mondiale, possédait une entreprise qui louait des avions pour effectuer des patrouilles. Le Ministère possédait d'assez gros navires de patrouille au large. L'équipage de ces derniers massacrait parfois les lions de mer comme mesure de contrôle des prédateurs du saumon; ils se rendaient parfois jusqu'aux roqueries afin d'y tuer les petits au fusil ou à coups de gourdin.

Puisque le saumon migrait jusque dans l'embouchure des rivières, les agents des pêches devaient établir des limites de pêche en créant des sanctuaires pour le rassemblement du poisson avant sa montaison. Les agents contrôlaient le nombre de bateaux et de saumons et prenaient souvent des décisions sur-le-champ, à savoir si les bateaux pouvaient pêcher ou non, et ce, pendant combien de temps, le cas échéant. Étant donné la visibilité et la vulnérabilité du saumon, les pêcheurs et les agents des pêches, qui se côtoyaient de très près, montraient un respect mutuel comparable, à bien des égards, à un complexe amour-haine¹⁶.

La situation n'était pas pour autant exempte de problèmes. En 1918, des accusations de corruption et d'incompétence suscitèrent la tenue d'une enquête. L'inspecteur en chef Cunningham fut exonéré, mais le scandale le força à démissionner quand même¹⁷. En 1926 et en 1927, des rapports mirent en lumière un réseau de braconnage organisé par les conserveurs à Smith Inlet y compris l'offre de récompenses de nature financière et sexuelle à un garde-pêche. Néanmoins, les pêcheurs de la Colombie-Britannique savaient que les agents, les patrouilleurs et les garde-pêche

prenaient le parti du poisson, et que sans eux, ce dernier pourrait facilement disparaître.

Le respect prévalait également sur la côte de l'Atlantique. Nonobstant la similarité des fonctions qu'exerçaient respectivement les agents des pêches des côtes Est et Ouest, certaines différences étaient évidentes. L'agent de l'Atlantique était susceptible de travailler toute l'année à partir d'une petite ville ou d'un village situé à quelques kilomètres d'une autre petite agglomération, et ainsi de suite, tout le long de la côte. Les agents supervisaient essentiellement une série de pêches locales. Étant donné la grande diversité et diffusion de l'activité de pêche visant des espèces moins vulnérables que le saumon du Pacifique, le volet conservation du travail de l'agent des pêches était moins évident. L'agent s'attardait moins à faire de la surveillance et de la gestion qu'à faire respecter la loi. Il y avait moins de sympathie à l'égard de son travail. L'application de la loi prenait fréquemment la forme d'un jeu de cache-cache impliquant le recours à la surveillance et aux informateurs. Sans vouloir exagérer les différences – l'agent des pêches de l'Atlantique était généralement un personnage sociable dans la collectivité – les travaux différaient quelque peu d'une côte à l'autre.

La flotte accroît sa mobilité

Les techniques de pêche se diversifièrent après la Première Guerre mondiale. La pêche à la senne coulissante et à la traîne devint plus courante par suite

La plainte de l'agent des pêches

Depuis l'époque de Whitcher, les agents des pêches s'alarmaient de ce qui se passait autour d'eux, notamment la pêche illégale, les dommages faits à l'habitat et l'affaîsissement des stocks. Il n'y eut pas d'accalmie durant les années 1920, 1930 ou 1940. En 1944, J. Urseth, inspecteur des pêches basé à Bella Bella, en Colombie-Britannique, coucha ses doléances sur papier dans son rapport annuel. En voici quelques extraits :

[Traduction]

Les stocks actuels de saumon font l'objet d'une exploitation extrême, mais l'industrie, confrontée à ce fait reconnu, continue d'investir continuellement dans des engins de toutes sortes, plus récents et plus efficaces, conçus pour décharger et traiter de plus en plus de saumon. L'industrie demande ensuite l'élargissement des privilèges de pêche au motif que les investissements massifs en capital justifient une protection à laquelle ils ont droit. La quantité d'engins utilisés excède de loin toute logique économique.

Toute montaison de saumon décelée est immédiatement attaquée par une grande flotte de pêche très mobile dont la rapacité et l'indifférence pour l'avenir des stocks ne connaissait aucune limite. Cette situation est aggravée par une rivalité souvent acharnée entre des pêcheurs de races différentes ou affiliés à différentes organisations. Comme résultat ultime, toute montaison de saumon, peu importe son importance ou l'état des poissons, peut être exterminée en quelques jours, voire quelques heures. Pendant ce temps, l'agent des pêches responsable doit prendre des décisions quasi instantanées à l'égard de l'ouverture et de la fermeture de la pêche. Le bien-être de la montaison s'inscrit dans des limites de temps si courtes qu'il est difficile, voire impossible, d'étudier la situation. [...] Dans de telles conditions, les erreurs de jugement sont inévitables et on ne peut en atténuer les conséquences qu'en tranchant en faveur de la conservation face aux critiques acerbes soutenant que l'industrie ne peut pas prendre une portion légitime des stocks.

Il est pleinement entendu qu'il est impossible de corriger cette situation à moins de mettre en œuvre des moyens draconiens, y compris l'établissement d'un système de contrôle direct de la quantité et des engins de pêche dans chaque région. L'auteur est d'avis que les mesures de contrôle actuelles sont trop souples. En se procurant un seul permis peu coûteux, un pêcheur ou un senneur est autorisé à parcourir à volonté les eaux côtières de toute la province. Des groupes d'hommes et de bateaux peuvent concentrer, et concentrent effectivement, leurs opérations sur les montaisons de saumon, peu importe l'heure ou l'endroit où elles se manifestent, avec des conséquences désastreuses pour la pêche, à moins qu'ils ne soient surveillés constamment.

Les organisations de pêcheurs et les divers syndicats sont louables à bien des égards, mais ils font preuve d'un manque d'intérêt à l'égard de toute question relative aux enquêtes scientifiques et aux problèmes liés à la disponibilité future de stocks. Leur vision ne s'étend pas au-delà de leurs gains immédiats¹⁸.

de la multiplication des moteurs à essence. Le Ministère divisa la côte Nord et l'île de Vancouver en secteurs et limita les activités des senneurs titulaires de permis à un seul secteur. Dans certaines régions, la pêche à la senne coulissante était totalement interdite¹⁹.

Après que le Ministère eut réduit le nombre de sennes traînantes, certains senneurs se tournèrent vers la pêche à la senne coulissante. Aux environs de 1926, un afflux de Yougoslaves, pêcheurs au filet expérimentés, fit grimper le nombre. Les treuils à moteur et les rouleaux installés sur le côté du bateau facilitaient la remontée du poisson. Le Ministère établit des dimensions maximales et minimales pour les filets afin d'empêcher les pêcheurs d'utiliser de petits filets pour pêcher dans les secteurs peu profonds situés à l'embouchure des criques et des rivières.

Les bateaux à senne coulissante devinrent un important élément de la flotte; il y en avait environ

400 en 1927, bien que ce chiffre diminuât durant les années 1930. À l'automne, des bateaux de pêche à la sardine ou de plus grands bateaux de pêche à la traîne se mettraient à pêcher le saumon à la senne coulissante²⁰. Il devint courant de fixer des limites à un demi-mille au large des côtes pour les pêcheurs à la senne coulissante.

La flotte de la Colombie-Britannique privilégie les petits navires

Même si la mobilité de sa flotte et la puissance de ses navires augmentaient, la Colombie-Britannique ne se dota jamais d'une flotte de grands navires comparable aux chalutiers et aux grandes goélettes de l'Atlantique, qui mesuraient souvent plus d'une centaine de pieds. Il semble que cette différence soit le fruit de plusieurs facteurs.

Le saumon occupe un plus faible volume que le poisson de fond ou le hareng de l'Atlantique; il s'apparente davantage au homard. De petits bateaux peuvent le pêcher efficacement. La pêche hivernale du flétan, pour sa part, exige de bons bateaux hauturiers de dimensions convenables pour les conditions de la mer. Le flétan du Pacifique occupe également un volume inférieur au poisson de fond de l'Atlantique. Ainsi, la flotte de pêche de cette espèce se constitua à partir de bateaux dont les dimensions étaient relativement modestes. En ce qui concerne cette pêche, les règlements de l'entre-deux-guerres rendirent illégale l'utilisation des doris et des dragues, ce qui freina toute tendance favorisant l'utilisation de bateaux de plus grandes dimensions.

Au chapitre de la pêche au hareng, les pêcheurs de la Colombie-Britannique utilisèrent des senneurs bien avant ceux de la côte de l'Atlantique, mais aucun senneur monstre ne fut construit. Un grand nombre de bateaux de pêche du hareng étaient d'abord et avant tout des bateaux de pêche conçus pour la pêche du saumon qui servaient à la pêche du hareng lorsque le saumon était absent des eaux de pêche. En outre, le Ministère limita les dimensions des sennes. La plupart des côtes de la Colombie-Britannique étant protégées par des îles, l'océan, bien que représentant toujours un milieu dangereux, permettait l'utilisation de petits bateaux. Quoi qu'il en soit, la flotte de la Colombie-Britannique se composait surtout de bateaux de petite à moyenne envergure.

L'exception fut la flotte de senneurs pour la pêche de la sardine qui se développa durant les années 1920 et 1930, dont certains éléments pouvaient mesurer de 70 à 80 pieds en longueur. Ces navires pêchaient aussi le hareng en hiver. Lorsque la pêche à la sardine diminua après la Seconde Guerre mondiale, certains de ces navires furent affectés à la pêche du saumon, augmentant ainsi la capacité de pêche²¹.

Toutefois, pour l'essentiel, la Colombie-Britannique ne constitua jamais une flotte de grands navires. Ceci étant dit, ses navires de moyennes dimensions étaient efficaces; la proportion de ses navires, par rapport aux bateaux, était supérieure à celle de la côte de l'Atlantique. Le nombre de navires diminua durant la Grande Crise, mais remonta à nouveau durant la

Seconde Guerre mondiale, comme l'illustre le tableau 16-1 ci-dessous.

Les conserveurs réclament le renouvellement de la limitation du nombre d'usines

Après le recul du début des années 1920, le nombre de conserveries de saumon remonta à 76 en 1926. En 1927, cependant, par suite de l'expansion excessive de l'industrie et d'une concurrence débridée, les conserveurs éprouvèrent des difficultés financières.

L'industrie de la Colombie-Britannique commença à réfléchir aux moyens de se sortir du pétrin. D'aucuns étaient d'avis qu'il y avait trop de bateaux et de conserveries. Cette situation entraînait le dédoublement inutile sur le plan du transfert du poisson aux conserveries par des bateaux de transport parcourant de longues distances. Une puissante délégation formée du premier ministre de la province, de représentants des pêcheurs et des conserveurs, et du major Motherwell, superviseur régional du Ministère, se rendit à Ottawa afin d'exercer des pressions en faveur du rétablissement de l'ordre à ce chapitre.

La délégation proposa la réduction de la flotte et la division de la côte en secteurs de pêche, dont l'aire serait établie en fonction des besoins des conserveries dans chaque secteur. La Direction des pêches veillerait à réglementer la quantité maximale d'engins à utiliser dans chaque secteur. À l'exception du saumon pêché à la traîne ou destiné à l'exportation à l'état cru, il fallait que le poisson soit traité dans le secteur où il avait été capturé. L'émission de permis pour l'établissement de nouvelles conserveries cesserait.

À cause d'une affaire judiciaire en instance - l'affaire de la conserverie Somerville de Francis Millerd - la Direction des pêches repoussa toute décision immédiate. Pendant ce temps, Found se rendit en Colombie-Britannique et se heurta à un soutien mitigé en faveur des propositions. La Direction des pêches laissa l'industrie élaborer ses propres solutions²².

En 1928, les tribunaux affirmèrent la compétence des provinces sur les activités de transformation du poisson, éliminant toute possibilité de contrôle de l'émission de permis aux conserveries par la Direction des pêches. Cette année-là, les principaux conserveurs eux-mêmes conclurent une entente quinquennale visant à limiter la quantité d'engins par secteur. Ils procédèrent également à des transferts d'usines et de bateaux associés entre eux.

Émission de permis de bateaux par secteur

Malgré la fin du contrôle exercé sur les conserveries, certaines questions soulevées par la délégation de 1927 continuaient de relever de la compétence du Dominion. Les membres de la délégation voulaient que la Direction des pêches divise la côte en secteurs de pêche et limite la quantité d'engins dans chaque secteur. Par ailleurs, si un trop grand nombre de bateaux pénétraient dans un secteur donné, la Direction devait

Tableau 16-1.			
Navires et bateaux en Colombie-Britannique, années choisies, 1924-1944			
Colombie-Britannique			
Année	1924	1934	1944
Navires	382	286	448
Bateaux	5 238	8 305	7 671

prolonger la période de fermeture hebdomadaire ou annuelle²³.

En mars 1929, la Direction des pêches divisa la côte en 27 secteurs et imposa une limite sur le nombre de sennes coulissantes dans chaque secteur. Un nouveau système se dessina durant les années suivantes : les navires qui arrivaient pour la pêche devaient se rendre dans un secteur particulier. Lorsque la montaison du saumon atteignait son sommet dans le secteur, le bureau de l'inspecteur des pêches regorgeait souvent de capitaines provenant d'autres parties de la côte qui attendaient l'approbation de leur permis pour le secteur en question²⁴.

La période de fermeture de la pêche dans chaque secteur durait normalement 48 heures par semaine. Dans tout secteur comportant trop de bateaux, l'agent des pêches pouvait la prolonger de 24 heures. Sur la côte Est de l'île de Vancouver, sur la côte Est des îles de la Reine-Charlotte et dans le bassin de Barkley, sur la côte Ouest de l'île de Vancouver, le nouveau système réduisit les captures d'environ 20 pourcent et entraîna une baisse du nombre de senneurs²⁵.

Le système des secteurs resterait en vigueur jusqu'au début des années 1950. Malgré sa lourdeur et ses imperfections, il représentait néanmoins une mesure de contrôle. En outre, il démontrait une fois de plus que l'industrie de la Colombie-Britannique était plus susceptible de pousser le gouvernement à déployer des efforts massifs que l'industrie fragmentée de l'Atlantique.

Rationalisation des conserveries

Pendant ce temps, la B.C. Fishing and Packing Company (anciennement la B.C. Packers Association, jusqu'en 1921) s'était surchargée en achetant la Wallace Fisheries Ltd. et en ouvrant deux nouvelles conserveries. La Gosse Packing Co. avait également pris trop d'expansion en établissant de nouvelles usines. En 1928, les deux compagnies fusionnèrent pour devenir la British Columbia Packers Ltd., éliminant du coup certains dédoublements. La même année, B.C. Packers acheta la Millerd Packing Company, faisant ainsi l'acquisition de cinq autres conserveries et de deux ateliers de salage, pour un total de 44 conserveries, en plus de divers ateliers de salage et de fabriques de farine et d'huile de poisson. La B.C. Packers ferma immédiatement 8 des 44 conserveries et 4 de plus en 1929²⁶.

Le nombre total de conserveries dans la province baissa à 59 en 1930. Cette année-là, désireux de stabiliser leur situation, les conserveurs présentèrent des arguments en faveur du contrôle des permis à Samuel Lyness Howe, commissaire des pêches de la Colombie-Britannique. Voici un extrait de leur mémoire :

[Traduction]

...bien que le gouvernement fédéral limite le nombre de poissons capturés chaque saison, en

plus d'ajuster la quantité en appliquant des périodes de fermeture de la pêche, sa politique actuelle n'en consiste pas moins à distribuer un nombre illimité de permis de pêche à tous les demandeurs qualifiés. Aussi longtemps que cette politique demeurera en vigueur, il sera difficile, voire impossible, de limiter le nombre de pêcheurs dans chaque secteur en fonction du total établi à des fins de conservation; par conséquent, cette difficulté engendre l'imposition de périodes de fermeture additionnelles.

Les conserveurs sont d'avis qu'il existe déjà trop d'usines et que la seule façon de remédier à l'état actuel des choses à leur avantage et à celui des pêcheurs consiste à limiter le nombre de conserveries ainsi que la quantité d'équipement utilisé. Cette politique n'est pas nouvelle; elle constitue la méthode de contrôle initialement en vigueur avant 1912 et elle fut très fortement recommandée par chacune des quatre commissions des pêches instituées de 1905 à 1917.

Depuis l'application de la politique fédérale de 1912 consistant à émettre un nombre illimité de permis de conserveries, et de la politique de 1920 ouvrant la voie à l'émission d'un nombre illimité de permis de pêche, les deux types de permis ont enregistré une hausse graduelle culminant avec le désastre de 1927, lorsqu'une concurrence intensive, improductive et imprudente fit perdre environ 2 millions de dollars à l'industrie²⁷.

La province accepta l'imposition d'un moratoire de cinq ans sur l'émission de nouveaux permis²⁸. Pendant ce temps, certains facteurs commerciaux influèrent sur les conserveries. Le nombre de conserveries en activité diminua à une quarantaine au milieu de la Grande Crise, pour ensuite s'établir à moins de 40 au début de la Seconde Guerre mondiale, et à seulement 30 à la fin de cette dernière. Parmi les entreprises notables de cette époque, mentionnons B.C. Packers, Nelson Brothers, Canadian Fishing Company (dont la New England Fishing Company était propriétaire), Anglo-British Columbia Packing Co., et J. H. Todd and Sons Ltd.

Les pêcheurs de la C.-B. mettent au point un tambour d'enroulement des filets maillants

Durant les années 1930, l'effectif de pêche en Colombie-Britannique fluctua entre 9 500 et 11 700 pêcheurs. La plupart des débarquements provenaient surtout de bateaux de pêche à filets maillants et de senneurs à senne coulissantes, mais aussi de ligneurs.

La quasi-totalité de la flotte de la Colombie-Britannique se composait désormais de bateaux à moteur. Au début des années 1930, Laurie Davis, pêcheur de Sointula, mit au point un tambour à moteur pour l'enroulement des filets maillants. Installé



Certains bateaux sur cette photo non datée sont munis de tambours d'enroulement des filets maillants, mis au point durant les années 1930.

sur la poupe d'un bateau, ce tambour déroulait et hissait le filet mécaniquement²⁹. Cette méthode devint le principal engin des bateaux de pêche à filets maillants en Colombie-Britannique et ailleurs.

Les agents des pêches créent une base de données sur le saumon

Durant les années 1930, les agents des pêches continuèrent de surveiller les pêches situées le long de la côte. Ils constituaient souvent les principaux représentants de la loi et de l'ordre dans les collectivités isolées, agissant plus ou moins comme des magistrats, en plus d'exercer leurs fonctions liées à la pêche. Les mesures de contrôle par secteur, les périodes de fermeture de la pêche, l'établissement raisonné de limites géographiques et de périodes d'interdiction de pêche figuraient parmi les principales méthodes de gestion. En de nombreux lieux de pêche, les agents des pêches tiraient un coup de fusil à six heures pour signaler le début de la pêche après les périodes de fermeture.

Les agents des pêches déployaient des efforts considérables afin de patrouiller et de dégager les cours d'eau à saumon et de surveiller les montaisons et les frayères. (Le commissaire des pêches provincial cessa de faire des observations sur les cours d'eau en 1932 par « nécessité financière »³⁰.) Au fil du temps, les responsables fédéraux adoptèrent des formules et des procédures pour consigner les observations relatives aux pêches, aux cours d'eau et aux échappées, créant ainsi une base de données. Ils y consignaient les moments des montaisons, que les Amérindiens, d'ailleurs, connaissaient déjà. Graduellement, les

agents établirent des relations ténues entre les échappements et la taille des prises futures, calcul approximatif rendu possible par le nombre relativement faible d'œufs par saumon.

Au cours des années 1920, Ed Moore, agent des pêches chevronné cité précédemment, avait travaillé comme contremaître de scierie et en exploitation forestière, en plus d'œuvrer parfois à bord de bateaux affrétés pour la Direction des pêches. En 1930, il devint inspecteur de la partie sud des îles de la Reine-Charlotte puis, en 1935, il s'installa dans le district de Butedale, sur la côte centrale, au sud de Prince Rupert. Dans son poste d'inspecteur, il touchait un salaire net de 110 \$ par mois, lequel grimpa au maximum, soit 115 \$, après trois ans de service.

[Traduction] « [À Butedale], j'étais responsable de plus d'une centaine de cours d'eau de frai. Je ne pouvais pas les surveiller tous. Nous devions nous fier à des garde-pêche. Nous disposions de trois bateaux patrouilleurs et de trois garde-pêche sur la côte, qui possédaient peut-être des bateaux à rames. Il s'agissait d'une contrée sauvage; le braconnage dans les cours d'eau ne nous préoccupait pas beaucoup, à moins qu'un pêcheur au filet maillant ne s'y aventure, mais nous les surveillions habituellement d'assez près »³¹.

La pêche du saumon était toujours interdite la fin de semaine et pouvait faire l'objet de fermetures additionnelles si le nombre de bateaux présents se révélait excessif. Dans une certaine mesure, les pêches de la Colombie-Britannique affichaient toutes les caractéristiques d'une industrie aux activités intermittentes.

Les pêcheurs autochtones perdent du terrain et ripostent

Pour les Autochtones, les malheurs se succédaient. Vers la fin du XIX^e siècle, le ministère leur avait interdit d'utiliser des pièges traditionnels ou de vendre du poisson provenant de leurs pêches traditionnelles; ils pouvaient uniquement pêcher pour se nourrir, et devaient pour ce faire obtenir un permis. Bon nombre d'entre eux s'étaient joints à l'industrie de la pêche commerciale, mais furent partiellement chassés du Fraser par les Blancs et les Japonais. Après le glissement de terrain dans le canyon de Hell's Gate du fleuve Fraser, le Ministère restreignit sévèrement la pêche vivrière dans le réseau du Fraser, infligeant ainsi des privations aux bandes amérindiennes.

Sur le plan commercial, à l'époque de la Première Guerre mondiale, les Amérindiens pêchaient toujours dans de nombreuses zones traditionnelles au moyen de sennes traînantes dans le cadre du régime des baux attribués aux conserveries, mais ce système disparut après la guerre. À cette époque, lorsque le Ministère autorisa l'émission de nouveaux permis et l'accès limité à la pêche, il favorisa les Blancs.

La Native Fishermen's Association of B.C., fondée en 1916, n'obtint aucune concession. La province de la Colombie-Britannique conseillait vivement à Ottawa



Le canon de six heures : un agent des pêches avec l'explosif nécessaire pour le coup de feu, rivière Skeena (C.-B.). (Bibliothèque et Archives Canada, PA-41001)

d'acheter, puis de supprimer les droits de pêche des Autochtones. Les pêcheurs autochtones perdaient du terrain, malgré leur exploitation continue de nombreux filets maillants pour les conserveries³⁴. De même, les Autochtones qui travaillaient à terre migraient vers les conserveries côtières pour la saison de pêche. Certains Autochtones chassaient la baleine depuis leurs canots pour des sociétés commerciales³⁵.

Foisonnement d'organisations

Durant la Grande Crise, les prix du poisson chutèrent, à l'instar des autres produits. Le célèbre pêcheur Jimmy Sewid se remémora plus tard que [Traduction] « nous obtenions cinq cents pour un saumon [kéta] entier et quinze cents pour un saumon rouge. Un saumon blanc de printemps [quinnat] valait cinq cents et un saumon rouge valait 50 cents, peu importe leur dimension. Les prix étaient si bas que bon nombre de gens jetèrent l'éponge. Du premier juin à la mi-novembre, une paie de 250 \$ à 300 \$ était considérée comme élevée »³².

Dans les années 1930, les conditions pouvaient effectivement se révéler difficiles pour les quelque 5 000 travailleurs à terre œuvrant dans les conserveries, dont la majorité étaient le plus souvent des Chinois, des Japonais ou des Amérindiens. Néanmoins, les pêcheurs de la C.-B. se tirèrent de la Grande Crise un peu mieux que leurs homologues de l'Atlantique. Ils demeuraient loin devant en matière d'organisation. Certaines organisations antérieures poursuivirent leurs activités durant les années 1930, y compris la Deep Sea Fishermen's Union, la B.C. Fishermen's Protective Association et l'Amalgamated Association of (Japanese) Fishermen.

Pendant ce temps, la Native Brotherhood of B.C. fut créée en 1931, tout comme la Kyuquot Trollers Association de longue date. La United Fishermen's Federal Union fut établie en 1932, la North Island Trollers' Co-operative Association en 1935 et la B.C. Trollers' Association en 1937. La B.C. Cod Fishermen's Association, représentant des pêcheurs d'origine japonaise, fut constituée en 1939 et mena ses activités jusqu'en 1944, année durant laquelle le gouvernement fédéral interna la majorité des membres.

La Fishermen's and Cannery Workers Industrial Union organisa des grèves au milieu des années 1930. Ce groupe, auquel s'ajoutaient les ligneurs, s'intégra à la nouvelle Pacific Coast Fishermen's Union. En 1940 et en 1941, ce dernier groupe et la Salmon Seiners Union, fondée en 1937, fusionnèrent pour créer la United Fishermen's Federal Union, marquée par une influence communiste. D'autres organisations s'y joignirent, y compris la B.C. Fishermen's Protective Union. Ce groupement deviendrait la puissante United Fishermen and Allied Workers Union.

Cinq coopératives de pêcheurs étaient en activité à la fin des années 1930. La Prince Rupert Fishermen's Co-operative Association (PRFCA), établie en 1931, allait devenir une organisation reconnue qui dominerait la pêche sur la côte du nord de la Colombie-Britannique. La PRFCA absorba d'autres associations coopératives. De telles associations étaient souvent dépourvues de principes coopératifs; elles évoluaient simplement comme moyens de vente collectifs et pouvaient ensuite se livrer à d'autres activités³³.



Conservérie au lac Butedale (C.-B.). (Bibliothèque et Archives Canada, PA-40989)

Alors que le régime de baux pour la pêche à la senne traînante disparaissait, le Ministère accorda davantage de permis aux pêcheurs à la senne coulissante. Les Autochtones qui avaient utilisé des sennes traînantes étaient d'abord incapables d'obtenir des permis de pêcheur indépendant pour pêcher à la senne coulissante. Les Autochtones voyaient les senneurs blancs travailler dans leurs secteurs traditionnels. Lorsque Found visita la côte en 1920, la Native Fishing Association présenta ses doléances. Citons un des chefs : [Traduction] « Nous demandons à présent au gouverneur de prévenir toute pêche à la senne coulissante dans les criques et les rivières. [...] Nous estimons qu'il est injuste pour nous de devoir acheter un permis pour pêcher, puisque toutes les rivières nous appartiennent »³⁶. Ses paroles suscitèrent peu de réactions. Une autre organisation autochtone nommée Allied Indian Tribes exerçait des pressions pour obtenir des privilèges exclusifs dans certains secteurs, en plus d'un accès à la pêche commerciale le long de la côte. Elle aussi fit peu de progrès au début.

Au début des années 1920, toutefois, le Ministère assouplit quelque peu ses politiques par suite de pressions exercées par l'agence du Dominion responsable des Indiens. Ces derniers obtinrent la permission de commander des senneurs appartenant à une compagnie puis, avec le temps, leurs propres senneurs. Ils purent aussi se procurer des permis pour l'exploitation de bateaux de pêche à filets maillants et de ligneurs. Cependant, leur part des permis individuels demeurait faible³⁷.

De même, le Ministère allégea ses restrictions concernant la pêche vivrière continentale. Certaines ventes commerciales illégales avaient été constatées à l'intérieur des terres. Citons Geoff Meggs, auteur d'une histoire de la pêche du saumon : [Traduction] « Une pêche qui, un siècle auparavant, avait assuré la subsistance de dizaines de milliers d'Autochtones, ainsi que le commerce d'exportation de la Compagnie de la Baie d'Hudson, en était réduite à une pêcherie vivrière étroitement surveillée qui tirait de faibles prises des montaisons dispersées du Fraser. »

En 1931, Alfred Adams, pêcheur commercial haida et ministre anglican laïque, inspira la formation du Native Brotherhood of British Columbia, qui constitue aujourd'hui la plus ancienne organisation autochtone au Canada. Cette organisation s'intéressait à des questions d'envergure plus générale, mais elle ne tarda pas à s'engager dans des grèves et des négociations, en compagnie de pêcheurs blancs, durant les années 1930³⁸. Les conserveurs, alors confrontés à des temps difficiles, s'aperçurent qu'il était plus efficace d'affréter des bateaux indépendants ou d'acheter du poisson auprès des exploitants de tels bateaux. Les Autochtones propriétaires de leurs propres bateaux étaient plus nombreux, en dépit des obstacles financiers auxquels ils se heurtaient (les banques, par exemple, n'acceptaient pas une maison bâtie sur une réserve en tant que garantie de prêt). Dans les années 1940, ils firent l'acquisition de nombreux autres bateaux souvent confisqués à des Canadiens d'origine japonaise³⁹.

La guerre revigore l'industrie

À la fin des années 1930, l'industrie oscillait entre la stabilité et le recul. Les débarquements de saumon et leur valeur étaient relativement stables; le nombre de conserveries baissa lentement. En 1940, il n'en restait plus que 38. Les entreprises de transformation de la Colombie-Britannique possédaient toujours un grand nombre de bateaux de pêche à filets maillants et de senneurs. La flotte comportait toujours quelques yoles à voiles. Homer Stevens, qui deviendrait un célèbre organisateur de pêcheurs, se remémora plus tard qu'au début des années 1940, [Traduction] « les pêcheurs et les compagnies étaient propriétaires d'une moitié de la flotte respectivement, mais les compagnies investissaient surtout dans des bateaux appartenant à des particuliers. Les ligneurs étaient petits comparativement aux senneurs et appartenaient, historiquement, à des particuliers. Même à cette époque, il existait beaucoup de navires polyvalents, capables de pêcher à la traîne et au filet ». Cependant, en Colombie-Britannique, les compagnies possédaient de moins en moins de bateaux. [Traduction] « C'était comme si elles avaient décidé de laisser les problèmes aux pêcheurs »⁴⁰.

Sur le Fraser, les débarquements n'atteignaient toujours que le quart du volume qu'ils affichaient avant le glissement de terrain dans le canyon de Hell's Gate. La Commission internationale des pêcheries de saumon du Pacifique se mettait finalement à pied d'œuvre. Une étude entreprise en 1938 révéla que le canyon de Hell's Gate, malgré les travaux de dégagement réalisés, constituait toujours un obstacle important aux montaisons de saumon. En 1944, les deux gouvernements commencèrent à aménager des passes migratoires à Hell's Gate, et les achevèrent en 1946. De même, ils aménagèrent plusieurs autres passes migratoires dans le réseau fluvial du Fraser.

Jimmy Sewid

Jimmy Sewid, pêcheur autochtone de la région d'Alert Bay, devint un membre important du Native Brotherhood et un chef de file de l'industrie de la pêche de la Colombie-Britannique. Après avoir pêché avec sa famille et exploité un sennetier pour la compagnie ABC Packing, il obtint son propre bateau en 1942.

En 1979, puisant à même ses souvenirs, Sewid raconta :



Jimmy Sewid (Office national du film)

[Traduction]

Lorsque j'étais un petit garçon, des Amérindiens construisaient des bateaux tout le long de la côte. Chaque village possédait deux ou trois sennes. Ils utilisaient seulement des sennes traînantes, loin en amont dans les rivières, pour se procurer de la nourriture. Comme le poisson frayant en amont était maigre, on pouvait le sécher plus rapidement et le conserver plus longtemps.

Nous avions de grands fumoirs traditionnels. Le saumon était coupé en fines tranches. Avant de le manger, il fallait le couper en petits morceaux, le tremper et le faire bouillir. Au printemps, nous avions du flétan, et faisons la même chose. Il y avait aussi l'eulakane, notre aliment principal. Pour nous, l'huile d'eulakane est comme l'huile d'olive pour les Italiens.

Les Amérindiens construisaient toutes les saumonneries pour les compagnies. Les compagnies pouvaient envoyer un emballer à Bella Bella, par exemple, où il recrutait des travailleurs pour la construction d'une usine à Rivers Inlet. Elles recrutait même des gens de Vancouver.

Il y avait des conserveries partout à Rivers Inlet, toutes voisines les unes des autres. Et jusqu'en Alaska. Les rivières Skeena et Nass étaient elles aussi encombrées. Une famille amérindienne complète devait loger dans une maison aux dimensions comparables à celles d'une petite chambre d'hôtel. Puis il y avait les Japonais qui possédaient de plus grandes maisons, qu'ils avaient eux-mêmes construites.

Mon grand-père fut l'un des premiers capitaines amérindiens de la compagnie ABC [Anglo-British Columbia Packers] à Knight Inlet. Les conserveries se rendaient compte que les Amérindiens pouvaient se révéler de bons capitaines en raison de leur connaissance de la région. Aux premiers temps, les Amérindiens pouvaient pêcher uniquement au filet maillant, à la senne traînante et à la traîne. Seuls les Blancs et les Japonais pouvaient utiliser les sennes coulissantes, qu'ils jetaient à l'embouchure des rivières. Dans notre région, mes parents ont installé une ligne afin de limiter les sennetiers à Bond Sound et à Thompson Sound.

Je crois que les restrictions imposées aux Amérindiens ont toutes été levées durant les années 1920, alors que les conserveries luttèrent pour embaucher des Amérindiens. Après avoir acheté un nouveau bateau, Moses Alfred, mon beau-père, obtint le premier permis de pêche à la senne jamais accordé à un Amérindien. Certains Japonais l'encouragèrent à obtenir un permis de pêche à la senne, et lui achetèrent du poisson. Il demanda à l'agent des pêches s'il en avait le droit, et ce dernier lui répondit que non, puisque cela irait à l'encontre des règles. Il rendit visite au propriétaire de l'hôtel Nimpkish, à Alert Bay, à qui il avait prêté de l'argent. Le propriétaire de l'hôtel envoya un télégramme à Ottawa, où il entretenait quelques connaissances; Ottawa donna son autorisation.

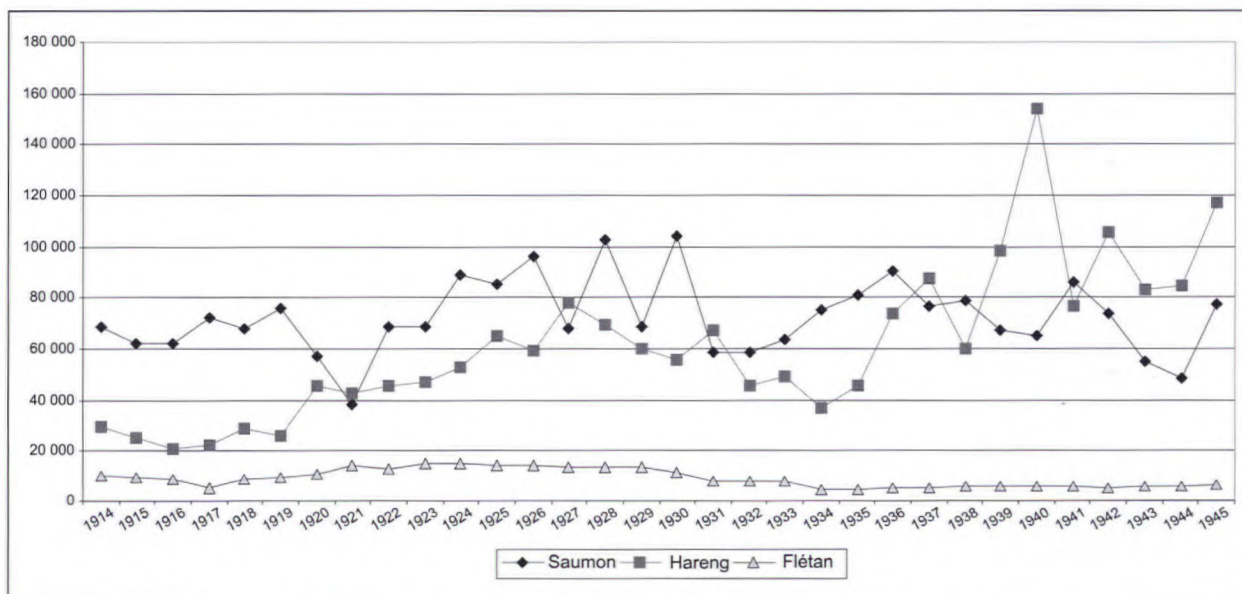
Mon grand-père pêchait au filet. Autrefois, il installait ses filets maillants dans le Fraser et obtenait 2,50 \$ pour une journée de travail de 12 heures. Lorsque j'étais un garçon, je pêchais avec lui à Alert Bay; nous commençons à pêcher le lundi, à 6 heures du matin, et terminions le samedi, à 7 heures. Nous avions un filet sur une table [plaque tournante] et un petit tambour. Le filet se composait de deux ou trois bandes, en coton, avec des bouchons flotteurs et un peu de ralingue plombée. Les premiers filets que je me suis procurés coûtaient 1 500 \$. Maintenant, ils sont tous en nylon et coûtent 20 000 \$.

Jadis, les Amérindiens pêchaient davantage de flétan et de poisson de fond. J'ignore pourquoi cette situation a changé. [...]

Mon grand-père construisit l'*Annadale*; il s'agissait du premier navire que je commandai pour une conserverie. Les Italiens furent les premiers à pêcher à la senne dans notre région. Je commençais à me demander pourquoi je ne pouvais pas posséder mon propre bateau senneur alors que les Italiens et les Yougoslaves le pouvaient. Donc, en 1939, je suis allé voir le gestionnaire de la conserverie pour lui demander si je pouvais lui acheter un navire. Il répondit affirmativement en m'annonçant le prix : 500 \$.

Je ne pouvais pas trouver de partenaires. Je suis allé à la banque en affirmant que je donnerais ma maison sur la réserve indienne en garantie de prêt. Je n'avais pas fini de prononcer les mots « réserve indienne » qu'il me déclara qu'il n'en était pas question. À l'extérieur de la banque, j'ai rencontré un ami, le directeur de l'école; il me dit « Viens avec moi. Je vais cosigner ta demande. » C'est la meilleure chose qui me soit jamais arrivée.

J'ai toujours travaillé fort. J'effectuais plus de calées que les autres. La première année, j'ai perdu deux ou trois filets. Je ne faisais que tenter ma chance, mais j'ai trouvé de nombreux sites intéressants. Je surveille à peine le sondeur en pêchant le saumon. Je n'ai qu'à observer le varech et la marée pour savoir où pêcher. J'ai toujours figuré parmi les meilleurs pêcheurs de notre peuple.⁴¹



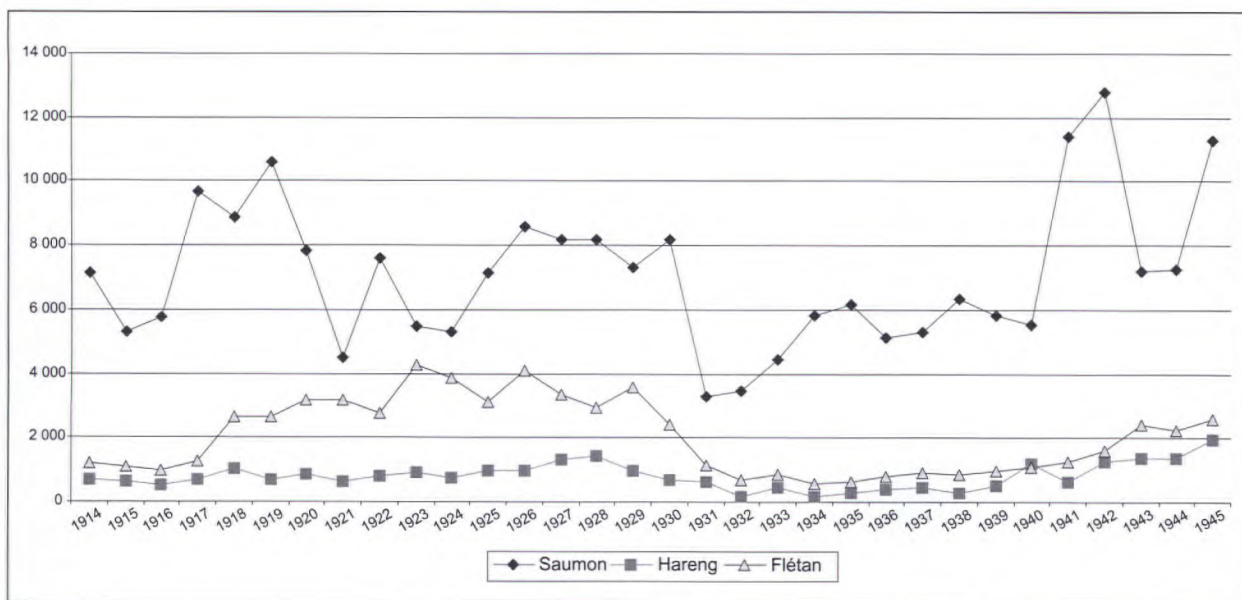
Débarquements (en tonnes) d'espèces choisies, Colombie-Britannique, 1914-1945.

La guerre stimula la demande. L'océan se montrant favorable, les débarquements et leur valeur grimperent en flèche de 1940 à 1942.

Durant la guerre, les gouvernements du Dominion et des provinces se dotèrent de règlements favorisant la production optimale de conserves de saumon. Le gouvernement fédéral interdit l'exportation de la plupart des saumons frais et découragea la congélation des saumons kéta. La Colombie-Britannique refusa d'octroyer des permis pour les ateliers de salage à sec du saumon. De 1942 à 1946, le gouvernement veilla à l'attribution de la production entière des pêches de la province. Environ les deux tiers de la production de hareng, et 80 pourcent des produits du saumon, étaient

destinés aux forces armées et à la Grande-Bretagne. En 1943, par exemple, 80 pourcent des saumons capturés furent acheminés au ministère britannique responsable de l'alimentation et des organismes du genre, 16 pourcent furent vendus au Canada et 4 pourcent furent envoyés à la Croix-Rouge canadienne pour les prisonniers de guerre.

Les mesures de contrôle du temps de guerre eurent diverses répercussions en Colombie-Britannique. En 1940, les services de la défense réquisitionnèrent environ 90 bateaux, y compris certains des plus efficaces. Le rationnement de l'essence réduisait parfois la portée des campagnes de pêche. En 1941, le gouvernement persuada les conserveurs de ne pas



Valeur des débarquements (en milliers de dollars), espèces choisies, Colombie-Britannique, 1914-1945. La Deuxième Guerre mondiale entraîna une forte reprise.

augmenter le prix demandé pour le saumon en conserve, et ce, malgré le fait qu'ils payaient de meilleurs prix aux pêcheurs. Toutefois, l'important volume des prises de la saison allégera le fardeau des entreprises de transformation. En 1943, le gouvernement étendit les mesures de contrôle aux prix payés aux pêcheurs. Par suite des protestations de ces derniers, une conférence réunissant des représentants des pêcheurs, des transformateurs et des gouvernements se déroula à Ottawa en présence de D. B. Finn. Ils réussirent à conclure une nouvelle entente établissant des prix minimaux pour les pêcheurs tout en prévoyant un mécanisme de négociation concurrentielle pour les augmenter. En 1944, la production étant toujours faible, le gouvernement se mit à subventionner les conserveurs⁴².

Le gouvernement saisit la flotte japonaise

La guerre bénéficia à la plupart des pêcheurs, mais elle entraîna une période acrimonieuse pour la flotte de bateaux appartenant aux Canadiens d'origine japonaise. Vers la fin de 1941, l'attaque de Pearl Harbour, fraîche à l'esprit, avait engendré un climat de suspicion; les politiciens de la Colombie-Britannique faisaient l'objet de pressions les incitant à prendre des mesures à l'égard des nombreux Canadiens d'origine japonaise. Les organisations de pêcheurs blancs comptaient parmi les groupes de pression actifs en Colombie-Britannique⁴³.

Dans une certaine mesure, le gouvernement fédéral craignait que les Britanno-Colombiens de race blanche n'attaquent les Canadiens d'origine japonaise et leurs collectivités. Le gouvernement fédéral commença à saisir la propriété de quelque 22 000 personnes

d'origine japonaise en Colombie-Britannique, même si la majorité d'entre elles avaient la citoyenneté canadienne. Certains officiers supérieurs des forces armées et de la police s'élevèrent en faux contre cette mesure.

Plusieurs années plus tard, Ron MacLeod, fils d'un agent des pêches, décrit la situation qui prévalait dans sa région, sur la côte Ouest de l'île de Vancouver :

[Traduction]

À Tofino et Clayoquot, il y avait environ 40 ligneurs blancs et japonais, une quarantaine d'Amérindiens pêchant au filet et 11 senneurs. Les permis émis aux Japonais étaient contingentés : il y en avait 34. Les Japonais ne pouvaient pêcher qu'à la traîne, et ce, dans certains secteurs seulement. Les Blancs et les Amérindiens obtenaient des résultats à peu près équivalents en matière de pêche, mais les Japonais affichaient les meilleurs résultats.

Après le départ de quelques grands acheteurs de poisson, les Japonais formèrent leur propre coopérative et procédèrent à l'acquisition d'un poste d'achat ouvert à tous les pêcheurs. Ils étaient de bons voisins.

La Marine royale du Canada se rendit à Tofino et dans d'autres collectivités pour regrouper les Japonais et saisir leurs bateaux. Au total, les pêcheurs japonais de la Colombie-Britannique possédaient 68 senneurs, 120 ligneurs, 860 bateaux de pêche à filets maillants, 148 chalands bateaux collecteurs et 141 bateaux de



Rassemblement de bateaux de Japonais, décembre 1941. (Bibliothèque et Archives Canada, PA-134074)

pêche de la morue et d'autres espèces. Le gouvernement vendit leurs bateaux et leur accorda une indemnisation représentant une fraction de leur valeur⁴⁴.

Citons encore Ron MacLeod :

[Traduction]

La confiscation fut un triste événement. À Tofino, j'étais allé à l'école avec les enfants japonais. La Marine est intervenue pour prendre les bateaux. Le commandant logeait chez nous, puisque mon père était l'agent des pêches. Les Japonais défilaient dans la maison en montrant leur documentation et ainsi de suite. Je me souviens en particulier d'un grand bonhomme grisonnant, debout au bout du quai, des larmes ruisselant sur son visage. Il habitait Tofino depuis 36 ou 37 ans⁴⁵.

Les limites géographiques limitant les déplacements des Japonais et d'autres restrictions furent levées après la guerre. Parmi le grand nombre de Japonais s'étant remis à pêcher, certains parvinrent à acheter des bateaux, tandis que de nombreux autres virent les entreprises de transformation leur acheter des bateaux modernes, celles-ci étant bien au fait de leur compétence en matière de pêche.

Pendant ce temps, les conditions changeaient pour les travailleurs d'usine chinois. Au cours des dernières décennies, les propriétaires des conserveries passaient des contrats avec un Chinois parlant l'anglais, lequel fournissait des groupes de travailleurs et se faisait payer pour chaque caisse emballée. La forte augmentation de la demande de main-d'œuvre générée



Pêcheur canadien japonais dont le bateau vient d'être confisqué, décembre 1941. (Bibliothèque et Archives Canada, PA-134097)

par la guerre fit en sorte que de nombreux Chinois se trouvèrent d'autres emplois. Le système du « contrat chinois » s'écroula.

Expansion de la pêche du flétan

Les pêcheurs de flétan s'aventuraient dans des eaux toujours plus éloignées. À compter de 1913-1914, une vaste pêche hivernale s'amorça dans la mer de Béring et dans les îles Aléoutiennes de l'Alaska, à l'ouest de l'île Kodiak. Les pêcheurs s'y rendaient depuis des ports situés jusqu'à 2 000 milles au sud. Les goélettes à moteur diesel devinrent courantes, halant les

palangres depuis le pont au lieu d'utiliser des doris. En 1914, après l'arrivée du chemin de fer à Prince Rupert, l'essor de la pêche au flétan se réalisa en parallèle avec celui de la ville. Un grand nombre de navires de Seattle expédiaient leur flétan sous cautionnement aux États-Unis via Prince Rupert. En général, la part des prises de flétan des bateaux canadiens variait d'un quart à la moitié des prises totales de flétan qui provenaient essentiellement des eaux de l'Alaska⁴⁶.

Les prises canadiennes totalisèrent 15 000 tonnes environ durant la guerre, puis diminuèrent lentement pour s'établir à moins de 5 000 tonnes en 1934. Au fur et à mesure de l'application des règlements de la Commission internationale du flétan du Pacifique, les prises totales s'élevèrent lentement pour atteindre près de 7 000 tonnes en 1945. La taille des captures s'accrut également.

En 1933, 384 bateaux et 1 903 pêcheurs s'adonnaient à la pêche. Cependant, les captures plus nombreuses attirèrent un nombre de bateaux sans cesse croissant, y compris des ligneurs pêchant le saumon et des fileyeurs cherchant du travail hors saison. Cette situation engendra une surabondance et des saisons raccourcies. Des deux côtés de la frontière, les conseils prodigués à l'industrie favorisaient le désarmement pour réduire la pression de la pêche. En Colombie-Britannique, les propriétaires de navires et les organisations industrielles géraient la situation. Du début des années 1930 et jusqu'à 1942, ce programme volontaire obligeait les navires à se désarmer pendant dix jours entre chaque voyage et limitait la prise de chaque bateau en fonction du nombre de membres d'équipage. Les pêcheurs croyaient que les désarmements et les limites imposées aux voyages

La pêche du flétan

Les Norvégiens, les Néo-Écossais et les Terre-Neuviens dominaient la flotte de pêche du flétan entre les guerres. Hans Underdahl, capitaine de pêche du flétan chevronné, son épouse et Olaf Bendikson, un homme d'équipage, évoquèrent les premiers jours de cette pêche dans le cadre d'un entretien réalisé en 1979 :

[Traduction]

M. Underdahl : Pourquoi un si grand nombre de têtes carrées pêchent-ils le flétan? Parce que nous sommes stupides. Mais la pêche est une activité pour les gens de nature indépendante. J'ai commencé durant les années 1920 avec le capitaine Salvesen, sur le *Flamingo*. Ce navire mesurait de 150 à 160 pieds de long. Il s'agissait d'un chalutier à perche converti pour la pêche du flétan en doris. J'ai aussi pêché à bord du *Sebasa*, avec le capitaine Johnson, et du *Kelly*. Dans les doris, nous utilisions des lignes mesurant chacune quatre ou cinq cent brasses déployées sur des patins de glissement. Elles s'étendaient sur une distance approximative d'un mille. Nous mettions deux ou trois heures pour appâter. Nous nous servions de sacs en filets pour manipuler le poisson dans les doris. La flotte de vapeurs à doris s'effondra durant les années 1920, par suite de la prolifération des indépendants qui fournissaient du poisson à meilleur prix. Je fis construire le *Twin Covenant* en 1927 et le vendis en 1963. Les compagnies possédaient alors toujours beaucoup de bateaux. Le *Cape Beale* commença à pêcher dans la mer de Béring au cours des années 1930. On pouvait conserver le poisson dans la glace durant 20 jours, le temps de le ramener.

M. Bendikson : Certaines personnes, Norvégiens et habitants des Maritimes pour la plupart, venaient pêcher chaque année.

M. Underdahl : Nous avons appris que le diable de mer pouvait servir d'appât. Un vieil immigré des États-Unis en 1896 qui vivait sur une île dans les parages de Prince Rupert nous l'avait signalé. Le diable de mer mange le crabe; il faut le capturer à marée basse à l'aide d'une perche et d'un crochet. Il s'agissait d'un bon exercice. Nous pêchions le diable de mer durant deux ou trois jours, puis nous faisons une sortie de pêche de courte durée.

Mme Underdahl : Nous avons cultivé le mystère durant quelques années; en fait, l'équipage avait été tenu au secret sous la foi du serment. Certains bateaux se mirent à espionner les allées et venues de Hans afin de repérer ses lieux de pêche.

M. Underdahl : En un certain endroit, les poissons ne pesaient jamais moins de 100 livres.

M. Bendikson : Il y avait un autre endroit où on pouvait voir des centaines de flétans rien qu'en regardant par-dessus bord. J'ai dit : « Ne leur racontez pas en Norvège; ils envahiront nos lieux de pêche ».

M. Underdahl : J'étais membre de la Deep Sea Fishermen's Union, puis de la nouvelle Prince Rupert Fishermen's Cooperative Association. La coopérative nous permit de découvrir les véritables prix du marché. Elle s'intéressa d'abord au saumon, à petite échelle, au début des années 1930. Puis, en 1938, elle mit sur pied une usine de transformation du flétan. Pendant la guerre, le gouvernement proclama un quota : la quantité de poisson que vous pouviez acheter équivalait à celle que vous achetiez avant la guerre. Jack Dean [fondateur d'une coopérative] réussit à contourner ce règlement. Par la suite, la coopérative s'occupa de la vente de la plupart du flétan. Il s'agissait du point tournant.

Mme Underdahl : La coopérative finit par posséder tous les bateaux.

M. Bendikson : Non, Vancouver était toujours peuplée de rebelles qui n'adhéraient pas à la coopérative. Toutefois, la coopérative possédait une belle grande flotte. Prince Rupert était pleine de millionnaires dont la pêche avait assuré la fortune.

M. Underdahl : Des millionnaires de la pêche? Je ne crois pas.

M. Bendikson : Un grand nombre de personnes gagnaient en effet beaucoup moins.

M. Underdahl : La Commission du flétan s'est révélée bénéfique. Mais on continue de ruiner les pêches partout dans le monde. Il faut avoir un chef, un patron, une autorité stricte⁴⁸.

entraîneraient une augmentation des prix; ils semblent avoir eu raison. La pêche au flétan avait été la première à faire l'objet de quotas internationaux; les restrictions de campagne par voie de désarmement semblent avoir constitué une autre première dans l'histoire de l'industrie canadienne de la pêche maritime⁴⁷.

Mise en place de quotas visant la pêche du hareng

Au début de la Première Guerre mondiale, le hareng était en voie de devenir le troisième pilier des pêches de la Colombie-Britannique, après le saumon et le flétan. Les pêcheurs utilisaient des filets maillants, mais le hareng se prêtait à la pêche de forts volumes à la senne. Par suite de l'affaissement des stocks de saumon du Fraser, après le glissement de terrain dans le canyon de Hell's Gate, de nombreux pêcheurs s'adonnèrent à la pêche du saumon sur la côte Ouest de l'île de Vancouver, où ils découvrirent également du hareng. Une pêche se développa à Barkley Sound. La guerre stimula la demande.

Pour ce qui est du hareng, personne ne se souciait d'un affaissement éventuel des stocks. Un capitaine signala avoir mis une heure et demie pour traverser un seul banc de poissons. De 1919 à 1928, la pêche prit de l'expansion grâce au hareng salé à sec. Ce marché connut une baisse, mais celle-ci fut compensée par l'établissement d'usines de réduction, surtout après le déclin de la pêche à la sardine, durant les années 1930. À la fin de cette décennie, cependant, une certaine quantité de hareng était destinée à la mise en conserve.

Les débarquements, qui s'étaient élevés à plus de 60 000 tonnes à la fin des années 1920, chutèrent durant la Grande Crise, puis se rétablirent à la fin des années 1930 et durant la guerre subséquente. La flotte prit de l'expansion, passant de 17 senneurs en 1933-1934 à 44 en 1941-1942⁴⁹.



Pêche à la senne coulissante à Quathiaski Cove, Campbell River (C.-B.), 1930. (Bibliothèque et Archives Canada, PA-40979)

Albert Tester, du CRPC, centra ses travaux sur les migrations du hareng; il demanda aux navires de pêche de tenir des carnets de bord et d'inscrire des renseignements sur le hareng. Les dépôts de frai faisaient également l'objet d'une certaine surveillance. Aux environs de 1937, Tester et ses collègues du Conseil pêchèrent le hareng à la senne dans le cadre d'une pêche d'exploration; celle-ci donna lieu à une augmentation de la pêche à la senne le long de la côte centrale⁵⁰.

À peu près en même temps, Tester, le Ministère et la province s'attaquèrent conjointement à l'élaboration de nouveaux règlements concernant la longueur des sennes; la dimension des mailles; les périodes et les zones de fermeture de la pêche, surtout afin de protéger les géniteurs; et l'adoption de quotas. Les quotas s'appliquèrent d'abord en 1936 à certaines parties de l'île de Vancouver, puis visèrent diverses migrations de frai de hareng que Tester avait décelées

un peu partout le long de la côte. Le Ministère avait déjà fermé certains secteurs à la pêche de réduction, pour des motifs de conservation, mais les quotas permirent leur réouverture.

Hormis les quotas visant la pêche lacustre et les quotas mis en place par la Commission du flétan, il s'agissait de la première utilisation systématique de quotas au Canada. Tester et le Ministère avaient conjugué la science avec la gestion, bien que le lien fût plutôt ténu. La conservation du hareng ne constituait pas une question importante. La gestion du hareng par quota subsisterait jusque dans les années 1950. C'est alors que le Ministère, à la demande de l'industrie, élargirait souvent les quotas jusqu'à leur en faire perdre toute pertinence.

Développement et déclin de la pêche de la sardine

Au début de la période allant de 1914 à 1945, une autre espèce proche du hareng fit l'objet d'une pêche importante. La mise en conserve de la sardine dite du Pacifique soutenait une pêche le long de la côte des États-Unis et au large de la Colombie-Britannique, à l'extrémité nordique des migrations de cette espèce.

La mise en conserve des sardines commença en 1917. Les prises de la Colombie-Britannique augmentèrent tout au long des années 1920, au fur et à mesure de l'arrivée de grands senneurs. En 1925, l'industrie commença à utiliser des sardines pour la réduction, cuisant, pressant et séchant le poisson afin de produire de la farine de poisson ou de l'engrais, ainsi que de l'huile⁵¹. Grâce à la sardine, les pêches de réduction ne tardèrent pas à prendre une ampleur industrielle, plusieurs usines ouvrant leurs portes et s'attaquant au marché des plus petits producteurs de farine de poisson de l'Atlantique.

Les prises de sardines grimperent d'une moyenne de 2 600 tonnes entre 1916 et 1920 à 65 000 tonnes entre 1926 et 1930. Cependant, les sardines pêchées au large de la Colombie-Britannique étaient à la limite de leur aire de répartition, loin de leurs frayères de la Californie; elles faisaient l'objet d'une réglementation fort limitée, et ce, tant au Canada qu'aux États-Unis. Ron MacLeod, qui grandit sur la côte Ouest de l'île de Vancouver, évoque les souvenirs suivants :

[Traduction]

Durant les années 1930, l'été, une flotte de bateaux de pêche de la sardine s'activait au large de Tofino – il y avait une trentaine de senneurs et à peu près autant de bateaux de transport. Lorsque le vent de l'ouest soufflait, ils ne pouvaient pas travailler et rentraient à Tofino. Nous, les enfants, montions à bord pour rencontrer les Yougoslaves et les autres. Cette flotte était distincte de la flotte de pêche du saumon. Les bateaux étaient assez grands; certains mesuraient jusqu'à 72 pieds de long.

D'autres atteignirent une longueur de 85 pieds. Ils pêchaient la sardine l'été et le hareng l'hiver.

Gordon Gibson, célèbre bûcheron de la Colombie-Britannique, travailla dans l'industrie de la pêche pendant plusieurs années. Dans ses mémoires, il rappela que la pêche à la sardine débuta dans les eaux intérieures, puis se déplaça au large à compter de 1928 :

[Traduction].

Les capitaines les plus téméraires de notre groupe pêchaient d'abord depuis l'embouchure des bras de mer, puis ils s'aventuraient progressivement en haute mer pour capturer de plus grandes quantités de sardines. [...] En octobre 1931, juste après l'équinoxe, une masse de sardines solide et grouillante, d'une largeur de trois ou quatre kilomètres, peuplait toute la côte. Il y avait littéralement des millions et des millions de tonnes de poissons et chaque bateau de la région y prenait son chargement.

Mais les stocks de sardines allaient vite s'affaïsser. Dans ses mémoires, Gibson décrit le premier grand échec des pêcheurs :

[Traduction]

Il y avait quelques centaines de bateaux à bord desquels se trouvaient un millier d'hommes, voire davantage. De plus, 35 usines de réduction du poisson employant 400 hommes étaient disséminées le long de la côte, de Barkley à Quatsino Sound. Le gouvernement envoya sa vedette garde-pêche, le *Givenchy*, avec six capitaines, dont moi-même, à la recherche des bancs de sardines. Nous descendîmes en direction sud jusqu'à la rivière Columbia, en zigzaguant sur une distance d'environ 1 600 kilomètres à la recherche du poisson. Nous n'avons rien trouvé⁵².

J. L. Hart, du Conseil de biologie, avait prédit les problèmes auxquels se heurtaient Gibson et d'autres producteurs. Les stocks de sardines allaient subir un long déclin. La pêche commença à faire l'objet d'importantes fluctuations, les prises se révélant particulièrement mauvaises en 1933 et en 1939. Les usines de réduction se mirent à fermer leurs portes. La moyenne des prises diminua à 38 000 tonnes et poursuivit sa chute de 1936 à 1940. Après une certaine reprise à la hauteur de 5 600 tonnes de 1941 à 1945, les prises baissèrent à 2 000 tonnes en moyenne de 1946 à 1950. Durant les décennies suivantes, la sardine ne fit l'objet d'aucune pêche en Colombie-Britannique.

Les scientifiques conclurent que la destruction de cette pêche résultait d'une combinaison de surpêche et

de changements environnementaux. Il se peut que la surexploitation des sardines ait permis à l'anchois de Californie de s'emparer de sa niche écologique⁵³. Toutefois, après une longue disette, les années 1990 verraient une reprise modeste de la pêche à la sardine de la Colombie-Britannique.

La pêche au hareng prend de l'expansion

Tandis que la pêche de la sardine périssait, celle du hareng reprit, d'abord pour alimenter l'industrie de la réduction, puis pour répondre à la demande de temps de guerre. Les débarquements s'élevèrent à plus de 150 000 tonnes en 1940, puis se replièrent à environ 100 000 tonnes.

La Grande-Bretagne, en particulier, avait besoin de conserves d'aliments nutritifs et peu coûteux. En 1941, le gouvernement provincial refusa d'octroyer des permis pour l'établissement d'ateliers de salage à sec en faveur du hareng en conserve. En tous les cas, même avant l'incident de Pearl Harbour, le marché japonais était en baisse en raison des difficultés entourant les devises. Après la guerre, l'industrie du salage à sec ne se rétablit jamais et le marinage du hareng cessa.

La quantité de hareng en conserve se multiplia par 60, passant de 23 000 caisses en 1938-1939 à 1,5 million de caisses en 1941-1942. La majeure partie de la production était destinée au ministère britannique de l'alimentation. Cependant, le hareng en conserve était de qualité douteuse. Comme le fit observer un important transformateur de l'époque 35 ans plus tard : [Traduction] « On disait jadis que plus d'Européens mouraient du hareng que d'une balle de fusil »⁵⁴. La mise en conserve déclina après la guerre, mais l'industrie de la réduction continuerait de prendre de l'expansion.

La guerre stimula d'autres pêches, comme celle du chien de mer et du requin, les entrailles de ce dernier servant à la fabrication d'ailes d'avions⁵⁵.

En 1939, au tout début de la guerre, les pêcheurs de la Colombie-Britannique réalisèrent leurs premières prises commerciales de germon. Cette pêche deviendrait intermittente avec le temps, le thon migrant dans les eaux de la province à quelques années d'intervalle seulement. Pendant ce temps, afin de satisfaire la demande, les conserveurs de la Colombie-Britannique commencèrent à importer et à emballer le thon japonais⁵⁶.

1914-1945 : Repli en matière de gestion

Au cours de la période allant de 1914 à 1945, les circonstances extraordinaires des deux guerres mondiales mises à part, le tableau était assez sombre. Les pêches connaissaient des difficultés sur les deux côtes; ni sur l'une ni sur l'autre les principaux intervenants firent-ils preuve d'une heureuse inspiration sur le plan de la gestion qui se résumait, pour l'essentiel, à des mesures réactives.

Le Ministère s'employa à faire respecter, avec plus ou moins de succès, les politiques et les règlements élaborés par Prince et les commissions royales antérieures. Il semblait avancer d'un pas lent, de problème en problème, affichant peu d'inspiration créatrice. Le Ministère ne s'attaqua jamais vigoureusement aux problèmes chroniques comme la mauvaise qualité des produits de la pêche et la fragmentation du secteur sur la côte de l'Atlantique.

La séparation du Conseil de biologie et du Ministère freina possiblement l'application de la science à la gestion, affaiblissant la « masse critique » nécessaire à une réglementation réfléchie. Au Ministère, peu de gens étaient payés pour réfléchir et analyser. À maintes reprises, c'est le secteur de la pêche en eau douce qui adopta le premier les changements en matière de gestion qu'adopterait avec le temps le secteur de la pêche maritime; en général, cependant, ce secteur faisait la sourde oreille à ces avertissements précurseurs. Peu d'études examinèrent les questions de base comme la valeur et le volume des produits de la pêche et les revenus des pêcheurs. Personne ne mesurait les conséquences des règlements. Personne n'en mesurait les conséquences sur les écloséries jusqu'à ce que Foerster ne se penche sur leurs coûts et bénéfiques, un demi-siècle après leur institution. Personne n'étudia les effets précis des diverses technologies sur les emplois et sur l'efficacité de l'industrie. Les initiatives provenaient habituellement de l'extérieur du Ministère : commissions royales de l'Atlantique ou pressions des industrielles de la côte du Pacifique.

Sur la côte de l'Atlantique, l'industrie prenait du retard face à ses concurrents de l'Europe et de la Nouvelle-Angleterre. Le chalutier et l'industrie du poisson frais et congelé constituaient les nouveaux moteurs de développement des pêches. La principale intervention gouvernementale, faisant suite à la Commission royale de 1927-1928, devait mettre un terme à ce développement.

Cette Commission royale appuya les coopératives, source d'espoir pour les pêcheurs. Néanmoins, de nombreux pêcheurs de l'Atlantique succombèrent au désespoir durant la Grande Crise. Et pour sa part, l'industrie était fragile. Le Ministère s'appliqua surtout à surveiller les pêches côtières, portant peu d'attention à l'amélioration globale de la situation. Pouvait-on s'attendre à ce qu'il fasse plus?

L'attitude du Ministère se comprenait facilement : la conservation était sa principale fonction et les pêches maritimes dans l'Atlantique ne présentaient aucun grave problème à ce chapitre. En ce qui a trait à d'autres questions touchant l'existence des pêcheurs, on serait naturellement porté à chercher au sein de la classe politique plutôt qu'au Ministère le leadership et le dynamisme nécessaires pour améliorer leur situation. Quant à la conservation en soi, même si les fondements ou l'application des règlements semblaient discutables, la Direction des pêches faisait manifestement quelque chose de bien. Il y avait moins

de plaintes au sujet de la disparition des pêches qu'à l'époque de Whitcher et de Prince.

Certaines études réclamaient une intervention massive afin de rationaliser le système de production et de commercialisation de l'industrie, mais il semble qu'aucun puissant politicien (sauf Coaker, à Terre-Neuve) n'ait partagé cette opinion. Les interventions de l'industrie peuvent se révéler extrêmement dangereuses. D'ailleurs, la pêche avait une autre utilité car elle fournissait des emplois, mêmes marginaux, à tous les arrivants.

On peut ainsi expliquer le manque d'initiative du ministère dans l'Atlantique entre les guerres. Néanmoins, comparativement aux décennies précédentes et suivantes, cette période semble avoir été marquée par une certaine stagnation en matière de gestion.

Aucune des deux côtes ne connut de période heureuse dans l'entre-deux-guerres, mais la Colombie-Britannique s'en tira un peu mieux. Les pêcheurs et les entreprises de transformation faisaient plus d'argent, étaient mieux organisés et, dans le cas des secondes, exerçaient davantage d'influence sur la gestion des pêches. L'industrie elle-même encouragea des initiatives comme l'octroi de permis par secteur et l'établissement de laboratoires consacrés à l'inspection. Le ministère des Pêcheries constituait une organisation

nationale dont les branches régionales ne variaient pas beaucoup. Cependant, les diverses circonstances régionales produisirent des démarches quelque peu différentes en matière de gestion.

Le Ministère se montra incapable de régler une question particulière propre à la Colombie-Britannique. Le problème central de la gestion des pêches, sous un éclairage contemporain, consiste à faire correspondre le nombre de participants et leur capacité de pêche avec l'importance de la ressource de manière à procurer les meilleurs avantages à la société. Des années 1880 à la Première Guerre mondiale, la Direction des pêches fédérale en Colombie-Britannique avait dirigé les efforts visant à contrôler l'accès à l'industrie. De la Première à la Seconde Guerre mondiale, le gouvernement recula. En accédant aux demandes d'ouvrir la côte Nord à la colonisation, il parvint à maltraiter tant les Canadiens d'origine japonaise que les Autochtones et à abandonner un outil de gestion de premier ordre - la limitation des permis - qui ne serait rétabli que plusieurs décennies plus tard. Bien que l'on puisse comprendre les gestes du Ministère, il n'en reste pas moins que la disparition du contrôle des permis fut emblématique d'une période dénuée d'imagination dans la gestion fédérale des pêches.

QUATRIÈME PARTIE : DE 1945 À 1968

L'ÈRE DU DÉVELOPPEMENT

CHAPITRE 17

Événements nationaux et internationaux de 1945 à 1968

Au cours de la période allant de 1945 à 1968, les pêches traversèrent ni plus ni moins qu'une révolution industrielle. De nouvelles manières de concevoir le développement, auxquelles le gouvernement prêta son appui, furent à l'origine de cette révolution. Celle-ci prit fin par suite de craintes pour la conservation au moment où le Ministère commençait à s'inquiéter de l'insuffisance des contrôles concernant les flottes de pêche.

Les changements qui touchèrent les pêches s'inscrivaient dans le cadre d'une plus vaste transformation. En 1945, sur l'île de la baie de Fundy où j'ai grandi, peu de gens avaient des automobiles pour se déplacer sur les chemins de terre. Il n'y avait pas d'électricité, les toilettes étaient situées à l'extérieur des maisons, et nous devions pomper l'eau à la main ou la porter après l'avoir puisée. Chaque jour, il fallait aller fendre du bois, remplir et nettoyer les lampes à huile et nourrir les poules. En prévision de l'hiver, les familles salaient du poisson, préparaient des conserves, entreposaient des pommes de terre et des légumes-racines. À l'épicerie, il fallait souvent recourir au crédit en attendant que la pêche reprenne, au printemps. Le téléphone était encore une invention assez récente; les abonnés se partageaient les lignes et les gens écoutaient souvent les conversations des autres. On écoutait les radios à batteries pour se divertir, mais la plupart des divertissements avaient leur origine dans la collectivité : danses hebdomadaires, parties de cartes, fêtes, ou conversations dans les magasins, au bureau de poste, sur les routes ou sur le quai. Il fallait se déplacer pour obtenir des soins médicaux, et nul n'aurait imaginé qu'un régime public d'assurance-maladie pût exister. Dans mon village, l'enseignement se terminait à la quatrième année; de la cinquième à la huitième année, les écoliers prenaient l'autobus jusqu'à un autre village; les élèves de l'école secondaire devaient gagner le continent chaque jour par bateau, ou déménager. Rares étaient ceux qui pensaient faire des études universitaires ou poursuivre leurs études après le niveau secondaire.

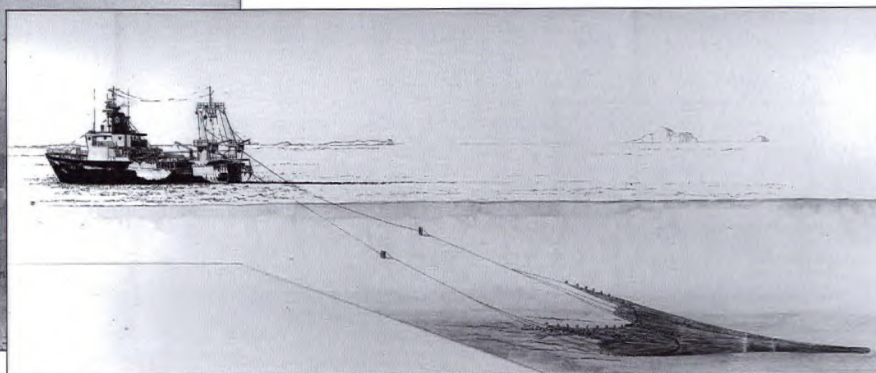
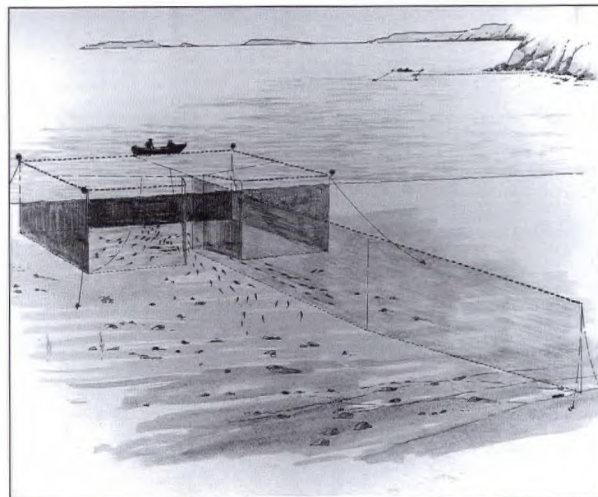
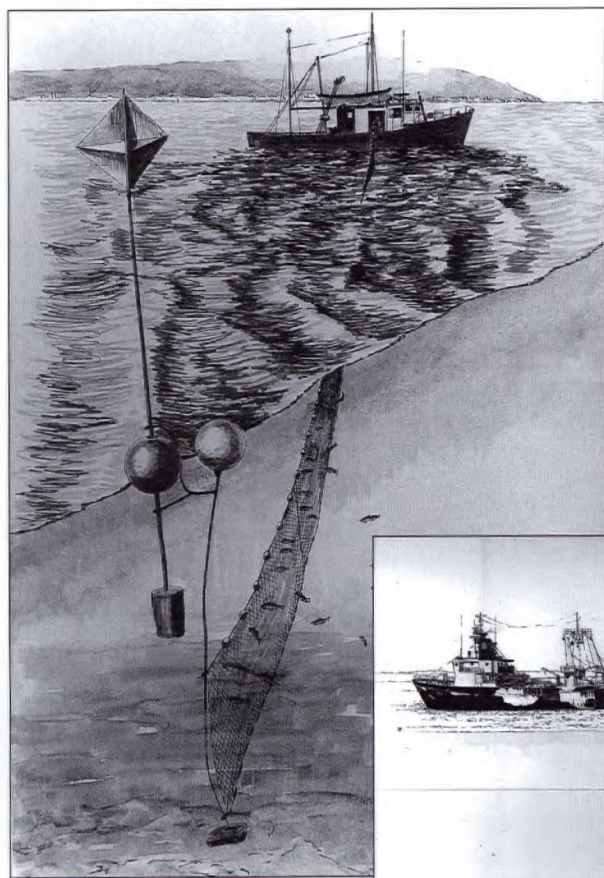
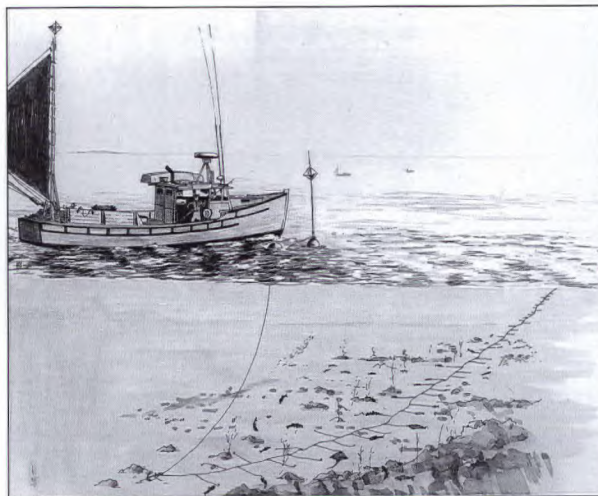
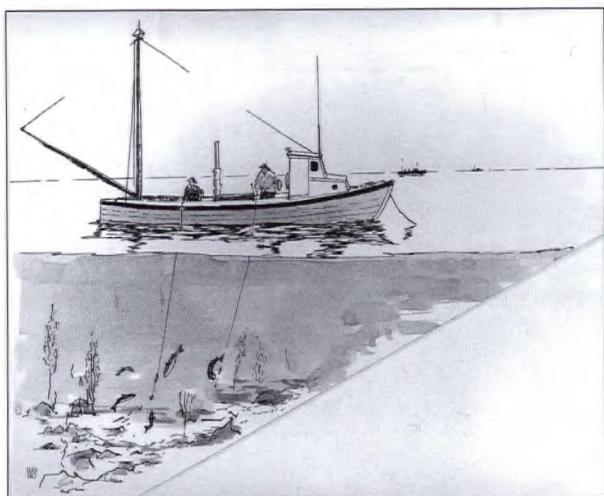
La plupart des pêcheurs utilisaient de petites embarcations non pontées pour pêcher le poisson de fond à la palangrotte ou pour mettre en place des casiers à homards ou des bordigues à harengs. Certains de ces petits bateaux se déplaçaient toujours à la voile. La grande majorité des bateaux n'avaient pas de cale, mais un grand nombre d'entre eux étaient munis d'une cabine située à l'avant et d'un taud tendu entre la barre et le compartiment moteur. Les pêcheurs se livraient souvent à une seconde occupation, par exemple la coupe du bois durant l'hiver. Ils ne bénéficiaient d'aucune forme d'assurance-chômage. Certains se trouvaient un travail en ville pour l'hiver et revenaient chez eux à l'été pour la saison de pêche. D'autres déménageaient pour de bon.

En 1968, la quasi-totalité des familles de l'île possédaient un véhicule. Les routes avaient été asphaltées, et des automobiles remplaçaient les camionnettes, qui avaient eu la faveur de la population dans les années 1950. Après 1966, on pouvait facilement consulter un médecin grâce au régime d'assurance-maladie. L'île et le continent étaient désormais reliés par un pont. Les maisons étaient alimentées en électricité et en eau, chaude et froide, et elles étaient équipées de salles de bain. La radio et la télévision avaient pris la place des divertissements organisés localement, et il était possible de faire un appel interurbain à partir d'une ligne téléphonique privée. On avait beaucoup plus d'argent, grâce à la

pêche, mais aussi à des allocations familiales, à l'assurance-chômage et à des pensions de vieillesse. La plupart des jeunes complétaient au moins une partie du secondaire, et bon nombre d'entre eux faisaient des études postsecondaires. Les liens qui unissaient les trois villages de l'île s'étaient quelque peu affaiblis et les revenus plus élevés s'accompagnaient souvent de dettes angoissantes, mais en général, la situation s'était améliorée.

À cette époque, peu de pêcheurs coupaient du bois durant l'hiver. Les pêcheurs pouvaient toucher des prestations d'assurance-chômage du 1^{er} janvier à la mi-avril. Bien que les petites embarcations fussent toujours en usage, nous disposions désormais de puissants bateaux, dont certains pouvaient gagner le large. Ces bateaux étaient équipés de moteurs diesels, d'émetteurs-récepteurs radiophoniques, de sonars, de radars, de circuits hydrauliques, de treuils, de poulies motrices, et de câbles et de filets en nylon. Les bateaux coûtaient plus cher qu'auparavant, mais il était possible d'obtenir une subvention du gouvernement fédéral et un prêt du gouvernement provincial pour leur construction. Certains pêcheurs se firent même avancer un prêt par des propriétaires d'usines de transformation du poisson.

De nombreux pêcheurs se montraient optimistes. Certains d'entre eux s'inquiétaient, toutefois, du fait que le poisson n'avait « plus de chance de s'en tirer ». La plupart étaient à l'affût des progrès et tâchaient d'en tirer parti, pour l'argent d'une part, et, d'autre part,



Walter Scott, qui a travaillé au ministère fédéral des Pêches vers les années 1980, illustra l'évolution des différents types de bateaux de pêche après la guerre. Les illustrations ci-dessus montrent les types de bateaux les plus couramment utilisés dans la pêche du poisson de fond, pêche où les bateaux ouverts devinrent de moins en moins nombreux. Dans les Maritimes, en particulier, les plus petits bateaux comportaient désormais une timonerie, tout comme les bateaux de pêche à la palangrotte ou à la dandinette ci-dessus (en haut, à gauche). Un grand nombre de bateaux utilisaient des palangres (en haut, à droite). La popularité des bateaux de pêche à filets maillants (centre gauche) augmenta après la guerre, notamment à Terre-Neuve, où les trappes à morue (centre droite) étaient aussi très nombreuses. La puissance croissante des chalutiers pélagiques et de fond reflétait la principale tendance à l'époque. Les imposants chalutiers équipés de chaluts à planche (bas de l'image) appartenant aux entreprises en marquèrent l'aboutissement.

pour la fierté que procuraient un plus grand bateau et des prises plus importantes.

Une situation identique prévalait dans des centaines d'autres collectivités. La pêche du poisson de fond, la plus importante de toutes, était à l'origine de la majorité des changements dans l'industrie. Le commerce du poisson congelé, vendu sur les marchés nord-américains en blocs, en filets ou en bâtonnets, remplaçait l'exportation de poisson salé en Europe, dans les Caraïbes et en Amérique latine. Les nouveaux dragueurs et chalutiers coûtaient cher, mais ils pouvaient capturer des quantités de poisson considérables et alimenter les usines de transformation à l'année longue. Dans la « chaîne du froid » de l'après-guerre, des camions transportaient le poisson réfrigéré ou congelé à des entrepôts frigorifiques ou à des magasins, où les consommateurs l'achetaient pour le conserver à la maison dans leur propre congélateur.

Les pêches pélagiques, et principalement la pêche du hareng, connurent un essor rapide dans certaines régions. La pêche des mollusques et des crustacés se développa quand on commença à exploiter de nouveaux fonds de pêche de pétoncles et, vers la fin des années 1960, à pêcher la crevette et le crabe. Au moment où le marché de certains anciens produits, notamment le poisson fumé, le poisson salé et le poisson mi-saur reculait, de nouveaux marchés se développaient. Bien que l'industrie des pêches ne fût jamais exempte de problèmes, la période allant de 1945 à 1968 fut marquée par un certain optimisme dans la région de l'Atlantique.

Sur la côte du Pacifique, la pêche du poisson de fond et d'autres espèces prenait aussi de l'envergure. Mais la pêche qui suscitait le plus d'espoir était la pêche du saumon, laquelle promettait d'être plus rentable depuis que des mesures correctives avaient été adoptées à l'égard du fleuve Fraser, que les prix avaient augmenté et que l'effectif de gestionnaires du ministère fédéral s'était renouvelé. À l'Est et à l'Ouest, des flottes étrangères menaçaient à l'horizon; ce n'est cependant que vers la fin de la période en question qu'il y eut véritablement lieu de s'alarmer à leur sujet.

Sinclair se démarque en tant que ministre

Au cours de la période allant de 1945 à 1968, tout le monde croyait au progrès. Les gouvernements libéraux qui dirigèrent le Canada dans les années 1940 et 1950 apportèrent un élan majeur à l'éducation des vétérans et d'autres personnes, tout en augmentant le montant des pensions et en mettant en place l'assurance hospitalisation. Les conservateurs, au pouvoir de 1957 à 1963, prirent des mesures comme l'adoption de la *Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole* (1961) et la création de l'Office d'expansion économique de la région atlantique (1962) afin de venir en aide aux fermiers et aux autres habitants des zones rurales partout au pays. Les gouvernements provinciaux contribuèrent au progrès en favorisant l'expansion industrielle, les projets



James Sinclair

hydro-électriques et toutes les autres initiatives dont ils pouvaient encourager la réalisation. La productivité et le développement étaient au goût du jour. Les fonctionnaires estimaient que l'industrie des pêches de l'Atlantique était très active, mais qu'elle devait se prendre en main et tirer profit des ressources qui s'offraient à elle, car elle n'était ni lucrative ni stable.

Au cours de la période qui suivit immédiatement la guerre, plusieurs ministres se succédèrent à la tête du ministère fédéral. H. F. Bridges, avocat et professeur néo-brunswickois, fut responsable du ministère des Pêcheries sous Mackenzie King de la fin de 1945 à son décès, qui survint en août 1947. Milton F. Gregg, brigadier-général, qui a été décoré de la Croix de Victoria pour des hauts faits accomplis durant la Première Guerre, reprit le flambeau pour cinq mois, avant d'être affecté au ministère des Anciens Combattants. James A. MacKinnon, député d'Edmonton West, fut ministre de janvier à juin 1948, puis passa au ministère des Mines et des Ressources naturelles. Robert Mayhew, député de Victoria, succéda à MacKinnon aux Pêcheries; il fut ministre sous Mackenzie King, puis sous Louis Saint-Laurent, jusqu'à sa nomination au poste d'ambassadeur du Canada au Japon, en août 1952.

Plusieurs de ces ministres, se sont attiré le respect de leurs contemporains et se sont toujours souciés des questions importantes. James Sinclair, responsable du Ministère de 1952 à 1957, fut cependant le premier à se distinguer notablement. Sinclair déclara lui-même : [Traduction] « [A]vant moi, les ministres, de jeunes hommes à l'aube de leur carrière ou des hommes âgés au crépuscule de la leur, n'étaient en poste qu'un an ou deux... » Sinclair fut un ministre dynamique : il se rendit sur les côtes, sortit sur des bateaux de pêche, et aborda les

problèmes de front. Grâce à lui, les travaux de développement furent accélérés, et plusieurs programmes importants furent créés, y compris des programmes de prêts aux pêcheurs, d'assurance bateau et d'assurance-chômage. Au Ministère, le souvenir de Sinclair est celui d'un ministre impressionnant, capable de faire face aux problèmes des pêcheries et d'accomplir des merveilles au Parlement sans jamais perdre la cadence. Sinclair se mérita aussi bien le respect des pêcheurs que celui des industriels. Après avoir quitté la politique, il devint président de la Fisheries Association of British Columbia, poste qu'il occupa de 1958 à 1961.

J. Angus MacLean, héros de guerre originaire de l'Île-du-Prince-Édouard, devint ministre des Pêcheries quand les conservateurs de John Diefenbaker accédèrent au pouvoir en 1957. MacLean, qui deviendrait ultérieurement premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard, fut considéré comme un homme d'une grande intégrité tout au long de sa carrière. En sa qualité de ministre fédéral des Pêcheries, il fit preuve d'une extrême circonspection. Un haut fonctionnaire de l'époque dit de lui [Traduction] qu'« [il] était un homme des plus aimables qui ne prit jamais qu'une décision : celle de ne décider de rien »¹.

Quand les libéraux reprirent le pouvoir en 1963, le néo-brunswickois Hédard Robichaud fut nommé ministre des Pêcheries. Il demeura à la tête du Ministère jusqu'en 1967. Sa famille, avant lui, avait travaillé dans le domaine des pêches, et il avait lui-même travaillé dans ce domaine pour le compte du gouvernement fédéral et pour le gouvernement de sa province. Robichaud fut un ministre compétent.

Stewart Bates façonne la mentalité du Ministère

Comme nous l'avons mentionné, les ministres se succédèrent rapidement au cours de la période qui suivit immédiatement la Seconde Guerre mondiale. Les pêcheurs n'exerçaient, à l'époque, aucune influence soutenue ou concertée, sauf en certains endroits de la Colombie-Britannique. Les industriels de la transformation, qui bénéficiaient d'un conseil national, étaient mieux organisés, mais ils se concentraient principalement sur des problèmes à court terme. Les universités, de leur côté, s'intéressaient peu aux pêches. Il appartenait aux fonctionnaires du Ministère d'effectuer l'essentiel de la réflexion sur les problèmes des pêches et de prendre les mesures nécessaires à leur résolution.

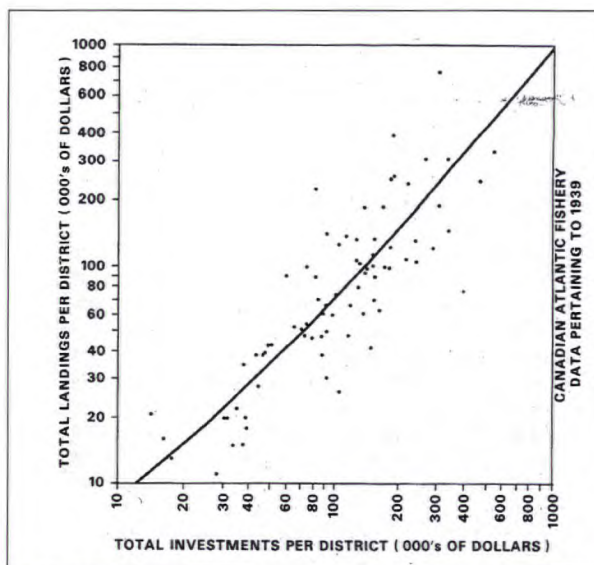
Stewart Bates, économiste et professeur d'université d'origine écossaise, devint sous-ministre en janvier 1947 et il conserva ce poste jusqu'en décembre 1954. Personne, après la guerre, ne modifia les façons de voir du Ministère d'une manière aussi notable que Bates, grâce à qui une attitude favorable à la croissance domina jusqu'à la fin des années 1960.

Bates produisait une vive impression sur tous ceux qu'il rencontrait dans l'exercice de ses fonctions. Des



Stewart Bates

personnes aussi différentes que Homer Stevens – chef d'un regroupement de pêcheurs du Pacifique et communiste convaincu – et les administrateurs du Conseil canadien des pêches – organisme favorable aux entreprises – tinrent des propos élogieux à son égard. L'économiste du Ministère W. C. MacKenzie dirait plus tard que [Traduction] « Sur le plan intellectuel, Bates était encore plus brillant que Finn, ou que n'importe



Ce graphique, repris à partir du rapport de Bates sur les pêches de l'Atlantique, montre le rapport entre les débarquements et l'investissement dans les bateaux et les engins de pêche dans les Maritimes et au Québec. Conclusion : l'investissement se traduit par une augmentation des prises.

lequel de ses successeurs. On comptait, parmi ces derniers, des hommes extrêmement capables, mais ils n'avaient pas l'entrain de Bates ». Alfred Needler, lui-même sous-ministre de 1963 à 1971, dit de Bates [Traduction] qu'« [il] fut le meilleur de tous, tant sur le plan de l'administration que sur celui des idées »².

Au moment de sa nomination, Bates avait déjà acquis un savoir considérable en matière de pêches. Alors qu'il enseignait le commerce à l'Université Dalhousie, il devint économiste-conseil pour l'Office du poisson de conserve, fondé par le gouvernement fédéral en 1939. En 1942, il fut affecté pour une période de trois ans au poste d'adjoint spécial au sous-ministre fédéral des Pêches D. B. Finn; il fut un des principaux responsables de la gestion de l'approvisionnement en poisson durant la guerre. Au cours de la même période, il rédigea le *Report on the Canadian Atlantic Sea-Fishery* à titre de membre de la commission royale sur le développement et la réhabilitation établie par la Nouvelle-Écosse.

Le rapport de Bates décrivait une industrie généralement mal en point et en retard sur les autres. Toutes dépenses déduites, le revenu net dont les pêcheurs de 1939 disposaient pour assurer leur subsistance [Traduction] « était insuffisant, de quelque manière qu'on l'estimât ». Bates souhaitait une exploitation plus complète de la ressource halieutique des Maritimes et une meilleure coordination des activités depuis la pêche en mer jusqu'au dernier stade de la commercialisation. [Traduction] « De nouvelles méthodes susceptibles d'améliorer l'efficacité et la productivité par tête sont indispensables pour la réalisation des changements qui s'imposent », écrivit Bates. Il écrivit en outre : [Traduction] « Il est improbable que l'industrie elle-même en vienne à proposer de quelconques lignes directrices à ce sujet, étant donné que les pêcheurs et les entreprises ont des objectifs qui leur sont particuliers et qu'ils ont tendance à considérer comme de l'« ingérence » ou de l'« étatisme » toute mesure imposée exigeant une modification de leurs façons de faire traditionnelles ».

En Colombie-Britannique et aux États-Unis, les pêcheurs manœuvraient déjà leurs filets au moyen d'outils mécaniques. Mais dans l'Est du Canada, les autorités avaient préféré maintenir le niveau d'emploi au lieu de promouvoir la modernisation de l'industrie, comme l'illustra la controverse sur les chalutiers. Une manœuvre de ce genre allait cependant à l'encontre des tendances de l'époque. Les temps appelaient à l'expansion hardie. Après la guerre, le gouvernement se devait d'accorder des subventions pour maintenir le niveau des prix du temps de guerre. Il se devait de fournir une assistance pour la construction de bateaux et d'usines, au moyen de prêts, d'allègements fiscaux ou de primes. Il était peut-être opportun de venir en aide aux usines de poisson congelé, lesquelles, grâce à un approvisionnement en poisson assuré par les chalutiers, accéléreraient la transformation de toute l'industrie. Il y avait tout lieu de classer, d'inspecter et de manutentionner les prises adéquatement et de

destiner le poisson de première qualité aux marchés du poisson frais ou congelé et le poisson de qualité inférieure au marché du poisson salé, et ainsi de suite. Les intervenants dans le commerce du poisson devaient s'organiser pour mieux diffuser l'information, faire de la publicité, collaborer avec les chercheurs et traiter avec les autorités gouvernementales. [Traduction] « Il est tout aussi pressant d'expérimenter dans les domaines de l'organisation et de la vente du poisson que dans celui de la pêche elle-même », nota Bates. Il était impératif que l'industrie se rapproche des consommateurs et que les différentes entreprises collaborent plus étroitement à la commercialisation de leurs produits³.

Dès qu'il fut en poste, Bates réorienta les activités du Ministère afin de mettre le changement à l'ordre du jour. Il établit en outre des liens plus solides avec les scientifiques et l'industrie canadienne. Les efforts de Bates déchaînèrent des forces productives qui transformeraient les anciennes pêches et qui permettraient l'exploitation d'espèces jusque-là inexploitées.

Bates renforce l'organisation

Depuis l'époque de W. A. Found, les directions des pêches de l'Est et de l'Ouest avaient été les principaux éléments de l'administration centrale du Ministère. Au début des années 1940, les bureaux occupaient un étage ou deux d'une aile de l'Édifice de l'Ouest du Parlement. Le personnel se chiffrait à 60 personnes environ. Des services comme les ressources humaines ou les finances n'avaient pour tout effectif qu'un responsable et deux ou trois employés. La semaine de travail était de cinq jours et demi⁴. Certains membres du personnel étaient affectés à la pisciculture, aux permis, à l'inspection et à la publicité, mais on travaillait avant tout à la conservation et à la protection des espèces. On veillait plus précisément à la réglementation régionale et à l'application des règlements concernant les limites de taille, les périodes de fermeture de la pêche et ainsi de suite, et au traitement des questions qui parvenaient à l'administration centrale.

Dans les régions, le personnel régulier du « service extérieur » du Ministère s'élevait à 140 personnes environ, hormis les garde-pêche et les équipages des bateaux de patrouille. La plupart étaient des agents des pêches. (Le titre officiel de ces derniers avait été « surveillant des pêches » jusqu'en 1929, année où on leur donna le nom d'« inspecteurs des pêches ». Mais on les désignait souvent par le titre d'« agent des pêches », qui devint leur titre officiel en 1950. Un uniforme officiel leur fut assigné à la même époque⁵.)

Les agents étaient parfois assistés de trois ou quatre patrouilleurs ou garde-pêche saisonniers. Dans l'Est, ils veillaient essentiellement à la protection des coquillages et du saumon, tandis que sur la côte Ouest, ils se préoccupaient surtout du saumon et du hareng. En plus de voir à l'application des règlements, le

personnel des régions accomplissait un travail d'inspection, mais celui-ci était plutôt limité. Leurs activités en rapport avec la pisciculture incluaient le nettoyage des cours d'eau et l'entretien des passes migratoires et, sur la côte Atlantique, l'éventail des travaux effectués dans les écloséries qui étaient toujours en opération. Aucun scientifique, économiste ou technologue ne travaillait dans les régions, sauf ceux du Conseil consultatif de recherches sur les pêcheries et les océans (CRPC).

Bates renforça le Ministère à tous les égards. En 1948, il recruta Alfred Needler qui, nommé sous-ministre adjoint, fut affecté à la réorganisation. George Clark, travailleur de l'industrie du Pacifique, fut recruté en 1950; il remplaça Needler en tant que sous-ministre adjoint quand ce dernier retourna travailler à temps plein à la station de biologie de St. Andrews. En 1954, Clark succéda à Bates à titre de sous-ministre. Il conserva le poste jusqu'en 1963. Clark était un homme actif doté d'un esprit pratique. Il se gagna la faveur d'un grand nombre de gens de l'industrie grâce à ses propos francs et directs. Il s'occupa également de relations intergouvernementales, au pays et à l'étranger. Il favorisa, au Canada, la mise sur pied du Comité fédéral-provincial des pêches de l'Atlantique, qui fut créé en 1958⁶. Ce fut toutefois Bates, son prédécesseur, qui marqua le plus profondément la période de 1945 à 1968.

En décembre 1949, le Ministère fit l'annonce d'un plan ambitieux par suite d'échanges dirigés par Bates et le ministre Mayhew avec des représentants de divers secteurs de l'industrie des pêches. Il s'agissait d'améliorer la qualité du travail du Ministère en utilisant plus amplement les découvertes de la science, en se fondant davantage sur le génie biologique et les principes de l'économie, en effectuant des inspections plus nombreuses, en augmentant l'aide financière et en intensifiant les efforts déployés au niveau international. L'administration centrale, jusque-là fondée sur la dyade Est-Ouest, reposerait désormais sur des bases « fonctionnelles ». On y distinguerait désormais une Direction de la conservation et de l'expansion (y compris un service de la pisciculture renouvelé), une Direction de l'inspection et de la consommation, et un Service des marchés et de l'économique. Furent également mis sur pied des services administratifs et juridiques, une division de l'information et de l'éducation ainsi que le Service de Terre-Neuve, consacré à la nouvelle province (ce dernier service fut ultérieurement absorbé par l'administration générale).

À l'époque de Bates, la Section de l'économique, dominée par Ian MacArthur, W. C. MacKenzie et H. Scott Gordon, développa une capacité analytique rarement égalée depuis. Dans les années 1950, le Service d'expansion industrielle acquit un pouvoir considérable, et le mandat du Service de l'inspection fut considérablement élargi.

L'essentiel du travail concernant la mise en marché, l'économie, les renseignements et même le développement industriel s'effectuait principalement à partir d'Ottawa. Dans les régions, la pisciculture demeurait une activité importante, qui s'ajoutait aux travaux de conservation et d'inspection. L'élevage du poisson avait gagné en importance en Colombie-Britannique. Dans la région de l'Atlantique, on comptait encore treize écloséries, de même que des stations d'élevage, des viviers et des stations de cueillette des œufs. Des projets d'élevage de diverses espèces, dont le saumon, l'huître et la palourde, avaient été mis en branle dans les régions de l'Atlantique et du Pacifique, et le CRPC collaborait à nombre d'entre eux. Le Ministère collaborait également avec le CRPC à des projets de pêche d'exploration.

Grâce à la nouvelle organisation, les bureaux régionaux étaient censés bénéficier d'un pouvoir accru relativement à la gestion d'activités « en ligne hiérarchique ». Les chefs des directions dans les régions devaient rendre des comptes à des superviseurs régionaux sur leurs activités (ce qu'ils accomplissaient), et à Ottawa relativement à leur efficacité (leurs succès et réussites). Les contemporains ne s'entendaient toutefois pas sur la question de savoir si la réorganisation avait accru ou amoindri le pouvoir des régions.

Par sa nouvelle méthode, Bates désirait entre autres choses améliorer les programmes éducatifs, c'est-à-dire essentiellement la publicité et les démonstrations visant à accroître la consommation de poisson. Le Ministère fit installer une cuisine expérimentale dans l'Édifice de l'Ouest du Parlement, il monta des expositions, organisa des démonstrations et distribua des renseignements sur la cuisson du poisson dans tout le pays⁷.

La transmission de renseignements plus généraux se généralisa par la multiplication de rapports, d'études et de conférences bipartites (gouvernement-industrie). En 1948, la Direction de l'information, dirigée par Tommy Turner, commença à publier un petit magazine mensuel, *Trade News*, à l'intention des pêcheurs, des exploitants d'usines et de tous les autres intéressés. (En 1966, ce magazine fut rebaptisé *Fisheries of Canada*, nom qu'il conserva jusqu'à sa disparition, en 1971.) De 1946 à 1969, le Ministère fit également paraître *The Canadian Fish Culturist*, périodique consacré à l'élevage des poissons et aux travaux connexes. Des scientifiques du CRPC ainsi que des fonctionnaires du Ministère se servirent de ces périodiques pour diffuser de l'information, signaler les progrès accomplis et faire connaître leurs travaux. Les communiqués de presse devinrent de plus en plus fréquents, et le Ministère apporta un soutien aux « Fishermen's Broadcasts », une émission radiophonique traitant d'un vaste éventail de sujets en rapport avec la pêche, diffusée par la Société Radio-Canada⁸.



Le nouveau chalutier de recherche, le *A.T. Cameron* dans le port de Montréal. (Photo : Office national du film)

Ces actions portèrent fruit dans une certaine mesure, mais aucun effort soutenu ne fut déployé aux fins de la communication d'information aux pêcheurs, de leur éducation ou de leur organisation. De toute façon, l'éducation relevait de la compétence des provinces, et le nombre d'écoles secondaires se multiplia rapidement après la Guerre. Quand venait le temps de diffuser l'information sur de nouvelles pêches ou de nouveaux engins de pêche, les contacts personnels entre les fonctionnaires et les pêcheurs ou des projets pilotes semblaient suffire.

La multiplication des activités eut cependant un prix. Du début des années 1930 à 1945, les dépenses annuelles du Ministère s'inscrivirent dans une plage allant de 1,6 à 3 millions de dollars. Elles atteignirent 10 millions en 1955 et 51 millions en 1968⁹.

Le CRPC diversifie ses activités

De nouveaux efforts scientifiques furent déployés durant l'après-guerre. Le Conseil de recherche sur les pêches du Canada était toujours un organisme distinct, mais il faisait rapport de ses activités par l'entremise du ministre des Pêches. Son conseil d'administration incluait des représentants de l'industrie, mais il était dominé par des universitaires. Le CRPC n'eut pas de président à temps plein jusqu'à ce que J. L. Kask soit nommé à ce poste en 1953. Kask fit du Conseil « une organisation nationale intégrée »¹⁰. Sous sa direction, le CRPC fit l'acquisition de deux gros chalutiers destinés à la recherche : le *A.T. Cameron*,



Des études sur le Grand lac des Esclaves s'inscrivaient dans le cadre des activités de recherche du CRPC dans les Territoires du Nord-Ouest. Scène de pêche d'hiver en 1952. (Photo : R. Wheaton)

construit en 1958, qui navigua dans l'Atlantique, et le *G.B. Reed*, qui, construit en 1963, sillonna les eaux du Pacifique.

Certains gestionnaires et des scientifiques des stations de biologie de St. Andrews et de Nanaimo souhaitaient se rapprocher des gens de l'industrie. Le personnel des stations technologiques de Halifax et de Vancouver collaborait déjà avec des industriels de la transformation. (La station du Pacifique avait été transférée de Prince Rupert à Vancouver en 1942.) Au Québec, la station de Grande-Rivière brûla en 1943, mais on la rebâtit et elle demeura en service jusqu'en 1969. En 1947, le CRPC subventionna l'établissement d'un centre de recherche sur l'Arctique à l'Université Mc Gill sous l'appellation Eastern Arctic Investigations, lequel devint ultérieurement la Station de biologie arctique de Sainte-Anne-de-Bellevue, sur l'île de Montréal.

En 1944, le CRPC fonda la Station centrale de recherches piscicoles de Winnipeg et amorça des recherches dans les Territoires du Nord-Ouest. La station de recherche fut transférée à London (Ontario) en 1957; elle devint le centre de surveillance de la grande lamproie marine des Grands Lacs, et on y effectua d'autres travaux. Elle fut réinstallée à Winnipeg en 1966 et devint alors l'Institut des eaux douces.

Alfred Needler, directeur de la station de St. Andrews de 1941 à 1954, était de ceux qui préconisaient le travail sur le terrain. Needler considérait l'opposition entre science pure et science appliquée comme une fausse distinction : selon lui, si les chercheurs épousaient entièrement et intelligemment les intérêts de l'industrie des pêches, la science en bénéficierait.

Needler relata ultérieurement qu'à l'époque où il était entré en fonction à la station de biologie de St. Andrews, le budget était d'environ 55 000 \$, mais qu'à son départ, en 1954, il était plus de dix fois supérieur. Dans les années 1930, seuls quelques scientifiques y travaillaient à temps plein. Mais son budget s'accrut durant la Seconde Guerre mondiale. [Traduction] « Les revenus tirés du poisson et du homard, par exemple, permirent d'acheter des fusils. » La situation demeura favorable après la guerre, à l'époque de Bates.

Needler nota qu'« aux débuts du Conseil, les scientifiques étaient habituellement les initiateurs des projets. Dans les années 1930, nous ne savions pas si le Ministère nous appréciait ou souhaitait notre présence. Les années 1940 marquèrent un tournant. Et dans les années 1950, le Ministère adressait des questions au Conseil à une cadence que nous ne pouvions plus suivre »¹¹.

Les scientifiques du Conseil et les administrateurs des stations jouissaient toujours d'une grande liberté.

Un homme remarquable : Alfred Needler

Dans les années 1950 et 1960 un groupe de scientifiques et d'administrateurs particulièrement compétents se fit remarquer : H. Scott Gordon et Bill MacKenzie, économistes; William E. Ricker et Wilfred Templeman, scientifiques; Joe Whitmore et Cliff Levelton, administrateurs, et de nombreux autres fonctionnaires. Alfred Needler se distingua, cependant, même au sein de cette élite.

Needler commença à travailler à la station de St. Andrews en 1924, comme étudiant en biologie. Il effectua des travaux importants sur l'aiglefin et d'autres poissons de fond, qui aidèrent à délimiter certaines aires de stocks. Dans les années 1930, Needler devint responsable des recherches sur les huîtres menées à Ellerslie (Île-du-Prince-Édouard) et il donna un élan à l'ostréiculture dans cette collectivité. À titre de zoologiste en chef et de directeur de la station de biologie de St. Andrews, postes qu'il occupa respectivement à compter de 1939 et de 1941, Needler réorienta les travaux effectués dans cet établissement sur des pistes plus profitables à l'industrie. De 1948 à 1950, Needler occupa encore deux fonctions : toujours directeur de la station de St. Andrews, il devint sous-ministre adjoint, à Ottawa. En 1954, il fut nommé directeur de la Station biologique du Pacifique, établie à Nanaimo, et de 1963 à 1971, il occupa le poste de sous-ministre des Pêches. Needler savait communiquer efficacement avec le personnel de tous les niveaux.

Durant les années 1950 et 1960, et au cours de la majeure partie des années 1970, Needler représenta le Canada lors de négociations internationales visant aussi bien les pêches de l'Atlantique que celles du Pacifique. Sur la côte de l'Atlantique, il contribua à raffermir la gestion des pêches au niveau international et à faire du Canada la puissance dominante de la Commission internationale pour les pêcheries de l'Atlantique Nord-Ouest. Ces travaux jetèrent les bases des négociations concernant la limite des 200 milles. Par ailleurs, dans le cadre des négociations sur le saumon du Pacifique, Needler domina si souvent les Américains que ceux-ci en vinrent à souhaiter ardemment le vaincre, ne fut-ce qu'une fois.

En sa qualité de sous-ministre, Needler noua des liens avec les gouvernements provinciaux, ce qui permit à des organismes comme le Comité fédéral-provincial des pêches de l'Atlantique de prendre leur essor. Il supervisa par ailleurs un vaste effort de développement. On commença à limiter le nombre de permis de pêche du homard et du saumon du Pacifique à l'époque de Needler. Or, l'accès limité deviendrait la pierre angulaire de la gestion moderne des pêcheries. Après qu'il eut quitté son poste de sous-ministre, Needler participa encore à diverses négociations internationales.

Needler devint en outre directeur général du Laboratoire maritime Huntsman de St. Andrews. Quand il cessa d'exercer cette fonction, en 1976, le ministre des Pêches Roméo LeBlanc nota que l'influence de Needler à l'échelle internationale s'était révélée [Traduction] « comme le filigrane d'un papier fin ». David Wilder, homme de science également réputé, déclara que Needler devait se coiffer d'énormes chapeaux, car, [Traduction] « il avait besoin d'un crâne énorme pour empêcher ses nombreuses idées de s'échapper »¹². Needler contribua à civiliser les mers et à moderniser les pêches canadiennes, et il donna généralement l'impression que ces tâches étaient plutôt simples.



Alfred Needler

Certains chercheurs se penchaient sur des questions dont l'utilité pour les pêcheries était évidente; d'autres orientaient leurs recherches au gré de leur curiosité scientifique. Pour instituer une collaboration avec l'industrie, Kask avait voulu qu'une direction du développement fût créée au sein du CRPC; c'est cependant le Service d'expansion industrielle du Ministère (SEI) qui vit le jour. Le CRPC et le SEI collaborèrent souvent, notamment lorsqu'il s'agissait de mettre à l'épreuve de nouvelles pêcheries.

Côté technologie, le laboratoire de Halifax devint, après la guerre, un précurseur dans l'élaboration de concentrés de protéines de poisson. Le produit que les chercheurs mirent au point était une poudre sèche qui se conservait facilement. Ajoutée aux aliments comme source de protéines, elle permettrait de combattre la malnutrition. En 1967, de nombreux représentants du monde entier assistèrent à une conférence tenue à Ottawa sur la fabrication et la mise en marché de ce produit. L'usage de concentrés de protéines de poisson présentés sous diverses formes se répandit dans une certaine mesure au cours des décennies suivantes, mais leur usage ne correspondit jamais aux attentes initiales en raison de problèmes de coût et du manque d'intérêt du public pour des produits de ce genre.

Les scientifiques s'attaquent à l'évaluation des stocks

Tandis que les connaissances biologiques sur les diverses espèces de poisson continuaient de s'accroître, le Conseil consultatif de recherche sur les pêcheries et les océans commença à se pencher sur la question des populations. Combien de poissons les eaux contenaient-elles? Et quelle était la meilleure manière de les dénombrer?

Des scientifiques russes et européens avaient déjà fait des études sur la dynamique des populations et avaient élaboré des modèles de base illustrant le comportement des populations de poissons soumises à une exploitation commerciale. Des travaux effectués par des Canadiens avaient étoffé leurs constatations. Dorénavant, les scientifiques considéraient les problèmes en termes de « stocks », c'est-à-dire de populations distinctes d'une espèce particulière, chacune ayant son aire de distribution et ses caractéristiques particulières. L'un des principes fondamentaux sur lesquels s'appuyaient les chercheurs était que toute pêche s'accompagnait d'une diminution d'un stock donné, mais que le stock en question n'était pas menacé pour autant. Un stock précédemment inexploité ne souffrirait pas d'une pêche normale, laquelle n'entraînerait rien d'autre qu'une diminution du stock, lequel retrouverait un nouvel équilibre avec le temps. Il y avait lieu d'exploiter les stocks de poisson au même titre que les forêts et les prairies de fauche pour favoriser la croissance de jeunes spécimens. Le rendement maximal soutenu (RMS) – taux d'exploitation maximal pouvant, en théorie, être maintenu année après année – devint le concept opérationnel de l'époque.

Les scientifiques mirent au point des modèles mathématiques dont la majorité peuvent être répartis en deux catégories : d'une part, les modèles visant à déterminer la capacité de reproduction générale de toute la biomasse et de la réaction de celle-ci à un effort de pêche; d'autre part, les modèles axés sur le regroupement des spécimens d'un stock en classes d'âge, la détermination du nombre de spécimens et le volume de chaque classe d'âge, et l'addition de ces données. La seconde catégorie finit par s'imposer, mais elle nécessitait une vaste quantité de données statistiques provenant de sources diverses. Certaines de ces données devaient être recueillies au moment de la capture des poissons. Grâce au nombre de poissons des différentes classes d'âge capturés par des navires commerciaux ou des navires de recherche, ainsi qu'à des estimations bien fondées et à de nombreux calculs, on put obtenir une idée du nombre de poissons qui restaient dans les eaux.

Les travaux d'un important pionnier de la recherche sur la dynamique des populations, William E. Ricker, furent effectués pour le compte du CRPC. Dans des publications datées de 1954 à 1958, Ricker décrit des moyens pratiques de calculer le nombre de spécimens composant les populations. [Traduction] « Dans le domaine de la biologie des pêches, l'article de Ricker publié en 1954 donna le coup d'envoi à l'étude formelle des stocks et du recrutement »¹³. Beverton et Holt, en Grande-Bretagne, et d'autres chercheurs, avancèrent d'autres théories et d'autres méthodes relatives à l'estimation des populations. L'évaluation des stocks demeurait néanmoins, selon les termes de Ricker, un art autant qu'une science, ne fournissant que d'imprécises approximations. Au cours des années suivantes, les gestionnaires des pêches accorderaient parfois aux évaluations scientifiques plus de crédit qu'elles n'en méritaient réellement.

Au cours des années 1940 et 1950, on s'inquiétait peu de la surpêche. Les scientifiques envisageaient l'avenir avec l'optimisme chronique qui prédominait depuis longtemps dans le secteur des pêches. A. G. Huntsman, le vénérable expert du CRPC, écrit en 1943 : [Traduction] « L'affaîsissement des stocks, lequel peut entraîner la non-rentabilité aux premiers temps d'une pêche en particulier, n'est pour le reste rien de plus qu'une fable qui inquiète les esprits crédules »¹⁴.

Frank McCracken, scientifique de renom du CRPC qui tâchait de collaborer étroitement avec l'industrie, affirma que dans les années 1940 et 1950, personne n'était enclin à croire les histoires anciennes qui faisaient état de l'abondance d'antan à une époque où on pouvait « traverser les cours d'eau en marchant sur le dos des poissons » et qui attribuaient à la surpêche le déclin des populations. Les données scientifiques attestant la véracité de ces récits étaient trop rares. Par ailleurs, durant l'après-guerre, on avait l'impression de pouvoir capturer beaucoup plus de poisson. En 1961, on conclut, au terme d'une analyse des ressources supervisée par Ricker, qu'il était possible d'augmenter considérablement le nombre de prises sur les deux côtes du Canada; par exemple,

certaines espèces de saumon du Pacifique semblaient en mesure de supporter une pêche deux fois plus importante¹⁵.

À la fin des années 1960, les craintes associées à la surpêche se firent cependant plus nombreuses, notamment à la suite de l'affaissement des stocks de hareng du Pacifique en 1967. On commença à la même époque à s'intéresser davantage aux interactions écologiques entre les espèces et l'environnement. En 1965, le CRPC fonda à Dartmouth (Nouvelle-Écosse) le Laboratoire d'écologie marine, qui fut établi à l'Institut océanographique de Bedford, lequel était alors dirigé par le ministère des Mines et des Ressources.

À l'époque de F. R. Hayes, président du Conseil consultatif des recherches sur les pêcheries et les océans de 1964 à 1969, on mit l'accent sur la recherche fondamentale et la collaboration avec les universités. Certains travaux de portée plus pratique entrepris depuis longtemps furent relégués au second plan, ou même abandonnés. Pendant ce temps, le Ministère mettait sur pied une direction semi-scientifique qu'il dirigerait lui-même. La Direction de la pisciculture menait des travaux sur les deux côtes, et ses recherches visaient à résoudre immédiatement des problèmes pratiques. En 1965, elle devint la Direction du développement des ressources dont les travaux furent axés sur le saumon, la truite et les coquillages. Au début des années 1970, cette direction comptait élargir davantage son domaine d'activité. Aux yeux de certains fonctionnaires, la recherche semblait cependant manquer de coordination. On réclamait des changements avec une insistance croissante; bientôt, le Ministère prendrait le CRPC en charge¹⁶.

Les connaissances économiques s'accroissent

La compréhension des phénomènes économiques de l'industrie des pêches s'améliora en même temps que les connaissances biologiques s'accumulaient. La Division de l'économie du Ministère multiplia les analyses de l'industrie, et elle publia un plus grand nombre de rapports sur les marchés. On s'attacha désormais à obtenir des statistiques plus fiables, à des fins économiques et à des fins biologiques. Le Ministère s'était longtemps appuyé sur des données recueillies par les agents des pêches auprès des exploitants d'usines et des acheteurs. Ces données étaient imprécises et ne révélaient rien au sujet des lieux de capture du poisson au large.

Il s'agissait en fait d'un vieux problème. À la fin du XIX^e siècle, le prévoyant Andrew Gordon, agent du Service de protection des pêches, avait proposé de consigner les statistiques sur les lieux de capture du poisson. Cette recommandation resta lettre morte à l'époque, et ce, peut-être pour des considérations d'ordre logistique. À l'époque, les Maritimes comptaient des centaines de ports où mouillaient des bateaux de pêche côtière, et plus de 80 ports d'où appareillaient, pour de longs voyages, des navires qui gagnaient de lointains lieux de pêche plus au large. Dans les années

1920, le North American Committee on Fishery Investigations (NACFI) exerça des pressions sur le gouvernement canadien afin que celui-ci produise des statistiques plus précises, mais cette demande ne donna lieu à aucun changement important.

À compter de 1931, le NACFI, devenu le Conseil nord-américain des recherches sur les pêches (CNARP) mit sur pied un système de carroyage pour le nord-ouest de l'Atlantique. Ce système permit de définir de grandes sous-zones océaniques indiquant les principales limites dans lesquelles évoluaient et migraient les populations de poissons. Le CNARP révisa constamment ses graphiques tout au long des années 1930, en se fondant sur les résultats des recherches de l'Office de biologie du Canada. On traça par exemple une ligne séparant deux sous-secteurs au milieu de la baie de Fundy après que Needler eut établi que l'aiglefin du sud-ouest du Nouveau-Brunswick faisait partie des stocks du Banc de Georges, tandis que l'aiglefin de la Nouvelle-Écosse était lié à celui du Banc de Browns. De 1938 à 1940, R. A. MacKenzie recueillit des données sur l'origine des prises auprès de capitaines de goélettes et de chalutiers. De tels efforts permirent de clarifier, en partie, la situation qui prévalait au large¹⁷.

Les données statistiques demeuraient malgré tout imprécises et on mit fin aux activités du CNARP en 1938. Après la Guerre, la nouvelle Commission internationale pour les pêcheries de l'Atlantique Nord-Ouest (CIPANO) s'inspira toutefois des travaux du CNARP pour établir ses propres sous-zones et son système de carroyage. S'inspirant en partie de la CIPANO, le CRPC et le Ministère déployèrent de nouveaux efforts visant à compléter le tableau. À la station de St. Andrews, W. R. Martin dirigea les travaux sur les données.

Frank McCracken, jeune scientifique à l'époque, décrit ultérieurement les travaux auxquels il prit part : [Traduction] « [N]ous travaillions avec des techniciens basés dans les ports qui effectuaient des prélèvements biologiques et qui participaient également à la collecte de données statistiques. Nous avions distribué quelque 80 ou 90 registres dans des navires de toutes dimensions; cependant, les capitaines des petits navires nous les remirent dans une moindre proportion. » Il fallait s'en remettre, dans une large mesure, aux pêcheurs particuliers ou à l'agent des pêches local. [Traduction] « Quand nous avions obtenu des statistiques sur la pêche au large des côtes, nous pouvions nous représenter la distribution des stocks. Nous marquâmes également un grand nombre de spécimens, afin de déterminer les lieux où se situaient les stocks et le pourcentage des poissons capturés. Tous ces travaux donnèrent lieu à un immense progrès des connaissances »¹⁸.

En 1951-1952, le Ministère adopta un nouveau système : les agents des pêches avaient jusque-là recueilli les données auprès des exploitants d'usines et préparé des rapports mensuels; dorénavant, les acheteurs rempliraient des bordereaux d'achat à

l'arrivage du poisson au quai. Les agents des pêches, cependant, demeuraient responsables de plusieurs tâches : ils devaient tenir des registres des prises et vérifier les bordereaux d'achat ainsi que les statistiques destinées à la Direction de l'économie¹⁹.

Le système, cependant, n'était pas encore exempt de défauts. Les acheteurs n'étaient pas rigoureusement tenus de remplir les bordereaux d'achat. Ils pouvaient par ailleurs ne remplir qu'une portion de ces relevés. Certains pêcheurs ne mettaient aucun soin à remplir les registres et fournissaient des renseignements imprécis sur les lieux de pêche. De manière générale, aucune garantie de confidentialité n'assurait aux pêcheurs qu'ils seraient à l'abri d'une poursuite judiciaire pour toute infraction attestée par les bordereaux ou les livres de bord; cette situation eut des répercussions sur la qualité des renseignements obtenus. Des lacunes persistaient dans le cas de la pêche du hareng et de pêches de moindre envergure, comme la pêche de l'espadon ou de l'alose. Il n'en demeure pas moins que les changements apportés dans les années 1950 permirent d'obtenir des statistiques beaucoup plus nombreuses, auxquelles venaient s'ajouter d'autres données. Les scientifiques commencèrent à s'appuyer sur ces renseignements pour évaluer les stocks.

(Le système statistique sur les prises continua d'évoluer. Un rapport daté de 1982 décrit les opérations complexes effectuées à l'époque dans le sud des Maritimes. Les bordereaux d'achat consignaient le nom du capitaine, celui du bateau, la zone de la CIPANO ou le district de pêche du homard, le nom de l'acheteur, la quantité et le prix des différentes espèces achetées. À bord des navires excédant 14 mètres de longueur ou 25,5 tonnes de jauge brute, on devait tenir un registre de pêche décrivant les types d'engin utilisés, les périodes de pêche, les rejets et ainsi de suite. Cette mesure dérivait du système volontaire du CRPC; sur les gros navires, les registres étaient devenus obligatoires au début des années 1970²⁰. On tenait également des registres à bord de navires moins imposants, comme ceux qu'on employait pour pêcher le saumon, le crabe ou le thon. De nombreux fonctionnaires – agents des pêches, inspecteurs du poisson, coordinateurs des statistiques ou autres employés – recueillaient les données et inscrivaient souvent eux-mêmes les données manquantes. Il fallait l'équivalent de 18 employés à temps plein pour effectuer le travail à l'ouest du Cap-Breton, le long de la côte de la Nouvelle-Écosse et des deux côtés de la baie de Fundy. On comptait, dans cette région, 400 ports de débarquement, 330 usines et acheteurs, et 6 700 bateaux²¹.

Les fonctionnaires furent surpris par les résultats de certaines recherches effectuées par le Service de l'économie, qui révélèrent, notamment dans les années 1960, un taux plus élevé que prévu de travail occasionnel ou à temps partiel dans le secteur des pêches. Il semble que ce taux se soit accru à mesure que des emplois devenaient disponibles dans d'autres secteurs. Par ailleurs, le Ministère entreprit en 1950

des recherches sur le rapport coûts-revenus des navires. Ces recherches, fondées sur des échantillons, se poursuivirent jusqu'à la fin des années 1960²².

Gordon explique les mécanismes de la pêche en copropriété

Sur le plan théorique, l'économiste H. Scott Gordon, recruté par Bates, publia une mise en garde contre la surexploitation, texte qui fait toujours autorité dans le secteur des pêches. À la fin des années 1940, Gordon avait quitté l'Office des prix des produits de la pêche pour faire son entrée dans le monde universitaire, mais il effectuait encore fréquemment des travaux pour le compte du Ministère.

Son article de 1952 sur les pêches de l'Île-du-Prince-Édouard, dont il a été question au chapitre 13, annonçait ses idées. Le nombre de pêcheurs de l'Île-du-Prince-Édouard s'était accru de plus de 50 pourcent de 1929 à 1939, période durant laquelle des gens désespérés s'endettaient pour acheter des bateaux et du matériel de pêche. Mais les prises de homards, qui avaient déjà atteint un nombre limite, commencèrent à décliner, et en bout de ligne, les revenus nets diminuèrent probablement d'au moins 50 pourcent [Traduction] « Fondamentalement, une augmentation du nombre de pêcheurs ne pouvait qu'entraîner une diminution des prises par tête. »

Dans son article de 1952, Gordon avait été à deux doigts de recommander l'accès limité à la pêche à l'Île-du-Prince-Édouard. Il adopta une politique plus ferme dans son fameux article de 1954, « The Economic Theory of a Common-Property Resource : The Fishery ». Gordon souligna que le nombre de poissons par tête représentait la donnée primordiale. La théorie selon laquelle les mers étaient inépuisables avait prévalu longtemps XIX^e siècle, et elle avait toujours ses partisans. Mais l'être humain, comme tout autre prédateur, était en fait à l'origine d'une réduction des stocks. L'augmentation d'une pêche entraînerait une réduction de la population exploitée, jusqu'à ce que celle-ci atteigne un nouvel équilibre, mais à un niveau de moindre abondance.

Gordon écrit que la « gestion des pêches » (le terme était relativement nouveau) avait eu pour principal objectif l'atteinte de la prise maximale soutenue (ou du rendement maximal soutenu, selon le terme qui serait bientôt consacré), mais qu'elle avait négligé [Traduction] « les apports d'autres facteurs de production qui sont inhérents aux pêches et qui doivent être considérés comme des coûts. [...] En fait, la notion de rendement économique net n'[avait], à toute fin pratique, pas encore été évoquée ». En réalité, [Traduction] « l'intensité optimale de la pêche, sur le plan de l'économie, est inférieure à celle qui permettrait d'atteindre le rendement physique soutenu le plus élevé ». Pour maximiser les profits, l'exploitation devait se situer considérablement en deçà du taux correspondant au rendement maximal soutenu.

Un facteur fondamental empêchait cependant l'atteinte du rendement de l'exploitation économique

optimal. [Traduction] « Dans le cas des pêches maritimes, la ressource naturelle ne relève pas du domaine de la propriété privée. [...] Chaque pêcheur est plus ou moins libre de pêcher où bon lui semble. » Pareille situation engendre une compétition entre les pêcheurs, qui anéantit les profits. En bout de ligne, les coûts liés à la capture d'un poisson supplémentaire – c'est-à-dire le « coût marginal », en termes d'économique – en venaient à dépasser la valeur de ce poisson. [Traduction] « C'est pourquoi les pêcheurs restent pauvres, en dépit du fait que les ressources halieutiques présentes dans les océans sont, de toutes celles qui s'offrent à l'homme, les plus abondantes et les plus invulnérables. »

Gordon ne faisait qu'appliquer les théories classiques de la science économique aux particularités de l'industrie des pêches. Dans le cas de la majorité des activités, des efforts supplémentaires entraîneraient une augmentation de la production. Après un certain seuil, l'intensification des efforts entraînerait toutefois une diminution du nombre de prises dans le cas des pêches, tandis que de moindres efforts en augmenteraient le rendement. Les pêcheurs étaient cependant contraints de pêcher énergiquement pour pouvoir se mesurer à la compétition, même si, en dernier ressort, cette ardeur mènerait un grand nombre d'entre eux à la ruine.

Même si la pêche demandait de plus grandes habiletés et comportait plus de risques qu'un grand nombre d'autres activités, les pêcheurs gagnaient moins d'argent que la majorité des autres travailleurs. Par ailleurs, il était difficile pour eux de trouver des emplois dans d'autres domaines. [Traduction] « Les pêcheurs – qui habitent souvent des localités isolées, ne sont guère informés des situations et occasions pouvant s'offrir ailleurs. Ils sont à l'océan par leur formation et, souvent, par un attachement romantique. Ils ne disposent pas d'une épargne qui leur permettrait de courir quelque risque que ce soit. Ils représentent, en fait, un des groupes professionnels les moins mobiles. » En outre, les pêcheurs sont « inconditionnellement optimistes. En conséquence, ils acceptent de travailler contre une rémunération inférieure aux salaires courants ».

Gordon cita l'exemple de la pêche du flétan du Pacifique. Malgré des rapports positifs, l'influence que la Commission internationale du flétan du Pacifique avait eue sur l'augmentation des prises (grâce à des quotas et à d'autres moyens) était discutable. Qui pis est, il n'avait pas été prouvé clairement que cette Commission avait rendu la pêche au flétan plus prospère. Les coûts associés à cette pêche avaient plutôt augmenté.

[Traduction]

Puisque le moyen par lequel on a vu à la protection des populations est l'interdiction de la pêche à compter du moment où une limite de prises a été atteinte, les pêcheurs ont eu tout intérêt à capturer des poissons avant leurs

concurrents. Durant les 20 dernières années, les pêcheurs ont investi dans des bateaux plus grands et plus rapides afin de faire le poids dans une course qui avait, à la clé, le droit de pêcher. En 1933, la saison de pêche avait duré plus de six mois. En 1952, il ne fallut que 26 jours de pêche pour que le nombre de prises maximal soit atteint dans la région qui s'étend de Willapa Harbor à Cape Spencer; dans les eaux de l'Alaska, cette limite fut atteinte après 60 jours seulement. On a pu observer une augmentation du coût moyen de l'effort de pêche, qui a réduit à néant l'écart entre la production moyenne et le coût moyen de la pêche. La rente économique de cette activité est par conséquent devenue nulle.

Gordon compara la pêche de l'époque aux pâtures communes de l'économie seigneuriale du Moyen-Âge. Il évoqua les problèmes liés à ces pâtures ainsi que les règles complexes qui furent élaborées pour limiter le nombre de vaches et répartir les heures de pâturage. Il tira la conclusion suivante :

[Traduction]

Il semble donc que le dicton conservateur, selon lequel ce qui appartient à tous n'appartient à personne, contienne une part de vérité. Les richesses dont chacun peut bénéficier gratuitement ne sont estimées par personne, car celui qui serait assez fou pour vouloir les acquérir au moment de leur utilisation aboutirait simplement au constat qu'un autre s'en serait déjà emparé. [...] Les poissons de l'océan sont sans valeur pour un pêcheur, car rien ne garantit qu'ils seront toujours disponibles le lendemain du jour où celui-ci les aura laissés à l'eau. [...] Les ressources naturelles en copropriété sont des biens gratuits pour les particuliers, mais des biens rares pour les sociétés. Si l'exploitation de ces ressources par les particuliers n'est pas réglementée, elles peuvent ne fournir aucune rente; cette situation ne peut être évitée qu'au moyen de méthodes qui font desdites ressources des biens privés, ou des biens publics (c'est-à-dire gouvernementaux); dans les deux cas, on les assujettit à une instance dirigeante unitaire²³.

Bien que les idées fondamentales de Gordon – que rien ne comptait plus que le nombre de prises et le profit par tête, et la liberté de pêche entraînait à la fois une diminution de l'abondance et du revenu moyen – eussent été avancées auparavant, la présentation brillante qu'il en fit donna une crédibilité nouvelle à l'inévitable scénario qui était en voie de s'accomplir. La pensée de Gordon finit par s'imposer au sein de la communauté des gestionnaires des pêches. Les Canadiens furent les chefs de file quand les nouvelles idées se répandirent et qu'elles furent, ultérieurement, mises en application²⁴.

De nombreuses années s'écoulèrent cependant avant que la pensée de Gordon ne triomphe. Sa théorie fut d'abord élaborée dans une simple communication savante, à laquelle quelques partisans seulement souscrivaient. Les gestionnaires et l'industrie eurent longtemps des réticences à accepter l'idée que les efforts en matière de développement risquaient de bientôt devenir vains, et l'idée que la mise en place d'une « instance dirigeante unitaire » permettrait aux particuliers de toucher des revenus plus élevés. La pêche avait longtemps survécu sans ingérence indue. (D'ailleurs, les pâtures communes s'étaient également maintenues longtemps, leurs utilisateurs ayant souvent établi solidairement des mesures restrictives.)

Malgré Gordon et ceux qui partageaient ses convictions, les rapports du Ministère, dans les années 1950 et 1960, présentaient toujours des prévisions de croissance infinie, sans trop aborder la question d'éventuelles conséquences négatives. Les actions du Ministère, sur la côte Atlantique, étaient parfois mal coordonnées. Le Service de la conservation pouvait par exemple établir de nouvelles restrictions, alors même que le Service de l'expansion versait des subventions à l'égard de technologies nouvelles qui favoriseraient la croissance.

À la fin des années 1960, les idées de Gordon s'imposaient davantage, même chez ceux qui n'avaient jamais entendu parler de lui. Finalement, les gestionnaires en vinrent à limiter le nombre de pêcheurs, à établir des dimensions maximales visant les bateaux et à mettre au banc d'essai des droits de

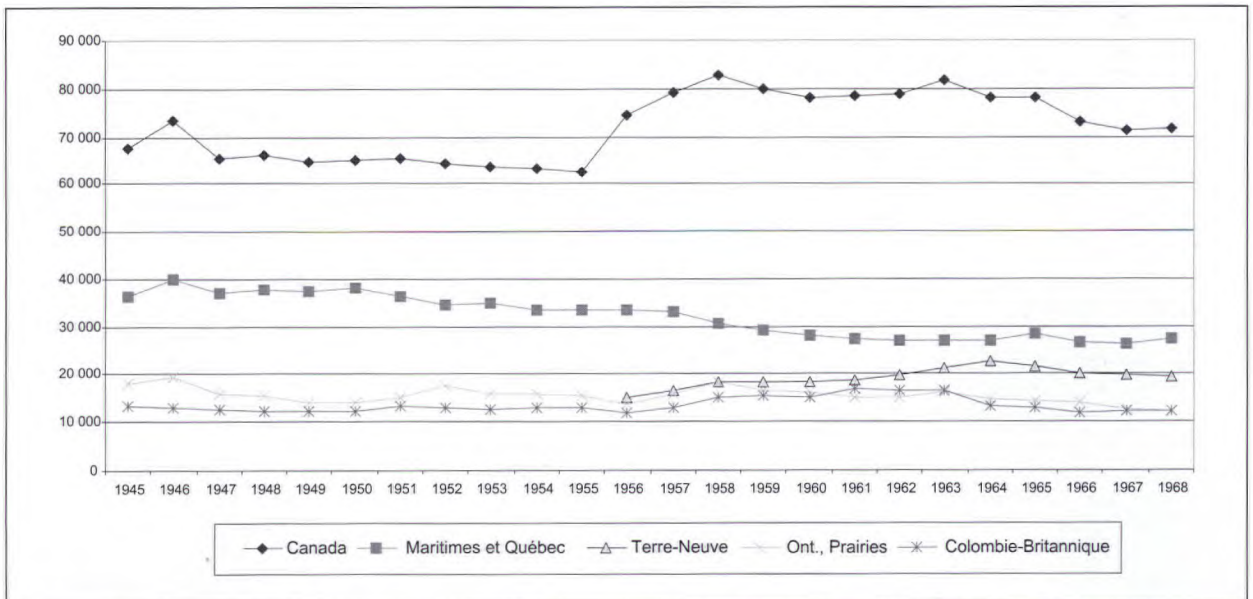
quasi-propriété. Ils se gardèrent néanmoins, même à cette époque, d'instituer une « instance dirigeante unitaire ».

Au tournant du XXI^e siècle, Gordon déclara ce qui suit à l'auteur du présent ouvrage : [Traduction] « La principale idée que j'ai tenté de communiquer est celle qui était au cœur de mon [...] article, c'est-à-dire que pour mettre fin au gaspillage qui prévaut actuellement dans l'exploitation des ressources halieutiques, il est indispensable de trouver un moyen d'utiliser les facteurs de production de manière à rendre égaux le coût marginal de la production et le prix du produit. Il s'agit là, bien évidemment, d'un théorème classique de la science économique, et j'ai souligné que pour la plupart des pêches, les régimes de propriété l'empêchent de se concrétiser. »

Et Gordon d'ajouter :

[Traduction]

L'accès limité ne suffira pas si les pêcheurs qui détiennent des droits de pêche peuvent acheter des bateaux toujours plus gros et des engins de plus en plus nombreux. La limitation du nombre de prises s'avérera inefficace pour la même raison. Qui plus est, il n'y aura ni « surplus » ni « rente » même si le nombre total d'intrants est limité, à moins que ces derniers ne soient répartis de manière à rendre les coûts marginaux égaux à l'effort d'exploitation total déployé à l'égard de chacune des espèces. C'est précisément ce que fait un fermier quand il



Pêcheurs au Canada, par région, 1945-1968. Gordon fit allusion à l'intensification de l'effort de pêche, lequel équivaut, selon certains, à une augmentation du nombre de pêcheurs ou de bateaux. Le rapport actuel est plus complexe. En tenant compte du fait que les pêcheurs de Terre-Neuve figurent dans le tableau à compter de 1956 seulement, le nombre de pêcheurs demeura relativement stable durant cette période. Mais la pression de pêche augmenta rapidement en raison de meilleurs bateaux et de meilleurs engins de pêche.

décide de la proportion de chacun de ses lots qu'il labourera, de la quantité d'engrais qu'il y appliquera, etc. Il est en mesure de prendre ces décisions parce qu'il détient des droits de propriété exclusifs sur ses terres (excepté dans certains cas, comme celui du pâturage des bovins en terrain de parcours libre, lequel cas présente des ressemblances importantes avec la pêche).

Il est possible de soumettre à une autorité unique certaines espèces comme le homard et les huîtres, mais je ne suis guère optimiste pour ce qui est de la plupart des pêches pratiquées en haute mer²⁶.

L'inexorabilité apparente du processus décrit par Gordon peut sembler outrée. Après tout, les pêches avaient tenu le coup des siècles durant, et si les pêcheurs riches demeuraient rares, certains s'en étaient toujours bien tirés. À l'époque de Gordon, l'accroissement de la capacité de pêche était cependant sur le point d'aggraver les conséquences de la concurrence sans limite.

La promotion de 1947 entre en service

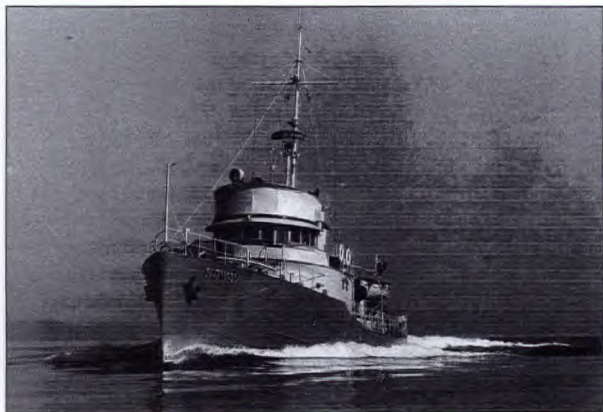
À mesure que la connaissance de la pêche progressait, le pouvoir réglementaire s'affermissait. Durant l'après-guerre, des directions distinctes assuraient la gestion des pêches dans chaque province, et quelques fonctionnaires établis à Halifax en assuraient la coordination. Ces directions régionales furent ultérieurement absorbées par le bureau de Halifax, mais on maintint en place des employés qui exerçaient les fonctions d'un superviseur de district. Sur la côte du Pacifique, des superviseurs régionaux exerçaient leurs fonctions depuis Prince Rupert, Nanaimo et New Westminster.

En 1946, le Ministère déploya des efforts spéciaux afin de recruter des ex-militaires; en 1947, ceux-ci durent se soumettre à des cours de formation

approfondis comprenant une formation en classe. (La formation en cours d'emploi avait jusqu'alors été de tradition, et elle redevint la norme à la suite de cet épisode; la formation en classe réapparut seulement à la fin des années 1970 et au début des années 1980.) Réparties sur les deux côtes, la promotion de 1947 et une seconde promotion, celle de 1948, constituèrent un groupe d'agents des pêches très qualifiés, qui demeurèrent longtemps en service. Certains d'entre eux, comme le Britanno-Colombien Cliff Levelton ou le Néo-Brunswickois Lorne Grant, devinrent des figures dominantes en matière de gestion des pêches.

Les membres de la promotion de 1947 recrutèrent ultérieurement de nouveaux agents des pêches coulés dans le même moule qu'eux : bon nombre de ces nouveaux agents étaient, eux aussi, d'anciens militaires qui appréciaient le plein air, qui se plaisaient autour des quais et des bateaux ou sur les cours d'eau, et qui aimaient exercer une surveillance en vue de repérer les contrevenants. Un poste d'agent des pêches promettait une existence hors du commun, même s'il s'agissait, parfois, de compter des nez de phoques pourrissant dans un seau pour verser à un pêcheur la prime qui lui revenait, ou de rester caché de longues heures afin de prendre sur le fait des pêcheurs qui capturaient des saumons illégalement. Les lieux d'affectation des agents étaient parfois isolés : hameau de pêcheurs dans le Nord, par exemple, ou village de Colombie-Britannique établi autour d'une conserverie, où des travailleurs s'installaient chaque été mais que l'on désertait à l'arrivée de l'hiver. À partir du moment où ils étaient sur le terrain, les nouveaux agents jouissaient d'une liberté d'action appréciable. Souvent, ils avaient pleine latitude d'action.

En 1949-1950, le « personnel des services extérieurs » comptait, au total, 1 500 employés, y compris les garde-pêche et les équipages des bateaux de patrouille. La flotte de protection des pêches prenait de l'ampleur. Le Ministère disposait de 19 bateaux dans les Maritimes, dont la plupart faisaient entre 34 et 65 pieds; le *Cygnus*, cependant, mesurait 155 pieds. Huit navires patrouillaient les



Le *Howay*, un des gros patrouilleurs sur la côte du Pacifique.



Le patrouilleur atlantique de taille moyenne, le *Cumella*, naviguait habituellement dans la baie de Fundy.



Les chalutiers-usines étrangers ont intensifié leur présence au large des côtes du Canada. Un chalutier soviétique entre dans le port de St. John's en 1973. (Photo : Kevin McVeigh, ministère des Pêches fédéral)

eaux terre-neuviennes, dont deux appartenaient au Service d'approvisionnement en appât. Les Territoires du Nord-Ouest disposaient d'un navire, et la Colombie-Britannique en avait 33, y compris deux navires de grande taille nouvellement acquis : le *Howay*, mesurant 116 pieds et qui fut en service de 1947 à 1981, et le *Laurier*, 113 pieds, qui patrouilla les eaux de la province de 1946 à 1986. Un navire de 80 pieds, le *Kitimat*, faisait également partie de la flotte. Le Ministère affrétait une centaine de navires moins imposants répartis sur les deux côtes²⁶.

Intensification de la pêche internationale

Tandis que les agents des pêches surveillaient les pêcheurs canadiens, les navires étrangers, qui ne faisaient l'objet que de rares contrôles, intensifiaient leur pêche. Des flottes européennes – de Grande-Bretagne, de France, d'Espagne et du Portugal – traversaient depuis longtemps l'Atlantique. Or, les navires pêchant à grande distance étaient devenus beaucoup plus efficaces. En 1954, la société Christian Salvesen, dont le siège social se trouvait en Grande-Bretagne, mit à l'eau le premier chalutier-usine congélateur, le *Fairtry*. Le salage n'était plus nécessaire : le *Fairtry*, qui mesurait 280 pieds et faisait 2 600 tonnes, tirait d'énormes filets au moyen desquels on capturait de vastes quantités de poissons. On halait les prises par-dessus les rampes arrière, puis on les faisait passer dans des fileteuses automatiques. Les filets de poisson étaient ensuite déposés dans des congélateurs à plaques multiples, et les résidus étaient convertis en farine de poisson²⁷. Puisque les prises ne risquaient plus de se dégrader, les navires pouvaient désormais rester plus longtemps sur les fonds de pêche.

D'autres pays, notamment l'URSS, la Norvège, la Pologne, l'Allemagne de l'Ouest et l'Allemagne de l'Est, commencèrent à construire des navires de ce genre et à les envoyer dans l'Atlantique Nord-Ouest. Les chalutiers-usines pouvaient servir de navire-mère à des navires d'apport gravitant autour d'eux; ainsi, des flottes entières pouvaient prolonger leur séjour sur les lieux de pêche. Les Soviétiques et les Japonais envoyaient quant à eux des navires dans le Pacifique Est.

Au ministère des Pêcheries, des fonctionnaires comme Needler, MacKenzie, William Sprules, E. Blythe Young et Sam Ozere devaient régler les nouveaux problèmes liés à la pêche par des navires étrangers, problèmes qui se complexifièrent avec le temps. Le Canada, où la pêche à la baleine alimentait une industrie de petite envergure, était un membre initial de l'International Whaling Commission, fondée en 1946. En 1950, l'Inter-American Tropical Tuna Commission commença à se pencher sur la question de la pêche du thon dans le Pacifique Est. Le Canada, dont les intérêts dans la pêche au thon du Pacifique tropical étaient limités, voire inexistantes, n'en devint membre qu'en 1968, et s'en retira 1984.

La Commission internationale des pêcheries du Pacifique Nord voit le jour

Dès 1930, des navires de pêche japonais pêchaient le saumon du Pacifique en haute mer, ce qui avait incité les Américains et les Canadiens à étudier les migrations du saumon et son interception. Après la guerre, l'expansion de la pêche japonaise alarma les habitants de la côte Ouest. En 1952, le Canada, les États-Unis et le Japon constituèrent la Commission internationale des pêcheries du Pacifique Nord (CIPPN). Les parties établirent une ligne divisant l'océan en deux secteurs à

175° de longitude Ouest, et le Japon consentit à ne pêcher que du côté Ouest de celle-ci. Des recherches ultérieures démontrèrent que l'emplacement de la ligne avait été judicieusement choisi, le saumon ne la traversant qu'en de rares occasions. Les migrations du saumon rouge et du saumon kéta passaient près de cette ligne, tandis que le saumon rose, le coho et le quinnat passaient plus près du continent²⁸. La CIPPN subventionna des recherches effectuées par les pays qui en étaient membres. Ces derniers respectaient par ailleurs un important « principe d'abstention », selon lequel ils ne pouvaient pratiquer une pêche administrée par un autre pays membre, si ce dernier la considérait comme pleinement exploitée²⁹.

Le Canada et les États-Unis tracent la « ligne bleue »

Dans les années 1950, des navires sud-américains qui pêchaient le saumon au large de l'Amérique du Nord firent planer une menace inattendue. Les Américains et les Canadiens décidèrent d'imposer à leurs pêcheurs respectifs des restrictions concernant la pêche au filet au large des côtes. Ils se figuraient que s'ils assujettissaient leurs pêcheurs à des règlements, ils pourraient aussi faire obtempérer les pêcheurs étrangers, dont ils considéraient la pêche, telle qu'elle était pratiquée, comme un acte inamical.

En 1957, le Canada et les États-Unis établirent, à une certaine distance des côtes, une frontière que l'on convint ultérieurement d'appeler « ligne de ressac » ou « ligne bleue ». Les senneurs et les bateaux de pêche à filets maillants devaient rester à l'intérieur du territoire qu'elle circonscrivait. Du point de vue canadien, la gestion des pêches s'en trouva simplifiée : la flotte étant confinée à un territoire précis, les autorités cessèrent, du moins dans le cas de la pêche au filet, d'arraisonner des navires en haute mer dans le cadre de représailles exercées par les autorités des deux pays selon l'esprit de la loi du talion. Un élément de l'entente occasionna cependant des problèmes par la suite : les négociateurs avaient tracé une ligne au large de l'Alaska, laquelle permettrait aux pêcheurs de cette région d'intercepter le saumon qui migrerait vers la Colombie-Britannique ou l'État de Washington³⁰.

Sinclair remporte la bataille sur le saumon rose

Dans le Sud, la Commission internationale des pêcheries de saumon du Pacifique avait instauré une réglementation qui régissait d'une manière généralement adéquate la pêche au saumon rouge du Fraser. Mais les migrations du saumon rose étaient toujours susceptibles d'être interceptées par des pêcheurs américains. La situation de cette espèce, en effet, était comparable à celle qui avait autrefois été celle du saumon rouge. Les Américains pêchaient intensivement le saumon rose dans Puget Sound et le détroit de Juan de Fuca avant que les poissons n'atteignent les côtes canadiennes; le volume de leurs

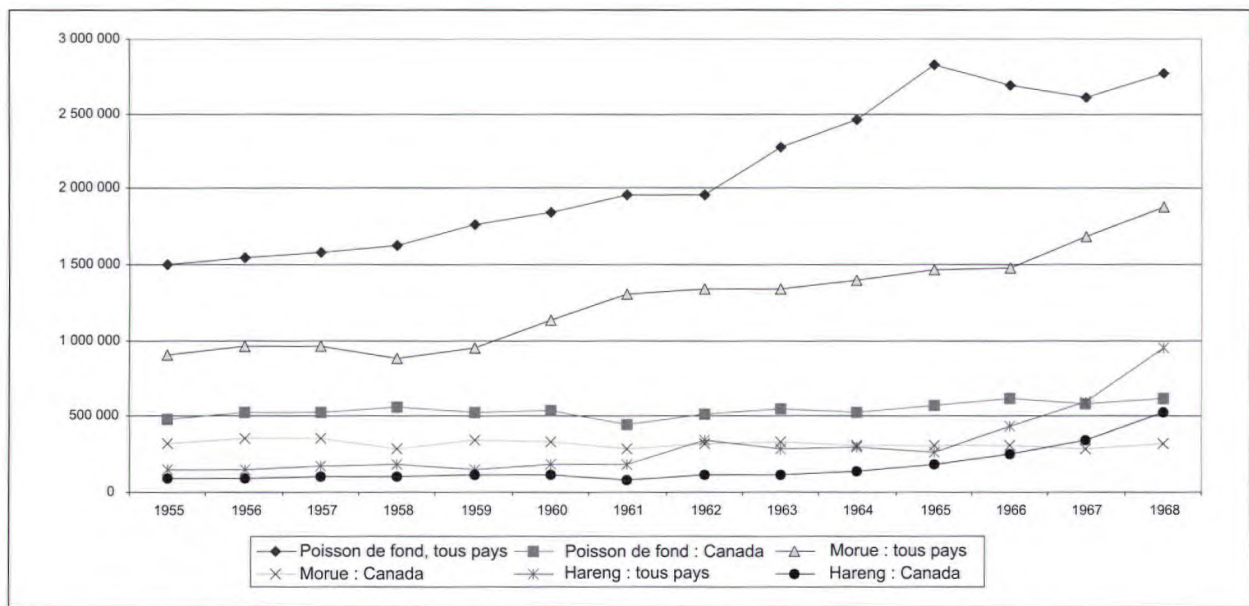
prises correspondait au double de ce que capturaient les Canadiens. Cette situation irrita ces derniers et suscita leurs craintes relativement à la conservation de l'espèce.

Le ministre des Pêches Jimmy Sinclair posa un geste surprenant : il encouragea les pêcheurs canadiens à aller capturer le saumon rose au large, avant que les migrations de cette espèce ne gagnent les lieux où les Américains les pêchaient. Sinclair dit aux pêcheurs qu'il voulait les voir pêcher au large sept jours sur sept, au besoin. Bientôt, les Canadiens pêchèrent presque autant de saumon rose que les Américains. En 1956, Sinclair facilita l'importation des États-Unis, par des pêcheurs de Colombie-Britannique, de grands senneurs immobilisés par suite de l'effondrement de la pêche de la sardine au large des côtes de la Californie. Grâce à ces bateaux, les Canadiens purent augmenter leurs prises de saumon rose.

La United Fishermen and Allied Workers' Union (UFAW) émit des doutes quant au bien-fondé de la guerre du saumon rose, laquelle porta préjudice aux stocks, notamment aux montaisons dans le Puget³¹. Mais ce conflit eut des conséquences positives : Sinclair avoua ultérieurement que les Américains finirent par supplier les autorités canadiennes à genoux³². En 1957, on annexa au traité du saumon rouge un nouveau protocole qui prévoyait une gestion bilatérale du saumon rose du Fraser ainsi que la répartition des prises à parts égales, mesures qui avaient été adoptées précédemment pour le saumon rouge³³.

La CIPANO se met en branle

En 1968, le Canada devint membre de la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (fondée en 1966 par ratification d'une convention). L'organisme le plus en vue était cependant la Commission internationale des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest. Durant la Seconde Guerre mondiale, des fonctionnaires britanniques avaient déjà considéré l'établissement d'un organisme international axé sur les pêches de l'Atlantique Nord³⁴. Les travaux se poursuivirent après la guerre, et le 3 juillet 1950, la Convention internationale pour les pêcheries de l'Atlantique Nord-Ouest fut ratifiée (on désigna communément par l'abréviation CIPANO la convention de même que son comité de travail, la Commission internationale des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest). Le Canada était du nombre des pays fondateurs, aux côtés des États-Unis, de la Grande-Bretagne, de la Norvège, de l'Islande, du Danemark, de la France, de l'Espagne, de l'Italie et du Portugal. L'Allemagne de l'Ouest et l'URSS se joignirent à l'organisation dans les années 1950, la Pologne et la Roumanie, dans les années 1960, et le Japon, la Bulgarie, l'Allemagne de l'Est et Cuba y adhérèrent dans les années 1970.



Prises de poisson de fond et de hareng par les navires étrangers et canadiens dans l'Atlantique Nord-Ouest, en tonnes, 1955-1968. Les navires étrangers affichaient les prises les plus importantes. La puissance de pêche des bateaux canadiens augmentait plus rapidement que leurs prises de poisson de fond, lesquelles étaient inférieures à celles des bateaux étrangers. Les prises de hareng par les bateaux canadiens affichaient toutefois une croissance accélérée.

Jusqu'à la fin des années 1960, la CIPANO se confina essentiellement à la recherche et à l'établissement de règlements concernant les dimensions des mailles de filet, travaux qui visaient à la réalisation du « rendement maximal soutenu ». Mais un esprit de collaboration s'instaura au sein de la Commission, et quand la surpêche devint manifeste, la CIPANO fut une pionnière de la mise en place de quotas internationaux.

Le contrôle des eaux du large au cœur des préoccupations

À la même époque, la diplomatie internationale s'engageait dans une seconde voie. Les différentes nations lorgnaient la souveraineté en haute mer. En 1945, les Américains proclamèrent leurs droits d'exploitation exclusifs sur les ressources minérales et les ressources en hydrocarbures situées sur leur plateau continental (Proclamations Truman). Ils formulèrent également leur politique visant à instaurer, au large de leurs côtes, des zones de conservation des stocks reconnues par la communauté internationale. La politique en question impliquait l'instauration de mesures de surveillance dont ils se chargeraient en tant qu'État côtier³⁵.

Dans les années 1940 et 1950, certains pays latino-américains revendiquèrent des droits relatifs à des zones extracôtières en haute mer. En 1958, on se pencha sur des questions comme la liberté de navigation ou la lutte contre la pollution à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer

(UNCLOS I), qui se déroula à Genève. Aux termes d'ententes conclues lors de cette conférence, on se fonda dès lors sur des lignes de base droites pour délimiter les mers territoriales, et non plus sur les sinuosités de la ligne des côtes. Il fut par ailleurs établi, au terme de cette assemblée, que [Traduction] « [L]es États adjacents aux plateaux continentaux disposent de droits de souveraineté aux fins d'exploration desdits plateaux et d'exploitation des ressources naturelles qui s'y trouvent ». La question du contrôle des fonds océaniques était désormais réglée.

Aucun accord concernant l'extension à la haute mer des droits des États côtiers ne fut signé à l'occasion d'UNCLOS I ni d'UNCLOS II, qui eut lieu en 1960. Mais les pressions à ce sujet s'amplifiaient dans divers pays. En 1964, le Canada fit un pas important relativement à ses droits de pêche hauturière en adoptant la *Loi sur la mer territoriale et les zones de pêche*, qui délimitait une zone de pêche de neuf milles, contiguë à la mer territoriale de trois milles nautiques. (Auparavant, les chalutiers étrangers avaient pu pêcher à proximité de la limite de trois milles, et ce, même quand la pêche à moins de douze milles des côtes avait été interdite aux chalutiers canadiens par des règlements nationaux.) La nouvelle loi établissait en outre que la frontière des eaux territoriales serait définie en fonction d'une ligne de base droite liant les caps canadiens les plus avancés dans la mer.

Ces deux mesures contrarièrent les Américains (qui, cependant, se dotèrent eux-mêmes d'une zone de pêche de douze milles en 1966) et d'autres pays. Le Canada attendit que des ententes de retrait progressif

soient conclues avec les autres nations qui pêchaient dans la nouvelle zone de pêche pour décréter que les droits à l'égard de certaines portions de cette zone lui seraient exclusifs³⁶. Mais ces ententes se feraient longtemps attendre.

Le Ministère encourage le développement

Le Ministère ne cessa jamais de se préoccuper de la conservation, notamment des espèces visées respectivement par les pêches côtières et de rivière. On voyait souvent à la protection des ressources de manière assez rudimentaire : si un nombre suffisant de personnes se plaignaient, on pouvait établir une période de fermeture de pêche ou une zone de pêche interdite, sans faire appel à la science.

Mais la question du développement reçut parfois autant d'attention que les problèmes de conservation, notamment après la Seconde Guerre mondiale. Le premier souci du gouvernement devint, à l'époque, l'accroissement de la productivité, et plusieurs programmes furent mis en œuvre à cette fin.

La flotte grossit grâce à des subventions

L'amélioration de la flotte canadienne s'imposait. Sur la côte de l'Atlantique, on mit fin à la prohibition des chalutiers durant la guerre, et sur les deux côtes, le Ministère versa des subventions de 165 \$ par tonneau à l'égard des grands bateaux qui furent construits à l'époque. Une aide supplémentaire était offerte aux vétérans qui avaient de l'expérience dans le domaine de la pêche.

Les subventions eurent d'abord des effets limités sur la côte de l'Atlantique, mais elles gagnèrent en popularité après 1947, quand le gouvernement commença à verser les fonds par l'entremise de commissions de prêts provinciales. La Nouvelle-Écosse avait fondé la première de ces commissions en 1936; les autres provinces des Maritimes et le Québec emboîtèrent le pas après la guerre. Les commissions prêtaient à de faibles taux d'intérêts. En outre, elles se montraient généralement conciliantes au moment du remboursement et accordaient des exemptions lors des années difficiles. En conséquence, certains pêcheurs laissèrent courir leur dette pendant des années.

À compter de 1947, les pêcheurs qui négocièrent un prêt pour la construction d'un chalutier de fond ou d'un palangrier de 55 à 60 pieds de long reçurent automatiquement une subvention. Tout groupe d'au moins quatre personnes ainsi que les coopératives de pêcheurs pouvaient obtenir la subvention pour la construction de gros navires. Les subventions fédérales visaient à inciter les pêcheurs à privilégier des navires de plus grandes dimensions. Des politiciens de Terre-Neuve – notamment Gordon Bradley, premier membre terre-neuvien du cabinet fédéral nommé à la



Mise à l'eau d'un bateau polyvalent à Pictou (N.-É.), en 1960. Des centaines de nouveaux bateaux s'ajoutèrent aux flottes de l'Atlantique et du Pacifique au cours de cette période.

suite de l'adjonction de cette province à la Confédération – exercèrent cependant des pressions afin qu'elles s'appliquent également à de moins grands navires³⁷. Au début des années 1950, la dimension minimale passa à 45 pieds.

À l'époque et par la suite, certaines provinces versèrent des subventions moins importantes pour aider les pêcheurs qui achetaient des bateaux ou de l'équipement. À Terre-Neuve, au début des années 1950, le total des subventions accordées pour la construction d'un palangrier de 50 pieds pouvait atteindre 35 pourcent du coût du navire (la subvention fédérale s'établissait, comme nous l'avons dit, à 165 \$ par tonneau de jauge brute, et le gouvernement terre-neuvien versait de 70 \$ à 90 \$, plus une subvention supplémentaire, si le navire était équipé d'un moteur diesel). Terre-Neuve offrait par ailleurs de prêter à taux réduit le solde du prêt de tout pêcheur qui effectuait un versement initial de 25 pourcent³⁸.

Le montant alloué aux subventions par le gouvernement fédéral augmenta, notamment après 1956. À partir de 1961, l'octroi de ces dernières ne fut plus limité aux dragueurs et aux palangriers; d'autres navires, pour peu qu'ils fissent plus de 40 pieds et moins de 100 tonneaux, devinrent admissibles à une subvention de 250 \$ par tonneau. À compter de 1964, la taille minimale fut abaissée à 35 pieds, et le calcul de la subvention devint fonction du coût d'achat : elle se chiffra d'abord à 25 pourcent du coût des navires de 35 à 55 pieds, et à 30 pourcent de celui des navires de plus grandes dimensions qui n'excédaient pas 100 tonneaux de jauge brute. Les règles changèrent de

temps à autre. En 1965, les navires de bois faisant plus de 100 tonneaux de jauge brute devinrent admissibles à une subvention correspondant à 40 pourcent de leur coût.

La construction de plus de 400 navires fut subventionnée grâce au programme des années 1940 et 1950, et des subventions furent versées à l'égard de près de 1 200 navires de bois et d'acier au titre des programmes de plus vaste portée qui furent en vigueur de 1961 à 1968. Le total de 16,5 millions de dollars qui fut versé des années 1940 à 1968 donna un élan majeur à la flotte de bateaux indépendants, notamment sur la côte de l'Atlantique. De grands navires pontés dominaient désormais les quais, où mouillaient surtout, 20 ans plus tôt, des embarcations non pontées. Le programme de subventions influa également sur les pêches continentales et sur celles du Pacifique, bien que la Colombie-Britannique y mit fin plus rapidement que toute autre province.

Les subventions du ministère des Pêcheries visaient les navires de petites et moyennes dimensions, qu'achetaient principalement les pêcheurs indépendants. Un programme différent favorisait la construction de navires plus imposants, généralement acquis par des entreprises de transformation du poisson. Dans les années 1950, les sociétés faisaient le plus souvent construire leurs chalutiers dans des chantiers navals d'outre-mer. Le gouvernement fédéral voulait cependant favoriser le développement des pêches et venir en aide aux chantiers canadiens. À compter de 1961, une subvention de 50 - dont le montant fut réduit à 35 % en 1968 - fut versée pour la construction de chalutiers dans les cinq provinces de l'Atlantique, mesure qui donna un nouvel élan aux chantiers navals canadiens. La Commission maritime canadienne administra d'abord ces subventions, puis le ministère de l'Industrie et du Commerce prit le relais. À la fin des années 1960, on défrayait encore les acheteurs de 35 pourcent des coûts liés à la construction d'un chalutier d'acier d'au moins 76 pieds; les navires qui n'étaient pas admissibles à cette aide mais qui dépassaient 100 tonneaux pouvaient faire l'objet d'une subvention de 23 pourcent, soit le taux général appliqué aux navires.

De 1961 à 1969, la construction de 266 navires fut subventionnée au titre du programme visant les gros navires, ce qui accrut extraordinairement la capacité de pêche des Canadiens. La majeure partie des navires en question fut acquise par des acheteurs de l'Atlantique. Ailleurs au pays, on subventionna l'achat de huit grands navires de pêche continentale, y compris des remorqueurs de pêche destinés aux Grands Lacs; on accorda en outre des subventions pour la construction de navires d'acier qui s'adjoignirent à l'industrie du Pacifique, dont des senneurs, des bateaux de pêche à la traîne et à filets maillants, ainsi que d'autres navires polyvalents. De 1961 à 1969, les subventions visant les grands navires dépassèrent 67 millions de dollars, soit plus de quatre fois le montant accordé pour la construction de petits et moyens navires à compter de la fin de la guerre³⁹.

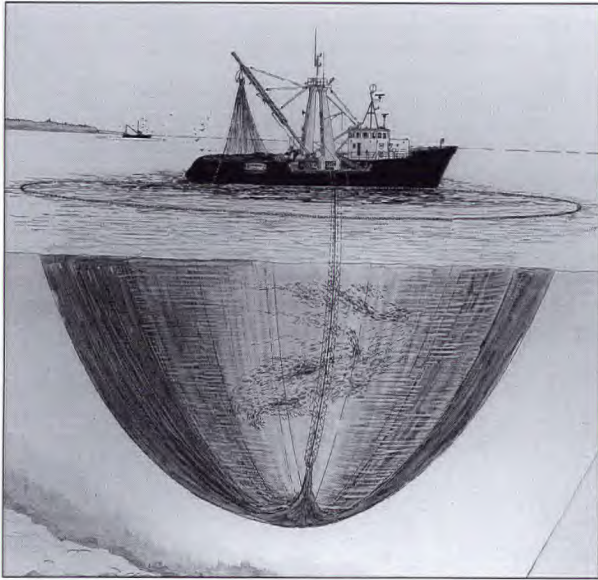
Une autre forme d'aide fut accordée à l'égard du code des impôts. À partir de 1947, la loi permit aux propriétaires de déduire de leurs revenus d'entreprise un montant pouvant atteindre le tiers des coûts en capital ou des frais de conversion associés à leurs navires. Une autre disposition protégeait les propriétaires contre la « récupération » par le gouvernement de la valeur amortie au moment de la vente d'un navire. Cette disposition visait à favoriser la vente d'anciens navires et la construction de nouveaux bâtiments. Bien que la portée de ces mesures fiscales fût universelle, elles profitèrent surtout aux entreprises qui disposaient d'une encaisse importante, c'est-à-dire celles qui possédaient les plus gros bateaux.

Dans les années 1940, les subventions fédérales avaient principalement visé à accroître la productivité en aidant les pêcheurs indépendants à remplacer leurs petits bateaux par de moyens ou de grands navires. Au fil du temps, la portée du programme s'était élargie, de sorte qu'il en vint à inclure de plus petits bateaux et des navires de plus grandes dimensions. Les gouvernements estimaient que l'octroi des subventions favorisait à la fois l'industrie des pêches et celle de la construction navale. Dans les années 1960, de nombreuses personnes souhaitaient par ailleurs que le Canada donne rapidement de l'envergure à sa pêche hauturière, car elles craignaient que les étrangers n'établissent leur domination jusqu'au littoral canadien⁴⁰. Le programme de subventions n'était pas du tout lié à la problématique de la conservation; il s'agissait exclusivement d'une mesure de développement qui, en bout de ligne, se révéla hasardeuse.

Le Ministère offre assurances et prêts

Il était souvent difficile pour les propriétaires de petits navires de se procurer une assurance : les compagnies privées jugeaient le risque trop grand ou considéraient que ces clients potentiels n'étaient pas assez importants. En 1953, le Ministère, alors sous la responsabilité de Sinclair, mit sur pied le Régime d'assurance des bateaux de pêche (RABP). Ce régime, qui demeura en vigueur jusqu'aux années 1990, permit à des milliers de propriétaires de bateau, notamment sur la côte de l'Atlantique, de se procurer une assurance peu dispendieuse (la prime s'éleva d'abord à un pour cent de la valeur assurée). Jusqu'en 1968, les pêcheurs purent également souscrire une assurance couvrant leurs casiers à homards au titre du RABP.

La *Loi sur les prêts aux entreprises de pêche* apporta une aide supplémentaire à compter de 1955. Les pêcheurs purent dès lors obtenir une garantie du gouvernement fédéral à l'égard des emprunts bancaires destinés à améliorer leur production. Vers la fin des années 1960, le gouvernement accordait des couvertures d'emprunts pouvant atteindre 25 000 \$. On profita particulièrement de ce programme en Colombie-Britannique, où les pêcheurs étaient familiers avec les opérations financières et le monde



Le Service d'expansion industrielle favorisa la croissance de la pêche à la senne coulissante dans l'Atlantique. Les gros senneurs firent leur apparition dans les années 1960, et plus particulièrement dans les années 1970. (Dessin : Walter Scott)

des affaires, et disposés à investir des capitaux pour peu qu'un prêteur consentit à leur avancer des fonds.

Le Service d'expansion industrielle met à l'essai des engins et explore des fonds de pêche

À compter de 1950, des fonds supplémentaires furent alloués au développement. Par ailleurs, un Service d'expansion industrielle (SEI) autonome vit le jour en 1954, quand fut scindée la Direction de la conservation et de l'expansion. Au cours des deux décennies qui suivirent, le SEI lança des centaines de projets de développement; il testa de nouveaux engins de pêche et explora de nouveaux fonds de pêche. Les nouvelles techniques provenaient parfois de pays étrangers; dans d'autres cas, les idées étaient proposées par des fonctionnaires du SEI (en pratique, il s'agissait habituellement de modifications apportées à des idées antérieures). Nombre de nouvelles méthodes, telles que le repérage de poissons au sonar, leur capture au moyen de chaluts pélagiques ou le halage des filets au moyen de treuils mécaniques, s'imposèrent grâce à l'élan que leur donna le SEI. Ce service contribua à l'essor des chalutiers de fond et des chalutiers pélagiques sur les deux côtes du Canada; il favorisa l'expansion du chalutage de l'éperlan dans les Grands Lacs; dans l'Atlantique, il soutint les progrès de la pêche du hareng à la senne et le développement de nouvelles pêches, celles du crabe et de la crevette.

Le SEI collabora directement avec des centaines de pêcheurs d'une multitude de collectivités. Les nouvelles méthodes se répandirent grâce au bouche-à-oreille et à l'exemple. Vers le milieu des années 1960, le Ministère tenait souvent d'importantes conférences

nationales et internationales portant sur divers aspects du développement, par exemple les concentrés de protéines de poisson, les matériaux utilisés pour la construction des bateaux de pêche, l'automatisation et la mécanisation des processus, la pêche du hareng ou du crabe, ou d'autres sujets.

Le SEI collaborait souvent avec le Conseil consultatif des recherches sur les pêcheries et les océans, notamment en ce qui touchait l'exploration de nouveaux fonds de pêche ou l'exploitation d'espèces sous-utilisées. Le Conseil menait aussi ses propres recherches en matière de développement; les travaux d'avant-garde sur l'utilisation d'eau de mer réfrigérée à bord des bateaux pour empêcher la détérioration des prises, effectués à la station technologique de Vancouver à la fin des années 1950, sont un excellent exemple de ces recherches⁴¹. Les travaux de développement les plus importants furent cependant dirigés par le SEI, notamment dans les années 1960.

Une enquête gouvernementale répertoria pratiquement cent projets pour l'année 1967; et ce n'était qu'une année parmi d'autres. Dans le même document, intitulé *Trends in the Development of the Canadian Fisheries*, on faisait état d'un certain manque de coordination, lequel freinait à la fois les travaux de développement et la croissance de l'industrie. En fait, le SEI avait tendance à disperser ses efforts; il entamait tous les projets qui lui semblaient concevables. Comme dans le cas du programme de subventions aux acheteurs de bateaux, on se soucia assez peu, pendant qu'on effectuait ces travaux, de la conservation des espèces ou des conséquences éventuelles de la pêche d'espèces situées aux premiers niveaux de la chaîne alimentaire, comme le hareng.

On fit rarement appel aux méthodes scientifiques – comme le recours à un étalon permettant de jauger l'efficacité des nouvelles méthodes – dans le cadre des travaux de développement. Des fonctionnaires comme Wes Johnson et Jack Rycroft, qui venaient de l'industrie, avaient tendance à se jeter tête baissée dans les projets et à mettre immédiatement à l'épreuve de nouvelles techniques, et ce, sans distinction. Cette façon de faire eut souvent des résultats heureux, mais elle se solda parfois par l'échec; les tentatives infructueuses entretenaient cependant l'effervescence qui régnait à l'époque.

Au Canada, le total des débarquements de poissons pêchés en mer passa d'environ 900 000 tonnes en 1955 à 1,4 million de tonnes en 1968, soit une augmentation d'environ 55 pourcent. Mais les employés affectés au développement étaient insatiables. À la fin de la période en question, ils estimaient qu'une profusion de travaux pouvaient encore être entrepris. L'enquête de 1967 prévoyait que les débarquements des pêches maritimes augmenteraient encore sur les deux côtes et qu'ils doubleraient éventuellement.

Les activités du Service d'expansion industrielle

L'étude intitulée *Trends in the Development of the Canadian Fisheries*, publiée en 1967, dressait une liste des projets auxquels travailla le SEI en 1966-1967. Le document fit état de presque 100 projets dont les coûts y afférents dépassaient 3 millions de dollars. Les projets en question occupaient 28 pêcheurs spécialement embauchés pour prendre en charge certaines tâches, ainsi que 3 technologues, 2 spécialistes de la construction de bateaux, 11 spécialistes étrangers et 14 observateurs. Le projet le plus considérable était le programme des centres communautaires de pêche de Terre-Neuve, dont les coûts totalisaient environ 900 000 \$. Ce programme avait été amorcé en 1959-1960; initialement, il s'agissait d'un « programme de travaux d'hiver » qui, selon les recommandations précédemment énoncées par la Commission Walsh sur les pêcheries terre-neuviennes, visait à fournir de meilleures installations de débarquement et de traitement aux producteurs de poisson salé des régions éloignées. Des installations d'entreposage du poisson frais furent ultérieurement fournies aux pêcheurs dans le cadre de ce programme.

La plupart du temps, les provinces assumaient une partie des coûts liés aux travaux du SEI. À Terre-Neuve, on effectuait des travaux portant, par exemple, sur les bateaux de pêche polyvalents, sur la pêche de la crevette et du calmar, sur du matériel de pêche à la palangre à attache rapide, ou sur des trappes à morue en matériaux synthétiques. On se consacrait également au sennage de la morue et au traitement des denrées alimentaires. Des démonstrations de pêche à la senne écossaise avaient lieu, divers projets étaient en cours au Labrador, et on tentait, par ailleurs, de convertir un palangrier en senneur de hareng. Entre autres activités notables, l'exploration des stocks de harengs « vierges » du sud de Terre-Neuve par quatre navires qui employaient des méthodes britanno-colombiennes et islandaises se doit d'être signalée; le volume des débarquements ramenés par ces navires incita la B. C. Packers à construire une usine de réduction à Harbour Breton. Le SEI introduisit de nouveaux chaluts pour la pêche hauturière et des bateaux de pêche polyvalents de style britanno-colombien au moyen desquels on pouvait pratiquer des pêches diverses.

Une longue liste de projets du SEI était associée à chacune des provinces. En Nouvelle-Écosse, on travaillait à la conversion d'un dragueur à pétoncles en senneur de hareng; à la mise à l'essai, en haute mer, de certaines pêches de réduction au chalut; à l'introduction de treuils hydrauliques permettant de ramener à la surface les casiers à homard; et à la réactivation de la chasse à la baleine. En outre, on explorait des lieux de pêche où évoluaient des stocks de harengs, on effectuait des démonstrations de pêche aux poissons de fond au moyen de nouveaux engins, on se livrait à des recherches sur le crabe et la crevette, on prospectait des eaux pour y chercher des pétoncles, et ainsi de suite. Au Nouveau-Brunswick, le SEI équipa plusieurs navires de chaluts d'un nouveau type. D'autres projets portaient sur la conversion d'un dragueur en senneur, la mise à l'essai du chalutage à l'aide d'un treuil à tambour et de la pêche à la senne coulissante au moyen de petits bateaux dans le détroit de Northumberland, la conversion d'un grand nombre de bateaux de pêche au homard en bateaux polyvalents, et des travaux de prospection pour découvrir des bancs de mousse d'Irlande.

À l'Île-du-Prince-Édouard, le Service d'expansion industrielle fit aussi l'essai de casiers à homards en plastique et se livra à des pêches expérimentales du hareng, du pétoncle, du crabe et de la crevette. Au Québec, les nombreux projets du SEI comprenaient des essais de pêche à la palangre de l'espadon et du requin, des pêches expérimentales de la crevette et du crabe, la recherche de mollusques dans les eaux côtières et des travaux de prospection pour trouver des algues marines, des démonstrations d'un échosondeur destiné aux bateaux côtiers, l'essai de filets maillants pour la pêche du flétan et, comme dans les autres provinces, des travaux visant à inciter les pêcheurs à pêcher le hareng à la senne coulissante.

En plus des travaux auxquels les provinces contribuaient financièrement, le SEI avait entrepris indépendamment de nombreux travaux. Côté pêche, ces derniers comprenaient 25 projets, y compris la conception de chalutiers et des travaux de développement concernant ce type de bateau, la mise au point de treuils électriques, des études portant sur les homards du large, des recherches sur des engins de pêche immergés, une conférence sur le hareng, etc. En Colombie-Britannique, le SEI affréta un navire afin d'assister l'ORP dans l'exploration de lieux de pêche du poisson de fond, laquelle prenait de l'envergure. Dix-sept autres projets étaient en cours dans l'ensemble du pays sur la transformation, l'emballage, l'entreposage et le transport des produits.

Le SEI contribuait pratiquement à tous les efforts de développement effectués au pays; Cliff Levelton, un cadre supérieur, fit plus tard allusion à cet organisme en disant que [Traduction] « [p]ersonne ne voulait mettre en question l'existence du père Noël ».

Le Service de l'inspection raffermi son emprise

Dans les années 1940, après un siècle de plaintes au sujet de la qualité et de nombreux rapports appelant des changements, le travail d'inspection du

Ministère s'effectuait toujours à petite échelle. Qui plus est, les membres de l'industrie étaient le plus souvent libres de s'y soumettre ou non. La législation en matière d'inspection des produits constituait toujours un obscur embrouillamini fédéral-provincial.



Un fonctionnaire procède à l'inspection du saumon du Pacifique dans une usine de transformation, 1963.
(Photo : Ted Grant)

On assista toutefois à certains progrès durant cette décennie. En 1945, le Ministère fonda un laboratoire d'inspection du poisson dans les Maritimes. En Colombie-Britannique, le saumon en conserve était déjà inspecté dans un laboratoire, et à compter de la Guerre, on y inspecta également des conserves de hareng. On inspectait également des produits importés en laboratoire. En 1948, le Ministère promulgua de nouveaux règlements concernant le poisson saumuré, son autorité fut accrue relativement à l'inspection du poisson en conserve et des coquillages, et son effectif fut augmenté. Pendant ce temps, sur les côtes Est et Ouest, les laboratoires technologiques du CRPC continuaient de travailler en collaboration avec l'industrie de la transformation. Le Conseil favorisa également la diffusion de pratiques plus hygiéniques dans les usines et sur les bateaux. Après la Guerre, quand les camions frigorifiques remplacèrent graduellement les trains pour le transport du poisson, des règlements plus stricts furent adoptés à l'égard des températures durant le transport⁴².

En 1950, la Direction de l'inspection et de la consommation intensifia ses activités publicitaires. De nouvelles recettes furent élaborées dans la nouvelle cuisine expérimentale, et on distribua des brochures et d'autres documents présentant des recettes et des instructions concernant la manipulation des produits et leur entreposage. Des conseillers en économie domestique de Toronto, de Montréal, de Halifax et d'autres villes firent la promotion du poisson auprès des médias et des consommateurs⁴³. (Plus tard, en 1968, le mois d'octobre fut consacré « mois du poisson

et des fruits de mer », mais les incidences de cette mesure furent minimales.)

Pour ce qui est de la qualité du poisson en tant que telle, les efforts du Ministère manquaient toujours de fermeté, et de beaucoup. De nombreux pays avaient instauré des normes minimales et un régime d'inspection systématique. Au Canada, cependant, il apparut clairement que la qualité du poisson frais ou congelé et que les conditions sanitaires des usines laissaient parfois à désirer. L'industrie suggéra elle-même l'adoption de cotes de qualité visant certains produits⁴⁴.

En 1953, le Ministère et le CRPC inspectèrent plus de 500 usines dans l'ensemble du pays. De nombreux manquements furent relevés. Une conférence fédérale-provinciale qui eut lieu en 1954 aboutit à la création d'un Programme d'inspection des produits de la pêche d'envergure nationale, de même qu'à un resserrement de la législation fédérale et à de nouvelles ententes administratives. Le gouvernement fédéral fournit le personnel et l'argent pour le fonctionnement du programme; il pouvait aussi veiller à l'application des lois provinciales. (La réglementation fédérale s'appliquait exclusivement aux produits qui traversaient des frontières provinciales.)

Après avoir consulté l'industrie, le Ministère adopta des normes minimales obligatoires ainsi qu'un système de classement visant des produits traditionnels comme le poisson salé ou saumuré. L'inspection devint dès lors plus rigoureuse et plus systématique. Le Service d'inspection sur le terrain devint un organisme indépendant, distinct de l'effectif des agents des pêches. La tâche des inspecteurs du poisson ne se limitait pas au contrôle de la salubrité des produits; elle englobait également l'inspection des matières premières, des navires, des installations d'entreposage, et des usines, ainsi que la surveillance des conditions de transport. Certains inspecteurs, dont le réputé Charlie Castell de la station de Halifax du CRPC, incitèrent et aidèrent les exploitants d'usines à améliorer la qualité de leurs produits – en allant parfois jusqu'à les harceler. De nouveaux laboratoires d'inspection ouvrirent leurs portes; des produits importés et des produits canadiens y furent examinés.

En 1964, la majorité des produits étaient soumis à une inspection obligatoire. Les exigences variaient : les poissons et les coquillages mis en conserve qui seraient exportés d'une province devaient tous être inspectés, et les conserves de saumon et de hareng du Pacifique faisaient l'objet d'une surveillance particulièrement soignée; dans les autres cas, on inspectait seulement des échantillons prélevés de temps à autre. Le poisson salé, séché ou saumuré (qui faisait l'objet d'une demande moins importante qu'auparavant) devait être classé et soumis à une inspection. Les huîtres étaient classées en fonction de la forme de leur coquille, mais les huîtres écaillées n'étaient pas inspectées. La chair de pétoncle était assujettie à des normes de fraîcheur et de propreté, mais ce produit n'était pas classé. Certains produits du homard devaient être inspectés,

d'autres non (par exemple, les homards vivants et les homards cuits dans leur carapace). Des inspecteurs du Ministère étaient pratiquement assignés à temps plein aux plus grandes usines de poisson congelé. Indépendamment des règlements du Ministère, la *Loi sur les aliments et drogues* du Canada contenait des dispositions concernant le poisson impropre à la consommation.

À la fin de la période allant de 1945 à 1968, des centaines d'inspecteurs procédaient à des contrôles dans des usines et incitaient les exploitants à adopter des pratiques plus hygiéniques. Le programme d'inspection contribua à assurer la fraîcheur des produits du poisson du Canada, et ce, même si les producteurs ciblaient rarement les créneaux les plus raffinés du marché. Au sein de l'industrie, peu d'employés avaient suivi une formation dans le domaine de la technologie alimentaire⁴⁵.

Dans les années 1950, le Ministère avait espéré que le programme national d'inspection des produits de la pêche susciterait un élargissement des règles auxquelles se soumettait volontairement l'industrie, laquelle souhaitait elle-même, en général, une amélioration de la qualité des produits. Le Conseil canadien des pêches avait recommandé qu'un plus grand nombre d'inspections soient effectuées par le gouvernement fédéral. Mais les sociétés, considérées isolément, résistaient parfois aux mesures particulières. Seules quelques entreprises adoptèrent des normes plus strictes afin de se distinguer de la concurrence par la qualité de leurs produits. De manière générale, le poisson était considéré comme un produit de base. Peu d'entreprises prirent part à un programme volontaire de classement du poisson frais ou congelé qui débuta en 1958.

La variabilité de la qualité demeurait un problème, notamment dans le cas de l'industrie du poisson de fond de l'Atlantique, qui cherchait à commercialiser des produits bas de gamme et milieu de gamme. Plusieurs obstacles empêchaient la commercialisation de produits de meilleure qualité. L'amélioration des produits ne présentait souvent qu'un intérêt mineur pour les pêcheurs et les exploitants d'usine. De petites installations de débarquement situées loin des marchés et, bien souvent, des usines de transformation étaient équipées d'infrastructures déficientes. La plupart des bateaux de pêche étaient trop petits pour transporter de la glace et un grand nombre de propriétaires, qui auraient pu en charger à bord des leurs, négligeaient cette pratique. En général, des débarquements de meilleure qualité ne donnaient lieu à aucun profit supplémentaire. Et dans les cas où le prix pouvait constituer un facteur incitatif, il s'avéra souvent difficile d'accroître la qualité, compte tenu de l'organisation matérielle de l'industrie⁴⁶. De manière générale, la qualité des produits augmenta de 1945 à 1968, période où l'on dut faire face de graves problèmes de santé, pratiquement inconnus, occasionnés par certains produits du poisson.

L'Office des prix favorise la commercialisation

En plus de travailler à l'amélioration de la qualité, le Ministère offrait maintenant de l'aide aux fins de la commercialisation des produits. En 1944, le Parlement adopta des lois concernant la constitution de l'Office des prix des produits de la pêche (OPPP). En 1947, des fonctionnaires furent affectés à cet organisme, lequel était en mesure d'amortir le choc des fléchissements du marché en subventionnant les prix des produits halieutiques ou en achetant le poisson afin de le revendre ultérieurement ou de l'expédier à l'étranger à titre d'aide alimentaire internationale. Les interventions de l'OPPP furent nombreuses, notamment en ce qui touchait les pêcheries continentales et l'industrie du poisson salé de Terre-Neuve. Les marchés du poisson de fond semblaient connaître un déclin à tous les six ou sept ans; en effet, des baisses importantes furent constatées en 1953-1954, en 1960-1961 et en 1967-1968⁴⁷. L'OPPP géra à maintes reprises l'achat de maquereau ou d'autres espèces destinées à l'aide alimentaire internationale.

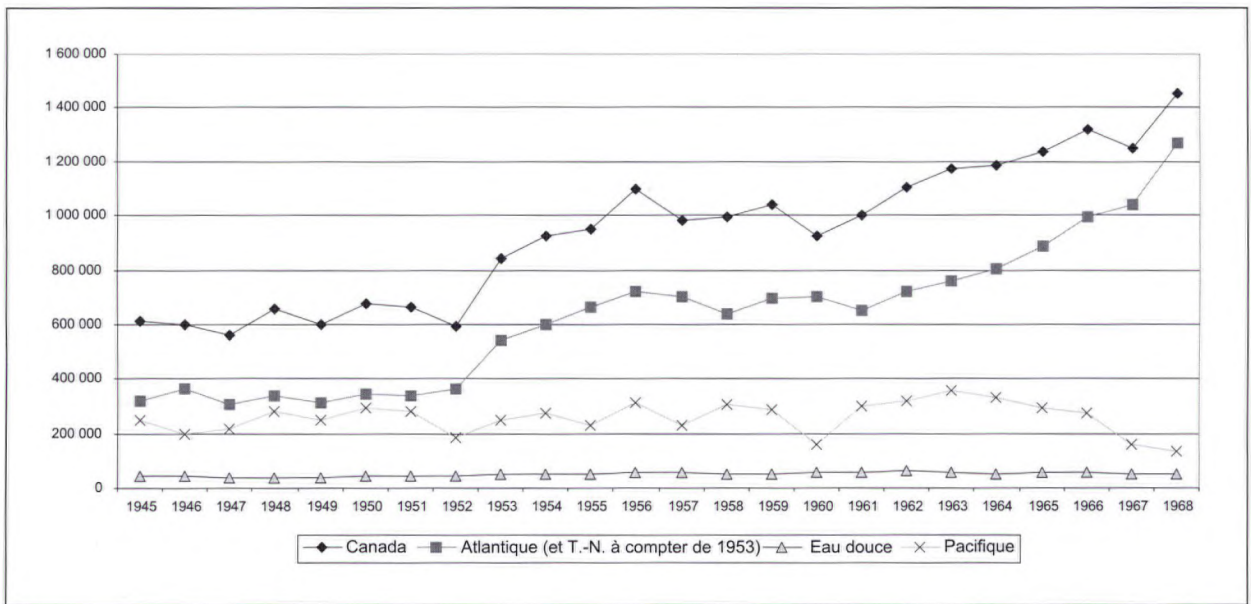
La collaboration fédérale-provinciale s'intensifie

Dans les années 1950, un ministère ou, du moins, une division des pêches, avait été établi dans chacune des provinces de l'Atlantique, lesquelles s'intéressaient davantage à l'industrie qu'auparavant. Le gouvernement de la Colombie-Britannique effectua cependant un parcours inverse. La Colombie-Britannique s'était dotée d'un commissaire aux pêches dès 1901 et avait constitué son propre ministère des Pêches en 1947. Mais la législation relevait du gouvernement fédéral, et W. A. C. Bennett, premier ministre de la Colombie-Britannique de 1952 à 1972, n'appréciait guère les champs de compétence sur lesquels il n'exerçait pas une emprise ferme. En 1957, le ministère des pêches de la province ferma ses portes; les Pêches furent absorbées par le ministère des Loisirs et de la Conservation. Il devint alors plus clair que jamais que le fédéral tenait le haut du pavé en matière de gestion des pêches.

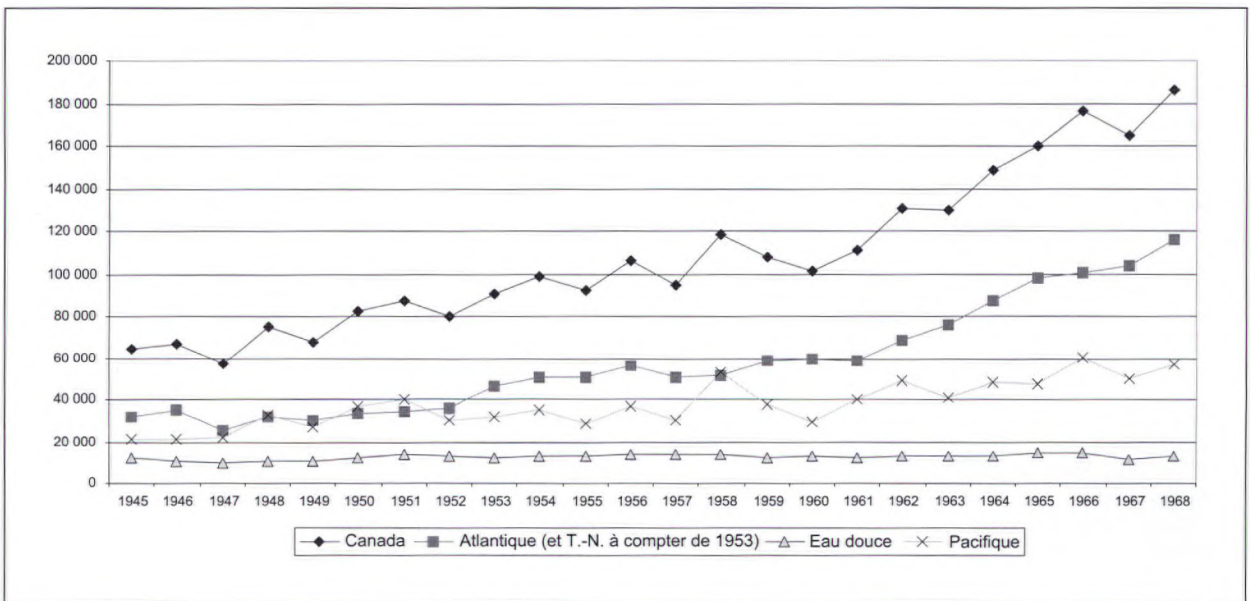
Du côté de l'Atlantique, le SEI entreprenait souvent des projets en collaboration avec les gouvernements provinciaux. À partir de 1958, les sous-ministres fédéraux et provinciaux se réunirent souvent dans le cadre des activités du Comité fédéral-provincial des pêches de l'Atlantique. Des comités similaires furent créés pour la Colombie-Britannique et les pêches en eau douce.

Le Conseil des pêches domine les échanges entre l'industrie et le gouvernement

Les pêcheurs avaient toujours eu un accès auprès des fonctionnaires et des députés, mais seule la Colombie-Britannique disposait d'un organisme constitué à cet effet. En fait, la province comptait



Débarquements canadiens par région, en tonnes, 1945-1968. Le hareng comptait pour une bonne partie de l'augmentation des débarquements sur la côte de l'Atlantique et de leur diminution sur la côte du Pacifique vers la fin des années 1960.



Valeur des débarquements, par région, 1945-1968 (millier de dollars).

plusieurs organismes de ce genre, dont les positions respectives divergeaient parfois. Il reste que les pêcheurs britanno-colombiens étaient très en avance sur les pêcheurs isolés et désorganisés de la côte Est. De fait, le plus important des organismes du Pacifique, la United Fishermen and Allied Workers' Union, acquit un pouvoir considérable.

Du côté des exploitants d'usines de transformation, la Canadian Fisheries Association, organisme national

fondé durant la Première Guerre mondiale, avait perdu sa notoriété antérieure quand éclata la Seconde Guerre mondiale. Après celle-ci, les exploitants d'usines se dotèrent à nouveau d'un organisme puissant : en 1945, le Conseil canadien des pêches (CCP) se réorganisa en fédération d'associations régionales, dont le bureau central fut installé à Ottawa. (Frederick William Wallace, éditeur du périodique *The Canadian Fisherman* et membre important de l'association sous

son ancienne forme, avait longtemps préconisé cette réorganisation.) Bates se montra favorable à la réorganisation. En 1946, lors de l'assemblée annuelle du CCP, il affirma aux représentants de l'organisme que leur regroupement permettrait aux entreprises canadiennes de compenser leur modeste taille en se dotant des capacités des grandes entreprises, notamment de faire de la recherche, de diffuser de l'information, de se payer une publicité, de collaborer et de planifier à long terme.

De temps à autre, Bates faisait pression sur l'industrie. En 1950, il déclara ainsi, à l'occasion de l'assemblée annuelle du CCP : [Traduction] « Le gouvernement fédéral a élaboré un programme largement inspiré des demandes de l'industrie des pêches. Le moment est maintenant venu, pour nous, de demander : "Quel est le programme de l'industrie?" ». Tous les intervenants souhaitaient l'expansion de l'industrie que Bates définit en ces termes : [Traduction] « l'expansion que l'on souhaite est une expansion commerciale; elle relève donc de la compétence des hommes d'affaires ».

Le CCP donna à l'occasion son appui aux propositions concernant des mesures d'inspection plus strictes et l'établissement de systèmes de classement, et quand la pêche étrangère devint un enjeu politique, il se prononça en faveur d'un accroissement de la surveillance canadienne. Les membres du Conseil discontinuèrent cependant peu à peu les efforts conjoints en matière de publicité qu'ils avaient déployés durant les années 1950, y compris la tentative d'instaurer une Semaine nationale du poisson. Le Conseil demeura néanmoins un défenseur efficace des intérêts de l'industrie, laquelle était déjà très puissante. Le spécialiste de l'économie des pêches, W. C. MacKenzie, nota ultérieurement que [Traduction] « durant une longue période, les entreprises avaient pratiquement bénéficié d'un droit de veto à l'égard des politiques en matière de pêche. Le plus souvent, elles formaient un groupe très puissant au sein des conseils d'administration des pêches (mais elles durent par exemple s'incliner lors de la controverse des chalutiers, dans les années 1930). Elles n'étaient pas toujours bien organisées, mais comparativement aux pêcheurs... »⁴⁸.

Les pêcheurs accèdent à l'assurance-chômage

En 1940, le gouvernement avait mis sur pied le Régime d'assurance-chômage afin de venir en aide aux gens qui se retrouvaient temporairement sans travail. Cependant, aucune disposition de ce régime ne visait les travailleurs autonomes comme les pêcheurs. La plupart de ces derniers travaillaient à titre de « co-intéressés », c'est-à-dire qu'ils n'étaient pas des employés salariés; les hommes d'équipage partageaient plutôt les profits tirés de la pêche avec le capitaine et propriétaire du bateau. Le plus souvent, le capitaine conservait un certain pourcentage des profits « pour le bateau », et il divisait le reste entre les membres de

l'équipage.

Au sein de leurs petites collectivités, les pêcheurs de l'Atlantique voyaient les employés d'usine et les autres travailleurs toucher des prestations au titre du nouveau régime; aussi la filière politique suivit-elle son cours habituel. Le premier ministre de Terre-Neuve, Joseph Smallwood, avait formé une alliance avec l'influent membre de la fonction publique fédérale Jack Pickersgill, qui se présenterait aux élections et deviendrait le représentant de Terre-Neuve au sein du cabinet fédéral. Constatant la situation difficile de certains villages de pêche, Pickersgill fit des pressions pour élargir la portée du Régime d'assurance-chômage aux pêcheurs. Sinclair, ministre des Pêches à l'époque, était défavorable à cette idée, et les pêcheurs de sa province d'origine, la Colombie-Britannique, ne revendiquaient pas le droit à l'assurance-chômage. Il donna néanmoins son appui au projet⁴⁹.

Pickersgill collabora avec Sinclair et le ministre du Travail Milton Gregg. Ensemble, ils ont déjoué ceux qui s'opposaient à l'extension de l'assurance-chômage et vinrent à bout des réticences du premier ministre Louis Saint-Laurent⁵⁰. En 1956, de nouveaux règlements entrèrent en vigueur, en vertu desquels les pêcheurs devinrent admissibles à des prestations durant l'hiver, et ce, pour une période maximale de 12 semaines. Sinclair avait souhaité qu'un système de calcul en fonction du revenu fût établi afin d'éviter que les pêcheurs les mieux nantis puissent toucher des prestations, mais on ne donna pas suite à cette idée.

Des centaines de ménages qui tiraient leur subsistance de la pêche, notamment des familles de l'Atlantique, se réjouirent des nouvelles dispositions du Régime d'assurance-chômage. Comme elle l'avait fait dans le cas des subventions destinées à la construction de petits bateaux, Terre-Neuve venait de détourner un programme d'envergure nationale de ses visées d'origine afin de venir en aide aux petits pêcheurs. Par la suite, la pêche reprit de la vigueur à Terre-Neuve et en Colombie-Britannique, reprise certes attribuable en partie à d'autres facteurs. En fait, le nombre de pêcheurs continua de décliner dans les Maritimes et au Québec.

Au fil des décennies, de nombreux observateurs, au nombre desquels on comptait même des pêcheurs, en vinrent à considérer que l'assurance-chômage, qui avait suscité un accroissement du nombre de pêcheurs marginaux, faisait en fait plus de mal que de bien. On peut cependant affirmer sans craindre de se tromper que des entreprises et des collectivités entières autrement vouées à la disparition continuèrent de subsister grâce à ce programme.

La centralisation du développement à l'ordre du jour

Bates avait voulu transformer l'industrie des pêches en industrie moderne et productive. Grâce aux programmes de développement mis en branle dans les années 1940 et 1950, l'industrie de l'après-guerre avait

Mise en place d'un vaste éventail de programmes

Vers la fin des années 1960, le gouvernement soutenait l'industrie de toutes les manières possibles. Le Ministère et le CRPC se consacraient à la science, à la conservation, à la pêche exploratoire, au développement, à l'étude des marchés et à la publicité. Signalons, en outre, des subventions, des assurances, un soutien des prix du marché ainsi qu'un Programme de prêts de bonification aux pêcheurs. En 1960, le gouvernement fédéral avait mis sur pied un plan de partage des frais au titre duquel les provinces pouvaient demander le financement de projets particuliers⁵¹. Par ailleurs, les pêcheurs indépendants pouvaient désormais toucher des prestations d'assurance-chômage, et le gouvernement construisait des quais publics.

D'autres programmes permettaient aux membres de l'industrie d'obtenir de l'aide financière. Une brochure publiée en 1969 par le CCP énumérait les mesures suivantes, lesquelles étaient surtout intéressantes pour les sociétés les mieux organisées, qui disposaient du temps et des capacités nécessaires à leur mise à profit :

- *Subventions au développement régional* : Institué par une loi de 1969, ce programme administré par le ministère de l'Expansion économique régionale (MEER) visait à venir en aide aux fabricants. Au titre de ce programme, le gouvernement remboursait un montant pouvant atteindre 20 pourcent des dépenses pré-approuvées liées à l'expansion, et 25 pourcent des coûts liés à la construction de nouvelles installations. Par ailleurs, une prime de 5 000 \$ était offerte pour tout emploi créé. Les subventions du MEER furent un élément clé de l'industrie de la transformation du poisson.
- *Accords de partage des coûts* : En vertu de la *Loi sur le développement de la pêche* (LDP) de 1966, le ministre pouvait conclure des ententes avec n'importe qui afin de réaliser des projets conjoints.
- *Règlements sur l'entreposage des produits de la pêche* : Conformément à ce programme découlant de la LDP, la construction de nouvelles installations pouvait être subventionnée à hauteur de 30 pourcent, jusqu'à concurrence de 150 000 \$.
- *Programme pour l'avancement de la technologie* : Au titre de ce programme du ministère de l'Industrie et du Commerce (MIC), les projets de développement concernant des produits et des procédés pouvaient faire l'objet de subventions correspondant à la moitié des coûts.
- *Programme d'aide générale de transition* : Ce programme du MIC offrait une assurance-prêt et d'autres formes d'assistance dont pouvaient bénéficier les membres de l'industrie touchés par les modifications des tarifs douaniers découlant des « négociations Kennedy ».
- *Loi stimulant la recherche et le développement scientifique* : Ce programme, également élaboré par le MIC, offrait une aide financière visant à soutenir la recherche à long terme en science et en génie.
- *Prêts aux petites entreprises* : En vertu de ce programme, aux termes d'une loi entrée en vigueur en 1961, les petites entreprises étaient admissibles à des prêts jusqu'à concurrence de 25 000 \$.
- *Banque d'expansion industrielle* : Cette banque, qui devint ultérieurement la Banque de développement du Canada, fournissait une aide « de dernier recours » aux entreprises qui ne parvenaient d'aucune autre façon à emprunter des capitaux⁵².

Bon nombre de programmes fédéraux similaires seraient maintenus au cours des années suivantes. Par ailleurs, les gouvernements des provinces de l'Atlantique offrirent également de l'aide financière. En 1982, par exemple, le gouvernement terre-neuvien offrit aux pêcheurs des prêts pouvant s'élever à 50 000 \$, des garanties de prêt souscrites par l'intermédiaire de banques à charte, le remplacement à coûts modiques des casiers à homards perdus à cause de la glace ou de tempêtes, des subventions à l'égard de la construction de bateaux se chiffrant à plus de 1 000 \$ par tonneau de cale, ainsi que des subventions visant les palangres ou, pour les pêcheurs du Labrador, les engins servant à la pêche côtière. L'Île-du-Prince-Édouard fournit de l'aide financière pour l'achat d'équipements embarqués servant à la manutention du poisson, pour la conversion des moteurs à essence en moteurs diesels, pour la pisciculture et pour la commercialisation du poisson frais vendu en gros et au détail⁵³.

progressé plus rapidement qu'elle ne l'aurait fait normalement. Dans son article de 1954, H. Scott Gordon souligna la futilité du développement débridé. Dans un système de copropriété accessible à tous, les pêcheurs et les exploitants d'usines étaient en concurrence; ils se voyaient dans l'obligation de maintenir leurs efforts jusqu'à ce que le coût marginal associé à une livre supplémentaire de poisson excède la valeur accrue, et ce, dans une conjoncture où la

pression de la pêche diminuait le volume des ressources disponibles.

La ligne de pensée qu'exprima si bien Gordon subsista dans certaines sections du Ministère; on la retrouve notamment dans les travaux de W. C. MacKenzie, le plus éminent des économistes du Ministère. Ce fut cependant la mentalité pro-développement qui s'imposa. La nécessité d'accomplir des progrès était évidente : l'industrie ne fournissait

pas encore son plein rendement, et la concurrence internationale minait la position des Canadiens sur leurs propres côtes. Il était difficile de rallier des partisans autour d'un projet visant à restreindre l'accès aux pêches, et l'idée corrélatrice de Gordon concernant l'institution d'une « instance dirigeante unitaire » était encore moins attrayante. Tant que l'on découvrait de nouvelles ressources, il ne semblait pas nécessaire de faire face au problème des pêches exploitées à plein régime et de la chute des profits tirés de celles-ci.

Dès les années 1950, certains fonctionnaires préconisèrent la concentration de l'industrie de l'Atlantique dans quelques ports importants et l'expansion de la pêche hauturière⁵⁴. Ces idées gagnèrent en popularité dans les années 1960, comme en font foi des études du Conseil de développement de la région de l'Atlantique et du Conseil économique des provinces de l'Atlantique, ainsi que des études menées par le Ministère lui-même. Le document interministériel de 1967 intitulé *Trends in the Development of the Canadian Fisheries* traitait des pêches sur les deux côtes, mais comme la plupart des études « nationales », il mettait l'accent sur l'Atlantique. Ce document faisait état d'une dépendance excessive et recommandait de limiter le nombre de pêcheurs. Mais la solution que l'on présentait comme la panacée se résumait à l'intensification du développement tout en améliorant la coordination des initiatives à cette fin. On réclamait en effet, dans cette étude, une expansion à la Bates, accompagnée de rares vérifications à la Gordon.

Les auteurs de l'étude avaient consulté des représentants des provinces et de l'industrie. Leurs projections anticipaient l'expansion soutenue et même le doublage des prises sur les deux côtes. Mais à eux seuls, ces progrès ne suffiraient pas à constituer une industrie convenable, ajoutaient les auteurs. Sur la côte de l'Atlantique, une réduction radicale du nombre de pêcheurs côtiers s'imposait : 10 000 ou 15 000 de ces pêcheurs, sinon davantage, devaient discontinuer leurs activités. À l'époque, en fait, la moitié des quelque 45 000 pêcheurs côtiers suffisaient pour capturer le même volume de prises. Le développement avait été trop dispersé. Il fallait désormais le concentrer dans un petit nombre de ports importants et centralisés, et il devait se réaliser grâce à de plus gros navires de pêche, notamment des navires hauturiers. On considérait tacitement les chalutiers comme des symboles d'efficacité.

Le document de planification ne présentait cependant aucune piste précise pour arriver à ce qu'on appellerait ultérieurement la « rationalisation ». Il abordait brièvement la question de la limitation des permis et celle de la relocalisation des Terre-Neuviens, mais ne proposait aucun programme concerté; il étudiait la question de l'autorité sur une industrie antagoniste; il ne suggérait que vaguement d'inclure les pêcheurs et les exploitants d'usines dans les processus décisionnels, d'améliorer le transfert de connaissances et l'éducation, et de travailler davantage à l'obtention de consensus.

« Expansion ou anéantissement »

Des fonctionnaires du ministère des Pêcheries et d'autres ministères avaient participé à l'élaboration de l'étude de 1967 intitulée *Trends in the Development of the Canadian Fisheries*. Cette étude faisait état de la manière dont les gens de l'industrie et les gouvernements provinciaux entrevoient l'avenir. Les fonctionnaires, bien qu'ils se montrassent optimistes, étaient moins enclins que les autres parties à croire en une croissance fulgurante qui se perpétuerait indéfiniment. Quelques idées de l'étude sont reformulées ci-après.

La pêche du poisson de fond et la pêche du hareng connaissaient un essor qui s'expliquait en partie par les travaux du gouvernement fédéral en matière de développement des pêches, par des campagnes de promotion provinciales, par des mesures favorables au développement régional prises par le ministère fédéral de l'Industrie, et par des travaux du Conseil de développement de la région de l'Atlantique visant à approvisionner en eau les usines de transformation du poisson. La vigueur des marchés ainsi que des investissements étrangers avaient également bénéficié à ces pêches.

Les flottes étrangères grandissaient toutefois rapidement à la même époque. Dans la zone d'activité de la CIPANO, la proportion des prises pêchées par les Canadiens était passée de 37 pourcent en 1954 à environ 28 pourcent en 1964. [Traduction] « La question qui se pose, dans ce contexte, est de savoir si le Canada subira passivement l'expansion agressive de ses concurrents et s'il les laissera s'emparer de ce secteur en croissance, ou s'il [...] tentera de tirer avantage de sa situation géographique pour s'ériger en concurrent sérieux, afin de maintenir sa position et, peut-être, d'accroître sa part. » La situation motivait largement une expansion rationnelle. [Traduction] « Le choix s'impose, à toutes fins pratiques, entre l'expansion et l'anéantissement. »

(Par ces propos, les auteurs exprimaient un sentiment répandu concernant la concurrence avec les étrangers. Le ministre des Pêches, Angus MacLean, avait signalé en 1960 que les Canadiens devaient accroître leur efficacité s'ils voulaient être de taille à concurrencer leurs rivaux⁵⁵. Son successeur, Hédard Robichaud, s'exprima comme suit dans un discours de 1965 : [Traduction] « ...pour être en mesure de leur faire concurrence, ou plutôt de pêcher de plus grands volumes de poissons qu'eux, nous devons moderniser et notre flotte de pêche côtière et notre flotte de pêche hauturière »⁵⁶.)

Mais l'étude précisait que tout travail de développement se devait d'être efficace. La pêche côtière était appelée à tenir un rôle moins important au sein de l'industrie. L'expansion de la pêche hauturière entraînerait toutefois la création de nouveaux emplois, compenserait le déclin des pêches côtières et donnerait même lieu à une augmentation du total des prises.

Le nombre de bateaux de pêche hauturière augmentait déjà. Selon les estimations, la flotte de gros chalutiers de l'Atlantique, qui comptait 146 bateaux en 1966, en compterait de 217 à 220 en 1968 et 297 en 1975. Les interventions en matière de développement devaient avant tout être effectuées de manière rationnelle dans des ports importants et centralisés. Les projets du SEI, épars et de petite envergure, ne suffisaient pas; il fallait plutôt se concentrer efficacement sur des travaux plus vastes et voir à ce qu'un financement plus considérable leur fût alloué.

Dans l'Atlantique, le nombre de pêcheurs côtiers qui tiraient leur subsistance de la pêche de la morue devait être réduit d'environ 10 000 ou 15 000, mais on ne précisait pas comment atteindre cet objectif. Les autres pêcheurs côtiers devaient soit prolonger leur saison de pêche et améliorer leur équipement, ou bien chercher des emplois de substitution. Dans certains cas, comme celui de la pêche du homard, des restrictions s'appliquant au nombre de permis et aux engins de pêche pourraient améliorer la situation. La moitié des pêcheurs de l'époque seraient en mesure de capturer l'équivalent des prises totales annuelles et ils toucheraient alors un revenu très décent, puisque le volume de prises par tête doublerait. Le déplacement des autres pêcheurs ne se ferait cependant pas sans heurt : [Traduction] « Si des hommes qui pêchent à bord de petits bateaux doivent devenir capitaines ou hommes d'équipage à bord de grands navires de pêche à rendement élevé – quand les navires de ce genre seront les plus rentables –, ils devront subir une formation ou acquérir progressivement les compétences nécessaires à leur nouveau travail. Ils devront en outre accepter un nouveau mode de vie ».

On prévoyait par ailleurs un brusque accroissement du nombre de travailleurs d'usine. Sans tenir compte du Québec, on comptait sur la côte de l'Atlantique 520 usines de transformation du poisson, localisées dans quelque 300 agglomérations. Plus de la moitié de ces usines étaient de petites entreprises assez rudimentaires. Le salaire moyen des employés s'établissait à 95 cents l'heure. De 1965 à 1975, le nombre de travailleurs d'usine devait passer de 7 100 à 12 800.

En tout et pour tout, les débarquements de poissons de fond doubleraient dans l'Atlantique de 1965 à 1975, tandis que les débarquements de poissons pélagiques tripleraient pratiquement. Selon les prévisions du Comité fédéral-provincial des pêches de l'Atlantique, les débarquements de harengs atteindraient le million de tonnes en 1975, soit plus de cinq fois la quantité de poisson que procurait alors cette pêche. L'industrie des coquillages connaîtrait un accroissement correspondant presque au tiers de sa valeur. Des progrès remarquables s'accomplissaient sur les plans de la pêche du thon, du crabe, de la crevette, du calmar et de la chasse à la baleine, et sur les plans de la cueillette de plantes marines et de la fabrication de nouveaux concentrés de protéines de poisson. Le rendement total des pêches maritimes de l'Atlantique s'accroîtrait de plus de 100 pourcent, passant de 763 000 tonnes à près de 1,6 million de tonnes.

En ce qui a trait au Pacifique, on estimait que la plupart des montaisons de saumons pourraient produire davantage de spécimens. Dans le haut Fraser, le nombre de prises pourrait doubler. Les débarquements de poisson de fond du Pacifique s'établiraient au moins au triple de ce qu'ils étaient alors. Le volume de hareng capturé dans le Pacifique, qui frôlait déjà les 250 000 tonnes, triplerait également (les stocks de hareng étaient en fait au bord de l'affaissement et de disparition au moment où cette projection fut établie). Les débarquements de poissons pélagiques et de poissons d'estuaire, quant à eux, dépasseraient le double de leur volume actuel, et on prendrait trois fois plus de coquillages. Dans l'ensemble, les débarquements du Pacifique augmenteraient au moins de 50 pourcent, et leur accroissement pourrait dépasser 200 pourcent.

Voilà la teneur des projections de l'étude. Rendues publiques, elles auraient confirmé les pires soupçons des pêcheurs côtiers : si elles annonçaient une croissance extraordinaire, celle-ci bénéficierait surtout aux grandes entreprises et elle entraînerait la disparition des petits exploitants. Les événements des deux décennies suivantes contrediraient cependant ces prévisions.

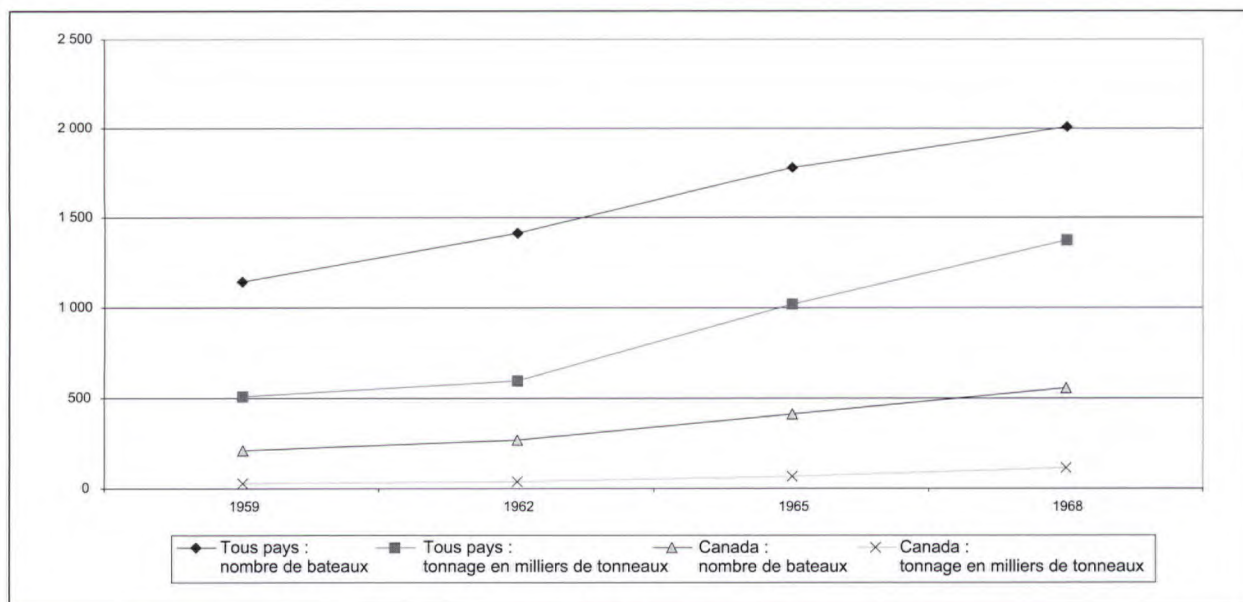
L'étude en question n'abordait pas non plus le problème de la propriété, même si le déplacement majeur des activités de pêche depuis les eaux côtières vers la haute mer porterait un dur coup au bien-être et au sentiment de dignité de centaines de collectivités et de plusieurs milliers de gens. À une époque où aucun programme de surveillance de l'industrie n'avait été établi et où aucun plan visant à recueillir un consensus relativement à cette surveillance n'avait été formé, la rationalisation tenait de la chimère. On avait encore tendance, à l'époque, à se concentrer exclusivement sur le développement, et à reporter le traitement des problèmes.

Conflit entre les rationalistes et les sympathisants

L'étude *Trends in the Development of the Canadian Fisheries* présageait un problème dont les

enjeux se révéleraient bientôt plus clairement, notamment sur la côte de l'Atlantique : les partisans d'une pêche dite « économique » s'opposeraient en effet à ceux d'une pêche « sociale », à l'occasion de ce qu'on pourrait qualifier de conflit entre rationalistes et sympathisants.

Une étude du Conseil de développement de la région de l'Atlantique datant de 1969 fournit un exemple de la perspective des rationalistes. Le Conseil affirmait ce qui suit dans ce document : [Traduction] « Les pêches côtières, d'un bout à l'autre des provinces de l'Atlantique, sont un organe de pauvreté. Beaucoup trop d'hommes, de bateaux et d'équipements sont engagés dans l'exploitation d'une ressource fondamentalement limitée »⁵⁷. À l'époque – mais surtout dans les années 1970 et 1980 – certains adeptes du rationalisme s'élevaient déjà contre les mesures favorables à la « pêche sociale » qui, selon eux, permettaient l'exploitation des eaux par d'insignifiants



Le Canada s'empresse de rattraper la flotte étrangère. Le tableau fait état du nombre de bateaux canadiens et étrangers jaugeant 50 tonnes brutes et plus dans l'Atlantique Nord-Ouest, années choisies, 1959-1968.

petits bateaux subventionnés par des programmes gouvernementaux. Les partisans de l'idéologie rationaliste, qui avaient souvent partie liée avec les entreprises de transformation possédant des bateaux, s'en prenaient avant tout à l'assurance-chômage. Ils associaient l'efficacité à des navires moins nombreux mais capables de capturer le poisson plus rapidement, ainsi qu'à des usines moins nombreuses mais plus grosses, qui seraient situées dans des ports importants et qui fourniraient du travail plus longtemps à des employés mieux rémunérés.

Les rationalistes avaient tendance à négliger les questions liées au rapport coût-efficacité (un petit bateau, par exemple, pouvait-il fournir un meilleur taux de rendement du capital investi ou des bénéfices plus considérables pour la région?). Ces questions étaient en fait assez complexes. Certaines études, qui contredisaient l'opinion du public, affirmaient que les navires de taille moyenne étaient les plus rentables⁵⁸. Mais dans la lutte pour le poisson qui se déroulait à l'époque, les gros bateaux disposaient d'un avantage certain, que leur rapport coût-efficacité, au sens habituel du terme, fût ou non le plus avantageux. Les études comparatives sur les méthodes de pêche qui auraient été les plus bénéfiques aux économies régionales et à l'économie nationale étaient peu nombreuses, voire inexistantes. Il était néanmoins évident que la pêche et la transformation du poisson produisaient un effet multiplicateur important : en Nouvelle-Écosse, au début des années 1970, un emploi dans le domaine de la pêche était à l'origine de 0,7 emploi étranger aux pêcheries, et un emploi d'une usine générait 2,3 emplois dans d'autres secteurs⁵⁹.

Les sympathisants, qui s'opposaient aux rationalistes, étaient attachés aux petits bateaux, aux petites collectivités, et au mode de vie des pêcheurs. Certains soupçonnaient parfois les grandes entreprises de manipuler le Ministère et de détruire les ressources. Les débats les plus virulents auraient cependant lieu plus tard. Les sociétés qui exploitaient de gros chalutiers suscitaient dès les années 1960 la méfiance de certains petits pêcheurs et de petites collectivités. À l'époque, cependant, on se souciait surtout de survie et de croissance, et non d'une quelconque vision selon laquelle les bateaux de petite ou de grande taille étaient les plus rentables pour l'industrie.

Le conflit opposant les gros bateaux, capables de pêcher au large ou près des côtes, et les bateaux de petites dimensions, confinés à la pêche côtière, ne fut jamais aussi intense en Colombie-Britannique que sur la côte Est. L'avantage que procuraient les grands bateaux était moins visible dans le cas de la pêche principale de la Colombie-Britannique – soit la pêche du saumon du Pacifique – que dans le cas de la pêche du poisson de fond de l'Atlantique. Dans le Pacifique, une grande partie des activités avait lieu dans les eaux abritées des détroits de Georgie et d'Hecate et de nombreux bras de mer, et rien ne faisait pendant à l'imposante menace que constituaient les chalutiers de l'Atlantique. De puissants bateaux de pêche à senne coulissante furent cependant à l'origine d'une certaine division, qui scinda la communauté des pêcheurs de saumon du Pacifique. Cette division, qui s'intensifia au fil des années, découlait du fait que des propriétaires de bateaux mettaient parfois en commun plusieurs permis attachés à de petits bateaux afin d'exploiter des navires plus imposants.

Du côté de l'Atlantique, certains fonctionnaires du Ministère étaient favorables à la centralisation et au soutien des sociétés de pêche hauturière. La personnalité des intervenants entraînait parfois en ligne de compte. Certains fonctionnaires, par exemple, avaient des affinités naturelles avec les représentants des sociétés et ils étaient enclins à souscrire à la façon de pensée de ces derniers. Aux yeux de ces fonctionnaires, les pêcheurs semblaient plutôt une gent désordonnée et incontrôlable. D'autres fonctionnaires s'entendaient mieux avec les pêcheurs. Certains de ces fonctionnaires, notamment dans les régions, souhaitaient ardemment garantir la pérennité des collectivités et des petits pêcheurs indépendants. Entre ces deux pôles gravitaient des fonctionnaires aux opinions plus malléables qui, dépourvus de tout parti pris, accordaient leur appui aux décisions qui semblaient judicieuses à l'époque. La plupart des ministres faisaient partie de cette classe modérée. Soumis à des pressions antagonistes, ils s'efforçaient de prendre des décisions raisonnablement prudentes.

Il était cependant indiscutable que la majorité des travailleurs des pêches, du moins sur la côte de l'Atlantique, ne touchaient qu'un faible revenu. Dans les années 1950 et 1960, une seule voie semblait propice à toutes les parties : le développement.

La pêche sportive prend de l'ampleur

Que dire de la pêche sportive au cours de la période de 1945 à 1968? Le ministère fédéral adopta, à l'égard de cette activité, une étrange ligne de conduite, mêlant interventionnisme et laisser-faire. Il prit en charge une large part de la recherche sur la pêche en eau douce. Pour le reste, cette recherche fut essentiellement menée par les universités et, dans une faible mesure, par les provinces. Dans les Maritimes et à Terre-Neuve, les fonctionnaires fédéraux adoptèrent des règlements et virent à leur application en se fondant souvent sur les conseils de membres de clubs de chasse et pêche. En fait, il semble que le fédéral ait concentré ses efforts en matière d'application des règlements sur la pêche dans les lacs et les rivières pendant une longue période après la guerre (quant aux pêches maritimes, l'effort fut axé principalement sur la pêche du homard).

Les gouvernements provinciaux, cependant, émettaient des permis de pêche sportive en eau douce, contribuaient à la mise en application de la réglementation et proposaient de nouveaux règlements, et ce, même dans les provinces de

l'Atlantique. Du Québec à l'Alberta, la pêche en eau douce était de compétence provinciale. Le gouvernement fédéral gardait par contre toute compétence à l'égard des pêches dans les Territoires du Nord-Ouest. En Colombie-Britannique, le ministère fédéral était responsable de la pêche du saumon, même dans les lointaines régions montagneuses de l'intérieur; la province administrait quant à elle la pêche sportive en eau douce et les autres pêches continentales.

Le fédéral se préoccupait principalement de la pêche commerciale pratiquée en mer. Seuls quelques fonctionnaires, dont la plupart travaillaient pour le Service de l'économie d'Ottawa, consacraient une partie importante de leurs efforts à la pêche sportive. Cette pêcherie, qui comptait de plus en plus d'adeptes et qui donnait lieu à des dépenses de plus en plus importantes, était en voie de devenir une industrie des plus lucratives. En 1975, 1 644 000 bateaux appartenaient à des pêcheurs sportifs, et la pêche récréative entraîna la création d'environ 26 000 emplois. Environ un million de pêcheurs sportifs venaient chaque année au Canada à cette époque, et cinq fois plus de Canadiens s'adonnaient à ce passe-temps. La valeur marchande de la pêche commerciale s'établissait à 694 millions de dollars et les dépenses des pêcheurs sportifs s'élevaient à 1 022 millions⁶⁹.

Au bout d'un certain temps, les partisans de la pêche sportive en vinrent à soutenir que cette industrie rapportait davantage que la pêche commerciale, mais certains contestèrent ce point de vue. Des économistes qui tentaient de calculer la valeur de la pêche récréative additionnaient les nombreuses dépenses associées à un voyage de pêche. Les défenseurs de la pêche commerciale, quant à eux, avançaient que l'économie ne serait pas déstabilisée si la pêche sportive disparaissait. À leur avis, les citoyens se tourneraient vers d'autres formes de loisirs, allant des jeux de carte à la fréquentation des bars. La pêche marchande, cependant, tirait de la nourriture des océans et permettait aux habitants d'immenses régions de gagner leur vie, grâce à des emplois qui disparaîtraient si on en discontinuait la pratique. Ces arguments prouvaient la supériorité de la pêche commerciale, au dire de ses partisans.

Quels que fussent les arguments avancés, les statistiques concernant la pêche sportive étaient fort impressionnantes. Au cours des années suivantes, des coteries qui avaient des intérêts dans la pêche sportive amorceraient une véritable croisade contre la pêche commerciale.

CHAPITRE 18

Les Maritimes et le Québec de 1945 à 1968

Nous traiterons d'abord, dans le présent chapitre, d'événements qui ont touché la totalité de la côte de l'Atlantique, pour ensuite aborder des événements propres aux Maritimes et au Québec, dans la mesure où ces derniers peuvent être dissociés. Au début de la période allant de 1945 à 1968, Terre-Neuve et le Canada étaient des entités politiques distinctes. Chacune des pêches canadiennes et terre-neuviennes avait sa propre histoire, avec ses périodes de croissance, de stabilité et, parfois, de déclin. Mais des liens unissaient souvent les diverses pêches, et l'on pêchait plus d'une espèce à bord de la plupart des bateaux. Par ailleurs, la pêche du poisson de fond affichait un caractère interrégional et international.



Le patrouilleur *Chebucto*, d'une longueur de 179 pieds.

Dans les Maritimes, en dépit de l'intensification des activités d'inspection, notamment après 1954, l'essentiel des activités du gouvernement portait sur l'application de la réglementation. La classe de 1947 et de nouveaux agents des pêches exerçaient une autorité notable sur le terrain, sans avoir à se soucier de directives détaillées et du travail de bureau qui leur serait assigné ultérieurement. Ils embauchaient souvent des « garde-pêche » temporaires, surtout pour exercer la surveillance des lacs et des rivières. Certains postes d'agents des pêches étaient des emplois saisonniers. Dispersés sur toute la côte Atlantique et dans certaines zones continentales, les agents connaissaient tous les membres des collectivités; ils savaient qui était susceptible de contrevenir aux règlements, qui était généralement digne de confiance et qui accepterait de collaborer et de fournir des renseignements.

Une escouade spéciale, surnommée « Goon Squad » (ou « Commando »), fut mise sur pied dans les Maritimes. Quand les agents estimaient que la situation s'envenimait dans leur région, ils faisaient appel à cette escouade.

(Les affrontements et le danger faisaient partie du travail des agents des pêches. Dans les années 1950, par exemple, un agent de l'Île-du-Prince-Édouard fut tué par des braconniers!) Après leur arrivée dans les localités où ils avaient été appelés, les membres de l'escouade spéciale se présentaient aux notables comme les prêtres, les ministres du culte ou les fonctionnaires municipaux, puis ils menaient des raids sur des flottes ou des descentes dans des conserveries de homard qui opéraient sans permis. Des histoires circulaient à propos d'agents qui auraient tiré les couvre-lits de certains couples pour découvrir, cachées dessous, des conserves de homard produites illégalement.

Stan Dudka, agent des pêches jovial d'une imposante stature et membre de l'escouade spéciale, se déplaçait d'un point chaud à l'autre. On racontait un épisode au cours duquel Dudka, encerclé par des bateaux sur le golfe du Saint-Laurent, s'était saisi d'un fusil alors qu'une arme à feu était pointée vers lui, puis s'était écrié : « O.K.! Tirez le premier coup! ». Les braconniers reculèrent. À un autre moment, des pêcheurs auraient informé Dudka qu'ils s'étaient

cotisés afin de lui payer un lot dans un cimetière. Les histoires au sujet de Dudka étaient légion. Malgré ses prédispositions pour les affrontements, cet homme était le parangon des agents des pêches affables et intrépides. Compte tenu de son caractère, il arriva à l'occasion que le Ministère le tint à l'écart de certaines régions.

Au cours de la période qui suivit immédiatement la fin de la guerre, le Ministère possédait environ 19 bateaux de patrouille sur la côte Atlantique. Ce nombre augmenta dans les années 1950 et 1960. Au départ, un seul navire exerçant sa surveillance en haute mer dépassait les 100 pieds, soit le *Cygnus*, qui faisait 155 pieds; un navire de 153 pieds portant le même nom le remplaça en 1959. Le *Cape Freels*, d'une longueur de 179 pieds, prit du service à St. John's en 1962, suivi de l'*Arctica* en 1964. En 1966, le *Chebucto*, navire jumeau du *Cape Freels*, se joignit au *Cygnus* à Halifax.

La croissance de la flotte excède celle des débarquements

Au Canada atlantique, la capacité de pêche augmentait beaucoup plus rapidement que le volume des prises et, en haute mer, les pêcheurs étrangers remportaient la lutte pour le poisson.

L'accroissement de la capacité de pêche canadienne s'amorça dans les années 1940, se poursuivit dans les années 1950 et s'accéléra dans les années 1960. La plus importante des pêches pratiquées dans tout l'Atlantique était la pêche de la morue et d'autres espèces de fond. Les bateaux les plus efficaces pour capturer ces espèces étaient les chalutiers de fond et les chalutiers pélagiques, dont les immenses filets en forme de poche rasaient les fonds marins. La croissance de ce sous-secteur se révéla la plus rapide du secteur des pêches.

Malgré la technologie identique des bateaux munis de chaluts, une distinction apparut dans la terminologie du Ministère : on appela « dragueurs » ou



Les chalutiers à perche latérale étaient plus nombreux au début de la période, mais ils furent remplacés par les chalutiers à pêche arrière illustrés précédemment. La queue du chalut est maintenue ouverte sous l'eau par les larges panneaux. (Dessin : Walter Scott)



Un chalutier à perche latérale d'après-guerre, basé à Halifax, pêche sur les Grands Bancs.

chalutiers de fond ceux qui mesuraient moins de 100 pieds, tandis que le nom de « chalutier pélagique » fut réservé à ceux qui dépassaient cette longueur. (Il semble que le Ministère ou ses décideurs politiques favorisèrent l'emploi du terme « dragueur » afin d'éviter toute allusion à la controverse au cœur de laquelle s'étaient précédemment trouvés les chalutiers².) Durant la période de 1945 à 1968, où la flotte ne cessa de grossir, la plupart des « dragueurs » mesuraient moins de 65 pieds, quoiqu'on en comptât plusieurs qui dépassaient cette longueur. À la même époque, certaines chalutiers faisaient plus de 150 pieds.

En 1947, peu après la fin de la guerre, seuls quelques douzaines de chalutiers pêchaient dans l'Atlantique³. En 1955 cependant, la Nouvelle-Écosse disposait de 19 chalutiers et de 85 dragueurs, et en 1956, Terre-Neuve possédait 12 chalutiers et 18 dragueurs, qui fournissaient des débarquements considérables. Seules les entreprises de traitement du poisson et celles qui y étaient associées pouvaient s'offrir des chalutiers, ces bateaux coûtant, à l'époque, entre 200 000 \$ et 300 000 \$. Par ailleurs, la pêche au chalut s'accompagnait souvent de pertes liées aux opérations de pêche, mais ces dernières pouvaient être récupérées à l'étape de la transformation ou de la commercialisation.

La croissance rapide se poursuivit. En 1968, la Nouvelle-Écosse disposait de 134 navires de plus de 100 pieds, les autres provinces des Maritimes et le Québec en avaient 20, et on en comptait 75 à Terre-Neuve. Sauf à Terre-Neuve, certains des navires mesurant plus de 100 pieds étaient des dragueurs à pétoncles ou des senneurs à harengs. À Terre-Neuve, les navires de cette taille étaient pratiquement tous des chalutiers. Les chalutiers à pêche latérale furent peu à peu remplacés par des chalutiers à pêche arrière. Le nombre de ces derniers augmenta notablement dans les années 1960.

Dans l'ensemble de l'Atlantique, la valeur totale de la flotte quintupla, passant de 31 millions de dollars en 1953 à 168 millions en 1968, ce qui s'explique dans une large mesure par l'acquisition de grands chalutiers

pour la pêche du poisson de fond. De 1959 à 1968, dans l'Atlantique toujours, le nombre de navires dépassant les 50 tonneaux de jauge brute – ce qui correspond à une longueur de plus de 50 pieds – augmenta de plus de 100 pourcent, passant de 211 à 558; au terme de la même période, le tonnage de ces navires avait plus que quadruplé, passant de 27 000 à 112 100 tonneaux.

Les gros navires livrent la part du lion des débarquements

De 1945 à 1968, des entreprises de transformation « à intégration verticale » qui possédaient de grandes usines et de grands chalutiers établirent leur domination sur l'industrie du poisson de fond et, de manière générale, sur une bonne partie de l'industrie. En 1961, les quelque 57 chalutiers en service dans les Maritimes et à Terre-Neuve capturaient déjà environ 40 pourcent du poisson de fond pêché dans l'Atlantique.

De 1962 à 1966, le nombre de gros navires excédant les 100 tonneaux passa de 111 à 273 sur la côte de l'Atlantique, soit une augmentation de plus de 100 pourcent. (Ce tonnage correspondait, à l'époque, à des longueurs allant de 82 à 168 pieds⁴.) Les débarquements des chalutiers de plus de 100 tonneaux quadruplèrent de 1960 à 1966, passant de 44 000 à 185 000 tonnes. Durant la même période, les

débarquements des navires moyens, soit ceux qui mesuraient entre 25 et 100 tonneaux (c'est-à-dire, en général, plus de 50 pieds de long), augmentèrent dans une proportion de plus de 100 pourcent, passant de 175 000 à 412 000 tonnes.

En 1968, la proportion de poisson de fond pêché par des chalutiers de fond et des chalutiers pélagiques de plus de 70 pieds dans les Maritimes s'établissait à 43,5 pourcent; la proportion de ces navires était probablement la même à Terre-Neuve. À la fin des années 1920, la proportion des prises pêchées par les chalutiers était beaucoup moins élevée; la flotte côtière disposait toutefois, à l'époque, d'un appui politique notable, grâce auquel des mesures contre les chalutiers avaient été adoptées. Dans les années 1960 cependant, époque où les chalutiers prenaient beaucoup plus de poisson, aucun argument n'aurait suffi à convaincre les autorités de prendre des mesures limitant l'usage de ces bateaux. Les gouvernements s'employaient entièrement au développement. Les chalutiers alimentaient plus de 20 grandes usines qui, chacune, fournissait de bons emplois à l'année à des centaines de travailleurs.

En 1957, les 32 000 navires de l'Atlantique jaugeant moins de 25 tonneaux avaient pêché environ 487 000 des 700 000 tonnes correspondant au total des débarquements, toutes espèces confondues; quelque 547 navires de moyen et fort tonnage ramenèrent donc

De nouveaux « bateaux » à la hauteur des anciens « navires »

Après la guerre, l'augmentation de la capacité de pêche ne s'est pas limitée aux seuls chalutiers pélagiques et chalutiers de fond; elle s'étendit en effet à toute la flotte. Certaines embarcations non pontées étaient désormais équipées de treuils mécaniques et de lignes ou de filets modernes. Les navires de taille moyenne, d'environ 35 à 65 pieds de longueur, pouvaient eux aussi être équipés de treuils, de circuits hydrauliques, de radars, de sonars, de navigateurs Decca ou de lorans. Certains de ces navires pêchaient pendant une semaine ou plus, parcourant les fonds de pêche en long et en large.

Bien qu'elles se présentent sous des formats divers et qu'elles soient parfois difficiles à déchiffrer, les statistiques concernant cette période révèlent un remarquable renforcement de la capacité de pêche. En 1944, les Maritimes et le Québec disposaient de 986 « navires », terme par lequel on désignait essentiellement les bateaux pontés. En 1955, ce nombre était passé à 1 519.

En 1955 toujours, le Ministère classait les bateaux en fonction de leur tonnage : était considéré comme un « navire » tout bateau excédant 10 tonneaux (soit 1 000 pieds cubes, ou le volume d'un cube mesurant 10 m de côté). Bien qu'aucun ratio précis ne permette de calculer la longueur en fonction du tonnage, les bateaux qui dépassaient 10 tonneaux à l'époque mesuraient généralement plus de 35 pieds. La grande majorité des bateaux faisaient moins de 65 pieds; le nombre de navires de 65 à 100 pieds et de plus de 100 pieds était relativement bas.

En 1968, le terme « navire » avait disparu des enquêtes statistiques, mais les bateaux y étaient toujours classés en fonction de leur tonnage. Le nombre de bateaux dépassant les 10 tonneaux – soit ceux qui avaient la dimension d'un navire – était pratiquement trois fois plus élevé qu'en 1944, se chiffrant à 2 567. On comptait parmi ces bateaux 132 navires mesurant de 75 à 100 pieds, et 154 navires dépassant les 100 pieds – pour la plupart des chalutiers.

Qu'en était-il des petites embarcations? En 1944, le nombre de « bateaux » s'établissait à 23 200. Il s'agissait en général de petites embarcations non pontées. En 1955, les « bateaux » étaient définis dans les relevés statistiques comme des embarcations mesurant moins de 10 tonneaux, ce qui correspondait, de manière générale, à une longueur inférieure à 40 pieds. À cette époque, leur nombre avait chuté, ne se chiffrant plus qu'à 18 400; en 1968, il n'en restait que 16 200. Le nombre des bateaux plus petits, soit les voiliers sans moteur

et les embarcations à rames, déclina notablement : cette catégorie, qui en 1944 comptait environ 11 900 embarcations, n'en regroupait plus que 8 900 en 1953, et 5 300 en 1968.

Le nombre de bateaux à moteur était plus stable, se chiffrant à environ à 10 240 en 1944, 9 510 en 1955 et 10 863 en 1968. Les nouveaux bateaux étaient mieux équipés et étaient souvent dotés d'un espace clos. Bien qu'ils fussent appelés « bateaux » en raison de leurs dimensions, leur capacité de pêche équivalait parfois à celle des « navires » de l'avant-guerre. L'efficacité de toutes les catégories de bateau de pêche s'accroissait.

Pendant les années qui suivirent, les fonctionnaires du Ministère et bien d'autres gens débattirent des pêches « côtières » et des pêches « hauturières », auxquelles on associait respectivement l'idée de bateaux non pontés regagnant le port chaque jour et celle de chalutiers appartenant à des entreprises. Les nouveaux bateaux de taille moyenne que l'on rencontrait notamment dans les Maritimes et au Québec – chalutiers de fond, senneurs et dragueurs de pétoncles – constituaient une différente catégorie. En dépit de leur nombre grandissant et de leur capacité de pêche considérable, ils étaient souvent associés aux bateaux de pêche côtière. Ce n'est que dans les années 1980 que s'imposa la notion de « pêche semi-hauturière ». À cette époque, les nouveaux navires, dont on avait parfois omis de tenir compte, avaient institué un nouvel équilibre au sein de l'industrie des pêches.

Le tableau 18-1 présente la variation de la taille des flottes des Maritimes et du Québec de 1955 à 1968. (Pour l'année 1955, le nombre de « navires > 10 tonnes » inclut les chalutiers et les dragueurs. En 1968, ces deux types de bateaux ne faisaient plus l'objet de catégories distinctes établies en fonction de l'équipement : les catégories étaient alors fonction de la longueur et du tonnage. Les navires mesurant plus de 100 pieds étaient pratiquement tous des chalutiers.)



Les petits bateaux abondaient toujours, comme le révèle cette photo de 1961 à la baie Maces sur la rive néo-brunswickoise de la baie de Fundy, mais la tendance favorisait les plus gros bateaux. La plupart des bateaux sur cette photo pêchaient le homard. Le bateau doté d'un réservoir d'eau sous pression servait à la pêche du hareng dans les bordigues; l'eau servait à séparer les écailles du hareng destinées à un usage commercial distinct.

Tableau 18-1 : Les flottes des Maritimes et du Québec en 1955 et en 1968

	Année	N.-É.	N.-B.	Î.-P.-É.	Qc
Chalutiers	1955	19	0	0	0
	1968	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Dragueurs	1955	82	77	13	19
	1968	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Navires > 10 tonnes	1955	860	349	14	99
	1968	1 310	1 016	38	203
Navires > 100 pieds	1955	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
	1968	134	9	6	5
Bateaux à moteur	1955	4 529	2 057	1 403	1 524
	1968	5 326	1 947	1 671	1 919
Voiliers et barques à rames	1955	3 481	3 569	724	1 131
	1968	2 982	1 307	567	445

Note : n.d. signifie « non disponible ».

moins du tiers des débarquements. Au cours de la décennie suivante, ce rapport s'inversa, à peu de chose près. En 1966, les petits navires, désormais au nombre de 36 000, pêchèrent seulement 40 pourcent des prises dont le volume avait augmenté pour atteindre 996 000 tonnes; quelque 829 navires de moyen et fort tonnage capturèrent donc quelque 60 pourcent des prises.

Une étude de 1970 de Carl Mitchell et H. C. Frick, dont ont été tirées la plupart des statistiques reproduites ci-dessus, témoigne de la volonté d'accroître le volume de la flotte de pêche hauturière : [Traduction] « Les subventions visant [...] les petites embarcations ont permis à de nombreux pêcheurs côtiers de se procurer des bateaux plus efficaces et plus confortables, mais elles ont entravé l'atteinte de l'objectif primordial du programme, qui était de favoriser l'expansion et la modernisation de la flotte de pêche de l'Atlantique en incitant les pêcheurs côtiers à s'équiper de navires plus imposants et plus productifs, grâce auxquels ils pourraient participer à la pêche hauturière. » Selon les auteurs, on avait commis une erreur en étendant la portée du programme de subventions aux bateaux de moins de 35 pieds en 1964 : [Traduction] « Compte tenu du surplus d'hommes, de bateaux et d'engins qui caractérisait les pêches côtières, les subventions versées à l'égard de petites embarcations firent dévier les efforts visant à canaliser les investissements et la force de travail vers la pêche hauturière. »

Les subventions versées pour la construction de bateaux atteignirent un sommet dans les années 1970. Durant toute son existence, le programme donna lieu à diverses plaintes. On lui reprocha, entre autres, d'être plus avantageux pour les constructeurs de bateaux que pour les pêcheurs, et d'être à l'origine d'une expansion excessive. Ces critiques étaient partiellement fondées. Les subventions avaient exaucé, notamment au cours des premières années du programme, les prières de nombreux pêcheurs qui souhaitaient acquérir des bateaux plus gros que les petits bateaux ou les embarcations non pontées qu'ils possédaient. Dans les années 1960, l'essentiel des capitaux était destiné aux chalutiers, ce qui modifia notablement le paysage de l'industrie des pêches⁵. La capacité de pêche augmentait de manière générale, mais celle des plus gros navires s'accroissait tout particulièrement.

Les profits augmentent

À bord des bateaux de toutes dimensions, le travail était moins harassant, quoiqu'il fût toujours dur et fatigant. Certains pêcheurs sveltes prirent du ventre. Les hommes d'équipage des chalutiers passaient moins de temps à la maison qu'à l'époque où ils travaillaient à bord de navires d'autres types, mais ils gagnaient plus d'argent. Cependant, un grand nombre de pêcheurs ne touchaient encore qu'un salaire modique, y compris une bonne partie des travailleurs à temps

partiel et des travailleurs occasionnels. Les pêcheurs indépendants, quant à eux, étaient maintenant aux prises avec des coûts plus importants et des dettes plus élevées, contractées auprès de banques ou d'entreprises de transformation qui les finançaient souvent. Il reste que les pêcheurs à temps plein voyaient leurs revenus s'améliorer et jouissaient de plus en plus du prestige que procuraient les bateaux de grande taille.

À la fin des années 1950, W. C. MacKenzie, du Service de l'économie du Ministère, écrivit que les revenus des pêcheurs variaient énormément : ils s'échelonnaient [Traduction] « entre 250 \$, en moyenne, pour un habitant du littoral terre-neuvien ou québécois pêchant à bord d'une petite embarcation, et 5 000 \$, en moyenne, pour le capitaine d'un dragueur de l'Atlantique ou d'un senneur du Pacifique ». Une étude datée de 1962 établit que le revenu moyen des pêcheurs néo-écossais s'élevait, à l'époque, à 2 260 \$, alors qu'il se chiffrait à 1 405 \$ dix ans plus tôt. (D'un certain point de vue, le revenu moyen rendait toutefois une image inexacte de la réalité : un grand nombre des pêcheurs les plus assidus gagnaient beaucoup plus que les pêcheurs à temps partiel et occasionnels.)

En 1966, le capitaine d'un chalutier néo-écossais touchait, en moyenne, plus de 14 000 \$; celui d'un dragueur néo-écossais, plus de 7 000 \$; celui d'un dragueur de l'Île-du-Prince-Édouard, environ 4 200 \$; celui d'un senneur danois du Nouveau-Brunswick, environ 2 600 \$; et celui d'un dragueur d'acier du Québec, environ 5 400 \$. Habituellement, les membres des équipages gagnaient moins que les capitaines. En 1967, à Terre-Neuve, au Québec et dans les Maritimes, le revenu des hommes de pont travaillant à bord de dragueurs, de chalutiers ou de senneurs de plus de 48 pieds se situait entre 1 100 \$ et 7 800 \$⁶.

Bien que la situation de certains pêcheurs fût meilleure que jamais, la plupart d'entre eux gagnaient moins que les autres travailleurs. Les statistiques fiscales du fédéral font état, pour l'année 1967, d'un revenu moyen d'environ 4 200 \$ pour les pêcheurs des Maritimes et du Québec, et d'environ 3 700 \$ pour ceux de Terre-Neuve; par comparaison, les propriétaires de commerces de détail gagnèrent en moyenne 6 700 \$ dans l'ensemble du pays, le revenu moyen des fonctionnaires provinciaux s'établissant aux alentours de 5 500 \$, et le revenu moyen de l'ensemble des travailleurs se chiffra à 5 300 \$ environ. Mais ces statistiques elles-mêmes embellissaient peut-être la situation : à l'époque, les statistiques fiscales ne tenaient souvent compte que de la fraction la mieux rémunérée des pêcheurs. Un grand nombre d'hommes qui tiraient des revenus de la pêche ne produisaient jamais de déclaration de revenu; d'autres en produisaient, mais étant donné qu'une seconde occupation leur procurait des revenus plus élevés, ils ne figuraient jamais dans les statistiques à titre de pêcheurs.

De meilleurs emplois dans de plus grosses usines

En dépit de l'augmentation des prises qui caractérisa la période en question, l'emploi dans le domaine des pêches demeura relativement stable dans l'ensemble de la région de l'Atlantique : le nombre total d'emplois liés à la pêche déclina dans les Maritimes et au Québec, mais il s'accrut à Terre-Neuve; de 1954 à 1968, il passa au total de 48 500 à 45 700, selon les recensements annuels du ministère fédéral des Pêches.

En 1968, plus de 20 grosses usines étaient alimentées par la flotte de chalutiers sur les côtes de l'Atlantique; chacune d'elles employait des centaines de personnes, généralement à l'année. Même s'il s'agissait de meilleurs emplois, il est difficile, du moins pour l'auteur du présent ouvrage, de se faire une idée du nombre total d'emplois supplémentaires offerts à terre.

Les données de Statistique Canada ne font état d'aucune augmentation entre 1953 et 1961. En 1961, on adopta une nouvelle méthode pour calculer le nombre d'emplois d'usine : on détermina, à partir de cette date, un « équivalent temps plein » en additionnant le nombre d'emplois d'usine recensé chaque mois pendant un an, puis en divisant le total par douze. Calculé de cette façon, le nombre des employés d'usine passa de 10 500 en 1961 à 15 100 en 1968. Cependant, vu la méthode de calcul utilisée, le nombre de travailleurs excédait en fait ces chiffres à certains moments de l'année.

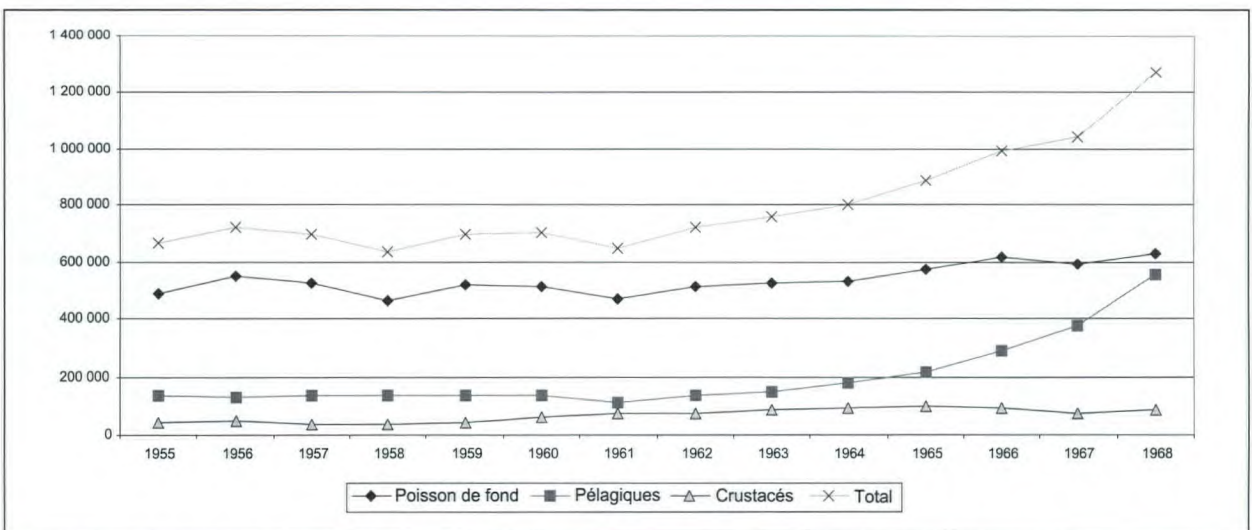
Il semble qu'il n'y eût pas vraiment d'augmentation brusque du nombre d'emplois d'usine jusqu'à l'expansion du milieu des années 1960. Il apparaît qu'avant cette date, l'industrie moderne du poisson de fond a moins été le lieu d'une expansion massive que celui d'une réorganisation commandée par le passage du poisson salé au poisson congelé. Or, cette

réorganisation ne modifia guère l'embauche : les mêmes travailleurs, aidés de leurs enfants, s'occupaient toujours de la transformation du poisson. Dans les années 1930, on dénombrait quelque 8 000 travailleurs œuvrant à la transformation du homard, du hareng, du poisson de fond et ainsi de suite, sans compter les saleurs qui ne travaillaient pas en usine, comme c'était le cas dans la plupart des régions de l'Atlantique. À Terre-Neuve, au début du XX^e siècle, plus de 20 000 femmes traitaient le poisson sur des étendoirs et sur les plages; de nombreuses femmes exécutaient toujours ce travail dans les années 1940 et 1950, mais aucune statistique ne fut établie à leur sujet.

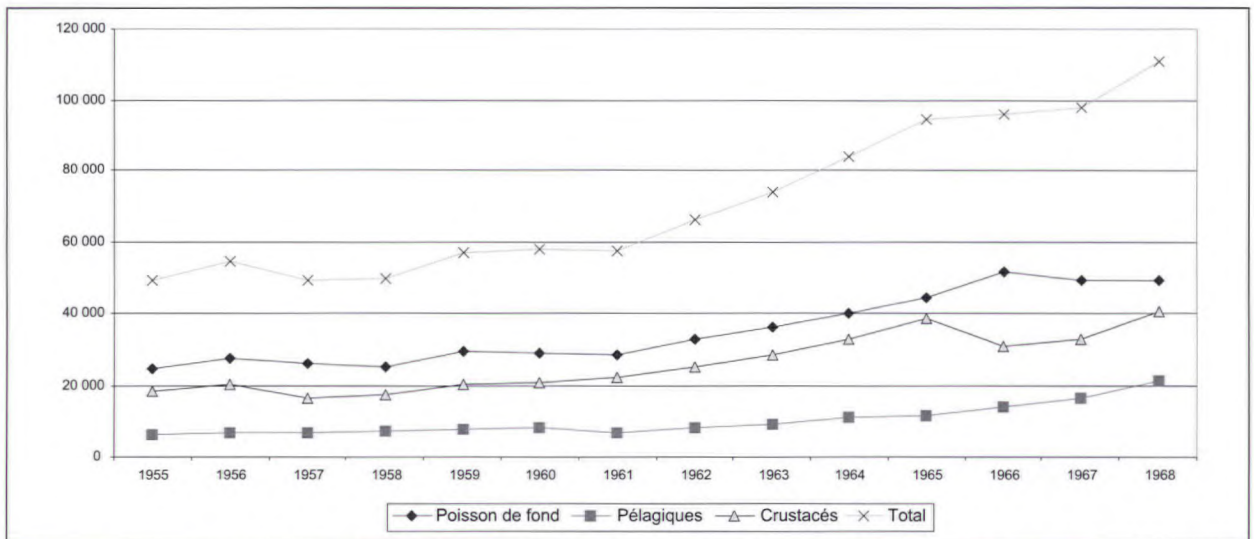
Les provinces de l'Atlantique comptaient 520 usines de transformation du poisson vers la fin des années 1960, mais selon une étude menée à l'époque, [Traduction] « n'importe quel observateur [...] considérerait probablement au moins la moitié d'entre elles comme des entrepôts ou des hangars de préparation bonifiés ». Le nombre d'établissements « réels » se chiffrait plutôt à 256 : 116 se trouvaient en Nouvelle-Écosse, 72 au Nouveau-Brunswick, 51 à Terre-Neuve et 17 à l'Île-du-Prince-Édouard. D'après l'étude en question, 11 000 personnes travaillaient dans des usines, et les salaires moyens variaient entre 1 870 \$, à l'Île-du-Prince-Édouard et 2 650 \$ en Nouvelle-Écosse⁷.

L'augmentation des débarquements décroît

Le poisson de fond avait suscité partout des espoirs considérables. C'est le poisson de fond qui soutenait l'exploitation du plus grand nombre de bateaux et d'usines, qui procurait le plus grand nombre d'emplois et qui attirait les pêcheurs étrangers. Or, le volume des prises canadiennes s'accrut bel et bien, mais cette



Débarquements, Canada atlantique, 1955-1968, par groupe d'espèces, en tonnes. L'augmentation des débarquements était davantage attribuable à la pêche du poisson pélagique qu'à celle du poisson de fond. Mais l'expansion de la pêche d'espèces pélagiques ne tarderait pas à s'estomper.



Valeur des débarquements (milliers de dollars), Canada atlantique, par groupe d'espèces 1955-1968. Tandis que le poisson de fond suscitait le plus d'intérêt, la valeur des débarquements de mollusques et crustacés égalait celle des débarquements de ce groupe. Cependant, le poisson de fond donnait lieu à un plus grand nombre d'emplois dans les usines de transformation.

croissance fut moins attribuable à la morue qu'à d'autres espèces pêchées au chalut comme le sébaste ou la plie canadienne. Les débarquements n'augmentèrent que de 29 pourcent de 1955 à 1968, passant de 486 500 à 628 500 tonnes. Cette augmentation n'avait toutefois aucune commune mesure avec l'augmentation du capital investi dans la flotte.

De 1955 à 1968, le prix moyen d'une tonne de poisson de fond passa de 60 \$ à 93 \$, soit une augmentation considérablement supérieure au taux d'inflation de 31 pourcent sur la même période. La valeur totale des débarquements de poisson de fond passa quant à elle de 24,5 à 49,4 millions de dollars, ce qui constitue un accroissement appréciable mais inférieur à ce qu'on aurait pu espérer. Le Canada se concentrait toujours sur les produits de base, destinant le gros de ses prises à la production de denrées vendues à prix moyens ou modiques.

En 1968, dans l'Atlantique, grâce surtout à l'apport des espèces pélagiques, le total des prises canadiennes, toutes espèces confondues, augmenta plus rapidement que celui des prises de poisson de fond. En fait, la production totale doubla pratiquement, passant de 664 100 tonnes en 1955 à 1 267 539 tonnes. La valeur totale des débarquements fit plus que doubler, passant de 49 millions à 110,6 millions de dollars. Côté volume, les augmentations les plus considérables furent observées dans le cas d'espèces de moindre valeur. Les prises de hareng passèrent de 91 000 à 528 000 tonnes, soit une augmentation de plus de 500 pourcent. Mais l'hyper-productivité de la pêche du hareng fut de courte durée.

En tout et pour tout, les efforts considérables qui furent consacrés au développement eurent des

résultats positifs, mais quelque peu décevants. Même si les années 1950 et 1960 furent des années de vaches grasses pour certains pêcheurs, force est de constater, dans l'ensemble, que les investissements augmentaient plus rapidement que les profits. On aurait dit que H. S. Gordon avait écrit l'histoire par avance. Roméo LeBlanc, qui devint ultérieurement ministre des Pêches, résuma la situation comme suit : [Traduction] « la technologie a devancé la biologie ». Mais même à l'époque de LeBlanc, dans les années 1970, les partisans du développement anticipaient toujours des progrès remarquables pour peu qu'on réussit à se débarrasser des flottes étrangères.



En vertu des consignes de l'OPANO, des équipages de patrouilleurs canadiens se mirent à arraisonner des bateaux étrangers. Ici, un équipage quitte le *Cape Freels* en 1975. (Photo : Kevin McVeigh)

Les pêcheurs étrangers dominant

Durant l'après-guerre, les flottes étrangères exploitaient certains fonds de pêche jusqu'à la diminution des prises, puis elles mettaient le cap sur d'autres fonds. Le nombre de navires étrangers augmentait sans cesse; à la fin des années 1970, quelque 1 500 navires de pêche hauturière pouvaient traverser l'Atlantique chaque année. En outre, des navires américains pêchaient le sébaste et d'autres espèces dans les eaux canadiennes, notamment sur le plateau néo-écossais et dans le golfe du Saint-Laurent.

De 1955 à 1968, le total des prises de poissons de fond par des pays membres de la CIPANO, y compris le Canada, doubla presque, passant de 1 499 000 à 2 769 000 tonnes. Mais la proportion des prises canadiennes passa de 32 pourcent à 22 pourcent, bien que leur volume eût augmenté, passant de 482 000 à 621 000 tonnes.

Tout en effectuant leurs propres explorations halieutiques, les étrangers suivaient de près les recherches du scientifique terre-neuvien Wilfred Templeman. Les pêcheurs étrangers devancèrent les Canadiens dans l'exploration de stocks que des pêches d'exploration avaient repérés. Le volume des prises capturées par les étrangers se multiplia grâce à l'exploitation de stocks restreints comme l'aiglefin des Grands Bancs, également exploité abondamment par des chalutiers de la péninsule Burin. Les prises d'aiglefin des Grands Bancs atteignirent un sommet de 60 000 tonnes, puis elles déclinerent sans jamais retrouver leur niveau d'antan.

Les pêcheurs étrangers ciblaient toutefois la morue plutôt que les autres espèces. La plus grande des populations de morue, à laquelle on donna ultérieurement le nom de « complexe nord des stocks de morue », se trouvait dans les divisions 2J et 3KL de la CIPANO, au large du sud du Labrador et de l'est de Terre-Neuve, dans la partie nord des Grands Bancs. Pendant que les Canadiens exploitaient ces stocks près des côtes, des chalutiers étrangers s'y approvisionnaient en haute mer. Le total des débarquements de morue provenant des stocks du Nord par les pays membres de la CIPANO passa d'environ 250 000 tonnes au milieu des années 1950 à plus de 800 000 tonnes en 1968⁸.

Selon les chiffres de la CIPANO, les prises totales de morue dans l'Atlantique Nord-Ouest doublèrent entre 1955 et 1968, passant de 902 000 à 1 876 000 tonnes. Les prises canadiennes ne bougèrent presque pas, passant de 290 000 tonnes à seulement 360 000 tonnes. En 1968, les Canadiens prirent moins de 20 pourcent des morues pêchées dans cette zone.

La CIPANO, qui visait officiellement un rendement maximal soutenu, demanda à ses pays membres de promulguer des règlements qui stipuleraient les dimensions minimales des mailles des filets utilisés par leurs chalutiers afin de permettre aux petits spécimens de s'échapper. (Les règlements sur la dimension des mailles éveillèrent toujours un certain scepticisme chez les pêcheurs, qui prétendaient que l'entassement des

poissons dans les filets, notamment dans les poches de chalut, empêcherait les petits spécimens d'en sortir.) Jusqu'à la fin des années 1960 cependant, aucune nation ne se soucia outre mesure de la conservation.

En 1967, un groupe de travail de la CIPANO donna son appui à Templeman et à d'autres scientifiques qui recommandaient l'établissement de quotas⁹. Mais à cette époque encore, les opinions étaient relativement divergentes. Un fonctionnaire canadien écrivit, en 1968 : [Traduction] « En général, les scientifiques européens conviennent que la surexploitation est déjà en cours. Les scientifiques canadiens, quant à eux, soutiennent que la situation varie selon les sous-zones [de la CIPANO]. » Selon les Canadiens, il était encore possible d'accroître le rendement, mais la surexploitation constituait une nette menace¹⁰.

La plupart des travailleurs de l'industrie du poisson de fond de l'Atlantique et des employés du ministère fédéral des Pêches partageaient néanmoins un certain optimisme manifeste ainsi que le sentiment que le Canada devait s'affirmer davantage et s'approprier une bonne partie des prises.

Le Ministère et l'industrie prônent l'expansion

Nous nous sommes jusqu'ici attardés, dans le présent chapitre, à des faits concernant l'ensemble des pêches de l'Atlantique; dans les pages suivantes, nous traiterons d'éléments concernant plus particulièrement les Maritimes et le Québec.

Au début de la période de 1945 à 1968, il était évident que l'est du Canada accusait un retard sur le centre du pays, et que les pêches de l'Atlantique stagnaient. Les jeunes de cette région continueraient d'émigrer en grand nombre. Même si une proportion beaucoup plus élevée de jeunes gens fréquentait l'école secondaire après la guerre, de nombreux élèves, destinés à devenir pêcheurs, abandonnaient l'école après la huitième ou la neuvième année. Ils pouvaient gagner de l'argent à la pêche, et la formation nécessaire leur était inculquée sur le tas.

Dans les années 1950 et 1960, les gouvernements provinciaux continuèrent de soutenir des projets de développement, dont certains réussirent, tandis que d'autres semblent aujourd'hui risibles. Le gouvernement fédéral injecta des fonds dans ces projets par l'entremise de divers mécanismes comme la *Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole* de 1961, l'Office d'expansion économique de la région atlantique, ainsi que diverses mesures annonciatrices des programmes de développement régional et du programme de péréquation à venir. Le fédéral choisissait pratiquement au hasard les projets de développement des pêches qu'il appuyait. Les gouvernements provinciaux laissèrent les entrepreneurs construire des usines à volonté et les aidèrent parfois au moyen de prêts ou d'autres formes de soutien.



Une vue du pont d'un chalutier à perche latérale. Ces chalutiers ont progressivement remplacé les goélettes avant d'être remplacés, à leur tour, par les chalutiers à pêche arrière. (Office national du film)

Poisson de fond : le commerce du poisson congelé prend le dessus

L'industrie des Maritimes et du Québec était essentiellement centrée sur le poisson de fond et le homard, mais d'autres espèces moins pêchées, par exemple le hareng et le pétoncle, étaient également importantes. Durant la Seconde Guerre mondiale, le commerce du poisson de fond congelé prit de l'ampleur jusqu'à compter pour plus de la moitié de la production. Les congélateurs à plaques multiples se répandirent, notamment après la guerre. Le transport avait été amélioré grâce à des camions réfrigérés. Les maisons dotées d'un réfrigérateur étaient plus nombreuses qu'auparavant; le nombre d'épiceries où l'on vendait des produits de la mer surgelés avait également augmenté, et ces commerces remplacèrent peu à peu les magasins de poisson spécialisés. À la fin des années 1940, le commerce du poisson de fond congelé prédominait.

Vendu sous diverses formes, le poisson salé, et principalement la morue salée séchée, faisait toujours l'objet d'un commerce important, notamment dans des régions comme la Gaspésie et le sud-ouest de la Nouvelle-Écosse. Mais le marché du poisson salé subit des transformations qui lui portèrent un dur coup : dans la plupart des régions, il devint un commerce secondaire, et il disparut complètement en certains endroits.

La flotte de goélettes de pêche en doris équipées de moteurs diesels s'atrophiait. Elle était concentrée en Nouvelle-Écosse, où seules quelques douzaines de ces bateaux étaient encore utilisés en 1943. Comme nous l'avons dit précédemment, ces goélettes faisaient toujours de bonnes prises durant la guerre, époque où elles pouvaient prendre 200 000 livres d'aiglefin en une semaine ou en une dizaine de jours¹¹. (Au cours des

décennies de moindre abondance qui surviendraient plus tard, on aurait considéré une quantité semblable, ramenée par un chalutier moderne, comme une pêche respectable.)

Après la guerre, il fut plus difficile pour les propriétaires de goélettes de recruter des équipages, vu la compétition des chalutiers et la conjoncture économique générale. La flotte de goélettes disparut peu à peu. Des moyennes entreprises, et même certaines familles, pouvaient jadis acheter une goélette. Par contre, les grands chalutiers d'acier qui se répandirent après la guerre n'étaient, en général, pas à la portée de leurs bourses. L'achat d'un chalutier nécessitait un financement plus considérable, mais les entreprises qui avaient les moyens d'en acquérir pêchaient davantage de poisson. En plus de pêcher la morue, l'aiglefin et la goberge au large, comme l'avaient fait les goélettes, les chalutiers donnèrent l'impulsion à la pêche de la plie, à peine exploitée par les goélettes de pêche à la ligne hameçonnée. En 1947, soit quelque 12 ans après les Américains, les Canadiens se mirent à pêcher le sébaste au chalut dans le golfe du Saint-Laurent¹².

La compagnie National Sea Products à la tête de l'expansion

Avec le temps, de grosses usines et quelques grandes sociétés établirent leur domination sur le secteur du poisson de fond des Maritimes et du Québec, laissant derrière des centaines de petites entreprises. En plus de prendre leur propre poisson au moyen d'imposants chalutiers, les gros entrepreneurs vendaient souvent du poisson aux entreprises de transformation de moindre envergure. À la tête des grandes sociétés trônait la compagnie National Sea Products.

Dans les années 1920, plus d'une centaine de goélettes de pêche quittaient le port de Lunenburg pour gagner les Grands Bancs, mais la famille Smith ne possédait que 20 de ces bateaux. L'entreprise de cette famille semblait toutefois particulièrement dynamique, même aux yeux de la collectivité locale. En 1944, le rapport de Bates sur les pêcheries maritimes donna un élan à des hommes d'affaires néo-écossais qui ambitionnaient de mettre sur pied une imposante entreprise de commercialisation des produits de la mer. En septembre 1945, l'entreprise de la famille Smith fusionna avec l'autre principal producteur de poisson de fond frais et congelé de l'Atlantique, la Maritime National Fish Company of Halifax, pour constituer la compagnie National Sea Products (la Compagnie nationale des produits de la mer).

Cette nouvelle société ne se limita pas à la préparation de filets et de blocs de poissons destinés à l'exportation et au secteur de la transformation secondaire : elle produisit aussi, en quantités de plus en plus importantes, des denrées conditionnées pour la vente au détail destinée aux magasins d'alimentation du Canada. La société fit rapidement l'acquisition d'une usine de transformation située à North Sydney,

fit agrandir les usines qu'elle possédait déjà, intensifia sa production de farine de poisson, acheta de nouveaux établissements de vente en gros à Toronto et à Montréal, fit construire une nouvelle usine à Louisbourg (Nouvelle-Écosse) et acheta sept nouveaux chalutiers. Elle poursuivit son expansion en s'implantant à Terre-Neuve et domina le marché jusqu'aux années 1970.

D'autres sociétés importantes existaient, y compris Nickerson, Acadia et O'Donnell-Usen. La propriété étrangère augmenta à mesure que la pêche au chalut prenait de l'ampleur. À la fin des années 1960, plusieurs usines importantes de traitement du poisson de fond étaient exploitées à longueur d'année dans des ports comme ceux de Lunenburg, de Canso, de Louisbourg, de Mulgrave et de North Sydney; on exploitait par ailleurs des usines saisonnières dans certains ports du golfe, entre autres à Shippagan et aux Îles de la Madeleine. La flotte des Maritimes et du Québec comptait à l'époque 154 navires mesurant plus de 100 pieds. Il s'agissait essentiellement de chalutiers de pêche du poisson de fond. À elle seule, la Compagnie nationale des produits de la mer possédait 40 chalutiers.

Toutes les grandes entreprises de poisson de fond produisaient principalement des filets et des blocs de poisson congelés. Les blocs faisaient l'objet d'un commerce important depuis le développement de l'industrie des « bâtonnets de poisson » aux alentours de 1953. On préparait des blocs plats de chair de poisson à partir de filets et de petits morceaux de poisson. Une fois congelés, ces blocs étaient découpés en morceaux de forme allongée, panés ou enrobés de pâte à frire, puis emballés. En général, la transformation secondaire des blocs et des filets était effectuée aux États-Unis, où l'on exportait la plus grande proportion de poisson de fond pêché par les Canadiens. Quelques sociétés canadiennes firent l'acquisition d'usines situées en sol américain. Les autres vendaient leurs filets et leurs blocs à des transformateurs secondaires et à des distributeurs américains principalement établis au Massachusetts. Environ cinq grandes sociétés américaines conditionnaient le poisson congelé pour sa vente au détail dans des épiceries; elles rempaquetaient le poisson dans des emballages affichant diverses marques de commerce. Une partie du poisson de fond était destinée aux restaurants et au secteur de l'alimentation. Outre le poisson congelé, certains autres produits frais étaient expédiés aux États-Unis, notamment en provenance du sud-ouest de la Nouvelle-Écosse et des deux rives de la baie de Fundy.

Les filets et les blocs étaient avant tout des produits de base. Les marques de commerce n'exerçaient guère d'incidence sur leur commercialisation (quoique la Compagnie nationale des produits de la mer parvint à créer, au Canada, un fort engouement pour des produits vendus au détail pour sa propre marque). La commercialisation reposait moins sur l'identification de créneaux et sur la valeur ajoutée que sur l'analyse de la situation générale de l'offre et de la demande, et

sur les relations personnelles avec les acheteurs américains. Les autorités fédérales en matière de pêches vinrent souvent en aide aux producteurs canadiens en leur fournissant des études à grande échelle faisant état de projections de la demande américaine ou des réserves des concurrents d'outre-mer. Ces renseignements étaient mis en relation avec des données concernant le porc, le bœuf et d'autres produits.

La capacité de pêche par navire augmente

En ce qui a trait aux bateaux de moins de 100 pieds de long, et tout particulièrement ceux qui mesuraient moins de 65 pieds, les propriétaires faisaient habituellement fonction de capitaine. La flotte était toujours composée dans une large majorité de bateaux de moins de 35 pieds. Les propriétaires de ces bateaux, qui furent nombreux à se procurer de plus grands bateaux (des petits « navires », selon l'ancienne terminologie), avaient de plus en plus tendance, comme les autres propriétaires, à recourir davantage au financement que pouvaient offrir des industriels de la transformation, ainsi qu'aux subventions fédérales et aux nouvelles commissions provinciales de prêts aux pêcheurs.

Sur les navires exploités par des capitaines-propriétaires, la ligne hameçonnée demeurait le mode de pêche le plus répandu. Des milliers de pêcheurs embarqués sur des bateaux non pontés capturaient des poissons à la palangrotte, tandis que des milliers d'autres employaient des palangres, c'est-à-dire de longues lignes auxquelles des centaines d'hameçons



Au fil du temps, des bateaux de taille moyenne se mirent à pêcher au chalut.

étaient fixés. Après que l'avènement du nylon eut permis aux pêcheurs de se procurer des filets de bonne qualité à prix plus abordables, la pêche au filet maillant se répandit sur certaines parties de la côte. (La pêche au filet maillant suscita certains problèmes en matière de conservation – rejet de poissons qui s'étaient détériorés dans des filets laissés sans surveillance ou « pêche fantôme » par des filets perdus – dont on ne se préoccupa sérieusement que par la suite.) Peu à peu, certains pêcheurs indépendants se mirent à pêcher au chalut, l'engin de pêche le plus efficace de tous.

Comme nous l'avons déjà mentionné, l'usage du radar se généralisa dans les années 1950, autant sur les bateaux de pêche indépendants que sur ceux des entreprises. Par ailleurs, pratiquement tous les bateaux, excepté les plus petits, furent à l'époque équipés d'émetteurs-récepteurs radiophoniques. Grâce à ce nouveau moyen de communication, les équipages de bateaux différents pouvaient, s'ils le voulaient, se guider mutuellement vers les lieux riches en poisson. (Une tendance naturelle à réfréner cet instinct prédominait cependant, les pêcheurs se

montrant soucieux de garder secret l'emplacement de riches fonds de pêche – ce qui était toutefois plus difficile qu'auparavant.) Des systèmes de radionavigation Decca furent installés à bord de certains grands bateaux dans les années 1950 et 1960. Plus tard, les lorans permirent aux capitaines de déterminer le parcours qui les ramènerait à l'endroit exact où ils avaient pris les plus grandes quantités de poisson.

Les gouvernements favorisent la technologie

Dans les Maritimes et au Québec, comme ailleurs, le Conseil consultatif de recherches sur les pêcheries et les océans, le Ministère fédéral et les provinces favorisaient l'adoption de nouvelles méthodes de pêche. La station de biologie de St. Andrews contribua au développement d'une pêche côtière des poissons plats : elle fit d'abord des expériences avec un chalutier de 40 pieds, de 1947 à 1949, puis intéressa graduellement à ses essais certains pêcheurs ainsi que les gouvernements provinciaux, notamment celui du Nouveau-Brunswick. Cette station fit également des

Un futur ministre contribue à l'expansion de la flotte

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick commença rapidement à se prévaloir des subventions fédérales et à promouvoir les nouvelles technologies. Hédard J. Robichaud, qui occuperait plus tard le poste de ministre des Pêches, fut le principal artisan des développements qui suivirent. Robichaud est né en 1911 à Shippagan, sur la côte Nord-Est du Nouveau-Brunswick, où son père exploitait un commerce de poisson salé. [Traduction] « Shippagan, Caraquet et Lamèque étaient probablement les localités les plus pauvres de toutes les Maritimes, se remémora Robichaud au début des années 1980. La flotte était principalement constituée de goélettes, bateaux qui, dans les années 1920, n'étaient pas encore dotés de moteurs. Les petits bateaux de pêche au homard étaient cependant motorisés. »

[Traduction] « Les goélettes mesuraient de 50 à 65 pieds; construites solidement, elles étaient capables de naviguer en pleine mer. Les goélettes étaient très nombreuses dans ces régions; on en comptait peut-être plus de cent. La plupart travaillaient pour le compte de trois ou quatre entreprises : Loggie's, Robin Jones, Youngs, et la nôtre, qui disposait de six à huit de ces bateaux. »

Robichaud travailla d'abord pour le ministère fédéral des Pêcheries. En 1946, quand le ministère provincial de l'Industrie et du Développement établit une division des pêches, il devint directeur des pêches du Nouveau-Brunswick. Après sa nomination, il entreprit immédiatement une reconnaissance des autres provinces.

[Traduction]

Au Québec, je n'ai rien trouvé qui vaille. Les dépenses liées aux entrepôts frigorifiques, aux bateaux, etc. dépassaient la valeur totale des débarquements de la province. En Nouvelle-Écosse, j'ai passé une journée avec le directeur des pêches de la province. Je me suis intéressé à la commission de prêts néo-écossaise, qui opérait depuis les années 1930, bien que son système de paiement annuel fixe ne me convainquit pas vraiment. De retour au Nouveau-Brunswick, j'ai préparé un rapport et recommandé la mise sur pied d'une commission de prêts aux pêcheurs qui fonctionnerait différemment de celle de la Nouvelle-Écosse. Les pêcheurs effectueraient leurs paiements en fonction de leurs revenus bruts. Il m'a fallu près d'un an pour convaincre le gouvernement de créer cette commission. Le système que j'ai recommandé est toujours en vigueur et il fonctionne bien. Les pertes que la commission doit assumer sont mineures.



Hédard Robichaud

À l'époque, je ne croyais pas les gens [de la Nouvelle-Écosse et du golfe] qui m'avaient dit qu'il leur fallait des bateaux de 80 à 95 pieds pour pêcher au chalut. On m'autorisa à embaucher un architecte naval qui concevrait un bateau de moins de 60 pieds, lequel ne servirait cependant qu'à la pêche à la palangre. La plupart des vendeurs de poissons s'opposaient à la pêche au chalut dans le golfe.

J'ai alors communiqué avec Walter McInnis [célèbre architecte naval du Massachusetts], qui conçut à ma demande un bateau de 57 à 59 pieds approprié à la pêche à la palangre, mais qui pourrait aisément être converti en petit chalutier. Cet automne-là, j'ai travaillé à convaincre cinq pêcheurs de la région de Caraquet de se procurer des bateaux de ce type, dont le prix unitaire s'établissait à 25 000 \$ environ. Début mars, tandis que les bateaux étaient sur le chantier, j'ai convoqué les pêcheurs à une réunion dans un hôtel. Je leur ai alors dit que les revenus que leur procurerait la pêche à la palangre ne suffiraient pas à payer les bateaux.

Robichaud persuada donc les pêcheurs d'essayer la pêche au chalut. [Traduction] « Ils ont commencé à pêcher à bord de ces bateaux en juillet et en août 1947, aux côtés des palangriers. Les chalutiers prirent quatre fois plus de poissons que les autres bateaux. »

Grâce au soutien apporté par les subventions fédérales pour la construction de bateaux de moyenne taille, les chalutiers de fond commencèrent à se répandre. Le gouvernement du Québec imita par la suite le style des bateaux conçus par le néo-brunswickois McInnis. Robichaud conçut lui-même un chalutier de 48 pieds destiné à la pêche dans la baie des Chaleurs, dont le modèle se répandit aussi. Et Robichaud de poursuivre :

[Traduction]

Avant, la flotte était surtout composée de goélettes et d'embarcations non pontées. La province avait cependant versé des subventions à l'égard de quelques palangriers pontés, lesquels pouvaient transporter de la glace. Les chalutiers de fond commencèrent alors à se substituer aux palangriers. D'abord, les coopératives s'opposèrent à ces bateaux; celle de Lamèque consentit bientôt à l'utilisation de quelques chalutiers, car ils généraient du travail supplémentaire sur la côte. À partir de 1949-1950 environ, la flotte de chalutiers se mit à croître, ce qui donna lieu à des changements manifestes : certains pêcheurs, par exemple, firent l'acquisition de maisons de meilleure qualité ou de voitures plus performantes.

Une autre mesure favorable à l'industrie fut mise en œuvre en 1947-1948 avec l'aide de Robichaud. Celui-ci contribua alors à mobiliser des fonds auprès d'investisseurs privés et travailla à l'obtention d'une subvention fédérale spéciale pour la construction d'un entrepôt frigorifique à l'usage des diverses entreprises, à Shippagan. [Traduction] « L'entrepôt frigorifique remporta du succès; après six ou huit ans d'exploitation, on y achetait du poisson de toutes les espèces¹³. »

Hédard Robichaud fut plus tard nommé ministre des Pêches. Il occupa ce poste de 1963 à 1968, période marquée par un développement notable et un accroissement rapide des débarquements.



Scène du quai de Caraquet, 1948. (Bibliothèque et Archives Canada, PA-115452)



Scène du quai de Caraquet après le rassemblement des bateaux. Les bateaux ont été décorés pour la bénédiction de la flotte.

travaux sur la senne danoise, engin apparenté au chalut servant à la pêche de fond; le gouvernement néo-brunswickois s'intéressa à la senne danoise à compter de 1957 et il favorisa le recours à ce type de filet dans le golfe du Saint-Laurent.

W. R. Martin et d'autres chercheurs de St. Andrews commencèrent à promouvoir un appareil déjà répandu sur la côte Ouest, le treuil à palangre, qui sert à remonter les longues lignes. Frank McCracken relata ultérieurement ce qui suit :

[Traduction]

Le ministère des Pêches fit construire le *J. J. Cowie*, un palangrier de style britanno-colombien. Le *Cowie* fit des démonstrations de l'usage des treuils en tous lieux, mais en vain. Quelqu'un suggéra alors qu'on donnât tout bonnement les treuils aux pêcheurs. Nous en équipâmes donc trois bateaux, en échange de quoi leurs équipages consignèrent des données durant leur pêche. L'usage des treuils à palangre se répandit ensuite grâce à l'influence des pêcheurs. En moins de deux ans, tous les palangriers de la Nouvelle-Écosse furent équipés de treuils de ce genre. Cela nous apprit qu'il était impossible de promouvoir de nouveaux engins au moyen de navires fédéraux. Les treuils mécaniques permirent aux pêcheurs d'employer un plus grand nombre de lignes et de pêcher dans des eaux plus profondes. Inventé par la suite, le treuil pour casiers à homards s'inspirait du treuil à palangre¹⁴.

Des treuils à filet maillant furent également créés. Dans les années 1950 et 1960, les filets maillants de fibres synthétiques, commercialisés dès la fin des années 1940, firent tomber les palangres en désuétude dans certaines régions.

Pendant ce temps, le Service d'expansion industrielle contribua à la propagation des chalutiers à pêche latérale, puis à celle des chalutiers à pêche arrière et à d'autres nouvelles méthodes de pêche. En application d'une nouvelle réglementation fédérale, les capitaines de chalutiers de fond, à l'exemple des pêcheurs de homards, devaient acquitter des droits de permis, mais le nombre de permis ne fut pas limité.

Le Québec intervient activement

Dans les Maritimes, la pêche était réglementée par le gouvernement fédéral. Les gouvernements provinciaux étaient responsables de la transformation du poisson, mais ils favorisaient le développement des pêches quand ils le pouvaient. Au Québec, l'essentiel des pêches maritimes relevait de la compétence du gouvernement provincial, bien que des agents fédéraux fussent responsables de l'inspection du poisson. Le Québec ne ménageait pas les interventions : il offrait une aide financière à ceux qui faisaient construire des bateaux et finançait des projets de développement; il



Petits et gros bateaux aux Îles de la Madeleine.

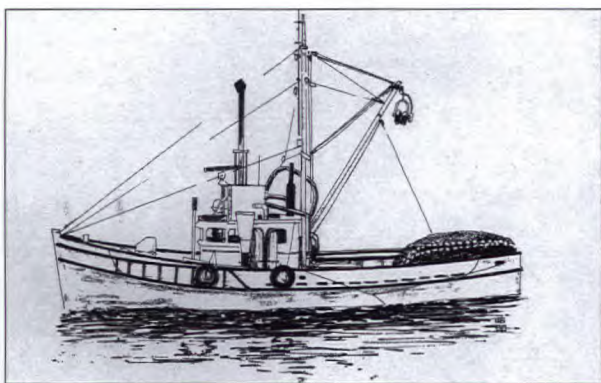
générait un réseau d'entrepôts frigorifiques qui, à la fin des années 1960, comptait plus de 50 installations, dans lesquelles on conservait du poisson, de l'appât et de la glace; le ministère provincial de l'Industrie et du Commerce, alors responsable des pêcheries, administrait par ailleurs plus d'une centaine de postes de débarquement situés dans des petits ports où l'on conservait adéquatement les prises, jusqu'au moment de leur expédition vers les marchés.

Des garde-pêche, des techniciens et des technologues travaillaient dans le secteur des pêches. Une école de formation des pêcheurs exerçait ses activités à Grande-Rivière. En outre, le Ministère travaillait à l'éducation des consommateurs, auprès desquels il faisait la promotion des produits de la mer. La province (assistée par des fonds consentis par le fédéral) apporta son appui à la coopérative des Pêcheurs unis du Québec. Par ailleurs, un système de crédit venait en aide aux pêcheurs qui achetaient des bateaux ou de l'équipement. Le Québec procédait également à des recherches dans les domaines de la biologie et de l'hydrographie.

Forte augmentation de la pêche des espèces pélagiques

Principalement pêché dans le golfe du Saint-Laurent et la baie de Fundy, le hareng était l'espèce pélagique la plus importante. Dans la baie de Fundy, après la guerre, plus de 200 bordigues faites de poteaux, de branchages et de grosse ficelle bravaient les marées du sud-ouest du Nouveau-Brunswick, de la frontière du Maine au nord de Saint John. Des douzaines d'autres bordigues longeaient les rives de la baie Sainte-Marie, en Nouvelle-Écosse. Par ailleurs, les pêcheurs « fermaient » de temps à autre l'ouverture de petites baies et pêchaient les poissons captifs tout à loisir. Dans les bordigues du Nouveau-Brunswick et du Maine, on capturait principalement des petits juvéniles, qui étaient acheminés vers des sardinerias.

Les plus gros harengs pêchés à la bordigue étaient achetés par des exploitants de fumoirs. Ces harengs étaient d'abord salés, puis on les embrochait en rangées sur des broches qu'on leur passait à travers les



Petit bateau de pêche à senne coulissante de la baie de Fundy. (Dessin : Walter Scott)

ouïes. Les broches étaient enfin suspendues à des chevrons au-dessus de feux qui brûlaient doucement. Le hareng fumé était principalement destiné aux marchés antillais. On utilisait par ailleurs le hareng comme appât pour le homard ou comme nourriture pour les animaux domestiques. Certaines usines d'Eastport (Maine) utilisaient même les écailles de ce poisson pour fabriquer de l'« essence d'Orient », un produit de décoration qui donne du lustre aux matériaux. Dans les Maritimes et au Maine, de faibles quantités de hareng étaient destinées à la « réduction » en engrais ou en farine de poisson.

Comme nous l'avons noté précédemment, le Ministère autorisa la pêche à la senne coulissante à compter de la fin des années 1930. Au départ, une petite flotte de senneurs de Grand Manan et de Campobello pêcha surtout des sardines. À l'origine, les bateaux de pêche à senne coulissante employaient des fathomètres, c'est-à-dire des sondeurs à écho émettant des faisceaux d'ondes sonores vers le bas. À Campobello, Medford Matthews et ses frères apprirent l'existence d'un autre appareil électronique, le sonar « à projecteur », qui, conçu durant la guerre, servait à détecter les sous-marins au moyen d'ondes quasi-horizontales. Étant donné que les bancs de harengs évoluent à proximité de la surface, les frères Matthews pensèrent qu'ils pourraient être repérés plus facilement avec des sonars à projecteur qu'au moyen de fathomètres. Aidés par la station de biologie de St. Andrews, ils firent l'acquisition d'un sonar dans un surplus de guerre vers 1950, et ils l'utilisèrent pour pêcher à la senne coulissante.

D'autres pêcheurs achetèrent ce type d'appareil après avoir constaté le succès des frères Matthews. Les premiers bateaux équipés de ces appareils furent en quelque sorte des écoles informelles : certains membres d'équipage, qui apprirent à les utiliser, se procurèrent par la suite leur propre senneur, qu'ils équipèrent d'un sonar de ce genre. Les familles Matthews et Savage contribuèrent à la diffusion de cette méthode de pêche à Grand Manan et en Nouvelle-Écosse.



Un bateau à déchargement se trouve dans la bordigue tandis qu'un bateau transporteur y entre. (Dessin : Walter Scott)

Les pêcheurs à la senne constatèrent que de vastes bancs de gros harengs fréquentaient, de juin à octobre, les eaux au sud-ouest de la Nouvelle-Écosse. Ils furent dès lors en mesure de ramener des volumes considérables de poisson, mais le marché était encore peu développé. De nouvelles usines de réduction à haut débit apparurent, notamment en Nouvelle-Écosse, et le gros des prises de la baie de Fundy y fut bientôt acheminé. La pêche de la sardine générerait toujours la majorité des emplois et elle procurait aux pêcheurs le meilleur prix par tonne, et de loin. L'enthousiasme pour la sardine s'accrut encore, notamment dans les années 1960, quand l'avènement de la pêche de réduction du hareng entraîna une augmentation du volume des prises. En 1968, plus de 20 senneurs appareillaient de Campobello et de Grand Manan, et une flotte similaire opérait en Nouvelle-Écosse.

Apparu à Campobello, l'usage du sonar à projecteur à bord des senneurs se répandit sur l'ensemble de la côte, puis dans le monde entier. Aux États-Unis, la diffusion de cette méthode de pêche donna un élan à la société Wesmar, fabricant de matériel électronique pour la navigation maritime. Au Canada, Medford Matthews et la société C-Tech collaborèrent ultérieurement, en Ontario, à la mise au point de sonars omnidirectionnels. Au lieu d'émettre un rayon étroit balayant les profondeurs selon un mouvement de va-et-vient, les sonars omnidirectionnels émettaient des signaux qui se diffusaient tout autour d'eux, comme les ondulations produites par une pierre lancée dans l'eau. À la longue, des manufacturiers ontariens se mirent à exporter des sonars omnidirectionnels vers des pays étrangers, y compris le Japon, géant de la pêche et de l'électronique, qui fut heureux d'acheter des équipements de pêche électroniques conçus au Canada.

Les pêcheurs à la senne de la baie de Fundy adoptèrent en outre la poulie motrice, invention californienne mise au point en 1953 par Mario Puretic. Cet appareil, constitué d'une poulie en forme de « V » suspendue au bout de la bôme, ressemblait à deux pneus de camion attachés ensemble. Un système

hydraulique lui fournissait une puissance considérable. Après avoir jeté la senne à l'eau et exécuté la manœuvre d'encerclement, les pêcheurs utilisaient la poulie pour halier les filets hors de l'eau. Ils faisaient passer une extrémité de la senne dans la poulie, qui halait ensuite le filet à bord, puis ils en étalaient les plis sur le pont. Remonter les sennes à bord avait jusque-là été un travail difficile; grâce à la poulie motrice, on put sans peine halier à bord des centaines de tonnes de poissons.

Dans la baie de Fundy, les propriétaires de transporteurs de harengs – navires à un mât ressemblant à des goélettes sans voiles – passèrent initialement des contrats avec des pêcheurs à la senne, comme ils le faisaient avec les pêcheurs à la bordigue, pour acheter des poissons destinés aux usines. L'équipage des transporteurs halait les poissons au moyen de filets à cerceaux qui se refermaient en poche, puis se rouvraient pour relâcher les poissons à bord du bateau. Un troisième type de navire de pêche du hareng apparut ensuite, le bateau à déchargement, qui pompait les harengs du senneur à un transporteur tout en retirant les écailles, destinées à la fabrication de l'essence d'Orient. Puis, à la fin des années 1950 et dans les années 1960, les Matthews, les Savage et d'autres pêcheurs se mirent à construire des navires « polyvalents » – dont certains étaient faits d'acier et mesuraient 100 pieds de long – qui pouvaient pêcher à la senne, pomper le poisson et le transporter. Les navires polyvalents, dont la plupart mesuraient autour de 65 pieds, dominèrent les décennies suivantes.

La multiplication des bateaux de pêche à la senne coulissante suscita des plaintes parmi les pêcheurs à la bordigue, car ces bateaux pêchaient trop près de leurs installations ou prenaient les poissons avant que ces derniers atteignent les côtes. Le Ministère établit des limites de zones de pêche pour empêcher les senneurs d'approcher les bordigues ou de naviguer dans certaines zones, mais aucun obstacle majeur ne s'opposait aux nouveaux bateaux de ce type. Dans les Maritimes, au cours des années 1950, le directeur régional Loran Baker s'adressa ainsi aux pêcheurs : [Traduction] « Nous avons déjà d'immenses volumes truffés de règlements et vous voudriez que j'en décrète de nouveaux »¹⁵? Le Ministère voulait maximiser la productivité, et le hareng, que des senneurs pêchaient en de nouveaux lieux, semblait une espèce foisonnante. La famille Matthews pêcha à la senne dans toutes les eaux s'étendant de Terre-Neuve et de la baie de Gaspé jusqu'au sud du cap Hatteras.

Les fonctionnaires fédéraux affectés aux pêcheries en prirent note – il fallait privilégier le *développement* –, et dans les années 1960, le Service d'expansion industrielle travailla à la diffusion des techniques de sennage dans le golfe du Saint-Laurent. On retint à l'occasion les services de navires et de pêcheurs de la Colombie-Britannique, où la senne n'avait jamais été interdite. Wes Johnson, ancien pêcheur de cette province, expérimenta la technologie du sennage et s'acharna à la promouvoir. En 1966, le

Ministère subventionna une conférence sur le hareng de l'Atlantique à Saint John (Nouveau-Brunswick). Les ministères provinciaux des pêches rivalisaient les uns avec les autres sur le plan des prévisions des prises. Leurs projections totalisaient plus d'un million de tonnes par année. Et un haut fonctionnaire néo-écossais affirma que sa province avait avancé des chiffres prudents...

À l'époque, de nombreux pêcheurs commençaient à s'inquiéter du fait que les poissons n'avaient « plus de chance de s'en tirer ». Stan Savage, capitaine d'un *highliner* de Campobello, affirma que la conférence aboutirait peut-être à [Traduction] « la suppression totale d'une belle petite pêche ». Spécialiste de l'halieutique embauché par le fédéral, Noel Tibbo recommanda la prudence. Celui qui exerça la plus grande influence fut cependant Alfred Needler, l'éminent fonctionnaire qui fut sous-ministre pendant la majeure partie des années 1960, mais qui, de l'avis général, avait des œillères sur la question du hareng. (À l'époque où la pêche du hareng prenait de l'expansion, deux hauts fonctionnaires allèrent parler à Needler de la nécessité de faire preuve de prudence et de veiller à la conservation de l'espèce, mais comme le raconta l'un d'eux, [Traduction] « il plissa les yeux et nous jeta pratiquement hors de son bureau »¹⁶.) Selon la ligne de pensée de Needler, laquelle s'inspirait d'idées avancées par des scientifiques du Ministère sur la côte Ouest, il serait difficile d'épuiser les stocks de hareng; de toute façon, le cas échéant, les prises et, partant, la pêche diminueraient avant que l'espèce ne soit hypothéquée sur le plan de la biologie. Un capitaine de senneur à la senne coulissante résuma les propos de Needler comme suit : [Traduction] « Il nous a dit qu'on ne parviendrait jamais à faire le moindre trou dans les populations de hareng »¹⁷.

Les participants à la conférence de 1966 se déclarèrent favorables à la poursuite de l'expansion. Dans le golfe et à Terre-Neuve, le nombre d'usines de réduction et de senneurs devenait considérable. La pêche du hareng continuait de gagner en importance, et les pêcheurs purent exploiter, à la fin des années 1950, deux classes annuelles particulièrement nombreuses d'un vaste stock qui migrait entre le golfe et le sud-ouest de Terre-Neuve¹⁸. La pêche s'intensifia encore quand un certain nombre de grands senneurs britanno-colombiens gagnèrent la côte Est, abandonnant des eaux où la pêche du hareng était en voie de disparaître en raison de la raréfaction de l'espèce. Les débarquements de harengs des Maritimes et du Québec, qui atteignaient entre 90 000 et 100 000 tonnes à la fin des années 1940, passèrent à environ 380 000 tonnes en 1968.

À la fin de cette période, les capitaines des senneurs de la baie de Fundy et, dans certains cas, ceux des senneurs du golfe dominaient les autres pêcheurs. Nombre d'entre eux s'achetaient de grosses voitures, se construisaient de grosses maisons et pêchaient des milliers de tonnes par année. Ils pouvaient probablement prendre des volumes aussi importants

que ceux des capitaines de bateaux étrangers de taille comparable. Cependant, comme dans le cas de la pêche du poisson de fond, d'immenses vaisseaux étrangers équipés de sennes ou de chaluts vinrent pêcher le hareng dans les eaux canadiennes à compter de la fin des années 1960. La pression de la pêche, qui augmentait près des côtes et au large, de même que la prédilection des gouvernements fédéral et provinciaux pour le développement effréné, posèrent les jalons des crises du hareng qui marquèrent les années 1970.

La pêche commerciale du thon s'amorce

Les membres de la famille Matthews pêchèrent des thons à la senne au large de la côte américaine. Dans le cadre d'une des nombreuses interventions en matière de développement effectuées dans les années 1960, le gouvernement du Nouveau-Brunswick incita la société américaine Ocean Maid à établir une conserverie de thon à St. Andrews, près de la frontière, et l'appuya à cette fin. (Habituellement, les conserves de thon américaines étaient assujetties à des tarifs douaniers substantiels; la production des conserves au Canada permettait d'éviter ce problème.) Ocean Maid exploitait une demi-douzaine de gros thoniers-senneurs, qui pêchaient en eaux tropicales les poissons qui seraient transportés à l'usine de St. Andrews.

Après la guerre, la pêche sportive au thon rouge battait toujours son plein au sud-ouest de la Nouvelle-Écosse, où la compétition de Wedgeport attirait des pêcheurs de nombreux pays. En 1949, les pêcheurs sportifs capturèrent près de 1 800 thons rouges. Au début des années 1970, cette pêche avait cependant décliné considérablement à Wedgeport. À la même époque, à l'Île-du-Prince-Édouard, la pêche au thon se transformait en pêche hybride, mi-sportive, mi-commerciale. Cette activité prit de la vigueur au cours de la décennie; des clients d'Extrême-Orient en achetaient les prises. Des pêcheurs sportifs commencèrent également à pêcher le thon de manière intermittente à l'est de Terre-Neuve, région où l'on avait pratiqué la pêche récréative des dizaines d'années plus tôt.

La palangre transforme la pêche à l'espadon

Pendant les années 1940 et 1950, les débarquements d'espadon rapportés par la flotte néo-écossaise doublèrent pratiquement, passant à environ 3 000 tonnes, et leur valeur franchit le cap du million de dollars. La pêche à l'espadon, comme d'autres pêches, bénéficia de subventions, de prêts et d'autres initiatives de développement. Les gros navires qui gagnaient le large commencèrent à exploiter des fonds de pêche de plus en plus éloignés.

À compter de 1962, les pêcheurs canadiens adoptèrent la pêche nocturne à la palangre, peut-être parce qu'ils avaient remarqué que des navires étrangers qui tendaient des lignes de ce genre pour prendre des requins et des thons capturaient également des espadons. La pêche de l'espadon à la



Pêche du thon rouge à la canne et au moulinet. (Dessin : Walter Scott)

palangre fit rapidement tomber en désuétude la pêche au harpon. En 1964, 100 bateaux pratiquaient cette pêche. Les débarquements augmentèrent encore de plus de 100 pourcent, passant à plus de 7 000 tonnes cette année-là. Ils déclinèrent par la suite, tombant à 5 000 tonnes environ, en dépit d'efforts de pêche croissants.

Si les palangres permettaient d'augmenter les prises, elles prenaient également une proportion beaucoup plus importante de jeunes spécimens. En 1909, on avait estimé à 300 livres le poids moyen des espadons ramenés par les pêcheurs; en 1959, les espadons habillés pesaient en moyenne 264 livres; en 1970, le poids moyen ne se chiffrait plus qu'à 88 livres. Tandis que les navires hauturiers gagnaient des lieux de pêche de plus en plus éloignés, la pêche du Cap-Breton diminuait sensiblement. On ne sait pas exactement dans quelle mesure ce déclin était attribuable à l'effort de pêche (les espadons parcourent de longues distances à l'occasion de leurs migrations et d'autres nations les pêchaient), aux variations climatiques ou à d'autres facteurs¹⁹.

La limitation du nombre de casiers et des permis stabilisent la pêche au homard

Durant la période qui suivit immédiatement la guerre, la pêche du homard rapporta généralement de faibles revenus. Mais la croissance économique entraîna plus tard une amélioration de la valeur marchande du homard, au fur et à mesure qu'un plus grand nombre de consommateurs pouvaient s'offrir, à l'occasion, un repas de luxe.

Des règlements établissant des dimensions minimales avaient progressivement été établis dans les Maritimes durant l'entre-deux-guerres. En 1934, le Ministère avait en outre interdit aux simples pêcheurs de prendre des homards dans plus d'un district au cours d'une même année. En 1945, ce règlement fut resserré, interdisant désormais la navigation ou l'utilisation d'engins de pêche dans certains districts. Ces règlements empêchèrent les bateaux de se masser, au détriment des homards, en certains lieux propices, mais – semblables en cela à de nombreux autres règlements à double tranchant – ils eurent également pour conséquence d'entraver la spécialisation, laquelle aurait pu permettre de baisser les coûts liés à cette

pêche^{20a}. La question de l'accès aux fonds de pêche demeura une question épineuse pour les pêcheurs de homard. Ceux-ci donnaient parfois libre cours à leur mécontentement quand ils apercevaient des hommes qui jetaient des casiers à l'eau à partir de bateaux qui n'appartenaient pas à des membres de leur collectivité. Dans certains cas, ils allèrent jusqu'à couper les chapelets de casiers ou à saccager les trappes de leurs rivaux.

La réglementation visant la pêche au homard, déjà imposante, subit des remaniements majeurs à la fin de la période de 1945 à 1968.

Échec des tentatives visant à modifier les périodes de pêche au homard

Durant la guerre, Needler avait recruté David Wilder, diplômé de l'Université Queen's et de l'Université de Toronto. Ce dernier fut embauché pour effectuer des recherches sur le homard à la station de biologie de St. Andrews, où Needler affecta six techniciens pour l'appuyer. Les travaux de Wilder, qui devint le principal expert sur la biologie du homard du CRPC, se déroulèrent de 1942 à 1975. Wilder démontra qu'en général, les homards restent passablement au même endroit leur vie durant (quoique des études ultérieures, effectuées dans les années 1980, aient révélé que des homards adultes du golfe du Maine se déplacent parfois sur des distances de plus de 100 kilomètres)^{20b}.

Les fonctionnaires du Ministère s'adressèrent au CRPC pour obtenir des conseils sur la manière d'optimiser la pêche du homard. Wilder s'attaqua à ce problème, ce qui l'amena à collaborer de temps à autre avec les économistes Jack Rutherford, Gordon DeWolf et H. C. Frick. [Traduction] « Pour résoudre cette question, expliqua Wilder au cours d'une entrevue accordée des années plus tard, il fallait examiner le problème sous l'angle de la biologie, de l'économie et de la sociologie. »

Les périodes de pêche du homard avaient été établies par tâtonnement et sous l'éclairage du bon sens. Elles avaient été fixées en fonction des conditions de glace, de la présence saisonnière des homards, de la qualité des homards capturés ainsi que des périodes de ponte et de mue, durant lesquelles l'espèce devait être protégée²¹. Mais la production du Maine, où l'on pêchait tout au long de l'année, semblait comparable à celle des Maritimes, et cet État américain n'était pas aux prises avec la tension perpétuelle engendrée par la surveillance d'agents de pêche à l'affût de braconniers contrevenant aux périodes de fermeture. Wilder et ses collègues conclurent que des modifications aux périodes de pêche pourraient être profitables aux pêcheurs. Les nouvelles périodes pourraient être établies en fonction de facteurs comme la compétition des États-Unis – laquelle atteignait son apogée de juillet à septembre –, le déclin de la pêche hivernale, la présence cyclique de homards à carapace molle et les taux de prises optimaux. Il serait toutefois difficile, dans un secteur de pêche caractérisé par son conservatisme, de faire accepter de tels changements.

Sous l'angle de la conservation, la pêche estivale du homard pour alimenter les conserveries du golfe du Saint-Laurent était nécessaire. Qui plus est, cette pêche inondait le marché et faisait baisser les prix, facilitait la vente de homard pêché illégalement dans des zones voisines où la pêche était fermée et rendait indispensable le goudronnage des casiers, qu'il fallait protéger contre les tarets. Mais le Ministère craignait de perdre le contrôle sur le braconnage s'il interdisait la pêche durant cette saison.

Wilder et ses collègues se tournèrent donc vers la Nouvelle-Écosse. Au sud-est de cette province, où la saison de pêche allait de décembre à mai, les captures atteignaient un sommet durant les trois premières semaines de la saison. [Traduction] « Par la suite, les pêcheurs flânaient, pestaient contre la température et ainsi de suite. Puis, en mars et en avril, ils pêchaient des quantités appréciables de homards. » Le CRPC proposa l'adoption d'une seule pêche printanière, ce qui réduirait l'effort de pêche, ferait augmenter la taille des prises et entraînerait peut-être un accroissement de la production de toute la région. Mais les pêcheurs s'y opposèrent, en partie parce que la pêche automnale leur permettait de toucher des revenus peu de temps avant Noël. Dans le comté de Queens, des objections différentes étouffèrent dans l'œuf une autre tentative de modification des saisons de pêche.

En fin de compte, aucune modification des périodes de pêche ne fut adoptée. [Traduction] « Rien n'est plus solidement ancré dans les mentalités que les périodes de pêche, observa rétrospectivement Wilder. Je ne sais pas encore quelles seraient les périodes les plus propices. La biologie ne saurait résoudre cette question. Les périodes actuelles ne sont pas si mal, mais elles sont sans incidence du point de vue de la biologie »²².

Wilder et ses collègues se replièrent sur la vieille idée de concevoir des casiers dans lesquels les petits spécimens ne pourraient être capturés. En 1949, le Ministère adopta de nouveaux règlements établissant un espacement minimal entre les deux lattes inférieures des casiers à homards. Mais les pêcheurs se plaignirent aussi de cette mesure, notamment à Grand Manan (Nouveau-Brunswick), et en 1955, le Ministère abrogea ces règlements pour les Maritimes et le Québec.

Globalement, Wilder et ses collègues apportèrent une importante contribution aux études scientifiques sur le homard. Ils se heurtèrent cependant à d'énormes difficultés quand ils voulurent modifier la pêche de ce crustacé en se fondant sur des arguments scientifiques sans bénéficier de l'appui de la majorité des pêcheurs.

Promulgation de règlements sur le nombre de casiers

L'économie de l'après-guerre engendrait davantage de nouveaux emplois non liés aux pêches, mais certains travailleurs dans d'autres secteurs pêchaient à temps partiel. Ces « cumulards » soulevaient la colère

des pêcheurs à temps plein. Les enseignants, qui bénéficiaient de longues vacances d'été, et les cheminots faisaient l'objet d'une hargne particulière. Les débarquements, demeurés passablement stables dans les années 1950, eurent par ailleurs tendance à décliner dans les années 1960. Les prises chutèrent dramatiquement le long de la côte Est de la Nouvelle-Écosse. Dans l'ensemble, le total des prises canadiennes baissait et s'approchait des niveaux minimums des années 1970, et ce, malgré l'intensification de l'effort de pêche²³.

Un plus grand nombre de pêcheurs utilisaient des treuils mécaniques, ce qui leur permettait de remonter plus de casiers. Certains pêcheurs pouvaient en remonter jusqu'à 700; la moyenne, cependant, se chiffrait probablement autour de 200²⁴. En 1966, on mit à l'épreuve des règlements limitant le nombre de casiers par pêcheur dans le détroit de Northumberland, entre le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard. En 1968, les restrictions concernant les casiers, dont le nombre autorisé variait de 250 à 400 par bateau selon les districts, furent étendues à l'ensemble des Maritimes. À la même époque, des règlements sur le nombre de casiers avaient déjà été adoptés au Québec. Pour l'heure, aucune restriction de ce genre ne s'appliquait à Terre-Neuve²⁵.

Les autorités limitent l'accès à la pêche au homard

En 1967, Jack Rutherford, économiste au Ministère, publia avec quelques collègues une étude majeure portant sur tous les aspects de la pêche au homard. Ayant constaté la même tendance à la surexpansion improductive qui avait suscité les doléances de H. S. Gordon, Rutherford recommanda l'examen de la question des droits de propriété et proposa la mise aux enchères des droits de pêche²⁶. En fait, Rutherford ne faisait que reformuler, un siècle plus tard, les idées de W. F. Whitcher et de Richard Nettle. On n'accorda, à l'époque, qu'une maigre considération à ses propositions.

Une mesure moins radicale visant à protéger les pêcheurs se dessinait cependant. En effet, le Ministère limiterait bientôt le nombre de pêcheurs dans les pêches les plus importantes. L'« accès limité » s'imposa en fait à partir de 1968, et nous en traiterons surtout dans la prochaine partie du présent ouvrage. Cette mesure fut cependant adoptée plus rapidement dans le cas de la pêche au homard.

En 1966, la saturation de la flotte de pêche au homard commençait à inquiéter le Ministère. À la même époque, les pêcheurs récriminaient contre les cumulards. De 1966 à 1969, le ministre Hédard Robichaud et son successeur, Jack Davis, annoncèrent l'adoption d'une série de mesures restrictives qui s'appliquèrent d'abord à l'Île-du-Prince-Édouard et au détroit de Northumberland, puis leur portée fut étendue au sud du golfe et à l'ensemble des Maritimes.



Décorticage des homards dans une homarderie de Barachois (N.-B.).

Après l'entrée en vigueur de toutes ces mesures, tous les homardiens devaient désormais être immatriculés, chaque casier devait porter une étiquette, et les exploitants et leurs assistants devaient tous acquitter des droits de pêche. En 1969, le prix d'un permis de pêche au homard individuel était de 2 \$, et l'immatriculation d'un bateau coûtait 5 \$.

Conformément à la nouvelle réglementation, des permis de classe A étaient émis aux pêcheurs qui avaient jusque-là utilisé plus d'un certain nombre de casiers, tandis que les autres pêcheurs (généralement perçus comme des cumulards) obtenaient des permis de classe B. Les permis de classe B n'étaient pas transférables et viendraient à échéance avec le temps²⁷.

En application d'un autre règlement – dont les incidences étaient beaucoup plus vastes –, seuls les pêcheurs qui avaient obtenu un permis valide l'année précédente pouvaient se procurer un nouveau permis de pêche au homard. Grâce à cette mesure, le volume de la flotte n'augmenterait plus (avec 10 000 navires et 23 000 pêcheurs, elle fournissait alors, dans les Maritimes, des débarquements de homards d'une valeur de 25 millions de dollars). Le Ministère chercherait par ailleurs des manières d'en réduire la taille. Les permis visaient les bateaux : [Traduction] « [A] partir de maintenant, dit Jack Davis, un homardier immatriculé sert de passeport pour la pêche au homard²⁸. » Les permis seraient transférés au moment de la vente des bateaux; les pêcheurs qui vendaient leur bateau vendraient en effet le permis en même temps que le bateau.

Tout un chacun n'était donc plus libre de pêcher le homard à sa guise. Bien que le Ministère eût limité l'accès à la pêche du saumon au filet dérivant dans

l'Atlantique dans les années 1930 et qu'il eût établi une liste d'admissibilité visant cette activité, la restriction du nombre de permis de pêche au homard marqua, sur la côte Atlantique, le véritable début du contrôle des permis des temps modernes.

Cliff Levelton, qui fit ses débuts en Colombie-Britannique en tant qu'agent des pêches et qui était devenu, dans les années 1960, cadre supérieur à Ottawa, dit ultérieurement que l'accès limité à la pêche au homard avait été une initiative du Ministère motivée par l'animosité contre les cumulards. Mais les théories britanno-colombiennes sur l'accès limité – avec lesquelles le sous-ministre Alfred Needler, l'économiste W. C. Mackenzie et quelques autres étaient familiers – avaient également inspiré les fonctionnaires. Levelton dit encore, à ce propos : [Traduction] « Je ne suis pas sûr que nous en comprenions toutes les conséquences »²⁹.

Les conséquences en question dépassaient largement l'exclusion des cumulards. Antérieurement, la principale responsabilité du gouvernement avait été de voir à ce qu'un nombre suffisant de poissons restent dans l'eau; n'importe qui pouvait pêcher et tenter de prendre autant de poisson qu'il le souhaitait. En limitant le nombre de pêcheurs sans instituer un système d'enchères, de loterie ou un quelconque mécanisme de ce genre, le Ministère s'assignait la tâche de déterminer qui serait admissible aux permis. Pour l'heure, la question se réglait simplement : avaient droit aux permis les personnes qui pêchaient déjà, car c'était leurs intérêts que le Ministère tâchait de protéger. Mais qu'advierait-il des permis quand ces pêcheurs prendraient leur retraite?

La pêche du homard ne pouvait servir de gagne-pain qu'à un certain nombre de pêcheurs. L'accès limité respectait donc les principes de la théorie économique. Mais quand le gouvernement eut à faire le partage entre ceux qui pourraient pêcher et ceux qui ne le pourraient plus, nombre de personnes estimèrent avoir droit à un permis. « Ma famille a toujours été une famille de pêcheurs », « notre collectivité a la pêche traditionnelle pour fondement »... tels seraient, à l'avenir, les cris de guerre des revendicateurs de droits de pêche.

La question de savoir à qui l'on devait accorder un permis, celle des fondements sociaux, économiques ou moraux sur lesquels devait se fonder cette décision, les fréquentes pressions prônant l'augmentation du nombre de permis, la difficulté de gérer ou d'annuler des permis transférables... tous ces problèmes tourmenteraient les futurs gestionnaires des pêches. L'augmentation de la valeur des permis leur causerait également des tracas. Un pêcheur de homards qui avait payé son permis 2 \$ dans les années 1960 pouvait le revendre, au tournant du siècle, un demi-million de dollars, ou même plus cher.

Le Ministère avançait lentement sur ces terres inconnues sans savoir exactement ce qu'il faisait. Les batailles complexes qui avaient fait suite à l'implantation de systèmes de permis dans l'ancienne Province du Canada, puis, après la Confédération,

celles qui avaient fait rage concernant les pêches maritimes et en rivière en Colombie-Britannique, auraient pu éclairer les décideurs sur leur nouvelle initiative – mais personne ne s'y reporta. L'objectif principal était toutefois clair : il s'agissait d'implanter des mesures qui protégeraient les intérêts des pêcheurs de l'époque. Par la suite, le Ministère se tint généralement à cette règle empirique.

Expansion de la pêche de pétoncles

Après la guerre, la pêche de pétoncles, dont Digby (Nouvelle-Écosse) était le centre, s'intensifia. À la fin des années 1970, près de 100 bateaux, spécialisés ou polyvalents, détenaient des permis qui les autorisaient à pêcher dans les parages de Digby et ailleurs dans la baie de Fundy. Des bateaux du Nouveau-Brunswick bénéficiaient de permis qui leur permettaient de pêcher seulement près de la côte de cette province. La production atteignit plusieurs centaines de tonnes de chair, soit environ huit fois plus en poids vif.

À cette époque, une nouvelle pêche avait surpassé celle de l'ancienne flotte de Digby. En 1945, le capitaine Johnny Beck, employé par la société Clouston, quittait le port de Halifax pour gagner le large, et tenta de draguer des pétoncles dans les parages de l'île de Sable, où les bateaux de pêche au chalut du poisson de fond en prenaient parfois. Il se rendit ensuite sur le Banc de Georges, où des dragueurs américains pêchaient déjà les pétoncles³⁰. D'autres capitaines de dragueurs à pétoncles canadiens imitèrent Beck et gagnèrent le Banc de Georges, pêchant principalement sur la pointe nord-est du banc, à environ 90 milles au sud-sud-ouest de la Nouvelle-Écosse.

Cette pêche donna lieu à des débarquements appréciables. En 1963, une cinquantaine de gros dragueurs y prenaient part. Ces bateaux, qui mesuraient généralement 90 pieds ou davantage, provenaient de Lunenburg, de Riverport, de Liverpool,



Pétoncles pêchés par le dragueur *Singer*, 1951. (Bibliothèque et Archives Canada, PA-141288)

de Yarmouth ou de Saulnierville. Au début des années 1970, la flotte hauturière de pêche de pétoncles comptait plus de 70 navires. Certains d'entre eux appartenaient à des particuliers, mais la plupart pêchaient pour le compte d'une poignée d'entreprises, dont la Compagnie nationale des produits de la mer.

D'autres pêches furent développées dans le détroit de Northumberland, dans d'autres parties du sud du golfe et à l'ouest de Terre-Neuve. Les débarquements du golfe augmentèrent en flèche après 1965 et dépassèrent 1 100 tonnes en 1970, mais ils déclinèrent par la suite. La pêche hauturière au large de la Nouvelle-Écosse demeura la plus féconde, fournissant entre 50 et 90 pourcent des débarquements totaux; la baie de Fundy venait ensuite. Globalement, les débarquements de pétoncles de l'Atlantique augmentèrent de manière phénoménale en un peu plus de dix ans, passant de 6 100 tonnes (poids brut) en 1955 à 56 800 tonnes en 1968. Durant la même période, la valeur des débarquements décupla, passant de 730 000 \$ à 7 800 000 \$.

Les gouvernements financent des expériences sur la pêche du crabe et de la crevette

On commença à la même époque à s'intéresser au crabe. Au début des années 1960, certains exploitants d'usines de transformation de la région de Shippegan, au Nouveau-Brunswick, tentèrent de conditionner des crabes capturés fortuitement par des bateaux de pêche au chalut du poisson de fond. Au milieu des années 1960, les gouvernements fédéral et provinciaux prirent des mesures visant à favoriser le développement de la pêche du crabe à la drague et aux casiers, dans les Maritimes et au Québec. En 1965, on commença à capturer des crabes à la senne danoise au large de Chéticamp (île du Cap-Breton); les pêcheurs du Nouveau-Brunswick et ceux de l'Île-du-Prince-Édouard pêchèrent le crabe de cette manière à partir de 1966, et les Québécois, à partir de 1967. En 1968, environ 60 bateaux prenaient part à la pêche du crabe du golfe, et dix usines établies au Nouveau-Brunswick conditionnaient les prises. Le gouvernement néo-brunswickois soutenait par ailleurs le développement de bateaux spécialisés pour la pêche du crabe³¹.

L'espèce la plus courante, l'araignée de mer, avait jusqu'alors été considérée comme un animal nuisible. Les pêcheurs en faisaient parfois cuire quelques-unes, mais ils rejetaient les autres à l'eau. Le marché de ce crustacé, que l'on rebaptisa « crabe des neiges », se développa cependant. Personne n'aurait pu imaginer à l'époque qu'à la fin du XX^e siècle, la pêche du crabe de la côte Atlantique aurait pris des proportions beaucoup plus importantes que celles qu'avait autrefois atteintes la mémorable pêche à la morue, dorénavant anéantie.

On effectua également des expériences sur la pêche de la crevette dans les années 1960, mais aucun progrès notable ne fut enregistré avant les années 1970.

La récolte de mousse d'Irlande s'amplifie

Avant la Seconde Guerre mondiale, certains habitants d'Antigonish, comté de Nouvelle-Écosse situé sur le golfe du Saint-Laurent, récoltaient de la mousse d'Irlande (*Chondrus crispus*) qu'ils vendaient aux fins de la confection de blanc-manger. Mais la mousse d'Irlande avait de nombreux autres usages : elle entrainait par exemple dans la composition de bières, de vins, de crèmes glacées, de cafés et d'autres produits alimentaires, en tant qu'agent stabilisant ou clarifiant; elle figurait en outre parmi les ingrédients de certains shampoings, onguents et insecticides en pulvérisation. Après que la Seconde Guerre mondiale eut interrompu l'approvisionnement traditionnel de l'Europe et du Japon, la production canadienne s'accrut.

Des pêcheurs ratissaient la mousse à partir de bateaux ou la recueillaient sur les plages après les tempêtes en utilisant parfois, aux premiers temps, un cheval et une charrette. La mousse était ensuite vendue à des acheteurs qui l'asséchaient mécaniquement avant de l'expédier vers des usines d'extraction.

Les Maritimes devinrent le principal fournisseur de mousse d'Irlande du monde entier. En 1974, la valeur de la récolte, qui dépassa les 50 000 tonnes, se chiffra presque à 6 millions de dollars, mais un déclin suivit. Environ 2 000 personnes de plusieurs dizaines de localités récoltaient de la mousse d'Irlande, et environ la moitié de la production était cueillie par des habitants de l'Île-du-Prince-Édouard. On récoltait également de la mousse dans les eaux du sud-est de la Nouvelle-Écosse. À Grand Manan (Nouveau-Brunswick), on récoltait et l'on faisait sécher une autre algue, la dulse, qui était considérée, dans les Maritimes, comme un aliment raffiné. Dans les années 1980 la société privée néo-écossaise Acadian Seaplants commença à cultiver des algues, tout en continuant d'en récolter dans la nature.



Mousse d'Irlande, ratissée depuis le fond de la mer, séchant sur des étendoirs (de bois) à Miminegash (Î.-P.-É.). Des aides enlèvent les mauvaises herbes et autres impuretés. (Office national du film)

Le saumon menacé par de nouveaux dangers

Pendant que de nouvelles pêches voyaient le jour, une pêche historique dépérissait. Le célèbre saumon de l'Atlantique avait nourri les pionniers du Nouveau-Monde, étayé la pêche commerciale des premiers temps et donné l'élan à l'industrie de la pêche sportive du Canada atlantique dont l'essor se déploya parallèlement à l'amélioration de la conjoncture économique. Les pêcheurs à la ligne aimaient le saumon pour sa beauté, son esprit combatif et ses refuges situés dans les boisés dans le cours supérieur des rivières. La pêche sportive du saumon se développa dans toutes les provinces de l'Atlantique. De riches adeptes de loisirs du Canada central et des États-Unis se rendirent dans les Maritimes, notamment au Nouveau-Brunswick. Logés dans des pavillons construits en pleine forêt, ils firent des excursions incomparables de pêche en rivière. Selon ce qu'on racontait, les coûts d'adhésion aux clubs de pêche les plus huppés de la Restigouche et de la Miramichi pouvaient atteindre 20 000 \$.

On continuait cependant de pêcher le saumon à des fins commerciales, principalement à Terre-Neuve et au Nouveau-Brunswick. On capturait les saumons au moyen de trappes en filet et de filets fixes dans les estuaires et avec des filets dérivants plus loin des côtes. À compter de 1931, le Ministère limita le nombre de filets, dérivants employés pour la pêche du saumon à proximité des côtes néo-brunswickoises adjacentes au golfe du Saint-Laurent. Il s'agit là d'un exemple précoce de limitation des permis dans l'Atlantique.

Durant les années 1950, on comptait dans les Maritimes, en plus des trappes en filet et des filets fixes, 130 bateaux de pêche au filet dérivant qui opéraient dans le golfe. Au Québec, la pêche au saumon était moins considérable. Le saumon du golfe migrait au-delà de Terre-Neuve et du Labrador, où les pêcheurs le capturaient principalement avec des filets maillants tendus depuis le rivage, mais aussi avec des trappes disposées près des côtes. Au large de Port au Basques, des pêcheurs interceptaient par ailleurs les migrations de saumon au moyen de filets dérivants. En de nombreux endroits, des Autochtones pêchaient également le saumon, à des fins de subsistance ou à des fins commerciales.

Après la guerre, la majorité des prises étaient encore capturées par des pêcheurs commerciaux. Certaines personnes, au Nouveau-Brunswick notamment, soutenaient qu'il valait mieux privilégier la pêche sportive, car cette activité attirait davantage d'argent dans la région. Les partisans de la pêche commerciale répliquèrent que le commerce du saumon fournissait de la nourriture et des emplois, et que certains pêcheurs qui se consacraient avant tout à d'autres espèces pouvaient terminer leur saison en pêchant le saumon. Au bout de quelque temps, la plupart des observateurs s'accordèrent cependant à dire que la pêche sportive rapportait davantage.

Les migrations du saumon entre les rivières et la haute mer s'effectuaient sur de longs trajets parsemés



Des camions-citernes de conception particulière transportent le saumon en provenance du barrage de Mactaquac jusqu'aux étangs à géniteurs ou aux cours supérieurs de la rivière Saint-Jean.

d'embûches, et après la guerre, les menaces se multipliaient partout où il se déplaçait. Les pêcheurs de saumon disposaient de meilleurs bateaux et d'équipements plus modernes; la pollution et la dégradation des habitats se poursuivaient dans les rivières; en haute mer, le nombre de saumons capturés accessoirement dans le cadre d'autres pêches allait croissant. De surcroît, une nouvelle pêche hauturière visait expressément le saumon.

Des études menées par le CRPC et d'autres organismes démontrèrent que la majorité des saumons du Canada atlantique se rendaient jusqu'à l'ouest du Groenland, tout comme les saumons de l'Atlantique qui migraient depuis l'Europe. Or, en 1959, une nouvelle pêche commerciale vit le jour à cet endroit. Les Groenlandais commencèrent en effet à tendre des filets fixes à partir du rivage, tandis qu'une flotte internationale se mit à pêcher, au large, au moyen de filets dérivants. Les débarquements à l'ouest du Groenland augmentèrent en flèche, passant de 14 tonnes en 1959 à près de 2 700 tonnes en 1971.

Au Canada, le volume des prises avait commencé à baisser avant la guerre. Dans le golfe, la situation empira dans les années 1950 : les débarquements, qui s'étaient chiffrés aux alentours de 6 100 tonnes en 1955. Au Nouveau-Brunswick, les stocks de la province furent probablement endommagés, de manière générale, par le DDT qu'on pulvérisa sur les forêts à la fin des années

1950 et au début des années 1960. En 1967, le gouvernement provincial fit bâtir, sur la rivière Saint-Jean qui se jette dans la baie de Fundy, le barrage hydro-électrique de Mactaquac, immédiatement au nord de Fredericton. En 1968, le Ministère établit une éclosérie et une station d'élevage au pied du barrage et commença à transporter à bord de camions, et ce d'aval en amont, les saumons qui remontaient la rivière. (Vers cette époque, le Ministère ferma par ailleurs deux anciennes écloséries du Nouveau-Brunswick ainsi que deux écloséries de la Nouvelle-Écosse.)

Au Québec, le volume des prises diminua d'environ 50 pourcent dans les années 1950 et 1960; à la fin de cette période, il se chiffrait aux alentours de 170 ou 190 tonnes. Ce n'est qu'à Terre-Neuve et au Labrador que le volume des prises augmenta, passant de 727 tonnes en 1956 à 1 814 tonnes en 1967. Généralement, la pêche au saumon s'acheminait vers la débâcle³².

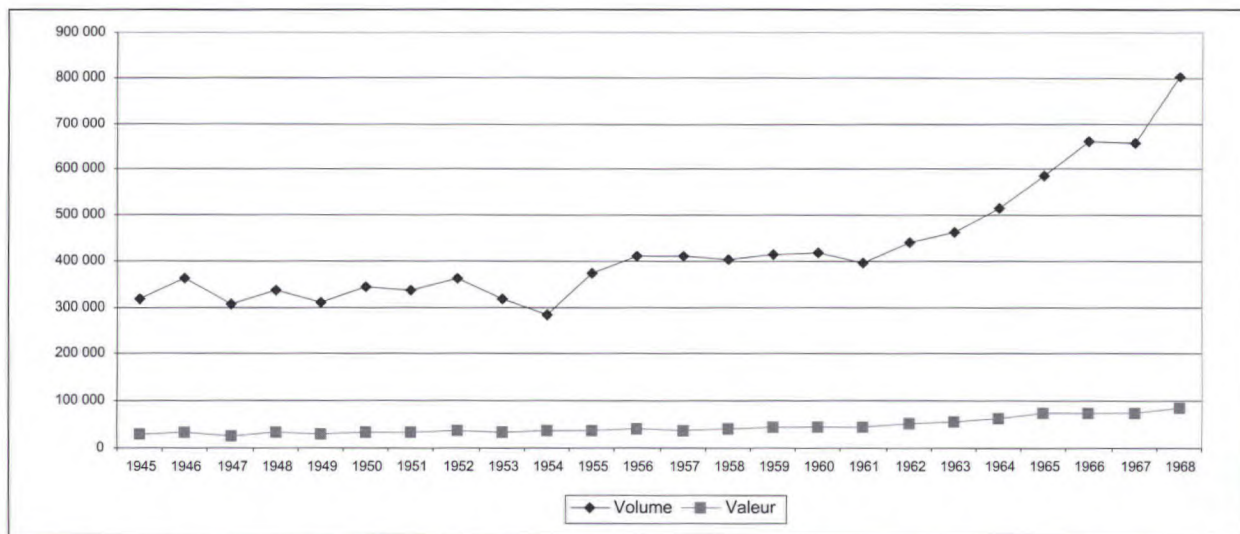
Les débarquements et la pression de la pêche augmentent

Le dynamisme de la flotte des Maritimes et du Québec s'accrut considérablement durant la période de 1945 à 1968. Les embarcations non pontées furent dans une large mesure remplacées par des navires pontés. Dans les plus grands bateaux, on commença à remplacer les moteurs à essence par des moteurs diesels. Grâce au nylon, la qualité des filets trainants, des filets maillants et des sennes s'était améliorée, et grâce aux treuils mécaniques et hydrauliques, on manipulait plus aisément les lignes, les sennes et les autres types de filets. Avant la guerre, les pêcheurs

naviguaient à l'estime durant la nuit, dans le brouillard ou lorsque les conditions climatiques étaient mauvaises. Ils pouvaient désormais savoir exactement où ils se trouvaient grâce aux navigateurs Decca, aux lorans, aux radiophares et aux radars. Avec leurs émetteurs-récepteurs radiophoniques, ils pouvaient s'entraider lorsqu'ils recherchaient des lieux de pêche, ou s'informer les uns les autres des conditions de certains marchés. Grâce aux fathomètres et aux sonars, ils commençaient à voir ce qu'il y avait sous l'eau.

Les débarquements augmentèrent avec la capacité de pêche, mais à une cadence moins rapide que celle-ci. Ils passèrent de 374 200 tonnes et d'une valeur de 36,4 millions de dollars en 1955, à 802 000 tonnes et à une valeur de 86,9 millions en 1968. La Nouvelle-Écosse était en tête des provinces, suivie du Nouveau-Brunswick, du Québec et de l'Île-du-Prince-Édouard. Parmi les espèces pêchées, les débarquements de poissons pélagiques furent les plus importants en 1968. Le poisson de fond et les coquillages venaient ensuite, mais les coquillages arrivaient en tête pour ce qui était de la valeur, loin devant le poisson de fond. En dépit du volume énorme des poissons pélagiques, leur valeur s'établissait à moins de la moitié de celle des prises de coquillages.

À quelques exceptions près, dont le saumon, les ressources semblaient toujours abondantes. Un grand nombre de pêcheurs touchaient des revenus beaucoup plus importants grâce à l'augmentation du volume des prises, mais ces revenus s'accompagnaient de dépenses plus considérables qu'avant. Par ailleurs, la capacité de la flotte s'était accrue à un rythme que les débarquements ne pouvaient suivre.

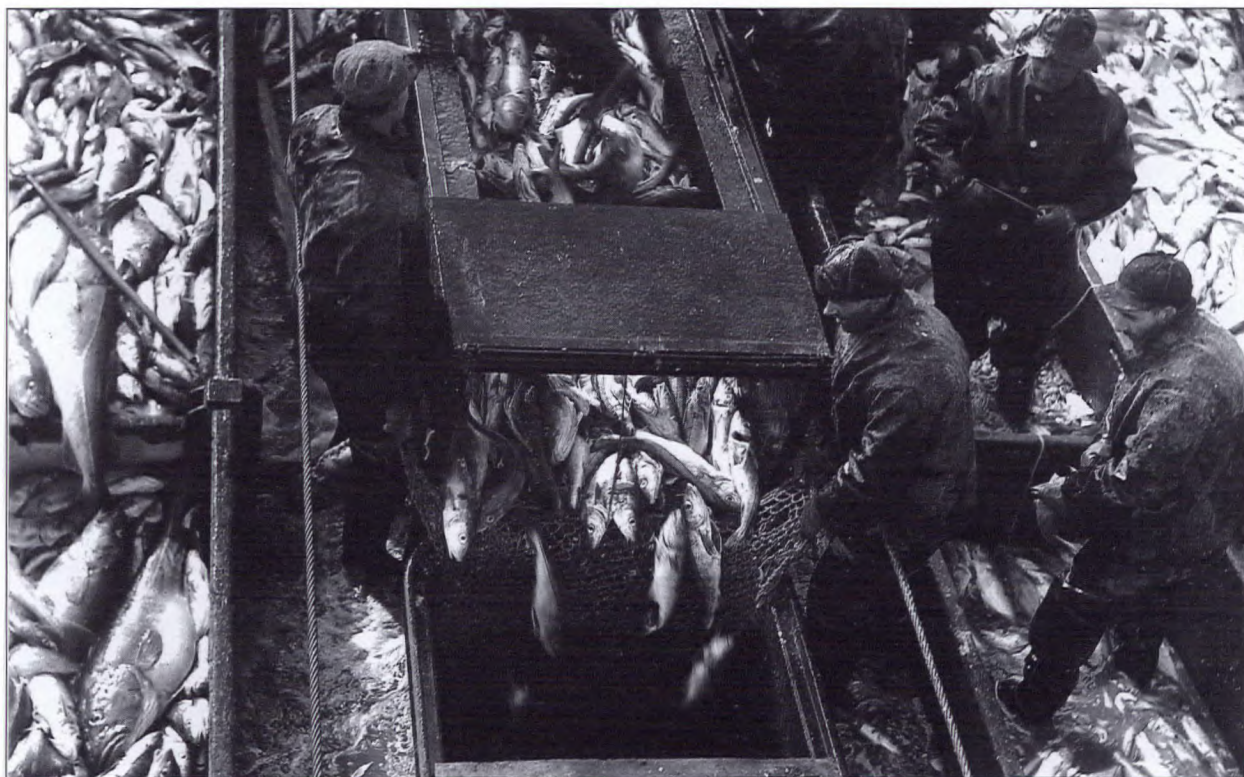


Débarquements (tonnes) et valeur des débarquements (milliers de dollars) dans les Maritimes et au Québec, 1945-1968. Les espèces pélagiques comptèrent pour une bonne partie de l'augmentation en volume, mais leur prix inférieur signifiait que leur valeur restait stable.

CHAPITRE 19

Terre-Neuve de 1945 à 1968

À la fin des années 1930, rien n'était aussi important que la pêche pour les Terre-Neuviens. En dehors de St. John's et d'une poignée de localités établies autour de mines ou d'usines de pâte à papier, la colonie se composait essentiellement de quelque 1 300 hameaux de pêcheurs dont les habitants tiraient principalement leur subsistance du poisson salé. Les pêcheurs terre-neuviens disposaient désormais de bateaux à essence, et quelques entreprises séchaient de la morue au moyen de séchoirs mécaniques. Pour le reste, l'industrie des pêches ressemblait beaucoup, au début de la Seconde Guerre mondiale, à ce qu'elle avait été un siècle plus tôt. Des particuliers ou de petites associations salaient et séchaient le poisson; ce dernier était ensuite acheté par des sociétés intermédiaires ou vendu directement à une grande entreprise de St. John's, puis exporté. Chaque année, les grandes entreprises de St. John's – les « marchands », comme Job Brothers – fournissaient une aide matérielle, qui passait par les marchands locaux avant d'être transmise aux pêcheurs sous forme de crédit ou de troc.



Mise en cale du poisson à bord d'un chalutier à perche latérale sur les Grands Bancs, 1949. Les chalutiers semblaient très prometteurs pour Terre-Neuve. (Bibliothèque et Archives Canada, PA-110810)

L'économie monétaire était peu développée et l'économie elle-même était peu sophistiquée. Les exportateurs étaient bien plus des preneurs que des décideurs de prix, surtout depuis que la qualité des produits avait diminué, au XIX^e siècle. Les équipages de navires terre-neuviens se rendaient parfois compte, après avoir accosté dans des ports étrangers, que le marché local était saturé et que leur cargaison ne pourrait être vendue qu'à bas prix.

Dans les années 1930, la Commission de gouvernement avait tenté, par diverses interventions, de prendre en mains l'industrie des pêches. Elle avait entre autres fondé le Newfoundland Fisheries Board en 1936, organisme auquel on avait conféré un pouvoir important en matière de production et de commercialisation. La guerre entraîna par la suite une hausse des prix et révéla l'importante demande qui pourrait soutenir le commerce du poisson. La

construction de bases militaires américaines contribua aussi à l'essor économique de la colonie pendant la guerre.

À cette époque, la Commission de gouvernement voulait encourager la modernisation de Terre-Neuve. En 1943, le gouvernement commença à consentir des prêts à faibles taux d'intérêt aux entreprises qui faisaient construire des usines de poisson congelé ou qui achetaient des chalutiers hauturiers. Au cours des quelques années qui suivirent, des prêts furent accordés, entre autres, à Fishery Products Ltd. (entreprise dirigée par la famille Monroe), à John Penny and Sons, et, à la demande de Hazen Russell – qui quitta par la suite son emploi pour diriger Bonavista Cold Storage –, à Job Brothers¹.

En 1944, P. D. H. Dunn, l'un des commissaires, prononça à la radio une allocution dans laquelle il décrivit une toute nouvelle industrie, qui serait beaucoup plus dynamique et bien plus productive. Il expliqua que l'augmentation du coût de la vie avait depuis longtemps distancé les prix des produits de la mer. De 1870 à 1938, le niveau de vie avait décliné et, en conséquence, la malnutrition et d'autres problèmes de santé s'étaient répandus. Terre-Neuve avait maintenant besoin de nouveaux centres de pêche, où l'essentiel des prises serait réservé au marché du poisson congelé et où seuls les surplus de morue seraient séchés. L'industrie devait être centralisée autour d'une quinzaine de lieux principaux. Il était par ailleurs nécessaire de bâtir des installations d'entreposage du poisson, d'acquérir des chalutiers et des bateaux collecteurs, de faire construire des routes et de prendre des mesures pour que les pêcheurs soient payés au comptant. Il fallait aussi fonder des coopératives, et ce, malgré le travail d'éducation considérable que nécessitait la mise sur pied d'associations de ce genre et le travail que ces dernières exigeraient de la part de leurs membres. Les gens devaient arrêter de chercher à résoudre la quadrature du cercle en disant au gouvernement de faire ceci et cela, mais de ne pas s'ingérer dans le commerce. En réalité, il était souhaitable que le gouvernement émette des permis visant les usines de transformation, et qu'il influe sur la commercialisation par l'intermédiaire de l'Office des pêches de Terre-Neuve. Et pour accélérer la croissance, le gouvernement se devait de financer des entreprises privées par voie de participations financières. En bout de ligne, le gouvernement investirait 4 millions dans une réorganisation qui coûterait, au total, entre 10 et 15 millions de dollars².

Si la Commission de gouvernement continua d'aider les entreprises qui achetaient des chalutiers ou qui faisaient construire des usines frigorifiques, aucune réorganisation comme celle que Dunn avait proposée ne se concrétisa à l'époque. Mais le discours de Dunn préfigurait des développements ultérieurs. La demande pour le poisson congelé entraîna à elle seule des changements considérables, et l'idée d'interventions gouvernementales en matière de développement s'implanta dans les esprits.

Les idées qu'avancait Dunn ressemblaient à celles de Stewart Bates et à celles de nombreux autres observateurs de l'époque. La mécanisation et l'industrialisation avaient engendré des progrès dans de nouveaux secteurs. Il y avait tout lieu de faire en sorte de favoriser le progrès du secteur des pêches étant donné son potentiel et ses ressources, à condition de l'aider à s'extirper de sa structure archaïque caractérisée par les petites collectivités, les petits bateaux et des opérations à l'ancienne.

La situation qui prévalait alors était manifestement indésirable. Elle ne plaisait à personne, et de nombreuses gens la condamnaient. Un agent des pêches fédéral décrivit la situation de Terre-Neuve après la guerre comme suit : [Traduction] « Sous l'entière dépendance des marchands locaux pour ce qui était du crédit et de l'approvisionnement en fournitures et freinés matériellement par des techniques de pêche et de conditionnement traditionnelles et surannées qui limitaient la productivité, les pêcheurs étaient condamnés à une vie entière de travail incessant et mal payé. Le manque d'emplois de substitution entravait encore leur action et les confinait à un piètre destin de pauvreté et de dur labeur »³.

Bien qu'elle fit encore face à de nombreux problèmes, Terre-Neuve sortit de la période de guerre avec plus d'argent qu'elle n'en avait eu pendant plusieurs générations. Mise à mal par les deux guerres mondiales et la Crise de 1929, la Grande-Bretagne était désormais une puissance affaiblie. Au Royaume-Uni et à Terre-Neuve, on mettait en question l'administration de la colonie par la Couronne qui remontait à 1934. La question de l'avenir de Terre-Neuve fut débattue lors d'une Convention nationale qui dura de 1946 à 1948. Deux référendums furent tenus, et une faible majorité se déclara en faveur de l'annexion à la Confédération en 1949.

La Confédération entraîne une période de transition de cinq ans

Épiques et complexes, les débats concernant l'association de Terre-Neuve à la Confédération portèrent essentiellement sur d'autres sujets que les pêches. Des années plus tard, Don Jamieson, antifédéraliste et personnalité de la radio à l'époque – mais qui s'acquiesça ultérieurement une réputation à titre de membre du cabinet fédéral –, s'exprima comme suit au sujet de la question des pêches :

[Traduction]

Parfois, nous tentions de susciter des craintes à l'égard des pêcheries. Mais la pêche était un problème secondaire dans le débat concernant l'association à la Confédération. Les arguments qui ont fait pencher l'opinion publique en faveur de l'association – laquelle fut décidée par une majorité d'un pour cent seulement – portaient sur la sécurité sociale : allocations familiales de

5 \$ ou 6 \$ par mois, et prestations de vieillesse de 40 \$.

La plupart des pêcheurs votèrent en faveur de l'association en dépit de toutes les mises en garde. Les habitants de la côte Sud entretenaient de nombreux liens avec la Nouvelle-Écosse et l'ensemble des Maritimes. Certains pêcheurs de cette côte travaillaient à bord de terre-neuviens de Lunenburg ou vendaient du poisson à des navires de ce village; leur lien avec les Néo-Écossais était indiscutable. De nombreux habitants de la côte Sud comptent des Néo-Écossais parmi leurs ascendants. Mais les régions dominées par les catholiques [comme la presqu'île d'Avalon] s'opposèrent pratiquement à 100 pourcent à l'association, ce qui s'expliquait largement par des motifs religieux. L'archevêque s'y opposait avec véhémence, car elle risquait d'entraîner des divorces, pratique alors inexistante à Terre-Neuve, et d'affaiblir le système scolaire confessionnel⁴.

Avant l'association de Terre-Neuve à la Confédération, le ministère des Ressources naturelles de la colonie effectuait des patrouilles sur les cours d'eau, administrait le Service d'approvisionnement en appât et ainsi de suite. Subordonné à ce même ministère, le Newfoundland Fisheries Board s'occupait des questions liées au commerce, y compris l'inspection du poisson. Les inspecteurs traitaient d'autres problèmes concernant les pêches maritimes, tandis que les agents de conservation supervisaient les pêches en eau douce.

À la suite de l'association de Terre-Neuve à la Confédération, les gouvernements canadien et terre-neuvien ont convenu d'une période de transition de cinq ans relativement au transfert des pouvoirs en matière de législation, d'inspection des produits de la mer et d'autres aspects de la gestion des pêches. Les employés terre-neuviens affectés aux pêches devinrent des fonctionnaires fédéraux. Les « inspecteurs » qui surveillaient la production des denrées alimentaires conservèrent leurs tâches liées à la conservation des espèces maritimes, jusqu'à ce que des changements organisationnels fussent apportés, des années plus tard.

Raymond Gushue, personnalité dominante de la gestion des pêches à Terre-Neuve, dirigea l'élément terre-neuvien du ministère fédéral. Harold Bradley lui succéda. L. S. Bradbury déménagea de Terre-Neuve à Ottawa pour diriger le Service d'expansion industrielle du Ministère. Le laboratoire de St. John's passa sous la responsabilité du fédéral et fut subordonné au CRPC, et le chercheur Wilfred Templeman devint un des plus éminents spécialistes des pêches canadiens⁵.



Emballage de filets dans une pellicule de cellophane aux fins de congélation rapide dans une usine de Job Brothers, 1949. (Bibliothèque et Archives Canada, PA-142652)

Smallwood encourage le développement

L'un des effets immédiats de l'association de Terre-Neuve à la Confédération fut de procurer plus d'argent aux particuliers – grâce aux allocations familiales, aux prestations de vieillesse et à l'assurance-chômage – et à la province – par le moyen d'arrangements divers entre les gouvernements fédéral et provincial. Mais, globalement, quelle serait l'orientation de la province? Joseph R. Smallwood, le champion de la Confédération qui devint premier ministre de Terre-Neuve en 1949, tiendrait un rôle de première importance. Smallwood était un homme doté de vastes connaissances et d'une énergie inépuisable; il était aussi un grand rêveur, dont les imaginations faisaient souvent bon marché de la réalité. Il avait autrefois été un disciple de William Coaker, avait écrit un ouvrage sur ce fameux chef syndical et avait lui-même tenté d'organiser des pêcheurs, sans connaître, tant s'en faut, autant de succès que son modèle.

Smallwood avait été socialiste et il entretenait toujours des sympathies pour cette doctrine. Mais il croyait également à la croissance industrielle et à l'accroissement de la productivité. Or, en dépit de l'éloignement et des sols rocheux de Terre-Neuve, certains progrès économiques commençaient à se manifester. De nombreux travailleurs avaient délaissé les pêches en raison de la guerre, et après la fin de celle-ci, de nouveaux types d'emploi apparurent. Smallwood donna un vigoureux élan à l'éducation. Désireux de voir des secteurs étrangers aux pêcheries prendre leur essor, il tâcha de favoriser toutes les possibilités d'expansion industrielle qui s'offraient à Terre-Neuve. Un grand nombre de localités auparavant isolées furent bientôt reliées par des

routes, et d'autres infrastructures furent mises en place. Rétrospectivement, certaines interventions de développement effectuées à l'époque semblent par contre aux limites du ridicule.

On raconte que Smallwood affirma dans les années 1950 que les cow-boys tiendraient un rôle plus important que les pêcheurs dans l'avenir de Terre-Neuve, et on rapporte souvent qu'il a conseillé aux pêcheurs de brûler leurs bateaux. Il reste qu'il a également déployé des efforts considérables en faveur du développement des pêches.

L'apport des pêches à l'économie provinciale diminuait. En 1935, les pêches maritimes terre-neuviennes avaient fourni du travail à 36 900 personnes, soit 45 pourcent de la population active; en 1961, l'industrie n'employait plus que 18 800 travailleurs, soit 15 pourcent de la population active. Les pêches continuaient néanmoins d'alimenter une industrie capitale: aucune province ne dépendait autant de la pêche que Terre-Neuve.

Les produits congelés remplacent le poisson salé

Avant l'annexion de Terre-Neuve, Smallwood s'était intéressé de très près à la croissance du commerce du poisson congelé, et un enthousiasme débordant s'était progressivement substitué à son scepticisme initial⁶. Une proportion croissante des prises était acheminée vers les usines de poisson congelé. Et une plus grande partie des produits exportés aboutissaient dans des réfrigérateurs ou des restaurants d'Amérique du Nord, au lieu d'être expédiés vers la Méditerranée.

Avant la guerre, on avait conditionné le saumon, mais très peu d'espèces de poisson de fond dans les usines de poisson congelé de Terre-Neuve. On exploitait deux chalutiers à pêche latérale en 1937, mais ces bateaux n'étaient pas économiques. Aidan Maloney, qui fut directeur d'usine dans les années 1940, ministre provincial des Pêches dans les années 1960 et qui devint par la suite président de l'Office canadien du poisson salé, a décrit comme suit le changement qui s'opéra :

[Traduction]

À la fin des années 1930, l'industrie du poisson congelé en était à ses débuts. Elle avait très peu d'envergure; seule une ou deux entreprises y prenaient part. Les entreprises seraient rapidement passées au poisson congelé durant la guerre, mais il était alors difficile de se procurer des engins de pêche, d'embaucher des capitaines et ainsi de suite.

En 1944, je me suis rendu à l'usine de John Penny, à Ramea, sur la côte Sud-Ouest. On n'employait ni trappes à morue ni filets maillants sur cette côte. Jusqu'à 1946 ou 1947, on y pêcha exclusivement à la ligne hameçonnée.

L'été était la période la plus propice à la pêche du poisson de fond. On y pêchait également le homard et le saumon que l'on vendait à l'état frais, et le calmar que l'on utilisait comme appât.

En 1944, nous préparions principalement du poisson salé. Le salage était une industrie familiale et artisanale. Mais en 1949, quand Penny se convertit au poisson congelé, les étendoirs [supports de bois utilisés pour le séchage de la morue] disparurent de nos rivages. De nombreuses personnes auparavant affectées au séchage du poisson sur les étendoirs avaient été embauchées par les usines, et les femmes étaient désormais employées comme détacheuses de filets de poisson.

Le poisson salé dominait encore dans la plupart des régions de Terre-Neuve. Mais il devint évident que les producteurs saisonniers et ceux qui se concentraient exclusivement sur la morue ne pouvaient connaître de succès sur le marché américain. Or, pour commercialiser de la plie, de la sole et d'autres espèces de ce genre, les sociétés devaient disposer de chalutiers hauturiers pêchant à longueur d'année. Les différentes entreprises firent donc l'acquisition de chalutiers les unes après les autres. John Penny en possédait un dans les années 1940, et dans les années 1950, nous en achetâmes deux autres, construits en bois⁷.

La famille Monroe, fondatrice de Fishery Products Ltd., ainsi que Hazen Russell et sa famille, qui dirigeaient Bonavista Cold Storage, comptèrent parmi les pionniers de l'industrie du poisson congelé. On commença à pêcher intensivement des poissons plats comme la plie canadienne et la limande à queue jaune, notamment sur les Grands Bancs; on prenait ces espèces en grand nombre avec des chaluts. En 1956, on comptait à Terre-Neuve une cinquantaine d'usines de poisson congelé de tailles diverses et quelques grandes entreprises qui exploitaient des dragueurs et des chalutiers. Le nombre de ces navires augmenta : alors qu'en 1949 on en comptait 13 – qui ramenaient déjà environ 14 pourcent des débarquements totaux –, leur nombre était passé à une trentaine en 1956. Certains chalutiers terre-neuviens (lesquels coûtaient entre 200 000 \$ et 300 000 \$) établirent de nouveaux records mondiaux en fait de débarquements⁸.

À cette époque, la flotte de goélettes périlait. Des noms célèbres et anciens de l'industrie du poisson salé – Job Brothers, Baine, Johnston & Co., Harvey – voyaient leur prestige décliner. Au milieu des années 1950, la flotte de goélettes des bancs et du Labrador était devenue assez modeste. Les débarquements des dragueurs et des chalutiers augmentèrent cependant; à compter de 1967, ils dépasseraient ceux de la flotte de petits bateaux, largement supérieure en nombre⁹.

Les produits exportés étaient principalement destinés aux États-Unis, notamment depuis que la demande britannique s'était effondrée après la guerre. En 1945, le Canada vendait 90 pourcent du poisson de fond congelé importé par les Américains, et Terre-Neuve fournissait le reste. Mais la part des Terre-Neuviens augmenta : en 1956, la province fournissait 50 pourcent des importations totales par les États-Unis, tandis que le Canada continental et l'Islande en fournissaient respectivement environ 25 pourcent¹⁰.

Terre-Neuve restait cependant loin derrière les flottes étrangères qui exploitaient des lieux de pêche situés au large de ses côtes.

Walsh recommande la centralisation des interventions en matière de développement

L'historienne Miriam Wright décrit le point de vue de Smallwood sur les pêcheries. Devenu premier ministre, Smallwood mit sur pied un ministère des Pêches et des Coopératives en 1949. William Keough en fut nommé ministre titulaire, appuyé par deux sous-ministres respectivement responsables des deux portefeuilles du Ministère. Bien que Keough se souciait des problèmes liés à la propriété, aucun effort ferme ne fut déployé en faveur des coopératives; en 1957, le nom du ministère fut abrégé : il devint le ministère des Pêches, tout court.

En 1951, le gouvernement de Smallwood incita les pêcheurs à se regrouper au sein de la Fédération des pêcheurs de Terre-Neuve. Cette association ne devint cependant jamais indépendante; elle demeura tributaire des fonds que lui fournissait le gouvernement jusqu'à sa disparition, dans les années 1970. Pour leur part, les grosses entreprises de transformation étaient représentées par une association depuis 1944.

Les gouvernements fédéral et provincial encourageaient l'expansion rapide qui était en cours et qui se caractérisait principalement par la multiplication des usines de poisson congelé et des gros chalutiers. Le nombre d'usines de transformation des poissons de fond devint plus élevé que jamais sur la côte Sud, exempte de glaces et voisine des Grands Bancs. Les gouvernements versaient des subventions pour la construction de quais, de centres communautaires et d'installations d'approvisionnement en eau.

Les efforts déployés par les autorités politiques se fondaient en particulier sur deux rapports gouvernementaux : le rapport Walsh de 1953 (intitulé Newfoundland Fisheries Development Committee Report, sous la direction de l'ancien juge en chef Sir Albert Walsh), et le rapport de la South Coast Commission, publié en 1957. W. C. MacKenzie, fonctionnaire du service des pêches fédéral qui avait collaboré au rapport de Bates sur la Nouvelle-Écosse, tint un rôle de premier plan dans la préparation du rapport Walsh, le premier et le plus volumineux de ces deux documents.

Le rapport Walsh préconisait l'industrialisation des pêcheries, dont le principal problème se résumait à une productivité par tête insuffisante. Les auteurs considéraient par ailleurs comme néfaste l'usage répandu chez les pêcheurs de cumuler plusieurs gagne-pain – chasse au phoque, pêche, élevage ou chasse au gibier, abattage de bois de chauffage et tout autre travail disponible. Ils estimaient que certains pêcheurs devaient tout simplement abandonner la pêche. Le rapport recommandait que des efforts considérables fussent déployés par le fédéral afin de mettre sur pied une industrie plus spécialisée, qui fournirait davantage d'emplois à temps plein, et ce, tant à bord des bateaux que dans les usines. La situation des femmes, qui aidaient très souvent au salage du poisson, serait meilleure si elles pouvaient [Traduction] « consacrer leur temps à leurs tâches ménagères et [...] vivre dans une atmosphère de dignité humaine, en tant qu'épouses et en tant que mères ». Les auteurs recommandaient en outre que des prêts gouvernementaux fussent consentis aux entrepreneurs qui faisaient construire des usines frigorifiques modernes, ce à quoi travaillait déjà Smallwood¹¹.

Le gouvernement fédéral se montre réticent; Smallwood fait cavalier seul

Entre autres recommandations, le rapport Walsh préconisait la construction en des lieux centralisés de grandes usines de conditionnement du poisson salé ou congelé. Le gouvernement fédéral se montra cependant réticent face à cette proposition, estimant qu'un programme de développement spécial qui ne bénéficierait qu'à Terre-Neuve n'était pas souhaitable, et qu'il revenait de toute façon au secteur privé d'assumer cette responsabilité. Le ministère fédéral des Pêches contribua cependant à la construction d'un certain nombre de centres communautaires de transformation et d'entreposage du poisson, et il subventionna des projets expérimentaux de conditionnement du poisson salé. Il élaborait par ailleurs, à l'intention des pêcheurs, des cours abrégés sur les méthodes de pêche, la réparation des équipements et ainsi de suite. Mais aucune somme importante ne fut fournie par le fédéral, sauf les subventions pour la construction de bateaux ou les montants versés dans le cadre d'autres services réguliers.

Smallwood prit cependant des mesures pour accroître l'aide financière provinciale; de 1949 à 1967, cette aide totalisa 53,5 millions de dollars, dont 33 millions furent versés à titre de prêts ou de garanties de prêts. Les pêches devaient progresser; elles devaient [Traduction] « cesser de constituer une industrie miséreuse, et devenir tout aussi modernes que la grande usine de pâte et de papier de Corner Brook ». Les prêts furent consentis surtout à d'importantes sociétés qui exploitaient des chalutiers, comme Bonavista Cold Storage, Lake Group Ltd., qui était depuis peu du nombre des entreprises

dominantes, John Penny and Sons, et Fishery Products. Le nombre de grosses usines de poisson congelé augmenta. On en rencontrait désormais sur la côte Nord-Est, malgré la courte saison locale. Le nombre de travailleurs d'usine s'accrut également : alors qu'ils étaient moins de 2 000 avant la guerre, on en comptait plus de 7 000 au milieu des années 1960¹². (Comme nous l'avons dit précédemment, la question de l'augmentation réelle du nombre d'emplois offerts sur les côtes est assez complexe. Les emplois d'usine furent parfois occupés par des travailleurs qui avaient au préalable conditionné du poisson salé sur les plages ou sur des étendoirs, travail qui a, dans certains cas, échappé aux enquêtes statistiques. Ce qui est sûr, c'est que les nouveaux emplois d'usine étaient plus avantageux.)

La relocalisation étoffe les ports de chalutage

Des mesures de relocalisation furent étroitement associées aux interventions visant le développement des pêches. Dans les années 1950 et 1960, ces mesures entraînent l'abandon de centaines de petits villages de pêche, dont les habitants déménagèrent dans de grands « pôles de croissance », y compris des ports de chalutage comme ceux de Trepassey, Marystown, Burgeo et Harbour Breton. Le fait qu'il était difficile et coûteux de fournir des écoles, des soins médicaux et d'autres services aux habitants de hameaux isolés était à l'origine des programmes de relocalisation. On estimait, en outre, que la masse critique des travailleurs disponibles dans les grands centres accélérerait la croissance économique, notamment dans les nouveaux ports de chalutage, qui nécessiteraient une main-d'œuvre considérable.

Le premier programme de relocalisation fut mis en œuvre en 1954 (certaines personnes avaient toutefois quitté antérieurement leur lieu de résidence de leur propre chef). La province versa des subventions de quelques centaines de dollars par famille. Après un certain temps, les subventions atteignirent 600 \$ dans certaines localités dont tous les habitants avaient voté en faveur de la relocalisation. Au milieu des années 1950, cette somme excédait le revenu annuel de la plupart des pêcheurs qui, selon le rapport de la South Coast Commission, s'établissait en moyenne à moins de 500 \$. Pour ce qui était des familles, le rapport Walsh faisait état de revenus totaux d'environ 1 300 \$, par tous les membres, toutes sources confondues¹³.

En 1965, une injection de fonds massive par le ministère fédéral des Pêches releva la barre. Au cours des quelques années qui suivirent, le Ministère assumait 70 pourcent des coûts liés à la relocalisation; en 1968, il avait versé plus de 5 millions de dollars à des Terre-Neuviens qui avaient déménagé. Les familles pouvaient dorénavant recevoir des subventions plus importantes, dépassant largement les 1 000 \$; elles pouvaient être défrayées des coûts liés à leur déménagement et obtenir de l'aide pour acquérir une nouvelle habitation. Il n'était plus nécessaire que tous les habitants d'une localité se prononçassent en faveur de la relocalisation : le pourcentage minimum des votes fut progressivement réduit pour se chiffrer, en bout de ligne, à 75 pourcent de la population. Le rythme de la relocalisation s'accéléra. Au provincial, la responsabilité du programme passa du ministère des Services sociaux au ministère des Pêches.

En tout et pour tout, plus de 250 collectivités, environ 4 200 familles et près de 21 000 personnes bénéficièrent des programmes de relocalisation entre



Déplacement d'une maison en 1961, dans le cadre du programme de relocalisation. (Bibliothèque et Archives Canada, PA-154122)

1954 et 1975¹⁴. Une proportion importante des gens qui déménagèrent à l'époque avaient auparavant vécu sur des îles, notamment dans la région de la baie Placentia, sur la côte Sud, et dans la baie Notre Dame et la baie de Bonavista, sur la côte Nord-Est. Bien entendu, des centaines de localités subsistèrent sur la longue côte terre-neuvienne.

L'élan des années 1960 engendra toutefois des erreurs, notamment lors de la vague de déménagements durant ces années. Des citoyens se plaignirent par exemple qu'on les forçait à déménager ou qu'ils étaient incapables de se trouver du travail dans les agglomérations qu'ils habitaient désormais. Les pôles de croissance étaient trop peu nombreux et la croissance était trop lente pour combler les besoins de tout un chacun. Par ailleurs, la relocalisation ferait ultérieurement l'objet d'une controverse encore plus vive : les années 1970 se firent l'écho de lamentations empreintes de romantisme, qui décriaient la disparition des anciennes collectivités et de leurs valeurs. Il reste que la vie devint plus simple pour la plupart des gens qui furent relocalisés, et que ceux-ci eurent accès à un plus vaste éventail de commodités. Des décennies plus tard, vers la fin du siècle, les opinions des Terre-Neuviens sur la relocalisation étaient encore partagées. Certains la critiquaient encore impétueusement; d'autres estimaient qu'elle aurait pu être mieux orchestrée, mais qu'elle avait été nécessaire et que la plupart des familles avaient été satisfaites de leur déménagement.

L'Association terre-neuvienne des exportateurs de poissons tente de raviver le commerce du poisson salé

Pendant ce temps, le commerce du poisson salé se maintenait, alimentant toujours un marché considérable. Le poisson salé demeurait notamment un aliment important en Espagne et au Portugal; on l'apprêtait dans ces pays de centaines de manières, et on en servait à l'occasion d'événements spéciaux. En 1947-1948, le poisson salé représentait encore 60 pourcent des exportations de poisson terre-neuviennes. Mais à l'époque, l'industrie était toujours minée par les problèmes que Coaker avait voulu résoudre – qualité insatisfaisante et commercialisation déficiente.

La Commission de gouvernement avait déployé des efforts visant à raffermir le commerce du poisson salé. L'expansion économique suscitée par la guerre régla les problèmes de ce marché, mais pour un temps seulement. Après la guerre, les exportateurs voulurent éviter que leurs affaires ralentissent trop, et Raymond Gushue, de l'Office des pêches de Terre-Neuve, contribua à l'élaboration d'un nouveau plan d'action. En 1947, 32 exportateurs s'associèrent pour constituer une agence de mise en marché, l'Association terre-neuvienne des exportateurs de poissons. La Commission de gouvernement conféra à cette association des droits d'exportation exclusifs à l'égard



Chargement de morue salée destinée au marché portugais (navire en provenance d'Aveiro) à Fortune, péninsule Burin (T.-N.-L.), 1949. (Bibliothèque et Archives Canada, PA-110813)

de la morue salée. L'Association ne fut cependant pas autorisée à s'approvisionner directement auprès des pêcheurs ni à établir elle-même les prix des produits de la mer. Les quelque 30 sociétés exportatrices se chargeaient de ces tâches; elles acquéraient le poisson salé auprès d'autres entreprises ou l'achetaient directement aux milliers de pêcheurs et de familles qui en produisaient. Hawes and Co., l'entreprise de distribution britannique depuis longtemps associée au commerce terre-neuvien, représentait l'Association à l'étranger¹⁵.

Ce furent les débuts de la commercialisation à comptoir unique. L'Association terre-neuvienne des exportateurs de poissons fonctionna passablement bien pendant plusieurs années : elle domina le marché des Caraïbes et, au bout de quelque temps, ses exportations représentèrent presque 25 pourcent du commerce international du poisson salé. Dans l'ensemble, cependant, le commerce du poisson salé déclina après la guerre, tandis que d'autres denrées alimentaires gagnaient en popularité. L'Office des prix des produits de la pêche versa des subventions visant le commerce du poisson salé en 1949, en 1950, en 1953 et à de nombreuses reprises au cours des années qui suivirent¹⁶.

Les exportateurs néo-écossais s'opposèrent cependant à l'Association terre-neuvienne, et le gouvernement fédéral n'eut guère de sympathie pour elle. Le monopole d'exportation de l'Association fut brisé au milieu des années 1950. Elle perdit d'abord son droit exclusif concernant les exportations de poisson en arrime, avant d'être dissoute, en 1959. En 1953, Smallwood avait fait des pressions auprès d'Ottawa pour que fût fondé un Office national de la commercialisation du poisson, mais on ne donna pas suite à cette proposition¹⁷. Un regroupement de l'Association demeura en service en tant qu'agence de

commercialisation et de publicité, mais ses pouvoirs étaient limités; n'importe qui pouvait vendre ses produits sans passer par son intermédiaire.

La fin de la commercialisation à comptoir unique affaiblit davantage le commerce déclinant du poisson salé. Ce commerce restait toutefois important : en 1960 encore, 50 pourcent des pêcheurs côtiers ne produisaient toujours, avec leur famille, rien d'autre que du poisson salé, quoiqu'ils vendissent de plus en plus de poisson en arrime qui serait séché mécaniquement au lieu d'être conditionné sur les plages¹⁸. Les particuliers et les entreprises qui produisaient du poisson salé rencontrèrent toutefois de fréquents problèmes, et l'industrie continua de soulever des préoccupations.

Un autre commerce ancien, outre celui du poisson salé, déclina au cours des années de l'après-guerre. On avait produit à Terre-Neuve des quantités considérables d'huile de foie de morue, notamment depuis les années 1920. Dans les années 1950, le marché de ce produit s'effondra, tout comme le marché de l'huile de foie de chien de mer en Colombie-Britannique, en raison de la concurrence suscitée par les vitamines synthétiques.

Les ressources semblent illimitées

À Terre-Neuve, la quantité de prises capturées dans le cadre de la pêche côtière de la morue avait toujours varié cycliquement, et cette pêche connaissait des « périodes creuses » depuis ses origines. Durant l'après-guerre, un plus grand nombre de pêcheurs purent gagner des lieux de pêche plus éloignés, y compris les bancs du large, grâce à de plus gros bateaux et à des équipements plus perfectionnés. Comme dans d'autres régions de l'Atlantique, on se figura dès lors que les poissons avaient été abondants durant les périodes antérieures de pénurie, mais qu'ils s'étaient simplement réfugiés plus loin, au large des côtes. Pour les esprits optimistes de l'après-guerre – et à une époque où l'on commençait à exploiter sérieusement de nouveaux lieux de pêche et de nouvelles espèces, notamment à Terre-Neuve –, les ressources semblaient vastes.

Wilfred Templeman, qui travailla pour le gouvernement terre-neuvien avant d'être embauché par le CRPC, dirigea des campagnes de pêche d'exploration à partir d'un navire de recherche, l'*Investigator II*. Templeman repéra de nouvelles ressources depuis les eaux du Labrador jusqu'à celles

Le plus grand découvreur de poissons du Canada

Quand Wilfred Templeman fut chargé de la direction du laboratoire gouvernemental de Terre-Neuve, en 1944, il intensifia les recherches sur les pêches. Templeman rédigea lui-même des centaines d'articles scientifiques ainsi qu'un ouvrage sur les ressources maritimes de Terre-Neuve qui fait toujours autorité. Pour l'essentiel, ce sont toutefois les recherches sur l'abondance des poissons de fond qu'il effectua en mer qui lui valurent sa réputation.

Au début des années 1980, Templeman évoqua ses premières années au laboratoire gouvernemental :

[Traduction]

À l'époque, la recherche était plutôt moribonde. Nous élaborâmes les plans d'un navire, et l'*Investigator II* fut construit au chantier naval de Clarenville en 1946. Il s'agissait d'un navire de 82 pieds de long, de type britanno-colombien. Nos projets n'étaient pas des plus vastes. Nous pensions équiper l'*Investigator II* de sennes et de palangres. Or, nous comprîmes qu'il valait mieux employer des chaluts; c'était la meilleure manière de pêcher.

Nous nous consacraâmes à l'étude de l'histoire naturelle et à tout ce qui concernait les poissons. Nous fîmes également des travaux dans le domaine de l'hydrographie – mesures de température et ainsi de suite – bien que nous n'engageâmes jamais d'hydrographe. Aucun travail sérieux sur les populations ne fut exécuté avant la récente embauche d'Arthur May et d'autres personnes. Nous savions cependant que des recherches à ce sujet devraient un jour être



Templeman examine une chimère dans le laboratoire. (Photo utilisée avec la permission de Ben Davis, MPO)

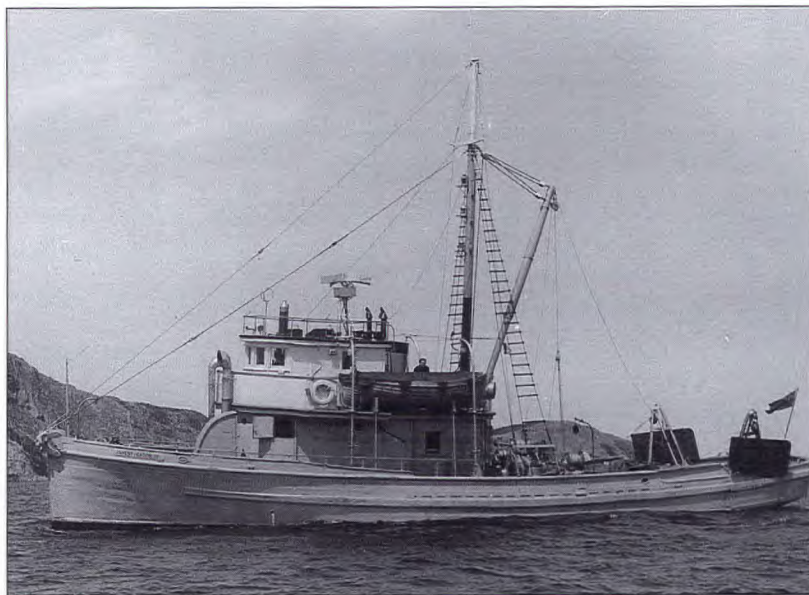
effectuées; nous nous
chargions du travail
préparatoire¹⁹.

La pêche d'exploration à laquelle se livra Templeman fit de lui le plus grand découvreur de poissons que Terre-Neuve et le Canada n'aient jamais connu. En 1946, l'*Investigator II* découvrit en eau profonde des crevettes roses, espèce qui avait jusqu'alors été tenue pour rare. Parmi les expéditions ultérieures qu'effectuèrent Templeman et ses collègues (avec le concours du Service d'expansion industrielle, dans certains cas) figurent des pêches d'exploration qui permirent de découvrir :

- du sébaste - [Traduction];
« Tous les lieux de pêche au sébaste importants actuellement exploités par des chalutiers américains et canadiens dans le golfe du Saint-Laurent, sur le Banc de Saint-Pierre, dans les parties sud-ouest et nord-est du Grand Banc et auprès de la côte Sud de Terre-Neuve - à l'exception de la région voisine de Ramea - ont d'abord été découverts et exploités avec succès par l'*Investigator II* »²⁰;
- de la morue, dans des eaux profondes situées au large de Terre-Neuve et du Labrador;
- du flétan du Groenland et du grenadier de roche, au large du Labrador et de l'île de Baffin;
- du capelan, dans la partie sud des Grands Bancs et dans la baie de la Trinité;
- des stocks locaux de plies grises, de flétans du Groenland, de pétoncles et d'autres espèces²¹.

Ces explorations portèrent fruit sur les plans des connaissances scientifiques et de la pêche, bien que l'URSS et d'autres nations - les États-Unis dans le cas du sébaste du golfe - fussent parfois les premières à profiter des nouvelles découvertes. Mais les Canadiens les suivirent de près.

Après que le Conseil consultatif de recherches sur les pêcheries et les océans eut pris en charge le laboratoire de Terre-Neuve, Templeman institua un programme de bourses d'études administré par le CRPC et aiguilla les scientifiques vers la recherche appliquée. Certains d'entre eux, comme Art May et Scott Parsons, s'acquirent une réputation dans le domaine de la gestion aussi bien que dans le domaine de la science.



Le navire *Investigator II* à l'entrée du port de St. John's (T.-N.-L.).

du golfe du Saint-Laurent. En plus de dresser la carte des stocks de morues, il favorisa la création ou l'intensification de pêches du sébaste et d'autres espèces. Templeman s'acquit une excellente réputation à titre de découvreur de poissons, et on le tenait également pour un biologiste accompli. Il fut le principal artisan de l'avancement des connaissances sur les ressources halieutiques de Terre-Neuve.

Des « palangriers » se joignent à la flotte

Tandis que la flotte de chalutiers prenait de l'ampleur, la flotte de navires terre-neuviens de moyennes dimensions grossissait également, mais à un rythme moins fulgurant que celle des Maritimes. Les nouveaux équipements accéléraient

l'accroissement de la capacité de pêche, tandis que le Service d'expansion industrielle travaillait sur de nouvelles méthodes de pêche, comme Templeman et ses collègues l'avaient fait au CRPC.

Les pêcheurs de certaines régions employaient des palangres, mais la majorité se servaient encore de palangrottes ou de trappes à morue. Au début des années 1950 eut lieu l'« expérience de Bonavista », dans le cadre de laquelle des palangres et des treuils mécaniques furent introduits dans la baie de Bonavista, sur la côte Nord-Est. Des navires d'une cinquantaine de pieds pêchaient également au chalut dans cette région et ils obtenaient des résultats assez satisfaisants. (Le CRPC contribua également à répandre l'usage des treuils mécaniques sur la côte Sud, où la pêche à la palangre était déjà populaire.)

Les petits bateaux et les gros chalutiers dominent la flotte terre-neuvienne

Au début de la Seconde Guerre mondiale, Terre-Neuve disposait encore de plusieurs gros « navires », mais leur nombre déclinait. La Nouvelle-Écosse n'en avait pas autant : en 1939, on comptait seulement 71 navires de plus de 20 tonneaux dans cette province. Au milieu des années 1950, la flotte de goélettes des deux provinces avait pratiquement disparu en raison du recul du marché du poisson salé et du progrès des technologies halieutiques. En Nouvelle-Écosse, ce déclin fut compensé par l'agrandissement de la flotte de chalutiers et d'autres grands navires, mais aussi par l'augmentation du nombre de bateaux pontés de taille moyenne mesurant entre 35 et 65 pieds environ. Des embarcations néo-écossaises de moins grandes dimensions, entièrement ou partiellement pontées, semblaient également imposantes. Le nombre de chalutiers augmenta de manière moins notable à Terre-Neuve, et cette province restait loin derrière pour ce qui était des navires moyens. À côté de la Nouvelle-Écosse, Terre-Neuve avait désormais l'apparence d'un « royaume des petits bateaux ». Les statistiques concernant Terre-Neuve font état, pour l'année 1956, de 12 chalutiers pélagiques, 18 chalutiers de fond, 8 senneurs danois, 4 bateaux de pêche à senne coulissante et 41 palangriers, soit un total de 83 navires de plus de 10 tonneaux. Ce n'était pas grand chose comparativement aux flottes des Maritimes et du Québec, où l'on comptait, au total, environ 1 300 navires de ce tonnage.

Douze ans plus tard, soit en 1968, le nombre de navires terre-neuviens de plus de 10 tonneaux était passé à 497. C'était plus du double des navires de cette taille dont disposait le Québec, et environ 13 fois plus qu'on en comptait à l'Île-du-Prince-Édouard. Mais la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick disposaient toujours, chacun, de flottes de gros navires plus de deux fois supérieures à celle de Terre-Neuve. Globalement, Terre-Neuve était toujours à la traîne pour ce qui était du nombre de navires – c'est-à-dire de bateaux faisant plus de 10 tonneaux.

L'écart était le plus considérable dans le cas des navires de taille moyenne, c'est-à-dire ceux qui excédaient 10 tonneaux – soit, pour un navire typique de l'époque, une longueur de 35 à 40 pieds – mais qui mesuraient moins de 100 pieds. Par comparaison, Terre-Neuve bénéficiait d'une imposante flotte de 75 navires appartenant à la catégorie des gros navires – ceux qui faisaient plus de 100 pieds; c'était près de quatre fois la quantité de navires de cette classe dont disposaient ensemble le Nouveau-Brunswick, l'Île-du-Prince-Édouard et le Québec, provinces qui, au total, comptaient 20 navires de cette dimension. Seule la Nouvelle-Écosse devançait Terre-Neuve, avec ses 134 gros navires.

Pour ce qui est des petits bateaux, jaugeant moins de 10 tonneaux, Terre-Neuve affichait constamment des nombres élevés : environ 29 000 en 1935, 11 800 en 1956 et 14 900 en 1968, soit des statistiques comparables à celles des Maritimes et du Québec prises ensemble.

Pourquoi la flotte terre-neuvienne de navires moyens était-elle moins importante que celle des Maritimes? On peut considérer la question sous plusieurs angles.

Terre-Neuve disposait d'un moins grand nombre de bateaux polyvalents, dont certains modèles nécessitaient une plus grande superficie de pont. Au nord-est de

Terre-Neuve, les fonds de pêche côtiers peuplés de morues durant l'été étaient accidentés et se prêtaient mal au chalutage, ce qui enraya l'expansion de la flotte de chalutiers de fond. La trappe à morue était l'engin de pêche par excellence, et un petit bateau suffisait pour pêcher au moyen de celle-ci. Les chalutiers de fond auraient été les bateaux les plus appropriés durant l'hiver, lorsque les poissons migraient vers des lieux plus

Tableau 19-1 : Bateaux et navires de Terre-Neuve en 1956 et en 1968

	Année	T.-N.
Chalutiers	1956	12
	1968	n.d.
Dragueurs	1956	18
	1968	n.d.
Navires > 10 tonneaux	1956	83
	1968	497
Navires > 100 pieds	1956	n.d.
	1968	75
Bateaux à moteur	1956	7 083
	1968	10 451
Voiliers et barques à rames	1956	4 683
	1968	4 439

Note : n.d. signifie « non disponible ».

éloignés, et mieux adaptés à la pêche au chalut, mais la glace constituait alors un obstacle. Des bateaux plus petits, équipés de trappes à morue et de filets maillants, étaient peut-être plus rentables pour une saison de courte durée. (La pêche au chalut se répandit sur la côte Nord-Ouest, où la glace posait également problème, mais où les fonds sous-marins étaient plus propices²².)

Les Maritimes et le Québec bénéficiaient par ailleurs d'économies plus prospères (en dépit des problèmes avec lesquels ces provinces devaient composer) et d'une plus grande capacité de financement, en plus d'être plus près des marchés. La plus grande diversité des espèces qu'on y pêchait permettait en outre à un plus grand nombre de navires de passer d'une pêche à l'autre à mesure que la saison progressait. Enfin, à Terre-Neuve, une proportion beaucoup plus importante des montants versés par les gouvernements fédéral et provincial était allouée aux grands chalutiers et aux usines qui exploitaient ces navires, et l'expansion de la pêche au chalut a peut-être privé la flotte de pêche semi-hauturière, de dimensions relativement modestes, de certaines occasions de croissance.

Dans la baie de Bonavista, le succès de l'expérience attira des navires étrangers, ce qui neutralisa en grande partie les avantages connexes. Le volume des prises et la taille des poissons déclinèrent, et de nombreux palangriers terre-neuviens quittèrent la région²³.

La propagation des filets maillants mina dans une certaine mesure le travail des palangriers, notamment après que la pression de la pêche eut entraîné, dans les années 1950 et 1960, une diminution de la taille moyenne de nombreuses espèces de poisson de fond. La pêche avec ligne et hameçon devint moins efficace à mesure que la proportion de gros poissons diminuait. Le filet maillant se répandit rapidement, ce qui accrut la productivité tout en occasionnant du gaspillage et de la pêche fantôme, problèmes inhérents à cet engin de pêche²⁴.

À la même époque, Terre-Neuve embaucha un architecte naval qui fut chargé de concevoir de nouveaux navires de pêche, y compris des navires pontés de taille moyenne. En 1971, la commission de prêts provinciale avait avancé des sommes à l'égard de 47 palangriers, de 10 chalutiers de fond et de 30 bateaux polyvalents tenant à la fois lieu de barques de pêche et de palangriers²⁵. À bord des nouveaux navires, on pêchait plus souvent au filet maillant qu'à la ligne hameçonnée. Mais par un effet persistant de l'expérience de Bonavista, on continua d'appeler « palangriers » les navires moyens. C'est ce qui explique qu'à Terre-Neuve, les palangriers étaient habituellement des bateaux de pêche à filets maillants. Les nouveaux filets maillants accrurent la capacité de pêche. Bientôt, les nombreux filets maillants employés dans les eaux terre-neuviennes totalisèrent des milliers de milles de longueur.

Templeman et des experts-conseils craignent la surexpansion

Smallwood avait délégué à la Newfoundland Fisheries Development Authority (NFDA) la tâche d'encadrer les changements découlant du rapport Walsh. La NFDA fit elle-même construire un certain nombre d'usines, qu'elle donna ensuite à bail à des exploitants du secteur privé²⁶. Mais vers la fin des années 1950, certaines entreprises, notamment

Fishery Products, connurent des problèmes et demandèrent d'autres prêts pour traverser une période difficile. Les bâtonnets de poisson n'avaient pas stimulé la consommation comme on l'avait espéré, et rares étaient les usines de poisson congelé qui fonctionnaient à plein régime. Aussi le gouvernement de Terre-Neuve fit-il appel, en 1957, à une société d'experts-conseils qui fut chargée d'examiner la situation.

En 1958, le rapport Little conclut que l'expansion de l'industrie avait été trop rapide et qu'on avait ouvert plus d'usines qu'il n'en fallait par suite du programme de développement. Les acheteurs de la Nouvelle-Angleterre profitaient du marché de concurrence pour forcer les producteurs de Terre-Neuve à baisser leurs prix. Le rapport recommanda la mise en place d'une stratégie de mise en marché coordonnée et avança que la création d'une « marque de commerce terre-neuvienne » commune serait peut-être souhaitable. Mais les interventions qui firent suite à ce rapport demeurèrent rares.

Selon l'analyse de Miriam Wright, Smallwood s'était mépris sur divers points quand il avait élaboré son programme de développement des pêcheries. Le programme en question avait consenti tant de capitaux et d'énergie à l'égard des usines de poisson congelé qu'il n'en restait plus pour les autres sous-secteurs des pêches. Il avantageait par ailleurs largement la société Fishery Products. En outre, il fut à l'origine d'un cercle vicieux inhérent à une trop grande capacité de production : en fait, l'affectation de sommes considérables au développement exige la pêche et le traitement d'un volume maximal de poisson pour rentabiliser les investissements consentis. Enfin, le programme de Smallwood favorisa [Traduction] « un cycle de dépendance entre les capitaux et l'État »²⁷.

À cette époque, la pression de la pêche augmentait de tous côtés. Dans la zone de la CIPANO, le nombre de chalutiers excédant 50 tonneaux de jauge brute, tous pays d'origine confondus, passa de 540 en 1953 à 975 en 1962, et la capacité de pêche des navires s'accrut en même temps que leur nombre. En 1962, Wilfred Templeman annonça que le nombre de prises par tête et la taille des poissons déclineraient. La pêche côtière était essentiellement tributaire du frai des morues dans les eaux du large; cependant, les

poissons étaient dorénavant capturés par des chalutiers, et ce, avant leur migration vers la côte. Templeman nota ultérieurement que de 1957 à 1964, le nombre de pêcheurs côtiers, de navires et d'engins de pêche s'était accru de plus de 50 pourcent, tandis que le volume des débarquements était demeuré relativement stable. On put observer des augmentations de l'effort de pêche accompagnées de diminutions du volume des prises dans le cas d'autres pêcheries²⁸.

Une conférence nationale donne peu de résultats

Au début des années 1960, les pêcheurs au chalut gagnaient plus d'argent qu'auparavant, et des milliers de personnes travaillaient à l'année longue dans des usines. Cependant, les progrès n'étaient pas à la hauteur de ce que Smallwood avait espéré. Les revenus des pêcheurs terre-neuviens étaient toujours inférieurs à ceux des pêcheurs du continent²⁹.

En 1962, le premier ministre Smallwood organisa une conférence sur la pêche, qui rassembla des représentants de l'industrie ainsi que des fonctionnaires et différents experts. Il mit ensuite sur pied une commission des pêches, qui fut chargée d'élaborer un nouveau programme de développement. Puis il pressa le gouvernement fédéral d'organiser une conférence nationale sur les pêches. Celle-ci eut lieu à Ottawa en 1964. Smallwood attachait une grande importance à cette conférence, durant laquelle Terre-Neuve fit campagne pour la création d'un programme national visant à soutenir les pêcheries communautaires, programme qui favoriserait la création de conseils de commercialisation, qui apporterait un soutien en matière de tarification et qui améliorerait le crédit et les infrastructures³⁰. Mais Smallwood subit une grande déception.

Cette assemblée stimula néanmoins des discussions et des études qui préparèrent le terrain à deux sociétés d'État qui seraient fondées par la suite, soit l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce, qui servirait les Prairies et le nord-ouest de l'Ontario, et l'Office canadien du poisson salé, qui instaura la commercialisation à comptoir unique pour les exportations de poisson salé de Terre-Neuve et de la Basse-Côte-Nord du Québec. En outre, par suite de la conférence, le gouvernement fédéral alloua des sommes plus considérables aux programmes de développement à frais partagés et à la relocalisation.

L'industrie du poisson congelé continuait cependant de prendre de l'ampleur. Sur les marchés, les Scandinaves dominaient le créneau haut de gamme. Pour Terre-Neuve et les Maritimes, le poisson de fond congelé était un produit de base, lequel alimentait une concurrence impliquant toutes ces provinces, mais également les Scandinaves et tous les pays qui disposaient de flottes grandissantes. En 1968, le marché terre-neuvien s'acheminait vers une crise.



Pêche du hareng à la senne coulissante dans la baie Bonne, au large de la côte Ouest de Terre-Neuve.

Les pêches pélagiques : les débarquements de harengs augmentent brusquement

À Terre-Neuve, l'extraordinaire abondance des capelans était légendaire. Ces poissons, dont la taille s'apparente à celle des sardines, étaient réputés être la principale source de nourriture des morues. Chaque printemps, des capelans qui venaient frayer auprès des rives restaient prisonniers sur les plages. Les familles recueillaient ces poissons et en capturaient d'autres avec des éperviers. Mais les capelans, bien qu'ils fussent nombreux, étaient plus minces que les harengs, et en tant qu'aliment, ils ne gagnèrent jamais en popularité à l'extérieur des collectivités où on les pêchait.

Parmi les espèces pélagiques, le hareng dominait la pêche commerciale. Terre-Neuve était à la limite de l'aire de répartition géographique de cette espèce, dont les stocks les plus abondants évoluaient au sud et au sud-ouest de la province. La pêche du hareng, qui avait connu des hauts et des bas, avait fourni des débarquements de 75 000 à 80 000 tonnes par année de 1945 à 1950, époque où ce poisson était une denrée alimentaire très en demande. Cependant, le hareng redevint essentiellement un poisson-appât dans les années 1950, et le volume annuel des prises ne s'établit plus, à cette époque, qu'à 10 000 tonnes environ. On le pêchait à partir de petites embarcations.

Tandis que l'on se remettait à la pêche à la senne coulissante dans les Maritimes, certains senneurs de la baie de Fundy, bientôt imités par d'autres navires, commencèrent à pêcher au large de Terre-Neuve. Le Service d'expansion industrielle subventionna à la même époque de nouvelles expériences portant sur la pêche à la senne coulissante. Des capitaines terre-neuviens, comme le capitaine de *highliner* Kirk Anderson, firent l'acquisition de gros senneurs, tandis que des usines de réduction qui achetaient des quantités importantes de poisson à coût modique amorçaient leurs opérations. Comme dans les

Smallwood nourrissait des espoirs modestes à l'égard des pêcheries

Dans une entrevue qu'il a donnée en 1979, l'ancien premier ministre terre-neuvien Joseph Smallwood évoqua son travail avec William Coaker dans les années 1920. La conception que Smallwood se fit à l'époque d'une commercialisation mieux organisée influa sur la formule qu'il adopta ultérieurement à titre de premier ministre. [Traduction] « Les effets de la concurrence sur les producteurs primaires sont désastreux », déclara-t-il au cours de cette entrevue. Smallwood avait soutenu l'Association terre-neuvienne des exportateurs de poissons (un office de commercialisation du poisson salé subventionné par le gouvernement), qu'il considérait comme un moyen pour mettre de l'ordre dans le secteur de la commercialisation. Après l'association à la Confédération, [Traduction] « j'ai dû me battre pour éviter que l'Association disparût, et après avoir remporté cette bataille, j'ai dû lutter pour convaincre les pêcheurs d'y adhérer ». (Comme nous l'avons mentionné, l'Association disparut par la suite, malgré les efforts de Smallwood.)

Peu de temps après avoir été élu premier ministre, Smallwood constitua le Department of Fisheries and Cooperatives [ministère des Pêches et des Coopératives], mais le portefeuille des coopératives ne connut jamais le succès qu'il avait souhaité. [Traduction] « La guerre avait incité les pêcheurs à se retirer des coopératives. De surcroît, les pêcheurs terre-neuviens étaient très individualistes. Ils n'avaient aucune réticence à se joindre à un regroupement ou à une croisade, mais ils affichaient une tout autre attitude face à l'idée d'investir de l'argent et des efforts dans une coopérative. Cette perspective ne les a jamais intéressés. »

Selon Smallwood, la Commission Walsh sur les pêches terre-neuviennes visait à convaincre le gouvernement canadien du bien-fondé de l'idée de fournir un soutien financier aux pêcheurs. Mais les résultats ne furent pas à la hauteur des attentes. Plus tard, en 1962, Smallwood convoqua des pêcheurs, des exploitants d'usines et des experts issus d'autres milieux à une conférence de trois jours. On s'entendit alors sur l'idée qu'il serait souhaitable de faire pour les pêcheurs [Traduction] « ce que le gouvernement avait fait 50 ans plus tôt pour les fermiers en adoptant une quinzaine de mesures visant à aider ces travailleurs, y compris la mise sur pied d'une assurance-récolte et des mesures d'aide financière et de soutien à la mise en marché. Pourquoi des dispositions de ce genre ne seraient-elles pas adoptées à l'égard des pêcheurs? »

Smallwood demanda ultérieurement au gouvernement fédéral de subventionner une conférence nationale. Celle-ci eut lieu en 1964, mais les représentants du fédéral [Traduction] « déprécièrent toutes nos idées, et ils s'empressèrent de nous renvoyer chez nous ». Le nouveau programme pour les pêcheurs ne vit jamais le jour. Comme nous l'avons dit précédemment, la conférence prépara cependant le terrain pour la création de l'Office canadien du poisson salé qui, des années plus tard, remplaça plus ou moins l'Association terre-neuvienne des exportateurs de poisson.

Smallwood a nié avoir jamais dit aux pêcheurs de « brûler leurs bateaux ». Il a prétendu avoir plutôt employé cette phrase à l'occasion d'un discours dans lequel il avait déclaré que dans l'éventualité où la Confédération ne parviendrait pas à rendre justice aux pêcheurs, ceux-ci feraient aussi bien de brûler leurs bateaux. Smallwood a souligné qu'il fallait tenir compte du contexte de l'époque. La proportion d'emplois liés à l'industrie avait diminué constamment au fil des décennies. Durant l'après-guerre, [Traduction] « les pêches étaient à l'article de la mort; les pêcheurs conseillaient à leurs fils de s'orienter vers *n'importe quel* autre domaine. En devenant premier ministre, j'héritai du problème qui avait été celui de mes prédécesseurs : une industrie pleine de troubles et de tourments ».

Smallwood voulait que l'industrie permit à ceux qui y travaillaient encore de gagner décemment leur vie; les autres travailleurs s'intégreraient à d'autres domaines, qui se développeraient avec l'aide du gouvernement. Smallwood ne croyait aucunement que les pêches pussent fournir des emplois lucratifs à la majorité des habitants de la province.

Quant à la relocalisation, Smallwood dit qu'elle avait été une mesure nécessaire et qu'elle connut un vif succès. Avant l'association à la Confédération, il aurait été inutile de regrouper les habitants des diverses collectivités au sein d'agglomérations plus importantes. Mais après que Terre-Neuve fut associée au Canada, il devint impératif d'emmener les enfants aux instituteurs, lesquels n'étaient plus disposés à aller enseigner dans toutes les petites localités. L'éducation fut la pierre angulaire du programme de relocalisation qui rassembla les Terre-Neuviens là où il y avait de bonnes écoles, où l'on disposait de l'éclairage électrique, etc. Si les programmes de relocalisation réussirent, ce fut grâce à des femmes qui voulaient ce qu'il y avait de mieux pour leurs enfants. Auparavant, dit Smallwood, les analphabètes se comptaient par milliers à Terre-Neuve; [Traduction] « de nos jours, ces gens seraient condamnés à une vie de servitude »³¹.

Comme la plupart des autres provinces de l'Atlantique, Terre-Neuve se dota d'un centre de formation sur les pêches : en 1964, le gouvernement Smallwood fonda en effet le College of Fisheries, Marine Navigation, and Engineering. L'un des objectifs visés par la création de cette institution était de former des hommes d'équipage qui travailleraient à bord des chalutiers. Cependant, de nombreux diplômés de cette école allèrent travailler sur des cargos des Grands Lacs³².

Maritimes, de gros bateaux de pêche à la senne coulissante se joignirent à la flotte après avoir délaissé la Colombie-Britannique et ses stocks décimés. Le hareng fut dès lors pêché intensivement sur les côtes Sud et Sud-Ouest.

Le volume des prises s'accrut largement, atteignant 316 000 tonnes en 1968. L'augmentation des débarquements à Terre-Neuve fut dans une large mesure attribuable à la pêche au hareng. Il s'avéra que deux classes annuelles spécialement nombreuses, à la fin des années 1950, avaient favorisé les pêches exceptionnelles de l'époque, mais ce n'est que vers la fin des années 1960 qu'on prit conscience de ces circonstances inhabituelles, grâce à des recherches menées par Templeman³³. En fait, la pêche qui se développait se dirigeait vers son déclin.

La pêche au homard tient le cap

Bien que le hareng fournit d'importants volumes dans les régions du Sud, Terre-Neuve demeurait essentiellement tributaire de la pêche à la morue. Certains pêcheurs délaissaient toutefois cette pêche, à certains moments de l'année, pour capturer d'autres espèces. La pêche au calmar était cyclique, et le crabe et la crevette étaient encore des espèces inexploitées.

Après la Seconde Guerre mondiale, l'industrie terre-neuvienne du homard, relativement modeste, fut largement dominée par les exportations de homards vivants. Le nombre des conserveries, qui se chiffrait autrefois à plusieurs centaines, était tombé à quelques douzaines durant la guerre. Certaines d'entre elles, qui éprouvaient à la fois des problèmes de qualité et de rentabilité, disparurent après la guerre³⁴.

Quant à la pêche du homard elle-même, elle déclina légèrement du début des années 1950 à 1968, année où les débarquements totalisèrent 1 800 tonnes environ. La valeur de cette pêche passa cependant de 900 000 \$ à 2,4 millions de dollars, ce qui représentait un peu moins de 10 pourcent de la valeur des débarquements totaux de la province.

La chasse au phoque reprend

Une autre activité se remettait en branle à l'époque : la chasse au phoque. La demande pour l'huile de phoque avait chuté au XIX^e siècle, et on s'était détourné des pelleteries au siècle suivant. Mais après la Seconde Guerre mondiale, l'industrie de la mode entra en jeu : les peaux de phoque servaient à confectionner manteaux, bottes et accessoires à la mode.

Entre 1949 et 1961, les Canadiens capturèrent en moyenne 310 000 phoques par année. En 1951, le produit de leur chasse dépassa les 400 000 prises. Les pelleteries les plus prisées étaient celles des phoques du Groenland nouveaux-nés, les « blanchons ». On capturait surtout des phoques du Groenland, mais également des phoques à capuchon. On pêchait les bébés phoques sur les banquises du golfe du Saint-

Laurent et sur le Front, au large du nord-est de Terre-Neuve.

L'intensification de ce qui devint la « chasse au phoque » (quoique les Terre-Neuviens continuassent de parler d'une « pêche ») suscita des craintes au sujet de la conservation de l'espèce. En 1961, le Ministère instaura des périodes d'ouverture et de fermeture de la chasse visant le golfe et le Front. À compter de 1964, il délivra des permis à des navires ainsi qu'à des avions de repérage, qu'on avait depuis peu recommencé à utiliser dans le cadre de la chasse aux phoques. En 1965, le Ministère établit un quota visant les phoques chassés dans le golfe; une mesure semblable fut par la suite adoptée pour le Front. Le Ministère interdit par ailleurs que des phoques adultes fussent tués dans les aires de reproduction ou de croissance. Un effectif tout entier de gardes veillait au respect des règlements sur la chasse au phoque.

À la fin des années 1960, le ministère fédéral émettait plus de 6 000 permis par année, dont la grande majorité étaient acquise par des chasseurs côtiers québécois (principalement des Madelinots) et terre-neuviens. Les chasseurs côtiers utilisaient de petits bateaux ou se déplaçaient à pied sur les glaces. Ils abattaient les phoques adultes au moyen de fusils et tuaient les jeunes spécimens en leur fracassant le crâne d'un coup de massue ou de hakapik (gaffe norvégienne). La plupart des chasseurs ne prenaient que trois ou quatre phoques, à des fins alimentaires dans bien des cas.

Au large du nord-est de Terre-Neuve, de sept à dix navires canadiens chassaient le phoque sur le Front. La majorité des prises totales étaient capturées par ces navires, à bord desquels travaillaient entre 300 et 400 hommes. À la fin des années 1960, la valeur totale des pelleteries variait de moins de un million à près de deux millions de dollars. La plupart des chasseurs côtiers tiraient moins de 100 \$ du produit de leur chasse; les chasseurs des gros navires touchaient plusieurs centaines de dollars, voire plus de 1 000 \$.

En 1968, la réglementation maintenait le nombre de prises capturées dans le golfe sous la barre des 90 000, nombre que le Ministère considérait comme le rendement maximal soutenu pour cette région. L'estimation du RMS pour le Front était similaire, mais dans cette région, le Canada et la Norvège capturaient parfois, ensemble, le triple du nombre de prises approprié. (Les Norvégiens prenaient part à la chasse au phoque depuis 1938; comme il s'agissait d'une pêche internationale, le Canada réussit à la faire placer sous la compétence de la CIPANO.) Le nombre de phoques du Groenland, estimé à environ trois millions en 1951, ne s'élevait plus qu'aux alentours de deux millions en 1968.

Les troupes grossirent par la suite, au fil des années, grâce à des mesures plus sévères. Le principal problème du Ministère ne fut plus, alors, la conservation, mais les protestations qui commencèrent à s'élever dans les années 1960. En 1964, un film que le Ministère qualifia de trompeur laissait entendre que

la chasse au phoque du golfe du Saint-Laurent était une pratique empreinte de cruauté. Ce message fut, entre autres raisons, à l'origine des vagues de protestations qui s'élevèrent bientôt en Amérique du Nord et en Europe.

En 1965 et en 1966, le Ministère adopta des règlements sévères concernant les manières d'abattre les phoques, il commença à délivrer des permis à des chasseurs particuliers, et il restreignit la chasse aux heures de clarté. Les pratiques utilisées pour chasser le phoque étaient comparables aux pratiques en usage dans les abattoirs, sur la terre ferme. Mais sur les glaces, aucune cloison ne dissimulait la mise à mort des phoques. Asséner un coup sur la tête d'un jeune phoque semblait un acte cruel. Et les animaux les plus mignons furent parfois à l'origine de la sensibilisation à l'environnement, qui prit de l'importance dans les années 1960.

À compter de 1966, le Ministère prit des mesures pour que des représentants de sociétés de protection des animaux et de groupes voués à la conservation se joignent à des expéditions de chasse au phoque. Les rapports de la majorité de ces représentants furent favorables aux pratiques qu'ils observèrent. De nombreuses personnalités de la protection des animaux qui examinèrent le problème de la chasse au phoque à l'époque et par la suite estimèrent que le coup asséné sur le crâne frêle d'un bébé phoque donnait la mort de la manière indolore qu'on pouvait souhaiter. Mais les protestations persistèrent. Brian Davies, qui avait d'abord travaillé pour la Société protectrice des animaux du Nouveau-Brunswick, fit des pressions contre cette chasse et en décria publiquement la flagrante cruauté. Il fonda bientôt le Fonds international pour la protection des animaux,

lequel devint un des organes majeurs de la lutte contre la chasse au phoque. Grâce aux contributions versées par ses sympathisants, le Fonds put disposer de sommes substantielles, qui lui permirent de mettre sur pied des campagnes de publicité diverses. D'autres groupes se mirent ultérieurement de la partie.

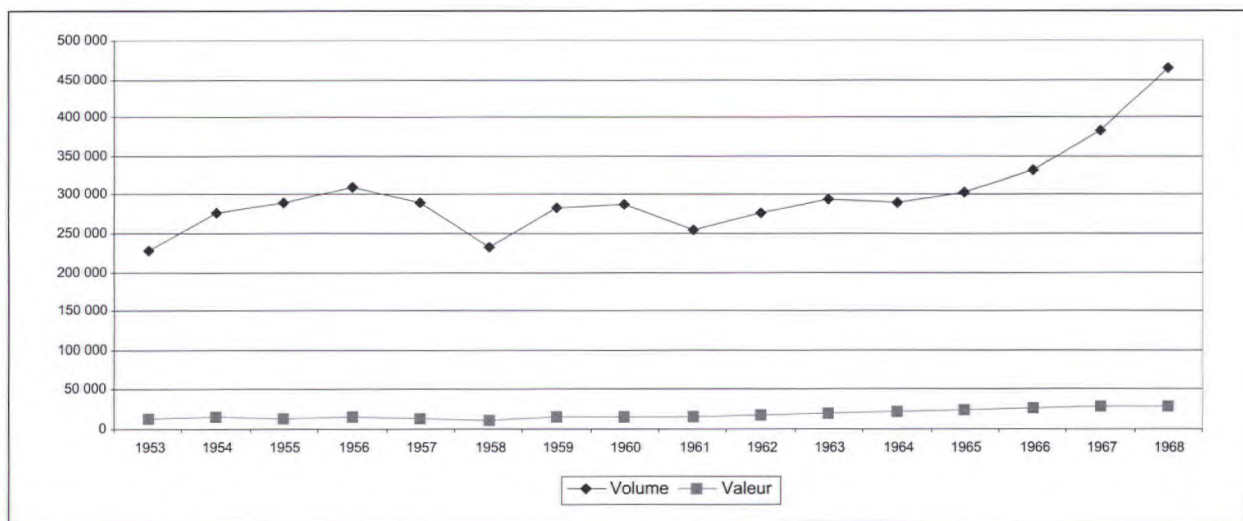
Les fonctionnaires du Ministère continuèrent de consulter les groupes de protection des animaux et de surveiller la chasse de près, tout en souhaitant que les protestations s'évanouissent s'ils agissaient comme il le fallait. Ils se méprenaient cependant, comme on le constata au cours des trois décennies qui suivirent³⁵.

1945-1968 : La situation des simples pêcheurs progresse lentement

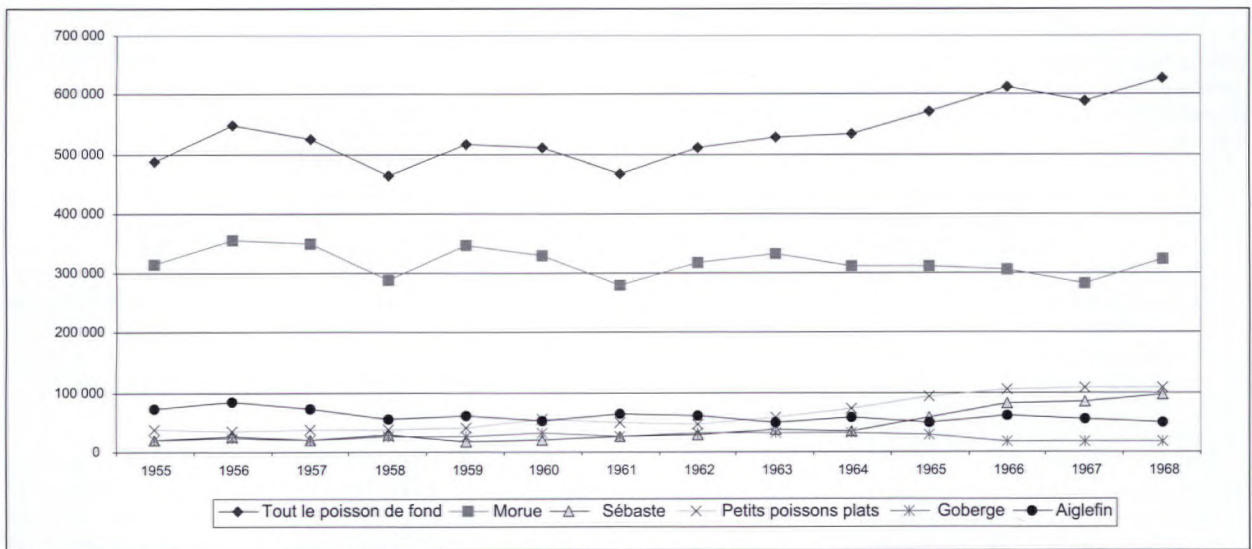
Quel fut le bilan de la période de 1945 à 1968 à Terre-Neuve? L'économie générale de la province se diversifia quelque peu à cette époque et, sous le gouvernement de Smallwood, l'éducation gagna toutes les régions. Terre-Neuve continuait néanmoins de dépendre de la mer, plus que toute autre province, pour ce qui était de son économie et de son identité.

Les progrès de la flotte ne furent pas uniformes : les gros navires se multiplièrent plus rapidement. De gros chalutiers et de grandes usines s'étaient répandus sur les côtes Est et Sud, grâce aux généreux prêts gouvernementaux. La flotte de chalutiers rapportait désormais près de la moitié des débarquements de poisson de fond. Le revenu des pêcheurs sur chalutier avait augmenté, et le nombre d'emplois à l'année dans les usines qui exploitaient ces bateaux s'était considérablement accru.

La grande majorité des pêcheurs utilisaient encore des embarcations non pontées. Leurs revenus avaient



Volume (tonnes) et valeur (milliers de dollars) des débarquements, Terre-Neuve, 1953-1968. Comme ailleurs dans les Maritimes, l'augmentation du volume découla en bonne partie de l'augmentation des prises de hareng.



Débarquements de poisson de fond de l'Atlantique, espèces choisies (tonnes). Les prises augmentèrent, mais moins que prévu. Les prises de morue restèrent stables. La majeure partie des débarquements de goberge et d'aiglefin furent enregistrés dans les Maritimes.

augmenté mais demeuraient inférieurs à ceux des travailleurs des secteurs dominants de l'économie. En dépit de leur nombre et de leur importance, les pêcheurs étaient toujours isolés et désorganisés. La plupart des pêcheurs possédaient désormais davantage de biens matériels, mais les collectivités avaient conservé leurs façons de faire et leur couleur locale. Dans nombre de villages de pêche, les sources de revenus s'étaient plus ou moins diversifiées, grâce à la création d'emplois gouvernementaux et d'emplois dans le secteur tertiaire.

Sur la côte de l'Atlantique : le développement à l'infini

Sur la côte de l'Atlantique, à la fin de la période allant de 1945 à 1968, l'industrie de la pêche était tout muscles, mais sans cervelle. Relativement à la conservation des espèces maritimes, peu de règlements

s'opposaient à une croissance infinie de la flotte de pêche. De temps à autre, des mises en garde comme celles de Templeman étaient formulées. Mais un grand nombre de gens de l'industrie, sinon la majorité, ainsi que de nombreux fonctionnaires favorables au développement étaient toujours d'avis que la croissance pouvait se poursuivre. Nombreux étaient ceux qui croyaient qu'il fallait faire concurrence aux étrangers, notamment dans le cas de la pêche du poisson de fond, à défaut de quoi le Canada perdrait et sa place, et la face.

Des considérations sociales poussaient également les décideurs dans cette direction : peu d'emplois étaient offerts dans d'autres domaines que les pêches, et le développement créait des emplois. Il aurait semblé absurde de priver des travailleurs de leur emploi pour des motifs de rationalisation tant qu'il était possible de pêcher d'avantage de poissons. Il était plus simple de suivre les tendances de l'époque qui, dans l'ensemble de l'économie, étaient au développement et à la croissance.

Évolution de la notion de « développement »

L'économiste William C. (Bill) MacKenzie travailla au ministère des Pêches de 1940 au début des années 1980 et collabora étroitement avec Stewart Bates, H. Scott Gordon et Alfred Needler. Cet homme, qui participa à l'élaboration de nombreuses politiques, fut le principal auteur du rapport Walsh sur les pêches de Terre-Neuve, dans les années 1950, et de la *Politique canadienne pour la pêche commerciale*, qui date de 1976. Nombre d'années plus tard, MacKenzie décrivit l'évolution de la notion de développement, entre 1945 et 1968 :

[Traduction]

Dans les années 1930, personne n'aurait associé la pêche au développement. L'industrie livrait un combat d'arrière-garde, se démenant désespérément pour maintenir sa position. La Seconde Guerre mondiale suscita cependant une transformation absolue des mentalités. Tout le monde souhaita dès lors la maximisation de la production. Les énergies accumulées durant la Crise de 1929 furent libérées par une sorte de socialisme du temps de guerre.

Après la guerre, on considérait généralement, au sein de l'industrie et du gouvernement, que le Canada avait un sérieux retard à combler. Dans le cas des pêches de l'Atlantique, les anciennes façons de faire devaient faire place à des techniques modernes. Ce changement avait déjà eu lieu sur la côte du Pacifique.

Sur la côte de l'Atlantique, le gouvernement commença par alléger la réglementation visant les dragueurs et les chalutiers, puis il préconisa activement l'adoption de nouvelles techniques de pêche. Les provinces entrèrent dans la ronde.

C'est à Terre-Neuve que les besoins en matière de nouvelles techniques semblaient les plus criants. Des fonctionnaires fédéraux, au nombre desquels j'étais, s'y rendirent après 1949; ce qui nous impressionna dans la nouvelle province, c'était la flagrante prédominance de la morue. Il sembla cependant à bon nombre d'entre nous que cette pêcherie autrefois resplendissante s'était dégradée; la qualité des produits était généralement épouvantable. De fait, le système de production n'était plus en mesure de fournir des produits de qualité. Le problème s'expliquait peut-être en partie par un affaiblissement du moral : les pêcheurs qui possédaient de petits bateaux semblaient une classe marginale que l'on foulait aux pieds, la production moyenne par tête était négligeable, et le poisson se vendait à vil prix.

Le rapport Walsh visait à accroître la production par tête ou par entreprise, et par port. Les ressources foisonnaient. Les difficultés étaient attribuables à des équipements déficients et à une qualité médiocre. Il semblait que la centralisation du développement dans de grands ports améliorerait la situation; Nous voulions d'autres Lunenburg, d'autres Marystown [...] La dépendance excessive à l'égard de la pêche ne nous sembla pas, de prime abord, à l'origine des problèmes.

Après la publication du rapport Walsh, le gouvernement provincial amorça son programme de relocalisation, qui concentra la population dans des ports centraux. Mais le projet tout entier s'achoppa à un obstacle insurmontable : seuls quelques-uns des pôles de croissance, comme Marystown ou Harbour Grace, étaient vraiment susceptibles de devenir des centres urbains industrialisés. Les autres pôles vers lesquels on déplaçait les Terre-Neuviens n'offraient pas d'emplois. Il devint évident que ce n'était pas tant la pêche que l'économie régionale qui posait problème.

Scott Gordon écrivit à l'époque son article sur la copropriété des ressources halieutiques et sur la surexpansion et la trop grande capacité de pêche inhérentes à ce système. Tony Scott, de l'Université de la Colombie-Britannique, Jim Crutchfield, à Seattle, et d'autres théoriciens américains, britanniques et scandinaves pensaient comme Gordon et promulguaient des idées semblables aux siennes. Quand leur pensée commune commença à s'imposer, on fut à même de prendre conscience des deux puissantes contraintes qui assujettissaient totalement les pêcheries, soit la tendance naturelle à l'expansion excessive et le manque d'emplois de substitution.

On avait en outre constaté depuis peu, grâce à nos enquêtes statistiques, que la proportion de pêcheurs à temps plein était étonnamment faible, ce qui devint évident dans les années 1960. Un grand nombre de travailleurs ne pêchaient qu'occasionnellement ou à temps partiel, ne tiraient pas grand chose de leur pêche et leur apport à l'industrie était négligeable.

Les revenus tirés de la pêche n'auraient pas suffi même si les pêcheurs avaient disposé de meilleurs bateaux et si les ports avaient été plus importants. En plus de méthodes de production améliorées, les pêches de Terre-Neuve et d'autres régions de l'Atlantique avaient besoin d'un effectif plus qualifié, mais moins nombreux. Mais aucune tentative visant à réduire ou à limiter le nombre de pêcheurs ne fut vraiment engagée avant la fin des années 1960 et les années 1970⁹⁶.

CHAPITRE 20

Sur la côte du Pacifique de 1945 à 1968

Durant l'après-guerre, la Colombie-Britannique était l'eldorado du Canada : c'était une province splendide, en plein essor, vers laquelle émigraient nombre de gens attirés par les nombreuses occasions qui s'offraient là-bas. Mais la Colombie-Britannique ne se caractérisait pas simplement, tant s'en faut, par son activité fébrile. Elle se démarquait par le mode de vie de ses habitants axé sur le plein air, ainsi que par son urbanisation et par l'éducation de sa population. Conscients des beautés qui les entouraient et de la valeur du saumon qui peuplait leurs rivières, et entrevoyant une croissance industrielle qui aurait pour toile de fond des paysages pittoresques, les habitants de la Colombie-Britannique acquirent une conscience écologique aiguë avant la plupart des Nord-Américains.



Comme c'était le cas sur la côte de l'Atlantique, la tendance favorisait les bateaux améliorés. Aux premiers temps de l'exploitation de la flotte des senneurs, on privilégiait la mise à l'eau des sennes enroulées sur un tambour installé sur le pont pour en faciliter le déploiement. Ici, le *Western Ranger* vient de déployer sa senne lors d'une campagne de pêche du saumon rouge en 1958. L'embarcation à moteur remorque le bateau par le côté pour l'empêcher de dériver dans la senne flottante pendant que l'équipage la hale à bord. (Bibliothèque et Archives Canada, PA-146255)

De 1952 à 1972, la province fut gouvernée par le premier ministre W. A. C. Bennett, chef du crédit social. En dépit du surnom de Wacky (cinglé) dont l'affublèrent les médias, Bennett gouverna avec perspicacité. Il était favorable au développement, mais il n'adhéra à aucune idéologie et adopta une attitude conservatrice en matière de fiscalité. L'époque de Bennett se caractérisa par une croissance économique considérable : des installations hydro-électriques, des autoroutes et des chemins de fer apparurent çà et là au cœur du paysage.

Alors que la province elle-même semblait un eldorado, les pêches semblaient sur le point de connaître un âge d'or. L'industrie de la province avait décliné durant la Crise de 1929 : 59 conserveries opéraient en 1930, mais on n'en comptait plus que 38 en 1940. Puis, comme dans l'Atlantique, la demande de temps de guerre ainsi que les nouvelles technologies donnèrent un nouvel essor aux pêches. Après la fin de la guerre, tout le monde espérait des progrès avec impatience.

La Commission du saumon amorce le repeuplement du Fraser

Dans le cas de l'importante pêche au saumon, au sujet de laquelle Américains et Canadiens se querellaient depuis des décennies, les travaux de la Commission internationale des pêcheries de saumon du Pacifique (CIPSP) semblaient promettre des montaisons plus abondantes. Les glissements rocheux dans le canyon de Hell's Gate constituaient toujours un problème pour le Fraser et ses affluents. Au début des années 1920, les montaisons correspondaient à un peu plus du dixième de ce qu'elles avaient été au début du siècle; au début des années 1940, elles ne représentaient encore qu'un quart de cette abondance passée¹.

Une étude de la CIPSP amorcée en 1938 démontra que le canyon de Hell's Gate constituait toujours un obstacle pour le saumon, en dépit des travaux de déblaiement qu'on y avait effectués. Les gouvernements fédéral et provincial entreprirent donc la construction des passes migratoires du Hell's Gate en 1944, et les travaux furent achevés en 1946. Les deux ordres de gouvernement firent par la suite construire plusieurs autres passes migratoires dans le bassin versant du Fraser.

En 1945 et en 1946, la CIPSP amorça une gestion saisonnière de la pêche au saumon rouge du Fraser dans la « zone de la Convention », c'est-à-dire, en gros, le détroit de Juan de Fuca, certaines parties de Puget Sound et de la région située au sud de l'embouchure du Fraser, ainsi que l'estuaire de ce fleuve. Le personnel de la CIPSP regroupait des gestionnaires des pêches chevronnés du Canada et des États-Unis. Désireux de diviser la pêche équitablement entre leurs deux pays et de permettre à une échappée suffisante d'atteindre les frayères, ils adressèrent des recommandations à leurs gouvernements à titre de représentants de la Commission et, à titre de fonctionnaires gouvernementaux, ils donnèrent suite à celles-ci. Leur principal moyen d'intervention fut l'établissement de périodes d'ouverture et d'interdiction de la pêche en fonction d'engins de pêche particuliers. Par ailleurs, des périodes de fermeture spéciales, à l'automne, contribuèrent au rétablissement des importantes montaisons dans la rivière Adams.

Les montaisons du Fraser gagnèrent en importance dans les années 1950. Si de nombreuses personnes attribuèrent cet accroissement aux passes migratoires du Hell's Gate, le réputé biologiste W. E. Ricker accorda autant de crédit, voire davantage, aux mesures de gestion qui avaient été adoptées, à commencer par l'interdiction visant la pêche du saumon à la trappe, promulguée tardivement par les Américains en 1930. D'après Ricker, le Hell's Gate n'arrêtait que cinq à dix pourcent des saumons rouges et il constituait un problème plus important pour les saumons roses, qui redevenaient nombreux dans la partie centrale du bassin versant du Fraser².

Malgré les progrès accomplis dans le Fraser, les remontées de saumons demeurèrent, dans l'ensemble,



Une passe à poissons dans le canyon de Hell's Gate facilita les montaisons de saumon dans le Fraser.

relativement stables en Colombie-Britannique de 1945 à 1968. Ce furent surtout les débarquements de harengs et de flétans qui augmentèrent durant cette période.

Le commerce du saumon s'adapte

Les fusions se poursuivirent au sein de l'industrie du saumon, que dominaient alors la B. C. Packers et la Canadian Fishing Company. On ne comptait que 24 conserveries en 1950, et aucune sur la Nass après 1945 ni à Rivers Inlet après 1952.

En ce qui touche le commerce, on leva l'embargo mis sur les exportations de saumon cru durant la guerre. Des conserveurs américains purent ainsi acheter, parfois, le poisson convoité par les entreprises canadiennes, en offrant un meilleur prix que ces dernières. Les Américains imposèrent toutefois des tarifs douaniers de 25 pourcent sur les conserves de saumon canadiennes. L'industrie protesta, ce qui incita le gouvernement canadien à imposer en 1948 de nouvelles restrictions sur les produits exportés. Côté commercialisation, l'industrie britanno-colombienne se ligua en 1949 pour lancer une campagne publicitaire qui n'était associée à aucune marque et qui vantait à la fois le rôle du saumon au sein de l'économie, sa valeur nutritive ainsi que les multiples manières dont on pouvait l'appréter. Le saumon en conserve dominait toujours le marché, et de loin, mais le commerce du saumon frais et du saumon congelé progressait³.

Au milieu des années 1950, le ministre des Pêches Sinclair prit des dispositions visant le commerce du saumon. La Grande-Bretagne, un marché capital, avait adopté des mesures d'austérité en application desquelles les importations furent réduites, ce qui causa un surplus de saumon en Colombie-Britannique. Sinclair rencontra le chancelier de l'Échiquier, puis obtint d'entreprises canadiennes qu'elles achetassent davantage d'équipements britanniques. La Grande-Bretagne autorisa en contrepartie des importations de saumon plus importantes. Mais des interventions de ce genre se firent rares sur la côte du Pacifique. Sinclair remarqua des années plus tard que [Traduction] « les habitants de la côte Est disaient toujours "donnez-nous



Au travail dans une conserverie de Steveston (C.-B.).
(Office national du film)

davantage”, tandis que les sociétés britannico-colombiennes disaient “laissez-nous la paix”⁴.

Le nombre de trappes en filet et de sennes traînantes avait été considérablement réduit même avant la Seconde Guerre mondiale. Après la guerre, seuls quelques pêcheurs bénéficiaient encore de permis concernant ces engins. Cliff Levelton, qui fut agent des pêches durant l’après-guerre, se remémora ce qui suit au sujet de détenteurs de permis qui pêchaient dans la région de Butedale : [Traduction] « Luke Brown et les Robinson, à qui des permis avaient été délivrés, avaient en main des lettres de la reine Victoria énonçant le privilège en vertu duquel ils pouvaient pêcher à la senne traînante. Nous leur demandions de temps à autre de cesser de pêcher pour une semaine, afin de permettre au saumon rouge de se rendre en amont »⁵. Des pêcheurs profitèrent de permis de pêche à la senne traînante et à la trappe en filet jusqu’au début des années 1960. Le piège à poissons de type Sooke disparut à la fin des années 1950. Une autre ancienne tradition s’évanouit quand le Ministère abolit le coup de feu tiré à 6 heures pour signaler la fin des périodes de fermeture.

Comme nous l’avons dit, le système des « contrats chinois », qui servait à l’embauche des travailleurs d’usine, disparut durant la guerre. Les Canadiens d’origine chinoise avaient accès à de nouveaux emplois, et on traitait mieux les minorités qu’auparavant. Les mesures ségrégatives dont les Canadiens d’origine japonaise avaient été victimes disparurent également après la guerre. De nombreux travailleurs qui avaient délaissé la pêche se remirent à cette activité. Ils achetèrent des bateaux déjà construits ou s’en firent construire de plus modernes avec l’aide d’exploitants d’usines, qui savaient combien ils étaient d’habiles pêcheurs.

La flotte de pêche devient plus puissante

En 1942, la flotte de pêche au saumon du Pacifique comptait 12 200 pêcheurs; les permis de pêche au filet



Répit pendant le déchargement d’un bateau collecteur.

maillant, à la traîne et à la senne coulissante émis à leur intention se chiffraient respectivement aux alentours de 5 400, 4 900 et 300. Les pêcheurs de la Colombie-Britannique tiraient pleinement profit de leurs engins supérieurs, comme des lignes et des filets de nylon, ainsi que des moteurs puissants dont étaient équipés leurs bateaux. Les chaloupes à voiles disparurent après la guerre. La longueur habituelle des bateaux de pêche à filets maillants, auparavant de 28 à 30 pieds, augmenta à la fin des années 1940 : un bateau à filets maillants typique mesurait désormais de 36 à 38 pieds. Le Ministère favorisa la pêche au filet maillant dans certaines régions côtières en interdisant les engins de pêche qui y faisaient concurrence. Mais les bateaux de pêche à filets maillants envahirent bientôt les zones que le Ministère avait réservées aux senneurs. En outre, de plus en plus de pêcheurs au filet maillant employaient également des lignes traînantes, ce qui plaçait leurs bateaux dans la catégorie des bateaux polyvalents. À la fin des années 1970, près de la moitié de la flotte recourait à plus d’un engin de pêche.

Les bateaux de pêche à la senne coulissante formaient une puissante flotte. Dans les années 1950, quelques centaines de senneurs capturaient généralement autant de saumons que les bateaux de pêche à filets maillants, dont le nombre dépassait 5 000. Habituellement, chacune de ces deux flottes prenait quelque 40 pourcent des prises, voire davantage, tandis que les bateaux de pêche à la traîne en prenaient moins de 20 pourcent. Initialement, la plupart des pêcheurs à la senne mettaient leur filet à l’eau en employant un plateau tournant situé sur le pont arrière. La senne était placée sur ce plateau, ce qui facilitait la mise en place au moment de l’encerclement. Dans les années 1950, on commença à remonter les sennes au moyen de poulies motrices installées sur la bôme.

La flotte de navires double

Comme sur la côte Est, la flotte devint sensiblement plus puissante durant l'après-guerre.

En 1944, la Colombie-Britannique disposait de 448 navires et de 7 671 bateaux. De cette date à 1955, le nombre de navires de la province augmenta de plus de 100 pourcent, passant à 951, tandis que la flotte de bateaux s'amenuisa. (Comme dans l'Atlantique, les « bateaux » de moins de 10 tonneaux mesuraient généralement moins de 40 pieds.)

De 1955 à 1970, la flotte de navires augmenta encore de plus de 100 pourcent, tandis que la flotte de petits bateaux poursuivit son déclin.



Ligneurs, Ucluelet (C.-B.), 1962.

Tableau 20-1 : Bateaux et navires de la Colombie-Britannique en 1955 et en 1970

	Année	C.-B.
Navires > 10 tonneaux	1955	951
	1970	2 399
Navires > 100 pieds	1955	n.d.
	1970	10
Bateaux à moteur	1955	6 299
	1970	4 552
Voiliers et barques à rames	1955	785
	1970	24

Note : n.d. signifie « non disponible ». Aucune statistique comparable n'est disponible pour 1968. Dans les données concernant 1955, les navires de plus de 100 pieds sont inclus dans le nombre total de navires jaugeant plus de 10 tonneaux.

Dans les années 1930, les pêcheurs au filet maillant avaient inventé le tambour à filet maillant, un gros cylindre installé à l'arrière des bateaux, sur lequel les filets étaient enroulés. Dans les années 1940, des pêcheurs à la senne trouvèrent une manière d'employer ce tambour pour mettre en place et remonter les sennes coulissantes (ce progrès fut avant tout attribuable à la famille Martinolich). Les plateaux tournants permettaient de déployer les sennes plus profondément, mais la technique du sennage au tambour s'exécutait rapidement et facilement : elle ne nécessitait que trois ou quatre hommes et elle permettait de déployer la senne deux fois plus souvent. Dans les années 1970, le sennage au tambour remplaça la mise à l'eau au moyen d'un plateau tournant en tant que principale technique de sennage utilisée en Colombie-Britannique.

Dans les années 1950, des technologues du ministère des Pêcheries améliorèrent les pompes à poisson, ce qui rendit caduc le halage des filets à bord des bateaux de pêche au hareng. Les pompes à poisson servaient également à décharger les transporteurs de saumons qui amenaient le poisson aux usines. Stewart Roach du CRPC contribua par ailleurs à la diffusion de l'entreposage au frais des poissons dans de l'eau de mer réfrigérée, sous les ponts des bateaux.

Ses publications devinrent source de référence dans le domaine⁶.

Les associations de pêcheurs gagnent en force

Les conserveurs possédaient toujours une importante minorité des bateaux de la flotte, mais les pêcheurs de la Colombie-Britannique étaient peut-être, dans les faits, plus indépendants que ceux de la côte de l'Atlantique. Les pêcheurs de la côte du Pacifique avaient toujours été plus fortunés; ils étudiaient généralement plus longtemps que leurs homologues de l'Atlantique; ils vivaient souvent dans des villes ou de grands villages où l'information circulait plus efficacement; ils étaient moins isolés et mieux organisés; par ailleurs, tous les types de pêcheurs – à la traîne, au filet maillant, à la senne – semblaient être représentés par une association.

L'une de ces associations, qui regroupa divers types de pêcheurs, devint immense et exerça souvent une influence déterminante sur la gestion des pêches. En 1945, la United Fishermen's Federal Union, l'association des employés des conserveries et l'ancienne B. C. Fishermen's Protective Association (fondée en 1919) fusionnèrent pour former la United Fishermen and Allied Workers' Union (UFAWU).

Homer Stevens et l'UFAWU

Homer Stevens fut une figure dominante de la United Fishermen and Allied Workers' Union de la fin des années 1940 à la fin des années 1970. Né en 1923, il comptait parmi ses ascendants des familles de pêcheurs d'origines diverses – indienne, yougoslave, grecque et italienne. Il commença lui-même à pêcher en 1936, d'abord au filet maillant, en été, puis à bord de chalutiers. Quatre décennies plus tard, il évoqua la situation des associations à l'époque de la guerre :

[Traduction]

Les pêcheurs à la senne étaient les plus forts, parce qu'ils s'entendaient le mieux. Ils disposaient d'un certain pouvoir de négociation. Mais s'ils décidaient de rester au quai, les pêcheurs au filet maillant pouvaient continuer de pêcher. Rien n'était coordonné, et les associations étaient généralement peu puissantes.

J'étais un membre assez peu actif de la B. C. Fishermen's Protective Association. Au début des années 1940, deux événements firent une forte impression sur moi. Le premier fut une assemblée durant laquelle Buck Suzuki évoqua les problèmes des Canadiens d'origine japonaise, qui étaient aux prises avec des restrictions concernant la pêche, l'immigration de leur famille au Canada, et ainsi de suite. Je trouvai tout cela horrible. Je fus particulièrement intéressé par ses propos sur les efforts mutuels de compréhension et l'unité comme moyen de résoudre les problèmes.

Le second événement fut une réunion tenue au début des années 1940 dans une salle paroissiale. Scotty Neish et Gus Cogswell y présentèrent l'idée d'efforts visant à unifier les associations et ils décrivent les résultats qui pourraient être obtenus⁷.

Les négociations pour constituer une association globale échouèrent dans un premier temps. Mais [Traduction] « en 1945, on traita des modalités de la fusion à l'occasion d'une assemblée qui regroupait les associations ainsi que des travailleurs à terre. À compter de ce moment, nous fûmes plutôt unis. »

Des pêcheurs indépendants, d'autres qui travaillaient à bord de bateaux appartenant aux entreprises, de même que des travailleurs d'usine devinrent membres de l'UFAWU. Des Japonais s'y joignirent. Buck Suzuki, dont les propos avaient influencé Homer Stevens (et qui, en tant que soldat canadien d'origine japonaise avait été envoyé comme espion en Chine durant la guerre), devint membre du personnel de direction. Comme les pêcheurs étaient traditionnellement perçus comme des co-intéressés, le gouvernement ne reconnut pas officiellement la nouvelle association comme un agent négociateur. L'UFAWU dut donc se fier à la pression morale pour garder les pêcheurs dans ses rangs. Les travailleurs d'usine dotaient l'association d'une influence particulière. Si une entreprise parvenait à convaincre des briseurs de grève de travailler pour son compte durant une grève des pêcheurs, les travailleurs à terre de l'UFAWU pouvaient forcer l'entreprise en question à discontinuer ses activités malgré tout.

Tout en organisant diverses grèves et autres perturbations du travail à la fin des années 1940, l'association se consacra à des questions de réglementation concernant la conservation, l'environnement, l'émission de permis, la sécurité, l'établissement de limites de pêche et ainsi de suite. Homer Stevens dit de l'UFAWU qu'elle [Traduction] « guida à de nombreuses reprises la plume des gestionnaires qui rédigeaient les règlements ».

L'UFAWU devança maintes fois le gouvernement. En 1948, on recommanda, à l'occasion de l'assemblée annuelle, l'instauration [Traduction] d'« un système de limitation du nombre de permis pour chaque pêche, lequel système serait conçu de manière à satisfaire aux besoins de conservation des diverses espèces et à assurer un gagne-pain décent aux producteurs commerciaux réguliers et assidus »⁸. Au cours des années suivantes, l'association exerça une influence importante en faveur de la limitation du nombre de permis, mesure qui devint la pierre angulaire du régime de gestion des pêches.



Homer Stevens, env. 1950.
(Paramount Studios.) (Bibliothèque et
Archives Canada, PA-126358)

Cette nouvelle association représenta à la fois un grand nombre d'employés d'usine, des capitaines de bateaux de pêche à filets maillants, des équipages de senneurs ainsi que d'autres travailleurs des entreprises et des flottes indépendantes. L'UFAWU acquit assez de pouvoir pour paralyser les principaux organes de l'industrie par des grèves. Ses négociations de prix avec les grosses entreprises de conditionnement devinrent des événements cruciaux, qui eurent une incidence sur l'ensemble de l'industrie. Une grève qui eut lieu à Prince Rupert en 1968 constitua ainsi un épisode historique pour les habitants de cette ville.

La situation des Autochtones s'améliore

Cependant que l'UFAWU devenait plus influente, la Native Brotherhood s'y associa souvent au moment de négocier les prix. Avant la guerre, un grand nombre d'Autochtones avaient travaillé au sein de la flotte, mais ceux qui avaient voulu acheter leur propre navire s'étaient heurtés à des obstacles. Ceux qui vivaient dans des réserves, notamment, étaient dans l'impossibilité d'obtenir un prêt bancaire en hypothéquant leur maison ou leur terrain. Durant la guerre, l'expulsion des Japonais permit à nombre de travailleurs des Premières nations d'acheter des bateaux à prix d'occasion. Les Autochtones constituèrent alors leur propre flotte, composée de senneurs et de bateaux de pêche à la traîne et à filets maillants. Un grand nombre d'entre eux continuèrent toutefois de travailler comme capitaines ou hommes d'équipage sur des bateaux appartenant à des entreprises ou à d'autres pêcheurs.

Le nombre d'Autochtones pêchant à bord des bateaux de la Colombie-Britannique déclina après la guerre, passant probablement de 2 900 environ en 1946 à quelque 2 100 en 1962 (par comparaison, un total de 16 400 pêcheurs travaillaient au sein de la flotte du Pacifique à la fin de cette période). C'est surtout le nombre d'Autochtones pêchant au filet maillant qui diminua, passant de plus de 1 600 à environ 800. Ce qui s'explique en partie par un glissement de terrain qui détériora la pêche dans le bassin versant de la Skeena. Le nombre de permis de pêche à la traîne et à la senne détenus par des Autochtones augmenta cependant, passant respectivement d'environ 600 à 700, et de 37 à 122. Le nombre d'Autochtones commandant des navires appartenant à des entreprises passa quant à lui de 119 à 122 au cours de la même période⁹.

Globalement, l'industrie de la Colombie-Britannique surpassait celle de l'Atlantique. Les pêcheurs du Pacifique avaient plus d'argent et plus de pouvoir. Les entreprises qui transformaient le saumon bénéficiaient d'un marché florissant, divisé à peu près également entre le commerce intérieur et le commerce international. La société y était plus dynamique que celle de la côte de l'Atlantique. Par ailleurs, de meilleures occasions d'emploi et des revenus plus élevés réduisaient la dépendance à l'égard de la pêche

et la pression sur celle-ci. Plutôt que l'emploi de dernier recours qu'elle fut parfois sur la côte de l'Atlantique, la pêche était, dans le Pacifique, au cœur d'un commerce qui s'en tirait plutôt bien, du point de vue de l'économie. Cette rude activité, qui se pratiquait au grand air, était autosuffisante et, de manière générale, assez lucrative.

Whitmore met sur pied un effectif dynamique



Joe Whitmore

Après que le major Motherwell eut quitté son poste de directeur régional des pêcheries en 1946, A. J. (Joe) Whitmore devint responsable fédéral des pêches pour la Colombie-Britannique, poste qu'il occupa de 1947 à 1960. Whitmore s'était joint au service des pêches en 1917. Il travailla alors dans la région du Pacifique. En 1928, il déménagea à Ottawa et, en 1929, il devint le directeur de la Section

de l'Ouest à l'administration centrale du Ministère, où il travailla jusqu'à ce qu'il retourne dans l'Ouest canadien. Il s'acquit alors une réputation sans égale.

Whitmore possédait toutes les qualités du gestionnaire des pêches idéal : il était tenace, mais il était bien informé et faisait preuve d'ouverture d'esprit. Il se mérita le respect de fonctionnaires d'Ottawa et des régions, de représentants d'associations de pêcheurs comme Homer Stevens et d'exploitants d'usines. Jimmy Sinclair, l'exceptionnel ministre des années 1950, estimait que Whitmore était le meilleur de ses fonctionnaires, le considérant même comme supérieur à Bates. [Traduction] « Whitmore aurait dû être le sous-ministre, mais il avait l'air du parent pauvre, avec, par exemple, les cendres de cigarettes qui lui tombaient du menton. En tant qu'économiste d'origine écossaise, Bates plaisait à Mackenzie King »¹⁰.

Whitmore aimait s'attaquer aux problèmes. Lors de réunions regroupant de nombreux représentants de l'industrie, il rappelait aux pêcheurs et aux exploitants d'usines qu'il était [Traduction] « le seul homme de l'assemblée qui soit payé pour voir à la sauvegarde du poisson ». Comme un président d'entreprise le dit ultérieurement, [Traduction] « les batailles étaient amusantes à l'époque de Whitmore »¹¹. Jimmy Sewid, réputé pêcheur autochtone à bord de *highliners*, se souvint que Whitmore surgit un jour inopinément à la baie Alert, et qu'il y résolut sur-le-champ un problème de réglementation. Whitmore inspirait le respect partout où il allait; on l'ovationna parfois après qu'il se

fut exprimé à l'occasion de conventions de l'inflexible UFAWU¹². Vingt ans après que Whitmore eut pris sa retraite, Alfred Needler déclara : [Traduction] « le saumon qui peuple actuellement les eaux du Pacifique est le résultat des travaux de Whitmore ». Rod Hourston, qui succéda à Whitmore, considéra celui-ci comme l'architecte de la gestion moderne de la pêche du saumon¹³.

Il semble que Whitmore se soit consacré activement et minutieusement à gérer les pêches, à former des travailleurs des pêches et à leur donner l'exemple, mais que son apport à l'élaboration de politiques fut plus modeste. Durant la guerre, les agents des pêches avaient été trop peu nombreux et des excès avaient été commis; Whitmore était résolu à rétablir l'ordre. D'excellents éléments se joignirent à l'effectif des agents des pêches par suite de la campagne de recrutement qui fut menée après la guerre. Dans les années 1950, une soixantaine d'agents travaillaient en Colombie-Britannique, en plus des garde-pêche et des patrouilleurs saisonniers. Compte tenu de la nature dynamique de la pêche du saumon – espèce dont les représentants, lors de leurs rapides migrations, se mêlaient d'abord dans l'océan pour ensuite remonter des centaines de fleuves et de rivières – on mit en place un système de surveillance et d'encadrement strict, pour lequel des agents furent postés dans des lieux éloignés. Observant les montaisons, surveillant les opérations des pêcheurs et gérant les pêcheries sur le terrain, l'effectif d'agents des pêches et d'autres fonctionnaires que forma Whitcher semblait omniprésent.

Des agents des pêches sur tous les fronts

En 1949, le ministère des Pêches de la Colombie-Britannique possédait une trentaine de bateaux de patrouille. La plupart étaient de petite ou de moyenne taille et leur équipage se composait de deux à quatre hommes. Ce ministère disposait également de trois navires de plus grandes dimensions : le *Laurier*, le *Howay* et le *Kitimat*. Plus de cinquante agents des pêches, postés dans 35 régions et relevant de trois chefs de district, travaillaient dans la province. Pendant la saison de pêche du saumon, un agent pouvait embaucher de quatre à sept garde-pêche et patrouilleurs. Les patrouilleurs, qui travaillaient à bord de leurs propres bateaux, épaulaient la flotte de surveillance du Ministère.

Ron MacLeod, qui fut agent des pêches à Rivers Inlet dans les années 1950, décrit la procédure qui était en vigueur à l'époque de Whitmore. Avant la saison, les agents des pêches estimaient le nombre de saumons qui regagneraient les nombreuses frayères de leur région (les régions typiques en comptaient entre 40 et 70).

Les agents, les gestionnaires et, dans certains cas, des chercheurs du CRPC avaient, depuis des décennies, consigné des observations sur la montaison et le frai des saumons dans un grand nombre des

1 600 cours d'eau de frai de la Colombie-Britannique. À partir de ces données, le Ministère avait progressivement établi des estimations rudimentaires, fondées sur le nombre de reproducteurs. Il était plus facile de prévoir le taux de reproduction pour le saumon que pour des poissons de mer, et la méthode employée pouvait donner des résultats satisfaisants, bien qu'elle fût loin d'être précise. Dans les années 1960, le Ministère formula régulièrement des prévisions concernant le frai dans les cours d'eau.

[Traduction]

Je crois, dit MacLeod, que les prévisions concernant les cours d'eau ont vu le jour à l'époque de Motherwell, et qu'elles ont pris leur forme actuelle à l'époque de Whitmore. La démarche pouvait varier selon les cours d'eau. Nous dénombrions les saumons des échappées qui parvenaient aux frayères, et nous comptions parfois les saumons qui redescendaient en aval. Normalement, nous considérions l'échappée, que nous comparions à des données recueillies précédemment – quelle quantité de poissons observait-on, quatre ans plus tard, par rapport à une montaison donnée? Nous prenions également en considération les conditions climatiques extrêmes – pluie, neige et sécheresse – avant d'établir nos projections. Nos prévisions ressemblaient à ceci : « Sur la base d'une pêche typique, j'estime que le saumon peut supporter une pêche de deux jours, et je m'attends à ce que l'on prenne telle quantité de poissons. »

Les agents locaux présentaient leurs prévisions à l'occasion d'une conférence annuelle des agents des pêches. Durant cette assemblée annuelle, on établissait la réglementation saisonnière en prenant soin de contrôler la pêche pour empêcher l'interception excessive des stocks, ce qui nuirait aux montaisons qui s'acheminaient vers d'autres régions.

Durant les périodes de pêche du saumon ou du hareng, [Traduction] « nous surveillions les activités et nous nous réajustions au besoin », expliqua MacLeod. Les agents surveillaient les flottes et les prises, ils s'entretenaient avec les pêcheurs et les conserveurs, et ils déplaçaient parfois les bornes de pêche afin de protéger les saumons dans les estuaires. Au fil du temps, les essais de pêche et les échosondages, qui s'ajoutaient aux rapports des agents des pêches, devinrent de plus en plus nombreux. [Traduction] « Parfois, nous vérifions l'exactitude de nos prévisions en utilisant une barrière de dénombrement [barrière en forme de "V" disposée dans un cours d'eau avec laquelle on peut capturer les poissons puis ensuite les relâcher]. Selon que le nombre de poissons capturés était élevé ou insuffisant, nous autorisons une augmentation de l'effort de pêche ou nous le limitons davantage. » Les agents des pêches transmettaient des rapports par radio deux fois par jour, à l'intention de

leur chef de district et du bureau régional de Vancouver, où tous les renseignements étaient acheminés. En outre, les chefs de district et des agents de diverses régions se rencontraient parfois afin de comparer leurs observations et de réviser les limites de prises, au besoin. Les agents étaient habilités à décider par eux-mêmes d'une période de fermeture imprévue.

Après la saison, une autre conférence regroupant des employés de toute la côte avait lieu. À l'occasion de cette assemblée, les agents des pêches passaient en revue les événements de l'année et comparaient leurs prévisions à ce que l'on avait effectivement observé. Whitmore connaissait la côte tout entière et tous ses stocks de poissons. MacLeod décrivit ainsi l'attitude qui régnait chez les agents : [Traduction] « La plus haute distinction était de recevoir ce rare témoignage d'approbation de Whitmore : "Vous avez fait du bon travail." [...] La majorité des agents des pêches n'aspiraient à rien d'autre qu'à établir des prévisions annuelles, à évaluer l'état d'une pêche qui se développait, à participer à l'encadrement de celle-ci et à mesurer, au cours de la même année, les résultats réels dans les frayères. Quand un agent se trompait, il était au comble du désespoir; quand ses prévisions s'avéraient justes, il connaissait un moment de bonheur parfait. »

Malgré la procédure stricte à laquelle ils devaient se conformer, les agents de Whitmore bénéficiaient d'une certaine marge de manœuvre, et leur travail était diversifié. Leurs tâches incluaient par exemple la surveillance de l'exploitation forestière et d'autres activités qui pouvaient avoir une incidence sur la qualité des cours d'eau, l'inspection et le nettoyage de ces derniers, le dénombrement des poissons dans les frayères, et la collecte d'échantillons d'œufs et d'alevins. Parfois, ils inspectaient des engins de pêche ou prélevaient des échantillons de coquillages pour la tenue de tests de toxicité. Ils furent en outre chargés de superviser la mise en application du système de bordereaux d'achat qui fut institué en 1951.

La lutte contre les prédateurs était à l'ordre du jour. Les agents pouvaient aussi bien abattre des oiseaux (des harles) ou verser des primes aux pêcheurs qui tuaient des phoques. À un certain moment, le Ministère installa à Seymour Narrows un canon pour abattre des épaulards, considérés à l'époque comme dangereux, mais celui-ci ne fut toutefois jamais utilisé. On cessa d'abattre des phoques et des otaries en 1964 en Colombie-Britannique. (On lutta également contre les prédateurs dans l'Atlantique. Le Ministère y versa parfois des primes aux pêcheurs qui tuaient des phoques, et il tenta pendant un certain temps de maintenir sous certains seuils les populations de cormorans et de harles.)

Dans le cadre de leurs nombreuses activités, les agents se rendaient parfois dans des écoles, ils prenaient la parole à l'occasion de réunions locales, ils échangeaient des renseignements avec les pêcheurs et les exploitants d'usines, et ainsi de suite. Et bien



Au terme de l'attribution de permis par secteurs, un grand nombre de bateaux pouvait se masser dans un secteur.

entendu, ils faisaient la guerre aux braconniers de toute espèce, et en particulier à ceux qui pêchaient le saumon¹⁴.

Les permis de secteur disparaissent

Le système de permis valides pour un secteur particulier s'était révélé adéquat dans les années 1930. En application de ce système, les bateaux devaient faire enregistrer leurs allées et venues entre les différents secteurs, et la période de fermeture hebdomadaire était allongée quand les bateaux étaient trop nombreux dans un secteur donné. À l'époque, ce système était gérable, car le nombre de bateaux de pêche était limité. Par exemple, seule une trentaine ou une quarantaine de senneurs pêchaient dans le secteur de Butedale au cours d'une saison entière. À la fin des années 1940, le nombre de senneurs pêchant dans ce secteur en une seule journée pouvait atteindre 250, et on y comptait entre 400 et 500 bateaux de pêche à filets maillants. Les agents des pêches devaient exercer leur surveillance sur la totalité de ces bateaux. Cliff Levelton, agent de pêche de Butedale, décrit le système de permis comme suit :

[Traduction]

Un pêcheur qui avait acheté son permis dans le secteur 12 avait le droit de pêcher dans ce seul secteur. S'il gagnait le secteur 6, soit celui de Butedale, il devait obtenir un transfert. J'apposais alors un timbre au verso de son permis. Il m'arrivait d'autoriser 3 000 transferts par saison. C'était une telle corvée que si un pêcheur ne prenait pas soin de remplir cette formalité, nous ne nous donnions pas la peine de le pourchasser.

Si le nombre de senneurs ne dépassait pas 25, ils pouvaient pêcher pendant quatre jours; si on en comptait de 25 à 50, la pêche était ouverte durant trois jours; s'ils étaient plus de cinquante, la période de pêche durait deux jours. Cette formule était pratique, mais elle demandait

beaucoup de travail, elle était arbitraire et elle nous liait les mains. Nous l'appliquions, peu importe que les montaisons fussent abondantes ou modestes.

Au début des années 1950, Whitmore et ses agents modifièrent ce système peu commode. [Traduction] « Nous adoptâmes un système selon lequel nous évaluions le nombre de saumons et déterminions en fonction de celui-ci la durée des périodes de pêche, expliqua Levelton. Par exemple, si nous avions observé une bonne montaison de saumons roses en 1948, nous nous attendions à une montaison comparable en 1950. Si la montaison était moins abondante que prévue, cette année-là, nous écourtions la période, par exemple à deux jours par semaine. Nous tenions compte de tous les facteurs au lieu d'appliquer une formule arbitraire. Nous pouvions mieux gérer la pêche, mais à mesure que la flotte gagna en efficacité et en mobilité, la pression s'accrut »¹⁵.

Les études scientifiques sur le saumon progressent

Le Conseil consultatif des recherches sur les pêcheries et les océans contribua peu à l'élaboration du système de prévision des montaisons, mais il amorça, à la fin de 1945, une étude de grande envergure sur le saumon de la rivière Skeena. Cette étude fut une entreprise considérable, qui s'échelonna sur quelque dix ans. On marqua des spécimens et on procéda à des études de populations. Puis, en 1953, un glissement de terrain produit dans la rivière Babine, important affluent de la Skeena. Ce glissement de terrain empêcha l'essentiel de l'échappée de saumons qui remontaient cette rivière d'atteindre le lac Babine, ce qui incita la Direction de la pisciculture, entre autres, à déployer des efforts majeurs pour remettre le cours d'eau dans son ancien état. La station de Nanaimo du CRPC, dirigée par Alfred Needler, participa activement à ce travail. Grâce au marquage et à une barrière de dénombrement qu'on y avait placée, les études sur la Skeena progressèrent considérablement. On put extrapoler, à partir des connaissances acquises, des données qui servirent à la gestion du saumon en général.



La Station biologique du Pacifique, Nanaimo (C.-B.).

Le CRPC marquait désormais des saumons tout le long de la côte, notamment depuis la fin des années 1950. Certains programmes étaient gérés en collaboration avec les États-Unis et le Japon. Les chercheurs tracèrent progressivement la carte des amples migrations des diverses variétés de saumon. Bob Kabata, de la Station biologique du Pacifique, contribua à répertorier les différentes populations en étudiant la faune parasitaire des poissons, laquelle constitue une forme naturelle de marquage.

Pendant que le CRPC effectuait ces travaux, le personnel du Ministère continuait de recueillir des renseignements sur les montaisons de saumons et de parfaire ses connaissances sur celles-ci. Dans les années 1970, on avait non seulement établi, à l'égard de certaines montaisons, des modèles d'abondance s'appliquant à une semaine, mais aussi des modèles concernant une journée unique.

La flotte se fait plus menaçante

Ni les prévisions des gestionnaires des pêches à l'égard des cours d'eau ni les modèles qu'établirent par la suite les scientifiques ne devinrent jamais précis. Un agent d'expérience évalua leur taux de succès à deux tiers environ, mais l'on ne parvint jamais à savoir exactement, pour chacun des stocks, quelle serait l'échappée idéale qui optimiserait le frai et favoriserait le meilleur recrutement possible¹⁶.

Par ailleurs, la flotte devenait plus menaçante à cette époque. Après la disparition des permis de secteur, les pêcheurs pouvaient se rendre où ils voulaient pêcher. En conséquence, des centaines de bateaux se massaient parfois dans un même secteur. L'erreur de calcul d'un agent qui autorisait la poursuite de la pêche alors qu'il aurait fallu la fermer pouvait avoir des incidences durables sur les montaisons de saumons. Dans les années 1950, le Ministère abrégé souvent la semaine de pêche typique de cinq jours dans diverses régions, la faisant passer à quatre, à trois, voire à deux jours. S'il fermait complètement la pêche dans un secteur afin de protéger le saumon, les bateaux pouvaient se rassembler ailleurs.

La Direction de la pisciculture stimule la conscience écologique

Dans le cadre des travaux du CRPC, qui était toujours un organisme distinct du Ministère, la station de technologie de l'Université de la Colombie-Britannique assistait l'industrie pour ce qui était de la manutention et de la transformation du poisson. À Nanaimo, des scientifiques de la Station biologique du Pacifique effectuaient par ailleurs des recherches sur la nature et le comportement du saumon, du hareng et de nombreuses autres espèces. William E. Ricker effectua des travaux novateurs, qui permirent d'élaborer des modèles qui furent en suite systématiquement utilisés pour évaluer les stocks.

Une certaine différence de perspective séparait toujours le CRPC du ministère des Pêches. Après la

guerre, le Ministère recruta de nouveaux biologistes et ingénieurs, qui furent affectés à la Direction de la pisciculture. Ces nouveaux employés apportèrent au Ministère une nouvelle énergie, qui se diffusa dans l'ensemble du pays. On ne se consacra plus tant aux écloséries – dont un grand nombre étaient toujours exploitées dans l'Atlantique – qu'à des travaux comme le déblaiement et la gestion des cours d'eau, la fertilisation et la lutte contre les prédateurs. Le personnel de la Direction de la pisciculture, semblable en cela à l'effectif des gestionnaires, comptait des employés exceptionnels, comme l'ingénieur Charlie Clay, et des personnalités truculentes, comme ce biologiste qui, pour franchir un cours d'eau profond, prit une lourde pierre sous chacun de ses bras et le traversa en marchant sous l'eau¹⁷.

L'orientation scientifique de la Direction de la pisciculture se distinguait de celle du CRPC. Pendant que le CRPC s'appliquait à des travaux à grande échelle sur le comportement des poissons et les causes et les effets de celui-ci, la Direction de la pisciculture se consacrait à des problèmes concrets, qui nécessitaient des interventions. Elle construisait et entretenait des passes migratoires, par exemple, et faisait tout ce qu'elle pouvait pour aider les poissons.

La Direction de la pisciculture devint particulièrement importante en Colombie-Britannique, où le saumon était en proie à de nouvelles menaces découlant de l'urbanisation, de l'industrialisation et des barrages hydro-électriques, et où il subissait des outrages commis, par exemple, par les conducteurs de bulldozers qui prenaient des raccourcis à travers les frayères. Malgré l'opposition locale, le barrage hydro-électrique John Hart fut construit sur la rivière Campbell en 1947. Au début des années 1950, la société Alcan fit construire la centrale hydro-électrique de Kemano après avoir reçu l'aval de la province en dépit des objections du ministère fédéral des Pêches. La rivière Nechako fut alors déviée, ce qui perturba les montaisons du saumon.

Maints projets d'aménagements hydro-électriques furent proposés pour favoriser la croissance économique de la Colombie-Britannique. La construction de barrages sur le fleuve Columbia et la rivière de la Paix en 1960 n'atténua pas les pressions; W. A. C. Bennett aimait les projets de ce genre. Jimmy Sinclair, qui devint directeur de la B. C. Fisheries Association après avoir quitté la politique, évoqua une rencontre avec des promoteurs de projets hydro-électriques qui eut lieu au début des années 1960 : [Traduction] « Ils m'ont montré une carte sur laquelle la province entière était couverte de barrages »¹⁸, raconta-t-il.

Des écologistes comme le réputé Roderick Haig-Brown réagirent vivement aux menaces grandissantes qui pesaient sur le saumon. D'autres événements, comme les pulvérisations de DDT en 1957, les fouettèrent davantage. Le mouvement public qui se mit en branle se fonda en bonne partie sur les travaux scientifiques et techniques de la Direction de la pisciculture, dont les ingénieurs et les biologistes

accumulaient et diffusaient les connaissances, déterminaient les conséquences des actions et favorisaient, en Colombie-Britannique, une prise de conscience des problèmes environnementaux grâce à des déclarations publiques, des affaires judiciaires et des efforts déployés en coulisse. Rod Hourston, qui travailla à la Direction de la pisciculture dans les années 1950, raconta que [Traduction] « à prime abord, les gens ont cru que ceux qui militaient contre les barrages étaient fous ». Mais, les mentalités changèrent, et les militants remportèrent une victoire importante quand leurs protestations firent avorter le projet de construction du barrage Moran dans le bassin versant du Fraser.

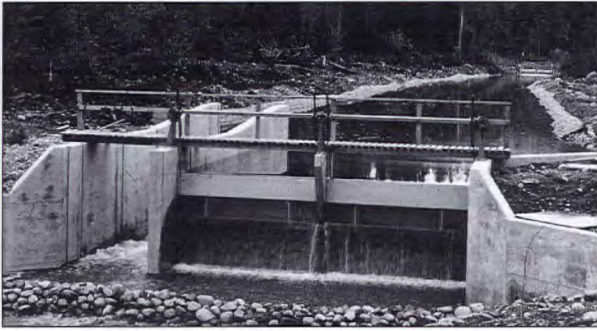
La mise en valeur du saumon prend de l'ampleur

En 1953, l'ingénieur Les Edgeworth de la Direction de la pisciculture supervisa la construction d'un cours d'eau de frai artificiel – le premier du monde – à Jones Creek, près de Hope, localité située à l'est de Vancouver, dans la vallée du Fraser. De nouvelles constructions menaçaient l'habitat du saumon dans certaines régions de la Colombie-Britannique. Aussi, les cours d'eau de frai artificiels visaient-ils à compenser la détérioration des lieux de ponte naturels par la création de nouveaux habitats. On creusait des cours d'eau que pourraient remonter les saumons sauvages, et on y aménageait des courants et des environnements de gravier propices au frai et à l'incubation. L'expérience de Jones Creek fut concluante, ce qui favorisa la mise en œuvre d'autres projets du même genre.

Les travaux de construction de l'écloserie et du canal de frai de Big Qualicum, projet vaste et moderne, commencèrent en 1959. Les saumons qui y seraient produits gagneraient le détroit de Georgie. Autre projet d'envergure, le canal de frai de Robertson Creek, sur l'île de Vancouver, fut achevé l'année suivante, tandis que l'on continuait d'apporter des améliorations au canal de Jones Creek. Au milieu des années 1960, on donna le branle à de vastes projets de construction de canaux de frai dans le bassin versant de la rivière Babine, qui se jette dans la Skeena. La Commission internationale des pêcheries de saumon du Pacifique réalisa plusieurs autres projets de construction de cours d'eau artificiels dans le bassin versant du Fraser au cours des années 1960. On se montrait de plus en plus favorable aux écloséries et aux cours d'eau de frai, ce qui prépara le terrain à d'autres projets d'expansion.

Gestion améliorée, déclin du saumon

Quels furent les résultats des interventions effectuées durant l'après-guerre? La flotte disposait d'une capacité de pêche accrue, et le Ministère et la CIPSP avaient amélioré leur système de gestion. Cependant, bien que l'on pût constater certaines améliorations, l'augmentation du volume des prises était inférieur aux attentes. En fait, les débarquements



Installation dans le cadre du projet de Jones Creek (C.-B.).

totaux de saumon, et de saumon rouge en particulier, baissèrent légèrement dans les années 1950 et 1960. La valeur des débarquements passa de 28,4 millions en 1951 à 44,9 millions en 1968, mais cette augmentation fut plutôt attribuable à une augmentation de la valeur marchande qu'aux efforts en matière de gestion.

Comme ce fut le cas sur la côte de l'Atlantique, une certaine perplexité s'installa peut-être dans l'esprit des apôtres du développement, mais l'optimisme régnait toujours. En 1961, après que les montaisons fussent redevenues aussi abondantes qu'aux temps les plus prospères grâce à une gestion efficace et à des améliorations diverses, W. E. Ricker et quelques collègues estimèrent qu'il serait possible de pêcher trois ou quatre fois plus de saumons rouges et que l'on pourrait capturer plus du double des prises de saumon rose et de saumon kéta¹⁹.

L'UFAWU milite en faveur de la limitation du nombre de permis

Certains pêcheurs commençaient pendant ce temps à maugréer contre les tendances qui se manifestaient durant la période de l'après-guerre. De meilleurs bateaux servaient à la pêche du saumon, mais la faible augmentation des débarquements n'était pas à la hauteur de la croissance des investissements. À partir de 1948, l'UFAWU milite en faveur de la limitation du nombre de permis afin de favoriser la conservation et de protéger les revenus des pêcheurs. [Traduction] « La protection des ressources halieutiques est sans valeur si elle n'a pas pour corollaire la protection des pêcheurs », déclara l'association. Le ressentiment contre les cumulards, travailleurs qui n'avaient pas d'intérêt véritable dans l'industrie de la pêche, incita entre autres l'UFAWU à faire campagne. L'association souhaitait l'émission de permis « aux pêcheurs », et ce, à partir d'une liste d'attente, et la non-transférabilité des permis²⁰.

Le ministre des Pêches Jimmy Sinclair promit d'intervenir, et en 1958, il demanda à Sol Sinclair, économiste des ressources et professeur à l'Université du Manitoba, d'examiner la question. Dans son rapport, publié en 1960, Sinclair recommanda l'augmentation du prix des permis et l'instauration d'un moratoire de cinq ans à l'égard de ceux-ci. Le

gouvernement devait ensuite fixer un nombre de permis approprié et mettre ces permis aux enchères. Sinclair recommanda en outre que les permis fussent transférables d'un pêcheur à un autre²¹.

Ces recommandations suscitérent des objections au sein de l'industrie. Le gouvernement, qui avait changé entre-temps, n'adopta aucune nouvelle mesure. Il n'en demeure pas moins que l'idée de la limitation du nombre de permis gagnait de nouveaux adeptes, du moins dans certains milieux. D'autres, cependant, continuaient de s'opposer à l'ingérence gouvernementale. Nombreux étaient ceux qui estimaient que la liberté dont on jouissait à l'époque avait quelque chose de romantique, puisqu'elle permettait à des hommes robustes de se mettre à l'épreuve en se mesurant aux autres pêcheurs et à l'océan lui-même.

La pêche du hareng atteint un sommet, puis s'effondre

La pêche du hareng avait pris un grand essor durant la guerre. L'industrie de la mise en conserve déclina cependant après la fin du conflit, et l'on cessa de saler et de saumurer du hareng, notamment après que Mao Zedong eut fermé le marché chinois en 1949. Mais l'industrie de la pêche de réduction, qui avait contribué à l'extermination des sardines de Californie, se tourna alors vers les foisonnants stocks de hareng pour alimenter ses usines d'engrais et de farine de poisson. Les prix étaient bas – une tonne se vendait typiquement 35 \$ – mais le volume compensait. On rapporta par exemple l'existence d'un banc de hareng qui mesurait six milles de long par trente brasses de profondeur²². En 1950, le capitaine Mel Stauffer, qui commandait le *Maple Leaf C.*, remonta 1 260 tonnes de harengs en un seul coup de filet²³.

Le volume des débarquements avait augmenté durant la guerre, s'établissant en moyenne à quelque 100 000 tonnes. Les débarquements augmentèrent davantage pendant l'après-guerre, se chiffrant



Senneur armé d'une senne mise à l'eau depuis le pont pour la pêche du hareng dans les années 1940. (Bibliothèque et Archives Canada, PA-145356)

approximativement à 156 000 tonnes durant les années 1950. On pêchait surtout le hareng à la senne coulissante. Au début des années 1960, on commença à utiliser, à bord des senneurs, de puissantes lampes à vapeur de mercure avec lesquelles les pêcheurs attiraient d'immenses bancs de harengs durant la nuit. Les débarquements augmentèrent encore, atteignant plus de 200 000 tonnes en moyenne.

Aiguillé par les travaux d'Albert Tester pour le compte du CRPC, le Ministère avait commencé à mettre en place des quotas dans les années 1930. Ceux-ci n'étaient peut-être pas tous calibrés avec précision, et ils furent parfois augmentés à la demande de l'industrie (jusqu'à 250 000 tonnes au milieu des années 1950), mais ils constituaient du moins une forme de protection. Des périodes de fermeture devaient par ailleurs être respectées durant l'époque du frai. Dans les années 1950, une nouvelle génération de chercheurs du CRPC adopta une manœuvre différente, en dépit des mises en garde de certains représentants du Ministère. Toutes les ressources semblaient abondantes; les quotas étaient-ils vraiment nécessaires?

À titre de mesure expérimentale, le Ministère abolit les quotas sur la côte Ouest de l'île de Vancouver. Comme les stocks locaux ne semblaient pas se porter plus mal que ceux des régions voisines, on pensait [Traduction] qu'il était peu probable que l'intensité de la pêche réduise le recrutement des stocks de harengs »²⁴. Fred Taylor, chef scientifique de la recherche sur le hareng du Pacifique, et Alfred Needler, directeur de la Station biologique du Pacifique de 1954 à 1963, se prononcèrent en faveur de la nouvelle technique. On croyait que la raréfaction dissuaderait elle-même les pêcheurs de prendre trop de poisson bien avant que les stocks fussent réellement en danger. (Plus tard, après que la pêche au hareng se fut effondrée en diverses parties du monde, les scientifiques considérèrent la pêche du hareng sous un éclairage différent : on supposa alors que les harengs continuaient de se rassembler en bancs importants, même en période d'affaissement des stocks, ce qui donnait une impression trompeuse d'abondance puisque les pêcheurs pouvaient malgré tout capturer un volume de prises relativement élevé.)

En 1965 et en 1966, les débarquements diminuèrent rapidement. En 1967, la plupart des gens reconnaissaient que la pêche du hareng était en crise. En rétrospective, il sembla qu'un effort de pêche considérable et un faible recrutement avaient réduit les stocks, tandis que les techniques d'évaluation alors en usage n'avaient pas permis de constater le déclin des échappées de géniteurs avant qu'il fût trop tard. En 1968, le Ministère ferma donc la pêche du hareng. Elle ne fut rouverte que dans les années 1970, et on se montra dès lors beaucoup plus prudent à son égard. Des biologistes qui se consacraient au hareng plusieurs années après la fermeture déclarèrent qu'ils combattaient toujours « le fantôme de Needler ».



Bateau de pêche du flétan à Vancouver (C.-B.), 1961. (Office national du film)

Les Canadiens et les étrangers pêchent davantage de poisson de fond

Les débarquements de flétan, espèce dont la pêche était gérée par la Commission internationale du flétan du Pacifique (CIFP) augmentèrent, lentement mais sûrement, après la guerre et jusqu'au début des années 1960; ils plafonnèrent alors à 20 000 tonnes environ. La CIFP, qui réglementait les méthodes de pêche, interdisait la pêche au chalut; elle fixait en outre des périodes et des zones de pêche, ainsi que des quotas.

La guerre avait cependant stimulé la demande pour d'autres espèces de poisson de fond. Au commencement de la guerre, les chalutiers de fond étaient peu nombreux. On en comptait de 15 à 20 aux alentours de Vancouver. La pêche au chalut prit son essor durant la guerre, notamment quand se développa un commerce du chien de mer, espèce habituellement considérée comme nuisible et ravageuse, mais désormais tenue pour une source importante de vitamine A (présente dans leur foie). Certains pêcheurs à la senne se tournaient vers la pêche au chalut durant l'hiver. Ils pêchaient alors le chien de mer dans le détroit de Georgie et d'autres poissons de fond sur la côte Ouest de l'île de Vancouver. Les chalutiers de fond pêchèrent tant de chiens de mer qu'on commença à se préoccuper, sans doute pour la première et la dernière fois de l'histoire, de la conservation de cette espèce. Vers 1950 cependant, la vitamine A synthétique était en voie d'anéantir cette pêche. Les débarquements, qui se chiffraient à quelque 9 000 tonnes en 1945, étaient devenus infimes en 1965.

Les chalutiers de fond se tournèrent vers la morue du Pacifique, le sébaste et d'autres espèces de poisson de fond. Les débarquements canadiens de poisson de fond, toutes espèces confondues (y compris le flétan et le chien de mer), s'établissaient aux alentours de 20 000 tonnes de 1945 à 1955; ils augmentèrent par la suite, atteignant presque 42 000 tonnes en 1966, avant d'amorcer un déclin.

Comme dans l'Atlantique, des navires étrangers avaient fait leur entrée en scène. Des navires japonais se mirent à pêcher au chalut dans la partie Est de la mer de Bering à compter de 1954, et des navires soviétiques se joignirent à eux en 1959. En 1961, le Japon et l'URSS pêchaient dans le golfe de l'Alaska, et au large de la Colombie-Britannique et du nord-ouest des États-Unis. Les étrangers continuèrent d'accroître leur effort de pêche dans les années 1960 : en 1968, le Japon, avec ses 110 000 tonnes, capturait plus de poisson de fond dans le nord-est du Pacifique que le Canada et les États-Unis confondus (dont les débarquements se chiffèrent respectivement à 37 600 et à 62 000 tonnes)²⁵.

Les étrangers, bien qu'ils ne pêchassent pas expressément le flétan, concurrençaient les Canadiens relativement à d'autres espèces de poisson de fond; les prises accessoires étrangères, comme celles des Canadiens, eurent toutefois une incidence sur le flétan. Il devint par ailleurs évident, par la suite, que la CIFP avait sous-estimé l'efficacité des palangres et surestimé l'abondance des stocks. Les débarquements de flétan chutèrent : au milieu des années 1970, ils s'établissaient à moins de la moitié de ce qu'ils avaient été dans les années 1960²⁶.

Le Canada de 1945 à 1968 : le « développement » l'emporte sur la gestion

En Colombie-Britannique, la politique retenue en matière de gestion des pêches différait, à plusieurs égards, de celle qui prévalait sur la côte de l'Atlantique. La Colombie-Britannique se démarquait par la modernité de sa flotte, par la prospérité de ses pêcheurs, par son saumon bien visible et par la fragilité de son environnement naturel. La gestion du saumon, dont le principe fondamental était de protéger les échappées qui remontaient les rivières, y était dynamique, évoluait rapidement et subissait l'influence d'une industrie bien organisée. Les problèmes de qualité étaient moins fréquents, et on recourait rarement à des mesures de soutien des prix. Sur le plan de l'économie, la société de cette province était plus solide que celle des provinces de l'Atlantique, ce qui réduisait sa dépendance par rapport à l'industrie des pêches.

Les deux côtes affichaient néanmoins de nombreuses caractéristiques communes, y compris un vif optimisme, qui servit de moteur à l'expansion. Des pêches majeures progressèrent à l'Est comme à l'Ouest. Les débarquements totaux des pêches maritimes augmentèrent, passant de 895 500 tonnes en 1955 jusqu'à un sommet de 1 399 000 tonnes en 1968. La valeur de ces débarquements passa de 79 millions à 173 millions de dollars.

Au cours de la période allant de 1945 à 1968, la compréhension des enjeux biologiques, économiques et sociaux de l'industrie progressa beaucoup, mais certains phénomènes restaient mal connus. Le système réglementaire et administratif n'avait jamais

été aussi solide. Bien que les grandes batailles ne fussent pas encore engagées, on avait entamé les travaux concernant l'encadrement de la pêche par des navires étrangers. Côté consommation, l'information commerciale et publique, la publicité auprès des consommateurs ainsi que l'inspection des débarquements et des produits transformés s'implantèrent solidement à cette époque, tandis que progressaient les connaissances concernant les manières de capturer et de conserver le poisson.

Grosso modo, la question de savoir qui devrait posséder les bateaux et les usines restait encore dans l'ombre. Quant au rôle de l'industrie dans les processus décisionnels, le Conseil canadien des pêcheurs – un groupement d'associations provinciales représentant un grand nombre de moyennes et de grosses entreprises qui exploitaient des navires et qui transformaient et commercialisaient du poisson – disposait d'une influence considérable. Si les associations de pêcheurs de la Colombie-Britannique étaient fortes, celles de l'Atlantique, moins nombreuses, se regroupaient plus souvent afin de réagir à des événements particuliers. Les colloques gouvernement-industrie devinrent plus fréquents dans les années 1960, mais les débats y étaient rares, et les votes encore plus rares. Ces colloques prenaient plutôt la forme de réunions de gens aux vues similaires à la recherche des meilleurs moyens de développement. Il n'existait pour ainsi dire aucun comité consultatif bipartite (gouvernement-industrie), et les efforts visant à inclure les pêcheurs dans les processus de décision se faisaient rares. Par ailleurs, personne ne s'intéressait vraiment au rôle des Autochtones dans les pêches.

Durant l'après-guerre, le Ministère et, à de nombreux égards, le CRPC accordèrent autant d'importance au développement qu'à la conservation des ressources. À une époque où la plupart des stocks de poissons étaient florissants et où de nouvelles pêches se développaient, c'étaient plutôt les pêcheurs qui semblaient avoir besoin d'aide, notamment dans l'Atlantique. Et on les aida : à la fin de la période à l'étude, les pêcheurs disposaient de meilleurs bateaux et touchaient des revenus plus élevés – mais ils devraient plus tard en payer le prix.

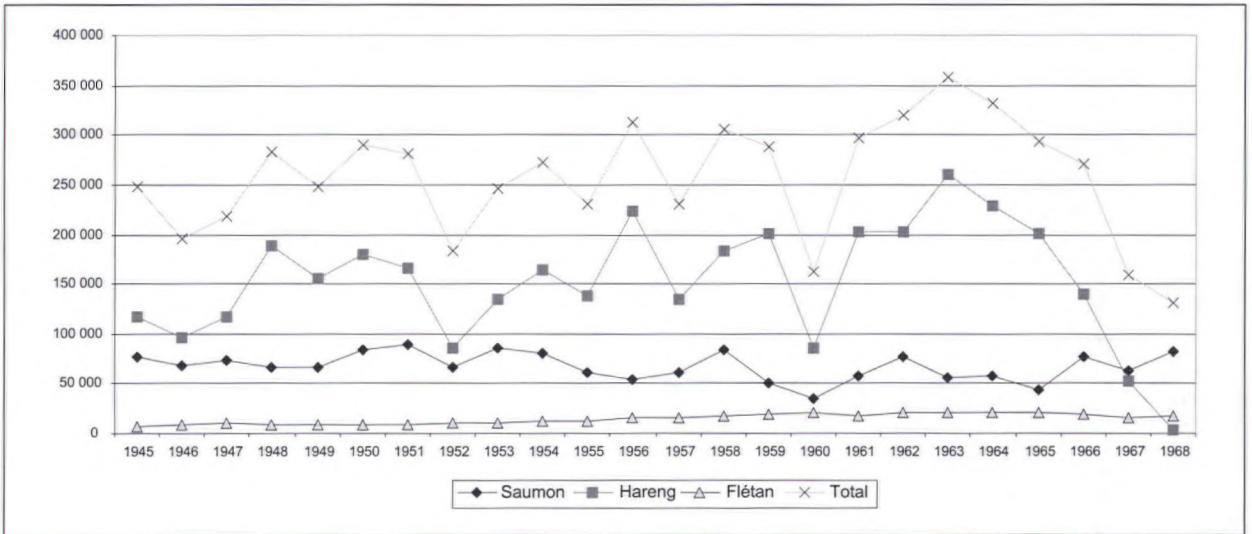
Bates avait voulu conjuguer développement et coordination des activités pour améliorer le fonctionnement de l'industrie en tant que système. En Colombie-Britannique, les efforts déployés en ce sens connurent un certain succès dans la plupart des cas. Mais les débarquements de saumon n'augmentèrent jamais autant qu'on l'avait espéré, et la pêche du hareng du Pacifique déclina rapidement. La capacité de pêche de la flotte s'accrut considérablement, mais les mesures de conservation ne suffirent pas toujours à la compenser. La pression de la pêche augmenta de manière encore plus importante dans l'Atlantique, en conséquence de l'intensification de la pêche canadienne et de la pêche étrangère. Sur cette côte, le surinvestissement, la trop grande capacité et le

manque de coordination contribuèrent à susciter une crise dont on pouvait observer les prémices dès 1968.

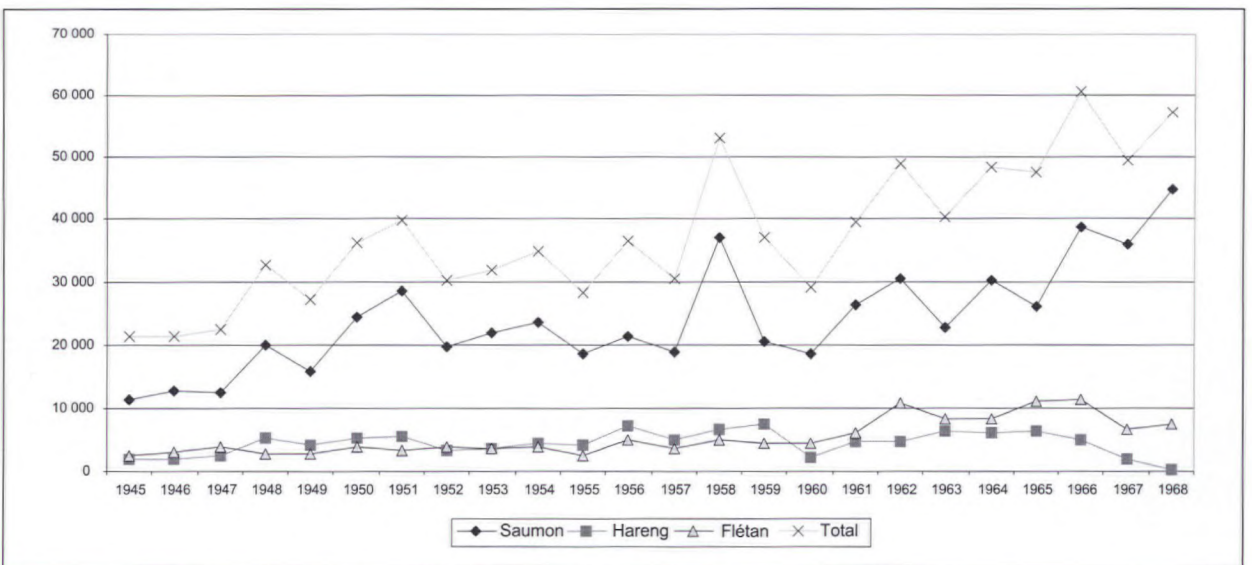
Certains réclamaient l'accès limité aux pêches pour des motifs de conservation et de protection des revenus des pêcheurs. L'UFAWU, sur la côte du Pacifique, était notamment en faveur de cette mesure. Au Ministère, les économistes évitaient autant que possible d'aborder la question de l'accès à la pêche; ils firent cependant, à l'occasion, quelques suggestions, comme les propositions de Rutherford concernant l'instauration de droits de propriété ou la mise aux enchères des permis de pêche au homard. Pendant ce temps, les scientifiques manifestaient de temps à autre leurs inquiétudes au sujet de telle ou telle pêche. Mais le

CRPC et le Ministère considéraient les problèmes à la lumière de perspectives différentes; aucun mécanisme ne favorisait la coordination des activités de conservation et de recherche-développement ou des activités de l'industrie. De manière générale, on aspirait moins à planifier et à coordonner les activités qu'à s'aventurer dans le domaine du développement.

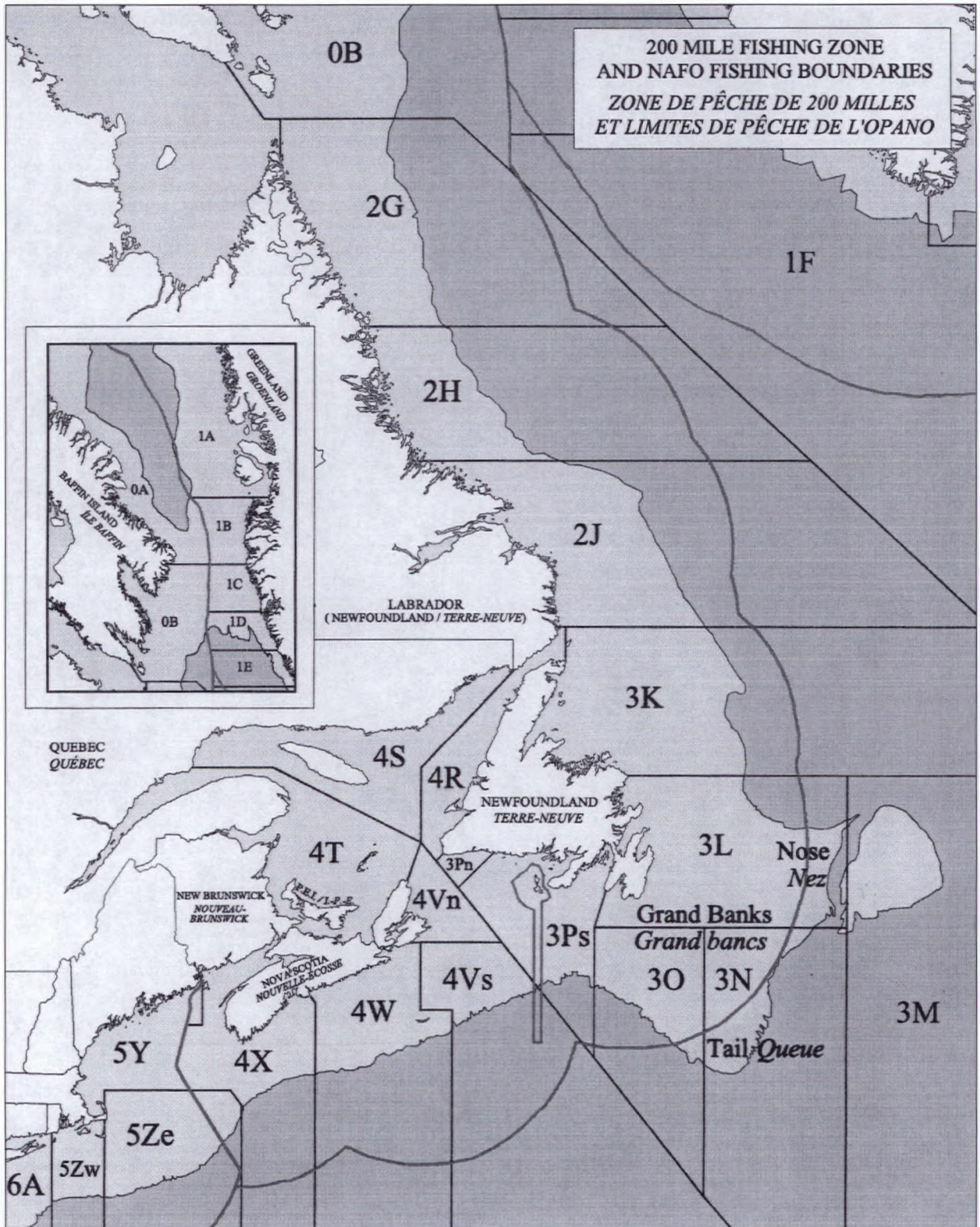
L'année 1968 marquerait un tournant. Au cours de la décennie suivante, des problèmes grandissants liés aux ressources, aux marchés et à la surexploitation, de même que la nomination de deux ministres particulièrement marquants, transformeraient la gestion des pêches en un système imposant et complexe.



Débarquements, Colombie-Britannique, total et espèces choisies (tonnes). 1945-1968



Valeur des débarquements, Colombie-Britannique, total et espèces choisies (milliers de dollars). 1945-1968



Les zones de pêches délimitées par la CIPANO continueront, à partir de 1979, sous l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest (OPANO).

CINQUIÈME PARTIE : DE 1968 À 1984

MISE EN PLACE D'UN PLAN GLOBAL DE GESTION DES PÊCHES

CHAPITRE 21

Événements nationaux et internationaux de 1968 à 1984

Le système actuel de gestion des pêches prit forme de 1968 à 1984, notamment sous l'impulsion des ministres Jack Davis et Roméo Leblanc. Depuis la Confédération, les éléments essentiels de la gestion des pêches maritimes n'avaient guère changé, mis à part les diverses tentatives liées aux baux et aux concessions, à la limitation des permis et au développement et à la promotion des pêches, ainsi que les interventions comme l'interdiction des chalutiers et l'appui aux coopératives. Les pêches étaient ouvertes à tous; la conservation constituait toujours le principal objet des activités du Ministère, même si le développement prenait parfois une importance équivalente. Bref, les principaux mécanismes de conservation demeuraient le temps, les zones de pêche, les engins de pêche et la réglementation concernant la taille du poisson.

À compter de 1968, les activités de gestion prirent un ampleur beaucoup plus vaste, laissant peu de choses intactes. Alors que la surpêche et la fréquentation excessive des lieux de pêche devenaient plus manifestes, le gouvernement prit l'importante décision de contrôler le nombre de permis et de bateaux, mais pas le nombre de pêcheurs. On estimait qu'une « pêche à accès limité » pouvait améliorer tant la conservation que les revenus moyens des pêcheurs grâce à la stabilisation des flottes ou à leur réduction combinée à d'autres programmes. L'émission de

permis sur une base stricte semblait constituer l'arme ultime contre la puissance de pêche, sans cesse croissante. De même, le Ministère adopta l'utilisation systématique de quotas de capture. Ces derniers s'appliquèrent d'abord aux prises totales d'une pêche. S'ensuivirent les quotas alloués par secteur et par engin et, finalement, par entreprise individuelle.

Les nouveaux pouvoirs des autorités s'accompagnèrent toutefois de nouveaux fardeaux. Le contrôle gouvernemental des permis et des quotas entraînait implicitement le contrôle des revenus de la



Avec l'augmentation de la taille et de la puissance des bateaux, on assista à l'évolution des appareils électroniques. Les timoneries pouvaient être munies de radars, de divers types d'appareils radio, d'un pilote automatique, de récepteurs et d'appareils de pointage loran, de sonars très sensibles, voire de récepteurs du système mondial de localisation, de cartes électroniques et d'ordinateurs personnels.

pêche et du sort des collectivités. Le gouvernement voulait que le système d'émission des permis freine la « course pour le poisson ». Cependant, une tout aussi grande importance serait bientôt accordée à la course aux permis et aux quotas, laquelle se déroulerait davantage dans les salles de réunion que sur les fonds de pêche. Les groupes d'intérêt multiplièrent leurs demandes de considérations spéciales.

De 1968 à 1984, le Canada contribua également à la formation d'un consensus international sur le droit international public de la mer et prit le contrôle des pêches à moins de 200 milles nautiques des côtes. Pareille mesure, pensait-on, permettrait de doubler les prises canadiennes de poisson de fond de l'Atlantique. Sur la côte du Pacifique, le gouvernement et l'industrie visaient à doubler la prise de saumon par l'intermédiaire du Programme de mise en valeur des salmonidés (PMVS). Pendant ce temps, des sociétés d'État furent mises sur pied et elles dominèrent le commerce de morue salée de l'Atlantique et les pêches en eau douce dans les Prairies et dans le nord-ouest de l'Ontario. En plus, le personnel affecté aux pêches assumait des fonctions davantage axées sur l'environnement après que LeBlanc eût modifié la *Loi sur les pêches* afin de conférer une nouvelle importance à la protection de l'habitat.

En sa qualité de ministre durant la majeure partie de la période allant de 1974 à 1982, LeBlanc accrût l'influence et la puissance des pêcheurs en créant des comités consultatifs et en encourageant l'essor d'organisations plus puissantes. Des tentatives de stabilisation des revenus des pêcheurs se soldèrent par des prestations d'assurance-chômage plus alléchantes, qui finirent par attirer plus de pêcheurs dans la flotte que le Ministère s'employait en fait à réduire.

En tout, le ministère fédéral s'activa plus que jamais, surtout sur la côte de l'Atlantique, pour améliorer la situation des pêcheurs, les investir d'un nouveau pouvoir et leur procurer une prospérité nouvelle. Il fit un pas de géant, se rapprochant ainsi de « l'instance dirigeante unitaire » préconisée par Gordon. Toutefois, il s'impliquait plus avant que jamais, non seulement en biologie, mais aussi dans un vaste éventail de questions économiques, politiques et sociales. Parfois, la complexité des questions engendrait la perplexité; le Ministère visait trop haut.

Le gouvernement reflète l'activisme de l'époque

En règle générale, les premiers ministres passent, mais les bureaucraties gouvernementales poursuivent leur cheminement tranquille. Cependant, l'appareil fédéral du Canada semblait réagir à l'esprit de la fin des années 1960 et du début des années 1970 : celui de la rébellion, du rock and roll et des nouveaux mondes à bâtir. Le premier ministre Pierre Elliott Trudeau faisait campagne en faveur du bilinguisme, du multiculturalisme et d'une société juste, et il n'avait aucun scrupule à intervenir dans l'économie, comme en témoignent la création de l'Agence d'examen de l'investissement

étranger et le Programme énergétique national. Le gouvernement devenait plus interventionniste.

Les hauts fonctionnaires se heurtaient toutefois à de nouvelles contraintes au sein de la fonction publique. Une notion particulière y faisait son chemin. Ses partisans soutenaient que la compétence en gestion est une compétence transférable d'un ministère à l'autre sans que les gestionnaires supérieurs connaissent bien le champ d'activité du ministère auquel ils sont affectés. Sous Trudeau, les théories organisationnelles et les organigrammes faisaient fureur. Les « organismes centraux » des Finances, du Conseil du Trésor et du Bureau du Conseil Privé gagnèrent en puissance. Le profil de carrière des gestionnaires supérieurs, qui consistait auparavant à grimper les rangs, passa à un modèle d'arrivée, de réorganisation et de départ. Cette nouvelle façon de faire s'enracina lentement dans le secteur des pêches, mais le passage du temps la rendrait plus apparente, notamment durant les années 1980 et 1990.

Si le gouvernement de l'ère Trudeau était prêt à intervenir, les industries halieutiques de l'Atlantique et du Pacifique étaient mûres pour du changement, et ce, pour différentes raisons. L'industrie de la pêche de la côte Ouest, malgré sa jeunesse relative, avait d'une certaine façon acquis un niveau de maturité supérieur. Elle disposait de pêcheurs bien organisés et d'une structure de transformation apparemment stable, dominée par quelques grandes entreprises d'exploitation du saumon. Elle jouissait d'une bonne réputation en ce qui concerne la qualité de ses produits et disposait d'un marché du saumon bien équilibré entre la consommation intérieure et l'exportation. L'industrie elle-même militait en faveur du progrès. La principale organisation de pêcheurs, la United Fishermen and Allied Workers Union, souhaitait l'établissement d'un nouveau régime de délivrance de permis. Et toutes les parties favorisaient l'utilisation de nouvelles techniques prometteuses afin d'améliorer la ressource en saumon.

Sur la côte de l'Atlantique, l'empressement en faveur du changement n'était ni aussi grand, ni aussi organisé. L'industrie y était plus fragmentée. Les prises de poisson de fond et de hareng avaient augmenté, et il y avait davantage de bateaux de taille moyenne, mais les revenus accusaient encore un retard par rapport à ceux des pêcheurs de la Colombie-Britannique (C.-B.). Même après un quart de siècle d'efforts de développement, un vent de retard soufflait sur une grande partie de l'industrie. Pendant que les exploitants des diverses pêches se consacraient à leurs propres intérêts, le gouvernement se fit le principal défenseur de changements globaux.

Le Ministère de Roméo LeBlanc, caractérisé par un certain activisme, ne se contentait pas de tenter d'améliorer la conservation, d'accroître les populations de poisson et d'augmenter les revenus. LeBlanc voulait élever la condition sociale des pêcheurs. Au début de son mandat, seules les entreprises de transformation parlaient d'une même voix et exerçaient une influence

constante. LeBlanc encouragea les pêcheurs à s'organiser, comme certains d'entre eux le faisaient déjà.

Les entreprises possédant de grands chalutiers, ainsi que les entreprises de transformation de l'Atlantique, se méfiaient de l'activisme démontré par le gouvernement. En général, les entreprises étaient réfractaires à toute ingérence gouvernementale, du moins autant qu'il leur était possible de l'être à l'égard d'une ressource relevant du droit public. La majorité estimait que les responsables fédéraux des pêches devaient simplement assurer la pérennité de la ressource et l'égalité des chances au chapitre de la concurrence. Mais les plus grandes entreprises elles-mêmes finiraient par demander au gouvernement d'intervenir, par l'intermédiaire d'un financement particulier, lorsqu'elles furent acculées à deux quasi-faillites en huit ans.

Pendant ce temps, le nouveau système de gestion du Ministère tentait de contrôler le nombre de bateaux, puis leur longueur. Cependant, la puissance de pêche ne cessait d'augmenter grâce aux bateaux, aux engins et aux dispositifs électroniques de meilleure qualité et plus coûteux. La « pêche à accès limité » permettait de contrôler le nombre de permis, mais pas le nombre de pêcheurs. Un permis de pêche au poisson de fond qui assurait jadis un emploi à une seule personne pouvait finir par s'appliquer à plusieurs, surtout à la suite de l'augmentation des prestations d'assurance-chômage. Le nombre de pêcheurs et d'ouvriers d'usine augmenta, surtout lorsque les gouvernements provinciaux encouragèrent l'implantation d'usines de transformation plus grandes et plus nombreuses.

Le ministère des Pêcheries disparaît et ressurgit

Les Pêches rattachées à Environnement Canada

En 1968, le ministère des Pêcheries fédéral comptait une bonne combinaison de fonctionnaires chevronnés, membres de la promotion de 1947, et une relève de jeunes pleins d'énergie. Mais cet effectif fut bientôt submergé par une bureaucratie plus lourde.

Jack Davis, ancien boursier Rhodes titulaire d'un doctorat en génie chimique et d'une maîtrise en économie de l'Université d'Oxford, avait œuvré dans les secteurs privé et public avant de se lancer en politique fédérale en 1962. Le 6 juillet 1968, il succéda à Hédard Robichaud à titre de ministre des Pêcheries. Davis se révéla un ministre énergique faisant preuve d'une pensée claire et dynamique, mais était froid avec les gens. Au Ministère, selon les potins, il n'aurait rit que deux fois en six ans à titre de ministre.

Le gouvernement ne tarda pas à lui confier plus de responsabilités. Le 1^{er} avril 1969, il mit sur pied le ministère des Pêches et des Forêts, dans le cadre duquel les pêches devinrent un service distinct. En 1970, les



Jack Davis

Pêches et les Forêts furent rattachées à la Direction des sciences de la mer du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Cette direction était responsable de l'océanographie et de l'hydrographie, discipline englobant les cartes hydrographiques, les carnets de consignation des marées et la publication des Instructions nautiques. L'Institut océanographique de Bedford, en Nouvelle-Écosse, et la Direction des sciences de la mer à Victoria, en C.-B., figuraient parmi les importants centres relevant du Ministère.

Pendant ce temps, le public prenait de plus en plus conscience des problèmes environnementaux qui se dessinaient. Au sein du gouvernement, les fonctionnaires des Pêches et des Forêts contribuèrent à jeter les assises politiques d'un organisme de plus grande envergure. Le 11 juin 1971 marqua la création du ministère de l'Environnement, qui incorpora les activités liées aux pêches et à la foresterie, ainsi que la recherche environnementale et la gestion de l'environnement. L'entité chargée de l'environnement n'appliquait pas la loi de façon directe, s'appuyant plutôt sur les provinces pour les travaux de première ligne.

Alfred Needler quitta son poste de sous-ministre des Pêches et des Forêts. Robert F. Shaw, un ingénieur réputé essentiellement pour son association avec Expo 67, devint sous-ministre du nouveau ministère de

l'Environnement. En 1973, une réorganisation entraîna la consolidation des activités halieutiques, océanographiques et hydrographiques au sein du Service des pêches et des sciences de la mer (SPSM) d'Environnement Canada.

À peu près à la même période, la responsabilité de certaines de ports de pêche fut transférée du ministère des Travaux publics à la Section des ports pour petits bateaux (SPPB). Il s'agissait d'un programme important, doté d'un budget de 23 millions de dollars en 1974. Les quais publics deviendraient un élément central pour les ministres subséquents. Chaque communauté de pêcheurs digne de ce nom exercerait des pressions en faveur de la création ou de l'amélioration des quais, mais les problèmes budgétaires suivant l'expansion des années 1960 et du début des années 1970 entravèrent la satisfaction de leurs demandes. Les députés fédéraux de l'opposition accuseraient parfois les ministres des pêches de favoriser les circonscriptions du parti au pouvoir. Les responsables des quais éprouvaient une certaine méfiance politique; certains avaient pris l'habitude de désigner la Direction des ports pour petits bateaux (Small Craft Harbours Branch) « Small Crafty Harbours », se permettant un jeu de mots où le mot « craft » prenait la forme d'un adjectif ayant pour équivalent « malin » en français.

En 1974-1975, le Service des pêches et des sciences de la mer, désormais responsable des recherches halieutiques, comptait pour 47 pourcent des dépenses du ministère de l'Environnement, soit 164 millions de dollars et 4 700 années-personnes¹. (En comparaison, dans les années 1930, le ministère des Pêcheries et le Conseil de recherche sur les pêcheries du Canada (CRPC), combinés, avaient dépensé moins de 3 millions de dollars annuellement, moins de 6 millions dans les années 1940 et moins de 20 millions durant les années 1950. En 1968, les dépenses atteignirent 50 millions de dollars, un chiffre élevé comparativement aux années antérieures, mais représentant moins du tiers du total enregistré durant l'exercice 1974-1975.) Les activités relatives aux quais, à l'océanographie et à l'hydrographie se multipliaient; cependant, les échelons supérieurs du Ministère ne se préoccupaient guère des pêches à proprement parler.

Le Ministère absorbe le CRPC

Le vénérable Conseil de recherche sur les pêcheries du Canada, qui fut jusque-là un organisme indépendant, fut intégré au Service des pêches et des sciences de la mer en 1973. Le CRPC avait cartographié les migrations et l'histoire naturelle des stocks de poisson, favorisé l'essor des pêches et conféré une réputation mondiale à la science halieutique canadienne. Cependant, le CRPC et le Ministère ne cultivèrent jamais de relations parfaitement sereines. Des gens de bonne volonté de part et d'autre avaient collaboré sans égard à leur appartenance, surtout dans les années 1940 et 1950, mais les barrières institutionnelles demeuraient.

Au cours des années 1960, F.R. Hayes, président du CRPC, associa de plus en plus l'organisme aux universités plutôt qu'aux préoccupations du Ministère. Les craintes à l'égard du Conseil se multiplièrent². La tendance à la consolidation du Ministère prévalut; celui-ci prit le contrôle des sciences halieutiques et des stations de recherche du CRPC. La fusion du personnel du CRPC et de Développement des ressources s'acheva durant l'exercice 1975-1976; le nouveau bras de recherches halieutiques sur l'Atlantique et le Pacifique rendait compte de ses activités de gestion des pêches par l'entremise de directeurs généraux régionaux (DGR). Le nom « Conseil de recherche sur les pêcheries » fut conservé pour désigner ses vestiges, soit un petit organisme appelé à produire des rapports et à prodiguer des conseils, lequel mit un terme à ses activités en 1979. La même année, une nouvelle organisation, le Conseil consultatif de recherches sur les pêcheries et les océans (CCRPO), adopta un rôle consultatif semblable; à l'instar de son prédécesseur, il serait éventuellement appelé à disparaître.

La fusion de la science et de la gestion représentait un changement majeur. Certains observateurs croyaient encore que les meilleurs travaux scientifiques se déroulaient sous l'égide du CRPC indépendant, et qu'un organisme similaire pourrait désormais mieux servir le pays. Cependant, la plupart des fonctionnaires semblaient penser qu'une organisation unique favoriserait des rapports plus étroits entre les scientifiques et les gestionnaires.

À l'époque, certains scientifiques du CRPC se montrèrent favorables à la fusion, mais se plaindraient éventuellement d'être traités moins comme des partenaires que comme des « scientifiques dociles ». La fusion encouragea néanmoins une coopération sans précédent.

LeBlanc et Lucas se libèrent du ministère de l'Environnement

En 1973, Ken Lucas, administrateur des pêches de la Colombie-Britannique qui gravit rapidement les échelons, devint sous-ministre adjoint principal responsable du Service des pêches et des sciences de la mer. Lucas, qui faisait preuve d'une grande énergie, avait été l'un des premiers à envisager la création du nouveau ministère de l'Environnement. Cependant, pour les administrateurs des pêches, les charmes du ministère de l'Environnement ne tardèrent pas à se dissiper, car ils se heurtèrent à une bureaucratie étouffante peu renseignée sur l'industrie. Les spécialistes des pêches réussirent toutefois à protéger leur secteur au sein du Ministère. Les pêches constituaient un domaine exigeant, et l'importance de la pêche étrangère se manifestait de plus en plus. Parfois, c'était le monde à l'envers entre les responsables des pêches et le ministère de l'Environnement.



Institut océanographique de Bedford.

Jack Davis lui-même, le tout premier ministre de l'Environnement, consacra la plupart de son temps aux questions halieutiques, jusqu'à sa défaite lors des élections du 8 juillet 1974. Davis avait soulevé l'ire des pêcheurs dans les Maritimes et en Colombie-Britannique; toutefois, bon nombre d'entre eux le respectaient malgré tout. Durant la campagne électorale, le premier ministre Trudeau laissa échapper qu'il serait appelé à quitter les Pêches dans un nouveau gouvernement. Il ne s'agissait pas vraiment d'un vote de confiance public en faveur de son ministre. L'électorat de la C.-B. finit par régler la question — Davis perdit son siège.

Lucas avait nommé un nouvel effectif de directeurs régionaux compétents; à l'instar des fonctionnaires d'Ottawa, ils s'irritaient des obstacles quotidiens imposés par la bureaucratie du ministère de l'Environnement. Le 8 août, ils se trouvèrent un champion lorsque Roméo LeBlanc devint ministre d'État (Pêcheries), relevant de la ministre de l'Environnement, Jeanne Sauvé. Ancien instituteur et journaliste, LeBlanc avait été attaché de presse auprès des premiers ministres Pearson et Trudeau; il amorça sa carrière en politique fédérale à titre de député de Westmorland-Kent, au Nouveau-Brunswick en 1972.

Éloquent et cultivé, mais pragmatique, LeBlanc avait grandi parmi les petits agriculteurs et les exploitants de boisés; il s'identifiait au simple citoyen. Lorsque Trudeau lui demanda d'accepter le poste de ministre des Finances, LeBlanc prit une journée ou deux pour y réfléchir, geste inhabituel pour quelqu'un qui se voit offrir un siège au cabinet, puis répondit qu'il accepterait à condition de pouvoir aussi jouer le rôle de « ministre pour les pêcheurs ». Trudeau accepta et accéda pratiquement à toutes les demandes de LeBlanc pendant de nombreuses années. LeBlanc, qui

fit fructifier des initiatives lancées sous Davis et en lança d'autres de son propre chef, influencerait l'histoire de la pêche plus que tout autre ministre depuis Peter Mitchell, ministre à l'époque de la Confédération.

Même s'il n'était qu'un ministre de second rang sous Sauvé, LeBlanc prit fermement le contrôle des pêches et commença bientôt à connaître du succès, surtout auprès des pêcheurs de l'Atlantique. Il acquit du pouvoir en conséquence. En septembre 1976, LeBlanc devint ministre de l'Environnement et commença à appeler son ministère « ministère des Pêches et de l'Environnement ».

Pendant ce temps, LeBlanc et Lucas luttèrent au sein de l'appareil gouvernemental afin de rétablir un ministère distinct qui s'occuperait uniquement des pêches. Tandis que cette idée faisait son chemin, des luttes intestines s'engageaient autour des champs de compétences futurs des ministères. Lassé des récalcitrants et des dresseurs d'obstacles, LeBlanc alla voir Trudeau, qui donna au greffier du Conseil privé les directives qui s'imposaient³. Le ministère des Pêches et Océans (MPO) fut constitué le 2 avril 1979.

Le ministère des Pêches et des Océans voit le jour

Lucas estimait qu'il avait brûlé les ponts avec l'appareil fédéral en luttant pour la création d'un ministère distinct⁴. Il joignit les rangs de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, où il assumait le poste d'administrateur principal en matière de pêche. Donald D. Tansley devint sous-ministre du nouveau Ministère. Parmi ses réalisations, mentionnons sa participation à la Seconde Guerre mondiale, sa contribution à la mise au point du régime



Outre les sciences halieutiques, l'océanographie et l'hydrographie, le nouveau ministère des Pêches et des Océans conserva la responsabilité des quais pour les bateaux de pêche dans des centaines de havres comme celui-ci, à Gooseberry Cove (T.-N.-L.).

La Région du Golfe consterne la bureaucratie fédérale

Le dernier changement notable touchant la structure ministérielle survint dans la région de l'Atlantique. Au Québec, depuis les années 1920, le gouvernement provincial contrôlait non seulement les pêches intérieures, mais aussi les pêches à engins fixes en eau salée. Dans les années 1970, le Service des pêches fédéral comptait une région administrative au Québec au sein de laquelle on travaillait en français. La région contrôlait l'inspection et les quais, et s'occupait des questions relatives aux pêches.

Ailleurs dans le golfe du Saint-Laurent, les pêcheurs francophones du Nouveau-Brunswick et de l'est de la Nouvelle-Écosse traitaient à distance avec l'administration centrale de la région des Maritimes, à Halifax, où la majorité des fonctionnaires étaient incapables de s'exprimer en français. LeBlanc, un Acadien des environs de Moncton, s'identifiait aux pêcheurs du golfe, lesquels éprouvaient parfois de la frustration; de temps à autre, il qualifia Halifax de « Kremlin ».

En 1980, après des travaux préparatoires exécutés par des fonctionnaires, LeBlanc annonça qu'il créerait une nouvelle région administrative couvrant l'ensemble du golfe, y compris l'Île-du-Prince-Édouard et les côtes frontalières du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de Terre-Neuve et du Québec. La principale raison tenait au fait que le golfe forme un écosystème en soi et qu'il y avait tout lieu d'en assurer l'exploitation selon un cadre de gestion unifié. Cependant, le fait français était sous-jacent à ce raisonnement.

Comme la plupart des gestes posés par LeBlanc, l'annonce sema la consternation parmi les « organismes centraux » que sont les Finances, le Conseil du Trésor et le Bureau du Conseil privé. Cependant, Tansley et ses administrateurs imposèrent le changement à l'échelle du système. Un nouveau quartier général s'établit d'abord à Memramcook, puis à Moncton, dans une école de couvent réaménagée; le directeur général régional, M. Len Cowley, était secondé par un DGR associé, M. Jean-Eudes Haché. La nouvelle région fut officiellement constituée le 1^{er} avril 1982, tout comme la région Nouvelle-Écosse-Fundy, qui englobait le reste de l'ancienne région des Maritimes.

Durant les années 1970, le golfe avait parfois été le théâtre d'événements rocambolesques, un port ayant même été brûlé. Les protestations et les manifestations, dont bon nombre étaient organisées par l'Union des pêcheurs des Maritimes (MFU), devinrent monnaie courante dans l'est du Nouveau-Brunswick. Elles s'estompèrent pratiquement au milieu des années 1980 grâce aux efforts de Cowley, de Haché et de LeBlanc et à la création de la nouvelle région.

Après l'intervalle conservateur de 1979 à 1980, LeBlanc retrouva ses fonctions de ministre jusqu'en octobre 1982. Il passa alors au ministère des Travaux

d'assurance-maladie à titre d'administrateur du gouvernement de la Saskatchewan et son exercice de la fonction de sous-ministre des Finances au Nouveau-Brunswick pendant l'exécution du programme historique d'égalité de l'accès à l'emploi du premier ministre Louis Robichaud. À l'instar de LeBlanc, il favorisait une démarche pragmatique. Avant de se rendre à Ottawa, Tansley mit trois mois à faire le tour des régions du Ministère pour discuter avec des agents des pêches, d'autres fonctionnaires et des membres de l'industrie. À titre de sous-ministre, il ordonna aux cadres supérieurs du Ministère d'accompagner des pêcheurs commerciaux dans leurs voyages de pêche. Certains furent choqués par cette décision; les temps changeaient.

Un grand nombre de réorganisations avaient marqué l'existence du ministère de l'Environnement. Pour les agents des pêches et d'autres employés itinérants, la voie hiérarchique était devenue plus compliquée. Tansley créa un modèle plus stable pour le nouveau Ministère. Il y aurait quatre sous-ministres adjoints responsables respectivement des pêches de l'Atlantique; des pêches du Pacifique et des pêches en eau douce, y compris l'habitat; de la commercialisation et du développement économique des pêches, y compris les travaux d'envergure internationale; et des affaires océaniques et aquatiques.

Le MPO vit le jour tout juste avant l'élection de mai 1979; en fait, LeBlanc dut recourir à ses relations et faire pression pour que le texte législatif soit adopté à temps. Lorsque les libéraux laissèrent la place au gouvernement conservateur de Joe Clark, James A. McGrath, député fédéral fort respecté représentant la circonscription de Saint John's, à Terre-Neuve, devint ministre. McGrath souhaitait réduire les complexités découlant de l'interventionnisme ministériel initié sous le règne de LeBlanc. Le régime conservateur ne durerait toutefois qu'environ neuf mois avant le retour de LeBlanc et des libéraux.

publics. Après plus de sept ans au pouvoir, il affichait les plus longs états de service comme ministre des Pêcheries de tous les temps. Pierre De Bané, député fédéral du Québec et ancien ministre de l'Expansion économique régionale, prit la relève. De Bané se révéla un ministre énergique; il lança des initiatives sur les deux côtes, avec des résultats variés.

De Bané renforcerait l'influence fédérale dans le golfe du Saint-Laurent, où le gouvernement du Québec contrôlait depuis longtemps l'essentiel de la gestion des pêches. L'échelon fédéral, que LeBlanc avait intégré dans la nouvelle Région du Golfe, n'exerçait qu'une autorité limitée. Cette situation changea le 1^{er} avril 1984, lorsque le gouvernement fédéral, suivant une recommandation émise en 1983 par un groupe de travail sur les pêches de l'Atlantique, reprit le contrôle des pêches côtières du Québec⁵. De Bané rétablit également la région administrative distincte du Québec, affaiblissant ainsi la Région du Golfe.

En juin 1984, John Turner, nouveau chef libéral, nomma Herb Breau, député fédéral du Nouveau-Brunswick, au poste de ministre des Pêches et des Océans. M. Breau, qui déploya une énergie soutenue, n'exerça sa fonction que brièvement, car Turner lança une campagne électorale qu'il perdit en septembre 1984 aux mains des progressistes-conservateurs de Brian Mulroney. Les conservateurs maintinrent le statut du Ministère et apportèrent peu de changements à la structure régionale.

Élargissement des compétences en matière de pêche

Appel en faveur de la limite de 200 milles

Durant la majeure partie de la période allant de 1968 à 1984, deux objectifs principaux façonnèrent la pensée ministérielle : le premier visait à améliorer la pêche au moyen d'un système de gestion plus global (décrit ci-après); le second consistait à étendre la



Les navires étrangers maintinrent la pression alors que l'alarme se répandait au Canada. Ce navire soviétique débarque du merlu argenté. (Photo MPO : Michel Thérien)

compétence territoriale du Canada en matière de pêche à 200 milles nautiques des côtes ou plus.

En 1968, les navires étrangers sillonnant l'Atlantique Nord-Ouest pêchèrent une partie considérable des prises totales de poisson de fond, et près de la moitié des prises de hareng. Au début des années 1970, quelque 1 500 navires de pêche étrangers naviguaient chaque année dans les eaux de l'Atlantique, au large du Canada. De même, sur le Pacifique, le nombre de navires japonais et soviétiques déclencha l'alarme. Les pêcheurs canadiens des deux côtes firent état de flottes nocturnes illuminées comme des villes, juste au-delà de la limite de 12 milles.

Il reste qu'à la fin des années 1960, la réaction gouvernementale était encore assez tiède. Gus Etchegary, personnage bien connu dans l'industrie pour son travail avec Fishery Products, la plus importante entreprise de transformation et de chalutiers de Terre-Neuve, contribua à éveiller l'opinion publique. En 1971, Etchegary et d'autres mirent sur pied la Save Our Fisheries Association; leurs doléances contribuèrent à concentrer l'attention d'Ottawa, tout comme la baisse constante des prises après 1968.

En 1973, des bateaux patrouilleurs islandais affrontèrent des navires de pêches britanniques et coupèrent leurs funes à chalut. Les gros titres au sujet de la « guerre de la morue » firent monter la pression au Canada. Certains pays sud-américains avaient déjà déclaré des limites de 200 milles. Pendant ce temps, les prises canadiennes chutaient rapidement par suite de la pression de pêche étrangère. Les organisations de pêcheurs et de conditionneurs, les gouvernements provinciaux, les médias et les membres du public réclamaient de plus en plus vivement l'instauration d'une limite canadienne de 200 milles.

La situation se compliqua du fait de la longue tradition de pêche européenne dans l'Atlantique Nord-Ouest, de l'immense flotte déployée par l'Union soviétique et ses pays satellites depuis la Seconde Guerre mondiale, et de la pratique générale consistant à permettre la pêche libre au-delà de 3 à 12 milles. Les Grands Bancs à eux seuls recouvraient 36 000 milles nautiques carrés environ; durant les années 1970, quelqu'un additionna toutes les distances et déclara que le Canada possédait le plus long littoral au monde, soit 243 792 kilomètres. Tout geste relatif à la compétence territoriale du Canada aurait d'importantes répercussions à l'échelle internationale et pourrait provoquer une farouche opposition.

Certains facteurs favorisaient le Canada. La Commission internationale pour les pêcheries de l'Atlantique Nord-Ouest (CIPANO), composée de 16 pays membres en 1973, avait au moins réussi à susciter une discussion entre les différents pays. Alfred Needler en était un personnage important, et ce, depuis longtemps. La CIPANO se mérita une réputation d'inefficacité sur le plan de l'imposition des règlements, mais l'organisation n'en contribua pas moins à propager le concept de gestion responsable des activités en haute mer.

Le Canada affirme sa souveraineté sur l'Arctique

Pendant ce temps, l'idée de la compétence extracôtière faisait son chemin. En 1964, le Canada avait adopté la *Loi sur la mer territoriale et la zone de pêche* et établi une zone de pêche de neuf milles à l'extérieur de la mer territoriale de trois milles. Le prochain geste se présenta inopinément. En 1970, les États-Unis décidèrent d'envoyer un pétrolier, le *Manhattan*, franchir le passage du Nord-Ouest. Les États-Unis considéraient le passage comme une voie d'eau internationale; le Canada le considérait comme faisant partie de ses eaux territoriales. Le gouvernement Trudeau adopta la *Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques*, laquelle affirmait le droit du Canada de réglementer la navigation dans une zone s'étendant à plus de 100 milles de ses côtes. La protection des eaux de l'Arctique contre la pollution constituait le motif déclaré de cette loi, mais celle-ci évoquait implicitement la notion de souveraineté. Quant au navire américain *Manhattan*, conformément à un accord intervenu entre les deux pays, il fut accompagné par un brise-glace canadien lors de sa traversée du passage. La tension suscitée par cet incident se dissipa sans atteinte à la souveraineté du Canada, laquelle fut probablement affirmée davantage par suite de ce geste par les Américains.



Les arraisonnements devinrent pratique courante dans la zone de CIPANO.

Des « lignes de fermeture » protègent certaines pêches

En 1970, le gouvernement porta unilatéralement les limites de la mer territoriale à 12 milles nautiques. En mars 1971, le Canada établit des « lignes de fermeture » des pêches; sur l'Atlantique, ces lignes visaient le golfe du Saint-Laurent et la baie de Fundy, et sur le Pacifique, elles délimitaient l'entrée Dixon, le détroit d'Hécate et le détroit de la Reine-Charlotte (dans les faits, toutes les eaux à l'intérieur des îles de la Reine-Charlotte). Les règlements nécessaires furent adoptés en vertu de la *Loi sur la mer territoriale et la zone de pêche* de 1964. Sur l'Atlantique, le ministère des Pêches et celui de Affaires étrangères négocièrent des « ententes de retrait graduel » avec certains pays d'outre-mer (le Royaume-Uni, la Norvège, le Danemark, la France, le Portugal, l'Espagne et l'Italie) et avec les États-Unis; ces derniers abandonneraient ainsi leur importante pêche de sébaste dans le golfe du Saint-Laurent.

Un accord spécial avec la France s'ensuivit en 1972. La pêche française avait de longs antécédents protégés en vertu de traités. Le Canada cherchait à élargir son champ de compétence territoriale; un accord avec la France pourrait être utile à cette fin. La France accepta la mer territoriale de 12 milles, reconnaissant ainsi que le champ de compétence territoriale canadienne pouvait s'étendre plus loin au large. En retour, le Canada promit des droits de pêche à la France, tant dans les zones canadiennes existantes que dans toute zone éventuelle. Cette dernière disposition deviendrait par la suite une source de problèmes⁶.

La CIPANO à l'avant-garde des quotas multinationaux

Pendant ce temps, le Canada préconisait sa démarche de gestion des pêches auprès de la Commission internationale pour les pêcheries de l'Atlantique Nord-Ouest (CIPANO). La CIPANO n'était pas liée directement aux négociations des années 1970 en matière de droit international public de la mer, mais le Canada utilisait néanmoins ces deux avenues pour accroître son contrôle. Le Canada était un membre fondateur de la CIPANO, dont le siège avait été établi à Dartmouth, en Nouvelle-Écosse. Le poisson se trouvait au large des côtes du Canada où des centaines de collectivités en dépendaient, et le pays continua de s'arroger le droit de tout décider en matière de conservation. Tous ces éléments conféraient une certaine autorité morale au Canada, du moins aux yeux des Canadiens. À l'occasion des rencontres de la CIPANO, le Canada était représenté par des personnalités fortes comme Needler, commissaire en chef du Canada auprès de la CIPANO depuis le milieu des années 1950, et d'autres administrateurs. Au milieu des années 1970, des douzaines de membres de l'industrie se joindraient aux délégations canadiennes.

Depuis le milieu des années 1960 et par l'entremise de la CIPANO, les scientifiques avaient annoncé la nécessité de limiter l'effort de pêche⁷. Les prises d'aiglefin du banc de Georges se mirent en fait à baisser par suite d'une intense pression de pêche. Les règlements limitant le maillage des filets adoptés par le truchement de la CIPANO ne permirent pas de contrer cette baisse.

En 1970, la CIPANO fixa des quotas visant les prises d'aiglefin de la partie ouest de la plateau néo-écossais et du Banc de Georges; il s'agissait des premiers quotas établis par cette organisation. Un quota fut établi concernant la limande à queue jaune en 1971. Puis, l'attention se tourna vers le hareng. Les scientifiques tentaient de reconstituer la preuve que le hareng de la baie de Fundy capturé l'été et l'automne faisait partie des mêmes stocks migratoires que le hareng pris l'hiver et le printemps à Canso et au Cap-Breton. Pendant ce temps, les navires étrangers pêchaient ces stocks, qui s'épuisaient.

La CIPANO établit un quota sur le hareng. Cependant, afin d'assurer une gestion plus ordonnée, il semblait souhaitable de diviser le quota global en quotas nationaux. Pour ce faire, il fallait amender la convention de la CIPANO, rédigée en 1971. En 1972, non seulement la CIPANO imposa un total autorisé des captures (TAC) global de 150 000 tonnes pour le hareng du Banc de Georges, du golfe de Maine et des stocks de la Nouvelle-Écosse, mais elle divisa également le quota global parmi les diverses nations pêchant le hareng. Les divers quotas permettaient de capturer beaucoup plus de harengs que les scientifiques ne l'auraient souhaité.

Il s'agissait néanmoins d'un événement historique. La CIPANO déclara que [Traduction] « c'est la première fois que des quotas attribués par nation ont été adoptés relativement à une pêche multinationale; les organisations internationales comme la CIPANO démontrent ainsi leur capacité à jouer un rôle efficace dans la gestion des pêches ». Tout en prenant des dispositions en vue d'attributions multinationales, la CIPANO remplaça aussi l'objectif du « rendement maximal soutenu » (RMS) par celui du « rendement optimal soutenu » (ROS), mesure susceptible de réduire les niveaux de pêche.

En 1973, la CIPANO commença à établir des TAC pour tous les stocks des principales espèces de poisson de fond, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la zone de 12 milles et des lignes de fermeture du Canada; elle attribua également des quotas aux pays membres. Le Canada fit pression pour obtenir un accord dit 40-40-10-10, en vertu duquel les quotas nationaux seraient calculés en fonction des captures des dix dernières années (40 pourcent), des captures des trois dernières années (40 pourcent), de la préférence accordée à l'État côtier (10 pourcent) et d'un autre 10 pourcent pour les imprévus. On avait le sentiment d'avoir marqué un progrès.

De même, au début des années 1970, la CIPANO prit des dispositions pour réaliser des inspections en mer. Les patrouilleurs canadiens comme le *Chebucto* et le *Cape Harrison* mettaient de petits bateaux à l'eau pour arraisonner des navires étrangers et vérifier les engins de pêche utilisés, le maillage des filets, les carnets de bord et ainsi de suite. Certains pays refusèrent d'abord de permettre aux agents des pêches d'inspecter leurs prises sous les ponts, mais ils finirent par se conformer à cette mesure. Davis et le Ministère sensibilisaient l'opinion publique au sujet du progrès accompli. Comme le mentionna un des représentants du gouvernement canadien, appuyé en cela par certains collègues : [Traduction] « Nous écrivons le grand livre de la gestion internationale des pêches »⁸. Il semble même que des membres de l'industrie firent davantage confiance à la CIPANO.

L'affaissement des stocks du poisson de fond augmente la pression en faveur de la compétence territoriale

Pendant ce temps, la campagne en faveur de l'imposition d'une limite de 200 milles prit un certain élan par suite des malheurs frappant l'industrie de la pêche. En 1973, les profits de l'industrie du poisson de fond de l'Atlantique atteignirent un sommet; la forte demande des marchés compensait largement les prises décroissantes. L'année suivante, 1974, fut la pire de son histoire.

Bien que les fluctuations du marché y aient été pour quelque chose, la rareté croissante du poisson se dessina comme le principal facteur de ce brutal revirement de la situation. Les prises de poisson de fond de tous les pays présents dans la région de la CIPANO (essentiellement tout l'Atlantique Nord-Ouest) chutèrent d'environ 2 800 000 tonnes en 1968 à environ 1 700 000 en 1974. Celles du Canada passèrent de 621 000 à 418 000 tonnes. En ce qui concerne la morue, les prises totales par les bateaux de tous les pays présents dans la région de la CIPANO baissèrent de 1 876 000 tonnes en 1968, année d'abondance, à 791 000 tonnes en 1973, soit une diminution de 57 pourcent.

Malgré l'intensification de l'effort de pêche du Canada durant les années 1950 et 1960, les prises de morue canadienne ne connurent jamais vraiment une augmentation sensible. Elles ne représentaient plus que la moitié de leur total antérieur, passant de 323 000 tonnes en 1968 à 158 000 tonnes en 1974. Les prises de morue côtière, dont le total ne s'éleva qu'à 35 000 tonnes au nord et à l'est de Terre-Neuve, constituaient une fraction de la production habituelle et un symbole aussi désastreux que significatif. Le blâme fut dirigé à l'endroit des pêcheurs étrangers, mais il faut admettre que les Canadiens avaient aussi pêché autant de morue qu'ils le pouvaient. Le nouveau ministre Roméo LeBlanc mit sur pied un programme d'aide d'urgence.

Les pays se tournent vers le droit international public de la mer

D'autres pays souffraient des conséquences de la pêche étrangère, bien que peu d'entre eux aient eu autant à perdre que le Canada. Alors que d'autres voix se joignaient au concert en faveur de l'établissement d'une limite de 200 milles, les Nations Unies commencèrent à planifier la troisième Conférence sur le droit de la mer (UNCLOS III). UNCLOS III siégea de 1973 à 1982; elle tint d'importantes réunions à Caracas et à Genève, puis de longues séances à New York. La conférence traitait d'une foule de questions maritimes, y compris la navigation, les zones économiques exclusives, l'exploitation des grands fonds marins et la protection environnementale.

Il n'y avait pas de consensus au sujet de la prise de contrôle des zones de pêche ou des zones économiques exclusives par les États côtiers. Les grandes puissances comme les États-Unis et l'Union soviétique s'opposaient à l'établissement de telles zones, craignant toute ingérence dans leurs activités commerciales et militaires. Pendant ce temps, l'intérêt croissait à l'égard des gisements minéraux des grands fonds marins situés au delà des plates-formes continentales, alors considérés comme une source potentielle de grandes richesses. Certains partisans commencèrent à réclamer la création d'un régime international pour la gestion des ressources minérales, considérées comme le « patrimoine commun de l'humanité ». La Conférence sur le droit de la mer, entamée en 1973, visait à dégager un consensus sur toutes les questions, c'est-à-dire, un « compromis d'ensemble ».

Alan Beesley, du ministère des Affaires étrangères, dirigeait les efforts du Canada sur le plan du droit de la mer, mais le ministère fédéral des pêches orientait les négociations portant sur les pêches. Lucas constitua la Direction internationale dont il confia la direction à Leonard Legault, un avocat biculturel né en Saskatchewan et détaché des Affaires étrangères aux Pêches. Legault dirigeait un groupe puissant composé entre autres de Mike Shepard, Bob Applebaum, Jim Beckett, Art May, Gary Vernon, Mike Hunter et David Bollivar.

Le Canada fait l'essai d'une démarche axée sur les espèces

Au début des années 1970, Jack Davis et les négociateurs canadiens firent pression pour obtenir un régime axé sur l'adoption de traitements spécifiques des espèces – une « démarche fonctionnelle ». La plupart des poissons passent en effet toute leur vie sur leur plate-forme continentale d'origine. Le Canada fit remarquer que pour une poignée de pays, les plates-formes continentales s'étendaient au-delà de 200 milles au large, comme c'était le cas du nez et de la queue du Grand Banc. Les Canadiens exercèrent des pressions afin que les États côtiers puissent contrôler

la marge et la plate-forme continentales et ainsi s'occuper des espèces confinées à celles-ci. La gestion des espèces effectuant une migration importante, comme le thon rouge, devait donc s'effectuer dans le cadre d'ententes internationales. Pour ce qui est du saumon, dont la migration pouvait s'étendre sur des centaines, voire des milliers de kilomètres, l'État d'origine devait jouir d'un « intérêt spécial ». (Dans les coulisses, Dave Denbigh, de la Direction de l'information du Ministère, produisit un « portfolio du saumon » emboîté, composé d'un montage de gravures et d'un livre spécialement préparé. Cette trousse devint une pièce de collection.)

La « démarche fonctionnelle » s'inscrivait dans une certaine logique biologique et géographique, mais trouva peu d'appuis à l'échelle internationale. Il était plus simple d'établir des limites de 200 milles; cette démarque était déjà appliquée en Amérique du Sud. Le concept de contrôle des États côtiers sur la marge continentale, qui aurait pu empêcher les flottes étrangères de capturer des stocks sur le nez et la queue du Grand Banc, mourut prématurément.

Le Canada presse la CIPANO de privilégier les États côtiers

Tout en faisant la promotion de la compétence territoriale des États côtiers à l'échelle internationale, le Canada préconisait également la reconnaissance de la priorité de ces États au sein de la CIPANO. L'Union soviétique et ses pays satellites se livrant à la pêche, dont la Pologne, la Roumanie, la Bulgarie et, plus tard, l'Allemagne de l'Ouest, formaient un bloc de pays membres bien en vue. En 1972, outre le Canada, les autres membres étaient la France, le Danemark, l'Allemagne de l'Ouest, l'Islande, l'Italie, la Norvège, le Portugal, l'Espagne, le Royaume-Uni, les États-Unis et le Japon. Les divers membres nourrissaient des opinions différentes au sujet de la compétence territoriale des États côtiers en vertu du droit de la mer. Toutefois, comme ces pays se rendaient compte du caractère inéluctable de l'établissement d'une limite de 200 milles, ils se montrèrent un peu plus sensibles aux revendications des États côtiers au sein de la CIPANO. L'organisation adopta lentement les vues du Canada.

En 1973, comme nous l'avons mentionné précédemment, la CIPANO répartissait les grands stocks de hareng et de poisson de fond en allocations nationales. Le Canada commença à prétendre que l'État côtier devait obtenir autant de poisson qu'il le voulait à même le total autorisé des captures, tandis que les autres membres pouvaient se partager le reste. Le Canada insistait en même temps sur la nécessité de réduire de moitié l'effort de pêche afin de permettre aux stocks de se reconstituer.

D'autres pays résistèrent. Pendant ce temps, les patrouilles de pêche et les activités de surveillance de la Défense nationale révélèrent que certains pays outrepassaient leurs quotas.



La nouvelle flotte de chalutiers du Canada jouissait d'une forte puissance de pêche, mais les petits bateaux et les bateaux de taille moyenne étaient de loin plus nombreux. Les négociateurs canadiens insistèrent sur les besoins des collectivités côtières et les ententes bilatérales en tinrent compte. Photo de pêche à la palangre au large de Souris (I.-P.-É.) en 1977.

Les ententes bilatérales et les fermetures de ports font avancer les choses

Le Canada intensifia ses propositions aux alliés et ses menaces aux récalcitrants. Aux alliés potentiels, Legault et Mike Shepard faisaient miroiter l'éventualité de bonnes relations de pêche avec le Canada. Le contrôle par les États côtiers permettrait d'améliorer la conservation et d'élargir l'accès aux surplus pour les pays appuyant les objectifs du Canada.

En 1975, il était devenu probable que la Conférence sur le droit de la mer donnerait son aval aux zones de 200 milles, mais seulement dans le cadre d'un traité général englobant d'autres questions. L'élaboration de ce traité se prolongerait sur plusieurs années. Le Canada et d'autres pays jugèrent qu'il y avait lieu de prendre des mesures pour établir des zones de 200 milles en prévision de leur intégration éventuelle dans le droit de la mer⁹.

Au début de 1975, Legault et Jen Evensen, représentant des pêches de la Norvège, établirent une entente symbolisant un précédent. La Norvège et le Canada convinrent de respecter les prolongations territoriales de la compétence de l'autre pays; le Canada permit à la Norvège, après l'agrandissement de la

compétence territoriale, d'accéder aux surplus de poisson par rapport aux besoins du Canada. Le Canada conclut d'autres ententes similaires. On espérait que de tels accords bilatéraux influeraient sur l'opinion internationale en faveur des limites de 200 milles et favoriseraient des relations cordiales par la suite.

Pendant ce temps, les problèmes avec quelques pays pratiquant la pêche hauturière, y compris le plus grand et le plus puissant sur le plan international, l'Union soviétique, subsistaient. Le 23 juillet 1975, LeBlanc fit les manchettes en interdisant aux navires de pêche soviétiques d'accéder aux ports canadiens et en avertissant l'Espagne et le Portugal qu'il leur réservait un sort similaire. Dans le climat diplomatique entourant les pêches à l'époque, il s'agissait d'un véritable coup de tonnerre.

La majorité des Canadiens applaudirent cette décision, tandis que d'autres la critiquèrent. Le *Chronicle-Herald*, un quotidien de Halifax qui avait réclamé à grands cris l'élargissement de la compétence territoriale canadienne, commença à déplorer la perte des revenus causée par l'interdiction d'accès des navires de pêche soviétiques aux ports canadiens. Les récalcitrants affirmaient que les Soviétiques pouvaient tout aussi bien se procurer de l'essence, de la nourriture et tous les biens nécessaires à Saint-Pierre et Miquelon. Le cas échéant, en privé, LeBlanc songeait à interrompre les approvisionnements en carburant destinés à Saint-Pierre en provenance du Canada. Il n'y aurait aucun recul au chapitre de la fermeture des ports.

D'intenses efforts diplomatiques menèrent à la réunion de la CIPANO, en septembre 1975, au prestigieux hôtel Windsor, à Montréal. La délégation canadienne, dirigée par Needler, réclama une réduction considérable et sans précédent de la pêche étrangère. Au même moment, Legault et d'autres fonctionnaires traitaient de questions bilatérales avec les Soviétiques. Andrej Gromyko, ministre soviétique des Affaires étrangères, était venu à Ottawa pour discuter avec le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, Allan MacEachen. La rencontre de Montréal, amorcée dans un climat de tension, s'acheva dans le triomphe. L'Union soviétique et ses pays satellites appuyaient les demandes du Canada au sein de la CIPANO, appui qui entraîna une réduction considérable du TAC. L'effort de pêche déployé en 1976 serait environ 40 pourcent inférieur aux niveaux de 1972-1973¹⁰. À Ottawa, les gouvernements canadien et soviétique annoncèrent leur intention de conclure une entente bilatérale en matière de pêche, présageant ainsi l'acceptation de la compétence territoriale future du Canada.

Le Canada et l'Union Soviétique mirent la dernière main à leur entente bilatérale en mai 1976. La Pologne avait conclu une entente semblable quelques jours plus tôt, et l'Espagne et le Portugal firent de même, en juin et en juillet respectivement. Ces pays, ajoutés à la Norvège, représentaient 88 pourcent de l'activité de pêche étrangère au large du Canada; or, ils acceptaient

à l'avance l'élargissement de la compétence territoriale canadienne. Le Canada leur fournirait du poisson excédentaire, mais seulement en fonction de l'importance des stocks et de ses besoins nationaux.

Le Canada élargit sa compétence territoriale

Comme les principales puissances de pêche avaient accepté le principe de l'élargissement de la compétence territoriale, la voie était désormais dégagée. Pendant ce temps, les États-Unis changèrent leur fusil d'épaule et annoncèrent en 1976 qu'ils promulgueraient une limite de 200 milles en mars 1977. Cette mesure encouragea le Canada. Une équipe de fonctionnaires composée entre autres de Dick Roberts, Scott Parsons et Dave Bollivar, élaborait l'architecture d'un nouveau régime de réglementation.

Le 2 novembre 1976, LeBlanc et le secrétaire d'État aux Affaires étrangères, Don Jamieson, annoncèrent l'intention du gouvernement, en vertu de l'autorité de la *Loi sur la mer territoriale et la zone de pêche*, d'élargir la compétence territoriale en date du 1^{er} janvier 1977. Plus tard, LeBlanc fit part de sa fierté à l'égard du progrès accompli en déclarant [Traduction] « mon Ministère ouvrit la voie ».

La prise de contrôle s'effectue en douceur

La limite de 200 milles, éventuellement appliquée aux eaux de l'Arctique en plus de celles de l'Atlantique et du Pacifique, plaça 3,7 millions de kilomètres carrés de surface océanique – la plus grande zone du genre au monde, équivalant à 37 pourcent de la masse terrestre du Canada – sous la coupe des responsables des pêches du Canada. Une publication fédérale déclara le Canada « propriétaire et gestionnaire » de la nouvelle zone.

Certains observateurs soutenaient que les navires étrangers continueraient de courir les mers à leur guise, rajoutant que le Canada ne serait jamais en mesure de faire respecter la limite de 200 milles. Cependant, la prise de contrôle se déroula en douceur, la voie ayant été tracée par des ententes bilatérales. En 1976, les responsables fédéraux des Pêches et des Affaires étrangères informèrent les nations étrangères qu'elles devaient se procurer des permis pour entrer dans la nouvelle zone. Elles obtinèrent en réclamant des approbations par l'intermédiaire des autorités canadiennes.

Néanmoins, des tensions se firent jour dès le début. Le jour de l'An de 1977, le Canada envoya des bateaux patrouilleurs, des navires de la Garde côtière et des vaisseaux de la Marine patrouiller la zone. L'auteur américain William Warner, qui voyageait alors à bord d'un chalutier allemand, entendit que le *John Cabot*, navire de la Garde côtière, avait arraisonné un palangrier norvégien qu'il emmenait à Saint John's et avait menacé d'avoir recours à la marine au besoin. [Traduction] « Mon Dieu! s'exclama le capitaine du chalutier, c'est Chicago en haute mer »¹¹.

À compter de 1978, tout navire étranger détenant un permis canadien et pêchant à l'intérieur de la limite de 200 milles devait avoir à son bord des observateurs canadiens. Au fil du temps, plusieurs entreprises régionales furent créées pour assurer la disponibilité d'observateurs qualifiés en vertu de normes établies par le MPO. Le Ministère donnait son avis sur les programmes de formation. Le fait de rester sur les navires, de traiter avec les capitaines et les équipages étrangers et de surveiller toutes les activités n'était pas une mince affaire. Ce métier attirait son propre effectif; l'observateur moyen était à la fois instruit, intelligent et aventureux. Certains occupaient ce poste entre deux emplois, tandis que d'autres avaient tendance à le tenir à long terme.

Le droit de la mer engendre un nouveau cadre de gestion

La Conférence sur le droit de la mer tenue à New York figurait toujours en toile de fond de l'évolution du Canada vers l'élargissement de sa compétence territoriale. Le concept préconisé par le Canada – selon lequel l'État côtier veillerait à la gestion des ressources halieutiques, prendrait tout ce dont il a besoin, et partagerait l'excédent – fut progressivement reconnu par les autres pays et incorporé dans le Traité sur le droit de la mer conclu en décembre 1982. Il en fut de même de « l'intérêt prioritaire et de la responsabilité » à l'égard des stocks de poissons anadromes comme le saumon, en plus d'une interdiction de pêcher le saumon en haute mer. Cette disposition est également issue en grande partie des efforts déployés par le Canada.

Le Traité reconnut en outre le droit de l'État côtier de gérer les ressources des grands fonds marins jusqu'à l'extrémité de la plate-forme continentale, même si celle-ci s'étendait au-delà de 200 milles : ce droit s'appliquait aux espèces sédentaires comme le crabe des neiges et le pétoncle, ainsi qu'aux ressources gazières et pétrolières. Parmi d'autres dispositions, mentionnons que la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer reconnut les mers territoriales de 12 milles et les zones économiques de 200 milles, institua des règles s'appliquant aux fonds marins internationaux, sauvegarda les droits de passage inoffensif et traita de protection environnementale. La Convention devint une loi internationale en novembre 1984. À l'époque, 60 pays l'avaient ratifiée, mais la plupart des autres pays emboîtèrent le pas par la suite.

Durant les années 1980, le Canada commença par respecter la plupart des dispositions de la Convention, mais il en reporterait la ratification jusqu'au nouveau millénaire. Le principal problème du Canada tenait à l'absence, dans le droit de la mer, de mesures de contrôle rigoureuses concernant la pêche des stocks chevauchant la zone de 200 milles. (En effet, si le Canada avait ratifié la Convention sur le droit de la mer, il aurait été handicapé dans le cadre d'un important conflit sur la pêche survenu au cours des années 1990 avec l'Union européenne.)

L'OPANO succède à la CIPANO

Les réductions imposées à des fins de conservation et négociées par l'intermédiaire de la CIPANO, ajoutées aux nouvelles mesures de contrôle sur les permis, entraînent une baisse du nombre de navires étrangers dans la zone de pêche. Leur nombre approximatif passa de 1 500 à 500, nombre qui diminuerait encore plus au fil des ans. Les navires étrangers, notamment ceux des parties à des accords bilatéraux, continuèrent d'exploiter d'importantes pêches, surtout sur le nez et la queue du Grand Banc et sur le Bonnet Flamand, situés à l'extérieur de la zone de 200 milles. Mais la flotte canadienne, qui pêchait bien moins de la moitié des prises totales de poisson de fond dans l'Atlantique Nord-Ouest avant l'instauration de la limite de 200 milles, en capturait désormais la grande majorité, soit environ 86 pourcent du hareng et des espèces recherchées de poisson de fond en 1978. Même en incluant des espèces comme le capelan et le merlu argenté, la part canadienne des prises totales de poissons à nageoires s'élevait quand même à 75 pourcent, soit plus du double des 34 pourcent enregistrés en 1974¹². Le pourcentage du Canada ne tarderait pas à augmenter davantage.

Durant la période précédant l'adoption de la limite de 200 milles, le MPO et le ministère des Affaires étrangères avaient envisagé la création d'un organisme « émanant de la CIPANO », lequel apporterait sa coopération au Canada aux fins de la gestion des stocks qui chevauchaient la limite de 200 milles et se trouvaient encore plus au large du Bonnet Flamand. La nouvelle organisation vit le jour le 1^{er} janvier 1979, sous le nom de Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest (OPANO). Des comités scientifiques et d'autres comités se constituèrent. Le conseil scientifique de l'OPANO pouvait conseiller tant la CIPANO que les États côtiers. L'OPANO recommanda l'établissement de totaux autorisés des captures, de quotas et d'autres règlements visant plusieurs stocks.

Les litiges de frontière causent des difficultés avec les États-Unis

Les revendications du Canada et des États-Unis, qui élargissaient leurs zones de 200 milles, se chevauchaient dans quatre zones : la côte Est du Banc de Georges et les environs de l'île Machias Seal dans la baie de Fundy; la mer de Beaufort dans l'Arctique; la bande côtière de l'Alaska (l'ancien litige de la ligne A-B); et les eaux au large de la frontière entre l'État de Washington et la Colombie-Britannique. Alors que les revendications concernant les trois dernières zones étaient toujours en suspens, les tentatives de régler le litige concernant le Banc de Georges menèrent à un accord préliminaire, lequel s'effondra malheureusement par la suite.

Le Banc de Georges recelait de riches parages pour les pétoncles, le hareng et le poisson de fond. Immédiatement après l'élargissement de la compétence



Un fonctionnaire du MPO suit les déplacements de navires étrangers.

territoriale, les deux pays conclurent des accords de pêche réciproques, permettant la poursuite des pêches permises antérieurement dans les eaux de l'autre pays. Les négociateurs canadiens et américains tentèrent ensuite de contourner la question frontalière en négociant un traité de pêche. La théorie voulait que s'ils pouvaient s'entendre sur la gestion et le partage des stocks, la question de la frontière ne se poserait plus.

En effet, les négociateurs rédigèrent un traité préliminaire. Toutefois, certains pêcheurs américains résistèrent, notamment ceux de la Point Judith Fishermen's Cooperative of Rhode Island. Le sénateur Claiborne Pell, représentant cet État, dirigeait le Senate Foreign Relations Committee à l'époque. Son influence contribua à torpiller le traité. En 1979, les deux pays portèrent la question frontalière devant un comité de la Cour internationale de Justice de La Haye, aux Pays-Bas.

La « ligne de La Haye » divise le Banc de Georges en deux parties égales

Bien que les Canadiens aient exploité depuis longtemps une importante pêche sur le Banc de Georges, les Américains avaient toujours considéré que celui-ci leur appartenait. Bon nombre d'entre eux estimaient qu'un arbitrage international pourrait leur attribuer la totalité du Banc de Georges et une grande partie du Banc de Brown, en s'appuyant sur le principe qu'ils formaient une prolongation naturelle de la plateforme continentale américaine.

Le Canada réclama d'emblée un règlement fondé sur l'équidistance, méthode courante de règlement des litiges frontaliers. Puis, en réaction à une revendication américaine de plus grande envergure, les Canadiens élargirent leur propre revendication en prétendant qu'un règlement équitable fondé sur l'équidistance suivrait le contour général de la côte sans tenir compte de la protubérance de Cape Cod et des îles de Martha's Vineyard et Nantucket. Les juges écoutèrent les deux

parties présenter leurs arguments relatifs à l'équidistance, aux plates-formes continentales, à la dépendance historique, etc. C'est en octobre 1984 qu'ils concoctèrent leur propre solution fondée sur une formule géographique qu'ils avaient eux-mêmes mise au point. La « ligne de La Haye » attribua au Canada environ un tiers du banc de Georges, soit la partie la plus riche de celui-ci. Le gouvernement des États-Unis insista sur une prolongation des accords de réciprocité, mais le Canada refusa. La nouvelle ligne entra en vigueur, suscitant le mécontentement d'un grand nombre de pêcheurs américains.

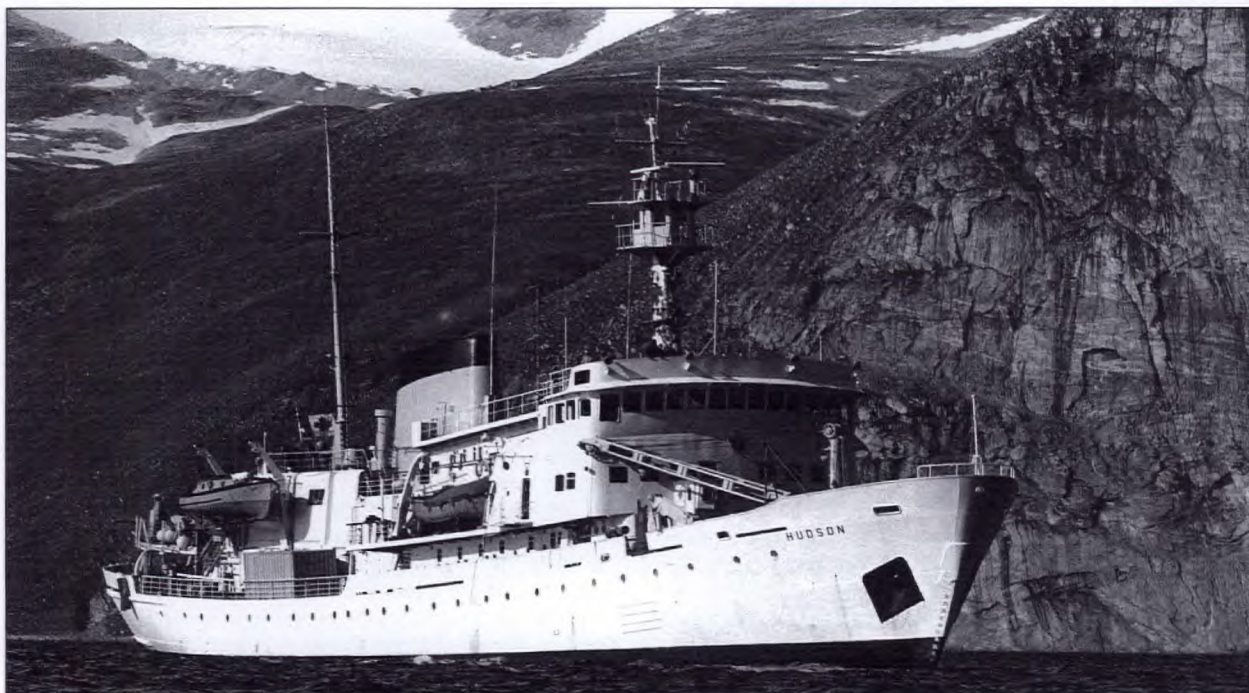
Le Canada appréhende des pêcheurs de thon américains au large de la Colombie-Britannique

Pendant ce temps, en Colombie-Britannique, l'imposition de la limite de 200 milles américaine de 1977 délogea 54 navires de pêche du flétan canadiens pêchant au large de l'Alaska. Les Américains leur accordèrent une période de retrait graduel de deux ans. De 1979 à 1980, le ministère fédéral des pêches dépensa près de 7 millions de dollars dans le cadre d'un programme pour aider les navires de la Colombie-Britannique qui pêchaient le flétan en Alaska à revenir dans les eaux canadiennes et pour aider le reste de la flotte de pêche du flétan – quelque 350 navires de moindres dimensions – à absorber le choc. L'argent servit à compenser la perte de revenus des pêcheurs et à acheter ou convertir certains navires à la pêche de la goberge.

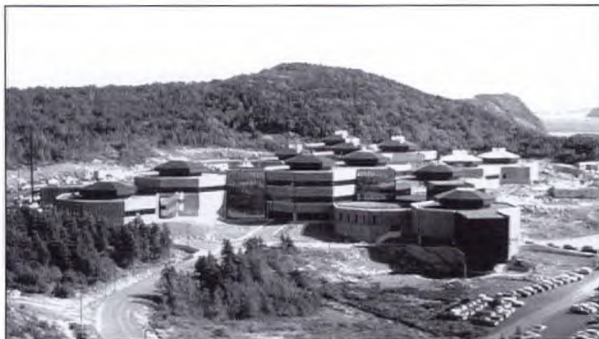
Tandis que la pêche du flétan suivait sa paisible tradition internationale, la pêche au thon du Pacifique se dessinait différemment. Les Américains avaient refusé de reconnaître, d'une part, que les zones de 200 milles s'appliquaient aux stocks de poissons grands migrateurs comme le thon, et d'autre part, que les États côtiers avaient le droit d'empêcher des navires étrangers de pêcher ces espèces à l'intérieur des zones côtières. Les pêcheurs américains continuèrent de suivre le germon dans les eaux du large de la Colombie-Britannique sans permis canadien, contrevenant ainsi à la loi canadienne. En août 1979, les autorités canadiennes arraisonnèrent 19 navires et les escortèrent à des ports de la Colombie-Britannique. Les États-Unis ripostèrent en imposant un embargo aux exportations canadiennes de thon qui toucha essentiellement l'usine Ocean Maid située à St. Andrews, au Nouveau-Brunswick.

Pendant ce temps, les Conservateurs, dirigés par le premier ministre Joe Clark, étaient arrivés au pouvoir. Le ministère des Affaires extérieures, dirigé par Flora MacDonald, entretenait des doutes quant à la fermeté du Ministère. Cependant, James McGrath, ministre du MPO, tint bon et Clark l'appuya. Le Canada et les États-Unis conclurent une entente de réciprocité en matière de permis. Par la suite, les bateaux américains pêchant le thon respectèrent les limites de la zone.

À la fin de la période allant de 1968 à 1984, le Canada était puissant et souverain à l'intérieur de la limite de 200 milles. À l'avenir, les principaux problèmes relatifs à la pêche étrangère surviendraient à l'extérieur de la zone.



Depuis son port d'attache à l'Institut océanographique de Bedford, le *Hudson* fut le premier navire à réaliser la circumnavigation des Amériques.



Le Centre des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest, St. John's (T.-N.-L.).

Le Ministère se prépare à la mise en place d'un nouveau régime

Les travaux scientifiques se multiplient

Tout au long des remaniements ministériels de 1968 à 1984, l'accent fut mis sur la croissance, y compris la croissance de la recherche. En 1973, lorsque le ministère de l'Environnement assumait la direction du Conseil consultatif de recherches sur les pêcheries et les océans, il acquit du coup la Station biologique de Terre-Neuve à St. John's; un établissement de recherche sur la mousse d'Irlande situé à Ellerslie, à l'Île-du-Prince-Édouard; la station technologique de Halifax, qui effectuait des recherches sur la transformation du poisson; la Station biologique de St. Andrews; la Station de biologie arctique située sur l'île de Montréal; la station technologique de Vancouver; et la Station biologique du Pacifique à Nanaimo. De nombreuses écloséries étaient en activité, y compris l'immense éclosérie de saumon de l'Atlantique située à Mactaquac, près de Fredericton, au Nouveau-Brunswick. Un Groupe de lutte contre la lamproie était en activité à Sault Ste. Marie. Côté océanographie et hydrographie, le nouveau Ministère comptait désormais l'Institut océanographique de Bedford, à Dartmouth, en Nouvelle-Écosse, de même qu'un immense complexe hydrographique à Ottawa, et la Direction générale des sciences de la mer, à Victoria. Il partageait également la gestion du Centre canadien des eaux intérieures, à Burlington, en Ontario.

Jack Davis, premier ministre de l'Environnement, souhaitait établir de nouveaux centres régionaux à Terre-Neuve et en Colombie-Britannique. En 1974, le ministère de l'Environnement entama les travaux relatifs à la création d'un Centre de l'environnement de Terre-Neuve, à White Hills, dans les environs de St. John's, au coût de 10,4 millions de dollars. Lorsque les Pêches furent retirées du ministère de l'Environnement, ce dernier conserva le complexe en question, lequel logeait des scientifiques et des gestionnaires et qui fut rebaptisé Centre des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest.



L'Institut des eaux douces, Winnipeg (Man.).



L'Institut des sciences de la mer, Sidney (C.-B.).

À Vancouver, Davis acquit des terres près du pont Lion's Gate afin d'y établir un Centre environnemental du Pacifique, qui ne vit jamais le jour. Mais plus tard, on y établit le nouveau laboratoire de Vancouver-Ouest. En 1974, le Ministère commença à construire l'Institut des sciences de la mer, d'une valeur de 11 millions de dollars, à Patricia Bay, près de Sidney, en Colombie-Britannique. Cette entreprise connaîtrait plus de succès. Le nouvel institut assumait la direction des travaux océanographiques et hydrographiques effectués sur le Pacifique, devenant un centre océanographique réputé et se méritant une réputation de pépinière d'entreprises de recherche du secteur privé. De même, Davis enclencha un agrandissement de l'Institut océanographique de Bedford, d'une valeur de 9 millions de dollars.

Pendant ce temps, l'Institut des eaux douces, un nouvel immeuble impressionnant devant abriter la station du Conseil de recherches sur les pêcheries, vit le jour sur le campus de l'Université du Manitoba en 1972. Dans le cadre de la mainmise du CRP en 1973, l'Institut fut intégré au Service des pêches et des sciences de la mer, et servit à la fois de centre régional et de station de recherche. L'Institut des eaux douces effectuerait des travaux d'une grande importance, dont le projet des lacs expérimentaux, qui devait jeter un éclairage nouveau sur les environnements aquatiques du monde entier.

En 1973, Davis lança un programme quinquennal de construction navale d'une valeur de 50 millions de

dollars destiné autant à la recherche scientifique qu'à l'application de la loi. Des travaux furent entamés pour la construction de plusieurs navires de recherche, petits et grands. À l'époque, la flotte du Service des pêches et des sciences de la mer comprenait 117 navires d'un tonnage égal ou supérieur à neuf tonnes, dont 32 mesuraient plus de 70 pieds de long, en plus d'un grand nombre de petits bateaux. En tout, 78 navires effectuaient des patrouilles, 18 se livraient à la recherche halieutique et 21 menaient des travaux en sciences de la mer¹³.

L'arrivée de Leblanc et l'imposition de la limite de 200 milles provoquèrent une autre montée en puissance. En 1976 et en 1978, le Ministère présenta d'importantes demandes de financement qui furent acceptées. Les budgets réservés à la gestion des pêches augmentèrent et la capacité de recherche en matière de pêche maritime doubla pratiquement. Le Ministère embaucha une centaine d'employés de recherche et augmenta les dépenses liées à la science à environ 112 millions de dollars¹⁴. On amorça la construction de deux importants chalutiers de recherche, le *Wilfred Templeman* pour Terre-Neuve et le *Alfred Needler* pour la région des Maritimes. Les deux navires furent livrés en 1982. L'affrètement des navires de recherche s'intensifia, notamment du *Lady Hammond* et du *Gadus Atlantica*, sur la côte de l'Atlantique.

Au tournant des années 1970, les chercheurs canadiens avaient, d'une part, brossé un tableau assez complet des migrations et de l'histoire naturelle des espèces de poissons, et d'autre part, contribué à la réflexion internationale sur la dynamique des populations des stocks de poissons. Avec l'établissement de divers quotas, des scientifiques des

deux côtes intensifièrent leurs travaux sur l'évaluation et les prévisions de l'abondance des stocks de poissons.

Sur la côte du Pacifique, les techniques d'estimation et de prévision des stocks de saumon étaient déjà bien établies et les scientifiques et les gestionnaires de pêche les amélioraient constamment. La mise en valeur des stocks revêtit une nouvelle importance. Les travaux entrepris durant l'après-guerre culminèrent en 1977 avec le lancement du Programme de mise en valeur des salmonidés (« salmonidés » en raison de l'inclusion de la truite), d'une valeur de 150 millions de dollars.

Les laboratoires technologiques de Halifax et de Vancouver subirent un recul sur le plan scientifique. Ils menaient des recherches centrées sur la transformation du poisson et la conservation de sa qualité depuis plusieurs décennies. L'industrie et le gouvernement avaient maintenant résolu les problèmes liés à la sécurité et à l'acceptabilité générale des produits. Les plaintes persistaient comme quoi la qualité des produits de l'Atlantique était inférieure à celle des produits de la concurrence. Signalons, cependant, qu'il ne s'agissait plus d'une question de qualité de base, mais bien de degrés de qualité en fonction de marchés plus lucratifs. LeBlanc, qui avait bien plus de sympathie pour les pêcheurs que pour les entreprises de transformation, veilla à orienter davantage les travaux des laboratoires sur des questions plus directement liées à la pêche. « La transformation et la conception de nouveaux produits relèvent d'abord du secteur privé, ensuite des gouvernements provinciaux et seulement après du gouvernement fédéral » affirma-t-il en 1979. « Nous nous sommes engagés dans la recherche portant sur les produits dérivés du poisson pour la seule et unique

La théorie de la pêche optimale

Un dépliant produit par le MPO en 1978 et intitulé *Fisheries Science: How and Why It Works for Marine Fisheries*, expose brièvement le courant de pensée qui s'imposa durant les années 1950 et 1960 sur la dynamique des populations et la productivité économique. Ce dépliant mettait en évidence les travaux de Gordon, Anthony Scott et d'autres scientifiques et s'inspirait de textes rédigés par R. G. Halliday, A. T. Pinhorn, W. T. Stobo et W. G. Doubleday, scientifiques du ministère des Pêches. En voici quelques extraits :

[Traduction]

Stock vierge

Commençons par le commencement. Lorsqu'un stock de poisson n'a jamais été exploité, les scientifiques le qualifient de stock vierge. Le poids total de ce stock est alors plus élevé qu'à tout autre moment subséquent de son exploitation.

Un stock vierge existe en équilibre avec son environnement. Son équilibre provient du fait que la croissance de chaque poisson du stock, combinée aux apports par voie de reproduction, **équivaut** au poids du poisson mort de causes naturelles (mortalité naturelle) comme la prédation, la famine ou la maladie.

Le taux de croissance net (total) d'un stock vierge est nul parce que le poids du poisson mourant de causes naturelles est égal au poids du poisson en cours de croissance sein du stock.

Les effets de la pêche

La pêche bouleverse l'équilibre d'un stock vierge. Dès le début de la pêche, le taux de mortalité du stock augmente et le stock diminue en raison de pertes attribuables à la pêche.

Toutefois, puisque le stock comprend moins de poissons, ceux qui échappent aux pêcheurs disposent de plus de nourriture. En d'autres mots, il y a moins de compétition pour la nourriture. En pareil cas, chaque poisson grandit plus rapidement et moins de poissons meurent de causes naturelles.

Plus l'exploitation d'un stock vierge est rapide et intense, plus les poissons qui restent grandissent et se remplacent rapidement. Donc, même si la taille du stock diminue en raison de la pêche, le taux de croissance net du stock dans son ensemble augmente. Le stock tente continuellement de se remplacer comme s'il était à l'état vierge. Il prend du poids plus rapidement pour remplacer le poids retiré par les pêcheurs.

Toutefois, ce taux de croissance net ne continue pas d'augmenter à l'infini : il est lié à la taille du stock. Lorsque cette dernière baisse en deçà d'un certain niveau, le taux de croissance net atteint son point culminant, puis chute brutalement. Il deviendra éventuellement nul, une fois que la taille du stock aura atteint le stade d'extinction imminente.

Le **graphique 1** illustre cette relation empreinte de hauts et de bas entre la taille du stock et le taux de croissance net.

Total des prises et taux de prise

Lorsqu'un pêcheur commence à exploiter un stock vierge, ses prises totales (poids total du poisson capturé) sont élevées. Il en va de même pour le taux de prise (kilogrammes de poissons par certaine d'hameçons mis à l'eau, ou kilogrammes par chalut à panneaux, par exemple) au début de la pêche. Mais comme le stock n'est exploité que légèrement, la croissance nette augmente et le stock ne diminue pas de façon notable.

Cependant, l'exploitation sans cesse croissante d'un stock entraîne sa diminution en raison de la mortalité causée par la pêche, et le taux de croissance net du stock s'approche graduellement de son potentiel maximal. Les scientifiques désignent le point culminant de cette augmentation, ou niveau optimal du total des prises, par l'expression **Rendement maximal soutenu (RMS)**.

Lorsque le stock s'approche du niveau du RMS, le total des prises augmente lentement, mais le taux de prise des bateaux individuels commence vraiment à diminuer. Au niveau du RMS, les taux de prise individuels représentent au plus la moitié des taux de prise enregistrés au début de l'exploitation du stock vierge.

Le **graphique 2** montre l'augmentation du total des prises avant l'atteinte du niveau de RMS, puis sa diminution subséquente.

Le **graphique 3** montre la baisse rapide de la taille du stock et des taux de prise après sa première exploitation.

Pour résumer : Si un stock est exploité au niveau du RMS ou à peu près, le total des prises sera maximisé, mais les taux de prise individuels diminueront progressivement au fur et à mesure de l'approche du RMS:

Si le taux de prise d'un pêcheur est bas, il se retrouvera rapidement au seuil de la rentabilité; au pis aller, il perdra de l'argent. Il effectuera plus de voyages, par exemple, afin de prendre plus ou moins la même quantité de poisson.

Par contre, si l'ensemble de l'effort de pêche est contrôlé (comme c'est le cas du système de pêche à accès limité) de façon à ce que les prises des pêcheurs s'inscrivent sous le RMS, leurs coûts seront inférieurs et leurs rendements seront supérieurs.

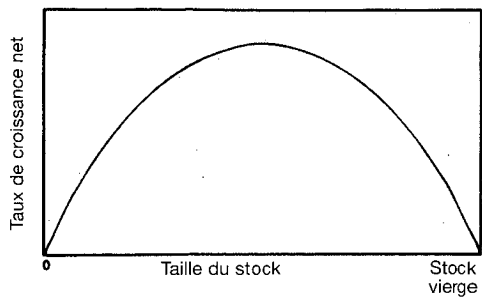
En d'autres mots, si la pêche a pour but de maximiser le poids du poisson capturé, **peu importe le coût y afférent**, alors le RMS constitue la meilleure méthode. Cependant, si le **but consiste à maximiser les recettes résultant de l'effort de pêche** (comme c'est le cas au Canada), il faut pêcher à un niveau de production qui tienne compte des coûts associés à la pêche.

Examinons ces deux méthodes en termes de navires, de taux de prise (ou coût de la pêche) et du total des prises au moyen d'un stock donné. Si le stock a été exploité au niveau indiqué par la flèche « a » sur le **graphique 4A** (montrant les taux de prise) et le **graphique 4B** (montrant le total des prises), les résultats seraient ceux qui figurent dans le tableau.

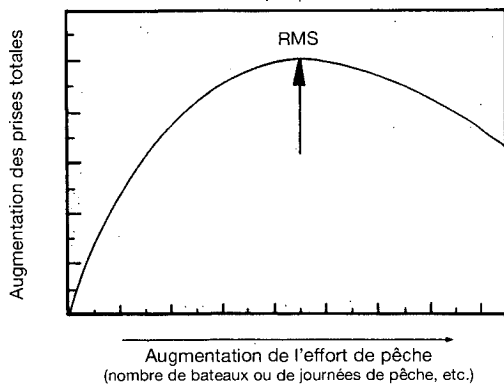
Exprimé en pourcentage, on peut voir qu'à partir du niveau indiqué par la flèche « a » jusqu'au niveau du RMS, le nombre de navires qui pêchent a augmenté de 80 pourcent et que le total des prises s'est accru de 12 pourcent. Toutefois, les tonnes de poissons capturés par voyage, ou taux de prise, ont diminué de 37 pourcent. En d'autres mots, **plus un stock est exploité, plus rapidement il atteint le niveau du RMS, et plus on se rapproche de ce niveau, plus il coûte cher de pêcher.**

On peut examiner le **graphique 4C** pour voir plus clairement que le coût de la pêche associé au niveau du RMS est supérieur au coût correspondant à un niveau inférieur au RMS. On peut également voir l'écart entre la valeur

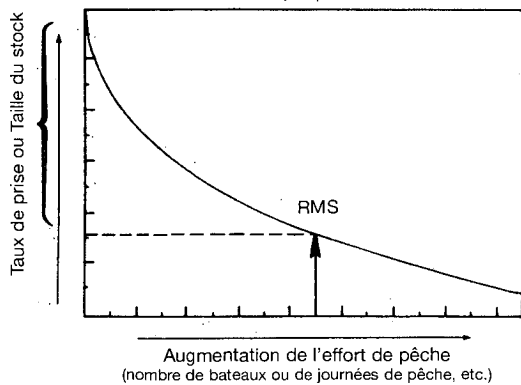
Graphique 1



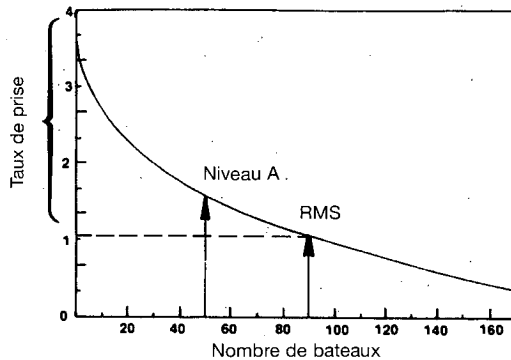
Graphique 2



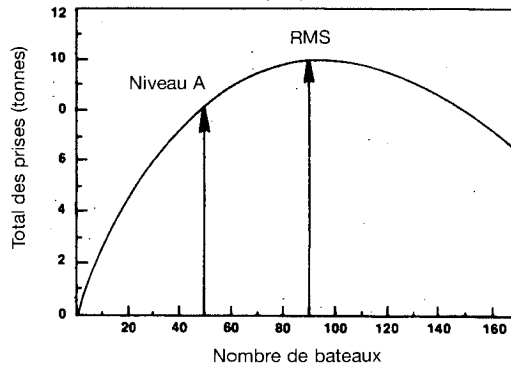
Graphique 3



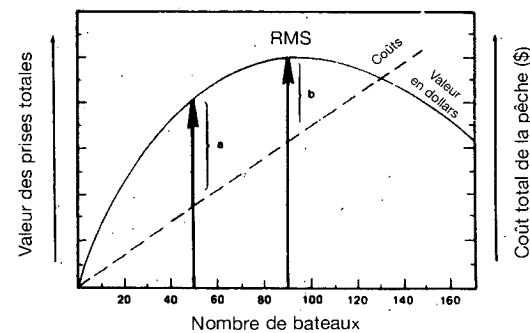
Graphique 4A



Graphique 4B



Graphique 4C



Niveaux de pêche	Nombre de bateaux	Tonnes par sortie	Prise totale (tonnes)
Niveau A	50	1,75	87,5
Niveau de RMS	90	1,09	98,0

monétaire de la prise et la ligne du coût au niveau indiqué par la flèche « a » et au niveau du RMS indiqué par la flèche « b ».

La gestion des pêches maritimes repose désormais sur le principe discuté ci-dessus, couramment appelé le principe du « meilleur usage ». Le point limite des TAC est maintenant établi en fonction du niveau de rendement optimal soutenu (ROS) correspondant au point culminant des rendements nets produits par l'ensemble de la pêcherie – c'est-à-dire avant l'atteinte du niveau de RMS.

En d'autres mots, **les quotas de captures sont établis en fonction de taux de prise économiques, les faits biologiques imposant les limites.** Ces taux de prise économiques varieront bien sûr d'une espèce à l'autre et dépendront largement des coûts et des prix obtenus.

Source : *Fisheries Science: How and Why It Works For Marine Fisheries*

Les scientifiques, s'inspirant d'un courant de pensée désormais reconnu universellement, identifièrent deux types de surpêche. Le premier type implique une « surpêche du potentiel de croissance » – une pêche si intense que le poisson moyen n'atteint jamais sa pleine taille. Cette situation entraîne une baisse du rendement, comme si, en forêt, on ne coupait les arbres n'ayant atteint que la moitié de leur taille normale. Le second type implique la « surpêche du potentiel de recrutement » – une pêche si effrénée qu'elle réduit le taux de natalité effectif (« recrutement ») et menace la capacité de reproduction d'un stock donné, tout comme l'exploitation forestière débridée entraîna la disparition des forêts de pin dans l'Est du Canada.

À la fin des années 1970, les scientifiques et les gestionnaires assimilaient habituellement le rendement optimal soutenu (ROS) à ce qu'on appelait le niveau de pêche $F_{0.1}$, qui revenait à capturer environ un poisson osseux de l'Atlantique sur cinq. Cependant, l'évaluation des stocks était confrontée à plusieurs obstacles auxquels peu d'efforts furent consacrés à l'époque.

Les scientifiques n'avaient pas d'idées claires de la quantité de poisson jeté par-dessus bord en raison de sa petite taille ou de son caractère inapproprié, ni du degré d'erreurs de déclaration commises afin de se dérober aux quotas. Par ailleurs, les statistiques comparant les prises et les efforts déployés reposaient souvent sur des données prises sur de grands navires de plus en plus efficaces; aucune statistique de « contrôle » n'était compilée à l'égard de la pêche passive. Qui plus est, aucune marge de sécurité (hormis $F_{0.1}$) ne fut appliquée aux calculs des quotas de capture. Dans certains cas, les scientifiques et les gestionnaires, stimulés par les prises abondantes, portèrent une attention insuffisante aux incidences potentielles des cycles naturels ou de la perturbation des habitats. Même lorsque les scientifiques étaient conscients des lacunes de leurs évaluations, il arrivait parfois que le message ne se rende pas jusqu'aux gestionnaires. Au cours des années suivantes, de telles lacunes apparaîtraient plus nettement à la lumière éblouissante de la rétrospective.

raison que personne d'autre ne s'en chargeait. » Cependant, les responsables de pêches fédérales souhaitaient désormais « se retirer d'un domaine qui ne relevait même pas de notre compétence »¹⁵.

Pendant ce temps, la pisciculture commençait à faire l'objet d'une attention nouvelle. En 1973, Ken Lucas présida une conférence nationale sur l'aquaculture à Winnipeg; en 1974, il nomma G. I. Richard à titre de coordinateur national pour l'aquaculture. Plusieurs scientifiques, dont Roland Brett, à Nanaimo, et Arnold Sutterlin, à St. Andrews, commencèrent à étudier les possibilités connexes. Peu s'imaginaient que la salmoniculture en viendrait un jour à éclipser la pêche au saumon sauvage au Canada.

De nouveaux navires, plus d'agents des pêches

Davis et LeBlanc ajoutèrent de nouveaux navires à la flotte affectée à l'application de la loi en mer : sur la côte Ouest, le *Tanu*, en 1968, et le *James Sinclair*, qui remplaça le *Howay* en 1980; sur la côte Est, le *Pierre Fortin*, en 1975, le *Cape Roger* et le *Louisbourg*, en 1977, et le nouveau *Cygnus*, en 1982.

Les dépenses liées aux patrouilleurs de moyenne dimension montèrent aussi en flèche. En 1974, Davis annonça que 17 navires de ce type seraient remplacés par de nouveaux navires au cours des cinq années

suivantes. Le Ministère possédait 12 patrouilleurs en 1979, et environ 200 petites embarcations naviguant le long des côtes¹⁶.

Le nombre d'agents des pêches connut une augmentation substantielle à la fin des années 1960 et au début des années 1970. Par exemple, durant les années 1950, la Colombie-Britannique employait moins de 60 agents des pêches en titre, mais elle en comptait environ 75 au début des années 1970. Puis, à la fin des années 1970, le Ministère remplaça la majeure partie des postes de gardien-patrouilleur



Des agents des pêches mesurent le maillage des filets et contrôlent l'observation des règlements concernant la pêche du poisson de fond.



Le *Cape Roger*, construit en 1977, effectuait des patrouilles au large de Terre-Neuve.

(certains subsistèrent) par des postes permanents, et ce, à l'échelle du pays. En Colombie-Britannique, le nombre d'agents des pêches salariés grimpa à environ 125. (En outre, environ 40 des 150 officiers et membres d'équipages de patrouilleurs de cette province exerçaient des pouvoirs d'agents des pêches.)

À l'échelle nationale, le nombre d'agents des pêches augmenta pour se situer entre 700 et 800. En comparaison, avant la Première Guerre mondiale, le Ministère employait habituellement moins de 200 agents des pêches (appelés inspecteurs) sur le terrain. Mais ces agents embauchaient des gardiens et des patrouilleurs (en Colombie-Britannique, ce dernier terme désignait des gardiens possédant leur propre bateau) pour les aider.

Le nombre accru d'agents des pêches représentait en soi une amélioration, du moins sur papier. Toutefois, surtout dans la région de l'Atlantique, bon nombre d'entre eux travaillaient sur une base saisonnière, à l'instar des anciens gardiens. En outre, dans certains cas, le nombre de personnes patrouillant véritablement pouvait se révéler inférieur à ce qu'il était à l'époque, en raison du nombre réduit de gardiens et de patrouilleurs. Le personnel veillant à l'application de la loi en Colombie-Britannique produisit des rapports soutenant que les patrouilles avaient en fait diminué comparativement aux années 1950.

Pendant ce temps, le travail d'application de la loi des agents allait subir une longue transformation. Alors qu'au début ils étaient membres d'une collectivité ayant reçu pour l'essentiel une formation sur le tas enrichie par des cours occasionnels, ils deviendraient des agents exerçant des fonctions quasi-policieres. En 1975, certains agents des pêches du bas Fraser, en Colombie-Britannique, commencèrent à porter des armes à feu. En 1977, tous les agents des pêches dans la province portaient des armes.

Les agents des pêches d'autres régions commencèrent à réclamer la même chose, du moins pour certaines zones et circonstances spéciales. Les officiers affirmaient parfois que le danger provenait moins des pêcheurs légitimes ou des braconniers ordinaires que des marginaux du type hors-la-loi qui pouvaient être sous l'emprise de l'alcool ou d'autres

drogues. Une lente transition, qui se déroulerait au cours des deux décennies suivantes, venait de s'amorcer : les agents des pêches commençaient à porter des armes à feu partout. Ils y gagneraient en sécurité personnelle, mais perdraient de la sympathie parmi les pêcheurs commerciaux qui considéraient souvent les armes comme un affront¹⁷.

Nouveau programme de formation pour les agents des pêches

Le port d'armes nécessitait une formation plus poussée. Depuis l'effort spécial déployé pour la promotion de 1947, les agents des pêches recevaient pour l'essentiel une formation en cours d'emploi. Mais à compter de 1977, les agents des pêches appelés à porter des armes reçurent une formation spécialisée à l'École de la Gendarmerie royale, à Regina. En 1981, le sous-ministre Don Tansley parraina un examen de la formation des agents des pêches, dirigée par Ron MacLeod et Bud Bagnell, administrateur chevronné de la Nouvelle-Écosse. Cet examen mena à l'élaboration d'un nouveau Programme de progression de carrière des agents des pêches, incluant une formation structurée offerte par la GRC et le MPO lui-même.

Le programme s'établit solidement au cours des deux décennies suivantes. À la fin des années 1990, le Ministère sélectionnait des recrues parmi les demandeurs ayant terminé deux années d'études post-secondaires en ressources renouvelables, en application de la loi ou dans un domaine connexe. Un programme de cinq semaines offert à Cornwall, en Ontario, portait sur les politiques nationales en matière de pêche, l'habitat et les mandats de divers ministères. Les cours portaient également sur les notions de base du système judiciaire, la sensibilisation transculturelle et d'autres sujets connexes. Les stagiaires passaient ensuite six semaines en région afin de se renseigner au sujet des pêches et de la biologie et de recevoir une formation sur les règlements locaux et les scénarios d'application de la loi. Ils passaient ensuite sept semaines au collège de la GRC à Regina afin d'y recevoir une formation sur les armes à feu, l'autodéfense, la conduite préventive, le Code criminel, les relations humaines et les techniques d'enquête. Les 18 derniers mois de formation se déroulaient sur le terrain, en compagnie d'agents des pêches chevronnés. Le programme de la GRC était considéré comme l'enseignement le plus intense, contribuant ainsi à souder l'équipe d'agents. De 1977 à 2002, la GRC forma environ 800 agents des pêches recrues¹⁸.

Malgré tous ses efforts visant à faire respecter la loi, le Ministère ne parraina jamais quelque campagne de publicité concertée que ce soit ni campagne de conscientisation visant à encourager la conservation dans les secteurs de la pêche commerciale. Il se fiait sur les règlements et la surveillance. Toutefois, dans certains secteurs, le Ministère établit des lignes de délation portant des noms tels *Observez, notez et signalez* ou *Signalez-un-braconnier*, au moyen

Les agents des pêches dans l'Arctique et sur la côte de l'Atlantique

En 1983, l'effectif du Ministère comptait environ 800 agents des pêches, y compris huit femmes, dont le nombre augmenterait éventuellement. Les salaires de base étaient de l'ordre de 20 000 \$ et pouvaient atteindre 30 000 \$. Le travail de l'agent des pêches sur la côte Ouest fut abordé précédemment dans le présent ouvrage. Les extraits suivants d'un article publié en 1983 décrivent surtout leur travail dans l'Arctique et sur la côte de l'Atlantique.

[Traduction]

La patrouille au large

Comment dire à un capitaine de frégate où diriger son navire? « Poliment », répondit un agent des pêches ayant travaillé au large. Tout juste après l'entrée en vigueur de la limite de 200 milles, le gouvernement affecta la majeure partie de sa flotte de frégates de l'Atlantique à la surveillance des pêches afin de faire passer l'idée; il effectue toujours des patrouilles au large sur la queue du Grand Banc et sur le Bonnet Flamand. [...]

Il existe également un programme d'arraisonnement sur la côte Ouest, bien que les navires étrangers soient moins nombreux. Sur les deux côtes, la plupart des arraisonnements sont réalisés depuis les grands navires du Ministère, comme le *Cape Roger* à Terre-Neuve (auquel se joindra un navire récent nommé d'après Len Cowley, qui était sous-ministre adjoint pour les pêches de l'Atlantique), le *Chebucto*, le *Cygnus*, et le *Louisbourg* dans les Maritimes, et le *Tanu* et le *James Sinclair* dans le Pacifique.

En 1982, les autorités canadiennes arraisonnèrent 315 navires étrangers (détenant pour la plupart des permis de pêche pour le merlu argenté) sur la côte de l'Atlantique et 118 navires sur la côte du Pacifique. Les agents des pêches constatèrent 68 violations.

Dans l'Atlantique, les navires étrangers transportent aussi des observateurs (embauchés par le MPO en vertu d'un contrat au tiers) lors de la plupart de leurs journées de pêche; les plus grands navires canadiens transportent aussi des observateurs le quart du temps. [...] Les observateurs peuvent seulement signaler les infractions au MPO pour qu'il intervienne par après, puisqu'ils n'ont pas le pouvoir d'arrestation de l'agent des pêches. En fait, tant le ministre que les hauts fonctionnaires ne peuvent exercer ce pouvoir, à moins d'être assermentés comme agents des pêches. [...]

Le travail sur la côte de l'Atlantique

Sur les côtes, le nombre d'agents des pêches présents dans un secteur dépend de l'intensité de l'activité de pêche. L'agent consacre une grande partie de son temps à des activités comme la vérification du maillage des filets, la surveillance des zones fermées et les périodes d'interdiction, la vérification des engins de pêche, la compilation de statistiques sur la production d'usine et l'explication des règlements.

Le braconnage devient problématique surtout dans les pêches du saumon et du homard. Au large, grâce aux avions et aux patrouilleurs rapides, il est relativement facile d'apercevoir un grand bâtiment armé pour la pêche. Près de la côte, cependant, les milliers d'anses et de bateaux compliquent le travail. La situation est encore pire en ce qui concerne les rivières à saumons, où les braconniers peuvent se fondre dans de denses forêts. Il s'agit probablement de la pire de toutes les pêcheries en ce qui concerne la rancœur et la violence à l'égard des agents des pêches. Sur la côte, l'agent des pêches traite plus souvent qu'autrement avec un pêcheur légitime ayant enfreint une règle dans un moment de faiblesse. Sur les rivières à saumons, il peut traiter avec toutes sortes de contrevenants et le danger augmente.

On leur jette des pierres, on décharge des armes dans leur direction, on entaille les pneus de leurs véhicules. Voilà quelques-uns des risques que courent les agents des pêches qui surveillent la pêche du saumon dans les Maritimes et en Colombie-Britannique. (Terre-Neuve avait sa part de braconniers, mais ils étaient relativement inoffensifs.) Sur une rivière du Nouveau-Brunswick, des braconniers façonnèrent un lance-pierre avec la chambre à air d'un pneu de voiture installée entre deux arbres et lancèrent une pierre en direction d'un agent des pêches. Atteint, celui-ci dut être hospitalisé un certain temps.

Bien que les pêcheurs aient accru leur coopération au cours des dernières années, la pêche du homard demeure difficile à surveiller. Les agents des pêches de la Région du Golfe ont décrit comment les braconniers signalaient la présence des autorités (p. ex., en fixant des draps sur une corde à linge pour avertir les bateaux au large), utilisaient leurs propres codes radio et cherchaient continuellement les fréquences radio du MPO malgré le fait que celles-ci changeaient souvent.

Presque tous les agents des pêches ayant jamais traité avec les pêcheurs de homards peuvent raconter une anecdote concernant leurs recherches et leurs surveillances, tombant par hasard sur des amoureux illicites plutôt que sur des braconniers, fouillant des maisons à la recherche de homards pouvant se trouver dans le landau ou dans le lit, en présence de « bébés qui pleurent, d'un mari qui vous profère des jurons et d'une femme qui vous fusille du regard ».

Mais la vie de l'agent côtier avait un côté beaucoup plus plaisant : passer le temps en compagnie des pêcheurs sur le quai; donner le signal de la première journée de la saison du homard afin de laisser des centaines de bateaux chargés de pièges quitter le port en toute hâte; transmettre les doléances des pêcheurs aux gestionnaires et s'assurer de leur suivi.

Le travail dans l'Arctique

Quels que soient les bons et les mauvais côtés du travail des agents des pêches affectés dans le Sud, peu d'entre eux sont confrontés à des conditions aussi extrêmes que le froid glacial et les vastes distances de l'Arctique. Le district de Whitehorse à lui seul est réputé avoir la responsabilité de quelque 770 000 kilomètres carrés. La poignée d'agents des pêches disséminés dans tout le Nord doivent souvent se déplacer d'un endroit à l'autre durant l'année afin de suivre les Autochtones qui chassent les mammifères marins.

L'agent des pêches transmet de l'information sur les nouveaux règlements et les nouvelles politiques du MPO aux pêcheurs, puis communique de l'information sur les conditions locales aux gestionnaires de secteur et à l'administration régionale. En plus d'appliquer les règlements, l'agent des pêches participe souvent à leur élaboration, tout en coopérant avec les pêcheurs. Même s'ils blâment le gouvernement d'adopter trop de règlements, il s'avère que les pêcheurs font constamment des demandes en ce sens, habituellement pour nuire aux flottes rivales. Et l'agent des pêches conseille souvent les gestionnaires du Ministère sur les mesures vouées au succès ou à l'échec¹⁹.

desquelles les intervenants de l'industrie ou du public pouvaient signaler des méfaits. Les agents des pêches visitaient fréquemment les écoles pour discuter de conservation avec les élèves. En Colombie-Britannique, les responsables du Programme de mise en valeur des salmonidés déploierent de grands efforts pour sensibiliser le public à l'égard de la biologie du saumon, de son habitat et de sa conservation.

La Loi sur les pêches prend du muscle

La *Loi sur les pêches*, mise à jour périodiquement depuis la Confédération, définissait toujours le cadre de gestion des pêches et représentait le principal rempart contre la pollution. En 1977, LeBlanc fit adopter d'importantes modifications par le Parlement. La nouvelle loi prévoyait des pénalités beaucoup plus sévères pour les infractions liées à l'habitat et à la pollution. « Le pollueur doit payer », disait-on à l'époque.

Les modifications prévoyaient également de nouveaux pouvoirs afin de protéger l'habitat du poisson (essentiellement, le milieu favorable dans les cours d'eau ou ailleurs « influant directement ou indirectement sur les processus vitaux du poisson »). La conscience environnementale s'était accrue durant les années 1960 et au début des années 1970. En fait, les questions liées à l'habitat se multipliaient. Le reste du pays rattrapait la Colombie-Britannique, où les gens voulaient surtout protéger les zones de frai du saumon et les cours d'eau natals. Les modifications en profondeur apportées à la *Loi sur les pêches* valurent à LeBlanc une ovation lorsqu'il prononça un discours devant la B.C. Wildlife Association. Paraphrasant une remarque du premier ministre Trudeau, LeBlanc déclara que « l'État a bel et bien sa place dans les frayères du pays ».

La loi ouvrit la voie à une augmentation marquée des travaux liés à la protection de l'habitat. Les travaux entrepris sous LeBlanc, McGrath, De Bané et d'autres ministres subséquents aboutiraient, au milieu des années 1980, à une politique nationale de gestion de l'habitat du poisson²⁰. L'habitat deviendrait une préoccupation croissante au fil des années suivantes.

LeBlanc clarifie les objectifs en matière de politique

Grâce au développement de la science et des méthodes de gestion, les gestionnaires des pêches purent se doter d'un ensemble d'objectifs plus précis. Davis avait donné la première grande impulsion à la gestion intégrée des ressources. En plus de la mener à bien, LeBlanc établit clairement que les intérêts des pêcheurs venaient au premier rang.

Dans le cadre de ses activités de gestion, le Ministère avait toujours favorisé les intérêts des pêcheurs, mais une ombre venait parfois assombrir le tableau. Le Conseil canadien des pêcheurs (CCP), représentant les entreprises de transformation, était la seule organisation industrielle dotée d'un mandat national. Le secteur de la transformation s'inscrivait manifestement dans le champ de compétence des provinces, mais les entreprises savaient d'où venait le poisson : le CCP, une fédération d'associations régionales, avait son siège social à Ottawa. Les fonctionnaires du Ministère étaient parfois plus à l'aise avec les représentants du CCP, plus instruits et mieux organisés que les pêcheurs dispersés avec lesquels il était difficile de collaborer. Pour de nombreux employés du Ministère, les mots « industrie de la pêche » désignaient les grandes entreprises de transformation, notamment du poisson de fond de l'Atlantique et du saumon du Pacifique.

Qui plus est, les fonctionnaires du Ministère, dans le sillage de l'impulsion d'après-guerre en faveur du développement, s'imaginaient souvent une industrie de l'Atlantique dont la production serait « rationalisée » et dominée par de grands navires appartenant à des entreprises. Le Ministère ne fit jamais une croix sur les pêcheurs indépendants qui possédaient de petits bateaux; en fait, les agents des pêches et les personnes travaillant étroitement avec l'industrie les considéraient comme des collègues. Cependant, un grand nombre de penseurs des hauts échelons du Ministère, ceux qui rédigeaient les plans, les projets et les analyses, avaient tendance à favoriser les grandes entreprises au détriment des plus petites, moins organisées.



Roméo LeBlanc lors de la cérémonie de mise à l'eau du patrouilleur *Cygnus* à Marystown (T.-N.-L.), 1982.

LeBlanc remet promptement les pendules à l'heure. À l'occasion de son premier discours d'importance, qu'il prononça devant le Conseil économique des provinces de l'Atlantique, il souligna la priorité accordée aux pêcheurs indépendants.

[Traduction]

Les économistes qui se trouvent parmi vous connaissent probablement une centaine de façons différentes d'analyser l'industrie de la pêche. Mais l'optique qui semble aujourd'hui la plus inhabituelle est celle du pêcheur. [...] Aux yeux du touriste, le pêcheur est un homme libre. [...] Parfois, [...] le mot liberté prend plutôt [...] le sens de servitude.

[...] il est toujours réellement possible d'augmenter les pêches. [Mais] nous devons penser plus loin qu'à la nécessité de prendre le nombre horaire maximal de morues par homme. Lorsque les poissons sont comptés, ce sont en réalité des personnes qui comptent. Tout projet ou plan en matière de pêches n'implique en fait qu'un seul critère de jugement de base : améliore-t-il le niveau de vie? [...]

Si nous voulons sauver nos pêches, je crois que nous devons marier les deux idées fondamentales que j'ai essayé de définir : à une échelle étendue, l'idée d'occasion de



Le nouveau *Cygnus*, 207 pieds, fut le troisième patrouilleur du même nom.

développement; à l'échelle individuelle, l'idée d'une vie décente pour le pêcheur. [...]

Personne ne veut voir un grand nombre de petits ports de pêche disparaître au profit de plus grands ports. Mais les grands ports sont-ils nécessairement mauvais en eux-mêmes? Lunenburg est un grand port de pêche, et Lunenburg est loin d'être un bidonville industriel. La modernisation de la pêche n'est pas non plus mauvaise en elle-même. En Colombie-Britannique, la pêche fait appel à des techniques assez poussées, et les marins des bateaux colombiens ont tout de même conservé les qualités humaines, comme la débrouillardise, qui sont le propre des pêcheurs. [...]

[En Colombie-Britannique] les pêcheurs et les traiteurs savent qu'ils ont besoin les uns des autres et qu'en 1974 la libération de la femme est chose faite. En matière de prix et d'utilisation du poisson, les pêcheurs de la côte de l'Atlantique devraient eux aussi pouvoir faire valoir leur point de vue. [...]

La loi me confère de grands pouvoirs en matière de délivrance de permis de pêche, pouvoir que j'entends d'ailleurs exercer. Les permis devraient être réservés à ceux qui tirent la principale partie de leurs revenus de cette activité. [...] Pourquoi les pêcheurs n'auraient-ils pas le droit de s'attendre à être protégés contre les capitaines de fin de semaine et les pêcheurs de homard en vacances? [...]

En matière de permis et de tout ce qui s'y rattache, je veux prêter une oreille attentive au pêcheur de bonne foi, celui qui consacre sa vie à la pêche. [...] Mais je répète aux pêcheurs que nous ne pourrions pas tous les consulter, l'un après l'autre. Bref, regroupez-vous. Assurez-

vous de vous faire entendre et d'être bien représentés par vos délégués.

Faites-nous part de vos préoccupations et nous ferons notre part. [...] Nous ne pouvons espérer pouvoir gérer nos ressources de pêche sans la collaboration des pêcheurs. Ils connaissent les populations de poisson; toute politique de conservation qui se veut efficace les considère comme les agents de préservation; et, finalement, pour nous au Service des pêches tout comme pour chacun de vous qui avez votre mot à dire dans l'établissement des politiques, les gens dont nous influençons la vie sont nos juges et le demeureront²¹.

L'appel de LeBlanc en faveur d'une organisation fit les manchettes nationales et encouragea de nombreux groupes, y compris la Newfoundland Fishermen's and Plant Workers' Union, alors embryonnaire. Les entreprises de transformation commencèrent à se demander ce qui se passait. LeBlanc ne manqua pas son coup à l'occasion d'un discours prononcé à Halifax, devant le Conseil canadien des pêcheurs, en mai 1975. Son allocution s'inscrivait dans le sillage de coûteux programmes d'urgence destinés aux grandes entreprises assurant la transformation du poisson de fond de l'Atlantique. Ce discours n'exprimait pas seulement une attitude; il annonçait un vaste programme, précurseur d'initiatives ultérieures que LeBlanc entreprendrait :

[Traduction]

Mesdames et messieurs, je suis heureux de vous retrouver en bonne santé. Heureux et soulagé car, ici même l'automne dernier, lorsque j'ai rencontré les représentants du Conseil canadien des pêches, plusieurs d'entre vous craignaient de ne pouvoir passer l'hiver. L'industrie du poisson de fond était alors en bien mauvais état.

Quelque six semaines après cette rencontre, le gouvernement injectait le remède miracle : l'argent. Nous avons alors annoncé la réalisation d'un programme qui, au coût de 20 millions de dollars, allait soutenir l'industrie, les sociétés et les pêcheurs tout au long de l'hiver. Seulement trois mois auparavant, le gouvernement avait fait dans une injection de 15 millions de dollars dans l'industrie de la pêche. Et, il y a deux semaines, j'ai annoncé un autre programme de 50 millions de dollars. Vous avouerez qu'il y a de quoi se demander si on a affaire à un hypocondriaque ou à un invalide, ou même à un intoxiqué. [...]

La guerre des prix pour ce qui est des produits traditionnels ne favorise pas l'innovation ni la montée des taux payés aux pêcheurs. Cependant, même aux ports où plus d'un

acheteur s'approvisionnent, on risque bien souvent de ne trouver qu'un seul prix, quelle que soit la qualité du produit. [...]

L'un des nombreux mythes contradictoires qui persiste au sujet de la pêche au Canada est celui de la mort imminente de ce qu'on appelle la pêche côtière, celle qui emploie 34 000 des 35 000 bateaux de notre flottille maritime, et qui en retour fait vivre plus de 2 000 collectivités de la région de l'Atlantique et constitue le seul soutien d'un cinquième d'entre elles. [...]

Mes ambitions, les vôtres et celles des collectivités de pêche sont toutes les mêmes.

C'est d'abord une plus grande emprise sur les eaux du large car, parmi tous les problèmes qui assaillent l'industrie de la pêche, le plus grave est la difficulté sans cesse croissante de rapporter des prises. [...]

Il s'agit ensuite d'améliorer les conditions de vie du pêcheur, de le soustraire à des contraintes économiques indues. [...] Beaucoup de pêcheurs pourraient aller vivre en ville [...] mais pour nombre de raisons, ils choisissent de rester; pourquoi cela devrait-il pénaliser une personne honnête, un bon pêcheur? [...]

Peu importe les raisons pour lesquelles l'industrie n'est pas aussi forte qu'elle devrait l'être. Il faut la renforcer dès maintenant. Cela, le gouvernement peut le faire, il le fera, il le doit. [...]

Le gouvernement a déjà investi [...] au moyen de subventions pour la construction de navires, d'aide fournie aux usines par le ministère de l'Expansion économique régionale, de l'aménagement de ports, de l'assurance-chômage, des indemnisations. Nous l'avons fait par l'intermédiaire des biologistes, analystes du marché, inspecteurs des produits de la pêche, concepteurs d'engins et autres que nous payons afin qu'ils travaillent pour vous et, bien entendu, par le biais de programmes spéciaux comme ceux dont nous avons annoncé la mise sur pied tout au long de l'année. [...] Si vous demandez à l'État de s'occuper de vous, ce dernier doit avoir son mot à dire dans le choix des orientations fondamentales de l'industrie. [...]

[Au nom des pêcheurs] je répète que l'acceptation de fonds publics impose une responsabilité envers le public. [...] Ce que je préconise, c'est plutôt la participation de toutes les parties intéressées à la prise de décisions et la divulgation complète des faits pertinents. [...]

[Mais d'abord et avant tout] il nous faut rejeter l'idée que le poisson est une matière première bon marché et qu'on peut suppléer à un déficit simplement en le transposant au niveau primaire. Je m'adresse également aux pêcheurs; n'oubliez pas que, lorsque vous gaspillez du poisson, vous gaspillez de l'argent. Aujourd'hui, toute matière première est précieuse. [...]

Dans certains cas, nous voudrions peut-être acquérir de grands bateaux et des chalutiers frigorifiques comme en possèdent les flottilles étrangères; mais il ne faudrait pas oublier que ces flottilles font souvent de la pêche intermittente tandis que nous désirerons répartir nos opérations de pêche sur une plus longue période et entre plusieurs bateaux, et protéger les pêches locales des grosses flottilles. À cet égard, les zones et les permis fournissent un moyen d'équilibrer la proximité et l'efficacité économique, de même que de réduire les conflits d'engins de pêche. Une restriction de l'expansion devrait s'appliquer également aux usines. Le fait de séparer les entreprises de pêche de celles qui s'occupent du traitement du poisson pourrait augmenter à la fois les prix offerts et la qualité des produits. Ceux-ci devraient comprendre les espèces de poissons actuellement non exploitées, parce que nous ne pouvons plus nous permettre de gaspiller ainsi de la nourriture.

Pour ce qui est du traitement et de la commercialisation, j'aimerais voir quelques ports se perfectionner et accroître leurs possibilités, de façon à pouvoir utiliser tout ce que les pêcheurs ramènent à terre. [...]

L'imposition de permis d'exportation de façon à restreindre le nombre de commerçants étrangers de poissons de fond, des quelques 30 qu'ils sont actuellement à quelques-uns seulement, ne devrait causer de dommage à personne, mais au contraire, fixerait la qualité et stimulerait les ventes des compagnies productrices. [...] Nous nous intéressons aussi à un plan de stabilisation auquel vous et les pêcheurs pourriez contribuer pendant les périodes de bonne rentabilité et dont vous pourriez profiter pendant les périodes creuses. [...]

Ces deux tendances se rencontrent à tous les niveaux : c'est ainsi que l'affirmation selon laquelle il faut « laisser Dieu et le pêcheur s'occuper des pêches » vient s'inscrire parallèlement à une demande d'aide. [...]

Pour accomplir quelque chose, il nous faut absolument travailler ensemble, d'une façon sensée et autonome. [...] Il n'est pas nécessaire de faire mourir les entreprises familiales ou de

dénigrer les valeurs humaines attachées au métier de la pêche ni, d'autre part, d'arrêter le progrès dans ce domaine. Nous pouvons trouver un juste milieu qui nous permettra de solidifier toute l'économie côtière²².

Pendant que les représentants des entreprises de transformation, consternés, écoutaient en silence, LeBlanc ajouta en aparté son intention de prendre fermement le contrôle des pêches : [Traduction] « Il existe une vieille expression à Terre-Neuve : "laisse-la en paix." Or, je n'entends pas la laisser en paix. »

Ces deux discours annonçaient la plupart des grands projets de LeBlanc : la limite de 200 milles, la gestion intégrée des permis, des quotas et des secteurs, le contrôle de l'expansion, l'amélioration de la qualité et de la commercialisation, l'organisation des pêcheurs et leur influence accrue en matière de gestion, et l'intervention gouvernementale dans les opérations industrielles. Le Programme de mise en valeur des salmonidés du Pacifique était le seul élément d'importance qui manquait. LeBlanc et ses fonctionnaires réaliseraient la plupart de ces objectifs; la consolidation de la commercialisation des produits exportés constituerait toutefois une exception notable. Le discours prononcé devant le CCP fit également ressortir la possibilité de séparer les entreprises de pêche des entreprises de transformation; LeBlanc n'obtiendrait qu'un succès partiel à cet égard.

Un document de politique façonne la pensée ministérielle

Il fallait donc profondément changer les attitudes au sein du Ministère. Certains penseurs du Ministère souhaitaient depuis longtemps régir le nombre des intervenants dans l'industrie et leur capacité; ils assimilaient souvent le progrès aux entreprises de plus grande envergure et à la pêche hauturière. LeBlanc souhaitait lui aussi établir une gestion rationnelle au moyen de mesures de contrôle rigoureuses, mais plutôt qu'un développement centré sur l'entreprise, il s'agirait d'une rationalisation au visage humain. Une saine gestion, conjuguée à la limite de 200 milles, permettrait d'augmenter le nombre de poissons; les pêcheurs indépendants seraient les premiers à en profiter. Le Ministère développerait la pêche « à partir de la côte jusqu'au large ». La démarche de LeBlanc exigea une certaine période d'adaptation, mais à la fin des années 1970, elle s'inscrivait fermement, et parfois même de travers, dans l'esprit des penseurs du Ministère.

La nouvelle démarche fut élaborée en 1976 et présentée dans le cadre d'un document intitulé *Politique canadienne pour la pêche commerciale*. À la fin du siècle, ce document constituait toujours la seule déclaration nationale détaillée sur la politique des pêches dans toute l'histoire du Ministère. Le document de politique, inspiré en grande partie des écrits de W.C. MacKenzie, affirmait que [Traduction] « la pêche a été réglementée dans l'intérêt du poisson. À l'avenir,

elle sera réglementée dans l'intérêt des gens qui dépendent de la pêche. La nouvelle orientation implique que le gouvernement intervienne plus directement afin de contrôler l'utilisation des ressources halieutiques, du début à la fin, et que les gens concernés par l'élaboration et la mise en œuvre de la politique en matière de pêche y participent plus directement ».

À l'occasion d'un discours subséquent, LeBlanc fit lui-même la remarque suivante : « Nous avons décidé de ne pas viser nécessairement les plus grosses prises pour l'immédiat, mais d'agir dans le meilleur intérêt des gens, de leur donner de meilleurs revenus, de meilleurs emplois, un niveau de vie plus élevé, non seulement cette année mais aussi l'an prochain et durant les années subséquentes. Il s'agit également de

ne plus tant se préoccuper de volumes, mais aussi et même plus de valeur et de stabilité »²³.

L'étendue du régime d'assurance-chômage augmente les prestations

La plupart des changements en matière de gestion sous Davis, et particulièrement sous LeBlanc, peuvent être considérés plus aisément dans le contexte des pêches de l'Atlantique ou du Pacifique, et seront abordés plus loin. Toutefois, certains de ces changements entraînent des répercussions à l'échelle nationale, notamment les modifications aux prestations d'assurance-chômage de pêcheur. Le problème se posait d'abord sur la côte de l'Atlantique, mais le programme s'appliquait partout au pays.

La politique énonce les objectifs et les mécanismes de contrôle

Le document de mai 1976 intitulé *Politique canadienne pour la pêche commerciale* sert d'assise intellectuelle à la démarche de LeBlanc. Voici quelques extraits du résumé de ce document :

Les pêches commerciales au Canada ont souvent été instables, s'affaiblissant par elles-mêmes, et sujettes à des crises qui ont entraîné un revenu faible et incertain aux personnes y œuvrant.

Sur la côte de l'Atlantique, [...] les flottilles de pêche du poisson de fond provenant d'environ 2 000 ports d'attache, livrent à plus de 1 000 stations de débarquement, des prises destinées à plus de 300 usines de traitement qui appartiennent à 200 sociétés privées qui les exploitent. La grande majorité de ces usines produisent la même chose : le poisson de fond congelé. Leur potentiel de production est d'environ 340 000 tonnes métriques (poids du produit), mais elles produisent moins de la moitié de ce total.

En dépit de la réduction de la disponibilité des ressources, les installations de traitement se sont multipliées à la fin des années 1960 et au début des années 1970, souvent grâce à l'appui de programmes gouvernementaux. [...] les conflits sur l'utilisation des engins entre les flottilles locales et mobiles se sont accrues. [...] La détérioration de la qualité du produit qui s'ensuit a contribué aux pertes commerciales.

La même histoire s'est répétée dans la plupart des pêches du Canada et, en fait, du monde. Une brève période de prospérité, pendant laquelle abonde le poisson, attire des bateaux de pêche et l'établissement d'installations de plus d'usines de traitement. Au cours de la surexpansion inévitable, les populations de poisson diminuent et les marges de profit rétrécissent, parfois au point de disparaître. [...] Il en résulte un grave marasme social et économique [...]

Dans la gestion des pêches, le principe directeur ne visera plus la maximisation du rendement biologique, mais une meilleure utilisation des ressources de la société (la main-d'œuvre et le capital, aussi bien que les populations de poisson). Même s'il est prévu que les entreprises privées [...] conserveront un rôle prédominant [...] les décisions fondamentales sur la gestion de la ressource ainsi que sur l'expansion de l'industrie et du commerce seront prises conjointement par l'industrie et le gouvernement. [...]

Les modifications nécessaires pourraient comprendre, par exemple, une certaine consolidation de la croissance dans les ports où les services requis par une industrie progressive et innovatrice seraient fournis par la collectivité locale. Une saine industrie de la pêche peut également assurer la survie de petits ports, de petites entreprises de même que des valeurs sociales et culturelles de la collectivité. Ainsi, le progrès économique peut contribuer à la préservation d'un mode de vie. [...]

Il est probable qu'une industrie plus prospère emploie moins de gens *en relation avec le rendement* (pas nécessairement en chiffres absolus) dans le secteur de la production primaire. Même avec l'extension territoriale de la compétence canadienne, les ressources de la pêche au large de nos côtes ne peuvent

assurer une vie décente à un nombre croissant de pêcheurs. L'expansion doit se faire à partir du nombre actuel de travailleurs sur les navires. Toutefois une industrie prospère et en expansion offrira plus d'occasions d'emplois dans les services et industries connexes.

Le document comportait une liste de 25 stratégies en matière de gestion et de développement. Un grand nombre d'entre elles étaient prévisibles, comme la prise de contrôle de la zone de 200 milles et l'exercice du contrôle de l'accès à toutes les pêcheries commerciales. D'autres stratégies avaient une grande incidence sur les opérations de l'industrie et la vie des gens. En voici quelques extraits :

[Gestion des ressources]

- Prendre des dispositions pour la remise en valeur et l'amélioration des populations de poissons dont l'environnement ou l'habitat naturel se prête à des modifications efficaces.
- Contrôler l'utilisation des ressources de la pêche sur une base écologique et conformément aux meilleurs intérêts (socio-économiques) de la société canadienne.
- [Promouvoir le] développement d'une entreprise viable d'aquaculture.
- Accorder l'accès aux ressources de la pêche, à court terme, sur la base d'un échange satisfaisant entre l'efficacité économique et la dépendance des navires qui y participent.

[Pêche]

- Organiser la répartition des flottilles mobiles en fonction des zones de pêche et des saisons de pêche.
- Prendre des dispositions pour le retrait du surplus de pêche [...], ainsi que pour l'obtention du meilleur ensemble des diverses unités de pêche.
- Abolir l'utilisation des pratiques de manutention du poisson et des engins de pêche destructeurs qui entraînent un gaspillage de la ressource.

[Traitement du poisson]

- Faciliter la différenciation des prix selon la qualité du poisson débarqué.
- Prendre des dispositions pour la répartition des débarquements (approvisionnements en poisson non traité) conformément à l'utilisation finale la plus profitable.
- Axer les programmes d'aide technique et financière destinés au secteur du traitement, sur l'amélioration, le réaménagement et la consolidation des installations existantes.

[Commercialisation des produits]

- Encourager le regroupement dans la commercialisation des produits de la pêche à l'étranger [...]
- Acquisition par les exportateurs d'installations de traitement et de débouchés de distribution à l'étranger.
- Encourager les programmes conjoints de développement et de publicité parmi les entreprises.

[Le pêcheur et son milieu]

- Élaborer un ou des programmes en vue d'atténuer l'effet d'instabilité, inhérent aux pêches commerciales, sur le revenu net des entreprises de pêche.
- Prendre des dispositions [...] pour réduire l'insuffisance de revenu chez les pêcheurs commerciaux.
- Encourager le professionnalisme des pêcheurs commerciaux [...]

- Faciliter l'adaptation de l'individu et de la collectivité aux changements socio-économiques.
- Intégrer les programmes de développement des pêches à ceux qui sont destinés au développement économique régional en général.
- Assurer la participation la plus complète possible de tous les gens concernés, c.-à-d. pêcheurs, membres de l'industrie et du commerce de la pêche et membres intéressés du public à la prise des décisions associées à la gestion et à l'expansion de la pêche.

Certaines des stratégies entreraient en vigueur assez rapidement, tandis que d'autres durent attendre de nombreuses années, et certaines d'entre elles ne furent jamais appliquées.

À la fin des années 1960 et au début des années 1970, les pêches de l'Atlantique semblaient toujours constituer une malheureuse occupation offrant des revenus faibles et instables. Les prestations d'assurance-chômage offertes aux pêcheurs venaient gonfler leurs revenus. Cependant, les autorités responsables de l'assurance-chômage souhaitaient se débarrasser de ce programme, que les politiciens de l'Atlantique leur avaient imposé durant les années 1950. À leurs yeux, le régime offert aux pêcheurs constituait un régime de supplément du revenu qui inspirait d'autres groupes de travailleurs indépendants à réclamer un traitement analogue.

Sous la direction de Davis, le Ministère examina divers plans de stabilisation des revenus en consultant notamment Richard Cashin, de la nouvelle Newfoundland Fishermen's Union, mais rien de plus. Éventuellement, LeBlanc hérita de la question. Ses fonctionnaires envisageaient un régime de « stabilisation des revenus nets » pour les entreprises de pêche. Cette mesure aurait permis de compenser les fluctuations des prix et des coûts, mais elle n'aurait en rien pallié une année désastreuse en termes de captures. Puis, le concept sombra dans l'oubli, tout comme les suggestions en faveur d'une assurance sur les prises. (Selon W. C. MacKenzie, de tels régimes échouaient sur les récifs à cause de l'interfinancement. Les pêcheurs du Pacifique s'en tiraient généralement mieux, mais connaissaient d'une année à l'autre de grandes variations en termes de captures. Ils auraient pu finir par recevoir continuellement des subventions tirées à même les revenus inférieurs, mais plus constants, des pêcheurs de l'Atlantique.)

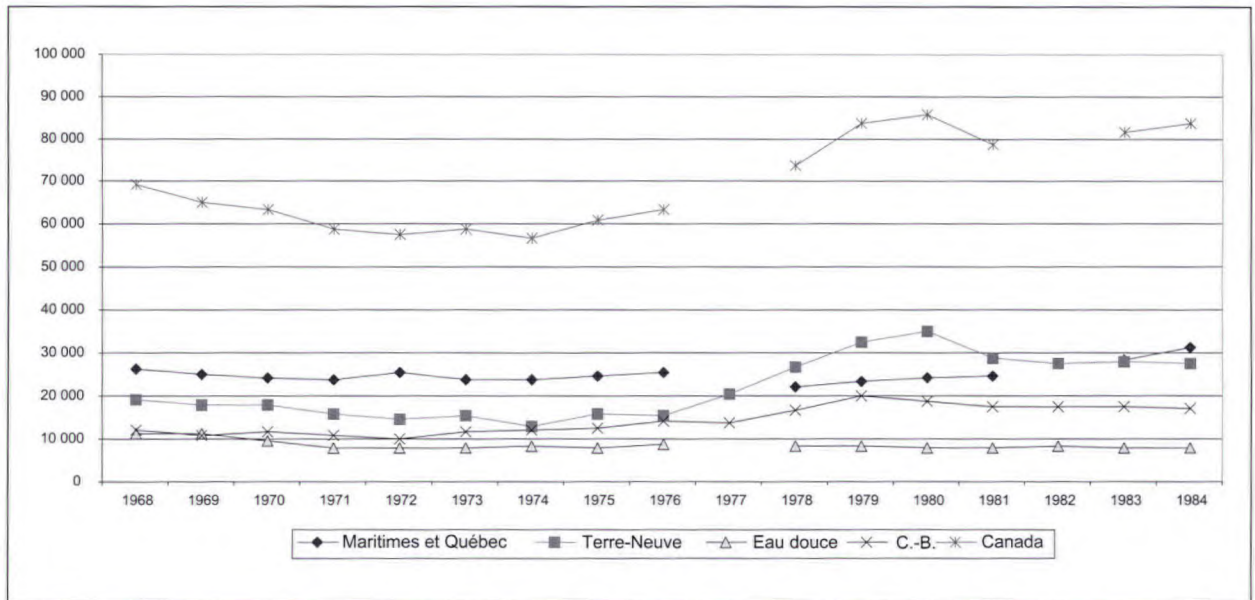
Il semblait probable que les changements apportés à la gestion des pêches au cours des années 1970, ajoutés à la zone de 200 milles, entraîneraient une augmentation des revenus des pêcheurs en général. À bien y penser, le problème principal tenait probablement à un segment de la population des pêcheurs, surtout sur la côte de l'Atlantique, qui était tout simplement pauvre et avait besoin d'un soutien du revenu. De nouvelles études semblaient indiquer que le prolongement de la période de prestations d'assurance-chômage pourrait constituer la mesure la plus pratique.

À l'époque, les prestations de l'assurance-chômage de pêcheur prenaient fin au bout de 12 semaines. En contraste, les prestations ordinaires d'assurance-chômage pouvaient durer jusqu'à 42 semaines, selon la région. Les travailleurs d'usine recevant des prestations ordinaires recevaient souvent davantage que les pêcheurs qui les approvisionnaient et qui pouvaient également travailler plus longtemps que ceux-ci.

Dans les provinces de l'Atlantique, certaines personnes vivant des pêches recevaient des prestations ordinaires d'assurance-chômage. Ceux qui ne pêchaient qu'à temps partiel ou à l'occasion y étaient également admissibles, grâce à leurs autres emplois. De même, quelque 5 000 pêcheurs à temps plein recevaient des prestations ordinaires d'assurance-chômage en travaillant à bord de bateaux de pêche à longueur d'année ou en travaillant à salaire en vertu d'un contrat de travail plutôt qu'en tant que co-intéressé. Toutefois, la vaste majorité, soit plus de 20 000 personnes comptant parmi les pêcheurs les plus typiques et authentiquement indépendants des provinces de l'Atlantique, se prévalait du programme spécial pour les pêcheurs, dont la période de prestations était plus courte.

Après avoir gagné l'approbation du gouvernement, LeBlanc annonça, en août 1976, que la période des prestations de pêcheur serait prolongée dans les régions en proie à un taux de chômage élevé. Dans la plupart des régions, cela pouvait signifier jusqu'à 27 semaines de prestations.

L'annonce clarifia le fait que le programme constituait tant – sinon davantage – un soutien du revenu qu'une assurance. Les changements suivaient un [Traduction] « examen gouvernemental approfondi des moyens permettant d'assurer une source de revenu plus fiable aux pêcheurs ». Les temps avaient été durs. [Traduction] « Le fait d'adapter le régime d'assurance-chômage, plutôt que de créer un nouveau système, représente un moyen réalisable de compenser certaines des épreuves de l'heure. L'agrandissement de la compétence territoriale des pêches du Canada à 200 milles des côtes, la limite déjà imposée au nombre de nouveaux exploitants entrant dans l'industrie de la pêche afin de protéger les flottes existantes, ainsi que d'autres programmes fédéraux s'inscrivent dans le



Pêcheurs enregistrés, par région, 1968-1984. Les augmentations du nombre de pêcheurs s'inscrivirent dans le sillage de la limite de 200 milles, du prolongement des prestations d'AC et des perspectives généralement encourageantes de la fin des années 1970. En règle générale, moins de la moitié des pêcheurs enregistrés tiraient la plus importante part de leur revenu de la pêche.

cadre de la nouvelle politique annoncée pour les pêches commerciales du Canada, permettront de remédier à de nombreuses difficultés touchant les revenus des pêcheurs pour les années à venir. »

Le Ministère estimait que les changements apportés en matière de gestion réduiraient le nombre de pêcheurs marginaux. Les modifications apportées au régime d'assurance-chômage contribueraient à les soutenir entre temps. Cependant, avant longtemps, l'opinion publique soutenait que le programme élargi avait l'effet contraire. Non seulement il gonflait les revenus des pêcheurs, mais il incitait également des participants marginaux à pêcher, aggravant ainsi leur dépendance à l'égard de l'assurance-chômage. En 1981, le pêcheur indépendant moyen sur la côte de l'Atlantique recevait environ le tiers de son revenu d'emploi total sous forme de prestations d'assurance-chômage (2 500 \$ comparativement à 8 100 \$); en 1990, cette proportion grimpa aux deux tiers (6 600 \$ comparativement à 10 800 \$). Au cours de la même période, un nombre croissant de pêcheurs devenaient admissibles aux prestations ordinaires d'assurance-chômage en pêchant à salaire. En 1990, plus de 11 000 exploitants pêcheurs salariés toucheraient en moyenne des prestations d'assurance-chômage de l'ordre de 6 120 \$ comparativement à leur revenu total d'emploi de 9 600 \$²⁴.

Changement de cap pour les programmes de développement

La politique annoncée en 1976 insistait sur la futilité d'un développement excessif, même en tenant

compte de la limite de 200 milles. LeBlanc lança de nombreux avertissements, citant souvent ses propres paroles prononcées en 1975 à l'occasion d'un discours à Lunenburg : [Traduction] « Je crains qu'en gagnant une zone, nous ne perdions une excuse. »

Il fallut du temps pour changer l'attitude centrée sur le développement de l'après-guerre. Même après 1968, alors que Davis soulignait, en reprenant une ancienne tournure, que « trop de bateaux chassent trop peu de poissons », la Direction du développement industriel cherchait encore à perfectionner les bateaux afin d'accroître leurs prises, et ce, à un rythme plus rapide. Wes Johnson, Jack Rycroft et d'autres experts faisaient la promotion de bateaux en ferro-ciment, de la pêche au chalut-bœuf, du chalut pélagique, des palangres automatisées et d'autres techniques. Le Ministère favorisa la croissance rapide des pêches du crabe et de la crevette dans l'Atlantique. Par ailleurs, un vaste programme fut lancé au début des années 1970 afin de promouvoir la transformation et la commercialisation du capelan, mais il donna peu de résultats.

Toutefois, au milieu des années 1970, le Ministère coupait effectivement les fonds destinés aux travaux de développement. La Direction du développement industriel de l'administration centrale cessa ses activités et la plupart de ses employés furent transférés en région. L'âge d'or de la découverte de nouveaux stocks et de meilleures méthodes de pêche tirait à sa fin. Certains travaux de développement se poursuivirent, surtout dans les régions, mais les grands projets axés sur le volume des prises se raréfièrent. Les efforts furent redéployés sur les technologies permettant de réduire la consommation

de carburant, comme celles relatives aux filets tramés pour les chaluts, ou sur des méthodes de pêches plus sélectives, comme les mailles carrées permettant aux poissons n'ayant pas atteint la taille minimale prescrite de s'échapper plus facilement des chaluts. Le Ministère effectua des travaux considérables sur la pêche à la palangre automatisée, qui semblait prometteuse, mais qui finit par attirer peu de pêcheurs à long terme.

Malgré le ralentissement des travaux de développement, les programmes de l'Office des prix des produits de la pêche, du Régime d'assurance des bateaux de pêche et du Prêt aidant aux opérations de pêche demeurèrent tous en activité durant cette période. Les acheteurs de navires pouvaient encore se prévaloir de l'allocation pour amortissement accéléré, en plus des subventions de construction navale.

Durant les années 1960, le Programme d'aide pour les bateaux de pêche consacra 25 pourcent de son budget aux navires de 35 à 45 pieds. En 1969-1970, quelque 44 navires reçurent des subventions totalisant 565 000 \$. Le programme fut modifié en 1970 de façon à autoriser le versement de subventions allant jusqu'à 35 pourcent pour les navires de 45 à 75 pieds. En règle générale, quelques centaines de navires obtenaient du financement chaque année. (En 1971, 286 navires obtinrent par exemple un total de 4,2 millions de dollars en subventions.) En 1975, le Ministère cessa de subventionner les navires du Pacifique, car il était manifeste que la taille de la flotte était excessive.

En ce qui concerne les navires naviguant dans d'autres eaux, c'est en 1973 que Jack Davis fit passer les dimensions minimales des bateaux admissibles de 45 à 35 pieds. En 1976, de nouvelles règles permirent l'attribution de subventions pour la conversion et la modification de navires, et la longueur minimale fut fixée à 30 pieds. Cette longueur subit une autre réduction en 1977; elle fut alors fixée à 25 pieds.

LeBlanc et son Ministère commencèrent à s'inquiéter de la question complexe des subventions et des crédits accordés aux pêcheurs; en effet, l'argent affluait à la fois de subventions fédérales, de subventions et de prêts consentis par les provinces et la Banque fédérale de développement. En 1979, les fonctionnaires préparaient une proposition au Cabinet préconisant la création d'une nouvelle institution financière afin de consolider et de rationaliser les programmes de prêts fédéraux. La nouvelle institution tenterait également de coordonner les programmes de crédit avec les provinces. Puis, les libéraux furent chassés du pouvoir.

La nouvelle administration conservatrice prévoyait éliminer le programme de subventions afin de lui substituer un nouveau genre de programme d'aide. Cependant, lorsque les libéraux reprirent le pouvoir, en 1980, ils maintinrent le programme de subventions déjà en place. En 1979-1980, la subvention de 35 pourcent s'appliquait encore aux navires de l'Atlantique mesurant de 25 à 75 pieds. En Ontario et dans les provinces des Prairies, les navires d'une longueur égale ou supérieure à 16 pieds pouvaient

également y être admissibles. Une somme d'environ 11 millions de dollars fut affectée à cette fin, une hausse par rapport aux 4 millions de dollars dépensés de 1975 à 1978. En 1981, le MPO réduisit néanmoins la subvention de 35 pourcent à 25 pourcent. Les conseils de prêt provinciaux de l'Atlantique durcirent leurs règles après 1980; LeBlanc leur avait vivement conseillé de restreindre le mouvement d'expansion.

Pendant ce temps, un programme gouvernemental distinct subventionnait encore les chantiers navals, à raison de 35 pourcent, afin de construire des chalutiers de plus grandes dimensions. En 1971, par exemple, le fonds destiné aux chantiers navals versa 5 millions de dollars pour la construction de 13 chalutiers. À compter de 1975, le Programme d'aide aux constructeurs de navires (PACN) abaissa le taux de subvention des grands navires à 14 pourcent, puis l'augmenta à 20 pourcent jusqu'en 1980, année où le taux afficha une chute. De 1980 à 1984, le PACN attribua 3 millions de dollars par année aux grands navires de pêche. Au cours des années 1980, les chantiers navals bénéficièrent également de subventions accordées par le ministère de l'Expansion industrielle régionale²⁵.

Ainsi, bien que la limite des permis imposée dans les années 1970 mit un frein à l'expansion de la flotte et aux travaux de développement, les subventions n'en permirent pas moins de construire des centaines de navires à la fois plus grands et plus puissants.

La promotion et les études de commercialisation du poisson s'intensifient

D'autres programmes nationaux, axés sur la promotion et la commercialisation, s'intensifièrent sous l'égide de la Direction des services de commercialisation, créée en 1970. À l'époque du débat sur la limite de 200 milles, alors que l'abondance des ressources semblait garantie, certains pensaient que la vente du poisson présenterait des problèmes. Sur la côte de l'Atlantique, pendant un certain temps, le Ministère tenta d'encourager la consolidation des activités de commercialisation des produits destinés à l'exportation en préconisant soit la création d'un nouvel organisme, soit la conclusion d'ententes, mais il n'insista jamais sur la question.

La Direction des services de commercialisation entreprit une étude à l'échelle mondiale afin d'analyser les perspectives du marché dans de nombreux pays. Des missions commerciales furent menées un peu partout. Ces mesures venaient s'ajouter aux efforts ordinaires consistant notamment à diffuser des bulletins fréquents sur les principaux groupes d'espèces, des rapports statistiques et des études sur des produits et des marchés particuliers. À l'occasion de la plupart des réunions du Conseil canadien des pêcheurs, les spécialistes de la commercialisation présenteraient leurs conclusions à des auditoires attentifs.



La production de matériel publicitaire destiné aux consommateurs, un produit de base que le Ministère produisait depuis longtemps, augmenta après la proclamation de la limite de 200 milles.

En 1978, dans le but d'accroître la consommation de poisson au Canada, le Ministère commença à promouvoir le mois de novembre comme le « Mois du poisson et des fruits de mer ». Les efforts s'intensifièrent au cours des années suivantes. Une campagne de publicité fut lancée à l'échelle nationale. Les efforts de promotion semblaient porter fruit; les ventes de poisson dans les supermarchés augmentèrent. Les initiatives coïncidèrent avec les premiers stades d'un changement dans l'attitude des consommateurs. Au tournant des années 1980, la population était davantage sensible aux effets bénéfiques du poisson et des fruits de mer sur la santé. Aux États-Unis, la consommation par habitant, qui se chiffrait à 5,7 kilogrammes pour la période allant de 1972 à 1976, grimpa à 7 kilogrammes de 1987 à 1991 (cette moyenne affichera un léger recul ultérieurement). Les prix augmentaient progressivement.

Les producteurs devenaient de plus en plus sophistiqués. Grâce à l'avènement du téléphone et du télécopieur, même les petites entreprises pouvaient se procurer plus de renseignements sur les marchés internationaux. En ce qui concerne les grandes entreprises, les conditionneurs de saumon de la Colombie-Britannique disposaient déjà de marchés bien développés et équilibrés entre la consommation intérieure et l'exportation. Durant les années 1970 et 1980, les entreprises de pêche du poisson de fond intensifièrent leurs efforts pour ce qui est du développement des produits. La Direction des services de commercialisation, de même que la cuisine d'essai ministérielle, qui avait publié des livrets de recettes promotionnels, jouaient encore un rôle utile, mais leur pertinence diminuerait à la suite des efforts entrepris par l'industrie.

Les provinces réclament une compétence étendue

La limite de 200 milles suscita de nouveaux espoirs chez les gouvernements des provinces de l'Atlantique, qui cherchaient continuellement à créer des emplois. La plupart des provinces faisaient la promotion de projets de développement et délivraient des permis d'usine à presque tous les demandeurs. Elles réclamèrent également l'élargissement de leur pouvoir en matière de gestion des pêches. La Colombie-Britannique montrait elle aussi un intérêt renouvelé. Dans les débats constitutionnels qui faisaient rage entre les gouvernements fédéral et provinciaux à la fin des années 1970 et au début des années 1980, les pêches figuraient à l'ordre du jour.

LeBlanc fit sa part pour repousser les demandes des provinces concernant les compétences étendues. « J'ai essayé d'analyser les raisons qui ont donné lieu à ces demandes. Les réclamations viennent-elles du fait que les provinces contrôlent déjà d'autres ressources naturelles? Pourtant, ces dernières ne savent pas nager, souligna-t-il à l'occasion d'un discours. Lorsqu'une province accepte de réduire son effort de pêche et que les quatre autres s'y refusent, lorsque trois provinces rejettent les entreprises conjointes avec l'étranger et que les deux autres les réclament, lorsque nous incitons les pays étrangers à opposer les provinces entre elles en vue de conclure de bonnes affaires concernant une telle usine ou un tel chantier naval, alors on peut dire adieu à tout effort collectif de coordination de la pêche de l'Atlantique. » LeBlanc pouvait prévoir « cinq bureaucraties étouffantes, cinq grandes séries de règlements, une multitude de colloques interprovinciaux n'apportant aucune solution. Et tout ça pendant que des flottilles « ennemies » s'acharnent à pêcher cinq fois le même poisson »²⁶.

Les organisations industrielles, y compris le Conseil canadien des pêcheurs et la nouvelle et puissante Newfoundland Fishermen's Union, appuyaient la compétence fédérale. Comme un pêcheur du Nouveau-

Brunswick écrivit plus tard, dans une lettre adressée à une commission d'enquête fédérale, [Traduction] « les fédéraux ont la vue courte, mais les provinces sont aveugles ». La Nouvelle-Écosse, initialement en faveur d'un transfert de compétences, changea son fusil d'épaule. La campagne des provinces en faveur d'un contrôle étendu en matière de gestion et de développement des pêches s'apaisa quelque peu. Le changement le plus important survint dans le sens inverse, lorsque, en 1984, le ministère fédéral des Pêches reprit la gestion des pêches maritimes à engins fixes au Québec, qu'il avait cédée en 1922²⁷.

L'aquaculture vivait une situation différente. Les discussions constitutionnelles de l'époque contribuèrent à concrétiser l'idée selon laquelle les

provinces détiendraient les principaux leviers du pouvoir concernant l'émission de permis dans cette industrie. L'aquaculture se révélerait plus importante que la majorité des gens ne l'estimaient.

Au cours de la même période, le MPO ne cessait de croître. En 1980-1981, son effectif correspondait à 5 300 années-personnes et ses dépenses totales atteignirent 322 millions de dollars, soit environ le double des dépenses du Service des pêches et des sciences de la mer huit ans plus tôt. Le Ministère possédait des installations de tous genres, grands établissements de recherche ou petits bureaux locaux, dans 1 200 endroits situés partout au pays.

CHAPITRE 22

Sur la côte de l'Atlantique de 1968 à 1984

Le présent chapitre traite des événements ayant touché l'ensemble de la région de l'Atlantique, dans la mesure où on peut les distinguer des questions concernant le Québec, les Maritimes et Terre-Neuve, lesquelles sont abordées dans les chapitres subséquents.

Le poisson de fond prédomine

De 1968 à 1984, la pêche du homard et la pêche de pétoncles occupaient une place prédominante dans le secteur des pêches; celle du hareng et des autres espèces pélagiques avait une importance moyenne et celle du crabe et de la crevette en était à ses débuts. Toutefois, le poisson de fond influait sur le discours et les discussions concernant les prises, les bateaux, les emplois, les espoirs et la politique. Dans chaque province des Maritimes, le nombre de pêcheurs possédant un permis de pêche du homard dépassait celui des titulaires de permis de pêche du poisson de fond. Cependant, le nombre d'usines tributaires du poisson de fond dépassait de loin celui des autres usines de traitement du poisson. À la fin de cette période, la gestion de la pêche du poisson de fond constituerait le grand triomphe de la gestion des pêches de l'Atlantique.

Néanmoins, une crise du marché du poisson de fond assombrir le début de la période. Depuis la guerre,

l'Office des prix des produits de la pêche (OPPP) avait prêté son concours à l'industrie du poisson de fond, et celle de la morue salée en particulier, en la soutenant financièrement durant les périodes difficiles. Alors que les années 1950 et 1960 virent une augmentation des captures canadiennes de plusieurs espèces de poisson de fond, les prises de morue, poisson plus recherché, étaient demeurées relativement stables. Durant les années 1960, les débarquements n'égalèrent jamais vraiment le point culminant de 356 000 tonnes atteint en 1955.

Néanmoins, les débarquements canadiens de morue, qui s'élevaient à 323 000 tonnes en 1968, étaient encore importants, et les prises étrangères étaient à leur sommet. Le gros de la production canadienne était transformé en blocs de morue – il s'agissait de blocs congelés puis transformés, principalement aux États-Unis, en bâtonnets de poisson et autres aliments semblables. Les prix fluctuaient en fonction de l'offre et de la demande, le marché considérant les blocs comme un produit de



Au début des années 1970 et au début des années 1980, des sommes d'argent considérables et d'énormes efforts furent investis pour stabiliser l'industrie du poisson de fond, notamment le secteur des gros chalutiers, laquelle connut deux crises.

base, à l'instar du bœuf, du porc ou du poulet. En 1968, les conditions du marché produisirent une situation cauchemardesque pour les producteurs canadiens. Une vague de peur déferla sur l'industrie.

Jack Davis venait de prendre le pouvoir. Les fonctionnaires du Ministère, notamment Lorne Grant et Bill MacKenzie, proposèrent une stratégie de défense : l'OPPP achèterait tout le stock, le laisserait dans les entrepôts des entreprises et le vendrait lors de la reprise du marché. Un tel système d'achat pourrait rétablir la confiance, prévenir les ventes au rabais et stabiliser la situation. Le programme mis au point par les fonctionnaires s'inspirait de programmes antérieurs mis en œuvre par le ministère de l'Agriculture. Il faudrait toutefois en coordonner le déploiement avec d'autres pays fournisseurs (la Norvège, l'Islande et le Danemark) et informer les fonctionnaires américains¹.

Davis souscrivit à l'idée et le gouvernement acheta le poisson². Après une période d'anxiété, les marchés finirent par s'améliorer. Le Ministère liquida les stocks de poisson par l'entremise des entreprises, et ce, sans que le contribuable ne subisse de perte. Il s'agissait d'une démonstration manifeste d'interventionnisme, et d'un fait marquant pour l'Office des prix des produits de la pêche. L'achat de blocs de morue redora le blason de Davis à Terre-Neuve, où sa popularité atteignit des sommets inégalés sur la côte de l'Atlantique.

L'Office canadien du poisson salé amorce la vente à guichet unique

Davis persévéra dans les réformes visant la commercialisation de la morue salée. Comme il a été noté précédemment, l'histoire du commerce de morue salée de Terre-Neuve était jalonnée de problèmes chroniques. À la fin des années 1940 et dans les



Inspecteur des pêches du gouvernement fédéral effectuant le contrôle de morue salée. Le poisson salé demeura un secteur important, bien qu'à la baisse, de l'industrie du poisson de fond.

années 1950, une organisation dénommée North Atlantic Fish Exporters Limited (NAFEL) avait eu recours à une forme de commercialisation à guichet unique, mais le gouvernement fédéral lui retira son monopole à l'exportation durant les années 1950. Cette mesure affaiblit davantage la position d'une industrie en déclin³.

Cependant, la vente à guichet unique pouvait s'effectuer en toute légalité si la loi en donnait le pouvoir à une société d'État, comme il en avait été discuté en 1964 à l'occasion de la conférence nationale sur les pêches dont Smallwood avait été l'instigateur. Cette proposition s'était lentement fauillée parmi les méandres des études et des débats. Une commission royale dirigée par l'ancien sous-ministre D. B. Finn avait déterminé que ce projet présentait divers problèmes. Il jouissait toutefois d'un appui considérable à Terre-Neuve⁴. Après la crise du marché de la morue salée survenue en 1967, le temps était mûr pour l'arrivée au pouvoir de Davis, en 1968.

Après des discussions entre les gouvernements fédéral et provinciaux, l'Office canadien du poisson salé (OCPS) vit le jour en 1970. L'Office était investi des pleins pouvoirs sur la commercialisation du poisson salé produit à Terre-Neuve et le long de la Basse-Côte-Nord du Québec (c.-à-d. la section la plus au nord-est de la côte du golfe du Saint-Laurent, au Québec)⁵. Les personnes et les entreprises qui produisaient du poisson salé le vendaient désormais par l'intermédiaire du modeste OCPS, dirigé par son président, Aidan Maloney, ancien ministre des pêches du gouvernement provincial jouissant d'un grand respect.

Des milliers de pêcheurs de Terre-Neuve et du Labrador produisaient toujours de la morue salée, soit en la séchant eux-mêmes sur des étendoirs, soit en vendant le fruit de leur pêche à des entreprises de transformation dotées de séchoirs mécaniques. Après la création de l'OCPS, une douzaine d'anciens exportateurs devinrent des agents de l'Office, achetant du poisson au nom de celui-ci et le séchant au besoin. Certains pêcheurs commencèrent par sécher le poisson eux-mêmes, en partie parce que le travail leur procurait davantage de « timbres » d'assurance-chômage. Mais au fil des ans, les pêcheurs de Terre-Neuve cessèrent pratiquement de sécher à l'extérieur le poisson légèrement salé. (Au Québec cependant, de nombreux pêcheurs continuèrent de sécher la morue à la gaspésienne.) Pendant ce temps, le marché du poisson congelé, qui offrait de meilleurs revenus aux pêcheurs, ne cessait de croître et finit par absorber la grande majorité des prises terre-neuviennes⁶.

L'OCPS répondit aux attentes et devint plus puissant durant les années 1970. Les acheteurs ne pouvaient plus monter les différentes entreprises de production les unes contre les autres. Le commerce, à l'instar des prix, s'empeint d'une plus grande stabilité. Une entreprise exploitée par la famille Zwicker de Lunenburg, en Nouvelle-Écosse, réputée pour être la plus vieille entreprise d'exportation de poisson en Amérique du Nord, était en train de perdre sa

principale source d'approvisionnement de morue salée de Terre-Neuve. D'autres intérêts se plaignirent de l'ingérence du gouvernement dans le commerce du poisson.

Cependant, les producteurs de morue salée de Terre-Neuve qui réalisaient leurs ventes par l'intermédiaire de l'OCPS semblaient assez satisfaits du nouvel office. Le nombre d'usines produisant du poisson salé se stabilisa à moins de deux douzaines. L'OCPS semblait tirer tout ce qu'il pouvait d'un marché en proie à un déclin à long terme. Pendant ce temps, la Gaspésie et les provinces Maritimes maintinrent leur commerce indépendant; en 1983, le sud-ouest de la Nouvelle-Écosse comptait 123 usines de salaison du poisson⁷.

Davis et LeBlanc limitent l'accès à la pêche dans l'Atlantique

Dès son entrée en fonction à titre de ministre, Jack Davis s'attaqua à la question de la limitation des permis sur la côte du Pacifique, mesure que l'UFAWU préconisait depuis des décennies. Les pêcheurs de la côte de l'Atlantique firent moins de démarches analogues, même s'ils avaient des problèmes similaires concernant le nombre de bateaux sur les fonds et la surcapacité de pêche.

Les pêcheurs de homard des Maritimes avaient déjà vu leurs permis limités en 1968. Pendant ce temps, la capacité des grands navires sur l'Atlantique s'était multipliée plusieurs fois depuis les années 1950, surtout dans le cas du poisson de fond. Les prises de ce type de poisson commençaient toutefois à baisser. Alors que les flottes étrangères reçurent à juste titre le gros du blâme, les Canadiens intensifiaient aux aussi leur effort de pêche. L'expression « trop de bateaux pêchant trop peu de poissons » se propageait, même si le problème concernait moins le nombre d'embarcations, qui avait diminué, que la puissance de pêche, qui prenait des proportions gigantesques.

En 1970, sous l'impulsion de Davis, le Ministère engagea une tentative peu connue visant à réduire la



Les chalutiers de taille moyenne devenaient de plus en plus courants le long de la côte, alors que le Ministère s'employait à réduire le nombre des bateaux de pêche. (Photo MPO : Michel Thérien)

taille de l'industrie. Selon le professeur William Schrank, de l'Université Memorial de Terre-Neuve, le Ministère informa le Cabinet de la nécessité de réduire la main-d'œuvre engagée dans la pêche de l'Atlantique de 25 000 personnes. Il y avait lieu également de limiter l'emploi et l'investissement par voie de réglementation et de privilégier la pêche au coût le plus bas possible. Il fallait supprimer les subventions et remplacer l'assurance-chômage des pêcheurs par un nouveau régime. De même, le gouvernement devait parrainer des programmes de réinstallation et de retour au travail à l'intention des pêcheurs déplacés. Davis voulait manifestement rationaliser l'industrie au moyen d'une chirurgie radicale du système. Mais le Cabinet s'y refusa⁸. Le Ministère choisit plutôt une méthode moins radicale de contrôler les pêches : la limitation des permis.

L'année 1971 marqua le début du régime d'accès limité à la pêche du saumon des Maritimes (dont une partie était déjà contrôlée). La pêche à la senne du hareng et la pêche de pétoncles de la baie de Fundy furent ainsi limitées en 1972, et la grande pêche de pétoncles suivit en 1973. Cette année-là, Davis imposa un gel des subventions destinées à la construction navale puis, en novembre, à la suite d'un séminaire sur l'émission de permis à l'intention de représentants de l'industrie et du gouvernement, il annonça une nouvelle politique de développement de la flotte de pêche. Tout en levant le gel récent des subventions, Davis affirma que les subventions futures s'appliqueraient seulement s'il y avait place à l'expansion. Tous les navires devaient être immatriculés et tous les exploitants devaient se procurer des permis. Les propriétaires de navires devaient être des Canadiens ou des immigrants reçus. L'obligation de se procurer un permis s'étendrait éventuellement à la pêche du homard, des pétoncles, du saumon, du hareng et du crabe des neiges.

Au moment de l'annonce de la politique, la plupart de ces pêches faisaient déjà l'objet d'un accès limité, du moins partiellement. Le contrôle du poisson de fond trainait un peu de la patte. Mais en 1974, Davis introduisit les permis de pêche à engin fixe pour le poisson de fond dans les Maritimes. Puis, en 1975, LeBlanc gela le nombre de grands chalutiers hauturiers. En 1976, l'accès limité à la pêche s'appliqua aux chalutiers de fond d'une longueur de 45 à 65 pieds.

L'application intégrale du régime d'accès limité à la pêche du poisson de fond ne se déroula pas sans heurts. Dans les Maritimes, en 1978, le Ministère annonça un gel de six mois pour les nouveaux arrivants dans l'industrie de la pêche côtière du poisson de fond. Cependant, des fonctionnaires régionaux interprétèrent cette directive comme une mesure ne s'appliquant qu'aux chalutiers de fond d'une longueur supérieure à 45 pieds; ils é mirent plusieurs centaines de permis pour des chalutiers plus petits. Cette situation fut appelée le « gel chaud », et produisit des effets défavorables et persistants dans le

sud-ouest de la Nouvelle-Écosse. Néanmoins, à la fin de la période allant de 1968 à 1984, la pêche du poisson de fond faisait l'objet d'un contrôle tout aussi rigoureux que les autres pêches⁹.

Comme ce fut le cas pour la pêche du saumon du Pacifique, les mesures de contrôle s'appliquaient uniquement aux permis accordés aux entreprises de pêche; le nombre de permis de pêche accordé aux particuliers était illimité. Dans la plupart des types de pêche, le permis était associé au bateau plutôt qu'au pêcheur. Avec la bénédiction du Ministère, un pêcheur pouvait transférer son permis à un tiers, ce qu'il faisait normalement au moment de vendre son bateau ou de le donner à un membre de sa famille. En théorie, le gouvernement était toujours propriétaire du permis, et il n'y avait point de vente, seulement un transfert. Toutefois, Davis lui-même savait que l'argent changerait de mains, mais il estimait que la vente procurerait aux pêcheurs ou à leur veuve un peu d'argent en prévision de la retraite.

De l'expansion à la récession en un an

L'année 1973 fut la meilleure année de toute l'histoire de l'industrie du poisson de fond. En dépit de la baisse des prises (de 629 000 tonnes en 1968 à 540 000 tonnes en 1973), les conditions du marché étaient telles que la valeur de la production atteignit un record de 81 millions de dollars. À la rencontre annuelle du Conseil canadien des pêches, de nombreux toasts furent portés et les fêtes se prolongèrent tard dans la nuit.

L'année suivante, les prises diminuèrent de nouveau pour s'établir à 418 000 tonnes, production inférieure à celle des années 1950 et représentant environ les deux tiers du total de 1968. La baisse du volume des prises de morue par les pêcheurs à l'est et au nord-ouest de Terre-Neuve, qui se chiffrait désormais à seulement 35 000 tonnes, se révéla particulièrement bouleversante. À la fin des années 1950 et au début des années 1960, les prises avaient baissé à 140 000 tonnes.

Les milliers de pêcheurs œuvrant à bord de petits bateaux dépendaient principalement de ce qu'on appelait de plus en plus la « morue du Nord ». Au fil des ans, les scientifiques du CRP avaient analysé les secteurs de fréquentation, les comportements et les caractéristiques biologiques des divers « stocks », un terme assez imprécis. Un seul stock pouvait fréquenter un grand nombre de frayères et comprendre des populations dont les scientifiques ignoraient l'existence. Les scientifiques considéraient la « morue du Nord » dans la zone 2J3KL de la CIPANO (au large du nord du Labrador et de l'est de Terre-Neuve, incluant la partie septentrionale des Grands Bancs) comme un stock distinct. Il s'agissait du plus important stock de poisson de fond de l'Atlantique Nord-Ouest.

La morue du Nord frayait dans une série de secteurs côtiers et hauturiers, depuis le banc de Hamilton Inlet, au Labrador, jusqu'aux parties septentrionales des Grands Bancs, en passant par les bancs de l'île Funk et de l'île Fogo. Un grand nombre de ces poissons migraient vers la côte durant les mois les plus chauds, traquant souvent le capelan jusque dans les baies et les anses. Sur les fonds côtiers de l'est et du nord-est de Terre-Neuve et du sud du Labrador, la morue du Nord avait d'abord alimenté la pêche traditionnelle à la ligne et à l'hameçon, puis la pêche aux trappes à la fin des années 1800. La pêche à filets maillants devint également populaire après la Seconde Guerre mondiale.

Au large, la morue du Nord (de même qu'un stock différent fréquentant le sud des Grands Bancs) avait alimenté la pêche sur les bancs, d'abord pratiquée par les navires de pêche étrangers, puis par les navires nord-américains, notamment ceux de Terre-Neuve. Sur le plan historique, il s'agissait de la principale pêche au large des côtes de Terre-Neuve. Après la guerre, les chalutiers-usines commencèrent à exploiter le même stock, encore plus au nord, jusqu'au Labrador, capturant de nombreuses morues avant leur arrivée près des côtes.

Les prises minimales près des côtes en 1974 firent de la morue du Nord un symbole des problèmes des pêches de l'Atlantique. Tant pour l'industrie que pour le gouvernement, il semblait que ce stock constituait un funeste présage de l'avenir. S'il était possible de renverser les déprédations de la pêche étrangère, et si le Canada pouvait en retirer les avantages, la morue du Nord pourrait former le pilier d'une industrie du poisson de fond à la fois renouvelée et vigoureuse.

L'appauvrissement de la ressource engendre une aide d'urgence

L'industrie du poisson de fond de l'Atlantique était en proie à une liste de problèmes familiers : fragmentation; influence minime sur le marché, malgré le grand volume de production; réputation douteuse quant à la qualité; surcapacité croissante; surabondances saisonnières nuisant à la qualité, aux marchés et aux prix. Tous ces facteurs contribuaient, chacun à sa mesure, aux faibles revenus et à l'instabilité, problèmes chroniques du secteur des pêches. Mais en 1974, l'appauvrissement de la ressource constituait le plus grave problème.

LeBlanc, nouveau ministre, et Ken Lucas, son fonctionnaire principal, établirent un groupe de travail dirigé par Fernand Doucet, un fonctionnaire d'origine acadienne possédant une longue feuille de route. Doucet avait déjà travaillé avec le ministère des Pêches et des Océans et avec le Conseil de développement de la région de l'Atlantique, alors qu'il était président de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce pour les pêches des provinces des Prairies. LeBlanc nomma Doucet à titre de conseiller spécial. L'équipe de Doucet mena des consultations le long de la côte,

examinant de façon détaillée les ressources, les marchés et la situation globale de l'industrie.

La principale conclusion du gouvernement à la suite de ces consultations se résumait au besoin d'une injection de fonds tout en exerçant un contrôle serré pour façonner une industrie davantage rationnelle et prospère. Les divers rapports du groupe de Doucet, de même qu'un document du Cabinet, s'inscrivaient dans la ligne de pensée ministérielle antérieure comme celle de W. C. MacKenzie. Cette ligne de pensée, enrichie par les sentiments de LeBlanc, engendra la *Politique canadienne pour la pêche commerciale* de 1976.

L'argent commençait à couler à flots : 50 millions de dollars furent consacrés à l'aide d'urgence et à d'autres fins. Un Programme d'aide temporaire (PAT) fut mis en place et le robinet coulait encore : de 1974 à 1976, le gouvernement autorisa le versement de quelque 200 millions de dollars sous forme d'aide d'urgence (le total des dépenses réelles s'éleva à environ 140 millions de dollars), principalement destinés à l'industrie du poisson de fond.

Une importante proportion du financement fut affectée à une subvention de 2,5 cents la livre sur les prises de poisson de fond – un montant important vu que le moyenne des prix s'élevait à 9 cents la livre. Lors des années précédentes, les subventions de soutien des prix avaient été versées aux entreprises de transformation; le gouvernement se fiait sur elles pour transmettre le bénéfice aux pêcheurs. LeBlanc insista pour que les pêcheurs reçoivent directement les nouvelles subventions. Les entreprises de transformation obtenaient une subvention distincte de huit cents par livre de produit. Des fonds furent affectés au soutien des prix de plusieurs autres pêches et à des projets spéciaux. Les pêches du crabe et du homard et les pêches en eau douce firent l'objet d'un soutien financier, tout comme les pêcheurs de Terre-Neuve touchés par les conditions anormales de la glace¹⁰.

LeBlanc élargit l'application de l'accès limité

Pendant ce temps, LeBlanc alla de l'avant avec son projet de pêche à accès limité. En 1979, il déclara : « Dans presque toutes les pêches, nous avons appliqué des limites d'accès afin de protéger les ressources et les taux de prise par bateau ». Il ajouta : « Les romantiques qui considèrent la délivrance de permis comme une atteinte au droit fondamental de pêcher trouveront peu d'alliés parmi les véritables exploitants. La délivrance des permis permet aux travailleurs de nombreux domaines de se protéger contre les pertes économiques et la clandestinité »¹¹. Il avait raison; les pêcheurs étaient généralement en faveur des permis.

Les protestations les plus énergiques concernant l'accès limité proviendraient des pêcheurs de homard à temps partiel, dont LeBlanc souhaitait rétrograder les permis, et des universitaires de Terre-Neuve. Ces derniers considéraient que les permis menaçaient le mode de vie associé à la pêche ou qu'ils n'étaient pas

cohérents avec la conception romantique qu'ils entretenaient à son égard. En réponse aux protestations de John Crosbie, ministre des Pêches de Terre-Neuve, LeBlanc repoussa à plus tard l'imposition de la limite du nombre de permis de pêche côtière pour les petits bateaux au nord-est de Terre-Neuve. Cette dernière faille fut comblée au début des années 1980.

Les comités consultatifs et les organisations gagnent en puissance

Durant les années 1970, les organisations de pêcheurs gagnèrent en nombre et en puissance. Pendant ce temps, les comités consultatifs de l'industrie, au stade embryonnaire sous Davis, prirent rapidement de l'expansion. Le premier comité consultatif permanent – le Comité de gestion du hareng – fut créé en 1973. Sous le règne de LeBlanc, les comités consultatifs furent constitués pour chaque type de pêche importante. Dans le cas de la pêche du poisson de fond, la plus importante, on comptait des comités par région et parfois par type d'engin de pêche. Les grandes entreprises disposaient d'un Comité consultatif du poisson de fond de haute mer. (Ce comité devint éventuellement le Comité consultatif du poisson de fond de l'Atlantique, pour tous les secteurs de l'industrie de la pêche au poisson de fond.) LeBlanc a même évoqué la possibilité suivante, soit « à mesure que s'organisaient les pêcheurs [...] d'institutionnaliser davantage ces consultations qui regroupent toutes les provinces et tous les secteurs de l'industrie »¹².

Les comités se développèrent pour deux raisons principales. La première tenait à la complexité croissante de la gestion des permis, des quotas et des engins, ce qui exigeait une consultation accrue auprès de l'industrie. La seconde raison, probablement la plus importante, découlait de l'insistance de LeBlanc à donner plus de pouvoir aux pêcheurs. Les organisations de pêcheurs occupaient un grand nombre de sièges au sein des comités consultatifs. Ceux-ci n'étaient pas assignés par élection, à l'exception des comités consultatifs sur le homard dans certaines régions. Plutôt, le Ministère invitait des candidats évidents, soit des dirigeants d'associations ou des pêcheurs jouant un rôle de chefs de file, à y siéger. Parfois, l'industrie elle-même proposait des candidatures, ou des représentants réclamaient tout simplement un siège. Les comités gagnèrent en puissance au fil du temps; à la fin des années 1980, plus d'une centaine d'entre eux étaient en activité sur la côte de l'Atlantique. Dans certaines pêches, ils gagnèrent pratiquement un droit de veto.

Pendant ce temps, sous la direction de LeBlanc, le Conseil canadien des pêcheurs exerçait une influence largement inférieure à celle dont il jouissait auparavant. L'organisation conserva sa puissance, mais essuya un revers en 1984 lorsque le Fisheries Council of British Columbia se sépara pour devenir une entité distincte.

LeBlanc harcèle l'industrie au sujet de la qualité et de la commercialisation

Depuis longtemps, le Ministère poussait l'industrie à améliorer la qualité du poisson, souvent en lui accordant de l'aide financière. En 1973-1974, sous la direction de Davis, plusieurs millions de dollars furent affectés à des subventions pour la construction d'installations de fabrication et d'entreposage de la glace et de réfrigération du poisson.

La politique de 1976 réclamait une différenciation des prix associés aux débarquements de poisson en fonction de leur qualité. Aux yeux du Ministère, les concurrents européens et japonais damaient le pion aux Canadiens et obtenaient de meilleurs prix, même sur les marchés nord-américains. Les Canadiens se devaient d'offrir une meilleure performance. À l'occasion d'un discours, LeBlanc prononça les paroles suivantes : [Traduction] « De la même façon que les gens associent le vin à la France, les chandails de laine à l'Écosse ou les appareils-photo au Japon, notre industrie exportatrice devrait faire en sorte que lorsque les gens du monde entier pensent à de bons fruits de mer, ils pensent au Canada. »

À l'échelle nationale, les agents d'inspection, qui se chiffraient à plusieurs centaines, ne cessaient d'insister auprès des usines de transformation du poisson afin qu'elles apportent des améliorations. Pendant ce temps, de nouveaux règlements prescrivaient des améliorations aux cales à poisson. Cette insistance agaçait parfois les entreprises de transformation. Cependant, des améliorations finirent par voir le jour. En vertu du Programme d'aide à la réfrigération du poisson, dont les coûts étaient partagés avec les provinces, le Ministère dépensa environ deux millions de dollars par année pendant la période allant de 1974 à 1979. À compter de 1977-1978, dans le cadre d'un autre projet, le Ministère installa de nouveaux systèmes de manutention du poisson à 200 petits ports isolés de Terre-Neuve, de même qu'un certain nombre au Québec et dans les Maritimes. De grands conteneurs gris s'élevant à mi-hauteur d'homme devinrent monnaie courante. L'emboîtement et le glaçage devinrent pratique courante. Jusqu'alors, les usines de transformation du poisson s'étaient souvent installées près du quai; lors des années subséquentes, les entreprises les construiraient loin de l'eau, puisqu'il était ainsi plus facile de transporter les boîtes aux usines par camion.

En 1980, le MPO lança un programme d'amélioration de la qualité des produits de l'Atlantique. À l'époque, le Ministère reconnaissait que la manutention du poisson laissait à désirer dans de nombreux secteurs de l'industrie. Désormais, de nouveaux règlements prescrivaient des dispositions appropriées pour la manutention du poisson sur les navires, dans les usines et durant leur transport. Sitôt pêché, le poisson serait mis sur glace ou réfrigéré d'une autre manière. Le classement à quai allait bientôt débiter — d'abord sur une base volontaire, puis de



Les laboratoires d'inspection ainsi que les laboratoires de sciences halieutiques et d'océanographie employaient des scientifiques et des techniciens.

façon obligatoire. De nouvelles normes institueraient, d'une part, l'interdiction des fourches à poisson, et d'autre part, des règlements visant les pompes et les autres équipements de manutention et d'entreposage. Le Ministère accorda des subventions afin d'améliorer la qualité, entreprit la formation des préposés au classement de l'industrie et mena des projets pilotes sur le classement. Il voulait provoquer une évolution rapide et majeure¹³. Toutefois, celle-ci se trouverait ralentie par la résistance de l'industrie et le tourbillon habituel d'événements et de distractions.

Le Ministère préconisa aussi le concept de consolidation de la commercialisation à l'exportation, qu'il s'agisse de commercialisation à guichet unique ou d'autres méthodes. La politique de 1976 exigeait une consolidation et une « intégration en aval », dans le cadre de laquelle les entreprises de transformation canadiennes feraient l'acquisition de points de transformation et de distribution à l'étranger. LeBlanc observa que les exportateurs des autres grands pays de pêche œuvraient de concert. [Traduction] « Le groupe norvégien Frionor représente quelque 300 entreprises de transformation indépendantes », dit-il. Si les exportateurs canadiens conjuguèrent leurs efforts, [Traduction] « nous pourrions au besoin adopter des lois visant à les aider à se regrouper pour mettre leurs efforts en commun, comme dans l'établissement de prix planchers ou la négociation de ventes au volume »¹⁴. En privé, LeBlanc songeait à établir une forme quelconque de contrepartie à la Commission canadienne du blé pour commercialiser le poisson.

En partie dans le but d'écarter LeBlanc, le Conseil canadien des pêcheurs créa une nouvelle organisation, l'Association canadienne des exportateurs de poisson, qui recueillait des renseignements commerciaux et exécutait d'autres travaux. Autrement, les entreprises de l'Atlantique protégeaient leur indépendance en prétextant l'efficacité du marché libre. En outre, le fait de conclure ses propres ventes représentait la moitié du plaisir associé à la pêche. Les conditions allaient en s'améliorant; en 1979, le Canada était devenu le plus

important exportateur de poisson au monde en termes de valeur des exportations. La même année, le gouvernement conservateur, qui n'exista que brièvement, interrompit l'emprise de LeBlanc sur le pouvoir. Le Ministère abandonna ses idées de consolidation de la commercialisation à l'exportation.

Le « plan de pêche » pousse les chalutiers vers le Nord

En 1977, de concert avec l'imposition de la limite de 200 milles, le Canada commença à subventionner les quotas de poisson de fond par secteur de flotte en fonction d'un « plan de pêche » complexe.

Plusieurs facteurs sont à l'origine de cette façon de faire. L'imminente limite de 200 milles promettait d'accroître le nombre de poissons favorisant la reconstitution des stocks et le déplacement des navires étrangers. Certaines entreprises exploitant de grands chalutiers, de même que la plupart des gouvernements provinciaux, prévoyaient une expansion considérable de la pêche. LeBlanc craignait que la pêche au chalut ne se développe au détriment du petit pêcheur.

Un événement déclencheur survint en 1976. Le biologiste Scott Parsons lança un avertissement à propos des réductions imminentes de la pêche du sébaste dans le golfe du Saint-Laurent. Le Ministère établit un total autorisé des captures (TAC) de 30 000 tonnes pour le stock, soit bien en deçà des captures des années précédentes. Toutefois, au moment de l'imposition de cette limite, la faible concentration des glaces avait permis à la flotte de grands chalutiers de prendre la majeure partie du quota de sébaste du golfe du Saint-Laurent cet hiver-là. Le plan de pêche du poisson de fond se trouvait ainsi compromis pour le restant de l'année. LeBlanc, préoccupé, chercha à améliorer la situation. Il semblait que le fait de subdiviser les quotas pourrait assurer une part garantie à chaque secteur et échelonner la pêche sur la plus longue saison possible. Pendant ce temps, en 1976, le gouvernement accorda une aide spéciale afin d'aider les chalutiers à trouver de nouveaux fonds de pêche et de nouvelles espèces.



Le chalutage dans les eaux septentrionales comportait certains risques. Photo du *Cape La Have* de la société National Sea, au large du Labrador.

C'est dans ce contexte qu'émergea un plan de pêche détaillé quant au poisson de fond pour 1977, première année de l'existence de la zone de 200 milles. Des douzaines de totaux autorisés des captures (TAC) s'appliquaient déjà aux diverses espèces de poisson de fond présentes dans différents secteurs. Le Ministère sépara ces quotas généraux en sous-quotas visant les différents secteurs de la flotte de chalutiers hauturiers et les attribua aux navires en fonction de la zone de pêche, de leur longueur, du type d'engin et même de leur puissance nominale. (Au début, les flottes composées de navires plus petits se voyaient attribuer des parts : les prises estimées étaient soustraites du TAC. Plus tard, à compter de 1981, les quotas remplacèrent la plupart des parts.)

Le premier plan de pêche repoussa la plupart des grands chalutiers à l'extérieur du golfe du Saint-Laurent. Il s'agissait d'un changement historique qui agaça les grandes entreprises de transformation. Mais le plan leur réservait également des subventions pour exploiter les pêches hauturières au large du nord-est de Terre-Neuve et du sud du Labrador, où les chalutiers étrangers prédominaient déjà.

Les pêcheurs sur chalutier canadiens n'étaient pas habitués à ces fonds hauturiers du Nord, souvent jonchés de glaces, et ne savaient pas à quoi s'attendre. Mais ils apprirent rapidement. Au cours des années suivantes, de vastes pêches de morue du Nord se développèrent au large du sud de la côte du Labrador et autour des bancs de l'île Funk, de l'île Fogo et d'autres bancs situés au large du nord-est de Terre-Neuve. De même, la flotte canadienne dominait maintenant la pêche de la morue, de la limande à queue jaune et d'autres espèces sur les Grands Bancs de Terre-Neuve.

LeBlanc insiste sur la conservation et s'oppose à l'expansion excessive

Après avoir obtenu l'imposition de la zone de 200 milles, le Ministère maintint un système de quotas limités dont il augmenta lentement le nombre. LeBlanc déclara qu'il n'avait aucune intention de « violer la pêche une seconde fois ». Privilégiant le rendement maximal soutenu (RMS), Leblanc déclara : « Il y aura toujours des poissons dans l'eau, mais cette ressource demeurera toujours fragile. [...] Cependant, une mauvaise gestion des ressources entraînera un effritement inévitable de cette structure [une industrie coordonnée] »¹⁵.

En 1977, les scientifiques du Ministère adoptèrent la directive $F_{0.1}$ pour calculer la mortalité par pêche. Ce terme technique évoque un niveau de pêche plus prudent, inférieur au RMS. Selon une définition, dans le cas d'un stock subissant une pression de pêche accrue, le terme $F_{0.1}$ correspond au niveau de mortalité par pêche, ou F , [Traduction] « auquel l'augmentation du rendement, en ajoutant une autre unité d'effort de pêche, représente 10 pourcent de l'augmentation du rendement que l'on aurait obtenue en ajoutant la même unité d'effort lorsque le stock était légèrement exploité ».



Les chalutiers à pêche latérale étaient toujours actifs, mais ils cédaient la place aux chalutiers de pêche arrière et aux dragueurs. Photo : au large de Souris (Î.-P.-É.) en 1977.

Le concept avait été utilisé plus tôt en rapport avec le hareng du Banc de Georges et la CIPANO l'avait utilisé pour certains stocks de poissons de fond en 1976. Les scientifiques et les gestionnaires ne trouvèrent jamais de terme plus simple que $F_{0.1}$. Ce nombre étrange compliquerait de nombreuses discussions avec l'industrie.

Concrètement, le terme $F_{0.1}$ signifie que pour les stocks composés majoritairement d'espèces de poissons à nageoires, les prises annuelles ne devaient pas dépasser 20 pourcent de la biomasse exploitable, soit un poisson sur cinq. La production de la pêche à $F_{0.1}$ serait inférieure au rendement maximal soutenu, mais elle réduirait le risque de surpêche. Elle produirait des prises représentant de 80 à 90 pourcent du RMS avec un tiers de l'effort de pêche de moins¹⁶. Les concentrations de poisson s'en trouveraient plus denses, favorisant ainsi la pêche et la rentabilité, au niveau du « rendement optimal soutenu » (ROS), expression tout de même imprécise.

À la fin des années 1970, alors qu'ils constataient l'augmentation des stocks, les scientifiques devinrent plus confiants à l'égard de leur capacité d'estimation et de prévision des stocks. Au début des années 1980, certains d'entre eux croyaient que dans des cas précis, leurs prévisions se révéleraient exactes à 10 pourcent près¹⁷. D'autres se montraient plus prudents. Néanmoins, la plupart des fonctionnaires du Ministère estimaient que les scientifiques avaient une idée claire de l'abondance des stocks.

Les provinces et les grandes entreprises préconisent l'expansion

L'industrie en général ne s'opposa pas vigoureusement à la démarche prudente d'inspiration scientifique employée par le Ministère à l'égard des TAC.

Malgré cela, certaines entreprises de plus grande envergure, à l'instar de la plupart des gouvernements provinciaux, souhaitaient l'expansion rapide des flottes et des usines afin de profiter pleinement de la nouvelle zone. Quatre grandes entreprises de chalutiers dominaient le tableau : National Sea Products et H.B. Nickerson and Sons, en Nouvelle-Écosse et Fishery Products et Lake Group, à Terre-Neuve. Les « quatre grands » virent leur nombre passer à trois lorsque Nickerson acquit une participation majoritaire dans la National Sea Products. Ces deux entreprises fusionnées imprimèrent des brochures et achetèrent des annonces dans les journaux, réclamant la liberté d'exploitation et de croissance de façon à profiter de la limite de 200 milles. Elles soutenaient que les flottes côtière et hauturière pouvaient prendre de l'expansion. La flotte hauturière avait besoin de chalutiers et de chalutiers-congélateurs modernes, ces derniers accédant tant aux espèces traditionnelles qu'aux espèces sous-utilisées¹⁸.

Les ministres des pêches de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Écosse, Walter Carter et Dan Reid, soumirent un plan d'expansion d'une valeur de 900 millions de dollars qui affectait 250 millions à l'achat de nouveaux navires et 110 millions à l'établissement de nouvelles usines¹⁹. Carter parraina une vaste étude des perspectives de Terre-Neuve et réclama des chalutiers. Le Québec et le Nouveau-Brunswick présentèrent également des plans de développement dont les budgets prévisionnels s'élevaient à plusieurs centaines de millions de dollars. Chacun souhaitait que le gouvernement fédéral assume les coûts de l'expansion. LeBlanc résista aux projets d'expansion en soutenant que la capacité de la flotte suffisait déjà à tirer pleinement profit de la limite de 200 milles.

LeBlanc résiste à la construction de grands navires

Les discours de LeBlanc, ponctués d'avertissements et souvent prononcés en présence des ministres des Pêches provinciaux, affligeaient ces derniers. Dan Reid, de la Nouvelle-Écosse, qualifia LeBlanc de « naïf » pour avoir reporté à plus tard la construction de chalutiers-congélateurs. Le Terre-Neuvien Carter ne pouvait comprendre [Traduction] « pourquoi nous devons aller quémander à Ottawa. [...] Combien de temps devons-nous attendre? ». Il déclara que Terre-Neuve devait construire au moins dix chalutiers par année et exercer un contrôle constitutionnel accru sur les pêches. En outre, Carter condamna la réticence du gouvernement fédéral à approuver les coentreprises impliquant des entreprises de pêche étrangères²⁰. Le *Chronicle-Herald* de Halifax publia une série d'éditoriaux, dont certains en première page, réclamant que LeBlanc se mette au travail, déloge les navires étrangers et laisse l'entreprise privée faire son travail.

LeBlanc commença à leur rendre la monnaie de leur pièce. À l'occasion d'un discours contre le surdéveloppement, il se moqua des efforts précédents déployés par les gouvernements provinciaux, lesquels

s'étaient révélés des échecs spectaculaires, comme la voiture Bricklin, au Nouveau-Brunswick, et une usine de carton doublure, à Terre-Neuve. Ces paroles enflammèrent les gouvernements provinciaux, qui croyaient que LeBlanc mettait ainsi une entrave au développement.

En 1978, LeBlanc affirma au Conseil canadien des pêches que la flotte de grands navires avait la capacité d'augmenter de moitié ses prises « si nous pouvons augmenter et la quantité de poissons disponibles, et les taux de prise. Si nous procédons à l'inverse, c'est-à-dire si nous accroissons d'abord la flottille, nous ferons comme le propriétaire d'un terrain boisé épuisé qui dépenserait tout son argent à l'achat de tronçonneuses pour couper les arbustes qui restent au lieu de planter d'autres arbres pour reboiser son terrain. Une expansion massive de la flottille en ce moment constituerait une entreprise titanesque, et je n'exagère pas »²¹. Les gains proviendraient plutôt du changement du système de gestion dont la zone de 200 milles ne constituait qu'un élément – il s'agissait donc d'un défi plutôt que d'une possibilité.

Le Blanc affirma devant un autre auditoire que la pêche du hareng et du sébaste, entre autres, constituait un exemple de développement trop optimiste. « L'histoire des pêches est marquée de cycles d'expansion rapide et de chutes brutales, d'instabilité, de faibles revenus et d'exode des pêcheurs et de leurs familles » causés par la fragmentation de l'industrie et un manque de coordination d'initiatives ponctuelles de développement. Au fur et à mesure du rétablissement des stocks, les provinces atlantiques du Canada pouvaient probablement accroître leurs captures de poissons de fond de l'ordre de 50 pourcent, voire davantage, selon les chiffres relatifs aux stocks transfrontaliers et situés à l'extérieur de la zone. « Mais une flottille de la taille de celle dont nous disposons pourrait probablement augmenter ses prises d'un autre 50 pourcent. Pourquoi? Parce qu'il y a dix ans, c'est exactement ce qu'elle faisait, et avec moins de bateaux. » Le besoin d'une flotte plus nombreuse, de chalutiers-usines, d'investissement en capital étranger, tout cela n'était que des mythes. « Les revenus accrus provenant de l'expansion de la zone ne seront pas le résultat d'un effort de pêche plus intensif, mais bien d'une augmentation de la valeur de nos produits. »

Les stocks de poisson commençaient à peine à se rétablir – LeBlanc affirma qu'il fallait leur donner du temps. « Plus précisément, pourquoi devrions-nous, tout de suite et d'une façon automatique, accorder des permis d'expansion aux trois grosses sociétés qui règnent sur la pêche hauturière et, ainsi, enlever toute possibilité de ce genre aux entreprises plus petites et aux milliers de pêcheurs indépendants des flottilles côtières et intermédiaires? » Les chalutiers-usines souhaités par certains pourraient capturer « probablement trois fois plus de poissons que nos meilleurs chalutiers actuels, et probablement 90 fois plus qu'un palangrier côtier. [...] Je souhaiterais que les gens s'inquiètent moins de la nécessité d'acquérir de nouveaux bateaux-usines et qu'ils songent davantage

aux quelque 29 000 bateaux côtiers et intermédiaires existants et aux 250 bateaux de pêche hauturière qui auraient à rivaliser avec de nouvelles machines pour capturer le même poisson, à moins que les chalutiers-congélateurs soient limités aux espèces non traditionnelles. »

Et LeBlanc d'ajouter : « dans les pêches de l'Atlantique en général, le gouvernement préfère que ce soient les propriétaires ou leurs associations qui détiennent les bateaux plutôt que les compagnies de traitement. Nous avons réservé des contingents et des permis afin d'accorder aux pêcheurs côtiers et intermédiaires [...] la chance de profiter de meilleurs bateaux et de réaliser une meilleure pêche. Nous voulons partir des côtes et aller vers le large pour exécuter le travail dans la zone de 200 milles »²².

Coentreprises et « bonimenteurs »

Dans le cadre des luttes menées au sujet de l'expansion, certains préconisèrent l'idée d'inviter des entreprises de pêche étrangères à fournir des navires ou à contribuer autrement au développement de l'industrie de la pêche du Canada. Depuis 1974, la politique gouvernementale avait empêché tout intérêt étranger de détenir plus de 49 pourcent d'une entreprise titulaire de permis de pêche. Les nouvelles propositions prévoyaient des affrètements étrangers pour exploiter les richesses de la nouvelle zone. En général, LeBlanc refusait de telles ouvertures, et se moquait publiquement des « bonimenteurs », en déclarant qu'il n'avait pas insisté en faveur de l'établissement de la zone de 200 milles canadienne simplement pour que des intérêts étrangers en prennent le contrôle « par la porte arrière ».

Cependant, sous la direction de LeBlanc, il survint de rares cas où le Ministère autorisa la participation de navires étrangers aux fins du développement de pêches que les Canadiens ne pratiquaient pas encore. Certains affrètements eurent pour objet de développer la pêche d'espèces comme le merlu argenté et le calmar, notamment en 1979 dans le dernier cas. Pour cette pêche, il était prévu que des navires japonais captureraient le calmar et en ramèneraient au moins la moitié aux usines canadiennes pour fins de transformation et de congélation. Le partenaire étranger rachèterait ensuite le calmar pêché par ses propres navires. Dans certains cas, aucun poisson n'était débarqué; l'entreprise de transformation vendait le quota au téléphone et un chèque était versé à son compte²³. Ces ententes conjuguant la pêche étrangère à l'industrie canadienne de la transformation, laquelle était faible, voire inexistante, furent bientôt appelées des « ventes directes en mer ». Dans d'autres cas, le Ministère permit aux usines d'affréter des navires étrangers afin d'exploiter leur capacité de congélation, en tant que « prolongements d'usines ». D'autres affrètements contribuèrent à l'approvisionnement d'usines à court de ressources en leur fournissant de la morue du Nord.

Les transactions avec des étrangers cessèrent rapidement par suite de l'assèchement de la forte pêche du calmar en 1979 et de l'intensification de la pêche hauturière par la flotte canadienne. La pêche de la crevette du Nord, située au large du Labrador, constituait toutefois une exception notable. Le Ministère autorisa l'utilisation de navires étrangers à bord desquels les Canadiens se rendaient outre-mer afin d'apprendre les rudiments de la pêche en question²⁴. À compter de 1976, tout en limitant généralement l'utilisation de navires étrangers par les entreprises de transformation, LeBlanc créa un précédent en permettant aux pêcheurs de hareng de la baie de Fundy de vendre le poisson directement à des acheteurs étrangers, et ce, en pleine mer.

Les parts accordées à la flotte se stabilisent

Les allocations détaillées prévues dans le plan de pêche du poisson de fond avivèrent les instincts concurrentiels de l'industrie. Lors des rencontres des comités consultatifs, notamment celles du Comité consultatif du poisson de fond de l'Atlantique, les représentants des pêcheurs, des entreprises de transformation et des provinces se disputaient au sujet des quotas. Les flottes côtière, semi-hauturière, hauturière, à engin fixe et à engin mobile soulignèrent l'importance de leur pêche particulière et les désavantages des autres. Cependant, ces discussions entraînent peu de changements.

Dans un discours en particulier, LeBlanc avait déclaré : « J'ai un net parti pris pour le pêcheur côtier »²⁵. Mais au lieu d'augmenter les parts réservées à la pêche côtière, il empêcha l'expansion de la pêche hauturière. Les parts en pourcentage des allocations demeurèrent relativement inchangées.

Dans les faits, le Ministère déterminait généralement des allocations en fonction des prises antérieures. Il n'y aurait pas de retour aux principes de base pour décider quel profil de flotte procurerait le plus d'avantages socio-économiques. On espérait plutôt stabiliser la pêche et accroître les débarquements pour tous. Pour reprendre une déclaration subséquente d'Art May, un haut fonctionnaire : [Traduction] « Nous avons tout congelé et prié pour le mieux²⁶. »

Il y avait deux exceptions à cette démarche généralement axée sur le statu quo; la première tenait à une « accumulation » de permis. Les flottes de chalutiers possédaient un certain nombre de permis attribués antérieurement pour des navires dont elles ne disposaient pas encore. Avec l'approbation du Ministère, les entreprises avaient conservé les permis en prévision de l'amélioration éventuelle de la pêche. LeBlanc supprima ces permis, qui auraient pu entraîner une forte augmentation de la flotte de chalutiers. La seconde exception consistait à interdire à la plupart des chalutiers de pénétrer dans le golfe, tout en les repoussant vers le Nord. Cependant, même à la suite de ce changement, l'équilibre des allocations de poisson de fond aux navires « hauturiers » (d'une

longueur supérieure à 100 pieds) et aux plus petits navires demeura à 50-50, formule de partage formalisée dans le plan de pêche de 1982²⁷. Toutefois, en ce qui concerne les récoltes dites « véritables », les prises de poisson de fond par navire de moins de 100 pieds augmentèrent, passant d'environ 55 pourcent à la fin des années 1970 à environ 60 pourcent en 1984²⁸.

Les restrictions ne suffisent pas à contrôler la puissance de pêche

Aux yeux de LeBlanc et des hauts fonctionnaires, il était manifeste qu'avant même l'avènement de la zone de 200 milles et des nouvelles mesures favorisant l'abondance, la flotte de l'Atlantique disposait déjà d'une puissance de pêche amplement suffisante. La surcapacité et le surinvestissement se constataient partout. Le Ministère souhaitait reconstituer les stocks de poisson tout en limitant l'expansion de la flotte. En plus de limiter le nombre de permis, il contrôlait la longueur des navires. Si un pêcheur souhaitait remplacer un navire par un autre, la longueur de ce dernier ne pouvait excéder celle du premier que par un faible pourcentage fixe.

La puissance de pêche des navires augmenta de toute façon. Puisque la restriction de l'accès à la pêche et l'augmentation des prix et des quotas dégageaient des recettes supérieures, les entreprises cherchaient des moyens de les dépenser. La construction navale faisait toujours l'objet de subventions, et une disposition de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, à savoir la déduction pour amortissement accéléré, poussait parfois les pêcheurs à estimer qu'il était plus sensé de construire un nouveau bateau que de payer plus d'impôts.

En 1981, le Ministère durcit les règles. Les bateaux de remplacement de bateaux de moins de 35 pieds ne pouvaient pas dépasser 34 pieds et 11 pouces. Une « marge de cinq pieds » s'appliquait aux remplacements de navires de 35 à 65 pieds. Par exemple, si une personne possédait un navire de 41 pieds, sa nouvelle embarcation ne pouvait pas excéder 45 pieds. Les navires d'une longueur égale ou supérieure à 65 pieds, qu'on permettait auparavant de remplacer par des navires d'une longueur jusqu'à 25 pourcent supérieure, ne pouvaient plus être remplacés que par des navires de la même longueur. En outre, la capacité de cale des navires d'une longueur supérieure à 35 pieds ne pouvait être accrue. Les règles suscitérent de vives protestations, mais le Ministère tint ferme, du moins en ce qui concerne la longueur des bateaux et des navires; les pêcheurs s'en sortaient souvent grâce à des augmentations de la capacité de cale²⁹.

Néanmoins, les entreprises exploitant des chalutiers, lesquelles possédaient un peu plus de 150 navires dans les années 1970, commandèrent de nombreux navires de remplacement offrant plus de puissance et mesurant souvent environ 150 pieds. En ce qui concerne les plus petits navires, les propriétaires contournaient les règles autant qu'ils le pouvaient. Les



Outre la taille des bateaux, le matériel électronique contribuait à accroître la puissance de pêche. Ces petits bateaux polyvalents à Wedgeport (N.-É.) étaient presque tous munis d'antennes radar, lesquelles simplifiaient la navigation.

permis attribués aux petits chalutiers dans le cadre du « gel chaud » de la Nouvelle-Écosse, mentionné précédemment, visaient les bateaux de moins de 45 pieds. Pour accroître leur capacité, les pêcheurs les élargirent. Dans le cas des « embarcations enceintes de 44 pieds » du sud-ouest de la Nouvelle-Écosse, un navire de 44 pieds pouvait mesurer 22 pieds de largeur.

Avec le temps, durant les années 1990, le Ministère appliquerait de strictes restrictions sur le volume des bateaux et navires. Cependant, bien avant cette époque, de nombreux quais accueillait des navires guère plus nombreux mais occupant deux fois plus d'espace. Un navire de la même longueur qu'un autre navire construit 20 ans plus tôt pouvait présenter un tonnage deux fois supérieur. De nombreux nouveaux bateaux étaient non seulement hauts, larges et volumineux, mais ils étaient aussi équipés de plus gros moteurs et d'engins de pêche modernes. Certains présentaient une forme presque carrée. Les systèmes de navigation Loran devinrent plus nombreux. Ces derniers indiquaient précisément aux pêcheurs les parages de leurs meilleures prises. De nouveaux sondeurs à couleur affichaient un tableau beaucoup plus précis des fonds et des bancs de poisson dans l'eau. Certains pêcheurs affirmèrent que les nouveaux appareils électroniques leur avaient permis de déployer une puissance de pêche quatre à cinq fois supérieure. Lors de la visite d'un sennear de hareng, l'auteur du présent ouvrage dénombra 29 appareils électroniques – émetteurs-récepteurs radiophoniques, radars, moyens de positionnement et sondeurs – dans la timonerie. Le Ministère surveillait les dimensions des navires, mais la capacité accrue conférée par les nouveaux moyens électroniques retint peu son attention.

Pendant ce temps, les navires tuaient souvent des poissons en plus de ceux qu'ils débarquaient. Les palangres et les palangrottes étaient généralement considérées comme les engins les plus conservateurs, bien qu'elles fussent loin d'être inoffensives. Ces engins avaient tendance à prendre des poissons plus gros qui restaient en vie jusqu'à ce qu'on les ramène à bord. Les palangres étaient plus courantes dans la

baie de Fundy et le long de la côte Atlantique de la Nouvelle-Écosse. Bien que la pêche à filets maillants ait été pratiquée en certains endroits, celle-ci était plus populaire dans le golfe et à Terre-Neuve. La dimension des mailles des filets leur donnait une certaine capacité de sélection, mais les filets laissés sans surveillance causaient du gaspillage et les filets perdus donnaient lieu à une pêche fantôme. Les gestionnaires des pêches craignaient surtout les chalutiers de fond. Particulièrement populaires au sud-ouest de la Nouvelle-Écosse, mais également couramment utilisés ailleurs, ils pouvaient chasser le poisson jusque dans ses cachettes les plus éloignées. Malgré l'application des règlements sur le maillage des filets, il arrivait souvent que les petits poissons ne puissent s'échapper, parce que d'autres poissons bloquaient les filets et parce que dans certains cas, les pêcheurs fixaient des « doubles poches » aux filets ou les altéraient d'une autre façon.

Une étude ministérielle réalisée en 1974 par Lennox Hinds et James Trimm fit état de taux très élevés de poissons mis au rebut, car les pêcheurs rejetaient les petits poissons et les espèces indésirables. La quantité de poissons rejetés équivalait environ au quart des débarquements de poisson de fond. Environ le tiers des poissons rejetés étaient des espèces désirées mais d'une taille inférieure à celle prescrite par la réglementation, et deux tiers étaient des espèces non commerciales dites « sous-utilisées »³⁰. Toutefois, à cette époque, peu de gens s'inquiétaient des poissons rejetés.

Une proposition de création d'une « flotte distincte » sème l'émoi dans l'industrie

À un moment donné, LeBlanc secoua les entreprises de transformation qui possédaient des navires. Il s'inquiétait du fait que les exploitants de chalutiers augmentaient leur part des prises au détriment des pêcheurs indépendants. Parallèlement, une théorie faisait son chemin dans les bureaux du Ministère au sujet des pratiques de fixation des prix au sein des grandes sociétés. Selon cette théorie, la section de transformation d'une entreprise paierait des prix artificiellement bas aux sections exploitant des chalutiers; ces bas prix dégageraient de minces profits, voire des pertes, et partant des montants déductibles aux fins de l'impôt pour la section effectuant la capture du poisson. Ces mêmes bas prix prévalant au sein de l'entreprise feraient aussi baisser les prix du marché payés par les entreprises exploitant des chalutiers aux pêcheurs indépendants. Personne ne put fournir des preuves solides confirmant cette théorie, séduisante à l'époque.

En 1977, lors d'un discours prononcé à Yarmouth, en Nouvelle-Écosse, LeBlanc déclara qu'une partie de la raison expliquant le fait que les pêcheurs de l'Atlantique recevaient des prix inférieurs à ceux qu'obtenaient leurs homologues en d'autres endroits tenait au fait que les entreprises de transformation diminuaient l'indépendance des pêcheurs en finançant

Les bateaux ne cessent de grossir

De 1968 à 1974, le nombre total des bateaux de pêche sur l'Atlantique chuta d'environ 34 300 à 28 000. En 1984, il avait augmenté légèrement, pour atteindre les 30 300. Ces chiffres relativement stables dissimulaient cependant une augmentation majeure de la puissance de pêche.

La flotte de petits bateaux diminua rapidement en nombre. En 1968, il y avait 31 200 petits bateaux jaugeant moins de dix tonnes, tonnage caractéristique de navires faisant moins de 40 pieds en longueur. Cette catégorie chuta à 24 400 bateaux en 1974, et diminua encore légèrement pour s'arrêter à 23 300 en 1984.

Le nombre de gros navires de plus de 100 pieds diminua de 229 en 1968 à 204 en 1974, puis il augmenta modérément à 234 en 1984.

La plus forte croissance eut lieu dans la catégorie de navires de taille moyenne. Le nombre de navires de plus de dix tonnes (lesquels mesuraient presque tous plus de 35 pieds) et de moins de 100 pieds doubla pratiquement, passant d'environ 1 800 en 1968 à 3 300 en 1974, puis il doubla de nouveau pour s'établir à environ 6 800 en 1984. Une partie importante de l'augmentation survint durant la période allant de 1976 à 1979³¹. Les navires de taille moyenne constituaient la source de puissance de pêche qui affichait la croissance la plus rapide.

En 1984, les termes « côtier » et « hauturier » engendraient plus de confusion que jamais. Le terme « hauturier » pouvait désigner, selon la région ou l'année, tout navire de plus de 25 tonnes brutes ou d'une longueur supérieure à 65 ou à 100 pieds. Les navires mesurant plus de 100 pieds, dont le nombre excédait 230, étaient véritablement hauturiers, capables de parcourir de longues distances ou de demeurer au large durant plusieurs semaines. Un autre groupe de 138 navires, d'une longueur supérieure à 65 pieds mais inférieure à 100 pieds, possédaient des capacités globalement similaires, mais une forte proportion de ceux-ci pêchaient dans le golfe du Saint-Laurent. En fait, un navire hauturier, en termes de longueur, pourrait peut-être pêcher près de la côte, pour autant qu'il reste à une distance d'au moins 12 milles. Concrètement, le terme « hauturier » désignait généralement de gros navires appartenant à des entreprises. À l'autre bout de l'échelle, un grand nombre des quelque 20 000 embarcations mesurant moins de 35 pieds étaient des bateaux ouverts et véritablement côtiers, demeurant près de leur port d'attache et effectuant seulement des sorties de jour.

Mais que dire des près de 7 000 bateaux mesurant de 35 à 100 pieds? Bon nombre de personnes les appelaient encore des navires côtiers à l'époque. Néanmoins, ils étaient équipés du matériel le plus moderne, et certains pouvaient pêcher pratiquement partout, sous presque toutes les conditions climatiques. À plusieurs égards, ils constituaient les éléments les plus dynamiques de la flotte, surtout au Québec et dans les Maritimes. Graduellement, ils se méritèrent l'appellation de navires semi-hauturiers (notamment ceux qui mesuraient de 45 à 100 pieds). Toutefois, la plupart du temps, les termes côtier et hauturier les laissaient pour compte, tout en évoquant des visions de navires gigantesques se mesurant à un vieil homme à bord d'un doris. Cette terminologie trompeuse influait parfois sur les opinions publique et ministérielle.

leurs bateaux, et entravaient également le libre cours des marchés. Il avança une idée saisissante :

[Traduction]

Je propose qu'à l'avenir nous séparions les flottilles de pêche des établissements de traitement dans les provinces de l'Atlantique. [...] Les pêcheurs devraient être propriétaires de leurs propres bateaux et capables de vendre leur poisson où ils le veulent bien. [...] La création d'une flottille de pêche réellement indépendante devrait améliorer l'efficacité de l'exploitation des bateaux et réduire le déséquilibre entre les prises et la capacité de traitement des établissements, faire augmenter le prix du poisson et le revenu des pêcheurs, accroître le pouvoir de marchandage de ces derniers, créer un équilibre des forces plus sain dans l'industrie et stimuler l'expansion, par les pêcheurs, de la flottille de pêche³².

La proposition sema la consternation parmi les entreprises propriétaires de chalutiers, mais aussi parmi un grand nombre de petites et moyennes

entreprises qui possédaient des bateaux. LeBlanc avait espéré un certain appui de la Newfoundland Fishermen, Food and Allied Workers Union, désormais une puissante organisation dirigée par Richard Cashin. Toutefois, le syndicat, qui représentait les équipages de chalutiers et les ouvriers d'usine en plus de pêcheurs indépendants, entretenait alors de bonnes relations avec la société Fishery Products, le principal employeur. Il ne se prononça jamais fermement en faveur de la prise de contrôle des chalutiers par les pêcheurs. En fait, il n'y eut aucune vague d'appui à cette proposition de LeBlanc, qui laissa l'idée mourir d'elle-même. Cependant, la proposition d'établir une flotte distincte, ajoutée à d'autres affrontements, gêna de façon permanente les relations de LeBlanc avec les plus grandes sociétés.

Pendant ce temps, le ministre jouissait d'un appui important auprès des pêcheurs indépendants. Le *Financial Times* de Londres publia un reportage portant sur le Canada et indiquant : [Traduction] « Mentionnez son nom aux pêcheurs de n'importe quel petit port de la côte Est et on vous répondra en adoptant un ton étouffé, presque révérentiel³³.

Les règles visant la « flotte distincte » et les « propriétaires exploitants » protègent les indépendants

En dépit du fait que LeBlanc ne retira jamais les bateaux appartenant aux entreprises, il empêcha ces dernières de s'approprier les indépendants. En 1979, une politique dite de la « flotte distincte » interdit aux sociétés d'acquiescer les permis des navires mesurant moins de 65 pieds. Ceux qui détenaient déjà de tels permis, principalement des petites et moyennes entreprises de la Nouvelle-Écosse et de la baie de Fundy, pouvaient continuer à s'en servir. Ces sociétés créées avant 1979 pouvaient également, avec l'approbation du MPO, se transférer des permis, ou alors les louer à bail.

Une seconde règle dite « règle du propriétaire exploitant » apparut. Dans le cas des bateaux de moins de 65 pieds, le titulaire du permis devait lui-même exploiter l'embarcation indiquée sur le permis. Cette disposition s'appliqua d'abord au Québec, dont le gouvernement assurait encore la gestion de la plupart des pêches durant les années 1970. Et dans les Maritimes, une politique sur l'émission de permis de pêche du homard datant de 1980 stipulait que les exploitants devaient être à bord³⁴.

En 1983, la règle sur les propriétaires exploitants fut enchâssée dans la politique visant les « pêcheurs authentiques », promulguée par la Maritime Fishermen's Union et approuvée par le MPO pour le golfe du Saint-Laurent. Un document consultatif publié en 1985 précisa que la Nouvelle-Écosse et la baie de Fundy étaient les seuls endroits où le Ministère exigeait des titulaires de permis qu'ils pêchent eux-mêmes le poisson auquel le permis leur donnait droit.

À compter de 1989, la règle visant les propriétaires exploitants s'appliquerait de façon universelle dans l'Atlantique à tous les navires de moins de 65 pieds. Des clauses de droits acquis s'appliquaient aux titulaires de permis, surtout en Nouvelle-Écosse et à la baie de Fundy, qui avaient antérieurement désigné d'autres exploitants. Au début, on s'attendait à ce que



La règle visant les propriétaires exploitants avait pour objet de protéger les petites entreprises de pêche indépendantes. Photo de chalutiers-bœufs à l'Île-du-Prince-Édouard. (Photo MPO : Kevin McVeigh)

les pêcheurs possèdent leur propre navire, mais dans la plupart des régions, cette politique fut éventuellement assouplie. Le titulaire de permis pouvait donc exploiter un navire ne lui appartenant pas. Cependant, le terme *propriétaire exploitant* survécut.

Alors que les grandes sociétés étendirent leur influence jusque dans certaines flottes au cours des années 1990, les pêcheurs indépendants considéraient de plus en plus comme primordiales les règles portant sur les « propriétaires exploitants » et la « flotte distincte ».

La capacité de production des usines augmente

Le nombre total d'usines de transformation de toutes les espèces sur la côte de l'Atlantique augmenta de 405 en 1973 à 700 en 1981. Certaines usines étaient petites; par exemple, un grand nombre virent le jour pour recevoir le produit de la nouvelle pêche du hareng rogué au sud-ouest de la Nouvelle-Écosse. L'augmentation du nombre d'usines entraîna une augmentation de leur capacité et des investissements connexes. LeBlanc mit en question le manque de retenue des gouvernements provinciaux à l'égard du développement des usines. Les provinces, qui souhaitaient créer des emplois, lui accordèrent peu d'attention. Pendant ce temps, bon nombre d'usines existantes se consacraient à la modernisation et au développement. En 1978, quelque 270 usines s'étaient dotées d'une capacité de congélation, et leur nombre allait en augmentant³⁵.

Au début des années 1970, plusieurs sociétés étrangères, y compris Acadia, Booth et General Mills, avaient abandonné plusieurs grandes usines au Canada, dont des établissements situés à Harbour Grace, à Canso, à Petit de Grat et aux Îles de la Madeleine. La restauration de certaines de ces usines eut lieu après leur prise de contrôle par des intérêts canadiens. Après 1977, les grandes sociétés, notamment H.B. Nickerson et National Sea, se livrèrent à une expansion débridée. Nickerson prit éventuellement le contrôle de National Sea avec l'aide des banques et du gouvernement de la Nouvelle-Écosse, qui lui consentirent des prêts. En 1980, la province lui accorda des prêts d'une valeur de 50 millions de dollars. Par ailleurs, le vérificateur de la province se plaignit du manque de transparence de l'entreprise.

En 1979 seulement, 17 nouveaux chalutiers furent construits pour les grandes sociétés de la côte de l'Atlantique. Appartenant pour la plupart à Nickerson, National, Fishery Products et le Lake Group, les usines étaient alimentées par les chalutiers et situées à St. John's, Arnold's Cove, Fermeuse, Trepassey, Grand Bank, Fortune, Harbour Breton, Burgeo, Ramea, Louisbourg, Canso, Lunenburg et d'autres endroits. Les usines employaient chacune des centaines de personnes à l'année longue.

Outre les grandes sociétés, de nombreuses autres entreprises se livraient concurrence pour la capture du poisson. Terre-Neuve, centre du riche filon anticipé de

poisson de fond, connu la plus forte expansion. Le nombre d'usines exploitées dans la province passa de 61 en 1973 à 225 en 1981. Un grand nombre d'entre elles étaient des usines dites d'« alimentation » qui procédaient à l'étépage et à l'éviscération, voire même au filetage, pour ensuite vendre leur poisson aux grandes sociétés pour fins de transformation ultérieure et de commercialisation. Durant la période allant de 1977 à 1979, le gouvernement provincial demanda au Ministère fédéral des pêches de donner son avis concernant les 48 demandes de permis d'usine. Les autorités fédérales recommandèrent le rejet de 34 demandes et refusèrent toute assistance; malgré tout, 22 usines furent construites grâce au soutien financier du gouvernement provincial ou des banques.

En dépit des demandes de retenue de LeBlanc, le gouvernement fédéral lui-même, par l'intermédiaire du

ministère de l'Expansion économique régionale (MEER) et de ses successeurs, subventionna la construction de nombreuses usines. En effet, durant les années 1970, le MEER investit plus de 130 millions de dollars afin d'encourager le développement des pêches au moyen de programmes fédéraux-provinciaux et de programmes d'aide directe³⁶.

Les grandes entreprises n'étaient que partiellement à l'origine de la hausse du nombre d'usines. Cette expansion du secteur de la transformation se poursuivit même après la crise qui frappa les entreprises de chalutiers au début des années 1980. De 1977 à 1987, le nombre total d'usines situées au Canada atlantique augmenta de 73 pourcent, tandis que les débarquements connurent une hausse d'à peine 26 pourcent. À Terre-Neuve, le nombre passa de 147 à 250; au Québec, de 83 à 111; au Nouveau-

Les grandes sociétés grossissent davantage

En 1981, les grandes sociétés possédaient nombre d'usines tout le long de la côte. Elles avaient établi des liens, notamment en matière de commercialisation, avec beaucoup d'usines de transformation du homard, du hareng, des palourdes ainsi que du poisson de fond, soi-disant indépendantes. L'examen de journaux consacrés aux affaires, de rapports annuels d'entreprises et de documents fédéraux portant sur les pêches de l'époque révèle que la répartition des actifs de ces entreprises se présentait à peu près comme suit (bien qu'elle ne fût jamais totalement statique) :

La National Sea Products possédait des usines ou des divisions en Nouvelle-Écosse (Digby, Lockeport, Lunenburg, Halifax, Louisbourg, North Sydney et Pictou); au Nouveau-Brunswick (Deer Island, Shediac et Shippagan); à l'Île-du-Prince-Édouard (Charlottetown, Summerside et Morell); au Québec (Amherst et Grande Entrée, Îles de la Madeleine); à Terre-Neuve (St. John's, Arnold's Cove, La Scie, Lark Harbour, Picadilly et Burgeo). Elle menait également des activités au Maine et en Floride. Elle contrôlait la Scotia Trawling Equipment et d'autres sociétés affiliées. En outre, elle menait des activités d'achat, d'emballage ou de mise en marché pour plus de deux douzaines de sociétés additionnelles.

La H.B. Nickerson and Sons Ltd. possédait des usines ou des divisions en Nouvelle-Écosse (North Sydney, Dingwall, Canso, Aulds Cove, Lismore, Larry's River, Riverport, Port Mouton, Wood's Harbour, Wedgeport et Yarmouth); au Nouveau-Brunswick (Grand Manan et Deer Island); à l'Île-du-Prince-Édouard (Georgetown); à Terre-Neuve (Dildo, Charleston, Jacksons Arm, Lewisporte, Black Tickle et Williams Harbour). De plus, Nickerson exploitait un certain nombre de postes d'achat, contrôlait quelques entreprises de pêche et étendait ses activités aux États-Unis, en Angleterre et dans d'autres pays. Elle assurait les activités d'achat, d'emballage ou de mise en marché d'une vingtaine d'entreprises canadiennes. Comme nous l'avons mentionné précédemment, Nickerson prit le contrôle de la National Sea. Nickerson-National possédait aussi un intérêt dans Versatile Air Services, Delta Transport Ltd. et Ferguson Industries Ltd., un chantier naval.

Fishery Products Ltd. possédait des usines ou des divisions à Terre-Neuve (Harbour Breton, Burin, St. Lawrence, Marystown, Trepassey, Holyrood, Catalina, Twillingate, St. Anthony, Port au Choix et Bay Roberts). Elle possédait également d'autres intérêts à l'étranger, en plus d'une usine au Massachusetts qui procédait au traitement de blocs de poisson pour le Canada. En outre, Fishery Products achetait du poisson auprès d'autres entreprises tout en procédant à la commercialisation du poisson pour des tiers.

La société Lake Group Ltd. possédait des usines ou des divisions à Terre-Neuve (Englee, Bide Arm, Cook's Harbour, Gaultois, Fermeuse, Grand Bank, Bonavista et Main Brook, de même qu'une filiale à Fortune). Elle entretenait des liens formels et informels avec d'autres entreprises.

Outre les « quatre grandes », Pêcheurs unis du Québec, qui exploitait cinq usines au Québec en plus de ses filiales, constituait une autre entreprise d'importance. Cette coopérative effectuait principalement la transformation du poisson pour d'autres coopératives québécoises. La United Maritime Fishermen possédait cinq usines au Nouveau-Brunswick, sept en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard, et une à Terre-Neuve. Elle s'occupait aussi de la commercialisation pour plusieurs autres coopératives. Connors Brothers, basée à Black's Harbour, au Nouveau-Brunswick, était une entreprise fiable et solide qui exploitait une douzaine d'usines effectuant la transformation du hareng, du poisson de fond ou des mollusques et crustacés dans les provinces de l'Atlantique. La société Newfoundland Quick Freeze, ainsi que les entreprises néo-écossaises Mersey Seafoods et Comeau's Seafoods, étaient également assez importantes.

Brunswick, de 80 à 190; à l'Île-du-Prince-Édouard, de 40 à 65 ; et en Nouvelle-Écosse, de 169 à 337. Le long de la côte, durant ces années, le total augmenta de 519 à 953, soit une hausse de près de 100 pourcent en une décennie. L'augmentation exacte de la capacité de production n'est pas connue, mais certaines usines transformaient les produits de pêches nouvellement fructueuses, notamment celle du crabe, du hareng rogué et de l'aquaculture pratiquée dans les Maritimes. Pour la première fois, quelques usines transformant le hareng rogué étaient enregistrées. Néanmoins, force est de constater que les investissements excédaient les débarquements³⁷.

Le nombre de pêcheurs augmente

Le système de pêche à accès limité visait la réduction du nombre de permis de pêche, sans égard au nombre d'hommes d'équipage. La croissance de la puissance de pêche et de la capacité des usines fut accompagnée par l'augmentation du nombre de pêcheurs enregistrés dans l'Atlantique : ceux-ci passèrent de 36 400 en 1974 à environ 59 000 en 1984, soit une hausse de l'ordre des deux tiers.

La hausse des prises contribua à l'augmentation du nombre de pêcheurs, tout comme la brève période de prospérité que connut la pêche du calmar à Terre-Neuve. De même, les prestations d'assurance-chômage plus généreuses accordées aux pêcheurs à compter de 1976 attirèrent de nouveaux arrivants. Durant les années antérieures, les prestataires d'assurance-chômage recevaient des livrets de timbres pour confirmer leur admissibilité aux prestations. Désormais, l'expression « pêcher pour des timbres » était devenue monnaie courante. Des histoires circulèrent au sujet de la pose de pièges à morue et

Pêcheurs enregistrés et pêcheurs dont le « revenu principal » provient de la pêche

Un grand nombre de pêcheurs à temps partiel et occasionnels pratiquaient la pêche dans l'Atlantique. Tandis que le MPO dénombrait les « pêcheurs » à sa façon, le ministère fédéral du Revenu considérait comme pêcheur toute personne tirant la plus grande partie de son revenu de la pêche. Ce nombre était toujours inférieur à celui du MPO.

En 1984, le nombre de pêcheurs enregistrés (ceux qui avaient obtenu un permis personnel du MPO) se chiffrait à 59 152; le nombre indiqué par le ministère du Revenu (appelons-les des « pêcheurs tirant leur revenu principal de la pêche »), s'élevait à 27 711, soit un peu moins de la moitié du chiffre établi par le MPO. Le total du ministère du Revenu national correspond assez bien avec le dénombrement effectué par le MPO en 1984, qui faisait état d'environ 24 000 pêcheurs à « temps plein » et équivalents.

d'autres activités, tâches qui exigeait auparavant une poignée de personnes, et qui en exigeait désormais maintenant des douzaines pendant une saison entière, afin de rendre les amis et la famille admissibles aux prestations. Des astuces similaires avaient cours dans d'autres usines de transformation.

Les pêcheurs réguliers faisaient parfois allusion aux autres comme étant des « cumulards » plutôt que des « vrais pêcheurs ». Cependant, les pêcheurs réguliers n'hésitèrent pas à déposer leurs demandes de prestations d'assurance-chômage. Le montant cotisé par les pêcheurs ne se rapprocha jamais du montant qu'ils retirèrent du programme, soit plus de 200 millions de dollars à la fin des années 1980. Dans certains secteurs, surtout à Terre-Neuve et à l'Île-du-Prince-Édouard, les pêcheurs obtenaient alors plus d'argent de leurs prestations d'AC que de leurs activités de pêche. La sympathie du public à l'égard des pêcheurs s'éroda au fur et à mesure de la diffusion d'anecdotes concernant leur recours massif à l'assurance-chômage.

Durant une année typique des années 1980, des quelque 60 000 pêcheurs enregistrés et des 45 000 pêcheurs actifs dans l'Atlantique, 20 000 recevaient des prestations d'assurance-chômage de pêcheur. De nombreux autres étaient prestataires du programme d'assurance-chômage ordinaire. De plus en plus, les capitaines de certains bateaux de pêche, surtout dans le cas de la pêche du homard, embauchaient des assistants pour la saison à rémunération fixe plutôt que sur la base d'une part des prises, ouvrant ainsi la voie aux « timbres de travail. »

Les conservateurs prennent le pouvoir

La défaite des libéraux, au début de 1979, écarta LeBlanc du pouvoir. Tout en s'aliénant de nombreuses entreprises de transformation, il avait fait plaisir aux pêcheurs et revigoré le personnel fédéral des pêches. Dans un geste inhabituel pour des fonctionnaires habitués à la plus grande prudence, le personnel à tous les paliers du Ministère, à Ottawa, organisa une grande fête en hommage au ministre à son départ. Richard Cashin, cofondateur du syndicat de Terre-Neuve, envoya un télégramme citant une phrase déjà utilisée au sujet de Franklin D. Roosevelt, président des États-Unis : [Traduction] « Nous vous aimons pour les ennemis que vous vous êtes faits. »

James McGrath, député expérimenté de la circonscription de St. John's East et critique en matière de pêche pour les conservateurs de l'opposition, entra en fonction le 4 juin 1979. McGrath avait la réputation d'être au diapason des sensibilités libérales, voire du parti Libéral. Il s'en tint pour l'essentiel aux politiques de LeBlanc, qui protégeaient généralement les exploitants indépendants de petite envergure.

McGrath envisageait toutefois un nouveau style de gestion. Sous la direction de LeBlanc, le Ministère avait multiplié les interventions un peu partout.



James McGrath

Des questions de plus en plus nombreuses et complexes attendaient une décision ministérielle. McGrath lança un examen approfondi de la gestion des pêches, lequel devait culminer par la rédaction d'un livre blanc qui, l'espérait-on, aboutirait à un système de gestion plus simple. Mais le régime conservateur serait bref; aucune grande réorientation ne serait amorcée.

McGrath impose un gel aux chalutiers-usines

Le nouveau ministre fut assailli par le tourbillon habituel d'événements ministériels. Nickerson et la National Sea Products exerçaient toujours des pressions en faveur de l'utilisation de chalutiers-usines afin de prendre avantage des immenses ressources en pleine croissance dans la nouvelle zone. Les exploitants étrangers utilisaient de tels navires depuis les années 1950. Le filetage, habituellement mécanique, se déroulait sur le navire, tout comme la congélation. Pour Nickerson et National Sea Products, les arguments en faveur de tels navires étaient nombreux : les pays étrangers les utilisaient depuis longtemps; ils offraient congélation rapide et qualité accrue; on disait qu'ils étaient essentiels à la capture de certaines espèces sous-utilisées, comme le merlu, qui se détériorait rapidement. Le problème était que la plupart des propositions en faveur de l'utilisation des chalutiers-usines visaient également les espèces traditionnelles de poisson de fond, car on partait du principe que les recettes générées par le poisson de fond compenseraient les pertes de démarrage et les faibles profits afférents aux espèces sous-utilisées. Les organisations de pêcheurs s'élevèrent en faux contre les chalutiers-usines, qu'elles accusaient de voler des emplois.

Une politique instaurée à la suite d'un examen ministériel autorisa la congélation en mer, mais imposa une limite de 200 pieds sur la taille des chalutiers-usines, tout en accordant des permis additionnels pour la construction de quatre navires de ce type. Seul le filetage d'espèces non traditionnelles serait autorisé en



L'idée de passer des chalutiers comme ceux-ci aux chalutiers-usines souleva une vive controverse.

mer. Bref, les chalutiers-usines faisaient l'objet de restrictions sur le plan de leur exploitation et ils n'étaient pas autorisés à capturer des espèces traditionnelles.

La nouvelle politique eut pour effet de réduire, en grande partie, l'attrait économique des chalutiers-usines. Seule une entreprise, Mersey Seafood, de la Nouvelle-Écosse, fit l'acquisition d'un nouveau navire afin de pêcher des espèces non traditionnelles. (Il se révéla que le navire n'offrait pas un bon rendement en ce qui concerne le merlu argenté; il fut donc converti aux fins de congélation, sans filetage, de la morue du Nord). Cependant, la National Sea Products maintint la pression et à la fin de 1985, à la suite d'une révision ministérielle ayant pesé le pour et le contre, Erik Nielsen, ministre des Pêches par intérim, accorda un permis d'usine au navire *Cape North*, d'une longueur de 270 pieds. Cette décision ouvrit la voie à l'émission de deux permis à d'autres entreprises.

De toute façon, les permis de chalutiers-usines étaient assortis de conditions : les titulaires devaient réduire la capacité de leurs usines d'un volume correspondant à la capacité des chalutiers-usines, interdire à leurs navires de pénétrer dans le golfe du Saint-Laurent et la baie de Fundy, et obtenir plus de la moitié de la valeur de leurs prises dans le cadre des « allocations aux entreprises » (AE) auparavant sous-utilisées - c'est à dire des quotas alloués à certaines grandes entreprises. Aucune autre entreprise ne demanda de permis et la campagne en faveur des chalutiers-usines s'essouffla, tout comme l'optimisme dégagé par l'imposition de la zone de 200 milles³⁸.

Le rapport Levelton distingue les pêcheurs « à temps plein » des pêcheurs « à temps partiel »

Les conservateurs ayant perdu un vote de confiance à la Chambre des Communes au début des années 1980, les libéraux gagnèrent l'élection subséquente. Les observateurs politiques créditèrent LeBlanc d'avoir fait gagner quatre circonscriptions aux libéraux grâce à sa popularité. Les groupes de pêcheurs firent pression auprès du bureau du premier ministre pour que LeBlanc reprenne son poste de ministre du MPO. En mars 1980, il reprit son poste et amorça un mandat qui se révélerait plus pénible que le premier.

À la fin des années 1970, alors que les captures augmentaient et que les profits montaient en flèche, le système des permis était devenu de plus en plus contesté. Les pêcheurs étaient généralement en faveur de la pêche à accès limité, car un permis leur conférait davantage de sécurité et ils pouvaient le vendre à leur retraite. Cependant, certains se sentaient laissés pour compte d'une façon ou de l'autre. D'aucuns ne pouvaient clairement prouver leur participation à la pêche et n'étaient pas admissibles à un permis. Ils pouvaient affirmer qu'ils avaient « toujours » été pêcheurs, à l'instar de leur père ou de leur grand-père; toutefois, dans plusieurs cas, leur participation remontait à des lustres et elle avait été passagère. Le

Ministère demeurait alors inflexible. Éventuellement, le Ministère établit des commissions d'appel afin d'entendre les cas complexes.

Dans d'autres cas, les pêcheurs pouvaient détenir certains permis tout en s'estimant admissibles à d'autres. La plupart du temps, les permis étaient liés à des navires. Un pêcheur de hareng qui voulait acquérir un permis de pêche du pétoncle pourrait se voir obligé d'acheter un navire de pêche des pétoncles et l'exploiter de façon distincte ou espérer qu'avec le temps le Ministère l'autoriserait à combiner les permis en les attachant à un seul navire. Diverses pratiques surgirent pour diverses pêches; la situation en rapport avec l'émission de permis devenait de plus en plus complexe. Pendant ce temps, alors que le système de pêche à accès limité visait notamment à éliminer les cumulards, le régime d'assurance-chômage en attirait de plus en plus.

En 1978, le Ministère demanda à Cliff Levelton, gestionnaire des pêches jouissant d'une haute réputation, de mener une étude sur l'émission de permis sur la côte de l'Atlantique. Le rapport publié par Levelton en 1979, *Pour un système de délivrance des permis de pêche commerciale sur la côte atlantique*, comprenait des recommandations qui permirent de résoudre plusieurs questions épineuses. La catégorisation des pêcheurs de l'Atlantique en travailleurs à temps plein ou à temps partiel découla de ce rapport.

Des 60 000 personnes ayant la possibilité de s'enregistrer annuellement auprès du MPO pour obtenir un permis de pêche personnel, certaines s'adonnaient à la pêche ou l'abandonnaient à leur gré. Il arrivait souvent que des jeunes pratiquent la pêche avant de passer à autre chose. Et d'aucuns voyaient dans la pêche une porte d'accès aux prestations d'assurance-chômage.

En 1981, par suite du rapport Levelton, le Ministère commença à distinguer les pêcheurs de l'Atlantique en les catégorisant comme des travailleurs à temps partiel ou à temps plein selon qu'ils avaient pêché toute la saison dans leur secteur ou non. En 1983, après la première ronde et de nombreuses audiences données par les comités d'appels sur les permis, le rapport de travailleurs à temps partiel et à temps plein s'établit à environ 50-50. Sans planifier de campagne importante contre les pêcheurs à temps partiel, le Ministère prévoyait mettre les pêcheurs à temps plein au tout premier rang de ses préoccupations. Par exemple, lorsque le Ministère limita la pêche commerciale du saumon de Terre-Neuve, il autorisa les pêcheurs à temps partiel à utiliser seulement la moitié du nombre de filets à saumon consentis aux pêcheurs à plein temps.

Levelton déconseille le transfert des permis

Levelton se pencha avec une grande attention sur la question du transfert de permis. Durant la période de transition à l'accès limité en Colombie-Britannique à la

fin des années 1960, laquelle sera décrite plus loin, une organisation de pêcheurs de premier plan avait soutenu que lorsqu'un pêcheur met fin à sa carrière, son permis devrait être rendu à l'État. Le ministre Jack Davis signala son opposition à cette prise de position : à son avis, le pêcheur devrait pouvoir vendre le permis afin de se constituer un genre de fonds de retraite. Cela devint la norme : un pêcheur pourrait désigner la personne à laquelle il voulait transférer son permis et le Ministère l'émettrait à nouveau, à la personne désignée. Le permis appartenait toutefois au gouvernement et le Ministère se garda d'employer les termes « acheter » et « vendre ». Tout un chacun savait, cependant, que des montants d'argent changeaient de mains.

Ceux qui pratiquaient déjà la pêche au moment de l'entrée en vigueur de l'accès limité obtinrent leur permis gratuitement, et pouvaient le vendre plus tard, dans certaines pêches, pour cent mille dollars ou même davantage. (Les « rachats » représentaient un autre enjeu. Les citoyens du Canada, par l'intermédiaire du Ministère, étaient propriétaires des permis, que celui-ci délivrait en contrepartie de frais minimes. Cependant, lorsque le gouvernement souhaitait réduire le nombre de navires d'une flotte, il dépensait souvent l'argent des contribuables pour racheter ce qui leur appartenait déjà en théorie.)

Après avoir dressé une liste des avantages et des désavantages du transfert des permis dans son rapport, Levelton déconseilla cette pratique. À son avis, il y avait lieu de se questionner à savoir si les gens devraient profiter de la vente d'un privilège qui leur avait été consenti par l'État. Le libre transfert faisait en sorte qu'il était difficile pour les nouveaux arrivants d'acheter leur accès à la pêche; ils étaient confrontés à des coûts fixes supérieurs à ceux qu'avaient dû assumer leurs prédécesseurs. En ce qui concerne la question du « fonds de retraite », les pêcheurs participant à une pêche à accès limité étaient déjà en meilleure posture financière que ceux qui œuvraient dans les nombreuses pêches dont l'entrée était encore ouverte. La spéculation entourant les permis constituait un élément de surcapitalisation.

« Il est par conséquent recommandé d'interdire les transferts de permis dits libres ou ouverts », écrit Levelton. [Traduction] « Dans le but de permettre la poursuite des entreprises existantes par d'autres membres de ces entreprises, les transferts limités devraient être autorisés par l'autorité de délivrance des permis. Par ailleurs, [...] les titulaires de permis qui souhaitent abandonner la pêche devraient être tenus de céder leurs permis à l'autorité de délivrance qui en déterminera la disposition ultime. » Une entité administrative améliorée, faisant appel plus directement à la participation des pêcheurs, devait établir des objectifs pour chaque pêche à accès limité, croyait-il³⁹.

La Maritime Fishermen's Union, une organisation des Maritimes qui gagnait en puissance, appuyait Levelton sur la question du transfert des permis. Des sentiments similaires existaient sur la côte Ouest.

L'UFAWU s'était déjà opposée au transfert des permis. En 1978; juste avant le rapport Levelton, Sol Sinclair, un personnage important de l'histoire de la limitation des permis, réalisa pour le Ministère une étude adoptant la même position. Cependant, l'élection de 1979 interrompit tout élan en faveur du changement. Les recommandations de Levelton contre le transfert des permis restèrent lettre morte.

En théorie, du moins, la suppression du transfert des permis aurait pu résoudre un certain nombre de problèmes. Le gouvernement et l'industrie auraient pu établir un système de liste d'attente de pêcheurs pour la demande de permis en fonction de critères comme l'expérience, la rentabilité ou l'importance des incidences de leurs activités sur le plan de la conservation. Pour réduire la taille des flottes, les responsables des permis auraient pu tout simplement retarder l'émission de nouveaux permis ou en réduire le nombre. Au lieu de cela, le transfert des permis fut maintenu, la flotte demeura trop nombreuse et le gouvernement dut à la longue payer des centaines de millions de dollars pour retirer des permis qui lui appartenaient de toute façon.

Le transfert des permis comportait toutefois des avantages. Il favorisait le commerce libre, soit le droit des gens d'acheter et de vendre comme ils l'entendent. Il offrait une possibilité réelle au pêcheur de se constituer un « fonds de retraite ». La plupart des pêcheurs semblaient souscrire au transfert des permis, système à la fois simple et rudimentaire. Toutefois, plus tard au cours du siècle, certains le mettraient en doute, car avec la montée des prix, seuls les plus riches pouvaient acquérir des privilèges de pêche. Cependant, le transfert semblait déjà constituer un élément bien ancré dans le domaine de la pêche; sa mise en cause serait ardue.

Les quotas individuels s'étendent aux chalutiers

À la fin des années 1970, les permis et les quotas furent regroupés en un seul mécanisme : des quotas d'entreprise, alloués en vertu du permis et transférables, à la manière des permis.

En 1976, les pêcheurs de hareng à la senne coulissante dans la baie de Fundy utilisèrent pour la première fois un système de quotas individuels (QI) qui semblait comporter plusieurs avantages. Au lieu de se livrer une concurrence désespérée pour obtenir une bonne part des prises totales, chaque bateau se voyait attribuer son propre pourcentage du quota. Avant cela, une panne en saison de pointe se révélait une catastrophe permettant à d'autres pêcheurs de prendre tout le gâteau. Les QI faisaient en sorte que chaque pêcheur pouvait compter sur ses poissons. Il pouvait doser sa pêche en fonction des besoins du marché. Ce passage permit de ralentir le rythme de la pêche et de produire de la nourriture plutôt que d'importants volumes de farine de poisson.

Les QI commencèrent à se répandre; en 1981, ils s'appliquaient à la pêche de la crevette du Nord, à la pêche hauturière du homard et à la pêche du crabe du



Glaçage du poisson à bord d'un chalutier.

Cap-Breton. Il n'y avait pas encore de QI pour le poisson de fond (bien qu'au sud-ouest de la Nouvelle-Écosse, la flotte de pêche de l'aiglefin eût recours à des limites mensuelles visant les navires, lesquelles étaient similaires aux quotas individuels)⁴⁰. La frénésie qui s'empara de la pêche au poisson de fond hâterait l'apparition des QI.

Initialement favorisée par des subventions, la flotte de chalutiers avait trouvé un filon : la pêche à la morue du Nord. Au début de 1981, des conditions de glace favorables permirent la pratique d'une pêche intensive. Bientôt, des histoires circulaient au sujet du poisson entassé sur les ponts, écrasé et gaspillé. À la mi-février, la flotte de grands chalutiers avait capturé la majeure partie du quota de morue du Nord. Le brouhaha qui s'ensuivit poussa LeBlanc et le Ministère à établir des quotas d'entreprise pour favoriser une pêche plus ordonnée⁴¹.

Élaborées par le MPO et les entreprises, les « allocations d'entreprise » (AE), fondées essentiellement sur la valeur des prises antérieures, entrèrent en vigueur en 1982, à titre expérimental. La même année, une enquête spéciale menée par le Groupe de travail sur les pêches de l'Atlantique amorça un examen de la pêche. Comme s'il ne voulait pas anticiper ses conclusions, le ministre Pierre De Bané décida de ne pas établir de nouvelles allocations aux entreprises en 1983. Les entreprises qui exploitaient de grands chalutiers continuèrent de respecter des AE

cette année-là, mais sur une base volontaire.

En 1984, suivant une recommandation du Groupe de travail sur les pêches de l'Atlantique, le Ministère rétablit les AE. D'autres mesures entrèrent en jeu, notamment l'établissement de parts de pourcentage pour les flottes côtières et hauturières⁴². Initialement, les allocations d'entreprise furent attribuées pour une période de cinq ans; en 1989, elles devinrent permanentes.

Un projet pilote vit également le jour à l'égard de quotas individuels à l'ouest de Terre-Neuve. Ce projet visait les navires d'une longueur de moins de 65 pieds qui pêchaient le poisson de fond. Cédant aux pressions des pêcheurs de ce secteur, le Ministère avait octroyé 39 permis de chalutier additionnels. Pour les chalutiers de fond existants, cette mesure se traduisit par une concurrence accrue accompagnée de revenus réduits. Le Ministère et les propriétaires de navires membres du syndicat des pêcheurs de Terre-Neuve élaborèrent un système d'AE fondé sur les débarquements moyens par catégorie et longueur de navire⁴³.

Pendant ce temps, le concept des quotas individuels acquit un certain crédit dans les cercles économiques. En 1981, le Conseil économique du Canada publia un rapport et une série d'études de cas effectuées par des professeurs d'université épousant les « droits d'usufruit », une certaine forme de droits individuels qui pouvaient idéalement faire l'objet de transactions commerciales. En 1982, le professeur Peter Pearse, de l'Université de la Colombie-Britannique, rédigea un rapport commandé par le MPO dans lequel il recommanda l'attribution de QI pour plusieurs pêches pratiquées en C.-B. Les rapports d'universitaires, ajoutés à un rapport du Groupe de travail sur les pêches de l'Atlantique publié en 1983, stimulèrent l'intérêt à l'égard des QI.

La plupart des universitaires et des autres théoriciens accueillirent favorablement ces nouveaux mécanismes, souvent appelés droits de quasi-propriété. Leur raisonnement s'alignait sur les arguments présentés par Whitcher en faveur des concessions de saumon durant les années 1860 et 1870. La quasi-propriété pouvait assurer à la fois la sécurité et la permanence. Il serait alors dans l'intérêt de l'entreprise de conserver le poisson et d'investir de l'argent aux fins de conservation, au lieu de livrer concurrence pour s'accaparer les plus importantes prises, et ce, aux dépens des stocks. Les partisans de ce concept ajoutèrent que les quotas transférables pouvaient permettre une rationalisation sans heurts de l'industrie, puisqu'un petit nombre d'exploitants achetait les privilèges de pêche qui ne pouvaient plus faire vivre les nombreuses personnes qui en étaient alors titulaires. Certaines personnes (y compris LeBlanc⁴⁴) se questionnaient au sujet des effets à long terme des quotas transférables, mais les désavantages, par exemple la difficulté de faire respecter un nombre largement supérieur de quotas particuliers, suscitèrent peu d'attention.

La « gestion par secteur » restreint les navires de pêche du poisson de fond

Pendant ce temps, le Ministère tentait de contrôler la flotte, laquelle affichait une puissance de pêche sans précédent. En 1982, après des consultations avec l'industrie, le MPO commença à confiner au secteur de pêche de son port d'attache – Terre-Neuve, le golfe ou la région de la Nouvelle-Écosse et de la baie de Fundy – tout navire de pêche au poisson de fond d'une longueur de moins de 65 pieds. Dans le cadre du mécanisme de « gestion par secteurs », certains navires obtinrent des privilèges de « chevauchement historique » les autorisant à traverser des frontières en des lieux où ils avaient déjà l'habitude de pêcher. Cependant, la majorité d'entre eux devaient maintenant rester dans leur secteur d'origine. Les permis devinrent non transférables entre différents secteurs.

Aux yeux du Ministère, la « gestion par secteur » limiterait la mobilité croissante des flottes, notamment celle des chalutiers de fond de la Nouvelle-Écosse. Elle élargirait la marge de manœuvre des gestionnaires régionaux du MPO dans leur prise de décisions touchant la flotte à l'intérieur de leur propre secteur, et ce, sans empiéter sur les autres, du moins en théorie⁴⁵.

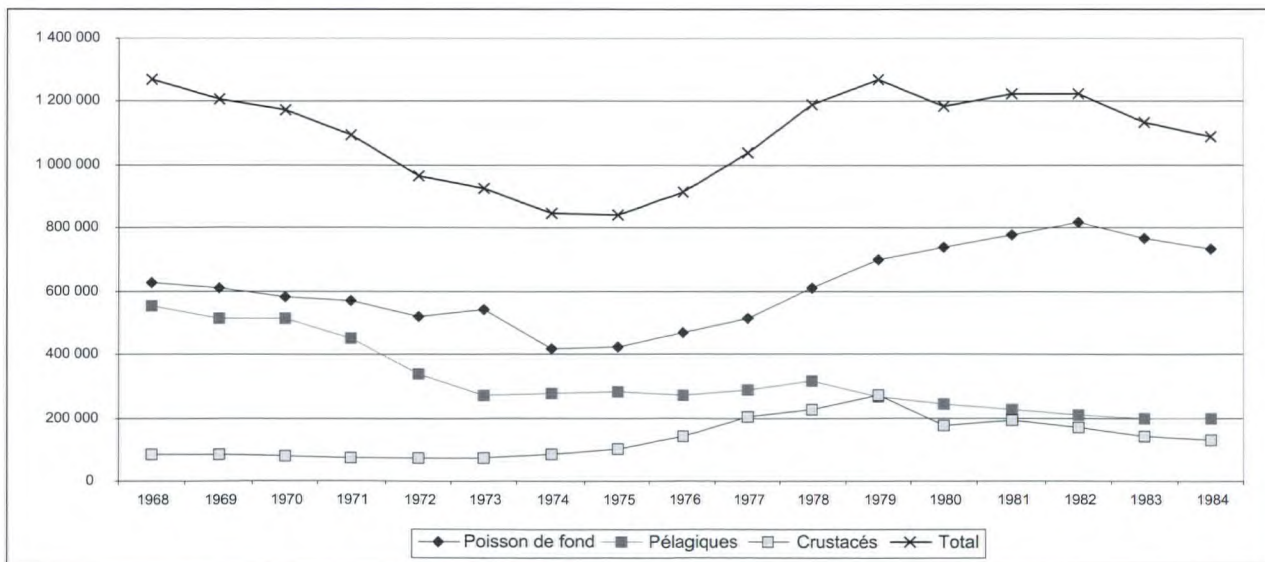
Les sociétés propriétaires de chalutiers se heurtent à un mur

Au début des années 1980, les sociétés exploitant des chalutiers furent confrontées à une nouvelle crise. Les années 1978 et 1979 avaient marqué un âge d'or d'une grande rareté au chapitre de la gestion des pêches. Tout semblait bien aller : la recherche s'était

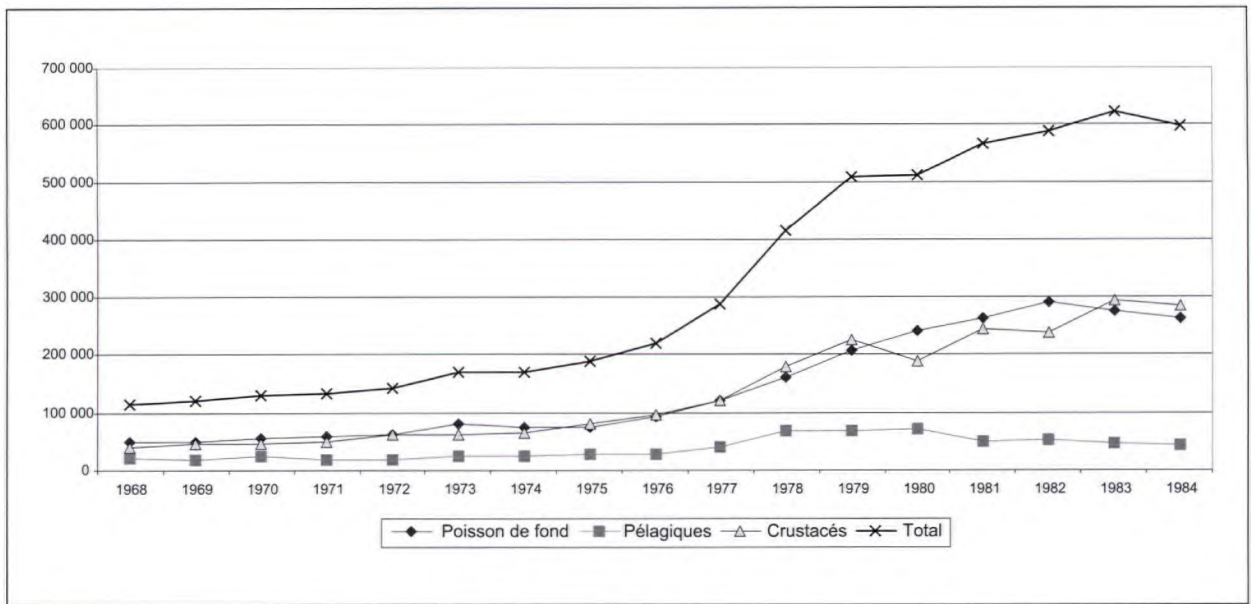
intensifiée, les scientifiques confirmaient l'abondance croissante des stocks et un nouveau système de gestion facilitait le contrôle de la flotte. Les prises le long de la côte de l'Atlantique avaient augmenté, passant d'environ 850 000 tonnes en 1974 à quelque 1 270 000 tonnes en 1979; leur valeur avait triplé, passant de 170 millions à 508 millions de dollars. En ce qui concerne les grands chalutiers, les volumes de prise et les taux de capture avaient augmenté de plus de 50 pourcent depuis 1976. Certaines des « quatre grandes » entreprises cherchaient des moyens de prendre de l'expansion.

Deux ans plus tard, à l'automne 1981, toutes les entreprises vivaient une situation financière désespérée; elles étaient confrontées à la faillite. Les usines commencèrent à fermer. En octobre, les « quatre grandes » (ou trois, puisque les intérêts de Nickerson appartenaient désormais à la National Sea) avaient déjà licencié 4 500 ouvriers d'usine et 1 000 pêcheurs.

La situation était à la fois simple – les coûts étaient trop élevés et les revenus trop bas – et complexe. Selon l'analyse du Ministère, une désastreuse combinaison de facteurs était à l'origine de la situation : taux monétaires favorables aux producteurs scandinaves, au détriment des producteurs canadiens; taux d'intérêt élevés (de 18 à 20 pourcent) réduisant la capacité des grossistes et des distributeurs de constituer des stocks; chute du prix des sources de protéines de remplacement, comme le bœuf et la volaille; baisse temporaire de la consommation de poisson par habitant au Canada et aux États-Unis; coûts plus élevés pour l'énergie, les matières premières et la main-d'œuvre; expansion coûteuse aboutissant à l'endettement.



Débarquements par groupes d'espèces, en tonnes, Canada atlantique, 1968-1984. L'augmentation des débarquements de poisson de fond au début des années 1980 ne compensa pas les coûts et les forces du marché influant sur les compagnies propriétaires de gros chalutiers.



Valeur des débarquements (milliers de dollars), Canada atlantique, par groupes d'espèces 1968-1984.

L'analyse pointa également du doigt le coupable, désormais accusé de tous les maux : la nature des ressources halieutiques en tant que ressource de propriété commune qui encourageait toujours le surinvestissement, la présence d'un nombre de participants trop élevé dans une course alimentée par l'optimisme cherchant plus de poisson qu'il n'y en avait réellement. La limitation des permis ne s'appliqua jamais aux usines, que les provinces réglementaient. Les grandes entreprises de transformation s'étaient concentrées sur la capacité de production et leur expansion s'était réalisée en conséquence. Du point de vue du Ministère, elles ne se souciaient pas assez de la qualité et leurs activités comportaient d'importantes lacunes, notamment sur le plan des captures, du débarquement, de la manipulation à quai, du transport et de la transformation. La commercialisation était fragmentée et sans originalité, ce qui rendait l'industrie vulnérable au chapitre des prix. Finalement, un document ministériel affirma que [Traduction] « l'industrie elle-même possède une histoire jalonnée de mauvaises décisions, marquée par une gestion rétrograde », comme en témoignent ses investissements peu judicieux, sa mauvaise planification et le trop peu de souci accordé à la productivité et à l'efficacité⁴⁶.

La crise frappant les entreprises propriétaires de chalutiers entraînerait près de trois ans de tensions et de désarroi.

L'emprise de LeBlanc s'effrite

LeBlanc s'interrogea publiquement à savoir pourquoi les entreprises qui exploitaient des chalutiers, bien positionnées par rapport aux riches fonds de pêche et au plus grand marché du monde, ne parvenaient pas à faire des profits. Ses fonctionnaires,

menés par le sous-ministre Don Tansley, considéraient que la meilleure solution – compte tenu des graves problèmes que constituent la fragmentation, l'inefficacité et le surinvestissement – tenait à une certaine forme de consolidation. Celle-ci ne s'appliquerait pas au secteur de la transformation en soi, mais aux prises de poisson par les chalutiers et à la commercialisation. Entre une démarche axée sur une base volontaire et un contrôle gouvernemental complet, il existait divers moyens de mener à bien pareille entreprise. (Au même moment, LeBlanc et des fonctionnaires envisageaient d'acheter la plus grande portion du Lake Group, tant pour dépanner l'entreprise en y investissant que pour donner au gouvernement une fenêtre sur l'industrie.)

Les entreprises de pêche du poisson de fond avaient obtenu de l'aide du gouvernement au milieu des années 1970 et maintes fois auparavant. Comme l'indiqua le représentant d'une entreprise, l'industrie tombait parfois dans un profond nid de poule sur la voie du progrès; le travail du gouvernement consistait à l'aider à s'en sortir. Cependant, les fonctionnaires du MPO affirmèrent clairement que toute assistance serait accompagnée d'une intervention musclée. Un sentiment d'inquiétude se répandit parmi les grandes sociétés.

LeBlanc et ses fonctionnaires se préparèrent à présenter leur nouveau projet pour approbation. Le puissant ministre était habitué d'obtenir ce qu'il voulait de Trudeau et du cabinet. Mais il s'était depuis longtemps aliéné la plupart des entreprises de l'Atlantique. Il avait également irrité les gouvernements provinciaux des Maritimes en résistant à leurs plans d'expansion et en leur portant généralement une attention limitée, préférant l'avis de ses fonctionnaires et des pêcheurs. En outre, LeBlanc avait mis en rogne les organismes centraux du

gouvernement fédéral, soit les Finances, le Conseil du Trésor et le Bureau du Conseil privé en les contournant pour obtenir ce qu'il voulait auprès de Trudeau ou d'autres ministres. Finalement, les banques s'inquiétaient désormais de ce qui arriverait aux grandes sociétés qu'elles avaient financées au moyen d'énormes prêts.

L'opposition gagnait en puissance et sut monter une filière politique. À un moment donné, le Conseil canadien des pêcheurs pria Trudeau de se débarrasser de LeBlanc. En Nouvelle-Écosse, les représentants d'entreprises firent d'importantes démarches auprès d'autres puissants ministres. En décembre 1981, LeBlanc et ses fonctionnaires se présentèrent à une réunion d'un comité du Cabinet. Tous étaient confiants que celui-ci donnerait son aval à leur orientation interventionniste. Ils essayèrent une rebuffade.

D'importantes répercussions s'ensuivirent. LeBlanc, blessé, recula et lança l'idée d'une enquête spéciale. En janvier 1982, le cabinet du premier ministre annonça que Michael Kirby, un haut fonctionnaire du Bureau des relations fédérales-provinciales, dirigerait le Groupe de travail sur les pêches de l'Atlantique mentionné précédemment. LeBlanc affirma plus tard qu'il avait parrainé l'enquête, soulignant que le Groupe de travail en question n'avait aucun compte à lui rendre, mais qu'il devait plutôt rendre compte à un sous-comité du Comité du cabinet chargé du développement économique. Tansley prendrait sa retraite au cours de la même année et il était prévu que Kirby assumerait ensuite les fonctions de sous-ministre. L'idée voulait que Kirby ne se limiterait pas à prodiguer des conseils que le gouvernement pourrait ignorer à sa guise, mais qu'en sa qualité de sous-ministre, il veillerait à ce que ses conclusions se traduisent en actions.

Le groupe de travail Kirby : un nouveau regard sur de vieux thèmes

Pour le Groupe de travail sur les pêches de l'Atlantique, Michael Kirby recruta Art May, un haut fonctionnaire du MPO; Peter John Nicholson, ancien vice-président de H.B. Nickerson and Sons Ltd.; le père Desmond McGrath, cofondateur du syndicat de Terre-Neuve; Victor Rabinovitch, un représentant du Congrès du travail du Canada; Paul Sutherland, de la région Nouvelle-Écosse-Fundy du MPO. Kirby estimait que le mandat de son groupe comprenait deux volets : la restructuration financière des quatre grandes sociétés, qui pourrait s'échelonner sur plusieurs semaines, et la réforme de l'industrie, qui prendrait beaucoup plus de temps.

Les réformes seraient élaborées en premier; le Groupe de travail publierait son rapport et ses recommandations en février 1983. L'effort de restructuration, que l'on prévoyait bref, ne se terminerai qu'en 1984, après une série de conflits ayant dressé les entreprises contre le gouvernement, les collectivités les unes contre les autres, et le MPO

contre les organismes centraux du gouvernement. La présente étude traitera d'abord des réformes, puis de la restructuration.

En 1982, alors que le Groupe de travail entreprenait ses travaux, LeBlanc prononçait ce qui deviendrait son dernier discours devant le Conseil canadien des pêcheurs. LeBlanc déclara au CCP que son but premier consistait à assurer l'égalité des chances pour les pêcheurs, et qu'il y souscrivait toujours. [Traduction] « Mais lorsque je constate certaines occasions ratées au chapitre de la transformation et de la commercialisation, je me demande si le gouvernement et les entreprises de transformation ont vraiment fait tout leur possible pour œuvrer de concert. Il est peut-être temps que l'équilibre se rétablisse »⁴⁷. Toutefois, le temps d'un rapprochement était déjà passé. En octobre, LeBlanc devint ministre des Travaux publics; Pierre De Bané lui succéda.

Des années durant, LeBlanc et le Ministère avaient préconisé des améliorations sur les plans de la qualité et de la commercialisation, tout en lançant des mises en garde contre toute expansion excessive. (En fait, certains efforts, comme l'amélioration de la qualité, ralentirent pendant que tout le monde « attendait Kirby »). Le rapport Kirby reprendrait de vieux thèmes, entre autres. Mais ce document exhaustif apporterait une nouvelle profondeur d'analyse en présentant des faits abondants, en exposant en détail les avantages et les désavantages des enjeux et en conférant une assise intellectuelle plus solide à certaines réformes envisagées.

Des objectifs plus clairs pour l'industrie

La politique de 1976 avait présenté une série d'objectifs de grande envergure en employant des expressions telles que : « meilleur usage », « viabilité économique » et « répartition optimale du rendement [...] de la main-d'œuvre, du capital et de la ressource naturelle. » (Un document de discussion publié en 1981 et intitulé *Policy for Canada's Atlantic Fisheries in the 1980's* avait élaboré la politique visant la côte Est.) Kirby avait jeté un nouvel éclairage sur les buts généraux.

La viabilité économique viendrait au premier rang, suivie par les emplois, puis par la « canadianisation ». Citons :

[Traduction]

- (1) L'industrie des pêches de l'Atlantique doit avoir une viabilité économique constante, si par viabilité on entend une aptitude à surmonter des périodes de ralentissement des affaires avec un taux de faillite normal et sans aide du gouvernement.
- (2) Il y a lieu de maximiser les emplois liés à la pêche de l'Atlantique sous réserve que les employés doivent tirer un revenu raisonnable

de leurs activités connexes, y compris les versements compensateurs de revenu liés aux pêches [pour la plupart, les prestations d'assurance-chômage]

- (3) Le poisson à l'intérieur de la zone de 200 milles doit être capturé et transformé par des Canadiens à l'emploi d'entreprises canadiennes lorsque cet objectif est en accord avec les objectifs 1 et 2 et avec les obligations du Canada en matière de traités internationaux.

Pierre De Bané, ministre du MPO, annonça que le gouvernement acceptait les objectifs dans cet ordre⁴⁸. Les fonctionnaires les citeraient des années durant. Ceci étant dit, le gouvernement conservateur, qui arriva au pouvoir en 1984, avait une orientation plutôt différente. Au début des années 1990, les objectifs établis par Kirby avaient reçu peu d'attention et flottaient dans les limbes des politiques.

La campagne de promotion de la qualité fait long feu

Le gouvernement Trudeau accepta la plupart des recommandations du rapport Kirby, mais leur mise en œuvre ne ferait pas l'objet d'un effort systématique et soutenu.

Le Ministère souhaitait depuis longtemps une amélioration générale de la qualité des produits ainsi qu'un système de classement davantage rémunérateur pour le poisson de qualité supérieure. Le rapport Kirby recommanda ni plus ni moins qu'un assaut frontal sur le front de la qualité. Selon ce rapport, le Ministère devait stipuler que le poisson soit saigné, vidé, lavé et congelé en mer, tout en autorisant des « exceptions pratiques ».

Mais les cinq provinces de l'Atlantique s'opposèrent à la recommandation d'une loi à cet effet. Les membres de l'industrie se plaignirent en affirmant que dans de nombreux cas, les pêcheurs saignaient, vidaient, lavaient et glaçaient déjà leur poisson. En 1983, de nouveaux règlements exigèrent que tous les bateaux d'une longueur supérieure à 45 pieds transportent de la glace. Cependant, le Ministère recula sur la question de la saignée et de l'éviscération obligatoires.

Kirby recommanda également le classement obligatoire, tant des débarquements que des produits finaux. De Bané prévoyait appliquer cette mesure, mais celle-ci devint lettre morte lors de l'arrivée au pouvoir des conservateurs en 1984.

Avant que les libéraux ne quittent le pouvoir, le cabinet affecta 11 millions de dollars à l'achat d'équipement de fabrication et d'entreposage de la glace. Un autre montant, celui-là de 9 millions de dollars, fut affecté à des fins similaires dans le cadre du Programme des projets spéciaux de relance, un programme gouvernemental à grande échelle annoncé en 1983. Le ministre intensifia aussi ses pressions auprès de l'industrie afin de la pousser à négocier⁴⁹. En

fait, le MPO reprenait sa démarche antérieure, qui prônait l'encouragement et la pression plutôt que l'obligation. Il se révéla que la qualité des produits s'améliora bel et bien dans les années 1980, en partie en raison des efforts gouvernementaux, d'une part, et des tendances naturelles de l'industrie, d'autre part.

Le conseil de commercialisation ne décolle pas

La fragmentation de la commercialisation constituait une autre doléance de longue date concernant l'industrie de l'Atlantique. Le rapport Kirby prêta une attention particulière à cette question. Kirby recommanda la création d'une commission de commercialisation du poisson de l'Atlantique afin de coordonner les stratégies de commercialisation et d'exécuter les travaux de promotion connexes. Une fois de plus, l'industrie vit des fonds dépensés pour lui venir en aide. Une campagne quinquennale de 28 millions de dollars fut lancée pour accroître la consommation de poisson au Canada et aux États-Unis. Les publicités et les promotions annonçaient le thème « Today's Dish Is Fish » (Le plat du jour, c'est le poisson). Le Programme de développement des marchés d'exportation affecta 25 millions de dollars de plus (montant essentiellement recouvrable) à titre de financement de contrepartie s'ajoutant aux dépenses effectuées par les exportateurs de hareng et de poisson de fond en matière de commercialisation.

Toutefois, aucune commission de commercialisation ne fut créée. Le Ministère n'accepta jamais cette recommandation telle quelle. De Bané souhaitait aller plus loin; il préconisait un fort engagement



Pierre De Bané

gouvernemental au chapitre du développement des marchés. La question se compliqua davantage par suite de l'objectif de restructuration des grandes entreprises. Certains membres de l'industrie et du cabinet rechignaient devant la démarche assurée de De Bané; le remaniement ministériel de 1984, conjugué aux élections, changea la donne⁵⁰.

Comme dans le cas de la qualité, des changements s'opéraient quand même. La restructuration des entreprises qui exploitaient des chalutiers, prônée par Kirby, améliorerait éventuellement la capacité de commercialisation des grandes entreprises elles-mêmes. Pendant ce temps, le contexte commercial évoluait. Après l'imposition de la limite de 200 milles, les salons internationaux consacrés aux produits de la mer se multiplièrent et l'information commerciale circulait généralement plus librement grâce au téléphone, au télécopieur et, plus tard, à l'ordinateur. De nombreuses entreprises devinrent plus vigilantes. Certaines se mirent à conjuguer leurs efforts en matière de ventes et de commercialisation. Éventuellement, à compter de 1989, des accords de libre-échange conclus avec les États-Unis feraient tomber les barrières tarifaires, facilitant ainsi la commercialisation.

L'enthousiasme à l'égard du développement refroidit

LeBlanc avait servi plusieurs mises en garde contre le développement excessif. Pendant ce temps, les pêcheurs avaient utilisé les subventions et contourné les règlements pour se procurer des bateaux plus puissants, et les gouvernements provinciaux avaient encouragé l'expansion des entreprises de transformation. Le rapport Kirby souligna une fois de plus le grave problème que constitue la surcapacité.

Kirby suggéra, avec l'appui du gouvernement, de ne pas créer de nouveaux programmes d'envergure pour les pêcheurs ou les entreprises de transformation. Le MPO s'opposa, pour le moment, à une recommandation visant à mettre un terme aux subventions pour la construction navale. Néanmoins, le rapport Kirby dégonfla quelque peu la bulle expansionniste, tout comme la crise qui frappait la pêche du poisson de fond. La campagne provinciale en faveur de la création d'emplois dans le secteur de la pêche devint plus morose.

Afin de ralentir la course au poisson et de procurer davantage de sécurité à l'ensemble de l'industrie, le rapport Kirby réclama l'utilisation accrue de quotas individuels (QI) et de mesures similaires. Cette approbation renforça la tendance prédominante à l'époque. Rétrospectivement, Peter John Nicholson, principal partisan de cette démarche au sein du groupe Kirby, considéra que l'appui donné aux QI, aux quotas individuels transférables (QIT) et aux allocations d'entreprise (AE) fut un des principaux résultats du rapport⁵¹.

Les quotas alloués aux étrangers revus à la baisse

Kirby avait dit dès le début qu'il adopterait une façon de faire davantage réformiste que radicale. Selon son raisonnement, de modestes ajustements du parcours pouvaient influencer sensiblement sur le point d'arrivée. Outre les propositions – importantes mais jamais mises en œuvre – concernant la qualité et la commercialisation, le rapport Kirby formula de nombreuses autres recommandations, dont la plupart eurent le mérite de produire certains effets, à tout le moins.

Certaines recommandations visaient les quotas étrangers, sujet de controverse à l'époque. Le consensus sur le droit de la mer obligeait les États côtiers à partager le poisson excédentaire à leurs besoins. Depuis l'imposition de la limite de 200 milles, le Ministère avait attribué du poisson, essentiellement de la morue du Nord, à d'autres pays pêcheurs. Les quotas étaient attribués à des pays particuliers en vertu d'ententes bilatérales, et ce, en tenant compte de facteurs comme la présence historique sur les fonds de pêche.

Au début, il semblait y avoir de la place pour de telles allocations « excédentaires ». Le total des allocations étrangères diminua au cours des années suivant l'imposition de la limite de 200 milles, mais celles-ci se chiffraient néanmoins à 350 000 tonnes et comprenaient non seulement des espèces auxquelles les Canadiens portaient un intérêt limité, mais aussi certaines espèces de poissons de fond dites « traditionnelles ». L'abondance croissait sans cesse. En particulier, la pêche de la morue du Nord offrait la même promesse qu'un eldorado. Pendant que le gouvernement incitait davantage de Canadiens à pêcher dans le Nord, il attribuait d'importants quotas aux étrangers.

Des allocations de ce type étaient attribuées à certains pays, selon le principe d'échange. La politique canadienne consista d'abord à réclamer des « avantages proportionnels », puis une « relation commerciale satisfaisante ». Cette démarche produisit des effets positifs. Les flottes étrangères accrurent leur fréquentation des ports canadiens aux fins de réparation et d'approvisionnement. Le Portugal en particulier accrut ses achats de morue salée canadienne. En 1981, le Canada conclut un « Accord à long terme » (ALT) quinquennal avec la Communauté européenne; cet accord formulait les modalités d'un échange de quotas pour des concessions tarifaires sur les produits du poisson.

Mais l'industrie de l'Atlantique s'éleva en faux contre ce qu'elle qualifiait de générosité, notamment en ce qui concerne la morue du Nord. En 1981, le Canada faisait valoir aux autres pays qu'il n'y avait presque plus de surplus de morue du Nord à attribuer⁵². Pendant ce temps, malgré l'ALT, les relations avec l'Europe décevaient. La Communauté européenne fit part de ses appréhensions au sujet de la chasse au phoque pratiquée au Canada, tandis que certains pays,

notamment l'Espagne, se montrèrent peu coopératifs dans les pêches de l'Atlantique Nord-Ouest.

Dans ce contexte, le Ministère adopta une recommandation du rapport Kirby, qui préconisait d'attribuer des allocations sur le fondement du rendement antérieur, et non pas sur la foi de promesses. Pendant ce temps, les allocations étrangères de morue du Nord diminuaient. Elles totalisaient 93 000 tonnes en 1977, mais en 1987, elles ne se chiffraient plus qu'à 9 500 tonnes, et ce, uniquement pour la Communauté européenne⁵³. Le Ministère clarifia également les règles s'appliquant aux ventes directes en mer et aux ventes à quai conclues avec des intérêts étrangers. Les deux pratiques s'estompèrent durant les années suivantes.

De nombreuses petites usines canadiennes saisonnières étaient dépourvues de leur propre flotte et souhaitaient obtenir une part des prises de morue du Nord. Après l'imposition de la limite de 200 milles, le Ministère avait autorisé l'affrètement de navires étrangers (et canadiens) afin de fournir du poisson hors saison aux usines en manque de ressources. À la suite du rapport Kirby, de nouveaux critères permirent d'identifier les usines admissibles et régularisèrent le Programme des usines à court de ressources.

Kirby recommanda également de réserver des quotas de morue du Nord à l'intention de nouveaux palangriers de style scandinave. Quelques-uns de ces navires participèrent à cette pêche un peu plus tard, mais ne répondirent pas du tout aux attentes. Finalement, Kirby suggéra d'accorder des parts de pourcentage aux divers utilisateurs de la morue du Nord; les allocations futures destinées à l'exploitation de poissons de fond ont tenu compte de ses recommandations.

En tout et pour tout, le rapport Kirby régla des questions irritantes concernant la pêche étrangère, et renforça la tendance vers le resserrement de la réglementation en matière d'allocations étrangères.

Diverses recommandations, divers résultats

Le rapport comptait 57 recommandations, dont l'une des plus novatrices voulait que l'Office canadien du poisson salé devienne l'organisme de référence aux fins du renforcement de l'industrie de la pêche du Labrador, laquelle souffrait d'un sous-développement. Cependant, cette recommandation n'eut guère de suites dignes de mention.

Certaines recommandations concernaient les pêcheurs indépendants. Le rapport Kirby demanda aux provinces d'adopter des lois en matière de négociation collective; Terre-Neuve l'avait déjà fait et le Nouveau-Brunswick était en train de le faire. Par suite d'une autre recommandation, le ministère fédéral des Pêches établit une nouvelle commission de révision de niveau supérieur pour l'audience d'appels et de griefs relatifs aux permis.

Kirby recommanda un programme de stabilisation des revenus bruts. Cette suggestion demeura toutefois

lettre morte, tout comme celle qui préconisait un système de « primes de production » pour récompenser les meilleures pratiques de pêche. Une recommandation concernant l'assurance-chômage fut à l'origine de certains changements. Auparavant, les prestations étaient calculées en fonction des six dernières semaines de pêche. Certains pêcheurs cessaient de pêcher durant la « saison intermédiaire » afin d'éviter toute réduction de leurs prestations. Désormais, le système ne fonctionnerait plus de la même façon : les prestations seraient calculées en fonction des meilleures semaines, et non pas des dernières semaines de travail.

Kirby recommanda aussi une disposition de réexamen afin de supprimer graduellement l'assurance-chômage de pêcheur après la mise en place des autres mesures de stabilisation du revenu. Cependant, les nouveaux programmes de soutien du revenu ne furent jamais lancés et l'assurance-chômage demeura un pilier du secteur des pêches dans l'Atlantique.

Comme nous l'avons mentionné précédemment, le rapport recommandait que le gouvernement fédéral réaffirme son contrôle sur les pêches maritimes du Québec, ce qui allait à l'encontre d'un accord conclu en 1922. Pierre De Bané, un Québécois, était heureux de le faire. La réaffirmation de compétence de 1984 permit d'assurer une gestion plus cohérente dans le golfe du Saint-Laurent.

Le rapport du Groupe de travail recommanda également que le Ministère améliore son processus de consultation et la communication d'information aux pêcheurs. Aucune mesure d'importance ne s'ensuivit, si ce n'est du fonds de démarrage établi pour l'Alliance des pêcheurs commerciaux du Québec. De nombreux rapports futurs formuleraient des recommandations similaires concernant la communication avec les pêcheurs, mais restèrent elles aussi lettre morte. Kirby proposa également la constitution d'un petit groupe consultatif pour le ministre et les hauts fonctionnaires; en 1985, un nouveau ministre, John Fraser, créerait le Conseil régional de l'Atlantique, qui fonctionna pendant quelques années.

Afin de mener à bien les recommandations de Kirby, le gouvernement approuva des dépenses de 198 millions de dollars sur cinq ans, somme qui ne fut pas toujours dépensée comme prévu. Le Ministère supervisait les efforts de qualité, de commercialisation et de gestion des pêches au Québec. D'autres ministères étaient chargés de superviser les changements du régime d'assurance-chômage et les dépenses du Programme de développement des marchés d'exportation.

Quels changements découlèrent du rapport Kirby?

En fin de compte, les réformes proposées dans le rapport Kirby eurent probablement un impact direct moins important que celui de la restructuration des

grandes entreprises. Les principales recommandations concernant la qualité et la commercialisation ne furent jamais mises en œuvre. Le reste des réformes de Kirby se rapportait davantage aux questions d'ordre administratif et aux petites rénovations qu'à la construction d'assises solides.

Pourtant, non seulement le rapport examina de nombreuses questions liées à l'Atlantique, mais il ordonna les priorités relatives à la viabilité, aux emplois et à la canadienisation, en plus de donner son aval aux quotas individuels, d'où sa grande valeur. En 1983, Pierre De Bané, ministre du MPO, fit l'observation suivante : [Traduction] « Au bout du compte, la plus grande valeur des rapports Kirby et Pearse [en Colombie-Britannique] pourrait bien tenir à leur valeur éducative »⁵⁴. Il avait probablement raison.

Certains observateurs soulignèrent une grande lacune du rapport du Groupe de travail. Rédigé dans le sillage d'une crise économique, celui-ci accorda peu d'attention à la conservation. [Le gouvernement adopta une loi, sur la recommandation de Kirby, prescrivant une limite minimale de 130 millimètres pour le maillage des chaluts, et ce, tout le long de la côte; il s'agissait davantage d'une mesure favorisant la qualité que d'une mesure de conservation, car elle visait à augmenter la taille du poisson débarqué⁵⁵.] Kirby affirma en fait qu'il n'y avait aucun problème en termes de ressources; la gestion canadienne des pêches était la meilleure au monde, la pêche de la morue du Nord à elle seule pouvait s'élever à quelque 550 000 tonnes par année, et l'ensemble des prises de poisson de fond atteindrait un million de tonnes en 1987, soit le double des prises enregistrées au milieu des années 1970⁵⁶.

Les chiffres avaient été fournis par les chercheurs du MPO, dont certains indiquèrent éventuellement avoir été poussés à faire des prévisions qu'il auraient préféré ne pas faire. Il s'agissait toutefois des meilleures estimations des scientifiques. (Dans le cas de la morue du Nord, ces estimations se fondaient en grande partie sur la moyenne des taux de croissance et de recrutement des années 1960, lesquels ne constitueraient pas la norme dans l'avenir⁵⁷.)

De nombreuses personnes réagirent à ces prévisions optimistes. Le rapport Kirby donna du crédit à l'idée selon laquelle il y avait des tas de poissons à prendre et beaucoup d'argent à faire dans l'industrie du poisson de fond.

Les fonctionnaires des organismes centraux s'imposent

Au lieu de devenir sous-ministre comme prévu, Michael Kirby accepta un poste au sein de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada; il s'assura toutefois de mener à terme la restructuration des grandes entreprises. Arthur W. May, qui avait entrepris sa carrière à titre de chercheur en biologie, traité de questions d'ordre international et servi à titre de sous-ministre adjoint responsable des

pêches de l'Atlantique, fut nommé sous-ministre à l'automne 1982. Lorsque John Turner succéda à Pierre Trudeau en tant que chef libéral en 1984, Kirby devint sénateur, à l'instar de LeBlanc et De Bané.

Pendant ce temps, une atmosphère plus prudente régnait au sein du Ministère, où l'arrivée de Kirby avait érodé la confiance. Auparavant, et comme l'indique un compte rendu de l'époque :

[Traduction]

[I]es fonctionnaires – et probablement les ministres – desdits « organismes centraux » (Développement économique, Conseil du Trésor, Finances) considéraient M. LeBlanc, son sous-ministre Don Tansley et l'ensemble du ministère des Pêches comme des non-conformistes. Ils œuvraient toujours à leur guise, se moquant parfois totalement des autres ministères. [...] Un initié affirma : « Ce qui s'est passé en décembre 1981 [lors de l'annonce de la création du groupe de travail Kirby] démontre que personne ne faisait confiance aux Pêches⁵⁸. »

Sous la direction de Kirby, de plus en plus de fonctionnaires provenant des organismes centraux se mirent à accepter des postes de niveau moyen et supérieur au sein du MPO. La tendance au recrutement de gestionnaires de l'extérieur s'accroissait avec le temps. Selon la philosophie prédominante à l'époque, les fonctionnaires qui changeaient de poste et enrichissaient leur expérience étaient susceptibles de développer une vision d'ensemble élargie et de meilleures compétences en gestion. Pour le MPO, la perte de connaissances relatives au domaine constituait un désavantage. Les fonctionnaires ayant gravi les échelons au sein du Ministère continuaient d'occuper la plupart des postes supérieurs dans les régions, mais ils étaient plus rares au sein de l'effectif des cadres supérieurs à l'administration centrale. (Néanmoins, des fonctionnaires chevronnés continuèrent d'assumer bon nombre des postes de niveau supérieur, influant directement sur la gestion des pêches.) Le ministère nonconformiste des années 1970 ressemblait de plus en plus aux autres, mais il conservait toujours son caractère distinct.

Le Ministère voyait son influence décroître au sein de l'appareil gouvernemental. Le conflit survenu au début des années 1980 sur les allocations concernant le sébaste dans le golfe du Saint-Laurent, pendant que de De Bané occupait le poste de ministre, constituait un indice probant. Après avoir connu son niveau le plus bas à la fin des années 1970, les stocks de cette espèce avaient augmenté brusquement. Des intérêts du golfe et d'ailleurs se disputaient les parts de quotas, tandis que le MPO préconisait un ralentissement de la pêche afin d'échelonner la classe d'âge abondante sur plusieurs saisons. Puisque divers politiciens appuyaient des intérêts divers, De Bané fut sommé de



La restructuration des compagnies propriétaires de chalutiers n'entraîna aucune diminution sensible de la capacité des usines ou de la flotte de chalutiers. Le rapport Kirby prévoyait des prises abondantes.

se présenter au Bureau du Conseil privé pour régler une question que Davis ou LeBlanc auraient réglé de leur propre chef⁶⁰.

La restructuration engendre des années de désarroi

L'effort de restructuration qui s'échelonna sur plusieurs années se concentra sur les grandes entreprises, dont l'effondrement virtuel avait débouché sur la crise. Les quatre grandes sociétés de l'époque – National, Nickerson, Fishery Products et le Lake Group – comptaient pour 62,5 pourcent de la production de poisson de fond, contre à peine 8 pourcent pour les quatre entreprises suivantes en termes d'importance. Les quatre grandes sociétés assuraient la vente des produits de nombreuses autres entreprises, haussant ainsi leur part de production à 69 pourcent. Elles exerçaient une forte influence sur le Conseil canadiens des pêches, qui représentait quelque 200 entreprises à l'échelle du pays.

Dès 1978, les grandes entreprises exploitant des chalutiers s'étaient lancées dans des dépenses colossales. En 1981, elles reconnurent qu'elles traversaient une crise. Selon certaines sources, à la fin de 1982, elles avaient accumulé des dettes de 276 millions de dollars auprès de la Banque de Nouvelle-Écosse, d'environ 75 millions de dollars auprès de la Banque Royale du Canada et de quelque

50 millions de dollars auprès de la province de la Nouvelle-Écosse. Certaines grandes usines étaient fermées et tout le monde « attendait Kirby » pour qu'il règle la situation.

Les plaintes ne tardèrent pas à survenir. En décembre 1982, Richard Cashin, de la Newfoundland Fishermen, Food and Allied Workers Union, servit une mise en garde : [Traduction] « La démarche de Kirby ne comporte aucune mesure en faveur des pêcheurs, aucun changement au niveau de la commercialisation et aucune annonce concernant l'avenir, hormis les fusions et les subventions des grandes entreprises, en plus des fermetures d'usines »⁶⁰. Et comme le dit le propriétaire d'une entreprise de transformation de taille moyenne et de navires, [Traduction] « Le groupe Kirby privilégie les quatre grandes plus deux [les coopératives des Pêcheurs-Unis des Maritimes et des Pêcheurs unis du Québec], alors que le reste d'entre nous pourrions survivre. Mais les changements qu'ils inventent nous toucheront tous. Pourquoi nous, les petits exploitants, n'élevons-nous pas la voix au sein du CCP? Parce que les quatre grandes répartissent les commandes à certains d'entre nous; elles vendent les produits de certains d'entre nous; et elles entretiennent des relations avec les gouvernements provinciaux et fédéral, lesquels nous accordent des permis et nous contrôlent totalement »⁶¹.

Le groupe de travail de Kirby parvint à des conclusions globalement similaires à celles des fonctionnaires de LeBlanc. Certaines des difficultés éprouvées par les grandes sociétés ne découlaient pas des règles gouvernementales, ni des conditions générales de l'industrie, mais bien de leur propre administration. Comme le précisa Kirby à l'occasion d'un discours prononcé à l'Université Dalhousie, elles avaient connu un développement excédant leur capacité de gestion.

Après le dépôt du rapport Kirby en février 1983, la plupart des membres du Groupe de travail retrouvèrent leur emploi précédent. Kirby et un groupe cadre, comprenant Peter John Nicholson, continuèrent à œuvrer à la restructuration. Il semble que le gouvernement n'ait jamais sérieusement envisagé de laisser les grandes entreprises faire faillite. Selon plusieurs porte-parole, une liquidation des stocks des grandes sociétés submergerait le marché et porterait atteinte aux petites et moyennes entreprises, de même qu'à toute la flotte indépendante.

Le groupe Kirby souhaitait consolider les activités, améliorer la gestion et assurer la viabilité des grandes entreprises exploitant des chalutiers. En apparence, rien n'était plus simple : le gouvernement fédéral avait les fonds nécessaires pour prévenir les faillites, et qui paie les violons choisit la musique.

Cependant, la restructuration n'était pas sans menaces : certaines grandes usines demeureraient fermées et les propriétaires d'entreprises, de même que les fonctionnaires habitués à prendre des décisions, perdraient une partie de leur pouvoir. Les collectivités et les entreprises commencèrent à riposter. Michael

Kirby nourrissait l'espoir que l'effort de restructuration ne dure que quelques semaines, voire quelques mois, mais, il s'échelonna plutôt jusqu'au milieu de 1984. Il comportait des manœuvres financières, des conflits politiques intenses et des affrontements dans les hautes sphères gouvernementales. La description suivante ne donne qu'un aperçu des principaux événements. (Scott Parsons en a écrit une description complète⁶².)

Afin d'amorcer le passage aux nouvelles opérations, National Sea et Nickerson (propriétaire de National) fusionnèrent leurs activités de commercialisation en mai 1982. Au même moment, pendant que le groupe Kirby amorçait l'examen des activités des grandes sociétés, l'industrie était en proie à des disputes concernant la valeur de leurs actifs. Le groupe Kirby amorça une étude en profondeur de ces actifs et de leur valeur globale.

La restructuration engendre de multiples disputes

Parmi les options de restructuration, mentionnons l'organisation des entreprises sur une base provinciale, la fusion des entreprises, hormis Fishery Products et National Sea, lesquelles poursuivraient leurs activités, la constitution d'une seule grande société, et bien d'autres possibilités. Pendant ce temps, les trois grandes organisations de pêcheurs, soit la Newfoundland Union, la Maritime Fishermen's Union et la Eastern Fishermen's Federation, appuyaient l'idée de LeBlanc consistant à séparer la flotte de chalutiers des entreprises de transformation. Le groupe Kirby porta peu d'attention à cette proposition.

L'année 1983 fut marquée par des négociations complexes et des querelles. Le comité du Cabinet chargé de la restructuration opta pour une fusion sur une base provinciale, mais en rattachant les intérêts de pêche de pétoncles de la société Nickerson, en Nouvelle-Écosse, à la nouvelle société terre-neuvienne.

Le groupe Kirby avait placé la viabilité économique au tout premier rang de sa liste d'objectifs, et souhaitait donner suite à sa réforme pour façonner une industrie efficace et axée sur le marché. À ses yeux, cela signifiait, entre autres choses, que les usines situées à Burin et à Grand Bank devaient fermer leurs portes, cette dernière étant située à une courte distance d'une autre usine implantée à Fortune. Cependant, les collectivités et les gouvernements provinciaux protestèrent; à la longue, le groupe Kirby formula un compromis. En fin de compte, aucune fermeture importante ou symbolique n'eut lieu à Terre-Neuve, et ce, en dépit des problèmes bien connus engendrés par la surcapacité des usines dans cette province.

Éventuellement, en 1984, la restructuration s'orienta sur la création de deux sociétés de premier plan. Il fut rapporté à l'époque qu'une société basée à Terre-Neuve absorberait trois entreprises : Fishery Products, qui comptait 6 100 employés, achetait du poisson à 3 300 pêcheurs et possédait 45 chalutiers;

Lake Group, avec ses 3 000 employés, en achetait à 2 800 pêcheurs et exploitait 22 chalutiers; et John Penney, qui comptait 466 employés, achetait du poisson à 336 pêcheurs et disposait de cinq chalutiers. La société de Terre-Neuve obtiendrait aussi plusieurs dragueurs à pétoncles de la flotte de Nickerson. La seconde société, National Sea Products, absorberait les actifs de l'entreprise existante du même nom (NSP comptait 8 900 employés, achetait du poisson à 6 900 pêcheurs et exploitait 45 chalutiers, y compris 10 dragueurs à pétoncles), ainsi que la plupart des actifs de H.B. Nickerson and Sons Ltd., qui comptait 5 500 employés, achetait du poisson à 5 700 pêcheurs et possédait 29 chalutiers, dont 15 dragueurs à pétoncles⁶³. Toutefois, ce plan soulevait toujours la controverse.

Le gouvernement prend une participation majoritaire dans l'entreprise de Terre-Neuve

À Terre-Neuve, il était manifeste que le gouvernement fédéral posséderait la majeure partie des capitaux propres de la société restructurée Fishery Products International. Le gouvernement fédéral investit 75 millions de dollars pour obtenir une participation de 60 pourcent. Il s'agissait strictement d'un investissement, qui ne ressemblait en rien à la participation plus active envisagée par LeBlanc dans le cas du Lake Group. La Banque de Nouvelle-Écosse accorda un soutien financier additionnel en convertissant 44,1 millions de dollars de dettes en capitaux propres; la province fit de même en convertissant 31,5 millions de dollars, tout en s'assurant d'une participation à la hauteur de 25 pourcent⁶⁴.

Lorsqu'il devint manifeste que le groupe fédéral planifiait aussi une participation gouvernementale majoritaire en Nouvelle-Écosse, une tempête de protestations assombrir le ciel. Des investisseurs privés se manifestèrent et présentèrent une « solution du secteur privé » excluant toute propriété gouvernementale. Le secteur privé investit 20 millions de dollars dans National Sea Products. Cependant, les fonds gouvernementaux permettraient de mener à bon port la restructuration amorcée.

Le gouvernement fédéral injecta 70 millions de dollars (80 millions en ajoutant les intérêts débiteurs sur cinq ans) afin de retirer les dettes contractées par Nickerson auprès de la Banque de Nouvelle-Écosse. Le gouvernement investit également 10 millions de dollars de façon directe. Contrairement au cas de Terre-Neuve, le gouvernement fédéral ne prit qu'une participation de 20 pourcent dans l'entreprise restructurée. La province de la Nouvelle-Écosse convertit 25 millions de dollars de dettes en capitaux propres, et repoussa de cinq ans les paiements de remboursement du capital d'un autre montant de 25 millions de dollars⁶⁵. La conjoncture économique étant demeurée mauvaise en 1984, le gouvernement fédéral affecta une somme additionnelle de 14,5 millions de dollars aux mesures de stabilisation

des prix de la morue salée⁶⁶, puis dépensa 10 millions de dollars sous forme de financement des stocks de hareng. Dans les deux cas, le but consistait à acheter les stocks de manière à les vendre lors de la reprise du marché.

Les disputes se poursuivirent, nonobstant le progrès au chapitre de la restructuration. De Bané plaidait toujours pour que le gouvernement joue un rôle majeur en matière de commercialisation. Le 30 juin, John Turner, qui était alors premier ministre et successeur de Pierre Trudeau, nomma Herb Breau, un député respecté du Nouveau-Brunswick, en remplacement de De Bané. Breau croyait lui aussi en un gouvernement actif et souhaitait renforcer le rôle de l'Office des prix des produits de la pêche en matière de commercialisation. Toutefois, les libéraux furent défaits aux élections de septembre 1984. Les conservateurs se révélèrent moins interventionnistes.

En effet, le besoin d'intervention gouvernementale ne semblait pas aussi pressant. Les programmes d'aide financière avaient renforcé les assises des grandes sociétés. La conjoncture économique s'améliorait. En outre, la National Sea Products et la Fishery Products International, sociétés restructurées, renforcèrent leurs activités de commercialisation à la suite de changements au sein de la direction. Une forme de consolidation avait eu lieu, mais les opinions divergeaient quant aux améliorations escomptées qui seraient apportées aux activités des grandes entreprises. Un représentant de l'industrie qualifia tout l'exercice de restructuration de « simple changement de nom coûtant 200 millions de dollars ». Mais les deux sociétés restructurées semblaient en fait jouir d'une viabilité accrue. La capacité de transformation des usines n'avait pas été réduite, mais au moins, la campagne en faveur de l'agrandissement s'était estompée. Une fois de plus, l'industrie semblait prête pour une période de stabilité.

Les Pêcheurs unis du Québec obtiennent de l'aide, tandis que la coopérative des PUM s'affaiblit

Le Québec vivait sa propre saga en matière de restructuration des pêches. Au printemps 1983, il était manifeste que les Pêcheurs unis du Québec (PUQ), une fédération de six coopératives, éprouvait de graves difficultés. Les PUQ employaient quelque 1 700 ouvriers d'usines de transformation, et comptaient pour près de la moitié de la capacité de transformation de la province. L'entreprise était en défaut sur sa dette et ne pouvait obtenir du crédit.

Malgré l'opposition du gouvernement provincial, Pierre De Bané prit des dispositions pour que le gouvernement fédéral achète systématiquement les actifs des PUQ au coût de 28,5 millions de dollars afin de former une nouvelle entreprise, les Pêcheries Cartier. Le gouvernement modernisa les usines imposantes situées à Rivière-au-Renard et à Newport. Lorsque De Bané quitta le ministère des Pêches et Océans en 1984, l'entreprise fut transférée à la

Corporation de développement des investissements au Canada. Au Québec, le gouvernement du Parti Québécois donnait systématiquement du fil à retordre aux Pêcheries Cartier, dont les actifs furent éventuellement vendus.

L'autre grande coopérative de l'Atlantique, les Pêcheurs unis des Maritimes, connu de grandes difficultés au milieu des années 1980. La PUM, qui exploitait plusieurs usines dans les Maritimes, était davantage une entreprise de transformation de mollusques et de crustacés que de poisson de fond. N'ayant pas obtenu d'aide comparable à celle accordée aux entreprises de chalutiers, elle disparut à la fin des années 1980, mais certaines de ses usines survécurent.

Combien la restructuration a-t-elle coûté?

Une note documentaire rédigée en septembre 1984 pour le nouveau gouvernement conservateur présenta le relevé suivant des dépenses associées à la restructuration, y compris les dépenses effectuées et engagées : à Terre-Neuve, 135,2 millions de dollars (pour l'achat d'actions, une « compensation de contrat social » et d'autres coûts y afférents à la restructuration); en Nouvelle-Écosse, 95,8 millions de dollars (pour l'achat d'actions et les coûts connexes, plus 2,3 millions de dollars sous forme de financement de démarrage pour l'usine Nickerson inexploitée à Georgetown, à l'Île-du-Prince-Édouard); et 28,5 millions de dollars au Québec. L'engagement fédéral totalisait 259,5 millions de dollars et la réserve pour éventualités porta ce total à 301,3 millions de dollars. Ce montant venait s'ajouter aux 198 millions de dollars déjà approuvés pour mener à bien les réformes de Kirby. La même note documentaire prévenait que Fishery Products International (FPI) aurait besoin d'une somme additionnelle de 60 à 100 millions de dollars.

FPI reçut effectivement d'autres sommes en 1985; de 1984 à 1987, l'entreprise reçut un financement total de 167,6 millions de dollars, bien que le gouvernement se fit rembourser 104 millions de dollars lorsque l'entreprise fut privatisée, en 1987⁶⁷.

Les problèmes liés au saumon entraînent une interdiction de pêche assortie de rachats

À maints égards, le saumon de l'Atlantique se pêchait tout le long de la côte, comme le poisson de fond. La situation du saumon constituait depuis longtemps une source de préoccupation. Durant les années 1970, les problèmes s'aggravèrent.

Au Nouveau-Brunswick, plusieurs centaines de pêcheurs commerciaux pêchaient le saumon, essentiellement dans les secteurs de Miramichi et de Saint John. La puissante industrie de la pêche sportive dépendait également du saumon. À la fin des années 1970, il était généralement admis que la pêche sportive rapportait davantage à l'économie du Nouveau-Brunswick que la pêche commerciale. (En

1982, par exemple, le total des captures commerciales réalisées dans l'Atlantique se chiffrait à 1 555 tonnes, et leur valeur atteignait quelque 7 millions de dollars; la pêche sportive, dont les captures totalisaient 243 tonnes, généra 27 millions de dollars.)⁶⁸

La plupart des pêcheurs commerciaux étaient basés à Terre-Neuve : en 1968, environ 9 000 d'entre eux pêchaient le saumon là où ils le pouvaient. La pêche était singulièrement importante pour les pêcheurs locaux, y compris les Autochtones habitant le long de la côte du Labrador. Une autre pêche importante se pratiquait sur la côte Sud, où les pêcheurs employant des filets dérivants dans le secteur de Port aux Basques interceptaient le saumon retournant au Québec et au Nouveau-Brunswick.

Des groupes de pêche sportive organisèrent un lobby pour amener le Ministère à protéger le saumon. Ils se livrèrent également à des travaux de conservation de leur propre chef. En 1974, la Fondation internationale pour le saumon de l'Atlantique, avec l'aide du Ministère et d'autres organismes gouvernementaux, créa un centre du saumon de l'Atlantique à St. Andrews, au N.-B., afin de mener des travaux de recherche et des activités connexes.

Le Ministère fit de son mieux pour que ses activités de recherche et de gestion profitent au saumon, ce qui donna lieu à des plaintes selon lesquelles cette espèce obtenait une attention excessive au détriment des autres pêches. Des études du CRP documentèrent les effets de la pulvérisation aérienne des forêts et d'autres produits chimiques sur le saumon. Les écloseries, y compris la plus grande écloserie au monde, située à Mactaquac, sur la rivière St. John, tentaient d'améliorer cette ressource. Mais l'abondance ne sembla jamais augmenter. Il s'agissait plutôt de contrôler les dommages causés par la pollution, par les changements environnementaux et par les prédateurs, y compris les pêcheurs à la ligne, les braconniers et les pêcheurs commerciaux.

La pêche pratiquée au Groenland, qui consistait à intercepter le saumon de l'Atlantique en migration, se développait rapidement; elle culmina à 2 700 tonnes en 1971. En 1976, le Canada et les États-Unis, par



La pêche à l'électricité s'inscrivait dans le cadre des travaux des responsables des pêches sur les rivières à saumon. Les poissons commotionnés remontaient à la surface où on pouvait les compter ou effectuer d'autres examens. (Photo MPO : Kevin McVeigh)

l'intermédiaire de l'OPANO, obtinrent un accord éliminant graduellement la pêche en haute mer. Un quota fut mis en place pour limiter à 1 190 tonnes la pêche locale effectuée à l'ouest du Groenland. Ce quota fut abaissé ultérieurement. Pendant ce temps, le Canada exerçait des pressions à l'échelle internationale pour la défense de l'intérêt spécial de l'État d'origine à l'égard du saumon. Le droit international de la mer reconnaissait « l'intérêt principal et la responsabilité » à l'égard du saumon de l'État dont les rivières produisent cette espèce. Le Canada contribua également à mettre sur pied l'Organisation pour la conservation du saumon de l'Atlantique Nord (NASCO) en 1983; celle-ci avait son siège social en Écosse. Les ententes conclues dans le cadre de la NASCO réduiraient encore plus les interceptions des migrations du saumon par les flottes internationales.

Parmi les nombreux prédateurs du saumon, les pêcheurs commerciaux constituaient la cible la plus facile et tentante. Plusieurs décennies plus tôt, durant les années 1930, le Ministère avait gelé le nombre de filets dérivants. En 1971, il étendit le régime d'accès limité au reste des pêches des Maritimes et de Terre-Neuve.

Puis, en 1972, le ministre Jack Davis annonça une interdiction de cinq ans de la pêche commerciale du saumon au Nouveau-Brunswick et en Gaspésie, ainsi qu'une interdiction permanente de la pêche au filet dérivant interceptant le poisson à Port aux Basques, à Terre-Neuve. Il s'agissait de la première grande interdiction visant les pêches de l'Atlantique de l'après-guerre. Roméo LeBlanc prolongea ensuite l'interdiction jusqu'en 1980. Le gouvernement paya une compensation d'à peu près 1,5 million de dollars par année aux quelque 700 pêcheurs commerciaux qui choisirent d'attendre la réouverture de cette pêche, et racheta les permis d'environ 250 pêcheurs du Nouveau-Brunswick. Lors de la réouverture de la pêche, en 1981, à peine 200 pêcheurs s'y adonnèrent de nouveau.

Malgré l'interdiction de la pêche commerciale, le saumon souffrait encore des prises accessoires réalisées dans le cadre des pêches commerciales des Maritimes et du Québec (de nouvelles restrictions entraîneraient éventuellement la diminution du nombre de prises accessoires). Au milieu des années 1970, le Ministère interdit la pêche au saumon dans les Maritimes et au large de la Gaspésie, mais il accorda néanmoins de nouveaux permis de pêche au saumon à des personnes de Terre-Neuve ayant des antécédents relatifs à cette pêche. Le nombre de pêcheurs au saumon titulaires de permis dans cette province passa de 5 050 en 1973 à 6 981 en 1975; leurs activités n'étaient pas sans conséquences pour le saumon du Québec et des Maritimes. Néanmoins, c'est à Terre-Neuve que d'autres mesures de contrôle durcirent. Les prises y fluctuèrent à la baisse, passant d'environ 2 000 tonnes au début des années 1970 à moins de 1 000 en 1984, d'une valeur de 3,6 millions de dollars.

Pendant ce temps, la pêche à la ligne gagnait en importance au Nouveau-Brunswick, le nombre de

permis de pêche sportive passant de 12 000 en 1965 à 22 000 en 1982. Le braconnage s'intensifia également, car l'interdiction de la pêche commerciale fit croître la valeur du saumon de contrebande. Les Autochtones titulaires de permis de pêche vivrière prenaient parfois des surplus de poisson qu'ils vendaient commercialement. Les nombreux facteurs contradictoires annulèrent la majeure partie des avantages associés à l'interdiction; en bref, il n'y eut donc pas d'amélioration majeure.

À la fin des années 1970 et au début des années 1980, le Ministère ne cessa d'organiser des conférences et d'élaborer de nouveaux plans optimistes concernant le saumon. En 1984, De Bané annonça un plan quinquennal; il s'agissait d'une tentative ambitieuse. Ce plan réduirait les interceptions et les prises en général en écourtant les saisons; il viserait à faire baisser les prises accessoires (il devint illégal pour tout pêcheur commercial de conserver du saumon, hormis les titulaires de permis de pêche au saumon); il lutterait contre le braconnage en exigeant l'étiquetage du saumon commercial; il poursuivrait les négociations avec les groupes autochtones afin de les pousser à réduire leurs prises; il accroîtrait la consultation par l'intermédiaire du Conseil consultatif du saumon de l'Atlantique (constitué par le ministre McGrath en 1979) et des comités de gestion de zone. De nouvelles règles obligeaient les pêcheurs sportifs à libérer les saumons de forte taille et à ne conserver que les madeleineaux (des saumons plus petits qui n'ont passé qu'un seul hiver en mer, par opposition aux plus gros saumons ayant passé plusieurs hivers en mer).

Le MPO annonça également qu'il n'accorderait aucun nouveau permis le long de la côte de l'Atlantique et qu'il lancerait un programme de rachat de permis à Terre-Neuve et au Labrador. Le plan de 1984 se révélerait la dernière grande tentative pour maintenir la pêche commerciale à flot⁶⁹.

Les conflits liés au phoque attirent l'attention internationale

La chasse au phoque représentait une distraction perpétuelle sur la côte de l'Atlantique. Durant plusieurs années, elle fit l'objet le plus fréquemment mentionné dans la correspondance adressée au gouvernement canadien en provenance de l'étranger. À la fin des années 1970, les groupes de manifestants avaient transformé la pêche annuelle en un cirque médiatique empreint de frénésie à l'occasion duquel des centaines de journalistes convergeaient vers le port secondaire de St. Anthony.

Au début de la période allant de 1968 à 1984, les chasseurs capturaient plus de 100 000 phoques par année, dont la valeur des peaux s'élevait à plus d'un million de dollars. La viande et les nageoires ajoutaient une certaine valeur au fruit de cette chasse. Au milieu des années 1970, la valeur des peaux se chiffrait à deux millions de dollars ou plus, tandis que la valeur totale de la chasse (activités primaires et secondaires)

CANADIAN FISHERMEN KILL BABY SEALS!

**THIS IS
MY PLEDGE
TO BOYCOTT
CANADIAN
FISH
PRODUCTS**



Les moyens de protestation comprenaient des tentatives de boycottage des produits du poisson du Canada. Cette carte postale du début des années 1980 visait une chaîne de supermarchés.



Mère phoque et son nouveau-né, détroit de Northumberland, mars 1969. (Bibliothèque et Archives Canada, PA-151864)

atteignait 5,5 millions de dollars. La chasse au phoque procurait alors de l'emploi à plus de 4 200 personnes. Les rendements étaient faibles comparativement à des pêches comme celle du poisson de fond ou du homard, mais la chasse au phoque offrait des emplois importants durant le mois de mars, dit « des ventres affamés » et le mois d'avril⁷⁰.

Les totaux autorisés des captures (habituellement de 150 000 à 200 000 phoques du Groenland et 15 000 phoques à capuchon), les permis, les saisons et les restrictions imposées aux méthodes de mise à mort contribuaient toutes au contrôle de la chasse. Il s'agissait néanmoins d'un spectacle sanglant. De mignons bébés phoques du Groenland, aux yeux béants, se faisaient assommer à courte distance de leur mère (laquelle ne montrait toutefois habituellement aucun signe de désarroi). Des plaintes se firent jour selon lesquelles certains chasseurs de phoque ne tuaient pas les animaux de façon appropriée, ou les dépeçaient vifs. La plupart du temps, ces dernières accusations émanaient d'une certaine confusion – personne ne voudrait dépecer un animal vivant qui pourrait facilement être tué; toutefois, le corps d'un animal mort pouvait parfois bouger par suite de réactions physiologiques.

Comme dans le passé, le Ministère collabora avec des spécialistes de la santé animale afin d'assurer l'exercice de bonnes pratiques. Sous la direction du ministre Jack Davis, le Ministère mit sur pied le Comité d'étude des phoques et de leur chasse, composé notamment de représentants de sociétés de protection des animaux, qu'il chargea de formuler des recommandations sur la chasse. (À un moment donné, Davis prévoyait interdire la chasse au blanchon, mais il recula⁷¹.)

Pendant ce temps, les groupes de protestataires gagnaient en importance. En plus de Brian Davies et de son Fonds international pour la protection des

animaux, un nouveau groupe nommé Greenpeace faisait campagne contre la chasse, à l'instar de Paul Watson, ancien membre de Greenpeace et fondateur de la Sea Shepherd Conservation Society. À la fin des années 1970, les groupes de manifestants venaient sur la glace tous les ans afin de publiciser leurs revendications en aspergeant par exemple les blanchons de peinture afin d'enlever toute valeur à leur peau. Certains s'opposaient à la chasse au phoque en s'appuyant sur des motifs d'ordre logique : elle employait des méthodes cruelles ou mènerait à l'extinction du phoque. Lorsqu'il en avait la chance, le Ministère répliquait à ces arguments. D'autres groupes fondaient leur argumentation non pas sur la logique, mais sur le choc émotif que représentent les crânes des « bébés phoques » fracassés par des massues. Leurs partisans leur envoyaient beaucoup d'argent; les organisations protestataires auraient en fait reçu beaucoup plus d'argent que les chasseurs eux-mêmes.

Le petit village de St. Anthony, sur la péninsule Great Northern, à Terre-Neuve, devint un centre médiatique, surtout en 1978 et en 1979. Brigitte Bardot, la vedette du cinéma français, de même que des célébrités de moindre envergure, s'y rendirent pour y donner des conférences de presse qui furent couvertes par des journalistes du Canada, des États-Unis, d'Europe et d'autres parties du monde. Paul Watson fut le maître d'œuvre de frasques célèbres. À un moment donné, il s'enchaina à un câble ramenant des fourrures de phoque sur un navire. À une autre occasion, il dut marcher plusieurs kilomètres sur une glace dangereuse avant d'arriver au Cap-Breton, un exploit qui lui valut l'admiration réticente de quelques habitants de la côte Est. De plus, on dit que Watson avait choisi de battre en retraite en faisant faire demi-tour à son navire de protestation qui se rendait à St. John's après qu'un homme d'affaires de Terre-Neuve eut menacé d'utiliser un avion afin de bombarder le navire de fumier de poulet.

Le Ministère fut inondé par un volume énorme de courrier qui le poussa à organiser graduellement ses mesures de défense. Il fut démontré que le troupeau de phoques de 1,7 millions, soit le deuxième au monde en importance, était en santé et augmentait constamment. En outre, le Comité d'étude des phoques et de leur chasse témoigna du fait que la chasse au phoque était exempte de cruauté. Parfois, un personnage très en vue se prononçait en faveur de cette chasse : Ronald Reagan, qui n'était pas encore président des États-Unis, se servit de la tribune que lui offrait son émission radiophonique en 1978 pour se prononcer en faveur de la chasse et attirer l'attention sur les revenus élevés des organisations protestataires.

Au Canada, la chasse bénéficia de l'appui unanime de la Chambre des communes. Jack Davis et Roméo LeBlanc se portèrent tous deux à sa défense, ce qui leur mérita des insultes et une mauvaise presse, mais leur engagement produisit des effets. De nombreux fonctionnaires, dont Mac Mercer, scientifique, et

Charles Friend, secrétaire de presse de LeBlanc, passèrent beaucoup de temps à expliquer la situation aux journalistes. Au début des années 1980, l'opinion publique canadienne avait opéré un changement considérable sur cette question, sinon un revirement total. Lors des années précédentes, l'opinion publique s'était parfois clairement exprimée contre la chasse. Mais la vague d'hostilité s'était brisée; la chasse bénéficiait même de quelques appuis.

La chasse aux blanchons cesserait toutefois par suite de pressions de l'étranger. Les groupes de protestation, le FIPA en particulier, continuèrent leur campagne en Europe. Le ministère des Affaires extérieures communiqua ses contre-arguments aux ambassades, mais les images brutales de la chasse avaient plus de poids. En 1983, le Parlement européen interdit l'importation des produits dérivés de bébés phoques; il s'agissait d'une de ses mesures les plus notables. Les portes du principal marché s'étaient soudainement fermées. L'intensité de la chasse s'estompa sensiblement, mais elle connaîtrait une reprise ultérieurement.

La chasse à la baleine prend fin

À la fin des années 1960, les préoccupations se multipliaient au sujet de la chasse à la baleine, et ce, un peu partout dans le monde. Au Canada, la chasse à la baleine ne s'était jamais solidement implantée le long de la côte de l'Atlantique, à l'exception d'une brève période de récolte intensive à Terre-Neuve, au début du XX^e siècle. Après cette période, elle se pratiqua à petite échelle et de façon intermittente. À compter de 1964, trois petits établissements de chasse à la baleine virent le jour, dont deux à Terre-Neuve et un en Nouvelle-Écosse; ceux-ci se concentraient principalement sur les rorquals communs. Cependant, les études scientifiques menées par la Station de biologie arctique, entre autres, faisaient état de populations clairsemées et en baisse.

En 1972, la Conférence de Stockholm sur l'environnement humain réclama un moratoire de deux ans sur la chasse commerciale à la baleine. Le 22 décembre 1972, Jack Davis annonça la fin de la chasse à la baleine au Canada. En Colombie-Britannique, la chasse à la baleine avait cessé en 1967 à cause d'une mauvaise conjoncture économique. (Dans l'Atlantique, où Davis avait déjà interdit la majeure partie de la pêche commerciale du saumon, certains milieux lui attribuèrent le surnom de « Ban 'er Jack » [Interdis-la, Jack]).

Le gouvernement versa des paiements d'indemnité aux usines, aux travailleurs et aux baleiniers. Les Autochtones de l'Arctique avaient conservé le droit de capturer des baleines d'hiver pour leur propre consommation; les captures de bélugas et de narvals s'élevaient à quelques centaines par année. Le Canada demeura membre de l'International Whaling Commission durant plusieurs années, mais se retira en 1982.

CHAPITRE 23

Les Maritimes et le Québec de 1968 à 1984

Les pêches gagnent du terrain

Malgré l'émoi suscité par les deux crises ayant touché le poisson de fond, une comparaison des statistiques de 1968 et de 1984 permet de constater que le Québec et les Maritimes réalisèrent des gains importants durant cette période.

Pour les quatre provinces, les débarquements de poisson de fond passèrent de 280 000 tonnes à 364 000 tonnes, soit une augmentation de presque un tiers. Leur valeur grimpa de 29 à 146 millions de dollars. Même en tenant compte de l'inflation (un montant de 100 \$ en 1968 avait un pouvoir d'achat correspondant à 323 \$ en 1984), il s'agissait d'une hausse importante.

La période faste du hareng était révolue; les débarquements d'espèces pélagiques atteignirent 404 000 tonnes en 1968, mais ne totalisaient plus que 139 000 tonnes en 1984. Leur valeur, cependant, passa de 17 millions de dollars en 1968 à 28 millions en 1984. Pendant ce temps, les débarquements de mollusques et de crustacés augmentèrent, de 33 000 tonnes à 113 000 tonnes, soit plus du triple et leur valeur passa de 38 millions à 258 millions de dollars, soit six fois plus. Bien que le total des débarquements, toutes espèces confondues, chutât de 717 000 tonnes

à 640 000 tonnes en raison du déclin des espèces pélagiques, leur valeur globale grimpa en flèche, passant de 83 millions à 436 millions de dollars.

Au début de la période allant de 1968 à 1984, les habitants des Maritimes et de la région de Gaspé estimaient encore, en général, qu'ils accusaient un retard par rapport au Centre et à l'Ouest du Canada. Les gouvernements provinciaux s'efforçaient de promouvoir le développement, tout comme le ministère fédéral de l'Expansion économique régionale (MEER), et son successeur, le ministère de l'Expansion



Pendant l'alternance de prospérité et de déclin de la pêche par les gros chalutiers, de milliers de petites entreprises poursuivirent leurs activités. Un grand nombre prendraient de la valeur durant cette période, notamment celles dont les activités étaient centrées sur les mollusques et crustacés. Sens des aiguilles d'une montre à partir du coin supérieur gauche : scènes aux Îles de la Madeleine, le long de la côte néo-brunswickoise donnant sur le golfe (pêche du gaspateau près d'Inkerman, 1977), au Cap-Breton et à l'île de Campobello (N.-B.).

industrielle régionale (MEIR). Par ailleurs, dans les régions accusant un retard, de nombreuses personnes considéraient la pêche comme un des métiers les moins rémunérateurs.

Cependant, au fil du temps, les discussions s'estompèrent au sujet de la pauvreté des pêcheurs. Dans la plupart des ports, les dimensions et l'efficacité

des bateaux ne cessaient de croître. La pêche du crabe et celle de la crevette se développèrent. La pêche de pétoncles se développa durant la majeure partie des années 1970, tandis que celle du poisson de fond connut un déclin suivi d'une reprise. Ajoutons que le régime d'assurance-chômage engloutissait des montants sans cesse croissants dans les pêches.

La flotte semi-hauturière ne cesse de se développer

Le chapitre 22 traitait de l'augmentation considérable des navires de taille moyenne parcourant l'Atlantique durant la période allant de 1968 à 1984. La croissance la plus importante survint au Québec et dans les Maritimes, comme l'illustre le tableau 23-1.

La flotte de bateaux de taille moyenne, soit de dix tonnes à 100 pieds – des navires de 35 à 65 pieds pour la plupart – doubla pratiquement, passant de 2 400 à 5 300 bateaux, tandis que l'amélioration des appareils électroniques et des autres engins renforça leur capacité de pêche.

Le nombre de navires d'une longueur supérieure à 100 pieds diminua légèrement. Il s'agissait généralement de chalutiers pêchant le poisson de fond, plus quelques dragueurs à pétoncles et quelques senneurs. Cette flotte, dont le nombre de navires diminuait, accroissait néanmoins sa puissance de pêche grâce à des navires de remplacement mieux équipés en matière d'appareils électroniques et affichant d'autres améliorations.

Le nombre de petits bateaux de moins de dix tonnes variait selon la province, mais il diminuait dans l'ensemble.



Crabier et senneur écossais de 65 pieds, un des nombreux nouveaux bateaux construits dans la région de Caraquet (N.-B.) au début des années 1980.

Tableau 23-1. Nombre de bateaux de pêche par classe dimensionnelle au Québec et dans les Maritimes, années diverses, 1968-1984

	Année	N.-É.	N.-B.	Î.-P.-É.	Qc
Plus de 100 pieds (30,5 mètres)	1968	134	9	6	5
	1976	111	14	1	7
	1984	118	6	1	7
De 10 tonnes à 100 pieds	1968	1 176	1 007	32	198
	1976	1 198	1 145	115	281
	1984	2 298	1 511	962	576
Bateaux de moins de 10 tonnes	1968	5 326	1 947	1 671	1 919
	1976	4 813	2 124	1 621	3 566
	1984	3 619	1 272	501	3 214
Barques à rames	1968	2 982	1 307	567	445
	1976	2 086	1 077	463	157
	1984	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.

Nota : En ce qui concerne les années 1968 et 1976, le mot « bateaux » désigne les bateaux à moteur. Les barques à rames sont considérées séparément. En 1984, les statistiques ministérielles ne distinguaient plus les barques à rames des bateaux à moteur. Par conséquent, les données correspondant à cette année regroupent tant les barques à rames que les bateaux à moteur.

Les organisations de pêcheurs progressent

Dans les Maritimes, l'industrie de la pêche visait un grand nombre d'espèces et utilisait des navires de toutes dimensions et des engins de toutes sortes. Les pêcheurs dans les divers secteurs se disputaient fréquemment, car les bateaux gagnaient en mobilité et commençaient à naviguer plus loin. Au début de la période allant de 1968 à 1984, les pêcheurs disposaient de peu de mécanismes de rassemblement à l'échelon local, sans parler de représentation sur une plus vaste échelle.

Les organisations de pêcheurs influentes étaient rares. Parmi les plus puissantes, mentionnons la Prince Edward Island Fishermen's Association et la coopérative des Pêcheurs-Unis des Maritimes; cette dernière était en principe une organisation de pêcheurs, bien qu'elle fût dirigée essentiellement par un service de gestion.

Des efforts de syndicalisation se manifestaient ici et là. À l'occasion d'une grève déclenchée par les pêcheurs de la région de Canso en 1970-1971, la United Fishermen and Allied Workers Union (UFAWU), basée en Colombie-Britannique, tenta de syndicaliser ces derniers, surtout les pêcheurs sur chalutier. Les lois provinciales en matière de travail entravaient cet effort. La loi donnait aux pêcheurs un statut de co-aventuriers, et non pas de membres éventuels de syndicats ordinaires. Pour compliquer les choses, l'effort déployé à Canso se déroulait dans le contexte d'une lutte intersyndicale. Le Syndicat des travailleurs canadiens de l'alimentation, jugé moins radical que l'UFAWU, en sortit vainqueur, mais la principale entreprise concernée, Acadia Fisheries, ferma ses portes. Malgré son dénouement non concluant, la lutte accrut la conscience des pêcheurs à l'égard de ces organisations¹.

L'appel de LeBlanc en 1974 invitant les pêcheurs à s'organiser donna lieu à une activité accrue au chapitre de la syndicalisation. Citons notamment l'Atlantic Fishermen's Association (AFA.), dirigée par Dick Stewart à Yarmouth. Cette organisation remplaça la toute nouvelle Bay of Fundy Purse-seiners Association, laquelle joua un rôle important dans le secteur de la pêche du hareng de la baie de Fundy. L'AFA ouvrit la voie à deux nouvelles organisations : l'Atlantic Herring Fishermen's Marketing Co-operative (AHFMC) et la Nova Scotia Fishermen's Association (NSFA). Cette dernière connut elle aussi une métamorphose et se scinda en deux associations dans le sud-ouest de la Nouvelle-Écosse : l'une visait les chalutiers, l'autre les dragueurs à pétoncles.

Il convient de mentionner que des groupes se formaient et se déformaient également en d'autres endroits. À la fin de la période en question, des douzaines d'organisations étaient présentes dans les Maritimes, bien qu'elles fussent assez petites pour la plupart. L'activité s'intensifia également au Québec, où les organisations se concentrèrent éventuellement en groupes côtiers et semi-hauturiers.

L'Union des pêcheurs des Maritimes gagne en puissance

L'Union des pêcheurs des Maritimes (UPM) figurait en tête de proue des nombreuses nouvelles organisations. L'UPM amorça son existence officielle au Nouveau-Brunswick en 1977. Elle représentait essentiellement les propriétaires de bateaux polyvalents d'une longueur inférieure à 50 pieds qui pêchaient surtout le homard, mais aussi le hareng, le maquereau, le pétoncle, le crabe et le poisson de fond, dans le golfe du Saint-Laurent. Parmi les personnages importants ayant contribué à la croissance de l'organisation, mentionnons Guy Cormier, Mike Belliveau, Reginald Comeau, Sandy Siegel et Gilles Thériault, militant social et politique. L'UPM s'affirma. En organisant des démonstrations et en provoquant des incidents, elle se mérita une réputation d'organisation radicale. LeBlanc ne tarda pas à en reconnaître la vigueur et le dynamisme. L'influence de l'UPM commençait à se faire sentir dans les décisions du MPO. Les relations avec le Ministère s'améliorèrent, surtout après que LeBlanc eut constitué la Région du Golfe, en 1981.

À l'occasion d'une de ses premières campagnes, l'organisation chercha à s'accaparer une plus large part de la pêche du hareng du golfe du Saint-Laurent, alors dominée par les grands senneurs. Au début des années 1980, le rachat de ces grands senneurs entraîna un ajustement des contingents, ce qui transforma la pêche du hareng dans le secteur du golfe en pêche principalement côtière. L'UPM influença un autre changement : les navires mesurant plus de 50 pieds devaient pêcher le poisson de fond dans le détroit de Northumberland, entre l'Île-du-Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick. Puisque LeBlanc avait déjà repoussé la plupart des grands chalutiers hors du golfe, la flotte polyvalente composée de bateaux de



Trois architectes d'organisations de pêcheurs (photo de 2003). De g. à d. : le père Desmond McGrath, cofondateur du syndicat des pêcheurs de Terre-Neuve; Gastien Godin, de l'Association des pêcheurs professionnels acadiens ; et Gilles Thériault, de l'Union des pêcheurs des Maritimes.

moindres dimensions prit une place de plus en plus dominante dans la région. La pêche du crabe, en plein développement, constituait une exception; celle-ci employait des bateaux semi-hauturiers d'une longueur de 50 à 100 pieds, qui mesuraient souvent de 60 à 64 pieds².

L'UPM obtient une loi sur la négociation collective

L'UPM recruta un certain nombre de pêcheurs intelligents et influents pour agir comme responsables locaux au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse. L'organisation connut moins de succès à l'Île-du-Prince-Édouard, mais y fit quelques avancées. L'UPM demeurait plus puissante au Nouveau-Brunswick, le long de la côte longeant le golfe, où les pêcheurs anglophones se mêlaient aux Acadiens, lesquels comptaient pour la majorité des membres. Dans les trois provinces des Maritimes, l'UPM fit pression pour obtenir une loi d'appui aux syndicats. Elle enregistra son plus grand succès au Nouveau-Brunswick. Lorne Grant, ancien fonctionnaire du MPO, publia un rapport préconisant l'adoption d'une loi en ce sens. En réaction à ce rapport, la province adopta une loi sur la négociation collective en 1982. Éventuellement, le syndicat obtint des droits de négociation dans la portion de la province longeant le golfe. Pendant quelques années, des négociations se déroulèrent avec les représentants des acheteurs de poissons. Toutefois, dans les années 1990, l'UPM abandonna en grande partie le processus complexe soutenu par le gouvernement en faveur de la foire d'empoigne du marchandage, et s'appliqua à l'élaboration d'autres formes de représentations auprès de l'industrie et du gouvernement. Pendant ce temps, l'UPM avait obtenu l'imposition d'un système de cotisations obligatoires pour sa portion de la province.

À la fin du siècle, l'UPM prétendait représenter plus de 2 000 propriétaires exploitants, la plupart au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse. Il ne s'agissait bien sûr que d'une fraction des pêcheurs des Maritimes, mais l'UPM n'en représentait pas moins une grande puissance, spécialement dans le golfe du Saint-Laurent.

L'UPM à l'avant-garde de l'émission de permis aux pêcheurs « authentiques »

Des années durant, les pêcheurs s'étaient plaints des « cumulards » et des « resquilleurs » qui encombraient l'industrie en profitant de programmes spéciaux et qui, par association, affaiblissaient le prestige des pêcheurs professionnels. En 1981, comme nous l'avons mentionné précédemment, le Ministère commença à catégoriser les pêcheurs de l'Atlantique en travailleurs à temps plein ou à temps partiel³. À peu près à la même époque, l'UPM lança une campagne en faveur de la reconnaissance des pêcheurs « authentiques » dans le Sud du golfe. On dit

que le pêcheur Percy Hayne a formulé le concept et que le pêcheur Cameron MacKenzie contribua à sa diffusion.

Le projet définissait les pêcheurs *authentiques* comme des pêcheurs titulaires de permis de pêche pour leur secteur, y compris des permis de pêche du homard, qui gagnaient un revenu égal ou supérieur à un montant fixe, et dont les activités de pêche constituaient la principale source de revenu. Seuls les pêcheurs authentiques auraient le privilège d'accumuler les permis. N'importe qui pourrait vendre son permis, mais seuls les pêcheurs authentiques pourraient en accumuler. Par conséquent, le système finirait éventuellement par concentrer les permis parmi un nombre réduit de pêcheurs authentiques.

La nouvelle façon de faire exigeait un changement des règles encadrant l'émission des permis. Dans un grand nombre de pêches, le permis était encore lié au navire. Le système fondé sur la bonne foi associerait plutôt chaque permis à la personne, et rendrait ceux-ci transférables sans égard au navire. Ainsi, les pêcheurs authentiques pouvaient conserver tout type de permis sans qu'ils soient tenus « de l'utiliser ou de le perdre ». Cette disposition favorisait les pêcheurs capturant diverses espèces. Le titulaire du permis devait se trouver à bord durant toutes les activités liées à la pêche. Toute personne apte à se réclamer du statut de pêcheur authentique devait posséder au moins deux années d'expérience de pêche.

En 1983, le Ministère approuva le nouveau système pour les navires de moins de 50 pieds (15 mètres)⁴. Les pêcheurs non authentiques du golfe furent classés dans la catégorie dite « commerciale ». Les pêcheurs ne tardèrent pas à adopter le système du « pêcheur authentique »; ses caractéristiques principales seraient adoptées dans toute la région de l'Atlantique et formeraient les piliers de ce qui fut appelé le système des « pêcheurs désignés ».

LeBlanc finance la Fédération des pêcheurs de l'Est

Alors que la syndicalisation s'intensifiait à la fin des années 1970, LeBlanc restait préoccupé par la fragmentation de la collectivité des pêcheurs. En 1979, une hausse inhabituelle de la population de calmar permit à des milliers de pêcheurs et travailleurs côtiers des Maritimes, surtout à Terre-Neuve, de travailler. Mais l'eau renfermait toujours d'abondants stocks de calmar. À l'époque, il était habituel de conclure des ententes de coopération avec des intérêts étrangers. En 1979, juste avant l'arrivée au pouvoir des conservateurs, LeBlanc prit une mesure plutôt inhabituelle, controversée parmi les entreprises de transformation, mais populaire auprès des pêcheurs. Cette mesure consistait à vendre des quotas de calmar aux navires japonais et à verser le fruit de ces ventes aux organisations de pêcheurs. La Newfoundland Fishermen's Union reçut ainsi environ un million de dollars, tandis qu'une organisation des Maritimes, qui

deviendrait la Fédération des pêcheurs de l'Est (FPE), reçut aussi un million de dollars.

LeBlanc souhaitait rassembler les organisations de pêcheurs sous la bannière de la FPE. Environ seize organisations s'associèrent afin de profiter de cet argent frais. Cependant, l'Union des pêcheurs des Maritimes ne tarda pas à se retirer, imitée en cela par d'autres organisations.

La FPE persévéra malgré tout, sous la direction de Don Landry, Allan Billard et d'autres dirigeants. Elle servit de groupe de coordination réunissant parfois jusqu'à deux douzaines d'associations des Maritimes. La FPE lança peu de campagnes d'envergure. Elle servit plutôt de forum et d'organe représentatif pour des groupes plus petits et davantage indépendants représentant les propriétaires de plus petits bateaux. La FPE était encore en activité à la fin du millénaire, grâce aux intérêts sur le placement de l'allocation initiale d'un million de dollars pour la pêche du calmar.

Les agents de services communautaires (ASC) se mettent au travail

Pendant ce temps, LeBlanc cherchait d'autres moyens de donner une voix aux pêcheurs et de faciliter leurs relations avec le gouvernement. La bureaucratie confondait souvent les pêcheurs, et les enrageait parfois. Ils devaient non seulement traiter avec le ministère des Pêches dans ses nombreuses capacités – science, émission de permis, gestion des pêches, ports pour petits bateaux, développement, mise en marché, inspection et ainsi de suite –, mais aussi avec le Service d'inspection de sécurité nautique, la Garde côtière canadienne et d'autres. LeBlanc avait l'impression que des agents de services communautaires (ASC) locaux pourraient alléger les tracasseries administratives sans jouer au gendarme.

Aux environs de 1977, le Ministère embaucha Harry Shorten pour superviser la constitution d'un réseau d'agents de services communautaires. Shorten établit des ASC dans une vingtaine de ports des Maritimes. Certains fonctionnaires voyaient les ASC comme une menace aux agents des pêches et soutenaient que ces derniers pourraient s'acquitter des mêmes fonctions. Mais LeBlanc estimait qu'il fallait donner au Ministère un visage plus amical. Les ASC se révélèrent utiles. Ils ne manquaient jamais de répondre aux demandes de renseignements, lesquelles concernaient surtout des questions d'ordre pratique, comme les ports pour petits bateaux.

Après le départ de LeBlanc, alors que les coupures gouvernementales étaient chose courante, le Ministère décida qu'il pouvait se passer des ASC. Ces postes furent abolis au milieu des années 1980.

L'autosurveillance connaît des hauts et des bas

Sous la direction de LeBlanc, le Ministère tenta une nouvelle expérience en matière d'application de la loi : demander aux pêcheurs eux-mêmes de combattre la pêche illégale. Ce projet découla en partie d'un débat

sur les limites de taille visant le homard. Le MPO, de même que certains membres de l'industrie, pensaient que le fait de laisser le homard atteindre une taille supérieure augmenterait la valeur et le rendement de cette pêche. D'autres membres de l'industrie croyaient qu'il était inutile de penser ainsi, car le braconnage pouvait réduire à néant tout effet positif découlant d'une telle mesure.

Un projet pilote fut monté : en 1978, le MPO et la P.E.I. Fishermen's Association embauchèrent des capitaines et louèrent plusieurs navires pour attraper les coupables. En 1979, le programme d'auto-surveillance s'étendit aux deux côtés du détroit de Northumberland; le MPO et l'UPM embauchèrent 25 pêcheurs locaux comme gardiens du district de homard 8, dans le détroit de Northumberland. Le programme semblait porter fruit (même si les braconniers attaquèrent et vandalisèrent les bateaux de certains gardiens). Le programme d'auto-surveillance fut aboli au bout de quelques saisons; une fois de plus, les pressions budgétaires y étaient pour quelque chose. Par ailleurs, on disait que le syndicat représentant les agents des pêches s'opposait au plan d'autosurveillance⁵.

Les diverses tentatives lancées par LeBlanc pour élever le rang social et le pouvoir des pêcheurs se soldèrent tantôt par des réussites, tantôt par des échecs. Dans l'ensemble, cependant, elles eurent des effets concrets. Lorsqu'il quitta ses fonctions, les pêcheurs exerçaient une nouvelle influence sur la gestion des pêches.

La pêche du hareng sombre dans la crise

Un autre projet conféra plus de pouvoir aux pêcheurs, mais comme ses objectifs étaient trop ambitieux, il se solda par un important recul sur ce plan.

La pêche du hareng de la baie de Fundy illustrait les possibilités et les problèmes liés au développement d'après-guerre. Une puissante flotte de senneurs se constitua, soit une cinquantaine de bateaux basés de part et d'autre de la baie. Les senneurs de la baie de Fundy, de plus grandes dimensions, naviguaient jusqu'à la péninsule gaspésienne et Terre-Neuve. Terre-Neuve et le golfe du Saint-Laurent possédaient leur propre flotte de senneurs, toutefois plus modeste. Les senneurs capturaient principalement de gros harengs pour en faire de la farine de poisson et de l'engrais. Ce marché générait un volume élevé, mais de faible valeur. Au tournant des années 1960, le volume élevé des prises inquiétait certains pêcheurs et scientifiques. En 1968, lorsque la pêche du hareng fut interdite dans le Pacifique, quelque 16 bateaux senneurs mirent le cap sur l'Atlantique, augmentant ainsi la pression sur cette espèce. En 1971, Jack Davis annonça un gel des permis; un système de pêche à accès limité entra en vigueur en 1972-1973.

Pendant ce temps, les navires étrangers augmentaient leur part des prises. En 1972, afin de refroidir la concurrence étrangère, l'OPANO institua les premières allocations multinationales. Toutefois, dans le cadre du quota national, les navires canadiens se livraient toujours une course pour obtenir la plus grande part possible. L'abondance en subit les conséquences. Ayant atteint un sommet de plus de 500 000 tonnes en 1968, les prises de hareng de l'Atlantique du Canada chutèrent à 225 000 tonnes environ en 1973.

Dans la baie de Fundy en particulier, les prises des senneurs baissèrent, passant de 200 000 tonnes en 1968 à moins de la moitié de ce total au milieu des années 1970⁶. La capacité de capture s'était tellement accrue que les senneurs pêchaient leur quota en quelques semaines et envoyaient d'immenses volumes aux usines de farine de poisson, et ce, à bas prix. Pendant ce temps, des problèmes se firent jour dans le marché de la farine de poisson. La situation semblait désastreuse. La Bay of Fundy Purse-seiners Association, dirigée par Stan Savage, du Nouveau-Brunswick, de même que les senneurs du sud-ouest de la Nouvelle-Écosse, représentés par Dick Stewart, exhortaient le gouvernement à agir.

La pêche du hareng à la senne subit une révolution

En 1975, LeBlanc mit sur pied une équipe menée par son conseiller spécial, Fern Doucet, comprenant l'économiste Carl Mitchell, le scientifique Derrick Iles et d'autres fonctionnaires, de même que Dick Stewart et le pêcheur Medford Matthews.

Pendant ce temps, la famille Matthews avait réalisé les premières ventes de bateau à bateau en mer des temps modernes en vendant du hareng directement aux navires étrangers sur les lieux de pêche. Le hareng était rare en Europe en raison de la surpêche du hareng de la mer du Nord. Par conséquent, le poisson canadien gagnait de la valeur. Mais les premières ventes de bateau à bateau en mer constituaient une anomalie; personne ne connaissait avec certitude la position du gouvernement, et il n'y eut aucun suivi immédiat.



Membres de l'équipage d'un navire soviétique transbordant du hareng dans la baie de Fundy, 1983. (Photo : Joint Trawlers)

LeBlanc se rendit à Campobello pour rencontrer les senneurs de la baie de Fundy et annonça une subvention de quelque 0,75 million de dollar afin de dépanner la flotte. Dans le cadre d'un nouveau départ, les capitaines et le Ministère concurent la subvention de façon à ce que les membres

d'équipage obtiennent la majeure partie du financement. Le groupe Doucet tint une série de rencontres avec les senneurs et constitua éventuellement un « club » – une coopérative de mise en marché – qui n'attira d'abord que quelques pêcheurs intéressés, mais qui finit par rassembler la flotte entière. Les ventes de bateau à bateau en mer constituaient l'appât : en dépit des objections de quelques entreprises de transformation canadiennes, le « club » obtint le privilège de vendre d'importantes quantités directement aux navires polonais.

L'année 1976 marqua la création d'un programme à quatre volets comportant des changements considérables. LeBlanc affirma plus tard qu'il avait le trac, mais il mit en œuvre le plan du groupe Doucet. Premièrement, le Ministère interdit la vente de hareng destiné à la farine de poisson, marché jugé en proie aux bas prix et comme une menace pour la conservation. L'interdiction signifiait la fin de plusieurs importantes usines de farine de poisson. Toutefois, la perte d'emplois se révéla relativement peu importante, et le gouvernement versa des indemnités aux victimes. Le Ministère aida aussi les pêcheurs à prendre possession de plusieurs navires ayant appartenu à un important producteur de farine de poisson, la Sea Life.

Deuxièmement, le Ministère autorisa les ventes de bateau à bateau aux navires polonais. Les Polonais étaient de bons marins; ils naviguaient facilement dans les vagues et le brouillard de la baie de Fundy. Plus tard, les navires russes se mirent à acheter du hareng pour le mettre en barils. Les ventes de bateau à bateau en mer compensèrent largement la perte du marché de farine de poisson. Pendant ce temps, la plupart des entreprises de production de farine de poisson se mirent à fabriquer des produits alimentaires dérivés des gros harengs.

Troisièmement, le Ministère, faisant ainsi œuvre de pionnier dans le secteur des pêches maritimes canadiennes, imposa des quotas individuels à la flotte de senneurs de la baie de Fundy afin de renforcer la sécurité des pêcheurs, de réduire la course au poisson et de laisser les pêcheurs doser leur pêche en fonction du marché. C'est grâce à cette pêche moins intensive et plus longue que les entreprises de transformation purent passer de la farine de poisson à l'alimentation.

Quatrièmement, le Ministère appuya les pêcheurs pour mettre sur pied l'Atlantic Herring Fishermen's



De gros senneurs, comme le *Lady Melissa*, basé dans la baie de Fundy, se joignirent à la flotte des Maritimes. (Photo MPO : Michel Thérien)

Marketing Co-operative, laquelle ne se limita pas à la flotte de la baie de Fundy; elle regroupa aussi les senneurs de Terre-Neuve et du golfe du Saint-Laurent. Les bordigues et les filets maillants fournissaient certes du hareng, mais la coopérative de senneurs jouissait désormais d'une position privilégiée sur le marché, et ce, au chagrin de certaines entreprises de transformation. Dans la baie de Fundy, au tournant de l'année 1977, les entreprises de transformation devaient effectuer tous leurs achats par l'intermédiaire du bureau de l'AHFMC. Les navires n'étaient plus associés à des usines; l'AHFMC les dépêchait ici et là, selon les besoins. Plus tard, l'AHFMC essaya d'instituer les criées où les entreprises de transformation présenteraient des offres; il s'agissait d'une autre première pour la côte de l'Atlantique.

Dès le début, Dick Stewart avait porté un toast « au prix de cent dollars la tonne », chiffre quasi impensable à l'époque. Au tournant de 1979, les prix avaient atteint près de 200 \$. La valeur des prises s'était multipliée. Tandis que le marché européen reculait à des niveaux plus normaux, les senneurs de la baie de Fundy commencèrent à exploiter le marché japonais du hareng rogué, en dépit du fait que la qualité du hareng rogué de l'Atlantique générait des prix inférieurs aux prix des prises du Pacifique.

À peu près tout le monde bénéficia de l'expérience dans la baie de Fundy, y compris les entreprises de transformation s'étant tournées vers la production d'aliments et ayant tiré parti du dynamisme du marché européen. Le projet contribua également à faire des quotas individuels une sérieuse option en matière de gestion.

Cependant, la fragmentation traditionnelle de la plupart des pêches de l'Atlantique porta un dur coup à la coopérative. Le début des années 1980 marqua la fin du contrôle virtuel qu'exerçait l'AHFMC sur l'approvisionnement. Les senneurs de Terre-Neuve et du golfe du Saint-Laurent se remirent à négocier leurs propres ententes avec les entreprises de transformation. Dans la baie de Fundy, un groupe de senneurs se sépara de l'AHFMC. Le système de ventes centralisé disparut; les capitaines de navires rétablirent leurs relations individuelles avec les entreprises de transformation. Néanmoins, certains changements permanents subsistèrent : une organisation de pêcheurs assez puissante, le passage à la production d'aliments et le système de QI.

En 1983, les QI devinrent des quotas individuels transférables (QIT) que les pêcheurs pouvaient vendre ou acheter de façon temporaire ou permanente; il s'agissait d'un autre précédent. Cette mesure s'inscrivait dans le sens d'une recommandation du Groupe de travail Kirby sur les pêches de l'Atlantique. Aucun titulaire de permis ne pouvait acquérir un quota correspondant à plus de quatre pourcent du total autorisé des captures⁷. Durant les deux décennies suivantes, les QIT feraient baisser à moins de 30 le nombre de navires composant la flotte active.

Pendant ce temps, au début des années 1980, la flotte de senneurs basée dans le golfe du Saint-

Laurent, en provenance de Terre-Neuve et de l'est du Nouveau-Brunswick, moins nombreuse, connaissait de graves problèmes en termes de ressources. Plus tôt, les quotas des senneurs avaient déjà été fixés dans la plage de 40 000 à 50 000 tonnes. Le total autorisé des captures établi en 1981 ne se chiffrait qu'à 15 000 tonnes, dont seulement 3 000 tonnes à l'intention des senneurs. Il était prévu que même après le rétablissement des stocks, le rendement à long terme n'atteindrait qu'environ 36 000 tonnes, soit beaucoup moins que les prévisions antérieures.

Après 1981, un nouveau règlement restreignit les privilèges selon lesquels les grands senneurs pouvaient pêcher là où ils le voulaient. Les senneurs de la Région du Golfe et de la Région de Scotia-Fundy se trouvaient désormais confinés dans leur région respective. Dans le sud de la Région du Golfe, les bateaux de pêche au filet maillant se virent attribuer 80 pourcent du quota, retrouvant du même coup la position dominante qu'ils occupaient avant l'arrivée des senneurs. Les ministres LeBlanc et De Bané souhaitaient favoriser la pêche au filet maillant à bord de plus petits bateaux. (Comme nous l'avons mentionné précédemment, l'Union des pêcheurs des Maritimes exerça des pressions vigoureuses en faveur des bateaux de moindres dimensions.) En 1983, le rapport Kirby recommanda un rachat visant spécialement les quelque neuf senneurs basés au Nouveau-Brunswick (le Québec avait un senneur et Terre-Neuve en possédait six). Kirby suggéra de taxer l'industrie afin d'obtenir le financement nécessaire⁸. Au lieu de cela, une entente économique entre le gouvernement du Nouveau-Brunswick et celui d'Ottawa, prescrivant une réduction de la flotte à compter de 1984, dégagea 6 millions de dollars destinés au rachat⁹.

Les pêcheurs à la bordigue font l'essai d'une assurance sur les prises

Pendant ce temps, les pêcheurs capturant le hareng à la bordigue dans le sud-ouest du Nouveau-Brunswick, menés par Ernest Wentworth, se plaignirent officiellement de leurs propres problèmes. La construction et le fonctionnement des bordigues -



Déchargement de hareng à l'aide d'une époussette mécanique dans une bordigue. (Photo MPO : Bill McMullon)

pièges à poisson géants – nécessitaient moins de dépenses que les bateaux; celles-ci capturaient le poisson passivement le long des côtes et constituaient la principale source d'approvisionnement de l'importante industrie de la sardine. Cependant, au milieu des années 1970, les prix étaient bas, l'abondance semblait faible et les migrations de poisson dans les baies et les anses rendaient les captures imprévisibles. Des bordigues installées l'une contre l'autre pouvaient même donner des résultats entièrement différents. Une bordigue pouvait connaître une année en or, puis cinq années de disette.

Le groupe Doucet, qui œuvrait auprès des senneurs, élargit le cadre de ses activités pour s'occuper aussi des pêcheurs à la bordigue. Parmi les résultats de son intervention, signalons une aide financière temporaire et un programme d'assurance sur les prises considéré comme le premier du genre au monde. Les fonctionnaires Ed Wong et Don Pepper conçurent un système de moyenne mobile pour quantifier les débarquements. Les pêcheurs devaient en principe toucher des prestations à même ce fonds d'assurance durant les mauvaises années et y contribuer durant les années prospères.

Mais le système était facultatif et les propriétaires des bordigues parmi les plus rentables refusèrent de s'y joindre. Les autres ne tardèrent pas à épuiser le fonds, et le programme d'assurance sur les prises s'écroula. Néanmoins, les pêcheurs à la bordigue obtinrent une certaine forme d'aide temporaire et ils se dotèrent d'une organisation plus solide, qui dura longtemps. À l'instar de la flotte de bateaux de pêche à la senne coulissante, le nombre de bordigues diminuerait au cours des deux décennies suivantes, mais pour une raison différente : les aquaculteurs s'installaient sur un grand nombre de leurs emplacements.

Les ventes directes en mer gagnent du terrain

Tout comme les quotas individuels et transférables, les ventes directes en mer s'étendirent loin de la baie de Fundy. Les pêcheurs du golfe du Saint-Laurent demandèrent la permission de vendre du maquereau en mer et LeBlanc acquiesça à leur demande. Les ventes de bateau à bateau en mer gagnèrent également Terre-Neuve. Parmi les espèces visées à un moment ou l'autre, mentionnons le hareng, le maquereau, le gaspareau, le turbot et même la morue, durant les périodes de surabondance de poisson côtier.

Les entreprises de transformation s'y opposèrent en soutenant que d'une façon ou de l'autre, elles auraient pu utiliser le poisson pour créer des emplois riverains au Canada. Elles estimaient qu'on limitait leurs options et que leur point de vue n'était pas pris en considération. Elles avaient traditionnellement effectué la vente du poisson et voilà que, désormais, le Ministère et les pêcheurs leur couperaient l'herbe sous le pied. LeBlanc estimait que la popularité des ventes directes en mer auprès des pêcheurs était de l'or en

barres sur le plan politique. Il laissa entendre qu'il « vendrait au diable » si cela pouvait permettre aux pêcheurs de toucher un meilleur prix.

Au bout de quelques années toutefois, les ventes directes en mer diminuèrent. Dans le cas du hareng, les entreprises de transformation canadiennes accroissaient leur production, ce qui réduisait le besoin d'acheteurs étrangers. Pour ce qui est des autres espèces, le dossier des ventes directes en mer se révéla peu glorieux. Dans certains cas, les prises étaient inférieures à ce que les pêcheurs locaux croyaient pouvoir fournir. En 1984, le Ministère promulgua une politique qui énonça des règles plus claires pour les ventes directes en mer, lesquelles s'essoufflaient de toute façon.

Déclin de la pêche à l'espadon

La flotte de pêche de l'espadon, qui occupait une place importante en Nouvelle-Écosse depuis le début du siècle, avait adopté l'usage de la palangre au cours des années 1960. Une pléthore de bateaux y prit part. La valeur des débarquements s'éleva à environ 4 millions de dollars en 1970.

Entre-temps, des comptes rendus émanant du Japon faisaient état de la maladie de Minamata. Dans la baie de Minamata, des usines industrielles avaient déversé du mercure dans l'eau durant de nombreuses années. Le mercure s'accumulait dans la chair du poisson que les gens du pays mangeaient quotidiennement. Des centaines de personnes souffrirent d'invalidités telles la surdité, la cécité partielle et un comportement anormal par suite de l'accumulation de ce métal lourd dans leur corps. Bon nombre périrent. Alors que le problème touchant la baie de Minamata se précisait, d'autres pays testèrent le niveau de mercure naturellement présent dans le poisson. Les tests réalisés montrèrent que seulement quelques espèces de grands poissons figurant au sommet de la chaîne alimentaire accumulaient des quantités qui pouvaient se révéler dangereuses. L'espadon comptait parmi ces espèces.

En 1970, le gouvernement des États-Unis imposa une limite de 0,5 partie par million sur le mercure présent dans l'espadon destiné à la consommation humaine. Le poisson canadien excédait parfois ce niveau. Les exportations destinées aux États-Unis, notamment les exportations légales, cessèrent pratiquement. En effet, les pêcheurs américains pêchaient l'espadon en exploitant une échappatoire juridique. En pratique, bon nombre d'entre eux commencèrent à acheter du poisson auprès des pêcheurs canadiens, qui ne pouvaient plus exporter leurs espadons légalement, mais qui le vendaient en mer, loin des yeux des agents des douanes.

Le gouvernement canadien n'interdit jamais la pêche de l'espadon. Celle-ci se poursuivit à faible intensité. En 1979, les États-Unis modifièrent leurs règlements et élevèrent la limite de mercure à une partie par million. La pêche connut un nouvel essor.

Durant les longues migrations de l'espadon, des navires étrangers réalisaient la majeure partie des captures. Durant les années 1990, la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA) commencerait à établir des quotas d'espadon.

La pêche du thon devient une pêche commerciale

La CICTA contribuait déjà à la réglementation de la pêche du thon rouge du Canada. Durant les années 1960, alors que la pêche sportive néo-écossaise concentrée à Wedgeport disparaissait, la pêche sportive du thon vit le jour à l'Île-du-Prince-Édouard, notamment dans les environs de North Lake.

Pendant ce temps, les expéditions aériennes de poisson devinrent plus courantes dans différentes parties du monde, grâce au progrès dans le secteur du transport aérien. Les consommateurs japonais payaient des prix exorbitants pour le thon rouge. Bientôt, les habitants de l'Île-du-Prince-Édouard se mirent à vendre le thon provenant de la pêche sportive. Dès que le pêcheur sportif, qui provenait souvent des États-Unis, se faisait photographe avec sa capture, le capitaine du navire vendait le thon au commerçant insulaire, qui l'expédiait au Japon par avion. La pêche récréative se transformait en une pêche commerciale incontrôlée. Jack Davis tenta brièvement d'interdire la pêche commerciale du thon rouge. Toutefois, avec le temps, le Ministère commença à émettre des permis de pêche au thon, tant commerciale que sportive.

Les pêcheurs de homard de l'Île-du-Prince-Édouard obtinrent plusieurs centaines de permis, soit plus que les pêcheurs d'autres endroits. Au début, le Ministère voulait que les pêcheurs utilisent une canne et un moulinet, mais il autorisa plus tard un nombre restreint de palangres. À la fin des années 1980, le thon rouge faisait l'objet d'une pêche florissante dans l'Atlantique; de nombreux pêcheurs polyvalents pêchaient le thon dans le cadre de leur programme de



La limite du nombre de casiers à homards par bateau variait selon le district. Elle se situait typiquement à environ 300 casiers. À compter de 1984, près de 7 000 permis de pêche du homard ayant été attribués dans les Maritimes et au Québec, quelque 2 millions de casiers servaient à cette pêche.

pêche. Les migrations du thon rouge s'effectuent sur de longues distances, du golfe du Mexique jusqu'à Terre-Neuve; certains traversent même l'Atlantique. En 1969, le Canada joignit d'autres pays dans la CICTA. L'abondance du thon rouge recula durant les années 1970, et ce, jusqu'au début des années 1980. En 1975, la CICTA commença à limiter le volume des prises; en 1983, elle entreprit de répartir les quotas nationaux parmi les pays membres, y compris le Canada, le Japon et les États-Unis.

La pêche des coquillages et des crustacés se développe

La pêche du homard connaît des débuts hésitants

Au début de la période allant de 1968 à 1984, la pêche du homard de l'Atlantique était importante, mais se révélait infructueuse à certains égards.

Les débarquements de homard ne vinrent jamais près d'égaliser les débarquements exceptionnels de la fin des années 1800, soit près d'un siècle auparavant. La pêche à accès limité et les limites imposées aux pièges étaient entrées en vigueur durant les années 1960, mais les chercheurs du Ministère se préoccupaient toujours de la conservation de cette espèce. La vaste majorité des homards étaient capturés avant d'avoir eu la chance de se reproduire. Les scientifiques lancèrent des mises en garde annonçant des problèmes imminents.

En 1968, la plupart des gens s'attendaient à un essor de la pêche hauturière effectuée par les grands bateaux, et non pas de la pêche côtière du homard effectuée à bord de petits bateaux. La technologie demeurait élémentaire : on utilisait les mêmes pièges de base que ceux d'antan. La pêche avait été caractérisée par un important roulement de l'effectif; certains pêcheurs se lançaient dans la pêche du homard durant un certain temps pour ensuite l'abandonner. Les observateurs pensaient que la pêche pourrait se maintenir avec un peu de chance, mais qu'il était plus probable qu'elle connaisse un déclin. La pêche du homard leur réserverait une surprise.

En 1968, la valeur des débarquements de homard de l'Atlantique atteignit 24 millions de dollars, soit bien en deçà de celle des débarquements de poisson de fond, de 49 millions de dollars. Le taux d'emploi était élevé; une étude ministérielle réalisée en 1974 révéla que 21 000 personnes prenaient part à cette pêche, et que celle-ci utilisait un total approximatif de trois millions de casiers.

La même étude indiquait également que les revenus étaient faibles. En 1973, environ les deux tiers des entreprises de pêche du homard des Maritimes enregistrèrent un bénéfice brut inférieur à 5 000 \$, et à peu près les tiers d'entre elles virent la valeur de leurs débarquements plafonner à moins de 1 000 \$. Bien que la pêche du homard ne fût pas la seule source de

revenus de ces pêcheurs, il s'agissait habituellement de leur source principale. Les habitants des Maritimes disaient souvent que le homard constituait l'ossature de la pêche côtière. Les pêcheurs du Québec et de Terre-Neuve (hormis ceux des Îles de la Madeleine) connaissaient une pauvreté encore plus grande. Fait contrastant, les recettes brutes des pêcheurs de saumon à la senne s'élevaient à 100 000 \$ ou presque, tandis que celles des pêcheurs au filet maillant se chiffraient à près de 15 000 \$ et que celles des pêcheurs à la traîne s'établissait à plus de 10 000 \$¹⁰.

Le système d'émission des permis élimine progressivement les pêcheurs à temps partiel

Durant les années 1960, comme nous l'avons mentionné précédemment, les pêcheurs à temps plein se plaignaient souvent du fait que des cumulards, qui occupaient d'autres emplois, pêchaient le homard durant leurs temps libres ou leurs vacances. La limitation des permis avait entraîné le gel du nombre de pêcheurs, créé des permis de classe A pour ceux qui utilisaient plus de casiers et relégué ceux qui en possédaient relativement peu à la classe B. Ces mesures avaient conféré aux cumulards un statut secondaire, mais ils étaient toujours présents. Les pêcheurs de homard à temps plein évoquaient souvent l'exemple des instituteurs ou des employés du CN qui gagnaient décemment leur vie ailleurs. Qui plus est, la limitation des permis avait entraîné un effet pervers : l'augmentation du nombre de casiers dans certains secteurs, conséquence de l'intensification des activités des pêcheurs de classe A.

En 1973, le ministère fédéral mit sur pied un Groupe de travail sur le homard afin d'étudier la pêche dans les Maritimes et de procéder à de vastes consultations. Son rapport, publié en 1974, comprenait un grand nombre de recommandations de « peaufinage ». Il réclamait en outre davantage de recherche, un système de comités consultatifs et des limites de casier moins rigoureuses. Le rapport soutenait qu'une réduction de l'effort de pêche pouvait améliorer les rendements, et que celui-ci devait être réduit de 25 pourcent. Le Groupe de travail se prononça contre le rachat des permis. Les comités de gestion et les règlements devaient plutôt limiter le nombre de nouveaux participants et annuler les permis des pêcheurs prenant leur retraite au lieu d'en permettre la vente. D'autres recommandations concernant l'émission de permis visaient essentiellement à éliminer du secteur les pêcheurs qui occupaient d'autres emplois à plein temps et à promouvoir le groupe de pêcheurs dits « professionnels ».

LeBlanc demanda au Ministère d'envoyer aux pêcheurs un sondage sollicitant leur opinion à l'égard de changements relatifs à l'émission de permis. En 1976, le Ministère procéda à la mise en œuvre de changements plus musclés en matière de pêche. Les personnes possédant peu d'antécédents en matière de

pêche, ou occupant d'autres emplois à plein temps, recevaient des permis de classe C, non transférables et valides pour une période de deux ans. Les personnes occupant des emplois réguliers ailleurs, mais dont les antécédents étaient plus longs dans le secteur des pêches, pouvaient obtenir un permis de classe B, valide aussi longtemps qu'ils souhaitaient pêcher. Cependant, le titulaire d'un tel permis ne pouvait installer qu'environ 30 pourcent du nombre maximal de casiers par bateau établi pour son district, et son permis serait annulé lorsqu'il abandonnerait la pêche. Les personnes qui vivaient de la pêche du homard pouvaient se procurer un permis de classe A, lequel était transférable¹¹.

Les changements touchant l'émission de permis suscitérent une certaine opposition, mais davantage d'appuis, consolidant ainsi la réputation de LeBlanc tout le long de la côte. (Des années plus tard, des représentants autochtones se plaindraient cependant du fait que les pêcheurs autochtones, qui pratiquaient alors la pêche du homard sur une petite échelle, avaient perdu excessivement au change, car les modifications du régime de permis avaient poussé les petits exploitants hors du marché. Le moindre obstacle – coût d'un permis, manque de transport jusqu'à un bureau des pêches – pouvait réduire la participation à la pêche.)

Un rachat réduit la flotte

Les changements relatifs aux catégories de permis A, B et C eurent un impact considérable, surtout en 1978, alors qu'environ 2 100 permis de classe C furent supprimés. Un programme complémentaire était entré entre-temps en vigueur. L'Île-du-Prince-Édouard était largement tributaire de la pêche du homard. George Henderson, ministre des Pêches de cette province, militait en faveur d'une réduction de la flotte au moyen du rachat des permis de classe A.

En 1977, LeBlanc dénicha des fonds pour le Programme de retrait des certificats d'immatriculation des homardiens, lequel avait pour objectif de retirer 400 permis de l'Île-du-Prince-Édouard. En 1978, le programme fut étendu au Nouveau-Brunswick et à la Nouvelle-Écosse, dans le but de retirer 1 100 permis de plus. Au bout du compte, le rachat entraîna le retrait de près de 1 600 permis à un coût total de plus de 5 millions de dollars. En 1983, le nombre de permis de pêche du homard des Maritimes s'élevait à environ 6 400, une baisse par rapport au total de 9 400 enregistré au début des années 1970.

Il se peut que le rachat des permis de pêche du homard ait connu le plus grand succès de l'histoire. Le contrôle mesurable de la technologie constituait le grand avantage de la réduction de la flotte de pêche du homard. En ce qui concerne le poisson de fond, le hareng ou le saumon du Pacifique, les progrès technologiques pouvaient accroître la puissance de pêche, et ce, malgré la réduction de la flotte. Cependant, les pêcheurs de homard ne pouvaient

utiliser qu'un certain nombre de casiers par permis; de plus, il devait s'agir de casiers ordinaires respectant certaines dimensions. Une réduction de la flotte signifiait une véritable réduction de la pêche; moins de pêcheurs pouvaient se partager le même total des prises. (Ceci étant dit, les engins utilisés pour pêcher le homard subirent certains changements. Au début des années 1980, dans certains secteurs, les casiers fabriqués en fil de métal commençaient à remplacer les casiers en bois; ils se brisaient moins souvent, mais fonctionnaient de la même façon. Les années suivantes verraient éventuellement de meilleurs bateaux équipés de meilleurs engins servant à pêcher plus intensément.)

À la suite du rachat et des changements apportés au système d'émission de permis, les revenus des pêcheurs augmentèrent. Il en fut ainsi de la population de homards. Les scientifiques hésitaient à déclarer l'existence d'un lien de cause à effet, et se gardèrent d'avancer que l'augmentation des stocks était le fruit du rachat de permis de pêche du homard. Mais pour une raison quelconque, les années 1980 verraient une augmentation prodigieuse du nombre de captures de homards¹².

Le braconnage diminue quelque peu

Le braconnage du homard était une vieille tradition qui suscitait de nombreux clins d'œil au sein des collectivités. Les fêtes privées pouvaient donner lieu à des festins de homard hors saison ou de dimensions insuffisantes. Cependant, le braconnage semblait amorcer un lent déclin, même s'il demeurait courant. Selon certains observateurs, lorsque les limites furent imposées aux casiers, à la fin des années 1960, les pêcheurs de homard commencèrent à prendre conscience du fait qu'ils pouvaient installer moins de casiers, se passer d'un membre d'équipage et réaliser des profits plus importants. L'accès limité à la pêche accrut encore plus leur sentiment de responsabilité à l'égard de la ressource. De plus en plus de gens se rendaient compte que le braconnier volait les autres pêcheurs au lieu de penser qu'il déjouait simplement la surveillance du Ministère.

Au terme de la période en question, la pêche du homard était la moins « moderne » des pêches d'importance, exploitant toujours de petits bateaux, des engins fixes et une vieille technologie (même si elle se pratiquait aussi sur de nouveaux fonds). Selon la mentalité de développement qui régnait durant les années 1950 et 1960, cette pêche multipliait les erreurs. À la fin du siècle, cependant, elle se révélait la plus fructueuse des pêches traditionnelles.

La pêche hauturière du homard prend de l'essor

Durant les années 1960, la pêche hauturière du homard se développa au large de la côte Est des États-Unis. Les recherches du Ministère avaient mis en

lumière le potentiel du Banc de Georges, au sud-ouest de la Nouvelle-Écosse. La pêche dans ce secteur commença en 1971. Le Ministère limita initialement l'accès aux pêcheurs d'espadon qui avaient dû abandonner cette pêche par suite de l'entrée en vigueur des règlements américains sur le mercure. En 1972, six navires de pêche à l'espadon s'étaient mis à pratiquer la nouvelle pêche. Plus tard, le Ministère délivra deux permis à d'autres navires. Après 1976, le nombre de permis attribués à la flotte fut limité à huit.

La taille des navires et des casiers, le nombre de casiers autorisés, la taille du homard capturé au large – toutes ces mesures étaient supérieures à celles qui avaient été prescrites dans le cadre de la pêche côtière. La pêche se pratiquait sur le Banc de Georges et le long de la plate-forme continentale, au sud et à l'ouest du Banc de Brown. Les règlements confinèrent la pêche hauturière à des secteurs définis situés à plus de 50 milles nautiques des côtes, et imposèrent des quotas et des limites de taille à compter de 1976. Les quotas s'appliquèrent d'abord à la pêche hauturière située plus près de la Nouvelle-Écosse. Après le règlement frontalier relatif au Banc de Georges, en 1984, leur portée fut étendue afin d'inclure la zone 5Z de l'OPANO (Banc de Georges). À compter de 1985, les allocations aux entreprises entraînèrent la répartition du quota parmi les participants à cette pêche.

Malgré une connaissance accrue des eaux situées au large de la Nouvelle-Écosse, certains aspects de la reproduction du homard et des liens entre la pêche côtière et la pêche hauturière continuaient de laisser les scientifiques perplexes. Parfois, les pêcheurs de homard côtier craignaient que la pêche hauturière n'endommage le stock de géniteurs. Cependant, compte tenu de l'augmentation des captures de homard côtier survenue durant les années 1980 et 1990, la controverse relative aux effets de la pêche hauturière finit par s'estomper¹³.

La pêche de pétoncles prospère

En ce qui concerne la pêche de pétoncles, la période d'après-guerre avait vu la croissance d'une pêche hauturière concentrée sur les bancs de Georges et de Brown, lesquels, au milieu des années 1960, fournissaient la grande majorité des débarquements de pétoncles de l'Atlantique. Parmi les grands ports de pêche hauturière, mentionnons Lunenburg, Riverport, Liverpool, Yarmouth et Saulnierville.

À compter de 1973, la limitation des permis maintint à 77 le nombre de navires composant la flotte de pêche de pétoncles. Pour la plupart, ces navires étaient exploités par des moyennes ou des grandes entreprises. Le Comité consultatif de la pêche hauturière de pétoncles joua un rôle clé à compter du milieu des années 1970, et se mérita une réputation d'excellent groupe de gestion. Les années suivantes se révélèrent relativement exemptes de problèmes de gestion. Outre l'accès limité à la pêche, les principaux instruments de conservation étaient les limites de



Pêche de pétoncles au large, sur le Banc de Georges.

taille, lesquelles étaient vérifiées en comptant le nombre de chairs de crustacés (en 1976, les limites avaient été fixées à 40 chairs par livre), et les limites de prises par voyage et par quadrimestre.

À la fin des années 1970, la flotte américaine intensifiait son effort, et ce, sans recourir à quelque forme de réglementation que ce soit. Bien que les zones de 200 milles soient entrées en vigueur en 1977, la dispute frontalière du Banc de Georges se solda sans que quiconque n'assume la responsabilité du secteur. L'intensification de la pêche américaine entraînerait un désavantage concurrentiel pour les Canadiens. En conséquence, le MPO assouplit ses propres règlements. En 1977-1978, les classes d'âge abondantes des stocks hauturiers, dont la pêche était somme toute peu contrôlée, permirent de hausser les prises canadiennes de pétoncles à des niveaux record, soit plus de 100 000 tonnes (poids vif). En 1984, ce total avait déjà diminué de moitié. Pendant ce temps, le Canada se remit à exercer une gestion rigoureuse de cette pêche, surtout que la décision de La Haye, en 1984, avait réglé la question de la frontière.

La gestion de la pêche de pétoncles des États-Unis se révéla moins fructueuse. Parfois, les pêcheurs américains traversaient furtivement la limite territoriale canadienne pour exploiter l'abondance supérieure de pétoncles dans les eaux canadiennes et, dans certains cas, pour vivre le frisson que procurait cette infraction¹⁴.

En ce qui concerne la flotte de la baie de Fundy, les exploitants indépendants dominaient. En 1972, lors de l'entrée en vigueur de l'accès limité, les bateaux de cette flotte étaient titulaires d'une cinquantaine de

Pêche de pétoncles côtière.
(Photo MPO : Kevin McVeigh)



permis. Durant les années subséquentes, les plaintes officielles et les appels haussèrent ce nombre à une centaine, surtout du côté de la Nouvelle-Écosse. Pendant ce temps, de plus en plus de gens commençaient à pêcher les pétoncles du côté du Nouveau-Brunswick. Le Ministère émit un certain nombre de permis qui permettaient de pêcher à sept milles de la côte; plus tard, ces permis furent convertis en permis « à moitié de la baie » permettant aux titulaires de pêcher encore plus loin au large.

En ce qui concerne le détroit de Northumberland, dans le golfe du Saint-Laurent, quelque 550 permis furent émis sous le régime de la pêche à accès limité. Toutefois, les bateaux privilégiaient la pêche du homard, du hareng et d'autres espèces, et débarquaient moins de pétoncles que les bateaux plus petits et plus spécialisés qui parcouraient la baie de Fundy et les eaux au sud-ouest de la Nouvelle-Écosse.

La pêche de la crevette gagne du terrain

Les travaux de développement entrepris par les gouvernements fédéral et provinciaux à la fin des années 1960 et au cours des années 1970 contribuèrent au développement d'une pêche de la crevette dans les Maritimes, en aidant par exemple les pêcheurs à faire l'essai de nouveaux engins et fonds de pêche. Le milieu des années 1960 marqua les débuts

de la pêche dans la région de Sept-Îles, au Québec, tandis que le milieu des années 1970 vit celle-ci démarrer au nord de l'île d'Anticosti et sur la côte Ouest de Terre-Neuve. Une pêche moins importante s'établit sur le plateau néo-écossais, surtout au large du sud-est du Cap-Breton. Des efforts plus intermittents furent déployés à l'ouest et dans la baie de Fundy. Malgré les tentatives ministérielles visant à concevoir des engins plus sélectifs, les chaluts à panneaux de petit maillage prenaient souvent des prises accessoires de poisson de fond, lesquelles se révélaient gênantes.

Dans le golfe, plusieurs douzaines de navires de pêche du poisson de fond pêchaient également la crevette au milieu des années 1970. La plupart d'entre eux provenaient du Québec, les autres du Nouveau-Brunswick en général. Certains navires, surtout au Québec, firent de la pêche à la crevette leur activité principale. À la fin des années 1970, le système de pêche à accès limité prédominait et des restrictions visaient les engins de pêche. En dépit de certaines difficultés survenues au milieu des années 1970, les débarquements de crevettes gagnaient en importance au Québec et dans les Maritimes. Les débarquements provenant des régions de Sept-Îles et d'Anticosti totalisaient environ 4 500 tonnes en 1979¹⁵.

La pêche du crabe se démarque

En 1968, la nouvelle pêche du crabe, pratiquée d'abord au large de la Gaspésie et au nord du Cap-Breton, occupait environ 60 bateaux, dont 15 durant toute la saison. Les débarquements, destinés à neuf usines de transformation (d'autres usines étaient en voie de construction), atteignaient 5 000 tonnes. En 1969, lors d'un séminaire regroupant des représentants de l'industrie et du gouvernement, les participants conclurent que les efforts de développement avaient été fructueux et considéraient l'avenir avec un « optimisme tempéré ». Une histoire tumultueuse s'ensuivrait.

Les bateaux du Québec et du Nouveau-Brunswick, habituellement des navires de pêche du poisson de fond d'une longueur de 50 à 100 pieds utilisant des casiers à crabe, constituaient la majorité de ce qui fut appelé la flotte de pêche semi-hauturière du crabe. Ces navires appareillaient surtout depuis les ports de la Gaspésie et les villages de Shippagan, Caraquet et Lamèque, dans la péninsule acadienne. En 1979, la valeur de leurs débarquements de crabe s'élevait à 11 millions de dollars. Par suite du contrôle des permis, la flotte semi-hauturière s'établirait avec le temps à 130 navires, dont les trois quarts seraient basés au Nouveau-Brunswick et le reste, au Québec. (À un moment donné, le Québec émit unilatéralement des permis. Cette mesure souleva la colère des responsables fédéraux des pêches et contribua à la décision fédérale de reprendre la gestion des pêches du Québec, en 1984.) La pêche côtière se développa surtout le long de la côte du Cap-Breton, dans le golfe, où les débarquements atteignirent en 1978 près de



Pêche du crabe. (Photo MPO : Ted Grant)

2 000 tonnes, soit une valeur d'à peu près 7 millions de dollars. Déjà, dans l'ensemble, la valeur de la nouvelle pêche du crabe dans le golfe rivalisait avec celle de la pêche du hareng de l'Atlantique.

L'Atlantic Crab Association, qui regroupait des fonctionnaires fédéraux et provinciaux, des entreprises de transformation et des commerçants, contribua à l'orientation de la nouvelle pêche. Ce groupe se révéla plus efficace au chapitre du développement qu'à celui de la réglementation. En 1970 et en 1975, l'industrie se retrouva dans de bien mauvais draps. Parmi les problèmes émanant de cette crise, mentionnons la diminution des prises et la capture excessive de crabes à carapace molle (approchant la mue); le montant de l'aide consentie se chiffra à environ 2 millions de dollars.

Le Ministère mit sur pied un Comité consultatif du crabe des neiges pour le golfe Saint-Laurent. À compter de 1975, la réglementation limitait la taille de la flotte, imposait un maximum de casiers par bateau et prescrivait des périodes d'interdiction de pêche pour prévenir les débarquements de crabes à carapace molle. Les dimensions limites des mailles des casiers, qui permettaient aux femelles de s'échapper, de même que la taille limite des carapaces, revêtaient une importance particulière pour cette pêche en voie de développement.

Alors que la pêche poursuivait son essor, le Québec et le Nouveau-Brunswick autorisèrent la construction de nouvelles usines. Le cycle de l'expansion et du ralentissement semblait s'imposer de nouveau. Cependant, une baisse des débarquements de crabe de l'Atlantique stimula le marché et les prises ne cessèrent d'augmenter. Les règlements furent resserrés, malgré une certaine résistance. En 1984, le Ministère établit un quota de captures. La même année, les navires adoptèrent des limites de sorties hebdomadaires, annonciatrices des quotas individuels.

La demande d'emplois à terre représentait la principale impulsion de l'établissement de limites de sortie hebdomadaires. L'augmentation du nombre d'usines, approuvée par des gouvernements provinciaux impatients de créer des emplois, avait suscité l'intérêt à l'égard du poisson et raccourci la saison. Dans le but de créer des emplois, le Nouveau-Brunswick adopta une loi obligeant les entreprises à

congeler ou à mettre en conserve au moins 60 pourcent de ses crabes au lieu de les expédier sans les transformer. Lorsque les gestionnaires d'usine tentaient de contourner les règles, des employés furieux les retenaient en otage. C'est dans ce contexte que le MPO établit des limites de sortie hebdomadaires afin d'éviter les surabondances de produits sur le marché et de prolonger la saison. Ces mesures favorisaient l'obtention de prestations d'assurance-chômage, lesquelles feraient l'objet de fréquents débats dans le secteur des pêches du golfe.

Pendant ce temps, la pêche côtière se développait au Cap-Breton et le long de la rive Nord du golfe du Saint-Laurent. La réglementation limitait le nombre de casiers par bateau à 30, nombre qui serait révisé à la baisse, soit 20, comparativement à plus de 100 dans le cadre de la pêche semi-hauturière. L'accès limité entra en jeu à la fin des années 1970. En 1979-1981, le Ministère institua un total autorisé des captures ainsi que des quotas par bateau pour les régions du Cap-Breton. Les quotas de bateau s'appliquèrent aussi à la pêche dans les eaux de la Basse-Côte-Nord. La pêche côtière demeura petite, représentant moins de 10 pourcent des débarquements du golfe. Le total des prises du golfe atteignit un sommet de plus de 30 000 tonnes en 1982¹⁶.

En ce qui concerne la flotte semi-hauturière, la Northeast Fishermen's Professional Association, qui devint plus tard l'Association des pêcheurs professionnels acadiens, grandit avec la pêche au crabe et se ferait éventuellement entendre haut et fort. La pêche du crabe essuierait plusieurs tempêtes, mais les pêcheurs et le gouvernement finiraient par s'entendre sur le chemin à suivre, malgré leurs querelles fréquentes, et ce, mieux que dans toute autre pêche.

Une station de biologie favorise la salmoniculture

Comme il a été noté précédemment, le Ministère livrait un combat long et ardu en faveur de la protection du saumon sauvage de l'Atlantique. Les écloseries représentaient une des principales armes dans ce combat. Durant les années 1970, outre la grande et nouvelle écloserie de Mactaquac, neuf stations d'alevinage du saumon parsemaient encore le



Une des premières cages de salmoniculture dans la baie de Passamaquoddy (N.-B.). (Photo : Stirling Lambert)

Québec et les Maritimes. Ces établissements avaient été construits dans le sillage de l'engouement pour les écloseries à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle. Bien que les espoirs d'accroître l'abondance se fussent évanouis, les stations d'alevinage du saumon augmentaient toujours les stocks naturels et fournissaient du poisson dit « dépôt-retrait » pour la pêche sportive, même si on estimait que [Traduction] « les résultats des activités des écloseries, du moins dans les Maritimes, ne justifient pas les dépenses encourues »¹⁷.

Pendant ce temps, les recherches sur le saumon se poursuivaient. Les données sur le saumon transmises par Richard Saunders et d'autres employés de la station biologique de St. Andrews, au Nouveau-Brunswick, se révélèrent utiles aux chercheurs norvégiens, qui menaient des travaux de salmoniculture.

C'est en Norvège que la salmoniculture prit son envol. Arnold Sutterlin, de la station de St. Andrews, reprit les expériences norvégiennes et entreprit les travaux d'aquaculture de concert avec Gene Henderson. En 1978-1979, une coopérative regroupant le gouvernement fédéral, celui du Nouveau-Brunswick et Art MacKay, un homme d'affaires avec des antécédents scientifiques, réussit à faire hiverner le saumon de l'Atlantique à Deer Island et à dans la baie Passamaquoddy. Les changements survenus dans les océans leur donnèrent un coup de pouce; le saumon ayant réussi à hiverner dans des cages de filets n'aurait pu survivre à la température de l'eau, laquelle était inférieure à la température normale durant les années 1970¹⁸.

D'autres entrepreneurs ne tardèrent pas à entrer dans la ronde. En 1984, la salmoniculture constituait déjà une industrie générant plusieurs millions de dollars. Plusieurs piscifactoreries de saumon avaient été établies dans la baie de Passamaquoddy, et la technique s'était répandue au-delà de la frontière, dans les eaux du Maine.

La station d'alevinage du saumon de Mactaquac fournissait la majeure partie des œufs et des poissons juvéniles pour les premières étapes, tandis que les stations privées démarraient. D'autres recherches menées à St. Andrews contribuèrent à soutenir la nouvelle industrie de l'aquaculture, y compris les expériences de Saunders sur la photopériode (durée d'exposition quotidienne à la lumière), visant à influencer sur la croissance des alevins. Dans la nature, la mue du jeune saumon, destinée à le préparer à l'eau salée, dure deux ans; la station de St. Andrews permit de réduire cette durée à une année, voire encore moins.

Établissement de sections de la santé du poisson

D'autres formes d'aquaculture se pratiquaient ici et là. Mentionnons l'ostréiculture, à l'Île-du-Prince-Édouard et au Nouveau-Brunswick, et la pisciculture, effectuée dans des cuvettes des provinces des Prairies. En 1973, le Ministère organisa un congrès national sur l'aquaculture à Winnipeg; dix ans plus tard, il en

organisa un autre, à St. Andrews. Toutefois, il n'existait pas de programme d'aquaculture important et continu. La majeure partie des travaux de l'époque furent entrepris par des scientifiques individuels à des stations biologiques en fonction de leurs propres intérêts. À Ottawa, une petite section d'aquaculture, dirigée par G. Ian Pritchard, surveillait attentivement l'évolution de la situation.

Alors qu'un nombre croissant d'entreprises commençaient à élever et à transporter le poisson vivant, une nouvelle préoccupation fut mise en lumière. Qu'arriverait-il si la pisciculture contribuait à la propagation de maladies? *Le Règlement sur la protection de la santé des poissons* entra en vigueur en janvier 1977. Il visait à prévenir la propagation de maladies infectieuses touchant les salmonidés en contrôlant leur transport interprovincial. Dans les Maritimes, une Section de la santé du poisson, située à Halifax, avait désormais le pouvoir de certifier les établissements et d'approuver ou de rejeter le transport de salmonidés, d'œufs ou de produits d'élevage entrant au Canada ou franchissant les frontières provinciales. Des sections similaires commencèrent à s'établir dans d'autres régions pour prodiguer des avis, donner des approbations et mener d'autres travaux sur la santé du poisson.

Les Maritimes et le Québec : faits saillants

Durant la période allant de 1968 à 1984, la pêche atteignit un niveau sans précédent au Québec et dans les Maritimes. Traditionnellement associée à l'instabilité, aux petits bateaux et aux faibles revenus, l'industrie semblait désormais plus solide et plus prospère, malgré les problèmes qui persistaient. Le total des débarquements de 640 000 tonnes en 1984 était inférieur aux 795 000 tonnes enregistrées en 1968, mais ces débarquements s'étaient rétablis de la crise survenue entre-temps et ne cessaient d'augmenter. Leur valeur quadrupla, passant de 103 millions de dollars en 1968 à 436 millions en 1984.

Les revenus augmentaient également. En 1968, la plupart des pêcheurs gagnaient un faible revenu (certains s'organisaient pour gagner davantage et bien vivre toutefois). La valeur des débarquements bruts par pêcheur s'élevait en moyenne à 3 900 \$ pour les 26 400 pêcheurs du Québec et des Maritimes enregistrés auprès du Ministère (mais n'ayant pas nécessairement pêché cette année-là). Un autre indicateur, à savoir les statistiques du ministère du Revenu national sur les déclarants, révélait qu'au Québec et aux Maritimes, environ 7 600 personnes tiraient la majeure partie de leur revenu de la pêche; la moyenne de leurs revenus totaux se chiffrait à 2 400 \$ cette année-là, et à 3 700 \$ en 1969, comparativement à 5 900 \$ pour des pêcheurs tirant leur principal revenu de la pêche en Colombie-Britannique.

Les revenus demeurèrent faibles en 1973. Selon la *Politique canadienne pour la pêche commerciale*, dans l'ensemble de la région de l'Atlantique, y compris à Terre-Neuve, le revenu moyen des pêcheurs, sans égard à la source, s'établissait à 5 100 \$; la pêche générait environ 50 pourcent de ce montant. Fait contrastant, en C.-B., la moyenne de revenu de 12 800 \$ représentait plus du double, et les pêcheurs tiraient 70 pourcent de leurs revenus de ce métier.

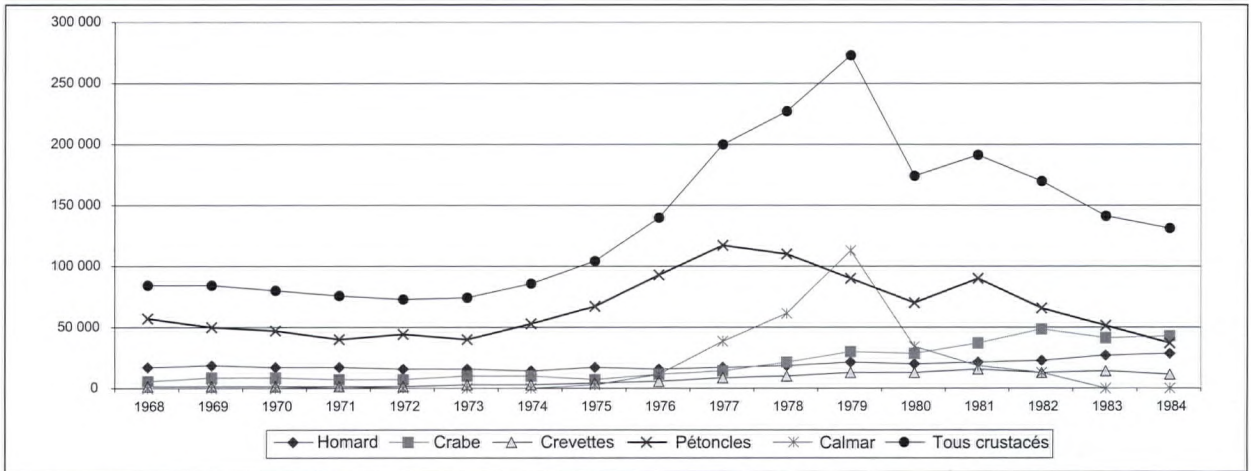
La même année, dans les provinces des Maritimes, la moyenne des revenus familiaux s'inscrivait entre 7 000 et 8 000 dollars. Cependant, dans les ménages où la pêche constituait la première ou la seconde occupation, la moyenne chutait à seulement 5 400 \$ à l'Île-du-Prince-Édouard, 5 900 \$ au Nouveau-Brunswick et 6 400 \$ en Nouvelle-Écosse. Au Québec, le revenu moyen des ménages de pêcheurs s'élevait à 6 200 \$, soit un montant similaire à celui des Maritimes, mais la disparité avec les autres métiers était plus importante. Toutefois, dans cette province plus métropolitaine, le revenu moyen des ménages s'élevait à 9 100 \$, montant supérieur à celui que l'on observait dans les autres provinces de l'Atlantique.

En 1984, la moyenne par tête des revenus bruts des pêcheurs du Québec et des Maritimes, avant dépenses, se chiffrait à 13 800 \$, soit plus du triple des revenus de 1968. En ce qui concerne les revenus nets, les 16 600 pêcheurs désignés par le ministère du Revenu national comme tirant la majeure partie de leur revenu de la pêche déclarèrent une moyenne de 17 700 \$, toutes sources confondues, soit un montant environ cinq fois supérieur à celui de 1968 et excédant largement la moyenne de 14 300 \$ enregistrée en Colombie-Britannique. De nombreux pêcheurs sur chalutier, de même que quelques indépendants, gagnaient bien plus que le revenu moyen au Québec et dans les Maritimes, mais les pêcheurs qui gagnaient des revenus sensiblement inférieurs étaient nombreux dans cette industrie extrêmement diversifiée. Néanmoins, un grand nombre de pêcheurs avaient amélioré leur sort.

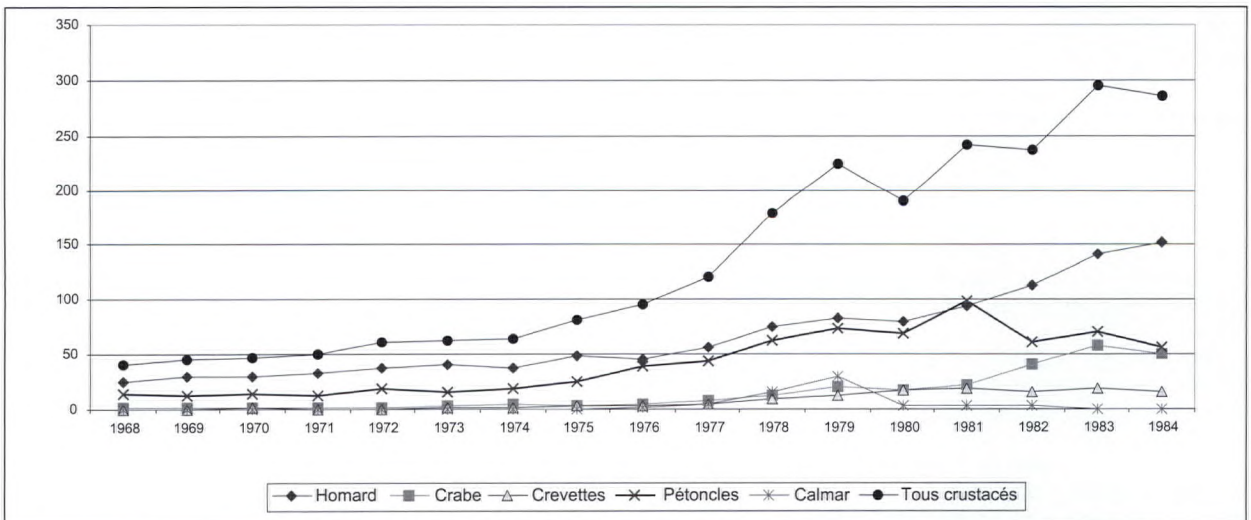
Cette période fut marquée par la prédominance de Roméo LeBlanc. Il éleva la condition sociale des pêcheurs indépendants, mais sans prendre quelque poisson que ce soit aux grandes entreprises hauturières. Au lieu de cela, les permis, les quotas individuels et les allocations aux entreprises stabilisèrent les parts de prises. Chacun enregistrera une augmentation de ses captures de poisson de fond; la pêche du hareng fit des pas de géant; les pêcheurs de homard virent le nombre de bateaux concurrents diminuer et la pêche des coquillages et crustacés en général se renforçait. La période fut en proie à de nombreuses controverses, mais en 1984, la situation d'ensemble semblait rassurante. L'abondance s'était accrue, et il semblait que l'application de la science et l'exercice d'une gestion rigoureuse pouvaient assurer la pérennité de prises abondantes. On pouvait constater l'amélioration du volume, de la valeur et de la stabilité des pêches longtemps souhaitée.

Les pêcheurs possédaient non seulement plus d'argent, mais aussi plus de pouvoir. L'Union des pêcheurs des Maritimes, la Fédération des pêcheurs de l'Est, l'Association des pêcheurs professionnels acadiens, la P.E.I. Fishermen's Association, la Grand Manan Fishermen's Association, Bay of Fundy Purse-seiners association – tous avaient gagné en puissance. Les comités consultatifs exerçaient maintenant une grande influence en matière de gestion.

La situation générale semblait meilleure que jamais dans le secteur de la pêche. Pendant mon enfance et mon adolescence sur une île de la baie de Fundy, durant les années 1950, les adultes nous conseillaient généralement de ne pas devenir pêcheurs et de déménager en des endroits offrant de meilleurs débouchés. En 1984, plus de pêcheurs étaient heureux de voir leurs enfants choisir la vie de pêcheur.



Débarquements de mollusques et crustacés (tonnes), espèces choisies, Canada atlantique, 1968-1984.



Valeur des débarquements de mollusques et crustacés (M\$), espèces choisies, Canada atlantique, 1968-1984. La valeur des débarquements continua d'augmenter, et ce, malgré leur stabilisation en terme de poids.

CHAPITRE 24 Terre-Neuve de 1968 à 1984

À Terre-Neuve, la guerre et la Confédération avaient entraîné une croissance aussi bien urbaine que commerciale. Cependant, la pêche demeurait une industrie de base, source constante d'espoir et de désespoir. La pêche du poisson de fond tenait une place prépondérante au sein de l'industrie. Par ailleurs, les événements qui avaient bousculé cette industrie dans le passé, et que nous avons décrits précédemment, eurent à Terre-Neuve des répercussions plus graves que dans toute autre région.

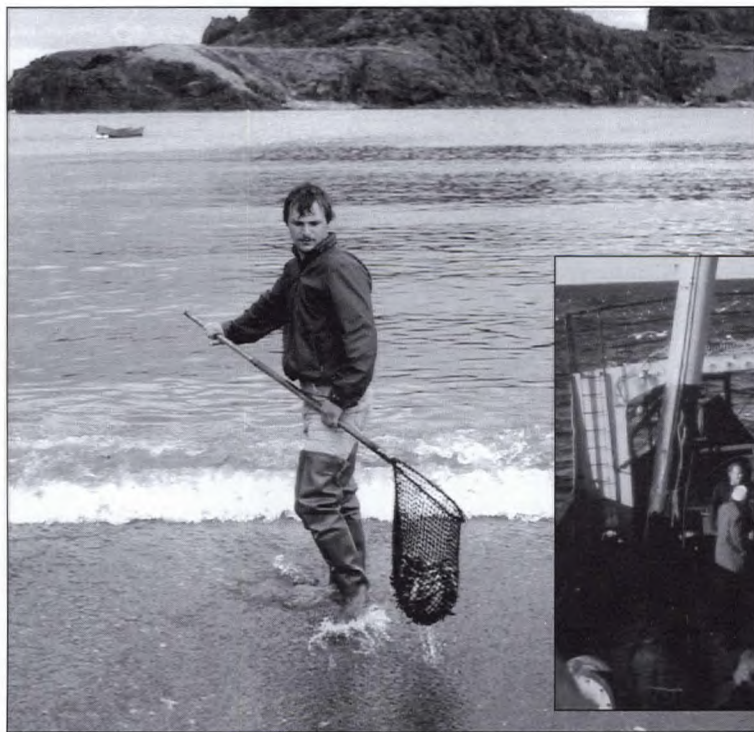
Après les nombreux plans de développement de Smallwood, le gouvernement conservateur, dirigé par Frank Moores de 1972 à 1979, rétablit le calme dans la province. Dans le domaine des pêches, John Crosbie, qui fut ministre provincial des Finances et des Pêches, exerça une influence apaisante durant la crise du poisson de fond au milieu des années 1970. En outre, il entretenait une bonne relation professionnelle avec Roméo LeBlanc. En 1976, lorsque Crosbie sauta dans l'arène politique provinciale, Walter Carter devint ministre des Pêches. À l'époque de la limite de 200 milles, Carter s'allia à Dan Reid, de la Nouvelle-Écosse, afin de réclamer auprès des responsables fédéraux des pêches un développement massif de la flotte. Il essuya un refus.

En 1979, Brian Peckford succéda à Moores au poste de premier ministre, et ce, jusqu'en 1988. Peckford poursuivit la campagne lancée par ce dernier en faveur d'un plus grand contrôle provincial sur les pêches, mais LeBlanc ou certains de ses successeurs ne fléchirent guère¹. Jim Morgan, qui fut longtemps ministre des Pêches sous la direction de Peckford, se révéla un personnage à la fois flamboyant, sympathique et enclin à se faire entendre. Toutefois, la province mit en sourdine ses demandes de développement lorsque la crise qui frappa les

entreprises propriétaires de chalutiers se propagea à l'industrie tout entière. Les usines de transformation relevaient de la compétence provinciale, mais chacun s'attendait à ce que le gouvernement fédéral fournisse à la fois l'argent et la stratégie pour résoudre la situation, comme nous l'avons signalé précédemment.

Les efforts de développement connaissent du succès

Bien que les travaux de développement entrepris par le Ministère de 1968 à 1984 aient été en perte de vitesse dans certaines régions, ils conservèrent leur importance à Terre-Neuve, tant sur terre qu'en mer. L'usage de filets en forme de poche, préconisé par le Ministère, facilita le débarquement des produits dans certains petits ports isolés. L'emboîtement, le glaçage et l'utilisation de conteneurs devinrent plus courants.



Le capelan, que l'on pouvait prendre à l'épuisette dans les coups de mer durant les montaisons, fit l'objet d'interventions de développement canadiennes et d'une importante pêche étrangère.

La Newfoundland Fishermen's Union gagne en puissance

Après la guerre, Smallwood avait parrainé la création de la Newfoundland Fishermen's Federation, qui ne parvint jamais à s'enraciner. Le véritable successeur du grand syndicat créé par William Coaker au début du XX^e siècle, fruit du jumelage improbable d'un avocat politicien et d'un curé, émergea dans les années 1970.

En 1969, lors de la chute des prix du poisson de fond, le père Desmond McGrath commença à travailler avec des pêcheurs dans la région de Port-au-Choix. McGrath appela Richard Cashin, un avocat et ancien député, et l'invita dans la région. Cashin, dont la famille faisait partie de l'aristocratie marchande et politique de Terre-Neuve, décida de travailler avec les pêcheurs. Il se révéla un dirigeant énergique et un orateur enflammé. En 1971, Cashin et McGrath procédèrent à la fusion de la nouvelle Northern Fishermen's Union avec le Syndicat des travailleurs canadiens de l'alimentation, qui avait déjà syndicalisé quelques usines de transformation des produits de chalutiers. La nouvelle entité devint la Newfoundland Fishermen, Food and Allied Workers Union et s'affilia à l'Union internationale des travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce. Cashin accéda au poste de président; Ray Greening, Kevin Condon et Bill Short figuraient parmi ses principaux dirigeants.



Richard Cashin

Il s'ensuivit une période de syndicalisation dynamique et de grèves spectaculaires des pêcheurs côtiers, des pêcheurs sur chalutiers et des travailleurs d'usines de transformation des produits des chalutiers. En 1971, une grève déclenchée à l'usine du Lake Group à Canso paralysa la province. Dans un cas précis, Cashin sauta à bord d'un navire d'entreprise quittant le quai à destination des fonds de pêche, et persuada le capitaine et son équipage de faire demi-tour. Dans un autre cas, le fils d'un propriétaire d'usine coupa une corde que les grévistes avaient tendue de part et d'autre du port, ce qui vint près de causer une violente confrontation. Spencer Lake, président de l'entreprise en question, affirma qu'il ne se [Traduction] « plierait pas aux ordres des prêtres, des avocats ou des bandits de Chicago ». Lake fit également l'observation suivante : [Traduction] « Dans ces ports isolés, je soutiens qu'il n'y a pas de place pour un syndicat. [...] Ces ports sont dépourvus de dirigeants locaux capables de les administrer de façon intelligente. Je dis cela avec tout le respect que je leur dois, car je les aime beaucoup »².

Mais le syndicat en sortit vainqueur. Lake quitta le village de Burgeo. Le nouveau gouvernement provincial, dirigé par Frank Moores, prit le contrôle de l'usine, conclut une entente avec le syndicat et trouva un nouvel exploitant.

En 1971, durant les derniers jours de l'administration Smallwood, la province avait accordé des droits de négociation aux pêcheurs côtiers, ce qui renforça le mouvement syndical. En 1973, une grève des pêcheurs sur chalutier se solda par une nouvelle victoire. Un rapport provincial rédigé par le D^r Leslie Harris considérait les pêcheurs comme des employés plutôt que des co-intéressés et souleva l'idée de leur verser des salaires raisonnables. Durant les années 1970, le syndicat semblait gagner tous les conflits l'opposant aux propriétaires d'usines. En outre, il élargit le champ d'application des indemnités pour les pêcheurs et mit sur pied son propre système de prestations pour les membres.

Le syndicat était encouragé par l'appui que le ministre fédéral, Roméo LeBlanc, avait accordé aux pêcheurs. Cashin établit de bonnes relations avec le ministre. Plus souvent qu'autrement, le syndicat obtenait ce qu'il voulait; dans une situation, le Ministère autorisa un certain nombre de palangriers de la côte sud-ouest à se convertir à la pêche aux filets traînants, bien que cette dernière méthode fût considérée comme le vestige d'une technologie moins respectueuse des ressources naturelles. LeBlanc autorisa également les ventes directes en mer dans les Maritimes. À l'occasion d'un discours, il déclara aux membres du syndicat : [Traduction] « Coaker n'aurait jamais pu s'imaginer le pouvoir dont vous disposez désormais. » En retour, le syndicat accordait généralement son appui à LeBlanc. À la fin des années 1970, lorsque plusieurs provinces de l'Atlantique firent pression pour obtenir un élargissement de leur compétence en matière de pêche, le syndicat, tout comme d'autres organisations de pêcheurs et de conditionneurs de l'Atlantique, favorisait le gouvernement fédéral.

Parmi les nombreux autres projets exécutés, il convient de souligner les améliorations importantes apportées aux filets traînants.

Le gouvernement provincial parraina également des projets de développement – mentionnons par exemple la création d'une pêche de la lompe. Dans le sillage du rapport Kirby, la province fit un essai et commença à

utiliser des palangriers de style scandinave pour la pêche de la morue, mais ceux-ci ne fonctionnèrent jamais comme on l'espérait. Les filets maillants devinrent plus populaires que jamais auprès des pêcheurs, et les utilisateurs d'hameçons et de trappes à morue étaient de plus en plus nombreux à s'y convertir, ce qui aggravait les problèmes causés par les

filets sans surveillance et par les filets perdus donnant lieu à une pêche fantôme.

La pêche du capelan se développe, celle du hareng recule

Chaque année, les baies et les anses de Terre-Neuve fourmillaient de capelan se jetant sur les plages pendant le frai. Les pièges servaient à la plupart des captures de capelan, lequel était transformé en aliments, en farine de poisson ou en appât. Le total des prises s'élevait possiblement à plus de 20 000 tonnes au début du XX^e siècle, mais diminua à moins de 5 000 tonnes au cours des années 1960. De grandes abondances furent inexploitées. À compter de 1971, cependant, les navires soviétiques commencèrent à prendre de grandes quantités de capelan sur les Grands Bancs.

Le Canada prit des mesures pour s'inscrire au tableau. Au début des années 1970, un effort fut lancé sous l'impulsion du ministre Jack Davis afin de développer la pêche du capelan. Des travaux expérimentaux furent effectués en matière de pêche, de développement de produits et de promotion. Mais les produits ne connurent pas un grand succès. Pendant ce temps, un puissant groupe de Terre-Neuve s'opposait à la pêche au capelan parce que ce poisson fait partie du régime alimentaire de la morue.

La pêche au capelan connut un lent développement. Le Ministère établit des quotas en fonction du marché japonais; les pêcheurs ne gardaient qu'une petite partie de la ressource abondante. Les débarquements canadiens, qui s'élevaient à 4 000 tonnes en 1972, oscillaient entre 20 000 et 40 000 tonnes au début des années 1980.

Durant les années 1960, la pêche du hareng, qui avait connu un essor dans les années 1960 grâce à une surabondance temporaire dans le golfe, était maintenant en recul. Les débarquements diminuèrent pour s'établir entre 40 000 et 60 000 tonnes au début des années 1970, et à moins de 10 000 tonnes en 1983 et en 1984. Pendant ce temps, au milieu des années 1970, de grands bateaux senneurs intensifièrent leur pêche le long de la côte Est de Terre-Neuve. De plus petits bateaux sillonnant le même secteur adoptèrent la technique de pêche à la bolinche. Les prix croissants du hareng encouragèrent ce mouvement. Le Ministère commença à limiter les senneurs aux côtes Sud et Ouest³.

Les pêches du crabe et de la crevette se développent

La pêche du homard avait conservé son importance à Terre-Neuve, malgré sa faiblesse relative par rapport à celle des Maritimes. La pêche des coquillages, qui deviendrait plus importante encore, voyait le jour.

La pêche du crabe commença aux environs de 1968 à Terre-Neuve, et gagna éventuellement les Maritimes. Les premiers débarquements de nature commerciale

prirent la forme de prises accessoires, sur la côte Nord-Est. Les pêcheurs commencèrent ensuite à cibler le crabe. Au début des années 1980, ce type de pêche s'étendit au sud du Labrador et à la côte Sud de Terre-Neuve. En 1984, les débarquements totalisèrent quelque 9 600 tonnes, soit moins du tiers du total des prises du Québec et des Maritimes réunis. Cependant, pour les Terre-Neuviens, le crabe générait déjà trois fois le volume du homard capturé, mais seulement la moitié de sa valeur, soit 7 millions de dollars. À la fin du siècle, non seulement le crabe de Terre-Neuve dépassait le homard sur le plan de la valeur, mais il surpassait le crabe du Québec et des Maritimes réunis.

Parallèlement au développement survenu au Québec et dans les Maritimes, la pêche de la crevette fut entreprise sur la côte Ouest de Terre-Neuve à la fin des années 1960 et au début des années 1970. De 1967 à 1969, la Direction de l'expansion industrielle effectua une pêche d'exploration de la crevette, depuis St. Mary's Bay, sur la presqu'île d'Avalon, en longeant la côte Sud et en remontant la côte Ouest. La Direction trouva des concentrations de crevettes près de Port au Choix, et en 1970, elle passa un contrat avec trois navires de 40 à 50 pieds pour pêcher la crevette au chalut. À la fin de 1971, 17 navires s'étaient joints à cette pêche; la Direction leur fournit une aide technique. Une usine s'établit à Port au Choix; pendant 20 ans, il s'agirait de la seule usine de transformation de la crevette sur l'île.

Ici comme ailleurs au Canada atlantique, l'espèce de crevette la plus courante était la *Pandalus borealis*, nom latin de la « crevette nordique ». Cependant, à la fin des années 1970, lorsqu'il était question de la pêche à la crevette nordique, il s'agissait habituellement des eaux situées au large du Labrador et dans le détroit de Davis, entre l'île de Baffin et le Groenland. Au cours des années 1970, les navires étrangers avaient commencé à pêcher dans le détroit de Davis. Au milieu des années 1970, le Ministère finança une pêche exploratoire dans des eaux qui deviendraient éventuellement canadiennes lors de l'imposition de la limite de 200 milles.

Les pêches d'exploration entraînèrent la découverte de vastes quantités de crevettes au large du Labrador, dans le canal Hawke. Pendant ce temps, des navires étrangers avaient déjà pêché plus au nord, dans les canaux Cartwright et Hopedale. En 1978, le Ministère passa des contrats avec des propriétaires de navires afin d'explorer les régions situées encore plus au nord dans le détroit de Davis⁴.

Le potentiel de la pêche de la crevette sautait aux yeux. Les fonctionnaires du Ministère évaluèrent la situation afin de déterminer le meilleur moyen de répartir les permis. Le principe du premier arrivé premier servi avait déjà été appliqué, mais dans ce cas précis, le ministre LeBlanc et ses fonctionnaires décidèrent de répartir les permis dans toutes les provinces de l'Atlantique. En 1978, la situation se solda par l'attribution de cinq permis à des intérêts terre-neuviens (deux de ces intérêts étaient des

Croissance de la flotte semi-hauturière

Alors que la flotte semi-hauturière prenait de l'expansion au Québec et dans les Maritimes, celle de Terre-Neuve comptait toujours le plus grand nombre de bateaux de grandes et de faibles dimensions. Cependant, la croissance de sa flotte semi-hauturière s'accéléra systématiquement.

En date de 1976, Terre-Neuve ne possédait toujours que 570 navires de 10 tonnes à 100 pieds. Fait contrastant, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick en possédaient 2 300 en tout, tandis que le Québec et l'Île-du-Prince-Édouard en avaient environ 400. En 1984, toutefois, la flotte semi-hauturière de Terre-Neuve avait quasiment triplé et comptait 1 560 navires. Entre-temps, la flotte semi-hauturière du Québec et des Maritimes avait doublé, passant à quelque 5 300 bâtiments. La flotte semi-hauturière de Terre-Neuve connaissait une croissance supérieure à celle du Québec et des Maritimes, mais accusait toujours un retard.

En 1984, la province possédait 90 grands navires d'une longueur supérieure à 100 pieds, soit bien plus que le Québec, l'Île-du-Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick réunis, et un peu moins que la Nouvelle-Écosse, qui en comptait 124.

Les Terre-Neuviens continuaient d'exploiter une énorme flotte de petits bateaux de moins de dix tonnes. En 1984, cette flotte en comptait environ 14 700, soit un nombre de beaucoup supérieur à celui des bateaux des flottes des quatre autres provinces réunies (soit environ 8 600). Dans l'ensemble, en 1984, Terre-Neuve possédait quelque 16 000 bateaux de pêche, soit plus de la moitié des 31 000 navires composant la flotte canadienne de l'Atlantique.



Bateau de la flotte semi-hauturière croissante : chalutier de 65 pieds construit au début des années 1980 et basé à Port au Choix, collectivité de la côte Nord-Ouest.

Tableau 24-1. Bateaux de pêche par classe dimensionnelle à Terre-Neuve, années choisies, 1968-1984

Année / T.-N.	Plus de 100 pieds (30,5 mètres)	De 10 tonnes à 100 pieds	Bateaux de moins de 10 tonnes	Barques à rames
1968	75	422	10 451	4 349
1976	84	567	8 700	250
1984	90	1 561	14 674	s.o.

Nota : En ce qui concerne les années 1968 et 1976, le mot « bateau » désigne les bateaux à moteur. Les barques à rames sont considérées séparément. En 1984, les statistiques ministérielles ne distinguaient plus les barques à rames des bateaux à moteur. Par conséquent, les données correspondant à 1984 regroupent tant les barques à rames que les bateaux à moteur.

coopératives du Labrador dont l'une, la Labrador Fishermen's Union Shrimp Company Ltd., était affiliée à la Newfoundland Fishermen, Food and Allied Workers), de deux permis et demi à la Nouvelle-Écosse, d'un permis et demi au Nouveau-Brunswick et de deux permis au Québec. Ainsi, chaque province obtint une part du quota de 8 100 tonnes, hormis l'Île-du-Prince-Édouard, qui n'avait jamais possédé de flotte hauturière. En 1979, le Ministère accorda un autre permis à la Société Makivik, une organisation autochtone du Nord du Québec.

La crevette dans le détroit de Davis constituait en partie un stock transfrontalier. De 1977 à 1981, le Canada mena des négociations complexes avec la Communauté européenne à l'égard du Danemark et du Groenland. Ces négociations aboutirent à un régime de gestion partagée, qui s'effondra après 1981. Les deux parties assumèrent ensuite la gestion de leurs pêches respectives, de toute évidence sans effets néfastes⁵. Pendant ce temps, le Ministère permit aux entreprises canadiennes d'affréter des chalutiers-congélateurs pendant une période indéterminée.

Les pêcheurs canadiens accompagnaient les équipages étrangers afin d'apprendre les rudiments de cette pêche, dont ils prendraient éventuellement le contrôle. Des quotas individuels furent appliqués dès le début. En 1979, la pêche du Labrador et du détroit de Davis totalisait 5 500 tonnes, celle du golfe du Saint-Laurent 8 000 tonnes, et celle sur le plateau néo-écossais 800 tonnes, soit un total de 14 300 tonnes dans l'Atlantique. En 1984, à Terre-Neuve, les débarquements de crevettes locales, ajoutés à sa part de crevettes nordiques, totalisèrent 3 300 tonnes dont la valeur s'éleva à 4 millions de dollars.

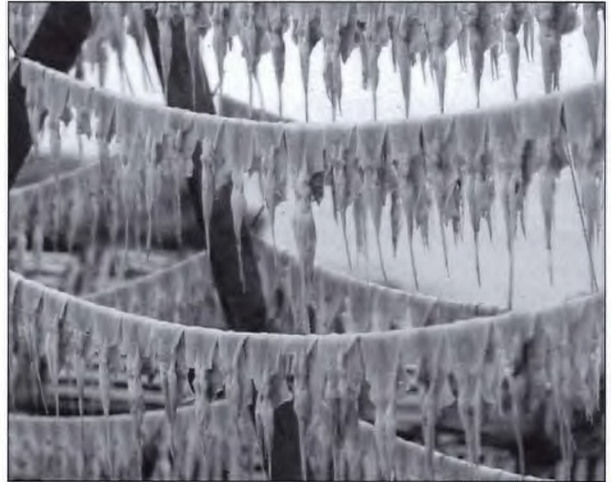
Terre-Neuve avance à pas de tortue

En comparant 1968 à 1984, abstraction faite du déclin survenu entre-temps, le total des débarquements effectués à Terre-Neuve augmenta légèrement pour passer à 450 000 tonnes. Leur valeur se multiplia toutefois par cinq, passant de 29 millions à 164 millions de dollars. Le nombre de chalutiers étrangers, qui jadis prenaient plus de trois millions de tonnes par année dans l'Atlantique Nord-Ouest, diminuait. Le Canada pouvait désormais contrôler la zone et, semblait-il, poursuivre sa consolidation des stocks de poisson.

À Terre-Neuve, le nombre de pêcheurs grimpa de 19 350 à 27 600. En dépit du fait que la prise totale était répartie entre un plus grand nombre de pêcheurs, la valeur du rendement moyen, dépenses exclues, augmenta également, passant de 2 000 \$ à 5 900 \$.

Qu'en est-il des revenus nets? Comme nous l'avons noté précédemment, le système fiscal fédéral produit des données sur les personnes tirant la majeure partie de leur revenu de la pêche. Ces pêcheurs « à revenu principal » sont toujours moins nombreux que les pêcheurs enregistrés, puisqu'un grand nombre de pêcheurs à temps partiel et occasionnels gagnent davantage ailleurs. De même, jusqu'aux années 1960, de nombreux pêcheurs de l'Atlantique ne s'étaient jamais souciés de faire leur déclaration de revenu. Mais puisque la quantité d'argent en circulation augmentait, le Ministère du Revenu finit par les rattraper.

À Terre-Neuve, en 1973, le régime fiscal faisait état de 3 500 pêcheurs dont le revenu moyen s'élevait à 5 800 \$. En 1984, par suite de l'augmentation du nombre de déclarations de revenu, les statistiques révélaient un total de 11 100 pêcheurs tirant leur revenu principal de la pêche et déclarant un revenu moyen de 10 100 \$, toutes sources confondues. Bien qu'il s'agisse d'un montant peu élevé comparativement à la moyenne nationale des employés (21 118 \$), des agriculteurs (15 855 \$), des fonctionnaires (24 500 \$) ou des pêcheurs de l'ensemble du Canada (14 487 \$), cette moyenne constituait une amélioration. Ajoutons que les pêcheurs sur chalutier, en particulier, pouvaient toucher un revenu plusieurs fois supérieur à ce montant. Pendant ce temps, les revenus étant à la



Séchage de calmars. La brève expansion de la pêche du calmar à la fin des années 1970 contribua à l'augmentation du nombre de pêcheurs enregistrés terre-neuviens.

hausse, les prestations d'assurance-chômage majorées atténuèrent les soubresauts de la pêche.

Les provinces de l'Atlantique semblent mûres pour une période de prospérité

En 1984, la pêche semblait connaître une reprise à Terre-Neuve et dans l'ensemble des provinces de l'Atlantique. Le total annuel des prises se chiffrait alors à près de 1,1 million de tonnes; il s'agissait d'une baisse par rapport au total de presque 1,3 million de tonnes enregistré en 1968, mais d'une hausse d'environ 30 pourcent comparativement au creux survenu au milieu des années 1970. Pendant ce temps, la valeur des débarquements effectués de 1968 à 1984 se multiplia par cinq, passant de 116 millions à 559 millions de dollars, augmentation sensiblement supérieure à celle du taux d'inflation.

Au chapitre de la transformation, les entreprises de pêche du poisson de fond créées par suite de la restructuration des grandes entreprises, à savoir la Fishery Products International et la National Sea Products, semblaient en bonne santé financière. La Clearwater Fine Foods, de création plus récente, concentrait ses activités sur le poisson de fond et affichait une croissance soutenue. Les petites et moyennes entreprises affichaient un taux de croissance acceptable et un niveau de stabilité satisfaisant.

La gestion était plus intégrée que jamais. La recherche et les connaissances scientifiques s'étaient accrues. La hausse des prises, notamment de la morue du Nord, semblait valider les études scientifiques et les pratiques de gestion. Cependant,

les scientifiques minimisaient souvent les incertitudes associées à leurs estimations, tandis que d'autres ne les considéraient même pas⁶.

De même, les activités de l'industrie faisaient l'objet d'une connaissance approfondie. Le Ministère recueillait des statistiques sur les nombreux aspects de l'industrie, évaluait constamment les marchés et, par l'entremise des agents des pêches, des agents d'inspection, de l'Office des prix des produits de la pêche et de l'Office canadien du poisson salé, jouissait d'un aperçu quotidien des activités.

Le système de maintien de l'ordre semblait solidement ancré. Les agents des pêches recevaient maintenant une formation théorique. Un système de gestion par secteur avait conféré plus d'autorité à une douzaine de bureaux locaux situés à des endroits tels Grand Falls, Tracadie et Yarmouth, lesquels supervisaient à leur tour des bureaux secondaires et des stations locales. Les modifications apportées par LeBlanc à la *Loi sur les pêches* comprenaient des amendes, notamment en matière de pollution; de plus, le Ministère redoubla ses efforts de protection des habitats. Sur le plan administratif global, la création du nouveau Ministère de même que la structure administrative mise en place par le sous-ministre Don Tansley avaient engendré une certaine stabilité.

Les questions portant sur les utilisations possibles du poisson étaient devenues plus complexes et litigieuses. Cependant, certaines améliorations avaient été accomplies. Il semblait que l'accès limité, et la stabilité de la flotte qui en découlait, conjugué à la limite de 200 milles et le plan global de gestion des pêches entraîneraient une augmentation généralisée des revenus. Le rapport Kirby, avec ses objectifs de viabilité, de création d'emplois et de canadienisation, brossait l'image d'une industrie dont les problèmes étaient davantage liés à sa croissance plutôt qu'à son déclin.

Les stocks de poisson semblaient pour la plupart en bon état. Le rendement optimal soutenu était devenu une politique ferme, appliquée aux espèces à nageoires en vertu de la règle de pêche à Fo.1. En ce qui concerne les mollusques et les crustacés, le homard inquiétait toujours les scientifiques, mais les limites visant les permis, les casiers et la taille des spécimens représentaient autant de mesures de contrôle. Par ailleurs, le crabe et la crevette semblaient bien se porter.

L'accès limité et les quotas avaient accru la stabilité de l'accès à la pêche et des allocations, questions hautement controversées. Le succès de la pêche commençait à dépendre non seulement des capacités du pêcheur, mais aussi des quotas, des zones et des permis attribués par le gouvernement. Une partie de la concurrence dans le secteur de la pêche se manifestait maintenant sous la forme de luttes acharnées pour obtenir les allocations; dans l'ensemble

toutefois, les parts demeurèrent relativement stables après que l'industrie et le gouvernement eurent élaboré des parts de pourcentage pour diverses catégories de navires.

Dans l'industrie et au gouvernement, les partisans de la rationalisation avaient commencé à orienter leur pensée sur le concept de quotas individuels transférables. Les QI et les QIT laissaient entrevoir une hausse de la rentabilité et des profits avec le temps, et ce, avec moins d'ingérence gouvernementale.

La manutention du poisson et la qualité des produits de la pêche avaient connu une amélioration marquée. L'usage de la fourche s'estompait finalement dans de nombreuses pêches; la glace et les conteneurs devenaient la norme. Il est difficile de quantifier la valeur des études de commercialisation et des travaux de promotion du MPO, mais ils entraîneront néanmoins un changement d'attitude qui rendit le poisson et les fruits de mer plus désirables.

Durant cette période, non seulement les travaux de développement ralentirent, mais ils s'éloignèrent de la politique d'après-guerre centrée sur le volume. Cependant, le Ministère prêtait toujours son concours au développement de nouvelles pêches, comme celle du crabe et de la crevette. L'industrie elle-même disposait d'une masse critique suffisant amplement à se lancer dans de nouvelles expériences.

À l'occasion de son premier discours, LeBlanc avait parlé de l'atteinte d'un « rendement optimal social ». Après son départ, la philosophie privilégiant le pêcheur avait perdu une partie de son ascendance, mais elle continua d'influencer la pensée ministérielle. La règle favorisant une flotte distincte posait toujours un obstacle à la concentration des entreprises. Les pêcheurs jouissaient maintenant de revenus supérieurs; de plus, les comités consultatifs et les organisations avaient accru leur pouvoir.

Avant l'arrivée de Davis et de LeBlanc, la plupart des gens considéraient la pêche de l'Atlantique comme un métier à faible revenu, un employeur de dernier recours. À défaut d'autres emplois, il était toujours possible de pêcher. Après l'instauration du régime de pêche à accès limité, il arrivait souvent que les pêcheurs gagnent davantage que les gens qui travaillaient à l'année longue sur la côte. Dans certains cas, les gens de l'extérieur ne pouvaient participer à la pêche, malgré leurs demandes à cette fin.

En 1984, l'avenir semblait prometteur. Non seulement la pêche du crabe, de la crevette et d'autres espèces connaissait un essor, mais le poisson de fond constituait toujours un grand espoir. L'opinion selon laquelle le Canada exerçait la meilleure gestion des pêches au monde était généralisée, et ce, non seulement au sein du Ministère, mais aussi dans l'industrie de l'Atlantique. Toutefois, les années suivantes ébranleraient sa réputation.

Les revenus des pêcheurs toujours à la traîne

Vers la fin de la période, les pêcheurs à temps plein de l'Atlantique se portaient manifestement mieux. La plupart d'entre eux possédaient leur propre maison, tandis qu'un plus grand nombre pouvaient prendre leurs vacances ailleurs; certains s'en tiraient effectivement très bien. Néanmoins, les statistiques montraient qu'ils accusaient toujours un retard sur la plupart des Canadiens en termes de revenus.

En 1981, quatre ans après l'imposition de la limite de 200 milles, l'industrie de l'Atlantique se portait relativement bien; en moyenne, la pêche effectuée par les 35 850 pêcheurs indépendants leur procurait des revenus individuels de 5 800 \$, tandis que leurs revenus d'emploi se chiffraient à 8 100 \$ et que leurs gains totaux, toutes sources confondues, s'élevaient à 11 900 \$, y compris 2 500 \$ en prestations d'assurance-chômage. Quant aux 4 600 pêcheurs salariés, la pêche leur rapportait 4 000 \$ en moyenne, alors que leurs revenus d'emploi s'établissaient à 5 800 \$, et que leurs gains, toutes sources confondues, totalisaient 9 100 \$, y compris, là encore, environ 2 500 \$ en prestations d'assurance-chômage.

Les 26 200 pêcheurs « à revenu principal » de l'Atlantique (ceux pour qui la pêche constituait la plus grande source de revenus) s'en tiraient mieux, comme l'illustre le tableau ci-dessous. En 1981, leurs revenus, toutes sources confondues, s'élevaient à 12 530 \$. Cependant, eux-mêmes accusaient un retard considérable par rapport à la moyenne nationale pour les employés (17 300 \$), les agriculteurs (15 500 \$) ou les membres des forces armées (20 300 \$)⁷.

Tableau 24-2. Revenus de pêcheurs tirant leur revenu principal de la pêche, Atlantique et Pacifique, de 1968 à 1984 (milliers de dollars)

Année	QUÉBEC ET MARITIMES			TERRE-NEUVE			COLOMBIE-BRITANNIQUE		
	Nombre total de pêcheurs	Moyenne des gains liés à la pêche	Moyenne globale des gains	Nombre total de pêcheurs	Moyenne des gains liés à la pêche	Moyenne globale des gains	Nombre total de pêcheurs	Moyenne des gains liés à la pêche	Moyenne globale des gains
1968	7 593	---	2,4	742	---	4,2	4 461	---	5,9
1969	5 476	---	3,7	981	---	4,3	3 186	---	5,9
1970	5 035	---	6,3	1 455	---	5,1	4 764	---	6,3
1971	4 724	---	5,0	1 279	---	5,9	3 775	---	6,6
1972	8 124	---	5,7	2 992	---	4,6	4 593	---	9,1
1973	8 408	---	6,6	3 546	---	5,8	5 400	---	14,5
1974	8 619	---	7,0	3 386	---	5,9	11 152	---	12,6
1975	8 601	---	8,3	2 708	---	5,4	3 588	---	9,3
1976	10 736	---	7,9	5 577	---	4,9	6 413	---	12,5
1977	11 526	---	10,0	6 609	---	6,3	7 082	---	13,8
1978	13 504	---	12,6	8 837	---	7,0	7 113	---	19,0
1979	15 127	9,3	13,1	12 458	4,3	7,5	7 914	15,1	21,0
1980	19 227	---	12,2	12 061	---	8,1	6 248	---	12,1
1981	16 095	---	14,6	10 120	---	8,8	6 632	---	15,1
1982	16 402	---	15,7	13 515	---	8,7	6 799	---	15,8
1983	16 264	---	17,6	11 666	---	9,8	7 351	---	14,2
1984	16 590	---	17,7	11 121	---	10,1	6 710	---	14,3

Nota : Ce tableau représente les déclarants qui tirent la majeure partie de leur revenu de la pêche. Le nombre de pêcheurs enregistrés était supérieur, et comprenait les pêcheurs gagnant davantage ailleurs et d'autres n'ayant pas pêché du tout au cours d'une année donnée.

CHAPITRE 25

Sur la côte du Pacifique de 1968 à 1984

Deux mesures audacieuses marquèrent la gestion des pêches du Pacifique de 1968 à 1984 : l'imposition d'un régime de pêche à accès limité et la mise en œuvre de l'ambitieux Programme de mise en valeur des salmonidés dont le budget s'élevait à 150 millions de dollars. Ces mesures font suite à la coïncidence de plusieurs facteurs.

Des voix influentes du milieu de la pêche commerciale réclamaient l'imposition de limites sur la flotte et la restauration de la ressource. L'industrie de la pêche récréative, marquée par une augmentation constante du nombre de bateaux et de pavillons de pêche, souhaitait également davantage de poisson. De plus en plus, le grand public était favorable à la protection et à la mise en valeur du saumon. Les gens avaient vu les menaces que les humains faisaient peser sur les rivières et les cours d'eau en altérant les températures, la turbidité, les débits et la composition de l'eau. Durant les années 1960, l'opposition populaire barra la route à d'importants projets hydroélectriques. Cependant, le public et l'industrie nourrissaient un certain espoir à l'égard des passes migratoires, des frayères artificielles, des stations d'alevinage et d'autres formes de mise en valeur.

Le Ministère lui-même, fort d'un cadre de gestionnaires formés par Whitmore, était assez puissant à la fin des années 1960. La flotte affectée à l'application de la loi comprenait trois navires, le *Howay* (jusqu'en 1981), le *Laurier* et le *Tanu*, de même qu'une trentaine de petites embarcations. Rod Hourston avait remplacé Whitmore à titre de directeur régional en 1960; il demeura en poste durant 14 ans. Cela signifiait de fait que seulement trois directeurs régionaux avaient dirigé la Région pendant toute la période depuis l'arrivée du major Motherwell en 1919 et l'ère de Whitmore jusqu'au départ de Hourston, en 1974. Les mesures de stabilisation semblaient fonctionner adéquatement; les connaissances accumulées des directeurs régionaux assuraient à la fois un soutien et un bon contrôle des opérations.

Glen Geen, issu du milieu universitaire, dirigea la Région à partir du début de 1975 jusqu'en 1977. Il apporta plusieurs changements sur le plan organisationnel; en particulier, il tenta d'intégrer plus étroitement la Station biologique du Pacifique dans le cadre de gestion. Son départ survint plus tôt que prévu, à la suite d'un accrochage avec des cadres supérieurs à Ottawa. Plus tard, un autre fonctionnaire déclara : [Traduction] « Ils ont fait appel à Geen comme homme de main, mais il a levé la main du mauvais côté. » Wally Johnson, éminent scientifique, dirigea ensuite la région de 1977 à 1981. Durant son règne, la région perdit de précieuses compétences par suite de l'exode des gestionnaires supérieurs lesquels, malgré leur nombre restreint d'une demi-douzaine, contribuaient substantiellement au travail des Pêches.



Les bateaux de pêche du hareng et du saumon à filets maillants comptaient toujours pour la majeure partie de la flotte de la Colombie-Britannique.

Wayne Shiners, gestionnaire expérimenté et compétent de la côte de l'Atlantique, servit ensuite à titre de directeur général régional, de 1981 à 1985.

Malgré des hauts et des bas, l'organisation de la Région du Pacifique conserva un bon effectif durant toute la période. Au début, sous la direction de Jack Davis, elle était à son plus fort. Davis lui-même était un intellectuel qui privilégiait l'action et membre d'un gouvernement majoritaire dirigé par un premier ministre activiste. Le temps était mûr pour faire avancer les choses.

Le « plan Davis » s'attaque à la flotte de pêche au saumon

Depuis 1948, la United Fishermen and Allied Workers avait fait pression en faveur de l'accès limité, tant aux fins de conservation que de protection des revenus. Le ressentiment à l'égard des cumulars, qui n'avaient rien à perdre, n'était pas étranger à cette pression. Comme nous l'avons noté précédemment, durant les années 1950, le ministre Jimmy Sinclair avait promis d'imposer l'accès limité dont le professeur Sol Sinclair avait élaboré les fondements dans les années 1960. L'effondrement de la pêche du hareng, survenu à la fin des années 1960, avait montré les conséquences d'une flotte trop fragile, tandis que les travaux de mise en valeur du saumon avaient nourri l'espoir d'une croissance de la ressource. L'idée selon laquelle les prises pouvaient doubler et revenir aux niveaux historiques de quelque 300 millions de livres (136 000 tonnes) s'enracina.

Une partie de la réponse consistait à réduire la pression de pêche ou, selon un discours de plus en plus populaire, résoudre le problème que posaient « trop de bateaux traquant trop peu de poissons » en « faisant correspondre la flotte à la ressource ». En 1966, le ministre Hédard Robichaud avait annoncé que la limitation des permis pourrait voir le jour en 1967, mais les questions et l'émoi que suscita cette annonce dans l'industrie l'avaient fait reculer¹.

Davis accéléra la cadence. En septembre 1968, il annonça que la flotte de pêche du saumon serait limitée à compter de 1969. Le Ministère accorderait deux catégories de permis : des permis de classe A aux navires dont les débarquements s'élèveraient à un certain niveau; des permis de classe B aux autres. Les permis des deux catégories seraient renouvelables annuellement. Dans le cas de la vente d'un bateau, le permis serait transféré au nouveau propriétaire. Le Ministère ne permettrait pas de tels remplacements pour les navires de classe B; le permis deviendrait périmé lors de la mise au rancart du navire².

Sous la pression de ceux qui se sentaient abandonnés, Davis assouplit le programme en novembre. Désormais, tout navire ayant débarqué quelque espèce que ce soit pouvait obtenir un permis de pêche du saumon de classe A ou B, selon l'importance des débarquements. L'annonce stipulait que : [Traduction] « Le communiqué du ministre ouvre



Le plan Davis visait à réduire la puissance de pêche. Les choses tournèrent autrement.

la porte aux propriétaires de bateaux de pêche du flétan, du hareng, du poisson de fond et des mollusques et crustacés qui veulent pêcher le saumon. » Cette mesure entraînerait la participation de 160 navires additionnels à la pêche du saumon. Ainsi, certains navires de plus grandes dimensions ayant pêché surtout le hareng et le flétan se verraient accorder des permis de classe A. Un nouveau permis de classe C devait s'appliquer aux bateaux pêchant d'autres espèces que le saumon; les propriétaires pouvaient remplacer ces bateaux sans restriction³.

L'accès limité ne tarda pas à s'appliquer à d'autres pêches : le hareng rogué en 1974 (permis H); les permis de chalut (T) et le permis C, désormais limité (qui permettait de pêcher un nombre d'espèces n'étant pas contrôlées individuellement) en 1976; l'ormeau et la crevette (permis E et S) en 1977; le flétan (L) en 1979; la morue sablonnière (morue noire – permis K) en 1981; les œufs sur varech et la panope du Pacifique (permis J et G) en 1983. La même année, un permis Z entra en vigueur pour certaines pêches précises.

Durant la même période, au début de l'émission de permis de pêche du saumon, Davis, en réaction à des démarches autochtones, créa le permis A-I – un permis à faible coût destiné exclusivement aux pêcheurs amérindiens (bien que certains Autochtones conservassent leur permis de classe A). Par ailleurs, le mois d'octobre 1968 vit le lancement du Programme quinquennal d'aide aux pêcheurs indiens, doté d'un budget de 4,6 millions de dollars consenti par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (AINC). Dans le cadre de ce programme, les Amérindiens de la Colombie-Britannique recevraient des prêts et des subventions pour l'achat et la construction de navires, d'engins et d'installations côtières, ainsi que pour la formation⁴.

Faut-il accorder un permis à l'homme ou au navire?

Aux premiers jours du système de pêche à accès limité, malgré des études et des discussions antérieures, Davis et ses fonctionnaires prenaient toujours des décisions plus ou moins sur le tas. L'accès limité devait-il viser le nombre de pêcheurs ou le nombre de bateaux? Devait-il s'appliquer aux espèces ou aux types d'engin? Lorsqu'un pêcheur cessait d'utiliser un permis, pouvait-il le transférer à une autre personne ou devait-il le remettre au gouvernement?

Le rapport de l'étude menée par Sinclair en 1960 recommandait, d'une part, la limitation du nombre de permis et, d'autre part, l'augmentation des frais de permis pour dissuader les pêcheurs occasionnels. Sinclair affirmait que le Ministère devait imposer un gel de cinq ans et, durant cette période, retirer tout permis n'ayant pas été utilisé pendant deux ans. Il soutint également que le Ministère devrait déterminer le nombre approprié de permis de pêche et vendre ces derniers aux enchères au bout de cinq ans. Les permis devraient être transférables. Les nouveaux pêcheurs entreraient dans l'industrie de la pêche en achetant des droits auprès des anciens pêcheurs⁵.

Ces suggestions semblaient bien simples. Cependant, en 1966, lorsque Robichaud avait annoncé des mesures visant à limiter le nombre de permis, la question avait semé la confusion entourant le titulaire éventuel du permis, car le propriétaire et l'exploitant du bateau n'étaient pas nécessairement la même personne⁶.

Lorsque Davis annonça le gel des permis, en 1968, il indiqua que le permis serait accordé au navire et suivrait ce dernier s'il venait à changer de mains. Toutefois, la United Fishermen and Allied Workers s'opposa à l'émission de permis destinés à des « objets » plutôt qu'à des « personnes ». Était-il juste que le propriétaire jouisse des recettes découlant de la vente d'un permis et que le membre d'équipage ayant pêché durant une trentaine d'années ne reçoive rien du tout? Le syndicat soutenait que les nouvelles mesures favoriseraient le contrôle des entreprises qui achèteraient systématiquement les navires composant la flotte. Il faudrait plutôt que le permis soit non transférable et associé à la personne⁷. L'UFAWU réclama que la question soit soumise au Comité permanent des pêches et des forêts du Parlement⁸.

Davis rédigea une lettre publique au syndicat en précisant que le but visé consistait à contrôler les navires. Selon Davis, le plan syndical privilégiant l'émission de permis à des personnes entraînerait la création d'un club sélect au sein duquel l'ancienneté l'emporterait au détriment des nouveaux arrivants qui seraient écartés de la pêche.

Davis souligna que le plan du Ministère entraînerait une augmentation de la valeur des navires et des permis, à l'avantage des plus vieux pêcheurs quittant l'industrie. Et il s'opposait au concept syndical selon

lequel la pêche devrait fournir plus de la moitié du revenu annuel du pêcheur. La pêche du saumon était de nature saisonnière; selon lui, si certains pêcheurs pouvaient trouver plus de travail ailleurs, tant mieux. Davis ajouta qu'il garderait l'œil sur la concentration des entreprises.

Il croyait fermement en son plan. À un moment donné, il déclara aux pêcheurs de Prince Rupert que [Traduction] « [ce] mécanisme d'émission de permis aux navires de pêche commerciale du saumon est unique au monde. C'est une première mondiale. Et je sais que vous vous en servirez de façon à devenir les meilleurs au monde »⁹.

La question de l'émission de permis fut bel et bien soumise au Comité permanent des pêches et des forêts en 1969. De nombreux groupes de pêcheurs témoignèrent. Ils favorisaient les mesures de contrôle, mais certains soutinrent que le régime accroîtrait la puissance de la flotte. L'UFAWU, qui présentait ses arguments en faveur de l'émission de permis aux personnes, préconisa l'établissement de listes d'attentes; les pêcheurs, les fonctionnaires et les universitaires pourraient élaborer des lignes directrices pour régir l'accès à la pêche. [Traduction] « Nous ne voyons pas pourquoi les gens devraient acheter leurs emplois. [...] dans l'industrie de la pêche. » L'UFAWU ne voyait pas non plus pourquoi le titulaire d'un permis pouvait s'en départir comme il l'entendait : [Traduction] « Il n'a pas le droit, plus que tout autre Canadien, d'avoir une autorisation spéciale à l'égard d'une ressource limitée qui appartient d'abord et avant tout à l'ensemble de la population. »

En réponse à des questions, le chef syndical Homer Stevens reconnut que l'UFAWU aimerait syndiquer chaque bateau, et que si le syndicat pouvait contrôler l'identité des personnes autorisées à pêcher, « ce ne serait pas une mauvaise chose », bien qu'il n'existât aucun club fermé à l'époque. L'UFAWU n'expliqua jamais clairement les mécanismes qu'elle envisageait pour effectuer le transfert de bateaux aux nouveaux arrivants¹⁰. Néanmoins, le syndicat avait mis en lumière les principaux enjeux – le transfert des permis et le statut des pêcheurs – qui seraient toujours associés au nouveau système d'émission de permis.

Davis demeura fidèle à son plan, qui consistait à accorder le permis au bateau. Il n'y avait pas de « règle de propriétaire exploitant » du genre de celle qui vit le jour sur la côte Est. La personne possédant le bateau associé au permis n'était pas elle-même obligée de pêcher. Une autre personne pouvait pêcher à sa place, au besoin, et payer pour le privilège d'utiliser le bateau et le permis.

Le permis était normalement transféré avec le bateau lors de la vente de celui-ci. Les fonctionnaires en poste à l'époque se rappellent que Davis tenait beaucoup, à la retraite ou au décès d'un pêcheur, à ce que la vente du permis procurât une forme de pension au pêcheur ou à sa veuve.

Un élément connexe obtint peu d'attention à l'époque. Alors que les permis gagnaient en valeur, le

gouvernement assumerait l'obligation morale d'indemniser les pêcheurs dans le cadre d'éventuels programmes de réduction de la flotte. Comme nous l'avons noté précédemment, le gouvernement procéderait systématiquement au rachat de permis qu'il avait lui-même accordé et qui lui appartenaient encore, du moins en théorie.

La mainmise des entreprises ne se concrétise pas

Comme nous l'avons indiqué précédemment, sur la côte de l'Atlantique en 1979, la règle dite de « flotte distincte » empêcha les sociétés de pêche, y compris les entreprises de transformation, d'acquiescer des permis destinés aux navires de moins de 65 pieds. Le système de la côte Ouest avait déjà été élaboré sans mesures de contrôle analogues. N'importe qui pouvait acheter un bateau et un permis, ou plusieurs permis et bateaux, et les louer à la personne de son choix. Cependant, à l'époque, la prise de contrôle des entreprises, chose que craignaient Homer Stevens et l'UFAWU, ne se matérialisa guère. Pourquoi?

La réponse, semble-t-il, tient en partie à certains facteurs commerciaux, en partie à la persuasion. Le Ministère adopta une ligne directrice stipulant que les entreprises ne pouvaient contrôler plus de 12 pourcent de la flotte, ce qui correspondait à la proportion des bateaux qui lui appartenaient à l'époque. S'il semblait probable que les actifs d'une entreprise allaient excéder ce pourcentage, les fonctionnaires du Ministère en discuteraient avec les représentants de l'entreprise, laquelle se débarrasserait de ses bateaux les plus vieux et les plus petits, ainsi que des permis attachés à ces bateaux. L'application de cette mesure ne posait pas de problème particulier durant les années 1970, alors que certains achetaient de vieux bateaux et de vieux permis afin de consolider leur puissance de pêche dans des bateaux plus récents¹¹.

En outre, même si elles se livraient une concurrence féroce pour le poisson, les entreprises de mise en conserve du Pacifique ne manifestèrent jamais avec insistance le désir d'exploiter leur propre flotte. Elles pouvaient se procurer du poisson auprès de la flotte existante de bateaux, appartenant pour la plupart à des pêcheurs indépendants, évitant ainsi les maux de têtes associés à l'entretien de milliers de bateaux. Comme les entreprises des provinces de l'Atlantique, les entreprises de transformation appuyèrent de nombreux pêcheurs en finançant l'achat de bateaux et d'engins de pêche. Cette situation leur conférait un certain pouvoir, mais sans les responsabilités liées à l'entretien et à la propriété. En fait, quel autre acheteur prendrait le poisson des pêcheurs? Ces derniers n'auraient pas d'autre choix que d'offrir leur poisson à la poignée de grandes entreprises. Peu importe l'orientation précise de leur raisonnement, les entreprises de mise en conserve du saumon ne déployèrent pas beaucoup d'efforts pour contrôler la flotte de pêche du saumon; dans certains cas, elles allèrent même jusqu'à vendre des navires, tout en

conservant toutefois une importante participation dans la flotte.

La flotte réduite devient plus puissante

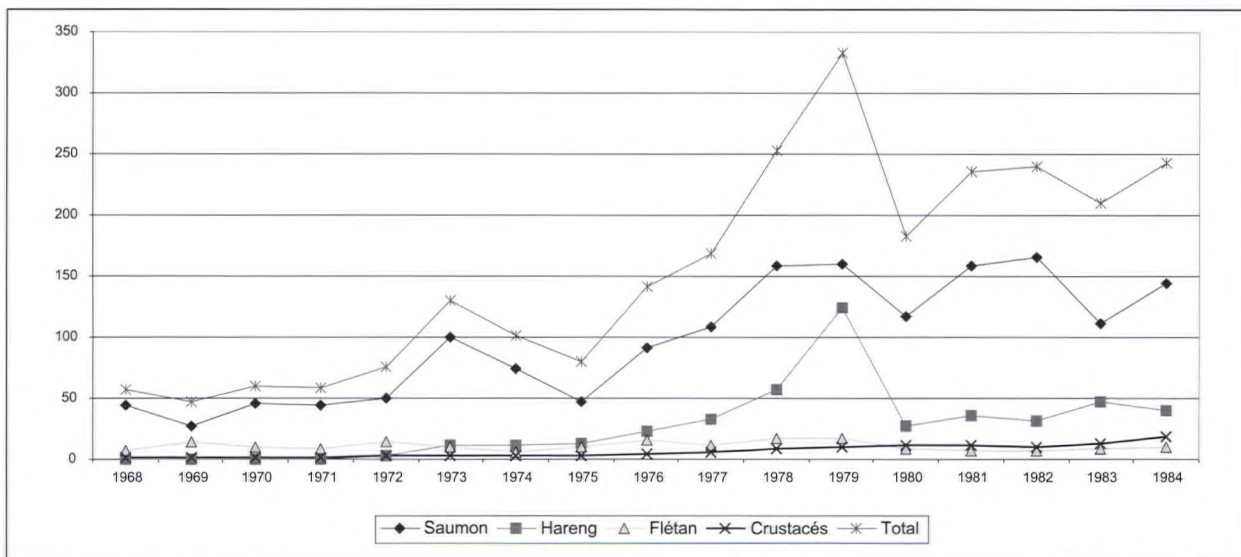
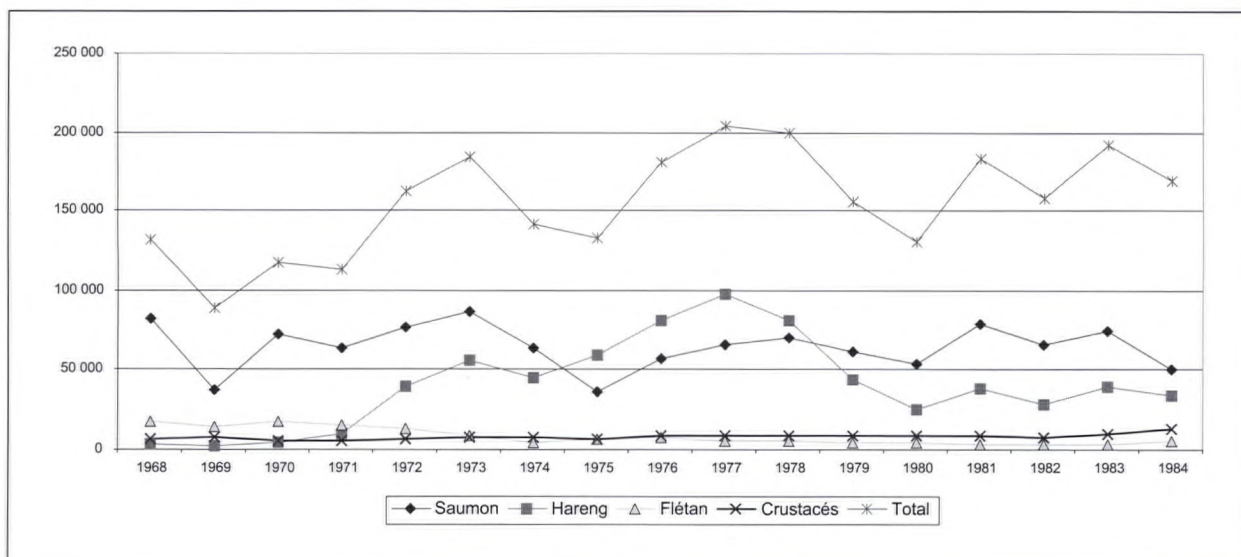
Le Ministère commença à parler du plan Davis comme d'un processus comportant quatre phases : primo, imposer un gel des permis; secundo, réduire la flotte; tertio, améliorer les normes de sécurité et de qualité des navires faisant partie de la flotte; quatero, viser le développement optimal de la flotte en termes d'engins, de secteurs et d'autres éléments.

La seconde étape, qui consistait à réduire la flotte, semblait impérative, mais les tentatives ministérielles se solderaient par des résultats inattendus. Là comme ailleurs, la puissance de pêche se trouva renforcée par de meilleurs bateaux, des lignes de nylon, des poulies motrices, des tambours mécaniques et des appareils électroniques améliorés. Déjà, depuis le début des années 1950 jusqu'au début des années 1970, la flotte de pêche du saumon avait vu sa valeur pratiquement tripler pour s'élever à 100 millions de dollars, tandis que l'augmentation de la valeur des prises s'établissait à seulement 89 pourcent. Au cours de cette période, grâce à de nouvelles techniques de pêche et capacités de congélation, la flotte vit sa part des prises totales grimper de 20 pourcent à 35 pourcent, au détriment des pêcheurs à filets maillants et des senneurs en particulier¹².

La flotte fut réduite dès le début de la mise en œuvre du plan Davis, du moins sur papier. En novembre 1968, Davis souligna qu'il ne restait plus que 7 000 bateaux de pêche du saumon de catégorie A et B, ce qui représentait une réduction de 1 200 bateaux par rapport au 6 septembre de la même année, date d'entrée en vigueur du régime d'émission de permis¹³.

En janvier 1970, Davis annonça qu'une [Traduction] « majoration des frais de permis de pêche commerciale au saumon [...] financera un programme de rachat visant à réduire la flotte de pêche du saumon. » Les frais de permis furent portés à 100 \$ pour les navires de moins de 10 tonnes, et à 200 \$ pour les navires à plus gros tonnage. [Traduction] « Le nombre de bateaux appartenant à des entreprises, gelé à 800 depuis l'an dernier, soit environ 12 pourcent du total de la flotte de pêche commerciale du saumon, sera réduit selon le rythme de réduction de la flotte. » La même annonce précisa aussi que les permis de classe B ne seraient valides que pour dix ans, accélérant ainsi leur retrait¹⁴.

Le rachat entraîna le retrait de quelque 350 navires, soit environ 7 pourcent des bateaux ayant un permis de classe A, au coût approximatif de 1,5 million de dollars¹⁵. L'année 1973 marqua la fin du programme de rachat, car la valeur des permis de classe A avait augmenté grâce à d'abondantes prises de saumon conjuguées à des marchés favorables. Nonobstant le but visé, à savoir assortir la taille de la flotte à l'abondance de la ressource, la puissance de pêche augmenta brusquement.



Le graphique supérieur fait état du total des débarquements d'espèces choisies (tonnes) en Colombie-Britannique, de 1968 à 1984. Le graphique inférieur montre la valeur des débarquements (M\$). La flambée des valeurs à la fin des années 1970 augmenta la puissance de la flotte en favorisant l'ajout d'un grand nombre de nouveaux bateaux.

Cette augmentation découlait des règles de remplacement des bateaux. Aux premiers jours du système d'accès limité, le Ministère appliquait une règle permettant aux pêcheurs de remplacer leur bateau par un autre de plus forte taille. Cette mesure fut bientôt limitée; une règle de remplacement fondée sur le tonnage entra en vigueur en 1970, puis fut remplacée en 1972 par une autre règle fondée sur la longueur en pieds. Cependant, le Ministère autorisa également l'accumulation du poids en tonnes de plusieurs navires : toute personne possédant deux navires de 20 tonnes chacun pouvait les mettre au rancart et combiner ses permis pour se procurer un nouveau navire de 40 tonnes. Ce dernier pouvait fort

bien présenter une puissance de pêche sensiblement supérieure à celle des deux navires précédents. Lorsque la conjoncture économique s'améliora, notamment en 1973, de nombreux pêcheurs firent l'acquisition de nouveaux bateaux plus sophistiqués. Leur motivation découlait en partie des règles fiscales qui favorisaient l'investissement dans un nouveau bateau plutôt que de payer des impôts.

Le nombre total de navires déclarant des débarquements de saumon diminuait sans cesse. Il n'en restait que 4 700 en 1980. Cependant, la diminution se manifesta dans les secteurs de la pêche à filets maillants et aux lignes traînantes, le secteur le moins puissant de la flotte. Le nombre de senneurs

pêchant uniquement le saumon grimpa de 286 à 316. Et cela n'était pas tout. Le nombre de senneurs pêchant à la fois le saumon et le hareng passa de 83 en 1969 à plus de 200 en 1980. Ajoutons que la diminution du nombre de ligneurs et de bateaux de pêche à filets maillants était trompeuse, car le nombre de navires pratiquant ces deux pêches et transportant les deux types d'engins augmenta¹⁶.

Dans l'ensemble de la flotte de la Colombie-Britannique, toutes espèces confondues, le nombre de bateaux chuta d'environ 7 700 en 1968 à environ 6 700 en 1985. Cependant, l'augmentation de la puissance de pêche excédait largement la diminution du nombre des bateaux. Pendant ce temps, en permettant le transfert de permis, le système de pêche à accès limité compliquait toute réduction de la puissance de pêche. Au lieu de favoriser l'équilibre entre la flotte et l'abondance de la ressource, la limitation du nombre de permis avait effectivement aggravé le déséquilibre.

Le nombre de pêcheurs faisant partie de la flotte de pêche du saumon diminua, passant d'environ 9 600 avant la mise en œuvre du plan Davis, à quelque 8 600 en 1979. Il s'agissait d'une conséquence de la réduction du nombre de bateaux et, dans quelques cas, de l'adoption d'engins nécessitant moins de personnel pour leur exploitation. Toutefois, le système d'accès limité ne comportait aucune mesure visant à limiter le nombre de pêcheurs à proprement parler; il

ne limitait que le nombre de permis accordés aux bateaux. Le nombre total de pêcheurs, toutes espèces de poisson confondues, chuta de 12 100 en 1968 à 11 900 en 1974, mais connut ensuite une augmentation. En 1985, le nombre de permis de pêche individuels avait connu une augmentation, passant à plus de 18 000. La flotte de la Colombie-Britannique comptait alors deux fois plus de pêcheurs qu'aux premiers jours du système d'accès limité. Par ailleurs, sa puissance de pêche avait décuplé par rapport aux premiers jours de ce système¹⁷.

Resserrement des normes visant les bateaux

La phase 3 du plan Davis avait pour but d'améliorer la qualité des débarquements. Cela signifiait qu'il fallait donner un nouvel élan à un effort d'antan. En 1962, le Ministère avait lancé un programme d'inspection volontaire des navires dans la région de Prince Rupert. Puis, à la suite d'une demande de la Prince Rupert Co-op, le sous-ministre Needler avait mis sur pied en 1967 un groupe de travail bipartite (gouvernement-industrie), qui recommanda l'imposition, d'une part, de normes plus strictes en matière de sécurité et de qualité, et d'autre part, d'un bref examen pour les opérateurs de navires axé sur la manutention et la conservation du poisson.

Augmentation de la puissance de pêche de la flotte

En Colombie-Britannique, de 1968 à 1984, le nombre de bateaux était relativement stable, mais la puissance de pêche augmentait. La flotte était déjà assez solide : en 1968, dans la catégorie dite « moyenne » (entre dix tonnes et 100 pieds), la province comptait environ 2 400 bateaux, soit autant que le Québec et les Maritimes réunis, et près de six fois plus que Terre-Neuve.

La croissance survint particulièrement après l'année tout à fait exceptionnelle de 1973, alors que de nouveaux et puissants bateaux étaient venus gonfler la flotte. Le tableau 25-1 montre les changements survenus de 1970 à 1976; l'augmentation de la puissance de pêche était toutefois supérieure à ce que les chiffres peuvent suggérer.

Tableau 25-1. Bateaux de pêche par classe dimensionnelle en C.-B., 1970 et 1976

Année/C.-B.	Plus de 100 pieds (30,5 mètres)	10 tonnes — 100 pieds	Bateaux de moins de 10 tonnes	Barques à rames
1970	10	2 389	4 552	24
1976	26	2 807	4 642	19

Nota : En ce qui concerne les années 1968 et 1976, le mot « bateau » désigne les bateaux à moteur. Les barques à rames sont considérées séparément. En 1984, les statistiques ministérielles ne distinguaient plus les barques à rames des bateaux à moteur. Par conséquent, les données correspondant à 1984 (chapitre 30, page 561) regroupent tant les barques à rames que les bateaux à moteur.

Les navires continuèrent de gagner en puissance, surtout après l'année exceptionnelle que connurent les pêcheurs de hareng rogué en 1979. De 1976 à 1984, le système statistique de la Colombie-Britannique ne compila aucune donnée sur le tonnage, compliquant ainsi toute comparaison avec le tableau ci-dessus. Toutefois, en ce qui concerne la longueur des bateaux, l'augmentation était manifeste. Le nombre de bateaux de 35 à 75 pieds grimpa de 2 500 à 3 479, tandis que celui des bateaux de 75 à 100 pieds passa de 71 à 119. Enfin, le nombre de bateaux de plus de 100 pieds passa de 26 à 38.

La sécurité constituait également un problème. En 1969, Davis informa le Ministère que les navires devaient satisfaire à des normes en matière de navigabilité et de manutention du poisson, ou perdre leurs permis. En 1971, le Ministère communiqua les nouvelles normes à tous les propriétaires de navires, sans se limiter aux propriétaires de navires de pêche du saumon. Ces normes visaient surtout la protection du poisson contre les intempéries et la contamination, mais elles restaient muettes sur la question de la réfrigération et du temps de conservation. Certains bateaux éprouvaient néanmoins des difficultés à se conformer à ces normes non astreignantes. Après plusieurs prolongations de la date limite de conformité, plus d'une centaine d'embarcations perdirent leur permis¹⁸.

La qualité des bateaux s'améliora, surtout avec l'arrivée d'un grand nombre de nouveaux bateaux. Cependant, la sécurité demeurait problématique; la Colombie-Britannique assisterait à plusieurs naufrages durant les années 1970.

Le Ministère abandonne sa campagne pour l'organisation optimale de la pêche

La phase 4 du plan Davis, axée essentiellement sur l'optimisation des opérations de pêche, comportait la possibilité d'incidences importantes. Le Ministère n'avait jamais procédé à un examen en profondeur d'une pêche quelconque pour ensuite préciser les méthodes et secteurs de pêche susceptibles d'engendrer les meilleurs résultats. Il se contentait plutôt d'examiner les situations qui se présentaient, de réagir aux pressions connexes et d'adopter la ligne de conduite qui lui semblait la plus appropriée dans les circonstances. Davis, qui était ingénieur, souhaitait adopter une démarche plus rationnelle. Il affirma qu'il lancerait une série de mesures pour [Traduction] « renforcer la base économique de tous les segments de l'industrie ». Il voulait modifier les règlements s'appliquant aux secteurs et aux engins afin d'obtenir le meilleur rendement possible.

Les gens devenaient de plus en plus conscients que la gestion des pêches ne se limitait pas à la conservation; il fallait considérer la taille et la qualité du saumon, ainsi que la demande du marché. La capture de saumons n'ayant pas atteint la taille minimale et rejetés à la mer, morts ou mourants, augmenta par suite des modifications apportées aux engins de pêche à la traîne. Les bateaux de pêche à filets maillants voyaient souvent leurs prises diminuer à cause du rejet de poissons. Les senneurs interceptaient et tuaient des saumons immatures. Par ailleurs, l'utilisation finale du poisson changeait la donne : le poisson capturé au chalut et vendu frais ou congelé obtenait de meilleurs prix pour les pêcheurs, tandis que le poisson pris à la senne était destiné aux conserveries. La même montaison de poisson pouvait afficher des valeurs différentes, selon l'endroit et le moment de la capture du poisson. Le saumon capturé plus près de l'embouchure des rivières perdait de sa

couleur, de sa texture et de sa valeur monétaire. Enfin, Davis pensait qu'une flotte de taille optimale entraînerait de meilleurs rendements.

Cependant, les idées associées à la phase 4 effrayèrent certains membres de l'industrie. Le nouveau régime d'émission de permis et ses comités d'appel, de même que les nouvelles normes visant les navires, avaient déjà causé un tumulte considérable. La mise en valeur du saumon était devenue prioritaire. À la fin d'octobre 1971, il devint manifeste qu'une élection fédérale était dans l'air. Davis repoussa toute mesure concrète liée à la phase 4. Les comités se préparèrent à considérer la question, mais ne parvinrent à aucun consensus. Il ne survint rien de très important¹⁹.

Le hareng stimule la croissance

Quels que soient ses inconvénients, le plan Davis donnait l'impression de succès. Les pêcheurs de saumon faisaient plus d'argent que jamais. Tout à fait par hasard, en 1973, les prises et les marchés montèrent en flèche. Au début de 1974, Jack Davis observa que depuis 1968, les gains du pêcheur moyen avaient augmenté, passant de 4 660 \$ à 11 896 \$, tandis que le revenu moyen par bateau avait pratiquement triplé, passant de 6 800 \$ à 19 200 \$²⁰. La valeur du saumon augmentait à un rythme lent mais soutenu. Le prix moyen du saumon, en 1978, correspondait à près de 2 900 \$ la tonne, soit un prix cinq fois supérieur à celui de 1968. Or, la capture accrue de hareng eut un apport économique encore plus important pour la pêche.

Comme nous l'avons noté précédemment, la surpêche avait épuisé les stocks de hareng, dont la pêche fut fermée en 1968. Le Ministère en rouvrit l'accès en 1971 et en 1972 et établit des quotas de capture plus stricts que jamais pour les divers secteurs de pêche. Les débarquements s'élevèrent à environ 100 000 tonnes en 1977. Par la suite, le Ministère adopta une démarche plus prudente, maintenant les quotas bien en deçà de 50 000 tonnes.

Il demeura interdit de transformer le hareng en farine de poisson. Le marché de l'alimentation demeurait faible. Cependant, le hareng rogué alimentait une nouvelle pêche assez importante. À la fin du mois de février et jusqu'au mois de mars, les bancs de hareng du Pacifique fréquentaient la côte afin de frayer sur le varech. Il était alors facile de le capturer. Dans les usines, les travailleurs plaçaient le hareng rogué dans de petites unités membraneuses évoquant les quartiers d'une orange. Soigneusement préservées, elles constituaient un mets délicat au Japon, où on l'associait particulièrement aux célébrations de la nouvelle année. Cette pêche complétait adéquatement la saison du saumon; le même navire pouvait pêcher le hareng l'hiver et le printemps, et le saumon, l'été et l'automne. Mieux encore, le hareng rogué avait une valeur élevée.

Alors que l'industrie du hareng rogué prenait son envol, le Ministère tenta de dissuader toute participation excessive à cette pêche en majorant les droits de permis. Ces derniers s'élevaient à 200 \$ pour un bateau de pêche à filets maillants et à 2 000 \$ pour un sennear. Une fois de plus, les gestionnaires optèrent pour la limite des permis, à commencer par le hareng, en 1974. Toutefois, au lieu d'annoncer l'adoption de l'accès limité comme un fait accompli pour les navires existants, le Ministère en annonça l'entrée en vigueur plusieurs semaines à l'avance. Il s'agissait apparemment d'une décision prise par Davis à l'encontre de l'avis de ses fonctionnaires. Les sennear et les pêcheurs aux filets maillants se précipitèrent pour obtenir des permis avant la date d'échéance. De même, les Autochtones obtinrent une prolongation de la période de demande de permis²¹. Le Ministère avait visé un total d'environ 600 permis. Au moment de l'interdiction complète de l'accès à la pêche, en 1977, il y avait environ 250 permis de pêche à la senne et plus de 1 300 permis de pêche à filets maillants²². Le nombre de permis obtenus par les pêcheurs de hareng à la senne avait plus que doublé par rapport au niveau de 80 à 120 enregistré avant l'entrée limitée²³.

Les gains générés par la pêche du hareng et du saumon entraînèrent une renaissance de la flotte. On assista au regroupement des capacités, à l'entretien et à la construction de navires sans retenue. Les pêcheurs qui achetaient des sennear à saumons voulaient accroître la dimension de ces derniers afin de pouvoir également pêcher le hareng de façon plus efficace. En tout, la flotte de sennear pêchant tant le hareng que le saumon comptait plus de 500 navires en 1980. Les chantiers de construction navale produisaient en série des navires en aluminium et en acier inoxydable dotés d'engins et d'appareils électroniques dernier cri. Sur les sennear, les sennes à tambour devinrent omniprésentes; elles entraînaient une diminution de l'effectif nécessaire de six hommes ou plus à seulement trois. À la fin des années 1970, la flotte de la Colombie-Britannique constituait probablement la meilleure et la plus récente de toutes les flottes comparables dans le monde; il s'agissait d'une marine de pêche redoutable.

La règle visant les propriétaires exploitants tombe en désuétude

Par dérogation à la règle d'émission de permis de pêche du saumon, lorsque le Ministère voulut limiter les permis de pêche du hareng rogué, il attacha les permis aux personnes plutôt qu'aux bateaux. L'UFAWU vilipendait toujours le système en vigueur pour la pêche du saumon, qui consistait à attacher le permis au bateau. Son opposition à cette façon de faire suscita l'adoption d'une règle différente pour le hareng rogué²⁴. En 1974, le Ministère stipula que le titulaire du permis devait exploiter le bateau, exigence qui s'appliquerait à la plupart des pêches dans

l'Atlantique. Cependant, cette règle ne s'appliquait qu'aux titulaires de permis depuis 1974. La confusion ainsi produite vint compliquer la mise en application du règlement. En 1979, le Ministère abolit cette restriction.

Le système initial d'émission de permis pour la pêche du hareng rogué écartait tout transfert de permis. Les exploitants ne tardèrent pas à trouver des moyens de contourner cette disposition. Puisque certains permis étaient émis à des entreprises, on pouvait les transférer en vendant celles-ci. Par ailleurs, dans le cas d'un pêcheur disparu à la suite du naufrage de son sennear, le ministre permit à sa veuve de vendre son permis, établissant ainsi un précédent. Un fonctionnaire supérieur à l'époque posa la question suivante : « Qu'aurait-on pu faire d'autre? » Puis, en 1979, après que le Ministère eut supprimé la règle s'appliquant aux propriétaires exploitants, d'autres lacunes du régime furent exploitées. Les permis changeaient de mains en dépit des obstacles. (En 1990, à la suite de consultations auprès de l'industrie, le Ministère céderait et autoriserait le transfert des permis.)

Pendant ce temps, la location de permis devint une pratique courante dans l'industrie. Les restrictions initiales visant cette pratique furent allégées. Les titulaires de permis pouvaient alors louer leur privilège de pêche connexe à un autre propriétaire de navire ou à n'importe quelle autre personne, parfois des années durant et à fort prix. La location de permis fut à l'origine de plaintes à l'égard des « pêcheurs de salon » et des « capitaines pantoufflards ». Les locataires encaissaient de l'argent pour un privilège qui appartenait à l'État et à ses citoyens.

La folie de la pêche du hareng rogué entraîne le regroupement des forces de pêche

En 1965, le hareng rapportait une moyenne de 30 \$ la tonne; en 1975, cette moyenne était passée à environ 230 \$. Puis, en 1979, dans la foulée d'une frénésie légendaire chez les acheteurs de hareng rogué, le prix moyen grimpa en flèche pour atteindre près de 3 000 \$ la tonne, et parfois même 5 000 \$. En fait, les acheteurs qui fréquentaient les bateaux et les quais transportaient des millions de dollars dans leurs valises. Une seule calée pouvait rapporter un million de dollars au sennear. À la suite de l'ouverture d'une période de pêche d'une heure et demi, la valeur des prises des sennear aurait atteint 35 millions de dollars. Cette année-là, la valeur totale de la pêche atteignit 124 millions de dollars. À l'occasion d'un incident au cours duquel des agents des pêches confisquèrent une prise illégale et les gains financiers connexes, ils mirent deux jours à compter et confirmer le montant des gains qui s'élevait à plus de 250 000 \$²⁵. Un groupe de prostituées de Vancouver se rendit même sur les lieux de pêche en bateau dans l'espoir de profiter de l'abondance²⁶.



La pêche des œufs de hareng devint une pêche sujette à de fortes pressions offrant la possibilité de réaliser d'énormes profits.

Malgré la chute brutale des prix survenue l'année suivante, le hareng rogué demeura un point fort de la pêche en Colombie-Britannique. Les flottes se rassemblaient sur les frayères. Une centaine de bateaux, voire davantage, attendaient le signal de l'agent des pêches, puis manœuvraient pour mettre leurs filets à l'eau. Pour les agents des pêches, la situation était intenable. Toute restriction exagérée de la pêche pouvait entraîner le gaspillage inutile de millions de dollars. En revanche, le fait de permettre une pêche excessive pouvait porter préjudice au stock, et ce, pour des décennies à venir. Le signal d'ouverture de périodes de pêche d'à peine 15 minutes causant des bousculades spectaculaires sur l'eau devint pratique courante.

En 1981, le Ministère prit les mesures nécessaires pour atténuer la frénésie qui avait envahi la pêche. De nouvelles règles divisèrent la côte en trois secteurs assortis de quotas. De plus, elles obligèrent les titulaires de permis à choisir un des trois secteurs. Cette mesure limita le nombre de bateaux qui pouvaient se réunir dans un seul secteur. Afin de tirer le meilleur parti du nouveau système, les pêcheurs commencèrent à unir leurs efforts. Les capitaines possédant des permis individuels pour divers secteurs mettaient leurs ressources en commun afin de ne pas rater le meilleur secteur, puis ils partageaient les gains.

Plus tard, certains titulaires de permis ne sortirent même pas, laissant les autres effectuer toute la pêche, ce que les fonctionnaires n'avaient pas prévu. Les titulaires de permis et les membres d'équipage qui restaient se partageaient ensuite les gains de la pêche. Cependant, la concertation et la location de permis eurent pour effet de réduire le nombre de bateaux pratiquant la pêche. Un capitaine qui en avait les moyens pouvait louer autant de permis qu'il y avait de secteurs et exiger une contribution de l'équipage pour partager les frais.

Au milieu des années 1980, environ 180 des 252 senneurs munis de permis pratiquaient la pêche. Au début des années 1990, la flotte de pêche du hareng

rogué connaîtrait une baisse de l'ordre de 35 à 40 pourcent. De nombreux membres d'équipage perdraient leur emploi. Cela faciliterait quelque peu les choses pour le Ministère. Néanmoins, il s'agirait toujours d'une pêche affichant une puissance de capture et une intensité redoutables. Les fonctionnaires du Ministère disposaient d'une faible marge d'erreur; toute erreur pouvait entraîner une perte de revenus ou un désastre sur le plan de la conservation.

Les gestionnaires recherchent la stabilité

Les débarquements de hareng n'atteignirent plus jamais les niveaux des années 1960, lorsqu'ils atteignaient un quart de million de tonnes. Après avoir augmenté jusqu'à près de 100 000 tonnes en 1977, ils reculèrent. Dans les années 1980, ils s'inscriraient dans la plage de 30 000 à 40 000 tonnes, affichant une valeur correspondant de 50 à 100 millions de dollars. La stabilité des débarquements s'expliquait en grande partie par la prudence scientifique et ministérielle à l'ordre du jour après l'affaissement du stock survenu dans les années 1960. Les recherches s'intensifièrent, particulièrement après 1977, tout comme la coopération entre les chercheurs et les gestionnaires. Les prévisions relatives aux stocks de hareng furent améliorées grâce aux dépôts de frai, à l'échosondage, aux essais de pêche et à la modélisation mathématique. Les gestionnaires avaient pour but de capturer tout au plus 20 pourcent du stock reproducteur. Conscients du fait que des débarquements supérieurs ne feraient que baisser les prix sur le marché japonais du hareng rogué, ils établirent des quotas inférieurs aux recommandations des scientifiques, et ce, en fonction du marché²⁷.

La récolte des œufs sur varech se développe

La pêche du hareng rogué engendra une ramification. Les œufs de hareng séchés sur le varech faisaient l'objet d'un intérêt croissant sur le plan commercial. À l'incitation d'acheteurs japonais, le Ministère entreprit des études de faisabilité en 1972. En 1974, un biologiste ministériel œuvra auprès de la bande amérindienne de Skidegate, sur les îles de la Reine-Charlotte, afin de conserver des harengs vivants et prégénésiques dans des enclos où ils fraieraient sur le varech. Le frai séché, vendu sur de petits morceaux d'algues marines, se vendait à des prix supérieurs aux segments de rogue.

En 1975, le Ministère accorda 13 permis temporaires de récolte d'œufs sur varech, après avoir sollicité des demandes en ce sens. Les exploitations étaient situées sur les îles de la Reine-Charlotte, sur la côte Nord et la côte Ouest de l'île de Vancouver et dans les détroits de Johnstone et de Georgia. Le Ministère accorda la préférence aux bandes autochtones habitant des villages côtiers isolés et aux personnes possédant de l'expérience relativement à la capture et

à la mise en enclos du hareng. Le but recherché consistait à encourager le développement d'une industrie artisanale qui favoriserait les communautés isolées. Le Ministère souhaitait que les Autochtones obtiennent environ la moitié des permis.

Jusqu'en 1977, tous les Amérindiens qui en faisaient la demande obtenaient des permis. La préférence accordée aux Autochtones s'inscrivait dans la ligne de pensée de l'époque, comme l'illustre le Programme d'aide aux pêcheurs indiens et d'autres initiatives visant à développer la pêche autochtone.

Le Ministère n'autorisa qu'un développement lent et progressif. Personne n'avait le droit de posséder à la fois un permis de pêche du hareng rogué et un permis de récolte d'œufs de hareng sur varech. En 1977, la réglementation sur la pêche de la province de Colombie-Britannique fut modifiée de façon à rendre obligatoire l'obtention d'un permis. De façon générale, les entreprises de récolte d'œufs sur varech connurent la prospérité. Certaines collectivités autochtones finançaient d'autres projets de développement économique à même les profits de cette activité²⁸.

Le Programme de mise en valeur des salmonidés réserve d'autres promesses

Après la guerre, les débarquements de saumon connaissaient des soubresauts, sans toutefois afficher une croissance remarquable. Cependant, au début de la période allant de 1968 à 1984, une idée, appuyée notamment par Ricker, flottait dans l'air : la pêche dans les rivières et les océans pouvait produire un rendement au moins deux fois supérieur au rendement actuel²⁹. Les techniques de mise en valeur du saumon s'orientaient effectivement en ce sens.

D'importantes passes migratoires avaient été aménagées le long de plusieurs rivières; mentionnons notamment le canyon de Hell's Gate, sur le fleuve Fraser. Les frayères artificielles, qui constituaient une technique d'avant-garde dans les années 1950, pouvaient multiplier l'aire de frai pour favoriser la reproduction naturelle. Après le premier essai réalisé à Jones Creek, d'importants projets furent exécutés dans les rivières Robertson, Big Qualicum, River et Seton. S'ajouta à ceux-ci l'énorme projet de la rivière Babine, qui s'appliquait également aux rivières Fulton et Pinkut. Les passes amélioreraient également les rendements. Un rapport de 1974 fit état du fait que la passe migratoire du fleuve Fraser, financée par un investissement de 2,3 millions de dollars, avait rapporté des bénéfices s'élevant à 60 millions de dollars au cours des trois dernières décennies. Le rapport mentionna également que les dépenses en immobilisation de plusieurs frayères artificielles avaient été recouvrées après un an ou deux d'activité.



Le nombre de gros senneurs augmenta après la mise en œuvre du plan Davis. En conséquence, la puissance de pêche augmenta au lieu de diminuer. Cependant, le Programme de mise en valeur des salmonidés devait produire davantage de poisson pour atténuer la pression.

Pendant ce temps, les écloséries, disparues après la fermeture survenue dans les années 1930, faisaient une autre apparition. Une nouvelle éclosérie fut établie sur la rivière Nanika en 1960. Toutefois, l'éclosérie et la frayère artificielle aménagées en 1968 sur la rivière Big Qualicum, et qui servaient de terrain d'essai de nouvelles méthodes, étaient plus importantes encore. Les techniques améliorées promettaient d'augmenter la récolte de fretin et les chances de survie³⁰.

Jack Davis insista pour augmenter le nombre d'écloséries dans la région du détroit de Georgia, situé en partie dans sa circonscription. Le ministre choisissait lui-même les sites des écloséries, et disait aux biologistes et aux ingénieurs de mettre l'épaule à la roue³¹. Au début de 1974, Davis affirma que les rapports avantages-coûts [Traduction] « s'étaient de trois pour un jusqu'à vingt pour un »³². La construction de l'éclosérie de Capilano fut entreprise en 1971; cette éclosérie visait à augmenter la population d'un stock de saumon coho endommagé par un barrage. L'éclosérie de Capilano produirait de bons rendements. D'autres écloséries seraient construites sur Robertson Creek et à Puntledge en 1972, et sur Quinsam River en 1974.

À cette époque, le Ministère voyait grand. Le concept d'un immense programme ne tarda pas à se dessiner. Au début de 1974, un important séminaire regroupa des représentants de la pêche sportive, de la pêche commerciale, des Autochtones et d'autres groupes d'intérêts. Davis annonça que ses planificateurs envisageaient la création d'un programme d'une durée de dix ans et d'une valeur de 200 millions de dollars visant à doubler les prises de saumon. Ken Lucas, premier fonctionnaire du Ministère de 1973 à 1978, mit la priorité sur la mise en valeur. Lucas procéda à la nomination de Fern Doucet, qui travaillerait auprès des fonctionnaires pour établir les fondements du programme, puis nomma Ron McLeod, un ancien agent des pêches devenu haut

fonctionnaire, pour diriger les efforts en Colombie-Britannique.

Après que Davis eut perdu son siège, en 1974, son successeur, Roméo LeBlanc, sonda ses appuis industriels et politiques, et apporta son soutien au programme de mise en valeur des salmonidés (PMVS). Déployant son charisme, LeBlanc motiva les responsables de la Colombie-Britannique, surtout lorsqu'il s'engagea à vendre le mobilier de son bureau, s'il le fallait, pour contribuer au financement du PMVS.

Certaines études laissaient entrevoir des scénarios très positifs et suscitaient un intérêt croissant de la part du gouvernement. LeBlanc et le ministre provincial de l'environnement, Jack Radford, entretenirent de bonnes relations. La pêche avait souvent semblé constituer une entrave au développement, notamment sur le plan de la construction de barrages hydro-électriques. Désormais, elle semblait s'ouvrir sur une voie de croissance, et ce, tant pour les pêches commerciales que sportives.

Cependant, le PMVS n'était pas qu'une question d'argent. Ron McLeod et d'autres, œuvrant de concert avec le gouvernement provincial et les groupes d'intérêt, insistèrent sur l'éducation et la participation du public pour le nettoyage des cours d'eau, la réalisation de projets de mise en valeur à l'échelon local sous la direction de groupes communautaires, des projets de développement économique destinés aux Amérindiens, et l'élaboration de modules éducatifs destinés aux programmes d'enseignement.

Déploiement de l'effort associé au PMVS

En 1975, le gouvernement fédéral et celui de la Colombie-Britannique convinrent d'un processus coopératif. Un effort préparatoire de deux ans fut lancé. Puis, en 1977, LeBlanc annonça la phase 1 du programme principal, dotée d'un budget de 150 millions de dollars sur cinq ans. Le but visé consistait à doubler la production de saumon et de truite anadrome pour lui faire atteindre des niveaux historiques en augmentant la production de quelque 68 000 tonnes³³. Parmi les moyens envisagés à cette fin, mentionnons le dégagement des cours d'eau, la restauration de l'habitat, les passes migratoires, les frayères artificielles, les écloseries, les systèmes d'incubation et l'enrichissement des lacs.

On entreprit la construction d'un nombre croissant d'écloseries et de frayères artificielles. En 1982, dans le cadre du PMVS, 15 grandes installations et 14 installations secondaires étaient en activité, 100 petits projets étaient en voie de réalisation et 12 lacs avaient été fertilisés (l'enrichissement des lacs se révélait une technique économique qui générait des rendements élevés)³⁴. En outre, deux douzaines de projets de développement économique communautaire de plus petite envergure furent lancés ultérieurement. Les Autochtones participèrent à de nombreux projets liés au dégagement des cours d'eau, à la gestion des écloseries locales ou à la conduite d'autres activités

visant à créer les conditions nécessaires à la multiplication du saumon.

Qui plus est, il y avait la question de la participation du public. Une fois que le PMVS eut été mis en branle, quelque 10 000 bénévoles se mirent à surveiller les montaisons de saumon, à enlever les obstacles, etc. et maintinrent leurs efforts année après année. Aujourd'hui, les partisans du PMVS soulignent tous que l'éducation et la participation du public – plus d'un quart de million d'étudiants participèrent au programme « Les salmonidés dans la salle de classe » – constituent des faits saillants du programme.

En 1984, cependant, les plaintes et les problèmes surgissaient de partout. Les travaux d'entretien effectués dans les frayères artificielles et les cours d'eau étaient probablement les plus rentables, mais le programme initial avait mis l'accent sur les écloseries. Celles-ci semblaient particulièrement utiles pour le saumon coho et chinook, deux des espèces les plus fragiles, qui revêtaient par ailleurs une grande importance pour les pêcheurs sportifs. De même, les écloseries constituaient une façon visible, grâce à leur taille, de montrer que l'argent des contribuables était bien dépensé. Avec du recul, quelques fonctionnaires auraient préféré privilégier les formes de reproduction plus naturelles.

De la fin des années 1970 au début des années 1980, l'inflation galopante porta un coup aux fonds alloués au programme. Le PMVS perdit encore plus d'élan lorsque le budget de 150 millions de dollars fut réparti sur sept ans plutôt que cinq. L'industrie devait contribuer à rembourser le coût de la mise en valeur du saumon au moyen d'un mécanisme de recouvrement des coûts. Cependant, le recouvrement des coûts ne fut jamais approuvé, car les membres du cabinet s'opposèrent à la mise en œuvre de cette mesure³⁵.

Certains s'inquiétaient notamment de la possibilité que les stocks améliorés puissent soutenir des pêches plus intensives, lesquelles endommageraient à leur tour les stocks plus fragiles non améliorés. Certains observateurs et fonctionnaires commencèrent à chuchoter qu'il serait préférable de procéder à une « amélioration par la gestion », en s'appuyant sur le fait que le contrôle et la préservation de l'habitat pouvaient accroître la production autant que les écloseries.

En 1982, la Commission sur la politique des pêches du Pacifique se pencha sur les résultats obtenus dans le cadre du PMVS. La phase 1 avait pour objectif d'augmenter la production annuelle de 50 millions de livres; or, des projets en mesure de produire 31,2 millions de livres étaient déjà en activité. Malgré les espoirs antérieurs nourris à l'égard des rapports avantages-coûts, le PMVS s'était fixé un objectif modeste de 1,5 pour 1. Les rendements réels se rapprochaient davantage du rapport s'élevant à 1,30 \$ pour chaque dollar dépensé. Le rapport de la Commission déclara que les bénéfices pour le secteur ciblé [Traduction] « s'élèveraient à environ 40 pourcent du montant initial, lequel se chiffrait à 78,3 millions de

dollars. L'emploi soutenu fourni par le programme aux Amérindiens serait de l'ordre de 32 années-personnes, soit la moitié du total ciblé ». De plus, selon le rapport, la dotation en personnel des projets de mise en valeur aurait nécessité 623 années-personnes, soit plus d'un tiers au-dessus des prévisions établies. Le président de la Commission, Peter Pearse, écrivit : [Traduction] « Les projets de développement communautaire atteignent presque le seuil de rentabilité; en outre, sur le plan économique, on s'attend à ce qu'ils soient aussi efficaces, sinon plus, que des projets de moindre importance aux fins de la production de poisson »³⁶.

Malgré un certain nombre de lacunes et de questions, le PMVS semblait constituer un programme à la fois solide et progressif aux yeux de la plupart des gens. Pearse recommanda son maintien, mais avec prudence et une évaluation minutieuse. Le grand public et les membres de l'industrie appuyaient solidement le programme. Le PMVS contribuait aux montaisons de saumon, qui atteindraient des niveaux records à la fin des années 1980, grâce notamment aux conditions océaniques.

LeBlanc bloque le projet d'Alcan

Au début des années 1950, la société Alcan avait lancé un important projet de génération d'hydro-électricité pour produire l'énergie nécessaire à la fusion de l'aluminium. Le Ministère s'y était opposé. Lorsque la province donna son aval au projet, les fonctionnaires du Ministère déployèrent maints efforts pour limiter les effets du projet Kemano sur la rivière Nechako, un bras de la vallée supérieure du Fraser.

En 1978, B.C. Hydro commença à acheter de l'énergie à la société Alcan et à augmenter la quantité d'eau détournée de la rivière Nechako pour assurer le fonctionnement de sa centrale. Puis, en 1979, Alcan annonça son intention d'entamer les travaux d'achèvement du projet Kemano. Pour alimenter deux autres fonderies, l'entreprise détournerait encore plus d'eau des rivières à truite et à saumon du bassin de la Nechako.

Les fonctionnaires du Ministère jugeaient que le nouveau projet posait un danger pour le saumon. La province se montra peu compatissante. Pendant ce temps, le MPO voulait augmenter le débit des rivières, et envisageait d'intenter une poursuite en justice. Au ministère fédéral de la Justice, les avocats hésitaient, inquiets de s'immiscer dans des zones grises susceptibles de relever de la compétence provinciale. En 1980, le ministre LeBlanc s'emporta. Contrairement à ses habitudes, LeBlanc tint des propos acerbes lors d'une conversation téléphonique avec les fonctionnaires de la Justice, leur sommant d'adresser une injonction d'augmenter le déversement d'eau dans les rivières pour protéger le saumon rouge.

Il s'agissait désormais d'une question brûlante d'intérêt public. Lorsque Kate Glover, de la Direction des communications du Ministère, informa le *Vancouver Sun* du geste de LeBlanc, le chef de pupitre,

à l'instar des acteurs de cinéma, s'écria : « Arrêtez les presses! »³⁷. L'injonction de LeBlanc se révéla fructueuse, et le Ministère la renouvela tous les ans. Cependant, le plan Kemano renaîtrait pour devenir un enjeu majeur durant les années 1980.

Des problèmes se manifestent au paradis

Au milieu des années 1970, le régime de l'accès limité, la hausse des prix du saumon, la promesse du PMVS, la croissance étourdissante de la pêche du hareng rogué, la limite de 200 milles et la nouvelle flotte de pêche rutilante étaient autant d'éléments dont l'apport respectif contribua à créer, au sein de l'industrie, une atmosphère enivrante sans précédent. Vers la fin de la décennie, toutefois, certains des problèmes accablant la côte de l'Atlantique touchèrent également la majeure partie de l'industrie de la Colombie-Britannique, qui avait ses propres problèmes.

Le climat économique général changea, perturbant les marchés et les activités commerciales. Le prix de l'essence, entre autres, était en hausse. Les taux d'intérêt grimperent à hauteur de 20 pourcent, fait sans précédent dans l'histoire récente. La flotte de la Colombie-Britannique, gonflée, vit ses recettes lourdement grugées par des frais d'emprunt. Dans certains cas, la concurrence entraîna une baisse des prix du poisson. Les faillites et les reprises de possession menaçaient de nombreux pêcheurs. Pendant ce temps, la puissante flotte représentait une menace plus grave que jamais pour les ressources halieutiques. Le seul contrôle de la flotte, sans parler de la mise au point des pêches, posait un défi croissant.

Les fonctionnaires du Ministère commençaient à se demander quelles erreurs ils avaient commises. Le potentiel de la limitation des permis - flotte proportionnelle à l'abondance du poisson, conservation améliorée, revenus moyens supérieurs - semblait s'évaporer. À la fin des années 1970, le Ministère chargea le professeur Sol Sinclair, auteur d'une étude majeure réalisée dans les années 1960 portant sur l'accès limité, de rédiger un autre rapport sur l'émission de permis de pêche dans le Pacifique. Dans son nouveau rapport, Sinclair préconisa l'abolition du transfert des permis : [Traduction] « Lorsqu'un pêcheur souhaitait prendre sa retraite, l'autorité de délivrance des permis reprendrait son permis, lequel serait annulé. » Sinclair estimait que cette mesure entraînerait un meilleur équilibre entre la ressource et la capacité de pêche, mais qu'il serait toutefois difficile d'imposer le gel des transferts³⁸.

Sinclair fit plusieurs suggestions : établissement des frais de permis en fonction des dimensions et de la capacité des navires, redevance sur les prises de poisson, application de l'accès limité aux pêches qui n'en faisaient pas l'objet, rachat de bateaux,

financement à faible coût pour les jeunes qui voulaient s'établir dans le secteur de la pêche et reconsidération de l'émission de permis par secteur. Par suite de l'élection de 1979, le rapport Sinclair fut mis de côté, mais certaines de ses idées réapparaîtraient.

Pendant ce temps, les quotas individuels et les droits de quasi-propriété étaient à la mode. Ces mesures avaient semblé utiles dans le cas du hareng de la baie de Fundy, et jouissaient d'une grande crédibilité en milieu universitaire où les professeurs du domaine florissant de la gestion des pêches estimaient qu'elles faisaient fonction de remède contre la « tragédie des biens communs ».

(Un professeur de biologie américain, Garrett Hardin, avait popularisé cette expression dans un texte maintes fois cité et publié en 1968 dans le magazine *Science*. Hardin évoqua l'exemple d'un pâturage commun ouvert à tous. Si chaque gardien de troupeau continue d'ajouter des animaux, disait-il, geste parfaitement sensé du point de vue du particulier, la surexploitation conséquent ravagera éventuellement le pâturage et le troupeau. [Traduction] « La ruine est une destination vers laquelle tous les hommes se précipitent. [...] la liberté dans l'exploitation des biens communs entraîne la ruine de tous. » Hardin renforçait l'opinion émise par H.S. Gordon durant les années 1950 à l'égard des pêches. De nombreux économistes commencèrent à utiliser l'expression [Traduction] « tragédie des biens communs ». On oubliait souvent le fait que plusieurs modalités d'exploitation des biens communs avaient été pratiquées au cours des siècles et que les peuples avaient su adopter des règles à cette fin. Plus tard, Hardin lui-même écrivit : « À en juger par les documents critiques, l'erreur la plus grave de mon document de synthèse fut l'omission de l'expression "soustraits à l'aménagement" [en rapport avec la notion des biens communs] »³⁹.

Alors que les universitaires contemplaient la situation dans son ensemble, les pêcheurs se sentaient désespérés. Les politiciens de la Colombie-Britannique firent pression en faveur de la tenue d'une enquête publique, et LeBlanc accéda à leur demande.

La commission Pearse cherche à réduire la flotte

En janvier 1981, Peter Pearse, économiste et spécialiste des ressources de l'Université de la Colombie-Britannique, fut nommé à la tête de la Commission sur la politique des pêches du Pacifique mentionnée précédemment. Une idée particulière s'inscrivait au premier plan des pensées de tous à l'époque : trouver un moyen acceptable de réduire la flotte. Après avoir mené de nombreuses consultations, Pearse publia un épais rapport intermédiaire à la fin de 1981. Parmi d'autres recommandations (dont certaines ressemblaient à celles de l'étude effectuée peu avant par Sinclair), Pearse proposa une réduction considérable de la flotte, d'une envergure à déterminer;

certain observateurs avaient suggéré une réduction de l'ordre de 40 à 50 pourcent, voire davantage. Il y avait donc lieu de procéder à un important rachat de bateaux. Il fallait également instituer une taxe spéciale sur les débarquements de saumon et de hareng rogué afin de payer les rachats et la mise en valeur du saumon. Dans certaines pêches, il convenait toutefois de mettre en place des quotas individuels que les pêcheurs pourraient vendre et acheter. Le rapport soulignait aussi l'importance de mettre un terme à toutes les formes de subventions, par exemple la provision pour amortissement rapide prévue dans le régime fiscal. En outre, à son avis, la pêche du saumon devait, le cas échéant, se déplacer vers les eaux côtières.

LeBlanc lance une mise en garde à Pearse

L'inquiétude se répandit dans l'industrie, où les pêcheurs imaginaient la disparition d'un bateau sur deux. Qui déterminerait la forme que prendrait la flotte future?

LeBlanc réagit au rapport intermédiaire à l'occasion d'un discours prononcé en Colombie-Britannique au début de 1982. Ayant remarqué la présence de Pearse dans l'auditoire, LeBlanc plaisanta, déclarant [Traduction] « il est rare de voir un homme assister à ses propres funérailles »⁴⁰. LeBlanc exprima son scepticisme à l'égard de la mise en place d'un mécanisme de rachat « les yeux bandés ». [Traduction] « Devrions-nous [plutôt] utiliser notre jugement afin de parvenir à un bon équilibre entre les bateaux de pêche à filets maillants, les bateaux de pêche à la traîne, les senneurs, les grands et les petits navires, ainsi que les emplois et l'argent qu'ils procurent? [...] Pouvons-nous au moins établir des objectifs qui sont acceptables pour la plupart des pêcheurs? » LeBlanc affirma que le retrait des bateaux plus petits ou plus vieux pourrait se traduire par une subvention déguisée visant les nouveaux bateaux de grandes dimensions, les mêmes qui avaient contribué à engendrer la puissance de pêche excessive. [Traduction] « Il est facile de jongler avec l'idée d'une industrie plus simple, efficace et rentable. Ce faisant, on risque toutefois de sonner le glas d'un grand nombre de collectivités côtières. Est-ce cela, l'efficacité économique? ».

LeBlanc déclara également que les quotas individuels alloués aux bateaux dans la baie de Fundy et dans le cadre de certaines pêches du Manitoba n'avaient pas simplifié la réglementation; en fait, ils avaient multiplié les problèmes liés à son application. Il ajouta, concernant les rachats des permis de navires, que le gouvernement devait sans doute accorder des permis aux personnes plutôt qu'aux bateaux, au lieu de racheter des privilèges découlant d'abord et avant tout du trésor public marin. Au lieu de geler l'achat et la vente des permis, comme Pearse l'avait suggéré, il y avait peut-être lieu que des comités formés de représentants du gouvernement et de l'industrie, ou d'autres mécanismes, déterminent qui pourrait pêcher.

L'industrie devait réunir un consensus. Il affirma ensuite que dans l'intervalle, [Traduction] « les pêcheurs devraient cesser de craindre une rationalisation massive qui s'exercerait contre leur volonté. »

En février, LeBlanc annonça un modeste programme de rachat qu'il qualifia d'étape sur la voie de la réorganisation. Ce rachat entraîna le retrait de 26 bateaux de pêche du saumon, à un coût de 2,5 millions de dollars⁴¹. Pendant ce temps, Pearse porta peu d'attention aux mises en garde de LeBlanc. Son rapport complet, qui s'intitulait Pour remonter le courant, fut publié en septembre 1982; il réclamait des changements massifs s'inspirant d'une mentalité commerciale selon laquelle « plus vous payez cher, plus vous en avez ».

En ce qui concerne les flottes de pêche du saumon et du hareng rogué, le Ministère devait diminuer la puissance de pêche de moitié en dix ans et réduire le nombre de bateaux de pêche à filets maillants, de senneurs et de ligneurs en proportions égales. À l'avenir, l'accès limité et les permis de quotas individuels devaient tenir seulement dix ans. Le gouvernement devait déterminer la capacité souhaitable de chaque catégorie de flotte, et n'affecter qu'un dixième de cette capacité tous les ans aux fins d'allocation. Pour obtenir de nouveaux permis, les entreprises seraient appelées à déposer des offres concurrentielles. Seuls les titulaires de permis actuels devaient avoir le droit de faire des offres durant la période de transition.

De même, le MPO devait diviser la côte en trois zones pour la pêche du saumon et accorder des permis propres à chacune de ces zones. Aucune règle ne devait s'appliquer aux propriétaires exploitants. De plus, il fallait imposer une taxe de 5 à 10 pourcent sur les débarquements pour faire en sorte que le public obtienne une part de la valeur associée à la ressource. Sans une telle redevance, les gains tombant du ciel favoriseraient l'augmentation de la capacité de la flotte⁴².

Les recommandations concernant la flotte restent lettre morte

Pearse avait formulé de nombreuses autres recommandations, mais les plus importantes concernaient les permis de durée limitée et la réduction de 50 pourcent de la flotte. Comme LeBlanc l'avait annoncé, la proposition fut mal accueillie. De nombreux pêcheurs s'élevèrent en faux contre le plan de Pearse, la United Fishermen and Allied Workers Union figurant aux premiers rangs.

Lorsque LeBlanc quitta le Ministère, en octobre 1982, le nouveau ministre, Pierre De Bané, hérita d'une situation délicate. Avant de partir, LeBlanc mit sur pied un comité de rationalisation de la flotte, dirigé par un représentant de l'industrie, Don Cruickshank. Le comité recommanda un important rachat assorti d'une démarche plus modérée que celle de Pearse.

Malgré un appui considérable de l'industrie, le rapport Cruickshank fut relégué aux oubliettes. De Bané décida de poser des gestes plus audacieux.

Le Ministère élaborait une série de mesures de grande envergure. Les hauts fonctionnaires affirmaient que le gouvernement ne ferait pas que renflouer la pêche du Pacifique, mais qu'il « achèterait le changement ». Le plus grave problème tenait à l'augmentation exceptionnelle de la puissance de pêche. Les pêcheurs avaient investi quelque 300 millions de dollars au cours des années 1970. Dans une note documentaire, il était écrit : [Traduction] « Il s'ensuivit une surpêche de la ressource et une faillite technique de la flotte commerciale de pêche du saumon. Les Autochtones, qui ont vu leur participation dans la pêche commerciale considérablement réduite, tout comme les pêcheurs sportifs qui disposent de moins en moins de possibilités, comptent également parmi les personnes touchées. »

Sous la direction de De Bané, le Ministère prévoyait établir des quotas de pêche individuels et transférables pour la pêche du saumon; cette mesure allait au-delà des recommandations formulées par Pearse au sujet de cette pêche. D'autres plans traduisaient souvent la pensée de Pearse. Une autre proposition de rachat visant les navires et les permis comportait des dépenses d'au moins 100 millions de dollars pour réduire la flotte de 40 pourcent. Les titulaires de permis de pêche du saumon devaient choisir un secteur et un type d'engin pour leurs activités. La pêche terminale capturerait une quantité de poisson supérieure. Les institutions financières ne seraient pas renflouées, mais d'autres mesures préviendraient toutefois l'effondrement temporaire de l'industrie et la faillite d'un certain nombre de pêcheurs. Le gouvernement protégerait la participation des Autochtones dans les pêches commerciales, en plus d'instituer un programme de stabilisation à leur intention. Des programmes de développement s'appliqueraient aux pêches sportives et à l'aquaculture, et des programmes d'ajustement économique viendraient en aide aux pêcheurs déplacés et aux collectivités touchées. Par ailleurs, il y aurait lieu d'adopter une loi pertinente. Finalement, le gouvernement appliquerait un recouvrement des coûts et augmenterait les frais de permis.

Les organisations de pêcheurs de la Colombie-Britannique protestèrent avec véhémence. Néanmoins, au début de 1984, le terrain semblait propice à l'action. John Turner devint chef libéral et nomma De Bané au Sénat. Herb Breau, du Nouveau-Brunswick, remplaça ce dernier au poste de ministre juste avant que Turner ne déclare des élections à la suite desquelles les libéraux furent chassés du pouvoir.

Les conservateurs de Brian Mulroney ne s'intéressaient aucunement aux changements proposés concernant les pêches du Pacifique. Lorsqu'il était dans l'opposition, John Fraser, député de Vancouver et nouveau ministre, avait critiqué De Bané et son personnel, les accusant d'avoir blâmé les



Les agents des pêches continuèrent d'installer des balises de délimitation des zones de pêche à l'embouchure des rivières (à gauche) durant la période allant de 1968 à 1984; les activités liées à l'habitat (à droite) augmentèrent parallèlement avec les pressions en faveur du développement.

pêcheurs et semé la colère et la confusion sur la côte Ouest⁴³. Par ailleurs, les conditions s'améliorèrent. Les valeurs et les débarquements grimperont brusquement en 1985. Le désarroi qui avait frappé les pêches sur la côte du Pacifique semblait terminé, du moins pour l'instant.

Cependant, le surinvestissement et la surcapacité planaient toujours, comme des nuages menaçants. Au sein du Ministère, de nombreux fonctionnaires patientèrent et attendirent la prochaine crise du Pacifique.

Les recommandations de Pearse engendrent certaines réformes

Malgré l'échec de ses recommandations centrales sur la réduction de la flotte, le rapport Pearse fut loué pour son intelligence et sa perspicacité. Les recommandations relatives à l'émission de permis occupaient moins de la moitié du document, qui traitait également de la conservation du saumon, de la pêche du hareng et du flétan, de l'habitat et des pêches sportives et autochtones. Pearse donnait son aval aux projets de quotas individuels, hormis dans le cas du saumon; sa recommandation leur valut une certaine

attention. Avec le temps, les QI et les QIT s'appliqueraient à un grand nombre de pêches du Pacifique.

À l'instar de Kirby, Pearse attira l'attention sur des lacunes du processus consultatif, en citant des critiques à l'égard d'une orientation imprécise, de procédures erronées et d'une [Traduction] « perception répandue voulant que les avis ne sont ni sollicités ni considérés sérieusement ». Il proposa une réorganisation conférant des pouvoirs accrus et un statut juridique au Conseil consultatif du ministre, organisme mis sur pied antérieurement par James McGrath. Pearse exposa également les lignes directrices pour la constitution d'un réseau de comités consultatifs sur les pêches, de comités sur la conservation et de comités spéciaux sur la gestion régionale. De plus, il suggéra au Ministère de publier



Bateaux de la flotte de la région de Vancouver en 1984.

Pearse et Kirby : deux versions de la politique fédérale

En interrogeant les décideurs du gouvernement, Richard Cashin, de la Newfoundland Fishermen's Union, posait souvent la question suivante : « À quoi servent les pêches? » Le rapport Kirby avait répondu à la question à savoir que la pêche (sur la côte de l'Atlantique) avait pour but d'assurer la viabilité économique, le plus grand nombre d'emplois possible et la canadienisation. Bref, Kirby voulait faire circuler l'argent des pêches, et ce, aussi longtemps que l'industrie demeurerait viable.

À l'occasion d'une interview, Pearse affirma que le but premier des pêches consistait à faire augmenter le revenu national net. La pêche coûtait trop cher et pouvait générer de meilleurs rendements. Ses priorités n'étaient pas les mêmes que celles de Kirby. Le ton différent des deux rapports semblait indiquer qu'après plus d'un siècle, le gouvernement fédéral n'avait toujours aucune réponse claire à l'échelle nationale à la question « à quoi sert le poisson? », autre que les généralités entourant l'utilisation du terme « meilleur usage » dans le document de politique publié en 1976.

Le rapport Kirby n'entraîna pas certains des résultats concluants escomptés par son auteur. Les changements apportés subséquemment en matière de qualité et de commercialisation étaient importants, mais ne furent jamais à la hauteur des propositions présentées. L'élan donné aux quotas individuels constitue peut-être le résultat le plus important du rapport Kirby. Il s'agissait cependant d'une question d'intérêt secondaire dans le rapport. Par ailleurs, le Ministère avait déjà fait grand usage des QI.

Ceci étant dit, à court terme, le rapport Kirby engendra plus de résultats concrets que celui de Pearse. Le MPO publia une liste en juillet 1984, faisant état de succès dans pratiquement toutes les catégories. Parmi ceux-ci, comme nous l'avons mentionné précédemment, signalons la clarification des règles encadrant les transactions internationales, la reprise de la gestion fédérale des pêches du Québec, les changements apportés aux prestations des pêcheurs, et ainsi de suite. Dix ans plus tard, Scott Parsons écrivit : [Traduction] « Environ 65 pourcent des recommandations du Groupe de travail ont été suivies comme proposées, tandis que 11 pourcent ont été appliquées partiellement ou après avoir été modifiées; bref, ses recommandations ont été appliquées à hauteur de 75 pourcent. »

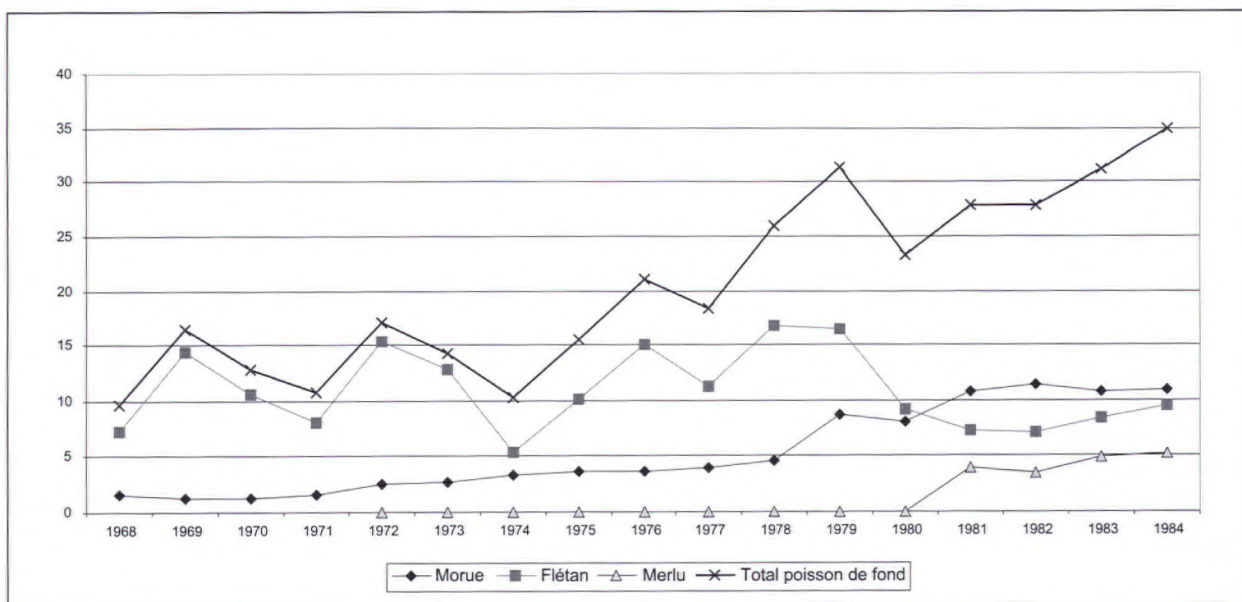
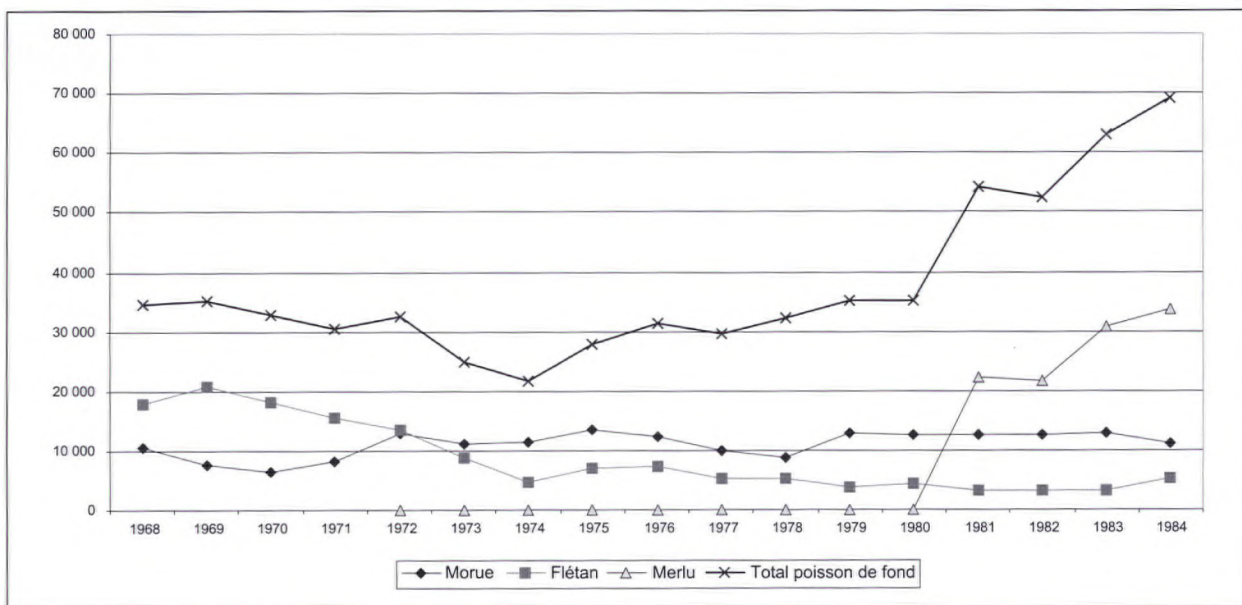
Par contraste, souligna Parsons, les principales recommandations de Pearse concernant l'octroi de permis « [coulerent] dans une mer d'opposition ». De plus, [Traduction] « les réformes radicales proposées par Pearse pourraient avoir retardé l'évolution de pêches comme celle du flétan vers les systèmes de quotas individuels ». Pearse stimula néanmoins la réflexion et favorisa le progrès au chapitre de la gestion de l'habitat, des pêches récréatives et des pêches autochtones. Cependant, à la suite de son rapport, il survint peu de changements dont il pouvait se réclamer⁴⁴.

Certaines des idées les plus réalisables de Pearse furent submergées par l'impopularité de ses propositions concernant la réduction de la flotte⁴⁵. Mais plus que cela, Pearse et Kirby ne travaillaient pas de la même façon. Pearse travaillait individuellement; il écrivait la recette, mais laissait les autres la préparer. Kirby disposait d'une équipe supérieure, y compris des fonctionnaires chevronnés qui pouvaient faciliter la compréhension du Ministère à l'égard des réformes et lui inculquer un désir de les mettre en place. Il entretenait aussi des relations avec les hauts fonctionnaires et les ministres des organismes centraux du gouvernement. Non seulement ses propositions étaient plus pratiques, mais il disposait de meilleurs moyens pour en assurer la mise en œuvre⁴⁶.

un périodique de prestige pour informer le public et dissiper tout malentendu. Les recommandations liées à l'information et à la consultation figuraient toutefois à la fin de l'ouvrage. En conséquence, on leur accorda peu d'attention.

Certaines des recommandations de Pearse produisirent des résultats utiles. Elles façonnèrent l'opinion sur des questions comme l'habitat. Toutefois, elles ne suscitèrent pas de grands changements notables ou immédiats. Il aurait peut-être été

préférable que Pearse et De Bané déploient plus d'efforts pour populariser une démarche moins radicale visant à réduire la flotte. Au lieu de cela, la bombe à retardement que constituait la capacité excessive était amorcée. Deux autres idées du jour – la taxe sur les débarquements, ou « redevance » sur les prises, et le recouvrement des coûts afférents au PMVS – finirent par s'estomper, sans résultats. Pourtant, elles auraient pu refroidir la mentalité qui régnait dans l'industrie de la pêche, en plus d'accroître l'influence de



Les débarquements de poisson de fond (en tonnes) illustrés au premier graphique montèrent en flèche au début des années 1980, dans le sillage de la vente directe en mer de merlu. Leur valeur (M\$) illustrée au deuxième graphique augmenta proportionnellement.

l'industrie en matière de gestion de manière à la porter à la hauteur de sa contribution financière.

La pêche du flétan en chute libre

Au début de la période allant de 1968 à 1984, la pêche du flétan était en déclin. Les débarquements, qui avaient atteint un sommet de 16 900 tonnes et une valeur de 8,2 millions de dollars en 1963, ne se chiffraient plus qu'à un cinquième de ce niveau en 1974, soit 3 400 tonnes, d'une valeur de 5,4 millions de dollars. Les années suivantes ne furent guère plus fructueuses en termes de captures; celles-ci ne totalisèrent que 4 400 tonnes en 1984. Leur valeur augmenta toutefois, passant à 9,4 millions de dollars.

La Commission internationale du flétan du Pacifique avait sous-estimé la puissance de pêche des flottes canadienne et américaine. Et les chalutiers d'outre-mer aggravèrent la situation. Même après que la limite de 200 milles eut chassé les navires étrangers, les chalutiers canadiens et américains capturaient encore trop de flétan du fait de captures fortuites. Ils n'avaient pas le droit de le garder, mais la moitié des poissons qu'ils rejetaient à la mer mouraient de toute façon⁴⁷.

Moins d'une centaine de navires concentraient désormais leurs activités sur la pêche du flétan; d'autres pêchaient à la fois le flétan et d'autres poissons, dont le saumon, pêché à la traîne. En 1979, le Ministère imposa l'accès limité à la flotte de pêche du flétan. Pour devenir admissibles, les navires devaient effectuer un certain nombre de débarquements. Plus de 300 navires et leur équipage, au nombre approximatif de 1 200, obtinrent des permis. Cependant, en raison de la générosité démontrée dans le jugement des appels relatifs aux permis, le total augmenta à 422 navires en 1981. Une fois de plus, l'accès limité engendra une flotte dont la taille se révéla supérieure aux prévisions. En 1982, le rapport Pearse proposa l'instauration d'un système de quotas pour les bateaux et de mise aux enchères des permis. Il recommanda aussi l'imposition de redevances sur les prises, mais cette idée fit long feu.

Comme nous l'avons déjà été mentionné, les limites de 200 milles avaient tantôt aidé la flotte, tantôt elles lui avaient nuí. Quelque 34 navires de plus grandes dimensions avaient pêché le long de la côte de l'Alaska, produisant la majeure partie des débarquements de flétan de la Colombie-Britannique. L'extension de la compétence des États-Unis les repoussa toutefois dans leurs eaux territoriales. Pour absorber le choc, un plan de « réinstallation du flétan » affecta certains grands navires à la pêche de la goberge et indemnisa les autres pour avoir abandonné leur permis de pêche du flétan et leurs engins de pêche connexes. Pendant ce temps, la flotte américaine était en pleine croissance, faisant ainsi monter la pression sur les stocks de flétan⁴⁸. La pêche canadienne du flétan suivrait un parcours cahoteux jusqu'à la fin des années 1980.

D'autres espèces de poisson de fond fréquentaient les eaux de la Colombie-Britannique, par exemple la

morue du Pacifique, la sole, la morue-lingue et les diverses espèces de sébaste, notamment le sébaste à longue mâchoire. En général, leur pêche générait des prises modestes. Cependant, le merlu du Pacifique faisait alors l'objet d'une pêche nouvelle. En 1978, le Ministère autorisa pour la première fois la vente de merlu directement en mer, comme sur la côte de l'Atlantique. Les chalutiers semi-hauturiers canadiens se chargeaient de la pêche. Le Hake Consortium, un groupe industriel, négocia des contrats avec des exploitants de navires étrangers qui achetaient le poisson, et supervisa le déroulement de la pêche. Le Ministère considérait que l'entente de coopération présentait plusieurs avantages : constitution d'une pêche hauturière du merlu, soulagement de la pression sur les stocks traditionnels de poissons de fond, lesquels étaient exténués, et fréquentation des ports de la Colombie-Britannique par les navires étrangers. Ces derniers, autorisés à pêcher et à acheter le merlu au Canada, s'y procuraient de l'essence et des fournitures, en plus de payer les réparations de leurs navires.

En 1980, 12 chalutiers canadiens vendirent aux navires acheteurs quelque 13 000 tonnes de merlu, d'une valeur d'environ 2 millions de dollars. La Pologne, l'Union Soviétique et la Grèce figurent au nombre des pays ayant effectué des achats directs en mer en 1981. De telles ventes feraient éventuellement partie du décor des pêches de la Colombie-Britannique.

Entre-temps, d'autres stocks de poisson de fond s'étaient affaiblis durant les années 1970. En 1980, le MPO institua un plan de gestion du poisson de fond similaire à celui qui était en vigueur sur la côte de l'Atlantique et autorisa des quotas pour différentes espèces. Le but visé consistait à rétablir les stocks et à favoriser la pêche d'espèces non traditionnelles comme le merlu, la goberge et le turbot. Dans l'ensemble, les débarquements de poisson de fond, y compris le merlu, le flétan et d'autres espèces, grimpèrent pour passer de 25 000 tonnes, d'une valeur de 17 millions de dollars, en 1973, à 69 000 tonnes, d'une valeur de 35 millions de dollars, en 1984.



Un agent des pêches fait l'inspection des prises à bord d'un crevettier. À l'arrière-plan, le patrouilleur Atlin Post. (Photo MPO : Michel Thérien)

La majeure partie de cette augmentation était due à la pêche du merlu.

Les mollusques et crustacés augmentent en valeur

Bien qu'elle accusât un grand retard par rapport aux poissons à nageoires, la pêche de mollusques et de crustacées de la Colombie-Britannique, soit la pêche du crabe, de crevettes, de myes et d'autres espèces connexes, était importante. Les prises doublèrent, passant de 6 600 tonnes en 1972 à 13 000 tonnes en 1984. Quant à la valeur des débarquements, elle se multiplia par huit, passant de 2,2 millions à 18 millions de dollars. Deux pêches en plein essor contribuèrent à cette augmentation.

À compter de 1976, la pêche en plongée de la panope du Pacifique et des fausses-mactres connaissait une croissance rapide. Les plongeurs se servaient de jets d'eau à haute pression pour les déloger du fond de la mer. Le MPO appliqua les quotas et l'accès limité à cette pêche en 1979.

Fait typique des pêches de la Colombie-Britannique, une organisation industrielle vit bientôt le jour pour représenter les intervenants dans cette pêche et s'impliquer dans sa gestion. Au début des années 1980, les débarquements s'élevaient à plus de 3 000 tonnes et affichaient une valeur de 2,3 millions de dollars. La panope du Pacifique finirait par devenir le mollusque ayant la plus grande valeur de la côte Ouest.

Une autre pêche de plongée connut un développement. L'oreille de mer, qui avait fait l'objet d'une pêche intermittente et peu importante dans le passé, suscita un nouvel intérêt durant les années 1970. Non seulement de nouveaux marchés avaient été ouverts au Japon, mais les pêcheurs de saumon et de hareng exploraient des moyens d'investir leur argent et certaines personnes cherchaient des pêcheries ouvertes où il était encore possible de pêcher sans permis. De nouvelles activités virent le jour, surtout dans le nord de la Colombie-Britannique, où les plongeurs autonomes plongeaient depuis des navires pouvant congeler l'oreille de mer.

En 1977, craignant un éventuel surdéveloppement, le Ministère imposa l'accès limité aux quelques douzaines d'exploitants, et appliqua une limite de taille et une période de fermeture de la pêche. Cependant, l'effort de pêche ne cessait d'augmenter, ce qui mena à l'imposition d'un total autorisé des captures en 1979. Une partie du TAC fut subdivisée en quotas individuels. Néanmoins, malgré l'existence de tous ces outils de gestion, la pêche connaîtrait de graves problèmes de conservation au cours des années 1980.

Qu'est-ce qui a mal tourné? Une étude exposa plusieurs facteurs. Les titulaires de permis pouvaient louer leur permis, ce qui fit monter la pression de pêche. Une restriction de trois plongeurs par bateau avait été levée. Le braconnage des plongeurs ne

possédant pas de permis, de même que les déclarations partielles des titulaires de QI, devinrent un grave problème. Il se peut aussi que les conditions naturelles aient contribué à la réduction du stock, dont on ne savait pas grand-chose⁴⁹. Finalement, le Ministère n'avait pas assez de ressources pour exercer une surveillance étroite et faire respecter la loi⁵⁰.

L'aquaculture se développe

L'aquaculture de poissons à nageoires – l'élevage de poissons en écloserie, et leur mise en valeur dans des frayères artificielles – existait depuis longtemps en Colombie-Britannique sous les auspices du gouvernement. Le début des années 1980 vit l'installation d'entreprises privées d'élevage du saumon en cages. En 1984, neuf ou dix entreprises étaient réputées pratiquer ce type d'élevage, tandis que des intérêts de la Norvège et du Royaume-Uni cherchaient à investir dans ce type d'activité. En 1986, les exploitations d'élevage de poisson à nageoires produisirent environ 500 tonnes d'une valeur de 3,3 millions de dollars; les exploitations de mollusques et de crustacés, essentiellement l'ostréiculture, affichèrent une production de 2 900 tonnes, d'une valeur de 2,5 millions de dollars.

Les premiers jours de l'aquaculture ne déclenchèrent pas de grande controverse. Les salmoniculteurs commencèrent par élever le saumon du Pacifique, mais après que le ministre Tom Siddon eut autorisé l'élevage du saumon de l'Atlantique dans les années 1980⁵¹, la majorité d'entre eux se convertirent à cette espèce à croissance rapide. Les eaux tempérées de la Colombie-Britannique et les nombreux bras de mer accueillirent rapidement un nombre de cages largement supérieur à celui de l'industrie de la côte de l'Atlantique.

Les pêcheurs autochtones s'efforcent de conserver leur place

En 1968, année marquant le début du plan Davis, les pêcheurs autochtones jouissaient d'une position relativement solide dans la flotte, exploitant leurs propres navires ainsi que plusieurs centaines de navires conserveurs. Alors que certains pêcheurs commençaient à acheter systématiquement les permis et à les regrouper, les pêcheurs autochtones figuraient plus souvent parmi les vendeurs que les acheteurs, probablement à cause de la précarité de leur situation financière. En général, les membres des Premières nations gagnaient moins d'argent (il y a toujours des exceptions; ils comptaient leur part de pêcheurs prospères). Parmi leurs obstacles d'ordre financier, les Autochtones vivant sur les réserves étaient incapables d'hypothéquer leur maison pour la donner en garantie à la banque pour le financement de bateaux ou de permis.

Le Ministère appliqua plusieurs mesures pour protéger la pêche autochtone. Le Programme d'aide aux pêcheurs indiens, administré en partenariat avec le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC), fut actif de 1969 à 1979. Ce programme dépenserait plus de 16 millions de dollars sous forme de prêts et de subventions.

En 1971, en limitant les permis de pêche du saumon, le Ministère créa un permis de catégorie « A-I »; celui-ci coûtait moins cher, ne pouvait pas être acheté en vertu du programme de rachat et n'était transférable que d'un Amérindien à un autre. Toutefois, de nombreux Amérindiens profitèrent d'une lacune du système et convertirent leurs permis de catégorie A-I en des permis de catégorie A, pour ensuite les transférer à des non-autochtones (jusqu'à ce que LeBlanc interdise cette pratique, en 1978⁵²). En 1973, le Ministère permit aux Amérindiens de convertir leurs permis de catégorie B, qui seraient éventuellement venus à expiration, en permis de catégorie A-I. En 1977, LeBlanc autorisa la délivrance de plusieurs permis additionnels de récolte des œufs sur varech pour les collectivités autochtones. Et en 1979, le MAINC commença à acheter systématiquement des navires afin de créer une « banque de tonnage » à l'intention des Autochtones qui voulaient accéder à la pêche.

Ces efforts ne parvinrent pas à enrayer la baisse de la participation des Autochtones à la pêche du saumon. En 1969, le Ministère avait estimé que les Autochtones possédaient 533 navires de pêche du saumon; en 1979, ce chiffre avait chuté à 410. Un ensemble de prévisions connexes fit passer le nombre de navires possédés ou exploités par des Autochtones de 910 à 670⁵³.

En 1980, le MAINC lança un programme d'urgence pour les pêcheurs amérindiens et nomma des conseils d'administration composés d'Autochtones. Ce programme engendra des dépenses de 3 millions de dollars sous forme de prêts et de subventions. Un autre effort lancé au début des années 1980 plaça une grande flotte entre les mains des Autochtones. La société B.C Packers prévoyait vendre la flotte de location de sa conserverie de Port Edward, près de Prince Rupert. En 1982, dans le cadre d'une initiative lancée par LeBlanc et poursuivie sous De Bané, le MPO et le MAINC financèrent la création de la Northern Native Fishing Corporation (NNFC), société formée par trois conseils tribaux, afin de prendre le contrôle d'environ 250 navires et permis au coût de 11,7 millions de dollars. La NNFC garda la flotte à peu près intacte sous le contrôle des Autochtones. La société détenait les permis et vendait ou louait les bateaux à des pêcheurs autochtones.

Pendant ce temps, le rapport Pearse, publié en 1982, recommanda la mise sur pied du Programme de développement économique des pêcheurs autochtones, comme l'avait proposé le Native Brotherhood of B.C. Avec le concours de LeBlanc et De Bané, cette recommandation fut adoptée en 1985 et se traduisit

par la création de la Native Fishing Association, gérée par des Autochtones pour les Autochtones. L'Association disposait d'un budget de 11 millions de dollars, qu'elle utilisa pour alléger le fardeau des dettes, financer l'achat de navires et de permis, moderniser les navires et procurer de la formation. À la fin du siècle, la Native Fishing Association était toujours une entreprise florissante.

Grâce aux divers programmes en activité, et après la restructuration du début des années 1970, la flotte autochtone semblait en mesure de tenir bon. En 1985, les Autochtones possédaient ou exploitaient plus de 900 des quelque 4 500 permis attribués à la flotte. La flotte autochtone captura environ le quart des prises totales, tandis que l'industrie de la pêche fournissait de 25 à 30 pourcent des emplois occupés par des Autochtones en Colombie-Britannique⁵⁴.

La pêche vivrière des Autochtones crée des frictions

En 1974, le ministre Jack Davis affirma sans équivoque la position dominante de la pêche vivrière des Autochtones. Davis écrivit une lettre à la Union of B.C. Indian Chiefs, dans laquelle il déclara : [Traduction] « Comme je l'ai affirmé lors de notre rencontre du 16 novembre 1973, les Amérindiens ont le droit de pêcher à des fins alimentaires, mais non commerciales, ni marchandes. Qui plus est, dans l'exercice de ce droit, la pêche vivrière autochtone vient au second rang des priorités, tout juste derrière la conservation. »

Le Ministère réglementa les temps et les lieux de pêche des Autochtones. Il favorisait souvent à cette fin les endroits interdits d'accès aux pêcheurs commerciaux. Durant des générations, les agents de pêches avaient rempli des permis ministériels indiquant l'endroit et le moment où la personne ou la famille autochtone pouvait pêcher⁵⁵. À la fin des années 1970, il était devenu assez courant de voir le Ministère conclure des ententes avec des bandes amérindiennes qui parvenaient à instituer leurs propres règlements en matière de pêche. Les deux types de permis suscitèrent la colère de deux groupes : d'une part, celle des Amérindiens, en raison des mesures de contrôle imposées à la pêche et à la vente et, d'autre part, celle des pêcheurs commerciaux, parce que les Amérindiens pouvaient pêcher en vertu de règles spéciales. Les pêcheurs commerciaux accusaient souvent les Autochtones de se livrer au braconnage ou de vendre commercialement du poisson capturé à des fins vivrières.

Les tensions étaient récurrentes. Dans un cas précis, le MPO organisa un achat surveillé afin de démasquer les braconniers et les vendeurs illégaux. Cette mesure aboutit à la remise de 101 assignations au tribunal en janvier 1983; celles-ci visaient principalement des Amérindiens. Les dirigeants autochtones accusèrent le MPO de recourir à la discrimination et à des tactiques de terreur; ils accusaient le Ministère d'avoir déployé 70 agents

armés « prêts à tirer pour tuer », tout en convoquant les journalistes de la presse et de la télévision afin d'obtenir le plus de publicité possible. Les agents des pêches posèrent un geste inhabituel: ils écrivirent au ministre De Bané en lui demandant de faire respecter l'application régulière de la loi et de ne pas retirer les accusations. Par suite de complications survenues devant le tribunal, le MPO finit éventuellement par retirer les accusations, laissant ainsi un goût amer dans la bouche de chacun⁵⁶.

Le rapport Pearse, publié en 1982, proposait un certain nombre de réformes visant à accroître les pouvoirs et les responsabilités des bandes amérindiennes à l'égard de l'administration des pêcheries vivrières. Plus tard, Don Tansley, sous-ministre du MPO, prononça un discours à l'occasion duquel il alla jusqu'à suggérer la création d'une pêche commerciale autochtone pour les bandes amérindiennes de diverses parties du pays, accompagnée d'une amélioration de la déclaration des prises et du respect de la réglementation. Ni l'une ni l'autre des recommandations ne se révéla fructueuse à l'époque. Les tensions liées à la pêche vivrière persisteraient, et les revendications des bandes autochtones gagneraient en importance au début des années 1980.

Pendant ce temps, comme nous l'avons mentionné précédemment, le volet Service de développement communautaire du Programme de mise en valeur des salmonidés procéda au recrutement d'Autochtones. Neuf des 14 projets en activité en 1981 concernaient notamment des collectivités autochtones. La récolte des œufs sur varech donna une impulsion à certaines bandes.

Le plan global de gestion : annonciateur de prospérité

De 1968 à 1984, les organismes de réglementation sur la côte du Pacifique adoptèrent le système de gestion le plus intégré du monde occidental; l'accès limité et la mise en valeur du saumon en constituaient les principales caractéristiques. Le parcours avait été cahoteux, et malgré toute la turbulence, tant l'industrie que les gestionnaires du MPO semblaient être en bonne position à la fin de cette période.

En matière de gestion, il apparaît probable qu'aucun autre organisme responsable des pêches au monde n'avait une compréhension d'une ressource majeure comparable à celle du MPO à l'égard du saumon et du hareng. Le MPO avait déterminé les migrations océaniques en procédant au marquage, détenait près d'un siècle de statistiques sur les prises et les cours d'eau, et connaissait les habitudes quotidiennes de chaque montaison de saumon à l'embouchure des rivières et en amont. Le système de conservation et de protection était également solide. À la fin des années 1970, les gestionnaires des pêches se plaignaient de la réduction du budget affecté à l'application de la loi. En contrepartie, les fonctionnaires prévoyaient que le nouveau système d'émission de permis contrôlerait l'effort de pêche, à l'avantage des revenus et de la conservation.

Concernant la pêche du saumon du Pacifique, véritable pilier du secteur, le Ministère avait encore pour objectif de doubler la ressource pour lui faire atteindre des niveaux historiques, avec le concours du vaste Programme de mise en valeur des salmonidés. La récolte augmenterait pour tous. La manutention du poisson sur les navires avait évolué grâce au plan Davis. L'industrie de la mise en conserve du poisson



Le patrouilleur océanique *Tanu* (à gauche) se joignit à la flotte en 1968, le *James Sinclair* (à droite), en 1980.

fabriquait des produits de bonne qualité pour des marchés affamés. En ce qui concerne les pêcheurs autochtones, des programmes spéciaux leur offraient de l'aide, le PMVS comprenait des éléments autochtones et, dans certaines pêches, les règles faisaient en sorte que les permis resteraient entre des mains autochtones.

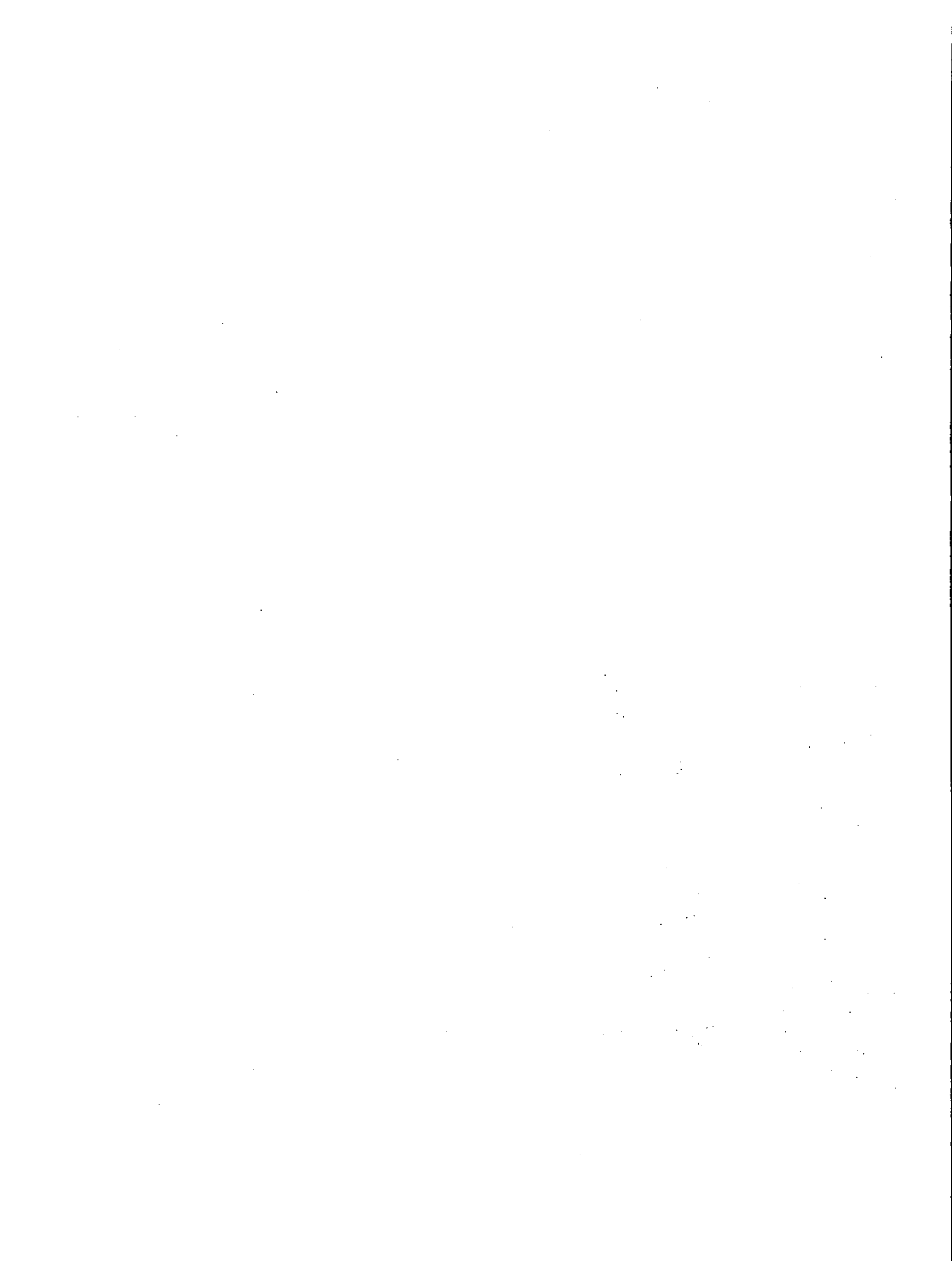
Le tableau semble prometteur à l'échelle nationale

Les côtes de l'Atlantique et du Pacifique connurent plus de changements au cours de la période allant de 1968 à 1984 que durant toute autre période depuis l'époque de la Confédération. Parmi les mesures instaurées à l'échelle nationale, signalons l'établissement de la zone de 200 milles; la création d'un ministère des Pêches et des Océans distinct doté d'importantes responsabilités; le renforcement de la science et du respect de la loi; le renforcement des lois et des activités de protection de l'habitat; l'imposition de frais de permis; le contrôle des dimensions et des capacités des bateaux.

Sur la côte de l'Atlantique, le Ministère établissait désormais des quotas de capture et subdivisait de nombreux quotas propres à différents secteurs. Les quotas individuels, les quotas individuels transférables et les allocations aux entreprises promettaient une sécurité accrue pour les intérêts de pêche. Le Ministère avait établi plus d'une centaine de comités

consultatifs regroupant des membres du gouvernement et de l'industrie; de plus, les organisations de pêcheurs de l'Atlantique avaient acquis une puissance comparable à celle des groupes de la côte du Pacifique. L'industrie exerçait désormais une influence plus systématique sur la gestion. Dans le Pacifique, la mise en valeur de la ressource laissait présager un doublement des prises de saumon. Sur la côte Est, le rapport Kirby avait prévu le doublement des prises de poisson de fond, lesquelles s'élevaient à moins de 500 000 tonnes au milieu des années 1970, à la hauteur d'un million de tonnes en 1987⁵⁷. Sur les deux côtes, les gains, les profits et la vie des pêcheurs semblaient en voie de s'améliorer; pour les cas problématiques, les pêcheurs pouvaient exploiter le généreux système d'assurance-chômage.

Tout compte fait, le nouveau système de gestion institué par Davis et LeBlanc avait fourni une « instance dirigeante unifiée » largement supérieure à celle que S. Scott Gordon avait jugée nécessaire. La gestion semblait évoluer vers l'atteinte d'objectifs précisés dans le document de politique de 1976 et formulés dans un grand nombre de documents et discours, à savoir l'augmentation du volume et de la valeur des prises, l'amélioration de la stabilité et l'élargissement de la place des pêcheurs et d'autres intervenants. Une bonne partie de l'industrie de l'Atlantique et du Pacifique connaîtrait cependant de grands bouleversements au cours des deux décennies suivantes.



SIXIÈME PARTIE : DE 1984 À 2000

PRIORITÉ AU FONCTIONNEMENT DU NOUVEAU SYSTÈME

CHAPITRE 26

Événements nationaux et internationaux de 1984 à 2000

Au commencement de la période allant de 1984 à 2000, les populations de poisson de fond de l'Atlantique semblaient bien se porter. Du côté du Pacifique, la crise du début des années 1980 s'était résorbée; les demandes voulant que le volume de la flotte fût réduit de moitié s'étaient tues, de même que celles qui réclamaient l'instauration de quotas individuels transférables dans le cas de la pêche du saumon. Les consommateurs devenaient plus soucieux de leur régime alimentaire et de leur santé, ce qui accrût la valeur du poisson et des fruits de mer. Le Canada se classait toujours au premier rang pour ce qui était des exportations de poissons, et aucune menace ne semblait poindre à l'horizon.

Personne n'aurait pu prévoir les importants changements qui surviendraient dans les années 1990. Pourtant, dans l'Atlantique, l'historique pêche de la morue s'effondra par suite d'un déclin brutal des stocks, ce qui entraîna les pertes d'emplois les plus massives de l'histoire du Canada pour un secteur d'activité donné. Des pêcheurs à qui le gouvernement avait versé des primes afin de les inciter à pêcher la morue du Nord à la fin des années 1970 reçurent des compensations quand ils durent abandonner cette activité. Tandis que d'autres stocks de poissons de fond s'amenuisaient, une aide spéciale de plus de 4 milliards de dollars fut prélevée sur les impôts des contribuables. À l'opposé, le crabe et la crevette, pratiquement inexploités dans les années 1960, devinrent les espèces les plus importantes.

Dans le Pacifique, les conditions océaniques des années 1990 contribueraient, avec la pêche, à l'affaissement des populations de saumon. La valeur des pêches du poisson de fond et des coquillages et crustacés du Pacifique, peu importante jusque-là, rapporteraient davantage que la pêche du saumon.

Une nouvelle industrie aquacole, l'élevage du saumon de l'Atlantique sur la côte du Pacifique, dépasserait la pêche du saumon sauvage. Par ailleurs, comme l'avait souhaité Pearse, le gouvernement réduirait la flotte de moitié en rachetant des permis et en versant des compensations de contrepartie.



Des appareils électroniques de haute technologie aidèrent les aéronefs nolisés du MPO à patrouiller la limite de 200 milles. Des appareils de navigation et de détection électroniques du poisson contribuèrent par ailleurs à accroître la capacité de pêche des bateaux canadiens et étrangers. (Photo : Todd MacMillan, Provincial Airlines)

À la fin de la période allant de 1984 à 2000 et en dépit des troubles qui frappèrent l'industrie, bon nombre des pêcheurs qui continuèrent de travailler semblaient se porter mieux que jamais, mais certains autres vivaient une situation précaire. Les pêcheurs qui détenaient des permis valables pour diverses pêches exerçaient une influence plus considérable qu'auparavant en matière de gestion des pêches. L'industrie des pêches, toujours riche en paradoxes, avait été mise sens dessus dessous, mais elle continuait de survivre et d'évoluer.

Des interventions gouvernementales moins nombreuses

Le premier ministre Trudeau avait dirigé un gouvernement socialisant, qui travailla, entre autres, à la mise sur pied de l'Agence d'examen de l'investissement étranger et du Programme énergétique national, au rapatriement de la Constitution et à la création de la Charte des droits et libertés. Les progressistes-conservateurs de Brian Mulroney, qui prirent le pouvoir en 1984, exercèrent moins de pressions sur l'industrie, et la fonction publique fut moins interventionniste à leur époque. Les conservateurs voulaient diminuer les dépenses et ils lancèrent une campagne en faveur de la réduction du déficit budgétaire. Dans la foulée de ces changements, le MPO devint lui-même moins interventionniste et il abolit certains de ses programmes.

Le nouveau gouvernement confia au vice-premier ministre Erik Nielsen la direction d'un groupe de travail qui fut chargé d'examiner la totalité des programmes en cours au sein de l'administration fédérale. Dans son rapport sur les pêches, qui soulignait que des mesures de conservation et de protection devaient être prises, le Groupe de travail Nielsen fit état de dépenses gouvernementales dépassant le niveau souhaitable, et nota que l'industrie était moins efficace qu'elle aurait dû l'être. Il recommanda que le gouvernement limitât ses interventions concernant certains problèmes, comme la protection des emplois ou des collectivités. Les forces du marché devaient agir plus librement, et les questions liées à l'adaptation des collectivités auraient dû être traitées par d'autres ministères que le MPO. Peter Meyboom, renommé gestionnaire qui s'était acquis une réputation en matière de compression des coûts, fut responsable de l'étude du côté de la fonction publique; il devint ultérieurement sous-ministre de Pêches et Océans Canada, en janvier 1986¹.

Le problème de la répartition des quotas engendra par ailleurs des tensions entre le secteur public et le secteur privé. Un long conflit opposa, notamment dans l'Atlantique, les adeptes et les détracteurs des quotas individuels (QI) et des quotas individuels transférables (QIT). Les partisans des « droits de quasi-propriété », comme on les appela souvent, estimaient que les QI et les QIT inculqueraient des valeurs chères au secteur privé, procurant ainsi davantage de sécurité aux intervenants, ce qui favoriserait des investissements

fondés sur la raison plutôt qu'une course au poisson destructrice. Les quotas favoriseraient en outre la conservation car ils aideraient à mettre de l'ordre dans les pêches et motiveraient les « propriétaires » à respecter davantage les ressources. Ceux qui s'opposaient à ces mesures – principalement des travailleurs de la flotte de petits bateaux – pensaient que les QIT constitueraient une privatisation des ressources qui profiterait aux gros exploitants d'usines, qui étaient déjà les mieux lotis. Cependant, les pêcheurs de nombreuses flottes décidèrent de mettre les quotas à l'épreuve au fil du temps, et les prises capturées par des pêcheurs soumis à des quotas individuels ou à des quotas individuels transférables en vinrent à représenter plus de la moitié de la valeur au débarquement.

À une époque où l'industrie participait à l'administration des pêches, il apparut par ailleurs que la cogestion avait son mauvais côté. En principe, les pêcheurs et les propriétaires de navires voulaient bénéficier d'une plus grande autorité. Cependant, ils accusèrent parfois le MPO d'assigner certaines de ses tâches et de ses dépenses à l'industrie sous le couvert de la cogestion. En dépit de frictions occasionnelles, la cogestion accomplissait néanmoins des progrès évidents.

Pour le reste, l'idéologie des gestionnaires subit certaines transformations majeures durant la période de 1984 à 2000, et les efforts les plus importants à cette époque visèrent à faire fonctionner comme il se devait le système mis en place par Davis et LeBlanc.

La nomination de Fraser fait naître de grands espoirs

John Fraser devint ministre le 17 septembre 1984. Ce populaire député de Vancouver-Sud avait été ministre de l'Environnement et ministre des Postes sous Joe Clark, avant de devenir porte-parole de l'Opposition en matière de pêches. Fraser s'était opposé à De Bané quand celui-ci avait voulu instituer des quotas individuels transférables et réduire le volume de la flotte de pêche du saumon en Colombie-Britannique. Ces idées s'étaient maintenant évanouies, et Fraser n'était pas pressé de changer quoi que ce fût d'autre.

Fraser aimait faire affaire directement avec les gens. Il rencontra à de nombreuses reprises des représentants de l'industrie lors de réunions qu'il organisa sur les deux côtes. (À l'occasion, il acquiesça à des demandes de l'industrie en haussant les quotas au-dessus des niveaux recommandés par les scientifiques; cette pratique fut assez courante dans les années 1980.) En 1985, Fraser mit sur pied le Conseil régional de l'Atlantique. Constitué de 18 membres, cet organisme fut chargé d'examiner des enjeux clés et de formuler des recommandations en conséquence. Ce Conseil ne conserva pas longtemps son influence, mais il subsista jusqu'à 1993².

Le Traité sur le saumon du Pacifique promet l'équité et l'abondance

Sur la scène internationale, l'agitation des années précédentes s'était calmée depuis que la zone de 200 milles avait été instituée. Mais dans le Pacifique, le Canada et les États-Unis ne s'entendaient pas sur la question de l'interception du saumon : le Canada avait l'impression d'être privé d'une partie du poisson qui aurait dû lui revenir.

À la suite de l'extension des territoires de compétence en 1977, le Canada et les États-Unis avaient conclu annuellement des accords de pêche réciproques, qui maintinrent plus ou moins le *statu quo*, mais qui suscitérent également de nouvelles querelles. Les deux pays cherchèrent donc à établir un accord plus vaste, qui résoudrait les anciens conflits. Un nouvel accord, soit le Traité sur le saumon du Pacifique, qui satisfaisait pleinement les deux parties, entra en vigueur en 1985.

L'ancien traité ne portait que sur les stocks de saumon rouge et de saumon rose du fleuve Fraser. Le nouveau traité s'appliquerait à la pêche du saumon pratiquée tout le long de la côte. Il viserait l'interception de migrations de saumon en direction de la Colombie-Britannique, de l'État de Washington et de l'Oregon par les Alaskiens, l'exploitation de stocks de cohos, de quinnats et d'autres espèces se déplaçant vers l'État de Washington et l'Oregon par les Canadiens, et l'interception, au large du nord de la Colombie-Britannique, du saumon regagnant l'Alaska. Les deux pays convinrent de gérer les interceptions en se fondant sur la notion d'équité; les droits de chacun seraient proportionnels à la quantité des saumons nés dans ses cours d'eau.

Le Canada pouvait donc désormais travailler à l'amélioration de chacun de ses cours d'eau et tenir pour acquis qu'il tirerait profit de ce travail, même si les Américains capturaient une partie des saumons nés dans les cours d'eau canadiens. Une nouvelle commission internationale, la Commission du saumon du Pacifique (CSP), remplacerait la Commission internationale des pêches de saumon du Pacifique. Des groupes consultatifs de la CSP émettraient diverses recommandations concernant l'interception et, en règle générale, les deux pays les mettraient en application.

Des conflits surgissent

Durant quelques années, le Canada et les États-Unis parvinrent, malgré quelques difficultés, à établir des ententes annuelles sur la pêche dans le cadre du nouveau traité. Puis les difficultés devinrent plus sérieuses. L'« équité » pouvait se mesurer à différentes aunes, et le sens de ce terme devint un problème. L'Alaska, surtout, joua les trublions : les pêcheurs de cet État interceptèrent en effet un grand nombre de saumons qui s'acheminaient vers des cours d'eau de la Colombie-Britannique. Une ancienne entente établie dans les années 1950 revenait hanter le Canada, soit

l'accord sur la « ligne de ressac », lequel avait autorisé les Alaskiens à pêcher au filet au large, et ce, à une distance que les Canadiens estimaient abusive. Cette pêche au large était désormais difficile à encadrer.

Les Alaskiens revendiquèrent continuellement leur droit d'intercepter plus de saumon que les Canadiens ne le jugeaient raisonnable. Plus loin au sud, les États américains eurent aussi, parfois, des différends avec l'Alaska. Cet État, cependant, soutenait qu'il avait droit à chacun des poissons qu'il pêchait : il faisait sa part pour la conservation, et le volume de ses débarquements de saumons ne dépassait pas la quantité qui lui revenait en partage. Aux yeux des Canadiens, toute cette affaire semblait une récurrence d'un ancien problème : les ententes avec les États-Unis avaient tendance à être modifiées après coup, parce que les négociateurs fédéraux américains ne disposaient pas du pouvoir législatif qui leur aurait permis de soumettre les États récalcitrants aux conditions négociées. La pêche alaskienne alimenta des conflits jusque dans les années 1990.

Le Centre international d'exploitation des océans aide les pays en développement

Hormis l'établissement du nouveau traité sur la pêche au saumon, peu de changements importants eurent lieu au début de la période de 1984 à 2000 au chapitre des ententes internationales. Le Canada continua de réduire la part des étrangers dans la zone de 200 milles. Certains fonctionnaires du MPO veillèrent aux intérêts du Canada au sein de l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest ou d'autres organisations – y compris celles qui visaient des espèces à distribution étendue comme le thon –, et représentèrent le pays lors de la négociation de nombreuses ententes bilatérales. Certains problèmes subsistaient cependant. Ainsi, le Canada avait maille à partir avec des Américains qui exploitaient les stocks du Banc de Georges et avec des navires d'outre-mer qui pêchaient sur le nez et la queue des Grands Bancs. Mais de manière générale, l'ère des limites de 200 milles s'imposait progressivement.

Les conservateurs avaient repris en main l'initiative des libéraux visant à la création du Centre international d'exploitation des océans (CIEO), qui amorça ses activités en 1985. Durant la période qui avait précédé l'instauration de la limite de 200 milles, des pays en développement s'étaient souvent alliés avec le Canada. La nouvelle agence gouvernementale permettrait entre autres de les rétribuer. Jusque-là sous-ministre adjoint au MPO, Gary Vernon devint directeur du nouvel organisme.

Le CIEO, dont le bureau central fut établi à Halifax, prôna une nouvelle façon de faire, moins centrée sur des projets concrets. Il travailla plutôt à transmettre des connaissances et à inculquer des compétences en gestion à de petits pays, notamment à des pays insulaires, afin de les aider à s'adapter aux nouvelles zones de 200 milles. En 1991, le CIEO avait soutenu

270 projets et engagé près de 46 millions de dollars pour leur réalisation. La section des Caraïbes de l'agence fit par exemple instituer une division des pêches au sein de l'Organisation des États des Caraïbes orientales afin de favoriser les interventions régionales concernant la surveillance, les statistiques, la commercialisation et ainsi de suite. Dans le Pacifique Sud, des experts-conseils du CIEO exécutèrent des travaux de suivi, d'encadrement et de surveillance, mirent sur pied le Système d'information sur les ressources marines des îles du Pacifique et dirigèrent un projet de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) concernant tous les aspects de l'exploitation des océans. Dans les parties australe et occidentale de l'océan Indien, le CIEO se consacra à des problèmes comme la gestion du thon, l'inspection des poissons, l'aquaculture et la recherche sur les récifs coralliens. En Afrique de l'Ouest, l'organisme fournit une aide à des projets d'évaluation des stocks et de collecte de renseignements, ainsi qu'à des travaux de recherche océanographique.

Le CIEO s'appliqua également à des travaux étrangers à la pêche, comme l'établissement de frontières maritimes ou la gestion de gisements minéraux situés au large des côtes, et il s'occupa activement de formation et de programmes de bourses d'études. Au Canada, il contribua à la mise sur pied de programmes d'affaires maritimes destinés à des étudiants canadiens et étrangers aux cycles supérieurs de l'Université Dalhousie et de l'Université du Québec à Rimouski.

Cette organisation fut dissoute en 1993 par suite de compressions budgétaires fédérales, ce qui plongea dans le désarroi les partisans de l'aide internationale. L'ACDI prit en charge les projets en cours du CIEO.

Fraser est destitué par suite de la controverse sur le thon

Le ministre John Fraser n'eut pas l'occasion de superviser la pêche à l'époque du Traité du Pacifique ni les travaux du CEIO. En 1985, une controverse qui fit manichette coûta en effet son mandat ministériel au populaire député. Dans le cadre d'un projet de développement économique régional remontant aux années 1960, la société américaine Ocean Maid Foods avait fait construire une conserverie de thon à St. Andrews (Nouveau-Brunswick). Reprise par StarKist au début des années 1980, cette usine était un employeur local important. Elle exploitait six gros senneurs immatriculés au Canada, lesquels pêchaient dans les eaux tropicales et expédiaient leurs prises à St. Andrews. L'usine recevait également des débarquements de thon provenant d'autres sources.

En 1983, des inspecteurs du MPO signalèrent de graves manquements dans les pratiques de StarKist. La société, qui aurait dû engager des dépenses considérables pour se conformer aux exigences du MPO, soutint que ses méthodes étaient appropriées. Certains politiciens néo-brunswickois appuyèrent

StarKist. Le Ministère effectua des tests qui révélèrent que le thon conditionné à l'usine de St. Andrews présentait des problèmes de qualité mais qu'il ne constituait pas un danger pour la santé. Fraser, cependant, ne prit aucune mesure ferme.

En 1985, les médias effectuèrent leur propre enquête sur ce sujet, et Eric Malling, journaliste à l'émission *The Fifth Estate* de la CBC, mit en plein jour ce qu'on appela le scandale du thon avarié. Tandis que Fraser proclamait l'innocuité du thon, les médias et le public avaient presque des haut-le-cœur en songeant aux aliments altérés. Les partis de l'Opposition soulevèrent un tollé à la Chambre des communes. Une séquence complexe d'événements suivit, et le premier ministre Mulroney se trouva mêlé à l'affaire. Publiquement, Mulroney semblait en désaccord avec Fraser, et le 23 septembre 1985, il le démit de ses fonctions de ministre, seulement un an après lui avoir confié le portefeuille des Pêches et des Océans. (Fraser fut par la suite simple député pendant quelque temps, puis en 1986, il devint président de la Chambre des communes; il fut le premier à occuper cette charge après avoir été élu par ses pairs.)

Erik Nielsen, député yukonnais et ministre de la Défense nationale, fut nommé ministre des Pêches et des Océans par intérim; puis Tom Siddon, député de la Colombie-Britannique, hérita du portefeuille le 20 novembre. Ingénieur et ancien professeur d'université, Siddon avait été secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans James McGrath en 1979-1980, sous le gouvernement de Joe Clark.

En 1985, aux alentours de Noël, Peter Meyboom succéda à Arthur May en tant que sous-ministre. May fut quant à lui nommé directeur du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie, et devint par la suite recteur de l'Université Memorial de Terre-Neuve.

Meyboom mena à terme divers changements organisationnels, dont certains avaient été entrepris à l'époque de May. Au sein du MPO initial, constitué en 1978, des sous-ministres adjoints avaient été responsables des pêcheries de l'Atlantique, de celles du Pacifique et de la pêche en eau douce (des travaux sur les habitats étaient liés à cette charge), des sciences de la mer et des sciences aquatiques (c'est-à-dire de l'océanographie, des cartes marines, des données sur les marées et de tout ce qui ne concernait pas la recherche sur les pêches) et du développement économique de la pêche et de la commercialisation des produits halieutiques. À la suite de la simplification de l'organisation du Ministère par Meyboom, la direction des activités sur les côtes de l'Atlantique et du Pacifique continua d'être assurée par des sous-ministres adjoints. Les recherches halieutiques et océanographiques furent confiées à Scott Parsons, sous-ministre adjoint responsable des affaires scientifiques. Le poste de sous-ministre adjoint du développement économique des pêches et de la commercialisation fut aboli. En fait, on effectua peu de travaux dans le domaine de la commercialisation à la suite de la réorganisation. De nouveaux postes furent

cependant créés : un sous-ministre adjoint fut nommé responsable des questions internationales (Victor Rabinovitch), et un autre fut chargé des politiques (Louis Tousignant). Un sous-ministre adjoint responsable des services intégrés et des questions administratives fut nommé ultérieurement. Par suite des réorganisations qui s'ensuivirent, le nombre de sous-ministres adjoints augmenta et diminua de temps à autre.

Le ménage dans les programmes

À une époque où le gouvernement luttait contre le déficit et où l'industrie semblait vigoureuse, on remit en question la pertinence de certains programmes lancés durant l'après-guerre, quand le développement battait son plein. On commença à abolir ces programmes, notamment à l'époque de Siddon. Certains des changements qui eurent alors lieu étaient conformes aux recommandations du Groupe de travail Nielsen.

Depuis la guerre, le Ministère avait subventionné la construction d'un grand nombre de navires de pêche. Dans les années 1970, plusieurs centaines de ces navires avaient pu être construits au cours d'une même année. En 1986, alors que la surcapacité de la flotte était largement reconnue, le Ministère cessa de subventionner la construction de bateaux. Le ministère de l'Industrie et du Commerce, qui avait versé ses propres subventions pour la construction de navires de plus de 65 pieds de long – dont un grand nombre de gros chalutiers – abolit également son programme en 1985.

Depuis le milieu des années 1950, les pêcheurs qui empruntaient à des banques ou à d'autres créanciers pouvaient obtenir une garantie de prêt grâce au Programme de prêts de bonification aux pêcheurs. En juin 1987, le gouvernement mit fin à l'octroi de prêts sous cette forme, mais il modifia la *Loi sur les prêts aux petites entreprises* de manière à ce que les pêcheurs puissent obtenir des avances de fonds. L'Office des prix des produits de la pêche, également établi durant l'après-guerre, continua d'exister, mais on lui retira pratiquement toute sa marge de manœuvre. Hormis ses achats de conserves de maquereau destinées au Programme alimentaire mondial, représentant une valeur de 2 à 4 millions de dollars par année, les interventions de l'Office furent rares après le début des années 1980. En 1995, le gouvernement supprima cet organisme et abrogea sa loi constitutive.

Le Régime d'assurance des bateaux de pêche, cependant, demeura en vigueur tout au long des années 1980. En 1987, par exemple, environ

8 000 navires furent couverts au titre de ce régime, pour un total de plus de 400 millions de dollars³. Le régime spécial d'assurance-chômage pour les pêcheurs demeura également inchangé. Le total des prestations versées passa de 20,4 millions de dollars en 1972-1973 – période antérieure à la prolongation de la période de prestations décrétée par LeBlanc – à 270,1 millions de dollars en 1988-1989⁴.

Côté recherche, au début des années 1980 – alors que l'argent abondait encore – De Bané avait mis en place l'Institut Maurice-Lamontagne à Sainte-Flavie, près de Mont-Joli (Québec). Cet établissement important amorça ses travaux en 1987. Au milieu des années 1990, il comptait plus de 250 employés travaillant dans le domaine des sciences halieutiques, de l'océanographie, de l'hydrographie et des sciences de l'environnement.

Ailleurs cependant, les compressions budgétaires et les réorganisations avaient des incidences sur la recherche. À la fin des années 1980, la fermeture du Laboratoire d'écologie marine de l'Institut océanographique de Bedford fit grand bruit. Bien que le Laboratoire eût ses partisans, des critiques lui avaient reproché de mener ses travaux trop isolément. La recherche sur les écosystèmes fut prise en charge par d'autres corps scientifiques, mais elle entretint des rapports plus étroits qu'auparavant avec les autres sciences. En 1992, la Station de biologie arctique située à proximité de Montréal ferma ses portes. On poursuivit cependant les recherches sur l'Arctique à l'Institut Maurice-Lamontagne et à l'Institut des eaux douces de Winnipeg.

La Division des sciences du MPO établit huit « centres d'expertise scientifique » afin de concentrer en des lieux précis les spécialistes des différents domaines de recherche. À la même époque, l'embauche de jeunes chercheurs ralentit cependant. La recherche scientifique du MPO pâtissait des compressions budgétaires.

Un conseil consultatif de recherches fut également supprimé. Après la fermeture de l'Office des recherches sur les pêcheries, dans les années 1970, le Conseil consultatif de recherches sur les pêcheries et les océans (CCRPO) avait commencé à produire des rapports sur des sujets comme l'aquaculture sous l'ordre du ministre. On croyait que des chercheurs d'expérience fourniraient de sages conseils, ce qui semblait raisonnable. Mais l'influence du CCRPO sur le cours des événements demeura toujours modeste et n'atteignit jamais le grand public. Cet organisme, qui ferma ses portes en 1995, influa cependant à l'occasion sur les opinions des employés du Ministère.

Atténuation de l'interventionnisme en matière de contrôle de la qualité et de commercialisation

En 1980, à l'époque de LeBlanc, le Ministère avait institué un programme d'amélioration de la qualité dans l'Atlantique. L'objectif que l'on souhaitait atteindre grâce à ce programme était le classement



L'Institut Maurice-Lamontagne, situé sur la rive Sud de l'embouchure du Saint-Laurent, devint un important centre de recherche.

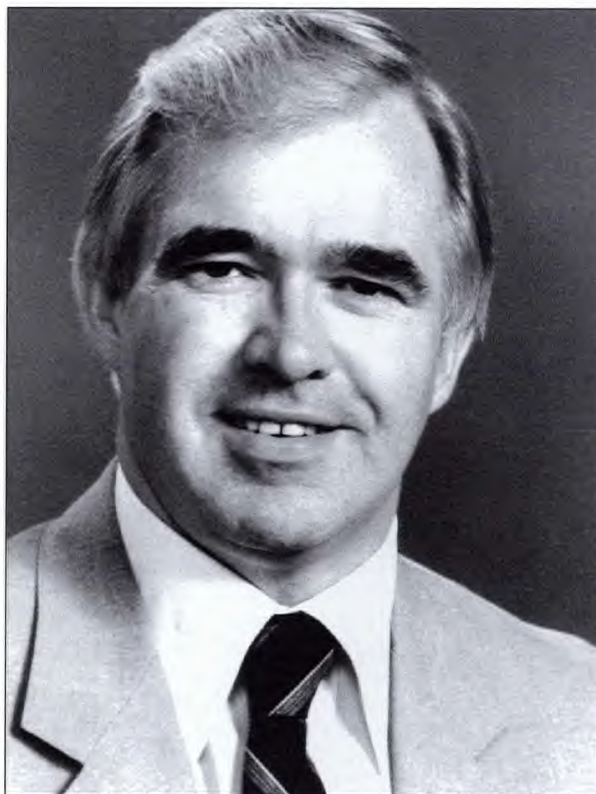
obligatoire pour 1985-1986 de toutes les matières premières et de tous les produits conditionnés. Mais on prit du retard : les fonctionnaires avaient ralenti leurs activités dans l'attente des recommandations de la Commission Kirby. Celle-ci se prononça finalement en faveur du classement obligatoire; elle recommanda en outre que la saignée, l'éviscération, le nettoyage et la congélation des poissons de fond en pleine mer fussent rendus obligatoires.

Mais De Bané ne réussit pas à imposer ces changements avant l'élection de 1984. Par ailleurs, les pêcheurs et les exploitants d'usines s'étaient opposés à ces nouvelles ingérences. Quand il examinait les pratiques en usage, le Ministère constatait l'altération et le gaspillage des produits, ainsi que les profits perdus; l'industrie, quand elle considérait les changements proposés, y voyait des coûts supplémentaires, que n'accompagnait aucune garantie d'augmentation des prix. Au milieu des années 1980, les inspecteurs firent des pressions pour qu'une décision fût prise relativement à la mise en application des nouvelles mesures⁵.

Le MPO recula. Il apparaissait que les efforts du Ministère, les exigences des marchés et les transformations de l'industrie entraînaient déjà des améliorations. Les pressions en faveur de l'amélioration de la qualité se firent moins vives. Les programmes de subventions concernant par exemple la glace ou la congélation étaient moins nombreux qu'auparavant, et plus personne ne parlait de saignée, d'éviscération ou de classement obligatoire.

Tout en continuant de prêcher la qualité, le Ministère commença à modifier ses pratiques d'inspection. Jusque-là, les inspecteurs vérifiaient habituellement l'exactitude de leurs hypothèses préconçues en procédant à des vérifications dans des usines et en examinant des produits. Après l'institution du Programme de gestion de la qualité, en 1990, on mit surtout l'accent sur l'approbation des processus de conditionnement employés dans les usines. Les inspecteurs se consacrèrent davantage à l'examen des systèmes de production et moins à la vérification des produits.

Le Ministère s'était employé à faire la promotion des produits du poisson auprès des consommateurs des décennies durant; il avait publié des livres de cuisine, produit quelques messages publicitaires et élaboré des recettes au Centre alimentaire des Pêches. Ces efforts avaient été décuplés sous le mandat de LeBlanc, et les études sur la commercialisation s'étaient intensifiées. Mais en 1986, à l'époque de Siddon, la cuisine expérimentale et la Division de la commercialisation furent supprimées. D'autres divisions effectuèrent encore des études de marché, mais la publicité gouvernementale pour le poisson se limita désormais à de rares interventions spéciales, effectuées à l'occasion de foires commerciales. On souhaitait que le secteur privé prît en charge la publicité. Le MPO apporta à cette fin un soutien financier au Conseil consultatif canadien des produits de la mer, nouvellement



Tom Siddon

constitué, ainsi qu'au Conseil des pêches de la Colombie-Britannique⁶.

Les réactions aux diverses suppressions furent modérées. Le gouvernement avait créé de nombreux programmes au nom du développement, et l'industrie semblait maintenant plus apte à se débrouiller seule.

Du « développement » à la « pêche responsable »

Au début des années 1970, après que le Ministère eut fermé la Division de l'expansion industrielle de l'administration centrale, on continua de travailler à des projets régionaux portant sur des navires, des engins de pêche et des technologies connexes, lesquels projets furent partiellement coordonnés à Ottawa. Au fil du temps, les objectifs se modifièrent : on accorda moins d'attention aux volumes pour se concentrer davantage sur des questions liées à la valeur et aux coûts. Une partie importante des projets concernait la qualité, la pêche sélective ou des techniques d'économie de carburant. Les travaux sur ces sujets s'intensifièrent passablement au début des années 1980, entre autres grâce à l'élan que leur apporta Bruce Deacon, à Ottawa. Dans un rapport sur les années 1983 et 1984, on nota qu'une ancienne règle empirique – selon laquelle un accroissement de la quantité entraînait une augmentation des profits – avait cessé d'être valide. [Traduction] « Une capacité de

capture outrepassant le potentiel des stocks de poissons disponibles a résulté des progrès technologiques et de l'amélioration des techniques de pêche, et la prédilection accordée à la quantité a engendré une image de qualité inconstante⁷. »

À Terre-Neuve seulement, en 1983-1984, on avait entrepris des projets pilotes portant sur des conteneurs pour bateaux non pontés, et sur l'amélioration des systèmes de conteneurs et de compartiments à poisson pour les chalutiers. Une camionnette équipée d'un ordinateur se rendait dans les ports côtiers pour y analyser, avec les pêcheurs, des facteurs liés à l'économie de carburant, comme la dimension des hélices. Le Ministère fit équiper quatre bateaux de systèmes indicateurs du niveau de carburant; il fit également construire deux bateaux de démonstration économiques en collaboration avec le College of Fisheries, Navigation, Marine Engineering and Electronics. On effectua des expériences dans le cadre desquelles on congela, en été, des surplus de morues de trappe, que l'on conditionna ensuite en hiver. Le Ministère et des membres de l'industrie évaluaient par ailleurs les méthodes de pêche côtière et semi-hauturière à la palangre, recueillaient des données concernant les populations de crabe sur les côtes Sud et Nord, pêchaient le poisson de fond au chalut près de la côte du Labrador, expérimentaient des casiers à crevettes à la baie de la Trinité, ainsi qu'un congélateur mobile à air pulsé, des systèmes de salage mécaniques et de nouveaux types de plateaux de séchage pour le poisson salé. De nombreux projets étaient en cours dans les autres régions, excepté en Colombie-Britannique, où peu de travaux de développement étaient désormais réalisés.

La poussée du début des années 1980 constitua le dernier âge d'or du développement. À Ottawa, la majorité des travaux furent interrompus en 1986 en raison de compressions budgétaires. Ailleurs, des travaux de développement liés aux pêches se poursuivirent sous l'égide d'autres directions, mais on s'y consacra avec moins d'ardeur qu'antérieurement.

On continua cependant à s'intéresser dans une certaine mesure — et notamment quand les problèmes liés à la conservation des poissons de fond devinrent évidents — aux méthodes de pêche sélective et aux autres méthodes axées sur la conservation. À Ottawa, une section de la « pêche responsable » commença à subventionner des travaux à l'échelon local sur des engins de pêche sélectifs au début des années 1990. Quant à la pêche aux filets, on effectuait des travaux sur les dimensions des mailles, sur des filets à mailles carrées, sur des grilles rigides permettant aux petits spécimens de s'échapper ainsi que sur des grilles séparatrices mettant à l'écart, dans les chaluts, les espèces non recherchées. D'autres projets expérimentaux portaient sur des trappes comportant des dispositifs de sortie, sur les dimensions des hameçons, sur des appareils électroniques destinés à empêcher que des mammifères marins ne s'empêtrant dans les filets, et ainsi de suite. Plus d'une centaine de projets de ce genre furent menés dans les années 1990.

Par ailleurs, le Ministère parraina la mise sur pied du Fishing Technology Network, organisation qui mit en relation des experts de l'ensemble du pays et dont le bureau central fut établi au Marine Institute de l'Université Memorial de Terre-Neuve.

Le MPO contribua en outre à la création du Code de conduite canadien sur les pratiques de pêche responsable. En 1995, le Canada avait collaboré avec la FAO en vue d'élaborer un code international. Des consultations de suivi promues par le MPO aboutirent par la suite à la promulgation du code canadien en 1998. Aucune intervention de ce genre n'avait auparavant été attribuable aux efforts de l'industrie, et ce, dans le monde entier.

Le Ministère collabora avec des institutions de formation afin de diffuser des techniques de pêche responsable. Terre-Neuve, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick et le Québec disposaient tous de collèges des pêches, et des institutions de l'Île-du-Prince-Édouard et de la Colombie-Britannique offraient des formations connexes. Vers la fin des années 1990, le MPO et le gouvernement du Nouveau-Brunswick mirent sur pied un programme de formation sur la pêche responsable à l'intention de l'industrie, programme qu'offrirent par la suite des institutions établies dans d'autres provinces.

Adoption d'une politique de « perte nette nulle » concernant l'habitat du poisson

Le fédéral se pencha par ailleurs sur la question de l'habitat du poisson. Des modifications de la *Loi sur les pêches* apportées par LeBlanc en 1977 avaient renforcé les dispositions de cette loi en matière de protection de l'environnement. Avec la croissance économique, des débats sur l'habitat avaient surgi à travers le pays; les écologistes s'alarmaient des barrages, de la présence de produits chimiques dans les eaux, des pluies acides, de l'utilisation des sols, de l'aménagement des zones intertidales, des gisements minéraux du large, etc. Des fonctionnaires du Ministère préparèrent des documents de travail et d'orientation, et ils rencontrèrent des constructeurs, des groupes environnementaux et d'autres parties. En 1986, à l'époque de Siddon, le MPO instaura la *Politique de gestion de l'habitat du poisson*.

L'objectif général de cette politique visait à augmenter la superficie de l'habitat des poissons grâce à des mesures de conservation, de remise en état et de développement. La politique était fondée sur le principe directeur dit de « perte nette nulle ». [Traduction] « En vertu de ce principe, précisait la politique, le Ministère doit chercher à compenser les pertes inévitables d'habitats en en créant de nouveaux, sur la base de chaque projet, de façon à prévenir toute autre diminution des ressources halieutiques du Canada attribuable à la perte ou à la dégradation de l'habitat du poisson. »

Pareille formule appellerait des efforts toujours croissants relativement à un grand nombre de problèmes. Au fil du temps, le Ministère augmenta



Le navire de recherche scientifique *Baffin*, basé à l'Institut océanographique de Bedford, réalisa des travaux multidisciplinaires de 1957 à 1991, se déplaçant souvent dans l'Arctique à cette fin.



Construit en 1984 et nommé d'après un fonctionnaire très respecté, le patrouilleur de 72 mètres *Leonard J. Cowley* fut affecté à la patrouille des eaux au large de St. John's (T.-N.-L.).

donc considérablement l'effectif de ses fonctionnaires affectés à l'habitat du poisson. La majorité du travail provenait de « renvois » : divers organismes gouvernementaux présentaient de nouveaux projets au MPO, après quoi des fonctionnaires rencontraient l'entreprise de construction et d'autres parties, précisaient ce qui était permis et ce qui ne l'était pas, recommandaient des techniques de protection, et proposaient des mesures d'atténuation tout en indiquant comment des bénéfiques compensatoires pourraient être tirés de celles-ci. En outre, les agents des pêches et les fonctionnaires affectés à l'habitat exercèrent à l'occasion une surveillance afin de repérer les infractions, et ils éliminèrent parfois des menaces qui pesaient sur certains habitats.

Le travail du MPO sur les habitats était plus efficace qu'au préalable, et les entreprises de construction adoptaient progressivement des pratiques moins dommageables. Des menaces et des pressions, cependant, se faisaient toujours sentir.

Resserrement de l'application des règlements grâce à des observateurs, des aéronefs et l'arraisonnement armé

En 1984, la flotte du MPO était substantielle grâce en partie aux efforts de Davis et de LeBlanc. Parmi les importants navires de recherche sur les pêches qui parcouraient l'Atlantique, on comptait le *Wilfred Templeman* (qui avait remplacé le *A. T. Cameron*), l'*Alfred Needler*, l'*E. E. Prince* ainsi que deux navires affrétés : le *Lady Hammond* et le *Gadus Atlantica*, premier navire de recherche sur les pêches capable de travailler dans des eaux couvertes de glace. Dans le Pacifique, le *W. E. Ricker* se joignit au *G. B. Reed*. En Nouvelle-Écosse, le *Dawson*, l'*Hudson*, le *Maxwell* et le *Baffin* effectuaient des recherches océanographiques et hydrographiques pour le compte de l'Institut océanographique de Bedford. En Colombie-Britannique, le *Parizeau* procédait à des travaux semblables, pour le compte de l'Institut des sciences de la mer. D'autres gros navires hydrographiques

sillonnaient les Grands Lacs, et une vingtaine de navires scientifiques moins imposants étaient répartis sur les deux côtes.

Au sein de la flotte de surveillance des pêches, le *Cape Roger*, le *Chebucto*, le *Cygnus*, le *Pierre Fortin*, le *Louisbourg* et le nouveau *Leonard J. Cowley* étaient du nombre des navires importants dans l'Atlantique. Sur la côte du Pacifique, le *James Sinclair* et le *Taru* avaient remplacé le *Laurier* et le *Howay*. Environ 70 navires de patrouille moyens, mesurant généralement de 40 à 70 pieds et construits entre 1940 et 1960, travaillaient sur les deux côtes et portaient des noms comme *Badger Bay*, *Cobequid Bay*, *Cumella*, *Rustico Light*, *Sooke Post* ou *Thrasher Rock*. Le reste de la flotte était composé de plusieurs centaines de bateaux de plus petites dimensions.

Des observateurs canadiens embarquaient sur des navires étrangers pour surveiller les activités de pêche autorisées par des permis dans la zone de 200 milles. Mais dans l'Atlantique, la pêche étrangère continuait de poser problème au-delà de cette zone, sur le nez et la queue des Grands Bancs. Les navires étrangers autorisés à pêcher par l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest (OPANO) contrevenaient parfois à la réglementation, tandis que d'autres, naviguant sous pavillon de complaisance, pouvaient exploiter ces lieux de pêche sans être soumis à l'autorité de l'OPANO.

À partir du milieu des années 1980, le Ministère conclut des baux concernant des aéronefs de surveillance et des équipages appartenant à des sociétés privées. Ces aéronefs et ces équipages surveillèrent la pêche en haute mer et à la frontière du Banc de Georges. À Terre-Neuve, le *Leonard J. Cowley* fut équipé d'un hélicoptère dans le cadre d'un projet pilote qui dura trois ans. Après qu'on eut mis fin à ce projet, on continua d'exercer une surveillance au moyen d'aéronefs à voilure fixe équipés d'excellents radars et de matériel informatique de qualité. (De la fin des années 1980 au milieu des années 1990, un hélicoptère basé à Yarmouth [Nouvelle-Écosse], qui servait à la fois à la surveillance ainsi qu'à la recherche et au sauvetage, fut en outre au service du Ministère. Au cours des années qui suivirent, la Garde côtière canadienne exploita un hélicoptère moins puissant, qui poursuivit le travail de surveillance dans cette région.)

La politique de « l'arraisonnement armé » suscite un conflit avec les États Unis

En 1987, le MPO institua un programme d'« arraisonnement armé » par ses patrouilleurs océaniques. Le Ministère équipa ces navires de mitrailleuses de calibre 0,50 et donna aux hommes d'équipage de la flotte de surveillance hauturière et aux agents des pêches une formation sur l'arraisonnement des navires récalcitrants. Un ensemble de procédures devaient être respectées : si un navire résistait, le sous-ministre adjoint concerné pouvait autoriser le tir de

coups de semonce, mais toute mesure plus radicale devait être approuvée par les autorités supérieures du Ministère. L'arrondissement armé engendra des tensions entre le Canada et les États-Unis.

À la suite de la décision de 1984 concernant la frontière du Banc de Georges, des capitaines américains franchissaient parfois subrepticement la ligne de démarcation de La Haye afin de gagner des eaux plus poissonneuses. De 1984 à 1988, le Canada mit en garde à vue environ vingt-cinq navires américains; ceux-ci furent emmenés à des ports néo-écossais, où on les garda jusqu'à l'instruction de leur procès. La plupart des Américains qui travaillaient à bord de ces bateaux étaient des pêcheurs sympathiques et joviaux. D'autres, cependant, n'entendaient guère à rire : un des navires arrêtés, par exemple, était équipé d'un pistolet-mitrailleur Uzi⁸.

L'incident du *Donna Lynn* déclenche des coups de feu

En octobre 1988, un navire de patrouille canadien, le *Cygnus*, aperçut un navire américain, le *Donna Lynn*, dans les eaux territoriales canadiennes. Le *Donna Lynn* refusa de s'immobiliser, et le navire de patrouille mit en branle la nouvelle procédure. Des fonctionnaires de la région obtinrent l'autorisation de Wayne Shinnars, sous-ministre adjoint de l'Atlantique, de tirer des coups de semonce loin devant le navire américain. Le *Donna Lynn* refusa toujours de s'immobiliser après que ces coups de semonce eurent été tirés; il s'échappa et retourna à son port d'attache, au Massachusetts. Les autorités américaines firent par la suite comparaître le capitaine en justice, mais les coups de feu avaient perturbé les Américains.

Entre-temps, le MPO avait obtenu l'aide de la Marine canadienne pour surveiller la frontière maritime. La Marine envoya des sous-marins dans cette région à quelques occasions. En décembre 1989, pendant que les équipages des navires civils étaient en grève, un navire de la Marine à bord duquel se trouvait un agent des pêches repéra et tenta d'arrêter un navire américain qui pêchait du côté canadien, le *Concordia*. Des coups de semonce furent encore tirés à cette occasion, mais les pêcheurs américains exubérants ne furent guère intimidés. À un certain moment, le *Concordia* sema la consternation en cherchant, selon ce qui a été rapporté, à éperonner la mince coque de la frégate canadienne. Le *Concordia*, comme le *Donna Lynn*, réussit à s'échapper.

Désormais, le gouvernement américain était totalement sensibilisé au problème de l'arrondissement, et le Département d'État s'en mêla bientôt. En 1990, le Canada et les États-Unis signèrent une entente réciproque valable pour les deux côtes, selon laquelle les deux nations s'engageaient à imposer des sanctions aux pêcheurs qui contreviendraient à la réglementation sur la pêche de l'autre pays. En outre, des navires de la garde côtière américaine se joignirent aux navires canadiens qui patrouillaient la frontière du

Banc de Georges. Le braconnage américain se raréfia, et le nouveau système fonctionna raisonnablement bien jusqu'à la fin du siècle.

Quatre ministres en moins de quatre ans

Le 22 février 1990, Tom Siddon quitta le MPO pour devenir ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Le député néo-brunswickois Bernard Valcourt, avocat et ancien ministre de la Consommation et des Affaires commerciales, obtint le portefeuille du MPO et le conserva durant quatorze mois. John Crosbie, le réputé politicien de Terre-Neuve, lui succéda et fut ministre d'avril 1991 à juin 1993. Ross Reid, autre député terre-neuvien qui avait assisté Crosbie, prit le relais pour une période de quatre mois et demi (du 25 juin au 3 novembre 1993). Un nouveau gouvernement libéral fut ensuite élu. De nombreux événements suivirent leur cours durant cette période, tandis que les ministres se succédaient.

En 1990, Bruce Rawson, fonctionnaire renommé, succéda à Peter Meyboom en tant que sous-ministre. Rawson recruta Art Silverman et Maryantonette Flumian, qui se joignirent à l'effectif des sous-ministres adjoints et qui formèrent avec Rawson un trio énergique et controversé, qui se montra parfois impatient devant les pratiques et les traditions du Ministère.

Depuis la constitution du MPO en 1979, des sous-ministres adjoints distincts avaient été responsables des pêcheries de l'Atlantique et du Pacifique. En 1991, Rawson chargea un seul sous-ministre adjoint de la gestion de la pêche des deux côtes. Le premier à remplir cette fonction fut Jean-Eudes Haché, qui avait occupé le poste de directeur général de la Région du Golfe et de la Région de Scotia-Fundy avant de devenir le sous-ministre adjoint responsable de l'Atlantique.

L'arrêt *Sparrow* sanctionne les droits des Autochtones

En 1990, tandis que Bernard Valcourt était ministre, une décision judiciaire renflamma les débats concernant la délicate question des droits de pêche des Autochtones. Le Ministère avait longtemps essayé de distinguer la pêche vivrière autochtone des pêches commerciales en général, et d'interdire la vente de poisson capturé dans le cadre de la pêche vivrière. Des agents des pêches avaient attribué à des Autochtones ou à leur famille des permis qui les autorisaient à pêcher dans certaines zones et à des moments précis, notamment dans le Pacifique. Vers la fin des années 1970 et dans les années 1980, certaines bandes avaient parfois signé des ententes négociées individuellement avec le MPO.

De nombreux Autochtones estimaient cependant qu'ils auraient dû avoir le droit de pêcher en vertu de leur propre autorité. Dans certains cas, ils arguèrent que des traités justifiaient leurs prétentions. Cette situation suscita des querelles, notamment à propos

du saumon, surtout en Colombie-Britannique. Qui plus est, certains incidents aboutirent même devant les tribunaux. Jusqu'à la période de 1984 à 2000, les jugements furent généralement favorables au MPO et conformes à la *Loi sur les pêches* musclée.

À compter de 1974 au moins, le Ministère avait considéré que la pêche vivrière autochtone devait avoir priorité sur tout, hormis la conservation des ressources⁹. Il avait par ailleurs accepté que des bandes puissent, dans certains cas, gérer elles-mêmes leurs pêches vivrières, tout en respectant la réglementation ministérielle. Le MPO considérait cependant la pêche vivrière comme un privilège accordé par le gouvernement, alors que les groupes autochtones étaient souvent d'avis qu'elle faisait partie de leurs droits. Le Ministère estimait que son autorité sur la question était nécessaire; sans cette autorité, le chaos se serait instauré.

En mai 1990, la Cour suprême du Canada rendit l'arrêt *Sparrow* relativement à une affaire intéressant la pêche autochtone en Colombie-Britannique. Cette décision raffermi les positions des Autochtones en établissant qu'ils avaient le droit de pêcher le saumon à des fins alimentaires, sociales et rituelles. La pêche autochtone ne relevait pas simplement du pouvoir discrétionnaire du MPO; il s'agissait d'un droit reconnu par la loi. Le Ministère réagit en 1992, à l'époque de John Crosbie, en mettant sur pied la Stratégie relative aux pêches autochtones, laquelle visait à encourager les membres des Premières nations à prendre part aux pêcheries de manière ordonnée, et à améliorer les relations en général. Des sessions de « formation interculturelle » furent organisées dans diverses régions afin de familiariser les fonctionnaires avec la perspective et le mode de vie des Autochtones. Dans le cadre de cette initiative, des travaux scientifiques conjoints et d'autres travaux d'amélioration furent accomplis.

Des centaines d'Autochtones de l'ensemble du pays contribuèrent à la surveillance de la pêche après avoir reçu une formation dans le cadre du Programme des garde-pêche autochtone. Les résultats de cette mesure furent tantôt satisfaisants, tantôt inférieurs aux attentes; ils furent particulièrement décevants après 1994, année où le programme commença à souffrir, comme bien d'autres, d'importantes compressions. Le Ministère recruta d'autres Autochtones, qui suivirent une formation et devinrent des agents des pêches réguliers. À la fin du siècle, une douzaine d'agents des pêches et environ 250 garde-pêche étaient originaires des Premières nations.

Le MPO décida que la question de la pêche à des fins alimentaires, sociales et rituelles serait assujettie à une réglementation et à des permis communaux accordés aux bandes. Il signa des accords particuliers avec divers groupes autochtones, à l'Est comme à l'Ouest. Ces accords établissaient des limites sur le nombre de trappes permis, des quotas et d'autres restrictions, et prévoyaient, dans certains cas, qu'une aide serait fournie afin d'améliorer la pêche autochtone. Les provinces continentales conclurent des ententes

similaires portant sur les pêches en eau douce.

Le Ministère favorisa également la participation des Autochtones à la pêche commerciale. Le Programme de transfert des allocations, mis en œuvre en 1994-1995 dans le contexte de la Stratégie relative aux pêches autochtones (SRAPA), aida certains d'entre eux à acquérir environ 200 permis en Colombie-Britannique, et plus de 600 sur la côte de l'Atlantique. Environ 70 groupes communaux détenaient des permis visant une variété d'espèces, y compris le hareng, le crabe, la crevette et les anguilles. À la fin du siècle, environ 60 millions de dollars avaient été déboursés dans le cadre du programme, en Colombie-Britannique surtout, afin de fournir des permis (la plus importante des dépenses), des bateaux et de l'équipement aux Autochtones.

Les pêcheurs commerciaux ne s'opposèrent nullement à ce que les Autochtones pussent pratiquer au même titre qu'eux la pêche régulière, mais ils se montrèrent souvent contrariés devant la pêche alimentaire, sociale et rituelle autorisée, aux termes de réglementations diverses, quand la pêche régulière était fermée. Dans les Maritimes, des pêcheurs protestèrent contre l'intensification de la pêche autochtone du homard et d'autres espèces. En Colombie-Britannique, un groupe de pression expressément formé par des membres de l'industrie critiqua tout le long des années 1990 la manière dont était pratiquée la pêche vivrière. Sur les deux côtes, des pêcheurs non autochtones accusèrent cette pêche, amplifiée depuis l'arrêt *Sparrow*, d'être dans une large mesure une pêche commerciale camouflée; les Autochtones, selon ces pêcheurs, vendaient une partie de leurs prises.

À la suite de l'affaire *Sparrow*, la surveillance de certaines pêches en Colombie-Britannique préoccupa le Ministère. Une nouvelle initiative vit le jour : le MPO accorderait de nouveaux privilèges en matière de pêche commerciale, tout en tâchant d'obtenir la collaboration des Autochtones afin de garder la maîtrise des pêches en cause. Des programmes pilotes de vente furent mis à l'essai dans certaines parties des bassins versants de la Skeena et du Fraser, ainsi que sur la rivière Somass, située sur la côte Ouest de l'île de Vancouver. Des fonctionnaires du Ministère collaborèrent avec des dirigeants autochtones afin de surveiller les nouvelles pêches commerciales. Cet arrangement souleva une tempête de protestations chez des gens qui avaient des intérêts commerciaux, mais il subsista au moins jusqu'au début du XXI^e siècle, époque où une décision judiciaire remit en question les programmes pilotes.

La majorité des jugements rendus par les tribunaux dans les années 1990 furent favorables aux Autochtones. Dans certains cas, le gouvernement fédéral conclut des accords de gestion des pêches avec des corps de représentants indiens ou inuits. Les deux accords les plus importants furent signés avec des représentants de la nation Nisga'a, établie en Colombie-Britannique, et avec les administrateurs du territoire qui devint le Nunavut. Le pouvoir des autorités locales fut accru et le MPO s'adapta à cette



John Crosbie

nouvelle situation.

Crosbie fait campagne pour l'encadrement de la pêche en haute mer

Dans l'Atlantique, on se souvient de John Crosbie comme du ministre qui décréta en 1992 l'historique moratoire sur la pêche commerciale de la morue du Nord (pêchée au sein du gigantesque complexe de stocks situé au large du sud du Labrador et de l'est de Terre-Neuve). La « saga de la morue » qui s'ensuivit, à laquelle nous reviendrons dans la suite du présent ouvrage, eut des répercussions sur les relations internationales.

Comme nous l'avons mentionné, le Canada attribua souvent à des pays étrangers des quotas concernant des surplus de morues ou d'autres espèces, et ce, dès après l'instauration de la zone de 200 milles. Le droit de la mer demandait aux États côtiers d'allouer des quotas à l'égard de leurs surplus de poissons, et dans certains cas, le Canada était tenu de partager ses ressources aux termes de traités bilatéraux. Les droits de pêche ainsi accordés visaient à favoriser les bonnes relations avec les pays étrangers, l'ouverture de leurs marchés, ainsi que la coopération internationale en matière de conservation.

Le Canada modifia cependant sa politique au début des années 1980, par suite de pressions de l'industrie et d'une recommandation de la Commission Kirby. On réduisit les quotas alloués à certains pays comme l'Espagne, qui prenait

d'importantes quantités de poissons à la limite de la zone. Et désormais, les quotas visèrent principalement des espèces moins prisées comme le sébaste, le flétan noir, le merlu argenté, le calmar, le grenadier et l'argentine.

Dans l'Atlantique, en 1985, quelque 130 navires étrangers pêchèrent en eaux canadiennes, pour un total d'environ 6 600 jours de pêche. Ils prirent approximativement 280 000 tonnes de poisson, comparativement à 600 000 tonnes en 1977. En plus d'accorder des quotas concernant des espèces de faible valeur, le Canada autorisait la pêche de petites quantités de poissons non excédentaires appartenant à des espèces plus recherchées, notamment de la morue. Ces petits quotas étaient parfois accordés en application de traités signés avec la France; ils visaient, dans d'autres cas, à favoriser l'atteinte d'objectifs particuliers en matière de conservation ou de commerce¹⁰.

Les quotas alloués aux navires étrangers dans la zone de 200 milles diminueraient davantage, surtout après l'effondrement de la pêche du poisson de fond dans les années 1990. À la fin du siècle, ils totalisaient moins de 2 000 tonnes¹¹. Cependant, les pêcheurs étrangers qui capturaient des poissons à l'extérieur de la zone constituaient désormais un problème de taille.

L'influence qu'acquissent l'Espagne et le Portugal en se joignant à la Communauté économique européenne (CEE) en 1986 rendit les autorités en matière de pêches de cette organisation moins favorables aux politiques canadiennes. L'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest réglementait l'exploitation de plusieurs stocks chevauchants et hauturiers évoluant sur le nez et la queue des Grands Bancs et sur le Bonnet Flamand. Outre le Canada et les pays de la CEE, les membres de l'OPANO comprenaient la Bulgarie, Cuba, le Danemark – qui représentait les îles Féroé et le Groenland –, la République démocratique allemande, l'Islande, le Japon, la Norvège, la Pologne, la Roumanie et l'URSS.

L'OPANO, comme la CIPANO qui l'avait précédée et la plupart des organisations de ce genre, s'était dotée d'une procédure d'opposition. N'importe quel pays membre pouvait décider de ne pas être lié par une décision de l'OPANO qui ne lui convenait pas. À compter de 1986, la CEE s'objecta aux quotas proposés par l'OPANO et elle établit unilatéralement des quotas plus élevés pour sa flotte. Des navires de la CEE, surtout espagnols et portugais, dépassèrent cependant maintes fois ces quotas unilatéraux. De 1984 à 1990, les navires de la CEE capturèrent un volume de poisson quatre fois supérieur à la quantité initialement établie par l'OPANO. Les quotas qui leur avaient été assignés totalisaient 214 000 tonnes; ils pêchèrent, selon leurs propres rapports, 836 000 tonnes de poisson. D'après les Canadiens, le volume de leurs prises excédentaires fut encore plus important : les navires de la CEE auraient capturé

911 000 tonnes de poisson durant cette période¹².

Quand John Crosbie devint ministre en 1991, des fonctionnaires canadiens avaient déjà entrepris des procédures diplomatiques et une campagne de relations publiques visant à modérer la pêche des Européens. Certains fonctionnaires du MPO étaient tellement irrités qu'ils avancèrent l'idée d'envoyer la flotte canadienne faire concurrence aux navires européens qui capturaient déjà des quantités excessives de poisson. L'essentiel de la réflexion porta cependant sur l'élaboration de nouvelles ententes internationales qui auraient mis un frein à la surpêche.

Crosbie prêta son appui et participa à la campagne internationale. Parmi les fonctionnaires, Bob Applebaum, de la Direction des affaires internationales du MPO, dirigea un mouvement de pression en faveur d'un nouveau traité des Nations Unies concernant les stocks chevauchants et hauturiers. L'idée était que si un pays État du pavillon membre n'engageait pas une procédure contre un navire à la suite de la mise en lumière d'une infraction, un pays autre qu'un État du pavillon serait autorisé à intervenir. En 1992, à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, le Canada obtint qu'une conférence internationale sur la pêche hauturière fût organisée. Ces efforts diplomatiques porteraient leurs fruits plus tard au cours de la décennie¹³.

La querelle franco-canadienne prend fin

Une dispute complexe fut résolue au début des années 1990. En 1972, la France avait accepté de retirer ses chalutiers d'outre-mer qui pêchaient dans le golfe du Saint-Laurent. Elle avait en outre partiellement acquiescé au projet d'une nouvelle expansion du territoire de compétence du Canada.

En contrepartie, le Canada autorisa les Français à pêcher 20 500 tonnes de morue dans le golfe jusqu'en 1986. Aux termes de l'entente, dix chalutiers de Saint-Pierre et Miquelon pourraient continuer de pêcher dans une partie du golfe après 1986, et des quotas concernant la zone de 200 milles seraient assignés aux navires de la France métropolitaine après cette date. Aucun de ces droits ne fut cependant quantifié dans le traité.

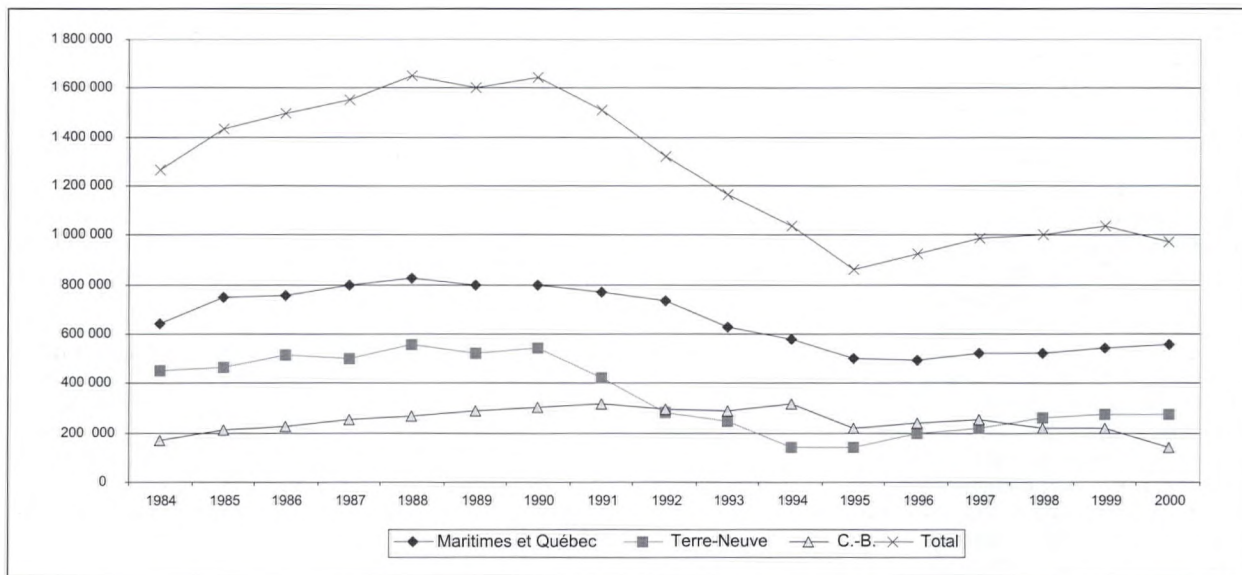
Quand le Canada étendit son territoire de compétence en 1977, la France réclama elle-même un territoire plus étendu autour de Saint-Pierre et Miquelon. Cette demande donna lieu à une dispute concernant une vaste zone située au large de la côte Sud de Terre-Neuve. Puis surgit un autre désaccord, qui porta sur les effets du traité de 1972. En 1985, le Canada avait accordé un permis de pêche valide dans le golfe à un chalutier-usine basé à Saint-Pierre, *La Bretagne*, mais ce bâtiment était seulement autorisé à étêter et à éviscérer ses prises, et non à en lever les filets comme on le faisait dans les usines. La France

protesta et un jugement arbitral en sa faveur fut prononcé.

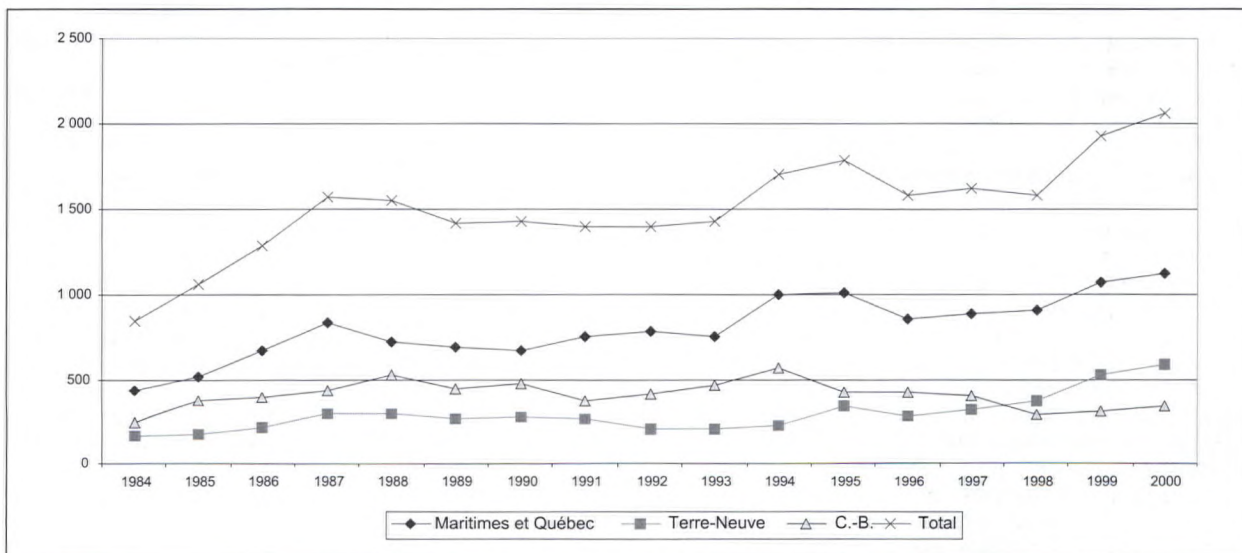
Tandis qu'approchaient 1986 et le retrait du golfe des navires français, la France redoubla d'ardeur dans ses demandes concernant son ressort territorial autour de Saint-Pierre et Miquelon, dans la division 3PS de l'OPANO. La France était déterminée à maintenir son effort de pêche nouvellement accru autour de « SPM », comme on abrégait officiellement le nom de l'archipel, au Canada. La France capturait désormais beaucoup plus de poisson que ne le prévoyaient les accords bilatéraux conclus avec le Canada, et la pêche des navires français était devenue une menace pour les ressources et pour le revenu de pêcheurs terre-neuviens des alentours¹⁴. La France réclamait des quotas plus élevés à l'extérieur du golfe, qui auraient permis aux navires français de capturer des volumes de poisson supérieurs à ceux qui étaient autorisés avant le retrait des navires français. Les discussions concernant les quotas s'échauffèrent, et Lucien Bouchard, alors ambassadeur du Canada en France, et des fonctionnaires du Cabinet du Premier ministre embrouillèrent parfois la situation. (John Crosbie, bien qu'il ne fût pas encore ministre des Pêches et des Océans, fut mêlé à cette querelle à titre de ministre responsable de Terre-Neuve. Il surnomma « Dr. Death » un des fonctionnaires du MPO.)

Une proposition d'entente soumise en 1987, qui promettait l'attribution à la France de quotas de pêche de la morue du Nord, outragea les Terre-Neuviens et leur premier ministre, Brian Peckford. Réputé pour son franc-parler, Peckford fit connaître le mécontentement des siens à tous les Canadiens. La situation se compliqua davantage quand les autorités de Saint-Pierre et Miquelon arrêtaient un navire canadien qui pêchait à proximité de l'archipel. Des négociations subséquentes aboutirent, en 1989, à la ratification d'un accord temporaire sur les quotas de pêche (cet accord prévoyait que les Français pourraient pêcher de petites quantités de morue du Nord). Le Canada et la France convinrent par ailleurs de soumettre leur conflit de frontière à l'arbitrage international.

En 1992, la Cour d'arbitrage impartit à la France une zone de 24 milles s'étendant au sud-ouest de l'archipel; elle ajouta à cette zone un étrange corridor se prolongeant sur une distance de 200 milles vers le sud mais ne mesurant que 10 milles de largeur. La France n'obtint rien qui se comparait à ce qu'elle avait initialement demandé, et l'accès élargi aux ressources halieutiques qu'elle avait souhaité lui fut refusé. Les Français pouvaient toujours bénéficier de l'accord de 1972, qui les autorisait à continuer leur pêche en eaux canadiennes, mais Crosbie, devenu ministre des Pêches et des Océans, se montra intransigeant relativement aux quotas français. L'effondrement de la pêche du poisson de fond atténua le conflit¹⁵, et l'ordre fut ramené par une entente conclue en 1994, qui accordait à la France de petits quotas visant plusieurs stocks.



Débarquements de la pêche maritime au Canada, par région (tonnes), 1984-2000. Les débarquements atteignirent un sommet à la fin des années 1980, puis sombrèrent, dans le cas de certaines pêches, dans une profonde récession.



Valeur des débarquements des pêches maritimes au Canada, par région (M\$), 1984-2000. En dépit de l'augmentation de la valeur des débarquements, leur volume diminua, tout comme le nombre d'emplois dans les usines de transformation.

Crosbie tente de déléguer l'établissement des quotas et hausse le montant des amendes

Crosbie et le Ministère s'étaient lassés des conflits concernant les quotas de pêche. Il semblait préférable, à l'échelle nationale, de confier cette responsabilité à une instance indépendante assujettie aux politiques du MPO. (Le rapport Kirby et le rapport Pearse contenaient des recommandations en ce sens.) Crosbie fit préparer un document de travail et fit tout ce qu'il put pour donner suite à cette idée.

Les réactions de l'industrie, cependant, furent partagées. Un office indépendant présenterait peut-être des avantages, mais il abolirait le recours démocratique auprès du ministre pour des questions liées à la gestion d'une ressource en copropriété. Dans la plupart des régions, les pêcheurs et les exploitants d'usines avaient, malgré leurs plaintes, établi de bonnes relations de travail avec les fonctionnaires du gouvernement. Certains craignaient qu'un office d'allocation des quotas ne passât outre aux avis des habitants des régions et qu'il n'imposât des décisions

arbitraires et mal fondées. Crosbie fit préparer un projet de loi, mais l'élection de 1993 interrompit le processus législatif.

Quand il s'agissait de conservation, Crosbie ne croyait guère aux vertueux instincts des pêcheurs, qu'il désignait parfois par le terme de « pirates ». (Crosbie était toujours prêt à engager le combat, contre quelque adversaire que ce fût. À l'occasion d'une réunion avec ses gestionnaires du MPO, il alla jusqu'à tenir le propos suivant : [Traduction] « Tout le monde est contre nous, alors qu'ils aillent se faire foutre! ») À un certain moment, il habilita les directeurs généraux des régions à imposer aux contrevenants des sanctions administratives comme la réduction du temps de pêche ou des quotas. L'autorité des directeurs généraux fut cependant réduite ultérieurement en raison de complications juridiques. Le montant des amendes maximales fut par ailleurs haussé au début des années 1990 : il passa à 500 000 \$ pour les infractions à la réglementation sur les pêches, et à 1 000 000 \$ pour les contraventions concernant les habitats.

Les agents des pêches se consacrent activement à la mise en application des règlements

La mise en œuvre et le respect de la réglementation avaient posé problème dès l'instauration des premiers règlements. Les agents des pêches constituaient toujours la pierre angulaire du système d'application des règlements. Un quart d'entre eux environ travaillaient en Colombie-Britannique. Dans l'Atlantique, on en comptait plus de 400, dont la plupart surveillaient la pêche côtière et dont la moitié environ étaient des employés saisonniers. En plus des agents, le MPO embauchait parfois des garde-pêche à temps partiel dans les régions; ceux-ci surveillaient normalement les rivières à saumon durant la haute saison de pêche. Dans les années 1990, la collaboration du Ministère avec des garde-pêche autochtones s'intensifia, de même que son travail avec des agences provinciales et des groupes de conservation privés.

Les agents et agentes des pêches (le nombre de femmes exerçant cette profession s'accrut durant les années 1980 et 1990) s'occupaient surtout de l'application de la réglementation, mais ils accomplissaient de nombreuses autres tâches, au besoin : représenter les pêcheurs auprès du Ministère et vice-versa, diffuser les renseignements, expliquer les politiques, soumettre des recommandations, recueillir des statistiques, et ainsi de suite. Les agents des pêches participaient souvent à des activités de gestion, notamment en Colombie-Britannique, où ils devaient parfois ouvrir ou fermer la pêche au saumon ou au hareng en s'en remettant à leur propre jugement.

Mais la diversité des tâches entravait parfois l'application des règlements. À partir de 1993, le Ministère s'efforça donc, entre autres pour des raisons administratives, de faire en sorte que ses agents se consacrent plus rigoureusement à ce travail. Les

incidences de cette nouvelle orientation furent particulièrement notables en Colombie-Britannique. Dans cette province, le nombre d'agents des pêches chuta : certains furent mutés à des postes d'aménagement de l'habitat du poisson ou des ressources, tandis que d'autres quittèrent le MPO¹⁶.

D'anciens agents se plaignirent des changements, mais les statistiques révélèrent une amélioration. Le total national des infractions signalées, qui était déjà passé de 2 400 à 3 300 de 1988 à 1993, continua de s'accroître au cours des cinq années suivantes : il augmenta de plus de 100 pourcent durant cette période, passant à 7 200. En 2000, les agents des pêches constatèrent 9 900 infractions. (Cette augmentation s'explique en partie par un recours plus fréquent à la contravention en Colombie-Britannique pour punir des infractions mineures, notamment dans le cas de la pêche sportive. Si un agent pouvait hésiter à traîner en cour un pêcheur qui avait commis un délit mineur, l'idée de lui donner une contravention n'engendrait pas les mêmes scrupules.)

Les avantages semblaient l'emporter sur les faibles protestations de quelques agents qui s'ennuyaient de leurs tâches plus générales et qui craignaient que leur nouveau rôle, moins diversifié, ne diminuât leurs chances d'être promu à des postes de gestionnaires. Un autre changement eut lieu dans les années 1990 : on cessa d'embaucher des agents des pêches saisonniers dans les différentes régions, pratique qui s'était maintenue en de nombreux endroits du pays. Le travail à temps plein devint la norme pour ces travailleurs.

Dans les années 1970, les agents des pêches avaient commencé à porter des armes à feu dans certaines régions ou lors de circonstances particulières. Les politiques sur les armes à feu de 1985 et de 1991 mirent de l'ordre dans la situation. Au fil du temps, les autorités de certaines régions décidèrent d'équiper tous leurs agents d'armes à feu; d'autres agents se passèrent d'abord d'armes à feu, notamment à Terre-Neuve, au Québec et dans les régions de l'intérieur. En 1997 cependant, les agents portaient des armes à feu dans l'ensemble du pays¹⁷, au grand déplaisir de certains pêcheurs.

L'industrie assume les frais de la « vérification à quai » et paie des observateurs

Entre-temps, l'usage de quotas individuels, de plus en plus courant, avait complexifié la surveillance et l'application des règlements. Contrôler tous les quotas n'était en effet pas une mince affaire.

Antérieurement, les agents avaient vu à l'application des règlements en procédant à des vérifications occasionnelles des débarquements, mais ils s'étaient plutôt concentrés sur la taille des prises et sur les espèces interdites que sur la quantité de poisson pêché. Aux usines, les débarquements étaient décrits sur des bordereaux d'achat. Quand la notion de Total autorisé des captures (TAC) puis celle de sous-quota

devinrent populaires dans les années 1970, on commença à faire usage de statistiques aux fins de l'application des règlements : des fonctionnaires examinaient ces données, puis ils fermaient les différentes pêches dès que les quotas pertinents avaient été atteints.

Après que le Ministère eut commencé à subdiviser le total autorisé en portions moins volumineuses, accordant, entre autres, de nouveaux quotas individuels, les fausses déclarations devinrent un problème. Des pêcheurs qui avaient pris des poissons dans une zone pouvaient déclarer les avoir pêchés dans une autre; ils pouvaient aussi s'entendre avec les acheteurs pour déclarer des volumes moins importants que ceux qu'ils vendaient en réalité ou pour fournir des renseignements trompeurs sur les espèces vendues. Les déclarations falsifiées retardaient parfois la fermeture de certaines pêches et elles faussaient les statistiques sur les prises et les estimations des stocks produites par les scientifiques. Elles pouvaient également permettre aux parties en cause de frauder le fisc.

À compter de 1989-1990, des quotas individuels furent attribués à de nombreux navires de pêche du poisson de fond de la région de Scotia-Fundy et du Golfe du Saint-Laurent, ce qui complexifia encore davantage la surveillance. Le Ministère imposa des exigences de déclaration plus strictes qu'auparavant. Les nouvelles mesures incluaient des « arraisonnements obligatoires », qui contraignaient les capitaines à faire le relevé de leurs prises par radio, ainsi que des inspections à quai. Le Ministère délégua par ailleurs plus de responsabilités à l'industrie. Dans le cadre des « programmes de vérification à quai », des contrôleurs se rendirent sur les lieux de débarquement afin de vérifier les prises par eux-mêmes. Les pêcheurs durent payer pour ce service et le nombre d'entreprises privées offrant ce service s'accrut rapidement.

La surveillance à quai financée par les pêcheurs se répandit sur les deux côtes en même temps que les quotas individuels, les quotas individuels transférables et les allocations aux entreprises. En 1995, ce système de surveillance avait remplacé les bordereaux d'achat dans la plupart des régions. Les principales pêches qui y échappaient étaient des pêches majeures pratiquées sans quotas, comme la pêche du homard de l'Atlantique ou la pêche du saumon du Pacifique.

Le nouveau système avait cependant des faiblesses. La surveillance à quai ne fournissait aucun renseignement sur les prises capturées dans des zones où la pêche était interdite ni sur les rejets globaux effectués en mer. En ce qui touchait les débarquements, on soupçonna certains « maîtres-peseurs » (comme les contrôleurs étaient parfois surnommés, même s'ils évaluaient habituellement le volume des débarquements à l'œil) de s'être associés avec des pêcheurs pour frauder le système. Certains pêcheurs de hareng de la baie de Fundy construisirent par ailleurs de fausses cales dans leurs bateaux afin de duper les contrôleurs.

Des réformes furent introduites au fil du temps. Le Ministère instaura ainsi des règles concernant les conflits d'intérêts et il imposa aux contrôleurs à quai de suivre une formation. Au tournant du siècle, certains agents entretenaient toujours des soupçons quant à la précision du nouveau système, mais celui-ci semblait satisfaire la majorité des gens.

Pour ce qui est de la surveillance en mer, le Ministère avait obligé certains navires canadiens, dans les années 1980, à prendre des contrôleurs à leur bord. En 1989, un groupe de travail qui examinait la question de la pêche au poisson de fond dans la région de Scotia-Fundy recommanda que tous les chalutiers à poisson de fond fussent tenus d'avoir un contrôleur à leur bord, et que les dépenses liées à cette mesure fussent à la charge de l'industrie. À mesure que les années 1990 avancèrent, le Ministère obligea de plus en plus fréquemment des flottes de pêche à payer pour des contrôleurs, qui exerceraient au moins leur surveillance sur une fraction des navires concernés. Dans certains cas, notamment dans celui des imposants navires hauturiers pêchant la crevette nordique, tous les navires durent avoir un contrôleur à bord.

L'efficacité globale des mesures d'application des règlements est difficile à quantifier. Certains navires modernes sont équipés d'équipements si puissants que même de faibles pourcentages de pratiques condamnables de rejet, global ou sélectif, peuvent avoir des incidences considérables. Selon les estimations de certaines études du début des années 1990, les déclarations concernant le poisson de fond capturé au sud-ouest de la Nouvelle-Écosse et dans la baie de Fundy auraient correspondu à moins des deux tiers des débarquements réels, et cette proportion se serait située entre la moitié et les trois quarts pour le hareng pêché dans la même région¹⁸.

Il reste que l'insistance sur l'application des règlements et le programme de vérification à quai ont peut-être accru le respect de la réglementation en matière de pêcheries. L'« éthique de conservation » semble s'être développée chez certains membres de l'industrie en dépit du fait que le Ministère n'ait jamais mené de campagne soutenue de sensibilisation à la conservation. L'industrie collabora de plus en plus à l'établissement de plans de gestion des pêches comportant des mesures de conservation, ce qui a peut-être incité certaines personnes à modifier leur attitude. Dans l'Atlantique, l'effondrement de la pêche du poisson de fond contribua également à sensibiliser la population à la conservation. Cela étant dit, des histoires de fraudes à grande échelle circulent encore aujourd'hui.

La professionnalisation et la certification s'implantent

Au cours des années 1990, cependant que de nouvelles responsabilités étaient déléguées aux pêcheurs, ceux-ci accédaient, dans certaines régions, à

une plus grande reconnaissance professionnelle. Plus tôt, la politique mise en œuvre par LeBlanc en 1976 avait évoqué l'idée d'un statut professionnel auquel auraient pu accéder les pêcheurs grâce à des moyens comme la formation et la certification. Aucune action concertée n'avait été entreprise à l'époque, mais certaines initiatives se rapprochaient de cette idée, par exemple l'augmentation du nombre et de l'influence des associations de pêcheurs dans l'Atlantique, la catégorisation des pêcheurs en travailleurs à temps plein ou à temps partiel, ou la politique de délivrance de permis aux pêcheurs authentiques.

Les opinions des pêcheurs sur la professionnalisation étaient divisées : on y résista instinctivement dans le sud-ouest de la Nouvelle-Écosse et dans la baie de Fundy, tandis que les pêcheurs de la Colombie-Britannique étaient partagés et que la Fishermen, Food and Allied Workers Union, à Terre-Neuve, la soutenait énergiquement. À la fin des années 1980, tandis que les problèmes de la pêche du poisson de fond devenaient de plus en plus manifestes, des programmes d'aide spéciaux furent mis en œuvre. S'ils bénéficièrent aux « vrais pêcheurs », ces programmes servirent aussi les intérêts de « profiteurs » dans certains cas, ce qui renforça le désir de l'association terre-neuvienne de réserver la pêche à ceux qui y avaient consacré leur vie entière.

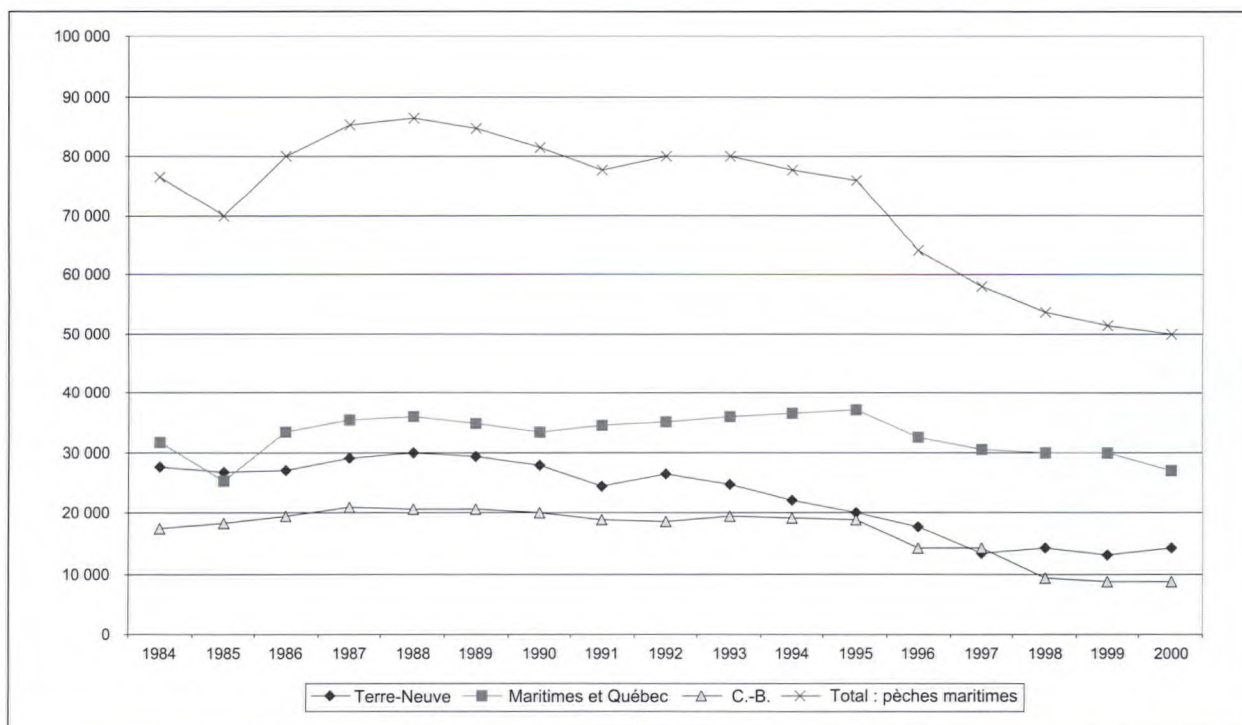
Le père Desmond McGrath, cofondateur de cette association, exerça des pressions auprès du Ministère afin que soient entreprises des démarches concernant la professionnalisation et la certification. Une somme

de cinq millions de dollars fut allouée à la reconnaissance professionnelle des pêcheurs dans le cadre du Programme d'adaptation des pêches de l'Atlantique (PAPA) mis en œuvre en 1990, auquel nous reviendrons dans la suite du présent ouvrage. L'argent du PAPA apporta un élan à la professionnalisation et à la certification, qui furent plus tard instituées à Terre-Neuve et au Québec et qui sont encore au stade de planification dans les Maritimes et en Colombie-Britannique.

Le Conseil des pêcheurs professionnels regroupe des travailleurs de l'ensemble du pays

Bien que la pêche relevât de la juridiction fédérale, aucune association de pêcheurs n'avait de bureau à Ottawa. Par contraste, le Conseil canadien des pêches (CCP) avait un bureau dans la capitale depuis la Seconde Guerre mondiale, bien que la transformation du poisson fût de compétence provinciale. Le ministère fédéral se chargeait de la gestion des ressources et de l'inspection du poisson, et les entreprises de transformation souhaitaient faire valoir leur point de vue concernant ces questions et d'autres sujets.

Le CCP subit des transformations durant la période de 1984 à 2000, tandis que de grosses entreprises de transformation connaissaient des difficultés. Le Conseil des pêches de la Colombie-Britannique se retira du CCP, puis ferma ses portes dans les années 1990. Une nouvelle organisation le remplaça, la BC Seafood Alliance. Les exploitants d'usines de la



Pêcheurs enregistrés, par région, 1984-2000. Leur nombre augmenta dans les années 1980, puis diminua durant les années 1990.

province avaient toujours des liens avec le CCP à Ottawa, mais les représentants qui défendaient leurs intérêts au sein de cet organisme étaient moins nombreux qu'auparavant. Le CCP poursuit ses activités, mais il n'était plus aussi important qu'à l'époque florissante des grandes entreprises.

Un nouveau regroupement national de pêcheurs avait été constitué entre-temps, lequel se préoccupait davantage des ressources humaines que des ressources halieutiques. Pendant que des programmes d'aide aux pêcheurs de poisson de fond étaient mis en branle, Développement des ressources humaines Canada (DRHC) réunit des organisations majeures et leur demanda de fournir des conseils en matière de formation et de recommander des « adaptations ». Les organisations initialement réunies s'amalgamèrent en 1995 pour former le Conseil canadien des pêcheurs professionnels (CCPP), lequel bénéficia d'un fonds de lancement versé par DRHC.

À la fin du siècle, le CCPP regroupait, selon ses propres termes, [Traduction] « des représentants des principales associations de pêcheurs des provinces de l'Atlantique, du Québec et de la Colombie-Britannique, ainsi que des représentants des associations importantes de pêcheurs des Premières nations et de pêcheurs en eau douce ». Ses deux membres les plus importants étaient la United Fishermen and Allied Workers Union, qui regroupait des travailleurs britanno-colombiens, et la Fishermen, Food and Allied Workers Union. Le CCPP fut créé afin de diriger l'élaboration d'un programme de professionnalisation des pêcheurs, de [Traduction] « jouer le rôle d'un Conseil sectoriel de l'industrie nationale, dans le but de planifier et de mettre en œuvre des programmes de formation et d'adaptation de la main-d'œuvre pour l'industrie canadienne de la pêche », et de représenter les pêcheurs à l'occasion de débats d'envergure nationale¹⁹. Outre ses efforts en matière de professionnalisation, le CCPP formula des déclarations de principes portant sur le rôle des pêcheurs, sur la professionnalisation et la certification, sur l'importance de la règle du propriétaire exploitant et sur d'autres sujets.

DRHC prêta également son concours en 1995 lors de la création du Conseil national du secteur des produits de la mer; les objectifs de cet organisme, semblable à tant d'autres « conseils sectoriels » économiques, étaient de fournir de la formation et des renseignements aux membres de l'industrie de la transformation.

Les libéraux reprennent le pouvoir; Brian Tobin devient ministre

Le parti libéral, alors dirigé par Jean Chrétien, reprit le pouvoir en novembre 1993. L'orientation de la gestion des pêches demeura sensiblement la même sous ce nouveau gouvernement. Le Ministère continua de travailler au rodage des divers éléments du système mis en place par Davis et LeBlanc : permis, quotas,



Brian Tobin

zones, comités consultatifs, etc. La question des dépenses posait toujours problème, et les budgets ministériels furent considérablement réduits par suite d'un examen des programmes qui visa toute l'administration publique. Selon toute apparence, le nouveau ministre ne bénéficiait que d'une mince marge de manœuvre.

Mais Brian Tobin, le nouveau ministre des Pêches et des Océans, tira le meilleur parti de chaque occasion qui se présenta à lui. Élu pour la première fois en 1980, à l'âge de 25 ans, Tobin fut d'abord député de Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe, circonscription de la côte Ouest de Terre-Neuve. Il avait également été pendant quelque temps secrétaire parlementaire de Roméo LeBlanc. Le nouveau ministre était intelligent, éloquent et impétueux, et il savait manier les médias de main de maître.

Un nouveau sous-ministre fut nommé en 1994, William A. Rowat. Celui-ci avait précédemment occupé un poste de haut fonctionnaire au sein de la Division de l'Atlantique du MPO et était ensuite devenu sous-ministre adjoint des Transports. Pat Chamut, directeur général régional sur la côte du Pacifique depuis 1985, se vit confier la charge de sous-ministre adjoint responsable de la gestion des pêches à Ottawa. Travailleur et doté de vastes connaissances, Chamut fut, jusqu'à la fin du siècle, l'un des plus importants fonctionnaires du MPO établis à Ottawa. Scott Parsons, autre fonctionnaire expérimenté, revint au MPO après avoir participé à un projet spécial de quatre ans à titre de sous-ministre aux affaires scientifiques.

Ces fonctionnaires, de même que plusieurs directeurs généraux régionaux – y compris Eric Dunne à Terre-Neuve, Neil Bellefontaine à Halifax et Jim Jones à Moncton –, faisaient exception à la tendance répandue à Ottawa à déplacer fréquemment les gestionnaires supérieurs. Bien que les titulaires de certains de ces postes fussent également remplacés à un rythme assez rapide au sein du vaste ministère des Pêches et des Océans, il devint apparent que dans le cas particulier de la gestion des pêches, le savoir et l'expérience étaient de précieux atouts.

Tobin s'attaque au problème de la pêche étrangère

Tobin s'acquiesça une notoriété à l'échelle du pays grâce à la fermeté dont il fit preuve lors de discussions internationales concernant la pêche étrangère dans l'Atlantique.

Quand John Crosbie avait instauré le moratoire sur la morue du Nord en 1992, nombre de gens s'étaient figurés que la fermeture de cette pêche durerait seulement deux ans. Mais les stocks ne s'étaient guère rétablis. Au contraire, d'autres fermetures avaient été décrétées, à l'égard d'autres espèces de poisson de fond. Le Ministère devait faire face à une nouvelle crise en matière de conservation, beaucoup plus grave que celle qui avait précédé l'instauration de la zone de 200 milles. À cette époque, des navires étrangers se livraient toujours à une pêche excessive – et alarmante – tout juste à l'extérieur de la zone. Des inspecteurs canadiens autorisés par l'OPANO relevèrent maintes infractions aux règles de l'organisation internationale à bord de navires espagnols et portugais. Les infractions signalées aux États des pavillons donnèrent cependant lieu à peu de sanctions. De fait, aucune mesure dissuasive ne s'appliquait aux contrevenants qui dérogeaient à la réglementation en haute mer²⁰.

En tant que parti d'opposition, les libéraux avaient réclamé des politiques plus agressives à l'égard de la pêche étrangère. Dans leur discours du Trône, prononcé en janvier 1994, ils promirent de faire « le nécessaire pour mettre fin à la surpêche étrangère au large de la côte Est ». Le premier problème majeur que dut traiter Tobin ne concerna cependant pas l'Atlantique, mais le Pacifique, où un différend opposait le Canada et les États-Unis.

Depuis 1992, ces deux pays n'étaient pas parvenus à conclure d'ententes de pêche annuelles dans le cadre du Traité sur le saumon du Pacifique, et chacun gérait sa flotte comme bon lui semblait. Aux yeux des Canadiens, les Américains ne respectaient plus le principe d'« équité » défini dans le traité. Les Américains, les Alaskiens notamment, interceptaient des quantités de saumon du Canada supérieures, et de loin, à ce que les Canadiens considéraient comme leur juste part. Les Américains soutenaient cependant que leur pêche était légitime. Le conflit atteignit un stade critique en 1994; Tobin organisa alors des conférences téléphoniques avec les nombreux groupes d'intérêt britannico-colombiens, et il obtint un large appui en

faveur d'un maintien ferme des positions canadiennes.

Chaque année, des centaines de bateaux américains quittaient Washington et l'Oregon et franchissaient le détroit de Johnstone – le « Passage de l'intérieur » séparant l'île de Vancouver du continent – pour gagner des lieux de pêche exploités en été au large de l'Alaska. Tobin obtint du gouvernement fédéral que les navires américains fussent tenus de déclarer leur passage aux autorités canadiennes et de payer des droits de 1 500 \$ avant de traverser ce détroit. En outre, le Ministère permit aux pêcheurs du Canada de prendre une part plus grande du poisson canadien susceptible d'interception par les Américains. Le sort fut cette année-là favorable aux Canadiens, car un pourcentage anormalement élevé de saumons du Fraser regagnèrent leurs eaux natales en passant par le détroit de Johnstone, au lieu de longer le sud de la côte Ouest de l'île de Vancouver et de traverser les eaux territoriales américaines du détroit de Juan de Fuca. Cette migration en eaux canadiennes fut favorable à la politique du « Canada d'abord ».

Tobin tira profit de son savoir-faire médiatique lors de ce conflit (« il faut savoir enjouer », plaisantait-il devant ses fonctionnaires), et ses idées furent largement diffusées dans les deux pays. Le Ministère fit publier un long article décrivant en détail le point de vue canadien dans le *Seattle Post-Intelligencer*. Les fonctionnaires américains, rendus furieux, y réagirent en donnant eux-mêmes des conférences de presse et en adoptant de nouvelles mesures concernant la pêche.

Le gouvernement canadien tempère la politique du « Canada d'abord »

Les deux parties restèrent sur leurs positions, et le poisson, soumis à des pêches dépassant la mesure souhaitable, en souffrit. Pendant ce temps, la rarefaction du saumon rouge dans le Fraser faisait manchette et soulevait des inquiétudes concernant la conservation. Les relations canado-américaines se décrièrent quelque peu, et le Canada abolit ses droits de permis et adopta une politique plus circonspecte à l'égard de la capture du poisson.

Le 4 juillet 1995, Tobin déclara dans un communiqué : [Traduction] « le fait que les États-Unis aient pris le parti de négliger leurs devoirs concernant la conservation ne signifie pas que le Canada fera de même ». L'administration américaine, affirma-t-il, « a été prise en otage par de petits groupes d'intérêt régionaux établis en Alaska. [...] Un défaut capital voue le processus de négociation à l'échec. Ce défaut n'est pas inhérent aux dispositions du traité; il s'agit plutôt d'une lacune dans le système américain, lacune qui permet à un unique intéressé de faire achopper le processus. Cette situation est inacceptable ».

Et Tobin d'ajouter à propos de la conservation : [Traduction] « [J]e verrai à ce que nous nous éloignons du bord du précipice au lieu d'améliorer nos aptitudes à garder constamment un équilibre précaire pour éviter d'y tomber. Cela exigera une démarche davantage

conservatrice, laquelle nous procurera une marge de sécurité supérieure. » Tobin imposa des restrictions sévères visant, d'une part, la pêche du saumon quinnat, notamment sur la côte Ouest de l'île de Vancouver, et, d'autre part, la pêche du coho. Dans le cas de certaines pêcheries, le Ministère diminuerait de moitié le Total des prises autorisé, tandis que d'autres seraient complètement fermées. Tobin ajouta que malgré les compressions dont les autres programmes faisaient l'objet, il avait accru la surveillance aérienne et maritime, et augmenté l'effectif des agents des pêches²¹.

Les relations entre le Canada et les États-Unis se détendirent quelque peu par la suite, mais la question des pêches demeura litigieuse.

Tobin fait arrêter des dragueurs à pétoncles américains

Dans l'Atlantique, pendant ce temps, le Canada était en butte à des pays membres de l'OPANO et à des navires sous pavillon de complaisance qui pêchaient à la frontière de la zone de 200 milles. Après l'effondrement des stocks de morue, l'OPANO avait décrété un moratoire visant cette espèce et plusieurs autres qui évoluaient à l'extérieur de la zone, afin de faire pendant aux interdictions canadiennes qui s'appliquaient au-dedans. Le *Kristina Logos*, navire canadien immatriculé au Panama, pêcha malgré tout. Par un caprice du sort, ce navire avait précédemment été immatriculé au Canada, et l'immatriculation canadienne n'était jamais arrivée à échéance. Cela permit l'autorité du MPO, et en avril 1994, des patrouilleurs canadiens arrêtèrent le *Kristina Logos*.

Le 4 mai, Tobin tint le propos suivant à la Chambre des communes : [Traduction] « Je déclare à ces pirates que leur heure est venue et que nous allons mettre fin à leurs gestes prédateurs. » Au cours du même mois, le Parlement apporta des modifications à la *Loi sur la protection des pêcheries côtières*; le Canada eut désormais autorité pour édicter des règlements en matière de conservation afin de préserver de l'extinction les stocks chevauchants exploités à des fins commerciales. Les modifications visaient les navires sous pavillon de complaisance; elles permirent au Canada d'arrêter en haute mer des navires de certains pays, s'ils contrevenaient aux règles de l'OPANO. Plusieurs bateaux concernés par cette nouvelle disposition quittèrent alors le nez et la queue des Grands Bancs.

Cet été-là, deux navires américains appareillèrent pour aller pêcher le pétoncle d'Islande à l'extérieur de la zone de 200 milles canadienne. Des conventions internationales datant des années 1950, de même que les ententes conclues en 1983 à l'occasion de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, établissaient clairement que les États côtiers avaient autorité sur les fonds océaniques de leur plateau continental. Certains Américains contestaient cependant l'idée que les pétoncles constituaient une « espèce sédentaire » vivant sur le lit marin. Il était

indéniable qu'ils restaient longtemps immobiles au fond des eaux – mais ils parcouraient également de courtes distances par à-coups.

Tobin ne voulut rien entendre de ces considérations abstraites sur les fonds marins. Sachant que les navires américains étaient en chemin, il n'émit aucune protestation publique avant leur arrivée. Quand ils commencèrent à pêcher, un navire de patrouille les arrêta cependant. Une controverse suivit, mais la plupart des habitants de la côte Est applaudirent chaudement à l'initiative de Tobin. Le MPO abandonna ultérieurement les procédures intentées contre les deux navires, après que les autorités américaines se furent ralliées aux positions canadiennes concernant les droits sur les espèces benthiques²².

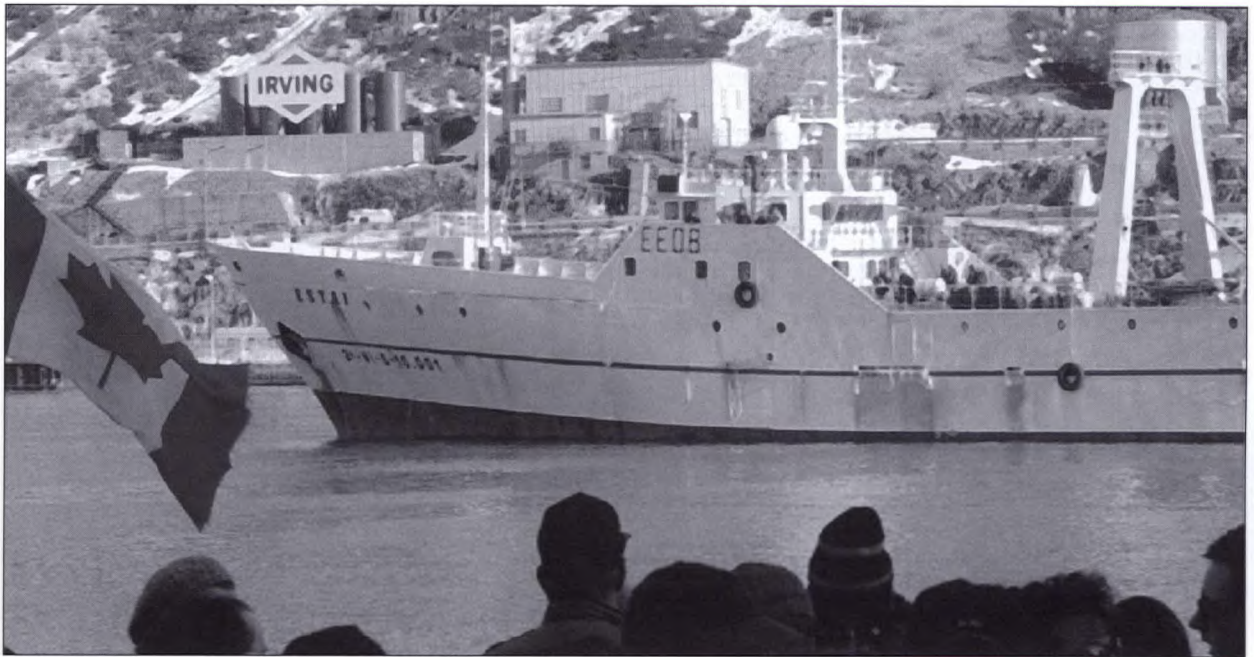
Des flottes étrangères se rabattent sur le flétan noir

Après que l'OPANO eut instauré son moratoire sur la morue et d'autres espèces, certaines flottes européennes – et des navires espagnols en particulier – se rabattirent sur le flétan noir, également appelé flétan du Groenland. Longtemps pêché près des côtes de Terre-Neuve, le flétan noir se rassemblait également au fond des eaux profondes du large. En 1994, les navires de l'Union européenne (nouveau nom de la Communauté économique européenne depuis 1993) prirent plus de 50 000 tonnes de poissons de cette espèce. Cette année-là, le Conseil scientifique de l'OPANO recommanda des limitations. Le Canada réduisit radicalement ses quotas, les faisant passer de 25 000 à 6 500 tonnes, et il fit des pressions auprès des autres pays membres de l'OPANO afin qu'ils prennent des mesures similaires.

En janvier 1995, Tobin participa à des assemblées de l'OPANO; c'est en partie grâce au travail qu'il effectua à l'occasion de ces rencontres que le Canada obtint 60 pourcent du total autorisé des captures, établi à 27 000 tonnes. Cette nouvelle répartition constituait une victoire pour le Canada et une régression pour l'Union européenne, qui avait jusque-là pêché 80 pourcent des flétans noirs.

L'Union européenne passe outre à la décision de l'OPANO

L'Espagne exerça des pressions sur l'Union européenne, qui décida de s'opposer à la nouvelle répartition et de fixer elle-même son quota. Celui-ci fut établi à 69 pourcent du total des prises de flétan noir autorisé par l'OPANO. Les Espagnols se mirent donc à pêcher le flétan noir, tandis que les diplomates du Canada et de l'Union européenne se mettaient sur un pied d'alerte. Des groupes d'intérêt du secteur de la pêche ainsi que des politiciens pressèrent Tobin de tenir ferme. Celui-ci discuta personnellement avec les ambassadeurs de l'Union européenne, mais il ne parvint pas à une solution diplomatique.



L'*Estai* entrant dans le port de St. John's sous surveillance. (Presse canadienne)



Brian Tobin s'adressant aux journalistes, à New York, un petit poisson à la main, devant le filet de l'*Estai*. (Presse canadienne)

Les règlements précédemment adoptés par le gouvernement avaient visé les navires sous pavillon de complaisance ou non immatriculés qui exploitaient des stocks chevauchants vulnérables. Le 3 mars 1995, le gouvernement édicta de nouveaux règlements, qui étendirent la portée de l'ancienne réglementation aux navires espagnols et portugais²³. Aux termes des règlements adoptés, les agents canadiens furent autorisés à interrompre l'exploitation de stocks chevauchants et, au besoin, à perquisitionner et à saisir en haute mer les navires mettant en péril la conservation des espèces.

Tobin avertit l'Union européenne que les autorités canadiennes procéderaient sous peu à des arrestations. Les navires de l'Union européenne discontinuèrent temporairement leur pêche, mais ils réapparurent bientôt à proximité de la zone; le MPO envoya donc des patrouilleurs océaniques aux abords de la frontière.

Le MPO saisit un chalutier espagnol

Le 9 mars, trois navires du MPO jouèrent au chat et à la souris avec l'*Estai*, un chalutier espagnol, dans les eaux internationales, à l'extérieur de la zone. L'*Estai* résista aux tentatives d'arraisonnement et les membres de son équipage coupèrent leurs filets de pêche afin de s'échapper. Le *Cape Roger* parvint finalement à se rapprocher du bateau espagnol et tira un coup de semonce en avant du navire. Le capitaine de l'*Estai* se rendit, puis un équipage du MPO et des représentants de la GRC montèrent à son bord et le ramenèrent à St. John's.

Une tempête diplomatique éclata. La commissaire aux pêches de l'Union européenne, Emma Bonino, protesta à toutes les tribunes où elle put s'exprimer, et des représentants de l'UE et de l'Espagne émirent des propos hostiles au Canada. Mais les Canadiens approuvèrent massivement l'arrestation de l'*Estai*, et certains pays qui avaient souvent eu maille à partir avec des navires étrangers se rangèrent à leurs côtés. Toute la flotte britannique arbora ainsi le drapeau canadien à la suite de ces événements.

Tobin convoqua une conférence de presse afin de démontrer aux médias les délits de l'*Estai*. La plupart des poissons capturés par ce chalutier n'avaient pas

atteint la taille requise, et la dimension des mailles de certains filets trouvés à son bord était inférieure à la dimension minimale autorisée par la réglementation. On trouva en outre des doublures de filet dont les mailles étaient encore plus petites, et les agents du MPO découvrirent dans le bateau un compartiment secret qui renfermait 25 tonnes de plie canadienne, espèce sous moratoire.

Des bateaux de patrouille pourchassèrent sur les lieux de pêche un autre navire espagnol, le *Pescamar Uno*. Au moyen d'un dispositif sous-marin, les Canadiens coupèrent les chaluts de ce navire. L'Espagne envoya des navires de patrouille armés dans la région en cause à la suite de cet incident.

Le premier ministre Jean Chrétien et le ministre des Affaires étrangères André Ouellet avaient fait des pressions auprès des autorités de l'Union européenne. À New York cependant, des efforts diplomatiques antérieurement déployés par le Canada avaient entre-temps commencé à porter leurs fruits : en effet, la Conférence des Nations Unies sur les stocks de poissons, chevauchants et de grands migrateurs avait débuté. À l'occasion de cette conférence, Emma Bonino fustigea vertement Tobin et le Canada. Tobin prit la défense du Canada en avançant des arguments liés à la conservation : [Traduction] « S'acharner avec désespoir à sauver les derniers stocks de poissons n'est pas le fait de pirates. C'est le fait de patriotes! »

Tobin accomplit un coup d'éclat qui attira des hordes de journalistes : il avait fait emmener le chalut de l'*Estai* au port de New York, et il le fit suspendre au crochet d'une grue afin que tous puissent le voir. Montrant les petits poissons pris dans les mailles de l'immense filet, il dit à son auditoire : [Traduction] « Les flétans noirs ont été exterminés, hormis quelques petits spécimens peu attrayants, solitaires et mal aimés, qui s'accrochent comme ils le peuvent aux Grands Bancs de Terre-Neuve en implorant : "Qu'une main se dresse et nous sauve *in extremis* avant que nous soyons tous exterminés." »

Bonino et les autres représentants de l'Union européenne ne faisaient pas le poids devant Tobin, qui se mérita les surnoms de « Capitaine Canada » et de « Tobinator », et les sympathies internationales allèrent dans une forte majorité aux Canadiens. Les propriétaires de l'*Estai* versèrent une caution, puis le Canada libéra le navire et les négociations se poursuivirent.

L'Union européenne, aiguillonnée par l'Espagne, continua d'abord de résister, et les Espagnols tentèrent encore de pêcher à la frontière de la zone canadienne. Alors que les fonctionnaires du ministère des Affaires étrangères se montraient prudents, Tobin et le MPO défendirent leur cause. Des bateaux de patrouille canadiens traquèrent des navires espagnols, se jetant devant eux à de courtes distances afin de leur barrer la route. Le premier ministre Chrétien envoya des navires de guerre dans la zone du conflit et les autorisa à tirer directement sur les navires espagnols qui refuseraient de s'immobiliser après en avoir reçu l'ordre. Moins

d'une heure se serait écoulée avant qu'un nouvel affrontement avec un navire espagnol ne survienne en haute mer, quand les négociations aboutirent à une entente²⁴.

En avril, l'Union européenne conclut un nouvel accord avec le Canada. Des contrôleurs indépendants s'embarqueraient à bord de tous les navires pêchant à l'extérieur de la zone canadienne mais à l'intérieur du territoire soumis à l'autorité de l'OPANO. Par ailleurs, une surveillance par satellite serait mise en œuvre, de nouvelles tailles minimales des prises seraient établies et de nouvelles sanctions seraient édictées. Le Canada remboursa la caution de l'*Estai* et retira ses accusations. Aux termes de la nouvelle entente, l'Union européenne avait droit à une proportion plus élevée du total des prises de flétan noir qu'autorisait l'OPANO.

L'incident de l'*Estai* eut de multiples répercussions. S'il mina les relations du Canada avec l'Union européenne et l'Espagne pour plusieurs années, il rallia l'opinion publique canadienne et devint emblématique de la force et de la souveraineté du Canada. (En fait, le quartier général des opérations menées par le MPO depuis Ottawa durant cette affaire se retrouvait dans la salle de conférence Peter Mitchell, nommée d'après le ministre de l'époque de la Confédération qui défendit la souveraineté canadienne à l'occasion de conflits avec les Américains.) L'intérêt pour la conservation des ressources halieutiques s'accrut, et Tobin continua de faire valoir des motifs moraux. Les divers pays resserrèrent la mise à exécution des règlements sur le nez et la queue des Grands Bancs, et l'OPANO mit en œuvre l'embarquement obligatoire de contrôleurs sur les navires de pêche. Par ailleurs, ces navires furent équipés de dispositifs de surveillance repérables par satellite et durent désormais signaler leur position toutes les six heures. Le nombre d'infractions, quelque 130 par année jusqu'alors, diminua de moitié²⁵.

La Conférence des Nations Unies aboutit à un accord visant les stocks chevauchants

L'incident de l'*Estai* dynamisa la Conférence des Nations Unies qui se déroulait à New York. En août 1995, un souhait du Canada se réalisa quand les membres de cette assemblée ratifièrent une convention qui renforça la protection des stocks chevauchants et des stocks de grands migrateurs. Communément appelée Accord des Nations Unies sur la pêche (ANUP), cette convention prescrivait une politique prudente et se fondait sur une représentation écosystémique. Elle obligeait les États qui exploitaient les stocks visés à prendre en considération les pratiques de gestion des États côtiers et prévoyait un mécanisme obligatoire de règlement des différends. Elle accordait en outre aux États le droit de surveiller, d'arraisonner et d'inspecter les navires battant pavillon étranger afin de vérifier s'ils se conformaient à la réglementation internationale. Elle définissait enfin étape par étape – et c'était là une disposition capitale – un cadre de mise à exécution de

la réglementation qui permettait aux États côtiers d'intenter en dernier recours des procédures contre les navires contrevenants, quand les États des pavillons ne le faisaient pas.

Seules les nations qui ratifieraient l'ANUP y seraient assujetties, et cette convention n'entrerait en vigueur qu'après avoir été approuvée par 30 pays. La trentième approbation fut obtenue en décembre 2001, et l'ANUP devint un élément constitutif du droit de la pêche internationale. À l'époque, cinq pays membres de l'OPANO avaient signé l'accord : le Canada, les États-Unis, la Norvège, l'Islande et la Russie. L'Union européenne le ratifia deux ans plus tard²⁶, mais ce faisant, elle adopta une position juridique qui menaçait le droit des États côtiers d'arrêter des navires étrangers à l'extérieur de la zone dans les cas où les États des pavillons ne prenaient aucune mesure.

L'entrée en vigueur de l'ANUP modifia peu la pratique quotidienne de la pêche ou les activités courantes de la mise à exécution des règlements. Elle constitua néanmoins un nouveau départ. Les pays qui avaient ratifié l'entente avaient renoncé à une partie de leur souveraineté en haute mer. Désormais, les autorités d'un État côtier pouvaient, dans certaines circonstances, ramener à l'un de leurs ports un navire étranger qui pêchait à l'extérieur de la zone de 200 milles, sans que l'État du pavillon pût intervenir. L'ANUP fut une réalisation majeure pour la diplomatie canadienne relativement à la gestion internationale des pêches. En ce qui touchait la limite de 200 milles, le MPO faisait office de précurseur.

Des frictions concernant les pêches avaient cependant resurgi entre certains pays membres de l'OPANO, au sein de laquelle les votes européens faisaient pencher la balance. Au Canada, et notamment à Terre-Neuve, des politiciens, des membres de l'industrie des pêches et un segment du grand public demandaient au Canada d'étendre jusqu'à la marge continentale la portée de ses travaux de gestion axés sur la conservation.

L'examen des programmes sabre les budgets

Sous Brian Mulroney, les conservateurs s'étaient attaqués au déficit budgétaire; les libéraux de Jean Chrétien reprurent l'assaut de plus belle. Un examen des programmes fut mené à l'échelle de l'administration fédérale dans le but de réduire les budgets des ministères dans une proportion pouvant atteindre 40 pourcent.

En 1994 et en 1995, Tobin et le sous-ministre Bill Rowat sabrèrent dans le budget du MPO. En février 1995, Tobin déclara ce qui suit : « Le MPO va changer fondamentalement le mode de gestion des pêches. Nous concentrerons nos politiques et programmes sur les responsabilités principales du Ministère, la conservation et la durabilité »²⁷. Un Plan d'action stratégique élaboré par le Ministère présenta la liste des principaux projets, y compris le transfert de la majorité des responsabilités liées à la pêche en eau douce, l'implantation de

la gestion partagée des pêcheries et la réorganisation de la recherche scientifique. Une plus grande quantité de travaux multidisciplinaires seraient effectués, et on se concentrerait davantage sur certains champs importants des sciences halieutiques (y compris l'évaluation des stocks), de la recherche sur l'environnement et les habitats marins et de l'hydrographie. En pratique, cela signifiait que toutes les compressions budgétaires possibles seraient effectuées. On économiserait en outre de l'argent en apportant des changements à la gestion de la flotte, en exigeant des droits de permis supplémentaires et en adoptant de nouvelles mesures de recouvrement des coûts.

Le Ministère se fixa pour objectif de prélever 50 millions de dollars auprès de l'industrie grâce aux droits de permis. Il argua qu'il serait davantage équitable d'exiger que les bénéficiaires directs des ressources halieutiques assumassent une plus grande partie des coûts de gestion. Cette nouvelle initiative, à l'exemple de mesures de recouvrement des coûts mises en œuvre antérieurement, se heurta à des difficultés. Chaque fois qu'une nouvelle charge leur était dévolue, les membres de l'industrie protestaient qu'on enfonçait le dernier clou dans leur cercueil. Des disputes éclatèrent et des audiences parlementaires eurent lieu, mais vers la fin des années 1990, le Ministère parvint malgré tout à percevoir plus de 40 millions de dollars par année en droits de permis.

Relativement à la réduction des dépenses, on avait déjà supprimé plusieurs programmes nationaux créés dans les années 1940 et 1950 – prêts aux pêcheurs, subventions visant la construction de bateaux et Office des prix des produits de la pêche –, et on avait mis un terme à la plupart des travaux de développement et de publicité. Dans la foulée des compressions ordonnées par Tobin, le gouvernement cessa de financer l'un des rares programmes qui subsistaient, soit le Régime d'assurance des bateaux de pêche, qui fut privatisé en 1996.

Le Ministère commença par ailleurs à se décharger de ses responsabilités à l'égard de certains ports de pêche récréative, à réduire le nombre de ports de pêche commerciaux et à augmenter le montant des droits de port. Les fonctionnaires avaient déjà commencé à encourager les autorités portuaires locales à prendre en charge la gestion des quais, à superviser l'entretien de ces installations et à exiger des droits de quai.

Après des années de compressions budgétaires, le MPO ne disposait plus d'importantes sources de dépenses aisément réductibles. Plutôt que de couper dans le gras, l'administration passa parfois le scalpel dans les muscles et les os du Ministère. L'effectif des chercheurs scientifiques fut réduit du tiers²⁸, et les scientifiques et les gestionnaires durent abandonner des travaux en cours, ce qui eut des conséquences importantes. Ce fut l'ère des retraites anticipées. Pour favoriser la réduction du personnel, le gouvernement versa des paiements forfaitaires à certains employés qui prirent alors leur retraite. En plus de procéder à des réductions de coûts à l'interne, le Ministère resserra ses



On a changé la couleur des navires du MPO à la suite de la fusion avec la Garde côtière. Les navires de recherche océanographique à coque blanche, les chalutiers de recherche à coque foncée et les patrouilleurs à coque grise affichent désormais une coque rouge marquée d'une bande blanche oblique. Ci-dessus, le patrouilleur de 38 mètres, le *Louisbourg*.

dépenses liées à des facteurs extérieurs. Les demandes de financement de projets spéciaux présentées par des groupes de l'industrie étaient moins nombreuses qu'auparavant, car on tenait pour acquis que le MPO n'avait plus d'argent.

La Garde côtière et le MPO fusionnent

En dépit des compressions, le Ministère devint plus volumineux à cette époque, en raison d'une fusion. En février 1995, Tobin fit l'annonce d'un projet concernant l'incorporation au MPO de la Garde côtière canadienne (GCC), alors rattachée au ministère des Transports; cette fusion porterait le nombre de navires de sa flottille à 168, dont 42 navires de haute mer. Les principales tâches de la GCC consistaient à veiller à la sécurité maritime, à venir en aide aux bateaux qui naviguaient et à effectuer des interventions anti-pollution. La fusion, selon l'annonce faite par Tobin, réduirait les coûts et resserrerait la mise en application des règlements, à une époque où la conservation de certaines espèces hauturières était menacée; elle contribuerait par ailleurs à la centralisation des opérations en haute mer. [Traduction] « Des économies supplémentaires, expliqua Tobin, découleront de la réduction des frais généraux, de la centralisation des travaux d'hydrographie (c'est-à-dire de cartographie océanique) et de gestion des navires et de la mise hors service de navires, de bases et de ports excédentaires. [...] La Garde côtière conservera son identité et son nom. » Et [Traduction] « [l]e Ministère renforcé concentrera ses activités dans quatre principaux domaines : la sécurité, la protection de l'environnement, la gestion des ressources renouvelables et l'assistance à l'industrie et au commerce maritimes²⁹ ». La fusion fut officialisée le 1^{er} avril 1995, ce qui fit du MPO le cinquième ministère en importance au sein de l'administration fédérale. À la fin du XX^e siècle, il comptait quelque 9 000 employés, répartis à peu près également entre la GCC et les autres divisions. En 2000-2001, le MPO bénéficia d'un budget total d'environ 1,6 milliard de dollars. Bien que la ligne de

démarcation séparant les différents secteurs d'activité fût parfois floue, les dépenses manifestement liées aux pêches comprenaient 149 millions de dollars pour l'océanographie et les sciences halieutiques, 409 millions pour la gestion des pêches et 90 millions pour les approvisionnements portuaires. Le nombre d'employés travaillant dans chacun de ces secteurs s'élevait respectivement à 1 265, 1 580 et 107. En outre, 132 millions de dollars et un effectif de 312 personnes étaient affectés à la gestion des habitats et à la science de l'environnement³⁰.

Les employés du MPO gardaient cependant à l'esprit l'époque révolue du ministère de la Marine et des Pêcheries. À cette époque, le Service des pêches et l'industrie avaient combattu afin que les deux mandats fussent séparés. L'industrie navale et celle des pêches firent preuve d'un certain scepticisme devant la fusion de 1995. Toutes deux étaient sous l'impression que les tâches supplémentaires détourneraient l'attention du MPO de leurs besoins particuliers. Il n'y eut cependant pas de vive résistance.

La plupart des activités de l'organisation nouvellement fusionnée demeurèrent sous la responsabilité de divisions particulières. Mais la flotte scientifique et la flotte de patrouille du MPO furent intégrées à celle de la Garde côtière. Le nombre de jours de mer des navires du MPO s'en trouva amoindri avec le temps. En effet, la convention collective de la GCC prévoyait des équipages plus nombreux que ceux qu'avait jusque-là employés le Ministère, ce qui occasionna une augmentation des frais quotidiens. L'application des règlements et la recherche pâtirent donc toutes deux de mesures qui s'ajoutèrent aux compressions recommandées à la suite de l'examen des programmes³¹.

Le sous-ministre Bill Rowat supervisa une autre réorganisation, qui plaça entre les mains de directeurs généraux la responsabilité des opérations de la GCC et celle des activités liées à la gestion des pêches dans les différentes régions. La plupart des régions – Terre-Neuve, la région Laurentienne (le Québec), celle du Centre et de l'Arctique et celle du Pacifique – conservèrent leurs frontières antérieures, mais dans les Maritimes, les régions de Scotia-Fundy et du Golfe furent réunies. Toutefois, le Golfe conserva partiellement son identité distincte au sein de la nouvelle région. Moncton continua en effet d'assurer la gestion des pêches dans le golfe du Saint-Laurent.

L'inspection du poisson échappe au MPO

Tandis que les budgets s'amenuisaient, plusieurs centaines d'inspecteurs du poisson durent quitter le MPO. Le Ministère estimait depuis longtemps que l'industrie des pêches avait besoin d'une unité d'inspection spécialisée, au fait de ses processus complexes et des problèmes particuliers à la conservation du poisson. L'examen des programmes relégua cette idée aux oubliettes. Le gouvernement souhaitait en effet réduire les dépenses et améliorer

l'efficacité en centralisant toutes les tâches liées à l'inspection des aliments au sein d'une agence unique. En 1997, la nouvelle Agence canadienne d'inspection des aliments prit donc en charge l'inspection du poisson. À l'époque où il avait été responsable de cette tâche, le MPO avait favorisé l'approvisionnement des usines et des marchés en poisson de qualité dans son propre intérêt et à des fins commerciales. La nouvelle agence s'attacha moins à l'amélioration de la qualité, et davantage aux problèmes de base liés à la santé et à la sécurité.

Des agents du Service d'inspection du MPO, travaillant constamment aux alentours des bateaux et des usines, avaient communiqué au Ministère des observations sur le fonctionnement de l'industrie. Au fil des ans, bon nombre d'inspecteurs avaient par ailleurs été promu à des postes de gestionnaires supérieurs au sein d'autres divisions du Ministère. Ainsi, le Ministère fut privé d'une fenêtre sur l'industrie quand l'inspection du poisson lui fut retirée, et une fraction de son expertise en gestion devint alors inexploitable.

Le nombre d'agents des pêches se maintint aux alentours de 600. En 1995, Tobin put affirmer que le MPO avait l'effectif en poste sur la côte atlantique – nonobstant l'effondrement de la pêche du poisson de fond – et qu'il l'avait accru de 15 pourcent en Colombie-Britannique³². Il reste que les plaintes du personnel au sujet de l'examen des programmes étaient monnaie courante.

Le MPO tente de déléguer sa responsabilité à l'égard de l'habitat dulcicole

Par suite de l'examen des programmes, le Ministère tenta de céder la majorité des responsabilités fédérales en matière de gestion des eaux douces. En février 1995, Tobin déclara : [Traduction] « les pouvoirs relatifs à l'habitat, à la protection et à la gestion des poissons d'eau douce seront transférés, moyennant la réussite des négociations, aux provinces ».

Mais les provinces se montrèrent très réticentes à assumer la responsabilité pour l'habitat dulcicole conformément aux attentes du MPO, et des complications politiques s'ensuivirent. Des décisions judiciaires rendues vers le milieu des années 1990 définirent les responsabilités du fédéral relativement aux habitats naturels. En dernier ressort, le gouvernement décida de mieux s'occuper de la gestion de l'habitat dulcicole plutôt que d'en céder la responsabilité, et il accorda au MPO des fonds supplémentaires³³.

La charge de travail du MPO liée aux habitats s'accrut au fil des ans : en 1995-1996, le Ministère effectua moins de 300 évaluations environnementales dans l'ensemble du pays; en 1999-2000, ce nombre avait pratiquement triplé³⁴. Le MPO se fit plus autoritaire, notamment dans les Prairies. En 2000, le Ministère affecta 50 nouveaux agents des pêches à la Région du Centre et de l'Arctique³⁵.

La cogestion s'affermir grâce à des accords de projets conjoints

Dans les années 1990, la notion de cogestion gagna en popularité au sein du Ministère. En 1975, LeBlanc avait été le premier à promouvoir cette idée quand il avait recommandé, dans un discours, que les décisions fussent prises collectivement par tous ceux qu'elles toucheraient, et que la totalité des renseignements pouvant servir à fonder ces décisions fussent dévoilés. LeBlanc, qui considérait que les pêcheurs devaient bénéficier d'un pouvoir plus important, employait des tournures comme [Traduction] « le droit à la parole lorsqu'il s'agit de leur destinée » ou « rendre la pêche aux pêcheurs ». Par ailleurs, on pouvait lire ce qui suit dans la *Politique canadienne pour la pêche commerciale* de 1976 : [Traduction] « [L]es décisions fondamentales en matière de gestion des ressources ainsi que l'expansion de l'industrie et du commerce seront prises conjointement par l'industrie et le gouvernement »³⁶.

Les associations de pêcheurs et les comités consultatifs avaient pris un grand essor à l'époque de LeBlanc, et de nouveaux succès avaient été obtenus dans le domaine de la cogestion dans les années 1980. Mais on se détourna de cette pratique à la fin des années 1980, époque où le Ministère invita moins fréquemment des partenaires à cogérer certains de ses travaux. Puis l'examen des programmes remit la cogestion au goût du jour, entre autres parce qu'elle permettait de réduire les coûts.

En février 1995, Tobin déclara : [Traduction] « Le Ministère va établir des partenariats et des accords de cogestion avec les groupes clients afin de partager la prise de décision, les responsabilités et les avantages. » Le plan d'action stratégique du MPO, dont certains énoncés étaient typiques de la phraséologie des gestionnaires des années 1990, précisait que le Ministère devait [Traduction] « plutôt collaborer avec les travailleurs qu'être à leur service, [...] se faire moins paternaliste et plus collégial, et délaissier quelque peu la réglementation pour jouer davantage un rôle de facilitateur ».

La clé de ce projet serait [Traduction] « l'établissement d'un nouveau lien de confiance entre le Ministère et ses clients ». En plus d'une nouvelle collaboration dans le domaine de l'autoréglementation et de la mise à exécution, une nouvelle conscience sociale des avantages du respect des règlements se ferait jour. Les procédures de consultation et de communication du programme scientifique seraient améliorées. On mettrait en œuvre un [Traduction] « programme musclé visant à établir des partenariats avec l'industrie des pêches et d'autres clients en vue de recueillir les renseignements nécessaires au programme scientifique ». Il fallait par ailleurs réagir à un [Traduction] « urgent besoin d'améliorer la transmission des renseignements à l'interne et de rétablir la confiance du public dans les compétences du Ministère en matière de gestion et de recherche. [...] La communication, à l'interne comme à l'externe, ferait

désormais partie intégrante des tâches quotidiennes de tous les gestionnaires du MPO. »

La rhétorique ne suffit cependant pas à faire changer les choses. Le Ministère ne donna jamais suite à ces projets en mettant en œuvre une quelconque campagne majeure de communication ou de transmission des renseignements. Certains changements eurent néanmoins lieu dans les années 1990, y compris une multiplication des consultations concernant les plans de gestion des pêches.

Des plans de gestion d'un certain type avaient été rédigés des années auparavant, comme ceux qui visaient la pêche au saumon en Colombie-Britannique dans les années 1950, mais les premiers de ces plans avaient généralement été rudimentaires et avaient peu circulé à l'extérieur du Ministère. À la fin des années 1970, on commença à produire des plans publics plus formels, qui portèrent d'abord sur le poisson de fond de l'Atlantique, puis sur d'autres espèces. Par suite de consultations spéciales et de réunions de comités consultatifs, la plupart de ces plans furent approuvés à l'échelon régional.

Un changement survint cependant au milieu des années 1990. Les consultations par le Ministère prirent en effet de l'ampleur à cette époque, et des Plans de gestion intégrée des pêches (PGIP) plus élaborés que les plans précédents furent établis à l'égard des principales pêcheries. Les documents décrivant les PGIP devinrent plus substantiels, plus détaillés et plus rigoureux. En outre, les pêcheurs acquirent de nouvelles responsabilités concernant l'élaboration de « plans de pêche axée sur la conservation » relativement à certaines pêcheries.

Un nouveau mécanisme de gestion se diffusa : l'Accord de projet conjoint (APC) – souvent appelé « accord de collaboration » sur la côte Ouest. On y eut surtout recours dans le cadre de la gestion de pêches de petite envergure qui se portaient relativement bien. Un APC décrivait les rôles du Ministère et ceux de l'industrie dans la gestion d'une pêche ou d'un projet conjoint. Normalement, les entreprises participantes s'engageaient à contribuer au financement de la recherche ou à l'application des règlements, ou elles se chargeaient d'autres responsabilités. Dans certains cas, elles participaient à la recherche ou à la surveillance. En contrepartie, les entreprises se méritaient une reconnaissance manifeste et bénéficiaient d'une plus grande influence en matière de gestion.

Certains pêcheurs se montraient cependant sceptiques. Selon eux, les accords suscitaient plutôt un partage des coûts qu'une cogestion. Le MPO multipliait ses demandes voulant que l'industrie assumât les coûts liés à la surveillance à quai et à d'autres travaux. Mais alors même qu'ils se plaignaient du transfert des responsabilités, divers groupes de l'industrie profitèrent de l'occasion qui leur était offerte d'exercer une influence plus directe ainsi que de l'accès plus assuré à la pêche dont ils pouvaient bénéficier – tout au moins par contrecoup.

Des représentants de l'industrie se plaignaient souvent que le système des comités consultatifs ne leur permettait ni de savoir qui souhaitait des changements ni d'influencer les décisions finales après que leurs recommandations avaient été adressées au Ministère. Par ailleurs, certains groupes d'intérêt de l'industrie en soupçonnaient d'autres de contourner le système en s'adressant directement aux gestionnaires supérieurs et aux politiciens.

Le processus consultatif était néanmoins devenu un élément essentiel de la gestion de la plupart des pêcheries et à la fin des années 1990, l'industrie participa plus activement à la recherche scientifique en intervenant directement ou en fournissant des fonds. Tout cela fit progresser la cogestion, bien que celle-ci fût toujours loin d'être parfaite.

La Loi sur les océans entre en vigueur

Le 8 janvier 1996, Brian Tobin abandonna le portefeuille des Pêches et des Océans pour retourner à Terre-Neuve, où il remplaça le chef du parti libéral provincial, auquel il succéda à titre de premier ministre. Un autre député terre-neuvien, l'ancien vice-amiral Fred Mifflin, succéda à Tobin et fut ministre durant un an et demi. Après le pétulant Tobin, Mifflin fut un ministre discret et modéré.

La *Loi sur les océans* entra en vigueur durant le mandat de Mifflin. Tobin et certains fonctionnaires du MPO, notamment le sous-ministre adjoint Scott Parsons, avaient consacré une partie de leurs efforts à cette initiative. La *Loi* entra en vigueur le 31 janvier 1997, 20 ans et 30 jours après l'établissement de la limite de 200 milles, et durant l'« Année des océans » des Nations Unies. La *Loi sur les océans* du Canada fut la première du genre à l'échelle internationale.

Cette nouvelle loi régissait entre autres les affaires courantes relatives à la haute mer. De portée plus vaste que la *Loi sur la mer territoriale et les zones de pêche* de 1964, la *Loi sur les océans* définissait les frontières maritimes du Canada plus clairement. L'autorité du gouvernement canadien serait la même que sur le continent dans les eaux territoriales, c'est-à-dire dans la région située entre les lignes de base droites et des parallèles tracées à douze milles nautiques de celles-ci. Dans la zone contiguë (elle aussi large de douze milles), le Canada pourrait exercer son autorité relativement à l'application des lois concernant les douanes, l'hygiène, la fiscalité et l'immigration. La *Loi* prévoyait par ailleurs ce qui suit relativement à la zone économique exclusive, qui s'étend jusqu'à 200 milles du continent : « Dans cette zone, le Canada a des droits et des privilèges quant à l'exploration et à l'exploitation des ressources naturelles biologiques et non biologiques présentes dans l'eau, le sous-sol et les fonds marins. Le Canada a également la responsabilité de protéger le milieu marin, de réglementer la recherche scientifique et de superviser la mise en place et l'utilisation d'ouvrages en mer. » Sur le plateau continental situé au-delà de la zone, « [l]es droits et privilèges qu'exerce

le Canada [...] touchent l'exploration et l'exploitation des minéraux, des ressources naturelles non biologiques et biologiques (espèces sédentaires seulement – par exemple les pétoncles) »³⁷.

La *Loi sur les océans* contenait en outre de nouvelles dispositions qui s'inspiraient d'idées élaborées dans les années 1980 et 1990. Elle établissait que les pratiques de gestion devaient respecter trois principes fondamentaux : le développement durable, la gestion intégrée des activités et « la prévention, c'est-à-dire pêcher par excès de prudence ». Elle faisait du ministre des Pêches et des Océans le principal responsable de la coordination des activités gouvernementales ayant une incidence sur la haute mer, et recommandait l'élaboration d'une stratégie de gestion des océans. Le MPO mit sur pied une division des Océans, qui fut placée sous la direction de Scott Parsons. La nouvelle *Loi* autorisait par ailleurs l'instauration de zones de protection marine (ZPM). Plus tard dans les années 1990, ces zones suscitèrent fréquemment l'intérêt de groupes environnementaux du monde entier.

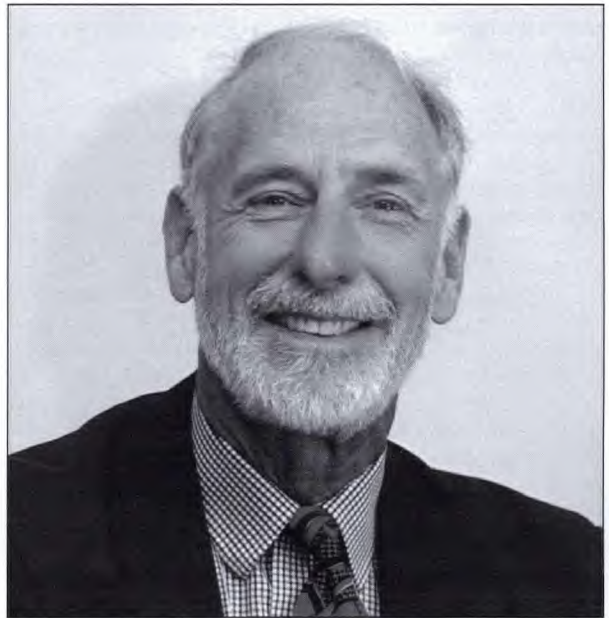
La *Loi sur les océans* était essentiellement muette relativement à l'application de ses dispositions, et en 2001, les effets mesurables qu'elle avait eus sur la gestion des pêches étaient mineurs. Mais elle avait favorisé l'implantation de divers principes – dont l'idée d'une position circonspecte – chez les employés du Ministère et dans l'esprit du grand public. La *Loi sur les océans* offrait un potentiel d'incidences plus considérables, mais ce potentiel dépendait de l'usage que les gouvernements et le peuple en feraient.

Anderson s'attaque au conflit du Pacifique

Le 11 juin 1997, David Anderson, député de la Colombie-Britannique d'expérience et ancien ministre du Revenu national et des Transports, hérita du portefeuille des Pêches et des Océans. Anderson était réputé pour sa conscience écologique. Tandis que des crises majeures concernant les ressources sévissaient sur les deux côtes, il déclara que ses trois priorités seraient « la conservation, la conservation et la conservation ». Et il tint parole...

Sur le plan international, Anderson régla, d'un certain point de vue, l'ancien conflit canado-américain sur le saumon du Pacifique. Depuis les empoignades de Tobin, en 1994, le ton avait baissé, mais les problèmes subsistaient.

Au milieu des années 1990, on enregistra un déclin record des prises de saumon sur la côte du Pacifique. Ce déclin allait transformer les pêches britannico-colombiennes, comme nous l'expliquerons plus loin. À cette époque, les conditions océaniques elles-mêmes étaient néfastes aux populations de saumon, au même titre que la pression de la pêche et que la dégradation des habitats. Les eaux océaniques avaient été réchauffées par le phénomène El Niño. Les populations de maquereau s'étaient déplacées vers le sud de la côte, où l'augmentation du nombre de saumons juvéniles



David Anderson

victimes de leur prédation entraîna un affaiblissement de certains stocks. Les quinnats et les cohos, espèces de prédilection des pêcheurs sportifs, avaient déjà été mis à rude épreuve; les conditions océaniques du milieu des années 1990 amplifièrent la menace qui pesait sur eux. Le Ministère interdit complètement la capture de spécimens appartenant à certaines montaisons affaiblies, et il mit en branle un important programme de réduction de la flotte. Le revenu des pêcheurs commerciaux dégringola, ce qui obligea un grand nombre d'entre eux à délaisser l'industrie.

Le conflit canado-américain semblait dorénavant avoir pour objet, aux yeux de certains observateurs, le droit de capturer des poissons de montaisons souffreteuses en vue d'en accélérer la disparition. Anderson exerça des pressions afin que l'on résolût ce problème chronique, qui épuisait les populations de saumons et lassait le public.

Une nouvelle entente prévoit une « gestion fondée sur l'abondance »

Les négociations s'accéléchèrent en 1998, et le 3 juin 1999, Anderson annonça la conclusion d'un accord. Des ententes de pêche valides pendant dix ans s'appliqueraient aux pêches de la frontière nord, aux cours d'eau transfrontaliers, au coho de la frontière nord, au coho et au kéta du sud, ainsi qu'au quinnat de toute la côte. Des ententes conclues pour une période de douze ans visaient par ailleurs le saumon rouge et le saumon rose du fleuve Fraser. Anderson déclara que ces nouvelles ententes réduiraient les interceptions et permettraient à un plus grand nombre de saumons de regagner le Canada. [Traduction] « Plutôt que de nous disputer les parts d'un gâteau de

plus en plus petit, déclara-t-il également, nous allons dorénavant travailler ensemble à la conservation des stocks. »

Une nouvelle politique fut adoptée à l'égard de la pêche d'interception. Antérieurement, les deux pays avaient exploité chacune des montaisons en fonction de parts préétablies. Quand une montaison donnée déclinait, les flottilles d'interception continuaient malgré tout de l'exploiter, car chacun voulait capturer tous les poissons qui lui avaient été alloués. Quand la montaison approchait de son but et que son affaiblissement devenait évident, le couperet de la conservation s'abattait, et la pêche domestique était fermée à partir de l'embouchure du cours d'eau – généralement canadien étant donné que le Canada était le plus important producteur de saumon au sud de l'Alaska. Cependant, l'abondance du poisson pouvait quand même créer des problèmes. Lorsque certains pêcheurs atteignaient rapidement leurs quotas, des zones de pêche pouvaient être fermées, ce qui empêchait l'exploitation d'autres stocks.

Sous le « régime de gestion fondé sur l'abondance », les deux pays devaient examiner l'état des stocks au début des migrations. Si une montaison était faible, le total des prises était revu à la baisse, et les pêcheurs qui se succédaient à mesure que progressait la migration devaient tous subir une réduction de leur pêche. Les méthodes privilégiées variaient selon les différents degrés d'abondance. Le nouveau système nécessitait davantage de renseignements scientifiques et de plus amples discussions entre les deux parties avant le début de la saison de pêche. Les négociateurs canadiens estimaient cependant que ce système entraînerait une gestion mieux éclairée, dont un élément clé tenait à une entente visant à intensifier la recherche et à la poursuivre conjointement.

Les deux pays firent également l'annonce de la création de deux fonds de dotation du Traité sur le saumon du Pacifique, l'un pour le Nord, l'autre pour le Sud; un total de 209 millions de dollars fut alloué à ces fonds (140 millions de dollars américains). Le Canada et les États-Unis administreraient les deux fonds conjointement. Ils subventionneraient des initiatives portant sur l'habitat, l'étoffement des stocks, la science et la gestion du saumon. Le Canada et les États-Unis convinrent par ailleurs de veiller plus activement à la protection de l'habitat et de mieux collaborer de manière générale. De nouvelles procédures de résolution des litiges furent établies pour régler les problèmes techniques. À la fin du siècle, aucun conflit important n'était survenu.

Anderson abandonne les projets de modification de la Loi sur les pêches

Anderson calma le jeu relativement à un autre dossier. Comme nous l'avons dit précédemment, John Crosbie avait tenté de modifier la *Loi sur les pêches* afin de mettre en place des offices indépendants qui veilleraient à la répartition des quotas. Le projet de loi qu'il avait soumis fut relégué aux oubliettes après

l'élection de 1993. Un autre projet de loi, proposé à l'époque de Tobin et toujours à l'étude en 1996, quand Fred Mifflin était ministre, visait à autoriser les « partenariats ». Préconisés par certains fonctionnaires du Ministère, les partenariats auraient constitué des ententes officielles et exécutoires, plus solides que les accords de projet conjoint et par lesquels des responsabilités concernant certains aspects de la gestion auraient pu être déléguées officiellement aux membres de l'industrie. On aurait en outre conféré à de nouveaux tribunaux l'autorité pour imposer des sanctions administratives comme des amendes, des réductions de quota et des suspensions de permis. Le Comité permanent des pêches et des océans de la Chambre des communes tint des audiences à l'égard de ce projet de loi, mais certains députés le virent d'un mauvais œil. Le temps passa et le projet de loi fut abandonné à la suite de l'élection de 1997.

Proposé à l'époque des compressions consécutives à l'examen des programmes, le projet des « partenariats » suscita l'hostilité de certains membres de l'industrie. En 1998, David Anderson demanda à Donald Savoie, universitaire réputé, d'examiner la question. Après de nombreuses consultations, Savoie recommanda au Ministère, en décembre, de mettre au placard tout projet de loi de ce genre. Le MPO devait d'abord mettre de l'ordre dans ses affaires, c'est-à-dire améliorer les processus de cogestion déjà institués et promouvoir la transparence. Il devait soumettre à un examen et mieux coordonner ses interventions visant à établir un « mode de gestion orienté sur la collectivité ». Anderson mit donc en veilleuse les projets de partenariat du Ministère.

Dhaliwal et l'affaire Marshall

Herb Dhaliwal, député de la Colombie-Britannique et ex-ministre du Revenu national, remplaça Anderson le 3 août 1999. Millionnaire de ses œuvres, Dhaliwal avait été secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et d'Océans à l'époque, Brian Tobin. Pour le reste, le seul lien qui l'unissait à la pêche était, comme il le remarqua lui-même, les nombreuses années où sa mère avait travaillé dans une usine de transformation du saumon après que sa famille eut émigré de l'Inde.

Six semaines seulement après la nomination de Dhaliwal, tandis que celui-ci en était toujours à la lecture de cahiers d'information et qu'il continuait de rencontrer des gens, une décision de la Cour suprême du Canada concernant les Maritimes et le Québec provoqua une onde de choc qui secoua tout le système de gestion des pêches du Canada.

Depuis l'époque coloniale, les Autochtones n'avaient jamais joué un rôle prédominant dans les pêches commerciales de l'Atlantique, bien qu'ils eussent pêché certaines espèces comme le homard et le saumon. Vers la fin des années 1960 et dans les années 1970, les restrictions concernant les permis et l'interdiction visant la pêche du saumon avaient contraint des Autochtones à discontinuer leurs activités. Bien que la perte d'occasions commerciales subie par les



Un grand nombre de peuples autochtones s'adaptèrent facilement à la pêche. Ci-dessus, révision des casiers de homard dans la réserve indienne Millbrook (N.-É.), 2005.

Autochtones ne fût jamais devenue un problème majeur, elle avait suscité un ressentiment sous-jacent au sein des Premières nations. Le Ministère s'était précédemment rendu à certaines prétentions des Autochtones concernant la pêche vivrière et il avait émis des permis spéciaux à l'intention de plusieurs bandes du Nouveau-Brunswick dans les années 1970, ce qui avait apaisé les tensions locales³⁸. Après que l'arrêt *Sparrow* de 1990 eut établi que les Autochtones avaient le droit de pêcher à des fins alimentaires, sociales et rituelles, le Ministère s'était réajusté avec un certain succès. Il avait révisé ses quotas de manière à tenir compte de la pêche vivrière et avait aidé des Autochtones à se tailler une place plus importante au sein de l'industrie de la pêche commerciale. En septembre 1999, cependant, l'« arrêt *Marshall* » sembla ouvrir toutes grandes les portes de la pêche commerciale.

Donald Marshall, de la bande mi'kmaq néo-écossaise de Membertou, avait été condamné à tort pour meurtre plus tôt dans sa vie et il avait fait de la prison avant d'être disculpé. Cette affaire l'avait rendu célèbre. En 1993, des fonctionnaires du MPO travaillant dans la Région du Golfe l'inculpèrent pour avoir pêché illégalement des anguilles et pour avoir fait commerce de ses prises. L'affaire se rendit en Cour suprême. Le 17 septembre 1999, le jugement du tribunal établit que Marshall avait le droit de vendre les anguilles qu'il avait pêchées. Cette décision impliquait

qu'en vertu de traités datant de 1760 et de 1761, tous les Mi'kmaq, les Malécites et les Passamaquoddy – soit les membres de 34 bandes réparties dans les Maritimes et au Québec – pouvaient non seulement pêcher des anguilles à des fins commerciales, mais aussi n'importe quelle autre espèce de poisson.

L'arrêt *Marshall* stupéfia les membres de l'industrie des pêches et souleva une controverse dans tout le pays. Certains s'y opposèrent, le décrivant comme une mauvaise décision fondée sur une représentation déficiente de l'histoire, laquelle entraînerait des mêlées générales sur l'eau. Ils lui reprochèrent de ne prévoir aucune période transitoire et de ne pas définir clairement les droits de pêche des Autochtones, qui allaient à l'encontre des devoirs de gestion du ministre et du Ministère. Certains représentants autochtones des Maritimes déclarèrent qu'ils avaient le droit de pêcher comme ils l'entendaient. Des bandes établies dans d'autres régions firent des déclarations similaires, ce qui causa une vive inquiétude chez les pêcheurs commerciaux traditionnels de l'ensemble du pays.

Dhaliwal déclara que la pêche autochtone serait assujettie à une réglementation et à un système de permis administré par le Ministère. Mais l'irritation des pêcheurs commerciaux demeura. À leurs yeux, la situation était des plus graves. Les fonctionnaires du MPO arguèrent que le nombre d'Autochtones qui profiteraient de leurs droits de pêche ne dépasseraient probablement pas quelques centaines, alors que le

nombre total de pêcheurs dépassait 40 000, mais cet argument ne suffit pas à convaincre les pêcheurs commerciaux.

Au cours des années précédentes, des Autochtones avaient vendu des homards capturés dans le cadre de la pêche vivrière. Aux yeux des pêcheurs non autochtones, l'arrêt *Marshall* abolissait toutes les limites qui auraient pu freiner l'expansion du commerce qu'effectuaient certains membres des Premières nations. Même un petit nombre de pêcheurs autochtones, craignaient-ils, pouvaient, d'une façon ou d'une autre, se prévaloir de leurs droits nouvellement reconnus de manière à se rendre maîtres de pêcheries payantes en dépit de leur faible envergure, comme la pêche au homard du large. En outre, dans certaines régions où ils étaient relativement nombreux, les Autochtones pourraient mettre sur pied une pêche intensive, ne laisser aucune place aux autres pêcheurs et faire peser une menace sur la conservation.

Les Autochtones étaient plus nombreux dans la baie Miramichi, au Nouveau-Brunswick, que dans la plupart des autres régions. Une sorte d'émeute maritime eut lieu à cet endroit après que des membres de la bande de Burnt Church et d'autres bandes se furent empressés de mettre à l'eau des casiers à homards. Des pêcheurs blancs saccagèrent des centaines de casiers placés par les Autochtones. De violents affrontements s'ensuivirent, sur terre et sur mer; des agressions furent commises et des incendies criminels furent allumés. Une « Coalition des pêcheurs » s'organisa dans l'ensemble des Maritimes. L'objectif de cette coalition, qui représentait de nombreux groupes commerciaux, était de s'opposer à toute perte de droit dont ses membres pourraient être victimes.

La situation était tendue et dangereuse. Les dirigeants autochtones, cependant, adoptèrent généralement une attitude modérée et responsable. Mike Belliveau, de l'Union des pêcheurs des Maritimes, défendit quant à lui les intérêts des pêcheurs qu'il représentait, tout en recommandant la modération. Dhaliwal demanda à tout le monde de rester calme pendant que le Ministère tâcherait de régler la question.

Il ne faisait aucun doute que les bandes mêlées à cette affaire avaient le droit de pêcher à des fins commerciales. La décision du tribunal évoquait des Autochtones tirant une « subsistance convenable » de leur pêche, mais cette expression suscita la confusion. Selon l'interprétation que le MPO prêta à ce passage de l'arrêt, la pêche pourrait assurer une subsistance convenable à certains Autochtones, mais aucun revenu annuel garanti n'y serait rattaché. Les bandes visées par l'arrêt *Marshall* comptaient en tout quelque 25 000 personnes – hommes, femmes et enfants y compris; on estimait que moins d'un millier d'entre eux pratiqueraient la pêche commerciale. Cependant, le Ministère devait à la fois leur faire de la place et réglementer leurs activités.

Après avoir consulté des groupes de pêcheurs et pris note des recommandations du Comité permanent des pêches et des océans de la Chambre des communes, Dhaliwal et ses fonctionnaires décidèrent que le volume de la flotte ne serait pas accru et que personne ne serait obligé de la quitter afin que des Autochtones pussent s'y joindre. Les pêcheurs qui renonceraient volontairement à leur permis recevraient une compensation. Les permis destinés aux Autochtones seraient remis aux bandes, dont les membres détermineraient qui aurait le droit de pêcher et de quelle manière seraient répartis les bénéfices. Le MPO obtint un budget de 160 millions de dollars du cabinet fédéral, somme qui servirait, entre autres, à indemniser les pêcheurs qui arrêteraient leurs activités.

Le MPO entreprit à la même époque de conclure des ententes de pêche avec les 34 bandes. James MacKenzie, professeur de l'Université Carleton originaire du Cap-Breton, fut nommé représentant en chef du gouvernement fédéral et négocia avec les bandes. Des fonctionnaires régionaux l'assistèrent, parmi lesquels Kathi Stewart, Frank Ring et Gaétan Coté. Des ententes de pêche avaient déjà été établies à l'égard de la pêche vivrière; les nouvelles ententes concerneraient à la fois cette pêche et la pêche commerciale. Des quotas appropriés seraient assignés aux bandes, et si celles-ci collaboraient, on leur apporterait un soutien pour améliorer leurs capacités en matière de pêche commerciale. On leur fournirait, par exemple, des bateaux, de l'équipement et des installations côtières, ou on leur offrirait de la formation. Dans le cas de la pêche commerciale, les bandes devraient respecter les mêmes règlements et les mêmes périodes de fermeture que les autres pêcheurs. La gestion concernant la controversée pêche vivrière serait quant à elle resserrée, et les quotas visant cette pêche seraient réduits.

La situation continua malgré tout de susciter la peur et la confusion chez les pêcheurs non autochtones. La tension se relâcha quelque peu quand la Cour suprême rendit, le 17 novembre 1999, un jugement connexe, qui clarifia les choses. D'aucuns estimèrent qu'il s'agissait d'une rétractation de la Cour sans précédent. La nouvelle décision énonçait clairement que le gouvernement fédéral avait le droit de réglementer dans une mesure raisonnable la pêche autorisée en vertu des traités.

Tout le long de l'an 2000, des représentants du MPO négocièrent des ententes de pêche intérimaires avec les bandes concernées et travaillèrent à faciliter l'accès des Autochtones à la pêche. Dhaliwal affirma clairement qu'il souhaitait créer des emplois. À la même époque, des fonctionnaires lancèrent une campagne destinée à clarifier la situation et à calmer les esprits; ils diffusèrent des communiqués, réalisèrent des entrevues et rencontrèrent les comités de rédaction de divers journaux. En août, environ 30 des 34 bandes avaient conclu des ententes avec le Ministère. Quelque 200 pêcheurs commerciaux avaient par ailleurs

renoncé volontairement à leurs permis. Étant donné que la plupart d'entre eux détenaient des permis visant diverses espèces, le nombre total de permis qui purent être redistribués dépassa en fait 600. Les bandes avaient acquis environ 90 navires, nouvellement construits ou vendus par des pêcheurs non autochtones. Certains pêcheurs se plaignaient cependant que les indemnités versées par le fédéral faisaient augmenter le prix des permis, ce qui mettait des bâtons dans les roues de nouveaux pêcheurs qui souhaitaient acheter des droits de pêche.

Le Ministère publia sur son site Internet l'énoncé des diverses ententes qu'il conclut, afin que le grand public puisse en prendre connaissance. L'accord conclu avec la bande de Big Cove, établie près de Richibucto (Nouveau-Brunswick), constitue un bon exemple de ces ententes. Il prévoyait que le Ministère fournirait à cette bande une trentaine de permis de pêche du homard, 23 nouveaux navires (soit un coût de plus de 4 millions de dollars) ainsi que 5 homardières et un crabier. Le Ministère assignerait par ailleurs un quota à cette bande et il fournirait les trappes et l'équipement nécessaires à ses pêcheurs, y compris jusqu'à 7 000 casiers à homards. Le Ministère s'était en outre engagé à donner de la formation et à collaborer avec la bande à des projets de recherche, à la mise en valeur des ressources et à des études de faisabilité concernant l'expansion économique. Au total, les fonds alloués dans le cadre de cette entente dépassèrent 6 millions de dollars, sans compter les millions dépensés pour les permis commerciaux qui seraient octroyés à la bande.

Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien assumait la direction d'une initiative à long terme pour examiner la situation générale des bandes concernées. Pendant ce temps, le MPO travaillait à l'amélioration des capacités des Autochtones en matière de pêche commerciale. Des formations informelles furent données à des Autochtones par de nombreux pêcheurs blancs, tandis que le MPO, des représentants des bandes et des écoles de pêche travaillaient à l'élaboration de programmes officiels. Les effets des permis et des fonds versés par le MPO ne tardèrent pas à se faire sentir. Moins d'un an après l'accord de 2000, l'auteur du présent ouvrage eut ainsi l'occasion d'observer, tandis qu'il se trouvait sur un quai de Richibucto jusque-là peu fréquenté par les pêcheurs des Premières nations, une flotte entière de homardières autochtones qui regagnaient le rivage; les capitaines et les hommes d'équipages de cette flotte gouvernaient leurs bateaux et en maniaient les équipements comme s'ils avaient exécuté ces manœuvres leur vie durant.

Le règlement de l'affaire Marshall fut un chemin parsemé d'embûches. De nombreux problèmes surgirent lors des négociations avec les bandes. Les pêcheurs commerciaux et la Coalition des pêcheurs, quant à eux, exprimèrent leurs inquiétudes et en suscitérent d'autres. Gilles Thériault, devenu consultant après avoir cofondé l'Union des pêcheurs



La plupart des bateaux obtenus en vertu de l'arrêt *Marshall* faisaient de 30 à 50 pieds. La plupart servaient à la pêche du homard. Certaines collectivités obtinrent des bateaux semi-hauturiers plus gros. L'*Enmali*, en 2005, pêchait le crabe des neiges et la crevette pour la Première nation Gesgepegiag en Gaspésie.

des Maritimes, négocia avec les pêcheurs à titre de représentant adjoint du fédéral. Il désamorça de nombreux conflits potentiels concernant l'utilisation des quais et d'autres problèmes du même ordre.

Les affrontements de Burnt Church enveniment la situation

À la fin de l'été de 2000, la plupart des bandes concernées par l'arrêt *Marshall* semblaient passablement satisfaites des progrès accomplis. Mais la bande de Burnt Church de la baie Miramichi, où avaient déjà eu lieu des affrontements, et la bande d'Indian Brook, en Nouvelle-Écosse, contestèrent la réglementation fédérale et revendiquèrent le droit de gérer eux-mêmes leur pêche. Leurs demandes occasionnèrent de nouveaux affrontements publics. Des membres de la bande de Burnt Church établirent les limites de leur propre saison de pêche du homard, qui serait ouverte durant la période de fermeture prévue par la réglementation fédérale. Ils mirent des casiers à l'eau, mais les agents des pêches les confisquèrent. Des affrontements eurent lieu sur l'eau. En août 2000, l'agent des pêches Dominic Benoît fut atteint au visage par des pêcheurs autochtones qui lançaient des pierres. Benoît subit une fracture d'os de la face.

Le jour suivant, des bateaux du MPO protégèrent, en allant et venant devant eux, des agents des pêches qui remontaient des casiers en vue de les confisquer. Des Autochtones tentèrent de franchir la ligne que parcouraient ces bateaux, mais l'un de ces derniers percuta leur embarcation et la fit chavirer.

Personne ne fut blessé, mais des images dramatiques de cet épisode furent télédiffusées dans l'ensemble du pays et autour du monde. Des médias de toute l'Amérique du Nord et certains médias d'outre-mer envoyèrent à Burnt Church des journalistes chargés de couvrir le conflit, dont certains avaient à leur disposition de l'équipement de diffusion par satellite. Des groupes d'activistes et des Autochtones

d'autres régions du pays se rendirent également à la baie Miramichi afin de témoigner leur solidarité pour la bande de Burnt Church. Des collectivités de pêcheurs côtiers se portèrent quant à elles à la défense de la conservation et des pêcheurs non autochtones. Des coups de feu furent tirés sur l'eau, et certains Autochtones brandirent des armes à terre. Des centaines de casiers furent confisqués à l'occasion d'une opération éclair audacieuse exécutée avant l'aube par des agents des pêches; cette action contribua à réaffirmer l'autorité du fédéral.

La bande de Burnt Church déclara finalement que sa saison de pêche avait pris fin, mais elle maintint ses revendications concernant son autorité sur la gestion de sa pêche. Des affrontements similaires, quoique moins violents, opposèrent des représentants du MPO et des membres de la bande Indian Brook dans le sud-ouest de la Nouvelle-Écosse. Ces incidents firent mauvaise impression et engendrèrent des inquiétudes dans tout le pays. Mais les querelles avec ces deux bandes prirent fin dans les premières années du XXI^e siècle.

Pour l'essentiel, les ajustements effectués par suite de l'affaire Marshall se révélèrent adéquats. La MPO avait conclu des ententes avec la grande majorité des bandes, des règlements sur la conservation avaient été établis, une autorité responsable de la gestion était en place, et on avait évité que la flotte commerciale traditionnelle fût sévèrement désarticulée.

Des problèmes et des questions demeuraient cependant. Au sein des diverses bandes, les privilèges de pêche étaient répartis de manières différentes. Depuis que l'application de la réglementation sur la pêche vivrière avait été resserrée, les Autochtones qui ne faisaient pas partie des pêcheurs désignés de leur bande risquaient de se heurter à de nouveaux obstacles s'ils tentaient d'aller prendre des poissons.

L'ensemble de l'affaire semblait néanmoins progresser. De nombreux membres des bandes concernées avaient appris à pêcher le homard, le crabe et d'autres espèces, en utilisant des méthodes modernes. Vers la fin de 2000, des représentants des Premières nations affirmèrent que le nombre d'Autochtones qui pêchaient ou qui exerçaient des activités connexes dépassait déjà 500. À peu de chose près, aucune initiative visant à créer des emplois pour les membres des Premières nations n'avait, depuis des années, connu autant du succès que les premières mesures prises par suite de l'affaire *Marshall*³⁹.

Au milieu de toute l'agitation provoquée par cette affaire, Herb Dhaliwal demeura optimiste et patient. Il était soutenu par le sous-ministre des Pêches et des Océans Wayne Wouters, qui avait succédé à Bill Rowat en 1997 (Wouters conserva ce poste jusqu'en 2002, ce qui fit de lui le député qui exerça le plus longtemps cette charge depuis les années 1960, au sein d'un ministère souvent difficile à administrer), et par le sous-ministre adjoint Jack Stagg, qui joua un rôle majeur dans toute l'affaire. Tout en demeurant strict relativement à l'application des règlements, Dhaliwal fit



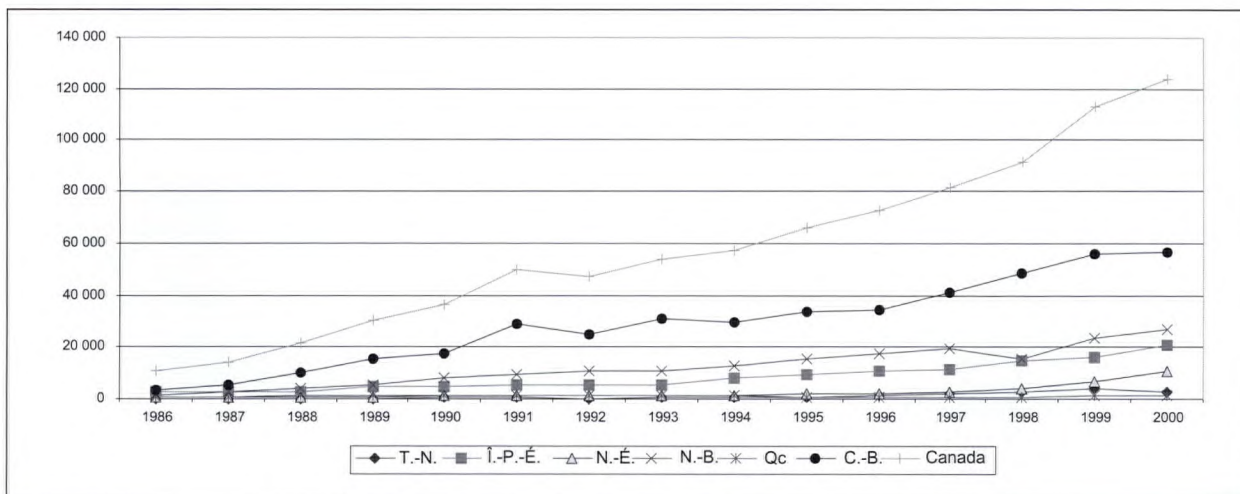
L'exploitation de cages de salmoniculture se répandit sur la côte Ouest ainsi que sur la côte Est. Photo : (British Columbia Salmon Farmers Association)

campagne pour que des possibilités économiques fussent offertes aux bandes visées par l'arrêt *Marshall*. Il défendit fermement et efficacement cette idée devant le Cabinet des ministres, qui accorda de nouveaux fonds, après le montant initial de 160 millions de dollars. Certains avancèrent que ce n'était pas seulement le tempérament de Dhaliwal qui lui avait permis de régler les conflits, mais aussi son teint basané : les agitateurs et tous ceux qui commentaient les actualités auraient difficilement pu l'accuser de racisme.

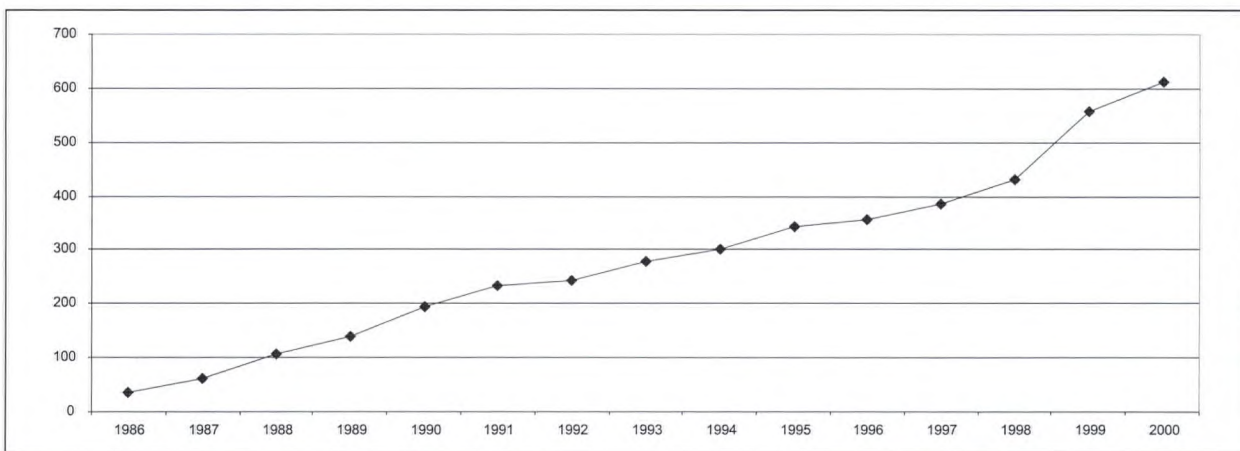
L'aquaculture à l'avant-scène

Les travaux de Dhaliwal relatifs à d'autres dossiers, notamment celui de l'aquaculture, furent également notables. L'aquaculture avait pris un essor rapide depuis le début des années 1980, et l'élevage du saumon de l'Atlantique, auquel on se livrait sur les deux côtes, s'était particulièrement développé. La mytiliculture, qu'on avait commencé à pratiquer dans le golfe du Saint-Laurent durant les années 1970, prit également de l'envergure dans les années 1980. On élevait par ailleurs des huîtres, des truites, des ombles chevaliers, des palourdes et des pétoncles, tandis que des travaux expérimentaux en cours portaient sur l'élevage du flétan, de l'aiglefin, de la morue et de la morue charbonnière du Pacifique.

L'autorité du ministère fédéral sur l'aquaculture était moins importante que celle dont il disposait à l'égard de la pêche sauvage. Les permis concernant l'aquaculture de même que diverses autres questions relevaient des provinces, et les autorités municipales avaient souvent leur mot à dire elles aussi. Un certain rôle était néanmoins dévolu au Ministère relativement à cette activité. L'essentiel de la croissance que connut l'aquaculture fut attribuable aux travaux de recherche effectués à St. Andrews, à Nanaimo et dans d'autres stations de biologie. La division scientifique du MPO étudiait également les effets de l'élevage en cage sur l'environnement. En 1984-1985, le Ministère alloua environ trois millions de dollars à l'aquaculture.



Production agricole au Canada, 1986-2000 (tonnes).



Valeur de la production agricole au Canada, 1986-2000 (M\$).

Des montants supplémentaires, y compris des fonds affectés au partage des coûts avec le secteur privé, étaient par ailleurs versés aux provinces maritimes en vertu d'ententes fédérales-provinciales de développement économique et régional⁴⁰. D'autres ministères fédéraux apportaient en outre un soutien à la recherche sur l'aquaculture.

En 1984, le MPO fut désigné organisme fédéral responsable de l'aquaculture par le gouvernement. En 1986, le premier ministre du Canada et les premiers ministres des provinces ratifièrent un énoncé de buts et de principes valables à l'échelle nationale, et l'industrie mit sur pied le Conseil canadien des aquiculteurs, qui fut ultérieurement rebaptisé Alliance de l'industrie canadienne de l'aquaculture. À ce moment-là, on comptait dans l'ensemble du pays environ 1 000 établissements commerciaux d'aquaculture autorisés de tel ou tel type; un grand nombre d'entre eux se consacraient à la production d'espèces d'eau douce comme la truite⁴¹.

En 1988, Robert Cook, directeur de la station de biologie de St. Andrews, et d'autres fonctionnaires collaborèrent avec le Comité permanent des pêches et des océans à la préparation d'un rapport intitulé *L'aquaculture au Canada*. On recommanda alors une multiplication des activités du MPO. Plusieurs forums et diverses consultations gouvernement-industrie furent organisés au début des années 1990.

En février 1995, le ministre Brian Tobin fit publier un document annonçant la création de la Stratégie fédérale de développement de l'aquaculture (SFDA). On pouvait lire dans ce document que l'aquaculture canadienne générait des revenus de 289 millions de dollars, et que l'approvisionnement de cette industrie et les services connexes générait des revenus additionnels de 266 millions. C'était peu de chose à côté de ce qui se faisait ailleurs dans le monde : le Canada se classait seulement au 27^e rang pour ce qui était de l'aquaculture. Il s'agissait néanmoins d'une énorme augmentation comparativement aux investissements

initiaux des années 1970. Le potentiel du Canada était considérable, vu l'étendue de ses eaux, sa proximité des marchés et son expertise en matière de recherche et de gestion. Selon Tobin, le nombre des emplois dans le domaine de l'aquaculture et des emplois connexes, qui se chiffrait alors à 5 200, pourrait augmenter de plus de 100 pourcent, et Tobin promettait que la SFDA ferait de l'aquaculture une priorité nationale.

Le principal effet de la stratégie fédérale fut d'améliorer la coordination des activités. La SFDA posa les principaux jalons de la recherche, de la formation et du transfert de technologie, et elle jeta les bases de la collaboration avec d'autres gouvernements et avec l'industrie dans le cadre de Comités de mise en œuvre de l'aquaculture. Un groupe de travail du caucus libéral recommanda en outre que l'on donnât une plus grande visibilité à l'aquaculture⁴². Plus tard, en 1998, le ministre David Anderson nomma un commissaire au développement de l'aquaculture, qui fut chargé de collaborer avec les provinces à la mise en œuvre de la stratégie fédérale.

La Division de l'aquaculture du Ministère et le bureau du Commissaire à l'aquaculture furent renforcés quand Herb Dhaliwal devint ministre. Vers la fin de 1999, celui-ci lança un programme de 600 000 \$ visant à favoriser les partenariats avec l'industrie. En août 2000, il annonça la création du Programme de l'aquaculture durable, auquel 75 millions de dollars seraient alloués sur une période de cinq ans. Des fonds seraient consacrés à la recherche scientifique et au développement, à la surveillance sanitaire, et à l'amélioration du cadre de gestion et de la structure réglementaire. L'Alliance de l'industrie canadienne de l'aquaculture donna le nom d'Herb Dhaliwal à un prix en reconnaissance du soutien que celui-ci apporta à l'industrie aquacole.

En 1999, la production de poissons et de coquillages d'eau salée et d'eau douce (principalement des saumons, des truites, des ombles chevaliers, des tilapias, des perches et des dorés jaunes pour les poissons, et des moules, des huîtres et des palourdes pour les coquillages) rapporta des revenus de 611 millions et fournit de l'emploi direct à quelque 8 000 personnes. En général, l'élevage des coquillages était effectué à petite échelle, par des propriétaires exploitants. L'Île-du-Prince-Édouard était un important producteur. En 1996, 124 mytiliculteurs y exploitaient 238 sites d'élevage. Cette province dominait la production de moules, espèce qui représentait 52 pourcent de l'ensemble des coquillages d'élevage. Côté poissons, le Nouveau-Brunswick dominait la production du saumon de l'Atlantique. En 1998, 40 entreprises exploitaient environ 90 sites

d'élevage du saumon dans cette province, mais certaines d'entre elles étaient peu importantes. En Ontario et dans d'autres provinces de l'intérieur, l'élevage de truites était par ailleurs très répandu.

La Colombie-Britannique arrivait au premier rang en matière de production aquacole. Quatorze entreprises y exploitaient environ 80 ou 85 sites d'élevage du saumon. La plupart de ces sites étaient voués à la production du saumon de l'Atlantique⁴³. Dans les années 1990, le saumon d'élevage devint le produit halieutique le plus important en Colombie-Britannique, rapportant des revenus supérieurs à ceux de l'historique pêche du saumon sauvage. Le saumon dominait la production aquacole sur les deux côtes, et de grandes sociétés, dont un grand nombre appartenaient à des intérêts étrangers, avaient la haute main sur l'élevage de cette espèce. Pour le consommateur ordinaire qui désirait acheter du poisson frais dans une épicerie canadienne au tournant du siècle, les produits aquacoles semblaient souvent plus attrayants et que ceux de la pêche traditionnelle. Ils étaient en effet fiables, et ils se vendaient à prix modique.

L'aquaculture dominera-t-elle?

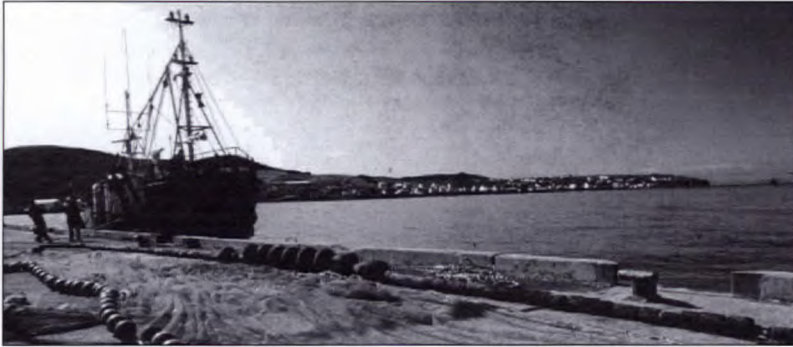
Ken Lucas, ancien sous-ministre adjoint principal au Ministère, signala vers le milieu des années 1980 qu'il n'aurait jamais cru, quelques années plus tôt, que l'aquaculture eût pu faire concurrence à la pêche sauvage. Les éleveurs de poisson devaient consacrer temps et argent aux petites étendues d'eau qui leur appartenaient, tandis que les vastes océans subvenaient à tous les besoins du poisson, et ce sans engager de dépenses. Mais avec le temps, Lucas en vint à conclure que la pêche traditionnelle serait toujours entravée par les nombreux problèmes de gestion qui la minaient – dont un grand nombre étaient, fondamentalement, des problèmes de communication, au sens le plus large du terme –, et que l'aquaculture en viendrait à établir sa domination dans de nombreux segments du marché⁴⁴. Au début du nouveau millénaire, il semblait que cette tendance commençait à s'imposer.

La valeur au débarquement de la pêche sauvage demeura néanmoins supérieure à la valeur des produits aquacoles dans les années 1990, et ce, même en Colombie-Britannique. D'aucuns affirmèrent par ailleurs qu'avec le temps, l'aquaculture aurait des impacts environnementaux coûteux, qui seraient préjudiciables à cette nouvelle industrie.

CHAPITRE 27

Sur la côte de l'Atlantique de 1984 à 2000

Comme dans les parties précédentes, le présent chapitre sur la côte de l'Atlantique a pour objet les principales pêches pratiquées dans l'ensemble de cette région. Les chapitres qui suivent portent sur des questions qui concernent plus spécifiquement les Maritimes, le Québec et Terre-Neuve.



Si le homard et d'autres espèces conservaient toute leur importance, le poisson de fond demeurait toutefois le plus important au début de la période. À gauche, un chalut sur le quai; à droite, des petits bateaux à Terre-Neuve. Classés entre les gros chalutiers et les petits bateaux ouverts, les bateaux de moyennes dimensions continuaient d'accroître leur puissance de pêche.

La confiance règne d'abord

En 1984, dans l'Atlantique, les chercheurs prévoyaient que la pêche du homard connaîtrait des problèmes tandis que les débarquements de poisson de fond demeureraient très importants. L'agitation inhérente à la restructuration des grosses entreprises s'était calmée. Les scientifiques décideraient désormais du volume des prises, en limitant le nombre des permis, en établissant des quotas, des zones de pêche et des tailles limites pour les bateaux, et en mettant en application la règle $F_{0.1}$, qui empêcherait l'intensité de la pêche d'atteindre un niveau qui mettrait les stocks en péril. Puisqu'un plus grand nombre de poissons seraient répartis entre un moins grand nombre de bateaux, on pouvait prévoir un accroissement de la productivité par tête.

Mais le système avait ses failles en ce qui concerne le poisson et les pêcheurs. L'accès limité établissait seulement des restrictions à l'égard du nombre de permis de pêche; il ne limitait pas la taille des équipages. La bonification des pêches et l'attrait de l'assurance-chômage suscitèrent par ailleurs une augmentation radicale du nombre de pêcheurs enregistrés : alors qu'on en comptait 39 000 en 1973, ce nombre atteignit un sommet en 1988, se chiffrant à 66 000. La qualité des bateaux continua de s'améliorer dans les années 1980 et leur taille augmenta encore. De nombreux pêcheurs troquèrent leurs bateaux de bois pour des bateaux de fibre de verre qui nécessitaient moins d'entretien. Les sondeuses à écran couleur, les récepteurs du système de positionnement global (GPS) et d'autres appareils électroniques continuèrent d'accroître la capacité de pêche, mais le

Ministère accordait parfois peu d'attention à cette vague de fond.

À cette époque, l'évaluation des stocks était moins fiable que ne le croyaient la plupart des gens de l'industrie, et une séquence d'événements observés dans le cadre de la pêche du hareng du Pacifique durant les années 1950 et 1960 allait se reproduire dans le contexte de la pêche du poisson de fond : une augmentation de la capacité de pêche permettrait de capturer des quantités considérables de ces poissons, et cette situation donnerait lieu à des évaluations excessives, qui seraient suivies d'un déclin abrupt. À l'opposé, les prises de homards se multiplieraient durant la même période, à l'encontre de toutes les projections.



En dépit des règles concernant les propriétaires exploitants et les flottes distinctes, on assista au passage de certains permis sous le contrôle de grandes entreprises dans le sud-ouest de la Nouvelle-Écosse.

Les quotas individuels et les quotas individuels transférables engendrent des conflits

L'industrie avait accepté la limitation du nombre de permis. En plus de servir à limiter l'accès à la pêche, les permis devinrent, au fil du temps, un moyen de gérer les opérations. À la fin des années 1980, plusieurs pages de « conditions d'utilisation » pouvaient être annexées à un permis.

Les « droits de quasi-propriété » qui découlaient de l'émission des permis suscitérent cependant une controverse. Ces droits contribuèrent à alimenter une querelle idéologique qui dura pendant la majorité de la période ici considérée.

Les quotas individuels et leurs variantes s'étaient répandus rapidement. Comme nous l'avons mentionné précédemment, les pêcheurs de hareng à la senne de la baie de Fundy avaient utilisé ce système à compter de 1976, et ils étaient passés aux quotas individuels transférables en 1983. Des quotas d'entreprises (« allocations aux entreprises », ou « AE ») avaient par ailleurs été institués au début des années 1980 à l'intention des exploitants de gros chalutiers. Et en 1984, des chalutiers de fond qui pêchaient au sud-ouest de Terre-Neuve adoptèrent des quotas individuels, auxquels ils substituèrent ultérieurement des quotas individuels transférables. (Pendant ce temps, un système de quotas par bateau se répandait également dans la pêche sur les Grands Lacs, laquelle était gérée par les autorités provinciales¹.)

En 1988, dans l'Atlantique, des AE furent assignées à tous les navires de pêche du poisson de fond de 65 à 100 pieds, dont un grand nombre appartenaient à des exploitants d'usines. La flotte de bateaux de moins de 65 pieds était toutefois beaucoup plus importante. Dans le golfe du Saint-Laurent, plus de 700 navires des Maritimes, du Québec et de Terre-Neuve détenaient des permis de pêche au chalut de fond; la majorité d'entre eux, cependant, étaient des bateaux polyvalents, et non des bateaux spécialisés dans la pêche du poisson de fond. De 1989 à 1992, un grand nombre des navires plus spécialisés de la flotte du golfe passèrent aux quotas individuels et aux quotas individuels transférables².

En 1990-1991, les quotas individuels accordés aux chalutiers de fond et aux dragueurs à pétoncles de la région de Scotia-Fundy furent remplacés par des quotas individuels transférables. Les flottes de pêche hauturière du homard et de pétoncles de cette région étaient quant à elles régies par les AE depuis 1985 et 1986 respectivement. Dans les années 1990, la pêche d'autres crustacés et coquillages, ainsi que de nouvelles flottes furent assujetties aux quotas individuels et aux quotas individuels transférables.

Les fonctionnaires du Ministère considérèrent généralement les quotas individuels et les quotas individuels transférables d'un œil favorable mais circonspect. Ils les traitèrent au cas par cas et ne les instaurèrent que là où il était évident que la majorité des pêcheurs y souscrivaient. Habituellement, des méthodes de répartition des quotas fondées sur

l'historique de la pêche et la taille des navires étaient établies lors de discussions entre les représentants du gouvernement et ceux de l'industrie. Dans la plupart – sinon dans la totalité – des cas où des quotas transférables étaient en vigueur, des règlements prévoyaient un pourcentage maximal, peu élevé, qui pouvait être acquis par les entreprises individuelles. En outre, des restrictions s'appliquaient généralement au transfert des permis et des quotas d'une région ou d'une province à une autre.

Le pour et le contre des quotas individuels transférables

Les parties en présence durant la querelle sur les accords de quasi-propriété énoncèrent très clairement leurs arguments. Les économistes des universités étaient généralement favorables à la nouvelle tendance, mais il y eut un opposant remarquable : Parzival Copes, réputé spécialiste de l'économie des pêches. Un grand nombre de gens croyaient que les quotas individuels, et les quotas individuels transférables en particulier, régleraient l'insoluble problème de la libre entreprise et de la copropriété des ressources en donnant aux pêches une orientation davantage semblable à celle de l'entreprise privée.

Au sein de l'industrie elle-même, les premiers partisans des quotas furent généralement des moyennes ou des grandes entreprises. Comme le Conseil canadien des pêches (CCP) le dit en 1994, il fallait sécuriser davantage [Traduction] « l'accès des investisseurs aux ressources en permettant aux agents du marché de déterminer la valeur des droits de pêche » et en « autorisant que ces droits puissent être échangés librement entre les unités économiques ». Selon le CCP et d'autres partisans, les quotas individuels, les quotas individuels transférables et les allocations aux entreprises présentaient les avantages suivants :

- une plus grande liberté pour les entreprises, un accès aux ressources plus sûr et une interférence gouvernementale réduite;
- une réglementation allégée : de nombreux règlements visant à limiter l'effort de pêche devenaient caducs dès lors que le nombre de poissons capturés était régi par des quotas;
- une flotte moins imposante, puisque l'échange et l'accumulation de quotas avaient pour conséquence l'élimination des bateaux excédentaires et une réduction de la surcapacité;
- un système plus efficace, qui laisserait une plus grande place à la libre entreprise, dans lequel la pêche dépendrait davantage de la demande du marché, et qui se caractériserait par une saisonnalité moins importante (ce qui éliminerait la course au poisson) et par de meilleurs profits, générés par une industrie viable et autosuffisante;
- un sentiment, favorable à la conservation, de posséder et de gérer les ressources. Les rejets globaux ou sélectifs effectués dans le cadre des

pêches régies par des quotas individuels n'étaient pas pires que ceux des pêches concurrentielles; en fait, les pêcheurs qui bénéficiaient de ces quotas pouvaient prendre le temps de planifier leur pêche plus soigneusement et éviter ainsi la capture de poissons trop petits et les prises accidentelles;

- la fin de la pêche « sociale », qui nécessitait fréquemment des subventions ou des programmes ponctuels de création d'emplois et qui se caractérisait par une efficacité inférieure et un large recours à l'assurance-chômage (« pêche aux timbres »).

Le Conseil canadien des pêches recommanda l'abolition des règles du « propriétaire exploitant » et des « flottes distinctes », lesquelles empêchaient les entreprises de s'approprier des bateaux indépendants. Si des pêcheurs indépendants pouvaient acheter des usines de transformation, pourquoi les exploitants d'usines ne pouvaient-ils faire l'acquisition des permis de petits bateaux? Le CCP soutint que [Traduction] « n'importe quel détenteur de quota, qu'il s'agisse d'un pêcheur indépendant ou d'une entreprise de pêche ou de transformation, [devrait avoir] le droit d'acquérir un permis d'exploitation de navire »³.

Les détracteurs des quotas individuels et des quotas individuels transférables – généralement des pêcheurs qui possédaient de petits bateaux ou des représentants de collectivités côtières (parfois autodésignées) – avançaient des arguments différents :

- les quotas individuels, les quotas individuels transférables et les allocations aux entreprises, loin de favoriser la conservation, y nuisaient en fait, en partie parce qu'ils incitaient les pêcheurs à procéder à des rejets, globaux et sélectifs. Un capitaine qui s'était vu assigner un quota préétabli chercherait à tirer un profit maximal du volume restreint auquel il avait droit. Il rejeterait donc à l'eau les plus petits spécimens ou les espèces non recherchées, pratique connue sous le nom d'« écrémage ». Dans l'éventualité où un navire avait capturé trop de poissons d'une espèce recherchée, le capitaine pourrait faire une déclaration trompeuse en prétendant qu'une partie des prises avaient été pêchées dans une autre région. Par ailleurs, les exploitants d'usines préparaient des « listes d'approvisionnement » qui précisaient les espèces et les quantités qu'ils souhaitaient recevoir au terme d'une expédition de pêche. Les capitaines qui capturaient trop de spécimens d'une espèce donnée rejetteraient donc les poissons excédentaires afin d'éviter de gaspiller une partie de leur quota. Au fil du temps, de nombreux pêcheurs à la palangre et au filet maillant en vinrent à reprocher l'épuisement des stocks aux chalutiers et aux dragueurs, auxquels des quotas individuels avaient été assignés;
- les petits bateaux et les bateaux semi-hauturiers pourraient être aussi rentables que les chalutiers,

même si leur pêche dépendait davantage des saisons. Après tout, les entreprises qui exploitaient de gros chalutiers avaient elles-mêmes frôlé la faillite à deux reprises en huit ans;

- les flottes de petits bateaux pouvaient soutenir autant d'emplois dans le domaine de la transformation que les exploitants de gros navires, et générer un plus grand nombre d'emplois dans le domaine de la pêche;
- les collectivités de pêcheurs étaient à la base de l'économie, de la vie sociale et de la culture sur la côte de l'Atlantique. Il aurait été injuste que les entreprises devinssent capables, après avoir accumulé suffisamment de permis et de quotas, de concentrer les activités et de faire disparaître des collectivités entières par leur seule volonté;
- les règles du propriétaire-exploitant et des flottes distinctes demeuraient nécessaires pour des raisons économiques et sociales, car elles empêchaient une concentration excessive des activités liées à la pêche entre les mains de l'industrie;
- l'octroi de quotas individuels (ou d'« allocations aux entreprises ») aux grandes sociétés équivalait à la privatisation d'une ressource en copropriété au profit de quelques-uns.

Les quotas individuels et les quotas individuels transférables causent de nouveaux rebondissements

Au fil du temps, des conséquences plus subtiles des quotas transférables devinrent visibles. D'une part, ces quotas risquaient de transformer la menace de la surcapacité, au sens de capacité de pêche, en menace de surcapitalisation. Même si la réglementation instaurée par le Ministère suffisait à ralentir la course à des bateaux plus gros ou plus nombreux, l'argent pouvait toujours servir à acheter des permis ou des quotas accordant des droits de quasi-propiété et, partant, en augmenter la valeur. D'autre part, par le biais d'ententes légales conclues en coulisse, des entreprises, petites ou grandes, pourraient contourner la règle des flottes distinctes et acquérir d'importantes proportions des permis et des quotas.

Au cours des années précédentes, les pêcheurs indépendants qui avaient souhaité acquérir un bateau avaient pu obtenir un financement de quatre sources principales : les banques, les entreprises de transformation, les subventions fédérales visant la construction de bateaux, et les commissions des prêts provinciales. L'exploitant d'usine qui prêtait de l'argent à un pêcheur faisait grosso modo le pari que ce nouveau capitaine lui ramènerait des quantités de poisson satisfaisantes. Engagé sur son honneur, le capitaine ramènerait le produit de sa pêche à l'usine du prêteur, du moins dans la majorité des cas. Les pêcheurs conservaient souvent une certaine marge de manœuvre et ils pouvaient vendre leurs prises à d'autres acheteurs, notamment lorsque le prêt concernant leur bateau était entièrement remboursé.

Dans les années 1980, le programme de subventions fédéral visant la construction de bateaux fut cependant aboli, les offices de prêts provinciaux devinrent moins généreux, et les banques se montrèrent parfois hésitantes au moment de consentir des prêts. Les entreprises continuaient toutefois d'accorder des prêts, dont les pêcheurs avaient désespérément besoin. Les bateaux coûtaient plus cher qu'avant, et la valeur monétaire des permis augmentait, tout comme celle des quotas, qui garantissaient, en quelque sorte, un volume de prises satisfaisant.

Le financement ne provenait pas exclusivement de sociétés anciennes et solidement établies : de nouvelles entreprises audacieuses en offraient également. Dans certains cas, des sociétés dont la pêche constituait l'activité principale firent l'acquisition d'un grand nombre de navires et de quotas. Certaines de ces sociétés commencèrent à s'implanter dans le domaine de la transformation, ce qui suscita des doléances de la part d'entreprises de transformation plus anciennes. Les règles décrétées à l'époque de LeBlanc à l'égard des flottes distinctes et des propriétaires-exploitants empêchaient les anciennes entreprises de se mettre à pêcher – ou, du moins, à le faire ouvertement.

Des sociétés de divers types, et avant tout des sociétés du sud-ouest de la Nouvelle-Écosse, trouvèrent des moyens de tourner à leur avantage le système des permis de pêche, en dépit des règlements. Quand une société finançait un pêcheur afin qu'il puisse faire l'acquisition d'un bateau ou d'un quota, c'était le nom du pêcheur qui était inscrit sur le permis délivré par le MPO. Mais ce pêcheur pouvait convenir par écrit, habituellement aux termes d'un contrat civil, d'utiliser le permis en question et tout quota s'y rapportant d'une manière qui serait profitable à l'entreprise qui le soutenait. Des ententes de ce genre pouvaient même stipuler que dans l'éventualité où le pêcheur souhaitait céder son permis, le choix du nouveau détenteur devait être approuvé par la société. Grâce à de tels accords – dont on disait souvent qu'ils étaient passés « sous le manteau » –, le prêteur ne faisait pas que miser sur le pêcheur : il s'assurait d'une emprise au moins partielle sur le permis et le quota⁴.

Synonymes de réussite, les permis et les quotas faisaient office de Saint-Graal pour les entreprises. Leur valeur continua donc de s'accroître. À la fin des années 1990, leur prix dépassa souvent celui des bateaux et de l'équipement de pêche. Un pêcheur qui vendait ses permis et ses quotas pouvait ainsi se constituer un fonds de retraite, tout comme l'avait souhaité Jack Davis. Dans le cas des pêches les plus lucratives, les prix atteignaient des centaines de milliers de dollars. (Comme certains le soulignèrent, une perte des bénéfices tirés des ressources découlait cependant de cette situation : tandis que l'État veillait à la conservation des ressources, les produits – c.-à-d. le « loyer » – bénéficiaient à d'autres.)

À cette époque, l'acquisition de permis et de quotas par de nouveaux pêcheurs pouvait avoir pour corollaire un endettement écrasant. Pour des raisons fiscales,

même le transfert de permis d'un père à l'un de ses enfants pouvait entraîner des coûts importants. Les dépenses considérables associées à l'obtention des permis et des quotas augmentaient la probabilité que les nouveaux pêcheurs se liassent à des entreprises de transformation. Dans le sud-ouest de la Nouvelle-Écosse, les flottes de senneurs à hareng et de dragueurs, auparavant indépendantes ou semi-indépendantes, étaient majoritairement passées sous la domination de sociétés à la fin des années 1990. On disait à l'époque qu'une domination semblable se propageait à d'autres pêches, par exemple la pêche du homard, et à d'autres régions de la côte de l'Atlantique. La politique gouvernementale concernant la flotte distincte s'érodait partiellement, mais la question suscita peu de débats publics avant la fin du siècle⁵.

Il reste que les pêcheurs indépendants eux-mêmes en vinrent à appuyer en de nombreuses circonstances, les quotas individuels et les quotas individuels transférables. Certains des avantages qu'ils suscitaient, comme une plus grande sécurité et une pêche en fonction de la demande du marché, semblaient se concrétiser.

Des opposants accusaient cependant les quotas transférables d'être à l'origine de divisions sociales. Tandis que les pêcheurs et les exploitants, des usines les plus imposants accumulaient permis et quotas, des capitaines et des hommes d'équipage de moindre envergure se plaignirent parfois que des « seigneurs des pêches » se plaçaient au-dessus d'eux en se proclamant « propriétaires » des ressources.

Malgré tout, il semble que l'inextricable problème des permis, des quotas individuels et des quotas individuels transférables ait raffermi sous certains aspects les positions des petits pêcheurs et de leurs collectivités. Le rapport Kirby s'était opposé aux « quotas communautaires », arguant que ceux-ci amoindrieraient le rendement naturel et affaibliraient les forces du marché. Mais à défaut de quotas véritablement attribués à des collectivités particulières, on put observer, à la suite de la subdivision progressive des quotas, des ententes de pêche qui ressemblaient passablement à des quotas de district.

Les permis eux-mêmes soulèvent toujours des questions

Une partie du problème des quotas individuels et des quotas individuels transférables tenait à l'ancienne question du transfert des permis. En fait, les pêcheurs pouvaient vendre leur permis à n'importe qui, du moins dans leur région. Malgré les arguments du rapport Levelton contre le transfert, la majorité des pêcheurs de l'Atlantique avaient accepté cette pratique sans trop de protestations. Les quotas transférables, quant à eux, causèrent une vive controverse. Ils étaient cependant, dans une large mesure, une conséquence naturelle du transfert des permis.

À la fin du XX^e siècle, tandis que le prix des permis et des quotas grimpaient en flèche, un certain nombre de pêcheurs estimaient que le permis d'un pêcheur qui

prenait sa retraite devait être retourné à l'État, comme l'avait recommandé Levelton. Mais la majorité demeurait favorable au transfert des permis, se plaignant surtout de l'accumulation de quotas et d'ententes sous le manteau.

À l'époque, le gouvernement fédéral avait dépensé des centaines de millions de dollars pour « racheter » des permis et des quotas qui, en principe, lui appartenaient déjà. Mais de quelle autre manière aurait-il pu réduire les flottes? Annuler des permis inexploités aurait pu soulever une tempête politique... et annuler des permis utilisés risquait de soulever un ouragan. La perte d'un permis pouvait anéantir toute la carrière d'un pêcheur, à moins qu'une compensation lui fût versée. Les permis, qui étaient manifestement des privilèges consentis par l'État, étaient devenus, dans certains cas, des obligations morales et financières qui liaient le gouvernement.

L'émission de nouveaux permis constituait, au même titre que l'élimination de certains d'entre eux, un véritable casse-tête. Les pêcheurs qui détenaient déjà des permis à l'égard de certaines pêches pouvaient s'enrichir singulièrement en exploitant une ressource en copropriété; cependant, toute proposition de répartir les bénéfices entre un plus grand nombre de pêcheurs en créant de nouveaux permis risquait de susciter la controverse. Si les détenteurs de permis admettaient qu'ils se tiraient bien d'affaires pour le moment, ils faisaient valoir que leurs dépenses étaient élevées et que l'abondance de la ressource était cyclique.

L'émission des permis à l'égard de nouvelles espèces ou de nouvelles régions était également complexe. Le Ministère pouvait procéder par voie de loterie, ou lancer un appel d'offres, pour ensuite classer les propositions en fonction de critères préétablis. Parfois, le MPO ne délivrait que des permis temporaires, dont les effets étaient censés être révoqués dans l'éventualité d'un déclin des ressources visées. Mais cette méthode comportait elle aussi des problèmes : les pêcheurs « temporaires » effectuaient souvent des manœuvres de couloir pour transformer leur permis en permis permanents, et les ministres trouvèrent parfois difficile de ne pas acquiescer à leurs demandes.

En bref, le Ministère eut souvent les mains liées par le transfert et d'autres pratiques en matière d'émission de permis.

Le poisson de fond et la pêche étrangère

La pêche étrangère fut l'un des facteurs qui menèrent à la crise du poisson de fond en 1990. L'OPANO était responsable de la gestion de plusieurs stocks chevauchants, y compris les stocks de limande à queue jaune et de plie canadienne dans les divisions 3LNO (Grands Bancs), les stocks de morue, de plie grise et de capelan dans les divisions 3NO (sud des Grands Bancs), ceux de sébaste dans les divisions 3LN (nord et est des Grands Bancs), ceux de crevette dans la division 3L (nord des Grands Bancs), et ceux de



Les difficultés liées aux activités des navires étrangers persisteraient de façon intermittente tout au long de la période. Au début du XXI^e siècle, les autorités canadiennes ont eu maille à partir avec le bateau portugais *Joana Princesa*.

calmar et de flétan noir dans de vastes territoires. (L'OPANO encadrait également l'exploitation de stocks distincts de morue, de sébaste, de crevette et de plie canadienne sur le Bonnet Flamand, à l'extérieur de la zone de 200 milles.) Mais le Canada gérait le gros de la pêche du poisson de fond, y compris l'exceptionnelle pêche de la morue du Nord.

Comme nous l'avons mentionné précédemment, certains pays membres de l'OPANO – l'Espagne et le Portugal en particulier – contrevenaient à la réglementation de l'organisation à l'extérieur de la zone de 200 milles. Ce problème empira vers 1986, époque où l'Espagne et le Portugal se joignirent à la Communauté économique européenne. La CEE s'objecta dès ce moment aux quotas de l'OPANO au nom de tous les pays qu'elle représentait, et des flottes étrangères qui pêchèrent intensément sur le nez et la queue des Grands Bancs mirent une pression néfaste sur les stocks de limande à queue jaune et d'autres espèces.

Quant à la morue du Nord, l'OPANO exauça en 1986 le souhait du Canada en recommandant un moratoire à l'extérieur de la zone de 200 milles. La CEE, cependant, établit unilatéralement ses propres quotas. Cette décision fut, dans une certaine mesure, préjudiciable aux stocks, mais la majorité des morues du Nord ne quittaient jamais la zone : on estimait qu'en moyenne moins de 5 pourcent de ces poissons s'introduisaient dans les eaux internationales⁶.

Cette faible proportion pouvait néanmoins alimenter une pêche considérable, en raison, notamment, des fluctuations annuelles des migrations. À la fin des années 1980, les navires étrangers capturaient, au total, entre 27 000 et 67 000 tonnes de morue du Nord chaque année. Les débarquements canadiens, cependant, étaient beaucoup plus considérables, variant de 179 000 à 207 000 tonnes. Il est donc difficile de déterminer si la pêche étrangère doit être considérée comme la principale responsable de la crise de la morue qui survint par la suite.

L'industrie en veut encore davantage

Au commencement de la période allant de 1984 à 2000, des pêches abondantes et de bonnes conditions

du marché profitèrent aux sociétés « restructurées » qui exploitaient le poisson de fond. Ces entreprises étaient assez importantes. En 1985, la Compagnie nationale des produits de la mer possédait, selon son rapport annuel, 59 bateaux – de gros chalutiers et des dragueurs à pétoncles – et 18 usines de transformation de divers types situées dans les provinces de l'Atlantique et aux États-Unis. C'était la plus grosse société de conditionnement de poissons et de fruits de mer du Canada, et l'une des plus importantes du monde entier. Fishery Products International la suivait de près.

En 1987, le gouvernement fédéral renonça à sa participation majoritaire dans la société Fishery Products International, qui devint une entreprise privée cotée en bourse. Le gouvernement toucha 104,4 millions de dollars par suite de cette privatisation, montant considérablement inférieur à ses investissements de 167,6 millions. Ce n'est par ailleurs qu'en 1997 que le gouvernement vendit sa participation minoritaire dans National Sea Products, ce qui lui rapporta 5,8 millions. Il s'agissait, encore une fois, d'un montant sensiblement inférieur à la participation au capital du gouvernement, laquelle totalisait 10 millions, sans parler du montant considérable correspondant à la liquidation de dettes liées à la restructuration des entreprises néo-écossaises.

Dans les années 1980, les gouvernements provinciaux émirent des permis d'exploitation d'usine avec libéralité, et le poisson devint une ressource encore plus prisée. De 1977 à 1988, le nombre d'usines établies à Terre-Neuve passa d'un peu plus de 160 à environ 250. En Nouvelle-Écosse, ce nombre passa d'environ 150 à près de 350, accroissement qui s'expliquait en partie par la construction récente de petites conserveries de hareng. Au Nouveau-Brunswick, le nombre d'usines passa de moins de 100 à près de 200. À l'Île-du-Prince-Édouard et au Québec, la situation demeura plutôt stable. [Traduction] « Le nombre d'usines de traitement du poisson enregistré auprès du gouvernement fédéral dans la région de l'Atlantique est passé de 560 en 1978 à plus de 1 000 en 1991; la main-d'œuvre dans le secteur de la transformation a augmenté de 50 pourcent »⁷.

De nombreux fonctionnaires du MPO se figuraient vaguement que le nombre des employés d'usine se situait entre 20 000 et 25 000, et leurs estimations furent confirmées par Statistique Canada, qui fonda ses calculs sur une formule d'établissement de la moyenne. Mais ce nombre dépassa par la suite les 60 000, et de beaucoup.

Grande abondance et attentes plus élevées

Les débarquements de poisson de fond avaient pratiquement doublé à l'époque de LeBlanc, atteignant presque 800 000 tonnes. Et comme nous l'avons noté précédemment, le rapport Kirby avait prédit, en 1983, que l'accroissement se poursuivrait. Selon ce rapport, les débarquements de poisson de fond augmenteraient encore de 50 pourcent, pour se stabiliser à plus d'un

million de tonnes. L'augmentation la plus importante serait celle des prises de morue du Nord, au large du sud du Labrador et de l'est de Terre-Neuve. Même en respectant le prudent niveau $F_{0.1}$, il serait possible de pêcher quelque 550 000 tonnes de morue du Nord par année, soit une énorme quantité. Reconnaissant qu'une certaine imprécision entachait ses estimations, la Commission Kirby établit cependant à 400 000 tonnes seulement ses projections concernant le total autorisé des captures pour l'année 1987.

En réalité, les débarquements de poissons de fond déclinerent légèrement après 1983, et la pêche côtière de la morue du Nord devint une activité incertaine. La morue du Nord continua néanmoins d'alimenter les espoirs de tout un chacun. Les stocks fournissaient encore plus de 200 000 tonnes de poisson, dont une proportion importante aboutissait dans les usines qui exploitaient de gros chalutiers. Des usines saisonnières recevaient également leur part des débarquements, grâce à des navires canadiens et étrangers qui capturaient 10 000 tonnes de morue du Nord et d'autres espèces destinées à des usines « à court de ressources ». Le Programme des usines à court de ressources dura jusqu'à ce que les quotas de pêche du poisson de fond fussent réduits, à la fin des années 1980 et au début des années 1990⁸.

La question des quotas oppose pêcheurs indépendants et propriétaires de chalutiers

Au Canada, des disputes farouches avaient lieu chaque année au sujet des quotas de pêche du poisson de fond. Les représentants de la flotte de bateaux de moins de 65 pieds réclamaient une diminution de la pression de la pêche en haute mer ainsi que le transfert aux bateaux de pêche côtière et semi-hauturière d'une partie importante des quotas détenus par des chalutiers. L'allocation des quotas attirait davantage d'attention que la conservation. Des groupes de l'industrie réclamaient fréquemment l'augmentation des totaux autorisés de captures. Mais au milieu des années 1980, il devint évident que les augmentations d'abondance prévues ne se concrétisaient pas aussi rapidement qu'on l'avait espéré. Le Ministère recommanda donc des réductions de quotas dans certains cas. L'industrie protesta.

Le Ministère et l'industrie approuvèrent alors conjointement la « règle des 50 pourcent ». À compter de 1986, par suite de toute variation de plus ou moins 10 pourcent du total autorisé des captures recommandé par les scientifiques par rapport au TAC de l'année précédente, le Ministère fixerait le quota à 50 pourcent du nouveau TAC pour l'année en question. Cette règle visait à atténuer les fluctuations de la pêche, mais on dut constater, rétrospectivement, que la règle des 50 pourcent favorisa la surpêche.

Les pêcheurs à engins fixes des Maritimes et de Terre-Neuve se plaignaient parfois que les chalutiers et les dragueurs épuisaient les stocks. À leurs yeux, la flotte mobile jouissait de quotas démesurés et d'une capacité excessive, et elle pêchait également d'une

manière destructrice. Ils déploraient le fait que les dragues et les chaluts capturaient de plus grandes quantités de poissons trop petits ou d'espèces non recherchées que les autres engins de pêche, et racontaient des histoires d'horreur sur le rejet en masse de poisson ou sur la falsification des déclarations produites par des pêcheurs de la flotte mobile. Les équipages des chalutiers répliquaient qu'ils pêchaient aussi méthodiquement que possible et que toute méthode de pêche pouvait être dommageable. (Les pêcheurs au chalut de la Newfoundland Fishermen's Union émirent toutefois eux-mêmes des mises en garde similaires à celles des pêcheurs à engins fixes, mais aucune mesure ne fut prise à la suite de leur intervention⁹.)

Le Ministère avait déjà adopté des règlements contre les rejets en masse. Le rejet sélectif de prises fortuites ou d'espèces non recherchées fut cependant autorisé dans le cas de la plupart des pêches de poisson de fond jusqu'en 1993. Personne ne pouvait quantifier avec précision le volume des prises rejetées ou non déclarées. Mais les observateurs du MPO, qui surveillaient

de plus en plus les navires canadiens, signalèrent que ces pratiques étaient répandues. On pouvait lire ce qui suit dans un rapport publié en 1994 : [Traduction] « De nombreux capitaines sont encore réticents à rejeter des poissons sous les yeux d'un observateur, mais leurs équipages admettent sans se faire prier qu'ils procèdent à des rejets massifs quand il n'y a pas d'observateur à bord. [...] Les rejets globaux et sélectifs, l'écrémage et les déclarations falsifiées par espèce et par région constituent un problème constant depuis l'élargissement du territoire de compétence en 1977. Qui plus est, la création des allocations aux entreprises, en 1982, favorisa le maintien de ces pratiques, puisque les capitaines des flottes précisaient des combinaisons d'espèces et de tailles pour chaque sortie »¹⁰.

Des pêcheurs terre-neuviens mettent en question les données scientifiques du Ministère

Après l'établissement de la zone de 200 milles, le Canada avait, dans un premier temps, réduit le total

Composition de la flotte de pêche du poisson de fond, années 1980

Le rapport Kirby présente une description utile de la flotte de pêche du poisson de fond de l'Atlantique en 1981. Cette année-là, les prises atteignirent 780 000 tonnes et une valeur de 264 millions de dollars.

Environ 150 chalutiers de plus de 100 pieds de long ont capturé plus de 40 pourcent des prises. Quelque 17 800 navires de plus petite taille, soit plus de cent fois le nombre de chalutiers, se sont partagé le restant.

Les 75 navires de l'Atlantique mesurant entre 65 et 100 pieds n'ont capturé que 3 pourcent du total des prises. Une proportion plus considérable des prises, soit 36 pourcent, fut pêchée par la flotte de bateaux mesurant de 35 à 65 pieds. Le nombre de bateaux de cette taille avait augmenté de quelque 25 pourcent, pour s'établir aux alentours de 5 300.

Près de 8 300 bateaux mesuraient moins de 35 pieds de longueur. Ils représentaient environ 60 pourcent de la flotte, mais ils n'ont capturé que 16 pourcent des prises de poisson de fond. Au sein de cette classe et de la classe des bateaux de 35 à 65 pieds, environ deux tiers des bateaux pêchèrent environ 90 pourcent des prises¹¹.

Le tableau dressé par la Commission Kirby se modifia peu au cours des années qui suivirent : les chalutiers et les bateaux de 35 à 65 pieds continuèrent de se tailler la part du lion des prises; les plus petits bateaux, plus nombreux, en capturèrent beaucoup moins.

La pêche du poisson de fond était particulièrement importante partout dans l'Atlantique, mais surtout à



Dans les années 1980, les pêcheurs de la côte de l'Atlantique construisaient toujours des chalutiers à pêche latérale comme celui que l'on aperçoit, à gauche, dont le port d'attache était situé en Gaspésie. Mais les chalutiers à pêche arrière, (comme celui à droite), basé également en Gaspésie et construits quelques années plus tard, étaient beaucoup plus nombreux. Un grand nombre de bateaux étaient polyvalents, passant, par exemple, de la pêche du homard à la pêche du poisson de fond à la palangre.

Terre-Neuve et en Nouvelle-Écosse. En 1986, les débarquements de poissons de fond de l'Atlantique s'établirent à 786 000 tonnes, soit à peu près la même quantité qu'en 1981, mais leur valeur s'éleva à 367 millions de dollars, soit une augmentation de près de 40 pourcent. Terre-Neuve captura environ la moitié des prises, soit un poids de 382 000 tonnes, d'une valeur de 137 millions. Dans cette province, le poisson de fond comptait pour plus des deux tiers de la valeur totale des débarquements.

Au milieu des années 1980, Terre-Neuve possédait environ la moitié de la flotte de chalutiers. Mis à part ces navires, les petits bateaux dominaient, y compris des milliers de « bateaux journaliers » non pontés. La flotte terre-neuvienne de navires de taille moyenne était en croissance, mais elle arrivait loin derrière celle de la Nouvelle-Écosse. Les chalutiers de fond et les dragueurs terre-neuviens étaient peu nombreux, sauf sur la côte Ouest de l'île, où plusieurs capturaient des quantités appréciables de poisson de fond et, de plus en plus, de crevettes. On employait des filets maillants et des trappes à morue à bord de la plupart des bateaux (la tendance favorisait toutefois les filets plutôt que les trappes). En tout, les Terre-Neuviens détenaient quelque 7 000 permis de pêche du poisson de fond.

En 1986, les débarquements de poisson de fond diminuèrent en Nouvelle-Écosse, mais leur valeur augmenta : 287 000 tonnes rapportèrent 175 millions de dollars. Le poisson de fond comptait pour seulement 43 pourcent de la valeur des débarquements de la province, laquelle totalisa 407 millions de dollars.

La flotte néo-écossaise était moins nombreuse que celle de Terre-Neuve, mais elle était composée de plus gros bateaux : environ 2 500 des quelque 6 100 bateaux qu'elle comptait faisaient plus de 35 pieds de long. En 1986, dans la région de Scotia-Fundy, plus de 3 000 permis de pêche du poisson de fond étaient attachés à environ 1 900 bateaux, y compris quelque 2 600 permis de pêche à la palangre, au filet maillant ou à la palangrotte. (La palangre était un engin de pêche populaire jugé moins dommageable que les filets maillants sur le plan de la conservation.) Mais au début des années 1980, lorsque le Ministère voulut progressivement éliminer les filets maillants pour les remplacer par la palangre, la résistance du milieu l'obligea à abandonner ses efforts à cette fin.)

La force montante de la région de Scotia-Fundy était sa flotte de dragueurs. Environ 450 permis de pêche à la drague avaient été délivrés à des pêcheurs de cette région, mais seule une fraction de ces permis - à peu près la moitié - était exploitée à temps plein. La capacité de pêche de ces bateaux, cependant, était désormais considérable : quelques dragueurs pouvaient même prendre autant de poisson qu'un gros chalutier. Au milieu des années 1980, des études menées par le Ministère révélèrent que la capacité de la flotte de pêche du poisson de fond qui pêchait au sud-ouest de la Nouvelle-Écosse et dans la baie de Fundy était quatre fois plus grande que la capacité requise. Les propriétaires des dragueurs s'arrangeaient pour tirer de bons revenus de leurs bateaux; la puissance de ces derniers, cependant, constituait un problème constant pour les gestionnaires des pêches.

En 1986, dans la région de Scotia-Fundy, quelque 560 navires détenant des permis de pêche du poisson de fond déclarèrent n'avoir pêché aucun poisson de ce genre, et quelque 300 navires déclarèrent n'avoir rien pêché du tout. La situation était inquiétante : la flotte affichait une surcapacité de pêche, et si les bateaux inactifs se remettaient à pêcher le poisson de fond, les stocks seraient soumis à une pression énorme. En 1987, par conséquent, le Ministère dirigé par Tom Siddon tenta de suspendre le renouvellement des permis inexploités, mais il dut reculer rapidement devant l'opposition de l'industrie¹².

Le Québec, le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard comptèrent respectivement pour 7, 3 et 2 pourcent des débarquements de poisson de fond pêché dans l'Atlantique. Au Québec, le poisson de fond compta pour environ le tiers de la valeur totale des débarquements dans cette province, soit 82 millions de dollars. À l'Île-du-Prince-Édouard, ils représentèrent seulement 12 pourcent de la valeur totale, soit 50 millions, et au Nouveau-Brunswick, 11 pourcent, soit 94 millions de dollars.

La flotte du Québec comprenait une grande proportion de petits bateaux : 2 200 de ses 2 800 bateaux mesuraient en effet moins de 35 pieds. Le Nouveau-Brunswick disposait de plus grands bateaux : des 1 980 bateaux qui composaient sa flotte, environ 1 300 mesuraient plus de 35 pieds. À l'Île-du-Prince-Édouard, où les homardiens prédominaient, la quasi-totalité des 1 460 bateaux de la flotte appartenaient à la catégorie des bateaux mesurant entre 35 et 50 pieds. Plus de la moitié des 840 bateaux de la partie de la côte néo-écossaise donnant sur le golfe s'inscrivait dans la même catégorie, et 370 bateaux de cette région mesuraient moins de 35 pieds.

Le golfe du Saint-Laurent était donc sillonné par un grand nombre de bateaux polyvalents de petites et de moyennes dimensions, lesquels ne dépendaient pas outre mesure de la pêche du poisson de fond. Mais le poisson de fond comptait pour une importante proportion des prises annuelles d'un grand nombre de ces bateaux, qui exploitaient successivement diverses espèces. Les pêcheurs des régions du Golfe et du Québec détenaient quelque 5 200 permis de pêche à engins fixes et plus de 700 permis de pêche à la drague, bien qu'un grand nombre de ces permis fussent inexploités¹³.

autorisé des captures de morue du Nord d'environ 50 pourcent, le faisant passer à 160 000 tonnes. Les stocks reprirent de la vigueur sans toutefois afficher l'abondance des années 1950. Durant l'essentiel de la période allant de 1984 à 1988, le TAC fut établi à 266 000 tonnes. La nouvelle pêche hauturière se portait bien : les débarquements, peu volumineux durant les années 1970, avaient augmenté, atteignant 110 000 tonnes en 1983. Mais les prises de la pêche côtière n'augmentèrent jamais aux niveaux affichés durant les années 1950 et au début des années 1960, époque où elles avaient généralement dépassé les 140 000 tonnes.

Au milieu des années 1980, les prises de morue du Nord déclinèrent près de la côte terre-neuvienne. Les scientifiques du Ministère croyaient que ce déclin était probablement attribuable aux variations de la température des eaux de la « couche intermédiaire froide ». Pour évaluer l'abondance des stocks, les chercheurs se fondaient entre autres sur les taux de prises par unité d'effort. Pour les statistiques sur les taux de prises, ils devaient avant tout se fonder sur les performances de la flotte hauturière, qui pêchait toute l'année et fournissait systématiquement des données. Les taux de prises de la flotte hauturière semblaient convenables. À Terre-Neuve, le personnel affecté aux statistiques avait cependant cessé de faire le suivi des prises par unité d'effort des bateaux de pêche à engins fixes¹⁴, dont la flotte, beaucoup plus nombreuse, était à l'origine de la majorité des plaintes concernant la diminution de l'abondance.

En 1986, la création d'une nouvelle organisation, la Newfoundland Inshore Fisheries Association (NIFA), ouvra la porte à l'expression des doutes des pêcheurs côtiers. La NIFA, entité distincte de la Newfoundland Fishermen's Union, soutenait que quelque chose n'allait vraiment pas dans le cas des stocks de morue. Elle embaucha trois scientifiques de l'Université Memorial de Terre-Neuve, qui furent chargés de préparer un rapport sur la question. Les scientifiques déclarèrent qu'il y avait en effet un problème, et que celui-ci avait son origine dans les méthodes privilégiées par le Ministère. Les fonctionnaires du MPO formulèrent des réserves à propos des conclusions des universitaires vu que ces derniers avaient été engagés dans le but de corroborer une thèse¹⁵.

À la demande des sous-ministres adjoints Bill Rowat et Scott Parsons, respectivement affectés à la gestion des pêches et aux affaires scientifiques, le Comité scientifique consultatif des pêches canadiennes dans l'Atlantique (CSCPCA), le mécanisme d'évaluation par les pairs du Ministère, se pencha de près sur le problème de la morue du Nord¹⁶. Dans un rapport daté de 1986, le CSCPCA recommanda un TAC de 266 000 tonnes pour l'année 1987, ce qui correspondait à peu près au niveau $F_{0.1}$. On pouvait lire dans ce rapport que la biomasse avait pratiquement triplé de 1976 à 1980. La croissance de celle-ci avait ralenti par la suite. En 1985, l'abondance était toutefois quatre fois supérieure à ce qu'elle avait été en 1976. Il reste que cela ne représentait qu'un peu plus de la moitié des niveaux mesurés en 1962.

Plusieurs facteurs pouvaient contribuer aux problèmes de la pêche côtière : variations dans les migrations, changements de températures, abondance du capelan, etc. Le CSCPCA recommanda que les quotas de pêche hauturière fussent répartis également entre la zone 3L (dans laquelle les navires se concentraient de plus en plus), la zone 3K et la zone 2J. Rétrospectivement, le CSCPCA conclut que les TAC recommandés antérieurement, que l'on avait crus inférieurs au niveau $F_{0.1}$, avaient en fait été supérieurs à celui-ci. Ce fut le premier signe qui révéla que le stock ne se régénérerait peut-être pas aussi rapidement qu'on l'avait cru¹⁷.

Selon le rapport, les rejets de la flotte hauturière étaient par ailleurs considérables : on estimait que 24,4 pourcent des poissons pêchés étaient rejetés à l'eau, et que les rejets représentaient 10,7 pourcent du poids total des captures. Mais le rapport n'évoquait aucun problème réel lié à l'abondance; le stock semblait en bon état.

Le Ministère, sous Tom Siddon, décida néanmoins de parrainer une étude impartiale portant sur la morue du Nord. Le scientifique américain Lee Alverson dirigea donc un groupe d'experts de renommée internationale; le Groupe de travail sur les pêches côtières de Terre-Neuve. Le MPO suivit par ailleurs le conseil du CSCPCA : il subdivisa le TAC de morue du Nord entre les zones 2J, 3K et 3L, afin d'empêcher la surexploitation d'une zone en particulier.

En 1987, le rapport Alverson confirma que le stock prenait de l'ampleur. Les experts du groupe de travail avalisèrent l'essentiel des connaissances scientifiques sur lesquelles s'appuyait le MPO, tout en exprimant leur désaccord sur certaines questions, et ils émirent des mises en garde à l'égard de certaines régions, où la surpêche était à craindre. Ils conclurent par ailleurs que les taux de mortalité par pêche étaient quelque peu supérieurs aux estimations des scientifiques du CSCPCA.

Le MPO prit bonne note de ces observations, tout en défendant son travail. Il fit distribuer une brochure intitulée *The Science of Cod*, qui présentait des données biologiques et des méthodes d'évaluation des stocks. En bout de ligne, selon le consensus scientifique établi, aucun problème majeur ne se posait dans le cas de la morue du Nord¹⁸.

Le choc de 1989

De quelle manière les activités scientifiques se déroulaient-elles? Quelques chercheurs avaient la responsabilité principale en matière de recherche sur chacun des stocks. Ces responsables présentaient leurs constatations et conclusions au sous-groupe approprié du CSCPCA qui avait été créé en 1977. Le CSCPCA n'ouvrait pas ses réunions au public, mais il diffusait largement les résultats de ses recherches ainsi que des documents consultatifs. Les membres de l'industrie qui possédaient l'expertise suffisante pour critiquer son travail étaient peu nombreux.

Le nombre de poissons des diverses classes annuelles était évalué par des scientifiques aux premiers temps de leur existence. Les scientifiques fondaient leurs estimations sur l'expérience passée, sur des relevés au chalut effectués par des navires de recherche et sur des échosondages, sur les taux de prises des chalutiers, sur les registres qui devaient être tenus à bord des gros navires, et sur toute autre indication qu'ils pouvaient obtenir. Ils tenaient également compte d'hypothèses concernant la biologie de la morue et le comportement des poissons.

Dans les ports, des techniciens examinaient des échantillons des prises afin de déterminer quelle proportion des poissons capturés appartenait aux différentes classes d'âge. Multipliées par le total des prises, ces proportions permettaient de connaître la quantité de poissons pêchés pour chaque classe. Le nombre de spécimens appartenant à une classe d'âge donnée était révélateur de la vigueur de celle-ci, et les scientifiques pouvaient évaluer le nombre de poissons de cette classe qui étaient toujours dans l'eau. Au fil du temps, la flotte prendrait de plus en plus de poissons de cette classe. Lorsque celle-ci serait pratiquement disparue, des chercheurs pourraient faire la somme de toutes les prises qu'elle avait fournies, additionner au résultat le nombre estimé de spécimens morts naturellement, et obtenir, ainsi, une évaluation relativement précise du nombre de poissons que comptait la classe d'âge au départ.

C'était donc dans le cas des anciennes classes d'âge (pour peu qu'on disposât de données fiables au sujet des prises) que le système était le plus efficace, et la précision de celui-ci diminuait à mesure que l'on considérait des classes de plus en plus jeunes. Et il était d'autant plus difficile d'obtenir des données précises que les conditions océaniques faisaient varier dans des proportions considérables – et rendaient donc imprévisibles – le taux de survie des juvéniles d'une classe d'âge donnée, ainsi que le taux de recrutement de celle-ci.

Il reste que l'analyse des populations virtuelles, comme on appelait ce procédé, semblait la meilleure des méthodes existantes, et qu'elle paraissait donner de bons résultats. Les rejets et les déclarations falsifiées produites par les capitaines de diverses flottes posaient peut-être problème, et le recrutement des jeunes spécimens pouvait varier considérablement, mais à la fin des années 1970 et au début des années 1980, les stocks semblaient s'accroître au rythme prévu. Aux yeux du MPO, la gestion scientifique des quotas et la directive F_{0.1} – soit, grosso modo, la capture d'un poisson sur cinq – paraissaient efficaces. Relativement à la morue du Nord, les scientifiques croyaient, en dépit des plaintes des pêcheurs côtiers, que les stocks continuaient de croître, bien que cette croissance fût moins rapide qu'on ne l'avait souhaité.

À cette époque, les relevés des navires de recherche fournissaient des indications contradictoires, bien que les taux de prises des chalutiers commerciaux semblaient généralement satisfaisants. Les données disponibles étaient par ailleurs lacunaires, quoiqu'on pût rétrospectivement en tirer des conclusions plus exactes. (En 1991, année qui précéda le moratoire, le CSCPCA nota que [Traduction] « les morues de la zone 2J3KL constituent un stock au sujet duquel les données sont relativement bonnes ».) On ne disposait d'aucun nombre concernant les rejets ou les taux de prises de la pêche côtière, et aucune recherche à long terme fondée sur des relevés n'avait été effectuée dans la totalité de 2J3KL. En fait, avant qu'il n'affrêtât le *Gadus Atlantica* à compter de 1978, le Ministère ne disposa d'aucun navire de recherche capable de naviguer dans les eaux recouvertes de glace et de se rendre dans le Nord quand les morues avaient gagné le large et que la pêche hauturière était en cours¹⁹.

En 1987, les scientifiques prirent conscience de leur tendance constante à surestimer l'abondance des poissons. Mais en dépit de cette constatation, les stocks de morue du Nord semblaient bien se porter.

Âge	Année													
	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991
3	300363	152275	160671	359797	320664	349967	432460	338626	157808	129970	160619	182303	95684	37065
4	272786	244719	123630	129236	292600	260997	284190	353361	276655	128450	104303	128990	147723	71378
5	209089	207453	189174	90339	99320	211251	201366	219219	275894	212735	96826	72139	89647	84248
6	63704	135712	135923	128811	62028	64121	134410	136127	146352	185918	144911	61011	39925	40452
7	19658	33771	84689	84125	83021	37757	35281	75097	80757	78319	107825	75286	27139	12153
8	7741	9117	17713	53035	48956	44958	20015	17572	36144	42570	38362	46906	26614	7389
9	4072	3553	4334	10131	32701	24763	23506	9830	8008	16271	17205	14571	12616	5557
10	3176	1950	1733	2447	5422	15973	12191	11183	4577	3748	8057	5919	4061	2044
11	1054	1621	911	948	1299	2699	7340	6156	4485	1938	1850	2672	1552	733
12	635	467	820	536	497	757	1289	3715	2412	1883	975	815	654	290
13	267	321	217	464	263	265	396	647	1520	978	752	416	149	103
3+	882545	790959	719815	859869	946771	1013508	1152444	1171533	994612	802780	681685	591028	445944	261412

Les scientifiques estimaient la taille de chaque classe annuelle. Ces données font état des populations par classe d'âge, en milliers de poissons, provenant de la pêche commerciale de la morue dans les divisions 2J3KL de l'OPANO pour la période allant de 1978 à 1991. Les chiffres en caractères gras représentent la classe annuelle de 1970. Les données du CSPPCA proviennent du *Glossaire de science halieutique* de Joseph Gough et de Trevor Kenchington, Ph. D.

Dans son rapport de 1987, le CSCPCA annonça que le niveau $F_{0.1}$ de 1988 se chiffrait à 288 000 tonnes. En fait, le TAC de 1988 fut encore établi à 266 000 tonnes.

Cette année-là, le CSCPCA n'effectua pas son évaluation habituelle pour l'année suivante. Dans un document consultatif, le Comité déclara avoir des difficultés à analyser les données concernant les taux de prises. Il voulait examiner certaines recommandations sur l'évaluation des stocks soumises par le groupe de travail d'Alverson et par des chercheurs du CSCPCA lui-même. Le Comité affirma qu'il lui serait impossible de procéder à une évaluation avant la fin de janvier 1989.

Pendant ce temps, l'idée que les scientifiques se faisaient des stocks se transformait. Des relevés de recherche effectués en 1986 et en 1987 avaient mis en lumière une diminution de l'abondance. Puis le relevé de 1988 confirma que la situation était plus inquiétante que réjouissante²⁰. Rétrospectivement, les résultats pour 1986 semblaient faire état de quantités de poissons irréalistes.

Les scientifiques du CSCPCA conclurent finalement, dans leur évaluation de janvier 1989, qu'ils s'étaient gravement trompés en surestimant l'abondance. Des taux de prises élevés, attribuables à des chalutiers de plus en plus efficaces dont les capitaines connaissaient de mieux en mieux les stocks, avaient, entre autres, rendu les apparences trompeuses. Les taux de mortalité par pêche étaient à peu près deux fois supérieurs aux nombres indiqués dans les estimations antérieures. Un déclin observé en 1986 dans les taux de capture commerciaux, [Traduction] « qui avait d'abord été pris pour une donnée aberrante, avait en fait réellement eu lieu »²¹.

L'abondance de la morue du Nord avait augmenté jusqu'aux alentours de 1986, mais elle avait ensuite diminué. Le CSCPCA déclara donc que le total autorisé des captures devrait être réduit de plus de 50 pourcent pour 1989; il fallait le faire passer de 266 000 à 125 000 tonnes, soit le niveau cible $F_{0.1}$.

Des conflits surgissent au sujet des quotas de morue du Nord

L'idée de réduire de moitié les quotas de morue du Nord – espèce de prédilection des usines alimentées par les chalutiers et pierre angulaire des usines « à court de ressources » – souleva la consternation. En raison d'autres réductions de quotas, les principales entreprises de transformation de poissons de fond avaient déjà ralenti leurs activités en 1988 et en 1989. Elles avaient même fermé certaines usines²². Pendant que le ministre Tom Siddon évaluait les recommandations du CSCPCA, John Crosbie, le puissant ministre fédéral terre-neuvien, ainsi que d'autres politiciens de l'Atlantique le pressèrent de modérer les interventions.

On peut aisément imaginer ce qu'ils pensaient. Les scientifiques qui recommandaient alors un quota de 125 000 tonnes étaient ceux-là mêmes qui, deux ans plus tôt, avaient suggéré une limite plus de deux fois

supérieure. Étaient-ils devenus plus perspicaces? La vérité ne pouvait-elle pas se situer quelque part entre ces deux nombres? Les gens avaient besoin de travailler. D'ailleurs, la pêche côtière terre-neuvienne avait connu une reprise en 1988, ce qui avait atténué les inquiétudes des pêcheurs côtiers²³.

Le Ministère avait maintenant l'habitude de recourir à la règle des 50 pourcent pour amortir les fluctuations. Après avoir songé à un TAC moins élevé, Siddon établit le quota bien au-dessus des 125 000 tonnes recommandées par les scientifiques, en raison des pressions exercées par Crosbie et d'autres intervenants. Le quota fixé fut également supérieur aux 195 000 tonnes qui auraient résulté de l'application de la règle des 50 pourcent. En 1989, le TAC canadien se chiffrà à 235 000 tonnes.

Au bord du gouffre : les conclusions du rapport Harris

Siddon demanda par ailleurs à Leslie Harris, éminent Terre-Neuvien et recteur de l'Université Memorial, d'examiner la question de la morue du Nord. Harris forma une équipe de six personnes et présenta un rapport intérimaire en 1989. Tout en reconnaissant que les mises en garde émises par le CSCPCA en 1989 étaient fondées, ce groupe de travail recommanda un TAC de 190 000 tonnes pour 1990, soit un quota supérieur à celui que le CSCPCA aurait souhaité²⁴.

En janvier 1990, Siddon fixa le quota à un niveau encore plus élevé, soit 197 000 tonnes (si l'on tient compte d'un petit quota accordé à la France, le TAC total s'élevait en fait à 199 262 tonnes). Mais en dépit du fait que le quota dépassait les niveaux recommandés, il s'agissait d'une diminution considérable par rapport à l'année précédente. À cette époque, Fishery Products International et la Compagnie nationale des produits de la mer s'approprièrent toutes deux à fermer des usines importantes et à immobiliser certains de leurs chalutiers.

Dans son rapport final, le groupe de travail Harris nota que les débarquements de morue du Nord s'étaient chiffrés, en moyenne, à environ 250 000 tonnes de 1850 à 1950. Le volume des prises avait par la suite triplé en raison de la pêche étrangère – il avait atteint 800 000 tonnes en 1968 –, puis les stocks s'étaient affaiblis dans les années 1970. La zone de 200 milles avait ensuite été instituée, et le Ministère avait entrepris des efforts visant à régénérer les stocks, au moyen de la gestion à $F_{0.1}$ (capture d'un poisson sur cinq).

[Traduction]

Au cours des sept années qui ont suivi, l'euphorie engendrée par la déclaration de la zone économique exclusive a été renforcée par la croissance constante du stock, par des prises sans cesse meilleures et par la conviction qu'on atteignait enfin le niveau d'exploitation de $F_{0.1}$. Les scientifiques, apaisés par les signaux de fausses

données et, dans une certaine mesure, trop confiants de l'exactitude de leurs prévisions, n'ont pas pu cerner les lacunes statistiques de l'ensemble de leur modèle de biomasse, pas plus qu'ils n'ont été en mesure d'approuver et de reconnaître convenablement les risques élevés que posaient les conseils sur l'état des stocks basés sur des séries de données relativement courtes et peu fiables. De plus, le groupe d'examen est d'avis que des faiblesses au niveau de la gestion scientifique et du processus d'évaluation par des pairs sont à l'origine de la situation.

Selon le rapport Harris, les taux de mortalité par pêche avaient en fait été, comme l'avait déjà conclu le CSCPCA, [Traduction] « au moins deux fois plus élevés que les taux prévus dans le cadre de la stratégie du niveau d'exploitation de $F_{0.1}$ ». Les difficultés scientifiques étaient multiples, ajoutaient les auteurs. [Traduction] « Néanmoins, on peut penser que s'il n'y avait pas eu un engagement émotionnel et intellectuel si fort à l'endroit du succès de la stratégie du niveau d'exploitation de $F_{0.1}$, le scepticisme ouvert et accru des pêcheurs côtiers aurait pu être ressenti comme un signal d'avertissement exigeant que l'on accorde une plus grande attention aux domaines du processus d'évaluation qui présentent des faiblesses²⁵. »

Dans le domaine des pêches, les gens se laissent assez souvent emporter par leurs idées, et le rapport Harris laissait supposer que des scientifiques impartiaux pouvaient eux-mêmes être sujets à de tels transports. De nombreuses recommandations étaient adressées au MPO, parmi lesquelles une augmentation de la recherche et des interventions visant à rapprocher le taux de mortalité par pêche du niveau $F_{0.1}$. La pêche comportait ses risques, disait le rapport. [Traduction] « La théorie des probabilités veut que le risque que nous chutions augmente jour après jour si nous nous entêtons à marcher sur le bord du précipice. » Le groupe de travail prévenait également que les pêcheries ne pourraient être sauvées [Traduction] « à moins que l'on ne permette à la biomasse des reproducteurs de s'accroître »²⁶.

Publiée en mars 1990, la version finale du rapport Harris recommandait une réduction immédiate de la mortalité par pêche afin que celle-ci s'établisse à un niveau intermédiaire, puis une réduction subséquente qui, effectuée dès que possible, ferait passer le taux de mortalité (« 0,2 », en termes techniques) à un niveau voisin du taux de $F_{0.1}$. Le nouveau ministre Bernard Valcourt, influencé par Crosbie et d'autres personnes qui craignaient de nouvelles difficultés économiques, laissa plutôt le TAC au niveau précédemment établi par Siddon, soit 197 000 tonnes²⁷.

Le groupe de travail de Scotia-Fundy recommande des mesures de conservation

À la fin des années 1980, dans la région de Scotia-Fundy, des scientifiques qui souhaitaient un rétablissement de l'abondance recommandèrent des

réductions de quotas à l'égard de plusieurs stocks de poissons de fond, mais ce fut en vain. Prévoyant les résultats de l'année suivante en se basant sur les données de l'année précédente, ils se livrèrent à un jeu de rattrapage, mais l'augmentation des ressources ne suivit pas la cadence. Et la surcapacité de la flotte de pêche empira la situation²⁸.

Comme nous l'avons déjà mentionné, la flotte de dragueurs de la région de Scotia-Fundy disposait de quelque 450 permis, mais environ 235 de ceux-ci étaient inexploités. Environ le tiers des pêcheurs qui détenaient les 215 autres permis possédaient des dragueurs de 45 à 65 pieds; les deux tiers restants pêchaient à bord de plus petits bateaux. Vers le milieu de 1989, la flotte de dragueurs avait épuisé ses quotas et le Ministère ferma la pêche. Des représentants de l'industrie protestèrent, mais Siddon tint ferme.

Le ministre nomma le directeur général régional Jean-Eudes Haché à la tête d'un groupe de travail qui fut chargé d'examiner la question du poisson de fond et qui tint des audiences intensives dans toutes les régions. Le nouveau groupe de travail apaisa les esprits, à l'exemple des interventions similaires précédemment effectuées par le Ministère.

Des études menées pour le groupe de travail révélèrent qu'en dépit des quotas et d'autres restrictions, la mortalité par pêche des espèces primordiales qu'étaient la morue, l'aiglefin et la goberge s'était établie à plus du double du niveau $F_{0.1}$ dans les années 1980²⁹. Le rapport Haché recommanda un éventail de mesures de conservation relatives aux périodes de fermeture, aux tailles limites, aux dimensions des hameçons et à la pêche fantôme par des filets maillants. On recommanda en outre au Ministère de rendre non transférables les permis inexploités – on en comptait environ 1 200 dans la région – afin qu'ils devinssent sans effet au moment de la retraite de leurs détenteurs.

Le ministre et le sous-ministre furent cependant tous deux remplacés en 1990, ce qui eut pour effet d'amoinrir les incidences des recommandations du groupe de travail Haché. Une recommandation clé de ce rapport visait à augmenter la taille minimale des mailles des dragues et des chaluts à 140 mm² pour les mailles carrées et à 155 mm² pour les mailles en forme de losange. Mais après la mise en vigueur de ces dimensions, la Compagnie nationale des produits de la mer exerça des pressions sur des politiciens haut placés, et la nouvelle réglementation fut assouplie. Le rapport recommandait également un accroissement de la surveillance par des observateurs : tous les chalutiers et une plus grande proportion des autres navires devaient en avoir un à leur bord. Le taux de surveillance des chalutiers, lequel s'établissait à 6 pourcent en 1979, avait atteint 20 pourcent. Force est de constater, cependant, qu'aucune augmentation marquée des observateurs n'eut lieu comme suite aux recommandations de Haché avant 1993, année où le nombre de chalutiers chuta³⁰.

La situation du poisson de fond empira. On admit communément que les recommandations du groupe de travail Haché avaient été pertinentes, mais que le suivi n'avait pas été aussi rigoureux qu'il aurait dû l'être.

Les quotas individuels entrent en jeu

Le groupe de travail de Scotia-Fundy avait recommandé de diviser la flotte de pêche du poisson de fond en trois groupes : les petits bateaux polyvalents, les bateaux spécialisés à engins fixes et les chalutiers de fond. Ces derniers, qui constituaient le principal problème, pourraient ensuite choisir entre diverses options, y compris des QI ou des QIT. Plutôt que de suivre cette recommandation, l'administration centrale du Ministère, à Ottawa, donna une impulsion définitive aux QI.

Des QI furent ainsi alloués aux chalutiers de fond à compter de 1991. On put d'abord les transférer durant l'année où ils avaient été accordés; par la suite, ils furent cessibles en permanence. Conformément à la pratique habituelle, le Ministère alloua ces quotas principalement en fonction de l'historique de la pêche. Il procéda à des consultations et modifia ses pratiques ici et là afin de tenir compte d'autres facteurs. Aucun propriétaire de chalutier ne pouvait accumuler plus qu'un faible pourcentage du quota total. La flotte active de chalutiers diminua jusqu'à la fin de la décennie, passant de plus de 200 navires à 130 environ, en raison de la raréfaction des ressources, d'une part, et du transfert et de l'accumulation de quotas, d'autre part³¹.

La réglementation sur le remplacement des navires devient plus stricte

Depuis 1981, le Ministère se fiait à la « marge de cinq pieds » pour limiter l'augmentation de la longueur des navires. D'autres règlements limitaient les augmentations de capacité de cale. La capacité de pêche augmentait néanmoins considérablement : celle d'un nouveau navire pouvait être deux fois supérieure à celle d'un ancien navire de même longueur. En conséquence de cette augmentation, quelques bateaux de 65 pieds étaient désormais en mesure de pêcher, collectivement, autant de poissons qu'un chalutier hauturier.

Le rapport Haché releva que les règlements du Ministère limitant l'augmentation de la taille des navires et du volume des cales étaient plutôt inefficaces. Des tentatives effectuées par la suite afin de rendre ces règlements plus stricts suscitérent la controverse. Mais en 1993, après une série de disputes et d'affrontements, le Ministère mit en place un nouveau système, qui s'appliqua sur toute la côte. De manière générale, on multipliait la longueur, la largeur et la profondeur de tout navire de 35 à 65 pieds que l'on souhaitait remplacer. On obtenait de la sorte un « nombre cubique », que ne pouvait dépasser celui du nouveau navire. Les différentes régions modifièrent ce règlement ou y ajoutèrent des clauses afin de l'adapter aux circonstances locales particulières. À la fin des années 1990, on fit quelques exceptions pour des navires qui détenaient des QIT. Globalement, la



Les bateaux de petites et moyennes dimensions construits durant les années 1980 et 1990 étaient fréquemment plus gros que ceux des années précédentes, notamment au niveau de la superstructure. L'utilisation de stabilisateurs, comme ceux que l'on aperçoit sur ce bateau du sud-ouest de la Nouvelle-Écosse construit à la fin du millénaire, se répandit.

réglementation sur le remplacement des navires devint néanmoins plus stricte au cours de cette décennie.

Des usines ferment leurs portes

Pendant ce temps, la situation de l'industrie du poisson de fond continuait de périliter. Le total des prises était passé de 820 000 tonnes en 1982 à 786 000 tonnes en 1986, puis à 685 000 tonnes en 1989. Le volume des prises, dans certains cas, déclinait encore plus rapidement que les quotas, comme si la diminution de ces derniers n'ébranlait pas suffisamment l'industrie. De 1985 à 1990, dans les zones 4RS et 3Pn de l'OPANO (sud-ouest de Terre-Neuve et Nord du golfe), le volume des prises fut généralement inférieur, et de beaucoup, aux TAC (bien que les volumes aient peut-être été plus importants en réalité, compte tenu d'éventuelles déclarations falsifiées). En 1990, les pêcheurs ne capturèrent qu'un peu plus de la moitié d'un TAC de 58 000 tonnes. Le Ministère réagit finalement en 1991 en abaissant le TAC à 35 000 tonnes, soit une diminution de deux tiers par rapport à 1985.

Plusieurs autres stocks importants de morue, de sébaste, de goberge et d'autres espèces diminuèrent considérablement de 1989 à 1991. Les principales entreprises qui faisaient le commerce de poisson de fond annoncèrent des fermetures réelles ou probables à divers endroits comme Lockeport, Canso, Trepassey, St. John's, Gaultois et Grand Bank, ainsi que des réductions d'activités en d'autres lieux³².

Valcourt lance un programme d'aide

En février 1990, le nouveau ministre Bernard Valcourt hérita d'une crise du poisson de fond qui s'envenimait. En mai, le gouvernement mit sur pied le Programme d'adaptation des pêches de l'Atlantique (PAPA), doté d'un budget de 584 millions de dollars. Le PAPA, programme qui fut en vigueur jusqu'en 1995; s'appliquait à Terre-Neuve et aux Maritimes. Un programme associé, le Programme fédéral de développement des pêches du Québec (PFDPQ), porta le budget total d'aide à 637 millions de dollars³³. Le PAPA fut le premier programme spécial d'aide mis en œuvre à la suite de la restructuration de 1984. Divers autres programmes – Programme d'adaptation et de redressement de la pêche de la morue du Nord, Programme d'aide pour la pêche des poissons de fond de l'Atlantique, Stratégie du poisson de fond de l'Atlantique et Programme d'adaptation et de restructuration des pêches canadiennes – injecteraient ultérieurement des capitaux fort considérables dans l'industrie.

Les objectifs du PAPA visaient la régénération des stocks de morue et d'autres espèces de poisson de fond, l'adaptation de l'industrie aux « nouvelles réalités » et la diversification des pêches et des activités économiques connexes. D'autres ministères se chargeraient des travaux de développement qui ne concernaient pas la pêche.

Le MPO supervisa lui-même la distribution d'environ 220 millions de dollars du montant alloué au PAPA; il finança ainsi environ 600 projets. Les interventions du PAPA dérivèrent en grande partie d'idées proposées par des fonctionnaires. Une partie des fonds servit à l'amélioration des activités ordinaires, comme la surveillance hauturière et l'application des règlements. On finança également de nouveaux projets, comme la diffusion des QIT et le programme de vérification à quai. La recherche scientifique bénéficia également du PAPA, notamment grâce aux 43 millions de dollars qui, sur une période de cinq ans, furent attribués au Programme scientifique sur la morue du Nord, ainsi qu'à une intervention majeure visant à évaluer la biomasse des crabes, espèce qui faisait l'objet d'une pêche de plus en plus importante.

Le PAPA favorisa par ailleurs la salmoniculture, contribua à la conception de produits dérivés d'espèces sous-utilisées comme l'oursin et à la distribution des produits en question sur les marchés. Les travaux concernant les engins de pêche sélectifs progressèrent, et d'autres bateaux furent modifiés. En 1991, le Programme d'indemnisation lié aux conditions des glaces fournit un soutien financier aux pêcheurs qui furent victimes de conditions glacielles anormales. On versa par ailleurs des fonds aux associations de chasseurs de phoques afin de leur permettre de subsister et d'assurer la continuité de leur industrie en dépit du boycottage par les Européens. En outre, le PAPA contribua au financement du programme de retrait des permis de pêche du saumon.

En général, les fonds du PAPA furent bien investis, mais ils ne donnèrent pas lieu à une restructuration majeure des pêches. Le Ministère espérait toujours que les stocks de poisson de fond se rétabliraient.

La professionnalisation connaît un essor

Comme nous l'avons mentionné dans le chapitre précédent, le PAPA donna aussi un essor à la « professionnalisation » et à la « certification » des pêcheurs. Auparavant, les fonctionnaires du fédéral s'étaient montrés hésitants relativement à ces questions, parce qu'ils craignaient qu'elles ne fussent du ressort des provinces. La situation avait cependant changé : des demandes avaient été adressées par des représentants de la Newfoundland Fishermen's Union, et Valcourt avait approuvé un budget de 5 millions de dollars, qui proviendrait des fonds du PAPA.

Des rencontres et des colloques popularisèrent la notion de professionnalisation dans tout l'Atlantique. L'association des pêcheurs terre-neuviens fut particulièrement active : elle organisa plus de 200 rencontres dans la province de Terre-Neuve. Les pêcheurs furent favorables à l'idée, et la professionnalisation marqua des progrès au cours des années suivantes. En janvier 1997, on créa l'Office d'accréditation des pêcheurs professionnels après que le gouvernement terre-neuvien eut adopté les mesures législatives appropriées en 1996. Selon les modalités du nouveau

système, les pêcheurs étaient inscrits en tant qu'apprentis (moins de cinq ans d'expérience à titre de pêcheur à temps plein) ou en tant que pêcheur professionnel de niveau 1 ou 2 (minimum de cinq ans et de sept ans d'expérience, respectivement). Ceux qui pêchaient déjà étaient admis immédiatement, mais les nouveaux pêcheurs devaient suivre une formation. Les apprentis passaient au niveau 1 après avoir pêché pendant une certaine période de temps et réussi un certain nombre de cours à unités, lesquels se donnaient à terre et portaient sur des matières comme la sécurité, les méthodes de pêche et la manipulation des poissons (aucun cours ne portait cependant sur la conservation ni sur la gestion des pêches). Une plus longue expérience de pêcheur et d'autres cours permettaient d'atteindre le deuxième niveau du système de certification. Des frais d'adhésion payés par les pêcheurs soutenaient ce système, sur lequel la Newfoundland Fishermen's Union exerça une influence dominante.

Le Québec se dota également d'un programme de certification, et il offrit de la formation sur la pêche responsable. À la fin du siècle, il semblait par ailleurs que la professionnalisation progressait dans les Maritimes, notamment dans le golfe du Saint-Laurent, ainsi qu'en Colombie-Britannique.

Le PAPA vient en aide aux collectivités durement touchées

D'autres organismes fédéraux s'occupaient de certains volets du PAPA, moins axés sur la gestion des pêches. Des propriétaires de bateaux qui restaient à quai reçurent des prestations de soutien du revenu, et des indemnités de départ furent versées à des ouvriers âgés qui quittèrent l'industrie au titre du Programme d'adaptation des travailleurs d'usine. Des programmes de recyclage professionnel furent lancés, et on apporta une aide financière à des collectivités durement éprouvées, notamment à celles qui durent supporter la fermeture d'usines importantes, afin de diversifier leur économie. Aucune province ne fut mise à l'épreuve aussi rudement que Terre-Neuve.

On obtint des succès modérés grâce à ces mesures d'aide : une usine de transformation de pétoncles ouvrit par exemple ses portes à Grand Bank, ce qui contrebalança partiellement les pertes d'emploi subies par les employés de l'usine de traitement du poisson de fond de ce village. Mais de manière générale, les collectivités qui subirent la fermeture d'importantes usines de traitement du poisson de fond furent incapables de compenser ces pertes. Leur main-d'œuvre était généralement peu instruite, et elles se trouvaient souvent dans des endroits éloignés, où les industries appartenant à d'autres secteurs étaient rares.

À l'époque où elles s'étaient constituées, les plus grosses collectivités côtières de l'Atlantique tiraient leur subsistance de quatre activités : la pêche, la construction de bateaux de bois, l'expédition par bateau et le commerce. La pêche était cependant

devenue pratiquement leur unique source d'emploi majeure, et elle essayait de garder son équilibre sur un tabouret à un seul pied. Des paiements de transfert, comme des allocations de vieillesse, amélioraient la situation, de même que des emplois gouvernementaux et des emplois dans des écoles, des agences ou des services. Mais rien ne semblait pouvoir compenser aisément la perte d'une importante usine de transformation. La ville de Trepassey, par exemple, comptait plus de 2 000 habitants dans les années 1980. Au début du XXI^e siècle, moins de 1 000 personnes y vivaient encore. La population de Burgeo passa quant à elle de 2 500 personnes à environ 1 700. De nombreuses autres villes, comme Marystown, Ramea et Fermeuse, virent leur population décliner³⁴.

Les habitants de Canso s'unissent pour survivre

Les habitants de Canso, localité située à proximité du Cap-Breton, prétendaient vivre dans le plus ancien village de pêche des Maritimes. Canso se trouvait au bout d'une péninsule qui s'avancait dans la mer, à l'extrémité nord-est de la Nouvelle-Écosse continentale. Au cours des siècles précédents, cependant que la mer était au cœur des activités quotidiennes, Canso avait joui d'une situation idéale pour ce qui était de la pêche, du séchage et de l'expédition du poisson à bord de voiliers. Par rapport à l'économie continentale de la fin du XX^e siècle, Canso était par contre une localité lointaine et isolée. Les routes qui y menaient étaient piteuses, la campagne environnante était pauvre et aucune industrie lui aurait pu fournir des emplois de substitution ne s'y était établie.

Vers la fin de 1989, en conséquence de réductions majeures des quotas, la Compagnie nationale des produits de la mer annonça que son usine de Canso fermerait ses portes. L'usine que cette société exploitait à St. John's fermerait également, tandis qu'une autre usine, située à North Sydney, ralentirait ses activités. Canso dut alors faire face à une crise vitale. Le maire Ray White dit ultérieurement que sa ville acheta alors un télécopieur en priorité afin d'émettre des quantités de communiqués de presse, d'envoyer nombre de lettres urgentes, et ainsi de suite. Les habitants de la ville organisèrent des rassemblements et s'attirèrent les faveurs d'un certain nombre de personnes; ils firent campagne auprès des médias nationaux, ce qui fit de Canso l'un des principaux sujets d'actualité de l'année au Canada.

Le personnel du cabinet de Valcourt dirigea la mise en place d'un programme destiné à assurer la survie de Canso en collaboration avec la Compagnie nationale des produits de la mer, des représentants de la ville et des intervenants d'autres acteurs. Un accord fut passé, aux termes duquel le gouvernement s'engageait à fournir des garanties de prêts qui aideraient SeaFreez – nouvelle entreprise formée par l'association de deux sociétés de conditionnement déjà établies – à acheter l'usine de la Compagnie nationale des produits de la mer et à faire l'acquisition de huit permis de pêche au chalut que détenait cette dernière. En outre, SeaFreez



Beaucoup moins de chalutiers appareillèrent à Canso et à d'autres ports après le début des années 1990.

recevrait d'importants quotas visant certaines espèces sous-utilisées, y compris le merlu argenté. Les quotas en question n'avaient pas simplement pour objet la mise à l'épreuve de nouvelles pêches : une disposition de l'accord autorisait en effet SeaFreez à échanger ses quotas de merlu argenté et de capelan avec l'URSS contre des droits visant des espèces plus prisées, comme certaines espèces de poisson de fond dans la mer de Barents ou des crevettes capturées à l'extérieur de la zone de 200 milles.

Le merlu argenté se distinguait, parmi les espèces sous-utilisées, par le potentiel commercial qu'on lui attribuait. Il foisonnait sur le plateau néo-écossais et, bien qu'il fût difficile à manipuler et qu'il s'altérât rapidement, c'était un poisson de fond. Quand SeaFreez obtint ses quotas de merlu argenté, des concurrents déclarèrent que Valcourt ne les avait pas seulement privés de l'occasion de faire progresser la pêche aux espèces sous-utilisées, mais qu'il avait, de manière générale, accordé à cette entreprise un avantage commercial inéquitable. Les vives protestations de représentants de l'industrie furent le châtiement d'un Valcourt qui ne s'attendait guère à ce que les choses tournent de cette façon. L'accord, cependant, avait été conclu.

Les avantages dont SeaFreez bénéficia s'estompèrent quand les quotas de merlu argenté furent réduits en 1993 et dans les années qui suivirent. On continuait cependant à procéder, au Canada, à des expériences à petite échelle sur la pêche et la transformation du merlu argenté. À la fin des années 1990, une pêche canadienne au merlu argenté

s'implantait en Nouvelle-Écosse. Bien qu'on eût précédemment cru que ce poisson devait être congelé immédiatement à bord des navires afin d'en prévenir la détérioration, on constatait qu'une pêche à la drague ordinaire pouvait être appropriée. (L'intérêt pour la raie, le chien de mer et les requins s'aviva également à la fin des années 1980 et dans les années 1990, par suite de la raréfaction des espèces de poissons de fond pêchées traditionnellement.)

L'usine de transformation de Canso survécut. Elle était désormais gérée par le groupe Barry qui, établi à Terre-Neuve, était une force montante de l'industrie de la transformation. Mais elle n'employa jamais autant de travailleurs qu'auparavant. Le Ministère élaborait une entente avec des groupes d'intérêt locaux afin que des coopératives de pêcheurs pussent exercer leurs activités, ce qui améliorait la situation. Mais Canso dut faire face à des difficultés jusqu'à la fin des années 1990.

Le moratoire sur la morue du Nord débute

Deux dates se démarquent dans l'histoire de Terre-Neuve depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale : le 31 mars 1949, date de l'annexion de la colonie au Canada, et le 2 juillet 1992, jour où John Crosbie a placé sous moratoire l'illustre pêche de la morue du Nord, pierre angulaire de l'histoire et de l'économie terre-neuviennes.

Comme nous l'avons dit précédemment, le CSCPCA avait recommandé un TAC de 125 000 tonnes en 1989, mais Tom Siddon l'avait fixé à un nombre presque deux fois plus élevé, soit 235 000 tonnes. Puis, en 1990, le TAC avait été établi à 197 000 tonnes, ce qui dépassait les recommandations du groupe de travail Harris.

Les chercheurs du CSCPCA justifiaient leurs recommandations pour l'année 1991 en expliquant que l'abondance des stocks était toujours plus de deux fois supérieure aux niveaux du milieu des années 1970 et qu'une abondante classe annuelle née en 1986 était encore dans les coulisses. Ils soumièrent diverses options, toutes considérées comme « biologiquement acceptables ». Le TAC pourrait ainsi s'établir à 100 000 tonnes (exploitation à $F_{0.1}$), à 150 000 tonnes (règle des 50 pourcent), ou même à 170 000, voire à 215 000 tonnes.

Entre-temps, le ministre Bernard Valcourt avait constitué, en 1990, un groupe de travail chargé de procéder à des consultations sur la morue du Nord. Placé sous la responsabilité d'Eric Dunne, directeur général du MPO pour Terre-Neuve, ce groupe de travail recommanda l'établissement de TAC pluriannuels pour atteindre le niveau $F_{0.1}$. En décembre 1990, Valcourt annonça la mise en œuvre d'un plan de gestion triennal selon lequel le TAC du Canada se chiffrerait à 190 000 tonnes en 1991, à 185 000 tonnes en 1992 et à 180 000 tonnes en 1993 – nombres qui dépassaient tous largement le niveau $F_{0.1}$. On pêchait toujours de grandes quantités de morue, mais les chalutiers ne capturaient désormais qu'environ le tiers du quota. Les scientifiques prévoyaient toujours un rétablissement des stocks, mais d'après eux, ce rétablissement s'accomplirait très lentement, vu l'intensité de la pêche.

John Crosbie devint ministre en avril 1991. Les recommandations que le CSCPCA présenta cette année-là pour 1992 invitaient à un certain optimisme : le stock pourrait s'accroître plus rapidement qu'on ne l'avait prévu l'année précédente compte tenu de la vigueur des classes annuelles de 1986 et de 1987, et la pêche pourrait peut-être atteindre en 1993 le niveau $F_{0.1}$ recherché. Le CSCPCA reconnaissait cependant que, bien qu'elles fussent raisonnablement satisfaisantes, les données concernant la morue de 2J3KL étaient trop floues pour qu'on pût affirmer avec certitude que le volume du stock avait augmenté au cours de la dernière année. Il était donc souhaitable que le TAC de 1992 se chiffre à 185 000 tonnes, conformément à ce qui était prévu dans le plan pluriannuel.

La situation se modifiait rapidement. La pêche de 1991 s'avéra médiocre, au large et près des côtes; les débarquements totaux se chiffrèrent seulement à 127 000 tonnes. Au cours de cette année extrêmement froide, des quantités exceptionnelles de morue migrèrent à l'extérieur de la zone de 200 milles. Les navires étrangers, principalement des navires espagnols et portugais, capturèrent environ 47 000 tonnes de ces poissons sur le nez et la queue des Grands Bancs. Leurs débarquements n'avaient

dépassé ce total qu'à une occasion depuis 1977.

Des relevés de recherche effectués durant l'hiver de 1991-1992 mirent en lumière une raréfaction sans précédent des ressources. Des capitaines de chalutiers commerciaux, qui avaient soutenu quelques années plus tôt qu'il y avait des tas de poissons à pêcher, déploraient désormais une quasi-extinction. Par ailleurs, les poissons qu'ils pêchaient étaient plus petits que la normale. Des scientifiques calculèrent que la biomasse du stock reproducteur – c'est-à-dire les poissons âgés de sept ans et plus – était passée à 130 000 tonnes seulement, soit l'un des plus bas niveaux jamais observés.

Crosbie tint compte des recommandations des scientifiques du CSCPCA et de l'OPANO et il réduisit le TAC de 1992 à 120 000 tonnes. Après que des recommandations encore plus austères eurent été soumises en juin, le ministre fit, en juillet, l'annonce du moratoire, qui devait durer au moins deux ans³⁵.

Dans son autobiographie, John Crosbie a décrit ces événements comme suit :

[Traduction]

À la fin de l'automne 1988, il était manifeste que le véritable taux de mortalité par pêche avait au moins correspondu, depuis 1977, au double du taux projeté suivant la stratégie $F_{0.1}$. [...] Les scientifiques réalisèrent qu'au cours des dix années précédentes, les morues du Nord ne s'étaient pas reproduites aussi rapidement qu'ils ne l'avaient cru. Un quota dont l'objectif était d'autoriser les pêcheurs à prendre à peu près 20 pourcent du stock chaque année permettait en fait à ceux-ci d'en capturer environ 35 pourcent. Les scientifiques qui travaillaient dans le domaine de l'halieutique se faisaient une image fort exagérée de leurs connaissances. [...] Le problème de ces chercheurs était qu'ils avaient trop confiance en eux. [...]

Siddon, à titre de ministre des Pêches, et moi-même avons décidé, après avoir examiné la situation avec nos fonctionnaires, de réduire à 235 000 tonnes le TAC de morue du Nord pour 1989 seulement. Les scientifiques nous avaient assuré que ce volume de prises, autorisé pendant une année, ne mettrait pas les stocks en danger. [...]

À la fin de 1989, nous avons baissé le TAC d'un autre cran : nous l'avons fixé à 197 000 tonnes pour 1990, soit 38 000 tonnes de moins qu'en 1989. Nous étions sur la bonne voie, mais nous devons procéder lentement pour des raisons sociales et économiques.

Toute réduction du TAC suscitait des réactions de colère de la part de personnes qui tiraient leur subsistance de la pêche. [...] Siddon et moi savions qu'il nous fallait maintenir un équilibre précaire entre les recommandations scientifiques et la réalité économique. Nous tâchions néanmoins de laisser le TAC à un niveau suffisamment élevé pour qu'une partie de la pêche hauturière pût se

continuer et pour que fussent préservés les emplois des travailleurs d'au moins une des trois usines menacées de Fishery Products International.

Si nous avons suivi les recommandations du groupe de travail Harris, le TAC de 1990 aurait été établi à 190 000 tonnes. Je me suis toutefois prononcé en faveur d'un nombre légèrement supérieur, parce que je croyais qu'un quota un peu plus important pourrait permettre à Fishery Products International de continuer d'exploiter l'usine de transformation de Trepassey, dans ma circonscription électorale. [...] [Note : En fait, cette usine ferma ses portes malgré tout, ce qui fut un échec amer pour Crosbie.]

À la fin de 1990, Valcourt [...] annonça que le quota de morues du Nord se chiffrait à 187 960 tonnes pour 1991. [...] Le tableau s'assombrissait davantage, mois après mois. [Brian Morrissey, sous-ministre adjoint du MPO affecté aux sciences, annonça cependant à la radio, à cette époque, que] les stocks semblaient s'être accrûs depuis que le groupe de travail Harris avait mené son étude, et qu'à son avis, la situation n'était plus aussi alarmante que ne l'indiquaient les conclusions de ce groupe de travail. L'avenir révélerait cependant que les prévisions du rapport Harris étaient beaucoup plus exactes que l'évaluation de la division scientifique du MPO. Je continuais de lutter pour garder la pêche ouverte. En décembre 1991 [Crosbie était alors devenu ministre des Pêches], j'ai annoncé que la limite des prises, pour 1992, s'établirait à 120 000 tonnes, soit le plus petit TAC de l'histoire. Deux mois plus tard, cependant, [...] les scientifiques m'ont dit que le nombre de morues sexuellement actives était inférieur de plus de 50 pourcent au nombre qui m'avait été présenté quand j'avais fixé ce TAC.

Il était manifestement impossible pour le Ministère de gérer la pêche convenablement sur la base de recommandations scientifiques qui variaient de manière si inquiétante. J'ai alors lancé l'idée d'un éventuel moratoire visant la pêche à la morue du Nord³⁶.

L'annonce du moratoire le 2 juillet déclencha des protestations et des demandes d'aide fusèrent de toutes parts. Crosbie précisa immédiatement qu'un certain soutien serait apporté et ne tarda pas à demander au cabinet d'en fournir davantage. Les pêcheurs reprochèrent au Ministère d'avoir mal géré la pêche. Crosbie répliqua, lors d'un affrontement sur un quai, qu'il n'était pas celui qui avait [Traduction] « sorti les poissons des maudites eaux ».

Il y avait, à la source des reproches adressés par les Terre-Neuviens, une crainte, mêlée de stupéfaction, que la pêche à la morue du Nord pût être interdite à tout jamais. Un grand nombre d'entre eux s'attendaient à ce que les stocks se rétablissent à court terme, mais les scientifiques du Ministère soulignèrent qu'il restait peu de morues dans l'océan. Une nouvelle

classe d'âge particulièrement forte n'aurait pas réglé le problème, puisque ses spécimens n'auraient pu être « recrutés » avant d'avoir atteint l'âge de sept ans. Il devenait par ailleurs évident que d'autres espèces de poisson de fond étaient mal en point.

Crosbie crée le Conseil pour la conservation des ressources halieutiques

L'établissement de quotas avait longtemps été une pomme de discorde relativement à la pêche du poisson de fond. Quand les scientifiques recommandaient des TAC, des groupes de l'industrie exerçaient des pressions pour que leurs secteurs particuliers reçoivent les plus grosses parts. Dans de nombreux cas, ils pressèrent également les politiciens de hausser le TAC global afin que les pêcheurs pussent bénéficier d'une plus grande latitude. Leurs arguments pouvaient sembler raisonnables; ils soutenaient par exemple qu'il était insensé de forcer des bateaux, des entreprises ou des collectivités à discontinuer leurs activités en raison d'une rareté temporaire qui se réglerait par elle-même.

Dans quelle mesure les manœuvres de couloir et les pressions politiques ont-elles, à l'époque, incité le Ministère et les ministres à fixer des TAC qui dépassaient les recommandations scientifiques? Les TAC supérieurs aux recommandations furent partiellement attribuables à la règle des 50 pourcent, qui fut mise en application à compter de 1986. Conformément à cette règle, le TAC d'une année particulière devait être fixé à mi-chemin entre le TAC de l'année précédente et la nouvelle recommandation des scientifiques, dans l'éventualité où cette dernière représentait une augmentation ou une diminution de plus de 10 pourcent. Comme nous l'avons dit, le TAC établi par le ministère pour la morue du Nord en 1989 fut considérablement supérieur à ce que la règle des 50 pourcent aurait autorisé. Mais l'écart fut moindre dans la majorité des cas.

Pour ce qui est des stocks de morue de la région de Scotia-Fundy, les recommandations du CSCPCA et les TAC établis par la suite furent raisonnablement rapprochés jusqu'à l'adoption de la règle des 50 pourcent, en 1986. Les différences devinrent alors plus considérables. En 1987, par exemple, les scientifiques recommandèrent, pour la morue de la division 4Vn (Sydney Bight), un quota de 6 000 tonnes pour la période de mai à décembre. Le quota, cependant, fut fixé à 9 000 tonnes. Les écarts étaient généralement de moindre importance, mais il y avait tout de même des différences. Et par-dessus le marché, les débarquements dépassaient généralement les TAC dans une large mesure. L'établissement de quotas supérieurs aux recommandations n'était en fait qu'un élément d'une panoplie de problèmes³⁷. Il n'en demeure pas moins que cette pratique constituait une faille dans le système.

À la suite de l'affaissement des stocks de morue, la responsabilité des ministres relativement à l'établissement des quotas fut amoindrie par suite de la création d'un nouvel organisme, le Conseil pour la

conservation des ressources halieutiques (CCRH). Mis sur pied en 1993 par Crosbie et le Ministère, le CCRH fut chargé de soumettre des recommandations sur les TAC et sur d'autres questions liées à la conservation, y compris la recherche effectuée par le Ministère. Le premier président de cet organisme fut Herb Clarke, qui avait été vice-président de Fishery Products International. L'essentiel de l'effectif du Conseil était composé de membres de l'industrie et de professeurs d'université travaillant dans les domaines de la biologie et de l'océanographie. Quelques fonctionnaires du MPO y siégeaient d'office.

Le sous-ministre Bruce Rawson abolit à cette époque le CSCPCA. Par le truchement de ce qui devint le Processus de consultation régionale (PCR), les scientifiques du Ministère continueraient toutefois de mener leurs recherches et de présenter leurs résultats d'une manière semblable à celle qui avait été en usage jusque-là.

Peu après avoir été institué, le CCRH commença à tenir des audiences publiques durant lesquelles les scientifiques du MPO présentaient leurs évaluations et les résultats de leurs recherches. Des membres de l'industrie et d'autres parties intéressées émettaient ensuite des commentaires et des critiques, puis le CCRH recommandait les TAC. En juin 1993, quand Ross Reid devint ministre, le CCRH était déjà solidement implanté. Reid soutint fermement cet organisme et avisa ses membres qu'il suivrait leurs recommandations.

Les premières audiences publiques du CCRH attirèrent des foules nombreuses; quelque 500 ou 600 pêcheurs en colère y alignèrent parfois argument sur argument. Le nombre de participants déclina cependant au cours des années suivantes, et l'assistance se limita bientôt à l'habituel noyau composé de représentants de l'industrie et d'autres parties. Le Conseil réussit à diffuser les connaissances avec un certain succès; il donna plus d'amplitude aux débats et élimina la dimension politique des discussions sur les TAC. À de rares exceptions près, les ministres suivirent ses recommandations concernant les TAC.

Les interventions furent cependant lentes à venir relativement à certaines autres recommandations du CCRH, comme celle qui visait à réduire la prédation par les phoques. Dans les années 1990, le Conseil s'occupa essentiellement de la question du poisson de fond. Mais il effectua également, à la demande de Brian Tobin, un examen majeur de la pêche du homard.

Le CCRH recommande la fermeture de pêches du poisson de fond

Au cours des premiers mois de son existence, en 1993, le CCRH n'apporta guère de bonnes nouvelles. Il était alors devenu évident que le problème du poisson de fond était loin de se réduire à l'effondrement des stocks de morue du Nord. L'abondance avait diminué sur toute la côte de l'Atlantique, mais le déclin avait été

particulièrement notable au nord de Halifax, dans les eaux qui subissaient les écarts de températures les plus importants. En fait, les stocks de morue qui évoluaient à l'est de la Nouvelle-Écosse (4VsW) n'avaient pas moins été endommagés que les stocks de morue du Nord. Au début de 1993, le Ministère avait déjà interdit l'exploitation de cinq autres stocks de poisson de fond, et les évaluations des scientifiques indiquaient que de nombreux autres stocks étaient mal en point.

Cet été-là, après avoir soupesé les arguments des scientifiques et ceux de l'industrie, le CCRH recommanda l'interdiction de l'exploitation commerciale de la quasi-totalité des stocks de poisson de fond du Canada atlantique. Une pêche réduite dans les eaux situées au sud-ouest de la Nouvelle-Écosse constituerait la principale exception à cette règle. Les débarquements de poisson de fond, qui s'étaient chiffrés à 685 000 tonnes en 1989, déclinèrent : en 1994, ils s'établirent à 153 000 tonnes seulement. En 1995, le Ministère avait interdit l'exploitation de 25 stocks de poisson de fond.

Les sociétés « restructurées » qu'étaient la Compagnie nationale des produits de la mer et la Fishery Products International fermèrent la majorité des grosses usines qu'il leur restait. Celles qui demeurèrent en exploitation – et qui avaient jusqu'alors essentiellement conditionné du poisson provenant de stocks devenus inexploitable – se tournèrent vers la transformation de crustacés, de mollusques et de poisson de fond importé d'outre-mer. D'autres sociétés fermèrent encore des usines, ou recherchèrent désespérément d'autres espèces de poisson qu'elles auraient pu transformer.

« Une catastrophe d'envergure biblique »

Le moratoire sur la morue du Nord et les autres fermetures visant des stocks de poisson de fond occasionnèrent quelque 40 000 pertes d'emploi. On raconta que le Canada n'avait jamais connu de vague de licenciements de cette envergure. Les pertes d'emplois furent réparties à peu près également entre les pêcheurs et les travailleurs d'usine. Parmi les travailleurs d'usine mis à pied, environ 50 pourcent étaient des femmes. Richard Cashin, chef de la Newfoundland Fishermen's Union, déclara qu'il s'agissait d'« une catastrophe d'envergure biblique ».

Pour défendre l'idée de la zone de 200 milles, le Canada avait soutenu que la gestion par les États côtiers serait bénéfique à la conservation. Le Ministère avait doublé ses efforts en matière de recherche scientifique, instauré des quotas qui semblaient avoir été dictés par la prudence, et limité le nombre et la taille des navires. À la fin des années 1970 et au début des années 1980, un grand nombre de fonctionnaires du MPO et de membres de l'industrie avaient cru que la science halieutique et la gestion de la pêche canadiennes étaient sans égales. Il apparaissait maintenant que le Ministère avait présidé à

l'affaissement des stocks qui alimentaient la pêche à la morue la plus célèbre du monde et, simultanément, à l'épuisement d'autres stocks de poisson de fond. Pourquoi la situation avait-elle mal tourné?

Aucune enquête publique approfondie ne fut effectuée par le gouvernement. Les discussions politiques portèrent moins sur le problème que sur les programmes d'aide à mettre en œuvre, et, au milieu des perturbations, personne ne réclama fermement la tenue d'une enquête. La majorité des gens croyaient que les stocks de poisson de fond reprendraient rapidement le dessus. Mais en 2000, les débarquements de poissons de fond de l'Atlantique s'étaient seulement haussés à 149 000 tonnes. C'était un progrès comparativement aux 104 000 tonnes de 1995, mais peu de chose par rapport aux débarquements de plus de 700 000 tonnes qui caractérisèrent l'essentiel des années 1980.

Certains scientifiques crurent initialement qu'un phénomène océanique majeur, possiblement lié aux années exceptionnellement froides du début de la décennie 1990, avait décimé les stocks de morue; d'autres suspectèrent la surpêche. Tous, par ailleurs, avaient à l'esprit les incidences de l'accroissement des troupeaux de phoques et de l'exploitation par des navires étrangers des stocks de poisson de fond du nez et de la queue des Grands Bancs. (D'aucuns croient que la pêche étrangère avait précipité l'affaissement des stocks, vu les conditions océaniques de la fin des années 1980 et du début des années 1990, lesquelles avaient poussé une plus grande quantité de morues du Nord qu'à l'ordinaire à migrer à l'extérieur de la zone de 200 milles. Cependant, d'autres stocks de poisson de fond qui n'approchaient jamais la frontière de la zone s'étaient également effondrés.)

Durant les années qui suivirent, la plupart des scientifiques en vinrent à privilégier l'hypothèse que la surpêche était la principale cause de l'affaissement des stocks. On sait aujourd'hui que la pression de la pêche était déjà très forte au milieu des années 1980. Les quotas élevés, les rejets de poissons et les déclarations falsifiées provenant de tous les secteurs de l'industrie avaient aggravé la situation. Le Ministère ne sut jamais clairement à quel point ces pratiques étaient répandues.

Au début des années 1980, les conditions environnementales avaient été favorables. Puis les conditions océaniques s'étaient gâtées, notamment au nord de Halifax, semble-t-il. En fait, l'abondance et la robustesse de certains stocks de poissons déclinerent en certains endroits où la pêche n'était pas pratiquée. Dans le cas des stocks principaux, l'exploitation intensive et soutenue en causa l'affaissement.

Bien que la surpêche fût la principale coupable, le climat océanique provoqua des dommages importants. En raison des températures froides de la fin des années 1980 et du début des années 1990, les morues gagnèrent des eaux situées au sud de leur aire de distribution habituelle, et leur taux de croissance chuta; les spécimens d'un âge donné furent donc plus petits qu'auparavant. [Traduction] « Étant donné que

les quotas de pêche se définissaient en termes de biomasse, cela signifiait que les pêcheurs devaient capturer [...] plus de poissons par quota unitaire. En outre, parce que les petits poissons valent moins que les gros, les pêcheurs rejetèrent d'importantes quantités de petites morues par-dessus bord, afin de conserver davantage de gros spécimens. » Le recrutement de jeunes poissons dans le stock exploitable diminua également en raison du climat océanique³⁹.

Une décennie après le moratoire, les morues demeuraient très peu nombreuses, et les perspectives de rétablissement étaient inexistantes. Certains scientifiques affirmèrent que la reconstitution des stocks demanderait beaucoup de temps malgré la fermeture de la pêche³⁹ et expliquèrent que les troupeaux de phoques entravaient cette reconstitution en mangeant une proportion considérable des jeunes morues, déjà peu nombreuses.

L'incidence des facteurs environnementaux était par ailleurs fort mal connue. S'il est vrai que les eaux se refroidirent dans de nombreuses régions de la côte Est à la fin des années 1980 et au début des années 1990, on ne comprenait que partiellement les rapports spécifiques qui unissent la température et d'autres facteurs au comportement, à l'alimentation, à la croissance et à la prédation des poissons de fond. Certains supposaient qu'un quelconque changement environnemental et écologique de grande portée avait eu lieu, et qu'en conséquence de celui-ci, le taux de survie des poissons de fond demeurerait bas et le rétablissement des stocks serait toujours entravé. Mais personne ne connaissait le fin mot du problème.

Les problèmes de la science

Comment des spécialistes de l'halieutique qui comptaient parmi les meilleurs du monde ont-ils pu surestimer l'abondance des morues du Nord et de la plupart des autres stocks durant la plus grande partie des années 1980? Il semble qu'un optimisme excessif soit en cause, du moins en partie. Le rapport Harris laissait entendre que les scientifiques, influencés par les débarquements abondants de la fin des années 1970 et du début des années 1980, avaient accordé plus de crédit qu'ils n'en méritaient à leurs modèles de population⁴⁰.

Les scientifiques avaient toutefois émis quantité d'avertissements. Le Ministère publia des « Perspectives d'avenir concernant les ressources » pendant une bonne partie des années 1980. Cette publication faisait état de projections de prises, mais celles-ci étaient accompagnées de mises en garde précisant qu'elles étaient entachées d'incertitude et qu'elles ne constituaient qu'un guide général à propos d'événements probables. Les avertissements de ce genre, cependant, furent souvent négligés. Scott Parsons, qui fut sous-ministre adjoint aux affaires scientifiques et à la gestion des pêches, écrit en 1993 : [Traduction] « Les scientifiques étaient conscients que leurs estimations de la taille des populations et que leurs prévisions des prises pour des

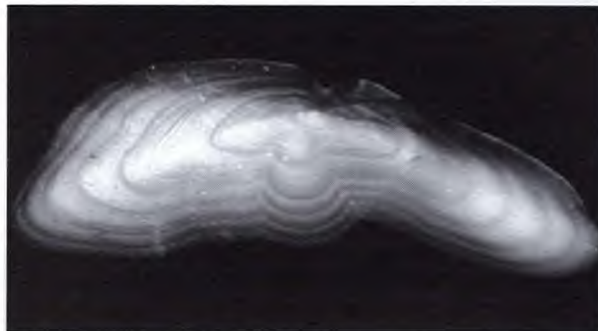
taux de mortalité par pêche particuliers (p. ex. $F_{0.1}$) comportaient des marges d'erreur importantes. Il y a cependant peu de temps que l'industrie et les gestionnaires des pêches ont été informés clairement de ces lacunes dans la méthodologie employée pour évaluer l'abondance des stocks »⁴¹.

L'estimation du volume des populations était presque autant un art qu'une science. Ces estimations étaient, en fait, des suppositions fondées sur des données statistiques. Relativement à la morue du Nord et à d'autres espèces de poissons de fond, on disposait de peu de données sur le rapport entre le volume des prises et l'activité de pêcheurs qui disposaient des engins passifs à proximité des côtes et qui suscitaient, par le fait même, les doléances des autres pêcheurs. Les scientifiques se fondaient plutôt sur les taux de prises des navires mobiles, qui pouvaient atteindre les stocks où qu'ils fussent. Il est par ailleurs possible que les chercheurs n'aient pas accordé une attention suffisante à l'accroissement de la capacité de capture qu'entraîna l'apparition de nouveaux équipements – électroniques et d'autres natures –, lesquels favorisèrent l'échange de renseignements et de conseils entre les capitaines.

Les données accessibles, par ailleurs, étaient parfois imprécises. De nombreuses personnes mirent en question, surtout rétrospectivement, l'exactitude des registres des pêcheurs et des statistiques ministérielles sur le volume des prises et sur les lieux de pêche. En fait, les pêcheurs s'étaient montrés sceptiques avant même que la crise n'eût commencé. En 1989, la Division des communications de la région de Scotia-Fundy interrogea quelque 200 capitaines dans le cadre d'une enquête sur des problèmes liés à la gestion de la pêche. Environ 75 pourcent d'entre eux croyaient qu'il était impossible d'évaluer avec précision l'abondance des stocks, et deux capitaines sur trois déclarèrent que les estimations du MPO ne reflétaient pas, de manière générale, le volume de poisson qu'ils pêchaient. Quant aux méthodes d'échantillonnage, les relevés des navires de recherche étaient, selon eux, les meilleurs indicateurs d'abondance. Les statistiques sur les prises venaient ensuite, et les registres des pêcheurs étaient considérés comme la méthode la moins fiable. On releva par ailleurs que 31 des capitaines interrogés avaient affirmé que les registres étaient « dérisoires »⁴².

Dans les années 1980, les observateurs étaient toujours rares à bord des navires canadiens. Les rejets de poissons étaient fréquents près des côtes et au large. Les scientifiques ne disposaient d'aucune estimation solidement fondée à l'égard des rejets effectués dans le cadre de la plupart des pêches; cette donnée n'était pas incluse dans leurs calculs. Il devint par ailleurs évident, au fil du temps, que les TAC n'étaient guère respectés. Et tandis que la situation empirait, les scientifiques fondaient leurs prévisions pour l'année suivante sur les données recueillies l'année précédente⁴³.

Les données océanographiques étaient également insuffisantes. Pour certaines régions, le Ministère avait en main des tables des températures et d'autres données que l'on recueillait depuis de nombreuses années. Mais il ne disposait d'aucun tableau complet



Pour déterminer l'âge et le taux de croissance du poisson, les scientifiques examinent souvent les anneaux des otolithes (os de l'oreille d'un poisson).

qui aurait fourni des renseignements détaillés. Tandis que les stocks s'amenuisaient, un changement de température dans une région donnée aurait pu avoir un impact majeur, sans que personne ne le sût.

En 1987, des scientifiques, qui étudiaient rétrospectivement diverses projections concernant les populations, constatèrent que les données en question présentaient de graves lacunes⁴⁴. Mais aucune marge de sécurité ne fut instaurée. Les chercheurs croyaient que leurs prévisions devenaient plus précises, et elles le devenaient sans aucun doute... mais pas assez rapidement pour juguler la catastrophe.

Bien qu'elle eût atteint un sommet en matière de précision, la dynamique des populations ne pouvait révéler qu'une partie de la réalité. Scott Parsons expliqua le problème comme suit : [Traduction] « Au Canada, nous commençons seulement à comprendre les interactions complexes de l'écosystème marin »⁴⁵. Les spécialistes de l'halieutique devaient se passer de deux éléments dont bénéficient ordinairement les chercheurs : des données précises et des expériences scientifiques. À compter de 1960, des chercheurs du MPO soumièrent à des conditions différentes divers lacs de la région des lacs expérimentaux, dans le nord-ouest de l'Ontario, et ils observèrent ces lacs pendant de longues périodes. Les lacs expérimentaux fournirent des renseignements fondamentaux, et ce fut entre autres grâce à eux que furent implantées des mesures de contrôle visant la présence de phosphates dans les détergents ménagers. Ils contribuèrent ainsi à l'amélioration de la qualité des lacs à travers l'Amérique du Nord et autour du monde. Dans les eaux salées, cependant, le Ministère n'isola jamais un stock exploité par des pêcheurs commerciaux afin d'effectuer des expériences de contrôle spécifiques sur l'intensité de la pêche et les types d'engins utilisés. Les nouveaux règlements adoptés donnaient lieu à une sorte d'expérience assortie de nombreuses variables, mais qui fut effectuée sans procédures de contrôle ou mesures précises. En conséquence, les résultats obtenus furent souvent flous.

À la suite de l'affaissement des stocks de morue, certains médias donnèrent à entendre que des gestionnaires supérieurs du MPO auraient étouffé des mises en garde contre l'affaissement des stocks émises

par des scientifiques du Ministère avant même 1989. Mais il semble que personne n'ait pu fournir de preuve concluante à ce sujet, et il est improbable que ces événements aient réellement eu lieu. Les scientifiques ont leur propre code d'honneur : il est rare qu'un chercheur obtempère après s'être fait ordonner par des gestionnaires de dissimuler des résultats, et il est encore plus rare que quelqu'un parvienne à museler tout un groupe de scientifiques. Personne, au sein du CSCPCA, ne mettait en question les études scientifiques sur la morue du Nord, et aucun membre du groupe de travail Alverson ne les avait contestées.

Les spécialistes du poisson de fond, notamment ceux qui étudiaient la morue du Nord, s'étaient fourvoyés collectivement avant 1989. Ces gens travaillaient dur et employaient les meilleures méthodes qui existaient, mais ils étaient soumis aux limitations inhérentes aux infractions et à des données insuffisantes. Par ailleurs, le rapport Harris avait probablement dit vrai : les scientifiques s'étaient laisséurrer par des années de vaches grasses, et des estimations excessives avaient découlé de cette situation. Encore après 1989, quand des scientifiques recommandèrent une réduction de plus de 50 pourcent du TAC de morue du Nord, le CSCPCA se montra nuancé. Le CSCPCA affirma qu'un quota dépassant les 200 000 tonnes pourrait être « biologiquement acceptable » pour 1991, en dépit du fait que ce volume dépassait largement le niveau $F_{0.1}$. La pêche du poisson de fond était si ancienne et les stocks semblaient si résistants que peu de gens pouvaient imaginer un effondrement des stocks. Un grand nombre de pêcheurs, principalement des pêcheurs au chalut de fond, prétendaient que les morues étaient encore abondantes et que les craintes des pêcheurs côtiers étaient injustifiées.

Certains chercheurs croient aujourd'hui que les scientifiques du début des années 1980 auraient pu empêcher l'effondrement des stocks s'ils avaient été davantage au fait des pratiques de rejet et de ce qui se passait réellement en mer, et il se trouva au moins un scientifique chevronné pour déclarer, rétrospectivement, que les chercheurs ne communiquaient pas assez avec l'industrie⁴⁶. Les pêcheurs ne participaient pas vraiment aux processus d'évaluation, et rien dans le système scientifique n'incitait les chercheurs à collaborer avec les pêcheurs. En fait, une telle collaboration pouvait même nuire aux scientifiques qui, pour l'essentiel, se taillaient une réputation et acquéraient de la notoriété grâce à leurs publications. Un grand nombre de scientifiques s'embarquèrent malgré tout à bord de bateaux ou se mêlèrent aux gens de l'industrie – ce qui est tout à leur honneur – mais la plupart gravitaient autour des laboratoires – ce qui n'a rien d'étonnant.

La situation changea par la suite, dans une certaine mesure du moins. Avant que l'exploitation de certains stocks de poissons de fond ne fût interdite, des scientifiques du MPO avaient collaboré avec des pêcheurs à des « pêches pères ». Les scientifiques conclurent alors des ententes spéciales avec des bateaux particuliers, en vue d'obtenir des

renseignements supplémentaires. Après la fermeture de la majorité des pêches du poisson de fond, les scientifiques eurent encore besoin de renseignements provenant de pêcheurs commerciaux. Avec l'aide du CCRH, des dizaines de « pêches sentinelles » furent mises en œuvre tout le long de la côte de l'Atlantique. Dans le cadre de celles-ci, des pêcheurs qui employaient divers types de bateaux et d'engins s'engagèrent par contrat auprès des scientifiques à pêcher des espèces précises, conformément à des protocoles scientifiques rigoureux.

Au bout du compte, dans quelle mesure les scientifiques ont-ils été responsables de l'effondrement des stocks de poissons de fond? En examinant la question après coup, on peut penser qu'ils auraient pu faire mieux à certains égards. Il n'en demeure pas moins que les scientifiques de l'époque étaient des gens intelligents et compétents – dont un grand nombre étaient des sommités dans leur domaine – et qu'ils ne ménagèrent pas leurs efforts pour que les pêches fussent gérées convenablement. Il semble par ailleurs que des scientifiques étrangers qui contribuèrent au rapport Alverson de 1987 aient généralement été d'accord avec les idées des chercheurs canadiens. Ces derniers recommandèrent, en 1989, que les quotas de morue du Nord fussent réduits de plus de 50 pourcent. L'affaissement aurait peut-être été évité si ce conseil avait été suivi.

Les scientifiques ne représentaient qu'une partie d'un système de gestion global, dont les faiblesses, plus graves que ce que se figuraient les plus pessimistes, s'ajoutaient à des communications déficientes entre scientifiques, pêcheurs et gestionnaires, ainsi qu'à des conditions océaniques défavorables et à la situation politique de l'époque. Comme le dit ultérieurement un cadre supérieur de l'industrie, tout le monde avait « du sang sur les mains »⁴⁷.

Les problèmes de la gestion des pêches

De nombreuses difficultés rencontrées par les scientifiques découlèrent de lacunes dans la gestion des pêches et de l'esprit contrariant de l'industrie. Comme nous l'avons dit, des scientifiques estimèrent après coup qu'ils auraient pu empêcher l'apparition d'un grand nombre des problèmes de la pêche du poisson de fond s'ils avaient disposé de renseignements plus exacts au sujet des rejets et des déclarations falsifiées⁴⁸. Le travail des scientifiques dépendait de celui des gestionnaires, lesquels étaient responsables de s'assurer que les quotas fussent respectés et de veiller à ce que les déclarations des pêcheurs fussent exactes, ce qui était indispensable à l'élaboration d'un système statistique fiable. Et le travail des gestionnaires devint encore plus important après la mise en œuvre des QI et des AE, qui fractionnèrent les quotas globaux en centaines de quotas moins volumineux.

Le MPO disposait d'au moins quatre méthodes évidentes grâce auxquelles il pouvait s'assurer que la quantité de poissons capturés par la flotte n'excédait

pas le volume prescrit. Mais à les considérer de près, aucune de ces méthodes n'était simple. La première d'entre elles était d'ajuster le volume de la flotte à celui des ressources. Élaborée dans les années 1960, cette idée figurait encore dans certains discours ministériels de la fin des années 1990, bien que la capacité de pêche se fût multipliée plusieurs fois entre-temps. En théorie, une flotte dont la dimension aurait été établie en fonction des ressources aurait permis au Ministère de faire des économies dans le domaine de la mise à exécution des règlements et même dans celui de la science. Cette situation aurait par ailleurs nécessité une réglementation moins abondante et aurait permis aux pêcheurs de travailler plus librement. Mais après avoir institué les permis de pêche à accès limité, le Ministère n'avait jamais sérieusement tenté de transformer la flotte. Et la gestion des permis transférables se révéla très difficile à maîtriser.

Une autre manière d'assurer le respect des quotas consistait à réglementer l'utilisation des engins de pêche. En général, on considérait que les dragues et les chaluts étaient dommageables, même lorsque leurs effets destructeurs étaient atténués par de larges mailles. Le Ministère, cependant, ne contraignit jamais les pêcheurs à troquer le gros de leurs filets pour des palangres. Un trop grand nombre d'arguments s'opposait à un pareil projet : seuls les dragues et les chaluts pouvaient capturer efficacement le sébaste et certaines espèces de poissons plats; les palangres pouvaient elles-mêmes capturer des quantités de poisson excessives et les filets maillants ne valaient guère mieux (certains estimaient qu'ils causaient plus de dommages que les chaluts); en outre, les trappes à morue retenaient, elles aussi, des spécimens trop petits. Les dragues et les chaluts, cependant, pouvaient être modifiés afin de devenir plus sélectifs. Et le Ministère favorisa, de fait, l'emploi de filets à mailles carrées — lesquels permettent aux petits spécimens de s'échapper plus facilement et conservent mieux leur forme — et il fut à l'origine de nouvelles améliorations que l'on apporta aux chaluts. Mais en général, et en dépit de quelques tentatives visant à rendre certaines pêches plus sélectives, on ne chercha pas activement à changer la situation.

Une troisième façon d'assurer le respect des quotas tenait à l'application de sanctions punissant l'inobservation des quotas, les rejets sélectifs, ou d'autres infractions. Le Ministère faisait de son mieux dans ce domaine, mais il était impossible pour les 400 ou 500 agents des pêches de l'Atlantique, qui devaient s'acquitter de nombreuses tâches, de surveiller chacun des 29 000 bateaux qui pêchaient dans cette région, près des côtes et au large. Des membres de l'industrie et des politiciens réclamèrent de temps à autre une application plus musclée de la réglementation, mais on consacrait déjà des sommes importantes à ce travail. Les agents des pêches et les garde-pêche constituaient environ 10 pourcent de l'effectif du MPO, et les bateaux de patrouille coûtaient cher. Par ailleurs, la perspective de canaliser les débarquements dans des ports

centraux afin de faciliter la surveillance semblait irréaliste : toute la géographie de la côte et la culture de ses habitants s'opposaient à un projet de ce genre.

Le quatrième moyen était la persuasion. On pouvait tenter, grâce à l'éducation et à des campagnes d'information, de sensibiliser les pêcheurs à la conservation et de les inciter à se conformer aux règlements. Mais ici encore, on aurait pu opposer à cette idée que le sens commun et le respect pour la loi auraient dû garantir en eux-mêmes que la réglementation fût observée. Le Ministère n'entreprit jamais de campagne publique intensive visant la conservation des espèces de l'Atlantique, et personne ne réclama une campagne de ce genre.

Les lacunes de la science et la faiblesse du système de gestion avaient leurs raisons d'être. Conjointement, et jumelées aux façons de faire de l'industrie, elles causèrent la destruction des stocks de poisson de fond. Aujourd'hui encore, personne n'a pu établir une fois pour toutes l'importance des différents facteurs. Une tentative de comprendre les fondements de la crise a cependant été effectuée dans la région de Scotia-Fundy, où le biologiste Mike Sinclair a dirigé une analyse inter-directions. Les fonctionnaires du MPO ont alors découvert des problèmes à chaque maillon de la chaîne, sans toutefois pouvoir cerner la cause principale⁴⁹.

L'enfer dans lequel sombra la pêche de la morue avait été pavé des bonnes intentions de tout un chacun. En mars 2000, le ministre des Pêches Herb Dhaliwal s'exprima comme suit au sujet de l'effondrement de la pêche aux poissons de fond :

[Traduction]

Personne n'a pu l'expliquer précisément, mais nous avons une bonne idée générale. Je ne cherche pas d'excuses pour mon Ministère, mais je puis dire que les conditions environnementales y sont un peu pour quelque chose.

Pour le reste, nous — pas seulement mon Ministère, mais toute la communauté de la pêche — partageons une responsabilité collective.

Comme ministère, nous en savions moins que nous ne le pensions. Et par-dessus le marché, des pêcheurs donnaient souvent des renseignements inexacts ou incomplets sur les prises, et ils rejetaient des prises en mer ou faisaient de fausses déclarations.

Trop souvent, tout le monde faisait pression pour obtenir des quotas plus élevés et prenait tout ce qu'il pouvait prendre. Les gens se sont battus pour leur propre cause; c'est le poisson qui a perdu; et nous en avons tous payé le prix.

L'effondrement des stocks de morue n'a pas été causé seulement par une catastrophe naturelle ou une loi du Parlement. C'est le résultat des actes de personnes, au gouvernement, dans l'industrie et dans les localités côtières, qui n'ont pas collaboré d'assez près pour protéger le poisson dont nous dépendons tous⁵⁰.

Dans le cas de la morue du Nord en particulier, il semble que les effets d'une surestimation initiale combinée à une erreur politique aient été aggravés par les conditions océaniques, et que le tout se soit produit dans le contexte d'une pêche intensive, qui était le lieu de nombreuses infractions et déclarations falsifiées. Il y avait en outre, parmi les causes plus lointaines de la crise, les assauts effectués dans les années 1960 par les flottes étrangères, qui pêchèrent à l'époque deux millions de tonnes de poissons de fond par année. Il n'est pas impossible que les conditions océaniques aient alors été exceptionnellement favorables⁵¹. Les débarquements étrangers de l'époque sont considérablement supérieurs aux limites que les Canadiens établirent pour eux-mêmes à la suite de l'instauration de la zone de 200 milles. Les Canadiens avaient généralement cru que les débarquements antérieurs des pêcheurs étrangers étaient le gage d'une abondance future pour le Canada. En réalité, ces pêches volumineuses furent peut-être à la source d'un affaiblissement persistant, dont les stocks ne purent jamais vraiment se remettre.

La situation pourrait-elle se reproduire?

Dans l'éventualité où la morue du Nord et d'autres stocks de poissons de fond décimés reprendraient le dessus et qu'une pêche similaire à celle du passé serait à nouveau permise, qu'est-ce qui empêcherait l'horreur d'un autre affaissement des stocks?

Le Ministère a changé sa technique à certains égards. Depuis le début du XXI^e siècle, le CCRH a au moins contribué à une atténuation des pressions visant à obtenir des quotas plus élevés. Le CCRH recommande habituellement des quotas prudents (bien que certains scientifiques du Ministère aient cru que le Conseil s'était mépris, à la fin des années 1990, en autorisant une reprise à petite échelle de la pêche à la morue à Terre-Neuve et dans le golfe), et les ministres suivent généralement ces recommandations à la lettre. En outre, le système des comités consultatifs est plus élaboré qu'auparavant, la responsabilité des membres de l'industrie dans la gestion s'est accrue, et la flotte a été réduite dans une certaine mesure.

La capacité de pêche, cependant, demeure excessive, et certaines personnes s'interrogent sur les effets bénéfiques du programme de vérification à quai relativement au respect des règlements et à l'exactitude des déclarations. Les pratiques de gestion ont été améliorées, mais aucun progrès majeur n'a été accompli.

Les scientifiques tâchent de procéder à leurs recherches et à l'évaluation des stocks en collaborant plus étroitement avec les pêcheurs, et ils se donnent plus de mal qu'auparavant pour respecter une méthode prudente et rigoureuse. Quant à eux, certains membres de l'industrie participent aujourd'hui au Processus de consultation régionale, qui s'est substitué au CSCPCA. Aucune intensification majeure de la recherche n'a cependant eu lieu à la suite de l'effondrement des stocks de poisson de fond. Au contraire, la recherche scientifique a été éprouvée par les compressions budgétaires du milieu des années 1990.

Aucune nouvelle donnée importante n'a par ailleurs été obtenue grâce aux études sur la dynamique des populations. Le calcul du recrutement – soit le nombre des spécimens qui, ayant survécu jusqu'à la maturité, font leur entrée dans le stock exploitable – s'achoppe toujours à certaines difficultés. Bien que les méthodes de capture et de dénombrement des très jeunes poissons aient été améliorées, il n'existe aucun moyen précis de prévoir le nombre des spécimens à naître. Par ailleurs, l'observation des océans demeure au-dessous du niveau souhaitable. Certains scientifiques prétendent que la marge d'erreur de leurs évaluations des stocks les mieux connus s'établit, au mieux, entre 25 et 30 pourcent; d'autres estiment que les stocks sont peut-être, en réalité, deux fois plus ou deux fois moins nombreux qu'ils ne le calculent; d'autres encore sont d'avis que les nombres qu'ils avancent peuvent correspondre au tiers ou au triple des quantités réelles.

Compte tenu de l'état actuel des connaissances, serions-nous en mesure de percevoir les premiers symptômes d'une autre catastrophe qui menacerait les stocks? Les scientifiques sont partagés face à cette question. Et dans l'éventualité où l'on prendrait conscience d'une catastrophe imminente, les gestionnaires et les ministres sauraient-ils y parer? La question reste en suspens.

Divers autres pays étaient aux prises avec des problèmes de conservation et de gestion des pêches aussi graves à la même époque. Au début du millénaire, la Nouvelle-Angleterre et l'Union européenne devaient faire face au déclin dramatique d'une partie de leurs stocks.

Du PAPA au PAPPFA, en passant par le PARPMN

Au début des années 1980, on comptait, sur la côte de l'Atlantique, environ 20 usines majeures, totalement ou partiellement alimentées par des chalutiers. Ces usines étaient situées à La Scie, Catalina, St. John's, Fermeuse, Trepassey, Arnold's Cove, Burin, Marystown, Grand Bank, Fortune, Harbour Breton, Gaultois, Ramea, Burgeo, North Sydney, Louisbourg, Canso, Petit-de-Grat, Halifax, Lockeport et Lunenburg. Des centaines d'employés travaillaient dans chacune d'elles. Cependant, la majorité de ces usines fermèrent leurs portes par suite des réductions de quotas de

1990, du moratoire de 1992 et des fermetures des pêches du poisson de fond décrétées en 1993. Quelques usines, comme celles de Lunenburg et d'Arnold's Cove, restèrent ouvertes, mais leurs activités furent réduites. Un grand nombre d'usines de taille moyenne, par exemple celles de Souris, de Port Bickerton, de Liverpool, de Port Mouton et de Clark's Harbour, ainsi que des centaines de petites usines pâtirent également de ces événements.

Le PAPA était toujours en vigueur, mais le moratoire fit passer la crise à un autre niveau. Le 17 juillet 1992, Crosbie annonça la création du Programme d'adaptation et de redressement de la pêche de la morue du Nord (PARPMN). De 1992 à 1994, 920 millions de dollars furent alloués à ce programme; de ce montant, 587 millions furent versés par le MPO⁵². Quand les fermetures visant des stocks de poissons de fond se multiplièrent, le gouvernement élargit l'éventail de son soutien financier en lançant le Programme d'aide pour la pêche des poissons de fond de l'Atlantique (PAPPFA), auquel 381 millions de dollars furent alloués en 1993 et en 1994. Le PARPMN et le PAPPFA fournirent un soutien financier aux pêcheurs et travailleurs d'usine touchés par la crise, et ils aidèrent les propriétaires de navires côtiers à entretenir leurs bateaux et leur équipement durant les fermetures. En outre, dans le cadre de ces programmes, on donna des formations liées à la pêche ou préparant les travailleurs à des emplois dans d'autres domaines, et l'on versa des indemnités aux pêcheurs qui renoncèrent à des permis ainsi qu'aux pêcheurs et aux travailleurs d'usine qui optèrent pour une retraite anticipée⁵³.

Au total, 510 millions de dollars furent versés à titre de soutien du revenu dans le cadre du PAPA, du PARPMN et du PAPPFA. Initialement, près de 40 000 personnes furent admissibles à une aide provenant de ces programmes; plusieurs milliers de travailleurs, toutefois, se trouvèrent rapidement de nouveaux emplois. Terre-Neuve bénéficia de l'aide la plus importante. Les pêcheurs et les travailleurs d'usine reçurent, dans un premier temps, 225 \$ par semaine, mais ce montant hebdomadaire passa à 406 \$ par suite de vives protestations.

Un montant supplémentaire de 281 millions de dollars fut destiné à l'adaptation, c'est-à-dire à la formation, à l'expansion économique des collectivités et ainsi de suite. En outre, 17 millions furent affectés au soutien aux navires, et 26 millions au retrait des permis. Au total, une aide directe d'environ 834 millions de dollars fut donc versée à l'occasion de la crise du poisson de fond, sans compter les montants alloués, dans le cadre du PAPA, à la recherche scientifique, à la mise à exécution des règlements, etc. Le PAPA affecta en outre 29 millions à un programme de retrait des permis de pêche du saumon, projet distinct que nous aborderons plus loin⁵⁴.

La culture liée à la pêche cotière perd de sa vigueur

Les mesures de soutien du revenu aidèrent de nombreux villages à se sortir de la crise. Elles apportèrent même un élan inattendu à certains villages de Terre-Neuve, où les revenus liés à la pêche avaient toujours été modiques. Les divers programmes de formation, qui concernaient par exemple l'alphabétisation des adultes ou la navigation, fournirent bien souvent une aide appréciable. Certains suivirent même des cours à l'université dans le cadre des programmes en question. Des interventions liées à l'expansion économique des collectivités connurent également certains succès, y compris des tentatives d'attirer de nouvelles entreprises de l'industrie alimentaire ou d'autres domaines. Cependant, ces interventions donnèrent rarement lieu à des améliorations importantes ou à des progrès durables.

À Terre-Neuve, l'effondrement des stocks de morue fut à l'origine d'un changement d'ordre culturel. Dans les collectivités de pêcheurs, les bateaux et les usines avaient traditionnellement fourni des emplois à de nombreux jeunes gens, dont une proportion considérable travailleraient dans l'industrie des pêches leur vie durant. La pêche était le thème de chansons et d'histoires locales et elle était au cœur des souvenirs familiaux; elle était la pierre angulaire de la culture terre-neuvienne; en voyage, c'était de la pêche que les Terre-Neuviens parlaient aux étrangers. Mais tout cela était désormais remis en question. Un plus grand nombre de jeunes gens terminèrent leurs études secondaires et une formation postsecondaire, puis cherchèrent du travail à l'extérieur de la province. La population d'un grand nombre de villages de pêche déclina, et la population de Terre-Neuve chuta en même temps.

La lutte pour la réduction

Le PAPA n'avait guère tâché de réduire le volume de la flotte. Le PARPMN et les programmes qui lui succédèrent auraient au moins le mérite d'avoir essayé. Ce serait là une longue bataille. Et la réduction de la capacité de pêche ne viserait pas que les bateaux, mais aussi les permis, qui étaient transférables, et qui survivaient aux pêcheurs.

Quand on adopta le système d'accès limité, dans les années 1970 et 1980, plus de 50 000 permis de divers types, concernant des espèces diverses, furent assignés aux 29 000 bateaux de l'Atlantique. Les rachats de permis de pêche du homard et du saumon auxquels on avait procédé antérieurement avaient à peine touché la surcapacité totale. La quantité de pêcheurs enregistrés avait pratiquement doublé de 1973 à 1988, pour culminer à 66 000, cependant que leur nombre n'était pas limité et que l'assurance-chômage leur fournissait un revenu d'appoint.



Alors que le gouvernement tentait de réduire la flotte, les pêcheurs ne ralentissaient aucunement leurs efforts. Un avion de surveillance du MPO prit cette photo d'un palangier pêchant la nuit au sud-ouest de la Nouvelle-Écosse.

En 1992, tandis que la crise du poisson de fond était solidement entamée, le Ministère, dirigé par Crosbie, révoqua des milliers de permis de pêche du poisson de fond inutilisés, détenus par des gens qui ne pêchaient pas. Dans l'Atlantique, le nombre de permis de pêche passa d'environ 17 000 en 1992 à environ 13 000 en 1993. Des pêcheurs protestèrent, arguant souvent qu'ils avaient besoin d'un certain nombre de permis pour pouvoir passer d'une espèce à l'autre au fur et à mesure que variaient la disponibilité des ressources et la demande du marché. L'épuisement des populations s'aggraverait si les pêcheurs devaient exploiter régulièrement chaque espèce pour laquelle ils détenaient des permis. La réglementation fut relâchée à l'époque de Tobin, et certains permis furent remis en vigueur. Le nombre de permis passa alors à environ 14 000. Un grand nombre de permis inexploités continuaient cependant de figurer dans les registres⁵⁵.

La pêche était sursaturée par des bateaux très actifs dotés de capacités de pêche qui dépassaient la mesure, ainsi que par les pêcheurs marginaux, qui endommageaient moins les stocks, mais qui faisaient peser une charge excessive sur l'assurance-chômage et sur d'autres programmes spéciaux. En bout de ligne, le PARPMN s'en prit surtout aux pêcheurs marginaux, mais ses efforts connurent peu de succès. Les mesures d'« adaptation » préconisées furent axées sur des programmes de recyclage professionnel et d'autres formes d'assistance dont le but était d'aider les pêcheurs à obtenir de nouveaux emplois. Bien qu'on ne connaisse pas exactement les effets de ces mesures, on parvint sans doute à réorienter, de cette façon, un nombre de pêcheurs qui se chiffra seulement aux alentours de trois cents⁵⁶.

Les efforts visant à réorienter les pêcheurs se heurtèrent à de nombreux obstacles. On demanda souvent : « Se recycler? Mais pour faire quoi? ». Les petits villages de pêche avaient peu d'emplois de substitution à offrir. Leurs habitants étaient cependant réticents à déménager. Ils avaient toujours vécu au

sein de localités où tous les habitants entretenaient des liens étroits, et nombre d'entre eux possédaient une maison. Malgré les programmes mis en œuvre dans le cadre du PAPA et du PARPMN, comme les programmes d'alphabétisation des adultes, il demeura difficile de trouver du travail ailleurs, surtout parce que la moitié des gens concernés avaient atteint ou dépassé la quarantaine et que les trois quarts d'entre eux n'avaient pas terminé leurs études secondaires⁵⁷.

En plus des mesures d'« adaptation », deux moyens contribuèrent à la réduction du nombre de pêcheurs : le retrait de permis et les retraites anticipées. Un maximum de 50 000 \$ était versé en contrepartie du retrait d'un permis; ce furent donc principalement de petits exploitants qui furent intéressés par cette mesure. Quelque 25 millions de dollars furent affectés à cette fin. Les indemnités de retraite anticipée, quant à elles, pouvaient être versées à des pêcheurs âgés de plus de 55 ans. Au total, 876 permis furent retirés et environ 1 000 pêcheurs cessèrent leurs activités par suite de retraits de permis ou de retraites anticipées. Si l'on ajoute à ces pêcheurs ceux qui se réorientèrent grâce aux mesures d'« adaptation », environ 1 300 pêcheurs abandonnèrent la pêche en raison du PARPMN. D'autres cessèrent de pêcher par eux-mêmes. Le nombre de pêcheurs terre-neuviens enregistrés passa de 26 500 en 1992 à 24 700 en 1993, soit une diminution d'environ 1 800.

Le nombre de bateaux terre-neuviens déclina également de 1992 à 1994, passant de 15 000 à 13 100. Cependant, cette diminution fut en quasi-totalité attribuable au retrait de petits bateaux, mesurant moins de 40 pieds, et moins de 35 dans la plupart des cas. L'atténuation de la capacité de pêche qui en fut la conséquence fut donc mineure, se chiffrant peut-être à 5 pourcent.

En ce qui a trait aux travailleurs d'usine, les planificateurs du PARPMN sous-évaluèrent les nombres. Alors qu'ils s'attendaient à ce que 10 000 ouvriers fussent touchés par le programme, plus de 15 000 y prirent part. La majorité bénéficièrent des mesures de soutien du revenu, mais seuls 30 pourcent des travailleurs d'usine s'inscrivirent à des programmes visant à les former à de nouveaux métiers. Et de ceux-ci, un grand nombre ne trouvèrent jamais d'emploi de substitution. Au total, quelque 1 760 travailleurs cessèrent d'occuper des emplois d'usine en raison des mesures de recyclage professionnel et de retraite anticipée du PARPMN⁵⁸.

Les incidences du PARPMN furent donc minimes pour ce qui est de la réduction des nombres. Ce programme avait par ailleurs rencontré divers problèmes. En 1993, le vérificateur général du Canada lui avait reproché sa désinvolture, sa démarche bâclée et diffuse ainsi que l'absence d'une autorité législative clairement définie. Il n'en demeure pas moins que le PARPMN avait amorti la crise de l'heure, qu'il avait gardé les travailleurs actifs et qu'il avait tout de même incité quelques personnes à abandonner l'industrie des pêches.

Le rapport Cashin recommande de meilleurs programmes et une réduction de la flotte

Au milieu de 1992, Crosbie mandata Richard Cashin, chef de la Newfoundland Fisherman's Union, de diriger le Groupe d'études sur les revenus et l'adaptation des pêches de l'Atlantique. Ce groupe d'études, composé de cinq personnes de l'industrie et du milieu universitaire, examina les programmes gouvernementaux qui avaient une incidence sur le revenu des pêcheurs. Le groupe d'études s'exprima comme suit dans l'un de ses documents de travail : [Traduction] « [L]es poissons sont encore moins nombreux qu'en 1974 [année où les stocks de poisson de fond avaient atteint un autre minimum], mais le nombre de personnes qui essaient d'en tirer des revenus s'est accru de plus de 50 pourcent »⁵⁹.

On porta une attention toute particulière au système des prestations de pêcheur, dont les coûts élevés avaient suscité des critiques. En 1987, par exemple, les pêcheurs de l'ensemble du pays et leurs « employeurs », c'est-à-dire les acheteurs de poisson, contribuèrent à l'assurance-emploi pour un montant total de 17 millions de dollars. Les prestations qu'ils touchèrent, cependant, s'élevèrent à 223 millions. Les employés d'usine bénéficiaient également de l'assurance-chômage. En 1988, leurs prestations totalisèrent 226 millions de dollars.

La majorité des pêcheurs demandaient des prestations au titre du programme principal de prestations de pêcheur saisonnier, qui visait les pêcheurs indépendants. Les pêcheurs pouvaient accumuler des semaines d'emploi assurables de mai à novembre puis recevoir des prestations de novembre à mai, ou vice versa. Ils devaient toucher un revenu minimal en au moins dix semaines, dont six devaient avoir été consacrées à la pêche. En général, la période de prestations maximale était de 27 semaines.

En 1990, quelque 23 000 pêcheurs reçurent des prestations de pêcheur saisonnier dépassant les 300 \$ par semaine; en moyenne, les prestations individuelles s'élevèrent à environ 7 900 \$. D'autres pêcheurs, au nombre de 5 700, travaillaient à bord de bateaux moyennant salaire. Certains devenaient admissibles à des prestations ordinaires (grâce aux « timbres d'assurance-chômage »); ils touchèrent, en moyenne, 9 000 \$ environ⁶⁰. Cette année-là, le total des prestations versées aux pêcheurs se chiffra approximativement à 240 millions de dollars, soit plus du quart de la valeur au débarquement des pêcheries de l'Atlantique.

Les gouvernements successifs avaient tenté de resserrer la réglementation ici et là, mais les politiciens qui œuvraient dans des zones de pêche avaient résisté à leurs efforts. Il demeurait relativement simple d'avoir accès au système des prestations de pêcheur. Publié en novembre 1993, le rapport Cashin releva qu'il se trouvait, parmi les pêcheurs, des milliers de personnes qui tiraient profit de l'industrie [Traduction] « en pêchant juste assez pour augmenter leurs autres

revenus et être admissibles à l'assurance-chômage des pêcheurs. Ces acteurs secondaires, ajoutait le rapport, ne sont pas véritablement engagés dans l'industrie et leurs prises sont marginales ». On pouvait encore lire ce qui suit dans ce document :

[Traduction]

Par exemple, de 1981 à 1990, environ 80 000 personnes du Canada atlantique ont déclaré des revenus de la pêche, à titre indépendant, pour au moins trois de ces années. Pourtant seulement 14 000 ont pêché chacune de ces 10 années et seulement 36 000 ont pêché au moins cinq ans. [...] Quels que soient les critères, le contingent permanent des pêcheurs professionnels est bien inférieur au total des pêcheurs enregistrés. Environ la moitié des pêcheurs enregistrés et les deux tiers de ceux qui pêchent effectivement, à un moment ou à un autre de l'année, pourraient être considérés comme des pêcheurs professionnels. Il s'agit là des vrais pêcheurs qui exploitent la presque totalité des bateaux et des entreprises⁶¹.

Le rapport Cashin recommanda que les prestations de pêcheurs fussent canalisées plus rigoureusement vers les « vrais pêcheurs ». Entre autres changements, on proposa que fût aboli le système peu pratique des « semaines de travail assurables », et que le versement des prestations devint tributaire des résultats d'une saison entière. Les prestations devaient être versées exclusivement aux pêcheurs dont les revenus atteignaient un certain minimum, lequel varierait en fonction des régions. Ces changements furent apportés en 1997, en même temps que d'autres modifications qui rendirent encore plus stricts les règlements de ce qui s'appelait désormais l'assurance-emploi.

Dans ses recommandations connexes, le rapport Cashin suggéra la mise sur pied d'un nouveau système de stabilisation des revenus, qui ressemblerait plus ou moins aux programmes agricoles. Mais cette suggestion resta sans effet, tout comme des propositions semblables soumises antérieurement. Le rapport préconisa également l'instauration d'un système coordonné d'enregistrement et de déclaration qui aurait, entre autres, complexifié la tâche des pêcheurs qui falsifiaient les données concernant leurs débarquements dans le but de contourner la réglementation sur les quotas, l'assurance-chômage ou l'impôt sur le revenu. L'une des idées qui sous-tendaient cette suggestion était que les pêcheurs devaient fournir les mêmes renseignements sur leurs débarquements à tous les organismes concernés, y compris le MPO, la Commission de l'assurance-emploi et les autorités fiscales. Des travaux interministériels furent amorcés dans cette optique, mais des complications liées à la *Loi sur la protection des renseignements personnels* y mirent un terme⁶².

Durant son mandat, le groupe d'études Cashin avait prêté une attention de plus en plus vive aux mesures d'adaptation tandis que la crise du poisson de fond prenait de l'ampleur. Le rapport recommanda des mesures de soutien du revenu qui atténueraient cette dernière, une intensification des travaux concernant la professionnalisation des pêcheurs, ainsi que la mise en œuvre de mesures d'adaptation dont l'importance équivaldrait presque à celles qui avaient fait suite à l'affaire Marshall. On recommanda en outre, dans le rapport Cashin, une réduction majeure - d'environ 40 pourcent ou 50 pourcent - de la flotte et de la capacité des usines⁶³.

Publié aux alentours des élections fédérales de la fin de 1993, le rapport Cashin apporta un élan supplémentaire aux efforts concernant la réduction de la flotte du conservateur John Crosbie et du libéral Brian Tobin.

La LSPA fournit 1,9 milliard de dollars supplémentaires

En 1994, le nouveau ministre Brian Tobin annonça qu'un montant supplémentaire de 1,9 milliard de dollars serait alloué à La Stratégie du poisson de fond de l'Atlantique (LSPA), qui remplaça les programmes antérieurs. La LSPA affecta des fonds au soutien du revenu des pêcheurs et travailleurs d'usine touchés par la crise, à l'adaptation des travailleurs au moyen de formations et de consultations en matière d'emploi, ainsi qu'à l'expansion économique à long terme des collectivités. En même temps qu'il approuva le budget de 1,9 milliard, le gouvernement fixa l'objectif de réduire la capacité de pêche de moitié⁶⁴. La direction du programme global fut assurée par le MPO et Développement des ressources humaines Canada (DRHC); l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA) et l'organisme fédéral qui y faisait pendant au Québec s'occupèrent des travaux d'expansion économique connexes.

Pendant ce temps, l'industrie du poisson de fond se réactivait quelque peu. À compter de 1997, le CCRH recommanda des réouvertures à petite échelle visant les stocks de poisson de fond du golfe et la pêche de la morue du Nord, lesquels fournissaient du travail (et des prestations d'assurance-emploi) à des centaines de pêcheurs. Certains se demandèrent cependant si le CCRH était assez strict relativement à la conservation, ou s'il cédait plutôt à des considérations d'ordre socio-économique.

Les « pêcheurs désignés » font leur apparition

L'accent que le rapport Cashin avait mis sur les « vrais pêcheurs » reflétait un ancien débat. Certains efforts déployés dans les années 1970 et au début des années 1980 avaient visé à favoriser ceux qui travaillaient le plus dur et qui étaient les plus dépendants de la pêche. La réglementation sur les permis de pêche du homard avait établi une distinction

entre les pêcheurs en fonction de l'intensité de leurs activités. Puis LeBlanc avait tâché, par ses politiques, de situer la pêche dans un cadre professionnel mieux défini. Le gouvernement avait alors distingué les pêcheurs « à temps partiel » des pêcheurs « à temps plein » et il avait favorisé ces derniers quand cela avait été opportun. Dans la région du Golfe, le Ministère avait adopté les critères de l'Union des pêcheurs des Maritimes à l'égard des permis, lesquels critères privilégiaient les pêcheurs dont les intérêts dans l'industrie étaient les plus importants. Mais la situation n'avait guère changé depuis.

Maintenant, le MPO et DRHC souhaitaient tous deux se concentrer sur les véritables pêcheurs. Le Ministère rencontra des représentants du Conseil canadien des pêcheurs professionnels afin d'établir une série de « critères spéciaux d'admissibilité », qui caractériseraient les pêcheurs admissibles au programme de retrait des permis ou au transfert des permis détenus par des pêcheurs qui prendraient leur retraite.

Les fonctionnaires révisèrent également le système des permis après avoir procédé à de vastes consultations. En 1996, la politique des « pêcheurs du groupe noyau », ou « pêcheurs désignés », entra en vigueur. Cette nouvelle politique ressemblait étroitement aux principes adoptés par l'Union des pêcheurs des Maritimes à l'égard des « pêcheurs authentiques ». Seuls les pêcheurs qui exploitaient certaines espèces clés dans leur région et dont le revenu dépendait manifestement de la pêche pouvaient obtenir le titre de pêcheur désigné, et seuls les pêcheurs désignés pouvaient obtenir des permis par voie de transfert. Les pêcheurs non désignés pouvaient exclusivement céder leurs propres permis. (Dans le cas de la pêche au poisson de fond, cette pratique elle-même était cependant interdite; quand un détenteur de permis non désigné cessait de pêcher, son permis de pêche au poisson de fond était annulé⁶⁵.) Au fil du temps, le nombre de pêcheurs diminuait donc, à mesure que des pêcheurs non désignés transféraient leur permis à des pêcheurs du groupe noyau.

Un pêcheur devait acquérir le permis et le titre d'un ancien pêcheur désigné pour accéder lui-même à ce statut. Dans certaines régions, cette procédure était une simple formalité. Ailleurs, et à Terre-Neuve notamment, un certain apprentissage et une certification étaient nécessaires.

Aux premiers temps de la limitation des permis, le Ministère avait parfois appliqué des règles de participation qui invalidaient les permis inutilisés. En raison de ces règles, certains pêcheurs s'étaient spécialisés dans la capture d'une ou deux espèces et ils avaient renoncé à des permis inutilisés concernant d'autres pêches. Dans les années 1980 et 1990, les politiques concernant les pêcheurs authentiques et les pêcheurs désignés renversèrent cette tendance. Désormais, les pêcheurs à temps plein pouvaient plus aisément cumuler divers permis, afin de passer d'une pêche à une autre à mesure que les circonstances

évoluaient. Une autre différence entre la réglementation de l'époque et celle des premiers temps était qu'en raison de l'instauration du système des pêcheurs désignés et d'autres changements, les permis visaient désormais plus clairement les pêcheurs que leurs bateaux.

Bien qu'elle ne défrayât jamais les manchettes, la politique du groupe noyau, qui présageait une industrie plus stable et plus rationnelle, fut un événement majeur de l'histoire des pêches.

Les catégories de pêcheurs à temps plein et à temps partiel précédemment adoptées par le Ministère firent place à la nouvelle distinction. Les nombres déclinaient, notamment celui des pêcheurs désignés. En 1990, environ 61 400 pêcheurs avaient pris part aux pêcheries de l'Atlantique, et les pêcheurs à temps plein avaient été légèrement moins nombreux que les pêcheurs à temps partiel. En 1996, le nombre total était passé à environ 50 000, et en 1999, on ne comptait plus que 42 700 pêcheurs enregistrés. De ces derniers, 12 400 appartenaient au groupe noyau. Au nombre de 30 300, les pêcheurs non désignés étaient donc beaucoup plus nombreux.

Malgré une réduction concrète de leur nombre, les 42 700 pêcheurs de 1999 étaient tout de même plus nombreux que les 39 000 pêcheurs enregistrés en 1973, année où les premières mesures limitant le nombre des permis de pêche, mais non le nombre des pêcheurs, entrèrent en vigueur.

La cogestion prend des forces

Les compressions qui firent suite à l'examen des programmes eurent lieu en même temps que la crise du poisson de fond. Le MPO devait donc, à l'époque, exercer ses activités avec des budgets réduits. Il était par ailleurs moins certain qu'auparavant d'avoir la réponse à toutes les questions. Les fonctionnaires parlaient de plus en plus d'un retour vers le « mandat de base » de la conservation, oubliant parfois que par le passé, leurs interventions dans d'autres domaines avaient été presque aussi importantes. Et tandis qu'il tâcha d'en faire moins, le Ministère demanda aux pêcheurs d'en faire plus.

Comme nous l'avons déjà noté, la cogestion fit l'objet d'une attention plus soutenue. Cette pratique était particulièrement importante dans le cas de certaines pêches, comme la pêche du crabe dans le golfe du Saint-Laurent ou la pêche hauturière de pétoncles au large de la Nouvelle-Écosse. À partir du milieu des années 1990, les membres de l'industrie participèrent davantage aux processus de planification visant de nombreuses pêcheries, grâce aux « plans de gestion intégrée des pêches » (PGIP). Les plans de gestion devinrent, dans de nombreux cas, pluriannuels, et le Ministère et les membres de l'industrie commencèrent à signer des Accords de projet conjoint (APC), détaillant leurs responsabilités respectives.

La pêche du crabe des neiges, dans la zone 19, au nord-ouest du Cap-Breton, est un bon exemple de cogestion par APC. Amorcée à petite échelle dans les années 1960, la pêche de ce crustacé avait servi de complément à la pêche du poisson de fond et du

Les éléments clés de la politique du groupe noyau

La politique du groupe noyau est énoncée dans la *Politique d'émission des permis pour la pêche commerciale dans l'est du Canada* de 1996. En résumé, ses principales dispositions sont les suivantes :

Le groupe noyau du secteur de la pêche « côtière », définie comme la pêche des navires mesurant moins de 65 pieds de long, serait constitué d'entreprises détenant chacune une variété de permis, et le nombre de ces dernières ne pourrait dépasser un maximum préétabli. Pour être admissible, un titulaire de permis devait être le chef d'une entreprise, détenir des permis de pêche clés (ou, pour certains pêcheurs de la région de Scotia-Fundy, un permis rattaché à un bateau), avoir des liens avec la pêche et être dépendant de cette activité.

La seule manière de faire partie du groupe noyau était de prendre la place d'une entreprise qui en faisait partie, et le nouveau membre devait être un « pêcheur professionnel certifié ». Comme la certification n'avait été instituée qu'à Terre-Neuve, les pêcheurs des autres provinces devaient être soit des pêcheurs à temps plein, soit des pêcheurs authentiques.

Aux termes de la politique, la majorité des avantages iraient aux pêcheurs du groupe noyau. « La politique favorise le concept des entreprises détenant plusieurs permis tout en reconnaissant l'existence de flottilles spécialisées. Les entreprises de pêche y sont considérées comme des sociétés d'affaires assumant des responsabilités normales, tel le choix des équipages et la déclaration des débarquements. »

Reconfirmant des pratiques déjà en usage, la politique énonçait que si les permis étaient, à proprement parler, inaccessibles, le ministre pouvait établir des conditions autorisant l'émission à l'intention d'un nouveau titulaire d'un permis qui en « remplacerait » un autre, auquel un second pêcheur aurait renoncé. Un permis de remplacement pourrait être octroyé à un pêcheur admissible recommandé par le détenteur précédent.

Dans le secteur des bateaux de moins de 65 pieds, seuls les chefs des entreprises du groupe noyau et les associations autochtones pourraient obtenir des permis. La totalité des permis rattachés à des bateaux détenus par le chef d'une entreprise du noyau pouvait également passer entre les mains d'un pêcheur admissible, qui deviendrait par le fait même membre du groupe.



Bateaux à Chéticamp sur la côte Nord-Ouest du Cap-Breton, dans le secteur de pêche du crabe 19. (Photo MPO : Michel Thérien)

homard, et elle avait pris de l'ampleur à mesure que la valeur du crabe s'était accrue. Puis les quotas individuels avaient fait leur apparition. En 1992, le nombre de permis s'était accru, se chiffrant désormais à 59 permis permanents et à 15 permis temporaires. Et les demandes de permis se multiplièrent. À un certain moment, les pêcheurs s'opposèrent à un projet du gouvernement et défendirent leur propre vision. Les discussions qui suivirent débouchèrent sur un PGIP avec APC, qui s'appliquerait à la période allant de 1996 à 2001.

Conformément au nouveau PGIP, plus de cent permis purent être répartis entre les pêcheurs, mais les nouveaux titulaires se virent assigner des quotas réduits. Un système de transfert de trappes d'un pêcheur à un autre fut institué en même temps que les quotas. L'opinion des pêcheurs serait la plus importante à l'égard de plusieurs sujets, y compris l'intensité maximale de la pêche (qui serait cependant soumise à certaines limites et devrait respecter les TAC établis par les scientifiques) ainsi que la répartition finale des prises. Quand la valeur totale de la pêche dépasserait un certain seuil, des permis temporaires permettraient à d'autres pêcheurs de capturer des crabes. Les pêcheurs fourniraient des fonds au Ministère afin qu'il procède à des relevés de recherche, et ils assumeraient les coûts liés à la surveillance. À peu de chose près, tout était clairement défini.

Des accords de cogestion détaillés furent établis à l'égard de nombreuses autres pêches. Les progrès furent particulièrement notables dans le cas des pêches les plus apparentées, comme la pêche de la crevette nordique et du crabe, et la pêche hauturière de pétoncles et du homard. (Un cas d'exception s'appliqua toutefois à plusieurs conventions territoriales conclues avec des Autochtones, lesquelles sont habituellement administrées par des commissions de cogestion.)

Bien que certains membres de l'industrie de l'Atlantique fussent favorables à une puissante autorité centralisée et à la formule raisonnable préconisée par le MPO, le plus grand nombre souhaitaient un niveau de cogestion assez important. Quelques efforts furent accomplis en vue de constituer des conseils de plus grande envergure, qui s'occuperaient de questions plus

vastes. La situation variait d'une pêche à l'autre, mais force est de constater que le système de gestion des années 1990 en était arrivé, de manière générale, à un niveau de responsabilisation de l'industrie plus élevé que jamais.

Certains pêcheurs reprochèrent toutefois au système de cogestion d'aller de pair avec les quotas individuels et la privatisation. À leur avis, des intérêts privés prenaient la place du MPO et considéraient que les pêcheries en copropriété leur appartenaient en propre.

Les entreprises de transformation traversent la crise

Qu'advint-il aux entreprises de transformation à la suite de l'affaissement des populations de poisson de fond? Les deux plus importantes des sociétés « restructurées » dans les années 1980, soit la Compagnie nationale des produits de la mer et Fishery Products International, fermèrent la plupart de leurs usines, ce qui donna lieu à de nombreuses mises à pied, et elles vendirent à des acheteurs étrangers la majorité de plus d'une centaine de chalutiers.

Cette fois, aucune opération de renflouement des grosses entreprises n'eut lieu. Les deux sociétés survécurent néanmoins, ce qui s'explique surtout par leurs activités de conditionnement et de vente de poissons d'outre-mer. Elles achetaient par exemple des produits en provenance de Russie, d'Alaska, de Chine, de Thaïlande et des États du Nord, afin d'en poursuivre la transformation ou de les commercialiser. Certaines petites entreprises firent de même.

En 1990, parmi les centaines d'usines de transformation qui, sur la côte de l'Atlantique, conditionnaient des poissons de toutes les espèces, 61 employaient un minimum de 250 personnes, et 134 comptaient de 100 à 249 travailleurs⁶⁶. Après l'effondrement de la pêche du poisson de fond, des effectifs de cette envergure furent beaucoup moins fréquents. Terre-Neuve, davantage tributaire du poisson de fond que toutes les autres provinces, fut la plus durement éprouvée. Avant le moratoire sur la morue de 1992, cette province comptait environ 280 usines en exploitation. En 2000, il en restait seulement 125, au nombre desquelles 32 conditionnaient du crabe et 11, des crevettes. Les autres subsistaient grâce au poisson de fond qu'il restait et à des approvisionnements en capelan, en œufs de lompe, en hareng et en toute autre espèce qu'elles pouvaient traiter.

Relativement au conditionnement dans l'ensemble de l'Atlantique, la crise du poisson de fond, bien qu'elle fût dommageable, s'avéra malgré tout un peu moins désastreuse qu'elle ne l'avait d'abord semblé. En fait, certaines usines de petites et de moyennes dimensions connurent un essor, grâce à la croissance soudaine du marché des crustacés et des mollusques.

Aussi étrange que la chose puisse paraître, les chiffres de Statistique Canada concernant les emplois d'usine (« Industrie de la transformation du poisson »)

étaient pratiquement aussi élevés à la fin du siècle qu'avant l'affaissement des stocks de poisson de fond. À Terre-Neuve, les emplois s'élevèrent à 9 400 en 1989 puis baissèrent à 8 050 en 1999; en Nouvelle-Écosse, ils passèrent de 4 800 à 4 600; au Nouveau-Brunswick, de 4 800 à 3 700. Ces données étaient en fait des moyennes, obtenues en additionnant le nombre d'emplois dénombrés durant un an, puis en divisant ce total par douze. Elles ne fournissaient donc aucun renseignement précis sur le nombre réel de travailleurs employés dans des usines de transformation du poisson à un moment ou l'autre de l'année. Il reste que selon une perspective globale, elles étaient davantage révélatrices d'un déclin que d'un désastre. Et tandis que certaines localités qui dépendaient du poisson de fond prenaient des apparences de villages fantômes, d'autres gagnaient en vigueur grâce aux pêches à la crevette et au crabe.

À Terre-Neuve, d'importants producteurs s'étaient longtemps plaints de l'Office canadien du poisson salé, société d'État fédérale chargée de vendre toute la morue salée de Terre-Neuve et de la Basse-Côte-Nord du Québec. D'autres exploitants d'usine estimaient que l'Office gênait les activités de l'entreprise privée, notamment depuis qu'il avait commencé, à la fin des années 1980, à vendre du poisson congelé et à subventionner les navires de ses producteurs. L'Office semblait désormais, victime de la pénurie de poissons. Il affichait un déficit. Aussi le gouvernement le supprima-t-il en 1995.

La Table ronde de Montréal assainit l'atmosphère

En 1994, le Conseil canadien des pêches lança une campagne publique en faveur d'une méthode renouvelée en matière de gestion des pêches. Le CCP souhaitait un accès plus assuré aux ressources pour les entreprises de transformation et les sociétés qui possédaient des flottes, situation que l'on se proposait d'instaurer notamment grâce à des QI et des QIT. Le ministre Brian Tobin réagit en convoquant tous les secteurs des pêcheries de l'Atlantique à une « table ronde » qui eut lieu en mars 1995.

La Table ronde de Montréal connut un certain succès. Les divers participants s'entendirent sur les objectifs suivants : des pêche viables, une réduction des capacités de capture et de transformation, et des revenus raisonnables. Les représentants des pêcheurs convinrent en outre que les QI et les QIT pouvaient être appropriés dans le cas des pêches où une majorité nette les souhaitaient (par exemple, les deux tiers des personnes concernées), et où d'autres mesures de protection étaient en vigueur, y compris des restrictions prévenant les accumulations indues de quotas.

Les diverses parties qui se rencontrèrent donnèrent par ailleurs leur appui à la professionnalisation et aux pêches polyvalentes. Les bateaux polyvalents abondaient dans l'Atlantique, mais les pêcheurs-

propriétaires se sentaient parfois menacés par les gros navires spécialisés. Les participants à la Table ronde se prononcèrent en faveur des pêcheurs polyvalents.

Des assemblées de ce genre étaient désormais des événements inhabituels. Dans les années 1970 et au début des années 1980, le Ministère avait fréquemment convoqué des conférences d'orientation. Mais ces conférences étaient devenues rares, ce qui témoignait ou bien d'une lassitude, ou bien d'une certaine acceptation de l'état de l'industrie. Les demandes de transferts massifs concernant l'accès aux pêches côtière, semi-hauturière et hauturière se faisaient de moins en moins nombreuses. Les membres de l'industrie apprenaient à s'adapter à la conjoncture de gestion complexe en constante évolution, mais des perturbations majeures risquaient toujours de surgir.

Une querelle en Nouvelle Écosse affermit le système de cogestion

La pêche du poisson de fond était demeurée importante dans le sud-ouest de la Nouvelle-Écosse, et ce, même après les moratoires qui visèrent entre autres la morue du Nord. Le poisson de fond était toujours au centre des activités d'au moins une centaine de chalutiers de fond et de quelque 3 000 détenteurs de permis de pêche à la palangre, à la palangrotte et au filet maillant. En 1995 et en 1996, le Ministère tenta de subdiviser les quotas entre les différents secteurs de la flotte, ce qui équivalait à répartir des poissons moins nombreux entre un plus grand nombre de bateaux. À la même époque, de nombreux pêcheurs à la palangrotte qui pratiquaient une pêche à petite échelle perdirent leur statut de pêcheurs désignés en raison de changements apportés à la réglementation sur les permis. Certains des pêcheurs exclus donnèrent libre cours à leur colère. Ils organisèrent des occupations de bureaux du MPO, et une manifestation eut lieu, à Halifax, durant laquelle des centaines de pêcheurs marchant les uns derrière les autres portèrent une longue corde jusqu'au centre-ville. Le ministre Fred Mifflin rendit aux pêcheurs à la palangrotte leur ancien statut.

Des fonctionnaires régionaux organisèrent un vaste groupe de travail qui rassembla des pêcheurs et des représentants des collectivités. Ce fut, pour les participants, une occasion d'exprimer leurs opinions et de soumettre des suggestions. Une intensification de la cogestion fit suite à l'effervescence suscitée par l'affaire des pêcheurs à la palangrotte. Dans le cas de la flotte de bateaux à engins fixes de moins de 45 pieds de la région de Scotia-Fundy, neuf « comités de gestion communautaires » de la pêche du poisson de fond assumèrent la responsabilité de la gestion de leur pourcentage du quota global. Les quantités assignées furent dans une large mesure établies en fonction des historiques de pêche. Les comités furent chargés de gérer des questions comme les horaires de pêche, les limites par sortie ainsi que les QI et les QIT locaux⁶⁷.

Les fonds destinés à la réduction de la flotte servent au soutien des revenus

Pendant ce temps subsistait le problème majeur de la surcapacité globale de la flotte de pêche du poisson de fond de l'Atlantique. Mise en œuvre en 1994, la LSPA avait entre autres pour objectif d'amoindrir considérablement la capacité de pêche. Des Conseils d'adaptation de la capacité de pêche (CACP) chargés de gérer le Programme de retrait de permis de pêche du poisson de fond (PRPPPF) furent créés dans les diverses régions de l'Atlantique. Les pêcheurs soumièrent des offres dans le cadre d'« enchères inversées »; après avoir reçu ces offres, les CACP retenaient celles qui présentaient les meilleurs rapports capacité-prix. Par ailleurs, le Programme de retraite anticipée des pêcheurs de l'Atlantique (PRAPA) offrit des indemnités aux pêcheurs de 55 à 64 ans afin que ceux qui le souhaitaient pussent prendre leur retraite avec dignité.

Les planificateurs furent cependant surpris par le nombre élevé de pêcheurs et de travailleurs d'usine admissibles à des allocations (la LSPA toucha, dès son commencement, environ 40 000 personnes). Par ailleurs, un nombre de travailleurs plus important que prévu souhaita demeurer dans l'industrie. Beaucoup croyaient toujours que la pêche du poisson de fond serait bientôt rouverte. Au bout du compte, le recyclage professionnel et les retraits de permis effectués dans le cadre de la LSPA ne furent pas à la hauteur des attentes. Les mesures de soutien du revenu coûtèrent quant à elles beaucoup plus que prévu et elles écornèrent le budget affecté à la réduction de la flotte. La LSPA dans son ensemble épuisa ses fonds et prit fin en 1998, après quatre années d'existence, alors que sa durée prévue était de cinq ans.

À ce moment, 478 permis avaient été retirés dans le cadre du PRPPPF. La plupart des permis en question avaient été abandonnés par des Terre-Neuviens; moins de cent pêcheurs des autres provinces bénéficièrent de ce programme. Les pêcheurs qui prenaient part au PRPPPF devaient renoncer à tous leurs permis ainsi qu'à leur enregistrement personnel de pêcheur, et abandonner la pêche pour toujours. Le programme coûta quelque 60 millions de dollars, soit environ 125 000 \$ par tête. Parmi les bateaux touchés par le programme, 76 pourcent mesuraient moins de 35 pieds et 93 pourcent, moins de 45 pieds. D'aucuns estimèrent que la LSPA, à l'instar du PARPMN, s'était excessivement concentrée sur les travailleurs marginaux.

Le PRAPA incita de son côté 333 pêcheurs à cesser leurs activités. Ces pêcheurs reçurent un montant total de 28,5 millions de dollars, soit environ 85 000 \$ chacun. Calculées en fonction des revenus antérieurs, les prestations mensuelles versées aux retraités variaient entre 600 \$ et 1 200 \$.

En tout et pour tout, 800 pêcheurs de l'Atlantique – surtout des Terre-Neuviens – abandonnèrent la pêche grâce à la LSPA. C'était un nombre important relativement à la réduction de la capacité de pêche, mais une proportion nettement inférieure aux

50 pourcent qu'on avait souhaités. (Entre-temps, certains pêcheurs avaient appris à utiliser plus efficacement de nouvelles technologies grâce à des programmes de formation offerts dans le cadre de la LSPA, ce qui avait fait contrepoids à la réduction de la capacité de pêche.)

Selon une évaluation de Développement des ressources humaines Canada, des fonctionnaires de ce ministère, de l'APECA et, au Québec, du Bureau fédéral de développement régional (BFDR) aidèrent quelque 10 600 travailleurs d'usine à se préparer à des emplois en dehors de l'industrie (que cette aide ait débouché ou non sur de nouveaux emplois)⁶⁸.

Anderson lance un programme « définitif » de réduction de la flotte

En juin 1998, le ministre David Anderson annonça l'approbation du plus important et, disait-on, du tout dernier programme de réduction de la flotte : le Programme d'adaptation et de restructuration de la pêche canadienne (PARPC), qui visait autant la côte du Pacifique que celle de l'Atlantique. Pour l'Atlantique, le budget total du PARPC s'éleva à 730 millions de dollars. L'essentiel de cette somme fut consacré à des travaux d'adaptation. Les bénéficiaires de la LSPA reçurent des allocations supplémentaires : des paiements forfaitaires totalisant environ 180 millions de dollars leur furent versés afin de compenser la cessation prématurée du programme. D'autres mesures, qui furent orchestrées par DRHC et dont le coût s'éleva à 135 millions de dollars, furent entreprises en vue de les aider à acquérir de nouvelles compétences ou de l'expérience de travail, à devenir des travailleurs autonomes ou à trouver des emplois ailleurs. Un montant supplémentaire de 100 millions de dollars fut alloué à l'expansion économique des collectivités et des régions, par l'intermédiaire de l'APECA et de Développement économique Canada pour les régions du Québec (nouveau nom du Bureau fédéral de développement du Québec). Des prestations de retraite anticipée totalisant 65 millions de dollars furent par ailleurs versées conjointement avec les provinces.

Dans le cadre du PARPC, un budget de 250 millions de dollars fut alloué au PRPPPF, afin d'exclure définitivement certains pêcheurs de l'industrie grâce à des rachats de permis par enchère inversée. Le programme, encore une fois, toucha surtout de petits pêcheurs. À Terre-Neuve, l'Office de rationalisation de l'industrie se substitua au Conseil d'adaptation de la capacité de pêche; son mandat était similaire à celui de l'organisme qu'il remplaçait. Dans la majorité des régions, les pêcheurs qui réclamaient des indemnités de départ devaient rendre au gouvernement la totalité de leurs permis. En Nouvelle-Écosse, les pêcheurs désignés pouvaient toutefois se transférer entre eux leurs permis de pêche visant d'autres espèces que des poissons de fond.

Aux premiers temps du PRPPFA, les pêcheurs de l'Atlantique (et un petit nombre d'entreprises titulaires

de permis) détenaient environ 13 000 permis de pêche du poisson de fond, comparativement à 17 000 au début des années 1990. Cette diminution s'expliquait à la fois par des rachats et par la révocation de permis inutilisés. Le nouveau programme avait pour objectif d'inciter 3 000 autres pêcheurs à cesser leurs activités.

Le PRPPFA se concentra surtout sur Terre-Neuve, où le nombre de permis de pêche du poisson de fond passa d'environ 6 700 en 1998 à 5 000 en 2000. Parce que les pêcheurs qui cessaient leurs activités devaient renoncer à tous leurs permis, le programme engendra la suppression de 6 200 permis supplémentaires dans cette province. Plus du tiers des permis de pêche du homard, du capelan et du hareng furent ainsi annulés. Dans cette province, les coûts du programme se chiffrèrent à 159 millions de dollars.

Au cours des années qui suivirent, la valeur moyenne des débarquements terre-neuviens augmenta. Mais une évaluation du MPO conclut que l'incidence des retraits de permis sur cet accroissement était d'une importance discutable. En fait, le facteur le plus déterminant était l'augmentation de la valeur des débarquements de mollusques et de crustacés.

Pour le reste, 388 permis de pêche aux poissons de fond, dont un grand nombre étaient sous-utilisés, furent révoqués dans la Région de Scotia-Fundy, à un coût de 39 millions de dollars. Dans la Région du Golfe, 52 pêcheurs d'envergure abandonnèrent leur permis, et 129 en firent autant au Québec. Les membres de l'industrie ne purent établir clairement, dans ces régions non plus, les effets de ces retraits sur la viabilité de la pêche⁶⁹.

Au bout du compte, quelque 2 400 pêcheurs discontinuèrent leurs activités dans le cadre du PARPC, environ 800 en firent autant dans le cadre de la LSPA, et le PARPMN en incita approximativement 1 300 à renoncer à la pêche, pour un total de 4 500. Mais un grand nombre de ceux qui abandonnèrent la pêche dans le cadre de chacun de ces programmes étaient de petits pêcheurs ou même des pêcheurs marginaux. En eux-mêmes, les programmes de retrait de permis eurent probablement une incidence mineure sur la viabilité du reste de la flotte en regard des nombreux millions qu'ils coûtèrent, et ils ne permirent pas d'atteindre l'ancien objectif d'ajuster la taille et la capacité de la flotte à la quantité de ressources disponible.

Par contre, ces programmes fournirent des fonds à leurs bénéficiaires et amoindrirent la dépendance excessive à la pêche. En outre, l'augmentation des débarquements de coquillages et de crustacés qui coïncida avec les programmes sauva la mise pour un grand nombre des entreprises qui subsistaient.

Le nombre de pêcheurs et de bateaux diminua du tiers

À la même époque, des raisons étrangères aux programmes de retrait de permis contribuaient à l'amenuisement de la flotte. Entre 1990 et 1999, le

nombre de bateaux de la flotte de l'Atlantique passa de 29 200 à 20 400, et le nombre de pêcheurs enregistrés, de 61 000 à 43 000. La plupart des bateaux exclus étaient de petites dimensions, et un grand nombre des pêcheurs qui abandonnèrent la pêche n'avaient en fait jamais été très actifs (le nombre de pêcheurs enregistrés qui pêchaient effectivement chaque année était légèrement supérieur à 40 000). Il reste que les nombres avaient diminué du tiers, ce qui était loin d'être négligeable.

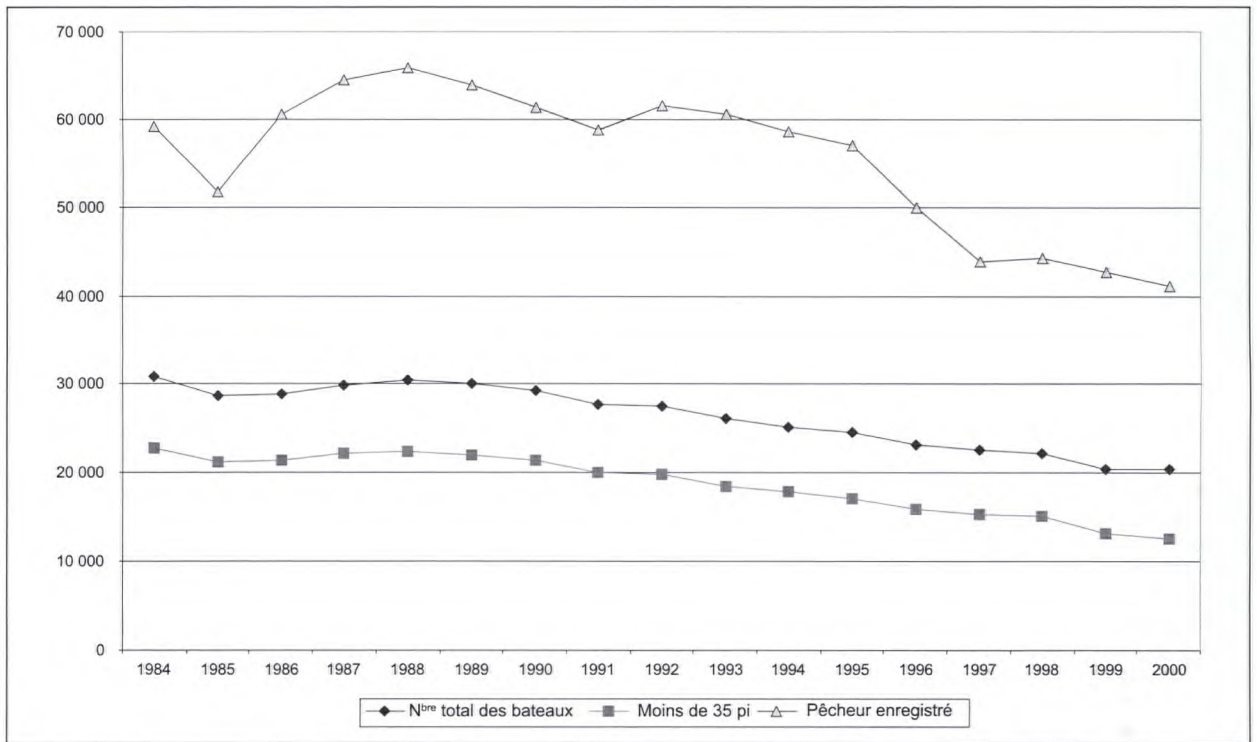
De nombreux facteurs entraient en jeu, en plus des programmes spéciaux. Beaucoup de petits pêcheurs s'étaient antérieurement adonnés à la pêche du poisson de fond, et quand les ressources diminuèrent, certains avaient abandonné cette pêche sans bénéficier de programmes spéciaux. Par ailleurs, l'érosion des effectifs progressait à mesure que des pêcheurs étaient contraints par l'âge à abandonner la pêche. Dans certains cas, des quotas transférables furent accumulés par de petits nombres de navires. En outre, les nouveaux pêcheurs devaient faire face à une série de nouveaux obstacles : désormais, seuls les pêcheurs désignés pouvaient obtenir par transfert les permis des pêcheurs non désignés; les nouveaux bateaux et les nouveaux permis coûtaient plus cher qu'auparavant; les droits de permis du MPO augmentaient; et de nouvelles exigences avaient été imposées dans certaines régions en conséquence de la professionnalisation.

Le contexte des pêches se métamorphosait. Anciennement, la pêche avait été le secteur d'emploi de dernier recours – celui dans lequel il était facile de s'introduire et qui permettait toujours de gagner au moins quelques dollars. Maintenant, cette activité se définissait par de plus gros bateaux, et les nouveaux pêcheurs devaient faire face à des difficultés plus considérables et à des coûts plus élevés. En outre, les anciens pêcheurs défendaient plus jalousement qu'avant leur statut et l'accès aux ressources.

Quelles furent les répercussions de la réduction de la flotte?

Dans les années 1980, il y avait généralement trop de pêche dans l'Atlantique et ce, sur plusieurs plans. La flotte était trop puissante, ce qui mettait la conservation en péril. Elle coûtait trop cher, nuisant ainsi aux profits. Elle comportait trop de participants, ce qui créait une dépendance excessive à la pêche.

Au cours d'une année typique de la fin des années 1980, la valeur des débarquements des pêcheries de l'Atlantique s'élevait à environ un milliard de dollars. Le Groupe de travail Cashin permit de faire des calculs sommaires mais instructifs. Après les dépenses effectuées au cours de ces années, il restait peut-être 600 millions de dollars à partager entre 45 000 ou 50 000 pêcheurs actifs. Le revenu moyen provenant de la pêche s'élevait donc à quelque 12 600 \$, ce qui constitue un revenu peu élevé par rapport aux normes canadiennes pour un emploi hautement spécialisé et



Le nombre de pêcheurs et de bateaux de la flotte diminua. La courbe inférieure montre les bateaux de moins de 35 pieds, lesquels constituaient toujours la majeure partie de la flotte, même si leur proportion diminuait.

exigeant. Évidemment, certains pêcheurs avaient un meilleur revenu, mais un grand nombre de pêcheurs gagnaient moins. L'argent se faisait trop rare pour joindre les deux bouts⁷⁰.

Cette situation prévalait toujours à la fin du siècle malgré la réduction du nombre de participants. D'après un calcul sommaire similaire, le revenu moyen des 42 700 pêcheurs de l'Atlantique atteignit environ 22 600 \$ en 1999. Il s'agissait d'une amélioration importante, mais ce revenu était encore bas comparativement à celui provenant d'autres emplois. (Des statistiques sur le revenu plus détaillées sont présentées ci-après.)

À la fin des années 1990, un bon nombre de pêcheurs gagnaient bien leur vie, mieux que ce que le laissent entendre les moyennes. Cependant, pour beaucoup d'entre eux, leur bonne fortune reposait sur une croissance de la pêche aux mollusques et aux crustacés d'une certaine durée. La flotte était toujours assez puissante pour anéantir les stocks, et elle demeurait surcapitalisée.

Ceci étant dit, moins de navires se partageaient les prises. À la fin du XX^e siècle, dans la mesure où l'on tente de prévoir une pêche imprévisible, les chances pour que la flotte réalise des profits semblaient meilleures qu'à bien des occasions par le passé, du moins si les mollusques et les crustacés demeuraient abondants. Entre-temps, la crise du poisson de fond et les programmes d'aide des années 1990 réussirent

pendant quelque temps à inciter les collectivités de la côte Est à devenir moins dépendantes de la pêche. Il sembla que ce changement d'attitude ait pu peut-être aider la pêche et l'économie de façon globale.

Combien coûtèrent les programmes spéciaux?

Au total, les budgets pour le PAPA et pour son pendant québécois, le PARPMN, ainsi que pour le PAPPFA, la LSPA et le PARPC de la côte Atlantique dépassèrent largement les 4 milliards de dollars. Grosso modo, ce montant correspondait à la valeur totale de tous les débarquements de poisson de fond dans l'Atlantique effectués de 1984 jusqu'à la fin des années 1990. Les quantités exceptionnelles de poisson de fond de l'époque de la zone de 200 milles et du rapport Kirby avaient disparu, non sans avoir englouti des milliards de dollars provenant des contribuables.

La majeure partie de l'argent fut consacrée à des mesures de soutien du revenu, à la formation, à la réinstallation et au développement économique des collectivités. Ces coûts étaient moins associés à la gestion de la pêche qu'à une tentative d'aider les gens et les collectivités à devenir moins dépendants d'une pêche qui, au cours du XX^e siècle, n'avait permis que trop rarement aux pêcheurs, sauf à une minorité, de compter sur un revenu fiable. Cependant, peu importe la façon de voir les choses, les dépenses qui s'ajoutaient aux dépenses régulières se rapportant à la

pêche étaient importantes. Les programmes coûteux poussèrent bien des gens à remettre en question les budgets gouvernementaux réservés aux pêches de façon générale.

Combien coûtèrent les programmes ordinaires?

À l'exception du coût des programmes spéciaux tels que la LSPA, combien le MPO dépensa-t-il à l'échelle nationale pour la gestion des pêches? L'exercice financier de 1995 peut servir d'exemple. La crise du poisson de fond sévissait, mais la pêche aux mollusques et aux crustacés prenait de l'ampleur. Les compressions qui firent suite à l'examen des programmes commençaient à produire leur effet, mais elles n'avaient pas encore atteint le niveau le plus bas. Les dépenses régulières atteignirent 82 millions de dollars pour la recherche sur les pêches et 160 millions de dollars pour les activités liées à la pêche. Un montant additionnel de 55 millions de dollars fut consacré aux ports pour petits bateaux, pour un décaissement total d'environ 300 millions de dollars.

Cette année-là, la valeur totale des débarquements s'éleva à 1,36 milliard de dollars du côté de l'Atlantique et à 1,78 milliard de dollars pour tout le pays (excluant 342 millions de dollars provenant de l'aquaculture). La transformation et la manutention du poisson fit augmenter davantage ce montant. La valeur des exportations se chiffrà à 3,1 milliards de dollars, à laquelle vinrent s'ajouter les ventes effectuées au Canada. La valeur dépassa de plusieurs fois les coûts, ce qui n'est pas mal considérant qu'il s'agissait de la gestion d'une industrie en copropriété complexe. Certains de ces coûts subsisteraient, même en l'absence de pêche commerciale. Le pays se sentirait toujours obligé de faire de l'océanographie et des sciences halieutiques, de conserver les pêches récréatives et de protéger l'indépendance des pêches.

Cependant, en dehors des dépenses du MPO, il existe une autre dépense importante. En 1995, le total

des prestations d'assurance-emploi versées aux pêcheurs s'éleva à 227 millions de dollars, soit l'équivalent de l'ensemble du budget réservé aux activités liées à la pêche et aux ports pour petits bateaux⁷¹. Les prestations d'assurance-emploi aux pêcheurs constituaient la plus importante des dépenses du gouvernement canadien en ce qui avait trait à la pêche.

Les mollusques et les crustacés prennent la relève

Dans tout le pays, les Canadiens eurent tendance à penser que l'industrie de la pêche de l'Atlantique s'était entièrement effondrée dans le sillage de la crise du poisson de fond. Cependant, en 1995, la valeur des prises atteignit de nouveaux records. Le volume des débarquements de poisson de fond, traditionnellement le plus élevé, chuta du plus haut au plus bas niveau, alors que l'inverse se produisit pour les mollusques et les crustacés. Et ces derniers valaient bien davantage la livre. En 1989, ils comptaient pour plus de la moitié de la valeur des débarquements. En 1999, ils comptaient pour 80 pourcent de cette valeur. Le tableau 27-1 décrit la montée des mollusques et crustacés alors que les poissons se raréfiaient.

Personne n'avait prévu le fulgurant essor des mollusques et des crustacés. Pendant les années 1970, alors que la pêche au homard était considérée comme une pêche importante mais à faible croissance, les chercheurs avaient fait des mises en garde concernant des problèmes qui surgiraient ultérieurement. Cependant, au lieu de chuter, le volume des captures de homard tripla pratiquement de 1972 à 1999, passant de 15 000 tonnes à 44 000 tonnes. La valeur des débarquements de homard fut presque 15 fois plus élevée, passant de 37 millions de dollars en 1972 à 537 millions de dollars en 1999. Le volume des débarquements de mollusques et de crustacés quintupla durant cette période, passant de 72 000

Tableau 27-1 : Volume et valeur des groupes d'espèces importantes de l'Atlantique, 1989 et 1999

	Volume (tonnes)		Valeur (M\$)	
	1989	1999	1989	1999
Morue et autre poisson de fond (p. ex., sébaste, plie, goberge et aiglefin)	685 000	152 000	359	190,5
Hareng et autres poissons pélagiques (p. ex., capelan, maquereau et thon)	359 000	255 000	85	75
Mollusques et crustacés (p. ex., pétoncles, homard, crevettes, crabe et palourdes)	228 000	378 000	503	1 300

tonnes à 378 000 tonnes, alors que leur valeur fut 20 fois plus élevée, passant de 60 millions de dollars à 1,3 milliard de dollars.

Alors que les mollusques et les crustacés étaient en pleine expansion, que les prix grimpaient et que les pêcheurs trouvaient de nouveaux lieux de pêche, de plus en plus de pêcheurs réclamèrent l'accès à cette pêche. Dans un grand nombre de cas, le Ministère céda. (L'augmentation la plus importante survint au milieu des années 1990, lorsque le Ministère octroya environ 3 000 permis de pêche au crabe « temporaires » à Terre-Neuve.) Les entreprises de transformation construisaient de nouvelles usines et apportaient souvent une aide financière aux pêcheurs lorsqu'ils se procuraient de nouveaux navires. Plusieurs centaines de millions de dollars servirent à l'essor de la pêche du crabe et de la crevette, ce qui fit craindre un nouveau cycle d'expansion et de ralentissement.

Comment expliquer l'essor de la pêche aux mollusques et aux crustacés?

Pour quelle raison la pêche du homard, de la crevette et du crabe a-t-elle augmenté? À l'aube du nouveau millénaire, les scientifiques n'avaient toujours pas de réponse précise à cette question. Il est possible que le déclin du poisson de fond ait réduit la prédation. Des effets environnementaux semblaient également à l'œuvre, mais il était difficile de les cerner avec précision. Dans certaines régions, notamment au large du nord-est de Terre-Neuve-et-Labrador, les températures plus froides de l'eau avaient profité au crabe des neiges et à la crevette de la fin des années 1980 jusqu'au milieu des années 1990. Cependant, on ne voyait aucune relation évidente entre les récents changements de température et l'abondance du homard.

Les spécialistes des mollusques et des crustacés n'avaient jamais tenté de faire des prévisions semblables à celles que l'on effectuait pour le poisson. Aucun système comparable n'existait pour établir l'âge des mollusques et crustacés ainsi que pour évaluer les classes annuelles et la biomasse. Une évaluation des stocks avait lieu, à l'aide d'autres méthodes, pour le crabe des neiges, le pétoncle et, jusqu'à un certain point, la crevette. Ces pêches étaient souvent soumises à des quotas, mais pas la pêche aux homards côtiers.

À la fin du millénaire, en ce qui concerne le crabe, les scientifiques semblaient assez convaincus que les mesures de gestion protégeaient les stocks, malgré certaines préoccupations sur le plan du rejet sélectif et du gaspillage. On s'attendait cependant à ce que la variation des conditions océaniques réduise l'abondance des stocks de crabe et de crevette, mais personne ne savait à quel point.

Quant au homard, le Conseil pour la conservation des ressources halieutiques avait fait des mises en garde à propos d'une trop grande pression de la pêche. La plupart des homards étaient capturés avant d'avoir

pu se reproduire. En dépit d'une certaine opposition de l'industrie, le MPO avait récemment pris des mesures de conservation pour encourager une plus grande production d'œufs.

La pêche commerciale du saumon prend fin

Au cours de la période de 1984 à 2000, la pêche commerciale du saumon, l'une des plus anciennes en Amérique du Nord, prit fin.

Dans les Maritimes, après un moratoire de plusieurs années, la pêche au Nouveau-Brunswick avait été ouverte de nouveau en 1981 de façon très limitée. Puis, en 1985, le ministre John Fraser ferma la totalité des pêches commerciales du saumon dans les Maritimes. On procéda ensuite au rachat de la plupart des permis qui restaient, au coût de 2,2 millions de dollars. Aucune pêche commerciale n'eut lieu dans les Maritimes après 1985. La pêche sportive dans les Maritimes et au Québec resta autorisée, et ce, de façon très restreinte.

Les stocks de saumon de l'Atlantique dans les Maritimes et au Québec continuèrent de diminuer malgré tous les efforts déployés. Les pêcheurs sportifs exercèrent des pressions, notamment par l'entremise la Fondation internationale pour le saumon de l'Atlantique et de l'organisme qui lui succéda, l'Association pour le saumon de l'Atlantique, afin que des restrictions supplémentaires soient mises en œuvre. Ils demandèrent la mise sur pied de patrouilles contre le braconnage, une surveillance accrue des pêcheurs autochtones, et ainsi de suite.

Les règlements sur la conservation se raffermirent. Le Ministère prêta une attention que certains trouvèrent exagérée au saumon de l'Atlantique. Les scientifiques, les agents des pêches et le personnel des écloseries firent tous beaucoup d'efforts. Pour aider à dénoncer le braconnage, des programmes de garde-pêche furent instaurés et des lignes sans frais furent mises à la disposition des gens. Le Canada et d'autres pays faisant partie de l'Organisation pour la conservation du saumon de l'Atlantique Nord réduisirent les pêches d'interception. Néanmoins, rien ne sembla réellement améliorer la situation.

La pêche sportive demeurait importante au Nouveau-Brunswick. Cependant, dans l'ensemble des Maritimes, les stocks de saumon de l'Atlantique ne retrouvèrent jamais leurs niveaux d'antan. À l'intérieur de la baie de Fundy, ils continuèrent à diminuer. Au début des années 2000, un organisme fédéral officiel, le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada, annonça que le saumon de l'intérieur de la baie de Fundy était menacé de disparition. On blâma principalement les conditions océaniques pour ce déclin, et aussi les pluies acides, qui polluaient peut-être les rivières.

Ailleurs sur la côte de l'Atlantique, personne n'avait mis le doigt sur ce qui était en grande partie responsable du problème. Le saumon de l'Atlantique devait parcourir de longs trajets parsemés d'embûches

: il devait effectuer des allées et venues entre les frayères et le Groenland, passer les hameçons et les filets et survivre à la pollution, aux prédateurs et aux développements qui nuisaient à la qualité de l'eau. Comme l'aquaculture prenait de l'expansion, certaines personnes alléguèrent que le saumon sauvage de l'Atlantique pouvait être supplanté par le saumon d'élevage qui s'était échappé.

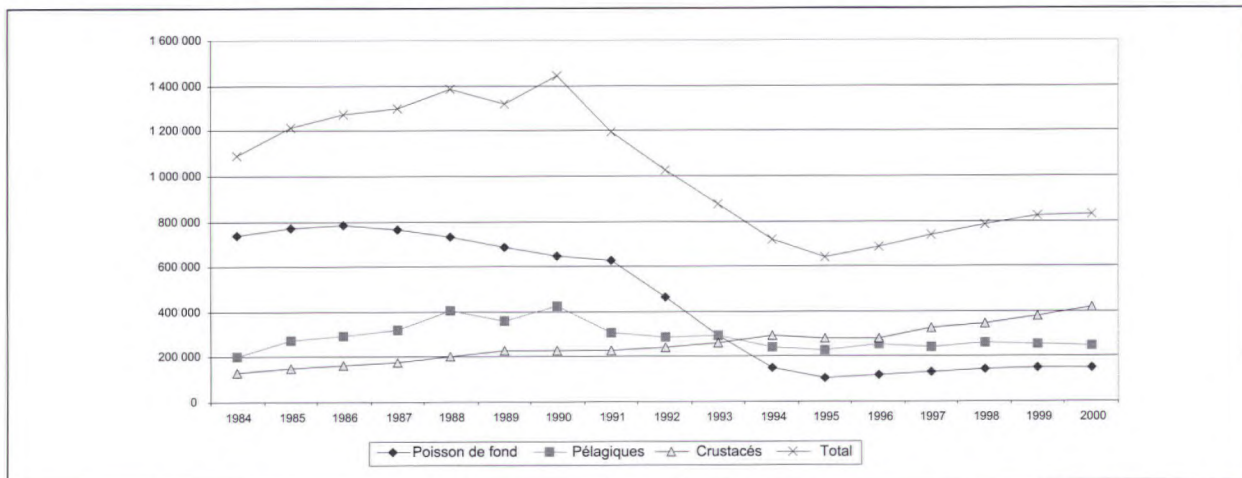
En 1984, à Terre-Neuve, on procéda au rachat de plus de 700 permis de pêche commerciale. La pêche commerciale se poursuivit à plus petite échelle. En 1985, le Ministère annula les permis que détenaient les pêcheurs à temps partiel. On procéda à un autre rachat volontaire de permis. Les périodes d'ouverture de la pêche étaient de plus en plus courtes. En 1989, un quota de 1 300 tonnes entra en vigueur; peu de temps après, il fut réduit. En 1992, le MPO et le gouvernement de Terre-Neuve financèrent un programme de retrait de permis de 40 millions de dollars qui fit diminuer le nombre de permis à un peu

plus de 200. (Des programmes de moindre envergure suivirent afin de retirer presque tous les permis au Nouveau-Brunswick, au coût de 1,5 million de dollars, et en Nouvelle-Écosse, au coût de 1,3 million de dollars.)

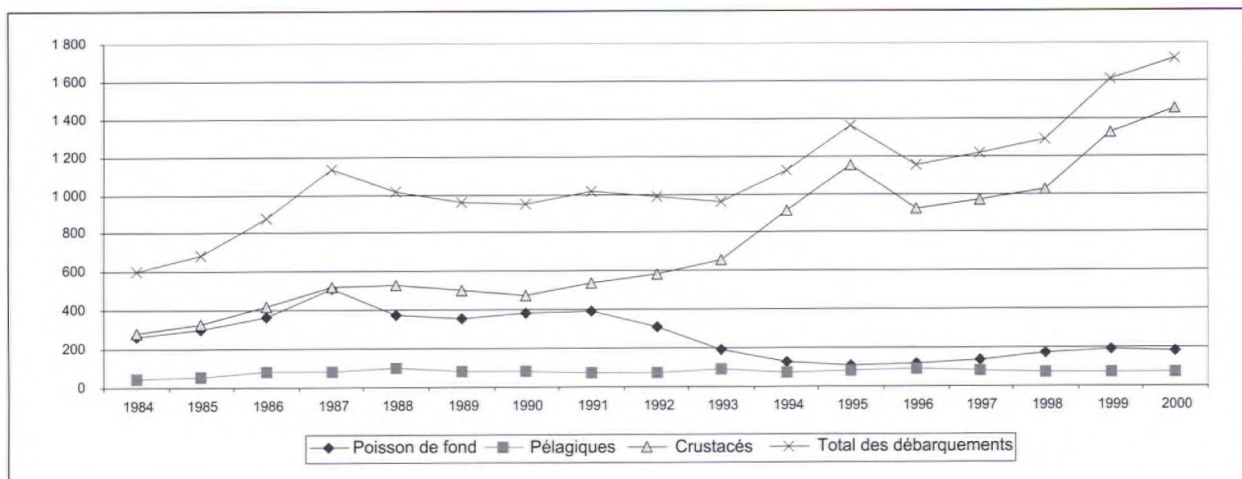
La pêche commerciale sur l'île de Terre-Neuve ferma en 1992. En 1998, les pêcheries du Labrador firent l'objet d'un moratoire et un autre programme de retrait de permis fut mis en œuvre. Vers la fin du siècle, 81 pêcheurs de Terre-Neuve et 2 pêcheurs du Labrador n'avaient toujours pas vendu leur permis dans l'espoir que la pêche soit autorisée de nouveau⁷². Quoiqu'il en soit, cependant, la pêche commerciale avait bel et bien disparu.

La pêche au phoque décline puis reprend de la vigueur

En 1983, le Parlement européen, influencé par les groupes de protestation contre la chasse au phoque,



Débarquements sur la côte de l'Atlantique (tonnes), par groupe d'espèces, 1984-2000. Les débarquements de poisson de fond chutèrent, passant du premier au dernier rang.



Débarquements sur la côte de l'Atlantique (M\$), par groupe d'espèces, 1984-2000.



En dépit des éclosiers et des installations de pisciculture comme celle-ci, à Mactaquac, sur la rivière Saint-Jean, l'abondance du saumon dans la baie de Fundy ne cessait de diminuer.

interdit l'importation de produits dérivés des blanchons et des dos bleus (les bébés phoques du Groenland et les bébés phoques à capuchon qui n'ont pas encore commencé à muer). En raison de la disparition de cet important marché, l'intensité de la chasse diminua. De 1983 à 1995, les prises de phoques n'atteignirent jamais 100 000 et elles chutèrent aussi bas que 20 000.

Si la perte de ce marché fit mal à certaines régions de Terre-Neuve et aux Îles-de-la-Madeleine, elle fit encore davantage de tort aux collectivités inuites. Un grand nombre d'entre elles dépendaient de la vente de phoques du Groenland et de phoques annelés. La perte de la chasse aux phoques nuisait à leur économie, contrecarrait leurs traditions et aggravait les problèmes sociaux⁷³.

En 1984, le Ministère embaucha Albert Malouf, un ancien juge, pour diriger la Commission royale sur les phoques et l'industrie de la chasse au phoque au Canada. Dans son rapport présenté en 1986, la Commission conclut qu'elle n'avait trouvé aucune preuve convaincante de cruauté inhumaine ou de danger pour la conservation. Elle conclut également qu'il ne s'agissait pas d'un cas d'éthique majeur contre la chasse étant donné que la plupart des gens acceptaient que les animaux se fassent tuer. Malgré tout, affirmait le rapport, la chasse aux bébés phoques devrait cesser :

[Traduction]

Les sondages d'opinion, les campagnes de lettres et autres méthodes permettant de mesurer la réaction du public montrent une très forte opposition à l'abattage au gourdin des bébés phoques. Même si cette opposition provient essentiellement d'une réaction émotive au tableau touchant d'un « bébé phoque » d'un blanc immaculé et aux yeux sombres, ou à l'image brutale d'un de ces petits, abattu au gourdin et écorché sur la glace, cette réaction est très forte et il est irréaliste d'envisager la reprise de la

chasse au blanchon. Quels que soient les faits concernant la sauvegarde des animaux ou le degré de cruauté de l'abattage, une relance importante de la chasse commerciale des bébés phoques soulèverait une fois de plus une polémique publique [...]. Par conséquent, l'abattage commercial des bébés phoques du Groenland (blanchons) et des bébés phoques à capuchon (dos bleu) devrait être interdit.

Malouf recommanda que des efforts en matière de développement soient entrepris pour favoriser la commercialisation des produits dérivés des phoques autres que les blanchons et les dos bleus. À son avis, il y avait lieu également d'appuyer la commercialisation des produits dérivés du phoque des Inuits. Les Inuits devaient recevoir des allocations d'assistance pouvant aller jusqu'à 4 millions de dollars et ce, pendant au moins cinq ans. Quant à la principale association de phoquiers de Terre-Neuve, du Québec et des Maritimes, elle devait recevoir une nouvelle aide financière de 50 millions de dollars qui servirait au développement et au recyclage dans les collectivités de chasseurs de phoques. Selon Malouf, un deuxième fonds du même ordre devait servir à indemniser les phoquiers, les travailleurs d'usine et les propriétaires d'usine. Entre autres recommandations, son rapport comprenait une recommandation classique incitant le gouvernement à faire mieux sur le plan de l'explication de ses politiques et de la diffusion d'information⁷⁴.

En 1987, le gouvernement fédéral maintint son interdiction de chasser à des fins commerciales les blanchons et les dos bleus. Il prohiba également la chasse à partir de navires mesurant plus de 65 pieds. Cependant, le gouvernement ne suivit pas les recommandations concernant les grosses sommes d'argent. Il fournit néanmoins une aide financière à l'Association canadienne des chasseurs de phoques et il subventionna les efforts visant à élaborer et à commercialiser des produits dérivés de la chair de phoque et d'autres produits.

Le troupeau de phoques du Groenland augmenta rapidement. En 1996, il comptait plus de 5 millions de bêtes. Au même moment, l'industrie semblait stagner; certains pensaient qu'elle était sur le point de mourir. Au milieu des années 1990, cependant, les marchés se



Des centaines de phoques sur les glaces.



Bateau chasseur de phoques.

raffermirent. Pendant quelques années, à la grande horreur des groupes de protestation, un marché se développa du côté de l'Asie pour les pénis de phoque, utilisés pour fabriquer des produits aphrodisiaques. Cette demande s'effondra, cependant. La principale raison de ce regain fut le retour en force de la fourrure dans le domaine de la mode.

Désormais, on chassait principalement les brasseurs, c.-à-d. les phoques du Groenland ayant à peine passé le stade de blanchon. À la fin des années 1990, quelque 260 000 phoques furent chassés, soit la plus grande quantité depuis les années 1960. Chaque année, de neuf à dix mille chasseurs de phoques se procuraient des permis commerciaux, tandis que les autres phoquiers obtenaient des permis « réservés à leur usage personnel ». Outre la fourrure, l'industrie fournissait de la chair de phoque, du cuir ainsi que des suppléments d'aliments de santé. Le gouvernement de Terre-Neuve évaluait la valeur totale de cette industrie à 25 millions de dollars.

La chasse aux phoques connut un regain chez les Inuits également, encouragée par le Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut. À la fin des années 1990, les phoquiers de l'Arctique chassaient jusqu'à 20 000 phoques annelés par année ainsi que quelques centaines de phoque du Groenland⁷⁵.

Certains groupes de protection des animaux, en particulier le Fonds international pour la protection des animaux, fondé par Brian Davies, protestaient toujours contre la chasse aux phoques. Cependant, la frénésie médiatique des années 1970 ne se déchaîna plus.

Quelles furent les conséquences de la campagne de trois décennies menée par les groupes de protestation? Les premières campagnes du début des années 1960 contribuèrent peut-être à accélérer la mise en œuvre de réformes que le Ministère considérait déjà. Cependant, à partir de ce moment, les observateurs spécialisés constatèrent régulièrement que la chasse aux phoques se faisait de façon appropriée. En réussissant à faire interdire la chasse aux phoques en Europe, les groupes de protestation contribuèrent manifestement à faire augmenter l'abondance des phoques. Mais était-ce vraiment nécessaire? La conservation n'avait jamais

été un problème; les populations de phoques du Groenland de l'Atlantique Nord-Ouest étaient parmi les plus nombreuses au monde.

À partir du début du nouveau millénaire, le fait que la population de phoques du Groenland avait triplé nuisit probablement aux stocks de poissons, mais il est difficile de dire à quel point. Le CCRH croyait que les phoques constituaient un important obstacle au rétablissement des stocks de morue. En effet, les phoques semblaient consommer de grandes quantités de morue, chacun des 5 millions d'entre eux en dévorant de 1 à 1,4 tonnes annuellement⁷⁶.

Les groupes qui désapprouvaient la chasse aux phoques minimisèrent l'importance de l'effet du phoque sur les espèces commerciales. En réalité, on croyait que les espèces commerciales telles que la morue représentaient seulement 1 ou 2 pourcent de l'alimentation du phoque. Les phoques du Groenland passaient une grande partie de leur vie dans les eaux de l'Arctique où aucune pêche commerciale n'est pratiquée. Malgré tout, on estimait à la fin des années 1990 que les phoques du Groenland pouvaient manger jusqu'à 140 000 tonnes de morue du Nord, 68 000 tonnes de morue du nord du golfe et plus de 10 000 tonnes de morue du sud du golfe. Le CCRH fit remarquer que les phoques du Groenland, les phoques gris et les phoques à capuchon vivant au nord de Halifax tuaient plus de morue que n'importe quel autre agent connu. Le Conseil réclama un abattage intensif, étroitement surveillé et bien documenté, afin d'atténuer la pression sur le poisson de fond.

Mis à part les phoques du Groenland, au cours des années 1970 et 1980 en Nouvelle-Écosse, les phoques gris qui n'étaient pas chassés posaient un grave problème pour l'industrie de la pêche au poisson de fond, alors vigoureuse. Les phoques gris renfermaient un parasite – parfois appelé ver de la morue, parfois ver du phoque – qui était inoffensif mais peu ragoûtant. Le problème était pire pour la morue de l'est de la Nouvelle-Écosse et du Cap-Breton. Les travailleurs d'usine « miraient » la morue en mettant les filets de morue au-dessus d'une source lumineuse afin de repérer les vers et de les extraire. Pour combattre les infestations, le Ministère subventionna des chasseurs pendant de nombreuses années pour qu'ils abattent quelques milliers de phoques gris chaque année, mais il fit cesser cet abattage sélectif en 1990.

Les phoques gris nuisaient eux aussi aux stocks de poissons. À la fin des années 1990, on estimait qu'ils mangeaient entre 5 400 et 22 000 tonnes de morue de l'est du plateau néo-écossais provenant d'une biomasse dont le volume total était évalué à aussi peu que 32 000 tonnes. Dans cette région, les stocks de morue s'effondrèrent et atteignirent un niveau aussi bas que celui de morue du Nord; les phoques semblèrent constituer un obstacle majeur à leur rétablissement⁷⁷.

CHAPITRE 28

Les Maritimes et le Québec de 1984 à 2000

Dans les Maritimes et au Québec, durant la période en question, on assista, d'une part, à l'essor et à l'effondrement de la pêche du poisson de fond et, d'autre part, à la croissance constante de la pêche des mollusques et des crustacés. Les pêches de pétoncles et du crabe connurent une période de prospérité marquée par de bonnes prises et des prix avantageux. De plus, une nouvelle pêche, celle de la mactre d'Amérique, fit son apparition à la suite de recherches menées par le Ministère. Enfin, en ce qui concerne le bon vieux homard qui, selon les scientifiques, risquait de perdre du terrain pendant les années 1980, le nombre de prises continua d'augmenter de façon surprenante.

L'image des grandes entreprises se transforme

Comme toujours, les entreprises de la région étaient vigoureuses et diversifiées. La Compagnie nationale des produits de la mer, qui comptait parmi les entreprises les plus importantes, survécut à l'effondrement des stocks de poisson de fond : elle importa le poisson à transformer, elle mit l'accent sur la valeur ajoutée et elle diversifia ses produits. Cependant, elle ne dominait plus l'industrie comme auparavant. Vers la fin du siècle, la société ne possédait plus que trois usines : à Lunenburg (Nouvelle-Écosse), à Arnold's Cove (Terre-Neuve) et à Portsmouth (New Hampshire). Sa main-d'œuvre diminua, passant de 8 000 à environ 1 600 employés¹. En 1999, le nom de la Compagnie nationale des produits de la mer devint High Liner Foods.

Clearwater, une entreprise œuvrant principalement dans l'industrie des mollusques et des crustacés, était en pleine expansion. Au début du nouveau millénaire, Clearwater comptait plus de 2 200 employés, au Canada et dans d'autres pays, et elle exploitait 23 navires et 7 usines à Clark's Harbour, à Lockeport, à Arichat, à Glace Bay et à North Sydney (Nouvelle-Écosse) ainsi qu'à Grand Banc et à St. Anthony (Terre-Neuve). Clearwater constituait une force majeure pour les pétoncles, les crevettes et les homards côtiers. L'entreprise dominait sur le plan de la pêche hauturière du homard ainsi que des nouvelles pêches de la mactre d'Amérique et du crabe nordique. L'entreprise, en collaboration avec le MPO, en imita d'autres et entreprit d'importantes recherches, portant notamment sur la cartographie du fond marin des zones de pêche de pétoncles². De plus, Clearwater fut la première à utiliser les viviers à homards sur la terre ferme en vue de réduire la saisonnalité de l'industrie et de fournir des produits à longueur d'année.



Bateaux à West Pubnico (N.-É.). Le sud-ouest de la Nouvelle-Écosse fut moins éprouvé par la diminution des stocks de poisson de fond, grâce à des pêches vigoureuses visant le homard, les pétoncles, le hareng et d'autres espèces. (Photo utilisée avec la permission du Musée acadien et Centre de recherche, West Pubnico, N.-É.)

Remaniement des régions du MPO

Du côté du gouvernement, on modifia l'organisation régionale du MPO. Au début des années 1980, Roméo LeBlanc (un Acadien), avait établi à Moncton les bureaux de l'administration centrale pour toute la région du Golfe, y compris pour l'ouest de Terre-Neuve. Son successeur, Pierre De Bané (un Québécois), retira pour sa part le Québec de la région du Golfe. Lorsque John Crosbie (un Terre-Neuvien) devint ministre en 1993, il rapatria les bureaux de l'administration pour l'ouest de Terre-Neuve à St. John's. À cause de ces changements, la Région du Golfe n'englobait plus que l'Île-du-Prince-Édouard et les côtes du golfe en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick.

Cependant, d'autres changements étaient à prévoir. Comme nous l'avons mentionné précédemment, lorsque Brian Tobin décida en 1995 de fusionner le MPO et la Garde côtière canadienne, les régions du Golfe et de Scotia-Fundy furent réunies pour former une nouvelle région appelée région des Maritimes, dont l'administration centrale, avec celle de la Garde côtière, s'établit à Halifax. La région du Golfe devint une sorte

La flotte rétrécit

Après plusieurs décennies de croissance sur le plan de la capacité de pêche, la flotte se mit à diminuer pendant les années 1990. La flotte de chalutiers connut une baisse importante à la suite de l'effondrement de la pêche au poisson de fond. La flotte de petits bateaux diminua également. Quant à la flotte de bateaux de taille moyenne, elle resta solide.

Les moteurs et les engins de pêche s'amélioraient sans cesse. Tous les bateaux, à l'exception des plus petits, avaient désormais l'avantage d'être dotés de récepteurs GPS, qui remplaçaient les lorans et permettaient de localiser les fonds de pêche avec précision. Concernant les flottes autres que celles de chalutiers, il est difficile de dire à quel point la chute du nombre de navires fut responsable d'une diminution de la capacité de pêche.

Tableau 28-1 : Flotte des Maritimes et du Québec, années choisies

	Année	N.-É.	N.-B.	Î.-P.-É.	gc
Plus de 100 pieds	1984	124	10	1	9
	1991	96	9	4	13
	1999	54	3	0	3
de 35 à 100 pieds	1984	2 558	1 722	1 461	612
	1991	2 602	1 735	1 453	652
	1999	2 403	1 704	1 404	592
Moins de 35 pieds	1984	3 747	1 262	67	2 659
	1991	3 538	883	51	1 836
	1999	2 539	1 065	68	944

de sous-région et perdit certaines de ses responsabilités et une grande partie de son statut.

Entre-temps, Roméo LeBlanc devint gouverneur général du Canada en 1995. L'amointrissement de la région du Golfe piqua LeBlanc au vif. Bien qu'il n'occupât plus un poste politique, il pouvait toujours faire part de ses opinions à ses connaissances, ce qu'il fit avec le ministre David Anderson. D'autres personnes exercèrent des pressions pour la même raison. Alors que Anderson et Herb Dhaliwal occupaient des fauteuils de ministre, le secteur du golfe recouvra pleinement son statut de région. Cependant, la direction de la GCC ainsi que de la zone de pêche de Scotia-Fundy demeurèrent sous la coupe de l'administration centrale à Halifax.

Les différentes régions administratives du MPO suivirent la politique nationale de base, mais elles développèrent toutefois leurs propres caractéristiques, selon l'industrie et le contexte social du secteur. À Terre-Neuve, où la Fishermen, Food and Allied Workers Union exerçait une énorme influence, les fonctionnaires avaient tendance à insister sur les intérêts communs. Dans la région de Scotia-Fundy, où les associations de pêcheurs étaient puissantes mais désorganisées, l'industrie et le gouvernement adoptaient tous deux un point de vue plus axé sur la libre entreprise et sur la survie du plus fort. Quant aux régions du Golfe et du Québec, elles se situaient entre ces deux pôles. Ces deux régions comptaient de puissantes organisations de pêcheurs, notamment

l'Alliance des pêcheurs professionnels du Québec (APPQ), la Fédération régionale acadienne des pêcheurs professionnels (FRAPP), l'Union des pêcheurs des Maritimes et la P.E.I. Fishermen's Association, mais aucune ne dominait autant que l'association terre-neuvienne.

Dans chacune des régions, les représentants des pêcheurs et des exploitants d'usines établirent de bonnes relations de travail avec les fonctionnaires du MPO. Les représentants de l'industrie étaient prompts à critiquer le Ministère en général, et ils proposaient souvent qu'Ottawa laisse davantage la parole aux régions.

Les pêcheurs de homard restent fidèles aux traditions

Dans l'industrie de la pêche du homard, les prises effectuées dans les Maritimes et au Québec passèrent de 26 000 tonnes en 1984 à un sommet de 45 000 tonnes en 1991. Les débarquements diminuèrent pendant les années qui suivirent, considérablement dans certaines régions, mais ils atteignirent pourtant un volume de 42 000 tonnes en 1999. La valeur des débarquements passa de 139 millions de dollars en 1984 à 518 millions de dollars en 1999. Le prix d'un permis de pêche au homard monta à plusieurs centaines de milliers de dollars.

Comme nous l'avons déjà précisé, l'augmentation du nombre de prises était difficilement explicable, et son importance n'était pas manifeste au départ. Les scientifiques continuaient de s'inquiéter du fait que la grande majorité des homards étaient capturés avant d'avoir eu le temps de se reproduire. Dans les années 1980, la région de Scotia-Fundy proposa une hausse des tailles minimales afin de donner une chance à davantage de homards de pondre. L'Union des pêcheurs des Maritimes, évoquant des incertitudes scientifiques, fit campagne contre une telle augmentation. Aucun changement n'eut lieu dans la région de Scotia-Fundy.

Toutefois, on procéda à des hausses de taille minimale des prises dans certains districts de pêche du homard de la région du Golfe. D'autres changements concernant la gestion de la pêche du homard furent apportés, dont l'emploi de casiers munis d'orifices permettant aux petits homards de s'échapper et l'utilisation de casiers dotés d'anneaux biodégradables pour éviter la pêche fantôme. Autrement, aucun changement important ne fut apporté à la réglementation pendant les années 1980 ou au début des années 1990.

Entre-temps, les casiers en bois traditionnels furent de plus en plus remplacés par des casiers en treillis métallique, qui risquaient moins de se briser. Ces casiers, ainsi que les améliorations apportées aux navires et à l'équipement électronique, semblèrent également permettre d'augmenter l'efficacité. Certaines inquiétudes surgirent concernant le risque de répéter la situation qui avait touché le hareng et le poisson de fond, où l'augmentation de la capacité de pêche avait masqué la baisse des stocks.

Le Conseil pour la conservation des ressources halieutiques publia en 1995 un rapport, intitulé *Un cadre pour la conservation des stocks du homard de l'Atlantique*, où il concluait que les jeunes homards n'avaient pas suffisamment de chances de survivre. En 1997, le ministre David Anderson demanda aux pêcheurs, par l'entremise du comité consultatif de leur zone de pêche du homard, d'élaborer des plans de pêche axés sur la conservation qui permettraient de doubler la production d'œufs au cours des deux ou trois prochaines années. Cette mesure, nonobstant son caractère plus ou moins volontaire, se révéla la meilleure mesure de conservation du homard depuis le programme de rachat des années 1970.

La demande d'Anderson, avec la menace de l'implantation de mesures obligatoires qui planait, produisit les résultats escomptés. Le CCRH avait recommandé dans son rapport diverses stratégies de conservation, par exemple la hausse des tailles minimales, l'interdiction de pêche dans certaines régions, la réduction du nombre de casiers autorisés, le rachat de permis, le raccourcissement de la saison de pêche ou le marquage du homard par une encoche en V. (Cette dernière technique consiste à pratiquer une encoche en V sur la queue des homards femelles œuvées. Même une fois que la femelle a pondu ses œufs, les pêcheurs qui la capturent de nouveau savent

qu'il s'agit d'une femelle reproductrice et ils la remettent donc à l'eau.) Différentes régions mirent en pratique d'autres mesures, y compris l'augmentation de la taille minimale des espèces pêchées dans le sud du golfe. Il faudra du temps pour évaluer les résultats.

La controverse associée à la pêche hauturière du homard éclate puis s'éteint

À mesure que la pêche hauturière au homard au moyen de huit bateaux progressait dans les années 1980, d'autres groupes observaient avec intérêt. La pêche en haute mer se pratiquait dans une zone précise située au large de l'extrémité sud de la Nouvelle-Écosse, à plus de 50 milles nautiques de la côte. Des démarches furent entreprises auprès du ministre Tom Siddon afin qu'il autorise la pêche hauturière expérimentale dans une zone située le long du plateau, vers l'est. Bien que les fonctionnaires de la région aient conseillé la prudence, Siddon jugeait qu'il s'agissait assurément d'une occasion de faire progresser l'industrie. En 1987, il octroya quatre permis de pêche expérimentale. Diverses entreprises s'équipèrent en vue de cette pêche.

Les pêcheurs côtiers condamnèrent cette décision parce qu'ils croyaient que la pêche hauturière du homard pourrait bien avoir une incidence sur les populations de homards près des côtes. Après quelques hésitations, le ministre décida de retirer les permis. Le gouvernement finit par dédommager financièrement les gens qui s'étaient préparés à partir pêcher et à qui le permis avait été retiré. On continua de pêcher le homard en haute mer comme avant.

Le braconnage semble diminuer

Personne ne prétend détenir de statistiques fiables à propos du braconnage. Cependant, au fil du temps, on eut de plus en plus l'impression que, dans une certaine mesure, les pêcheurs se pliaient davantage aux règlements en matière de conservation. Le homard était précieux et il était pêché relativement près des côtes, où tous les pêcheurs pouvaient surveiller le comportement des uns et des autres. Les pêcheurs désapprouvaient de plus en plus la conduite de leurs voisins qui ne respectaient pas les règlements ou ils les dénonçaient au Ministère. Dans certaines régions, les fonctionnaires du MPO et les pêcheurs prirent l'habitude de collaborer chaque année pour retirer de l'eau les casiers placés en période interdite, de façon à les confisquer ou à les détruire. Le braconnage existe toujours, mais un grand nombre d'observateurs croient qu'il a diminué.

Au cours de la seconde moitié du XX^e siècle, la pêche côtière du homard ne suivit pas certaines tendances sur le plan de la gestion. On ne mit pas l'accent sur le développement ni sur la pêche à l'aide d'engins mobiles. La pêche se fit toujours localement, avec des engins fixes et des casiers ordinaires. Contrairement à ce qui avait été fait pour les poissons, aucun quota ne fut établi et aucune analyse des populations virtuelles

ne fut effectuée. Les gestionnaires évaluaient la pêche d'après les taux de prises effectuées à l'aide d'engins standards. Les seuls changements importants se produisirent dans les années 1960 et 1970, avec la collaboration des pêcheurs : limitation du nombre de casiers, délivrance de permis à accès limité et retrait progressif ou rachat des permis de certains pêcheurs. Pour le reste, la pêche du homard s'en tint aux méthodes qui avaient fait leurs preuves. À la fin du siècle, la pêche au homard constitua l'industrie la plus prospère de toutes les pêches traditionnelles, du moins temporairement.

Cependant, dans certaines régions, la pêche du homard subissait les effets de la course à la technologie qui avait détruit les stocks de poissons. Dans le sud-ouest de la Nouvelle-Écosse, des bateaux de plus grande taille restaient au large plus longtemps, ce qui leur permettait de faire davantage de levées de casiers et de se déplacer d'un endroit à l'autre à mesure qu'ils épuisaient les ressources locales.

Augmentation de la valeur des débarquements de pétoncles

Après un ralentissement au début des années 1980, la pêche de pétoncles progressa au cours des années qui suivirent. Dans la région de Scotia-Fundy, une frontière tracée près de Yarmouth en 1986 séparait la flotte côtière de la flotte hauturière. Concernant la pêche hauturière dans les eaux du Banc de Georges, du Banc de Brown et d'autres bancs, les allocations aux entreprises furent attribuées la même année, négociées par les détenteurs de permis surtout en fonction de leurs activités passées. Les quotas étaient transférables. À l'époque, environ 70 bateaux pêchaient pour un petit nombre d'entreprises. Les propriétaires de la flotte réduisirent le nombre de navires, surtout à la suite d'une baisse des stocks au milieu des années 1990. En 1999, seulement 28 navires pêchaient pour 7 entreprises, générant en moyenne des débarquements dont la valeur dépassait



Un petit bateau armé pour la pêche de pétoncles arborant les drapeaux de la Nouvelle-Écosse et du Canada.

largement le million de dollars par bateau. La pêche de pétoncles procurait des emplois à temps plein à environ 500 pêcheurs et 150 travailleurs d'usines. Les entreprises dans ce secteur développèrent un marché pour les œufs de pétoncles ainsi que pour la chair de ce mollusque.

La cogestion était très importante dans l'industrie de la pêche de pétoncles en haute mer, qui comptait un petit nombre d'exploitants aux vues similaires. Les quotas et les limites de taille (dispositions réglementant le compte de chairs) permettaient de contrôler le nombre de captures. Les propriétaires de bateaux participaient aux prises de décisions sur le plan de la gestion, assumaient une partie des frais de gestion et de recherche, et certains d'entre eux menaient des recherches conjointement avec le MPO. Les dispositifs de surveillance électronique permettaient au Ministère de repérer les navires de la flotte.

La conjoncture ne fut pas très favorable à la flotte de la baie de Fundy, qui comptait une centaine de navires. Les bateaux de cette flotte complétaient leurs débarquements avec d'autres espèces, selon les stocks et les conditions du marché. La flotte de pêche de pétoncles de Fundy connut une forte hausse de ses débarquements, qui atteignirent un sommet de 4 000 tonnes en 1989, pour ensuite subir une baisse majeure qui mena presque à sa fermeture. En 1997, l'industrie de la pêche de pétoncles procéda au contrôle des quotas, à une prolongation de la saison de pêche, à l'achat d'engins et à une restriction du compte de chairs. L'instauration de quotas individuels transférables réduisit la flotte à une quarantaine de navires.

Globalement, les débarquements de pétoncles dans les Maritimes et au Québec passèrent de 34 000 tonnes (poids vif) en 1984 à environ 55 000 tonnes et plus à la fin des années 1990. La majorité des hausses se produisirent en Nouvelle-Écosse; grosso modo, la part des débarquements de cette province passa de 80 pourcent à 90 pourcent. Ailleurs, une pêche importante se pratiquait dans le détroit de Northumberland. La valeur des débarquements pour les quatre provinces passa de 55 millions de dollars à 80 millions de dollars. La pêche de pétoncles constituait une pêche importante, même si elle arrivait loin derrière la pêche au homard, dont la valeur des débarquements se chiffra à un demi-milliard de dollars³.

La pêche du crabe connaît un bon départ

Au début des années 1980, la pêche du crabe des neiges dans le golfe du Saint-Laurent était en pleine effervescence. Quelque 130 navires de pêche semi-hauturière pêchaient le crabe : plus de 80 bateaux au Nouveau-Brunswick, une autre flotte importante au Québec et quelques bateaux au Cap-Breton. Chaque navire comptait un équipage de quatre ou cinq personnes. C'est au Nouveau-Brunswick qu'on enregistra d'abord le volume de débarquements le plus important, soit 18 000 tonnes en 1984, tandis que les

débarquements se chiffraient à 13 000 tonnes au Québec, à une plus petite quantité au Cap-Breton et à un très faible volume à l'Île-du-Prince-Édouard. Cette année-là, le total des débarquements atteignit 33 000 tonnes, leur valeur se chiffrant à 34 millions de dollars.

Un total autorisé des captures fut mis en application à titre préventif à partir de 1984, et des quotas plus serrés furent établis avant la fin de la décennie. Cependant, les débarquements diminuèrent tout de même; au Nouveau-Brunswick, ils chutèrent d'environ 80 pourcent avant 1990. Bien que le Québec prit la tête au chapitre des débarquements dans l'industrie, les débarquements diminuèrent là-bas également. En 1990, le total des prises s'éleva à moins de la moitié des captures effectuées en 1984. La diminution des prises souleva des inquiétudes. Afin de répartir les plus petits débarquements, des quotas individuels furent instaurés en 1990 pour les crabiers semi-hauturiers, et en 1993 pour les navires côtiers.

Le rétablissement des stocks

Après 1990, le volume des prises remonta à plus de 25 000 tonnes, en partie en raison des tendances de la ressource naturelle, en partie grâce à l'amélioration de la gestion des pêches et de la science. La pêche commençait lorsque la glace avait fondu, en avril, et se terminait parfois en juillet. Elle devait prendre fin dès que les jeunes crabes à carapace molle représentaient plus de 20 pourcent des prises. D'autres règlements, en vigueur depuis les premières années de la pêche, incluaient des tailles minimales de prises ainsi qu'une dimension minimale des maillages pour permettre aux femelles et aux jeunes crabes de s'échapper. Une limite de 150 casiers était également établie.

De 1990 à 1995, le Programme d'adaptation des pêches de l'Atlantique finança une étude approfondie de la biomasse des crabes qui permit aux scientifiques d'avoir suffisamment de données pour progresser. Les registres des pêcheurs fournirent des renseignements supplémentaires, et les relevés au chalut annuels aidèrent les chercheurs à rester à l'avant-garde des tendances.

Bien que l'Acadian Professional Fishermen's Association se scindât et se restructurât en 1990, la cogestion demeura assez dominante. Le Ministère tenait souvent des réunions publiques avec les membres de l'industrie au sujet du crabe. À la fin des années 1990, l'industrie finançait la surveillance à quai, les échantillonnages à quai, les contrôles en mer et les relevés de recherche au chalut annuels.

Dans les années 1980, les prises étaient en grande partie transformées en produits de chair de crabe congelés destinés aux marchés de l'Amérique du Nord. Fait à noter, les pêcheurs obtenaient généralement moins de un dollar la livre. Dans les années 1990, un marché important pour le crabe en sections, congelé dans sa carapace, se développa au Japon. Les prix atteignirent plusieurs dollars la livre. La valeur des débarquements en 1999 s'éleva à 122 millions de dollars, soit trois fois le total atteint en 1984. En outre,

une pêche commença à se développer pour d'autres espèces de crabe autrefois abandonnées, surtout le crabe commun et le crabe nordique. En 1999, le total des prises de ces espèces s'éleva à plus de 7 000 tonnes, soit une valeur de 5,6 millions de dollars. À la fin des années 1990, plus d'une trentaine d'usines de transformation du crabe étaient exploitées.

La flotte côtière réclame une plus grande part

Au milieu des années 1990, les navires de pêche semi-hauturière du Nouveau-Brunswick et du Québec rapportaient beaucoup d'argent. Certains capitaines de crabiers commencèrent à s'implanter dans les usines de transformation du crabe. Les revenus élevés des soi-disant « pêcheurs à Cadillac » entraînèrent de nouvelles demandes des pêcheurs qui possédaient de petits bateaux, surtout ceux de l'Union des pêcheurs des Maritimes, et qui réclamaient une plus large part de la ressource pour les 10 000 pêcheurs côtiers de la région.

À cette époque, une importante pêche côtière s'était développée. Une flotte de l'Île-du-Prince-Édouard fut autorisée à se joindre à la pêche en 1985 et, dans les années 1990, elle comptait 30 navires. En outre, plus d'une centaine de navires pêchaient dans les zones 18 et 19 du nord-ouest du Cap-Breton. Vers le milieu des années 1990, la valeur des débarquements de crabe s'élevait en moyenne à 67 000 dollars par navire⁴.

Un plan quinquennal de partage des recettes

Comme nous l'avons mentionné précédemment, l'Association du crabe des neiges de la zone 19 du Cap-Breton et le MPO établirent en 1986 un règlement concernant le « niveau seuil », qui autorisait la participation temporaire d'autres bateaux à la pêche du crabe lorsque la valeur de la pêche atteignait un certain niveau. La flotte de pêche semi-hauturière dans le golfe conclut une entente semblable.

Dans les années 1990, les travailleurs d'usines se plaignirent qu'en raison des nouvelles conditions de la pêche (le moratoire sur le poisson de fond, les totaux autorisés des captures de crabe moins élevés, la demande pour le crabe en sections congelé dans sa carapace, les saisons parfois raccourcies en raison des changements des habitudes de pêche ou l'abondance du crabe à carapace molle), il était difficile d'accumuler suffisamment de semaines de travail pour être admissible à l'assurance-emploi. Les travailleurs d'usine proposèrent que les capitaines créent un fonds spécial qui servirait à financer les projets d'emplois dans la collectivité; ces emplois permettraient d'accumuler les semaines manquantes pour avoir droit à l'assurance-emploi. À la même époque, d'autres pêcheurs réclamèrent l'accès à la pêche au crabe.

À la suite de négociations, le plan intégré de gestion des pêches pour les années 1997 à 2002 autorisa la pêche temporaire par des pêcheurs supplémentaires lorsque les revenus des navires dépassaient un niveau seuil. Les navires devaient également contribuer à des fonds particuliers. Au Nouveau-Brunswick et dans le

golfe attenante à la Nouvelle-Écosse, ce fonds s'appelait « Fonds de solidarité ». À la fin de la saison de pêche, le fonds servait à payer les projets d'emplois associés aux usines de transformation. Les projets permettaient non seulement aux travailleurs des usines d'avoir droit à l'assurance-emploi, mais ils leur permettaient également de toucher des prestations plus élevées grâce aux semaines travaillées supplémentaires. Le fonds aidait aussi les membres d'équipage. Cette entente fut en vigueur pendant la durée du plan de cogestion quinquennal, mais elle rencontra ensuite des difficultés lorsque certains pêcheurs s'interrogèrent sur la valeur du programme et qu'une affaire judiciaire le mit en doute.

Entre-temps, les groupes d'intérêt côtiers continuèrent de réclamer une part permanente et plus importante de la lucrative pêcherie. L'Union des pêcheurs des Maritimes déclara que bien que la cogestion semblât une bonne chose, elle menait parfois à des ententes de faveur pour les entreprises ou les pêcheurs les mieux nantis. Ces intérêts étaient prêts à financer la recherche et l'application des règlements parce que cela favorisait le maintien de leurs privilèges. L'Union des pêcheurs des Maritimes déclara que puisque 25 pourcent du crabe était pêché dans les régions côtières, la part de la flotte côtière devrait s'élever à au moins 25 pourcent.

Cela représentait un casse-tête classique concernant la pêche. Autoriser la pêche à davantage de bateaux permettrait de partager la richesse, mais également de faire revenir la pêche à l'époque de la dépendance excessive, de la surcapacité et de la surpêche; à moins bien sûr que le Ministère n'oblige les bateaux déjà en place à réduire leurs prises. Cependant, l'imposition d'une telle réduction pourrait avoir pour conséquence de faire échouer des projets d'affaires, de diminuer les revenus et de réduire la sécurité et la liberté qu'un permis assurait implicitement à l'origine. Comme solution de rechange, le Ministère pourrait instaurer un programme de retrait des permis afin de racheter les permis de pêche semi-hauturière et d'émettre un grand nombre de permis aux plus petits bateaux, ce qui n'entraînerait aucune hausse nette de la capacité de pêche. Mais pourquoi les contribuables devraient-ils faire les frais de permis que le Ministère avait d'abord accordés gratuitement et qui avaient servi à enrichir certains de leurs détenteurs?

Le Ministère n'avait jamais établi de règles strictes pour de telles situations. Au fil du temps, les pressions et les débats permirent d'obtenir des résultats⁵.

La recherche favorise la pêche de la mactre d'Amérique

Dans les années 1970 et 1980, les biologistes du MPO prospectèrent les bancs de pêche au large de la Nouvelle-Écosse, à la recherche de palourdes de haute mer et de myes. Des espèces semblables étaient pêchées aux États-Unis; les chercheurs espéraient que

le plateau néo-écossais offrirait peut-être des possibilités.

Dans les eaux du banc Banquereau, situé au large du nord-est de la Nouvelle-Écosse, Terry Rowell et d'autres chercheurs trouvèrent des quantités commerciales d'une espèce qui allait s'appeler la mactre de Stimpson. En 1986, quelques entreprises commencèrent à la pêcher à titre expérimental. En 1987, une pêche fut mise à l'essai pour une période de trois ans dans le cadre du système d'allocations aux entreprises.

Au début, les entreprises se heurtèrent à un problème majeur. Le marché que l'on avait prévu aux États-Unis ne se développa jamais. Les entreprises trouvèrent plutôt un marché au Japon et elles vendirent la mactre d'Amérique sous le nom de « hokkigai ». Le MPO subventionna une fructueuse campagne de commercialisation. Le volume des prises s'éleva à plus de 20 000 tonnes et la valeur des débarquements dépassa 20 millions de dollars. Les ventes annuelles du produit, largement tributaires de la demande au Japon, s'accrurent pour atteindre de 30 à 50 millions de dollars annuellement.

Vers la fin du millénaire, Clearwater constituait la principale entreprise dans cette pêche. Quelques grands et dispendieux navires, qui pêchaient surtout dans les eaux du banc Banquereau et des Grands Bancs, employaient des dragues hydrauliques pour remuer et ramasser les mactres. On disait qu'ils pouvaient atteindre la valeur au débarquement la plus élevée de n'importe quel navire de l'histoire de la pêche au Canada. Des équipages de plus de 30 personnes congelaient les mactres en mer, tandis que le reste de la transformation se faisait à terre. L'industrie employait quelque 600 travailleurs d'usine et pêcheurs.

Tout comme pour les autres industries de la pêche aux mollusques et aux crustacés en haute mer (qui avaient tendance à avoir des intérêts communs et peu de propriétaires), la cogestion était dominante. Le comité consultatif des palourdes et mactres de haute mer aidait à établir le total autorisé des captures, des mesures réglementaires sur les prises accessoires ainsi que d'autres règlements. L'industrie se partageait les coûts de la recherche ainsi que d'autres frais.

Les grilles Nordmore font progresser la pêche de la crevette

La pêche de la crevette prit part à l'expansion de la pêche aux mollusques et aux crustacés. Le volume des débarquements dans les Maritimes et au Québec sextupla, passant de 8 500 tonnes en 1984 à 49 000 tonnes en 1999. Leur valeur fut quant à elle dix fois plus élevée, passant de 12 millions de dollars à 120 millions de dollars. Les chiffres reflétaient en partie les débarquements de la pêche au chalutier au large du Labrador, mais la pêche locale était également très importante. En 1999, les quotas de crevettes du golfe et du plateau néo-écossais totalisèrent environ 27 000 tonnes, représentant plus de la moitié des débarquements au total.

Dans la Région du Golfe, la majorité de la pêche se pratiquait dans l'estuaire du Saint-Laurent. Le total autorisé des captures avait été établi en 1982. Le MPO avait parfois restreint la pêche de la crevette au chalutier afin d'éviter les prises accessoires de poissons de fond. Ce problème fut réglé grâce à une amélioration technique. Les fonctionnaires du Ministère favorisèrent l'utilisation de la grille Nordmore, un dispositif situé dans l'ouverture du chalut qui permettait au poisson de fond de s'échapper tout en laissant passer les crevettes. Assez répandues après 1990, les grilles Nordmore devinrent obligatoires à la suite du moratoire sur la morue et elles accélérèrent la croissance de la pêche.

Les autres mesures de gestion étaient typiques. Des quotas individuels furent instaurés en 1991 pour une partie de la flotte du golfe, ils devinrent transférables en 1993 et ils s'étendirent au reste de la flotte en 1996. D'autres exigences incluaient des dimensions minimales des mailles des filets, l'utilisation de registres, la surveillance à quai et la surveillance par des contrôleurs à bord d'un certain pourcentage de navires. L'industrie finançait les coûts de la surveillance à quai et du contrôle effectué à bord des navires. Le MPO répartit la pêche en zones; les navires étaient autorisés à pêcher dans une seule zone par voyage. En 1998, 20 crevettiers du Nouveau-Brunswick et 51 crevettiers du Québec pêchaient dans la région du Golfe en compagnie de navires de Terre-Neuve. Tout comme pour la pêche au crabe, la grande abondance de crevettes pouvait entraîner l'attribution de permis temporaires à d'autres pêcheurs.

Au large de la côte de l'Atlantique du Cap-Breton, la pêche à la crevette demeura modeste jusque dans les années 1980, puis elle grimpa en flèche lorsque la ressource augmenta et que la grille Nordmore fit son apparition. À la fin des années 1990, les quotas totalisèrent environ 5 000 tonnes. Vingt-trois bateaux de la région de Scotia-Fundy mesurant tous moins de 65 pieds et six bateaux de la région du Golfe mesurant de 65 à 100 pieds pêchaient dans la région. Les QIT furent instaurés en 1994 pour les navires de Scotia-Fundy et en 1996 pour les navires du Golfe. Dans les régions de Scotia-Fundy et du Golfe, les pêcheurs indépendants étaient les plus nombreux.

Combien de temps durerait l'expansion de la pêche aux mollusques et aux crustacés?

La pression de la pêche épuiserait-elle les stocks de mollusques et de crustacés comme elle avait contribué à le faire pour les stocks de poisson de fond? À la fin du siècle, personne n'en avait la certitude. La gestion de la pêche aux mollusques et aux crustacés comportait des différences importantes par rapport à la gestion de la pêche du poisson. D'abord, pour capturer le homard et le crabe, les pêcheurs se servaient de casiers passifs plutôt que d'engins mobiles ramassant tout sur leur passage. De plus, le contrôle des tailles minimales des prises se faisait plus facilement, sans compter que les mollusques et les crustacés étaient des

animaux marins plus sédentaires qui se trouvaient à proximité, ce qui permettait aux pêcheurs de passer plus facilement d'une mentalité de chasseur à une mentalité d'éleveur. La cogestion ainsi que l'éthique de conservation étaient de plus en plus dominantes, du moins dans certaines pêches de mollusques et de crustacés.

La pêche des mollusques et des crustacés dans les Maritimes et au Québec avait entraîné d'importants investissements sur le plan des navires et des usines. Cependant, la frénésie était moins grande que celle pour la pêche du poisson de fond à l'époque de la zone de 200 milles, et la capacité de pêche était moins meurtrière. Il semblait que le véritable test pour la gestion viendrait lorsque l'industrie de la pêche subirait une baisse, soit à la suite de la pression de la pêche, soit en raison de changements survenus dans l'océan.

La pêche au hareng se stabilise

Alors que la pêche du poisson de fond s'effondra et que la pêche des mollusques et aux crustacés prospéra pendant la période de 1984 à 2000, la pêche au hareng connut pour sa part une croissance raisonnable. Le volume des débarquements grimpa, passant de 120 000 tonnes en 1984 à 187 000 tonnes en 1999, et leur valeur passa de 18 millions à 32 millions de dollars, une hausse considérable.

Cependant, la pêche du hareng n'était plus aussi attrayante qu'auparavant. En ce qui concerne la flotte de Scotia-Fundy, le volume des prises demeurait bien en deçà de celui de l'époque florissante des années 1960. À la suite de la crise de la pêche du hareng dans le golfe du Saint-Laurent au début des années 1980, les senneurs de la baie de Fundy perdirent leur droit de pêche dans le golfe et à Terre-Neuve, bien que certains continuèrent de pêcher au large du Cap-Breton. Comme elle pêchait moins de poissons, la flotte connut des baisses sur les marchés. La pêche du hareng, autrefois une industrie prestigieuse aux imposants volumes de poissons, devint graduellement plus modeste et isolée. Certains exploitants en eurent assez de la pêche au hareng et ils vendirent leurs quotas. Le nombre de permis dans la région de Scotia-Fundy passa de 49 en 1983, soit au début des QIT, à 40 (dont certains n'étaient plus valides) en 1996. Cette année-là, la moyenne de la valeur des débarquements s'éleva à environ 332 000 \$ par navire⁶.

À ce moment-là, on considérait généralement que la flotte était passée sous la direction d'entreprises. La règle de la flotte distincte s'appliquait encore, les pêcheurs individuels détenaient toujours un permis de pêche à la senne et les détenteurs de permis devaient toujours travailler à bord du bateau. Cependant, dans la politique de délivrance de permis la plus récente, soit celle de 1996, aucune disposition ne précisait que l'exploitant devait être le propriétaire du navire qu'il enregistrerait. Ainsi, les entreprises de transformation de l'industrie de la pêche au hareng conclurent des accords parallèles avec la plupart des détenteurs de



Des bateaux appareillant au port de pêche dynamique de Caraquet, au nord-ouest du Nouveau-Brunswick, s'adonnèrent à la pêche du crabe, de la crevette, du poisson de fond et d'autres espèces. (Photo MPO : Michel Thérien)

permis qui, en retour du financement nécessaire pour leur bateau ou pour d'autres considérations financières, laissèrent aux entreprises une grande partie du contrôle du navire et du permis.

Entre-temps, le principal conserveur de sardines, Connors Bros., continua de fusionner ses usines et d'en réduire le nombre au Nouveau-Brunswick et dans le Maine, où il devint le producteur dominant parmi une poignée d'autres producteurs. Le nombre de bordigues où les sardines étaient pêchées diminua également, plusieurs cédant la place à des installations d'aquaculture.

Dans le golfe également, le grand enthousiasme se manifesta avant 1984. Les senneurs s'en étaient bien sortis dans les années 1960 et 1970, ramenant la majorité des débarquements. Au début des années 1980, les ministres LeBlanc et De Bané avaient influé sur la situation, instaurant des programmes de retrait des permis, utilisant des QIT et modifiant le système des quotas afin de permettre aux pêcheurs côtiers d'effectuer la plupart des débarquements. À la fin du millénaire, six grands senneurs provenaient du Nouveau-Brunswick tandis que cinq provenaient de Terre-Neuve. De plus, 32 petits senneurs détenaient des permis pour pêcher dans la région du Golfe.

En 1984, le Ministère se mit à gérer séparément la pêche printanière et la pêche automnale et, en 1987, il divisa le sud du golfe en sept zones de gestion répartie selon les principales frayères. En 1996, le nombre total de permis de pêche du hareng au filet maillant au Québec et dans la région du Golfe dans les Maritimes s'éleva à 3 800. Ces permis étaient presque exclusivement alloués à des bateaux polyvalents. Au

cours d'une année typique, environ 50 pourcent des détenteurs de permis pêchaient le hareng⁷.

La pêche à l'espadon et au thon demeure modeste

À la suite de l'alerte au mercure du début des années 1970 et de la quasi-disparition de la pêche à l'espadon, la flotte de pêche de ces espèces ne cessait de régresser. Au milieu des années 1990, près de 70 bateaux pêchaient l'espadon à la palangre dans la région de Scotia-Fundy, sur le plateau néo-écossais ainsi que dans les eaux du Banc de Georges et des Grands Bancs. La plupart des bateaux de pêche à l'espadon capturaient également d'autres espèces.

L'Île-du-Prince-Édouard avait été l'endroit principal de la pêche du thon dans les années 1970, lorsque des mesures visant à limiter l'accès furent établies. Dans les années 1980, les prises avaient augmenté au large du sud-ouest de la Nouvelle-Écosse; les bateaux de la région du Golfe allaient souvent pêcher dans les eaux d'un territoire appelé Hellhole.

En 1999, la région de l'Atlantique détenait environ 800 permis de pêche au thon, soit la majorité des permis octroyés dans le golfe du Saint-Laurent. Une centaine de permis avaient également été attribués dans la région de Scotia-Fundy, tandis que le Québec et Terre-Neuve en avaient obtenu une plus petite quantité. Les bateaux qui provenaient d'une région pêchaient souvent le thon dans une autre région. En outre, des navires japonais pêchaient le thon dans la zone canadienne en vertu des lois de la CICTA (Commission internationale pour la conservation des

thonidés de l'Atlantique). Les pêcheurs vendaient habituellement le thon aux enchères ou en consignation. Le thon était emballé dans de la glace et transporté par avion au Japon, où un seul poisson pouvait rapporter des dizaines de milliers de dollars.

Les mesures de gestion canadiennes habituelles étaient en vigueur : l'accès limité, les quotas (système complexe qui suscitait parfois des conflits entre les régions), le contrôle à bord des navires et la surveillance à quai financée par l'industrie, et ainsi de suite. La pêche prenait également une dimension internationale étant donnée que le thon rouge peut traverser des océans d'un bout à l'autre. Des quotas à l'échelle internationale étaient répartis par la CICTA, qui allouait au Canada un total autorisé des captures, en tonnes.

En 1999, les débarquements de thon dans le Canada atlantique, qui se firent en majorité en Nouvelle-Écosse, s'élevèrent à 900 tonnes d'une valeur d'environ 12 millions de dollars. Parmi les prises, on comptait du thon obèse, de l'albacore, du thon blanc ainsi que du thon rouge.

La région de Scotia-Fundy stimule la recherche concertée et la communication avec les pêcheurs

En plus de la réglementation et du développement, un effort supplémentaire fut déployé au cours de cette période en vue de collaborer avec les pêcheurs. Au tout début de l'existence du Ministère, Whitcher et Prince avaient tous deux constaté des problèmes de communication avec ces derniers. Pendant les décennies suivantes, des douzaines d'études, par exemple le rapport Kirby, avaient corroboré cette constatation. Les recommandations faites dans ces études étaient généralement insérées au verso du rapport, à la suite de la dernière formule réglementaire. Cependant, le Groupe de travail sur le poisson de fond de Scotia-Fundy créé en 1989 prêta une attention particulière aux questions portant sur l'information, l'éducation, la consultation et la participation.

Le Groupe de travail recommanda de permettre aux médias d'assister aux réunions des comités consultatifs, ce qui fut fait. Il recommanda également que le CSCPCA autorise les observateurs de l'industrie à être présents lors de leurs rencontres. Bien que le CSCPCA n'ait rien changé sur le coup, on put assister aux rencontres plus tard, lorsque la crise du poisson de fond s'aggrava. Entre-temps, les biologistes de Scotia-Fundy dirigés par Mike Sinclair commencèrent à tenir davantage de réunions avec les pêcheurs et à demander une plus grande collaboration. La Direction des communications organisa une série de réunions communautaires au cours desquelles les scientifiques et les pêcheurs créèrent un nouvel organisme, la Fishermen Scientists Research Society (FSRS).

Grâce à l'appui financier du MPO et à d'autres sources de financement, la FSRS et les scientifiques du Ministère mirent sur pied un programme de formation pour les pêcheurs. Les capitaines et les équipages se

mirent à consigner des données sur la pêche dans des formulaires précis et détaillés dont les scientifiques pouvaient se servir. En 1994, la FSRS devint officiellement un organisme sans but lucratif. Elle menait des recherches sur des questions telles que les migrations des poissons, leur habitat, leur alimentation et la taille de la carapace des homards, et elle diffusait des renseignements par le biais de bulletins d'information, d'ateliers, etc. Au tournant du millénaire, environ 300 pêcheurs étaient membres de la FSRS. Il s'agissait de l'une des premières tentatives en matière de recherche coopérative; ce type de recherche devint plus tard, dans les années 1990, une façon de faire répandue au Canada et dans certains autres pays où la pêche est importante.

Un autre projet de la région de Scotia-Fundy mena à la création, en 1995, d'un conseil des communications administré par l'industrie. Les associations de pêcheurs de la région étaient désorganisées; le Conseil rassembla les groupes principaux et il envoya travailler l'un de ses propres employés dans les bureaux de l'administration centrale aux fins de diffusion d'information. Ce « secrétaire » aida à planifier les réunions de comités consultatifs et à transmettre l'information qui s'y rattachait. Avec la collaboration de la direction des communications, le Conseil mit sur pied un réseau de télécopieurs et d'ordinateurs en vue de communiquer les renseignements généraux. Les groupes de pêcheurs appréciaient ce procédé, mais ce dernier fut affaibli par des réductions budgétaires vers la fin du millénaire.

L'aquaculture continue de croître

La salmoniculture avait commencé vers la fin des années 1970 dans la baie de Passamaquoddy, au Nouveau-Brunswick, près de la frontière des États-Unis. Au cours des années 1980 et 1990, les cages se répandirent rapidement dans les nombreuses baies et anses de la région. À la fin des années 1990, environ 90 sites étaient exploités. Certaines opérations devinrent hautement automatisées : on y utilisait des ordinateurs pour contrôler l'alimentation et des caméras sous-marines pour surveiller les poissons. Les salmoniculteurs ouvraient parfois de petites usines de transformation en vue de produire sur place. Dans le comté de Charlotte, on estimait que la salmoniculture fournissait de l'emploi à un travailleur sur quatre. Au Nouveau-Brunswick, la valeur totale des produits de l'aquaculture, y compris l'élevage de la truite, des mollusques et des crustacés, se chiffrait à environ 200 millions de dollars, alors que la valeur des débarquements de la pêche traditionnelle s'élevait à 165 millions de dollars. Le saumon de l'Atlantique représentait à lui seul la majeure partie de la valeur de la production aquacole de la province⁸.

Des ententes fédérales-provinciales confièrent aux provinces le pouvoir principal en matière d'émission de permis. Les règlements des ententes établirent la distance minimale entre les sites où se trouvaient le saumon et les autres opérations et ils limitèrent la

capacité de production dans un site déterminé. En raison de son rôle dans l'industrie de la pêche, le MPO put participer à l'approbation des sites et, après 1995, il put continuer d'y prendre part par le biais de la *Loi sur la protection des eaux navigables*, administrée par la Garde côtière canadienne. Les recherches du MPO, qui avaient aidé à lancer l'industrie, furent effectuées davantage à la station de biologie de St. Andrews au cours des années 1990. Les chercheurs étudiaient la nutrition ainsi que d'autres facteurs de croissance et ils faisaient des expériences avec de nouvelles espèces telles que l'aiglefin, le flétan et la lompe. Ils surveillaient également la pollution et ses effets sur l'environnement, en particulier dans l'estuaire de L'Étang dans la baie de Passamaquoddy, où l'élevage se pratiquait de façon intensive.

Les membres de l'industrie menèrent leurs propres travaux de recherche-développement. Certains pêcheurs commerciaux commencèrent à faire de l'élevage, mais beaucoup de pisciculteurs avaient des antécédents d'emploi différents (certains avaient travaillé à la Division des sciences du MPO). Ils occupaient un nouveau type d'emploi : ils travaillaient à l'extérieur comme les pêcheurs commerciaux, et ils combinaient affaires et connaissances biologiques. À St. Andrews, la station de biologie, le Laboratoire maritime Huntsman (un établissement d'études et de recherche en partie financé par le MPO) ainsi que le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick aidèrent à rassembler les connaissances et à les transmettre. La petite ville devint reconnue mondialement dans le secteur de l'aquaculture.

Bientôt, la salmoniculture se heurta à des problèmes semblables à ceux des industries de la pêche et de l'élevage. Quelques grandes sociétés dont certaines entreprises locales, par exemple la Connors Brothers, établie depuis longtemps, ainsi que d'autres entreprises basées à l'étranger prirent le contrôle d'un grand nombre des premières petites entreprises et en vinrent à dominer l'industrie. Les autres, les plus petits « indépendants », effectuaient souvent leurs ventes par l'entremise des plus grandes sociétés.

Des problèmes de mise en marché ainsi que diverses maladies surgirent. À la fin des années 1990, les éleveurs du comté de Charlotte durent détruire des saumons infectés dont la valeur atteignait plusieurs millions de dollars. La vaccination des poissons limita les dégâts. Entre-temps, le gouvernement provincial et l'industrie commencèrent à utiliser un système qui isolait les classes annuelles afin d'empêcher la transmission d'une maladie des poissons adultes aux plus jeunes.

On s'opposait de plus en plus à l'utilisation de cages en raison de la pollution visuelle et environnementale qu'elles causaient. Certains critiques craignaient que les saumons qui s'échappaient des cages aillent frayer dans les rivières et remplacent les saumons sauvages, une espèce déjà affaiblie. De plus, si l'eau devait redevenir aussi froide qu'avant les années 1970, il était possible que l'industrie disparaisse. Cependant, malgré tous ces problèmes, la salmoniculture semblait une

nouvelle industrie solide qui renforçait l'économie du Nouveau-Brunswick.

L'aquaculture d'autres espèces s'accrut également. En 1999, la Nouvelle-Écosse estima la valeur de la production de saumons et de truites à 28 millions de dollars, valeur qui s'élevait à 34 millions de dollars si l'on y ajoutait les moules, les huîtres, les pétoncles et d'autres espèces. L'industrie faisait travailler, à temps plein ou à temps partiel, plus d'un millier de personnes⁹.

La crise des moules secoue le Canada

À la fin des années 1970 et au début des années 1980, les entreprises de l'Île-du-Prince-Édouard, à l'incitation du gouvernement provincial, commencèrent à pratiquer la mytiliculture sur des filières tendues sous l'eau, au-dessus de moulières naturelles. Le naissain (larves) déposé par les moules sauvages se fixait sur les filières pour y croître. Certains observateurs étaient enchantés à l'idée que des espèces longtemps ignorées puissent avoir si bon goût et devenir si populaires. Cependant, la plupart des gens qui habitaient près des côtes avaient probablement boudé les moules en partie parce qu'ils avaient vu des personnes tomber malades après en avoir mangé.

En effet, les espèces bivalves (dont la coquille est composée de deux valves), comme les palourdes, les moules et les huîtres, se nourrissent en filtrant les particules alimentaires de l'eau qu'elles aspirent. Au cours de ce processus, elles peuvent également absorber des toxines. L'intoxication par phycotoxine paralysante (IPP) constituait un problème continu pour les palourdes, en particulier dans la baie de Fundy et dans certaines zones du golfe du Saint-Laurent; la Direction de l'inspection du Ministère examina les palourdes pendant les mois plus chauds afin de détecter des toxines. Les moules accumulaient les toxines encore plus facilement. Ainsi, le Ministère interdit la pêche aux moules en tout temps dans la baie de Fundy.

Dans le golfe du Saint-laurent, la récente industrie des moules progressa pendant des années sans connaître de problème majeur. Cependant, à la fin de



Bouées de cordages de mytiliculture. Les moules suspendues aux cordages se nourrissent de nutriments qui se trouvent dans l'eau.

1987, plus d'une certaine de personnes dans différentes provinces tombèrent malades après avoir mangé des moules. Certaines personnes devinrent handicapées et au moins trois personnes moururent. La nouvelle fit la une de tous les journaux canadiens. Une véritable crise se déchaîna.

Les scientifiques universitaires, ceux du MPO et d'autres chercheurs à l'emploi du gouvernement travaillèrent jour et nuit dans leur laboratoire. Le laboratoire du Conseil national de recherches du Canada, situé à Halifax, fit l'ultime découverte de l'acide domoïque, une neurotoxine produite par les diatomées *Nitzschia*, qui avaient soudainement proliféré dans certaines zones du golfe. Des recherches démontrèrent qu'en plus de causer une intoxication par les mollusques, l'acide domoïque pouvait également provoquer un autre malaise appelé intoxication par phycotoxine diarrhéique. Le MPO et l'industrie établirent de nouveaux protocoles visant à surveiller et à vérifier les produits de la moule ainsi qu'à étiqueter les produits certifiés. De plus, le Ministère investit davantage d'argent dans l'inspection.

La crise des moules avait ralenti le marché pour les coquillages d'élevage, mais l'industrie s'en remit assez rapidement. Aucun incident majeur ne se produisit au cours des années qui suivirent. En 1999, la valeur de la production de moules à l'Île-du-Prince-Édouard atteignit 17 millions de dollars et celle des huîtres et de petites quantités de poissons s'éleva à 5 millions de dollars. Au début du nouveau millénaire, la valeur totale des débarquements atteignit 30 millions de dollars alors que l'industrie employait plus de 1 500 travailleurs¹⁰.

Un tableau mitigé dans les Maritimes et au Québec

Que signifia la période s'étendant de 1984 à 2000 pour les poissons, les pêcheurs et les collectivités des Maritimes et du Québec? Il semble que cette période ait été marquée par une série d'événements divers, mais somme toute assez positifs, du moins en ce qui concerne les pêcheurs désignés. Le pire moment survint lorsque la pêche du poisson de fond chuta brusquement, le volume des débarquements passant de 364 000 tonnes en 1984 à seulement 84 000 tonnes en 1999. Cependant, le volume des débarquements totaux subit une baisse moins marquée, passant de 640 000 à 544 000 tonnes, surtout grâce aux prises de mollusques et de crustacés qui doublèrent, passant de 113 000 à 234 000 tonnes. La valeur totale des débarquements augmenta de plus de 100 pourcent, passant de 436 millions à 903 millions de dollars.

En 1984, dans les Maritimes et au Québec, quelque 14 000 bateaux de toutes dimensions, quoiqu'en majorité de petits navires, affichèrent des prises annuelles moyennes d'une valeur de 30 700 \$. En 1999, les débarquements de moins de 11 000 bateaux, toujours en grande partie de petite taille bien que souvent plus grands qu'auparavant, atteignirent en moyenne une valeur de 83 000 \$. Même si les dépenses

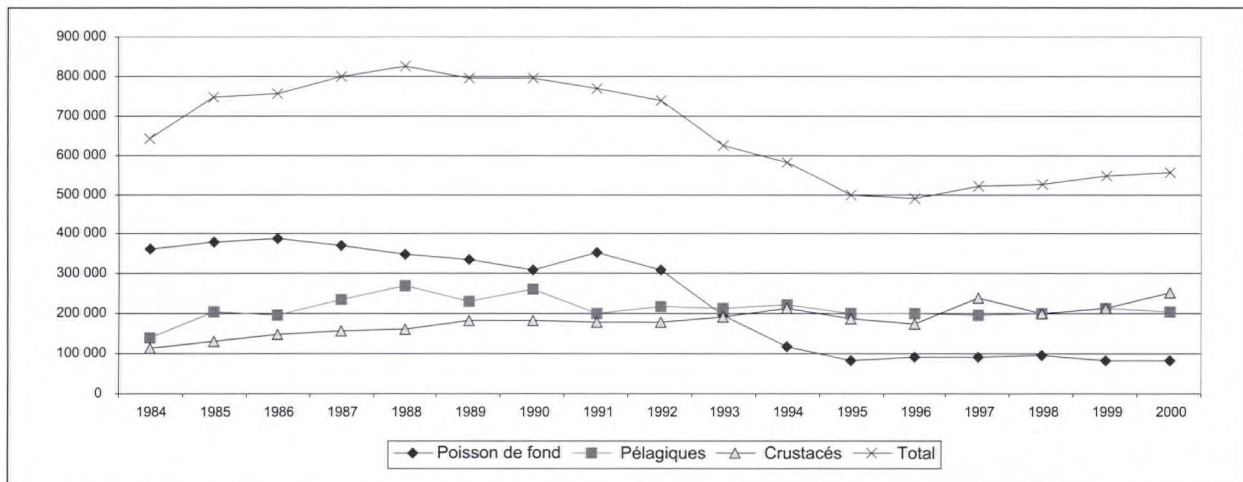
étaient plus élevées et que l'inflation avait fait diminuer la valeur du dollar, les pêcheurs disposaient de beaucoup plus d'argent.

Comme nous l'avons mentionné précédemment, le ministère du Revenu national établit des données statistiques concernant les gens dont la plus grande part du revenu provenait de la pêche. Ces personnes qui vivaient principalement de la pêche étaient souvent des pêcheurs professionnels travaillant à temps plein. Dans les Maritimes et au Québec, le revenu moyen, toutes sources confondues, inscrit sur les déclarations de ces personnes passa approximativement de 17 700 \$ pour 16 590 pêcheurs (sur un total de 31 500 pêcheurs enregistrés) en 1984 à 26 700 \$ (dont 16 500 \$ provenant de la pêche) pour 14 500 pêcheurs (sur un total de 29 800 pêcheurs enregistrés) en 1997.

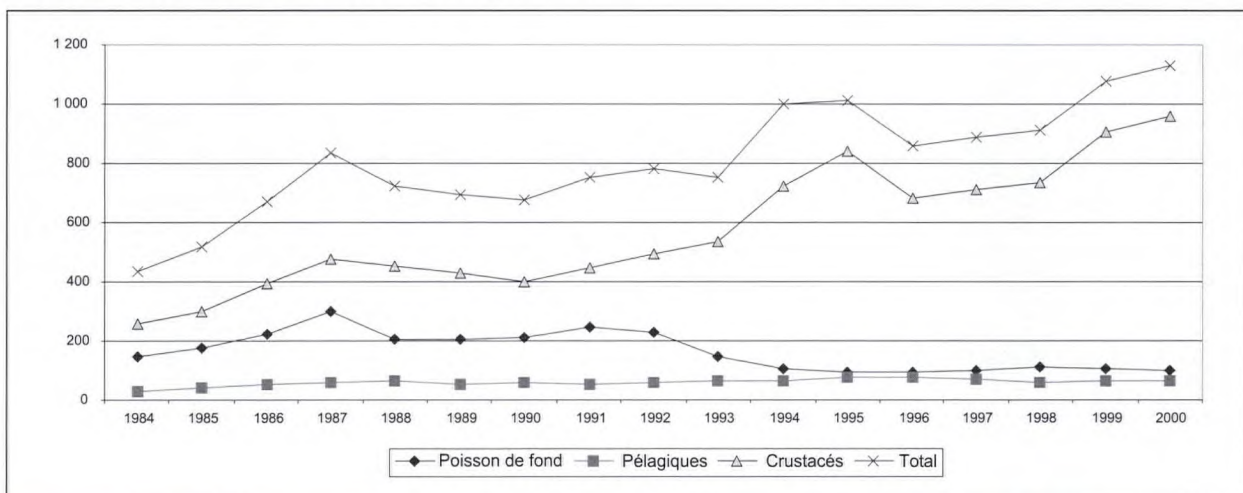
Cette hausse de revenu correspond tout juste au taux d'inflation (les biens et services qui valaient 100 \$ en 1984 coûtaient 150 \$ en 1997). Néanmoins, bien que cela puisse paraître étrange, un grand nombre d'observateurs s'accordaient pour dire que depuis le début des années 1980, et surtout depuis le début des années 1970, une grande majorité des pêcheurs des Maritimes et du Québec avaient franchi une autre étape et avaient davantage d'argent à dépenser, même si cet argent provenait en partie de l'assurance-emploi. L'un des représentants des pêcheurs fit remarquer qu'il avait débuté dans les années 1970 en travaillant pour des personnes pauvres; maintenant, les impôts étaient la principale préoccupation de bien des pêcheurs, y compris les gains en capital dont ils bénéficieraient lors de la vente de leur bateau et de leur permis¹¹. D'autres firent remarquer que dans beaucoup de régions, il s'agissait des premières années où les pêcheurs pouvaient vivre de la pêche seulement, sans devoir occuper un autre emploi saisonnier tel que la coupe du bois à pâte.

Pour certains pêcheurs, le mode de vie associé à la pêche restait simple : sortir, pêcher, revenir à la maison. Pour d'autres, la vie de pêcheur ressemblait davantage au monde des affaires, le capitaine devant se préoccuper des prix du poisson, du commerce, du financement et de l'endroit où acheter ou vendre un quota. Surtout dans la région de Scotia-Fundy, certains pêcheurs établirent des liens étroits avec les grandes entreprises. En plus de pouvoir aider au financement d'une industrie plus coûteuse, les exploitants d'usine étaient également en mesure de contribuer aux autres aspects commerciaux et administratifs.

Au cours de cette période, les pêcheurs se virent confier davantage de responsabilités en matière de gestion ou, du moins, ils s'en mêlèrent davantage. Le permis du pêcheur pouvait s'avérer un document de plusieurs pages qui énonçait divers règlements et conditions. Les plans intégrés de gestion des pêches pouvaient eux aussi contenir un grand nombre de pages. Les comités consultatifs ainsi que les associations prirent part à des stratagèmes complexes en vue de répartir le poisson le mieux possible. En dépit des inconvénients qu'elle comportait, cette



Débarquements (tonnes) dans les Maritimes et au Québec, par groupe d'espèces, 1984-2000. En dépit de la diminution des débarquements de poisson de fond et de la stabilité plus ou moins soutenue des débarquements de poissons pélagiques, les débarquements de mollusques et de crustacés augmentèrent.



Valeur des débarquements (M\$) dans les Maritimes et au Québec, par groupe d'espèces, 1984-2000. L'augmentation de la valeur des débarquements de mollusques et de crustacés entraîna l'augmentation de la valeur totale des débarquements.

nouvelle méthode s'accompagnait d'une responsabilisation accrue et marquait un pas en avant vers la prise en compte des bateaux au chapitre de la gestion d'une ressource en copropriété.

Des différences persistèrent entre les régions des Maritimes. Le sud-ouest de la Nouvelle-Écosse et la baie de Fundy affichaient toujours une attitude davantage axée sur la survie du plus fort; les régions du Cap-Breton et du Golfe adoptaient quant à elles un point de vue davantage communautaire. Dans toutes les régions, cependant, les pêcheurs disposaient maintenant de plus d'argent, exerçaient un plus grand pouvoir et quelques-uns d'entre eux avaient développé une éthique de conservation plus rigoureuse. Le progrès était relatif; de nombreux problèmes persistaient. Néanmoins, hormis la grande blessure laissée par l'effondrement des stocks de poisson de

fond et la situation précaire de quelques villes comme Canso, l'industrie de la pêche avait fait beaucoup de chemin.

Ceci étant dit, les autres secteurs de l'économie s'étaient développés bien davantage que l'industrie de la pêche. Les autres entreprises, les emplois dans le secteur public et les paiements de transfert avaient dans l'ensemble permis de réduire la dépendance à l'égard de la pêche. Comme ailleurs au Canada, la population rurale diminuait au profit des régions urbaines. L'industrie de la pêche demeura importante sur le plan économique, social et culturel. Dans certaines régions, elle était toujours primordiale. Mais dans l'ensemble, à la fin du millénaire, l'industrie de la pêche dans les Maritimes et au Québec ressemblait moins à la solution à tous les problèmes et davantage à une entreprise parmi d'autres.

CHAPITRE 29

Terre-Neuve de 1984 à 2000

Le crabe supplante la morue

À Terre-Neuve, la province qui dépendait le plus de la pêche, le moratoire sur la morue du 2 juillet 1992 entraîna des changements qui sont toujours en pleine évolution. La pêche de la morue avait façonné l'économie, la société et l'identité de cette magnifique terre rendue inhospitalière par les roches, la pluie et le brouillard. Comme nous l'avons indiqué précédemment, l'affaissement des stocks de poisson de fond transforma le paysage affectif. Fishery Products International, la plus grande entreprise œuvrant dans le domaine de la pêche du poisson de fond, ferma la majorité de ses grandes usines et vendit la plupart de ses chalutiers. Plusieurs milliers d'emplois au sein cette seule entreprise disparurent en plus de nombreux autres emplois dans diverses entreprises œuvrant dans le même domaine.



Au début du XX^e siècle, le réseau de ports pour petits bateaux du MPO à Terre-Neuve et au Labrador comptait 378 ports de pêche commerciale et un port de plaisance. De g. à d. dans le sens des aiguilles d'une montre : Jackson's Arm, White Bay; Harbour Grace, baie de la Conception, bateau et casiers à crabes sur le quai; Port-de-Grave, baie de la Conception; François, côte Sud-Ouest. (Photos utilisées avec la permission de Wayne Bungay, Bill Goulding, Bill Jenkins et Gary Sooley, Direction des ports pour petits bateaux.)

À compter de 1997, certaines pêches fermées furent rouvertes par petits quotas, d'abord sur les côtes Sud et Ouest, puis vint le tour de la pêche de la morue du Nord en 1999. Sur la côte Sud (division 3Ps), le TAC de morue grimpa à 30 000 tonnes. Globalement, le total des prises de poisson de fond dans la province remonta à plus de 60 000 tonnes. Cependant, cette quantité correspondait seulement au cinquième des débarquements de poisson de fond enregistrés dix ans plus tôt, sans compter que de nouvelles réductions budgétaires et de nouvelles fermetures allaient se produire au cours du nouveau millénaire.

En gros, le nombre de pêcheurs enregistrés à Terre-Neuve passa de 28 000 en 1990 à 12 900 en 1999, le nombre de permis émis passa de 27 000 à 21 000 et le nombre de bateaux diminua également, de 17 000 à 10 000. Comme l'émigration augmentait, la population diminua, de 580 000 habitants en 1993 à 534 000 en 2001. Davantage de jeunes restèrent aux études plutôt que d'aller travailler sur un bateau ou dans une usine. Désormais, la pêche ne constituait plus un moyen facile pour les jeunes de gagner de l'argent (quoique ce type d'emploi en attirât toujours un grand nombre, motivés par la possibilité de bénéficier de l'assurance-emploi). Entre-temps, l'expansion de l'exploitation du pétrole et des minéraux au large des côtes ainsi que la haute technologie constituèrent de nouveaux attraits.

Néanmoins, malgré l'effondrement des stocks de poisson de fond, les eaux de Terre-Neuve rapportèrent, au milieu des années 1990, plus d'argent que jamais. La valeur des débarquements commença par chuter, passant de 279 millions de dollars en 1990 à moins de 200 millions en 1992, pour ensuite bondir à 346 millions en 1995 et atteindre 581 millions de dollars en 2000. Ainsi, la valeur des débarquements tripla presque en huit ans, sans compter qu'elle dépassa largement le record précédent qui s'élevait à 293 millions de dollars en 1987. Alors que la valeur des débarquements de poisson de fond chuta à 13 pourcent de la valeur totale des débarquements, celle des prises de mollusques et crustacés dépassa 80 pourcent de la valeur totale des débarquements de ces espèces. La pêche du crabe des neiges fut la principale raison de cette croissance.

Les pêcheurs se disputent le crabe

Même avant l'effondrement des stocks de morue, la pêche du crabe des neiges s'annonçait comme le grand succès de la période de 1984 à 2000. En 1984, une cinquantaine de navires mesurant pour la plupart de 50 à 65 pieds, soit la flotte de pêche au crabe originale « à temps plein », possédaient des permis. Les débarquements avaient augmenté à 9 600 tonnes et leur valeur atteignait 6,8 millions de dollars.

Comme la pêche côtière du poisson de fond diminua dans le milieu des années 1980, davantage de pêcheurs réclamèrent l'accès à la pêche du crabe. Le ministre Tom Siddon émit des permis « d'appoint » aux navires mesurant de 35 à 65 pieds afin de permettre

aux pêcheurs d'arrondir leurs revenus provenant de la pêche du poisson de fond grâce à la pêche du crabe. Ainsi, plus de 600 permis furent délivrés au total en 1988, ce qui signifiait que de tous les navires terre-neuviens mesurant entre 35 et 65 pieds, plus de la moitié possédaient désormais des permis pour la pêche du crabe (toutefois, les permis « d'appoint » autorisaient la mise à l'eau de 300 casiers à crabe seulement alors que les permis « à temps plein » en permettaient 800).

Les navires d'appoint de plus petite taille pêchaient habituellement à proximité des côtes, tandis que les plus gros accompagnaient au large les flottes à temps plein. À mesure que les pêcheurs, parfois avec l'aide financière provinciale ou fédérale, prospectaient de nouvelles eaux autour de la province et au Labrador pour y chercher du crabe, le Ministère accorda des permis supplémentaires, dont le nombre total dépassa 700 au milieu des années 1990.

Les mesures de gestion ressemblaient à celles qui étaient en vigueur dans les Maritimes et au Québec. Des dispositions visant à limiter l'accès avaient été établies à partir de 1976. Le MPO limita le nombre de casiers (la quantité autorisée variait selon la catégorie de permis) et, à partir de 1986, il fixa des quotas, qu'il répartit dans différentes zones. Pour contrôler l'âge des spécimens capturés, le Ministère limita la taille de leur carapace et il exigea que la dimension du maillage des casiers permette aux femelles de s'échapper. D'autres règlements régissaient les saisons de pêche et limitaient le nombre de prises de crabe à carapace molle.

De 1984 à 1992, le volume ainsi que la valeur des débarquements de crabe doublèrent pratiquement pour atteindre respectivement 16 000 tonnes et 13 millions de dollars. Par la suite, la hausse devint encore plus accentuée. Le déploiement d'efforts supplémentaires de la part des pêcheurs ainsi que leur mauvaise compréhension des facteurs environnementaux et écologiques entraînèrent un accroissement des débarquements. Les pêcheurs se mirent à exploiter de nouveaux fonds de pêche, dont certains sur la côte Ouest de Terre-Neuve. De 1992 à 2000, les débarquements ont plus que triplé pour atteindre 56 000 tonnes. La valeur des débarquements fut vingt fois plus élevée que par le passé, grim pant à 263 millions de dollars.

Entre-temps, des milliers de pêcheurs de poisson de fond qui ne pouvaient plus pêcher la morue revendiquaient la possibilité de pêcher le crabe eux aussi. Il s'agissait selon eux d'une question de justice naturelle; autrement, quelques navires allaient rapporter des revenus très élevés alors qu'une grande partie du crabe en abondance depuis peu ne serait pas capturée. Le Ministère reconnut la nécessité d'une certaine redistribution, mais compte tenu des hausses et des baisses extrêmes qui avaient marqué l'industrie de la pêche par le passé et des variations d'abondance du crabe qui pouvaient survenir, il hésitait à octroyer davantage de permis permanents. Le MPO consentit plutôt à attribuer environ 400 « permis saisonniers temporaires » aux navires de moins de 35 pieds. Ces

permis furent délivrés aux pêcheurs par tirage au sort. Les différentes flottes divisèrent les quotas, habituellement en parts égales entre les bateaux.

Les pêcheurs qui possédaient de petits bateaux en réclamèrent davantage au ministre Brian Tobin, ce qu'ils obtinrent. À partir de 1996, le Ministère délivra des permis saisonniers temporaires similaires à des pêcheurs « désignés » possédant des bateaux de moins de 35 pieds. Cette hausse importante du nombre de permis porta le nombre total de crabiers mesurant moins de 65 pieds à environ 3 300, ce qui représentait la majeure partie de la flotte de pêcheurs désignés.

Le Ministère et les comités consultatifs élaborèrent des ententes concernant les différentes catégories de flottes et de navires. Ainsi, les bateaux « saisonniers temporaires » de moins de 35 pieds obtinrent 30 casiers, les bateaux « d'appoint » obtinrent 150 ou 300 casiers, selon leur permis et leur taille, et les bateaux initiaux « à temps plein » obtinrent 800 casiers. Les différentes flottes devaient respecter de nouvelles zones. Les bateaux à temps plein devaient pêcher plus loin au large. En réalité, certains des petits bateaux pêchaient suffisamment loin des côtes pour susciter des préoccupations sur le plan de la sécurité; ainsi, le Ministère fut soumis à de nouvelles pressions afin qu'il assouplisse les règles interdisant l'augmentation de la taille des navires de remplacement¹.

Comme de plus en plus de navires obtenaient des permis, la pêche du crabe remplaça la pêche de la morue comme source principale de revenus sur les côtes. Lorsque le Ministère commença à émettre des permis saisonniers en 1955, ces permis n'étaient valables que si les quotas des navires de pêche à temps plein et des navires d'appoint dépassaient la quantité pêchée en 1993. Cependant, à la fin du millénaire, les pêcheurs exploitant de petits bateaux firent pression afin d'obtenir des permis permanents. Le MPO, ses ministres et ses conseillers (Max Short, un ancien agent du Newfoundland Fishermen's Union, occupa le poste de conseiller ministériel pendant une grande partie des années 1990) furent confrontés à un casse-tête semblable à celui qui s'était manifesté dans le golfe. Combien de pêcheurs devraient se partager les richesses? Quels revenus seraient considérés justes et équitables? À quel point le Ministère devrait-il se mêler de ces questions²?

Entre-temps, les membres de l'industrie avaient investi des centaines de millions de dollars dans de nouveaux crabiers et de nouvelles usines de transformation du crabe. Certains navires, même s'ils mesuraient 65 pieds ou moins, ressemblaient maintenant à des véhicules maritimes de grande taille blindés et carrés. Les pêcheurs indépendants, dont certains étaient très endettés, représentaient toujours une grande partie de la flotte. Cependant, les grandes sociétés commençaient à prendre le contrôle de la flotte des plus grands navires. Tout comme dans les Maritimes, les dirigeants n'étaient plus les sociétés traditionnelles propriétaires de grands chalutiers qui

avaient régné sur l'industrie pendant les années 1970 et 1980. Il s'agissait plutôt d'une combinaison d'entreprises établies et de nouveaux investisseurs, y compris parfois des pêcheurs qui désiraient élargir leurs activités. En 2000, un peu plus d'une trentaine d'usines de transformation du crabe étaient exploitées à Terre-Neuve. Un grand nombre d'observateurs s'attendaient à ce qu'une autre crise éclate lorsque la ressource du crabe connaîtrait de mauvaises années.

La pêche à la crevette nordique connaît un essor

En 1984, la crevette constituait toujours la principale espèce pêchée dans le Canada atlantique, soit dans les eaux froides du Labrador et dans le détroit de Davis. Les douze entreprises de pêche de la crevette, établies dans toutes les provinces sauf à l'Île-du-Prince-Édouard, employaient toujours en grande partie des chalutiers-congélateurs affrétés de l'étranger. Sous les pressions du Ministère, les entreprises commencèrent graduellement à utiliser des bateaux canadiens et à embaucher des équipages canadiens. Les deux coopératives du Labrador faisaient toujours de l'affrètement, mais par l'entremise d'autres entreprises canadiennes.

Des groupes d'intérêt du Labrador et du Nunavut ne cessaient de réclamer plus d'avantages pour les personnes près de la ressource. En 1987, le Ministère accorda de nouveaux permis à l'Association des Inuits du Labrador et à l'Association des Inuits de la région de Baffin. Deux autres nouveaux permis furent partagés entre le Nunavut et le Québec et, en 1991, un autre permis fut accordé à Terre-Neuve. Au total, 17 permis furent accordés, dont la moitié aux groupes d'intérêt de Terre-Neuve et du Labrador. Entre-temps, le programme d'allocations aux entreprises fut instauré en 1989 pour les chalutiers hauturiers, permettant à tous les détenteurs de permis d'obtenir une part égale dans chacune des zones de pêche à la crevette.

Les fonctionnaires du MPO édictèrent des mesures de gestion typiques, y compris une limitation du nombre de permis, des totaux autorisés des captures, des dimensions minimales des mailles des filets utilisés



Crevettier dans les glaces.

par les chalutiers ainsi que l'utilisation de la grille Nordmore. La cogestion devint importante. L'Association canadienne des producteurs de crevettes administra le système d'allocations aux entreprises pour les chalutiers hauturiers et elle contrôla les jours de présence sur les lieux de pêche dans la région du Bonnet Flamand, à l'extérieur de la zone de 200 milles. Les détenteurs de permis payaient des droits élevés et ils devaient également financer en tout temps les contrôles effectués à bord de tous les navires.

Pendant ce temps, la pêche se répandait largement sur des territoires allant de l'est et de l'ouest de Terre-Neuve jusqu'à l'île de Baffin. En l'an 2000, le TAC de crevettes nordiques atteignit presque 110 000 tonnes, soit dix fois la quantité de 1984. À mesure que la quantité de crevettes augmentait dans une Terre-Neuve privée de morue et avide d'emplois, des pressions surgirent concernant le partage des richesses.

Comme pour le crabe, le MPO craignait la surcapacité et il décida donc de recourir aux permis temporaires. En 1997, le Ministère alloua la majorité des hausses de quotas à de nouveaux pêcheurs temporaires, y compris à plus de 350 pêcheurs désignés dont le bateau mesurait moins de 65 pieds, et en particulier aux collectivités telles que St. Anthony, sur la péninsule Great Northern. Le MPO et la province subventionnèrent tous deux la pêche expérimentale ainsi que le travail sur des engins de pêche afin de donner un coup de main aux plus petits bateaux.

Alors que David Anderson occupait le poste de ministre, le Ministère présenta en 1997 des principes visant à contrôler les hausses de quotas. La conservation constituerait la priorité. Un niveau seuil du total autorisé des captures (37 600 tonnes) permettrait l'accès à de nouveaux pêcheurs. Cependant, les droits supplémentaires seraient accordés seulement temporairement et il n'y aurait aucune hausse permanente du nombre de permis accordés. Les pêcheurs des secteurs adjacents auraient la priorité, tout comme les pêcheurs employant des bateaux de pêche côtière de moins de 65 pieds ainsi que les Autochtones. Enfin, en réponse au rapport Kirby, l'accent serait mis sur les emplois dans les domaines de la pêche et de la transformation.

Ces directives constituaient en quelque sorte un nouveau départ. Pendant des années, les plans de pêche du poisson de fond avaient fait état des préoccupations telles que la contiguïté et l'équité, mais sans établir de priorités. Les fonctionnaires et les ministres répugnaient à s'engager. Au moins, en ce qui concerne la pêche à la crevette, Anderson fit passer l'ensemble des « principes » à une nouvelle étape plus précise.

Cependant, des discussions étaient toujours possibles. Trois ans plus tard, en 2000, le ministre Herb Dhaliwal alloua aux groupes d'intérêt de l'Île-du-Prince-Édouard, la seule province à ne pas avoir accès à la pêche à la crevette nordique, un petit quota temporaire. Une partie des recettes devait permettre aux pêcheurs de suivre un programme de

professionnalisation dans le cadre d'une initiative dirigée par Rory McLellan de la PEI Fishermen's Association. Les groupes d'intérêt de Terre-Neuve protestèrent avec indignation, alléguant que le quota alloué à l'Île-du-Prince-Édouard contrevenait au principe de « contiguïté ». Le ministre des Pêches à Terre-Neuve, un confrère libéral, exigea la démission de Dhaliwal. Dhaliwal demeura campé sur ses positions. Entre-temps, certains observateurs soulignèrent que si la contiguïté constituait le principal facteur de désaccord, le Nunavut devrait alors peut-être obtenir une plus grande part de la pêche de la crevette et du flétan accordée aux Terre-Neuviens.

L'industrie de la pêche continua de croître de façon vertigineuse. En 2000, la valeur des prises de crevettes à Terre-Neuve atteignit 184 millions de dollars, soit le double de la valeur en 1996 et presque 50 fois la valeur en 1984, laquelle avait atteint 4 millions de dollars. En 1999, les navires côtiers ramenèrent près de la moitié des débarquements totaux. Leur part atteignit quelque 41 000 tonnes de crevettes, transformées sur la côte. Les crevettiers de haute mer pêchèrent pour leur part 44 000 tonnes de crevettes, congelées à bord alors qu'elles étaient crues ou cuites. La taille des chalutiers variait de 120 pieds environ à plus de 200 pieds; certains pouvaient rester en mer jusqu'à 75 jours.

Les producteurs canadiens vendaient une grande partie des crevettes en Asie et en Europe. Terre-Neuve pêchait maintenant 70 pourcent du total des crevettes pêchées dans l'Atlantique. Comme ce fut le cas pour le crabe, la pêche florissante stimula les investissements de nouveaux capitaux dans les bateaux et les usines, ce qui fit craindre une nouvelle crise. Entre-temps, certains ports constatèrent de nouvelles divisions sociales entre les pêcheurs favorisés, c.-à-d. ceux qui détenaient un permis pour pêcher le crabe ou la crevette, et les autres.

Les petites pêches tiennent le coup

La pêche à Terre-Neuve était toujours moins diversifiée que celle des Maritimes et du Québec. Dans ces dernières provinces, les trois pêches les plus importantes au cours de l'année 2000, soit celles du homard, des pétoncles et du poisson de fond, comptaient pour 60 pourcent de la valeur totale des débarquements, tandis qu'un grand nombre de pêches de moindre envergure comptaient pour l'autre 40 pourcent. À Terre-Neuve, la valeur des trois pêches les plus importantes, celles du crabe des neiges, de la crevette et du poisson de fond, représentait 90 pourcent de la valeur totale des débarquements. Là où la morue avait régné en maître, le crabe comptait désormais pour la moitié de la valeur totale des débarquements.

Le poisson de fond, dont la valeur des débarquements atteignit près de 80 millions de dollars en 2000, constituait toujours une industrie importante. La pêche aux œufs de lompe, une nouvelle industrie qui se développa pendant les années 1970 et 1980, était devenue considérable. La valeur des débarquements de

homard dépassait habituellement 20 millions de dollars à la fin des années 1990. Des groupes d'intérêt de Terre-Neuve participèrent également à l'importante pêche de la palourde dans les eaux des Grands Bancs. Les stocks de hareng de l'est de Terre-Neuve avaient repris des forces. Cependant, au cours des années 1990, la valeur de l'ensemble des débarquements de hareng, de capelan, d'espadon, de thon et d'autres poissons pélagiques atteignit rarement celle des débarquements de homard. Et la valeur de la pêche du homard n'était rien en comparaison de celle des débarquements de la pêche du crabe et de la crevette.

Entre-temps, on assista à un certain développement de l'aquaculture. Le MPO ainsi que l'Université Memorial de Terre-Neuve menèrent des recherches pour appuyer les efforts du secteur privé. Après 1985, certaines entreprises commencèrent à pratiquer le « grossissement » de la morue, qui était pêchée puis engraisée à l'intérieur de cages pendant quelques mois jusqu'à sa commercialisation.

La Fish, Food and Allied Workers Union continue de progresser

Sur le plan de la gestion des pêches, le Ministère continua d'effectuer une grande partie du travail et le ministre avait toujours la presque totalité du pouvoir, du moins sur papier. Cependant, à Terre-Neuve, la Fish, Food and Allied Workers Union (FFAW) sembla parfois presque sur un pied d'égalité avec le Ministère. L'association contribua à l'élaboration des programmes de restructuration et d'aide spéciale proposés par la Commission Kirby, appuya constamment les « vrais pêcheurs » ainsi que les mesures visant à limiter l'accès à la pêche, soutint les règles du propriétaire-exploitant et des flottes distinctes, négocia les prix avec les entreprises ainsi que les quotas avec le MPO et élaborait le programme de professionnalisation et d'accréditation des pêcheurs. Ainsi, elle exerça une grande influence sur ces questions, entre autres, sans compter qu'elle dirigea également d'importants programmes de formation pour les pêcheurs. L'association perdit toutefois certaines causes, notamment celle des quotas de crevettes alloués par le ministre Herb Dhalīwal à l'Île-du-Prince-Édouard. Cependant, elle gagnait habituellement son point dans le traitement de dossiers importants.

En 1987, l'association se retira de l'Union internationale des travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce afin de s'unir aux Travailleurs canadiens de l'automobile (TCA). Les TCA prirent en main la démarche de représentation des travailleurs des usines des Maritimes que l'association terre-neuvienne avait organisée. Au début du nouveau millénaire, l'association terre-neuvienne représentait environ 10 000 pêcheurs ainsi que 11 000 autres membres (dont certains avaient été licenciés) au sein des usines de la FFAW et des TCA³. La FFAW était également active à l'échelle nationale par le biais du Conseil canadien de pêcheurs professionnels.

À la fin du siècle, l'association était toujours très



Alors que le nombre de chalutiers affichait une forte baisse, un grand nombre de bateaux de moins de 66 pieds prirent une allure de puissance beaucoup plus imposante.

puissante. Au cours de ses trente années d'existence, la FFAW avait accompli autant, sinon davantage, de choses que Coaker à Terre-Neuve et que la United Fishermen and Allied Workers Union de la région du Pacifique.

Le nombre de pêcheurs et de bateaux diminué

À Terre-Neuve, vers la fin des années 1990, un plus petit nombre de personnes se partageaient davantage d'argent. De 1984 à 2000, la flotte diminua de près de la moitié. Le nombre de pêcheurs enregistrés baissa de plus de 50 pourcent pour atteindre 12 900 en 1999. Maintenant, moins de pêcheurs enregistrés travaillaient à Terre-Neuve qu'en Nouvelle-Écosse et la valeur des débarquements à Terre-Neuve s'approchait de celle en Nouvelle-Écosse.

Le revenu moyen avant dépenses par pêcheur enregistré passa de 6 900 \$ pour 27 600 pêcheurs en 1984 à environ 45 000 \$ pour 12 900 pêcheurs en 1999, soit le même revenu brut qu'en Nouvelle-Écosse, qui était toujours arrivée au premier rang.

Le revenu moyen par bateau augmenta, passant de 9 900 \$ en 1984 à 61 000 \$ en 1999, ce qui était cependant toujours moins élevé que le revenu moyen en Nouvelle-Écosse, lequel se chiffrait à 127 000 \$ par bateau. (Les mises en garde habituelles s'appliquent en ce qui concerne ces chiffres. Certains bateaux rapportaient beaucoup plus que le revenu moyen. En contrepartie, les dépenses des plus gros bateaux étaient proportionnelles à leur taille.)

D'après des statistiques du ministère du Revenu national, le salaire des personnes pour qui la pêche constituait la principale source de revenus augmenta considérablement. En 1985, le nombre de pêcheurs dont le revenu principal provenait de la pêche s'élevait à 9 700 sur les 26 000 pêcheurs enregistrés auprès du MPO, et leur revenu moyen s'établissait à 10 500 \$ (dont seulement 4 400 \$ provenaient de la pêche). En 1997, leur revenu moyen était passé à 19 000 \$ (dont 11 600 \$ provenaient de la pêche). Le nombre de

pêcheurs dont le revenu principal provenait de la pêche avait augmenté sensiblement, passant à 10 690; en outre, ils formaient maintenant une bien plus grande proportion des pêcheurs enregistrés, dont le nombre avait chuté à 13 300.

Moins de gens vivent mieux à Terre-Neuve

Peu importe la façon d'analyser les données, il n'en demeure pas moins que, vers la fin du millénaire,

moins de pêcheurs terre-neuviens gagnaient davantage d'argent. Il semblait que si la politique des pêcheurs désignés, les exigences du programme de professionnalisation et la rareté du poisson de fond continuaient de réduire la participation à la pêche, le nombre de pêcheurs pourrait descendre sous la barre des 8 000 à 10 000, ce qui avait parfois été présenté comme le nombre de « vrais pêcheurs » dans la province.

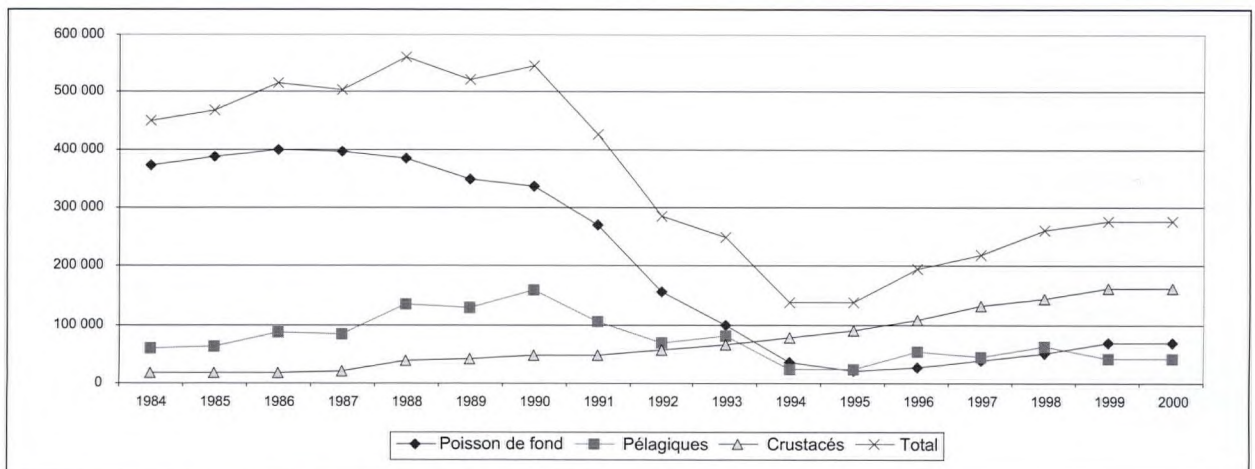
La flotte de chalutiers et de petits bateaux diminue

Au cours de cette période, la flotte de chalutiers et de petits bateaux de Terre-Neuve connut une baisse importante en raison de l'affaissement des stocks de morue et des programmes de rachat de permis de pêche mis en place par le gouvernement. Malgré l'essor de la pêche des mollusques et des crustacés, la flotte de bateaux de taille moyenne diminua également.

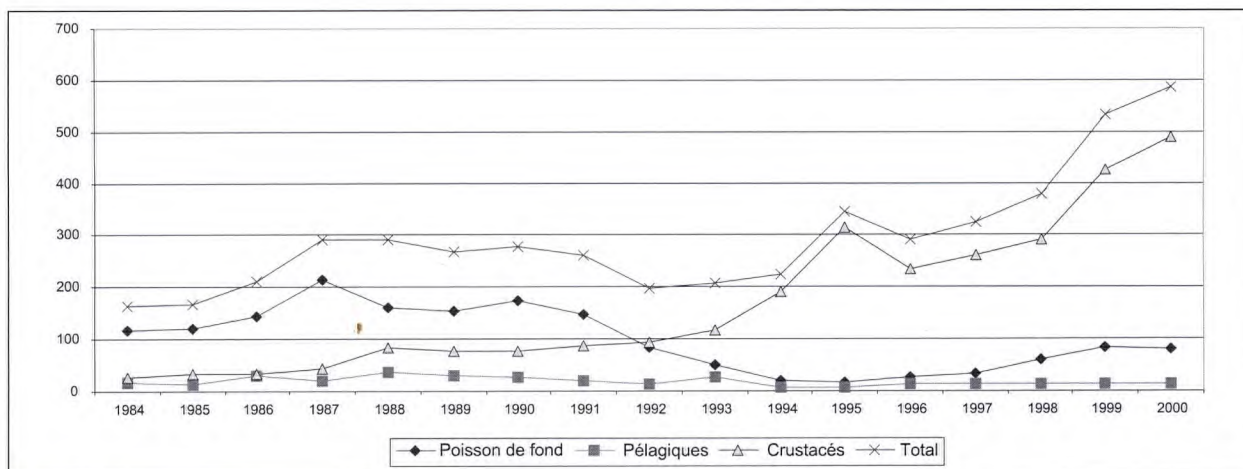
En 1999, par rapport à la Nouvelle-Écosse, Terre-Neuve disposait de moins de la moitié des grands navires de plus de 100 pieds (22 à Terre-Neuve contre 54 en Nouvelle-Écosse) et moins de la moitié des navires de taille moyenne (1 008 contre 2 403). Par contre, le nombre de petits bateaux de moins de 35 pieds à Terre-Neuve était toujours trois fois plus élevé qu'en Nouvelle-Écosse (8 605 contre 2 539) et presque deux fois plus élevé que dans l'ensemble des Maritimes et du Québec.

Tableau 29-1 : Flotte de Terre-Neuve, années choisies, 1984-1999

	Année	Flotte
Plus de 100 pieds	1984	90
	1991	76
	1999	22
de 35 à 40 pieds	1984	1 438
	1991	1 342
	1999	1 008
Moins de 35 pieds	1984	15 020
	1991	13 678
	1999	8 605



Débarquements (tonnes), Terre-Neuve, par groupe d'espèces, 1984-2000.



Valeur des débarquements (millions de dollars), Terre-Neuve, par groupes d'espèces, 1984-2000.

Quoique la tendance ait été moins marquée que dans les Maritimes, les pêcheurs devenaient des hommes d'affaires, passant le plus clair de leur temps à parler au téléphone, à écrire des courriels et à faire du travail de bureau, alors que les nouvelles technologies procuraient une importante partie de la capacité de pêche. À la fin des années 1990, davantage de pêcheurs étaient occupés à effectuer des démarches pour obtenir des permis ou des quotas (bien que les quotas individuels et les quotas individuels transférables aient été moins communs que dans les Maritimes), à conclure des ententes financières complexes et à participer aux travaux des comités consultatifs.

Quelque 3 300 bateaux désignés disposant de permis de pêche du crabe avaient une bonne possibilité de faire de l'argent pourvu que les stocks se maintiennent. Les plus gros des bateaux avaient tendance à faire beaucoup plus d'argent qu'avant l'imposition du moratoire. Les petits bateaux augmentèrent également leurs revenus, mais de façon moins marquée.

Cependant, beaucoup d'autres bateaux ne disposaient pas de permis pour pêcher le crabe. En l'an 2000, on en comptait 6 300, pour la plupart des bateaux non désignés. Un grand nombre de ces entreprises étaient mal en point. Les pêcheurs qui ne possédaient pas de permis pour la pêche du crabe et de la crevette pouvaient tenter de survivre en pêchant des restes de poisson de fond, le homard dans certaines régions, le hareng, des pétoncles, la lompe et diverses autres espèces. Ils pouvaient également, comme un bon nombre le firent, cesser de pêcher et se trouver un nouveau travail, tout en gardant leurs permis dans l'espoir que les choses iraient bientôt mieux⁴.

L'industrie de l'Atlantique se maintient

Dans l'ensemble, l'industrie de la pêche de l'Atlantique est en quelque sorte sortie de la difficile période de 1984 à 2000 mieux armée pour l'avenir. L'industrie continua de permettre à plus d'un millier de collectivités de subvenir à leurs besoins, quoique certaines d'entre elles fussent moins tributaires de la pêche que d'autres. La flotte de pêche était toujours trop puissante, trop nombreuse et surcapitalisée, mais elle s'était rétrécie, le nombre de pêcheurs avait diminué et davantage de pêcheurs participaient désormais aux activités de gestion des pêches. Le nombre de pêcheurs enregistrés était passé de 59 000 à 43 000 et le nombre de bateaux de 31 000 à 20 000. L'avenir semblait appartenir aux quelque 12 000 pêcheurs désignés reconnus officiellement, qui étaient à la tête d'entreprises, avaient investi dans la pêche, dépendaient de la pêche, et détenaient les permis de pêche clés pour leur région. Même s'il était impossible de prévoir ce que l'avenir réservait à l'industrie de la pêche, il semblait que les pêcheurs avaient de bonnes chances de s'en sortir et d'améliorer leurs revenus et leur participation à la gestion.

On enregistre des gains malgré l'affaissement des stocks de morue

Comment se portait la gestion des pêches de l'Atlantique de 1984 à 2000? L'affaissement des stocks de morue vint assombrir le tableau. Bien que le ministère fédéral des Pêches se soit traditionnellement préoccupé d'un grand nombre de questions, sa première responsabilité consistait à préserver les stocks de poisson. En ce qui concerne le poisson de fond, les surestimations initiales, les quotas trop généreux dont les incidences furent amplifiées par la politique, le manque de conformité à la réglementation et les changements survenus dans l'océan eurent des

effets catastrophiques. Une autre pêche commerciale historique, celle du saumon de l'Atlantique, prit fin et, dans certaines régions, les montaisons de saumons vinrent près de disparaître.

Ceci étant dit, le Canada atlantique n'était pas le seul à éprouver des problèmes. L'industrie de la pêche était en crise dans divers pays, y compris la pêche du poisson de fond en Nouvelle-Angleterre et dans l'Atlantique Nord-Est. En Europe, à la fin du millénaire, les chercheurs du Conseil international pour l'exploration de la mer (CIEM) réclamaient un moratoire sur la pêche de la morue; les ministres et les gestionnaires tentaient de se tirer d'affaire en recourant à des mesures moins sévères.

Le Canada avait été un chef de file sur les plans de la pêche à accès limité, des quotas, de la recherche scientifique, des comités consultatifs et de la gestion en général. Cependant, à mesure que la capacité de pêche augmentait, le jeu était devenu plus dangereux que ce que la plupart des gens de l'industrie et du gouvernement avaient d'abord cru. Comme l'avait suggéré le rapport Harris au sujet de la pêche à la morue du Nord, plus l'on s'approche d'un précipice, plus l'on risque d'y tomber. En ce qui concerne le poisson de fond, tout le monde s'était trouvé trop longtemps sur le bord du précipice sans s'en rendre compte.

Certains secteurs de l'industrie s'étaient souvent plaints d'une gestion trop serrée et ils s'étaient battus pour obtenir un relâchement des quotas. Par contre, la technique préconisée par le MPO dans les années 1970 s'est révélée la bonne : l'industrie de la pêche avait besoin d'un système de gestion global, y compris la cogestion. L'erreur tenait au relâchement qui subsistait, alors que la pression de la pêche augmentait.

Comment le MPO et ses ministres réagirent-ils face au grand problème concernant la crise de la pêche à la morue? En 1989, lorsque les chercheurs recommandèrent de diminuer de moitié le nombre de prises de morues du Nord, la réponse du Ministère laissa davantage à désirer, en rétrospection. Par contre, après 1992, le MPO et ses ministres affrontèrent le problème, affichant de la compassion pour l'industrie réorientée et un engagement renouvelé à l'égard de la conservation.

Qu'a fait le Ministère pour les autres espèces et pour l'industrie des pêches de l'Atlantique en général? (Les chercheurs, les gestionnaires et les ministres ne contrôlent pas les conditions océaniques ou les comportements de l'industrie, mais ils ont tout de même une influence sur les résultats.) L'augmentation des prises de mollusques et de crustacés (trois fois plus) et de poisson pélagique compensa beaucoup l'affaissement des stocks de poisson de fond. Pour l'ensemble des espèces atlantiques, le volume des prises effectuées au cours de la période diminua de 23 pourcent, ce qui constitue un résultat assez mauvais en soi, mais somme toute meilleur que celui auquel on s'attendait.

Quant à la valeur des débarquements, elle tripla

environ pour atteindre 1,7 milliard de dollars.

Le revenu par bateau augmenta encore plus rapidement, tout comme la valeur des débarquements par pêcheur enregistré. Dans l'ensemble, les revenus de l'Atlantique se rapprochaient plus que jamais de ceux de la Colombie-Britannique. (En 1999, le revenu moyen par bateau en Colombie-Britannique atteignit 90 000 \$, comparativement à 72 000 \$ sur la côte de l'Atlantique, et le revenu moyen par pêcheur enregistré se chiffrà à 40 000 \$ contre 37 400 \$ dans l'Atlantique.)

L'industrie acquit plus de pouvoirs sur le plan du contrôle de la pêche. Les subventions gouvernementales devinrent un facteur moins important avec l'abolition du soutien à la construction de bateaux et de l'Office des prix des produits de la pêche (même si l'assurance-emploi existait toujours). À la fin du siècle, la menace d'un surinvestissement et d'une surcapacité planait toujours, mais peut-être à un degré moindre.

Il serait utopique de déclarer que l'industrie de la pêche était stable; les facteurs environnementaux à eux seuls la rendent imprévisible. Cependant, à la fin du millénaire, on pouvait à tout le moins affirmer que la gestion des pêches de l'Atlantique était moins controversée et ce, pour plusieurs raisons. D'abord en raison de l'augmentation de la cogestion. Les quotas individuels et les quotas individuels transférables avaient fait diminuer la compétition non déguisée : plutôt que de tenter de faire une meilleure pêche ou d'exercer de meilleures pressions politiques que leurs rivaux, les entrepreneurs pouvaient simplement s'acheter. Il y avait moins de quotas de poisson de fond à se partager. Étant donné que l'industrie de la pêche des mollusques et des crustacés était davantage régionalisée, il y avait moins d'affrontements entre les flottes locales et celles qui pêchaient en eaux lointaines. Les gens étaient plus sensibilisés aux risques que comportait la surpêche et à la nécessité de modération.

Les conflits qui subsistaient au sujet de la pêche préoccupaient moins la population en général. Nonobstant l'importance de la pêche sur le plan régional, elle occupait désormais un créneau de moindre envergure dans l'économie générale. La population était beaucoup moins sympathique à l'égard des pêcheurs qui, selon certains, étaient trop avides de poissons, d'assurance-emploi et d'aide financière.

La gestion des pêches marqua toutefois un certain progrès durant cette période, en dépit du fiasco de la pêche à la morue, et les chances de mieux gagner sa vie grâce à la pêche s'améliorèrent.

Pleins feux sur l'entrepreneurship

Avant la Seconde Guerre mondiale, la transformation se limitait à peu de choses. Le poisson était salé ou mis en conserve. La commercialisation était élémentaire. Pendant l'après-guerre, l'industrie dominante du poisson de fond s'était tournée vers la production de masse et, souvent, les grandes usines produisaient des produits de base indifférenciés. Une

pratique courante de l'industrie consistait à produire d'abord et à vendre après.

Au milieu des années 1980, Clearwater ainsi que d'autres entreprises inversèrent le processus : ils commencèrent par analyser la demande du marché avant de passer aux autres étapes. Les énormes usines de production de produits de base devinrent moins dominantes. Les gros exploitants d'usines existaient toujours, mais plutôt que d'exploiter d'immenses usines, ils avaient tendance à diriger différentes petites ou moyennes entreprises, ou du moins à en commercialiser les produits. Des espèces ou des produits offerts sous de nouvelles formes, par exemple les œufs de hareng, les œufs de pétoncles, le crabe congelé en sections et les oursins apparurent sur le marché. Le commerce du poisson frais augmenta; les sachets de cuisson et d'autres produits cuisinés devinrent plus courants. Les grandes entreprises restructurées se mirent également à produire d'autres aliments. Des ententes de libre-échange avec les États-Unis donnèrent aux producteurs canadiens une plus grande marge de manœuvre.

Pour les petites usines, la commercialisation par le passé pouvait signifier tout au plus un voyage par année pour rencontrer l'acheteur bostonien. À la fin de la présente période, par contre, la commercialisation évoquait le développement de produits, la participation

aux foires commerciales ainsi que les télécopieurs et les ordinateurs qui ne dérogissaient pas. La tendance était moins marquée qu'en Europe, où les marchés urbains de grande importance exigeaient de l'industrie qu'elle offre des produits de qualité et l'encourageaient à diversifier ses produits. Cependant, à certains endroits du Canada atlantique, la propension à « pêcher d'abord et à vendre ensuite » était toujours forte. Dans l'ensemble, l'industrie était devenue moins industrielle et davantage entrepreneuriale.

Parmi les pêcheurs également, on n'aurait pas osé parler de révolution, mais l'industrie était manifestement plus axée sur les affaires qu'auparavant. À la fin du millénaire, un pêcheur pouvait tenir le gouvernail de son bateau d'une main et son cellulaire de l'autre pour discuter de la composition des prises et des conditions du marché.

Classement des éléments du système de gestion visant l'Atlantique

De 1984 à 2000, peu d'éléments du système de gestion connurent des ratés. En fait, plusieurs furent nettement améliorés.

La compréhension – Les connaissances scientifiques progressèrent peu à peu, bien que les découvertes majeures fussent rares. Comme nous

Tableau 29-2. Revenu des pêcheurs contribuables tirant le gros de leur revenu des pêches, Atlantique et Pacifique, 1984-1997 (milliers de dollars)

Année	MARITIMES ET QUÉBEC			TERRE-NEUVE			COLOMBIE-BRITANNIQUE		
	Nbre total de pêcheurs	Revenu moyen de la pêche	Revenu moyen global	Nbre total de pêcheurs	Revenu moyen de la pêche	Revenu moyen global	Nbre total de pêcheurs	Revenu moyen de la pêche	Revenu moyen global
1984	16 590	---	17,7	11 121	---	10,1	6 710	---	14,3
1985	17 344	13,4	19,9	9 719	4,4	10,5	7 214	14,3	21,4
1986	17 850	17,5	24,9	9 800	6,2	12,6	8 050	14,9	22,7
1987	18 590	20,2	27,9	11 810	8,9	15,8	8 490	15,4	23,3
1988	17 240	16,9	25,7	9 280	7,4	15,4	7 940	18,9	28,1
1989	16 730	14,8	23,7	9 050	6,0	14,3	7 700	15,0	25,0
1990	15 260	14,1	22,2	9 390	6,1	14,7	8 310	15,3	24,4
1991	16 150	16,4	26,2	7 620	6,0	14,9	6 620	11,4	20,9
1992	14 770	17,4	28,2	11 100	6,5	15,8	6 920	11,5	21,5
1993	14 460	16,5	27,3	11 290	12,1	17,3	8 280	14,9	25,4
1994	12 700	19,8	38,8	9 810	14,5	22,1	6 560	18,1	31,8
1995	14 680	23,3	35,8	10 890	17,4	24,1	5 780	14,5	24,2
1996	13 250	19,9	29,5	9 670	13,2	19,7	5 490	17,6	25,4
1997	14 500	16,5	26,7	10 690	11,6	19,0	10 250	8,8	15,1

l'avons mentionné précédemment, les recherches diminuèrent dans le milieu des années 1990 en raison des compressions découlant de l'examen des programmes. Le Ministère perdit un crâneau sur le fonctionnement de l'industrie lorsque la Direction de la commercialisation ferma et que l'Unité d'inspection fut transférée à l'Agence canadienne d'inspection des aliments. En contrepartie, la croissance des comités consultatifs favorisa le contact direct entre les pêcheurs et les exploitants d'usines, d'une part, et les fonctionnaires, d'autre part.

Le pouvoir et la capacité de gestion – La *Loi sur les pêches* et d'autres lois continuèrent d'accorder beaucoup de pouvoir au Ministère. Les compressions du milieu des années 1990 avaient sabré les budgets alloués à l'application des règlements, mais d'autres changements eurent des incidences positives en ce domaine. Les agents des pêches mirent davantage l'accent sur la surveillance. Le nombre d'infractions signalées augmenta. La surveillance à quai réduisit probablement la quantité de fausses déclarations et contribua à améliorer les statistiques et la surveillance des quotas. Les pêcheurs de homard de certaines régions se mirent à pratiquer l'autoréglementation de façon non officielle. Néanmoins, les agents des pêches et les pêcheurs s'entendaient pour dire que le braconnage constituait toujours un problème déplorable.

À Ottawa, le changement fréquent des gestionnaires supérieurs nuisait à la continuité et à la mémoire organisationnelle. Cependant, quelques-uns des nouveaux venus surent améliorer les relations avec les autres éléments de l'appareil gouvernemental. En ce qui concerne la gestion de la pêche en tant que telle, il restait toujours un grand nombre de spécialistes dévoués. La cogestion prit de l'ampleur et l'industrie assumait davantage de responsabilités.

Les objectifs – Roméo LeBlanc et la *Politique canadienne pour la pêche commerciale* de 1976 visaient principalement à obtenir davantage de poissons, d'argent, de stabilité et de pouvoir pour les pêcheurs. Le Ministère de l'époque fit de nombreuses interventions. Le rapport Kirby de 1983 avait superposé les objectifs sur les plans de la viabilité, des emplois et de la canadienisation. Cependant, après l'arrivée au pouvoir des Conservateurs en 1984, le gouvernement restreignit ses objectifs, réduisant les prêts, les assurances, les subventions, les mesures de soutien des prix ainsi que les travaux de développement. Les fonctionnaires discutaient de plus en plus du « mandat principal » de conservation. À la fin des années 1990, les déclarations ministérielles au sujet de « la pêche de l'avenir » portaient surtout sur la viabilité économique, la viabilité environnementale, l'autonomie et la faculté de récupération des stocks, en plus de l'importance de l'équilibre entre la capacité de l'industrie et la disponibilité des ressources.

Cependant, le Ministère se faisait toujours entraîner dans des questions telles que la répartition des ressources halieutiques entre les utilisateurs. Entre-

temps, l'accessibilité à l'assurance-emploi, facteur que les gestionnaires des pêches ne contrôlaient pas, attirait de nouveaux pêcheurs et subventionnait leur participation à la pêche. La faible croissance économique dans un grand nombre de régions de l'Atlantique favorisait toujours la dépendance excessive à l'égard de la pêche.

Un examen de la politique sur les pêches de l'Atlantique fut entrepris en 1999. L'un de ses principaux objectifs consistait à établir un ensemble des principes directeurs concernant l'industrie des pêches de l'Atlantique, y compris la primauté de la conservation et des responsabilités plus grandes pour les détenteurs de permis dans le cadre d'une industrie autosuffisante. Il fut également suggéré, outre l'instauration d'un meilleur système de consultation pour les pêcheries, d'organiser des forums plus étendus conviant d'autres groupes d'intérêt, par exemple les pêcheurs sportifs, les groupes environnementalistes et ainsi de suite.

L'intensité de la pêche – Depuis au moins le début des années 1970, le ministère fédéral des Pêches ne tentait plus d'atteindre le rendement optimal soutenu (ROS), y préférant désormais le « rendement optimal durable » (ROD). Pour le poisson, les fonctionnaires employaient la valeur $F_{0.1}$, ce qui signifiait habituellement la capture d'un poisson sur cinq environ.

Sans renier le ROS ou le $F_{0.1}$, le Ministère et la *Loi sur les océans* y ajoutèrent dans les années 1990 « la technique de précaution » ou d'excès de prudence. Cette idée part du principe que, s'il y avait un danger de dommages graves ou irréversibles, l'absence de certitude scientifique absolue ne devait pas servir de prétexte pour reporter les décisions. Les spécialistes des pêches et les gestionnaires commencèrent à élaborer des « points de référence » concernant les limites d'exploitation d'espèces en particulier.

L'accès et les allocations – En 2000, le ministre prenait toujours les décisions concernant l'accès à la pêche et l'allocation des ressources et il pouvait autoriser ou retirer l'accès à la pêche et les allocations comme bon lui semblait, du moins en théorie. En pratique, les permis avaient pris de plus en plus d'importance, les transferts étant généralement autorisés et le gouvernement se sentant obligé de verser des compensations lorsqu'il retirait un permis. Les quotas individuels transférables contribuèrent à la « rationalisation » de l'industrie en réduisant le nombre de navires dans certaines pêches, mais on leur attribua le blâme pour la surpêche, les déclarations de prises falsifiées et la domination accrue des entreprises aux dépens des pêcheurs indépendants.

La situation s'était toutefois améliorée sur un plan en particulier : en l'an 2000, un pêcheur était beaucoup plus sûr d'obtenir une partie des prises totales que 30 ans auparavant. La politique des « pêcheurs désignés » vint renforcer la situation des pêcheurs sérieux.

La manutention et la qualité du poisson - Dans les années 1970, l'usage de glace et des contenants se généralisa. La tendance se poursuivit au cours des années suivantes. Après 1984, le gouvernement abandonna son projet, que la Commission Kirby appuyait, d'imposer la saignée, l'éviscération et le classement obligatoire. Néanmoins, pendant une bonne partie des années 1980 et 1990, la qualité augmenta à mesure que les entreprises devinrent davantage axées sur le marché. Vers la fin du millénaire, des observateurs de l'industrie brossaient un tableau mitigé. Le progrès noté dans certains secteurs semblait avoir ralenti ou cessé, surtout après le transfert du Service de l'inspection à l'Agence canadienne d'inspection des aliments. Dans d'autres régions, on constata des améliorations.

Le développement - Au cours de la période de 1984 à 2000, le MPO contribua à la recherche et au développement en aquaculture. Cependant, du côté de la pêche traditionnelle, le Ministère accordait maintenant beaucoup moins d'importance au développement de nouvelles pêches (à quelques exceptions près, notamment pour la pêche de la mactre d'Amérique et du merlu argenté), de nouveaux produits et de nouveaux marchés. Curieusement, des progrès furent observés en dépit du ralentissement des travaux de développement. Les activités du MPO n'étaient plus aussi nécessaires, en partie parce que l'industrie était davantage compétente. De plus, les gouvernements et les collectivités avaient tendance à favoriser le développement d'autres secteurs que celui des pêches.

La vie des pêcheurs - À l'époque de LeBlanc, le Ministère voulait offrir une meilleure vie aux pêcheurs et leur donner voix au chapitre relativement à leur

destinée. À mesure que la condition des pêcheurs s'améliorait, le Ministère mit en sourdine ses efforts à cette fin. Les fonctionnaires ne proposaient plus d'idées telles qu'une assurance-pêches et une banque des pêcheurs. On parlait moins du « mode de vie » associé à la pêche et davantage d'autonomie.

La pêche des Autochtones - À mesure que le Ministère abandonnait son rôle de parrain auprès des pêcheurs, il s'intéressait davantage aux peuples autochtones. Au cours des années 1970 et 1980, le Ministère avait tenté, parfois en collaboration avec le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, d'encourager les pêcheurs autochtones. L'arrêt *Sparrow* permit d'accélérer le processus. Le Ministère permit aux Autochtones de pêcher davantage à des fins alimentaires et d'avoir un meilleur accès à la pêche commerciale, et il les a aidés sur le plan de la formation. L'arrêt *Marshall* encouragea ces efforts. En fait, des centaines de millions de dollars furent réservés aux permis commerciaux, à la formation, à la construction de quais et ainsi de suite. Sur le plan de la gestion, les représentants autochtones commencèrent à participer à la plupart des comités consultatifs.

Gouvernance - Au cours de cette période, la cogestion progressa dans pratiquement toutes les pêches, en particulier celles qui se trouvaient dans une situation avantageuse sur le plan des stocks moins migratoires. Ceci étant dit, des processus tels que les élections et les votes sont toujours rares et le ministre a toujours le dernier mot. Dans l'industrie, certaines personnes trouvent à redire sur la situation, tandis que d'autres affirment le besoin d'un ministre puissant.

CHAPITRE 30

Sur la côte du Pacifique de 1984 à 2000

La pêche du saumon connaît un solide départ

L' évolution de la situation du saumon du Pacifique, durant la période allant de 1984 à 2000, suivit essentiellement celle de la morue de l'Atlantique : une reprise historique de la pêche fut suivie par une chute catastrophique. À la fin de la période, cependant, la pêche du saumon suscitait davantage d'espoir que la pêche de la morue.

Au début de la période, en 1984, la pêche du saumon du Pacifique rebondit d'un creux cyclique pour atteindre un rendement extrêmement élevé en 1985. La valeur des prises, évaluée à un quart de milliard de dollars, dépassa tout ce qu'on avait vu jusque-là. Le Programme de mise en valeur des salmonidés sembla porter fruits et de nouvelles écloséries continuèrent d'apparaître. Entre-temps, les lois concernant la protection des habitats, consolidées par les modifications apportées à la *Loi sur les pêches* par LeBlanc, et la prise de conscience grandissante sur le plan des problèmes environnementaux permirent de mieux protéger les rivières et les lacs. Le Traité sur le saumon du Pacifique de 1985 laissa présager une meilleure gestion au niveau international. Sur le plan de l'économie en général, les taux d'intérêts avaient diminué, la récession du début des années 1980 s'estompa et une progression s'amorçait.



Deux générations de patrouilleurs de la côte du Pacifique : l'ancien et le nouveau *Arrow Post*.

La surcapacité se maintient

Au début de la période, le Ministère nourrissait toujours certaines inquiétudes au sujet de la capacité et de l'investissement démesurés de la flotte de la Colombie-Britannique. Cependant, à la suite de l'échec du rapport de Pearse concernant la réduction de la flotte, personne ne voulait prendre l'initiative de proposer des changements majeurs. La majorité des fonctionnaires du Ministère firent abstraction de l'aspect global de la gestion des pêches, préférant se concentrer sur leurs tâches courantes.

Alors qu'il se trouvait du côté de l'opposition, le ministre John Fraser avait critiqué la proposition de Pierre De Bané concernant la réduction de la flotte. Pourtant, en tant que ministre, il n'entreprit aucune initiative majeure sur le plan de la pêche du saumon. À l'époque de Tom Siddon, le successeur de Fraser, l'industrie semblait toujours bien se porter. En 1988, la valeur des débarquements de saumon atteignit plus de 300 millions de dollars, soit le double de la valeur des débarquements de dix ans auparavant. La Colombie-Britannique vivait à nouveau une époque d'abondance.

Le Programme de mise en valeur des salmonidés (PMVS) semble favoriser les montaisons de saumons

Le Programme de mise en valeur des salmonidés, qui visait à doubler les stocks pour atteindre des niveaux historiques, demeura en vigueur au cours de la période. Le volume élevé des débarquements au milieu des années 1980 semblait témoigner du succès du programme. Dans les années 1990, la construction de nouvelles écloséries et de frayères artificielles avait pratiquement cessé, mais le PMVS demeurait toujours une entreprise importante. Lors de sa vingtième année d'existence en 1997, le programme exploitait 26 écloséries gouvernementales, 60 frayères artificielles et 46 passes migratoires. L'enrichissement des lacs donnait de bons résultats; le personnel déversait des nutriments dans les eaux où se trouvaient de jeunes saumons rouges avant que ces derniers ne migrent vers l'océan. Parmi d'autres activités, signalons les bassins d'élevage, les bacs d'incubation, les changements sur le plan du débit et de la température de l'eau ainsi que les améliorations

apportées aux nids de gravier, à la végétation des berges et aux aires de refuge. Les fonctionnaires constatèrent que mis à part la fertilisation de lacs, les techniques de mise en valeur les plus naturelles, comme l'aménagement de cours d'eau de frai et le déblaiement des cours d'eau donnaient le meilleur rendement par dollar dépensé.

En 1997, le PMVS avait engagé à titre contractuel 21 groupes communautaires pour l'exploitation des petites écloséries, dont 13 collectivités autochtones, créant ainsi une cinquantaine d'emplois. Vingt autres Autochtones occupaient un emploi dans des écloséries gouvernementales. De plus, le PMVS fournissait un appui financier et une aide technique à environ 300 projets effectués par des bénévoles. Quinze conseillers communautaires du MPO travaillaient avec 10 000 bénévoles et groupes de l'industrie à des projets tels que l'aménagement de chenaux latéraux, l'amélioration du débit des cours d'eau, la stabilisation des berges et la reconstruction des marais estuariens. En 1997, le volet pédagogique du programme, intitulé *Les salmonidés en classe*, avait été étudié par environ un quart de million d'écoliers de la Colombie-Britannique et du Yukon.

Sur le plan de la production de poisson, un communiqué ministériel affirmait en 1997 que les 600 millions de saumons juvéniles introduits annuellement dans les cours d'eau représentaient la capture de 4 à 5 millions de poissons, soit de 10 à 20 pourcent de l'ensemble des débarquements de saumon. Les revenus nets s'élevaient à plus de 17 millions de dollars par année et chaque dollar investi dans les projets du programme rapportait environ 1,74 \$. Plus du tiers du saumon quinnat et du saumon coho capturé dans les zones de pêche sportives du détroit de Georgia provenait des écloséries du PMVS. Dans la rivière Skeena, les pêches commerciale et autochtone reposaient sur le saumon rouge produit par les cours d'eau de frai aménagés dans les tributaires du lac Babine.

Le programme de mise en valeur des salmonidés n'avait jamais fait l'unanimité. Ceux qui le mettaient en doute alléguaient qu'une pêche intense des stocks mis en valeur exerçait davantage de pression sur les stocks sauvages de la même région. Cependant, vers le milieu des années 1990, la plupart des gens semblaient toujours considérer le PMVS comme un programme aux retombées positives et ce, même s'il n'avait pas encore atteint ses objectifs initiaux. Un problème se posait cependant : les montaisons de saumons étaient maintenant moins nombreuses que jamais.

Les prises de saumon dégringolent au cours des années 1990

Auparavant, à la fin des années 1970 et au début des années 1980, le déclin des stocks de saumon quinnat, en particulier dans le détroit de Georgia, avait suscité une grande inquiétude. Des fermetures de la pêche et des règlements concernant les engins de

pêche avaient permis d'inverser la tendance relativement à la pêche du saumon quinnat de printemps, qui frayait principalement dans les cours supérieurs des plus grands réseaux fluviaux. Dans les années 1990, cependant, nombre de montaisons de saumon quinnat d'automne, qui frayait dans les cours inférieurs des rivières et dans les cours d'eau côtiers, diminuèrent de façon inquiétante.

Le saumon coho était en plus mauvais état encore. Les problèmes remontaient aux années 1970. Le Ministère avait alors décidé d'interdire la pêche au filet dans la rivière Skeena ainsi que dans le fleuve Fraser. Le déclin s'était poursuivi au cours des années 1980, et on jetait le blâme sur la pression de la pêche et la détérioration de l'habitat du poisson. En 1995, le Comité d'examen de l'évaluation des stocks du Pacifique (CEESP) du Ministère sonna l'alarme la plus vive de son histoire. En 1997, le Ministère avait considérablement réduit la pêche commerciale du saumon coho dans le Nord, et il l'avait interdite dans le Sud.

Le saumon quinnat et le saumon coho constituaient la pierre angulaire de l'industrie de la pêche sportive en constante croissance. Mais le poisson disparaissait au fur et à mesure de l'augmentation du nombre de camps de pêche et de bateaux nolisés. Le puissant lobby de l'industrie de la pêche sportive préconisa des restrictions de la pêche commerciale, qui comptait pour plus de 90 pourcent du volume total des prises de saumon.

Les stocks de saumon rouge et d'autres espèces déclinaient également. Deux incidents attirèrent l'attention de la population. En 1992, les premières montaisons de saumon rouge qui atteignirent le haut du Fraser s'avèrent beaucoup moins abondantes que prévu. Le ministre Crosbie chargea Peter Pearse, l'économiste des ressources qui avait rédigé le rapport Pearse, ainsi que Peter Larkin, un biologiste reconnu, d'étudier la question. Leur rapport soulignait que près d'un demi-million de saumons rouges semblaient disparaître alors qu'ils remontaient le fleuve, surtout en raison de la pêche intensive qui se pratiquait dans ce cours d'eau. Cette pêche intensive était attribuable en grande partie à l'expansion de la pêche autochtone.

Le nombre de poissons pêchés par les Autochtones dans le Fraser avait déjà augmenté pendant les années 1980. Le rapport contenait la remarque suivante : [Traduction] « On peut affirmer sans trop s'avancer que la plupart des saumons capturés par les pêcheurs indiens le long du fleuve Fraser au cours des dernières années ont été vendus. » Puis, les projets pilotes commerciaux entrepris dans le cadre de la Stratégie relative aux pêches autochtones établie en 1992 avaient augmenté la part des Autochtones. Comme la montaison de 1992 était abondante au départ, la situation n'était pas désastreuse, mais il s'agissait d'une régression qui ne devait pas se produire de nouveau. Les recommandations de Pearse mettaient l'accent sur des questions telles que la participation sur le plan de la conservation, la collaboration, la

responsabilisation, l'application rigoureuse des règlements, la communication, la consultation et la liaison².

Puis survint un incident encore plus marquant. En 1994, l'année de surpêche, alors que le Canada et les États-Unis étaient en conflit au sujet du saumon, les derniers saumons rouges qui montaient le Fraser pour y frayer subirent les conséquences fâcheuses, d'une part, de la pêche intensive dans le détroit de Johnstone et d'une pêche additionnelle alors qu'ils s'approchaient du Fraser et, d'autre part, de la pêche intensive des Autochtones dans le Fraser pratiquée sur des stocks plus épars que prévu. Les rapports firent état de la disparition de 1,3 million de saumons rouges. Certains accusèrent les Autochtones, mais la plupart des gens blâmèrent le ministère fédéral des Pêches, affaibli par des réductions budgétaires.

Le MPO mandata l'ancien ministre des Pêches John Fraser pour analyser la situation. Fraser provoqua une vive réaction lorsqu'il fit la remarque suivante : [Traduction] « Si une situation semblable à celle de 1994 se reproduit, on sera confronté à une catastrophe. [...] une ouverture additionnelle de 12 heures aurait pu pratiquement éliminer la dernière montaison de saumons dans la rivière Adams. Cela aurait eu des conséquences catastrophiques sur la pêche du Pacifique. » Fraser attribua une grande partie du problème à la réorganisation de la Région du Pacifique de 1992 et 1993 et à des réductions budgétaires, y compris [Traduction] « une diminution marquée du nombre d'employés en uniforme chargés de faire respecter les règlements en 1994 (réduction de 47 pourcent par rapport à 1989) et une diminution du personnel saisonnier. »

Le rapport de Fraser faisait mention de « chaos », de « confusion », de « dysfonctionnement » et de « manque de zèle ». De plus, affirma Fraser, le Ministère s'était trop fié aux évaluations du passé alors qu'il n'avait pas tenu suffisamment compte des changements environnementaux, qu'il avait fait preuve d'un optimisme exagéré et qu'il avait pris des décisions périlleuses sur le plan de la gestion. Parmi ses nombreuses recommandations, Fraser prônait l'amélioration de la gestion, de l'application des règlements, de la communication et de la collaboration des divers intervenants. Il proposa également la création d'un Conseil de la conservation de la pêche du Pacifique³.

Certains gestionnaires des pêches trouvèrent exagérées toute cette affaire ainsi que la déclaration de Fraser concernant « l'anéantissement de la montaison » qui avait été à douze heures près de se produire. Cependant, le rapport permit à la population de comprendre davantage les enjeux d'une crise imminente en matière de conservation. Presque tous les ans à partir de 1984, le volume des prises de saumon en Colombie-Britannique avait dépassé 80 000 tonnes et même parfois 100 000 tonnes. C'est à la fin des années 1980 et au début des années 1990 qu'eurent lieu les trois montaisons les plus abondantes dans le Fraser depuis l'éboulement de Hell's Gate en

1913. Cependant, en 1994, les prises de saumon en Colombie-Britannique se mirent à chuter. En 1995, le volume des débarquements s'éleva à moins de 50 000 tonnes; à la fin du siècle, il fut en dessous de 20 000 tonnes. En 1996 et 1997, on décida de fermer les secteurs de pêche historiques à Rivers Inlet et à Smith Inlet, dont les stocks diminuaient depuis les années 1970. D'importants changements se produisirent dans le secteur de la transformation, et les conserveries industrielles et obsolètes perdirent de leur importance.

L'industrie de la pêche, la dégradation de l'habitat et l'océan se liguent contre le saumon

Qu'est-ce qui a provoqué l'effondrement de la pêche du saumon? Tout comme pour l'Atlantique, les scientifiques et les gestionnaires étaient incapables d'en préciser les causes. Vus à travers le prisme du déclin, nombre de vieux problèmes auxquels le Ministère s'était attaqué semblaient maintenant plus menaçants que jamais. La capacité de pêche, que Jack Davis avait tenté de réduire en limitant le nombre de permis et en rachetant des permis, n'avait jamais été aussi formidable. Malgré les lois, les politiques et les règlements concernant l'habitat du poisson et une plus grande prise de conscience de la population, la dégradation de l'habitat semblait toujours se poursuivre au rythme de la croissance de l'économie. La mise en valeur du saumon pouvait elle-même mettre l'habitat halieutique en péril du fait qu'elle favorisait des pêches plus importantes et qu'elle attirait davantage de prédateurs, ce qui contribuait à diminuer les stocks de saumon sauvage. Certains, comme John Fraser, déclarèrent que les réductions budgétaires substantielles au sein du MPO avaient affaibli la mise en œuvre des plans de gestion ainsi que l'application des règlements. La Colombie-Britannique comptait plus de 1 600 cours d'eau de fraye; les agents des pêches en vérifiaient maintenant un moins grand nombre en personne.

L'océan lui-même devenait de plus en plus capricieux. Les pêcheurs avaient toujours parlé en termes de cycles naturels. Cependant, la lutte contre des menaces plus évidentes (pêche, pollution, pertes d'habitat) occupait désormais l'avant-scène.



Le chalutier de recherche du MPO, le W.E. Ricker. Les scientifiques s'employèrent à déterminer les incidences de la pêche et d'autres facteurs sur le déclin des stocks de saumon.

Puis, dans les années 1980 et 1990, des événements El Niño épisodiques (réchauffement anormal de l'océan au large de la côte Ouest de l'Amérique du Sud, habituellement accompagné par de fortes

pluies dans les régions côtières du Pérou) entraînent des changements climatiques dans plusieurs parties du monde et le réchauffement de la température de l'eau au large de la Colombie-Britannique.

Richard Beamish, un pionnier de l'étude du phénomène des pluies acides au Canada, ainsi que d'autres scientifiques de la Station biologique du Pacifique du MPO commencèrent à examiner en détail les « pâturages marins » du saumon. Ils trouvèrent des preuves de « changements de régime » qui perturbaient les habitudes et les comportements habituels sur les plans de l'alimentation, de la prédation et de la survie. On soutenait que ces changements s'étaient produits en 1925, en 1947 et en 1977. La Colombie-Britannique subissait donc les répercussions d'un changement survenu en 1989 qui avait d'abord touché les eaux situées plus au sud pour se déplacer ensuite vers le nord. Le régime océanique s'imposa davantage comme une importante considération en matière de gestion, donnant à réfléchir à ceux qui avaient cru tenir les commandes. Alors que les scientifiques de l'océan Atlantique s'accordaient à dire prudemment que la surpêche était davantage responsable de la destruction des stocks de morue que les facteurs océaniques, les scientifiques du Pacifique avançaient plutôt l'idée contraire, c.-à.-d. que les changements océaniques avaient été la principale cause de la destruction des stocks de saumon, laquelle fut aggravée par la surpêche. Les stocks n'avaient donc aucune chance de se rétablir rapidement⁴.

Les prix chutent à mesure que l'aquaculture transforme le marché

La Colombie-Britannique avait longtemps bénéficié d'une situation favorable sur le marché. Environ la moitié des caisses de saumon étaient destinées à la consommation intérieure et l'autre moitié à l'exportation, ce qui procurait à l'industrie un meilleur équilibre par rapport aux autres secteurs des pêches canadiennes. Le créneau de la Colombie-Britannique sur les marchés avait été renforcé par la fiabilité et la bonne qualité de ses produits.

Mais l'industrie de la pêche au saumon se transformait. La rareté du saumon sauvage n'entraîna aucune hausse des prix. En réalité, certaines espèces rapportaient maintenant beaucoup moins à mesure que l'aquaculture transformait les marchés mondiaux. Le saumon rose, une espèce de moindre valeur utilisée surtout pour la mise en conserve, allait chercher 1 \$ la livre dans les années 1980; à la fin du siècle, il n'obtenait plus que 0,15 \$ la livre⁵.

Le saumon d'élevage de Norvège, du Royaume-Uni, du Chili (où les Canadiens avaient contribué à répandre l'aquaculture), du Canada lui-même ainsi que certains plus petits producteurs envahissaient l'industrie de la pêche au saumon sauvage. En 1999, la production mondiale de saumon d'élevage, principalement du saumon de l'Atlantique, atteignit un volume de près d'un million de tonnes, dépassant de beaucoup la production de saumon sauvage, dont le

volume s'élevait à moins de 800 000 tonnes. Les salmoniculteurs de la Colombie-Britannique produisirent 47 000 tonnes de saumon, en majorité du saumon de l'Atlantique ainsi que du saumon quinnat et un peu de saumon coho; les piscifactoreries de la côte de l'Atlantique produisirent quant à elles 21 000 tonnes supplémentaires.

Au cours de la même année, l'industrie de la pêche au saumon sauvage en Colombie-Britannique produisit seulement 17 000 tonnes de poisson. Selon un rapport rédigé à l'intention de l'industrie de l'élevage de poisson, ce volume représentait [Traduction] « moins de 1 pourcent de la production totale de saumon dans le monde, soit une diminution considérable de 15 pourcent par rapport au total de la production mondiale au début des années 1980. » La traditionnelle industrie de la pêche au saumon sauvage en Colombie-Britannique avait perdu de son influence.

En 1999, la valeur des débarquements de saumon sauvage atteignit approximativement 26 millions de dollars, tandis que la valeur de la production de saumon d'élevage s'éleva à 291 millions de dollars. Selon les statistiques de l'industrie, l'aquaculture avait permis de créer 1 800 emplois directs et 1 600 emplois indirects en Colombie-Britannique. L'industrie du saumon d'élevage dans la province dominait sur les marchés américains, où la plupart de ses produits étaient exportés⁶. Le gouvernement provincial avait décrété un moratoire sur l'exploitation de nouveaux emplacements, moratoire qu'il leverait toutefois au cours du nouveau millénaire afin de permettre à l'industrie de prendre de l'expansion.

Au début du XXI^e siècle, l'élevage du saumon faisait l'objet de critiques féroces. Ceux qui s'y opposaient alléguaient que non seulement l'élevage du saumon était inesthétique, mais qu'en plus, la nourriture, les matières fécales, les poux de poisson et les maladies qui y étaient associées détérioraient l'environnement. Certains soutenaient par ailleurs que le saumon d'élevage accumulait des éléments nocifs provenant de la nourriture ou des produits chimiques employés dans les piscifactoreries. Ils alléguaient qu'il était possible que des saumons de l'Atlantique qui réussissaient à s'échapper puissent se reproduire dans les rivières du Pacifique, et remplacer les montaisons plus éparses de saumon sauvage. Les opposants maintenaient également que le MPO s'était placé en situation de conflit d'intérêts en encourageant l'aquaculture par l'entremise du commissaire au développement de l'aquaculture et d'autres intervenants. Il aurait dû suivre une méthode préventive pour protéger les stocks de saumon sauvage contre les dommages causés par l'aquaculture.

Une Table ronde recommande le rachat de permis et des programmes de soutien

Alors que les stocks de saumon sauvage diminuaient et que les marchés chutaient, l'industrie de la pêche au saumon connut une nouvelle crise. Le poisson disparaissait et les marchés dégringolaient. La

flotte du Pacifique, mal équilibrée et trop nombreuse par suite de surinvestissement et de surendettement, semblait sur le point de chavirer. L'industrie de la pêche de la Colombie-Britannique, traditionnellement résistante, faisait maintenant face à un désespoir auquel la côte de l'Atlantique avait davantage l'habitude.

Au printemps 1995, le ministre Brian Tobin mit en place un processus de consultation dénommé Table ronde du Pacifique. Le directeur général régional, Louis Tousignant, un administrateur dynamique, alla de l'avant avec des comités et des consultations. La Table ronde était composée de trois groupes de travail représentant les divers types de flottes commerciales : de pêche au filet maillant, de pêche à la traîne et de pêche à la senne. Un groupe de travail sur la politique cadre réunissait des représentants de la United Fishermen and Allied Workers Union, de groupes autochtones, du secteur de la transformation du poisson et du Conseil régional du Pacifique (groupe consultatif principal du Ministère en matière de pêche). Le gouvernement de la Colombie-Britannique, dirigé par le premier ministre néo-démocrate Glen Clark, commanda par ailleurs une étude exhaustive sur la situation économique et communautaire. Entre-temps, l'industrie de la pêche sportive faisait constamment valoir son opinion auprès du ministère fédéral des Pêches et auprès de la population.

En décembre, personne ne fut surpris d'apprendre que l'étude présentée dans le cadre de la Table ronde recommandait une réduction de la flotte. On y recommandait également que le gouvernement lève les quotas de pêche entre les secteurs et qu'il offre de l'aide aux gens qui avaient été écartés de la pêche par suite de la rationalisation de la flotte.

Le « plan Mifflin » révisé le plan Davis

En janvier 1996, Fred Mifflin, un amiral des Forces canadiennes à la retraite, devint ministre et plongea dans les eaux perturbées de la situation sur la côte du Pacifique. Le Ministère s'inspirait d'idées qui avaient mené à l'élaboration du plan Davis près de trente ans plus tôt. Le nombre trop élevé de bateaux menaçait à la fois la ressource et les recettes; on pensait que des changements concernant le rachat et l'émission de permis pourraient améliorer la situation.

Le 29 mars, Mifflin annonça [Traduction] « un vaste plan pour revitaliser la pêche commerciale du saumon sur la côte Ouest et favoriser la conservation et l'exploitation durable de la ressource. » Sur le plan de la conservation, le Ministère poursuivrait toujours son objectif de gestion axée sur la prudence, continuerait de réduire les taux de captures de certaines espèces et adopterait des techniques de pêche plus sélectives visant des stocks particuliers. Une réduction de 50 pourcent de la capacité de la flotte commerciale s'imposait à long terme (ce que Pearse avait notamment recommandé) afin de promouvoir la conservation de la ressource et la relance de l'industrie.

Un « programme de retrait volontaire de permis » (rachat) d'une valeur de 80 millions de dollars serait lancé immédiatement. Mifflin promit également de mettre en œuvre un nouveau système de permis commerciaux, y compris des droits de permis plus élevés et, reprenant une idée déjà avancée, l'imposition de frais de débarquement. Ces dernières dispositions seraient toutefois reportées en raison de la mauvaise conjoncture du moment.

Les permis de secteur refont surface

Les permis de secteur avaient été utilisés plus tôt au cours du siècle, mais ils avaient été abandonnés pendant l'après-guerre parce qu'ils étaient peu commodes. Mais comme les flottes étaient devenues puissantes et très mobiles, il semblait qu'une réduction de la mobilité des bateaux serait de nouveau utile. Le Ministère avait déjà divisé la côte en secteurs pour les pêcheurs de hareng. Le plan Mifflin divisa la côte en deux secteurs pour la pêche du saumon à la senne et en trois secteurs pour la pêche au filet maillant et à la traîne. Les pêcheurs qui détenaient des permis devaient choisir un secteur et un engin de pêche.

Ce changement indiquait clairement que l'émission des permis relevait effectivement de la compétence du gouvernement : ceux qui avaient acheté un permis et qui le considéraient presque comme un bien privé virent diminuer la portée de ce permis et peut-être même sa valeur d'un simple trait de plume. Si un pêcheur souhaitait pêcher dans un autre secteur ou avec des engins différents, il devait acheter le permis d'un autre pêcheur, ce qui ouvrait la voie au cumul de permis. En encourageant les pêcheurs à acheter les permis les uns des autres, ce procédé favoriserait la réduction de la flotte.

Certains pêcheurs souscrivaient au plan Mifflin; après tout, le plan de réduction de la flotte promettait deux fois moins de bateaux, ce qui signifiait que chaque bateau pourrait pêcher deux fois plus de poisson. De façon générale, cependant, le plan fut critiqué. Ceux qui s'y opposaient craignaient qu'il élimine une trop grande proportion de petits bateaux, qu'il permette aux gros exploitants d'usines de s'approprier la flotte et qu'il fasse disparaître les petites collectivités, y compris celles des Premières nations qui dépendaient de la pêche. Les fonctionnaires du Ministère continuèrent de s'acharner, promettant d'essayer de trouver un juste équilibre.

Lors de l'instauration du plan, en 1996, la flotte comptait environ 4 100 permis de pêche au saumon. Près de 800 permis furent retirés dans le cadre du programme de rachat des permis, soit l'équivalent de 19 pourcent de la flotte, au coût de presque 80 millions de dollars. Contrairement aux programmes mis sur pied du côté de l'Atlantique, le programme créé en Colombie-Britannique mettait l'accent sur la diminution de la capacité de pêche réelle et non sur la réduction du nombre de pêcheurs⁷. Entre-temps, l'industrie de la pêche au saumon continua d'empirer.

Le nombre de navires diminue dans chaque catégorie

Tout comme la flotte de la côte de l'Atlantique, la flotte de la Colombie-Britannique, avec trop de bateaux, fut confrontée au cours des années 1990 à un déclin de la ressource et aux programmes de rachat de permis. Cependant, comme ce fut souvent le cas par le passé, la province prit la situation bien en main. L'importante flotte de navires de taille moyenne diminua encore davantage que celle de l'Atlantique. Quant à la flotte de petits bateaux, elle connut également un déclin abrupt.

Tableau 30-1 : Flotte de la Colombie-Britannique, années choisies

	Année	Flotte
Plus de 100 pieds	1984	38
	1991	31
	1999	19
de 35 à 40 pieds	1984	3 598
	1991	3 481
	1999	2 320
Moins de 35 pieds	1984	3 370
	1991	2 364
	1999	1 521

Anderson réduit la flotte contre vents et marées

David Anderson remplaça Mifflin en juin 1997. À la suite d'une autre mise en garde des scientifiques au sujet des stocks de saumon coho et de saumon quinnat, Anderson demanda des fonds au Cabinet et, en juin 1998, il lança le Programme d'adaptation et de restructuration des pêches canadiennes. Le PARPC visait autant le Pacifique que l'Atlantique. Pour la première fois, la panoplie de programmes instaurés dans les années 1990 – le PAPA, le PARPMN, la LSPA, le Programme de retrait des permis de pêche du poisson de fond de l'Atlantique, etc. – allait aider l'industrie des pêches du Pacifique habituellement autonome.

Le PARPC accorda à la Colombie-Britannique 400 millions de dollars supplémentaires, qui s'ajoutèrent aux 80 millions de dollars octroyés par Mifflin. La moitié de ce montant devait être affectée à la réduction de la flotte. Il s'agissait de la plus importante initiative jamais entreprise sur la côte du Pacifique. En 2001, le PARPC avait retiré environ 1 400 permis de pêche au saumon, au coût total de 192 millions de dollars. Davantage de bateaux de pêche à la senne que prévu vendirent leurs permis, soit 216 sur une possibilité d'un peu plus de 500, à un coût moyen de 436 000 \$ chacun. Des quelque 3 000 permis de pêche au filet maillant et à la traîne, environ 460 permis de pêche à la traîne et 730 permis de pêche au filet maillant disparurent. Grâce à ces rachats, 1 007 navires furent retranchés, soit environ 30 pourcent de la flotte d'origine⁸.

Pendant la période de 1984 à 1999, le nombre de bateaux en Colombie-Britannique chuta, passant de 7 000 à environ 3 900, et le nombre de pêcheurs enregistrés passa de 18 200 à 8 700. La vision de Pearse et d'autres personnes s'était concrétisée : la flotte avait été réduite de moitié.

Cette flotte bien équipée et exploitée par des pêcheurs qualifiés possédait toutefois la capacité nécessaire pour effectuer des captures excédant plusieurs fois le total de prises autorisé. Cependant, il serait plus facile de contrôler une flotte moins nombreuse à des fins de conservation. De plus, comme un moins grand nombre de personnes participeraient à la pêche, les chances d'en tirer un revenu décent et stable seraient meilleures, à moins que les coûts n'augmentent trop. (L'achat de permis constituait l'une des principales dépenses.)

Des « capitaines pantouflards » dirigent une partie de la flotte

Les pêcheurs qui possédaient de petits bateaux ainsi que certains groupes communautaires avaient craint que les rachats dans le cadre du PARPC, en plus du « cumul » de permis, favorisent la flotte de bateaux de grande taille, et plus particulièrement les senneurs. En réalité, le programme de réduction de la flotte ne favorisa aucunement les grands navires. Malgré tout, certains alléguèrent que les propriétaires de bateaux de plus petite taille pâtissaient excessivement et perdaient du terrain. Leur crainte tenait au fait que les petits exploitants ne parvenaient pas à boucler leurs fins de mois en pêchant dans un seul secteur et avec un seul

type d'engin de pêche, et qu'ils n'avaient pas non plus les moyens de se procurer des permis supplémentaires. Ainsi, ils risquaient d'être ruinés alors que ceux qui avaient les moyens de cumuler des permis et des quotas arriveraient à mieux s'en sortir.

En règle générale, le système d'émission de permis sur la côte du Pacifique, tout comme celui qui était en vigueur sur la côte de l'Atlantique, permettait aux pêcheurs de transférer leurs permis à la personne de leur choix par l'entremise du MPO. Cependant, le système sur la côte de l'Atlantique comportait des mesures qui avaient été établies en vue de protéger la flotte indépendante de navires mesurant moins de 65 pieds.

En comparaison, aucune restriction ne s'appliquait en Colombie-Britannique, surtout dans la pêche des œufs de hareng. Le système initial d'accès limité interdisait le transfert des permis de pêche du hareng. Les détenteurs de ces permis pouvaient toutefois les louer à d'autres pêcheurs. En 1989, à la suite d'une affaire judiciaire, le Ministère autorisa le transfert des permis de pêche du hareng, tout comme les permis de pêche du saumon et ceux de la pêche de la plupart des autres espèces. Les permis pouvaient désormais être vendus ou loués. Un détenteur de permis ne se voyait plus dans l'obligation de pêcher lui-même les poissons pour lesquels il détenait des permis; il pouvait louer à d'autres un privilège accordé par l'État et en tirer profit en demandant un prix fixe pour les prises ou en exigeant qu'on lui remette une partie des prises. Un grand nombre de « capitaines pantouflards » louèrent leurs permis, certains pour de longues périodes et à un prix élevé. Au début des années 1990, John Radosevic, président de l'UFAWU, protesta : [Traduction] « Il s'agit d'une ressource publique et les permis constituent des privilèges consentis par le ministère des Pêches et des Océans. Puis, ces gens se pointent et s'approprient un privilège accordé au grand public afin d'en tirer profit sans avoir à travailler ne serait-ce qu'une seule heure »⁹.

Les permis de pêche du saumon étaient toujours liés au bateau, mais un détenteur de permis pouvait là aussi cumuler des bateaux et des permis supplémentaires sans avoir à travailler à bord de son navire. Quant aux pêcheries où les quotas individuels transférables dominaient, le pêcheur pouvait également les louer.

Même si, au temps du plan Davis, une sorte d'engagement d'honneur avait fait en sorte que 12 pourcent ou moins de la flotte de pêche du saumon appartenait aux entreprises, il n'existait aucun règlement à cet effet et, au fil des ans, personne ne s'en soucia trop. Sans mesures de protection analogues à celles qui étaient en vigueur sur la côte de l'Atlantique, la prise de contrôle par les entreprises tant redoutée se produisit-elle en Colombie-Britannique? À la fin du millénaire, la situation était trouble.

Là où d'énormes conserveries dominaient jadis, de nombreux types d'entreprises se partageaient maintenant l'industrie. La plupart des gens semblaient estimer que les entreprises qui achetaient et

transformaient le poisson réussissaient habituellement aussi bien lorsqu'elles se procuraient le poisson auprès des indépendants (qui étaient de réels pêcheurs autonomes ou qui étaient liés par des obligations financières à une entreprise). Les investisseurs importants qui avaient en théorie les moyens de racheter des douzaines ou des centaines de permis (bien que cela eût probablement provoqué une réaction défavorable de l'industrie et du gouvernement) dépensaient leur argent ailleurs. On dit que l'influence des entreprises sur la flotte de la Colombie-Britannique était assez forte parmi les senneurs et relativement faible parmi les pêcheurs au filet maillant et les pêcheurs à la traîne. Dans tous les cas, la menace des prises de contrôle entretenait les peurs des petits exploitants et des collectivités aux prises avec la baisse des stocks de saumon.

L'industrie de la Colombie-Britannique se transforme

Comme les prises et le marché étaient en baisse, l'industrie de la Colombie-Britannique subit d'importantes transformations. Pendant cent ans, les grandes entreprises avaient occupé l'avant-scène. Dans les conserveries industrielles, des centaines d'employés avaient travaillé dans des chaînes de production. Maintenant, avec la diminution des stocks de saumon et l'apparition de nouvelles techniques réduisant le temps requis pour transformer les restes, le système de transformation connut des changements. Quelques grandes entreprises occupaient toujours une place importante sur les marchés, mais au tournant du millénaire, l'industrie de la pêche de la province était moins marquée par sa puissance industrielle que par son esprit d'entrepreneurship.

En 1901, environ 70 conserveries bordaient la côte; maintenant, seules quelques-unes subsistaient. La B. C. Packers, traditionnellement la plus importante et la plus connue des conserveries, réduisit ses opérations puis, en l'an 2000, elle vendit ses usines, pour la plupart à la Canadian Fishing Corporation. Entre-temps, de nouvelles sociétés s'établissaient en vue de la vente de saumon sauvage ou d'autres espèces de poisson aux établissements de services d'alimentation. Le changement des habitudes de consommation compte parmi les facteurs qui avaient amené les consommateurs à préférer les produits frais ou congelés plutôt que des produits en conserve. Environ 190 usines de transformation du poisson employaient toujours quelques milliers de personnes et un grand nombre des nouveaux emplois avaient été créés par l'industrie salmonicole ou les nouvelles pêches, par exemple la pêche du calmar, ou encore la transformation de nouveaux produits. Les fruits de mer comptaient pour la majeure partie des exportations de produits alimentaires de la Colombie-Britannique¹⁰.



Port Hardy (C.-B.), au début du XXI^e siècle. Les collectivités le long de la côte ont ressenti les répercussions des changements apportés à la pêche du saumon. (Photo utilisée avec la permission de la Direction des ports pour petits bateaux, C.-B.)

Les collectivités côtières et autochtones éprouvent des difficultés

On disait de la côte de la Colombie-Britannique qu'elle comptait une centaine de collectivités pour qui la pêche était importante, et certaines en étaient largement tributaires. Les collectivités autochtones en particulier se sentaient menacées par les changements.

Depuis que la Colombie-Britannique avait joint la confédération, les pêcheurs commerciaux autochtones avaient connu de nombreuses difficultés, mais ils avaient réussi à maintenir une place importante dans le secteur des pêches. Comme nous l'avons déjà noté, le gouvernement avait encouragé la pêche commerciale dans les années 1970 et au début des années 1980 grâce à des initiatives telles que le Programme d'aide aux pêcheurs indiens et la Northern Native Fishing Corporation. De plus, les Autochtones payaient moins cher les permis de pêche du saumon; ils avaient été autorisés à pêcher librement les œufs de hareng pour une période de deux ans alors que cette pêche avait été interdite aux autres; ils détenaient la moitié des permis de pêche aux œufs de hareng sur varech; et ils dirigeaient un grand nombre de projets de développement économique communautaire en vertu du Programme de mise en valeur des salmonidés. Le Ministère finança diverses études dirigées par des Autochtones et il évalua les possibilités d'emploi pour les Autochtones¹¹. La Native Fishing Association, à partir de 1985, et la Stratégie relative aux pêches autochtones, à partir de 1992, apportèrent un soutien supplémentaire aux groupes autochtones.

Le plan Mifflin ne prévoyait aucun programme spécial pour les Autochtones. Certains pêcheurs autochtones participèrent au programme de retrait volontaire de permis (rachat); d'autres vendirent leurs permis dans le cadre du cumul de permis favorisé par le plan. Ils occupaient toujours une place importante; en 2003, ils détenaient 27 pourcent des permis délivrés pour la pêche commerciale. Néanmoins, les pêcheurs autochtones avaient vu le nombre de permis qu'ils détenaient décliner fortement¹². Les plaintes des collectivités étaient nombreuses.

Les programmes d'adaptation et de restructuration sur la côte Ouest

Tout comme du côté de l'Atlantique, des fonds furent débloqués en vue de venir en aide aux collectivités. En avril 1998, le ministre Anderson et ses collègues de cabinet annoncèrent des programmes d'aide atteignant environ 14 millions de dollars. Divers organismes gouvernementaux aideraient les pêcheurs et les collectivités à mettre sur pied de nouvelles entreprises, par exemple en rapport avec la pêche sportive, l'exploitation d'espèces commerciales de rechange, le tourisme ou d'autres types d'emploi. Plusieurs centaines de projets associés à la pêche étaient en cours au milieu de 1999. Certains fonds servaient à aider les pêcheurs à accumuler des permis supplémentaires.

Le Programme d'adaptation et de restructuration des pêches canadiennes (PARPC) annoncé le 19 juin 1998 comportait un montant supplémentaire de 100 millions de dollars pour financer des programmes de retraite anticipée, d'adaptation à l'intention des travailleurs mis à pied et de développement économique des collectivités. Développement des ressources humaines Canada, Diversification de l'économie de l'Ouest Canada et Affaires indiennes et du Nord Canada devaient superviser ces mesures. Plus tard au cours de la même année, un « Programme d'immobilisation des bateaux » offrit 6 500 \$ aux pêcheurs au filet maillant et aux pêcheurs à la traîne ainsi que 10 500 \$ aux pêcheurs à la senne qui avaient amélioré leur capacité de pêche mais qui ne pouvaient maintenant plus pêcher durant une saison complète.

L'annonce de 1998 prévoyait également un programme de 100 millions de dollars visant à protéger et à régénérer l'habitat halieutique. Ce nouveau programme, qui faisait fond sur un ancien programme de rétablissement de l'habitat et de mise en valeur des salmonidés mis en place à l'époque de Mifflin, allait permettre de distribuer de l'argent et de créer des emplois en vue d'atténuer la crise. On créa un fonds permanent dans le cadre du programme pour financer des initiatives de protection de l'habitat et des programmes communautaires de protection de l'habitat et de sensibilisation de la population. Les projets furent réalisés avec un grand nombre de pêcheurs des Premières nations et de pêcheurs locaux. Dans le cadre du programme, quelque 80 emplois furent créés pour des travailleurs communautaires qui participaient aux projets d'amélioration de l'habitat à l'échelle de la province¹³.

La conservation ferme plus de pêches que jamais

Comme il était évident que les montaisons faiblissaient et que le régime océanique se transformait, Anderson tenait à améliorer le système de protection du poisson. Le saumon de la Colombie-Britannique, dit-il, [Traduction] « constitue notre

patrimoine, notre responsabilité et notre legs ». Au début de 1998, il mit sur pied une équipe d'intervention concernant le coho. Des mesures sévères suivirent. La pêche du saumon coho cessa complètement sur une majeure partie de la côte.

Le PARPC annoncé en juin signala des restrictions plus sévères et une pêche plus sélective. Là où le gouvernement pouvait autrefois autoriser des périodes d'ouverture de la pêche étroitement contrôlées, il était maintenant moins enclin à prendre des risques. Les fonctionnaires qui relevaient d'Anderson puis de son successeur, Herb Dhaliwal, abandonnaient leurs pratiques de « microgestion » des montaisons de saumons à la faveur d'une attitude s'inspirant du principe voulant qu'en cas de doute, il y avait lieu de fermer la pêche. Le Ministère accorda la priorité à la protection des échappées en direction des frayères pour favoriser le rétablissement des stocks au rythme de l'amélioration des conditions océaniques¹⁴.

En 1998, Anderson annonça la création du Conseil pour la conservation des ressources halieutiques du Pacifique (CCRHP), présidé par l'ancien ministre John Fraser. (Fraser avait recommandé un tel conseil dans son rapport de 1994 sur les stocks de saumon rouge du fleuve Fraser.) Tout comme son pendant sur la côte de l'Atlantique, le CCRHP tenait des réunions publiques et prodiguait des conseils en matière de recherche, de conservation et de mise en valeur de la ressource. Toutefois, contrairement au conseil de l'Atlantique, il ne donnait aucun avis annuel relativement aux mesures de conservation telles que le total autorisé des captures. Il devait plutôt fournir un aperçu stratégique à long terme.

Anderson gagne la bataille des relations publiques

Alors qu'Anderson alla de l'avant avec des réformes visant la flotte et des mesures de conservation, les interdictions de pêche à certains moments et dans certains secteurs réduisirent considérablement la pêche commerciale. Des protestations se firent entendre dans les médias. Les pêcheurs se plaignaient que les compressions donnaient lieu à des échappées de saumons bien au-delà des exigences et que le poisson allait mourir inutilement dans les rivières. Anderson fit des discours et commanda des publicités dans les médias pour faire le point sur les questions de l'heure sous l'angle de la conservation. Il obtint un soutien important de la part des pêcheurs sportifs, qui souhaitaient l'application de restrictions visant la pêche commerciale (ainsi qu'une protection de leur propre pêche). Il devint évident que la population en général se rangeait également du côté d'Anderson. La pêche commerciale risquait de paraître comme allant à l'encontre de la conservation. Ainsi, Anderson remporta la bataille des médias.

Entre-temps, la pêche commerciale du saumon sombra dans un creux sans précédent. En 1999, le volume des débarquements s'éleva grosso modo au quart des niveaux habituels. La valeur des prises

atteignit 25 millions de dollars, soit la même valeur que dans les années 1960, mais cette valeur était dans les faits inférieure à celle de l'époque en question, en raison de l'inflation.

Des documents d'orientation établissent de nouvelles directions

Anderson effectuait ce que De Bané avait désiré faire : se servir d'une crise ainsi que des injections de fonds par le ministère fédéral pour « acheter » le changement. La volonté du ministre constituait une force majeure. À partir de 1998, une série de documents d'orientation avancèrent des principes directeurs concernant les aspects importants de la pêche. Pour démarrer le processus de changement, un document de travail proposant de « nouvelles orientations » concernant le saumon du Pacifique fut présenté, suivi d'autres documents portant sur la politique sur le saumon sauvage, sur l'allocation des quotas, sur la pêche sélective et sur l'amélioration de la prise de décisions.

Le premier document de travail sur les nouvelles orientations réaffirma divers principes de conservation qui s'étaient développés au fil du temps : la conservation avait la priorité; on adopterait une méthode préventive; le Ministère viserait une nette amélioration de l'habitat; une vision écologique (dont les processus restaient à préciser) serait privilégiée. Quant à « l'exploitation durable » des populations de poisson, des considérations à court terme feraient place à des objectifs à long terme. Tous les types de pêche – la pêche des Premières nations, la pêche sportive et la pêche commerciale – seraient pratiqués de façon sélective, les besoins des Premières nations seraient prioritaires après la conservation, la pêche sportive pourrait compter, dans la mesure du possible, sur des possibilités de pêche plus sûres et plus fiables, et la pêche commerciale reposerait moins sur le saumon et serait davantage diversifiée.

Finalement, le document expliquait que le processus de prise de décision serait amélioré et que la population serait mieux informée. Le gouvernement et les « intervenants » se partageraient les responsabilités et la gestion reposerait sur le « partenariat ». De plus, « un système organisé de gestion et de conseils consultatifs » favoriserait [Traduction] « une meilleure participation des collectivités, des régions et des secteurs à la prise de décisions »¹⁵.

Il s'agissait en grande partie de principes réchauffés, mais le document sur les nouvelles orientations constituait toutefois l'énoncé le plus précis publié depuis des années sur les deux côtes. (Un document de travail sur le saumon sauvage mettant l'accent sur la biodiversité et sur les populations locales s'y ajouta en 2000.) L'énoncé d'Anderson accorda une nouvelle importance aux pêches sportives et à une participation accrue à la prise de décision.

Un document de travail qui suivit en décembre 1998 exposa les principes d'allocation des quotas. Le document, qui affirmait de nouveau la prépondérance

de la conservation et des besoins des Premières nations, annonça que la pêche récréative aurait la priorité relativement au saumon quinnat et au saumon coho et que cette pêche pourrait compter sur une pêche du saumon rouge, du saumon rose et du saumon kéta davantage prévisible. Cependant, la pêche commerciale s'approprierait au moins 95 pourcent des trois dernières espèces mentionnées ci-dessus. En octobre 1999, un document d'orientation détaillé reconfirma ces principes ainsi que des principes y afférents¹⁶.

La « pêche sélective » entraîne des changements majeurs

L'industrie du Pacifique et le Ministère déployèrent d'importants efforts pour modifier les engins de pêche et les techniques de pêche en vue de l'instauration de la pêche sélective.

Des évaluations internationales affirmaient qu'environ 25 pourcent des prises mondiales, soit quelque 27 millions de tonnes annuellement, étaient rejetées. Au Canada, diverses tentatives de pêche sélective avaient été effectuées au fil des ans. Le MPO et les représentants de l'industrie avaient également élaboré un Code de conduite canadien sur les pratiques de pêche responsable. Grâce au programme de pêche sélective du Pacifique, les efforts déployés furent plus importants que jamais et aucun engin de pêche au saumon ne fut oublié.

La crise du saumon coho fut un élément déclencheur. Dans le cadre d'une série de mesures qu'il annonça au printemps 1998, Anderson resserra d'abord les règlements concernant le saumon coho, puis il ferma pratiquement la pêche. Presque nulle part les pêcheurs n'étaient autorisés à conserver du saumon coho ou à en avoir en leur possession. Tous les bateaux devaient utiliser des viviers de réanimation afin d'augmenter les chances de survie du saumon coho pris accidentellement et qui était alors remis à l'eau. Les pêcheurs à la senne devaient haler le saumon à bord au moyen d'épuisettes plutôt que de le haler par la poupe. Quant aux pêcheurs à la traîne et aux pêcheurs sportifs, ils devaient désormais utiliser des hameçons sans barbe. Les pêcheurs au filet maillant devaient pêcher pendant les heures de clarté seulement et effectuer de brefs mouillages de leurs filets. Les programmes de surveillance et d'utilisation de registres favoriseraient le respect des règlements.

En mai 1999, le Ministère publia un document de travail sur la pêche sélective. À la suite de consultations, il publia un document d'orientation en 2001. Ces documents établirent les règles de base au sujet de la pêche sélective : la pêche dans certaines zones et à des moments précis (considérée comme la meilleure option), l'utilisation d'engins de pêche permettant de réduire les prises, la remise du poisson à l'eau alors qu'il est toujours dans l'eau ou depuis le pont. Plus d'une centaine de projets pilotes expérimentaux furent réalisés avec les pêcheurs, les pêcheurs à la ligne et les Premières nations. Souvent, les pêcheurs qui participèrent aux projets reçurent des

allocations de pêche supplémentaires.

Selon des rapports du MPO, il devint évident qu'en changeant leurs pratiques de manutention du saumon coho (par exemple, en utilisant de nouveaux modèles d'épuisette), les pêcheurs à la senne pouvaient faire passer de 25 pourcent (le taux courant) à 5 pourcent le taux de mortalité de ce poisson à la suite de sa remise à l'eau. Grâce à cette technique, des pêches du saumon rouge et du saumon rose qui, autrement, auraient été fermées en raison des prises accessoires de saumon coho, furent autorisées. Au cours d'expériences de pêche sélective, des pêcheurs de saumon au filet maillant firent passer de 60 pourcent (le taux courant) à aussi peu que 5 pourcent le taux de mortalité du saumon coho. Pour atteindre ces résultats, ils eurent recours à diverses pratiques, par exemple des mouillages de courte durée, un maillage réduit ainsi que la manutention soignée du poisson. Les pêcheurs à la traîne s'aperçurent également qu'ils pouvaient faire une pêche plus sélective. Le Ministère fournit des engins de pêche aux Premières nations qui leur permirent de pêcher le saumon de façon sélective, que ce soit à des fins alimentaires, sociales ou cérémonielles. Certaines techniques de pêche traditionnelles réapparurent, par exemple l'utilisation de sennes de plage, de roues à poisson et de pièges à poisson.

Les viviers de réanimation rendus obligatoires en 1998 pour la pêche du saumon coho firent l'objet d'un grand intérêt. Au début, les pêcheurs mettaient le saumon coho dans les viviers pendant une demi-heure avant de le remettre à l'eau, et ils obtenaient un certain succès. Puis, Jake Fraser, un pêcheur au filet maillant, collabora avec l'Université Simon Fraser, sous les auspices du Ministère, afin d'améliorer les viviers de réanimation. Le taux de survie augmenta, passant de 60 pourcent à près de 100 pourcent. La nouvelle boîte, qui semblait capable de ressusciter les morts, fut surnommée « la boîte de Jésus ».

Don Lawseth, qui dirigeait le programme pour le MPO, déclara que la plus importante répercussion du programme fut sans doute l'éducation et la sensibilisation qui en découla. Au début du nouveau millénaire, aucune pêche n'était pratiquée sans que l'on prenne en considération la pêche sélective.

Les pressions en faveur de la conservation et de la pêche sélective donnèrent lieu à d'autres plaintes. Les pêcheurs à la traîne accusèrent le Ministère d'allouer trop de quotas aux senneurs en raison de l'avance qu'ils avaient sur le plan de la sélectivité. Les utilisateurs d'engins divers se plaignirent du fait qu'un trop grand nombre de poissons n'étaient pas pêchés.

Cependant, les efforts sur la côte du Pacifique semblaient avoir des incidences positives. En l'an 2000, certaines montaisons prenaient de l'ampleur. De plus, les conditions océaniques redevenaient plus normales. Une industrie réduite, corrigée et mise au défi percevait une lueur d'espoir. Il semblait que l'industrie de la pêche du saumon en Colombie-Britannique pourrait effectivement revenir en force.

À la recherche de changements en matière de consultation

Les pêcheurs commerciaux de la province s'étaient dotés d'associations puissantes, mais leurs intérêts différaient. De plus, les gestionnaires du MPO en Colombie-Britannique faisaient face, bien davantage que sur la côte de l'Atlantique, à des pressions supplémentaires de la part des Autochtones et des groupes environnementalistes. L'industrie de la pêche sportive, qui comptait maintenant plus d'une centaine de camps de pêche, exigeait davantage d'attention et exerçait une plus grande influence politique. Les groupes d'intérêt étaient beaucoup plus à l'aise sur le plan de la formulation de revendications que sur celui des compromis. Le problème consistait à amener différents secteurs à discuter de façon cohérente.

Le premier Conseil consultatif du ministre avait fait place à un Conseil régional du Pacifique en 1986. Aucun de ces deux organismes suprêmes n'avait pris fermement les choses en main. En ce qui concerne la pêche commerciale, la plupart des consultations se faisaient toujours secteur par secteur, par l'entremise de groupes tels que des comités de gestion du saumon des côtes Sud et Nord et le Conseil consultatif de l'industrie du hareng. Les membres provenaient généralement des principales associations dans le secteur des pêches, et d'autres personnes désignées, que le Ministère jugeaient représentatives, se joignaient à eux. Les consultations se rapportant à la pêche sportive avaient généralement lieu séparément.

Le ministre Fred Mifflin avait parlé d'un processus de consultation plus efficace. Puis, la politique sur les nouvelles orientations publiée par Anderson en 1998 préconisa l'information accrue de la population et le partage des responsabilités. Le vérificateur général du Canada fit des observations supplémentaires sur la question dans un rapport portant sur les pêcheries du Pacifique.

Par la suite, en 2000, le ministre Herb Dhaliwal fit préparer un rapport par l'Institute for Dispute Resolution de l'Université de Victoria.

Le rapport en question, publié en 2001, mit en lumière un niveau élevé de méfiance et fit des recommandations exhaustives. En plus de réorganiser les comités sectoriels, il y avait lieu d'organiser des forums régionaux intégrés et de former un comité dérogatoire de mise en œuvre de la politique. Des forums sur les politiques publiques devaient se réunir pour discuter de questions importantes, par exemple le rôle des collectivités dans le processus de prise de décision. Un Code de conduite devait encadrer les consultations et un nouveau processus de mise en candidature devait servir aux fins de la nomination des membres. Bien qu'aucun changement important ne se produisit dans l'immédiat, le Ministère, au début du nouveau millénaire, semblait donner suite aux recommandations en mettant sur pied une sorte de nouveau système.

À la même époque, le gestionnaire de secteur Chris Dragseth ainsi que d'autres fonctionnaires

collaborèrent avec des groupes d'intérêt à la mise sur pied d'un Conseil de gestion des ressources aquatiques pour la côte Ouest de l'île de Vancouver. Dans le cadre du projet pilote, des représentants des pêches autochtones, de la pêche commerciale, de la pêche sportive, des collectivités et d'autres intérêts se rassemblèrent pour former un conseil de 16 membres, dont la moitié provenait d'organismes gouvernementaux et autochtones et l'autre moitié, du secteur privé. Le Conseil devait fonctionner par consensus et faire des recommandations aux autorités compétentes.

Un contrôle étroit stabilise la pêche du hareng

Au cours de la période de 1984 à 2000, les autres pêches importantes se portèrent mieux que la pêche du saumon. Les œufs de poisson ainsi qu'une petite quantité de hareng de consommation occupaient le créneau principal du marché. À la suite de leur dégringolade du début des années 1980, les prix connurent de constantes fluctuations, qui n'entraînèrent cependant pas de crise majeure. À la fin du millénaire, le Ministère n'autorisait toujours aucune pêche directe en vue d'en faire de la farine de poisson, de l'engrais ou des aliments piscicoles (bien que les carcasses provenant des œufs de poissons aient servi de nourriture). Le volume des prises se maintenait sous la barre des 50 000 tonnes, rien de comparable à la période de l'après-guerre, alors qu'il avait grimpé à plus de 200 000 tonnes. Les scientifiques et les gestionnaires continuaient de privilégier une méthode prudente et visaient la capture d'un poisson sur cinq. Cette méthode convenait à l'industrie, qui ne possédait qu'un marché limité, au Japon, pour les œufs de poisson.

Le système de permis suivit la tendance vers les quotas individuels, mais d'une façon particulière. Comme nous l'avons mentionné précédemment, l'industrie de la pêche du hareng avait adopté en 1981 un système comportant trois secteurs (la côte Nord, le détroit de Georgia et la côte Ouest de l'île de Vancouver). Les pêcheurs choisissaient un secteur de pêche, mais ils pouvaient également acheter des permis leur permettant de pêcher dans d'autres secteurs ou mettre leurs prises en commun à la suite d'ententes privées. Ce système avait permis de réduire le nombre de navires actifs.

En 1997, un changement complexe eut lieu. Les pêcheurs et les propriétaires de navires aidèrent à façonner le plan du Conseil consultatif de l'industrie du hareng. Conformément au nouveau système, environ 250 pêcheurs à la senne se virent allouer 55 pourcent des captures de toute la côte, une proportion établie depuis longtemps, et quelque 1 260 pêcheurs au filet maillant obtinrent le reste, soit 45 pourcent des captures. Entre-temps, la côte fut divisée de nouveau en cinq secteurs de pêche du hareng.

Les scientifiques présentaient leurs recommandations concernant le total autorisé des captures pour chaque région, en fonction d'un taux d'exploitation de 20 pourcent. Le Conseil consultatif de l'industrie du



À la fin du millénaire, en plus de leurs prises de hareng et de prises réduites de saumon, certains senneurs s'étaient remis à la pêche de la sardine. (Photo utilisée avec la permission de la Direction des ports pour petits bateaux, C.-B.)

hareng suggérait habituellement un volume de captures moins élevé et recommandait les quotas des senneurs ainsi que d'autres quotas par secteur.

Vers la fin du mois de décembre, le MPO annonçait les quotas pour chaque secteur, ainsi que le nombre idéal de navires par secteur et par engin de pêche. À mesure que les propriétaires de bateaux commençaient à choisir le secteur où ils voulaient pêcher, le MPO publiait les intentions de pêche dans chacun des secteurs. Les exploitants de bateaux qui restaient choisissaient leur secteur en conséquence; les prises moyennes par bateau diminueraient si un trop grand nombre de pêcheurs se retrouvaient dans un même secteur.

Lorsqu'il avait choisi un secteur, chaque exploitant se joignait à un groupe ayant au moins quatre permis dans le cas des pêcheurs au filet maillant et au moins huit permis dans le cas des senneurs. Le MPO allouait à chaque groupe un sous-quota proportionnel au nombre de permis que possédait le groupe. Chacun des groupes nommait un représentant qui devait traiter avec le gestionnaire du MPO sur place. Lorsque la pêche était autorisée dans un secteur, le MPO permettait aux bateaux de chaque groupe de pêcher, à un rythme étroitement surveillé, jusqu'à ce que le quota établi pour leur groupe ait été atteint. Il se pouvait que certains navires ne participent pas à la pêche, mais ceux-ci obtenaient tout de même leur part des prises. D'autres mesures s'appliquaient, par exemple la surveillance à quai et les cotisations de l'industrie à l'égard des coûts de gestion. La pêche sauvage des années 1970 était devenue l'une des pêches les plus contrôlées du pays.

À la fin des années 1990, la pêche semblait stable. La plupart des détenteurs de permis pêchaient à la fois le hareng et le saumon, le volume des prises restait en deçà de la limite admissible en matière de conservation, le marché semblait solide, bien que limité et sujet à des fluctuations, et aucun groupe d'intérêt ne semblait revendiquer des changements majeurs. Les Premières nations cependant, faisaient état de certaines préoccupations.

La pêche des œufs sur varech demeure solide

La pêche aux œufs de hareng sur varech assurait toujours un bon revenu aux détenteurs de permis. En l'an 2000, plus de 40 détenteurs de permis, en majorité des Autochtones, se voyaient allouer respectivement un quota d'une dizaine de tonnes (des « tonnes américaines » équivalant à 2 000 livres chacune) d'œufs sur varech. Des senneurs capturaient le poisson destiné aux bassins de retenue. Les détenteurs de permis payaient pour un programme de surveillance, qui était administré par la Spawn-on-Kelp Operators Association.

En 1996, cependant, la bande heiltsuk de Bella Bella profita d'une décision rendue par la Cour suprême dans l'affaire *Gladstone* pour étendre son territoire de pêche. Selon les Heiltsuk, la décision leur donnait le droit de vendre une quantité illimitée d'œufs sur varech. Comme ils en vendaient de plus en plus, d'autres détenteurs de permis se plaignirent, alléguant que les Heiltsuk contribuaient à faire chuter le marché. Le MPO négocia des quotas plus importants avec les Heiltsuk. À la fin du siècle, les deux parties semblaient sur le point de trouver un *modus vivendi*.

Les sardines de Californie refont surface

Les changements océaniques qui avaient décimé les stocks de saumon semblaient avoir favorisé le retour des sardines de Californie. La pêche exceptionnelle des années 1930 et 1940 avait diminué dans les années 1950. Cependant, en 2000, la biomasse était redevenue abondante et son volume atteignait environ un million de tonnes. Le gros du poisson des bancs demeurait dans les eaux américaines, où les autorités établissaient des quotas d'environ 130 000 tonnes. Un petit nombre de senneurs pêchaient les sardines de Californie matures qui s'aventuraient jusque dans les eaux canadiennes. Les détenteurs de permis mirent sur pied la Pacific Sardine Association, dirigée par Don Pepper, qui permit d'établir des politiques ministérielles concernant la nouvelle pêche. (Tout comme un grand nombre de dirigeants des associations du secteur, Pepper était un ancien fonctionnaire du MPO.) Les éléments du plan de gestion se résumaient à la participation des Premières nations, aux quotas individuels de bateau (obtenus en répartissant le nombre de permis inclus dans le quota global), à la vérification et aux appels à quai, à la présence d'un contrôleur à bord de tous les navires ainsi qu'à la contribution de l'industrie au chapitre des frais du MPO.

La pêche du flétan passe aux quotas individuels

Parmi les principales pêches traditionnelles de la Colombie-Britannique au cours de la période de 1984 à 2000, la pêche du saumon dégringola, la pêche du hareng fut stable et la pêche du flétan se raffermi.

Pendant des années à la suite de l'instauration de la zone de 200 milles en 1977, la pêche était demeurée

exactement la même. Comme les pêcheurs se hâtaient afin de capturer la plus grande quantité de poisson possible, ils remplissaient leurs quotas plus rapidement, ce qui eut une incidence négative sur la conservation. La pêche en tant que telle devint dangereuse étant donné que les bateaux sortaient pêcher, peu importe les conditions météorologiques. Une pêche qui jadis se prolongeait pendant neuf mois pouvait, à la fin des années 1980, durer moins de neuf jours¹⁷. Les débarquements s'effectuaient simultanément, ce qui compliquait la manutention et la commercialisation du flétan. Ainsi, davantage de poisson était envoyé vers le marché du congelé, où les prix étaient moins élevés.

Le rapport de Pearse de 1982 avait recommandé que des quotas individuels soient établis pour le flétan. Le manque de soutien de la part de l'industrie ainsi qu'un changement de gouvernement vinrent contrecarrer cette recommandation. Cependant, à la fin des années 1980, les membres de l'industrie eux-mêmes désiraient du changement. En 1990 et 1991, la pêche du flétan fit l'objet de quotas individuels transférables établis principalement en fonction de l'historique de la pêche.

Dans le cas de cette pêche, il semble que les quotas individuels transférables aient eu l'effet que les économistes s'étaient imaginé. Le nombre de navires actifs avait diminué, passant de plus de 400 à moins de 300. En 1994, la saison de pêche, qui ne durait initialement que 13 jours en 1988, se prolongeait désormais sur 260 jours. Comme les pêcheurs recommençaient à vendre leur poisson sur le marché du poisson frais, les prix montèrent en flèche pour un volume de prises moins élevé (alors que 7 800 tonnes de poisson valaient 23 millions de dollars en 1988, 6 000 tonnes valaient 37 millions de dollars en 1994). Les détenteurs de permis de pêche au flétan élurent des membres à un Conseil consultatif de la pêche du flétan. Les détenteurs de permis participèrent davantage à l'élaboration du plan de gestion (qui autorisa bientôt le transfert temporaire de quotas) et ils assumèrent les coûts de gestion et de mise en application des règlements. Bref, la pêche semblait plus stable et plus rentable. Les associations de l'industrie participaient davantage aux activités de gestion et elles assumaient une partie des coûts.

Le poisson de fond devance le saumon

La valeur des débarquements de poisson de fond, y compris le flétan, quadrupla pratiquement après 1984. En 1994, leur valeur dépassa celle du saumon du Pacifique, une situation qui aurait paru inconcevable par le passé. La tendance se maintint : en l'an 2000, la valeur des débarquements de poisson de fond en Colombie-Britannique fut presque trois fois plus élevée que celle des débarquements de saumon du Pacifique (130 millions de dollars contre 50 millions de dollars). Au cours de certaines années de la décennie 1990, les débarquements de poisson de fond dans le Pacifique allèrent jusqu'à dépasser ceux de la pêche dans

l'Atlantique, qui était historique, quoique réduite.

En Colombie-Britannique, le mot « poisson de fond » se rapportait le plus souvent à des espèces autres que le flétan, comme la morue, le sébaste à longue mâchoire, d'autres variétés de sébaste et le merlu. Les ventes directes en mer de merlu du Pacifique à des navires de transformation étrangers demeuraient un élément clé de la pêche. En réponse à des pressions de la part de l'industrie, le Ministère exigea qu'au moins 50 pourcent des débarquements de merlu soient envoyés dans des usines de transformation canadiennes.

Quant à l'émission des permis, l'évolution de la situation se déroula comme dans la pêche du flétan. En 1997 et 1998, la pêche du poisson de fond fit l'objet de quotas individuels de bateau (QIB) transférables. Le nombre de navires actifs diminua, passant de plus de 140 à moins de 100. À mesure que les rendements s'améliorèrent, on entendait parler des revenus princiers de membres d'équipage (comme dans le cas des pêches du hareng et du saumon d'antan). La cogestion s'était répandue largement et l'industrie assumait une grande partie des coûts de gestion.

Cependant, la pêche côtière du sébaste à longue mâchoire s'essouffla en raison de la raréfaction de la ressource. Comme le saumon se faisait plus rare, la pêche sportive ajouta à la pression sur la pêche, notamment dans le détroit de Georgia et dans le détroit de Johnstone. À la fin du millénaire, la pêche côtière du sébaste, qui existait depuis longtemps, progressait lentement et produisait peu, dut se doter de mesures de conservation spéciales, y compris l'interdiction de pêche dans certaines zones.

La cogestion régit la pêche de la morue charbonnière

Pendant les années 1990, la pêche de la morue charbonnière se fit connaître en tant que pêche profitable, offrant un produit de grande valeur, fruit d'un système de cogestion fort avancé. Cependant, cette pêche démontra également que les nouvelles pêches régies par des quotas individuels transférables pouvaient aussi subir des hauts et des bas.

La pêche de la morue charbonnière prit de l'expansion à la suite de l'instauration de la zone de 200 milles, alors que les prix augmentaient au Japon. L'accès limité à cette pêche fut imposé en 1979 (27 bateaux à casiers et 20 palangriers). Le contrôle des débarquements se faisait selon le total autorisé des captures. L'efficacité des navires monta en flèche. Alors qu'en 1981 la flotte avait mis plus de sept mois à capturer 2 600 tonnes de morue charbonnière, elle ne mit que 14 jours à pêcher une plus grande quantité de poissons, soit 4 700 tonnes, en 1989¹⁸.

En 1990, les pêcheurs et le MPO fixèrent des quotas individuels de bateau (QIB). La plupart des 48 détenteurs de permis devinrent membres de la Canadian Sablefish Association (CSA), qui signa un contrat avec le MPO. Les deux parties élaborèrent

conjointement des plans de gestion. Les détenteurs de permis assumaient les coûts du contrôle à bord des navires par une entreprise privée. Les observateurs n'avaient pas autant d'autorité que le MPO pour faire respecter les règlements. Ils ne pouvaient qu'observer, prendre des notes et rapporter les faits, mais leur présence à bord eut tout de même un effet positif sur l'observation des règlements. La CSA finança les projets de recherche approuvés par l'association et par la Direction des sciences du MPO. Certains de ces projets (prélèvements biologiques à différentes profondeurs, marquage, etc.) permirent d'obtenir les principales données utilisées pour l'évaluation annuelle des stocks. D'autres projets, par exemple l'essai de casiers munis d'un mécanisme d'échappement permettant aux poissons trop petits de s'échapper, favorisèrent la pêche sélective.

Un accord de projet conjoint entre la CSA et le Ministère permit de définir les rôles, les responsabilités et les dépenses prévues. Les dépenses de la CSA couvraient une partie ou la totalité des vérifications à quai et des contrôles en mer, des prélèvements biologiques et de la collecte de données, des coûts associés au comité consultatif, d'un programme de registre de pêche et du financement pour le recouvrement des coûts. Néanmoins, à la fin du millénaire, les conditions océaniques et la pression de la pêche entraînèrent la raréfaction de la ressource, et la pêche fit l'objet d'une fermeture temporaire. Elle rebondit ultérieurement.

La pêche des mollusques et des crustacés et les plus petites pêches

La pêche des mollusques et des crustacés, traditionnellement la plus petite pêche, dépassa également la pêche du saumon pendant les années 1990, avec des débarquements dont la valeur s'élevait habituellement à plus de 100 millions de dollars. Étant donné la raréfaction du saumon, les mollusques et les crustacés devinrent plus intéressants. Environ 4 000 pêcheurs, avec 1 500 navires, ainsi que 1 900 ramasseurs de coques pêchaient les mollusques et les crustacés à la fin des années 1990. Les pêches de la crevette et du crabe faisaient l'objet de mesures typiques en matière de gestion des quotas et d'émission des permis. Elles affichaient par ailleurs une participation croissante de l'industrie à la gestion et au financement des activités.

Certaines pêches en plongée (pêche de panopes, d'oursins et d'ormeaux) prirent une nouvelle envergure pendant les années 1970 et 1980. Tout comme la pêche de la morue charbonnière, ces pêches faisaient l'objet de quotas individuels, d'un niveau élevé de cogestion. Elles jouissaient aussi d'une forte voix au chapitre et de l'appui financier de l'industrie des pêches.

En l'an 2000, la valeur des débarquements atteignit 31,8 millions de dollars pour les grosses crevettes, 6,1 millions pour les petites crevettes, 39,5 millions pour les panopes, 21,6 millions pour les crabes,



Un agent des pêches vérifie la taille des crabes au début des années 1980. (Photo MPO : Kevin McVeigh)

8,8 millions pour les oursins, 3 millions pour les palourdes et 1,7 million pour les oursins. D'autres pêches, y compris les pêches de pétoncles et de la pieuvre, firent monter la valeur totale des débarquements de mollusques et de crustacés à 113 millions de dollars. Certaines de ces espèces étaient à peine connues avant la Seconde Guerre mondiale. Maintenant, la panope à elle seule atteignait presque la valeur du légendaire saumon rouge.

La transformation des marchés internationaux à la suite de l'instauration de la zone de 200 milles eut des répercussions sur les pêches des mollusques et des crustacés. Ces pêches furent également influencées par les marchés locaux de Vancouver, une ville multiculturelle et la troisième en importance au Canada. Plus souvent que du côté de l'Atlantique, on pouvait trouver un marché important et moderne situé le long du quai, à proximité des fonds de pêche, où l'on offrait un vaste éventail de produits en fonction de demandes précises. Les intermédiaires entre le consommateur et le pêcheur étaient moins nombreux; les signaux du marché étaient plus efficaces.

Cependant, comme nous l'avons mentionné précédemment, la pêche de l'ormeau se mit à connaître des difficultés et ce, pour plusieurs raisons. Le Ministère décida d'interdire cette pêche après 1990.

Les pêches de la Colombie-Britannique mises sens dessus dessous

À la fin du siècle, la confusion la plus totale régnait au sein des pêches de la province : la pêche du saumon était peu importante pour l'instant; les collectivités côtières avaient subi d'importants dégâts; la participation des Autochtones à la pêche s'atténuait; et le Ministère subissait des critiques relativement au déclin du saumon et aux compressions affectant le plan du système de gestion de Whitmore. Les conserveries industrielles et obsolètes avaient pour la plupart fermé leurs portes. La flotte ainsi que le nombre de pêcheurs avaient diminué de moitié depuis 1984. Certains pêcheurs détenant beaucoup de permis se trouvaient dans une bonne situation. Cependant, la

pêche du saumon continuait de dominer sur le plan des permis : plus de 2 000 permis avaient été émis pour cette pêche, alors qu'environ 1 500 permis avaient été attribués pour la pêche du hareng et quelques centaines de permis avaient été accordés pour la pêche du flétan et à d'autres poissons de fond dont la pêche avait été frappée d'interdiction. Un grand nombre de pêcheurs de saumon arrivaient à peine à tenir le coup.

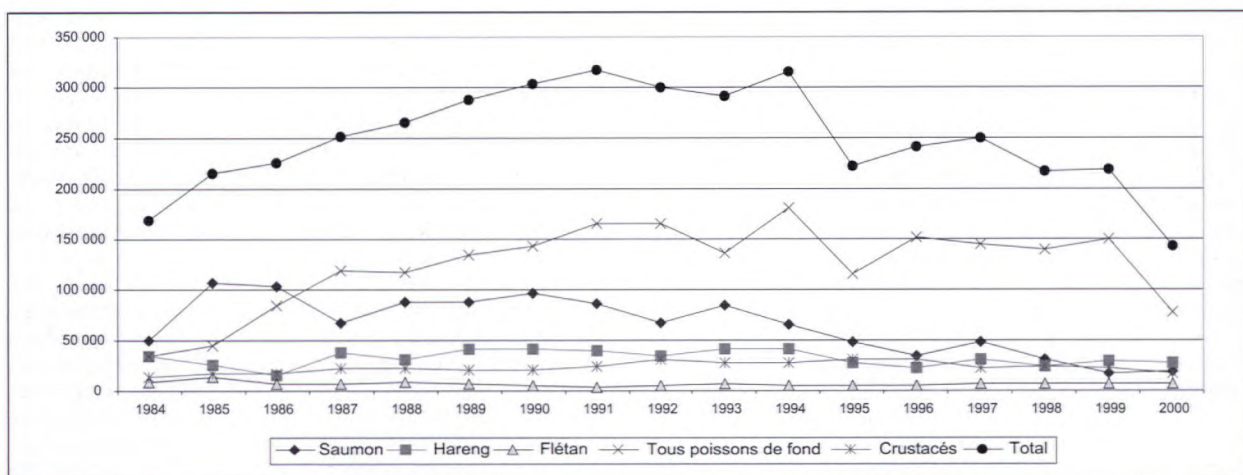
Cependant, les montaisons de saumon montraient des signes de reprise. Un nouveau système se manifestait : industrie réduite sur le plan de la capacité; priorité à la conservation; principes plus clairs; intensification de la cogestion; et responsabilités confiées à l'industrie (surtout dans les plus petites pêches). Par ailleurs, un nouveau système de consultation faisait davantage de place au secteur

commercial et à la représentation plus équitable de tous les groupes d'intérêt.

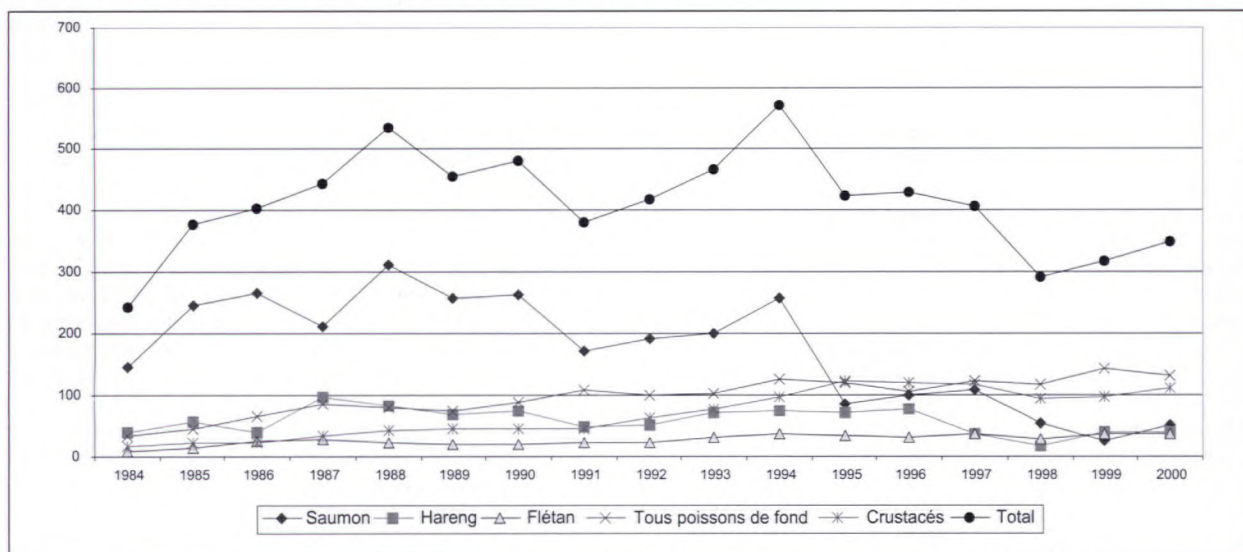
Classement des éléments du plan de gestion des pêches du Pacifique

Au cours de la période de 1984 à 2000, le gouvernement fédéral des pêches eut du mal à maîtriser les éléments de base de tout plan de gestion des pêches, à savoir la connaissance des pêches en question et l'aptitude à les contrôler et à en assurer la surveillance.

Les connaissances scientifiques sur la nature de la ressource continuaient d'augmenter, mais peut-être un peu moins rapidement en raison des compressions budgétaires. Les recherches sur les régimes océaniques effectuées par le MPO et d'autres chercheurs



Débarquements (tonnes), Colombie-Britannique, total et espèces choisies, 1984-2000. À compter du milieu des années 1980, les cycles biologiques du saumon se traduisirent par un déclin des stocks.



Valeur des débarquements (millions de dollars), Colombie-Britannique, total et espèces choisies, 1984-2000. La valeur des débarquements de saumon chuta de 312 M\$ en 1988 à moins d'un sixième de cette valeur à la fin du millénaire.

stimulèrent de nouvelles idées. Cependant, la surveillance des conditions en temps réel subissait parfois le contrecoup des compressions budgétaires.

La position du Ministère en matière de réglementation de base et de son application changea partiellement. À l'époque du système de Motherwell et de Whitmore, les fonctionnaires de la pêche s'étaient rendus chaque année sur les lieux des cours d'eau essentiels afin d'acquérir des connaissances directes. Ils s'étaient chargés de la pêche en général, qu'il s'agisse de faire des visites dans les écoles, d'évaluer les échappées ou de fixer des périodes et des zones de pêche.

À la suite des réaménagements organisationnels du début des années 1990, les fonctionnaires des pêches dirigèrent davantage leur attention sur l'application des règlements, ce qui fut cependant contrebalancé par une réduction de la flotte de surveillance et du budget réservé à l'application de la réglementation en général. Le Ministère attribua des responsabilités supplémentaires à l'industrie, lui laissant assumer les coûts de la vérification à quai et la laissant participer davantage à l'élaboration des plans de gestion et à la surveillance des activités de conservation. Le système évoluait par à-coups vers une nouvelle répartition équilibrée des responsabilités entre le MPO et l'industrie. Certains experts estimaient que le Ministère, vu la diversité de ses politiques et du roulement de ses gestionnaires supérieurs, perdait de sa force institutionnelle. D'autres croyaient que la région pourrait faire mieux.

Le troisième élément, à la fois important et complexe, d'un plan de gestion consiste à exploiter les ressources halieutiques à l'avantage de l'industrie et de la société. Sur une route semée d'embûches, la Colombie-Britannique se dirigeait vers la « pêche de demain » qu'Anderson s'était représentée : une pêche [Traduction] « écologiquement durable, rentable, de moindre envergure, concurrentielle à l'échelle internationale et autonome »¹⁹.

Ces principes réitéraient les objectifs des années 1970, sans toutefois préciser certaines questions, par exemple qui pouvait pêcher. Cependant, des documents sur les nouvelles orientations apportèrent des précisions sur la priorité des pêches autochtones et sur les situations où la pêche sportive pourrait l'emporter sur la pêche commerciale.

Dans l'ensemble, la pêche en Colombie-Britannique avait toujours été plus autonome que celle de nombreux secteurs de la pêche sur la côte de l'Atlantique. Les tensions entre les rationalistes et les sympathisants étaient moins marquées que dans l'Est. Les pêches en Colombie-Britannique eurent la vie dure pendant les années 1990, et la flotte de cette province fut davantage réduite que celle de la côte de l'Atlantique. Cependant, bien qu'importante, la réaction ne fut pas aussi forte que dans l'Atlantique. Les objectifs et les comportements en Colombie-Britannique étaient davantage centrés sur les affaires que dans l'Est. Ces comportements étaient influencés par la plus grande scolarité des pêcheurs ainsi que par l'économie plus vigoureuse.

En ce qui concerne l'intensité de la pêche, la Colombie-Britannique fit d'importants efforts en vue d'améliorer la pêche sélective. Comme du côté de l'Atlantique, les fonctionnaires du Ministère tentèrent de garder la pêche de la plupart des espèces à un niveau qui atténuait la pression sur la ressource tout en s'assurant que les stocks soient suffisants pour réaliser une pêche rentable. Dans le cas de la pêche du hareng, par exemple, les deux côtes visaient la capture d'environ 20 pourcent de la biomasse.

Pour le saumon, cependant, le problème se posait différemment. Le Ministère visait surtout un nombre d'échappées suffisant plutôt qu'un certain pourcentage de prises. Les principales questions étaient de savoir à quel point le Ministère était en mesure de surveiller les montaisons et quelle était la marge de sécurité qu'il devrait prévoir.

Dictée par l'optique préventive et la volonté d'Anderson, la quantité de pêches qui fut autorisée à la fin des années 1990 diminua énormément, ce qui provoqua les plaintes de l'industrie au sujet du poisson qui se gaspillait. Le Ministère avait rarement réagi si fermement à un déclin. Il laissa tomber ses pratiques de microgestion et ses combines pour accorder un répit aux pêcheurs. On dira ce qu'on voudra, mais la mesure était impressionnante et elle permit d'améliorer la santé des stocks de saumon coho et de saumon quinnat en particulier.

En ce qui concerne l'accès à la pêche et les allocations sur la côte du Pacifique, on eut davantage recours aux quotas individuels transférables pendant les années 1990. Des quotas furent alloués à nouveau et répartis entre les pêches commerciale, autochtone et sportive. Des efforts furent déployés pour stabiliser les parts de chacun au sein de la flotte commerciale.

Tout comme du côté de l'Atlantique, des rumeurs se répandirent à l'effet que les bateaux et les permis passaient en grande partie sous le contrôle d'entreprises, mais cette nouvelle ne provoqua aucun tollé. Les Britanno-Colombiens semblaient mieux disposés à tenter leur chance et à faire rapidement face au système en place.

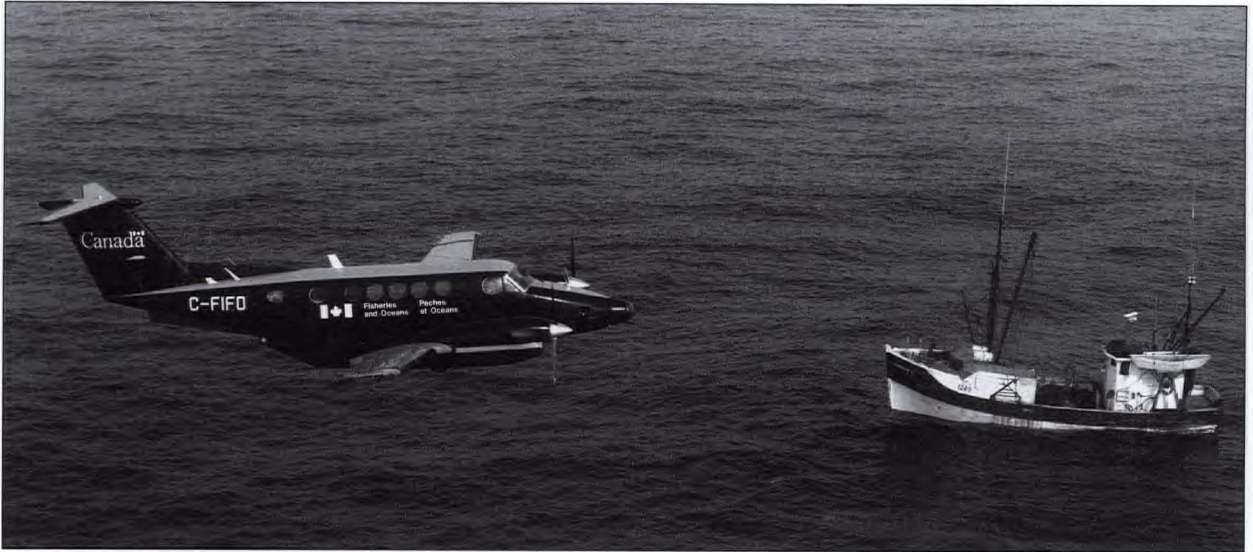
Du côté de la manutention et de la qualité du poisson, le Ministère n'entreprit aucune initiative directe majeure. Les QI et les QIT permirent d'axer les pêches en fonction des marchés. Les interventions de développement des pêches étaient en grande partie devenues chose du passé. Pour ce qui est d'élever le statut des pêcheurs, objectif que LeBlanc avait visé sur la côte de l'Atlantique, le Ministère et les ministres ne ressentaient pas le besoin de mener une telle croisade dans le Pacifique; en fait, LeBlanc lui-même avait parfois pris la côte du Pacifique comme modèle pour l'Est.

Globalement, que ce soit sur la côte du Pacifique ou de l'Atlantique, la période s'étendant de 1984 à 2000 ne fut pas marquée par l'activisme, mais plutôt par des efforts visant à faire fonctionner adéquatement le système fondamental en prêtant une attention particulière à la conservation et à la cogestion.

CHAPITRE 31

Observations finales

La gestion des pêches n'a jamais été parfaite. Autrement, les pêches actuelles comme celles du passé auraient été plus florissantes et elles auraient connu moins de crises. À des intervalles d'environ une génération, de nouvelles tendances en matière de gestion se manifestent. Elles semblent gage de temps prospères et jouissent d'un accueil favorable jusqu'à ce que de nouvelles circonstances renversent la situation. Mais si les enjeux de la gestion restent difficiles à saisir, on peut tout de même se livrer à des observations générales sur la gestion des pêches au Canada.



Patrouille aérienne au-dessus de l'Atlantique. (Photo : Provincial Airlines.)

Les pêches ont bien servi le Canada

L'industrie des pêches du Canada, la seule industrie d'envergure du pays qui rappelle les pratiques des chasseurs-cueilleurs, attira les premiers colons européens, favorisa l'affirmation de la souveraineté du Canada, assura la survie de vastes régions et contribua à façonner le caractère type des Canadiens – lequel combine autonomie et esprit de collaboration. Bien que la pêche ait typiquement procuré des revenus modiques et qu'elle ait connu de nombreuses crises, elle permit néanmoins à certaines personnes de toujours bien s'en tirer et procura des revenus décentes à la plupart des gens qui la pratiquaient. Les chances de toucher un revenu assez important étaient toutefois plus élevées du côté du Pacifique. Par ailleurs, les pêches en eau douce, qui dépassent largement le cadre du présent ouvrage, présentaient un tableau diversifié.

La pêche la plus importante – celle de l'Atlantique – était comparable à un géant qui aurait déployé ses membres un peu partout sans aucune coordination, mais elle était résistante. Les pêcheurs devaient généralement composer avec de faibles revenus et une situation instable et, sous certains angles, leurs

perspectives d'avenir étaient limitées. Mais en dépit du désespoir qu'elle suscitait fréquemment, la pêche exerçait un attrait fondamental. Elle évoquait la gloire et la lutte contre les éléments. Affrontant chaque jour les incertitudes liées aux captures, au climat et aux marchés, les travailleurs des pêches persévéraient malgré des conditions adverses. Ils donnèrent ainsi naissance à une culture riche, ainsi qu'à des collectivités côtières où les habitants entretenaient des liens très étroits. Les visiteurs étaient à même de constater les beautés et les particularités des villages de pêche des deux côtes, mais la pêche elle-même ainsi que la vie en mer demeuraient largement cachées, et leurs satisfactions et défis échappaient à ceux qui ne les pratiquaient pas.

Dans les années 1990, le public commença à manifester une certaine hostilité envers les pêcheurs. Certains les percevaient comme de cupides tueurs de poissons qui profitaient excessivement de l'assurance-emploi et, sur la côte de l'Atlantique, de subventions spéciales. Mais au Canada, les avantages de la pêche furent toujours supérieurs à ses méfaits, et de tout temps, elle mérita plus de louanges que de reproches. Si les tendances actuelles se maintiennent, la pêche pourrait se dresser à nouveau sous l'œil du grand

public, non à titre d'élément de la seule saveur locale, mais comme un élément fort et incontestable de l'économie.

Plus les pêches sont autonomes, mieux elles se portent

L'industrie des pêches a généralement affiché ses meilleurs rendements dans des contextes où l'économie environnante était vigoureuse, comme en Colombie-Britannique. Dans le passé, cette province profita de marchés florissants, et les situations de dépendance excessive sur la pêche furent rares. Alors que certains anciens villages isolés de l'Atlantique étaient réfractaires au changement, la Colombie-Britannique a pu bénéficier de l'apport d'autres sociétés modernes grâce aux dernières vagues de colons. La majorité des pêcheurs du Pacifique vivaient dans des centres plus grands et moins nombreux que ceux de l'Atlantique, et les renseignements y étaient transmis plus efficacement. En règle générale, les pêcheurs de la côte Ouest étaient moins isolés et moins dispersés que ceux de la côte Est, et ils étaient mieux organisés et mieux instruits.

Les habitants de certaines régions de l'Atlantique, toutefois, faisaient presque aussi bien que ceux du Pacifique, en dépit de leur grande dépendance à l'égard de la pêche. Le sud et l'ouest de la Nouvelle-Écosse et la baie de Fundy présentaient des avantages particuliers : absence de glace, proximité des marchés de la Nouvelle-Angleterre et des Antilles, et diversité et richesse des ressources. Il y avait également, ailleurs sur la côte de l'Atlantique, des microcosmes de prospérité marqués par l'abondance du poisson et la présence de pêcheurs et d'exploitants d'usines particulièrement ingénieux.

Cependant, les pêches de l'Atlantique, lorsqu'elles devenaient rentables, attiraient souvent de nouveaux pêcheurs dont les activités volatilisèrent les profits. Et à compter des années 1950, l'assurance-chômage rendit la pêche encore plus attrayante.



Surveillance : la pêche au saumon du Pacifique.

Au cours des dernières décennies, la pêche est, dans une certaine mesure, devenue moins vulnérable à des pressions excessives ou à une rentabilité inférieure à la moyenne grâce à la limitation du nombre de permis, que le ministre Bernard Valcourt justifia comme suit au début des années 1990 : [Traduction] « Est-ce qu'on veut nourrir deux pêcheurs ou en affamer cinq? » Grâce à l'accès limité, des pêches florissantes peuvent se maintenir lorsqu'elles sont exposées aux aléas de conjonctures économiques peu reluisantes. Cette mesure empêche toute adjonction massive à l'effectif des pêcheurs qui pourrait compromettre la prospérité – en l'absence, bien entendu, de pressions de l'opinion publique qui entraîneraient l'émission de permis supplémentaires, ce qui se produit parfois.

La technologie façonne l'histoire

La technologie fut à l'origine d'un grand nombre des changements à travers l'histoire des pêches. L'apparition des palangres et des doris intensifia la pêche du poisson de fond. Le moteur à essence, quant à lui, fit office de libérateur, car il décupla l'autonomie des pêcheurs qui possédaient des petits bateaux. La senne coulissante et les chalutiers furent pour leur part à l'origine des premières interdictions majeures du Canada à l'égard de méthodes de pêche modernes. Et après la Seconde Guerre mondiale, la congélation permit à l'industrie de l'Atlantique de se doter de grandes installations industrielles. Des usines canadiennes furent alors bâties à terre, tandis que des chalutiers-usines transformaient le poisson en mer.

Grâce aux divers plans du Ministère limitant l'accès à certaines pêches et à ses efforts visant à ajuster le volume de la flotte à celui des ressources, la capacité de pêche augmenta régulièrement après la guerre. Les tentatives de restreindre la capacité de pêche en limitant la taille des navires, cependant, se révélèrent souvent inefficaces. La longueur des bateaux et leur capacité de cale pouvaient avoir des incidences moins considérables que l'ajout de nouveaux équipements mécaniques embarqués, comme la poulie motrice. D'autres appareils, électroniques et hydrauliques, décuplèrent la capacité de pêche et contribuèrent à l'affaiblissement de stocks importants.

Que dire de la réglementation visant la technologie? Durant un siècle, le Ministère avait tenté de préserver les ressources en adoptant surtout des règlements visant les saisons de pêche ainsi que les engins et leurs dimensions. Les règlements promulgués dans les années 1970 et 1980 à l'égard de certaines technologies firent parfois l'objet de critiques méprisantes de la part de théoriciens qui les considéraient comme un mécanisme rétrograde, inadapté à une industrie moderne. Il reste que des règlements de ce type se révélèrent parfois utiles, bien qu'ils fussent quelquefois difficiles à mettre en application. Et quand le Ministère ajouta à ses mesures concernant les « intrants » des mesures concernant les « résultats » – quotas et autres mesures

équivalentes –, on constata que ces dernières présentaient également des inconvénients.

Les systèmes les plus simples sont-ils les plus efficaces?

La pêche à engins passifs, simple à pratiquer, a-t-elle fourni de meilleurs résultats que la pêche complexe à engins mobiles? Il semble que ce fut le cas, du moins en ce qui concerne une pêche qui s'effondra – la pêche du poisson de fond – et une pêche florissante – celle du homard.

La pêche du homard échappa à la vogue des engins mobiles, des quotas et des évaluations des stocks fondées sur d'hypothétiques dynamiques des populations. Dans le cas du homard, les engins passifs que sont les casiers limitèrent plutôt l'effort de pêche, et ils fragmentèrent la capacité en unités mesurables. Les règlements prévoyant des tailles minimales, quant à eux, favorisèrent la maturation et la reproduction des homards. Mais tandis que la pêche du homard se portait au mieux, on perdait partiellement le contrôle de la pêche du poisson de fond, caractérisée par un système de pêche sophistiqué de grande puissance, des calculs de populations complexes et des quotas subdivisés.

Dans le cas de la pêche du poisson de fond, des statistiques fiables sur les prises étaient censées permettre d'évaluer les stocks avec précision et d'établir des quotas prudents, que respecterait une industrie responsable. Le tout serait soutenu par l'application rigoureuse de la réglementation ainsi qu'une surveillance attentive des prises et des données connexes. Mais dans la chaîne de la gestion de la pêche du poisson de fond, chaque maillon présentait des faiblesses, qui se répercutaient sur les autres. Qui plus est, la complexité du système engendra une certaine isolation de ses différentes composantes. Les pêcheurs, les scientifiques et les gestionnaires représentaient, d'une certaine façon, « trois solitudes », qui ne collaboraient pas assez. Un système qui semblait parfait sur papier comprenait donc des faiblesses qui, combinées à d'autres facteurs, furent à l'origine de l'affaissement des stocks de poisson de fond.

Que serait-il arrivé si le gouvernement avait adopté relativement à cette pêche une politique davantage similaire à celle qu'il préconisa à l'égard de la pêche du homard, en limitant l'accès, en n'autorisant qu'un seul engin restrictif et en contrôlant le nombre des engins utilisés? On peut soutenir que cette politique aurait peut-être permis de préserver les bons rendements du XIX^e siècle et de la première moitié du XX^e siècle.

En pratique, cependant, il n'aurait peut-être pas été possible de soumettre la pêche du poisson de fond à un pareil carcan à une époque où diverses perspectives d'expansion se manifestaient. N'autoriser que la pêche à l'hameçon, par exemple, aurait largement empêché l'exploitation des stocks de plie et de sébaste et aurait

placé le Canada à la remorque des flottes étrangères dans la lutte pour le poisson qui marqua l'après-guerre. On se serait par ailleurs trompé en niant le potentiel de la dynamique des populations relativement aux tentatives d'ajuster l'effort de pêche aux ressources disponibles. Pour ce qui était des restrictions visant les engins, signalons que la capacité de capture des pêcheurs de homard eux-mêmes augmentait à la fin du XX^e siècle, même s'ils n'employaient que des casiers en apparence rudimentaires. Sur la côte du Pacifique, l'interdiction de pêcher le flétan au chalut a peut-être limité les dommages, mais elle n'a pas suffi à garantir l'abondance. Le système de gestion de la pêche du poisson de fond laissait par ailleurs entrevoir des succès constants.

Les systèmes les plus simples, par contre, ne sont pas dépourvus d'attraits. Le Ministère essaya de nombreuses stratégies de gestion qui présentaient des forces et des faiblesses. Mais il arrivait souvent que les faiblesses découlent moins de lacunes théoriques que d'une collaboration insuffisante de l'industrie ou d'un suivi insuffisant de la part du gouvernement. Un grand nombre des formules qui furent préconisées auraient pu donner de meilleurs résultats si elles avaient été mises en application rigoureusement. Les systèmes simples, s'ils sont raisonnables, peuvent avoir de meilleures chances que les systèmes plus complexes d'obtenir l'appui des divers intervenants et de faire l'objet de mesures de suivi adéquates.

La visibilité favorise-t-elle la viabilité?

L'ancien ministre des Pêches James Sinclair décrivit comme suit le grand avantage que présentait la gestion des pêches en Colombie-Britannique : [Traduction] « nous pouvons voir les saumons ». Il était en effet possible, dans cette province, de suivre les déplacements des saumons et de les compter. Les pêcheurs et le grand public admiraient ces poissons, qui luttèrent pour vaincre les menaces de la prédation, de la pollution et de la pêche. La pêche du saumon du Pacifique fit souvent figure de pionnière en matière de gestion.

Le homard, comme le saumon, se pêche assez près des côtes. Tout le monde peut voir ces crustacés et les casiers avec lesquels on les capture, consciemment ou inconsciemment, tous les gens des environs surveillent cette pêche. Et actuellement, la pêche au homard semble, elle aussi, des plus florissantes.

Aucune règle ne peut cependant être dégagée de ces constatations. En Nouvelle-Écosse, la pêche hauturière de pétoncles semble en effet constituer un exemple de bonne gestion, bien qu'elle fasse usage d'engins mobiles et qu'elle se déroule loin au-delà de l'horizon. Par contre, les stocks de saumon de l'Atlantique, espèce prisée et très visible, se sont amenuisés. Mais toutes choses étant égales par ailleurs, la visibilité favorise la pérennité de la ressource.



Dragage du port à Port-de-Grave (T.-N.). (Photo utilisée avec la permission de Bill Jenkins, Direction des ports pour petits bateaux, T.-N.)

Les travaux de développement de l'époque étaient sensés

La plupart des efforts de développement déployés après la Seconde Guerre mondiale visèrent les pêches de l'Atlantique. Les travaux en question furent-ils plus nuisibles que bénéfiques? Il est vrai que les objectifs de ces travaux étaient parfois illusoire et que les interventions furent, à d'autres moments, trop efficaces, occasionnant un optimisme, un surinvestissement et même la surpêche.

Mais avant la guerre, l'industrie des pêches de l'Atlantique accusait du retard à certains égards. S'opposer au développement, dans les années 1940 et 1950, aurait paru insensé. De l'après-guerre au début des années 1970, le Ministère et le Conseil consultatif de recherches sur les pêcheries et les océans remportèrent des succès notables. Grâce à eux, l'usage du sonar de pêche et de l'eau de mer réfrigérée se diffusèrent, ainsi que celui de divers appareils allant du treuil pour casiers à homards aux camions frigorifiques. Templeman et d'autres chercheurs levèrent le voile qui cachait les fonds océaniques et révélèrent d'abondants stocks de poisson de fond. Et des années 1960 aux années 1980, les interventions en matière de développement contribuèrent à mettre sur pied la récolte d'œufs sur varech ainsi que la pêche du crabe, de la crevette, de la mactre d'Amérique et d'autres espèces. Des opérations publicitaires et des activités de mise en marché furent par ailleurs effectuées durant des décennies, et les efforts visant à améliorer la qualité du poisson eurent des effets bénéfiques.

Si le Ministère était demeuré inactif durant l'après-guerre, l'industrie aurait-elle accompli les mêmes progrès? Il semble probable que la pêche n'aurait pas avancé aussi régulièrement et que les pêcheurs étrangers auraient été plus dominants. Grosso modo, les efforts en matière de développement effectués par le fédéral après la guerre étaient orientés dans la bonne direction, même s'ils donnèrent parfois lieu à des progrès trop rapides. Il était justifiable de rendre les

nouveaux outils technologiques accessibles aux pêcheurs canadiens afin que ceux-ci pussent rivaliser avec leurs concurrents.

Quand des doutes surgirent à la fin des années 1960, le Ministère ralentit ses travaux de développement (quoique les subventions destinées à la construction de bateaux et les incitatifs fiscaux fussent maintenus) et il s'orienta davantage vers une gestion globale. Les problèmes de la morue du Nord, du saumon du Pacifique et du hareng des deux côtes furent partiellement occasionnés par des efforts de développement déployés avec un zèle excessif, mais ils furent surtout attribuables à d'autres facteurs.

Cela dit, les technologies les plus puissantes que le Ministère contribua à introduire ont complexifié la situation. Comme dans le cas des permis transférables, il fut plus facile d'intégrer les nouvelles technologies dans l'industrie que d'en restreindre l'usage. Et des équipements plus efficaces pouvaient masquer, pour quelque temps, le déclin des stocks auquel ils contribuaient.

La ligne de conduite réglementariste élude certaines questions

À travers l'histoire, le Canada a privilégié, à l'égard de la pêche, une politique davantage réglementariste que certains autres pays, y compris les États-Unis. H. Scott Gordon avait réclamé une « instance dirigeante unitaire », et Roméo LeBlanc avait affirmé qu'on ne pouvait pas [Traduction] « gérer une ressource en copropriété en faisant preuve de laisser-faire ». Une réglementation serrée était-elle la voie la plus appropriée?

En dépit de ses échecs, la politique réglementariste fut certainement une meilleure option qu'une plus grande liberté de pêche. Le Ministère, cependant, ne mena jamais à terme le projet de Gordon d'instituer une « instance dirigeante unitaire », et il ne tenta jamais de rendre parfaites la flotte et les pêches. Il limita surtout les incidences des outils technologiques modernes en freinant leur usage, au lieu de les interdire rigoureusement. Il souleva rarement la question de la véritable finalité des pêches en termes explicites. LeBlanc, toutefois, fit partiellement exception à cette tendance : ses discours affirmaient que les pêches devaient d'abord servir les pêcheurs et, parmi ces derniers, les pêcheurs côtiers avant les autres. Mais en 1976, le document dans lequel il exposa sa politique évoquait, plus vaguement, [Traduction] « des bénéfices maximums pour la société ». Les efforts qui furent effectués par la suite en vue de définir des politiques aboutirent le plus souvent à des généralités similaires¹.

Si l'on découvrait aujourd'hui une nouvelle Terre-Neuve, inhabitée et poissonneuse, comment organiserait-on ses pêches afin d'en tirer le meilleur parti? Les abandonnerait-on à une concurrence sans entraves? Les confierait-on à une société d'État ou à une seule société privée afin de maximiser les profits et

d'obtenir le meilleur « bénéfice tiré des ressources »? Suivrait-on le principe de Kirby visant à assurer la viabilité tout en maximisant la création d'emplois? Affecterait-on les nouvelles ressources à la création d'une réserve de pêche sportive ou d'une réserve écologique? Il n'y a pas de consensus.

En théorie, il serait possible d'adapter la pêche commerciale au fil du temps en ne conservant que les types d'engins qui répondent le mieux aux exigences de la conservation et qui présentent le meilleur rapport coût-efficacité. Il faudrait également limiter le nombre de bateaux et de pêcheurs de manière à maximiser le rendement et la stabilité sociale, tout en maintenant une marge de sécurité susceptible d'assurer une certaine flexibilité et de favoriser des changements. Parmi les ministres, seul Jack Davis se soucia jamais vraiment de rendre la flotte parfaitement adaptée aux ressources, mais il finit par abandonner ce projet. Et LeBlanc abandonna quant à lui son idée de retirer la flotte de gros chalutiers aux exploitants d'usines afin de la placer entre les mains des pêcheurs. Il était malaisé de définir une structure idéale de la flotte et il aurait été difficile d'imposer une structure particulière, laquelle évoluerait, de toute façon, au fil du temps.

Essentiellement, le Ministère observait la situation, puis il procédait aux ajustements qui semblaient raisonnables à l'époque, au lieu de s'employer à des transformations fondamentales des pêches en vue d'atteindre un objectif précis. Pareille façon de faire comporte à la fois des avantages et des inconvénients.

En matière d'émission de permis, par exemple, le Canada adopta, avant la majorité des autres pays, des mesures fermes visant à limiter l'accès. Mais il s'abstint d'exercer un pouvoir absolu en ce domaine, préférant autoriser le transfert de permis entre les pêcheurs. Quand l'État récupérait des permis, notamment lorsque des pêcheurs prenaient leur retraite, le Ministère pouvait réduire la flotte comme il

l'entendait. Il n'avait alors qu'à émettre moins de permis qu'il en avait récupéré. Il pouvait accorder des droits de pêche aux candidats qui avaient soumis les meilleures propositions relativement à la conservation, à la qualité, aux emplois, aux profits ou à d'autres critères; il pouvait aussi mettre des permis aux enchères afin d'en tirer le meilleur prix, ce qui permettait à l'État de recouvrer le « loyer sur les ressources ». Au sein des groupes de l'industrie, le principal artisan de l'accès limité avait été la United Fishermen and Allied Workers Union, de la Colombie-Britannique. Cette association était favorable à la remise des permis à l'État; l'Union des pêcheurs des Maritimes, le rapport Levelton et le second rapport produit par Sinclair recommandaient aussi cette pratique.

Pendant, Davis, LeBlanc et leurs successeurs laissèrent plutôt aux pêcheurs le soin de s'occuper des transferts, et ils rendirent les permis valides pour une durée illimitée. On peut soutenir que l'actif revendable que constitue un permis procure aux pêcheurs une plus grande liberté et améliore leur sécurité. À l'inverse, on peut arguer que le transfert des permis mine la sécurité, parce qu'il va à l'encontre d'un encadrement adéquat des pêches. Mais une autorité absolue sur la gestion des permis aurait été au-delà de ce que les ministres et les fonctionnaires souhaitaient instituer.

Comment mesurer la qualité de la gestion?

Dans quelle mesure la gestion des pêches du ministère fédéral fut-elle bénéfique? Et comment mesurer ses succès et ses échecs? La protection des stocks et des espèces contre l'extinction localisée fournit une indication claire. Le saumon que l'on trouvait à l'origine dans le lac Ontario a disparu. Il en va de même pour certaines montaisons de saumon qui avaient lieu jadis sur les deux côtes². D'autres espèces se sont raréfiées sans être exterminées, comme le saumon de l'Atlantique, que l'on n'exploite plus à des fins commerciales, et la morue du Nord, qui a subi son fameux effondrement. Mais en général, le Canada a su préserver ses ressources, même si certaines d'entre elles ont perdu de leur vigueur.

Les comparaisons avec notre gigantesque voisin américain sont inévitables. Or, quand on considère des espèces exploitées par les deux pays, on constate que la gestion du Canada donna des résultats généralement supérieurs. Par exemple, le saumon du Pacifique survécut en plus grand nombre dans les rivières canadiennes que dans celles du nord-ouest des États-Unis, et les pêcheurs de pétoncles américains envient les abondants stocks canadiens situés tout juste de l'autre côté de la frontière du Banc de Georges, où des mesures de gestion différentes avaient été appliquées.

Mais quels sont les repères de la bonne gestion, outre la conservation? Dans les années 1970, les ministres et les fonctionnaires évoquaient souvent les



Ensemencement d'un cours d'eau. Des employés d'écloserie mettent des alevins de saumon à l'eau dans une rivière.

notions de volume, de valeur et de stabilité, ainsi que le pouvoir et la prospérité des pêcheurs. Cette série de critères est encore en usage, et à la fin du siècle, les résultats de leur application étaient fort diversifiés. Les volumes avaient atteint des chiffres records dans les années 1980, puis ils avaient chuté par suite de la raréfaction du saumon du Pacifique et du poisson de fond de l'Atlantique. Les différents corps du Ministère – chercheurs, gestionnaires, agents d'application des règlements et ministres – jouèrent tous un rôle lors de la crise de l'Atlantique, mais ils auraient dû, par la suite, faire la lumière sur ces phénomènes grâce à une enquête approfondie.

Cela dit, le ministère fédéral des Pêches déploya beaucoup d'efforts pour favoriser la conservation tout au long de son histoire, et il obtint de bons résultats la plupart du temps. Il fit aussi plus que sa part pour rehausser la valeur des produits : ses efforts énergiques en matière d'inspection et de commercialisation permirent à l'industrie canadienne d'améliorer constamment la qualité et la valeur de ses produits.

Qu'en est-il de la stabilité? Hormis les phénomènes complexes qui ont causé le déclin des populations de morue et de saumon dans les années 1990, le système mis sur pied par Davis et LeBlanc – caractérisé par des permis, des quotas, des zones de pêche et des comités consultatifs – a amélioré la stabilité de l'industrie à plusieurs égards. Dans les années 1990, des pêcheurs à temps plein qui détenaient des permis, notamment s'ils en avaient plusieurs, purent résister à des changements qui auraient auparavant été impensables. Paradoxalement, la situation d'un grand nombre de pêcheurs était meilleure que jamais à la fin du siècle. Et les pêcheurs jouissaient d'une plus grande mainmise qu'auparavant sur les pêches.

En plus de s'occuper des pêches en tant que tel, les gestionnaires du ministère fédéral furent mêlés à des questions concernant la souveraineté, le développement, les collectivités et le mode de vie des pêcheurs. Depuis la Confédération, le Ministère et ses ministres surent toujours raffermir la souveraineté du Canada. La majorité des questions périphériques à la pêche, comme la préservation d'un « mode de vie », échappent à toute analyse facile. Le Ministère s'engagea – ou fut attiré – dans tous les débats qui se présentèrent à lui. Il récolta parfois des honneurs, mais en règle générale, il se faisait clouer au pilori.

Le fait que le Ministère accorda généralement moins d'attention qu'il ne l'aurait dû à la communication avec les pêcheurs empira les critiques formulées à son égard. Au XX^e siècle, des dizaines d'études et de rapports – comme ceux de Pearse, de Kirby, de Haché et de Harris – recommandèrent au Ministère d'intensifier ses travaux liés au transfert des connaissances, à l'éducation, à l'organisation et aux consultations. Mais les recommandations de cette nature furent presque toujours glissées dans des rapports volumineux, et on y donna rarement suite en adoptant des mesures strictes. Des malentendus, des

renseignements erronés et des attitudes méfiantes suscitèrent par ailleurs des craintes et de l'irritation inutiles au sein des collectivités de pêcheurs, et entravèrent souvent la cogestion et le progrès en général.

Il pourrait sembler étrange d'avancer que l'une des meilleures façons d'évaluer la gestion des pêches, outre l'analyse de quantités aisément mesurables comme le volume et la valeur, est le sondage d'opinion effectué auprès de membres de l'industrie. Même quand ils se plaignent, les pêcheurs et les exploitants d'usines sensés respectent des mesures de gestion sévères, si elles sont également convenables, intelligentes et adaptées à la situation. Ils ne tiennent pas seulement compte des volumes et de l'argent, mais aussi des qualités personnelles des gestionnaires. Par ailleurs, ils admettent volontiers qu'ils forment un groupe difficile à gérer. En temps de crise, la grande majorité d'entre eux sont insatisfaits, et bon nombre se méfient des décisions que de lointains administrateurs prennent à partir d'Ottawa ou d'ailleurs. Mais, hormis des exceptions observées à certains moments ou à certains endroits, ils firent preuve d'un grand respect envers les fonctionnaires, notamment envers ceux à qui ils purent s'adresser en personne. Sur la côte de l'Atlantique, ce respect subsista, même après l'effondrement des stocks de morue, bien qu'il fût alors teinté de mauvaise humeur.

Les caractéristiques du bon gestionnaire des pêches

La gestion des pêches ressemble à la navigation dans le brouillard. Le succès des mesures proposées dépend souvent moins des règles ou des procédures elles-mêmes que des qualités personnelles des gestionnaires. Joe Whitmore, qui fut longtemps directeur régional du Pacifique, est peut-être celui qui a bénéficié de la plus grande renommée au sein d'un ministère qui a vu défiler des quantités de bons gestionnaires. Whitmore fut un parangon de trois qualités : le savoir (il a travaillé au Ministère durant plus de 40 ans et se fit toujours un devoir d'écouter et d'apprendre), la fermeté (un cadre supérieur d'entreprise déclara, à cet égard, que [Traduction] « les batailles étaient amusantes à l'époque de Whitmore »), et l'aptitude à réagir aux différentes situations (il traitait les problèmes sur-le-champ et incitait ses fonctionnaires, par son exemple, à faire de même).

Bon nombre de hauts fonctionnaires, et des milliers d'autres qui travaillaient à des niveaux moins élevés, affichaient des dispositions similaires. Le ministère des Pêches attire des gens qui apprécient l'aspect concret du travail sur les poissons et avec les pêcheurs, et qui aiment relever les défis complexes qui se présentent dans la réalité de la vie. À maintes reprises, des fonctionnaires du Ministère renoncèrent à des promotions qui auraient impliqué un changement d'organisme, parce qu'ils s'étaient pris à leur travail sur les pêches et croyaient qu'ils pouvaient apporter une

contribution à leur gestion. Sous cet angle, le Ministère fait pratiquement office de test de caractère, et il conserve plus que sa part de fonctionnaires dévoués.

Le personnel affecté à la gestion des pêches, si souvent assidu dans son travail, affectionne-t-il par ailleurs un sentiment de pouvoir? Le ministère fédéral des Pêches encadre les activités quotidiennes des citoyens qui participent à une vaste industrie. Il détermine qui peut pêcher, quels bateaux peuvent être utilisés et quelles espèces peuvent être capturées. Il décide des lieux et des périodes où la pêche est permise. Il dicte aux pêcheurs la manière de manutentionner le poisson et leur impose parfois des conditions de vente, tout en les obligeant à assumer des frais liés à la surveillance à bord des bateaux et à la vérification à quai. Ses décisions ont une incidence sur le revenu des pêcheurs. Ces derniers peuvent faire des discours et soumettre des arguments lors des comités consultatifs, mais c'est le Ministère qui a le dernier mot.

L'auteur du présent ouvrage n'a jamais rencontré de fonctionnaire qui aurait affirmé qu'il appréciait ce sentiment de pouvoir. La majorité ont le sentiment d'être rivés à leur table de travail, et se sentent plutôt exploités que puissants. On peut néanmoins soupçonner que l'autorité compte, dans une certaine mesure, parmi les attraits du Ministère.

La loi de Levelton

De quelle manière les structures et les pratiques bureaucratiques internes influent-elles sur la gestion des pêches? Les Pêches, comme d'autres portefeuilles, subirent les contrecoups de la propension du gouvernement à procéder à des remaniements internes fréquents, notamment après les années 1960. Tandis que la bureaucratie engraisait et que le nombre de ses subdivisions augmentait, des employés du Ministère se voyaient parfois déplacés dans des unités distinctes, plus indépendantes qu'il ne l'aurait fallu.

Cliff Levelton, qui fut gestionnaire des pêches durant de nombreuses années, disait souvent : « Il ne faut jamais séparer les analystes des exécutants. » Les pêches sont toujours difficiles à cerner; elles nécessitent une connaissance d'ensemble, partiellement intuitive. Bon nombre des meilleurs gestionnaires des pêches firent leurs débuts en tant qu'agents des pêches ou acquièrent autrement une expérience de la pêche considérée sous son aspect humain, dans toute sa diversité et avec toutes ses contrariétés. Les gestionnaires les plus qualifiés sont souvent ceux qui ont acquis le plus d'expérience directe à des niveaux différents.

Des gouverneurs à l'autonomie

Le ministère des Pêches présente toujours certaines ressemblances avec l'administration coloniale. Au début du XIX^e siècle, les gouverneurs des colonies de l'Atlantique prenaient leurs décisions, au mieux, à la suite de délibérations dans le cadre d'assemblées



Levée de casiers à homards dans l'Atlantique.

symboliquement élues. Ils gouvernaient avec des conseils dont les membres étaient nommés, et favorisaient qui ils voulaient. À la fin du siècle, cependant, l'éducation universelle, le système électoral, la presse et la révolution industrielle avaient transformé le Canada en une démocratie libérale.

Les pêcheurs ne furent toutefois pas touchés par la majorité des changements. Leur niveau d'éducation était demeuré inférieur à la moyenne et leur organisation, moins bien structurée que celle des fermiers, particulièrement dans l'Atlantique. Les connaissances étaient transmises aux pêcheurs de manière intermittente, et les questions liées aux pêches ne faisaient l'objet d'aucun vote. Pour l'industrie de la pêche, la révolution industrielle n'arriva réellement qu'après la Seconde Guerre mondiale. Mais à cette époque encore, le ministre avait le dernier mot, comme les gouverneurs de l'époque coloniale. Bien que les membres de l'industrie ou le grand public pussent lancer des débats d'orientation ou susciter des efforts de développement, au bout du compte, un petit groupe de fonctionnaires et le ministre concoctaient le plus souvent à eux seuls les nouveaux projets et les nouvelles mesures.

Durant l'essentiel de cette longue période, le Ministère perçut les pêches comme un défi qui allait de pair avec les problèmes de la conservation des espèces – principalement dans les eaux continentales et côtières, au départ – et avec le développement. Divers événements et différentes idées semblaient être gages de progrès : règlements sur les engins et les saisons de pêche favorisant la conservation; baux accordés à l'égard de pêches en rivière dans l'Est du pays; permis de pêche du saumon délivrés en Colombie-Britannique; mise sur pied d'écloseries; projets et subventions de développement; interdiction des chalutiers et coopératives de pêcheurs à l'époque de la Crise de 1929; intense période de développement qui suivit la Seconde Guerre mondiale; gestion globale et zone de 200 milles, instituées à l'époque de Davis et de LeBlanc. La plupart du temps, le Ministère chercha à faire avancer l'industrie en se fondant sur ses idées les plus récentes, ce qui entraîna parfois des résultats inattendus.

Bien entendu, ce fut surtout le cas sur la côte de l'Atlantique. En Colombie-Britannique, les membres de l'industrie étaient mieux instruits, mieux organisés et plus riches, et ils faisaient preuve d'un plus grand leadership. Les pêcheurs et les exploitants d'usines de la province furent à l'avant-garde sur les plans de la limitation du nombre de permis, de l'amélioration de la qualité des produits, de la gestion internationale et de la mise en valeur des salmonidés. L'industrie de cette province était plus assurée, et les pêches y furent généralement meilleures.

Après la Seconde Guerre mondiale, et notamment à l'époque de Davis et de LeBlanc, les pêcheurs de l'Atlantique s'organisèrent mieux et acquirent une plus grande influence. Mais de nos jours encore, le gouverneur - c'est-à-dire le ministre - détient un pouvoir anormal.

On peut soutenir que deux tendances fondamentales du monde occidental façonnèrent la forme de l'autonomie actuelle. La première tient à l'indépendance par rapport aux gouvernements que favorisent l'entreprise privée et le marché libre. Les permis et les quotas individuels peuvent, dans une certaine mesure, mettre les entreprises à l'abri d'actes arbitraires. Mais il n'est guère probable que la ressource en copropriété qui alimente l'industrie des pêches soit jamais aussi libre d'interventions gouvernementales que les ressources de base de la plupart des autres industries.

La seconde tendance favorable à l'autonomie est indissociable de l'influence sur le gouvernement que confère notre système électoral et des engagements civiques qui caractérisent la vie en société. Encouragés par LeBlanc et, à des degrés divers, par ses successeurs, les pêcheurs et les autres membres de l'industrie se sont orientés, conjointement avec le Ministère, vers la cogestion, sous une forme ou l'autre. Voilà où résident véritablement les espoirs face à l'avenir.

Les demandes visant à soustraire les pêches de toute influence politique n'ont jamais porté fruits et n'en porteront probablement jamais tant que les ressources appartiendront à tous les Canadiens. Ce qu'il faut, ce sont de meilleures politiques fondées sur une éducation solide, le respect de la démocratie et la prise de responsabilité. Il faut aussi que de telles politiques soient appliquées dans le cadre d'un système comprenant des mécanismes pratiques qui permettent de faire face à des changements imprévisibles. Une vision de ce genre semble en voie de se concrétiser grâce au travail de divers organismes et de conseils consultatifs, ainsi qu'à des plans de gestion intégrée des pêches, à des projets conjoints et à d'autres efforts similaires visant à assurer la participation des intervenants pertinents dans les processus de gestion.

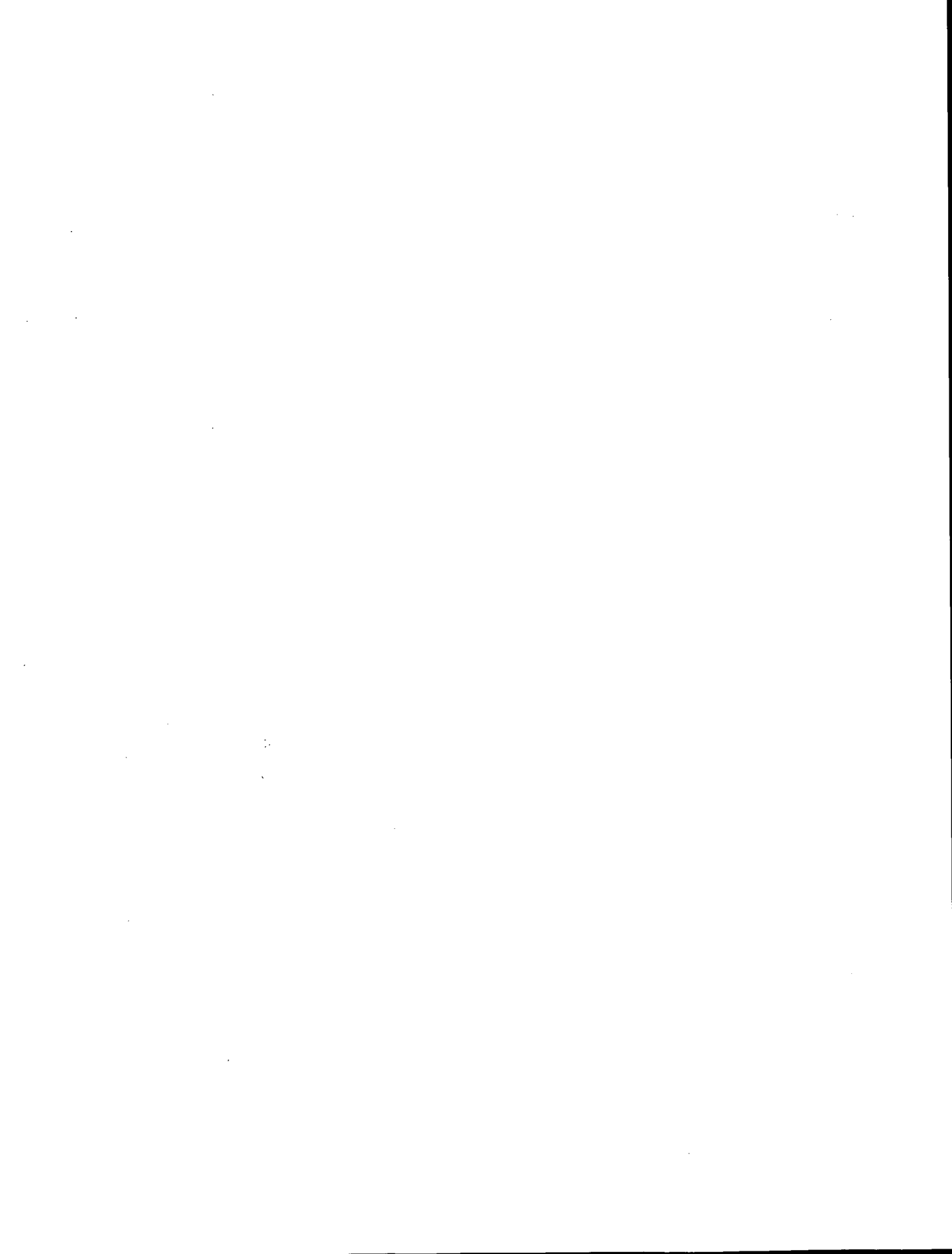
Rassembler les membres de l'industrie ou leurs représentants désignés afin qu'ils partagent des

connaissances et assument leur part de responsabilités peut sembler banal, mais cette manière de procéder est fondamentale. La cogestion devra rester assujettie à une autorité quelconque pour produire les résultats attendus; mais toute autorité qui fait fi de la cogestion continuera, trop souvent, d'échouer. La gestion des pêches est une lutte sans fin pour résoudre l'insoluble problème que présente l'exploitation par des intérêts privés d'une ressource en copropriété. Plus les intervenants concernés auront d'influence, mieux ils pourront s'en tirer - ce qui n'est pas sans rappeler la situation de la ressource en copropriété que constitue le Canada lui-même.

Le Canada a tiré profit de son ministère des Pêches

Dans un autre ordre d'idées, les citoyens du Canada sont redevables au ministère fédéral des Pêches. Mon premier mandat au Ministère débuta dans les années 1970. J'y fis mon entrée en m'opposant, malgré un certain complexe d'infériorité, à ce que je considérais comme une mauvaise gestion de la pêche du hareng dans la baie de Fundy. Après quelque six mois, il m'apparut que j'étais du nombre des meilleurs travailleurs que j'avais pu rencontrer; rares étaient les employés plus assidus ou mieux renseignés. Dans la baie de Fundy, j'eus bientôt l'occasion de voir LeBlanc, Fern Doucet, Derrick Iles et d'autres employés du Ministère collaborer avec les pêcheurs en vue d'améliorer la pêche. J'en vins à réaliser qu'à chaque pêche est associée une histoire complexe et que le pays compte des milliers d'histoires de ce genre, auxquelles ont pris part des personnes en chair et en os qui, animées par leurs propres intérêts et aux prises avec des problèmes qui leur étaient particuliers, œuvrèrent au sein d'une industrie dont un grand nombre d'éléments échappent à l'autorité des gestionnaires. Aucune formule de succès ne s'applique à la gestion des pêches, sinon celle du travail, de l'intelligence et de la bonne volonté.

L'agent des pêches, le scientifique, le négociateur, l'agent de protection de l'habitat, le personnel de première ligne en général - tous ces gens appartiennent à une confrérie particulière et mal comprise. Comme les pêcheurs eux-mêmes, ces travailleurs doivent faire face à un vaste éventail de défis qui demeurent, comme leurs satisfactions, étrangers à la majorité des autres Canadiens. Aucun autre ministère n'aurait pu compter sur des employés plus dévoués et, en général, l'industrie, les collectivités et l'ensemble du pays bénéficièrent et bénéficient toujours de leur travail digne de mention. C'est à eux que nous devons les stocks de poisson dont nous disposons aujourd'hui.



NOTES

Notes du chapitre 1

1. Diamond Jenness, *The Indians of Canada*, 5^e édition, Ottawa, Musée national du Canada, *passim*.

2. Olive Patricia Dickason, *Canada's First Nations: A History of Founding Peoples from Earliest Times*, Norman, Oklahoma, University of Oklahoma Press, 1992, p. 80. Voir aussi Hilary Stewart, *Indian Fishing: Early Methods on the Northwest Coast*, Seattle, University of Washington Press, 1977, p. 161 et suiv.

3. Voir Jenness, *passim*; Dianne Newell, *Tangled Webs of History: Indians and the Law in Canada's Pacific Coast Fisheries*, Toronto, University of Toronto Press, 1993, p. 28-45. Une importante partie de ce chapitre est fondée sur les ouvrages de Jenness, Newell, Dickason et Stewart.

4. M.P. Shepard et A.W. Argue, *The Commercial Harvest of Salmon in British Columbia, 1820-1877*, ministère des Pêches et Océans, Rapport technique canadien des sciences halieutiques et aquatiques, août 1989, n° 2.

5. Voir Dickason, p. 63; Jenness, p. 59-60; Newell, p. 31.

6. Voir Jenness, p. 53-66; Newell, p. 34, 35; Gordon Winant Hewest, *Aboriginal Use of Fishery Resources in Northwest North America*, thèse, University of California, février 1947, p. 241.

7. Ministère de la Marine et des Pêcheries, *Annual Report*, 1886, p. 264-265; Stewart, p. 46-47; Jenness, p. 170-173.

8. Voir Jenness, p. 59-60; Hewest, p. 136 et suiv. Dickason déclare, à la p. 67, que les techniques de la chasse aux baleines ont été établies par les Aléoutes et les Inuits du Grand Nord. Lescarbot cite Joseph Acosta, un jésuite espagnol qui a séjourné au Pérou au XVI^e siècle, selon lequel les Indiens sautaient de leurs canoës sur le dos des baleines, comme à cheval, pour bloquer le soufflet des baleines au moyen d'un bâton auquel ils attachaient une corde avec laquelle ils tiraient les baleines à terre lentement. Voir Marc Lescarbot, *Nova Francia: Description de l'Acadie, 1606*, trad. par P. Erondelle, 1609, Londres, George Routledge and Sons, 1928, p. 289.

9. Le récit de Cartier figure dans J.H. Reid, Stewart Kenneth McNaught et Harry S. Crowe, *A Source-book of Canadian History*, édition revue et augmentée, Toronto, Longmans Canada, Ltd., 1964), p. 9. Voir aussi Marcel Moussette, *Fishing Methods Used in the St. Lawrence River and Gulf* (Ottawa, Direction des lieux et parcs historiques nationaux, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, 1979), p. 65.

10. Voir Jenness, p. 53-66; Moussette, *passim*; Lescarbot, p. 95-96, 285; Dickason, p. 106-107, 167.

11. Jenness, p. 411.

12. Dickason, p. 92.

13. Voir Jenness, p. 53-66, 97, 406 et suiv.

14. Jenness, p. 45, 61.

15. Newell, p. 42.

16. Voir Jenness, p. 53-66.

17. Roderick Haig-Brown, *The Salmon*, Ottawa, Environnement Canada, Service des pêches et des sciences de la mer, 1974, p. 43, 48. Voir aussi Stewart, p. 161 et suiv., p. 174.

18. Newell, p. 40.

19. Jenness, p. 65.

20. On s'est inspiré, pour une bonne partie de l'information qui précède, de Newell, p. 40-45; Jenness, p. 145; Stewart, p. 20 et 100; Marilyn G. Bennett, *Fishing and Its Cultural Importance in the Fraser River System*, Service des pêcheries, Région du Pacifique, Environnement Canada; et Union of British Columbia Indian Chiefs, avril 1973, p. 17; Geoff Meggs, *Salmon: The Decline of the B.C. Fishery*, Vancouver et Toronto, Douglas & McIntyre, 1991, p. 12.

21. Dickason, p. 228.

22. Jenness, p. 421-422, 256-257.

Notes du chapitre 2

1. Harold Innis, *The Cod Fisheries: The History of an International Economy*, New Haven, Yale University Press, 1940, p. 11. À moins d'avis contraire, tout renvoi ultérieur à Innis s'applique à cet ouvrage.

2. Reid et coll., p. 8.

3. Innis, p. 37-38, 71.

4. Mark Kurlansky, *Cod: A Biography of the Fish that Changed the World*, Toronto, Alfred A. Knopf Canada, 1997, p. 49.

5. G.B. Goode, Joseph W. Collins, R.E. Earll et A. Howard Clark, *Materials for a History of the Mackerel Fishery*, Washington, Government Printing Office, 1883, p. 217.

6. Robert W. Dunfield, *The Atlantic Salmon in the History of North America*, Ottawa, ministère des Pêches et Océans, 1985, p. 12.

7. L.Z. Joncas, « The Fisheries of Canada », dans *Fisheries of the World: Papers from the International Fisheries Exhibition*, Londres, 1883.

8. Dickason, p. 95.

9. D.W. Prowse, *A History of Newfoundland from the English, Colonial and Foreign Records*, Londres et New York, 1895; réimpression, Mika Studio, Belleville, Ontario, 1972, p. 19.

10. Voir Innis, p. 47-49, p. 124-126; Shannon Ryan, *Fish out of Water: The Newfoundland Saltfish Trade, 1814-1914*, St. John's, Breakwater Books, 1986, p. xxi-xxii, 29-30, et *The Ice Hunters: The Newfoundland Saltfish Trade*,

- 1914, St. John's, Breakwater Books, 1994, p. 25-26; Jean-François Brière, « The French Fishery in North America in the 18th Century » et Roch Samson, « Good Debts and Bad Debts: Gaspé Fishers in the 19th Century », dans *How Deep Is the Ocean? Historical Essays on Canada's Atlantic Fishery*, James E. Candow et Carol Corbin, directeurs, Sydney, University College of Cape Breton Press, 1997.
11. Lescarbot, p. 286. Voir aussi Prowse, p. 21.
 12. Innis, p. 23-26; Ryan, *Fish*, p. 31.
 13. Lescarbot, p. 286-287.
 14. Innis, p. 47-48.
 15. Lescarbot, p. 287-289.
 16. Voir Ryan, *Ice*, p. 65 et suiv.
 17. Une bonne partie de l'information qui précède figure dans Innis, p. 21, 47-48, 56 et suiv., 133; Ryan, *Fish*, p. 29 et suiv., *passim*.
 18. Samuel Edward Dawson, *The Saint Lawrence Basin and Its Borderlands: Being the Story of Their Discovery, Exploration and Occupation*, Londres, Lawrence et Bullen, 1905, p. 81-83. Voir aussi Innis, p. 14-15, 26; Prowse, p. 21-22.
 19. Darlene Abreu-Ferreira, « Portugal's Cod Fishery in the 16th Century: Myths and Misconceptions », dans *How Deep Is the Ocean? Historical Essays on Canada's Atlantic Fishery*, James E. Candow et Carol Corbin, directeurs, Sydney, University College of Cape Breton Press, 1997, p. 35.
 20. Innis, p. 38; Prowse, p. 60.
 21. Innis, p. 92.
 22. Voir Innis, p. 23; Dawson, p. 222-223; René Bélanger, « Les Basques », dans *L'Encyclopédie canadienne*, 2^e édition, Edmonton, Hurtig Publishers, 1988.
 23. Janet E.M. Pitt et Robert D. Pitt, « Red Bay », dans *L'Encyclopédie canadienne*, 2^e édition, Edmonton, Hurtig Publishers, 1988.
 24. J.N. Tonnessen, A.O. Johnsen et R.J. Christophersen, *The History of Modern Whaling*, Berkeley, University of California Press, 1982, p. 1-2; Innis, p. 50; Dawson, p. 135.
 25. Reid et coll., p. 28.
 26. On retrouve des renseignements utiles dans Dawson, p. 224; Innis, p. 31, 39-40, 47-48.
 27. J'ai puisé en abondance dans Dawson, p. 130, 178, 224; Innis, p. 15-25, 31, 39-40, 44-51, 90; Tonnessen et coll., 1-2; Ryan, *Fish*, p. 29 et suiv.
 28. Voir Innis, p. 87-89, 121-127; Prowse, p. 187.
 29. Muriel K. Roy, « Settlement and Population Growth », dans *The Acadians of the Maritimes*, Jean Daigle, directeur, Moncton, Centre d'études acadiennes, 1982.
 30. Voir Jean Daigle, directeur, *The Acadians of the Maritimes*, Moncton, Centre d'études acadiennes, 1982, p. 23-28; J. Bartlett Brebner, *Canada: A Modern History*, Ann Arbor, University of Michigan Press, 1960, p. 66.
 31. Cf. Innis, p. 84-86, 95, 120-129; C. Gallant et G. Arseneault, *Histoire de la pêche chez les Acadiens de l'Île-du-Prince-Édouard*, Summerside, Société Saint-Thomas-d'Aquin, 1980.
 32. Innis, p. 50, 86-91, 121-124.
 33. Reid et coll., p. 24.
 34. Cf. Innis, p. 121-124; Moussette, p. 56.
 35. Cf. Brebner, *Canada*, p. 39; Innis, p. 118, 120.
 36. Daigle, *Acadians*, p. 24.
 37. Innis, p. 183, voir aussi p. 103, 131.
 38. Une bonne partie de ce qui précède se trouve dans Innis, p. 13, 30; Dawson, p. 74-75, 224; Prowse, p. 33; Abreu-Ferreira, p. 34 et Lunt, p. 361.
 39. Innis, p. 31-38, 49-50.
 40. Voir Ryan, *Fish*, p. 29, 31; Innis, p. 34, 50-51.
 41. Dawson, p. 226; Tonnessen et coll., p. 1-2.
 42. Voir Innis, p. 52-74, 90, 127; Ryan, *Fish*, p. 32.
 43. Ryan, *Ice*, p. 26; Innis, p. 95, 115-119.
 44. Innis, p. 52, 64-65, 71, 76.
 45. Une bonne partie de ce qui précède se trouve dans W.E. Lunt, *History of England*, 4^e édition, New York, Harper and Brothers, 1957, p. 437-439, 492; Innis, p. 112-116.
 46. Innis, p. 96, 107; Prowse, p. 173.
 47. Pour ce qui précède, cf. Innis, p. 68-71, 75-76, 117, 134-135; Prowse, p. 120-121.
 48. Innis, p. 75; Prowse, p. 152.
 49. Dunfield, *Salmon*.
 50. Cf. Goode et coll., p. 81 et suiv., 83, 85, 115-117, 148.
 51. Innis, p. 75, 117.
 52. Tonnessen et coll., p. 3; Daniel Francis, *The Great Chase: A History of World Whaling*, Toronto, Penguin Books Canada, 1990, p. 44-46.
 53. Innis, p. 70-74, 116, 127.
 54. Prowse, p. 151; Innis, p. 101.
 55. Cf. Innis, p. 80-81, 101-104, 115-118, 125, 131-137.
 56. Innis, p. 116-119, 130.
 57. Prowse, p. 59, 95; Innis, p. 54.
 58. Pour ce qui précède, cf. Innis, p. 54-61, 61-62; Prowse, p. 99 et suiv., 109.
 59. Ryan, *Ice*, p. 29; Innis, p. 57, 63-64.
 60. Cf. Innis, p. 66-67; Prowse, p. 154 et suiv.; Ryan, *Ice*, p. 26.
 61. James J. Talman, *Basic Documents in Canadian History*, Princeton, D. Van Nostrand, 1959, p. 15-19.
 62. Cf. Innis, p. 67-70; Prowse, p. 110-112.
 63. Ryan, *Fish*, p. 32; cf. Ryan *Ice*, p. 30; Prowse, p. xvii, p. 114.
 64. Une bonne partie de ce qui précède se trouve dans Ryan, *Ice*, p. 27; Shannon Ryan, communication personnelle; Innis, p. 101-102, 106.
 65. Ryan, *Fish*, p. 32.

66. Pour ce qui précède, cf. Prowse, p. 113-114, 151-153; Innis, p. 98-99, 103, 151-153.
67. Prowse, p. 226.
68. Prowse, p. 154-155; Innis, p. 97.
69. Pour ce qui précède, cf. Prowse, p. 154-155, 167-168, 191-196; Innis, p. 96-99.
70. Innis, p. 101-102, 127.
71. Pour ce qui précède, cf. Prowse, p. 201, 274; Ryan, *Ice*, p. 31; Innis, p. 109, 123, 296; H.Y. Hind, *The Effect of the Fishery Clauses of the Treaty of Washington on the Fisheries and Fishermen of British North America*, première partie (étude préparée pour la Fishery Commission, Halifax, 1877), p. 162.
72. La « place » d'un bateau pouvait représenter un espace suffisant pour l'installation d'éteudoirs capables d'accueillir 70 quintaux de poisson frais ou 40 pieds de terrain en bordure. D'autres définitions sont possibles. Cf. Innis, p. 106n.
73. Cf. Innis, p. 102, 108-109, 317; Prowse, p. 253; Ryan, *Ice*, p. 32.
74. J.R. Smallwood, *The Book of Newfoundland*, vol. 3, St. John's, Newfoundland Book Publishers, Ltd., 1937, p. 427-428.
75. Brebner, *Canada*, p. 70.
76. Cf. Lescarbot, p. 281-291; Nicolas Denys, *The Description and Natural History of the Coasts of North America (Acadia)*, New York, Greenwood Press, 1968; The Champlain Society, facsimile d'une édition de 1908, *passim*.

Notes du chapitre 3

1. Innis, p. 149; cf. Ryan, *Fish*, p. 34; Prowse, p. 297.
2. Innis, p. 149-150.
3. Prowse, p. 273. Pour des renseignements sur les coûts, les revenus et les salaires, voir Innis, p. 147, 151, 181-182, 300n.
4. Innis, p. 151-152 et 196.
5. Ryan, *Ice*, p. 28.
6. Innis, p. 147.
7. Prowse, p. 274; cf. Prowse, p. 201, 296-298, 325; Innis, p. 109, 147, 177, 195-196.
8. Innis, p. 150.
9. Grande-Bretagne, Board of Trade (chambre de commerce), *Report of the Lords Commissioners for Trade and Plantations to His Majesty, 19 December 1718*; voir Innis, p. 157.
10. Ryan, *Ice*, p. 30-31.
11. Prowse, 342n; cf. Innis, p. 149 et 198.
12. Innis, p. 147 et 155.
13. Innis, p. 155.
14. Prowse, p. 192-200; cf. Innis, p. 145-147 et 195-196.
15. La plupart des données ci-dessus figurent dans le document Ryan, *Ice*, p. 31; Prowse, p. 283, 296, 324, 341; Innis, p. 147, 157, 195-196.

16. W.S. MacNutt, *The Atlantic Provinces: The Emergence of Colonial Society*, édition brochée, Toronto, McClelland & Stewart, 1968, p. 74.
17. Innis, p. 144, 153, 194, 296.
18. Cf. Andrew German, « Fishing History, 1720-1930 », dans *Georges Bank*, révisé par Richard H. Backus et Donald W. Bourne, directeurs, Cambridge, MIT Press, 1987, p. 412.
19. Cf. German, p. 409; Innis, p. 160-161.
20. Innis, p. 200.
21. La plupart des données ci-dessus figurent dans le document Innis, p. 160-166, 205; Prowse, p. 199; J. Bartlett Brebner, *The Neutral Yankees of Nova Scotia*, édition brochée, Toronto, McClelland & Stewart, Carleton Library series, 1969, p. 8 et 9; Allan Nevins et Henry Steele Commager, *A Pocket History of the United States*, New York, Washington Square Press, 1970, p. 29 et 30, 62.
22. Pour le passage ci-dessus, cf. Francis, p. 55, 61-62; Tonnessen et coll., p. 3; Prowse, p. 298; Innis, p. 191.
23. Judith Tulloch, « The New England Fishery and Trade at Canso », dans *How Deep Is the Ocean? Historical Essays on Canada's Atlantic Fishery*, publié par James E. Candow et Carol Corbin, Sydney, University College of Cape Breton Press, 1997, p. 70.
24. Innis, p. 191 et 231.
25. Hind, partie 1, p. 166.
26. Kennedy Wells, *The Fishery of Prince Edward Island* (Charlottetown, Î.-P.-É.: Ragweed Press, 1986), p. 101.
27. Exposition *Mer et mondes* du Musée canadien des civilisations, Hull, 2001. Les documents suivants comprennent plus de renseignements au sujet du morse : Prowse, p. 336; Innis, p. 191 et 276; Moses H. Perley, *Reports on the Sea and River Fisheries of New Brunswick*, Fredericton, Queen's Printer, 1852.
28. B.A. Balcom, *History of the Lunenburg Fishing Industry*, Lunenburg, (N.-É.) : Lunenburg Marine Museum Society, 1977, p. 1 et 2.
29. J. Murray Beck, « Nouvelle-Écosse, 1714-1784 », dans *L'Encyclopédie canadienne*, 2^e éd., Edmonton, Hurtig Publishers, 1988.
30. Frederick William Wallace, *In the Wake of the Wind Ships*, Toronto, 1927, p. 11 et 12.
31. Innis, p. 190.
32. Dunfield, p. 48.
33. Innis, p. 185-190.
34. Pour les données ci-dessus : cf. Prowse, p. 250; Innis, p. 138 et 168-169.
35. Le rapport cité dans Reid et coll., p. 29. Hind, p. 167-168, cite un rapport datant de 1758 environ et faisant état de 726 navires pontés, transportant chacun huit hommes et 1 555

chaloupes. Ce chiffre pourrait inclure des navires pontés de France. En tous les cas, la pêche avait une grande importance.

36. Craig Brown, dir., *The Illustrated History of Canada*, Toronto, Lester & Orpen Dennys, 1987, p. 164.

37. Brebner, *Canada*, p. 66-68.

38. Roy, p. 134.

39. Roy, p. 149-153.

40. Prowse, p. 320.

41. G.W. Brown, *Readings in Canadian History*, Toronto, 1940, p. 203-204.

42. Innis, p. 183 et 183n.

43. Hind, partie 1, p. 166

44. Innis, p. 191.

45. Innis, p. 193-194.

46. Innis, p. 188, 192, 276-278.

47. Prowse, p. 319.

48. Cf. Innis, p. 193-194; Dunfield, p. 56; Prowse, p. 624.

49. Innis, p. 185.

50. Prowse, p. 321-322.

51. Cf. Brebner, *Neutral*, p. 8; Innis, p. 203.

52. Prowse, p. 327; cf. Innis, p. 193-194, p. 203.

53. Innis, p. 195 et suiv.

54. Innis, p. 151, 196, 293, 293n.

55. Hind, partie 1, p. 117 et 162-163.

56. Prowse, p. 344-345.

57. Innis, p. 209 et suiv., p. 312-316.

58. Prowse, p. 341 et suiv.; Innis, p. 208-209.

59. Cf. Innis, p. 293n.

60. Innis, p. 293.

61. Ryan, *Ice*, p. 34; Innis, p. 196 et 293.

62. Voir Ryan, *Ice*, p. 49-53 et 70; Prowse, p. 298; Sir William Mcgreggor, *Chronological History of Newfoundland Fisheries*, St. John's, 1907 (réimprimé par le service provincial d'archives de Terre-Neuve).

63. Hind, partie 1, p. 62.

64. Innis, p. 298, 303-305, 316 et suiv.

65. Innis, p. 204-206; United States Tariff Commission, *Treaties Affecting the Northeastern Fisheries*, rapport n° 152, seconde série, Washington, 1994, p. 21.

66. Innis, p. 183, 185, 214-215, 293.

67. Innis, p. 202 et 206-210; Tariff Commission, p. 20.

68. Innis, p. 220; cf. Ryan, *Fish*, p. 33; Tariff Commission, p. 20.

69. Tariff Commission, p. 21.

70. MacNutt, p. 132; cf. Innis, p. 232-233, 235, 247.

71. Innis, p. 232.

72. Innis, p. 230.

73. Cf. Wells, p. 100 et suiv.; Dunfield, p. 51.

74. Innis, p. 187 et 230-240.

75. Innis, p. 188, 192, 276-278.

76. Dunfield, p. 39 et 52.

77. La plupart des informations ci-dessus sont tirées de Dunfield, p. 33, 41-43, 58; Prowse, p. 283 et 337; Innis, p. 148-149, 158, 294.

78. Dunfield, p. 42, 48, 57.

79. Voir Dunfield, p. 53, 62, 65, 67-68.

80. Lettre rédigée par Stephen J. Augustine de Fredericton au *Telegraph-Journal*, Saint John, (N.-B.), le 3 juin 1980, citation reproduite à partir de Collections of the *New Brunswick Historical Society*, vol. III, n° 9: p. 335-336.

81. Dunfield, p. 62 et 65.

82. Prowse, p. 283 et 337; cf. Innis, p. 148-149, 158, 294.

83. Perley, p. 88.

84. Kurlansky, p. 98-100.

Notes du chapitre 4

1. Brebner, *Canada*, p. 168-169, 182-183, 192-193, 208.

2. Innis, p. 307 et 416.

3. Innis, p. 239-241.

4. Innis, p. 160.

5. Cf. Ryan, *Ice*, p. 37-38; Innis, p. 303 et 320; MacNutt, p. 115-116.

6. Ce qui précède est tiré en grande partie de Innis, p. 220-224.

7. MacNutt, p. 107-108.

8. Cf. Innis, p. 227-236, 239-240, 241-242, 416; MacNutt, p. 197-198 et 114-115.

9. Cf. Ryan, *Ice*, p. 41; Innis, p. 223-224 et 242.

10. Voir MacNutt, p. 134; Innis, p. 243, 245, 250, 339-341.

11. Innis, p. 219; Brebner, *Canada*, p. 196.

12. *Memorandum upon the questions at issue between Great Britain and the United States in relation to the North American fisheries, 1898.*

(Bibliothèque du ministère des Pêches et des Océans, Ottawa, n° 190902 au catalogue).

Cf. Innis, p. 274 et suiv.

13. Cf. D.M. Johnston, *The International Law of Fisheries*, New Haven, Yale University Press, 1965.

14. Innis, p. 279.

15. *Memorandum.*

16. Innis, p. 320.

17. Innis, p. 308; Perley, p. 51.

18. Voir German, *passim*; Innis, p. 225 et 324-326; Hind, partie 1, xiv.

19. Hind, partie 1, p. 163.

20. Goode et coll., p. 133.

21. Innis, p. 226 et 348-349.

22. Innis, p. 222, 286, 324-325, 328, 332, 347; Hind, partie 1, p. 140.

23. Cf. Ryan, *Fish*, p. 84; Innis, p. 253 et 258; Brebner, *Canada*, p. 111.

24. Ce qui précède est tiré en grande partie de Innis, p. 223, 225, 324.

25. Goode et coll., p. 81 et suiv., 83, 85, 115-117. Voir aussi Innis, p. 225 et 326; Hind, partie 1, p. 81.

26. G.B. Goode, *The Fisheries and Fishery Industries in the United States*, Washington, United States Commission of Fish and Fisheries, Bureau of Fisheries, 1884-1887, p. 428-430.

27. Innis, p. 225 et 329.

28. Goode, p. 269-270; Goode et coll., p. 77.

29. Goode et coll., p. 81 et 122-123.

30. Goode, p. 272. Sur la pêche à la senne coulissante; voir aussi Hind, partie 1, p. 135 et 139; German; Goode, p. 269-271; Hind, partie 1, p. 135 et 139.

31. Cf. Innis, p. 324-326, p. 330-331; German, *passim*; Hind, partie 1, xiv.

32. Ce qui précède est tiré en grande partie de Tonnessen et coll., *passim*; Innis, p. 222; Prowse, p. 298.

33. Ryan, *Fish*, p. 91. Ryan présente sous forme de tableau les primes françaises accordées en 1851.

34. Innis, p. 214-219; cf. aussi Innis, p. 375-383; Hind, partie 1, xxi, p. 161-166.

35. Innis, p. 381.

36. Ch. de la Morandière, *Histoire de la pêche française de la morue dans l'Amérique septentrionale*, vol. III, Paris, 1966; Innis, p. 374-376.

37. De la Morandière.

38. Voir German; Innis, p. 329 et p. 376; Balcom, *Lunenburg*, p. 15.

39. Sur Lunenburg, voir Balcom, *Lunenburg*, p. 6-7; les autres renseignements ci-dessus sont tirés de Innis, p. 272-276, 284-286, 347.

40. Innis, p. 273 et 277.

41. Innis, p. 348.

42. Wells, p. 106.

43. Innis, p. 203 et 260.44. L.K. Ingersoll, *Report by Captain John Robb, R.N., on the state of the fisheries, the condition of the lighthouses, the contraband trade, and various other matters in the Bay of Fundy, made to His Excellency the Lieutenant-Governor*, 1840, Société historique de Grand Manan, 1965.

45. Innis, p. 346.

46. Innis, p. 331, cf. aussi p. 346.

47. Innis, p. 332-333.

48. Innis, p. 287.

49. Cf. Roch Samson, *Pêcheurs et marchands de la baie de Gaspé au XIX^e siècle*, Ottawa, Parcs Canada, 1984.

50. Innis, p. 278-279, p. 282-283.

51. Innis, p. 356; Perley, p. 39.

52. Innis, p. 277-278.

53. L. Bérubé, *Coup d'œil sur les pêcheries du Québec*, Sainte-Anne-de-la-Pocatière, École supérieure des pêcheries, 1941, p. 10-15.

54. Perley, p. 1, 51, 37-38, 31-32.

55. Innis, p. 264-266 et 347.

56. Perley, p. 16.

57. L.W. Scattergood et S.N. Tibbo, *The Herring*

Fishery of the Northwest Atlantic, Ottawa, Conseil de recherches sur les pêcheries du Canada, bulletin n° 121, 1959.

58. James L. Warren, *Marine Sardine Industry History: An Anthology*, Maine Sardine Council, mars 1986, *passim*.

59. Stephen A. Davis, St. Mary's University, Halifax (N.-É.), comm. pers.

60. Warren, *passim*.

61. Ce qui précède provient principalement de Goode et coll., p. 131 et 239; Cicely Lyons, *Salmon. Our Heritage: The Story of a Province and an Industry*, Vancouver, British Columbia Packers, 1969, p. 140; Perley, p. 20; Charles L. Cutting, *Fish Saving: A History of Fish Processing from Ancient to Modern Times*, Londres, Leonard Hill Limited, 1955, p. 187-191; A. Gordon DeWolf, *La pêche du homard dans les Maritimes : conséquences économiques de la réglementation*, Ottawa, Conseil de recherches sur les pêcheries du Canada, bulletin n° 187, 1974.

62. Wells, p. 112.

63. Cf. Cutting, p. 187-191.

64. Innis, p. 239-241, 259-265, 332-336.

65. Innis, p. 262-264; Balcom, *Lunenburg*, p. 4.

66. Wells, p. 109 et 119.

67. Dunfield, p. 50.

68. Innis, p. 263-266.

69. Wells, p. 109.

70. E.E. Prince, « Fifty Years of Fishery Administration in Canada », dans *Transactions of the American Fisheries Society*, n° 50 (1921), p. 5.

71. Goode, p. 441.

71. Innis, p. 332-334, p. 345-346.

72. Innis, p. 346.

73. Innis, p. 344-347; Canada, *Délimitation de la frontière maritime dans la région du Golfe du Maine (Canada/États-Unis d'Amérique). Annexes au mémoire du Canada. Vol. 1. Traités contemporains influant sur les pêcheries de l'Atlantique Nord-Ouest avec une introduction historique*, La Haye, Cour internationale de justice, septembre 1982, p. 12.

74. Tariff Commission, p. 54.

75. *Traités contemporains*, p. 1 et 12; Tariff Commission, p. 42-44.

76. Innis, p. 348-349.

77. Tariff Commission, p. 46; *Memorandum*, annexe 4.

78. Ce qui précède est tiré en grande partie de Innis, p. 229, 249-259, 266, 337-338; J.B. Brebner, *North Atlantic Triangle: The Interplay of Canada, the United States and Great Britain*, New Haven, Yale University Press, 1945, p. 111.

79. Cf. Philip A. Buckner et John G. Reid, directeurs, *The Atlantic Region to Confederation: A History*, Toronto, University of Toronto Press, 1994, p. xv.

80. Brebner, *Canada*, p. 157.

81. Ryan, *Ice*, p. 39.

82. Ryan, *Fish*, p. 35, et *Ice*, p. 40-42.

83. Ryan, *Ice*, p. 93.

84. Ryan, *Ice*, p. 54-55; Innis, p. 303-305 et 410-411.
85. Brebner, *Canada*, p. 158.
86. Prowse, p. 420 et 450-451; Ryan, *Ice*, p. 52-54; Innis, p. 303-304, p. 409-411.
87. Ryan, *Ice*, p. 104, 445, 457.
88. Ryan, *Ice*, p. 100-105.
89. Innis, p. 264.
90. Henry D. Roberts et Michael O. Nowlan, *The Newfoundland Fish Boxes: A Chronicle of the Fishery*, Fredericton, Brunswick Press, 1982, p. 28.
91. Prowse, p. 403-404.
92. G.M. Story, W.J. Kirwin et J.D.A. Widdowson, dir., *Dictionary of Newfoundland English*, Toronto, University of Toronto Press, 1982.
93. Hind, partie 1, p. 163.
94. Ryan, *Fish*, p. 236-240; Innis, p. 301.
95. Innis, p. 307-310; Ryan, *Fish*, p. 240.
96. Brebner, *Canada*, p. 158.
97. Innis, p. 309.
98. Hind, partie 1, p. 163; Balcom, *Lunenburg*, p. 4.
99. Innis, p. 273, 277, 413.
100. Innis, p. 308-309 et 385.
101. Innis, p. 209, 308-309, 406-407.
102. Michael E. Condon, *The Fisheries and Resources of Newfoundland: The Mine of the Sea*, St. John's, 1925.
103. Innis, p. 387.
104. Cf. D.A. Macdonald, « Social History in a Newfoundland Outport: Harbour Breton, 1850-1900 », dans *How Deep Is the Ocean? Historical Essays on Canada's Atlantic Fishery*, publié par James E. Candow et Carol Corbin, Sydney, University College of Cape Breton Press, 1997, p. 98.
105. Innis, p. 306-307, p. 386-387; Prowse, p. 379.
106. Innis, p. 306.
107. Hind, partie 1, p. 62.
108. Innis, p. 355 et 391-393.
109. Hind, partie 1, p. 81 et 84.
110. W. Templeman, *The Newfoundland Lobster Fishery: An Account of Statistics, Methods, and Important Laws*, St. John's, Department of Natural Resources, 1941, p. 5.
111. Tonnessen et coll., p. 4 et 5; Newfoundland Department of Marine and Fisheries, *Annual Report*, 1902, p. 6 et 7; Prowse, p. 298-299.
112. Commissaire des Terres de la Couronne du Canada, *Annual Report*, 1858, p. 78.
113. Innis, p. 302 et 308.
114. Innis, p. 386.
115. Voir Prowse, p. 431; Innis, p. 384-387.
116. Innis, p. 378 et 393.
117. Voir Innis, p. 355, 391-392, 405.
118. Brebner, *Triangle*, p. 98.
119. Cf. Lyons, p. 43 et 50; Shepard et Argue.

Notes du chapitre 5

1. Buckner et Reid, p. xii-xiii.
2. Cf. Ryan, *Fish*, p. 258 et 259.
3. La citation ci-dessus et la plupart des statistiques sont tirées de Hind, partie 1, p. 124 et p. 164-166, partie 2, p. 63-65. Voir aussi Secrétariat d'État du Canada, *Return correspondence between the Government of the Dominion and the Imperial Government on the subject of the fisheries, with other documents relating to the same, laid before the Honourable the House of Commons*, Ottawa, 1871.
4. Cf. Hind, partie 1, p. iv-v.
5. Perley, p. 1.
6. D.A. Sutherland, « 1810-1820: War and Peace », dans *The Atlantic Region to Confederation: A History*, publié par Philip A. Buckner et John G. Reid, Toronto, University of Toronto Press, 1994, p. 247.
7. Perley, p. 93.
8. Perley, p. 112.
9. Innis, p. 331 et 350; Tariff Commission, p. 49 et suiv.; Wells, p. 117-119.
10. Tariff Commission, p. 49 et suiv.; W.L. Morton, *The Kingdom of Canada*, Toronto, McClelland & Stewart, 1963, p. 291.
11. Innis, p. 350.
12. Goode et coll., p. 251-253.
13. Ryan, *Fish*, p. 85.
14. Brebner, *Triangle*, p. 155-156.
15. Innis, p. 351.
16. Cf. Goode et coll., p. 345-346.
17. MacNutt, p. 250. Information pertinente dans Innis, p. 360-361; T.F. Knight, *Report on the Fisheries of Nova Scotia*, Halifax, A. Grant, Imprimeur de la Reine, 1867.
18. Wells, p. 122; Innis, p. 361-362.
19. Cf. Innis, p. 323-324.
20. Innis, p. 331; German.
21. Innis, p. 324.
22. Perley, p. 15.
23. Hind, partie 1, p. 88.
24. Goode, p. 440-441.
25. Hind, partie 1, p. 121.
26. Secrétaire au Trésor des États-Unis, *Reply of the Secretary of the Treasury to the resolution of the House of Representatives of December 14, 1886*, Washington, Government Printing Office, 1887, p. 54-55.
27. Cf. Hind, partie 1, p. 59-60 et 81-82; Innis, p. 329.
28. Innis, p. 329.
29. Ministère de la Marine et des Pêcheries, *Annual Report*, 1867, p. 13.
30. Cf. Goode, p. 440-442; Hind, partie 1, p. 44-45, 58-59, 119.
31. Knight, *Report on the Fisheries*, p. 6.
32. Ministère de la Marine et des Pêcheries, *Annual Report*, 1867. Voir aussi Pierre Fortin, *Fisheries appendices from the annual report, for*

- 1863, of the Hon. Wm. McDougall, *Commissioner of Crown Lands: statements of Fisheries Branch, Superintendents' reports, Capt. Fortin's report, synopsis of fishery overseers' reports, etc. for the year 1863* (Québec, Hunter, Rose & Co., 1864) (dans la bibliothèque du ministère des Pêches et des Océans, Ottawa, n° 223025 au catalogue); Hind, partie 1, p. 163; Innis, p. 401 et suiv.
33. Perley, p. 11.
 34. Perley, p. 60 et 25.
 35. Perley, p. 21.
 36. Perley, p. 20 et 97.
 37. Perley, p. 22, 24-25.
 38. Perley, p. 46.
 39. Perley, p. 98 et 176.
 40. Ministère de la Marine et des Pêcheries, *Annual Report*, 1867, p. 14.
 41. Perley, p. 16 et 176.
 42. Knight, *Report on the Fisheries*, partie 2, p. 16-17.
 43. Perley, p. 7, 22, 23.
 44. Perley, p. 166, 176.
 45. Perley, p. 93.
 46. Perley, p. 104-105.
 47. Perley, p. 39-40.
 48. Perley, p. 18-20.
 49. Pierre Fortin, rapport de 1859, cité dans Prince, « Fifty Years », p. 167. Voir aussi Fortin, dans *Fisheries Appendices*; Tétu, dans Ministère de la Marine et des Pêcheries, *Annual Report*, 1867, p. 24.
 50. Perley, p. 217.
 51. L'auteur s'est inspiré, pour une bonne partie de ce qui précède, de Carman Bickerton, *L'histoire de la pêche canadienne dans la région du Banc de Georges*, vol. 2 du Contre-mémoire canadien présenté à la Cour internationale de Justice concernant le tracé de la frontière maritime dans la région du golfe du Maine, Ottawa, 1983, p. 141-142. Voir aussi Balcom, *Lunenburg*, p. 14; Innis, p. 342, 347, 356.
 52. Cf. Prince, « Fifty Years », p. 165.
 53. Perley, p. 64 et 89.
 54. Voir Knight, *Report on the Fisheries*. Cf. aussi T.F. Knight, *Shore and Deep Sea Fisheries of Nova Scotia*, Halifax, A. Grant, Imprimeur de la Reine, 1867; et *The River Fisheries of Nova Scotia*, Halifax, 1867.
 55. Perley, p. 21.
 56. Perley, p. 74 et 89.
 57. Perley, p. 86 et 292; C.S. Juvet, *Licensing Policies and Procedures: Confederation-1949*, compilation dans la bibliothèque du ministère des Pêcheries, Ottawa, 1950, n° 208624 au catalogue, ch. 2, p. 126.
 58. Ministère des Ressources naturelles du Nouveau-Brunswick, site Web : www.gnb.ca/0078/auction-f.asp, mars 2003.
 59. Perley, p. 128-129.
 60. Ministère de la Marine et des Pêcheries, *Annual Report*, 1873.
 61. Perley, p. 177, 262, 289 et suiv.
 62. Cf. Ministère de la Marine et des Pêcheries, *Annual Report*, 1889, p. 101. (p. 101 et 103); Prince, « Fifty Years », p. 165-166.
 63. Voir Knight, *Report on the Fisheries*, p. 1 et 23; Prince, « Fifty Years », p. 165; Prince qualifie la loi de 1853 d'« échec ».
 64. Balcom, p. 15.
 65. Innis, p. 375-377; Ministère de la Marine et des Pêcheries, premier *Annual Report*, p. 13; Knight, *Report on the Fisheries*, p. 9.
 66. Innis, p. 355; Knight, *Report on the Fisheries*, p. 9.
 67. Balcom, *Lunenburg*, p. 9; Prince, « Fifty Years », p. 165.
 68. Goode et coll., p. 413-415.
 69. Cf. Perley, p. 8-9.
 70. Le tableau provient de Hind, partie 2, p. 64.
 71. Hind, partie 1, p. 169.
 72. Cf. Innis, p. 358, 396-401; Perley, p. 8-9.
 73. Cf. Innis, p. 409-411; Hind, partie 2, p. 71.
 74. Prowse, p. 602-603.
 75. Ryan, *Ice*, p. 169. L'auteur doit la majeure partie de cette section au même ouvrage, spécialement les pages 112-115, 151, 156-157, 161-165, 169, 445, 457, 467. Voir aussi Hind, partie 2, p. 60; Innis, p. 411.
 76. Ryan, *Ice*, p. 329-339, 349; Smallwood, *Book of Newfoundland*, vol. 2, 1937, p. 100.
 77. Ryan, *Ice*, p. 342 et 350.
 78. Smallwood, *Book of Newfoundland*, vol. 2, p. 192.
 79. Innis, p. 398.
 80. Innis, p. 413.
 81. Ryan, *Fish*, p. xxiv.
 82. Innis, p. 395, 406-407.
 83. Ryan, *Ice*, p. 407.
 84. Innis, p. 386-390.
 85. Innis, p. 396 et 399.
 86. Hind, partie 1, p. 107 et 165.
 87. Hind, partie 1, p. 118; Macdonald, p. 92.
 88. Hind, partie 1, p. 58 et 125.
 89. Innis, p. 408-409; Balcom, *Lunenburg*, p. 11.
 90. Innis, p. 396-397, 413.
 91. Meggs, p. 16-17.
 92. Cf. Lyons, p. 137-140.
 93. *Report of the Select Committee on the Working of the Fishery Act*, Province du Canada, 1864.
 94. Margaret Beattie Bogue, *Fishing the Great Lakes: An Environmental History, 1783-1933*, Madison, University of Wisconsin Press, 2000, p. 21.
 95. Cf. E.J. Chambers, *The Canadian Marine: A History of the Department of Marine and Fisheries*, Toronto, 1905, p. 113-114.
 96. Bogue, p. 177-178.
 97. Innis, p. 357-360, 407, 411-412.
 98. Ministère de la Marine et des Pêcheries, *Annual Report*, 1867, p. 25 et 27.

99. Cf. A.B. McCullough, *The Commercial Fishery of the Canadian Great Lakes* (Ottawa, Environnement Canada, Service canadien des parcs, 1989), p. 20-25; Prince, « Fifty Years »; Kenneth Johnstone, « History of Canadian Fisheries and Marine Service », manuscrit historique (dans la bibliothèque du ministère des Pêches et des Océans, Ottawa, 1977, p. 1-14; Compilation 1860, *Acts respecting fisheries, and the inspection of fish and oil: also fisheries regulations for Lower Canada*, Québec, Stewart Derbishire & George Desbarats, 1860, (dans la bibliothèque du ministère des Pêches et des Océans, Ottawa, n°. 192545 au catalogue).

100. McCullough, p. 20.

101. Commissaire des Terres de la Couronne, *Annual Report*, 1858, p. 97.

102. Commissaire des Terres de la Couronne, *Annual Report*, 1857, p. 58-66.

103. Commissaire des Terres de la Couronne, *Annual Report*, 1858, p. 11-12.

104. Commissaire des Terres de la Couronne, *Annual Reports*, 1858 et 1859; Compilation 1860.

105. *Commissaire des Terres de la Couronne* (1858), p. 70-71.

106. McCullough, p. 21.

107. Cf. Province du Canada, dans *Fisheries appendices from the annual report, for 1863, of the Hon. Wm. McDougall, Commissioner of Crown Lands: statements of Fisheries Branch, Superintendents' reports, Capt. Fortin's report, synopsis of fishery overseer's reports, etc. for the year 1863*, Québec, Hunter, Rose & Co., 1864 (dans la bibliothèque du ministère des Pêches et des Océans, Ottawa; n° 223025 au catalogue); *Report of the Select Committee (1864)*. Le lecteur est prié de noter que l'auteur a lui-même rédigé ce bref exposé de l'évolution du pouvoir d'octroi de permis, et ce, sans bénéficier de consultation juridique.

108. N.R. MacCrimmon, J.E. Stewart et J.R. Brett, *Aquaculture in Canada: The Practice and the Promise*, Ottawa, Environnement Canada, Service des pêches et des sciences de la mer, 1974, p. 3.

109. Commissaire des Terres de la Couronne, *Annual Report*, 1857.

110. Prince, « Fifty Years », p. 166.

111. Cf. Chalmers, p. 116; Johnstone, manuscrit historique.

112. L'information ci-dessus provient de Compilation 1860; *Report of the Select Committee (1864)*; Compilation 1873, *The fishery acts: Dominion of Canada: consisting of: "An Act for the Regulation of Fishing and Protection of Fisheries"; "An Act respecting Fishing by Foreign Vessels," passed by the Parliament of Canada in 1868, applicable generally to the Fisheries of Canada; also certain Provincial Statutes continued in force in the provinces of Nova Scotia and New Brunswick*, Ottawa, I.B. Taylor, 1873 (dans la

bibliothèque du ministère des Pêches et des Océans, Ottawa, n° 192538 au catalogue).

113. Voir *Compilations 1860 et 1873* (loi et règlements initiaux).

114. Goode, p. 123, 138-139.

115. Innis, p. 326.

116. Innis, p. 412-413.

117. Secrétaire au Trésor des États-Unis, xv, p. 54-55; toutefois, H.Y. Hind fit mention d'une réduction de 50 pourcent pour l'ensemble de la période.

118. Innis, p. 327 et 413.

119. Secrétaire au Trésor des États-Unis, p. 54; Innis, p. 330-331.

120. Hind, partie 1, p. v. Le grand-père de l'auteur, qui habitait dans les Maritimes, pêchait parfois au large de Gloucester. À deux reprises, il s'embarqua à bord d'une goélette en vue d'une campagne, mais non rassuré par l'aspect de celle-ci, il ramena son sac marin à terre. Or, les deux vaisseaux en question coulèrent.

121. Hind, partie 1, p. 169.

122. Voir de la Morandière.

123. Information fournie par le gouvernement portugais au Musée canadien des civilisations, exposition Mer et mondes (2001).

124. *Memorandum*.

125. Cf. Innis, p. 362; Ministère de la Marine et des Pêcheries, *Annual Report*, 1867, annexe rédigée par M. Johnston; Knight, *Report on the Fisheries*.

126. Cf. Brebner, *Triangle*, p. 182.

127. Reid et coll., p. 205.

128. Kenneth J. Pryke, *Nova Scotia and Confederation, 1864-1874*, Toronto, University of Toronto Press, 1979, p. 41-42. Les comptes rendus habituels des discussions précédant la Confédération prêtent peu d'attention à l'influence des pêches. Harold Innis indique toutefois que la lutte que livrait la Nouvelle-Écosse à la Nouvelle-Angleterre, à la France et à Terre-Neuve – luttes essentiellement liées aux pêches – amena cette province à joindre les rangs de la Confédération, dotée d'un plus grand pouvoir de réglementation en matière de pêche, et ce, sans entraves de la Grande-Bretagne.

129. Pryke, p. 24-25; Innis, p. 352.

130. Secrétaire d'État, p. 1-3.

131. G.P. Brown, *Documents on the Confederation of British North America*, Toronto, McClelland & Stewart, 1969, p. 192.

132. Voir Pryke, p. 41-42; Reid et coll., p. 284 et suiv.

133. L'auteur doit une grande partie de ce qui précède à Pryke, p. 41-42; Innis p. 353-354; Goode et coll., p. 290; Johnstone, manuscrit historique; Brown, *Documents on the Confederation*.

134. Innis, p. 356, 364, 372-373.

135. Brebner, *Triangle*, chapitre intitulé « Triune Understanding ».

136. Innis, p. 385.

Notes du chapitre 6

1. Knight, *Report on the Fisheries*, p. 14, 33; ministère de la Marine et des Pêcheries, *Annual Report*, 1867, annexe rédigée par Johnston.

2. Ministère de la Marine et des Pêcheries, *Annual Report*, 1868, p. 14-27.

3. Cf. Thomas E. Appleton, *Usque ad Mare : historique de la Garde côtière canadienne et du Service de la marine*, Ottawa, ministère des Transports, 1968, *passim*. L'allusion à l'impopularité de Smith est tirée d'un article signé par Appleton : « Our First Deputy Minister » dont je ne dispose pas de tous les éléments de référence.

4. Prince, « Fifty Years », p. 167.

5. Ministère de la Marine et des Pêcheries, *Annual Report*, 1868, p. 11.

6. Prince, « Fifty Years », p. 169-171.

7. Voir James White, « The North Atlantic Fisheries Dispute » dans *Commission of Conservation Canada*, 1911, Ottawa, The Mortimer Co. Ltd., 1911, p. 73; Innis, p. 364-365; Secrétaire d'État du Canada, p. 19.

8. Cf. Brebner, *Triangle*, p. 182-197.

9. R.S. Longley, « Peter Mitchell, Guardian of the North Atlantic Fisheries, 1867-1871 », *Canadian Historical Review*, vol. 22, 1941, p. 390-392.

10. Secrétariat d'État, p. 56 et suiv., 64; Innis, p. 365.

11. Brebner, *Triangle*, p. 186; cf. ministère de la Marine et des Pêcheries, *Annual Report*, 1867.

12. Brebner, *Triangle*, p. 186.

13. Longley, p. 392-395; cf. Brebner, *Triangle*, chapitre intitulé « Triune Understanding ».

14. Voir Innis, p. 361-366; Brebner, *Triangle*, p. 186; *Memorandum*, 1898.

15. Ce qui précède s'appuie surtout sur Brebner, *Triangle*, p. 186-196; Longley, p. 395-397; Innis, p. 366-367; Secrétaire d'État du Canada, p. 35.

16. Brebner, *Triangle*, p. 187.

17. Innis, p. 368.

18. Tariff Commission, p. 71.

19. T. Hodgins, « The Coercion of Newfoundland » dans *Diplomatic North American Fisheries* (collection d'articles reliés sur la période 1908-1910, dans la bibliothèque du ministère des Pêches et des Océans, Ottawa).

20. Innis, p. 369.

21. Cf. Brebner, *Canada*, p. 295-297 et *Triangle*, chapitre intitulé « Triune Understanding ».

22. Cf. Innis, p. 370 et suiv.

23. Voir Carl M. Wallace, « Smith, sir Albert J. » dans *L'Encyclopédie canadienne*, 2^e édition, Edmonton, Hurtig Publishers, 1988.

24. Bogue, p. 210.

25. Brian Richman, ministère des Pêches et des Océans, comm. pers.

26. Ce qui précède est tiré, en grande partie, du rapport annuel du ministère de la Marine et des

Pêcheries de 1868, 1871 et 1880.

27. Ministère de la Marine et des Pêcheries, *Annual Report*, 1868, p. 18, 25; cf. p. 34-35.

28. Compilation 1873.

29. Ministère de la Marine et des Pêcheries, *Annual Report*, 1868, p. 19.

30. N.H. Morse et A.G. DeWolf, *Management of the Fisheries of the Saint John River System, New Brunswick, with Particular Reference to Atlantic Salmon*, Canada: Services des pêches et des sciences de la mer, 1974, p. 4.

31. Ministère de la Marine et des Pêcheries, *Annual Report*, 1874.

32. Tariff Commission, p. 85.

33. Innis, p. 370-372. Pour prendre connaissance de la réaction du Canada, voir Secrétaire d'État du Canada, p. 77 et suiv.

34. United States, Secretary of the Treasury, p. 55-60.

35. W.S. MacNutt, « The 1880's », dans *The Canadians*, partie 1, J.M.S. Careless et R. Craig Brown, dir., Toronto, Macmillan, 1967.

36. Cf. Richard H. Gimblett, « Reassessing the Dreadnought Crisis of 1909 and the Origins of the Royal Canadian Navy » dans *The Northern Mariner / Le Marin du nord*, vol. 4, n^o 1, 1994, p. 35-53.

37. *Memorandum*, 1898, p. 85; Secrétaire d'État du Canada, p. 195 et suiv., 202 et suiv.

38. United States, Secretary of the Treasury, p. xiii.

39. Brebner, *Triangle*.

40. United States, Secretary of the Treasury, p. xvi.

41. Innis, p. 422.

42. Innis, p. 421; Ministère de la Marine et des Pêcheries, *Annual Report*, 1888, p. 9 et suiv.

43. Innis, p. 423.

44. Ce qui précède est tiré, en grande partie, de J. Tomasevich, *International Agreements on Conservation of Marine Resources*, Stanford, 1943.

45. Bogue, p. 217.

46. Bogue, p. 145, 227 et 231.

47. Bogue, p. 309-310.

48. Bogue, p. 212, 240.

49. Bogue, p. 241-249.

50. *Commission des Pêcheries de la Colombie-Britannique du Dominion 1905-1907*, p. 33.

51. Bogue, p. 312-320.

52. Brian Richman, ministère des Pêches et des Océans, comm. pers.

53. Ce qui précède est tiré, en grande partie, de Gimblett et de Nigel D. Brodeur, « L.P. Brodeur and the Origins of the Royal Canadian Navy », dans *RCN in Retrospect, 1910-1968*, James A. Boutillier, dir., Vancouver, University of British Columbia Press, 1982.

54. Appleton, p. 61-63.

55. Appleton, p. 84-85.

56. Ministère de la Marine et des Pêcheries, *Annual Report*, 1886, p. 322.

57. Ministère de la Marine et des Pêcheries, *Annual Report*, 1886, 1888 et 1890. Cf. aussi Prince, « Fifty Years », p. 182; Ruth F. Grant, *The Canadian Atlantic Fishery*, Toronto, Ryerson Press, 1934, p. 128.

58. Ministère de la Marine et des Pêcheries, *Annual Report*, 1890, partie 2, suppl. 1, p. 17.

59. Cf. Ministère de la Marine et des Pêcheries, *Annual Report*, 1880, p. 17-18, 39-40.

60. Ce qui précède est tiré, en grande partie, du rapport annuel de 1898 du ministère de la Marine et des Pêcheries, et de D.B. Quayle, *Pacific Oyster Culture in British Columbia*, Bulletin n° 169, Ottawa, Conseil de recherches sur les pêcheries du Canada, 1969, *passim*; W.B. Scott et E.A. Crossman, *Freshwater Fishes of Canada*, Bulletin n° 184, Ottawa, Conseil de recherches sur les pêcheries du Canada, 1973.

61. Cf. Kenneth Johnstone, *The Aquatic Explorers: A History of the Fisheries Research Board of Canada*, Toronto, University of Washington Press, 1977, p. 23-32.

62. Bogue, p. 303-304.

63. Johnstone, *Aquatic Explorers*, p. 7.

64. Brian Richman, ministère des Pêches et des Océans, comm. pers.

65. Ministère de la Marine et des Pêcheries, *Annual Report*, 1891, p. lxiv et suiv.

66. Compilation 1894, *Consolidated Fishery Regulations: Canada 1889*, Ottawa, 1894, 1890 (dans la bibliothèque du ministère des Pêches et des Océans, n° 192507 au catalogue).

67. E.E. Prince, « Fluctuations in the Abundance of Fish », dans *Special Reports of Professor E.E. Prince, 1894-1909*, Ottawa, Commissioner of Fisheries, 1894, 1909 (compilation dans la bibliothèque du ministère des Pêches et des Océans, Ottawa, n° 192111 au catalogue); ministère de la Marine et des Pêcheries, *Annual Report*, 1898, p. lxii.

68. L.S. Parsons, *Management of Marine Fisheries in Canada*, Ottawa, Conseil national de recherches du Canada, 1993, p. 62-63.

69. Cf. Innis, p. 58-76.

70. Ministère de la Marine et des Pêcheries, *Annual Report*, 1890, annexe 7.

6. Compilation 1894.

7. Prince, « Fifty Years ».

8. Bogue, p. 235.

9. Bogue, p. 306-307, 319; McCullough, p. 96-97.

10. S.V. Ozere, « Survey of Legislation and Treaties Affecting Fisheries », dans *Resources for Tomorrow, Montreal, October 22-28, 1961, vol. 2, Conference Background Papers*, Ottawa, Imprimeur de la Reine pour le Canada, 1961.

11. Détails sur le rôle des provinces au début du XXI^e siècle. À Terre-Neuve, la province régit les pêches en eau douce. Dans les Maritimes, les provinces assurent la gestion des pêches en eau douce et émettent les permis de pêche. Elles émettent aussi les permis pour la pêche des espèces anadromes dans les eaux continentales. Québec assure la gestion des pêches et émet les permis pour la pêche des espèces anadromes et catadromes. L'Ontario, le Manitoba et l'Alberta assurent la gestion des pêches en eau douce et l'attribution de permis connexes; le gouvernement fédéral assure la gestion des espèces marines en Ontario et au Manitoba. La Saskatchewan assure la gestion des pêches sur son territoire et s'occupe d'un certain nombre de lois, sauf celles qui visent l'habitat du poisson et la pêche par les Autochtones. La Colombie-Britannique assure la gestion des pêches et l'attribution des permis de pêche pour les espèces d'eau douce et la pêche sportive du saumon dans les eaux intérieures. Le Yukon assure la gestion des pêches en eau douce. Au Nunavut et dans les Territoires du Nord-Ouest, des conseils de gestion mixtes veillent à l'attribution des permis de pêche et conseillent le ministère des Pêches et des Océans (MPO) en matière de conservation, de science et de gestion. Le Nunavut et les T. N.-O. administrent aussi l'émission de permis de pêche sportive. Les renseignements qui précèdent proviennent d'une brochure du MPO postée dans Internet en 2003, *La pêche récréative au Canada - Politique-cadre*.

12. Dave Dunn, ministère des Pêches et des Océans, comm. pers.

13. Bogue, p. 319-320, 324; McCullough, p. 97-98.

14. Bogue, p. 366.

15. Bogue, p. 163-164, 330.

16. J.H. Leach et S.J. Nepszy, « The Fish Community in Lake Erie », *Journal de l'Office des recherches sur les pêcheries du Canada*, n° 33, 1976.

17. Ministère de la Marine et des Pêcheries, *Annual Report*, 1887 et 1888.

18. Commission of Conservation Canada, 1911; ministère de la Marine et des Pêcheries, *Annual Report*, 1918.

19. Manitoba Fisheries Commission, rapport préliminaire et rapport final (1910-1911) (dans la bibliothèque du ministère des Pêches et des Océans, Ottawa, n° 34236 au catalogue); les

Notes du chapitre 7

1. Bogue, p. 206-207, 223-224 et 226.

2. Chambers, p. 115-118.

3. Bogue, p. 45, 54-56, 69-73, 78-79 et 272.

4. McCullough, p. 85. Les ouvrages de McCullough, *Commercial Fishery of the Canadian Great Lakes*, et de Bogue, *Fishing the Great Lakes*, non seulement mettent en lumière l'histoire des pêches dans les Grands Lacs, mais ils font aussi état d'incidents et de points de vue concernant les pêches commerciales au Canada en général.

5. McCullough, p. 98.

rapports traitent aussi de la Saskatchewan et de l'Alberta.

20. *Commission of Conservation Canada*, 1911.

Notes du chapitre 8

1. A.G. Huntsman, « Edward Ernest Prince », dans *Canadian Field-Naturalist*, vol. 59, n° 1, 1945.

2. Hind, *passim*.

3. Cf. Bogue, p. 88-89.

4. Ministère de la Marine et des Pêcheries, *Annual Report*, 1917 et 1918.

5. H.A. Innis, « History of Commercial Fisheries », dans *Encyclopedia Canadiana*, Toronto, Grolier of Canada, 1968; voir W.C. MacKenzie, « Modern Commercial Fisheries », dans le même volume.

6. Innis, p. 428-429, 433.

7. Innis, p. 172.

8. Ce qui précède s'inspire essentiellement de Balcom, *Lunenburg*.

9. Musée canadien des civilisations, Parcs Canada, et IDON EAST, *Un équilibre délicat : Les pêches de la côte est du Canada*, CD-ROM, 1999.

10. Ministère de la Marine et des Pêcheries, *Annual Report*, 1917, p. 16, 28 et 35-36; voir aussi *Annual Report*, 1918, p. 26.

11. *Commission of Conservation Canada*, 1911.

12. Hind, partie 1, p. 199; Secrétaire d'État du Canada, p. 56.

13. Hind, p. 59-60.

14. Warren, *passim*.

15. Ce qui précède s'inspire essentiellement de Warren, *passim*.

16. Hind, p. 136-139.

17. Compilation 1873.

18. Ministère de la Marine et des Pêcheries, *Annual Report*, 1890, p. lxxiii; cf. *Annual Report*, 1881, p. xlv-xlvii.

19. E.E. Prince, *Dominion Shad Fishery Commission, 1908-1910: Report and Recommendations*, Ottawa, Imprimerie du gouvernement canadien, 1910, p. xi-xv, xlix.

20. Ministère de la Marine et des Pêcheries, *Annual Report*, 1873.

21. Joncas; Wells, p. 134; *Report of the Canadian Lobster Commission*, Ottawa, S.E. Dawson, 1899, p. 23.

22. DeWolf, p. 18.

23. Ministère de la Marine et des Pêcheries, *Annual Report*, 1890, partie 2. suppl. 1, p. 26-27; cf. Prince, « Fifty Years », p. 171.

24. DeWolf, p. 21.

25. L'image qui se dégage ci-dessus s'inspire des rapports annuels de DeWolf de l'époque et de *Report of Commander Wm. Wakeham, Special Commissioner and Inspector of Fisheries for the Gulf of St. Lawrence, in the Lobster Industry of the Maritime Provinces and the Province of Quebec (1909-1910)*.

26. N. Bourne, *Scallops and the Offshore Fisheries of the Maritimes*, Bulletin n° 145, Ottawa, Conseil de recherches sur les pêcheries du Canada, 1964, p. 19.

27. Ce qui précède est tiré, en grande partie, de *Commission of Conservation Canada*, 1911; de rapports annuels des ministères; et de *Dominion Shell-fish Fishery Commission: Report and Recommendations*, Ottawa, 1913.

28. E.E. Prince, *Unutilized Fishery Products in Canada*, Ottawa, Imprimerie du gouvernement canadien, 1907 et *The Dog-fish Plague in Canada*, Ottawa, Imprimerie du gouvernement canadien, 1904. Les deux ouvrages sont disponibles à la bibliothèque du ministère des Pêches et des Océans, Ottawa.

29. *Un équilibre délicat*.

30. *Commission of Conservation Canada*, 1911, p. 42.

31. Ministère de la Marine et des Pêcheries, *Annual Report*, 1890, annexe 2.

Notes du chapitre 9

1. Voir Innis, *Commercial Fisheries*, p. 413.

2. Innis, p. 329-330.

3. On trouvera de plus amples renseignements dans les documents suivants : Innis, p. 329-330, 414; United States Tariff Commission, p. 86; C. Isham, *The Fishery Question: Its Origin, History and Present Situation: With a Map of the Anglo-American Fishing Grounds and a Short Bibliography*, New York, G.P. Putnam's Sons, 1887.

4. Voir Innis, p. 354, 400, 443-446, 450; White; Terre-Neuve, *Report of the Commission of Enquiry Investigating the Seafisheries of Newfoundland and Labrador other than the Sealfishery*, St. John's (Terre-Neuve), 1937, p. 15-16.

5. Innis, p. 451-454.

6. Voir United States Tariff Commission, p. xxi-xxiii; White.

7. Innis, p. 399.

8. Innis, p. 444-446.

9. Innis, p. 446-449.

10. Voir Prowse, p. 453; Ryan, *Fish*, p. 266-267; Ryan, *Ice*, p. 108, 318; Terre-Neuve, *Commission of Enquiry*; Innis, *passim*.

11. Innis, p. 410, 446; Albert Whiteley, *A Century on Bonne Esperance*, hors commerce, s. d.

12. À l'égard du passage qui précède, voir Innis, p. 374, 396-398, 456; Ian McDonald, *W. F. Coaker and the Fishermen's Protective Union in Newfoundland Politics 1908-1925* (thèse de doctorat, University of London, 1971), p. 16-28.

13. John McCormack, St. Joseph's, St. Mary's Bay, Terre-Neuve. (comm. pers.).

14. Peter Cashin, *My Life and Times, 1890-1919*, Portugal Cove, Terre-Neuve. Breakwater Books, 1976, p. 47.

15. Terre-Neuve, *Commission of Enquiry*.

16. Innis, p. 396-397.
17. Terre-Neuve, *Annual Report*, 1902.
18. Département du secrétaire d'État, p. 56.
19. Terre-Neuve, *Annual Report*, 1904, p. 26.
20. Terre-Neuve, *Annual Report*, 1900, p. 16; Dunfield, p. 162.
21. La section qui précède s'inspire essentiellement de Templeman, *Lobster*, notamment des p. 5-7, 28-29.
22. La section qui précède s'inspire essentiellement de Shannon Ryan, *A Historical Overview of Canadian Newfoundland/World Sealing* (préparé pour la Commission royale sur les phoques et l'industrie de la chasse au phoque du Canada, 1986), *passim*; Ryan, *Ice* (notamment les p. 113-117, 165-168); *Équilibre délicat*.
23. Voir *Équilibre délicat*.
24. Tonnessen et coll., p. 24-25, 33-34.
25. Tonnessen et coll., p. 5-6.

Notes du chapitre 10

1. Lyons, p. 137-140.
2. Meggs, p. 22.
3. Voir J. L. Hart, F. Neave et D. B. Quayle, *Brief on the Fishery Wealth of British Columbia*, Ottawa, Conseil consultatif de recherches sur les pêcheries et les océans, 1951.
4. Meggs, p. 23.
5. Lyons, p. 171, 180, 185; Ministère de la Marine et des Pêcheries, *Annual Report*, 1887, p. 246.
6. Voir Ministère de la Marine et des Pêcheries, *Annual Report*, 1917, 1918, 1919.
7. Ministère de la Marine et des Pêcheries, *Annual Report*, 1886, 1887, 1888.
8. Newell, p. 63.
9. Ministère de la Marine et des Pêcheries, *Annual Report*, 1889, p. 243, 249-250.
10. Meggs, p. 55-56.
11. Peter H. Pearse, *Turning the Tide: A New Policy for Canada's Pacific Fisheries*, Vancouver, Commission sur la politique des pêches du Pacifique, 1982, p. 176. (Connu sous le nom de « Rapport Pearse ».)
12. Voir Meggs, p. 74-80; Lyons, p. 255-257. Les notes de Helgesen sont reproduites avec la permission de Ron MacLeod, ancien employé du secteur des pêches de la fonction publique fédérale.
13. Compilation, 1873; Lyons, p. 149.
14. Meggs, p. 22; Lyons, p. 192.
15. Voir Meggs, p. 30-34; B.A. Campbell, *An Historical Review of Developments in Salmon Licensing up until 1968*, document interne, Ottawa, Service des pêches et des sciences de la mer, ministère de l'Environnement, 1973, p. 3-4; Colombie-Britannique, *Fishery Commission Report*, 1892, *passim*; Ministère de la Marine et des Pêcheries, *Annual Report*, 1887, 1888, 1889, 1890.
16. Colombie-Britannique, Fishery Commission *Report*, 1892, p. 123.
17. Le passage qui précède s'inspire en grande partie de Meggs, p. 34-38.
18. Lyons, p. 706.
19. Voir Meggs, p. 38-40, 62.
20. *Dominion-British Columbia Fisheries Commission*, 1905-1907, p. 18; Ministère de la Marine et des Pêcheries, *Annual Report*, 1906, p. lxi.
21. Lyons, p. 248.
22. W.C. Duff, *British Columbia Fisheries Commission*, Ottawa, Imprimeur du Roi, 1923 (rapport Duff), p. 21-23; Meggs, p. 89.
23. Compilation 1906, partie 3, p. 149.
24. Voir Meggs, p. 89-103; Juvet, p. 153, 161.
25. Meggs, p. 72.
26. Meggs, p. 43.
27. Campbell, p. 5; Lyons, p. 270.
28. W.S. Evans, H.B. Thomson et F.T. James, *Report of Special Fishery Commission, Province of British Columbia, 1917*, Ottawa, 1918 (rapport Evans), p. 24-25; Ministère de la Marine et des Pêcheries, *Annual Report*, 1917, p. 10; Campbell, p. 8.
29. Voir Ministère de la Marine et des Pêcheries, *Annual Report*, 1917, p. 16, 33; Campbell, p. 5.
30. Voir Ministère de la Marine et des Pêcheries, *Annual Report*, 1917, p. 10, 24-25; Meggs, p. 89; Lyons, p. 287; Campbell, *passim*.
31. Lyons, p. 175; Meggs, p. 86.
32. Voir Evans et coll., p. 36.
33. Lyons, p. 577.
34. Juvet.
35. Duff, p. 22; voir aussi Meggs, p. 89-103; Juvet, p. 153, 161; Compilation 1906.
36. La section qui précède s'inspire essentiellement des textes suivants : Ministère de la Marine et des Pêcheries, *Annual Report*, 1888, 1889; Lyons, p. 716-717; J.A. Crutchfield, « The Pacific Halibut Fishery », dans *The Public Regulation of Commercial Fisheries in Canada*, sous la direction de A. Scott et P.A. Neher, Ottawa, Conseil économique du Canada, 1981; Frederick William Wallace, *Roving Fisherman*, Gardenvale (Québec), Canadian Fisherman, 1955, p. 256-257.
37. *Commission of Conservation Canada*, 1911, p. 38. Peter Rider, du Musée canadien des civilisations, a fourni les renseignements sur les pêcheurs de baleines terre-neuviens en Colombie-Britannique.
38. Meggs, p. 42.
39. Meggs, p. 60-64.
40. La section qui précède s'inspire essentiellement des textes suivants : A.V. Hill, *Tides of Change: A Story of Fishermen's Co-operatives in British Columbia*, Prince Rupert Fishermen's Co-operative Association, 1967; G. North et H. Griffin, *A Ripple, A Wave: The Story of Union Organization in the B.C. Fishing Industry*, Vancouver, Fisherman Publishing Society, 1974; Lyons, *passim*; Meggs, *passim*.

Notes du chapitre 11

1. Pour une synthèse des lois et règlements en vigueur en 1911, voir *Commission of Conservation Canada*, 1911.
2. *Dominion-B.C. Fisheries Commission*, p. 46.
3. Bogue, p. 229.
4. Hind, partie 1, p. 145.

Notes du chapitre 12

1. Ministère de la Marine et des Pêcheries, *Rapport annuel*, 1917, p. 34-35.
2. *Commission de la conservation du Canada*, 1915, Toronto, The Methodist Book and Publishing House, 1916.
3. Ron MacLeod, ancien agent fédéral des pêcheries, comm. pers.
4. Entrevue de Ken Johnstone avec John Lamb, ancien agent fédéral des pêcheries
5. Ministère de la Marine et des Pêcheries, *Annual Report*, 1912, p. 23.
6. Brian Richman, ancien agent fédéral des pêcheries, comm. pers.
7. Eddie Moore, ancien agent des pêches, comm. pers.
8. Ministère de la Marine et des Pêcheries, *Annual Report*, 1919.
9. Evans.
10. Richard W. Parisien, *The Fisheries Act: Origins of Federal Delegation of Administrative Jurisdiction to the Provinces*, rapport présenté à Environnement Canada, Ottawa, Service de la politique, de la planification et de la recherche, 1972.
11. Ministère des Pêches et des Océans, « Major federal development plan for the Quebec fisheries », communiqué de presse, Ottawa, le 11 juillet 1983.
12. Dossiers internes fournis par M. John Emberley, anciennement du ministère des Pêches et des Océans.
13. Innis, p. 429-430; Bérubé, p. 25 et suiv.
14. Lyons, p. 387-389.
15. Lyons, p. 389.
16. Dossiers d'Emberley; Ozere.
17. Cf. Lyons, p. 692-693.
18. Johnstone, manuscrit historique, p. 12-18.
19. Eddie Moore, ancien agent des pêches, comm. pers.
20. Entretiens de Ken Johnstone avec les anciens responsables fédéraux John Lamb et Henry Mitchell.
21. Ron MacLeod, ancien responsable fédéral des pêches, comm. pers.
22. La plupart des renseignements ci-dessus sont tirés d'une fiche de poste remise par Phil Murray, ancien agent fédéral des pêcheries.
23. Je dois une grande partie des renseignements ci-dessus à R.N. Wadden, *Ministère des Pêcheries du Canada 1867-1967* (réimpression de

la *Revue annuelle*, 1967, Conseil canadien des pêcheurs); W.C. MacKenzie, ancien agent fédéral des pêcheries, comm. pers.

24. Ministère de la Marine et des Pêcheries, *Annual Report*, 1919, p. 22-23; Johnstone, manuscrit historique, p. 12-18.
25. Duff, p. 26.
26. La plupart des renseignements ci-dessus proviennent de l'ouvrage intitulé *The Fisheries Research Board of Canada and Its place in Canada's Scientific Development 1968-1978*, Ottawa, Conseil de recherches sur les pêcheries du Canada, 1968; Johnstone, manuscrit historique; H.B. Hachey, *History of the Fisheries Research Board*, Rapport manuscrit n° 843, Ottawa, Conseil de recherches sur les pêcheries du Canada, 1965.
27. Entretien de J.L. Hart, du Conseil de recherches sur les pêcheries du Canada, avec A.G. Huntsman,
28. Alfred Needler, ancien agent fédéral des pêcheries, comm. pers.
29. Hachey (1965), manuscrit, *passim*; Johnstone, *Aquatic Explorers*, *passim*.
30. Entretien de J.L. Hart avec A.G. Huntsman.
31. Cette information provient en partie de l'ouvrage de W.E. Ricker intitulé *The Fisheries Research Board of Canada—Seventy-five Years of Achievements*, Ottawa, Conseil de recherches sur les pêcheries du Canada, 1975.
32. Johnstone, manuscrit historique; Hachey (1965), manuscrit, *passim*.
33. W.R. Martin, *A Summary Report of the Atlantic Groundfish Investigation* (St. Andrews, N.-B., Station de biologie de l'Atlantique, 1949), p. 10.
34. Voir l'article de Peter Jangaard dans *Fisheries of Canada* (périodique du ministère des Pêcheries, avril 1969).
35. Ricker, *Conseil de recherches sur les pêcheries*.
36. Tariff Commission, p. 159; cf. Innis, p. 424.
37. Ministère de la Marine et des Pêcheries, *Annual Report*, 1917, p. 8.
38. Tariff Commission, p. 150 et suiv.; Innis, p. 422; MacKenzie, « Modern Commercial Fisheries ».
39. La plupart des renseignements ci-dessus sont tirés de Tariff Commission, p. 150-160; Innis, p. 423-443; MacKenzie, « Modern Commercial Fisheries »; Stewart Bates, *Report on the Canadian Atlantic Sea-fishery*, Halifax, Royal Commission on Provincial Development and Rehabilitation, 1944, p. 40.
40. *Report of the American-Canadian Fisheries Conference 1918*, Ottawa, 1918, p. 29-30.
41. Cf. Tomasevich.
42. Je dois la plupart des renseignements ci-dessus à Tomasevich, *passim*; Ron MacLeod, comm. pers.; site Web de la Commission internationale du flétan du Pacifique; Crutchfield.
43. La plupart des renseignements ci-dessus sont tirés de Tomasevich, p. 240-246, 255-256,

262; Lyons, p. 240-246, 255-259, 301, 677-678; MacKenzie, « Modern Commercial Fisheries »; M.P. Shepard, *History of International Competition for Pacific Salmon*, Rapport manuscrit n° 921, Ottawa, Conseil de recherches sur les pêcheries du Canada, 1967; Duff.

44. Cf. *Commission de la conservation du Canada*, 1911; Conférence américano-canadienne.

45. Ministère de la Marine et des Pêcheries, *Annual Report*, 1917, p. 14-15; *Annual Report*, 1918, p. 10-11; Evans, p. 47-48.

46. D. Byrne, « Practical Problems in the Fish Trade », *Commission de la conservation du Canada*, 1915, Toronto, 1916.

47. Ministère de la Marine et des Pêcheries, *Annual Report*, 1917, p. 173.

48. Ministère de la Marine et des Pêcheries, *Annual Report*, 1918, p. 17.

49. Entretien de J.L. Hart avec A.G. Huntsman.

50. Wells, p. 161.

51. Hormis les cas indiqués, la plupart des renseignements ci-dessus sont tirés de Johnstone, manuscrit historique, *passim*; de l'entretien de Ken Johnstone avec Henry Mitchell; Nova Scotia Economic Council, *Proceedings of the Nova Scotia Fisheries Conference: Halifax, July 13-14, 1938*, Halifax, Secrétaire provincial, Imprimeur du Roi, 1938, *passim*.

52. Cockfield, Brown & Company, *Summary of Report on the Marketing of Canadian Fish and Fish Products*, Ottawa, Imprimeur du Roi, 1932, p. 53-54, 66. Voir aussi Innis, p. 442.

53. Cf. Conseil économique, p. 78 et 97; John Emberley, dossiers internes, Ministère des Pêches et des Océans; Innis, p. 442.

54. A.G. Huntsman, *The Processing and Handling of Frozen Fish, as exemplified by Ice Fillets*, Bulletin n° 20, Conseil de biologie du Canada, Ottawa, 1931.

55. Entretien de J.L. Hart avec A.G. Huntsman.

56. Johnstone, manuscrit historique, p. 16-10/11, 26; John Emberley, dossiers internes, ministère des Pêches et des Océans.

57. Jangaard.

58. Cockfield, Brown & Company.

59. Johnstone, manuscrit historique, p. 15, 9-15; *Halifax Herald*, 22 janvier 1937.

60. Don Tansley, anciennement du ministère des Pêches et des Océans, comm. pers.

61. Cf. Bérubé, p. 46 et suiv.; Bates, p. 33-34; C.L. Mitchell et H.C. Frick, *Government Programs of Assistance for Fishing Craft Construction in Canada: An Economic Appraisal*, Canadian Fisheries Report N° 14, Ottawa, Ministère des Pêches et des Forêts, 1970, p. 7.

62. Des renseignements connexes sont compris dans ministère de la Marine et des Pêcheries, *Annual Report*, 1918, p. 46 et suiv.; *Commission de la conservation du Canada*, 1915; *Rapport de la Commission royale d'enquête sur les pêcheries des Provinces Maritimes et des Îles de la Madeleine*,

Ottawa, 1928 (rapport MacLean); ministère de l'Intérieur, Service de renseignement sur les ressources naturelles, *The Utilization of Fish By-products*, Ottawa, 1928.

63. *Commission de la conservation du Canada*, 1911.

64. Entretien de J.L. Hart avec A.G. Huntsman.

65. MacCrimmon.

66. Cf. Ricker, *L'Office des recherches sur les pêcheries du Canada : soixante-quinze années de réalisation*, p. 18, et R.E. Foerster, *The Sockeye Salmon, *Oncorhynchus nerka**, Bulletin n° 162, Ottawa, Conseil de recherches sur les pêcheries du Canada, 1968, p. 387.

67. Ron MacLeod, comm. pers.; cf. Foerster, p. 394; Lyons, p. 668.

68. Quayle.

69. Alfred Needler, comm. pers.

70. W.C. MacKenzie, comm. pers.

Notes du chapitre 13

1. Ryan, *Ice*, p. 310-316.

2. Ministère de la Marine et des Pêcheries, *Annual Report*, 1919, p. 31-32.

3. *Commission de la conservation du Canada*, 1915, p. 33-36.

4. *Commission de la conservation du Canada*, 1915, p. 4.

5. Cf. Innis, p. 423-424; Balcom, *Lunenburg*, p. 45-46; ministère de la Marine et des Pêcheries, *Annual Report*, 1918, p. 26; Byrne, p. 4-6.

6. Hédard Robichaud, ancien agent des pêches et ministre fédéral des Pêcheries, comm. pers.

7. Cf. Innis, p. 423-425, 435, 468-469; Bates, *passim*.

8. Cf. Bates, *passim*; W.C. MacKenzie, « Modern Commercial Fisheries »; Innis, p. 426, 430-432, 442; Balcom, *Lunenburg*; Bérubé, p. 34 et suiv.

9. *Halifax Herald*, 3 avril 1933.

10. B.A. Balcom, « Technology Rejected: Steam Trawlers and Nova Scotia, 1897-1933 », dans *How Deep Is the Ocean? Historical Essays on Canada's Atlantic Fishery*, publié par James E. Candow et Carol Corbin, Sydney, University College of Cape Breton Press, 1997.

11. C.R. Forrester et K.S. Ketchen, *A Review of the Strait of Georgia Trawl Fishery*, Bulletin n° 139, Ottawa, Conseil de recherches sur les pêcheries du Canada, 1963.

12. Des renseignements connexes sont présentés dans Innis, p. 433; Balcom, « Technology Rejected »; Nova Scotia Economic Council.

13. Johnstone, *Aquatic Explorers*, p. 157-161; W.C. MacKenzie, « Modern Commercial Fisheries »; R.A. MacKenzie, *The Canadian Atlantic Offshore Cod Fishery East of Halifax*, Bulletin n° 61, Ottawa, Conseil de recherches sur les pêcheries du Canada, 1942; Balcom, *Lunenburg*, p. 48.

14. Alfred Needler, ancien responsable et sous-ministre fédéral des pêcheries, comm. pers.
15. Harold Thompson, *A Survey of the Fisheries of Newfoundland and Recommendations for a Scheme of Research*, St. John's, Newfoundland Fishery Research Commission, 1931, p. 50.
16. Bates, p. 190; Innis, p. 453.
17. Bates, p. 14 et 28.
18. *Halifax Chronicle*, 30 décembre 1937.
19. *Canadian Fisherman*, « The National Sea Products Story », (c. 1963).
20. *Halifax Herald*, 30 décembre 1936; *Halifax Chronicle*, 30 décembre 1937.
21. Ralph Surette et Alain Meuse, journalistes basés en Nouvelle-Écosse, comm. pers., novembre 2003.
22. Bates, p. 43; Innis, p. 492-493.
23. Nova Scotia Economic Council, p. 111.
24. Une grande partie des renseignements ci-dessus sont tirés de Bates, p. 10 et 167; Jean Haché, ancien agent fédéral des pêches, comm. pers.; *Halifax Herald*, 7 janvier 1937; B.S. Keirstead et M.S. Keirstead, *The Impact of the War on the Maritime Economy*, Halifax, Imperial Publishing Company, 1944.
25. Johnstone, manuscrit historique, p. 14-17.
26. *The Antigonish Movement: Yesterday and Today*, Antigonish, St. Francis Xavier University, 1976, p. 4-5.
27. Innis, p. 420.
28. Divers documents de l'UMF, 1975, 1980.
29. *Halifax Herald*, 29 novembre 1934.
30. *Halifax Herald*, 13 avril 1935; cf. *Halifax Herald* 12 décembre 1936.
31. Johnstone, manuscrit historique, p. 15-14/16, 16-14; Innis, p. 441.
32. *Halifax Herald*, 7 janvier 1937.
33. W.J. Lever, pêcheries fédérales, comm. pers.
34. La plupart des renseignements ci-dessus sont tirés de Sue Calhoun et M. Lynk, *The Lockport Lockout: An Untold Story in Nova Scotia's Labour History*, Halifax, 1983.
35. W.C. MacKenzie, ancien agent fédéral des pêches, comm. pers.
36. Pour le texte ci-dessus, cf. Bates, p. 14-15, 29, 34, 59; Innis, p. 441-442.
37. Alfred Needler, comm. pers.
38. Ministère de la Marine et des Pêcheries, *Annual Report*, 1919, p. 33.
39. Gerald Cline, Ministère des Pêches et des Océans, comm. pers.
40. Joseph Gough, « Frankenstein's Seine » dans le magazine *Canadian Fisherman* (octobre et décembre 1971).
41. Gretchen Fitzgerald, *The Decline of the Cape Breton Swordfish Fishery: An Exploration of the Past and Recommendations for the Future of the Nova Scotia Fishery*, Halifax, Ecology Action Centre, 2000; J.F. Caddy, *A Review of Some Factors Relevant to Management of Swordfish Fisheries in the Northwest Atlantic*, Rapport technique n° 633, Ottawa, Environnement Canada, Service des pêches et des sciences de la mer, 1976.
42. Thompson, *Survey of the Fisheries*.
43. R. Reeves et E.D. Mitchell, « Béluga » dans *L'Encyclopédie canadienne*, 2^e éd., Edmonton, Hurtig Publishers, 1988.
44. E.E. Prince, *The Fisheries of Canada*, Rome, Tipografia del Senato, 1913.
45. Juvet.
46. Ministère des Pêches et des Océans, *The American Lobster*, encart inséré dans la série *Underwater World* (Ottawa, 1982).
47. Innis, p. 438; Terre-Neuve, Commission royale.
48. DeWolf, p. 23-26.
49. H. Scott Gordon, *The Fishing Industry of Prince Edward Island*, Ottawa, Service des marchés et de l'économique, ministère des Pêcheries du Canada, mars 1952.
50. DeWolf, p. 23-26.
51. Bates, p. 15.
52. Cf. Ministère de la Marine et des Pêcheries, *Annual Report*, 1919, p. 34.
53. Bourne, p. 19; N.S. Fisheries Conference (1938), p. 64.
54. La plupart des renseignements ci-dessus sont tirés de Alfred Needler, ancien sous-ministre fédéral des pêcheries, comm. pers.; Bourne; N.H. Morse, *An Economic Study of the Oyster Fishery of the Maritime Provinces*, Bulletin n° 175, Ottawa, Conseil de recherches sur les pêcheries du Canada, 1971; J.C. Medcof, *Oyster Farming in the Maritimes*, Bulletin n° 131, Ottawa, Conseil de recherches sur les pêcheries du Canada, 1961.
55. W.C. MacKenzie, ancien agent fédéral des pêches, comm. pers.
56. Keirstead et Keirstead, p. 22-23.

Notes du chapitre 14

1. La plupart des renseignements ci-dessus sont tirés de Terre-Neuve, *Commission of Enquiry*; Innis, p. 459-466; Shannon Ryan, historienne, Memorial University of Newfoundland, comm. pers.
2. Ian McDonald, « Coaker and the Balance of Power Strategy: The Fishermen's Protective Union in Newfoundland » dans *Newfoundland in the Nineteenth and Twentieth Centuries: Essays in Interpretation*, publié par James Hiller et Peter Neary, Toronto, University of Toronto Press, 1980, p. 156.
3. W.F. Coaker, « The Bonavista Platform » dans *A Coaker Anthology*, publié par Robert H. Cuff, St. John's, 1986, p. 49-50; McDonald, « Balance of Power »; Innis, p. 463.
4. Peter Neary et Patrick O'Flaherty, dir., *By Great Waters: A Newfoundland Anthology*, Toronto, University of Toronto Press, 1974.
5. Cf. McDonald, diss., *passim*.
6. Innis, p. 465-466.

7. Le texte ci-dessus provient en grande partie de McDonald, diss., et « Balance of Power »; en moindre partie, de J.R. Smallwood, *Coaker of Newfoundland: The Man Who Led the Deep-Sea Fishermen to Political Power*, Londres, Labour Publishing Company, 1927; Terre-Neuve, *Commission of Enquiry*; Innis, p. 465-467.
8. Innis, p. 467-468; Barbara Jamieson et Carolyn Molson, anciennes résidentes de Terre-Neuve, comm. pers.
9. Shannon Ryan, historien, Memorial University of Newfoundland, comm. pers.
10. Terre-Neuve, *Commission of Enquiry*, p. 24.
11. Terre-Neuve, *Commission of Enquiry*, p. 19.
12. Thompson, *Survey of the Fisheries, passim*.
13. Wilfred Templeman, *Marine Resources of Newfoundland*, Bulletin n° 154, Ottawa, Conseil de recherches sur les pêcheries du Canada, 1966, p. 12. Pour les débuts et les premières années du laboratoire de recherche, voir Melvin Baker et Shannon Ryan, « The Newfoundland Fishery Research Commission, 1930-1934 » dans *How Deep Is the Ocean? Historical Essays on Canada's Atlantic Fishery*, publié par James E. Candow et Carol Corbin, Sydney, University College of Cape Breton Press, 1997.
14. Wilfred Templeman, ancien scientifique fédéral affecté aux pêcheries, comm. pers.
15. David Alexander, *The Decay of Trade: An Economic History of the Newfoundland Saltfish Trade, 1935-1965*, St. John's, Institute of Social and Economic Research, Memorial University of Newfoundland, 1977, p. 47-57.
16. Don Jamieson, ancien annonceur et politicien, comm. pers.
17. *Decks Awash* (Memorial University of Newfoundland Extension Service, février 1974).
18. Wilfred Templeman, comm. pers.
19. Sir Albert Walsh et coll., *Newfoundland Fisheries Development Committee Report*, St. John's, Guardian, 1953 (Rapport Walsh), p. 19.
20. Wilfred Templeman, comm. pers.
21. McDonald, diss., p. 247.
22. Innis, p. 446-449.
23. Terre-Neuve, *Commission of Enquiry*, p. 23-24.
24. Melvin Baker, « Hazen Algar Russell », *Newfoundland Quarterly*, vol. 89, n° 3, printemps/été 1995.
25. L'auteur doit une grande partie du texte ci-dessus à Terre-Neuve, *Commission of Enquiry*; McDonald, diss.; Newfoundland Department of Natural Resources, *Annual Report* sur les pêches de 1942; anciens agents des pêches John Emberley, chargé de l'inspection, et Sam Bartlett, chargé de l'application de la loi à Terre-Neuve.
26. Tarif Commission, p. 153-156.
27. Don Jamieson, ancien annonceur et politicien, comm. pers.
28. Templeman, *Lobster*, p. 29.
29. Templeman, *Lobster*, p. 19 et 32.

30. Gerry Ennis, biologiste, Ministère des Pêches et des Océans, comm. pers.
31. Service des pêches et des sciences de la mer, *Lobster Fishery Task Force* (mars 1975), p. 105.
32. Ryan, *Historical Overview*.
33. J.E. Candow, *Of Men and Seals: A History of the Newfoundland Seal Hunt*, Ottawa, Environnement Canada, Service canadien des parcs, c. 1989, p. 106.
34. Candow, p. 106.
35. Allan P. Clarke comme raconté à Frank E. Clarke, *My Life at the Front: The Seal Hunt in the 1940s* (www3.nf.sympatico.ca/feclarke/story6.htm), juin 2002.
36. Cf. Candow, p. 107 et suiv.

Notes du chapitre 15

1. Manitoba. Report of the Commissioners appointed to investigate the fishing industry of Manitoba (Winnipeg, Man., 1933).
2. T.A. Judson, *The Freshwater Commercial Fishing Industry of Western Canada*, thèse de doctorat, Université de Toronto, Toronto, 1961, p. 233-241.
3. Judson, p. 264.
4. Judson, p. 260, 264-273.

Notes du chapitre 16

1. Lyons, p. 709.
2. Meggs, p. 99.
3. Shepard, *International Competition*, p. 5.
4. Le tableau ci-dessus est adapté de Meggs, Lyons, Campbell et des commissions d'enquête sur les pêches de la C.-B. menées en 1917, 1921 et 1922.
5. Cf. Ministère de la Marine et des Pêcheries, *Annual Report*, 1919, 1943, 1949; Campbell, p. 13; Meggs, p. 103 et 105; Newell, p. 101.
6. Campbell, p. 15-16.
7. Lyons, p. 338; Meggs, p. 118 et 133.
8. Meggs, p. 118.
9. Meggs, p. 103-108, p. 115-116.
10. Ron MacLeod, ancien représentant du ministère des Pêches et Océans, comm. pers.; cf. Campbell, p. 16; Meggs, p. 110.
11. L'information ci-dessus est attribuable à Campbell, p. 16-17; Duff; Hill, p. 5; Ron MacLeod.
12. L'information sur les restrictions imposées aux Canadiens d'origine japonaise provient en partie de Eddie Moore, Cliff Levelton et Ron MacLeod, anciens représentants du ministère des Pêches et Océans, comm. pers.
13. À moins d'indications contraires, l'information ci-dessus provient largement de Meggs, p. 120-131; ministère de la Marine et des Pêcheries, *Annual Report*, 1919; Duff; Campbell, p. 9.

14. L.A. Audette, *Claims by Pelagic Sealers Arising out of the Washington Treaty, 7th July 1911*, vol. 16, Victoria, 1915.

15. La plupart de l'information organisationnelle provient de Lyons, p. 672-673, 721; cette dernière en tira elle-même une grande partie de Vic Hill.

16. Les principales sources de l'information ci-dessus sont les anciens responsables Eddie Moore, Ron MacLeod et Brian Richman, de même que le ministère de la Marine et des Pêcheries, *Annual Report*, 1930.

17. Meggs, p. 116-118.

18. Information fournie par Ron MacLeod.

19. Meggs, p. 103 et 105; Ministère de la Marine et des Pêcheries, *Annual Report*, 1919, p. 42; Newell, p. 101.

20. Ron MacLeod, comm. pers.

21. Ron MacLeod, comm. pers.

22. Campbell, p. 18-19; Meggs, p. 137; Lyons, p. 370-372.

23. Lyons, p. 371.

24. Ron MacLeod, comm. pers.

25. Lyons, p. 384.

26. Lyons, p. 372-374, 384; Meggs, p. 137.

27. Campbell, p. 19-20.

28. Lyons, p. 393.

29. Duncan Stacey, article, *The Fisherman*, périodique de la United Fishermen and Allied Workers Union, mars 1981, p. 30.

30. Lyons, p. 403.

31. Eddie Moore, ancien agent des pêches, comm. pers.

32. Jimmy Sewid, pêcheur de la région d'Alert Bay et dirigeant autochtone, comm. pers.

33. Cf. Lyons, p. 672-673, 721; Meggs, p. 157-159; Hill, *passim*.

34. Cf. Meggs, p. 102-106.

35. Ron MacLeod, ancien agent fédéral des pêches, comm. pers.

36. Meggs, p. 108-109, 122.

37. Meggs, p. 156; Newell, p. 107; Jimmy Sewid, comm. pers.

38. Meggs, p. 111 et 154.

39. Newell, p. 105-106.

40. Homer Stevens, pêcheur et dirigeant syndical, comm. pers.

41. Jimmy Sewid, comm. pers.

42. Lyons, *passim*.

43. Werner Cohn, « Persecution of Japanese Canadians and the Political Left in British Columbia, December 1941-March 1942 », *B.C. Studies*, n° 68, hiver 1985-1986, p. 3-22.

44. Janice Palton, *The Exodus of the Japanese*, Toronto, McClelland & Stewart, 1973, *passim*.

45. Ron MacLeod, ancien agent fédéral des pêches, comm. pers.

46. Cf. Lyons, p. 716-717.

47. Crutchfield, *passim*.

48. Hans Underdahl, capitaine de pêche au flétan chevronné. Mme Underdahl et le membre d'équipage Olaf Bendikson, entretien, 1979.

49. Cf. D.M. Eberts, *Report of the Hon. D.M. Eberts on Charges of Inefficiency and Irregularities by Fishery Officers in Fishery District No. 3, B.C. and into Inefficient Methods There*, Ottawa, Imprimeur du Roi, 1921; Ministère de la Marine et des Pêcheries, *Annual Report*, 1919, p. 47; A.L. Tester, *The Herring Fishery of British Columbia: Past and Present*, Bulletin n° 47, Ottawa, Office de biologie du Canada, 1935, p. 6-7.

50. Tester, p. 20-24.

51. J.L. Hart, *The Pilchard Fishery of British Columbia*, Bulletin n° 36, Ottawa, Office de biologie du Canada, 1933.

52. Gordon Gibson et Carol Remison, *Bull of the Woods*, Vancouver, Douglas & McIntyre, 1980, p. 53-54.

53. J.L. Hart, *Pacific Fishes of Canada*, Bulletin n° 180, Ottawa, Conseil de recherches sur les pêcheries du Canada, 1973.

54. Richie Nelson. Sr., ancien cadre d'une entreprise de transformation du poisson, comm. pers.

55. Eddie Moore, ancien agent des pêches, comm. pers.

56. Lyons, p. 597.

Notes du chapitre 17

1. Cliff Levelton, ancien fonctionnaire du ministère fédéral des Pêches, comm. pers.

2. Alfred Needler, ancien fonctionnaire du ministère fédéral des Pêches, comm. pers.

3. Bates, p. 115.

4. W.C. MacKenzie et Alfred Needler, anciens fonctionnaires du ministère fédéral des Pêches, comm. pers.

5. Position Record Book, district 1 de la Nouvelle Écosse; Brian Richman, ancien fonctionnaire du ministère fédéral des Pêches, comm. pers.

6. Miriam Wright, *A Fishery for Modern Times: The State and the Industrialization of the Newfoundland Fishery, 1934-1968*, Don Mills, Oxford University Press, 2000, p. 141.

7. Le passage qui précède s'inspire dans une large mesure des sources suivantes : ministère des Pêcheries, *Annual Report*, 1949-1950; W.C. MacKenzie, ancien fonctionnaire du ministère fédéral des Pêches, comm. pers.

8. Wright, p. 42.

9. Site Web de Statistique Canada, *Statistiques historiques du Canada* (www.statcan.ca/francais/freepub/11-516-XIF/sectionn/sectionn_f.htm).

10. Parsons, *Management*, p. 537.

11. Alfred Needler, ancien fonctionnaire du ministère fédéral des Pêches, comm. pers.

12. David Wilder, ancien fonctionnaire du ministère fédéral des Pêches, comm. pers.

13. D. H. Cushing, « The Problems of Stock and Recruitment », dans *Fish Population Dynamics*, sous la direction de J. A. Gulland, Rochester, John Wiley & Sons, 1977.
14. A. G. Huntsman, « Fisheries Research in Canada », dans *Science*, vol. 98 (1943), p. 121.
15. W. E. Ricker, « Productive Capacity of Canadian Fisheries » (document de référence de la Conférence sur les ressources et notre avenir qui s'est tenue à Montréal du 22 au 28 octobre 1961; publié en tant que circulaire n° 64, Nanaimo [Colombie-Britannique], Office des recherches sur les pêcheries du Canada, juin 1961).
16. D'après Parsons, *Management*, p. 536-539 et Ralph Halliday, fonctionnaire du ministère fédéral des Pêches, comm. pers.
17. W.C. MacKenzie, ancien fonctionnaire du ministère fédéral des Pêches, comm. pers.
18. Frank McCracken, ancien fonctionnaire du ministère fédéral des Pêches, comm. pers.
19. Ron MacLeod, ancien fonctionnaire du ministère fédéral des Pêches, comm. pers.
20. Ralph Halliday, ancien fonctionnaire du ministère fédéral des Pêches, comm. pers.
21. Ministère des Pêches et des Océans, région de Scotia-Fundy, *Fish Counting: The Report of the Working Committee on the Catch and Effort Statistics Module in Scotia Fundy Region*, 12 novembre 1982.
22. W.C. MacKenzie, ancien fonctionnaire du ministère fédéral des Pêches, comm. pers.
23. H.S. Gordon, « The Economic Theory of a Common-Property Resource: The Fishery », dans *Journal of Political Economy*, vol. 62, 1954.
24. W. C. MacKenzie, ancien fonctionnaire du ministère fédéral des Pêches comm. pers.
25. H. S. Gordon, ancien fonctionnaire du ministère fédéral des Pêches et professeur émérite de l'Université Queen's et de l'Université d'Indiana, comm. pers.
26. Ministère des Pêcheries, *Annual Report*, 1949-1950.
27. William W. Warner, *Distant Water*, Penguin Books, 1983, p. 32-44.
28. Cliff Levelton, ancien fonctionnaire du ministère fédéral des Pêches, comm. pers.
29. Ozere.
30. Cliff Levelton, ancien fonctionnaire du ministère fédéral des Pêches, comm. pers.; ministère des Pêcheries, communiqué de presse, 12 avril 1957.
31. W. E. Ricker et Ron MacLeod, anciens fonctionnaires du ministère fédéral des Pêches, comm. pers.
32. James Sinclair, ancien ministre des Pêches, comm. pers.
33. Shepard.
34. Alfred Needler, ancien fonctionnaire du ministère fédéral des Pêches, comm. pers.
35. B.A. Applebaum, *Le droit de la mer — La zone économique exclusive*, site Web du Musée canadien des civilisations (www.civilization.ca/hist/lifelines/apple1f.html), rubrique n° 6 (page consultée le 20 septembre 2002).
36. Voir Wright, p. 133-138.
37. W.C. MacKenzie, ancien fonctionnaire du ministère fédéral des Pêches, comm. pers.
38. Walsh et coll.
39. Le passage qui précède s'inspire largement des documents suivants : Mitchell et Frick, *passim*; R. W. Crowley, B. MacEachern et R. Jasperse, « A Review of Federal Assistance to the Canadian Fishing Industry, 1945-1990 », dans *Perspectives on Canadian Marine Fisheries Management*, sous la direction de L.S. Parsons et W.H. Lear, Bulletin canadien des sciences halieutiques et aquatiques, n° 226, Ottawa, Conseil national de recherches du Canada et ministère des Pêches et des Océans, 1993.
40. Voir Wright, p. 140; ministère des Pêcheries, *Trends in the Development of the Canadian Fisheries*, document de référence concernant la planification du développement des pêches, ministère des Pêcheries, Service de l'économie, avril 1967.
41. Ministère des Pêcheries, communiqué de presse, 6 janvier 1959.
42. John Emberley et Ronald Bond, anciens fonctionnaires du ministère fédéral des Pêches, comm. pers.; Johnstone, manuscrit d'histoire, chap. 17, p. 5.
43. Crowley, p. 345-346.
44. Conseil canadien des pêches, *Centennial Annual Review* concernant l'année 1967.
45. Ministère des Pêcheries, *Federal-Provincial Conference on Fisheries Development*, documents de référence, Ottawa, du 20 au 24 janvier 1964, p. 77-79; John Emberley, ancien fonctionnaire du ministère fédéral des Pêches, comm. pers.
46. W.C. MacKenzie, ancien fonctionnaire du ministère fédéral des Pêches, comm. pers.
47. W.C. MacKenzie, comm. pers.
48. Conseil canadien des pêches, *Centennial*; W. C. MacKenzie, comm. pers.
49. W.C. MacKenzie, ancien fonctionnaire du ministère fédéral des Pêches, comm. pers.
50. Voir J.W. Pickersgill, *Seeing Canada Whole: A Memoir*, Markham, Fitzhenry and Whiteside, 1994, p. 418-420.
51. Wright, p. 141.
52. Conseil canadien des pêches, *Selected Programs of Federal Financial Assistance*, Ottawa, décembre 1969.
53. *Canadian Fishing Report*, juin 1982.
54. Carl Sollows, ancien fonctionnaire du ministère fédéral des Pêches, comm. pers.
55. Ministère des Pêcheries, communiqué de presse, avril 1960.
56. Wright, p. 140.
57. Conseil de développement de la région de l'Atlantique, *Fisheries in the Atlantic Provinces*, Ottawa, 1969, p. 33-34.

58. Environnement Canada, Service des pêches et des sciences de la mer, *Politique canadienne pour la pêche commerciale*, Ottawa, mai 1976, p. 26.

59. Environnement Canada, Service des pêches et des sciences de la mer, p. 12.

60. C.L. Mitchell, *L'industrie canadienne de la pêche : une analyse sectorielle*, Ottawa, ministère des Pêches et des Océans, 1980.

Notes du chapitre 18

1. Cliff Levelton, ancien fonctionnaire du ministère fédéral des Pêches, et James Sinclair, ancien ministre des Pêches, comm. pers.

2. W. C. MacKenzie, ancien fonctionnaire du ministère fédéral des Pêches, comm. pers.

3. Parsons, *Management*, p. 175.

4. J. Proskie et J.C. Adams, *Survey of the Labour Force in the Offshore Fishing Fleet, Atlantic Coast*, Service des pêches, division de l'économique, 1971, p. 4.

5. Le passage qui précède s'inspire principalement des sources suivantes : Mitchell et Frick, *passim*; Crowley et coll., *passim*; W.C. MacKenzie, ancien fonctionnaire du ministère fédéral des Pêches, comm. pers.

6. Mitchell et Frick, p. 26-27.

7. Conseil de développement de la région de l'Atlantique.

8. W.H. Lear et L.S. Parsons, « History and Management of the Fishery for Northern Cod in NAFO Divisions 2J, 3K and 3L », dans *Perspectives on Canadian Marine Fisheries Management*, sous la direction de L.S. Parsons et W.H. Lear, Bulletin canadien des sciences halieutiques et aquatiques, n° 226, Ottawa, Conseil national de recherches du Canada et ministère des Pêches et des Océans, 1993, p. 64.

9. Parsons, *Management*, p. 111.

10. R.R. Logie, « Trends in the Atlantic Coast Fisheries of Canada », dans *Transactions of the American Fisheries Society*, vol. 97 (janvier 1968).

11. Alfred Needler, ancien fonctionnaire du ministère fédéral des Pêches, comm. pers.

12. W. Templeman, *Redfish Distribution in the North Atlantic*, Bulletin n° 130, Ottawa, Conseil consultatif de recherches sur les pêcheries et les océans, 1959, p. 31.

13. Hédard Robichaud, ancien fonctionnaire et ancien ministre des Pêches, comm. pers.

14. Frank McCracken, ancien fonctionnaire du ministère fédéral des Pêches, comm. pers. Voir aussi Ministère des Pêches, *Proceedings: Canadian Atlantic Offshore Fishing Vessel Conference, Montreal, February 7-9, 1966*, Ottawa, ministère des Pêches, 1966, p. 13 et suiv.

15. Medford Matthews, pêcheur, comm. pers.

16. Cliff Levelton, ancien fonctionnaire du ministère fédéral des Pêches, comm. pers.

17. Audber Matthews, pêcheur, comm. pers.

18. Scott Parsons, ancien fonctionnaire du ministère fédéral des Pêches, comm. pers.

19. Voir Fitzgerald; Caddy.

20a. Voir DeWolf, p. 23-26, 33.

20b. J.D. Pringle et D.L. Burke, « The Canadian Lobster Fishery and Its Management, with Emphasis on the Scotian Shelf and the Gulf of Maine », dans *Perspectives on Canadian Marine Fisheries Management*, sous la direction de L.S. Parsons et W. H. Lear, Bulletin canadien des sciences halieutiques et aquatiques, n° 226, Ottawa, Conseil national de recherches du Canada et ministère des Pêches et des Océans, 1993.

21. Voir Parsons, *Management*, p. 106.

22. David Wilder, ancien fonctionnaire du ministère fédéral des Pêches, comm. pers.

23. Pringle et Burke, p. 97, 113.

24. Voir Parsons, *Management*, p. 170.

25. Ministère des Pêches et des Forêts, communiqué de presse, 20 janvier 1969.

26. J.B. Rutherford, D.G. Wilder et H.C. Frick, *An Economic Appraisal of the Canadian Lobster Fishery*, Bulletin n° 157, Ottawa, Conseil consultatif de recherches sur les pêcheries et les océans, 1967.

27. Parsons, *Management*, p. 171.

28. Ministère des Pêches et des Forêts, communiqués de presse, 20 janvier et 27 février 1969.

29. Cliff Levelton, ancien fonctionnaire du ministère fédéral des Pêches, comm. pers.

30. Frank McCracken, ancien fonctionnaire du ministère fédéral des Pêches, comm. pers.

31. Voir G. M. Hare et D. L. Dunn, « A Retrospective Analysis of the Gulf of St. Lawrence Snow Crab (*Chionoecetes opilio*) Fishery, 1965-1990 », dans *Perspectives on Canadian Marine Fisheries Management*, sous la direction de L.S. Parsons et W.H. Lear, Bulletin canadien des sciences halieutiques et aquatiques, n° 226, Ottawa, Conseil national de recherches du Canada et ministère des Pêches et des Océans, 1993, p. 178-180; Ministère des Pêches et des Forêts, *Proceedings: Meeting on Atlantic Crab Fishery Development, Fredericton, N.B., March 4-5, 1969*, Ottawa, ministère des Pêches et des Forêts, 1969.

32. Le passage qui précède s'inspire en grande partie de H. Lear, « The Management of Canadian Atlantic Salmon Fisheries », dans *Perspectives on Canadian Marine Fisheries Management*, sous la direction de L. S. Parsons et W. H. Lear, Bulletin canadien des sciences halieutiques et aquatiques, n° 226, Ottawa, Conseil national de recherches du Canada et ministère des Pêches et des Océans, 1993.

Notes du chapitre 19

1. Wright, p. 23-33.
2. P.D.H. Dunn, *Fisheries Re-organization in Newfoundland*, discours radiodiffusé, 21 janvier 1944 (disponible à la bibliothèque de la Memorial University of Newfoundland, St. John's [Terre-Neuve]; cote : SH 229 D86).
3. H.V. Dempsey, « Fisheries », dans *Canada One Hundred 1867-1967*, Ottawa, Bureau fédéral de la statistique, 1967.
4. Don Jamieson, ancien employé des médias et ancien politicien, comm. pers.
5. Les données historiques sur Terre-Neuve proviennent en partie des sources suivantes : entretien de Ken Johnstone avec John Lamb, ancien fonctionnaire du ministère fédéral des Pêches; Office des pêches de Terre-Neuve, *Annual Report*, 1942; John Emberley et Sam Bartlett, anciens fonctionnaires du ministère fédéral des Pêches, comm. pers.
6. Wright, p. 34-35.
7. Aidan Maloney, ancien ministre des Pêches de Terre-Neuve et ancien fonctionnaire du ministère fédéral des Pêches, comm. pers.
8. Ministère des Pêches, communiqué de presse, 7 février 1966; Walsh et coll., p. 30, 51 et suiv.
9. Voir Parzival Copes, *The Development of the Newfoundland Fishing Economy*, Burnaby, Simon Fraser University, Département des sciences économiques et du commerce, 1971.
10. Alexander, *Decay*, p. 141.
11. Wright, p. 59-66, 71, 80.
12. Wright, p. 66-86.
13. Wright, p. 85.
14. Gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador, *Resettlement Statistics*, site Web d'Industrie Canada, <http://collections.ic.gc.ca/placentia/newpag.htm> (page consultée le 10 décembre 2003).
15. Alexander, *Decay*, *passim*; W.C. MacKenzie, ancien fonctionnaire du ministère fédéral des Pêches, comm. pers.
16. *Canadian Fishing Report*, octobre 1983.
17. Alexander, *Decay*, p. 137; Wright, p. 71.
18. Wright, p. 118.
19. Wilfred Templeman, ancien fonctionnaire du ministère fédéral des Pêches, comm. pers.
20. Templeman, *Redfish*.
21. Templeman, *Marine Resources*; Ricker, *L'Office des recherches sur les pêcheries du Canada : soixante-quinze années de réalisation*, *passim*.
22. Scott Parsons, ancien fonctionnaire du ministère fédéral des Pêches, comm. pers.
23. Wright, p. 108-109.
24. Templeman, *Marine Resources*, p. 2, 23; Wright, p. 142-143.
25. Wright, p. 114-115.
26. Wright, p. 99-100.

27. Wright, p. 103.
28. Wright, p. 94-109.
29. Wright, p. 114.
30. Wright, p. 117-122.
31. J.R. Smallwood, ancien premier ministre de Terre-Neuve, comm. pers.
32. Wright, p. 145-146.
33. Scott Parsons, comm. pers.
34. Jerry Ennis, ministère des Pêches et des Océans, comm. pers.; Templeman, *Lobster*, 1941.
35. Le passage qui précède s'inspire en grande partie de Candow; A.H. Malouf, *Les phoques et la chasse au phoque au Canada : rapport de la Commission royale*, vol. 1, Ottawa, ministère des Approvisionnements et Services, 1986; ministère des Pêches et des Forêts, communiqués de presse, 19 juin 1968 et 15 octobre 1969.
36. W.C. MacKenzie, ancien fonctionnaire du ministère fédéral des Pêches, comm. pers.

Notes du chapitre 20

1. Hart, *Pacific Fishes*, p. 122.
2. W.E. Ricker, ancien fonctionnaire du ministère fédéral des Pêches, comm. pers.; Lyons, *passim*.
3. Le passage qui précède s'inspire en grande partie de Lyons, *passim*.
4. James Sinclair, ancien ministre des Pêches, comm. pers.
5. Cliff Levelton, ancien fonctionnaire du ministère fédéral des Pêches, comm. pers.
6. Les renseignements sur la flotte proviennent en grande partie de Cliff Levelton et Ron MacLeod, anciens fonctionnaires du ministère fédéral des Pêches, comm. pers.
7. Homer Stevens, ancien représentant de l'UFAWU, comm. pers.
8. Campbell, p. 21.
9. Allen Wood, ancien fonctionnaire du ministère fédéral des Pêches, comm. pers.
10. James Sinclair, comm. pers.
11. Richie Nelson de la B. C. Packers, comm. pers.
12. Cliff Levelton, ancien fonctionnaire du ministère fédéral des Pêches, comm. pers.
13. Rod Hourston, ancien fonctionnaire du ministère fédéral des Pêches, comm. pers.
14. Le passage qui précède s'inspire essentiellement de Ron MacLeod, ancien fonctionnaire du ministère fédéral des Pêches, comm. pers.
15. Cliff Levelton, ancien fonctionnaire du ministère fédéral des Pêches, comm. pers.
16. M.C. Healey, « The Management of Pacific Salmon Fisheries in British Columbia », dans *Perspectives on Canadian Marine Fisheries Management*, sous la direction de L.S. Parsons et W.H. Lear, Bulletin canadien des sciences halieutiques et aquatiques, n° 226, Ottawa, Conseil national de recherches du Canada et ministère des

Pêches et des Océans, 1993, p. 251; Ron MacLeod, ancien fonctionnaire du ministère fédéral des Pêches, comm. pers.

17. Dave Denbigh, ancien fonctionnaire du ministère fédéral des Pêches, comm. pers.

18. James Sinclair, ancien ministre des Pêches, comm. pers.

19. Ricker, « Productive Capacity ».

20. Meggs, p. 164-166.

21. S. Sinclair, *Licence Limitation: British Columbia: A Method of Economic Fisheries Management*, ministère des Pêcheries, 1960, p. 140-145; Parsons, *Management*, p. 160.

22. Brian Richman et Cliff Levelton, anciens fonctionnaires du ministère fédéral des Pêches, comm. pers.

23. D.N. Outram, *Canada's Pacific Herring*, Ottawa, ministère des Pêcheries, 1965.

24. Le passage qui précède s'inspire largement des sources suivantes : Rod Hourston, Cliff Levelton et Ron MacLeod, anciens fonctionnaires du ministère fédéral des Pêches, comm. pers.; Parsons, *Management*, p. 99; M. Stocker, « Recent Management of the British Columbia Herring Fishery », dans *Perspectives on Canadian Marine Fisheries Management*, sous la direction de L.S. Parsons et W. H. Lear, Bulletin canadien des sciences halieutiques et aquatiques, n° 226, Ottawa, Conseil national de recherches du Canada et ministère des Pêches et des Océans, 1993.

25. Le passage qui précède s'inspire dans une large mesure de divers articles de K.S. Ketchen de la Station biologique du Pacifique ainsi que de Lyons, *passim*, et de Homer Stevens, représentant de l'UFAWU, comm. pers.

26. Voir Parsons, *Management*, p. 94-95.

Notes du chapitre 21

1. Service des pêches et des sciences de la mer, notes d'allocution sur les principales estimations pour le Comité permanent des pêches et des forêts, 1974.

2. Cf. Parsons, *Management*, p. 538.

3. Roméo LeBlanc, ancien ministre fédéral, comm. pers.

4. Ken Lucas, ancien fonctionnaire fédéral des pêches, comm. pers.

5. Cf. Parsons, *Management*, p. 26 et suiv.

6. Cf. Parsons, *Management*, p. 310.

7. Cf. Parsons, *Management*, p. 65.

8. Derrick Iles, ancien fonctionnaire fédéral des pêches, comm. pers.

9. Dans les sections présente et précédentes portant sur les questions internationales, l'auteur doit une fière chandelle à Bob Applebaum, qui œuvre pendant de nombreuses années au sein de la Direction internationale du ministère des Pêches et des Océans.

10. Parsons, *Management*, p. 66.

11. Warner, p. 74.

12. Roméo LeBlanc, discours devant le Halifax Board of Trade, 29 janvier 1979.

13. Ministère des Pêches et des Océans, communiqué de presse, 22 février 1973.

14. Roméo LeBlanc, discours devant le Halifax Board of Trade, 16 janvier 1979.

15. Roméo LeBlanc, discours devant le Halifax Board of Trade, 16 janvier 1979.

16. Ministère des Pêches et des Océans, communiqué de presse, 14 novembre 1979.

17. Brian Richman et Steve Tilley, du ministère des Pêches et Océans, ont fourni la plupart des renseignements ci-dessus.

18. Ministère des Pêches et des Océans, communiqué de presse, 11 avril 2002.

19. *Canadian Fishing Report*, décembre 1983.

20. Ron MacLeod, ancien fonctionnaire fédéral des pêches, comm. pers.

21. Roméo LeBlanc, discours devant le Conseil économique des provinces de l'Atlantique, Halifax, 22 octobre 1974.

22. Roméo LeBlanc, discours devant le Conseil canadien des pêches, Halifax, 5 mai 1975.

23. Roméo LeBlanc, discours devant le Halifax Board of Trade, 26 janvier 1979.

24. Environnement Canada, Service des pêches et des sciences de la mer, communiqué de presse, 13 août 1976; Richard Cashin, *Changement de cap : les pêches de l'avenir*, Rapport du groupe d'étude sur les revenus et l'adaptation des pêches de l'Atlantique, Ottawa, ministère des Pêches et des Océans, 1993, p. 162 (Rapport Cashin).

25. Une grande partie du texte ci-dessus est tirée de Crowley et coll.

26. Roméo LeBlanc, discours devant le Halifax Board of Trade, 26 janvier 1979.

27. Cf. Parsons, *Management*, p. 26 et suiv.

Notes du chapitre 22

1. W.C. MacKenzie, ancien fonctionnaire fédéral des pêches, comm. pers.

2. Ministère des Pêcheries, communiqué de presse, 17 juillet 1968.

3. Cf. Alexander, *Decay*, p. 137 et suiv.

4. Wright, p. 123.

5. Ministère des Pêches et des Forêts, communiqués de presse, 28 novembre et 19 décembre 1969.

6. Robin Molson, ancien fonctionnaire fédéral des pêches, comm. pers.

7. *Canadian Fishing Report*, octobre 1983.

8. William E. Schrank, « Extended Fisheries Jurisdiction: Origins of the Current Crisis in Atlantic Canada's Fisheries », *Marine Policy*, vol. 19, n° 4 (1995).

9. Cf. Parsons, *Management*, p. 176-178.

10. Environnement Canada, *Politique*, p. 48-49.

11. Roméo LeBlanc, discours devant le Halifax

Board of Trade, Halifax (N.-É.), 26 janvier 1979.

12. Roméo LeBlanc, discours devant le Halifax Board of Trade, Halifax (N.-É.), 26 janvier 1979.

13. Ministère des Pêches et des Océans, *L'excellence de la qualité dans les années 1980*, livret (Ottawa, 1980); Greg Peacock, Ministère des Pêches et des Océans, comm. pers.

14. Les citations de LeBlanc sont tirées du même discours prononcé devant le Halifax Board of Trade, lequel se trouvait à résumer de nombreuses opinions de LeBlanc.

15. Roméo LeBlanc, discours devant le Halifax Board of Trade, Halifax (N.-É.), 26 janvier 1979.

16. L'information sur F_{0.1} provient en partie de Parsons, *Management*, p. 55-56, 66; et en partie de Ralph Halliday, scientifique du gouvernement fédéral œuvrant dans le secteur des pêches, comm. pers.

17. A.C. Finlayson, *Fishing for Truth* (St. John's, T.-N. : Université Memorial de Terre-Neuve, 1994), p. 135 - 142; Steve MacPhee, ancien directeur régional des sciences au sein du ministère des Pêches et des Océans, comm. pers.

18. H.B. Nickerson and Sons Ltd. et National Sea Products Ltd., *Et maintenant? Débat sur l'avenir des pêches et considérations pertinentes à sa réalisation*, livret (c.1978).

19. *Canadian Fishing Report*, juillet 1979.

20. Cf. Halifax *Chronicle Herald*, 12 juillet, 5 et 6 septembre 1977; Toronto *Globe and Mail*, 1^{er} septembre 1977.

21. Roméo LeBlanc, discours devant le Conseil canadien des pêches, Québec (Qc), 3 mai 1978.

22. Roméo LeBlanc, discours devant le Halifax Board of Trade, Halifax (N.-É.), 26 janvier 1979.

23. Scott Parsons, ancien fonctionnaire fédéral des pêches, comm. pers.

24. Cf. Parsons, *Management*, p. 284-285.

25. Roméo LeBlanc, discours devant le St. John's Rotary Club, St. John's (T.-N.), mai 1977.

26. Art May, discours devant le Conseil canadien des pêches, St. John's (T.-N.), 1983.

27. Ralph Halliday, scientifique fédéral œuvrant dans le secteur des pêches, comm. pers.

28. Parsons, *Management*, p. 124-125.

29. *Canadian Fishing Report*, juillet 1979.

30. Lennox O. Hinds et James Trimm, article sur les rejets dans *Proceedings: Government - Industry Meeting on the Utilization of Atlantic Marine Resources, Queen Elizabeth Hotel, Montreal, P.Q., February 5-7, 1974* (Environnement Canada, Service des pêches et des sciences de la mer, 1974).

31. Parsons, *Management*, p. 176.

32. Roméo LeBlanc, discours devant le Rotary Club, Yarmouth (N.-É.), 28 novembre 1977.

33. *Canadian Fishing Report*, février 1981.

34. Charles Gaudet, ministère des Pêches et des Océans, comm. pers.

35. Cf. M.J.L. Kirby, *Naviguer dans la tourmente*, rapport du Groupe de travail sur les pêches

de l'Atlantique, Ottawa, 1982 (le « rapport Kirby »), p. 107; Environnement Canada, *Politique*; Mitchell, 1980.

36. Une partie de cette information est publiée dans Kirby, p. 31.

37. Louise Hébert, *De grandes attentes : le secteur de la transformation du poisson de l'Atlantique*, Moncton, Ministère des Pêches et des Océans, Division de recherche et d'analyse économique, Région du Golfe, 1989.

38. Cf. Parsons, *Management*, p. 180-184; Stephen Kimber, *Net Profits: The Story of National Sea* (Halifax, N.-É. : Nimbus, c. 1989), *passim*.

39. C.R. Levelton, *Pour un système de délivrance des permis de pêche commerciale sur la côte de l'Atlantique*, Ottawa, Ministère des Pêches et des Océans, 1979.

40. *Canadian Fishing Report*, mars 1981.

41. Parsons, *Management*, p. 131-132.

42. Parsons, *Management*, p. 201-203.

43. Parsons, *Management*, p. 206-207; Brian Lester, Ministère des Pêches et des Océans, comm. pers.

44. Jim Jones, Ministère des Pêches et des Océans, comm. pers.

45. *Canadian Fishing Report*, février 1982; Ralph Halliday, scientifique du gouvernement fédéral œuvrant dans le secteur des pêches, comm. pers.

46. Divers documents de 1981 fournis par Don Tansley, ancien sous-ministre du ministère des Pêches et des Océans.

47. *Canadian Fishing Report*, juin 1982.

48. Parsons, *Management*, p. 70-72.

49. Des renseignements pertinents au texte ci-dessus figurent dans *Canadian Fishing Report*, février, avril et juin 1983.

50. *Canadian Fishing Report*, juin 1983; L.S. Parsons, « Shaping Fisheries Policy: the Kirby and Pearse Inquiries - Process, Prescription and Impact », dans Parsons and Lear, *Perspectives*.

51. Peter John Nicholson, déclaration à l'occasion de l'assemblée annuelle du Conseil canadien des pêches, 1993.

52. *Canadian Fishing Report*, août 1981.

53. L.S. Parsons et W.H. Lear, dir., *Perspectives on Canadian Marine Fisheries Management*, Bulletin canadien des sciences halieutiques et aquatiques, n° 226, Ottawa, Conseil national de recherches du Canada et ministère des Pêches et des Océans, 1993, p. 77; Ralph Halliday, ancien scientifique fédéral œuvrant dans le secteur des pêches, comm. pers.

54. Parsons, « Shaping Fisheries Policies », p. 408.

55. Ralph Halliday, ancien scientifique fédéral œuvrant dans le secteur des pêches, comm. pers.

56. Kirby, p. 123-125, 242.

57. Scott Parsons, ancien fonctionnaire fédéral des pêches, comm. pers.

58. *Canadian Fishing Report*, juillet 1984.

59. Cf. Parsons, *Management*, p. 127-128.
60. *Canadian Fishing Report*, juillet 1984.
61. *Canadian Fishing Report*, juin 1982.
62. Parsons, *Management*, p. 364-375.
63. *Canadian Fishing Report*, décembre 1983.
64. Parsons, *Management*, p. 370.
65. *Canadian Fishing Report*, février, août 1984; Kimber, p. 253-256.
66. *Canadian Fishing Report*, juillet 1984.
67. Parsons, *Management*, p. 375.
68. *Canadian Fishing Report*, avril 1984.
69. *Canadian Fishing Report*, avril 1984. Le texte ci-dessus est tiré en grande partie de documents fournis par Ken Jones, du ministère des Pêches et des Océans, et par M. Lear.
70. D.L. Dunn, *L'industrie de la chasse du phoque sur la côte est du Canada en 1976 : étude socioéconomique*, 1977.
71. Ministère des pêches et des forêts, communiqué de presse, 15 octobre 1969.

Notes du chapitre 23

1. Cf. Silver Donald Cameron, *The Education of Everett Richardson: The Nova Scotia Fishermen's Strike, 1970-71*, Toronto, McClellan and Stewart, 1977.
2. Hare et Dunn, p. 180.
3. *Canadian Fishing Report*, février 1981.
4. *Canadian Fishing Report*, novembre 1982, janvier 1983.
5. Carl Myers, ministère des Pêches et des Océans, comm. pers.; Rory McLellan, P.E.I. Fishermen's Association, comm. pers.; *Canadian Fishing Report*, juillet, octobre, novembre 1979.
6. Parsons, *Management*, p. 196.
7. *Canadian Fishing Report*, août, septembre 1983.
8. T.D., Iles « The Management of the Canadian Atlantic Herring Fisheries, » dans *Perspectives on Canadian Marine Fisheries Management*, dirigé par L.S. Parsons et W.H. Lear, Bulletin canadien des sciences halieutiques et aquatiques, n° 226, Ottawa, Conseil national de recherches du Canada et ministère des Pêches et des Océans, p. 145; Kirby, p. 331-337.
9. *Canadian Fishing Report*, septembre 1983.
10. Service des pêches et des sciences de la mer, *Groupe de travail sur la pêche du homard*, p. 21-22.
11. Parsons, *Management*, p. 170-173.
12. Une grande partie de l'information ci-dessus provient de Parsons, *Management*, p. 174-175.
13. Une grande partie de l'information ci-dessus provient de Douglas Pezzack, ministère de Pêches et Océans, comm. pers.
14. Al Youngren, pêcheur américain, comm. pers.
15. P.R. Toews, *L'industrie canadienne de la crevette de l'Atlantique : perspectives de développe-*

ment, Ottawa, ministère des Pêches et des Océans, 1980.

16. Je dois la plupart des renseignements ci-dessus à Hare et Dunn, p. 177-192.
17. D.B. Lister, *A Brief Review of Salmon Enhancement Programs in Pacific and Atlantic Canada*, Vancouver, ministère de l'Environnement, Service des pêches et des sciences de la mer, 1974.
18. Richard Saunders, ancien scientifique fédéral œuvrant dans le domaine de la pêche, comm. pers.

Notes du chapitre 24

1. Parsons, *Management*, p. 26-34.
2. Gordon Inglis, *More Than Just a Union: The Story of the NFFAWU*, St. John's, Jespersen Press, 1985, comme cité sur le site Web de l'Union des pêcheurs de Terre-Neuve, 2003.
3. *Canadian Fishing Report*, février 1983.
4. Le texte ci-dessus provient en grande partie de Jerry Brothers, ministère des Pêches et des Océans, comm. pers.
5. Parsons, *Management*, p. 303-308.
6. Cf. Finlayson, p. 134-143; Parsons, *Management*, p. 584.
7. La plupart des données ci-dessus sont tirées des statistiques sur le revenu de l'Agence du revenu du Canada et de Richard Cashin, p. 162.

Notes du chapitre 25

1. Campbell, p. 111.
2. Ministère des Pêcheries, communiqué de presse, 6 septembre 1968.
3. Ministère des Pêcheries, communiqué de presse, 21 novembre 1968; Ron MacLeod, ancien responsable fédéral des pêches, comm. pers.
4. Ministère des Pêcheries, communiqué de presse, 23 octobre 1968.
5. Sinclair, p. 140-145.
6. Campbell, p. 111-112.
7. Meggs, p. 181.
8. W.C. MacKenzie, ancien responsable fédéral des pêches, remarque que le débat à savoir s'il fallait accorder le permis à l'homme ou au bateau était quelque peu déplacé; l'objectif ultime consistait à contrôler la puissance de pêche, ce qui nécessitait l'imposition de permis ou d'autres façons de contrôler l'entreprise de pêche, c'est-à-dire l'organe de décision.
9. Campbell, p. 243-251.
10. Campbell, p. 257-269.
11. Cf. Campbell, p. 343-344.
12. Campbell, p. 434-435.
13. Ministère des Pêcheries, communiqué de presse, 21 novembre 1968.

14. Ministère des Pêcheries, communiqué de presse, 6 janvier 1970.
15. Campbell, p. 406-407.
16. Pearse, p. 99-100.
17. Cf. Parsons, p. 160-163.
18. Campbell, p. 409-429.
19. Cf. Parsons, p. 163; Campbell, p. 430-466.
20. Jack Davis, discours devant la United Fishermen and Allied Workers Union, 28 janvier 1974.
21. Dick Crouter et Ron MacLeod, anciens responsables fédéraux des pêches, comm. pers.
22. Max Stocker, « Recent Management of the British Columbia Herring Fishery », dans *Perspectives on Canadian Marine Fisheries Management*, sous la direction de L.S. Parsons et W.H. Lear, Bulletin canadien des sciences halieutiques et aquatiques, n° 226, Ottawa, Conseil national de recherches du Canada et ministère des Pêches et des Océans, 1993, p. 274.
23. *Canadian Fishing Report*, novembre 1983.
24. Chris Newton, ancien responsable fédéral des pêches, comm. pers.
25. Dennis Brock, ancien responsable fédéral des pêches, comm. pers.
26. Brian Richman, ancien responsable fédéral des pêches, comm. pers.
27. Le texte ci-dessus s'inspire largement de Stocker, « Recent Management », *Canadian Fishing Report*, novembre 1983; Don Pepper, ancien responsable fédéral des pêches, comm. pers.
28. Ron MacLeod, ancien responsable fédéral des pêches, comm. pers.
29. Ricker, *Productive Capacity*.
30. Lister.
31. Ron MacLeod, ancien responsable fédéral des pêches, comm. pers.
32. Jack Davis, discours devant la United Fishermen and Allied Workers Union, 28 janvier 1974.
33. Pearse, p. 48.
34. Pearse, p. 49.
35. Ron MacLeod, ancien responsable fédéral des pêches, comm. pers.
36. Cf. Pearse, p. 49-57.
37. Kate Glover, ancien responsable fédéral des pêches, comm. pers.
38. S. Sinclair, *A Licensing Fee System for the Coastal Fisheries of British Columbia*, rapport non publié rédigé pour le ministère des Pêches et des Océans, 1978 (disponible à la bibliothèque du ministère des Pêches et des Océans, Ottawa).
39. Garrett Hardin, « Essays on Science and Society, Extensions of The Tragedy of the Commons », dans *Science*, vol. 280, n° 5364 (1^{er} mai 1998), p. 682-683.
40. Charles Friend, ancien responsable fédéral des pêches, comm. pers.
41. Parsons, *Management*, p. 165.
42. Pearse, p. 94.
43. *Canadian Fishing Report*, février 1984.
44. Cf. Parsons, *Management*, p. 404-407.
45. Ron MacLeod, ancien responsable fédéral des pêches, comm. pers.
46. Cf. *Canadian Fishing Report*, octobre 1982.
47. Parsons, *Management*, p. 95.
48. Parsons, *Management*, p. 95, 122-123.
49. Ben Muse, *Management of the British Columbia Abalone Fishery*, Alaska Commercial Fisheries Entry Commission, mai 1998.
50. Ron MacLeod, ancien responsable fédéral des pêches, comm. pers.
51. Ron MacLeod, comm. pers.
52. Ron MacLeod, comm. pers.; Pearse, p. 102.
53. Cette information provient de documents contextuels fournis par le ministère des Pêches et des Océans pour la commission Pearse.
54. L'information portant sur la Northern Native Fishing Corporation provient en grande partie de Parsons, *Management*, p. 422-423; Ron MacLeod, ancien responsable fédéral des pêches, comm. pers.
55. Ron MacLeod, comm. pers.
56. *Canadian Fishing Report*, février 1983, mai 1984.
57. Kirby, p. 25

Notes du chapitre 26

1. Parsons, *Management*, p. 72-73.
2. Parsons, *Management*, p. 474.
3. Bureau du vérificateur général du Canada, 1988 – *Rapport du vérificateur général du Canada*, Ottawa, 1988.
4. Bureau du vérificateur général du Canada, 1997 – *Rapport du vérificateur général du Canada*, Ottawa, 1997, chap. 14.
5. Ministère des Pêches et des Océans, *Les défis à relever dans le secteur des pêches : un rapport présenté à la conférence annuelle des premiers ministres*, Ottawa, 1986.
6. Parsons, « Shaping Fisheries Policy », p. 393.
7. Ministère des Pêches et des Océans, *Atlantic Fisheries Development: 1983/1984 Annual Project Review*, Ottawa, 1984.
8. Jerry Conway, ministère des Pêches et des Océans, comm. pers.
9. Voir Parsons, *Management*, p. 426.
10. Ministère des Pêches et des Océans, *Les défis*.
11. Ministère des Pêches et des Océans, « Politique du Canada sur les relations avec l'étranger en matière de pêches », www.dfo.mpo.gc.ca/communic/fish_man/forfish/b64/sld001/htm (page consultée le 9 mai 2002). Les principaux éléments de cette politique traitent des quotas alloués à la France et des ententes de coexploitation.
12. L'hon. R. Thibault, ministre des Pêches et des Océans, « Canada speaks with united voice at

NAFO meeting » (discours prononcé le 17 septembre 2002).

13. Le passage qui précède s'inspire en grande partie d'Applebaum.

14. Bob Applebaum, ancien fonctionnaire du ministère fédéral des Pêches, comm. pers.

15. Voir Parsons, *Management*, p. 308-331; Ministère des Pêches et des Océans, *Challenges*, 1986.

16. Brian Richman et Ron MacLeod, anciens fonctionnaires du ministère fédéral des Pêches, comm. pers.

17. Steve Tilley, ministère des Pêches et des Océans, comm. pers.

18. R. Halliday et A. Pinhorn, « North Atlantic Fishery Management Systems : A Comparison of Management Methods and Resource Trends », dans *Journal of Northwest Atlantic Fishery Science*, vol. 20 (1996), p. 29-30.

19. Conseil canadien des pêcheurs professionnels, *Le Conseil en bref*, www.ccpfh-ccpp.org/f_dbViewer.asp?cs=about (page consultée en août 2002).

20. Bob Applebaum, ancien fonctionnaire du ministère fédéral des Pêches, comm. pers.

21. Ministère des Pêches et des Océans, communiqué de presse, 4 juillet 1995.

22. Bob Applebaum, ancien fonctionnaire du ministère fédéral des Pêches, comm. pers.

23. Ministère des Pêches et des Océans, communiqué de presse, 3 mars 1995; David Bevan, ministère des Pêches et des Océans, comm. pers.

24. Scott Parsons, ancien fonctionnaire du ministère fédéral des Pêches, comm. pers. Un autre informateur a raconté qu'à l'occasion d'une réunion tenue avec des fonctionnaires du ministère des Affaires étrangères, un agent d'exécution de la loi du MPO a bloqué la porte afin que personne, y compris les diplomates les plus modérés, ne puisse sortir avant d'avoir signé un engagement en faveur d'une intervention.

25. Robert Thibault, ministre des Pêches et des Océans, déclaration à l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest, 17 septembre 2002.

26. L'Union européenne a signé l'Accord des Nations Unies sur la pêche (ANUP) en décembre 2003. Quelques jours auparavant, en novembre, le Canada avait ratifié la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (UNCLOS).

L'établissement de l'ANUP avait en fait colmaté une brèche et incité le Canada à adhérer à la Convention UNCLOS.

27. Ministère des Pêches et des Océans, communiqué de presse, 28 février 1995.

28. Scott Parsons, ancien fonctionnaire du ministère fédéral des Pêches, comm. pers.

29. Ministère des Pêches et des Océans, communiqué de presse et document de référence, 28 février 1995.

30. Données tirées de *Pêches et Océans Canada : Rapport sur le rendement pour la période se terminant*

le 31 mars 2001, www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/02-03/FO-PO/FO-PO03D_f.ASP.

31. Scott Parsons, ancien fonctionnaire du ministère fédéral des Pêches, comm. pers.

32. Ministère des Pêches et des Océans, communiqué de presse, 28 février 1995.

33. Scott Parsons, comm. pers.

34. Ministère des Pêches et des Océans, « Action on the Water » (présentation PowerPoint), 2000.

35. C. Prud'homme, ministère des Pêches et des Océans, comm. pers.

36. Roméo LeBlanc, discours prononcé à l'occasion de l'assemblée annuelle de 1975 du Conseil canadien des pêches. Au sujet de LeBlanc et de la cogestion, voir John Kearney, « The Transformation of the Bay of Fundy Herring Fisheries, 1976-1978: An Experiment in Fishermen Government Co-Management » dans *Atlantic Fisheries and Coastal Communities : Fisheries Decision Making Case Studies*, sous la direction de Cynthia Lawson et Arthur J. Hanson, Halifax (Nouvelle-Écosse), Dalhousie University Ocean Studies Programme, 1984, p. 175-176.

37. Ministère des Pêches et des Océans, *Loi sur les océans*, www.pac.dfo-mpo.gc.ca/oceans/OceansAct/OAPart1_f.htm (page consultée le 6 juin 2002).

38. Ministère des Pêches et des Océans, Région du Golfe, *First Indian Food Fisheries Conference, Gulf Region*, Memramcook (Nouveau-Brunswick), 1982.

39. Jack Stagg, ancien fonctionnaire du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et du ministère des Pêches et des Océans, comm. pers.

40. Ministère des Pêches et des Océans, *Les défis*, p. 128.

41. Ministère des Pêches et des Océans, *Les défis*, p. 128.

42. Scott Parsons, ancien fonctionnaire du ministère fédéral des Pêches, comm. pers.

43. Voir Bureau du commissaire au développement de l'aquaculture, *Canadian Aquaculture Industry Profile*, 14 décembre 2001, <http://ocad-bcda.gc.ca/eaquaculture.html> (page consultée le 7 février 2002).

44. Ken Lucas, ancien fonctionnaire du ministère fédéral des Pêches, comm. pers.

Notes du chapitre 27

1. *Canadian Fishing Report*, février 1983 et février 1984.

2. L. Burke, *Experience with Individual Quota and Enterprise Allocation (IQ/EA) Management in Canadian Fisheries, 1972-1994*, Halifax, ministère des Pêches et des Océans, Direction des politiques et des études économiques, 1994.

3. Conseil canadien des pêches, *Pour une industrie de la pêche efficace – Une vision d'avenir pour les pêches de l'Atlantique*, Ottawa, Conseil canadien des pêches, 1994.
4. Voir Conseil canadien des pêcheurs professionnels, *Preliminary Response of the Canadian Council of Professional Fish Harvesters to the Atlantic Fisheries Policy Review*, 12 mars 2001, www.ccpfh-ccpp.org/eng/polccpp.html (page consultée le 13 juin 2002).
5. Vers la fin de 2003, à la suite de pressions exercées par les associations de pêcheurs, le ministre des Pêches et des Océans Canada, Robert Thibault, annonça une série de consultations sous le thème « Protéger l'indépendance de la flottille côtière dans les pêches de l'Atlantique ».
6. Comité sénatorial permanent des pêches et océans, *Stocks de poissons chevauchants dans l'Atlantique Nord-Ouest*, Ottawa, Sénat, juin 2003, p. 19-22; Parsons, *Management*, p. 275.
7. Des renseignements au sujet de la participation du gouvernement fédéral dans la restructuration des usines paraissent dans Parsons, *Management*, p. 375. La citation est tirée de : Comité sénatorial permanent des pêches, *La pêche du poisson de fond de l'Atlantique*, Ottawa, Sénat, décembre 1995. Les tableaux renfermant les renseignements sur le nombre d'usines et leur capacité en 1981 et en 1991 se trouvent dans le rapport Cashin, p. 146-147.
8. Voir Parsons, *Management*, p. 285-287.
9. Richard Cashin, ancien président de la Newfoundland fishermen's union, comm. pers.
10. J.R. Angel, D.L. Burke, R.N. O'Boyle, F.G. Peacock, M. Sinclair et K.C.T. Zwanenburg, *Report of the Workshop on Scotia-Fundy Groundfish Management from 1977 to 1993*, Canadian Technical Report of Fisheries and Atlantic Sciences, n° 1979, 1994, p. 107-108.
11. Kirby, p. 14-15 et 208-211.
12. Greg Peacock, ministère des Pêches et des Océans (comm. pers.).
13. Une partie des renseignements ci-dessus se rapportant aux dragueurs provient de GTA Consultants en Pêches, *The Mobile Gear Groundfish Fleet under 65 in Atlantic Canada* (rapport préparé pour le ministère des Pêches et des Océans, 1988).
14. Scott Parsons, ancien fonctionnaire du ministère fédéral des Pêches, comm. pers.
15. Scott Parsons, comm. pers.
16. Scott Parsons, comm. pers.
17. Scott Parsons, comm. pers.
18. Voir Lear and Parsons, « Northern Cod », p. 79-80.
19. Ralph Halliday, ancien fonctionnaire du ministère fédéral des Pêches comm. pers.
20. Jake Rice, ministère des Pêches et des Océans comm. pers.
21. Lear et Parsons, p. 80.
22. Voir Parsons, *Management*, p. 379.
23. Scott Parsons, ancien fonctionnaire du ministère fédéral des Pêches comm. pers.
24. Scott Parsons comm. pers.
25. Leslie Harris, *Étude indépendante sur l'état des stocks de morue du Nord*, rapport présenté à l'hon. Tom Siddon, février 1990), p. 2-3.
26. Harris, p. 23 et 27.
27. Voir Lear et Parsons, p. 82-83.
28. Voir Angel et coll., p. 43-49; J.-E. Haché, ancien fonctionnaire du ministère fédéral des Pêches, comm. pers.
29. Parsons, *Management*, p. 378.
30. Angel et coll., p. 75.
31. Jorgen Hansen, ministère des Pêches et des Océans, comm. pers.
32. Voir John C. Crosbie, *No Holds Barred: My Life in Politics*, Toronto, McClelland & Stewart, 1977, p. 380-385; Parsons, *Management*, p. 383.
33. Ministère des Pêches et des Océans, *Government Assistance to the Fishing Industry: Canada* (document présenté en 1998 à l'Organisation de coopération et de développement économiques, AGR/FI/RD(98)39; ci-après appelé OCDE, 1998).
34. Témoignage présenté au Comité permanent des pêches et des océans, 15 mars 2002.
35. Les renseignements ci-dessus proviennent en grande partie de documents récents du Comité scientifique consultatif des pêches canadiennes dans l'Atlantique et des plans de gestion du poisson de fond de l'Atlantique publiés par le ministère des Pêches et des Océans; Lear et Parsons, p. 80-84; Scott Parsons, ancien fonctionnaire du ministère fédéral des Pêches, comm. pers.
36. Crosbie, p. 377-381.
37. Angel et coll., p. 58-60; D. L. Burke, R.N. Boyle, P. Partington et M. Sinclair, dir., *Report of the Second Workshop on Scotia-Fundy Groundfish Management*, Canadian Technical Report of Fisheries and Aquatic Sciences, n° 2001, 1996, p. 45.
38. Voir K. F. Drinkwater, « A Review of the Role of Climate Variability in the Decline of Northern Cod », *American Fisheries Society Symposium* 32, 2002.
39. Jake Rice, ministère des Pêches et des Océans, comm. pers.
40. Voir Harris, p. 2 et suiv.
41. Parsons, *Management*, p. 579.
42. Ces renseignements proviennent de Sherwood-Meder Marketing Consultants, *Survey of South-Western Nova Scotia Fishing Vessel Owners*, rapport demandé par Carl Myers, Halifax, Nouvelle-Écosse, ministère des Pêches et des Océans, Communications, 31 mars 1989.
43. Voir ministère des Pêches et des Océans, *Perspectives d'avenir pour les ressources halieutiques de l'Atlantique canadien, 1989-1993*, 1988, p. 1.
44. Voir Parsons, *Management*, p. 577 et 582-584.

45. Parsons, *Management*, p. 575.
46. Voir Finlayson, p. 96-98 et p. 112-114.
47. Gus Etchegary, anciennement de Fishery Products International, cité par le journaliste Jim Wellman.
48. Henry Lear, ministère des Pêches et des Océans, comm. pers.
49. Voir Angel et coll.; Burke et coll.
50. Herb Dhaliwal, discours prononcé devant le Conseil économique des provinces de l'Atlantique, 24 mars 2000.
51. Scott Parsons, ancien fonctionnaire du ministère fédéral des Pêches, comm. pers.
52. Bureau du vérificateur général du Canada, 1993 – *Rapport du vérificateur général du Canada*, Ottawa, 1993, chap. 15, p. 396.
53. Ministère des Pêches et des Océans, *Government Assistance*.
54. Ministère des Pêches et des Océans, *Government Assistance*; Tim Hsu, ministère des Pêches et des Océans, comm. pers. Le document intitulé *Government Assistance* du Ministère présenta la situation jusqu'en 1996; certaines dépenses du PAPA se poursuivirent par la suite.
55. Bureau du vérificateur général, *Rapport de 1993*, p. 409.
56. Bureau du vérificateur général, *Rapport de 1993*.
57. Développement des ressources humaines Canada, *Évaluation et développement des données, La Stratégie du poisson de fond de l'Atlantique (LSPA)*, mars 1998.
58. Le passage qui précède s'inspire en grande partie d'une évaluation présentée dans le Programme d'adaptation et de redressement de la pêche de la morue du Nord entrepris pour le ministère des Pêches et des Océans par Gardner, Pinfold Consulting Economists, Halifax, Nouvelle-Écosse.
59. Groupe d'étude sur les revenus et l'adaptation des pêches de l'Atlantique, *Les revenus et l'adaptation des pêches de l'Atlantique*, Ottawa, décembre 1992.
60. Rapport Cashin, p. 74 et 194-195.
61. Rapport Cashin, p. 9.
62. Pat Chamut, ministère des Pêches et des Océans, comm. pers.
63. Rapport Cashin, p. 56.
64. Bureau du vérificateur général, *Rapport de 1997*.
65. Pat Chamut, ministère des Pêches et des Océans, comm. pers.
66. Rapport Cashin, p. 146-147.
67. Le passage qui précède s'inspire partiellement de Greg Peacock et Pat Chamut, ministère des Pêches et des Océans, comm. pers.
68. Le passage qui précède s'inspire en grande partie de GTA Consultants, *Évaluation de la Stratégie du poisson de fond de l'Atlantique (composantes du MPO)*, rapport présenté au ministère des Pêches et des Océans, Direction générale de l'examen, décembre 1998, www.dfo-mpo.gc.ca/communic/cread/reports/98-99/tags98/index_e.html.
69. Ministère des Pêches et des Océans, Direction générale de l'examen, *Évaluation des programmes de retrait de permis du programme d'adaptation et de restructuration des pêches canadiennes*, mai 2002, www.dfo-mpo.gc.ca/communic/cread/reports/02-03/cfar/idex_e.html (page consultée en janvier 2003).
70. Groupe d'étude sur les revenus et l'adaptation des pêches de l'Atlantique.
71. Voir ministère des Pêches et des Océans, *Government Assistance*.
72. Ken Jones et Julia Barrow, ministère des Pêches et des Océans, comm. pers.
73. Comité permanent des pêches et des océans, *Rapport sur les phoques*, Ottawa, 1990.
74. A. H. Malouf, *Les phoques et la chasse au phoque au Canada : rapport de la Commission royale*, vol. 1, ministère des Approvisionnements et Services, 1986.
75. Comité permanent des pêches et des océans.
76. Comité permanent des pêches et des océans.
77. Ces renseignements proviennent en grande partie du Comité permanent des pêches et des océans. Au sujet de l'interaction entre les phoques et les poissons, voir divers rapports du Conseil pour la conservation des ressources halieutiques (CCRH) qui se trouvent sur le site Web du Conseil (p. ex. le rapport intitulé *Des eaux inexplorées*, le rapport annuel du CCRH sur la conservation du poisson de fond pour l'année 2000).

Notes du chapitre 28

1. Maurice Beaudin, *La valorisation des produits de la mer dans l'Est canadien*, Moncton, Institut canadien de recherche sur le développement régional, 2001.
2. Renseignements provenant du site Web de Clearwater, 2002.
3. Une grande partie des renseignements ci-dessus sont tirés de l'ouvrage de Doreen Liew et Maurice Bourque, *Trends in Landed Value and Participation in the Maritime Region's Fisheries*, Dartmouth, ministère des Pêches et des Océans, 1997.
4. Les renseignements ci-dessus proviennent en partie du livre de Liew et Bourque.
5. Dans le cas de la pêche au crabe dans le golfe, une décision rendue en 2003 par le ministre Robert Thibault, un Néo-Écossais qui succéda à Herb Dhaliwal en 2002, autorisa l'attribution de permis permanents aux pêcheurs exploitant de petits bateaux, ce qui entraîna de violentes protestations de la part des crabiers établis. Des bateaux se firent brûler sur le front de mer de Caraquet.
6. Liew et Bourque.

7. Ministère des Pêches et des Océans, Région du Golfe, *Aperçu général des pêches du Golfe 1987-1999*, Moncton, 2001.

8. Les dernières statistiques proviennent du site Web du gouvernement du Nouveau-Brunswick, en 2002 www.gnb.ca/AFA-APA.

9. Site Web du gouvernement de la Nouvelle-Écosse, en 2002 www.gov.ns.ca/nsaf/aquaculture/stats.

10. Statistiques provenant des sites Web gouvernementaux de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince Édouard www.gov.pe.ca, en 2002.

11. Rory McLellan, P.E.I. Fishermen's Association, comm. pers.

Notes du chapitre 29

1. En mai 2003, le ministre Robert Thibault annonça une formule assouplie permettant aux flottes de proposer des modifications aux règles de remplacement, à condition qu'elles respectent les exigences en matière de conservation, qu'elles n'entraînent pas une augmentation de la capacité globale des flottes et qu'elles respectent les autres principes directeurs.

2. En 2003, le ministre Robert Thibault transforma des permis saisonniers temporaires en permis ordinaires, comme ce fut le cas dans la région du Golfe.

3. Renseignements tirés du site Web des Travailleurs canadiens de l'automobile, 2002.

4. En 2003, les pêcheurs de Terre-Neuve et de la côte Nord du Québec qui dépendaient toujours jusqu'à un certain point de la pêche du poisson de fond subirent un autre coup. Le Ministère, après avoir prudemment rétabli de faibles quotas sur les côtes Nord-Est et Nord-Ouest ainsi que dans le sud du golfe, décida de les abolir.

Notes du chapitre 30

1. Ministère des Pêches et des Océans, communiqué de presse, 30 septembre 1997.

2. P.H. Pearse et P.A. Larkin, *La gestion du saumon dans le Fraser*, Vancouver (C.-B.), Ministère des Pêches et des Océans, 1992.

3. J.A. Fraser, *Fraser River Sockeye 1994: Problems and Discrepancies*, Ottawa, Fraser River Sockeye Public Review Board, 1995, xi-xv, p. 58.

4. Voir Pacific Fisheries Resource Conservation Council, *Ocean Habitat*, www.fish.bc.ca/html/fish2115.htm (page consultée en 2003).

5. John Sutcliffe, Conseil canadien des pêcheurs professionnels, comm. pers.

6. David Egan, Pricewaterhouse Cooper, exposé présenté lors de l'assemblée générale annuelle de la

B.C. Salmon Farmers Association, Vancouver (C.-B.), 15 juin 2000, www.salmonfarmers.org (page consultée le 10 avril 2002).

7. Ministère des Pêches et des Océans, Direction générale de l'examen, *Audit of Pacific Commercial Salmon Licence Retirement Program-November 1997*, www.dfo-mpo.gc.ca/communic/cread/reports/97-98/retirement/index_e.html.

8. Ministère des Pêches et des Océans, Direction générale de l'examen, *Évaluation*.

9. Ces renseignements proviennent d'une révision ministérielle datant de 1994 concernant des questions de délivrance de permis d'utilisation.

10. Site Web du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Pêches de la Colombie-Britannique, 2002.

11. Pierre De Bané, discours prononcé devant le Native Brotherhood of British Columbia, 25 novembre 1983.

12. Donald M. McRae et Peter H. Pearse, *Les traités et la transition - Objectifs : Une pêche durable sur la côte du Pacifique du Canada*, Vancouver, ministère des Pêches et des Océans et le ministre de la Colombie-Britannique responsable des négociations du traité et le ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Pêches, avril 2004, p. 11; Allen Wood, ancien fonctionnaire du ministère fédéral des Pêches, comm. pers., tiré d'une étude présentée au Native Brotherhood.

13. Une partie du passage qui précède s'inspire de communiqués de presse du ministère des Pêches et des Océans, 1^{er} et 15 septembre 1999.

14. Pat Chamut, ministère des Pêches et des Océans, comm. pers.

15. Ministère des Pêches et des Océans, *Une nouvelle orientation pour les pêches au saumon du Pacifique au Canada*, document de travail et communiqué de presse et fiches d'information y afférents, 14 octobre 1998.

16. Ministère des Pêches et des Océans, *Politique concernant le saumon du Pacifique*, document de travail, mars 2000; *Plan d'allocation des quotas de pêche au saumon du Pacifique 1999-2005*, document de travail, décembre 1998; *La Politique de répartition du saumon du Pacifique*, document d'orientation, 22 octobre 1999. Une mise à jour de la politique concernant le saumon sauvage a été publiée en 2004.

17. Parsons, *Management*, p. 216-217.

18. Pearse, p. 125-126; Parsons, *Management*, p. 217-218.

19. David Anderson, discours prononcé devant le Comité permanent des pêches et des océans, 28 janvier 1998.

Notes du chapitre 31

1. Parsons, *Management*, p. 58-74.

2. Jake Rice, ministère des Pêches et des Océans, comm. pers.

GLOSSAIRE

Bateau

Voir Navire.

Bateau de pêche itinérante

Bateau de pêche à la morue qui se déplaçait d'un fond de pêche à l'autre le long de la côte Nord-Est de Terre-Neuve ou de la côte du Labrador durant la saison de pêche.

Brasse

Six pieds.

Bye-boat

Bye-boat est le nom donné historiquement aux petits bateaux que les premiers pêcheurs britanniques laissaient à Terre-Neuve et qu'ils utilisaient lorsqu'ils se rendaient à Terre-Neuve pour la saison de pêche.

Cabane de pêche

Dans cet ouvrage, ce terme terre-neuvien désigne un espace sur le rivage aménagé pour le séchage du poisson et l'entreposage du matériel de pêche.

Chafaud

À Terre-Neuve, un quai ou une plate-forme pour le débarquement, la manutention et le traitement du poisson.

Côtier

Terme anciennement associé avec les petits bateaux ouverts qui pêchaient à proximité de la côte (pêche côtière) et qui gagnaient leur port d'attache à la fin de la journée de pêche. Selon la terminologie en usage au ministère fédéral des pêches, cependant, le mot a parfois été associé à des bateaux faisant jusqu'à 65 pieds de long.

Voir aussi semi-hauturier, hauturier

Drague, dragueur

La drague est un engin de pêche, tracté sur le fond, pour la capture de mollusques et de coquillages. Une drague est constituée d'une poche, dont le ventre est à mailles métalliques, montée sur une armature quadrangulaire, dénommée râteau, dont la base est équipée d'une lame, dotée ou non de dents. Cet engin de pêche est tracté par un bateau que l'on appelle dragueur.

Voir chalut, chalutier

Espèce anadrome

Poisson, tel que le saumon, qui fraie en eau douce, mais qui passe une partie de sa vie adulte dans l'océan.

Espèce pélagique

Poisson à la chair plus foncée, tel que le hareng, l'espadon ou le thon, qui vit dans les couches supérieures de l'océan.

Étendoir

Dispositif (p. ex., plate-forme, échafaudage ou plateau métallique à rainures) sur lequel le poisson est étendu pour le faire sécher.

F_{0,1}

Terme technique utilisé aux fins de l'évaluation des stocks de poisson. La pêche à F_{0,1} correspond à un niveau de captures quelque peu inférieur au rendement maximal soutenu d'un stock, tout en offrant la possibilité de capturer un plus grand nombre de poissons par unité d'effort, mais en réduisant le risque de surpêche. Pour un grand nombre de stocks de poissons de fond, la pêche à F_{0,1} signifie la capture d'environ deux poissons sur dix chaque année.

Fût

Contenant dont le volume est supérieur à celui d'un baril, mais inférieur à celui d'un tonneau.

Hauturier

De haute mer. Se dit d'un bateau qui pêche en eau profonde (pêche hauturière). Terme habituellement associé aux gros bateaux de pêche (pêche hauturière) dont la plupart appartiennent à des entreprises plutôt qu'à des particuliers. Ces bateaux peuvent rester en mer pendant plusieurs jours ou plusieurs semaines, et ce, à 12 milles ou plus des côtes. Sur le plan des statistiques du ministère fédéral des Pêches, le terme « hauturier » a porté plusieurs sens, désignant tantôt des navires jaugeant plus de 25,5 tonnes brutes, tantôt des navires faisant plus de 65 pieds ou même 100 pieds de long.

Mille

Dans cet ouvrage, ce mot désigne un mille marin, soit 6 080 pieds ou 1 853,2 mètres. La zone de 200 milles du Canada correspond à environ 371 kilomètres.

Navire

Avant la fin de la Première Guerre mondiale, le terme « navire » signifiait généralement un gros bâtiment ponté comportant des espaces clos. Un « bateau » désignait une petite construction flottante ouverte. Avec le temps, le terme « bateau » engloba des constructions plus importantes partiellement pontées. Pendant une certaine période, après la Deuxième Guerre mondiale, le ministère fédéral des pêches qualifia de « navire » les constructions jaugeant plus de dix tonnes (lesquelles mesuraient au moins 40 pieds de longueur) et de « bateau » les constructions plus petites. À cette époque cependant, le terme « navire » devenait de moins en moins courant. On avait pris l'habitude de désigner tous les genres de navires et bateaux utilisés pour la pêche par le terme « bateau », peu importe leur taille. Dans cet ouvrage, les termes « navire » et « bateau » ont généralement leur acception originale, mais ils sont fréquemment employés sans distinction.

Palangre et palangrotte

La palangre (angl. « longline ») est une grosse ligne de fond à laquelle pendent, sur toute sa longueur, des cordelettes munies de hameçons. Le mot palangrotte (angl. « handline ») désigne une ligne tenue à la main à laquelle sont fixés des avançons pour recevoir les hameçons.

Pêche à la ligne

Technique de pêche à la ligne et à l'hameçon.

Pêche à la traîne

Méthode de pêche consistant à tirer une ligne garnie d'un hameçon ou d'hameçons depuis un bateau en mouvement.

Pêche verte

Pêche, habituellement de la morue, dont les prises sont saumurées, mais non séchées avant leur vente.

Poisson à écailles

Ce terme désigne habituellement les espèces de poissons de fond de l'Atlantique autres que la morue, mais peut également désigner la morue, le hareng, etc.

Poisson de fond

Le terme désigne les espèces de poisson à chair blanche, comme la morue et l'aiglefin, qui sont habituellement capturées à proximité du fond.

Poisson salé

Poisson salé et conservé à sec ou en saumure (poisson saumuré).

Poisson salé en saumure

Poisson salé, mais non séché.

Poisson saumuré

Poisson en contenants conservé dans la saumure (eau fortement salée).

Quintal

Poids de cent livres (112 livres). Il s'agit d'une mesure couramment utilisée pour mesurer le poids de la morue salée. Un quintal équivalait à un vingtième d'une tonne anglaise (2 240 livres).

Recrutement

Terme signifiant qu'un poisson a été « recruté » dans le stock exploitable, c.-à-d., qu'il a passé avec succès les stades de l'œuf, de la larve et du juvénile, et qu'il a atteint une taille suffisante pour être capturé par les pêcheurs.

Semi-hauturier

Terme devenu courant sur la côte de l'Atlantique dans les années 1970 et 1980 pour désigner les bateaux faisant de 45 à 50 pieds de long. La plupart de ces bateaux appartenaient à des pêcheurs autonomes, mais d'autres faisaient partie de flotilles d'entreprises.

Senne

Filet dont la partie supérieure est munie de flotteurs et la partie inférieure est munie de plombs et que l'on ferme en tirant de manière à encercler le poisson dans le filet. Pour la pêche à la senne de plage, méthode courante jusqu'au XX^e siècle, les pêcheurs tiraient le filet à terre; le fond de mer et la grève empêchaient le poisson de s'échapper. La senne coulissante, utilisée en haute mer, comporte une coulisse dans sa partie inférieure dans laquelle passe un câble. Les pêcheurs peuvent ainsi fermer la partie inférieure du filet.

Senne coulissante

Voir Senne.

Stock

Terme plutôt vague pour désigner un groupe de poissons comme il a été établi par les scientifiques halieutistes en fonction de l'endroit où il se trouve, de son comportement et de ses caractéristiques biologiques.

Surpêche

Il y a plusieurs genres de surpêche : surpêche du potentiel de croissance (pêche qui réduit le rendement; une réduction de l'effort de pêche permettrait aux pêcheurs de capturer davantage de poisson); surpêche des recrues (l'intensité de la pêche menace la reproduction du stock); et surpêche économique (qui diminue la rentabilité de la pêche). Certaines personnes utilisent le terme « surpêche » pour qualifier les dépassements de quotas ou les infractions à d'autres règlements.

Turlutte

Engin de pêche constitué par une tige de plomb armée d'hameçons disposés en couronne.

Tonne, jauge, jaugeage (navires et bateaux)

En parlant de bateaux et de navires, le mot « tonne » évoquait jadis le nombre de tonneaux qu'un bateau ou un navire pouvait transporter. La « tonne » fut éventuellement associée avec un volume de 252 gallons pesant environ 2 240 livres (tonne anglaise). Cette capacité des bateaux et navires fut désignée de différentes façons, souvent déroutantes. Pendant plus d'un siècle, cependant, le nombre de tonnes brutes ou jauge brute (capacité cubique intérieure du navire exprimée en tonneaux de jauge) désigna le volume de grands espaces fermés en unités de 100 pieds cubes (p. ex., une cale de poisson mesurant 10 pieds par 10 pieds par 10 pieds aurait une capacité de 1 000 pieds cubes ou 10 tonnes). On peut recourir à d'autres méthodes pour mesurer le tonnage (capacité de transport d'un navire de commerce, calculée en fonction de son volume intérieur dont l'unité de mesure est le tonneau). Dans le présent ouvrage, la jauge signifie le tonnage brut selon la pratique en vigueur à l'époque. Il n'y a aucun lien strict entre le tonnage et la longueur. Dans les années 1960, au Canada atlantique, les bateaux de 10 tonnes ou plus faisaient vraisemblablement 40 pieds de long ou plus; les bateaux d'un tonnage inférieur étaient généralement plus courts. Un bateau jaugeant 25 tonnes brutes mesurait probablement plus de 50 pieds et un bateau de 50 tonnes faisait sûrement plus de 50 pieds. Depuis, les bateaux sont plus gros et affichent un tonnage supérieur pour une longueur donnée. Un bateau de 60 pieds construit durant les années 1990 pourrait jauger deux fois plus qu'un bateau construit dans les années 1960.

Tonne (masse)

Unité de masse désignant une masse de 2 000 livres (tonne américaine) ou de 2 240 livres (tonne anglaise).

Tonne métrique

Unité de masse correspondant à 1 000 kilogrammes ou 2 204,6 livres.

BIBLIOGRAPHIE

Publications et documents du gouvernement

Canada et province du Canada

- ANGEL, J.R., D.L. BURKE, R.N. O'BOYLE, F.G. PEACOCK, M. SINCLAIR et K.C.T. SWANENBURG. *Report of the Workshop on Scotia-Fundy Groundfish Management from 1977 to 1993*, Canadian Technical Report of Fisheries and Atlantic Sciences n° 1979, 1994.
- APPLEBAUM, B.A. *Le droit de la mer - la zone économique exclusive*, Musée canadien des civilisations, site Web : www.civilization.ca/hist/lifelines/apple1e.html (Page consultée le 20 septembre 2002).
- APPLETON, T.E. *Usque ad mare : historique de la Garde côtière canadienne et des Services de la marine*, Ottawa, ministère des Transports, 1968.
- ATLANTIC DEVELOPMENT BOARD. *Fisheries in the Atlantic Provinces*, Ottawa, 1969.
- AUDETTE, L.A. *Claims by Pelagic Sealers Arising out of the Washington Treaty, 7th July 1911*, Victoria [C.-B.], vol. 16, 1915.
- BALCOM, B.A. *History of the Lunenburg Fishing Industry*, Lunenburg [N.-É.], Lunenburg Marine Museum Society, 1977.
- BALCOM, B.A. *La pêche de la morue à l'île Royale, 1713-1758*, Ottawa, ministère de l'Environnement, Parcs Canada, 1984.
- BENNETT, Marilyn G. *Indian Fishing and Its Cultural Importance in the Fraser River System*, Fisheries Service, Pacific Region, Environment Canada and Union of British Columbia Indian Chiefs, avril 1973.
- BICKERTON, Carman. *L'histoire de la pêche canadienne dans la région du Banc de Georges*, vol. 2 du Contre-mémoire canadien présenté à la Cour internationale de Justice concernant le tracé de la frontière maritime dans la région du golfe du Maine, Ottawa, 1983.
- BOURNE, N. *Scallops and the Offshore Fisheries of the Maritimes*, Bulletin n° 145, Ottawa, Fisheries Research Board of Canada, 1964.
- BUREAU DU COMMISSAIRE AU DÉVELOPPEMENT DE L'AQUACULTURE. *Profil de l'industrie canadienne de l'aquaculture*, 14 décembre 2001 [En ligne] [<http://ocad-bcda.gc.ca/eaquaculture.htm>] (Consulté le 7 février 2002).
- BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL. *Rapport du vérificateur général du Canada*, Ottawa, 1988.
- BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU CANADA. *Rapport du vérificateur général du Canada*, 1993.
- BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU CANADA. *Rapport du vérificateur général du Canada*, Ottawa, 1997.
- BURKE, D.L., R.N. BOYLE, P. PARTINGTON et M. SINCLAIR, dir. *Report of the Second Workshop on Scotia-Fundy Groundfish Management*, Canadian Technical Report of Fisheries and Aquatic Sciences, n°. 2100, 1996.
- BURKE, L. *Experience with Individual Quota and Enterprise Allocation (IQ/EA Management in Canadian Fisheries, 1972-1994*, Halifax [N.-É.], Department of Fisheries and Oceans, Policy and Economic Branch, 1994.
- CADDY, J.F. *A Review of Some Factors Relevant to Management of Swordfish Fisheries in the Northwest Atlantic*, Technical Report n° 633, Ottawa, Environment Canada, Fisheries and Marine Service, 1976.
- CAMPBELL, B.A. *An Historical Review of Developments in Salmon Licensing up until 1968*, Internal paper, Fisheries and Marine Service, Department of the Environment, 1973.
- CANADA. *Délimitation de la frontière maritime dans la région du Golfe du Maine (Canada/États-Unis d'Amérique), annexes au mémoire du Canada*, vol. 1., *Traité contemporains influant sur les pêcheries de l'Atlantique Nord-Ouest avec une introduction historique*, La Haye, Cour internationale de justice, septembre 1982.
- Canadian Fishing Report. Numéros divers, juillet 1979 à août 1984.
- CANDOW, J.E. *Of Men and Seals: A History of the Newfoundland Seal Hunt*, Ottawa, Environment Canada, Canadian Parks Service, c. 1989.
- CASHIN, Richard. *Changement de cap : les pêches de l'avenir*, Groupe d'étude sur les revenus et l'adaptation des pêches de l'Atlantique, Ottawa, ministère des Pêches et des Océans, 1993 (Rapport Cashin).
- CHAMBERS, E.J. *The Canadian Marine: A History of the Department of Marine and Fisheries*, Toronto [Ont.], 1905.
- COCKFIELD, BROWN & COMPANY, LTD. *Summary of Report on the Marketing of Canadian Fish and Fish Products*, Ottawa, Imprimeur du Roi, 1932.
- COLOMBIE-BRITANNIQUE. *Fishery Commission Report*, 1892.
- COMITÉ PERMANENT DES PÊCHES ET DES OCÉANS. *Rapport sur les phoques*, Ottawa, 1990.
- COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES PÊCHES ET DES OCÉANS. *Stocks de poissons chevauchants de l'Atlantique Nord-Ouest*, Ottawa, Sénat, juin 2003.
- COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES PÊCHES. *Le poisson de fond de l'Atlantique : son avenir*, Ottawa, Sénat, décembre 1995.
- Commission de la conservation du Canada, 1911, Ottawa, The Mortimer Co., Ltd., 1911.
- Commission de la conservation du Canada, 1915, Toronto, The Methodist Book and Publishing House, 1916.
- Commission to Inquire into the Herring and Sardine Industry of the Bay of Fundy, as well as into the Ravages of the Dog-fish and the General Condition of the Lobster Fishery at the Magdalen Islands, St. Mary's Bay and the Bay of Fundy, 1903-1905.
- Commission to Investigate a Scheme of Scientific Fishing for Sea Herring in the Atlantic Waters of the Dominion, 1915. (Expédition Hjort)
- Commission to Investigate Grievances and Complaints existing in regard to Salmon and Lobster Fisheries in Gloucester County, New Brunswick, 1904.
- COMMISSIONER OF CROWN LANDS FOR THE PROVINCE OF CANADA. *Annual Reports*.
- COMPILATION 1860. Acts respecting fisheries, and the inspection of fish and oil: also fisheries regulations for Lower Canada, Quebec, Stewart Derbishire & George Desbarats, 1860. (n° 192545 au catalogue de la bibliothèque de Pêches et Océans Canada, Ottawa)
- COMPILATION 1873. The fishery acts: Dominion of Canada: consisting of: "An Act for the Regulation of Fishing and Protection of Fisheries"; "An Act respecting Fishing by Foreign Vessels," passed by the Parliament of Canada in 1868, applicable generally to the Fisheries of Canada; also certain Provincial Statutes continued in force in the provinces of Nova Scotia and New Brunswick. Ottawa: I.B. Taylor, 1873. (n° 191538 au catalogue de la bibliothèque de Pêches et Océans Canada, Ottawa)

COMPILATION 1894. *Consolidated Fishery Regulations: Canada 1889, Ottawa, 1894, 1890.* (n° 192507 au catalogue de la bibliothèque de Pêches et Océans Canada, Ottawa)

COMPILATION 1906. *Acts and Regulations re Fisheries.* (no 190391 au catalogue de la bibliothèque de Pêches et Océans Canada, Ottawa)

CONSEIL POUR LA CONSERVATION DES RESSOURCES HALIEUTIQUES. *Un cadre pour la conservation des stocks du homard de l'Atlantique : rapport soumis au Ministre des pêches et des océans, rapport n° FRCC95.R.1, novembre 1995.*

CROWLEY, R.W., B. McEACHERN et R. JASPERSE. « A Review of Federal Assistance to the Canadian Fishing Industry, 1945-1990 », *Perspectives on Canadian Marine Fisheries Management*, L.S. Parsons et W.H. Lear, dir., *Bulletin canadien des sciences halieutiques et aquatiques*, n° 226, Ottawa, Conseil national de recherches du Canada et ministère des Pêches et des Océans, 1993.

... *Debate on the fisheries bill, of the Hon. Alex Campbell, Commissioner of Crown Lands, on the 9th and 10th of March, 1865.* Quebec, Daily News Office, 1865.

DEMPSEY, H.V. « Fisheries », *Canada One Hundred 1867-1967*, Ottawa, Dominion Bureau of Statistics, 1967.

DEPARTMENT OF FISHERIES AND FORESTRY. *Proceedings: Meeting on Atlantic Crab Fishery Development*, Fredericton [N.-B.], 4-5 mars, 1969.

DEPARTMENT OF FISHERIES AND OCEANS. *Annual Reports*, Ottawa, 1868-1914, 1921-1930.

DEPARTMENT OF FISHERIES AND OCEANS. *Gulf Region. First Indian Food Fisheries Conference*, Memramcook [N.-B.], 1982.

DEPARTMENT OF FISHERIES AND OCEANS. *Scotia-Fundy Region. Fish Counting: The Report of the Working Committee on the Catch and Effort Statistics Module in Scotia-Fundy Region*, 12 novembre 1982.

DEPARTMENT OF FISHERIES AND OCEANS. *A Station in History: Commemorating the 75th Anniversary of the Pacific Biological Station. Nanaimo, Pacific Biological Station*, Department of Fisheries and Oceans, 1983.

DEPARTMENT OF FISHERIES AND OCEANS. *Atlantic Fisheries Development: 1983/1984 Annual Project Review*, Ottawa, 1984.

DEPARTMENT OF FISHERIES AND OCEANS. « *Major federal development plan for the Quebec fisheries* », communiqué, Ottawa, 11 juillet 1983.

DEPARTMENT OF FISHERIES AND OCEANS. *Government Assistance to the Fishing Industry: Canada*, communication lors d'un atelier sur l'inspection des produits de la mer, 21-23 janvier 1998, Paris. Document AGR/FI/RD(98)39. Paris, Organisation de coopération et de développement économiques, 1998.

DEPARTMENT OF FISHERIES AND OCEANS. *The American Lobster*, livret de la série Underwater World, Ottawa, 1982.

DEPARTMENT OF FISHERIES. *Proceedings: Canadian Atlantic Offshore Fishing Vessel Conference, Montreal, February 7-9, 1966*, Ottawa, 1966.

DEPARTMENT OF FISHERIES. *Trade News*. Périodique publié par le ministère des Pêcheries, Ottawa, 1948-1966.

DEPARTMENT OF FISHERIES. « *Federal-Provincial Conference on Fisheries Development* », Background Papers, Ottawa, 20-24 janvier, 1964.

DEPARTMENT OF FISHERIES. *Annual Reports*, 1930-1968.

DEPARTMENT OF NAVAL SERVICE. *Annual Reports*, 1914-1920.

DEPARTMENT OF THE INTERIOR. *The Utilization of Fish By-products*, Natural Resources Intelligence Service, Ottawa, 1928.

DEPARTMENT OF THE SECRETARY OF STATE. *Return correspondence between the Government of the Dominion and the Imperial Government on the subject of the fisheries, with other documents relating to the same, laid before the Honourable the House of Commons*, Ottawa, 1871.

DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES CANADA. *La Stratégie du poisson de fond de l'Atlantique (LSPA)*, Développement des ressources humaines Canada, mars 1998.

DEWOLF, A. Gordon. *La pêche du homard dans les Maritimes: conséquences économiques de la réglementation*, Bulletin 187, Ottawa, Conseil consultatif de recherches sur les pêcheries et les océans, 1974.

Dominion-British Columbia Boat-Rating Commission, 1910. *Dominion-British Columbia Fisheries Commission*, 1905-1907.

Dominion Shell-fish Fishery Commission: Report and Recommendations, Ottawa, 1913.

DORION-ROBITAILLE, Y. *Captain J.E. Bernier's Contribution to Canadian Sovereignty in the Arctic*, Ottawa, Department of Indian and Northern Affairs, 1978.

DUFF, W.C. *British Columbia Fisheries Commission*, 1922. (Rapport Duff)

DUNFIELD, Robert W. *Le saumon de l'Atlantique dans l'histoire de l'Amérique du Nord*. Ottawa, ministère des Pêches et des Océans, 1985.

DUNN, D.L. *L'industrie de la chasse du phoque sur la côte est du Canada en 1976 : étude socio-économique*, Service des pêches et des sciences de la mer, 1977.

EBERTS, D.M. *Report of the Hon. D.M. Eberts on Charges of Inefficiency and Irregularities by Fishery Officers in Fishery District n° 3, B.C. and into Inefficient Methods There*, Ottawa, Imprimeur du Roi, 1921.

ENVIRONNEMENT CANADA. *Politique canadienne pour la pêche commerciale*, Ottawa, Service des pêches et des sciences de la mer, mai 1976.

EVANS, W.S., H.B. THOMSON et F.T. JAMES. *Report of Special Fishery Commission, Province of British Columbia, 1917*, Ottawa, 1918. (Rapport Evans)

FINN, D.B., C.R. MOLSON, R.W. BEDARD et W.S. POSTHUMUS. *Commission of Enquiry into the Atlantic Salt Fish Industry*, Canada, Nethercut and Young, 1965.

Fisheries of Canada (1966-71). Périodique publié par le ministère des Pêcheries et le ministère des Pêches et des Forêts.

FISHERIES RESEARCH BOARD OF CANADA. *The Fisheries Research Board of Canada and its place in Canada's Scientific Development 1968-1978*, Ottawa, 1968.

FOERSTER, R.E. *The Sockeye Salmon, *Oncorhynchus nerka**, Bulletin n° 162, Ottawa, Fisheries Research Board of Canada, 1968.

FORRESTER, C.R. et K.S. KETCHEN. *A Review of the Strait of Georgia Trawl Fishery*, Bulletin n° 139, Ottawa, Fisheries Research Board of Canada, 1963.

FORTIN, Pierre. *Annual Reports, in the Journal of the Legislative Assembly of Canada*, 1852-1857.

FORTIN, Pierre. *Fisheries appendices from the annual report, for 1863, of the Hon. Wm. McDougall, Commissioner of Crown Land: statements of Fisheries Branch, Superintendents' reports, Capt. Fortin's report, synopsis of fishery overseers' reports, etc. for the year 1863*, Quebec, Hunter, Rose & Co., 1864. (N° 223025 au catalogue de la bibliothèque de Pêches et Océans Canada, Ottawa)

FORTIN, Pierre. *Reports to the Legislative Assembly of Canada*.

FRASER, J.A. *Fraser River Sockeye 1994: Problems and Discrepancies*, Ottawa, Fraser River Sockeye Public Review Board, 1995.

- FRICK, H.C. *Economic Aspects of the Great Lakes Fisheries of Ontario*, Bulletin 149, Fisheries Research Board of Bay Fisheries Commission, 1905-1908.
- GORDON, H. Scott. *The Fishing Industry of Prince Edward Island*, Markets and Economics Service, Department of Fisheries of Canada, March, 1952, Canada, 1965.
- GEORGIAN BAY FISHERIES COMMISSION, 1905-1908.
- GOUGH, Joseph. « A Historical Sketch of Fisheries Management in Canada », *Perspectives on Canadian Marine Fisheries Management*, L.S. Parsons et W.H. Lear, dir., *Bulletin canadien des sciences halieutiques et aquatiques*, n° 226, Ottawa, Conseil national de recherches du Canada et ministère des Pêches et des Océans, 1993.
- GOUGH, Joseph. *Fisheries Management in Canada, 1880-1910*. Canadian Manuscript Report of Fisheries and Aquatic Sciences, n° 2105. Halifax, Department of Fisheries and Oceans, 1991.
- GRUPE D'ÉTUDE SUR LES REVENUS ET L'ADAPTION DES PÊCHES DE L'ATLANTIQUE. *Les revenus et l'adaptation des pêches de l'Atlantique*, Ottawa, décembre 1992. (Document de travail Cashin)
- GTA FISHERIES CONSULTANTS. *Évaluation de la Stratégie du poisson de fond de l'Atlantique (composantes du MPO)*, rapport présenté au ministère des Pêches et Océans, Direction générale de l'examen, décembre, 1998.
- GTA FISHERIES CONSULTANTS. *The Mobile Gear Groundfish Fleet under 65' in Atlantic Canada*, rapport préparé pour le ministère des Pêches et des Océans, 1988.
- HACHÉ, J.-E. *Rapport du groupe de travail sur le poisson de fond de Scotia-Fundy*, Ottawa, ministère des Pêches et des Océans, 1989.
- HACHEY, H.B. *History of the Fisheries Research Board*, Manuscript Report 843, Ottawa, Fisheries Research Board of Canada, 1965.
- HACHEY, H.B. *Oceanography and Canadian Atlantic waters*, Bulletin n° 134, Fisheries Research Board of Canada, 1961.
- HAIG-BROWN, R.L. *Canada's Pacific salmon*, Department of Fisheries, repris, *Canadian Geographical Journal*, 1952.
- HAIG-BROWN, Roderick. *Le saumon*, Ottawa, Environnement Canada, Service des pêches et des sciences de la mer, 1974.
- HARE, G.M. et D.L. DUNN. « A Retrospective Analysis of the Gulf of St. Lawrence Snow Crab (*Chionoecetes opilio*) Fishery, 1965-1990 », *Perspectives on Canadian Marine Fisheries Management*, L.S. Parsons et W.H. Lear, dir., *Bulletin canadien des sciences halieutiques et aquatiques*, n° 226, Ottawa, Conseil national de recherches du Canada et ministère des Pêches et des Océans, 1993.
- HARRIS, Leslie. *Étude indépendante sur l'état des stocks de morue du Nord*, rapport présenté à l'hon. Tom Siddon, février 1990.
- HART, J.L. *Pacific Fishes of Canada*, Bulletin 180, Ottawa, Fisheries Research Board of Canada, 1973.
- HART, J.L. *The Pilchard Fishery of British Columbia*, Ottawa, Biological Board of Canada, 1933.
- HART, J.L., F. NEAVE et D.B. QUAYLE. *Brief on the Fishery Wealth of British Columbia*, Fisheries Research Board of Canada, 1951.
- HEALEY, M.C. « The Management of Pacific Salmon Fisheries in British Columbia », *Perspectives on Canadian Marine Fisheries Management*, L.S. Parsons et W.H. Lear, éditeurs, *Bulletin canadien des sciences halieutiques et aquatiques*, n° 226, Ottawa, Conseil national de recherches du Canada et ministère des Pêches et des Océans, 1993.
- HEBERT, Louise. *De grandes attentes : le secteur de la transformation du poisson de l'Atlantique*, Moncton, ministère des Pêches et des Océans, Région du Golfe, Division de l'analyse économique et de recherche, 1989.
- HIND, H.Y. *The Effect of the Fishery Clauses of the Treaty of Washington on the Fisheries and Fishermen of British North America*, Parts I and II, étude préparée à l'intention de la Fishery Commission, Halifax, 1877.
- HINDS, Lennox O. et James TRIMM. « Utilization of Catch Now Discarded at Sea », *Proceedings: Government-Industry Meeting on the Utilization of Atlantic Marine Resources, Queen Elizabeth Hotel, Montreal, February 5-7, 1974*, Environment Canada, Fisheries and Marine Service, 1974.
- HOURSTON, A.S. et C.W. HAEGELE. *Herring on Canada's Pacific Coast*, Canadian Special Publication of Fisheries and Aquatic Sciences 48, Ottawa, Department of Fisheries and Oceans, 1980.
- ILES, T.D. « The Management of the Canadian Atlantic Herring Fisheries », *Perspectives on Canadian Marine Fisheries Management*, L.S. Parsons et W.H. Lear, dir., *Bulletin canadien des sciences halieutiques et aquatiques*, n° 226, Ottawa, Conseil national de recherches du Canada et ministère des Pêches et des Océans, 1993.
- JENNESS, Diamond. *The Indians of Canada*, 5^e éd., Ottawa, National Museum of Canada, 1960.
- JOHNSON, W.W. *Development of stern drum seining in Canada*, Environment Canada, Fisheries and Marine Service, 1975.
- JOHNSTONE, Kenneth. « History of Canadian Fisheries and Marine Service », manuscrit historique conservé dans la bibliothèque de Pêches et Océans Canada, 1977.
- JOHNSTONE, KENNETH. *The Aquatic Explorers: A History of the Fisheries Research Board of Canada*, Toronto, University of Toronto Press, 1977.
- JUVET, C.S. « Licensing Policies and Procedures: Confederation-1949 », compilation de documents, 1950. (n° 208624 dans la bibliothèque de Pêches et Océans Canada, Ottawa)
- KENNEDY, W.A. *A History of Commercial Fishing in Inland Canada*, Manuscript Report Series, London, Fisheries Research Board of Canada, 1966.
- KENNEDY, W.A. *The first Ten Years of Commercial Fishing on Great Slave Lake*, Bulletin 107, Fisheries Research Board of Canada, 1956.
- KIRBY, M.J.L. *Naviguer dans la tourmente : une nouvelle politique pour les pêches de l'Atlantique*, rapport du Groupe d'étude des pêches de l'Atlantique, Ottawa, 1982. (Rapport Kirby)
- KNIGHT, T.F. Report on the Fisheries of Nova Scotia, Halifax [N.-É.], A. Grant, Imprimeur de la Reine, 1867.
- KNIGHT, T.F. *Shore and Deep Sea Fisheries of Nova Scotia*, Halifax [N.-É.], A. Grant, Imprimeur de la Reine, 1867.
- KNIGHT, T.F. *The River Fisheries of Nova Scotia*. Nouvelle-Écosse, 1867, Halifax [N.-É.], A. Grant, Imprimeur de la Reine, 1867.
- LEAR, W.H. « The Management of Canadian Atlantic Salmon Fisheries », dans *Perspectives on Canadian Marine Fisheries Management*, L.S. Parsons et W.H. Lear, dir., *Bulletin canadien des sciences halieutiques et aquatiques*, n° 226, Ottawa, Conseil national de recherches du Canada et ministère des Pêches et des Océans, 1993.
- LEAR, W.H. et L.S. PARSONS. « History and Management of the Fishery for Northern Cod in NAFO Divisions 2J, 3K and 3L », *Perspectives on Canadian Marine Fisheries Management*, L.S. Parsons et W.H. Lear, dir., *Bulletin canadien des sciences halieutiques et aquatiques*, n° 226, Ottawa, Conseil national de recherches du Canada et ministère des Pêches et des Océans, 1993.
- LEIM, A.H. et W.B. SCOTT. *Poissons de la côte atlantique du Canada*, bulletin n° 155, Conseil consultatif de recherches sur les pêcheries et les océans, 1966.

LEVELTON, C.R. *Pour un système de délivrance des permis de pêche commerciale sur la côte atlantique*, Ottawa, ministère des Pêches et des Océans, 1979.

LIEW, Doreen et Maurice BOURQUE. *Trends in Landed Value and Participation in the Maritime Region's Fisheries*, Dartmouth, Department of Fisheries and Oceans, 1997.

LISTER, D.B. *A Brief Review of Salmon Enhancement Programs in Pacific and Atlantic Canada*, Vancouver, Department of Fisheries and Oceans, 1974.

LOW, A.P. *Report on the Dominion Government Expedition to Hudson Bay and the Arctic Islands on Board the D.G.S. Neptune, 1903-1904*, Ottawa, 1906.

MACCRIMMON, H.R., J.E. STEWART et J.R. BRETT. *L'aquiculture au Canada : présent et avenir*, Ottawa, Environnement Canada, Service des pêches et des sciences de la mer, 1974.

MACKENZIE, R.A. *The Canadian Atlantic Offshore Cod Fishery East of Halifax*, Bulletin n° 61, Ottawa, Fisheries Research Board of Canada, 1942.

MALOUF, A.H. *Les phoques et la chasse au phoque au Canada : rapport de la Commission royale*, vol. 1, ministère des Approvisionnement et Services, 1986.

MARTIN, W.R. *A Summary Report of the Atlantic Groundfish Investigation*, St. Andrews, Atlantic Biological Station, 1949.

Materials on 1865 fisheries bill: the debate and the act. (N° J102 A2 1865 et SH 3L7. C21 A121 1865 au catalogue de la bibliothèque de Pêches et Océans Canada, Ottawa)

MCCULLOUGH, A.B. *A Select. Annotated Bibliography on the History of the Commercial Fisheries of the Canadian Great Lakes*, Ottawa, Parks Canada, 1986.

MCCULLOUGH, A.B. *The Commercial Fishery of the Canadian Great Lakes*, Ottawa, Environment Canada, Canadian Parks Service, 1989.

MCKAY, W. et OUELLETTE, K. *A review of the British Columbia Indian Fishermen's Assistance Program 1968/69-1977/78*, Indian and Northern Affairs Canada, Policy Research, and Evaluation Group, 1978.

MCRAE, Donald M. et Peter H. PEARSE. *Les traités et la transition : objectif : une pêche durable sur la côte du Pacifique du Canada*, Vancouver, Pêches et Océans Canada, B.C. Minister Responsible for Treaty Negotiations and Minister of Agriculture, Food and Fisheries, avril 2004.

MEDCOF, J.C. *L'ostréiculture dans les provinces Maritimes*, Bulletin n° 131, Ottawa, Conseil consultatif de recherches sur les pêcheries et les océans, 1961.

Memorandum upon the questions at issue between Great Britain and the United States in relation to the North American fisheries, 1898. (N° 190902 au catalogue de la bibliothèque de Pêches et Océans Canada, Ottawa)

MENSIKAI, S.S. *Plant Location and Plant Size in the Fish Processing Industry of Newfoundland*, Canadian Fisheries Reports N° 11, Ottawa, Department of Fisheries and Forestry, 1969.

MINISTÈRE DES PÊCHERIES. *Tendances futures dans le développement des pêches sur la côte canadienne de l'Atlantique*, document d'information pour la planification du développement des pêches, ministère des Pêcheries, Services de l'économie, avril 1967.

MINISTÈRE DES PÊCHES ET DES OCÉANS, Direction générale de l'examen. *Vérification du Programme de retrait de permis de pêche commerciale du saumon du Pacifique*, novembre 1997. [En ligne] [www.dfo-mpo.gc.ca/communic/cread/reports/97-98/retirement/index_e.html] (Consulté en janvier 2003)

MINISTÈRE DES PÊCHES ET DES OCÉANS, Direction générale de l'examen. *Évaluation des programmes de retrait de permis du programme d'adaptation et de restructuration des pêches canadiennes*, mai 2002. [En ligne] [www.dfo-mpo.gc.ca/communic/cread/97/98/retirement/index_e.htm]

MINISTÈRE DES PÊCHES ET DES OCÉANS. *Loi sur les océans*. [En ligne] [http://pac.dfo-mpo.gc.ca/oceans/Oceans%20Act/oceanact_e.html] (Consulté le 6 juin 2002)

MINISTÈRE DES PÊCHES ET DES OCÉANS, Région du golfe. *Aperçu général des pêches du golfe 1987-1999*, Moncton, 2001.

MINISTÈRE DES PÊCHES ET DES OCÉANS. *L'excellence de la qualité dans les années 80*, livre, Ottawa, 1980

MINISTÈRE DES PÊCHES ET DES OCÉANS. *Perspectives d'avenir pour les ressources halieutiques de l'atlantique canadien, 1989-1003*, 1988.

MINISTÈRE DES PÊCHES ET DES OCÉANS. *Politique du Canada sur les relations avec l'étranger en matière de pêches*. [En ligne] [www.dfo-mpo.gc.ca/communic/fish_man/forfish/b64/sld001/html] (Consulté le 9 mai 2002)

MINISTÈRE DES PÊCHES ET DES OCÉANS. *Rapport sur les défis à relever dans le secteur des pêches : Conférence annuelle des premiers ministres*, Ottawa, 1986.

MITCHELL, C.L. *L'industrie canadienne de la pêche : une analyse sectorielle*, Ottawa, ministère des Pêches et des Océans, 1980.

MITCHELL, C.L. et D.B. MCEACHERN. *Developments in the Atlantic Coast Herring Fishery and Fish Meal Industry, 1964-1968*, Canadian Fisheries Reports N° 16, Ottawa, Department of Fisheries and Forestry, August 1970.

MITCHELL, C.L. et H.C. FRICK. *Government Programs of Assistance for Fishing Craft Construction in Canada: An Economic Appraisal*, Canadian Fisheries Report N° 14, Ottawa, Department of Fisheries and Forestry, 1970.

MORSE, N.H. *An Economic Study of the Oyster Fishery of the Maritime Provinces*, Bulletin n° 175, Ottawa, Fisheries Research Board of Canada, 1971.

MORSE, N.H. et A.G. DEWOLF. *Management of the Fisheries of the Saint John River System, New Brunswick, with Particular Reference to Atlantic Salmon*, Halifax, Department of Economics, Dalhousie University, Canada, Fisheries and Marine Service, 1974.

MOUSSETTE, Marcel. *Fishing Methods Used in the St. Lawrence River and Gulf*, Ottawa, National Historic Parks and Sites Branch, Parks Canada and Indian and Northern Affairs Canada, 1979.

MUSÉE CANADIEN DES CIVILISATIONS, PARCS CANADA et IDON EAST. *Équilibre délicat. Les pêches de la côte est du Canada*, [Cédérom], 1999.

OUTRAM, D.N. *Canada's Pacific Herring*, Ottawa, Department of Fisheries, 1965.

OUTRAM, D.N. et R.D. HUMPHREYS. *The Pacific Herring in British Columbia Waters*, Pacific Biological Station, 1974.

OZERE, S.V. « Survey of Legislation and Treaties Affecting Fisheries », *Resources for Tomorrow: Montreal, October 22-28, 1961*, vol. 2, Conference Background Papers, Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1961, p. 797-805.

PACIFIC FISHERIES RESOURCE CONSERVATION COUNCIL. *Ocean Habitat*. [En ligne] [www.fish.bc.ca/html/fish2115.html] (Consulté en 2003).

PARISIEN, Richard W. *The Fisheries Act: origins of federal delegation of administrative jurisdiction to the provinces*, Report submitted to Environment Canada, Policy, Planning and Research Service, Ottawa, 1972.

PARSONS, L.S. *Management of Marine Fisheries in Canada*, Ottawa, National Research Council, 1993.

- PARSONS, L.S. « Shaping Fisheries Policy: The Kirby and Pearse Inquiries—Process, Prescription and Impact », *Perspectives on Canadian Marine Fisheries Management*, L.S. Parsons et W.H. Lear, dir, *Bulletin canadien des sciences halieutiques et aquatiques*, n° 226, Ottawa, Conseil national de recherches du Canada et ministère des Pêches et des Océans, 1993.
- PARSONS, L.S. et W.H. LEAR, dir. *Perspectives on Canadian Marine Fisheries Management*, *Bulletin canadien des sciences halieutiques et aquatiques*, n° 226, Ottawa, Conseil national de recherches du Canada et ministère des Pêches et des Océans, 1993.
- PEARSE, P.H. et P.A. LARKIN. *La gestion du saumon dans le Fraser*, Vancouver [C.-B.], ministère des Pêches et des Océans, 1992.
- PEARSE, Peter H. *Pour remonter le courant : une nouvelle politique des pêches canadiennes du Pacifique*, Vancouver [C.-B.], Commission sur la politique des pêches du Pacifique, 1982. (Rapport Pearse)
- Pelagic Sealing Commission*, 1913-1916.
- PRINCE, E.E. « The Biological Board of Canada », *4th Annual Report of the Commission of Conservation*, Ottawa, Commission of Conservation, 1913.
- PRINCE, E.E. « The Fisheries of Canada », *30th Annual Report, Department of Marine and Fisheries*, Ottawa, 1898.
- PRINCE, E.E. *Dominion Shad Fishery Commission, 1908-1910: Report and Recommendations*, Ottawa, Government Printing Bureau, 1910.
- PRINCE, E.E. *Fluctuations in the Abundance of Fish, Special Reports of Professor E.E. Prince, 1894-1909*, Ottawa, Commissioner of Fisheries, 1894, 1909. (Compilation, n° 192111 au catalogue de la bibliothèque de Pêches et Océans Canada, Ottawa)
- PRINCE, E.E. *The Dog-fish Plague in Canada*, Ottawa, Government Printing Bureau, 1904. (Bibliothèque de Pêches et Océans Canada, Ottawa)
- PRINCE, E.E. *Unutilized Fishery Products in Canada*, Ottawa, Government Printing Bureau, 1907. (Bibliothèque de Pêches et Océans Canada, Ottawa)
- PRINGLE, J.D. et D.L. BURKE. « The Canadian Lobster Fishery and Its Management, with Emphasis on the Scotian Shelf and the Gulf of Maine », *Perspectives on Canadian Marine Fisheries Management*, L.S. Parsons et W.H. Lear, dir, *Bulletin canadien des sciences halieutiques et aquatiques*, n° 226, Ottawa, Conseil national de recherches du Canada et ministère des Pêches et des Océans, 1993.
- Proceedings: Canadian Atlantic Herring Fishery Conference*, Fredericton, [N.-B.], 5-7 mai, 1966, parrainé par le Federal-Provincial Atlantic Fisheries Committee, Canadian Fisheries Reports N°. 8, Ottawa, Department of Fisheries, 1967.
- PROSKIE, J. et J.C. ADAMS. *Survey of the Labour Force in the Offshore Fishing Fleet, Atlantic Coast*, Fisheries Service, Economic Branch, 1971.
- PROULX, Jean-Pierre. *Whaling in the North Atlantic: From Earliest Times to the Mid-19th Century*, Ottawa, Parcs Canada, 1986.
- PROVINCE DU CANADA. *Fisheries Appendices from the Annual Report, for 1863, of the Hon. Wm. McDougall, Commissioner of Crown Lands: Statements of Fisheries Branch, Superintendents' reports, Capt. Fortin's Report, Synopsis of Fishery Overseer's Reports, etc. for the Year 1863*. Quebec, Hunter, Rose & Co., 1864. (n° 223025 au catalogue de la bibliothèque de Pêches et Océans Canada, Ottawa)
- QUAYLE, D.B. *Pacific Oyster Culture in British Columbia*, Bulletin n° 169, Ottawa, Fisheries Research Board of Canada, 1969.
- Rapport de la commission royale d'enquête sur les pêcheries des provinces maritimes et des îles de la madeleine*, Ottawa, 1928. (Rapport Maclean)
- Rapport de la Commission royale sur les écarts de prix, 1934-1935*.
- Report of Commander Wm. Wakeham, Special Commissioner and Inspector of Fisheries for the Gulf of St. Lawrence, in the Lobster Industry of the Maritime Provinces and the Province of Quebec, 1909-1910*.
- Report of the American-Canadian Fisheries Conference 1918*, Ottawa, 1918.
- Report of the Canadian Lobster Commission*, Ottawa, S.E. Dawson, 1899.
- Report of the Commission of Inquiry into Freshwater Fish Marketing, 1965-66*. (Rapport McIvor)
- Report of the Commissioner of Crown Lands of Canada*, Toronto, John Lovell, 1856-1958.
- Report of the Dominion Fishery Commission on the Fisheries of the Province of Ontario, 1892-1893*.
- Report of the Select Committee on the Working of the Fishery Act, Province of Canada, 1864*.
- RICKER, W.E. *L'Office des recherches sur les pêcheries du Canada : soixante-quinze années de réalisation*, Ottawa, Conseil consultatif de recherches sur les pêcheries et les océans, 1975.
- RICKER, W.E. « Productive Capacity of Canadian Fisheries », document d'information pour la Conférence sur les ressources et notre avenir, Montréal, 22-28 octobre 1961, circulaire 64, Nanaimo, Conseil de recherches sur les pêcheries du Canada, juin 1961.
- RICKER, W.E. *Synopsis of Achievements of the Fisheries Research Board of Canada and its Predecessors, 1898-1972*, Fisheries Research Board of Canada, 1970.
- RIGBY, M.S. et A.G. HUNTSMAN. *Materials Relating to the History of the Fisheries Research Board of Canada (Formerly the Biological Board of Canada) for the Period 1898-1924*, Manuscript Report 660, Fisheries Research Board of Canada, 1958.
- Royal Commission on Canada's Economic Prospects: The Commercial Fisheries of Canada, 1955-1957*.
- RUTHERFORD, J.B., D.G. WILDER et H.C. FRICK. *An Economic Appraisal of the Canadian Lobster Fishery*, Bulletin n° 157, Fisheries Research Board of Canada, 1967.
- RYAN, Shannon. *A Historical Overview of Canadian Newfoundland/World Sealing*, aperçu préparé pour la Commission royale sur les phoques et l'industrie de la chasse au phoque au Canada, 1986.
- SAMSON, Roch. *Pêcheurs et marchands de la baie de Gaspé au XIX^e siècle*, Ottawa, Parcs Canada, 1984.
- SCATTERGOOD, L.W. et S.N. TIBBO. *The Herring Fishery of the Northwest Atlantic*, Bulletin n° 121, Ottawa, Fisheries Research Board of Canada, 1959.
- SCOTT, A. et P.A. NEHER, dir. *The Public Regulation of Commercial Fisheries in Canada*, étude réalisée pour le Conseil économique du Canada, Ottawa, 1981.
- SCOTT, W.B. et E.J. CROSSMAN. *Freshwater Fishes of Canada*, Bulletin n° 184, Ottawa, Fisheries Research Board of Canada, 1973.
- SERGEANT, D.E. *Harp Seals, Man and Ice*, Ottawa, Department of Fisheries and Oceans, 1991.
- SERVICE DES PÊCHES ET DES SCIENCES DE LA MER. *Groupe de travail sur la pêche du homard : rapport final*, mars 1975.
- SHEPARD, M.P. et A.W. ARGUE. *The Commercial Harvest of Salmon in British Columbia, 1820-1877*. Department of Fisheries and Oceans, Canadian Technical Report of Fisheries and Aquatic Sciences, August 1989.

SHEPARD, M.P. *History of International Competition for Pacific Salmon*, Manuscript Report 921, Fisheries Research Board of Canada, 1967.

SHERWOOD-MEDER MARKETING CONSULTANTS. *Survey of South-Western Nova Scotia Fishing Vessel Owners*, Report commissioned by Carl Myers. Halifax, Department of Fisheries and Oceans Communications, 31 mars 1989.

SINCLAIR, S. *Licence Limitation: British Columbia: A Method of Economic Fisheries Management*, Ottawa, Department of Fisheries, 1960.

SITE WEB DU MUSÉE DES CIVILISATIONS.
[www.civilization.ca/hist/lifelines/apple1f.html] (Consulté le 20 septembre 2002).

STOCKER, M. « Recent Management of the British Columbia Herring Fishery », *Perspectives on Canadian Marine Fisheries Management*, L.S. Parsons et W.H. Lear, dir., *Bulletin canadien des sciences halieutiques et aquatiques*, n° 226, Ottawa, Conseil national de recherches du Canada et Pêches et Océans Canada, 1993.

SUTTERLIN, A.M., E.B. HENDERSON, S.P. MERRILL, R.L. SAUNDERS et A.A. MACKAY. *Salmonid Rearing Trials at Deer Island, New Brunswick, with Some Projections on Economic Viability*, Canadian Technical Report of Fisheries and Aquatic Sciences 1011, Ottawa, Department of Fisheries and Oceans, 1981.

SWANN, L.G. *A Century of B.C. Fishing*, Reprint from *Trade News*, Ottawa, Department of Fisheries, 1958.

Symposium on Policies for Economic Rationalization of Commercial Fisheries. Édition spéciale, *Journal of the Fisheries Research Board of Canada*, vol. 36 n° 7, (juillet 1979), articles de A.W.H. Needler, A. Scott, G.A. Fraser et P.H. Pearse.

TAYLOR, F.H. *Histoire de la vie et statut actuel des stocks de hareng de Colombie-Britannique*, bulletin n° 143, Conseil consultatif de recherches sur les pêcheries et les océans, 1964.

TAYLOR, J. Garth. « Inuit Whaling Technology in Eastern Canada and Greenland », *Thule Eskimo Culture: An Anthropological Perspective*, Allan P. McCartney, dir., National Museum of Man Mercury Series, Archaeological Survey of Canada Paper No. 88, 1979.

TEMPLEMAN, W. *Redfish Distribution in the North Atlantic*, Bulletin n° 130, Ottawa, Fisheries Research Board of Canada, 1959.

TEMPLEMAN, Wilfred. *Marine Resources of Newfoundland*, Bulletin n° 154, Ottawa, Fisheries Research Board of Canada.

TESTER, A.L. *The Herring Fishery of British Columbia: Past and Present*, Bulletin n° 47, Ottawa, Biological Board of Canada, 1935.

THOMPSON, P. « Institutional Constraints in Fisheries Management », *Journal of the Fisheries Research Board of Canada*, vol. 31, n° 12, 1974.

TIBBO, S.N., L.R. DAY et W.F. DOUCET. *The Swordfish (Xiphias gladius L.), Its Life-History and Economic Importance in the Northwest Atlantic*, Ottawa, Department of Fisheries, 1961.

TOEWS, P.R. *L'industrie canadienne de la crevette de l'Atlantique : perspectives de développement*, Ottawa : ministère des Pêches et des Océans, 1980.

VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU CANADA. *Rapports*.
WADDEN, R.N. *Department of Fisheries of Canada 1867-1967*, réimpression, 967 Annual Review of the Fisheries Council of Canada.

WALSH, Sir Albert, et coll. *Newfoundland Fisheries Development Committee Report*, St. John's, Guardian, 1953. (Rapport Walsh)

WHITE, James. « North Atlantic Fisheries Dispute », *Commission of Conservation*, 1911, Ottawa, Commission of Conservation, 1911.

Autres publications et documents du gouvernement

BATES, Stewart. *Report on the Canadian Atlantic Sea-fishery*, Halifax, Royal commission on provincial development and rehabilitation, 1944.

DUNN, P.D.H. *Fisheries Re-organization in Newfoundland*, discours radiodiffusé le 21 janvier 1944. (N° SH229 D86 au catalogue de la bibliothèque de l'Université Memorial de Terre-Neuve; St. Johns, T.-N.-L.)

EARLL, R.E. « The Sardine Industry », *The Fisheries and Fishery Industries of the United States*, U.S. Fish Commission, 1887.

GOODE, G.B. *The Fisheries and Fishery Industries of the United States*, Washington, D.C., United States Commission of Fish and Fisheries. Bureau of Fisheries, 1884-1887.

GOODE, G.B., Joseph W. COLLINS, R.E. EARLL et A. Howard CLARK. *Materials for a History of the Mackerel Fishery*, Washington, D.C., Government Printing Office, 1883.

GOVERNMENT OF NEWFOUNDLAND AND LABRADOR. *Resettlement Statistics*. [En ligne]
[<http://collections.ic.gc.ca/placentia/newpag.htm>] (Consulté le 10 décembre 2003).

GREAT BRITAIN. Board of Trade. *Report of the Lords Commissions for Trade and Plantations to His Majesty, 19 December 1718*.

GREAT LAKES FISHERY COMMISSION. *Commercial Fish Production in the Great Lakes 1867-1977*, Ann Arbor, 1979.

GREAT LAKES FISHERY COMMISSION. *Lake Huron: The Ecology of the Fish Community and Man's Effects on It*, Ann Arbor, 1973.

GREAT LAKES FISHERY COMMISSION. *Lake Michigan: Man's Effects on Native Fish Stocks and Other Biota*, Ann Arbor, 1973.

GREAT LAKES FISHERY COMMISSION. *Review of Fish Species Introduced into the Great Lakes, 1819-1974*, Ann Arbor, 1985.

INGERSOLL, L.K. *Report by Captain John Robb, R.N., on the state of the fisheries, the condition of the lighthouses, the contraband trade, and various other matters in the Bay of Fundy, made to His Excellency the Lieutenant-Governor, 1840*, Grand Manan Historical Society, 1965.

JENSEN, Albert C. *A Brief History of the New England Offshore Fisheries*, U.S. Bureau of Commercial Fisheries, 1967.

MANITOBA FISHERIES COMMISSION. 1910-1911. *Rapports intérimaires et final*. (N° 34236 au catalogue de la bibliothèque de Pêches et Océans Canada, Ottawa)

MANITOBA. *Report of the Commissioners Appointed to Investigate the Fishing Industry of Manitoba*, Winnipeg [Man.], 1933.

MANITOBA. *Report on the Commercial Fishing Industry of Manitoba*, Winnipeg [Man.], H.C. Grant, 1938.

MCGREGGOR, Sir William. *Chronological History of Newfoundland Fisheries*, St. John's [T.-N.], 1907, réimpression, archives provinciales de Terre-Neuve.

MUSE, Ben. *Management of the British Columbia Abalone Fishery*, Alaska Commercial Fisheries Entry Commission, May 1998.

NEWFOUNDLAND DEPARTMENT OF MARINE AND FISHERIES. *Annual Reports*.

NEWFOUNDLAND FISHERIES BOARD. *Annual Report for 1942*.

NEWFOUNDLAND FISHERIES COMMISSION. *Report and Recommendations of the Newfoundland Fisheries Commission to the Government of Newfoundland, April 1963*. St John's, 1963.

NOUVEAU-BRUNSWICK. www.gnb.ca/0078/auction-f.asp (Consulté en mars 2003).

NOVA SCOTIA DEPARTMENT OF FISHERIES. *Sea, Salt and Sweat*, Halifax, 1977.

NOVA SCOTIA ECONOMIC COUNCIL. *Proceedings of the Nova Scotia Fisheries Conference: Halifax, July 13-14, 1938*, Halifax, Provincial Secretary, Imprimeur du Roi, 1938.

PEARSON, John C. *The Fish and Fisheries of Colonial North America: A Documentary History of Fishery Resources of the United States and Canada*, United States National Marine Fisheries Service, 1972.

PERLEY, Moses H. *Reports on the Sea and River Fisheries of New Brunswick*, Fredericton [N.-B.], Imprimeur de la Reine, 1852.

QUÉBEC. *The Lower North Shore*, 1984.

SABINE, Lorenzo. *Report on the Principal Fisheries of the American Seas*, Washington, 1853.

SASKATCHEWAN. *Report of the Royal Commission on the Fisheries of Saskatchewan*, Regina [Sask.], 1947.

STACEY, D.A. *Sockeye and Tinplate: Technological Change in the Fraser River Canning Industry, 1871-1912*, British Columbia Provincial Museum, 1982.

TEMPLEMAN, Wilfred. *The Newfoundland Lobster Fishery: An Account of Statistics, Methods, and Important Laws*, St. John's [T.-N.], Department of Natural Resources, 1941.

TERRE-NEUVE. *National Fisheries Development: A Presentation to the Government of Canada by the Government of Newfoundland, February 1963*.

TERRE-NEUVE. *Report of the Commission of Enquiry Investigating the Seafisheries of Newfoundland and Labrador Other than the Seafishery*, St. John's [T.-N.], 1937.

THOMPSON, Harold. *A Survey of the Fisheries of Newfoundland and Recommendations for a Scheme of Research*, St. John's [T.-N.], Newfoundland Fishery Research Commission, 1931.

UNITED STATES TARIFF COMMISSION. *Treaties Affecting the Northeastern Fisheries*, Report No. 152, second series, Washington, D.C., 1944.

UNITED STATES. Secretary of the Treasury. *Reply of the Secretary of the Treasury to the resolution of the House of Representatives of December 14, 1886*, Washington, D.C., Government Printing Office, 1887.

WATT, John W. *A Brief Review of the Fisheries of Nova Scotia*, Nova Scotia Department of Trade and Industry, 1963.

Autres publications

ABREU-FERREIRA, Darlene. « Portugal's Cod Fishery in the 16th Century: Myths and Misconceptions », *How Deep Is the Ocean? Historical Essays on Canada's Atlantic Fishery*, James E. Candow et Carol Corbin, dir, Sydney [N.-É.], University College of Cape Breton Press, 1997, p. 31-44.

ALEXANDER, David. « Development and Dependence in Newfoundland, 1880-1970 », *Acadiensis* 4, 1974, p. 3-31.

ALEXANDER, David. « Newfoundland's Traditional Economy and Development to 1934 », *Acadiensis* 5, 1976, p. 56-78.

ALEXANDER, David. « The Political Economy of Fishing in Newfoundland », *Journal of Canadian Studies* 11, février 1976.

ALEXANDER, David. *The Decay of Trade: An Economic History of the Newfoundland Saltfish Trade, 1935-1965*, St. John's, Institute of Social and Economic Research, Memorial University of Newfoundland, 1977.

ANDERSEN, R. *Social Organization of the Newfoundland Banking Schooner Cod Fishery, circa. 1900-1948*, St. John's, Department of Anthropology, Memorial University of Newfoundland, 1980.

ANSPACH, Rev. Lewis Amadeux. *A History of the Island of Newfoundland*, Londres, [R.-U.], 1819 (hors commerce).

BACKUS, Richard H. et Donald W. BOURNE, dir, *Georges Bank*, Cambridge, MIT Press, 1987.

BAKER, Melvin et Shannon RYAN. « The Newfoundland Fishery Research Commission, 1930-1934 », dans *How Deep Is the Ocean? Historical Essays on Canada's Atlantic Fishery*, James E. Candow et Carol Corbin, dir, Sydney [N.-É.], University College of Cape Breton Press, 1997.

BAKER, Melvin, « Hazen Algar Russell », *Newfoundland Quarterly*, vol. 89, n°. 3, printemps/été 1995, p. 35-37.

BALCOM, B.A. « Technology Rejected: Steam Trawlers and Nova Scotia, 1897-1933 », dans *How Deep Is the Ocean? Historical Essays on Canada's Atlantic Fishery*, James E. Candow et Carol Corbin, dir, Sydney [N.-É.], University College of Cape Breton Press, 1997.

BARTLETT, Capt. Robert A. « The Sealing Saga of Newfoundland », *National Geographic*, July 1929.

BARTLETT, Capt. Robert A. *The Log of Bob Bartlett*, New York, 1928.

BEAUDIN, Maurice. *La valorisation des produits de la mer dans l'Est canadien*, Moncton, Institut canadien de recherche sur le développement régional, 2001.

BECK, J. Murray. « Nouvelle Écosse », dans *L'Encyclopédie canadienne*, 2^e éd. Edmonton [Alb.], Hurtig Publishers, 1988.

BELANGER, René. « Basques. » dans *L'Encyclopédie canadienne*, 2^e éd. Edmonton [Alb.], Hurtig Publishers, 1988.

BÉRUBÉ, L. *Coup d'œil sur les pêcheries du Québec*, Sainte-Anne-de-la-Pocatière, École supérieure des pêcheries, 1941.

BISHOP, Morris. *Champlain, the Life of Fortitude*, New York, A.A. Knopf, 1948.

BLAKE, Raymond B. *From Fishermen to Fish: the Evolution of Canadian Fishery Policy*, Contemporary Affairs Series, Number 7, Toronto, Irwin Publishing Company, co-édition avec l'Institut canadien des affaires internationales, 2000.

BOGUE, Margaret Beattie. *Fishing the Great Lakes: An Environmental History, 1783-1933*, Madison, University of Wisconsin Press, 2000.

- BOREMAN, John, Brian S. NAKASHIMA, James A. Wilson et Robert L. KENDALL. *Northwest Atlantic Groundfish: Perspectives on a Fishery Collapse*, Bethesda, American Fisheries Society, 1997.
- BREBNER, J. Bartlett. *Canada: A Modern History*, Ann Arbor, University of Michigan Press, 1960.
- BREBNER, J. Bartlett. *North Atlantic Triangle: The Interplay of Canada, the United States and Great Britain*, New Haven, Yale University Press, 1945.
- BREBNER, J. Bartlett. *The Neutral Yankees of Nova Scotia*, édition bon marché, Toronto, McClelland & Stewart, Carleton Library Series, 1969.
- BRIÈRE, Jean-François. « The French Fishery in North America in the 18th Century », dans *How Deep Is the Ocean? Historical Essays on Canada's Atlantic Fishery*, James E. Candow et Carol Corbin, dir., Sydney [N.-É.], University College of Cape Breton Press, 1997, p. 47-64.
- BRODEUR, Nigel D. « L.P. Brodeur and the Origins of the Royal Canadian Navy », dans *RCN in Retrospect, 1910-1968*, James A. Boutilier, éditeur, Vancouver [C.-B.], University of British Columbia Press, 1982.
- BROWN, Cassie. *Death on the Ice*, Toronto [Ont.], 1972.
- BROWN, Craig, dir. *The Illustrated History of Canada*, Toronto [Ont.], Lester & Orpen Dennys, 1987.
- BROWN, G.P. *Documents on the Confederation of British North America*, Toronto [Ont.], McClelland & Stewart, 1969.
- BROWN, G.W. *Readings in Canadian History*, Toronto [Ont.], 1940.
- BROWN, J.J. *Ideas in Exile: A History of Canadian Invention*, Toronto [Ont.], 1967.
- BUCKNER, Philip A. et John G. REID, dir. *The Atlantic Region to Confederation: A History*, Toronto [Ont.], University of Toronto Press, 1994.
- BUSCH, Briton Cooper. *The War Against the Seals*, McGill-Queen's University Press, 1985.
- BYRNE, D. « Practical Problems in the Fish Trade », *Commission of Conservation*, 1915, Toronto [Ont.], 1916.
- CALHOUN, Sue et M. Lynk. *The Lockeport Lockout: An Untold Story in Nova Scotia's Labour History*, Halifax [N.-É.], 1983.
- CAMERON, Silver Donald. *The Education of Everett Richardson: The Nova Scotia Fishermen's Strike, 1970-71*, Toronto, McClelland and Stewart, 1977.
- CANADIAN COUNCIL OF PROFESSIONAL FISH HARVESTERS. *Preliminary Response of the Canadian Council of Professional Fish Harvesters to the Atlantic Fisheries Policy Review*, 12 mars, 2001. [www.ccpfh-ccpp.org/eng/polccpp.html] (Consulté le 13 juin 2002)
- CANADIAN FISHERMAN. « The National Sea Products Story », *Canadian Fisherman*, Gardenvale, c. 1963.
- CANDOW, James E. et Carol CORBIN, dir. *How Deep Is the Ocean? Historical Essays on Canada's Atlantic Fishery*, Sydney [N.-É.], University College of Cape Breton Press, 1997.
- CARELESS, J.M.S. et R. Craig BROWN, dir. *The Canadians*, part 1, Toronto [Ont.], MacMillan, 1967.
- CARROTHERS, W.A. (avec avant-propos de H.A. Innis). *The British Columbia Fisheries*, Toronto [Ont.], University of Toronto Press, 1941.
- CASHIN, Peter. *My Life and Times, 1890-1919*, Portugal Cove [T.-N.], Breakwater Books, 1976.
- CHANTRAINE, P. *The Living Ice: The Story of the Seals and the Men Who Hunt Them in the Gulf of St. Lawrence*, traduction en anglais par David Londell, Toronto, McClelland & Stewart, 1983.
- CLARKE, Allan P. Compte rendu à Frank E. Clarke. *My Life at the Front: The Seal Hunt in the 1940s*, [www3.nf.sympatico.ca/feclarke/story6.html] (Consulté en juin 2002).
- COAKER, W.F. « The Bonavista Platform », dans *A Coaker Anthology*, Robert H. Cuff, dir., St. John's [T.-N.], 1986, p. 49-51.
- COAKER, W.F. *The History of the Fishermen's Protective Union of Newfoundland*, St. John's, Union Publishing Co., 1920.
- COHN, Werner. « Persecution of Japanese Canadians and the Political Left in British Columbia, December 1941-March 1942 », *B.C. Studies*, n° 68, (hiver 1985-1986, p. 3-22).
- CONDON, Michael E. *The Fisheries and Resources of Newfoundland: The Mine of the Sea*, St. John's [T.-N.], 1925.
- CONSEIL CANADIEN DES PÊCHES. *Pour une industrie de la pêche efficace - Une vision d'avenir pour les pêches de l'Atlantique*, Ottawa, Conseil canadien des pêches, 1994.
- CONSEIL CANADIEN DES PÊCHEURS PROFESSIONNELS. *Le Conseil en bref* [www.ccpfh-ccpp.org/_dbViewer.asp?cs=about] (Consulté en 2002).
- COPEL, Parzival. *The Development of the Newfoundland Fishing Economy*, Burnaby, Department of Economics and Commerce, Simon Fraser University, 1971.
- CROSBIE, John C. *No Holds Barred: My Life in Politics*, McClelland & Stewart, 1977.
- CRUTCHFIELD, J.A. « The Pacific Halibut Fishery », *The Public Regulation of Commercial Fisheries in Canada*, Scott et P.A. Neher, dir., Ottawa, Conseil économique du Canada, 1981. Étude n° 2.
- CUSHING, D.H. « The Problems of Stock and Recruitment », *Fish Population Dynamics*, J.A. Gulland, dir., Rochester [N.Y.], John Wiley & Sons, 1977.
- CUTTING, Charles L. *Fish Saving: A History of Fish Processing from Ancient to Modern Times*, Londres [R.-U.], Leonard Hill Limited, 1955.
- DAIGLE, Jean, dir. *Les Acadiens des Maritimes*, Moncton [N.-B.], Centre d'études acadiennes, 1982.
- DAWSON, Samuel Edward. *The Saint Lawrence Basin and Its Borderlands: Being the Story of Their Discovery, Exploration and Occupation*, Londres [R.-U.], Lawrence and Bullen, 1905.
- DE LA MORANDIÈRE, Ch., *Histoire de la pêche française de la morue dans l'Amérique septentrionale*, vol. III, Paris, 1966.
- DENYS, Nicolas. *Description géographique et historique des costes de l'Amérique septentrionale (Acadia)*, New York, Greenwood Press, 1968; Champlain Society Publication, facsimile, édition de 1908.
- DICKASON, Olive Patricia. *Canada's First Nations: A History of Founding Peoples from Earliest Times*, Norman, University of Oklahoma Press, 1992.
- DRINKWATER, K.F. « A Review of the Role of Climate Variability in the Decline of Northern Cod », *American Fisheries Society Symposium* 32, 2002.
- ENGLAND, George Allan. *The Greatest Hunt in the World*, réimpression tirée de *Vikings of the Ice*, New York, 1924, Montréal, 1969.
- FAIRLEY, H.S. *Canadian Federalism, Fisheries and the Constitution: External Constraints on Internal Ordering*, mémoire de maîtrise en droit, Harvard University, Cambridge [Mass.], 1980.
- FINLAYSON, A.C. *Fishing for Truth*, St. John's, Memorial University of Newfoundland, 1994.
- FISHERIES COUNCIL OF CANADA. *Centennial Annual Review*, 1967.
- FISHERIES COUNCIL OF CANADA. *Selected Programs of Federal Financial Assistance*, Ottawa, décembre 1969.

- FITZGERALD, Gretchen. *The Decline of the Cape Breton Swordfish Fishery: An Exploration of the Past and Recommendations for the Future of the Nova Scotia Fishery*, Halifax, Ecology Action Centre, janvier 2000.
- FRANCIS, Daniel. *The Great Chase: A History of World Whaling*, Toronto [Ont.], Penguin Books Canada, 1990.
- GALLANT, C. et G. ARSENAULT. *Histoire de la pêche chez les Acadiens de l'Île-du-Prince-Édouard*, Summerside [I.-P.-É.], Société Saint-Thomas-d'Aquin, 1980.
- GERMAN, Andrew W. « History of the Early Fisheries: 1720-1930 », *Georges Bank*, Richard H. Backus et Donald W. Bourne, dir, Cambridge, MIT Press, 1987.
- GIBSON, Gordon et Carol REMISON. *Bull of the Woods*, Vancouver, Douglas & McIntyre, 1980.
- GIMBLETT, Richard H. « Reassessing the Dreadnought Crisis of 1909 and the Origins of the Royal Canadian Navy », *The Northern Mariner / Le Marin du nord*, vol. 4, n° 1, 1994, p. 35-53.
- GORDON, H.S. « The Economic Theory of a Common-Property Resource: The Fishery », *Journal of Political Economy*, vol. 62, 1954, p. 124-142.
- GOUGH, Joseph. « Frankenstein's Seine », *Canadian Fisherman*, octobre et décembre 1971.
- GOUGH, Joseph. « Histoire de la pêche », dans *L'Encyclopédie canadienne*, 2^e éd., Edmonton [Alb.], Hurtig Publishers, 1988.
- GOUGH, Joseph. « The Canadian Fishing Industry and Georges Bank », dans *Georges Bank*, Richard H. Backus et Donald W. Bourne, dir, Cambridge, MIT Press, 1987.
- GRANT, Ruth F. *The Canadian Atlantic Fishery*, Toronto [Ont.], Ryerson Press, 1934.
- GUSHUE, Raymond. « The Territorial Waters of Newfoundland », *Canadian Journal of Economics and Political Science*, vol. 10, n° 3 (août 1942).
- H.B. NICKERSON AND SONS Ltd. et NATIONAL SEA PRODUCTS LTD. *Et maintenant?*, livret c. 1978.
- HALLIDAY, R. et A. PINHORN. « North Atlantic Fishery Management Systems: A Comparison of Management Methods and Resource Trends », *Journal of Northwest Atlantic Fishery Science*, vol. 20, 1996.
- HARDIN, Garrett. *Et maintenant? Débat sur l'avenir des pêches au Canada et considérations pertinentes à sa réalisation* (Essays on Science and Society, Extensions of The Tragedy of the Commons.), *Science*, vol. 280, n° 5364 (1^{er} mai, 1988).
- HEWEST, Gordon Winant. *Aboriginal Use of Fishery Resources in Northwest North America*, thèse de doctorat, University of California, février 1947.
- HILL, A.V. *Tides of Change: A Story of Fishermen's Co-operatives in British Columbia*, Prince Rupert Fishermen's Co-operative Association, 1967.
- HILLER, James et Peter NEARY. *Newfoundland in the Nineteenth and Twentieth Centuries: Essays in Interpretation*, Toronto [Ont.], 1980.
- HODGINS, T. « The Coercion of Newfoundland », dans *Diplomatic North American Fisheries*, collection d'articles reliés, 1908-1910. (Bibliothèque de Pêches et Océans Canada, Ottawa)
- HUNTSMAN, A.G. « Edward Ernest Prince », *Canadian Field-Naturalist*, vol. 59, n° 1, 1945.
- HUNTSMAN, A.G. « Fisheries Research in Canada », *Science*, vol. 98, 1943, p. 17-122.
- INGLIS, G. *More Than Just a Union: The Story of the NFFAWU*, St. John's [T.-N.], Jespersen Press, 1985.
- INNIS, H.A. « History of Commercial Fisheries », *Encyclopedia Canadiana*, Toronto [Ont.], Grolier of Canada, 1968.
- INNIS, Harold. *Select Documents in Canadian Economics History, 1497-1783*, Toronto [Ont.], 1929.
- INNIS, Harold. *The Cod Fisheries: The History of an International Economy*, New Haven, Yale University Press, 1940.
- ISABELLA, Jude. « A Turbulent Industry », *Journal of the Maritime Museum of British Columbia*, vol. 45, printemps 1999.
- ISHAM, C. *The Fishery Question: Its Origin, History and Present Situation: With a Map of the Anglo-American Fishing Grounds and a Short Bibliography*, New York, G.P. Putnam's Sons, 1887.
- JENSEN, Albert C. *The Cod*, New York, 1972.
- JOHNSTON, D.M. *The International Law of Fisheries*, New Haven, Yale University Press, 1965.
- JONCAS, L.Z. « The Fisheries of Canada », *Fisheries of the World: Papers from the International Fisheries Exhibition*, London, 1883.
- JUDSON, T.A. *The Freshwater Commercial Fishing Industry of Western Canada*, thèse de doctorat, Toronto, Université de Toronto, 1961.
- KEARNEY, John. « The Transformation of the Bay of Fundy Herring Fisheries, 1976-1978: An Experiment in Fishermen-Government Co-Management », dans *Atlantic Fisheries and Coastal Communities: Fisheries Decision-Making Case Studies*, Cynthia Lawson et Arthur J. Hanson, dir, Halifax, Dalhousie University Ocean Studies Programme, 1984, p. 165-203.
- KEIRSTEAD, B.S. et M.S. KEIRSTEAD. *The Impact of the War on the Maritime Economy*, Halifax [N.-É.], Imperial Publishing Company, 1944.
- KIMBER, Stephen. *Net Profits: The Story of National Sea*, Halifax, Nimbus, c. 1989.
- KURLANSKY, Mark. *Cod: A Biography of the Fish That Changed the World*, Toronto [Ont.], Alfred A. Knopf Canada, 1997.
- LE MOYNE D'IBERVILLE, Pierre. « Memoir concerning the coast of Florida and a part of Mexico » (s.d.), dans MacKirdy, K.A., J.S. Moir et Y.F. Zoltvany, dir, *Changing Perspectives in Canadian History: Selected Problems*, Don Mills [Ont.], 1971.
- LEACH, J.H. et S.J. NEPSZY. « The Fish Community in Lake Erie », *Journal of the Fisheries Research Board of Canada*, vol. 33, 1976, p. 622-638.
- LESCARBOT, Marc. *Nova Francia: A Description of Acadia, 1606*. Traduction de P. Erondelle, 1609, Londres [R.-U.], George Routledge and Sons, 1928.
- LOGIE, R.R. « Trends in the Atlantic Coast Fisheries of Canada », *Transactions of the American Fisheries Society*, vol. 97, janvier 1968.
- LONGLEY, R.S. « Peter Mitchell, Guardian of the North Atlantic Fisheries, 1867-1871 », *Canadian Historical Review*, vol. 22, 1941, p. 389-402.
- LOUNSBURY, R.G. *The British Fishery at Newfoundland, 1634-1763*, New Haven et Londres, 1934.
- LUNT, W.E. *History of England*, 4^e éd., New York, Harper and Brothers, 1957.
- LYONS, Cicely. *Salmon, Our Heritage: The Story of a Province and an Industry*, Vancouver, British Columbia Packers, 1969.
- MACDONALD, D.A. « Social History in a Newfoundland Outport: Harbour Breton, 1850-1900 », dans *How Deep Is the Ocean? Historical Essays on Canada's Atlantic Fishery*, James E. Candow et Carol Corbin, dir, Sydney [N.-É.], University College of Cape Breton Press, 1997.
- MACKEAN, R. et R. PERCIVAL. *The Little Boats: Inshore Fishing Craft of Atlantic Canada*, Fredericton [N.-B.], 1979.

- MACKENZIE, W.C. « Modern Commercial Fisheries », dans *Encyclopedia Canadiana*, Toronto [Ont.], Grolier of Canada, 1968.
- MACKENZIE, W.C. et J. GOUGH. « Industrie de la pêche », dans *L'Encyclopédie canadienne*, 2^e éd., Edmonton [Alb.], Hurtig Publishers, 1988.
- MACKIRDY, K.A., J.S. MOIR et Y.F. ZOLTVANY. *Changing Perspectives in Canadian History: Selected Problems*, Don Mills [Ont.], 1971.
- MACNUTT, W.S. « The 1880s », dans *The Canadians*, Part 1, J.M.S. Careless et R. Craig Brown, dir, Toronto [Ont.], Macmillan, 1967.
- MACNUTT, W.S. *The Atlantic Provinces: The Emergence of Colonial Society*, édition bon marché, Toronto [Ont.], McClelland & Stewart, 1968.
- MCDONALD, Ian. « Coaker and the Balance of Power Strategy: The Fishermen's Protective Union in Newfoundland », *Newfoundland in the Nineteenth and Twentieth Centuries: Essays in Interpretation*, James Hiller et Peter Neary, dir, Toronto [Ont.], University of Toronto Press, 1980, p. 148-180.
- MCDONALD, Ian. *W.F. Coaker and the Fishermen's Protective Union in Newfoundland Politics 1908-1925*, thèse de doctorat, University of London, Londres [R.-U.], 1971.
- MEGGS, Geoff. *Salmon: The Decline of the B.C. Fishery*, Vancouver et Toronto, Douglas & McIntyre, 1991.
- MERCER, M.J. « Relations between Nova Scotia and New England 1815-1867: With Special Reference to Trade and the Fisheries », mémoire de maîtrise, Dalhousie University, Halifax, 1938.
- MORTON, W.L. *The Kingdom of Canada*, Toronto [Ont.], McClelland & Stewart, 1963.
- NEARY, Peter et Patrick O'FLAHERTY, dir. *By Great Waters: a Newfoundland Anthology*, Toronto [Ont.], University of Toronto Press, 1974.
- NEVINS, Allan et Henry Steele COMMAGER. *A Pocket History of the United States*, New York, Washington Square Press, 1970.
- NEWELL, Dianne. *Tangled Webs of History: Indians and the Law in Canada's Pacific Coast Fisheries*, Toronto [Ont.], University of Toronto Press, 1993.
- NORTH, G. et H. GRIFFIN. *A Ripple, A Wave: The Story of Union Organization in the B.C. Fishing Industry*, Vancouver [C.-B.], Fisherman Publishing Society, 1974.
- PALTON, Janice. *The Exodus of the Japanese*, Toronto [Ont.], McClelland & Stewart, 1973.
- PEPPER, D.A. *Men, Boats and Fish in the Northwest Atlantic: An Economic Evaluation*, thèse de doctorat., University of Wales, 1978.
- PICKERSGILL, J.W. *Seeing Canada Whole: A Memoir*, Markham, Fitzhenry and Whiteside, 1994.
- PITT, Janet E.M. et Robert D. PITT. « Red Bay », *L'Encyclopédie canadienne*, 2^e éd., Edmonton [Alb.], Hurtig Publishers, 1988.
- PRINCE, E.E. *The Fisheries of Canada*, Rome, Tipografia del Senato, 1913.
- PRINCE, E.E. « Fifty Years of Fishery Administration in Canada », *Transactions of the American Fisheries Society*, vol. 50, 1921, p. 163-186.
- PROWSE, D.W. *A History of Newfoundland from the English*, Colonial and Foreign Records, Londres et New York, 1895, réimpression, Mika Studio, Belleville [Ont.], 1972.
- PRYKE, Kenneth J. *Nova Scotia and Confederation, 1864-1874*, Toronto [Ont.], University of Toronto Press, 1979.
- REEVES, R. et E.D. MITCHELL. « Béluga », dans *L'Encyclopédie canadienne*, 2^e éd., Edmonton [Alb.], Hurtig Publishers, 1988.
- REID, J.H., Stewart Kenneth MCNAUGHT et Harry S. CROWE. *A Source-book of Canadian History*, édition revue, Toronto [Ont.], Longmans Canada, Ltd., 1964.
- ROBERTS, Henry D. et Michael O. NOWLAN (coll.). *The Newfoundland Fish Boxes: A Chronicle of the Fishery*, Fredericton [N.-B.], Brunswick Press, 1982.
- ROY, Muriel K. « Peuplement et croissance démographique en Acadie », dans *Les Acadiens des Maritimes*, rédigé par Jean Daigle, Moncton [N.-B.], Centre d'études acadiennes, 1982.
- RYAN S. et L. SMALL. *Haulin' Rope and Gaff: Songs and Poetry in the History of the Newfoundland Seal Fishery*, St. John's [T.-N.], Breakwater Books, 1978.
- RYAN, S., M. DRAKE et C. ANDREWS. *Seals and Sealers: A Pictorial History of the Newfoundland Seal Fishery: Based on the Cater Andrews Collection*, St. John's [T.-N.], Breakwater Books, 1987.
- RYAN, Shannon. *Fish out of Water: The Newfoundland Saltfish Trade, 1814-1914*, St. John's [T.-N.], Breakwater Books, 1986.
- RYAN, Shannon. *The Ice Hunters: A History of Newfoundland Sealing to 1914*, St. John's [T.-N.], Breakwater Books, 1994.
- SAMSON, Roch. « Good Debts and Bad Debts: Gaspé Fishers in the 19th Century », dans *How Deep Is the Ocean? Historical Essays on Canada's Atlantic Fishery*, James E. Candow et Carol Corbin, dir, Sydney [N.-É.], University College of Cape Breton Press, 1997.
- SCHRANK, William E. « Extended Fisheries Jurisdiction: Origins of the Current Crisis in Atlantic Canada's Fisheries », *Marine Policy*, vol. 19, n° 4, 1995, p. 285-299.
- SKOGAN, J. *Skeena. A River Remembered*, Vancouver [C.-B.], B.C. Packers, 1983.
- SMALLWOOD, J.R. *Coaker of Newfoundland: The Man Who Led the Deep-Sea Fishermen to Political Power*, Londres, Labour Publishing Company, 1927.
- SMALLWOOD, J.R. *The Book of Newfoundland*, volumes 2 et 3, St. John's [T.-N.], 1937.
- SMITH, Nicholas. *Fifty-two Years at the Labrador Fishery*, London, 1936.
- STANSBY, M.E. *Industrial Fishery Technology. A Survey of Methods for Domestic Harvesting, Preservation, and Processing of Fish Used for Food and for Industrial Products*, Huntington, Robert E. Krieger Publishing Company, 1976.
- STEWART, Hilary. *Indian Fishing: Early Methods on the Northwest Coast*, Seattle, University of Washington Press, 1977.
- STORY, G.M., W.J. KIRWIN et J.D.A. WIDDOWSON, dir. *Dictionary of Newfoundland English*, Toronto [Ont.], University of Toronto Press, 1982.
- SUTHERLAND, D.A. « 1810-1820: War and Peace », dans *The Atlantic Region to Confederation: A History*, Philip A. Buckner et John G. Reid, dir, Toronto [Ont.], University of Toronto Press, 1994.
- TALMAN, James J. *Basic Documents in Canadian History*, Princeton, D. Van Nostrand, 1959.
- TANSILL, C.C. *Canadian-American Relations, 1875-1911*, New Haven, 1943.
- The Antigonish Movement: Yesterday and Today*, Antigonish [N.-É.], St. Francis Xavier University, 1976.
- TOMASEVICH, W.E. *International Agreements on Conservation of Marine Resources*, Palo Alto, Stanford University Press, 1943.

TONNESSEN, J.N., A.O. JOHNSEN et R.J. CHRISTOPHERSEN. *The History of Modern Whaling*, Berkeley, University of California Press, 1982.

TULLOCH, Judith. « The New England Fishery and Trade at Canso », dans *How Deep Is the Ocean? Historical Essays on Canada's Atlantic Fishery*, James E. Candow et Carol Corbin, dir, Sydney [N.-É.] University College of Cape Breton Press, 1997.

WALLACE, Carl M. « Smith, Sir Albert James », dans *L'Encyclopédie canadienne*, 2^e éd., Edmonton [Alb.], Hurtig Publishers, 1988.

WALLACE, Frederick William. « Roving Fisherman », *Canadian Fisherman*, 1955.

WALLACE, Frederick William. *In the Wake of the Wind Ships*, Toronto, 1927.

WALLACE, Frederick William. *Wooden Ships and Iron Men*, Boston, 1931.

WARNER, William W. *Distant Water*, Penguin Books, 1983.

WARREN, James L. *Marine Sardine Industry History: An Anthology*, Maine Sardine Council, mars 1986.

WELLS, Kennedy. *The Fishery of Prince Edward Island*, Charlottetown [I.-P.-E.], Ragweed Press, 1986.

Western Fisheries, numéro du 15^e anniversaire, Vancouver [C.-B.], septembre 1979.

WHITELAW, W.M. *The Maritimes and Canada Before Confederation*, Oxford, [R.-U.], Oxford University Press, 1934.

WHITELEY, Albert S. *A Century on Bonne Esperance: The Saga of the Whiteley Family*, Ottawa, 1977 (hors commerce).

WILBUR, J.R. et E. WENTWORTH. *Silver Harvest: The Fundy Weirmen's Story*, Fredericton [N.-B.], 1986.

WRIGHT, Miriam. *A Fishery for Modern Times: The State and the Industrialization of the Newfoundland Fishery, 1934-1968*, Oxford University Press, 2000.



INDEX

- A.T. Cameron, 195
A.T. Cameron, navire, 273, 468
 Acadie, 6, 12, 17, 21, 28, 30, 31
 Acadiens, 12, 21, 23, 30-31 [déportation], 33, 38, 209, 418
 [UPM], 430 [Association des pêcheurs professionnels acadiens]
 Accès (à la ressource), 22
 Accès limité à la pêche, 110, 314, 351, 353, 367, 385, 387, 397, 399, 400, 419, 423, 426, 427, 436, 438, 440, 443, 516, 536, 552
 Accord à long terme (ALT), Communauté économique européenne, 406
 Accord de projet conjoint, 484, 487, 523, 569
 Accord des Nations Unies sur la pêche (ANUP), 481
 Accréditation, pêcheurs, 508, 549
 Accumulation de permis, 392
 Achigan, 107, 133
 Agence de promotion économique du Canada atlantique, 521, 525
 Agents de services communautaires, 419
 Aiglefin, 49, 51, 58, 117, 143, 182, 183, 3^e-6^e partie et *passim*, surtout les passages concernant l'Atlantique.
 Alaska, 117, 118, 120, 199 [abondance du flétan], 258 [conserveries de saumon], 261, 278, 282 [ligne de démarcation; pêche du saumon], 363, 364 [pêche du flétan; déplacement de bateaux canadiens] 455, 463 [trublion]
 Alberta, 183, 296
 Alcan, 345, 449
Alfred Needler, navire, 366, 468
 Allemagne de l'Est, 282, 360
 Allocations d'entreprises (AE), 399, 401, 425, 429, 459, 475, 495-496, 500, 536, 6^e partie
 Allocations étrangères, 406, 407
 Alose tyran, 50, 114, 139, 143
 Alose, 50, 59, 71, 99, 100, 114, 125, 139, 143, 146, 152, 219
 Alverson, Lee, 502, 504, 515
 Amélioration de la ressource, 130, 205, 345, 352, 365, 370, 438, 447-448, 450, 452, 456, 458-459, 470, 487, 490, 556, 563, 564, 578
 Amendes et pénalités (voir Pénalités et amendes)
 Amiraux de pêche, 14, 18, 20, 25, 36, 72
 Anderson, Alexander Caulfield, 106, 117, 167 [surveillant des pêches], 168, 169
 Anglo-British Columbia Packers, 258
 Anglo-Normands, insulaires, 33
 Anguille, 3, 143, 470, 487, 488
 APECA (voir Agence de promotion économique du Canada Atlantique), 521, 525
 Appât, 3, 8, 12 [hareng comme appât], 18, 19, 23-24, 35 [oiseaux comme appât], 49-50 [maquereau comme appât], 57, 62 [capelan comme appât], 65 [hareng comme appât], 66-68 [contrôle de la vente d'appâts; litiges], 71, 72, 84 [poisson-appât, commerce du], 94 [pêche, pêcheurs américains], 100 [raréfaction], 115, 139 [importance pour les Américains], 140, 141, 142 [congélation], 143 [commerce florissant, 1867-1914], 152 [congélation], 154 [loi limitant la vente], 155 [appât salé], 155-156 [législation et réaction des Américains], 156 [contrebande d'appâts], 161 [programme d'aide à la frigorification], 174 [pêche du flétan; stimulation de la demande d'appâts], 187 [congélateurs], 202 [abandon des congélateurs par le gouvernement], 212, 222 [congélateurs], 230, 231 [prix minimum; étrangers], 233 [congélateur], 236 [congélateur], 280 et 321 [Service d'approvisionnement en appâts], 433 [transformation du capelan en aliments ou appât]
 Applebaum, Bob, 360, 471
 Application (de la loi, des règlements), 12, 16, 22, 40, 58, 59, 78, 92, 96, 2^e-6^e parties
 Aquaculture, 78, 86, 126, 326 [conférence de Winnipeg], 366 [importance insoupçonnée], 377, 382, 397, 428-429, 451, 456 [essor], 464, 465, 491-493, 519 [ralentissement], 530 [expansion], 540, 541-542, 549, 559
 Aquaculture, production aquicole, 554, 492
 Arctique, 5, 27, 51, 115 [tensions canado-américaines, 1880-1890], 120, 122-123 [souveraineté du Canada], 197, 357-358, 362 [souveraineté du Canada], 363 [litiges avec les É.-U.], 371-372 [travail de l'agent des pêches], 413 [droits des Autochtones], 532 [chasse au phoque annelé]
 Arichat (N.-É.), 33, 250 533
 Arnold's Cove (T.-N.-L.), 395, 396, 518, 533
 Arraînement armé, 468
 Asservissement (des pêcheurs), 25, 54, 76-77, 373
 Association canadienne des exportateurs de poisson (ACEP), 388
 Association des pêcheurs professionnels acadiens, 430
 Association pour le saumon de l'Atlantique, 529
 Assurance-chômage, 267, 291, 294, 321, 378, 379, 385, 397, 407, 494, 496, 519, 520, 521, 573
 Atlantic Herring Fishermen's Marketing Co-operative (AHFMC), 417, 420
 Avantages proportionnels, 406
 B.C. Packers, 172, 175, 176, 223, 244, 254-255, 287, 337, 562
 Babcock, John Pease, 168, 173
Baffin, navire, 468
 Baie de la Conception (T.-N.-L.), 62, 64, 81, 154, 545
 Baie Fortune, (T.-N.-L.), 84, 154
 Baie Fortune, incident, 154
 Baie Notre-Dame (T.-N.-L.), 32 37, 40, 324
 Baie Passamaquoddy, 70, 72, 74, 120, 143, 144, 151, 196, 223, 428, 541, 542
 Baird, Spencer, 115, 126, 154
Bait Act, 177
 Baleine, chapitres 1 à 4 et *passim*, 101, 113, 114, 122, 123, 124, 125, 150, 151, 164, 165, 166, 175, 182, 183, 185, 205, 257, 281, 297, 294, 414
 Banque de Nouvelle-Écosse, 409, 410
 Banquier (bateau), 77, 93, 229
 Barils (poisson), 16, 53, 54, 56, 59 [règlement sur la fabrication, les dimensions], 65, 67, 71, 72, 73, 76, 84, 149
 Basques, 9, 12
 Bates, Stewart, 221, 222, 270, 320, 335
 Baux, concessions de pêche, 12, 20, 34, 40, 78-79, 86-93, 91, 92, 93, 97, 98, 108-110, 131-135, 147, 149, 173, 176, 179, 191, 201, 225, 226, 227, 245, 257, 351, 406, 468
 Beamish, Richard, 559
 Bella Bella (C.-B.), 252, 258, 567
 Bella Coola (C.-B.), 1, 3
 Bellefontaine, Neil, 477
 Belle-Isle, détroit, 2, 6, 7, 34, 140, 158
 Belliveau, Mike, 417, 489
 Béluga, 8, 11, 87, 164, 182, 224, 414
 Bénéfice tiré des ressources, 497, 575
 Bernier, Joseph-Elzéar, 123
Bluenose, navire, 78, 208, 210, 219
 Bolivar, David, 360
 Bonavista (T.-N.-L.), 19, 29, 32, 36, 37, 39, 40, 327, 329, 396
 Bonavista Cold Storage, 236, 320, 322, 323

Bond (traité avec les É.-U.), 155
 Booth Packing Co., 132
 Bordereaux d'achat, 276, 277, 343, 475
 Bordigue, chapitre 1 et *passim*, 56, 57, 144, 164, 222, 309, 310, 311, 421, 422
 Boston (Massachusetts), 13, 17, 26, 36, 51, 213, 228
 Braconnage, 119, 251, 256, 313, 371, 413, 419, 425, 456, 457, 469, 529, 535, 554
 Breau, Herb, 357, 411, 451
 Brochet, 136, 137, 143, 183
 Brodeur, Louis-Philippe, 120, 121
 Bulgarie, 282, 360, 471
 Burgeo (T.-N.-L.), 324, 295, 396, 432, 508, 518
 Burin (T.-N.-L.), 161, 233, 304, 325, 410, 518
 Burnt Church (N.-B.), 490
 Bye boat, 19-20, 24, 25, 34, 36
 Calmar, 24, 182, 185, 287, 294, 322, 332, 391-392, 397, 418, 419, 435, 471, 498, 562
 Campobello (N.-B.), 45, 56, 72-73, 74, 79, 215, 223, 310, 415, 420
 Canada, navire, 121
 Canada-États-Unis [conférences, litiges, accords], 43, 46-49, 60, 66, 67, 70-72, 84, 94-06, 99, 101-106, 114, 122, 132, 145, 154-155, 197, 200, 281-2 83, 344, 357-364, 406, 412, 423, 462-464, 468, 478-479, 481, 486-487, 556
 Canada-France [conférences, litiges, accords], 282, 358, 360, 472
 Canadian Fish Culturist., 272
 Canadian Fisheries Association, 187, 190, 192, 202, 204, 289
 Canadian Fisherman (périodique), 190, 192, 202, 212
 Canadian Fishing Company, 255, 337
 Canadiens d'origine japonaise, 2^e partie et *passim*, surtout les passages concernant le Pacifique
 Canso (N.-É.), 11, 26, 27, 28, 30, 53, 59, 72, 103, 126, 127, 141, 142, 147, 150, 211, 212, 214, 215, 217, 224, 306, 359, 395, 396, 417, 432, 507, 508-510, 518, 544
 Cape Cod (Massachusetts), 363
 Cape Freels, navire, 298, 303
 Cape Harrison, navire, 359
 Cape North, navire, 221, 399
 Cape Ray (T.-N.-L.), 29, 39, 47
 Cape Roger, navire, 369, 370, 371, 468, 479
 Cape St. John (T.-N.-L.), 32, 37, 39
 Capelan, 24, 25, 35, 49, 50, 62, 64, 66, 67, 83, 84, 140
 [appât et engrais], 157, 327, 330 [abondance], 363, 379, 389, 431, 433 [essor de la pêche], 498, 502, 509, 523, 526, 548
 Capitaines pantouflards, 445, 561, 562
 Caraquet (N.-B.), 11, 74, 308, 416, 427, 540
 Carpe, 127, 135, 143
 Carter, Walter, 390, 431
 Cartwright (T.-N.-L.), 62, 80, 433
 Cashin, Rapport, 520-521
 Cashin, Richard, 378, 394, 397, 409, 432, 453, 513, 520
 Centre alimentaire des pêches, 466
 Centre des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest, 365
 Centre environnemental du Pacifique, 365
 Centre international d'exploitation des océans (CIEO), 463
 Chaleur, baie des, 33, 45, 140
 Chaloupes, 9, 12, 13, 15, 17, 20, 24, 26, 30, 52, 53, 55, 62, 65, 94, 136, 167, 338
 Chalutier-usine (congélateur), 281, 386, 391, 398, 399
 Chaluts, débuts de leur utilisation, 74, 107, 142
 Chamut, Pat, 477
 Chebucto, navire, 297, 298, 359, 468
 Chéticamp (N.-É.), 33, 316, 523
 Chien de mer, 52, 125, 150-151, 152, 166, 176, 187, 205, 234, 238, 265, 326, 347, 348, 509
 Clarke, George, 272
 Classement du poisson, 238, 291
 Clearwater, Fine Foods, 435, 533, 538, 552
 Coady, Moses, 216, 217
 Coaker, William Ford, 229-238, 250, 321, 325, 331, 432, 549
 Cockfield, Brown & Company, 188, 202, 203, 204
 Code de conduite canadien, pratiques de pêche responsables, 467
 Coentreprises, 381, 390, 391
 Cogestion, 462, 484-485, 487, 517, 522-524, 536, 537, 538, 539, 547, 552, 554, 555, 568, 569, 570, 571, 577, 579
 Comeau, Réginald, 417
 Comeau's Seafood, 396
 Comité judiciaire du Conseil privé britannique, 133, 134, 190, 192
 Commissions
 C. canadienne du blé, 388
 C. canadienne du ravitaillement, 187
 C. de gouvernement (T.-N.-L.), 236
 C. de l'assurance-emploi, 521
 C. de la fonction publique, 190
 C. des pêches, 105
 C. du Dominion sur la pêche de l'alose, 146
 C. du flétan, 199, 201
 C. du saumon du Pacifique, 463
 C. internationale des pêcheries, 199
 C. internationale des pêcheries du Pacifique Nord (CIPPN), 281
 C. internationale du flétan du Pacifique (CIFP), 199, 261, 262, 263, 278, 347, 454
 C. internationale des pêcheries de saumon du Pacifique (CIPSP), 201, 257, 282, 337, 345, 5^e partie et *passim*, surtout les passages concernant les pêches nationales et du Pacifique
 C. internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA), 282, 422, 423, 540, 541
 C. internationale pour les pêcheries de l'Atlantique Nord-Ouest, (CIPANO), 274, 276, 277, 282, 293, 304, 329, 332, 357, 358, 359, 360, 361, 362, 363, 386, 390, 471
 C. Kirby, 465, 471, 499, 500, 549, 554
 C. MacLean, 211
 C. maritime canadienne, 285
 C. mixte des vivres des Alliés, 222
 C. mixte internationale (CMI), 102, 120
 C. of Conservation Canada, 149
 C. Pearse, 450
 C. royale d'enquête sur les écarts de prix, 223
 C. royale de 1948, 148
 C. royale sur les phoques et l'industrie de la chasse au phoque, 531
 C. sur la politique des pêches du Pacifique, 448, 450
 C. Walsh, 287, 331
 Inter-American Tropical Tuna Commission, 281
 International Whaling Commission, 281, 414
 C. de gouvernement (T.-N.-L.), 236, 238, 319, 320, 325
 Commissions de prêts aux pêcheurs (voir Prêts aux pêcheurs)
 Communauté économique européenne (CEE), 406, 407, 434, 471, 479, 498
 Communication dans l'industrie des pêches, 484, 514-515, 540-541, 575
 Compétences nationales, provinciales, 84, 85, 96-97, 108, 119, 133-135, 149, 155, 167-168, 190-191, 200, 226, 254, 283, 289, 4^e partie et *passim*, 463, 472, 476, 485, 500, 508

Concessions, baux de pêche (voir Baux, concessions de pêche)

Concordia, incident, 469

Connors Brothers, 144, 145, 222, 223, 306, 542

Conseil canadien des pêches (CCP), 270, 289, 348, 386, 476, 495, 524

Conseil canadien des pêcheurs professionnels (CCPP), 476, 477, 521

Conseil consultatif de recherches sur les pêcheries et les océans (CCRPO), 125, 195, 272, 273-277, 287, 288, 292, 307, 313, 317, 321, 327, 339, 342, 344, 345, 347, 348, 350, 354, 365, 465, 575

Conseil de biologie, 188, 194, 195, 196, 202, 203, 205, 206, 213, 226, 264, 265

Conseil de développement de la région de l'Atlantique, 292-294, 386

Conseil de recherche sur les pêcheries, 125, 195, 275, 354, 365

Conseil de recherches sur les pêcheries du Canada (voir Conseil consultatif de recherches sur les pêcheries et les océans)

Conseil international pour l'exploration de la mer (CIEM), 196, 551

Conseil pour la conservation des ressources halieutiques, 512, 529, 535, 564

Conseil régional de l'Atlantique, 407, 462

Conseil régional du Pacifique (CRP), 560, 566

Conseil scientifique consultatif des pêches canadiennes dans l'Atlantique (CSCPCA), 502, 505, 510-512, 515-517, 541

Conseils consultatifs, 218, 352, 387 [puissance et influence], 392, 424 [homard], 430, 436, 452 [réseau], 459, 477, 484 [essor], 485, 543, 547 [ententes sur les flottes et les navires], 553 [contact entre pêcheurs, exploitants d'usines et fonctionnaires]

Consultations, 178-179, 386-387, 408, 453, 483-484, 540-541, 557, 560, 565-566, 569, 575

Coopératives, 98, 148, 211-212, 216-220, 237-238, 250, 256, 285, 309, 323, 3331, 351, 411, 417-419, 434

Copropriété, ressource en, 472, 496, 498, 544, 575, 579

Corégone, 86, 97, 109, 113, 126, 135, 136, 137, 182, 183, 204

Cormier, Guy, 417

Côte américaine, 37, 115

Côte française, 29, 32, 33, 37, 64, 80, 84, 115, 116, 117, 155, 156

Côte Nord (golfe du Saint-Laurent), 33, 37, 47, 53, 62, 86, 115, 158, 330, 384, 428, 566

Cour suprême du Canada, 31, 122, 133, 249, 469, 487

Cowie, J.J., 145, 152, 165, 182, 194, 195, 205, 209, 309

Cowley, Leonard, 356, 371

Crabe, 3, 11, 74, 179, 263, 269, 277, 286, 287, 294, 316, 332, 362, 379, 383, 385, 387, 397, 401, 416, 418, 427-428, 433, 436, 455, 461, 467, 470, 491, 507, 522, 523-524, 528, 529, 533, 536, 537-538, 539, 540, 545-548, 549, 551, 552, 569, 575, 6^e partie et *passim*

Crevette, 74, 269, 286, 294, 316, 327, 5^e et 6^e parties

Crosbie, John, 347, 431, 469, 470, 472, 477, 487, 504, 510, 521, 533

Cuba, 160, 210, 282, 471

Cumella, navire, 280, 466

Cumulards, 313, 314, 315, 346, 397, 399, 418, 424, 439

Cunningham, F.H., 173, 250

Cygnus, navire, 280, 298, 369, 371, 373, 468, 469

Danemark, 14, 282, 358, 360, 384, 434, 471

Dard et harpon, 1, 2, 3, 5, 78, 89, 122, 128, 168, 223, 312

Davies, Brian, 333, 414, 532

Davis, Jack, 314, 351, 353, 354, 360, 365, 380, 384, 385, 400, 412, 413, 414, 419, 423, 433, 439, 444, 447, 457, 497, 558, 576

Davis, plan, 439-443, 444, 447, 456, 458, 560, 562

Dawson, navire, 468

De Bané, Pierre, 356, 401, 404, 405, 407, 408, 411, 451, 553, 556

Decca, 299, 307, 318

Démarche axée sur les espèces, 360

Denys, Nicolas, 12

Department of Marine and Fisheries (T.-N.-L.), création, 161

Desbarats, George, 122

Développement des ressources humaines Canada (DRHC), 476, 477, 521, 525

DeWolf, Gordon, 147, 180, 313

Dhalwal, Herb, 487, 491, 492-493, 516, 534, 548, 549, 564, 566

Diesel, moteur, 187, 261, 267, 284, 292, 305, 318

Digby (N.-É.), 53, 54, 113, 130, 140, 149, 312, 225 [pêche des pétoncles], 250, 315 [pêche des pétoncles], 396

Dimensions des filets (voir Maillage des filets)

Direction de l'expansion industrielle, 379, 466

Direction des ports pour petits bateaux, 354, 545, 563, 567, 575

Direction générale des sciences de la mer, 353, 365

Dixon, entrée (C.-B.), 358

Donna Lynn, incident, 469

Doré bleu, 135

Doré noir, 135

Doré, doré jaune, doré noir, 113, 126, 131, 145, 146, 137, 182, 183

Doris, 84, 93, 94, 117, 141, 148, 160, 175, 184, 199, 209, 213, 215, 229, 235, 253, 261, 263, 305, 394, 573

Doucet, Fernand, 386

Droit de la mer, 283, 359, 360, 362, 406, 470, 479

Droits de propriété dans le secteur des pêches, 4, 21, 35, 36, 40, 118, 134, 147, 190, 279, 314, 350, 5^e et 6^e parties

Dudka, Stan, 297

Duff, William, 248

Dulse, 182, 316

Dunn, Edward, 119

Dunn, P.D.H., 320

Dunne, Eric, 477

Dynamique des populations, 127, 197, 275, 366, 514, 517, 574

Eastern Fishermen's Federation (EFF), 410, 418

Eastport (Maine), 72, 143, 144

Écloseries, 2^e partie et *passim*, 190, 194, 197, 200, 205-206, 265, 271, 272, 318, 345, 365, 412, 428, 447, 448, 529, 530-531, 556, 557

Écosse, 69, 80, 412

Edgeworth, Les, 345

Ellerslie (I.-P.-É.), 195, 226, 274, 365

Encoche en V sur la queue des homards, 535

Ententes bilatérales, 360, 361, 362, 406, 463

Entrepôts, frigorifiques, 130, 140, 142, 166, 171, 172, 191, 203, 205, 213, 221, 231, 233, 238, 269, 307, 309

Environnement Canada, 353

Épaulard, 343

Éperlan, 143, 179

Espadon, 3, 183, 223, 277, 297, 312, 422, 425

Espagne, 7, 9, 14, 40, 45, 63, 160, 321, 325, 358, 361, chapitre 26 et *passim*, 498

Espèces sous-exploitées, sous-utilisées, 74, 150, 205, 398, 509

Estai, navire, 479

Esturgeon, 2, 3, 59, 113, 125, 133, 137, 1423, 150, 179, 183, 184
 États côtiers, 283, 359, 364, 406, 472, 479, 481
 Etchegary, Gus, 357
 Eulakane, 1, 268
 Évaluation des stocks, 275-276, 344, 347, 368-369, 464, 482, 494-495, 502-508, 511-518, 528, 457-458, 567-568, 572-573
 Evans, W. Sanford, 246
 Examen des programmes, 370, 398, 401, 477, 482, 512, 554
 FO.1, 369, 389, 390, 494, 499, 502, 510, 514, 515, 554
 Farine de poisson, 72, 150, 183, 205, 214, 234, 264, 305, 310, 346, 400, 419, 420, 433, 444, 566
 Fermeture de ports, 360, 361
 Fermeture, lignes (pêches), 59, 311, 358, 359
 Fermeuse (T.-N.-L.), 396, 508, 518
 Filet maillant (les premiers temps), 2, 3, 50, 72, 92
 Filets (poisson), filetage, 210, 213, 181, 322, 396, 398, 399
 Finn, Donovan, 194, 221
 Fisheries Association of British Columbia (FABC), 270
 Fisheries Intelligence Bureau, 125, 152, 178
Fisheries of Canada, magazine, 272
 Fisheries Products International (FPI), 338, 339, 359, 408, 413, 418, 419, 427, 445
 Fishermen, Food and Allied Workers (FFAW), 394, 409, 432, 434, 475, 476, 534, 549
 Fishermen's Protective Union (FPU), 230, 231, 236, 250, 256
 Flambeau, pêche au, 56
 Flétan du Groenland, 327, 422, 455, 471, 479, 481
 Flétan noir (voir Flétan du Groenland)
 Flétan, 2, 11, 51, 72, 76, 91, 109, 114, 115, 143, 166, 174, 175, 176, 182, 183, 3^e-6^e parties
 Flotte distincte, 393-395, 436, 441, 497, 539
 Foerster, R.E., 196, 197, 206, 265
 Fonds international pour la protection des animaux (FIPA), 333, 414, 532
 Formation, 49, 78, 211, 278, 280, 289, 291, 294, 304, 309, 331, 352, 362, 370 [agents des pêches], 388, 436, 457, 464, 467, 470, 475 [professionnalisation et certification des pêcheurs], 476, 477, 489, 492, 508, 518, 525, 527, 541, 549, 555
 Fortin, Pierre, 86, 87, 106, 123
 Fortune (T.-N.-L.), 84, 154, 158, 162, 325, 395, 396, 410, 518
 Foster, George E., 116, 118, 124
 Found, William A., 118, 124, 128, 173, 188, 189, 193, 194, 199, 217, 271
 Fraser, fleuve (C.-B.), 85, 119, 120, 126, 166, 167, 171, 176, 188, 200, 201, 244, 256, 269, 447, 463, 486, 557, 564
 Fraser, John, 407, 451, 462, 464, 529, 556, 558, 564
 Frayères artificielles, 438, 447, 448, 456, 556
 Friend, Charles, 414
G.B. Reed, navire, 273, 468
Galus Atlantica, navire, 366, 468, 504
 Garde côtière canadienne, 119, 419, 468, 482, 533, 542
 Garde-pêche (voir aussi Gardien), 78, 79, 86, 106, 108, 149, 168, 169, 190, 224, 250, 251, 256, 264, 271, 280, 297, 309, 342, 470, 474, 516
 Gardien (voir aussi Garde-pêche), 108, 182, 194, 369, 370, 373, 419
 Gaspareau, 39, 59, 75 [protection], 100, 135, 145 [interdiction de pêche], 211 [chute des prix], 415, 422 [vente directe en mer]
 Gel chaud, 385, 393
 Georges, Banc de, 51, 72, 84, 94, 139, 143, 198, 210, 213, 223, 276, 315, 358, 359, 363, 390, 425, 463, 468, 469, 536, 576
 Gestion de la ressource (voir Gestion des pêches)
 Gestion des pêches, 3, 4, 5, 13, 21, 22, 39, 40, 41, 48, 68, 78, 79, 82, 84, 90, 92, 93, 97, 99, 101, 109, 110, 124, 127, 128, 133, 134, 135, 137, 176, 177, 178-179, 180-181, 188, 190-191, 198, 200, 201, 206, 241, 244, 255, 262, 265-266, 272, 274, 280, 282, 337, 339, 340, 342, 345, 348, 5^e et 6^e parties et *passim*, surtout 366-369, 553-555, 570-571
 Gestion par secteur, 402, 436
 Gibson, Gordon, 264
 Gloucester (Massachusetts), 26, 50, 51, 72, 94, 115, 139, 197, 198, 209
 Goberge, 2, 58, 77, 80, 113, 142, 183-184, 202, 209, 211, 221, 305, 334, 364, 455, 505, 528
 Goélette, origine, 26
 Gordon Bradley, 284
 Gordon, Andrew, R., 104, 1220123, 152, 276
 Gordon, H. Scott, 225, 272, 274, 277, 291, 335, 459, 575
 Grand Banc (T.-N.-L.), 158
 Grand Manan (N.-B.), 70, 74, 75, 76, 78, 79, 100, 125, 128, 222, 310, 313, 316, 396
 Grande-Rivière (Qc), 195, 273, 309
 Grant, Lorne, 280, 384, 418
 Grenadier, 327, 471
 Groenland, 10, 72, 140, 212, 317, 412, 413, 433, 434, 471, 529
 Grotius, Hugo, 10
 Groupe de travail sur le poisson de fond de Scotia-Fundy, 541
 Groupe de travail sur les pêches de l'Atlantique (voir Rapport Kirby)
 Guano, 72
 Guerre civile, américaine (guerre de Sécession), 33, 95
 Guerre de Sept Ans, 28, 31, 33, 34, 36, 40
 Gushue, Raymond, 222, 238, 239, 321, 325
 Habitat, 190, 211, 252, 345, 370, 372, 377, 448, 452, 467 [politique « perte nette nulle »], 474, 484 [habitat dulcicole], 557, 558 [dégradation et pêche du saumon], 563
 Haché, Jean-Eudes, 356, 469, 505
 Haida, 2, 3, 257
 Haig-Brown, Roderick, 3, 345
 Halifax, indemnité, 105, 154
 Harbour Breton (T.-N.-L.), 287, 324, 395, 396, 518
 Harbour Grace (T.-N.-L.), 36, 81, 335, 395, 545
 Harpon (voir Dard et harpon)
 Harris, Leslie, 432, 504
 Hart, J.L., 197, 264
 Hayes, F.R., 276, 354
 Hecate, détroit (C.-B.), 189, 358
 Hélicoptères, 468
 Hell's Gate, canyon, 4, 88, 200, 244, 245, 256, 257, 262, 337, 447, 558
 Hill, A.V., 176
 Hincks, Francis, 96, 104
 Hind, Henry Youle, 32, 80, 39, 140, 157
 Hjort, Johan, 196, 197
 Homard, 38, 56, 57, 65, 74, 77, 97, 2^e-6^e parties et *passim*, surtout les passages concernant l'Atlantique
 Homard, districts de pêche, 148, 224, 277, 535
Howay, navire, 280, 342, 369, 438, 468
 Howe, Joseph, 71, 105
 Hudson, baie d', 21, 66, 84, 122, 123, 124, 197
 Hudson, Compagnie de la baie (CBH), 66, 84, 95, 124
Hudson, navire, 364
 Huile, poisson, mammifères marins, 1^{ère} partie et *passim*, 104, 113, 122, 144, 157, 161, 185, 197, 205, 230, 231, 236, 237, 258, 326, 332

Huitres, 3, 11, 75, 78; 91; 101, 107, 113, 125, 127, 130, 146, 149-150, 179, 182, 183, 184, 195, 203, 205, 206, 211, 225-226, 274, 290, 288, 491, 493, 542, 543
 Hunter, Mike, 360
 Huntsman, A.G., 124, 195, 275
 Hydraulique, système, 310, 573
 Hydrographie, 326, 354, 356, 465, 483
 Île Anticosti (Qc), 11, 62, 426 [pêche de la crevette]
 Île de Baffin, 122, 123 [chasse à la baleine], 327, 433, 548
 Îles de la Madeleine, 6, 11, 28, 32, 33, 37, 45, 47, 48, 62, 64, 73, 91, 94, 115, 116, 191, 211, 238, 306, 395, 396, 415, 423, 531
 Iles, Derrick, 420, 579
 Inspecteurs (poisson et aliments), 59, 92, 101, 106, 128, 147, 190, 194, 195, 202, 203, 236, 237, 250, 271, 277, 288, 321, 369, 464, 477
 Inspection, 16, 76, 100, 101, 129, 178, 188, 193, 202, 203, 204, 211, 218, 237, 4^e-6^e parties et *passim*
 Institut des eaux douces, 365, 465
 Institut des sciences de la mer, 365, 468
 Interdiction des chalutiers, 211, 284, 299, 351, 578
 Intérêt spécial, particulier pour le saumon, 360, 412
 Inuits, 3, 5, 470, 531, 532, 547
Investigator II, navire, 234, 327
 Islande, 6, 11, 236, 322, 384, 481
 Italie, 15, 63, 231, 282
James Sinclair, navire, 371, 458
 Jamieson, Don, 234, 238, 320, 361
 Japon, 118, 167, 250, 269, 281, 282, 310, 316, 344, 348, 360, 388, 422, 423, 444, 456, 471, 537, 538, 541, 566, 568
 Jersey, compagnies, 33, 49, 54, 55, 64, 65, 74
 Job Brothers, 65, 160, 161, 236, 319, 321, 322
 John Penny and Sons, 320, 323
 Johnson, Wally, 438
 Johnstone, détroit, 167, 173, 250, 478, 558, 568
 Jones, James, 477
 Juan de Fuca, détroit, 172, 200, 282, 337, 478
 Kask, J.L., 273
 Kemp, Thomas, 149
 Kingsmill, Charles E., 122, 189
 Kirby, Michael, 404-410, 421, 453, 465, 499, 549, 575
 Kirby, rapport, 404, 405, 406, 407-408, 409, 421, 432, 436, 453, 459, 472, 497, 499, 500, 527, 541, 548, 554
Kitimat, navire, 280, 342
 Knight, A.P., 128, 194, 205
Kristina Logos, navire, 478
La Canadienne, navire, 86, 87, 106, 116, 123
 La Haye, ligne de démarcation, 363, 468
 La Haye, Tribunal, 155, 156, 363, 426
 Lacs expérimentaux, 365, 515
Lady Hammond, navire, 366, 468
 Lake Group, 323, 390, 395, 396, 403, 409, 410, 432
 Lamproie, lamproie marine, 135, 273, 365
 Lapointe, Ernest, 189, 199, 249
Laurier, navire, 280, 342, 438, 468
 Laurier, Wilfrid, 120, 122, 123, 197
 LeBlanc, Roméo, 351, 460, 5^e partie et *passim*, 477, 484, 497, 499, 521, 533, 534, 540, 554, 555, 556, 571, 575
 Legault, Léonard, 360
Leonard J. Cowley, navire, 468
 Leonard, George, 38, 41
 Lescarbott, Marc, 2, 2, 7
 Levelton, Cliff, 274, 280, 287, 314, 338, 343, 5^e et 6^e parties
 Ligne A-B, 121, 363 [litige]
 Ligne de ressac, ligne bleue, 282, 463
 Ligne et hameçon, 54, 91, 209, 329, 235, 329
 Lignes fixes, 3, 91
 Limande à queue jaune, 74, 233, 322, 359, 389, 498
 Limite de 200 milles, 46, 357, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 366, 371, 375, 379, 380, 381, 389, 390, 406-407, 431, 433, 436, 437, 449, 455, 461, 463, 482, 485
 Limite de 200 milles, 46, 357, chapitres 21 et 22 et *passim*, 431, 433, 436, 437, 449, 455, 458, 461, 462, 463, 468, 470, 471, 472, 477, 479, 492, 485, 498, 502, 504, 509, 510, 513, 517, 527, 538-539, 547, 567, 568, 569, 578
 Limite de trois milles, 47, 48, 49, 60, 70, 71, 84, 95, 157, 198, 199, 283
 Limite, limites de taille, 148, 149, 180, 224, 225, 271, 419, 425, 456, 536
 Limites, nombre de casiers, 149, 312, 314, 425, 436, 470, 536
 Liverpool (N.-É.), 29, 44, 45, 53, 141, 210, 315, 425, 518
 Lockeport (N.-É.), 141, 190, 209, 212, 214, 219, 20, 223, 396, 507, 518, 533
Loi de Palliser, 34-36
Loi des pêcheries, 90, 93, 101, 106, 124, 131, 36, 150, 167, 177, 191
Loi sur la mer territoriale et les zones de pêche, 283, 357, 358, 362, 485
Loi sur la protection des pêcheries côtières, 101, 479
Loi sur les océans, 485, 554
Loi sur les pêches (voir aussi *Loi des pêcheries*), 40, 58, 89, 92, 97, 100, 105, 203, 353, 370, 372, 436, 467, 469, 487, 553, 556
Loi sur les prêts aux entreprises de pêche, 285
 Longueur des bateaux, restrictions, 353, 398, 392-393, 506-507
 Loran, 351, 393
 Louisbourg (N.-É.), 29, 30, 31, 203, 305, 306, 395, 396, 518
Louisbourg, navire, 369, 371, 468, 483
 Loutre de mer, 1, 2, 66, 182, 182
 Louvolement, loi, 59, 101
 Lucas, Ken, 354, 366, 386, 447, 493
 Lunenburg (N.-É.), 28, 53, 64, 77, 79, 130, 141, 146, 192, 3^e partie et *passim*, surtout les passages sur l'Atlantique, 305, 306, 315, 321, 373, 379, 384, 395, 396, 425, 518, 533
 Lutte contre les prédateurs, 343, 345
 Macdonald, John, A., 97, 99, 105, 106, 133
 MacKenzie, W.C., 130, 207, 227, 270, 272, 291, 301, 315, 323, 375, 378, 387
 MacLean J. Angus, 270, 293
 MacLeod, Ron, 249, 260, 264, 343, 370
 Mactaquac (N.-B.), 317, 318, 365, 412, 428, 531
 Mactre d'Amérique, 533, 538, 554, 575
Magna Carta, Terre-Neuve-et-Labrador, 84
 Maillage des filets, 79, 142, 151, 161, 169, 172, 174, 177, 180, 262, 4^e-6^e parties
 Maine, golfe, 313
 Malpèque (I.-P.-É.), 127, 225
 Manutention (du poisson), 22, 159, 202, 292, 344, 377, 388, 436, 443-444, 458, 528, 554, 565, 568, 571
 Maquereau, 1^{er} et 2^e parties et *passim*, 183-184, 196, 197, 202, 211, 221, 289, 417, 422, 465, 486
 Marblehead (Massachusetts), 26, 49
 Maritime Fishermen's Union, 395, 400, 410
 Maritime National Fish Company, 214, 218, 305
 Marquage, poisson, homard, 149, 196, 344, 458, 535, 569
 Marshall, arrêt, 488-491, 521
 Marshall, Donald, 487
 Marsouin, 13, 31, 114, 151
 Maskinongé, 91
 Matthews, Medford, 310, 420
Maxwell, navire, 468
 May, Arthur, 236, 327, 360, 392, 404, 464
 McCracken, Frank, 275, 276, 309
 McCuaig, John, 86, 90

McCullough, A.B., 90, 132, 133
 McGrath, Desmond, 404, 417, 432, 475
 McGrath, James A., 356, 364, 397, 398, 452, 461
 Meggs, Geoff, 245, 249, 257
 Merlu, 76, 77, 80, 113, 142, 182, 183, 184, 292, 205, 209, 211, 5^e et 6^e parties
 Merlu argenté, 357, 363, 371, 391, 399, 471
 Mersey Seafoods, 396, 399
 Meyboom, Peter, 462, 464, 469
 Mifflin, Fred, 485, 487, 524, 560, 566
 Millerd, Francis, 191, 192, 254
 Ministère de la Marine et des Pêcheries, création, 99
 Ministère de l'expansion, 292, 380, 396, 415
 Ministres des pêches, nomination : Mitchell Peter, 99; Smith, Albert, 105; Pope, James C., 106; MacLelan, A.W., 116; Foster, George E., 116; Tupper, Charles H., 118; Costigan, John, 119; Davies, Louis H., 120; Sutherland, James, 210; Préfontaine, J. Raymond, 120; Laurier, Wilfrid, 120; Brodeur, Louis-Philippe, 120; Lemieux, Rodolphe, 122; Hazen, John D., 122; Ballancyne, C. C., 189; Lapointe, Ernest, 189; Cardin, P.J.A., 189; MacMillan, Cyrus, 192; Rhodes, Edgar N., 192; Duranleau, Alfred, 192; Stirling, Grote, 192; Ernst, William G., 192; Michaud, Joseph E., 193; Bertrand, Ernest, 193; Bridges, H.F., 269; Gregg, Milton, 269; Mackinnon, James A., 269; Mayhew, Robert, 269; Sinclair, James, 269; MacLean, J. Angus, 270; Robichaud, Hédard, 270; Davis, Jack 353; LeBlanc, Roméo, 355; McGrath, James A., 356; DeBané, Pierre, 356; Breau, Herb, 357; Fraser, John, 462; Nielsen, Erik, 464; Siddon, Tom, 464; Valcourt, Bernard, 469; Crosbie, John, 469; Reid, Ross, 512; Tobin, Brian, 477; Mifflin, Fred, 485; Anderson, David, 486; Dhaliwal, Herb, 487
 Miramichi (N.-B.), 33, 40, 41, 45, 74, 75, 78, 87, 111, 134, 135, 488, 490
 Miscou (N.-B.), 11, 12, 28, 55, 74
 Mise en conserve, 57, 65, 84-85, 99, 113, 143-144, 146, 148, 167, 171, 217, 224, 225, 236, 245, 246, 247, 250, 262, 265, 346, 441, 458, 559
 Mise en valeur de la ressource (voir Amélioration de la ressource)
 Mitchell, Peter, 2^e partie et *passim*, 355, 481
Modus vivendi, 117, 154, 197, 198
 Mois du poisson et des fruits de mer, 288, 381
 Moore, Ed, 256
 Morgan, Jim, 431
 Morse, 3, 5, 8, 10, 11, 14, 17, 28, 125, 150, 164
 Morue charbonnière, 167, 492, 568, 569
 Morue charbonnière, noire, 167, 439, 568, 569
 Morue, moratoire, 477, 479, 510, 513-516, 523, 539, 545, 551
 Moteur, impact du, 141
 Motherwell, J.A., 194, 249, 250, 254, 341, 342, 438
 Moules, 2, 226, 493, 542, 543
 Moules, crise des, 542, 543
 Mousse d'Irlande, 287, 316, 365
 Mowat, Thomas, 127, 167, 168, 174
 Mye, 1, 38, 72, 179, 184, 491, 528, 538, 542, 549, 554, 569
 Nanaïmo (C.-B.), 127, 178, 195, 273, 274, 280, 344, 365, 366, 491
 Nantucket (Massachusetts), 17, 26, 27, 28, 363
 National Fish Company, 212, 214, 218, 305
 National Sea Products, 214, 390, 396, 398, 399, 410, 411, 435, 499
 Native Brotherhood, 256, 257, 341, 457
 Nechako, rivière, 349, 449
 Needler, Alfred, 274, 3^e-5^e parties
 Négociation, 147 [pouvoir de négociation, 176, 219 [négociation collective], 257, 260, 340, 373, 388, 394, 407, 418, 432
 Neilsen, Adolph, 161, 239
 Nelson Brothers, 175, 255
 Nettle, Richard, 86, 88, 89, 91, 111, 314
 Newfoundland Bait Service, 233
 Newfoundland Fisheries Board, 161, 222, 236, 237, 239, 319, 321
 Newfoundland Fisheries Commission, 161
 Newfoundland Fisheries Development Authority (NFDA), 329
 Newfoundland Inshore Fisheries Association, 502
 Newfoundland Quick Freeze, 396
 Newport (Qc), 215
 Nickerson, H.B. and Sons, 390, 395, 396, 404, 410
 Nickerson, Moses, 219
 North American Council on Fisheries Investigations (NACFI), 196, 276
 North Atlantic Fish Exporters Limited (NAFEL), 384
 Northern Native Fishing Corporation, 457, 563
 Norvège, 49, 50, 63, 80, 83, 140, 157, 160, 164, 210, 221, 235, 236, 263, 281, 282, 332, 358, 360, 361, 384, 428, 456, 471, 481, 559
 Nylon, filets, 258, 267, 306, 318, 338, 441
 Observateurs, 362, 371, 468, 474, 500, 514, 568
 Oeufs sur varech, 439, 446, 456, 458, 567
 Office canadien du poisson salé (OCPS), 232, 322, 330, 331, 384, 407, 436, 524
 Office des prix des produits de la pêche, 277, 289, 325, 380, 383, 384, 411, 436, 465, 552
 Office du poisson de conserve, 189, 221, 271
 Omble chevalier, 491, 493
 Organisation des pêches de l'Atlantique
 Organisation pour la conservation du saumon de l'Atlantique Nord (OSCAN), 412
 Organismes, industrie de la pêche, 173, 176, 187, 191, 214-218, 219-220, 226, 232, 236, 249, 250, 257, 258, 270, 340, 386, 387, 417-418, 435, 451, 457, 476-477, 492-493, 507, 533, 5542, 544
 Ormeau, 150 [espèces sous-utilisées], 150, 179, 439 [permis E et S], 569 [pêche en plongée]
 Orque, 4 (voir Épaulard)
 Otolites, 196, 420
 Ozere, Sam, 281
 P.E.I. Fishermen's Association, 419, 430, 534, 548
 Palangre, 2, 43, 51, 52, 65, 66, 71, 74, 79, 80, 83, 84, 91, 92, 93, 94, 97, 100, 107, 115, 128, 129, 133, 138, 140, 141, 142, 146, 159, 161, 175, 199, 200, 209, 210, 211, 212, 213, 224, 231, 234, 235, 261, 268, 287, 292, 306, 307, 308, 309, 312, 326, 327, 348, 361, 379, 380, 393, 422, 423, 467, 496, 500, 501, 516, 524, 540, 573
 Palangrotte, 45, 51, 72, 85, 93-94, 161, 209, 211, 234, 267, 268, 306, 327, 393, 501, 524
 Palliser, Hugh, 25, 28, 33, 36, 66, 87
 Palourde (voir Mye)
 Palourde américaine, 227
 Paradière, 128, 129, 132, 133, 158, 169
 Parizeau, navire, 468
 Parsons, Scott, 327, 361, 410, 453, 464, 477, 485, 502, 514
 Paspébiac (Qc), 54, 55
 Passe à poisson (voir aussi Passe migratoire), 40, 41, 105
 Passe migratoire, 28, 91, 92, 100, 101, 110, 125, 126, 162, 177, 206, 257, 271, 337, 345, 438, 447, 448, 556
 Patrouilleur (garde-pêche), 116, 182, 194, 251, 342, 369, 370
 Pearse, Peter, 401, 408, 448, 449, 450, 451, 452, 453, 461, 556, 557

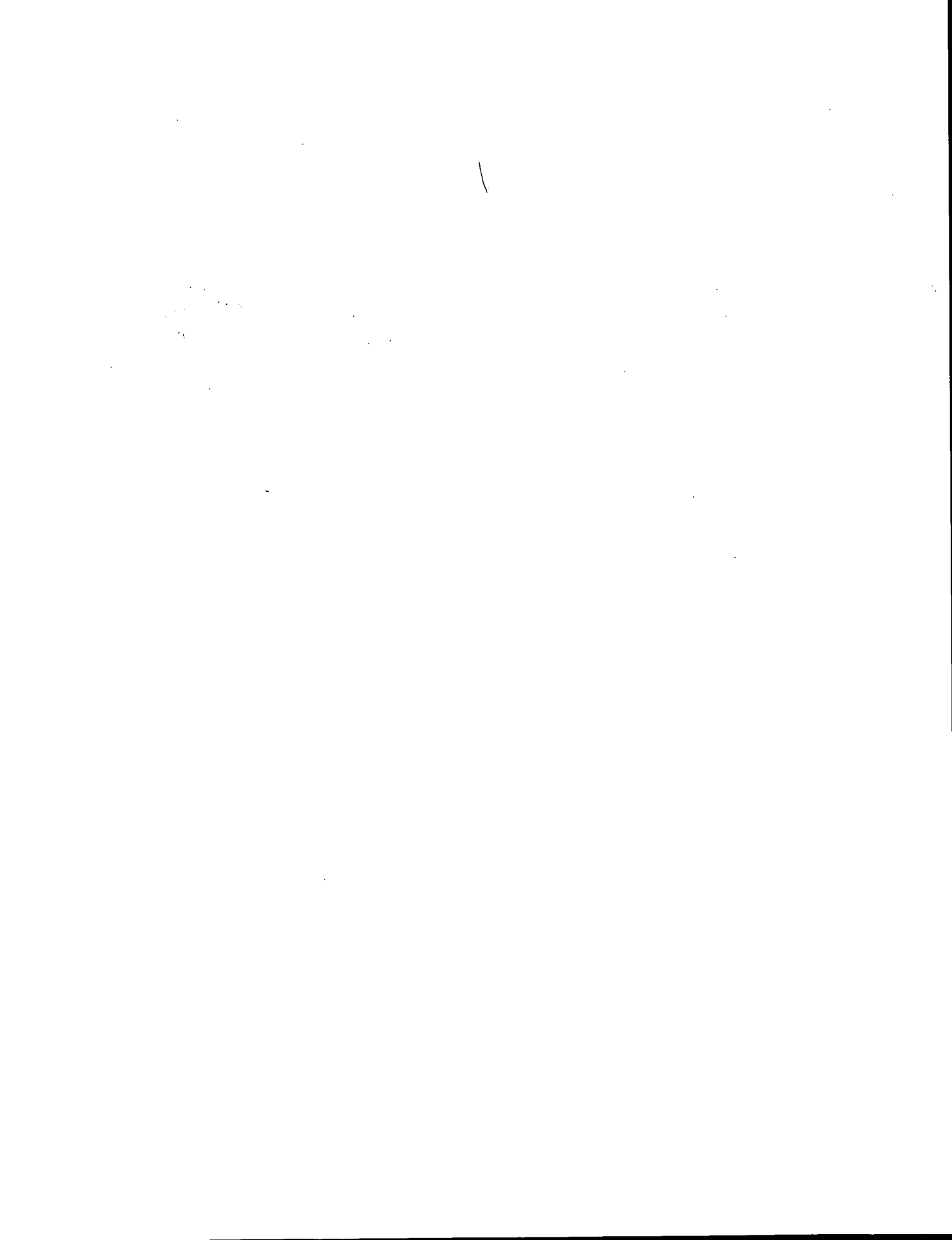
Pêche étrangère, 58, 84, 155, 291, 349, 354, 357, 359, 361, 364, 386, 3911, 407, 431, 468, 477-478, 498, 504, 513
 Pêche fantôme, 307, 329, 393, 433, 505, 535
 Pêche sélective, 466, 467, 564, 565, 569, 571
 Pêche sociale, 294
 Pêche sportive, 78, 119, 151, 168, 200, 223-224, 233, 296, 312, 317, 412, 413, 423, 428, 447, 474, 529, 557, 560, 563, 564, 566, 568, 571, 575
 Pêche sur les bancs (voir aussi : banquiers, terre-neuviens), 7, 9, 13, 16, 23, 24, 29, 53, 59, 61, 94 [âge d'or], 129 [extinction des espèces côtières], 141 [Lunenburg domine], 157-158 [primes pour la ...], 165, 184, 236, 386
 Pêche vivrière, 257, 457 [Autochtones], 469-470, 487 [affaire Marshall]
 Pêches et Forêts, ministère (création), 353
 Pêches et Océans, ministère (création) (MPO), 355
 Pêches, ministère (création), 123
 Pêcheurs authentiques, 395 [politique], 418 [définition], 475, 521, 522
 Pêcheurs désignés, 418, 429, 521-522, 524, 526, 543, 546, 548, 550, 551, 554
 Pêcheurs enregistrés, 379, 397, 435, 437, 476, 494, 519, 520, 522, 526, 543, 546, 549, 551, 561
 Pêcheurs unis du Québec (PUQ), 309, 396, 409, 411
 Peckford, Brian, 431, 472
 Pénalités et amendes, 28, 41, 79, 91, 92, 93, 107, 119, 372, 436, 473, 487
 Pepper, Don, 422, 567
 Perchaude, perche (voir Perche)
 Perche, perchaude, 91, 135, 210, 493
 Période de pêche, fermeture, 92, 106, 128, 149, 150, 180, 199, 200, 254, 284, 343, 456 490
 Perley, Moses, 56, 70, 73, 77, 87, 145, 203
 Permis de pêche, 3, 12, 38, 90, 92, 96, 2^e-6^e parties
 Permis de secteur, 254 [émission], 343-344 [annulation], 560 [réintroduction]
 Pétoncles, 3, 211, 225, 226, 269, 287, 298, 300, 315, 316, 327, 363, 383, 385, 399, 410, 416, 417, 425, 426, 478, 479, 491, 495, 508, 522, 523, 528, 533, 536, 542, 551, 552, 569, 574, 576
Petrel, navire, 119
 Phoque à fourrure, 117, 118, 183
 Phoques, chasse au phoque, chapitre 1 et *passim*, 8, 17, 20, 30, 32, 34, 36, 43, 60, 61-63, 64, 65, 77, 80-83, 85, 89, 92, 101, 113, 114, 117, 118, 122, chapitre 9 et *passim*, 157, 158, 163, 164, chapitre 19 et *passim*, chapitres 23 et 24 et *passim*, 530-531
Pierre Fortin, navire, 369, 468
 Pike, Cyril, 234
 Pisciculture (voir aussi Aquaculture), 91, 101, 106, 111, 124, 125, 126-127, 150, 171, 177, 199, 271, 272, 276, 292, 344-345, 366, 428-429, 531
 Placentia (T.-N.-L.), 9, 12, 23, 29, 30, 47, 48, 155, 158, 164, 234, 324
 Plan Mifflin, 560, 563
 Plans intégrés de gestion des pêches, 522, 537, 543, 579
 Plie, 305, 322, 480, 498, 528, 574
 Plie grise, 327, 498
 Pointe Riche (T.-N.-L.), 29
 Poisson congelé, 1, 72, 73, 84, 115, 142, 143, 154, 163, 185
 Poisson frais, débuts du commerce, 71, 130, 141, 152, 165, 166, 182
 Poisson fumé, 1, 34, 53, 203, 218, 2221, 269
 Poisson plat commun (voir Limande à queue jaune)
 Poisson saumuré, 1^{re} et 2^e parties et *passim*, 202, 203, 204, 213, 236, 237, 287, 288
 Poisson séché, 1, 15, 28, 37, 38, 50, 53, 55, 85, 130, 184, 213
 Poisson, bâtonnets, 269, 306, 329, 383
 Poisson, rejets, 277, 392, 499-502, 514, 516
Politique canadienne pour la pêche commerciale, 335, 375, 376, 387, 429, 484, 554
 Pollution, 75, 86, 92, 93, 101, 119, 125, 226, 283, 317, 358, 372, 412, 436, 530, 542, 558, 574
 Pologne, 281, 282, 360, 361, 455, 471
 Pompes à poisson, 339, 388
 Port-au-Choix (T.-N.-L.), 2, 9, 29, 296, 432, 433
 Portugal, 7, 9, 10, 11, 17, 30, 63, 238, 281, 282, 325, 358, 360, 361, 406, 471, 498
 Poulie motrice, 267, 310, 338, 441, 573
 Presqu'île d'Avalon (T.-N.-L.), 11, 12, 14, 18, 45, 160, 230, 321
 Prêts aux pêcheurs, 125, 160, 207, 218-219, 270, 284, 285, 292, 304, 306, 307, 312, 320, 329, 333, 456-457 [pêcheurs autochtones], 465, 482, 496, 497, 554
 Prévion des montaisons, cours d'eau, 342, 343
 Pribylov, îles, 117, 118
 Primes (voir Subventions)
 Prince Rupert (C.-B.), 174, 176, 178, 191, 194, 195, 199, 213, 245, 250, 256, 261, 263, 273, 280, 341, 440, 443, 457
 Prince, Edward E., 2^e partie et *passim*, 188, 189, 194, 195, 211, 224, 241, 246, 265
 Processus de consultation régionale (PCR), 512, 517
 Professionnalisation des pêcheurs, 475, 477, 507-508, 521, 524, 526, 548, 549, 550
 Programme d'adaptation des pêches de l'Atlantique (PAPA), 475, 507, 537
 Programme d'adaptation et de redressement de la pêche de la morue du Nord, 507, 518-520, 525-526, 561
 Programme d'aide aux pêcheurs indiens, 439, 447, 456, 563
 Programme d'aide pour la pêche des poissons de fond de l'Atlantique (PAPPFA), 507, 518, 527
 Programme d'aide temporaire (PAT), 387
 Programme d'adaptation et de restructuration des pêches canadiennes (PARPC), 507, 525-527, 561, 563
 Programme de développement économique des pêcheurs autochtones, 457
 Programme de mise en valeur des salmonidés, 362, 366, 370, 375, 438, 447, 458, 556, 557, 563, 578
 Programme de retrait de permis de la pêche du poisson de fond de l'Atlantique (PRPPFA), 525, 526
 Programmes d'aide, 377, 396 [programmes d'aide spéciaux – poisson de fond], 476 [poisson de fond], 513, 527 [poisson de fond], 563 [PARPC = Programme d'adaptation et de restructuration des pêches canadiennes]
 Programmes des usines à court de ressources, 392, 407, 499, 504
 Promotion, 147, 280, 353, 370
 Propriétaires-exploitants, règles visant les, 595, 445, 496
 Protéines de poisson, concentré, 275, 289, 294
 Puget Sound, 200, 282, 237
 Quais, 44, 97, 100, 136, 152, 211, 219, 233, 280, 284, 292, 323, 354, 356, 393, 445, 4 82, 490, 555
 Quasi-propriété, 110, 279, 401, 449, 462, 495, 496
 Quotas individuels (QI), quotas individuels transférables (QIT), 78, 137, 180, 242-243, 400-401, 406, 408, 420, 421, 422, 427, 429, 435, 436, 449, 450-451, 452, 453, 456, 458, 461, 462, 474, 475, 495, 497, 506, 523, 536, 537, 539, 550, 552, 554, 562, 566, 5670568, 569, 571, 579
 Quotas, 78, 136, 137, 178, 179, 180, 200, 242-243, 262, 278, 282, 347, 5^e et 6^e parties
 Rabinovitch, Victor, 404, 464
 Rachat de permis, 413, 425, 441, 535, 550, 559, 561
 Rachat de permis, programmes, 413, 425, 441, 519, 525, 526, 530, 535, 550, 559, 651
 Radar, 267, 299, 307, 318, 351, 393, 468

Radio, 203, 214, 267, 272, 342, 351, 371, 474, 511
 Ramea (T.-N.-L.), 44, 48, 322, 327, 355, 508, 518
 Rapport Pearse, 452, 455, 457, 472, 556, 557, 568
 Rapport Walsh, 323, 324, 329, 335
 Rationalisation, 178, 179, 217, 254, 293, 334, 401, 436, 450, 451, 525, 554, 560
 Rawson, Bruce, 468, 512
 Recettes, cuisson, 9, 288, 381, 466
 Réciprocité, 60, 69, 70-71, 79, 83, 84, 94, 95, 96, 2^e partie et *passim*, 197, 198
 Recrutement (poisson), 75, 76, 344, 369, 408, 503, 513, 517
 Réduction du poisson, 72, 75, 150, 197, 205, 262, 264, 265, 287, 310-311, 330, 346
 Régime d'assurance des bateaux de pêche, 285, 380, 465, 482
 Région du Golfe, création et rétablissement, 357, 483, 533
 Registres, de pêche, de pêcheurs, 276, 277, 503, 514, 537, 539, 569, 565
 Reid, Dan, 390, 431
 Reid, Ross, 469, 512
Reine c. Robertson, affaire, 134
 Rejets (voir Poisson, rejets)
 Rendement de la pêche, 5, 75, 76, 99, 108, 148, 157, 158, 180, 245, 275, 277, 278, 282, 294, 332, 359, 367-369, 376, 389, 390, 399, 419, 421, 436, 447, 497, 554, 556
 Rendement maximal soutenu (RMS), 275, 277, 282, 332, 359, 367, 389, 390
 Rendement optimal soutenu (ROS), 359, 369, 390, 436, 554
 Ressources naturelles, commissaire et création du ministère, 233
 Restigouche, rivière, 41, 75, 87, 108, 111, 134, 135, 317
 Retrait de permis, programmes (voir Rachat de permis, programmes)
 Revenu des pêcheurs, 152, 265, 301, 330, 333, 346, 349, 352, 364, 378, 379, 394, 425, 437, 486, 520, 521, 578
 Revues scientifiques, 195
 Richibucto, 489, 490
 Ricker, William E., 274, 275, 337, 344, 346, 447
 Rivers Inlet (C.-B.), 167, 179, 200, 250, 258, 337, 342, 558
 Rivière Babine (C.-B.), 168, 344, 345, 447
 Rivière-au-Renard (Qc), 411
 Roach, Stewart, 339
 Robichaud, Hédard, 270, 293, 307, 308, 314, 353, 439
 Robin, Robin Jones, marchands, 33, 40, 54, 55, 74, 141, 209, 307
 Roumanie, 282, 360, 471
 Rowat, William A., 477, 482, 483, 491, 502
 Russell, Hazen, 236, 320, 322
 Sable, île de, 17, 26, 28, 30, 315
 Sack ship, 15, 19, 24, 26, 45
 Saint Jean (N.-B.), 40, 46, 57, 58, 74, 79, 123, 130, 203, 309, 311, 412
 Sainte-Marie (N.-É.), baie, 33, 309
 Saint-Jean, île, 23, 28, 29, 30, 31
 Saint-Jean, rivière, 119, 317, 531
 Saint-Pierre et Miquelon, 29, 39, 47, 154, 156, 361, 472
 Santé du poisson, section de, 429
 Sardines, 2, 113, 143-152, 174, 182, 262, 264, 310, 330, 346, 540, 567
 Saumurage, 76, 113
 Saurissage du poisson, 30, 48, 51, 76, 85, 129, 145, 161, 162, 202, 210, 222, 228, 229
 Savoie, Donald, 487
 Sciure, 75, 78, 92, 107, 177
 SeaFreez, société, 509
 Sébaste, 213, 302, 304, 305, 326, 327, 348, 358, 389, 391, 408, 455, 471, 498, 516, 528, 568, 574
 Séchage du poisson, 6, 13, 14, 21, 47, 213, 323
 Senne à tambour, 339, 445
 Senne danoise, 301, 307, 316
 Senne écossaise, 287, 416
 Senné traînante, 120, 144, 169, 172, 174, 201, 245, 247-248, 257, 258, 338, 338
 Sennes de plage, 6, 50, 51, 54, 59, 72, 125, 145, 174, 565
 Service d'expansion industrielle (SEI), 272, 274, 285-286, 287, 289, 294, 309, 311, 321, 327, 330
 Service de protection de la pêche, 101, 107, 116, 120-122, 124, 145, 152, 189
 Service des pêches et des sciences de la mer (SPSM) (création), 353
 Service externe, 106, 182, 190, 194
 Service hydrographique du Canada, 124
 Sewid, Jimmy, 256, 258, 341
 Shepard, Michael, 360
 Shippagan (N.-B.), 306, 307, 308, 316, 396
 Shipyard Industry Assistance Program (SIAP), 380
 Short, Max, 547
 Siddon, Tom, 456, 464, 466, 469, 501, 502, 504, 510, 535, 546, 556
 Siegel, Sandy, 417
 Sinclair, James, 269, 282, 285, 291, 337-338, 341, 345, 346, 369, 371, 439
 Sinclair, Sol, 346, 400, 439, 449
 Sloan, William, 247
 Smallwood, Joseph, 238, chapitre 19 et *passim*, 321, 322, 323, 325, 329, 330, 331, 333, 384, 431, 432
 Smith Inlet (C.-B.), 245, 247, 251, 558
 Smith, William, 100, 106, 214
 Sooke, piège, 338
 Souveraineté, 13, 22, 79, 97, 99, 101, 105, 116, 120, 121, 122, 123, 177, 282, 283, 357, 358, 481, 572
Sparrow, arrêt, 469, 470, 487, 555
 St. Andrews (N.-B.), station biologique de St. Andrews, 46, 127, 144, 194, 195, 196, 213, 234, 272, 273, 274, 276, 307, 310, 312, 313, 364, 365, 412, 428, 464, 491, 542
 St. Mary's Bay (T.-N.-L.), 2, 12, 160, 164, 433
 Stabilité dans l'industrie de la pêche, 187, 245, 257, 297, 384, 411, 429, 435, 446, 459, 544, 554, 576, 577
 Stagg, Jack, 491
 Station biologique de Terre-Neuve, 365
 Station biologique du Pacifique, 274, 344, 347, 365, 438, 559
 Station centrale de recherches piscicoles, 273
 Station de biologie arctique, 273, 365, 414, 465
 Stations de pêche expérimentale, 195
 Stations technologiques, 194, 195, 196, 273, 286, 365
 Stevens, Homer, 257, 270, 340, 341, 440, 441
 Stevens, H.H., 218, 223
 Stewart, Dick, 417, 420, 421
 Stocks chevauchants, 362, 471, 479, 481
 Stocks de poisson, définition, 386
 Stratégie du poisson de fond de l'Atlantique (LSPA), La, 507, 521, 525, 526, 527, 528, 561
 Stratégie fédérale de développement de l'aquaculture (SFDA), 491
 Stratégie relative aux pêches autochtones (SRAPA), 470, 557, 563
 Substances nocives (déletères), 92, 101, 111
 Subventions, 23, 32, 34-36, 49, 50, 58, 68, 79, 82, 84, 99, 125, 138, 61, 187, 201, 202, 206, 207, 218, 221, 238, 271, 279, 284, 285, 286, 292, 301, 2306, 308, 312, 323, 324, 325, 374, 378, 386-390, 392, 401, 406, 409, 439, 450, 456, 457, 465, 466, 482, 495, 497, 552, 554, 572, 575, 578
 Surcapacité de pêche, 406, 410, 465, 495, 496, 501, 505, 519, 525, 538, 548, 552, 556
 Surpêche, 75, 76, 99, 113, 119, 125, 129, 135, 135, 139,

146, 148, 162, 179, 197, 201, 213, 264, 275, 282, 351, 369, 390, 420, 444, 451, 471, 478, 499, 502, 513, 538, 552, 544, 558, 559, 576
 Surveillants des pêches, 40, 78, 86, 92, 97, 100, 106, 131, 182, 189, 190
 Suzuki, Buck, 340
 Sydney, North Sydney, 53, 214, 305-306, 365, 396, 508, 512, 518, 533
 Système de positionnement global, 94, 351, 494, 534
 Système de troc, 25, 54, 235, 319
 Système statistique, 277, 433, 516
 Table ronde de Montréal, 524
 Table ronde du Pacifique, 560
 Tambour à filet maillant, 255, 258, 339
 Tansley, Donald D., 355, 356, 370, 403, 404, 408, 436, 457
Tanu, navire, 369, 371, 438, 458, 468
 Tarifs, 36, 39, 45, 51, 58, 60, 68, 70, 71, 2^e partie et *passim*, 188, 191, 197, 198, 199, 201, 212, 213, 231, 233, 292, 312, 337
 Taux de capture, 391, 402, 504, 560
 Templeman, Wilfred, 234, 235, 239, 274, 304, 321, 326, 327, 329, 334, 366, 468, 565
Terra Nova, navire, 163, 239
 Terre-neuvier (bateau), 15, 45, 63, 139, 156, 158, 321
 Tester, Alfred, 196, 223, 262, 347
 Tétu, Théophile, 106
 Thériault, Gilles, 417, 490
 Thompson, Harold, 233
 Thon, 50, 223, 224, 265, 277, 281, 294, 312, 360, 364, 423, 463, 464, 528, 540, 541, 548
 Tignish (I.-P.-É.), 217
 Tilton, John, 124, 129, 149
 Tobin, Brian, chapitre 26 et *passim*, 513, 519, 521, 524, 533, 546, 560
 Todd, J.H., 255
 Tofino (C.-B.), 260, 261, 264
 Tompkins, Jimmy, 216
 Total autorisé des captures, début de l'application, 359
 Tousignant, Louis, 464, 560
Trade News, périodique, 272
 Traité d'Utrecht, 20, 21, 23, 29
 Traité de Paris, 31, 33, 45, 48
 Traité de Versailles, 37
 Traité de Washington, 104, 105, 108, 114, 115, 116, 117, 120, 139, 150
 Traité des eaux limitrophes, 120
 Traité sur le saumon du Pacifique, 462, 463, 478, 487, 556
 Transfert de permis, 399, 400, 433, 443, 445, 449, 495, 497-498, 499, 526, 562, 576
 Trappe à morue, 141, 146, 156, 158, 159-161, 165, 184, 234, 235, 236, 268, 287, 322, 327, 328, 433, 501, 516
 Trappe en filet, 109, 119, 120, 135, 172, 174, 179, 201, 317, 338
 Travailleurs canadiens de l'automobile (TCA), 549
Trends in the Development of the Canadian Fisheries, publication, 286, 289, 292, 294
 Trepassey (T.-N.-L.), 9, 23, 45, 324, 395, 396, 507, 508, 511, 518
 Treuil, 145, 213, 252, 267, 286, 287, 299, 309, 314, 318, 327, 575
 Treuil mécanique (voir Treuil)
 Trinity (T.-N.-L.), 23, 29
 Truite, 40, 75, 89, 90, 100, 109, 113, 126, 128, 134, 143, 183, 185, 276, 366, 448, 449, 541
 Tupper, Charles Hibbert, ministre, 118, 119, 124, 169, 172, 179
 Tupper, Charles, 95, 96, 102, 104, 124
 Turbot (voir Flétan du Groenland)
 Turbot, flétan noir, 422, 455, chapitre 26 et *passim*, 498, 548
 Turlutte, 2, 13, 43, 50, 83, 84, 142, 159, 235
 Turlutte pour la pêche du maquereau, 43, 50
 Underdahl, Hans, 263
 Union européenne, 363, 479, 480, 481, 518
 Union soviétique (URSS), 282, 327, 348, 357, 360, 361, 455, 509
 United Fishermen and Allied Workers Union (UFAWU), 250, 256, 282, 289, 339, 340, 352, 417, 451, 476, 560, 576
 United Maritime Fishermen (UMF), 217, 396, 411
 Valcourt, Bernard, 469, 505, 507, 510, 573
 Vapeurs, 81, 82, 99, 105, 107, 108, 114, 119, 122, 141, 138, 139, 143, 144, 148, 158, 160, 161, 163, 164, 175, 187, 198, 199, 228, 231, 239, 245, 263.
 Ventes directes en mer, 391, 407, 420, 422, 432, 568
 Vernon, Gary, 360, 463
 Verte, pêche à la morue, 7, 11, 12, 13
Vigilant, navire, 119, 121
 W.C. Smith Company, 215
W.E. Ricker, navire, 468, 558
 Wakeham, William, 116, 119, 148, 164
 Wallace, Frederick William, 190, 192, 202, 254, 289
 Wedgeport (N.-É.), 33, 223, 312, 393, 396, 423
 Western Charter, 14, 18, 19, 20, 233
 Whitcher, William F., chapitres 5 et 6 et *passim*, 131, 133, 134, 141, 147, 174, 177, 179, 180, 189, 194, 211, 246, 252, 265, 214, 342, 401, 541
 Whiteley, W.H., 158-159
 Whitmore, A.J., 192, 192, 193, 274, 341, 342, 343, 344, 438, 569, 571, 577
 Wilder, David, 274, 313
Wilfred Templeman, navire, 366, 468
 Wilmot, Samuel, 91, 111, 124, 126, 147, 171, 248
 Wouters, Wayne, 491
 Wright, Miriam, 323, 329
 Yarmouth (N.-É.), 28, 53, 57, 130, 198, 220, 25-0, 315, 393, 396, 417, 425, 436, 468, 536
Zoarces, navire, 196
 Zone de 200 milles (voir Limite de 200 milles)
 Zones de pêche (voir aussi Limite de trois milles, Limite de 200 milles), 12, 24, 108, 128, 173, 187, 225, 283, 311, 347, 351, 360, 362, 377, 485, 486, 494, 520, 533, 547, 557, 571, 577

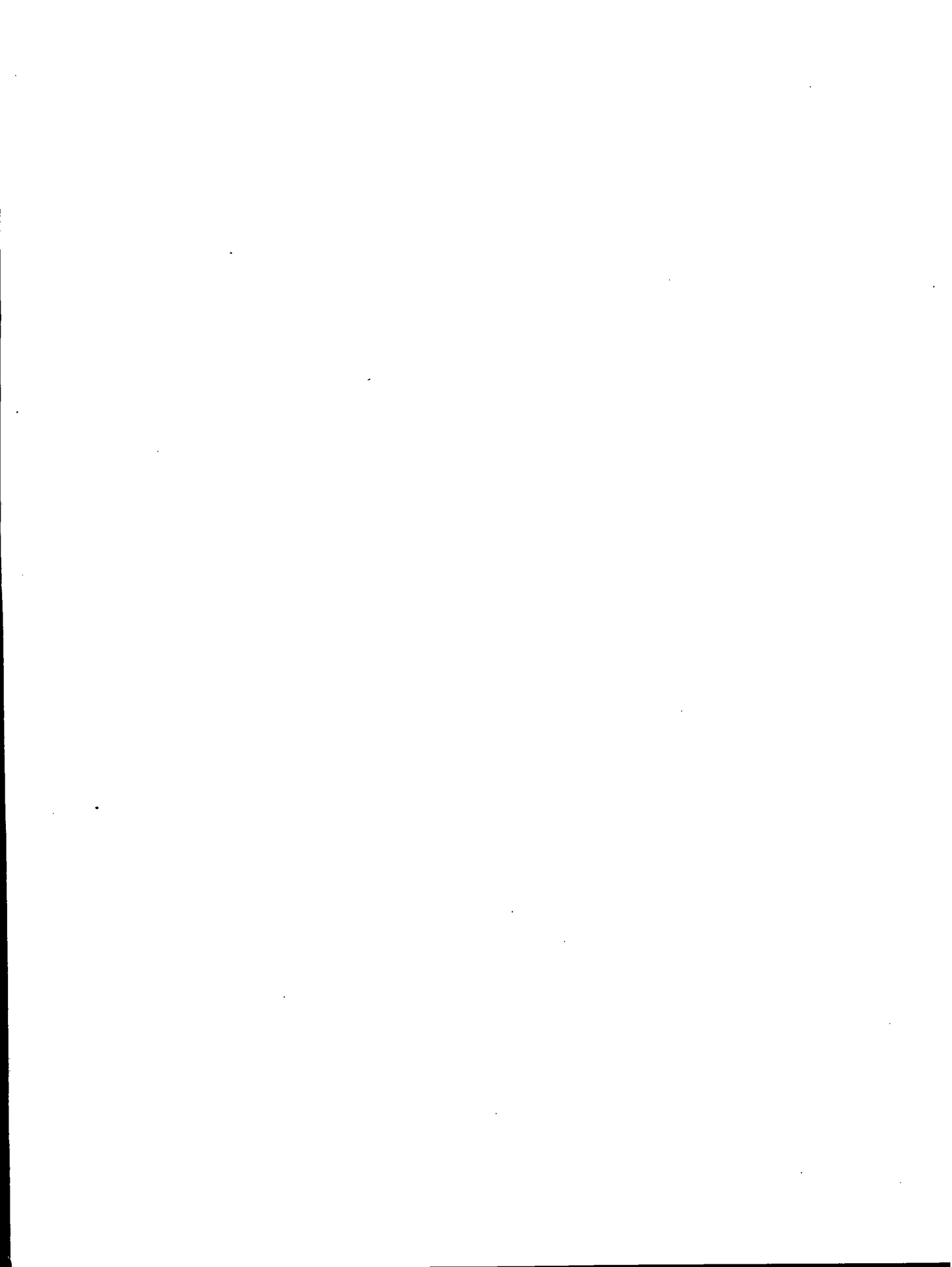


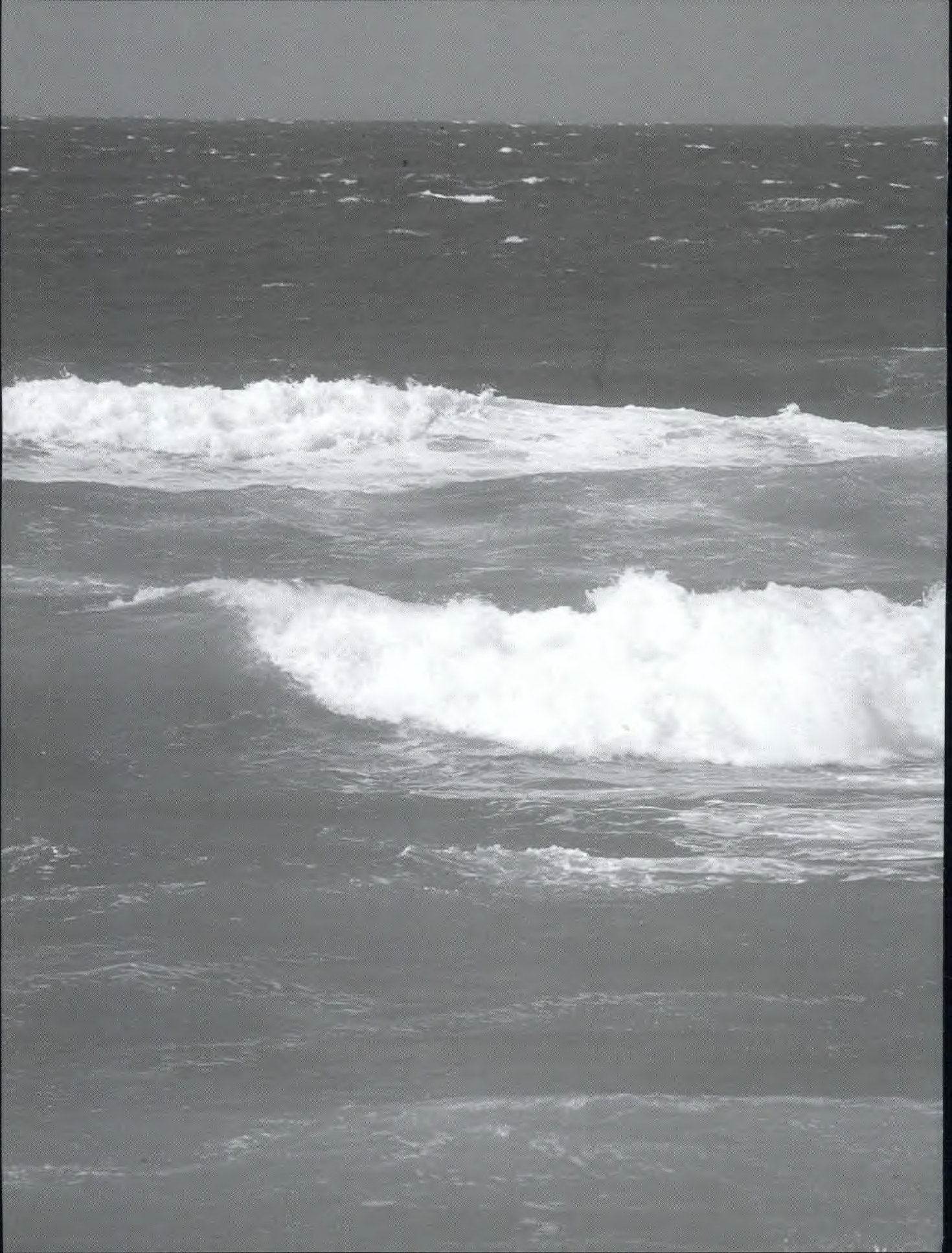
















Joseph Gough a beaucoup écrit sur les pêches et les océans. Parmi les postes qu'il a occupés à la fonction publique, il a été directeur des Communications au ministère des Pêches et des Océans, et conseiller en matière de publications et de politiques au bureau du gouverneur général. Dans le secteur privé, M. Gough a été rédacteur en chef de publications sur les pêches et a occupé différents postes dans le milieu du journalisme. Au début de sa carrière, il a travaillé à bord de bateaux de pêche, d'océanographie, de garde côtière et de marine marchande. Il possède une maîtrise en histoire.

ISBN 978-2-89448-551-4



9 782894 485514